Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOBILIAIRE,

OU

ARMORIAL GÉNÉRAL

DE LA

LORRAINE

ET DU

BARROIS,

EN FORME DE DICTIONNAIRE.

TOME PREMIER.

A-Z.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOBILIAIRE,

OU

27246

ARMORIAL GÉNÉRAL

DE LA

LORRAINE

ET DU

BARROIS,

EN FORME DE DICTIONNAIRE.

Où se trouvent les Armes gravées & environnées de très-beaux Cartouches, & mises à côté de chacun des articles qui les concernent.

Par le R. P. Dom AMBROISE PELLETIER, Religieux Bénédictin, Curé de Senones.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

TOME PREMIER,

CONTENANT LES ANNOBLIS.

A NANCY,

Chez THOMAS père & fils, Imprimeurs-Libraires.

M. D. CC. LVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

TOus les hommes ſont naturellement égaux; tous deſcendent d'un premier homme formé de limon, & d'une ame qui s'éleve juſqu'aux Cieux. De cette tige unique ſe ſont formées les familles, les bourgades, les cités; enfin les peuples differens entr'eux par le langage, les mœurs, le gouvernement. Mais dans ces ſociétés plus ou moins étenduës, il y a toujours eu des hommes qui ſe ſont diſtingués, les uns par la force de leur corps, les autres par l'étenduë de leur génie; ceux-ci par leur courage, ceux-là par d'autres vertus. Pluſieurs ont réuni differentes qualités; & ceux qui par leurs actions ont marqué plus d'amour pour leur ſociété, ont été les plus eſtimés, les plus aimés, les plus admirés. Voilà l'origine de la Nobleſſe dans les États. *Origine de la Nobleſſe.*

QU'ON demande à ces Légiſlateurs ſi zèlés pour le bien public, à ces Guerriers ſi modérés au milieu de leurs victoires, aux Héros de toutes les eſpèces, quels ſouhaits ils voudroient faire pour leurs enfans: ſeroit-ce de leur laiſſer, avec l'éclat de leur réputation, des richeſſes immenſes & des honneurs extraordinaires? Ce ne fut jamais-là leur penſée. Le ſeul deſir qu'ils auroient à former, ce ſeroit que leurs enfans leur reſſemblaſſent, & qu'ils fuſſent même plus parfaits qu'eux.

C'EST donc la vertu qui doit perpétuer la Nobleſſe, comme elle l'a produite au jugement de tous les peuples. Ainſi cette poſtérité iſſuë des *demi-Dieux*, bien loin de s'enorgueillir de cette longue ſuite d'ayeux dont les noms vivent dans l'hiſtoire, & dont les portraits embelliſſent les palais, doit trembler en méditant ſur le fardeau qu'elle eſt obligée de ſoutenir. On pardonne la médiocrité à celui qui ſort d'un état médiocre, mais le fils d'un Héros *Elle ſe perpétuë par la vertu.*

Digitized by Google

doit être un Héros. Mais pour le devenir, quelle multitude de vertus à pratiquer dans le degré le plus éminent ! Un zèle pour la Patrie qui aille jusqu'au dépouillement de ses biens, de sa vie, de sa réputation ; une valeur qui ne craigne aucun danger, & en même tems une prudence qui sache ménager les forces de l'État ; une grandeur d'ame au dessus de tous les événemens, & en même tems une affabilité qui développe un cœur généreux. Si les occasions ne se présentent pas toujours pour déployer les fruits précieux de ces dons célestes, l'ame du Noble en doit avoir tous les germes, qu'elle sera éclorre, suivant les circonstances où la Providence doit la placer.

Elle n'est pas héréditaire de sa nature.

La Noblesse, telle qu'on vient de la définir, n'est donc pas héréditaire de sa nature. On fait bien passer à ses enfans, son nom, ses richesses, ses honneurs mêmes ; mais la vertu est personnelle ; elle ne se transmet pas.

Pourquoi elle l'est par institution.

De-là naît la question : Pourquoi dans la plûpart des Gouvernemens a t'on établi que la Noblesse passeroit du père à sa postérité mâle à perpétuité ? On peut en découvrir deux raisons également solides. Premièrement on a voulu récompenser pleinement les personnes de mérite, en leur procurant une espèce d'immortalité glorieuse, lorsqu'ils sont sûrs de vivre avec distinction dans leurs descendans. Si la réputation qu'un Héros s'est faite le flate agréablement, s'il sent un plaisir secret de voir son nom dans la bouche des Peuples, s'il goûte la satisfaction de savoir que son souvenir sera perpétué dans la mémoire de la postérité qui le louera sans jalousie ; quel ravissement n'éprouve-t'il pas, lorsqu'il voit sa gloire vivre dans d'autres lui-même, décorés dès leur naissance de ses propres dignités !

C'est par-là que se continuë la race des Héros ; & cette seconde raison regarde l'utilité même de l'État. Il est important pour toute société civile, qu'il y ait des Familles distinguées. C'est delà que l'on tire les Pontifes, les Généraux d'armées, les Gouverneurs de Province, les premiers Magistrats ; c'est delà que se forment les Conseils respectables où se traitent, en présence des Rois, les affaires capitales où il s'agit du bonheur des Peuples, & de l'affoiblissement des ennemis.

Je ne suis pas néanmoins de l'opinion de ceux qui pensent que les vertus des Héros passent avec leur sang dans l'ame

Digitized by Google

de leurs enfans. C'eſt le langage de la flaterie ; nous parlons celui de la vérité. La vertu n'a rien de corporel, elle réſide totalement dans l'ame, elle conſiſte dans la connoiſſance de l'ordre, & dans une volonté conſtante & active de s'y conformer. Comment voudroit-on qu'elle coulât, cette volonté, dans les particules du ſang qui ſervent à former le Fils du Héros? On conçoit bien que la vigueur du corps, ou les maladies ſe communiquent ; mais que le ſang ſoit le véhicule des ſentimens héroïques, c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de démontrer.

Les Enfans des Héros s'élévent à l'héroïſme par les exemples encore plus que par les préceptes. A peine a-t'il paru à la lumière, cet être deſtiné aux emplois ſublimes, qu'il ne voit rien que de grand. Il parcourt des yeux ſes Ancêtres, autrefois les ſoutiens & les colomnes de l'État, ces Guerriers, ces Légiſlateurs, ces Savans : Et dégénérera-t'il à la vûë de ſon Père, qui raſſemble les vertus de ces illuſtres morts, qui n'ont vêcu que pour le bonheur de l'humanité ? Quel frein plus fort pour détruire les paſſions baſſes ! Quel aiguillon plus vif pour porter à la vraie grandeur, que cette ſeule penſée : *Je deſcends de Héros !*

Ajoutez à cette réflexion la compagnie des perſonnes les plus ſenſées & les plus habiles en tout genre, qui préſident à l'éducation, & cet exercice continuel de tout ce qu'il y a de bon, d'utile, d'honnête, de glorieux. N'eſt-ce pas alors que non-ſeulement l'ame apprend à être vertueuſe, mais qu'elle l'eſt en effet?

Fortifié par les principes, le jeune Héros laiſſé à lui-même, commence à agir en public. Les yeux de l'univers ſont tournés vers lui : Toutes ſes actions ſont vuës, examinées, jugées. S'il s'écartoit de la route glorieuſe de ſes Pères, la Renommée iroit le cenſurer juſques dans la retraite où il ſe feroit endormi, & il y entendroit ſa voix. Il n'en eſt pas ainſi des hommes du commun ; deſtitués d'exemples domeſtiques, ils n'ont pour s'élever que des motifs généraux. S'ils vivent dans l'indolence & dans le vice, ils imitent la foule qui les entoure, & qui ne les obſerve pas.

L'idée que je viens de donner de la Nobleſſe, eſt copiée d'après nature. J'ai eu devant les yeux les Souverains de la Lorraine, & tous les Héros de la Nation.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS
PRÉLIMINAIRE.

DE tous les ouvrages que l'on peut donner au public, il en eſt peu de plus expoſés à la critique qu'un nobiliaire. Nous avons travaillé celui-ci avec toute l'exactitude qui pouvoit lui donner du mérite, & nous n'oſons pas même nous flatter que, dans certaines circonſtances, elle ne nous attirera pas quelques reproches; mais il nous reſtera toujours trois motifs de conſolation contre toutes les eſpèces de cenſures que l'on pourra imaginer contre nous. Le premier eſt d'avoir fait connoître un grand nombre de *familles nobles*, qui ne voulant ni perdre, ni gagner du côté de la naiſſance, ont été charmées de trouver cette occaſion de ſe montrer pour ce qu'elles étoient. Le ſecond eſt d'en avoir reſſuſcité pluſieurs autres, qu'une triſte indigence laiſſoit dans l'oubli & la pouſſière, & à qui il ne reſtoit de leur *nobleſſe* que les ſentimens, & la douleur de ſe voir ſouvent expoſées à un injuſte mépris. Le troiſième enfin, eſt de n'avoir fait tort à perſonne, & d'avoir, autant qu'il nous a été poſſible, rendu juſtice à tout le monde.

Cependant comme nous ne ſommes rien moins qu'infaillibles, & qu'au contraire nous ſommes convaincus que malgré toutes les précautions que nous avons priſes pour ne pas nous tromper, il nous eſt échapé pluſieurs fautes, nous avons cru devoir rendre compte au public de la conduite que nous avons tenuë dans la compoſition de cet ouvrage, & des ſources où nous avons puiſé.

Nous avions promis dans le *proſpectus* que nous tirerions preſque tous les *annobliſſemens* du *tréſor des chartres de Lorraine*, & que nous cotterions le *folio* & le *régiſtre*, c'eſt ce que nous avons fait; & ayant toujours conſidéré ces mêmes *annobliſſemens* comme l'objet eſſentiel, nous les avons rendus avec toute la préciſion poſſible, & tels que nous les avons trouvés dans un dépoüillement exact de ces mêmes *chartres*, copié ſervilement ſur ſes *régiſtres*, comme le fera ſouvent connoître le ſtile dans lequel ils ſont conçus, nous en avons vérifié nous-mêmes la plus grande partie, ſoit dans ces *régiſtres* mêmes, ſoit dans les *lettres de nobleſſe* qui ſont paſſées par nos mains. Nous avons fait plus, en renfermant dans des *guillemets* l'extrait des principaux motifs qui ont donné lieu à la plûpart de ces *annobliſſemens*, & nous nous ſommes toujours ſervi des mêmes expreſſions, quoique quelques unes tinſſent du langage du tems, qui n'étoit rien moins qu'épuré.

S'il ſe trouve des *articles*, au bas deſquels le *tréſor des chartres* ne ſoit point cité, on ne doit point l'imputer à la négligence de nos recherches; perſonne n'ignore que pluſieurs *régiſtres* ont été enlevés, mais ces *articles* n'emportent pas moins d'autenticité, ſur-tout ayant pour garens, ou la *héraulderie de Lorraine*, faite dans le tems que ces *régiſtres* exiſtoient encore, ou la *table générale* de ces mêmes *régiſtres*, dreſſée avant que la plûpart fuſſent égarés. Dans d'autres occaſions nous ne citons que des *nobiliaires* pour témoins d'un *annobliſſement* que nous ne trouvons point ailleurs. Mais il a pû arriver que l'enrégiſtrement ne s'en ſoit fait que pluſieurs années après l'expédition des *lettres-patentes*, ſur-tout dans ces tems de troubles qui ont agité pendant tant d'années la Lorraine, & dont la cour ſouveraine n'avoit point de lieu fixe. Dans ces changemens de réſidence, combien de *régiſtres* ont pû s'égarer de ſes greffes? En un mot, nous nous ſommes fait une loi de ne ſouſtraire aucun *annobliſſement*, en quelque lieu que nous l'ayions trouvé, ainſi qu'on pourra le remarquer dans le cours de cet ouvrage.

Nous avons quelquefois été moins ſcrupuleux ſur la manière de rendre les armes que nous avons trouvées dans quelques *lettres de nobleſſe*; perſonne n'ignore qu'anciennement le *blaſon* étoit une ſcience très-négligée; on nommoit effectivement les métaux, les couleurs, les animaux, les pièces, &c. qui faiſoient partie de l'écu; mais qu'on étoit éloigné de ces expreſſions héraldiques dont on s'eſt ſervi depuis, pour marquer la poſition où chacune de ces choſes devoit figurer! C'eſt donc pour donner l'intelligence de ces armes, que nous avons cru, en certaines occaſions, pouvoir en rapprocher les expreſſions de notre façon de parler, ſans cependant altérer en rien le ſens des anciennes énonciations. Delà on ſent qu'il n'eſt pas extraordinaire que la plûpart des *nobiliaires* ſoient ſi peu d'accord entr'eux ſur cet article, par le droit que chacun d'eux s'eſt approprié de les interpréter ſelon ſon ſentiment particulier. Nous avons cependant eu ſoin, lorſque nous avons trouvé de ces ſortes de contradictions, de les

de les rapporter, ſur-tout lorſqu'elles nous ont paru eſſentielles ; parcequ'il a pû ſe faire que les différens changemens qui ſont arrivés dans ces mêmes armes, ont eu des motifs que nous ignorons ; comme pour perpétuer la mémoire d'une alliance, d'une ſubſtitution, d'un emploi, &c. peut-être même pour les différencier de celles énoncées dans une *lettre de nobleſſe* dont on voudroit ſe dégager.

A l'égard des *généalogies* qui ſe trouvent à la ſuite de la plus grande partie des *annobliſſemens*, nous les avons puiſées dans trois ſources différentes : 1°. Dans les *titres* de famille qui nous ont été repréſentés. 2°. Dans les *mémoires* qui nous ont été communiqués, & où nous n'avons trouvé d'autres garens de la vérité, que la parole de ceux de qui nous les tenions. 3°. Dans ceux que nous avons aſſemblés nous-mêmes. La première eſt ſans doute la plus ſûre, & nous euſſions ſouhaité que tous ceux dont nous avions à parler, nous euſſent mis dans le cas de n'en pas chercher d'autres. La ſeconde nous a paru la plus ſuſpecte des trois ; auſſi, après avoir commencé par rapporter l'*annobliſſement* ainſi que nous l'avions trouvé dans le *régiſtre* ou dans la *héraulderie*, nous avons donné ces *mémoires* tels & dans le même ſtile qu'ils nous avoient été communiqués, avec la précaution cependant d'y ajouter *mémoires fournis*, à moins qu'ils ne ſe ſoient trouvés d'accord avec ceux qui nous étoient venus d'ailleurs. Précaution au reſte d'autant plus juſte & prudente, que par-là nous nous ſommes mis à l'abri des reproches qu'on auroit pû nous faire ſur ce qu'ils peuvent contenir d'équivoque. Il eſt vrai que nous avons apporté moins d'attention à ceux qui nous ſont venus de la part de quelques-uns dont l'*annobliſſement* eſt ſi voiſin de nos jours, qu'ils n'auroient eu que très-peu à gagner dans le cours de deux ou trois dégrés de filiation que perſonne n'ignore, & dont les deſcendans ſont, pour ainſi dire, des *titres* vivans & contemporains qui ne peuvent en impoſer.

Il ne nous reſte plus à parler que des *mémoires* que nous avons nous-mêmes aſſemblés ; il eſt certain que depuis huit à neuf ans que cet ouvrage nous occupe, nous nous ſommes donné tous les mouvemens & les ſoins poſſibles pour réunir tous ceux qui pouvoient être utiles à notre deſſein. Nous ne pouvons pas détailler les différens moyens que nous avons employés pour nous en procurer de bons ; mais nous pouvons aſſurer, ſans craindre d'offenſer la vérité, que les trois quarts au moins de ceux qui nous ſont parvenus, ont été faits ſur *titres* ; ce qu'il ſera facile de voir par les dates que l'on y trouve à chaque inſtant. Nous ne diſſimulerons point que dans un grand nombre de *généalogies*, nous avons quelquefois trouvé des lacunes conſidérables ; lorſque cela eſt arrivé, ou nous les avons imitées, en laiſſant celles que nous ne pouvions corriger d'ailleurs, ou nous y avons ſuppléé avec le ſecours d'autres *généalogies* qui avoient rapport à celle que nous travaillions, & qui nous fourniſſoient le dégré qui nous manquoit. Ce qui nous a le plus embarraſſé, c'eſt lorſque ſur une même famille nous trouvions pluſieurs *généalogies* contradictoires entr'elles, ſoit dans la *filiation*, ſoit dans les *alliances*, ſoit dans les *dates*. Nous avoüons qu'après avoir donné tous nos ſoins pour découvrir la vérité, & conſulté les époques de toutes eſpèces qui pouvoient nous y conduire, nous avons donné la préférence à la *généalogie* qui nous paroiſſoit la plus vraiſemblable ; ce que l'on reconnoitra par les termes dont nous nous ſommes ſervi dans ces circonſtances. Nous avons fait de même dans les contradictions que nous avons trouvées dans l'ordre de la naiſſance des enfans que nous rapportons, par exemple : Si un de nos mémoires nous diſoit que PIERRE étoit l'aîné, & qu'un autre le nommât JEAN, &c. alors nous avons examiné l'année de leurs mariages, lequel des deux a ſuccédé à la charge de leur père, ſoit par mort ou par ceſſion, enfin d'autres époques ſemblables, & nous annonçons comme l'aîné celui qui a paru le premier établi. Nous ſentons bien qu'un jugement rendu dans la ſociété ſur de pareils principes, ne paſſeroit pas pour être tout-à-fait exempt d'erreur ; mais à quel tribunal aurions-nous porté la querelle de ces *mémoires ?* Nous ne pouvions nous adreſſer qu'à ceux qu'ils pouvoient intéreſſer ; & combien en avons-nous trouvé, ou qui n'ont pas daigné répondre à l'invitation que nous leur faiſions de nous inſtruire, ou qui nous ont mandé qu'ils n'étoient pas plus inſtruits que nous ſur ce que nous leur demandions. Au reſte, ce ſont de ces choſes que nous avons cru ne devoir pas laiſſer ignorer au public, pour couper court au mauvais uſage que l'on pourroit faire des découvertes auxquelles nous aurions donné lieu. Cette même raiſon (c'eſt ici le moment de le dire), eſt celle qui nous a déterminé à ne pas diſtinguer dans notre ouvrage les *généalogies* que nous avons tirées ſur les titres, de celles que nos *mémoires* nous ont fournies, *afin que perſonne ne puiſſe ſe prévaloir des titres que nous aurions annoncés, & y trouver des armes pour combattre un ennemi ; notre intention n'ayant jamais été que de ſatisfaire la curioſité du public, & non pas d'être cités dans aucun cas où il ſeroit queſtion de décider ou de l'honneur ou de la fortune de qui que ce ſoit ;* mais revenons à nos généalogies.

Pluſieurs ſe plaindront ſans doute de ce que nous ne leur avons pas donné aſſez d'étenduë ; un grand nombre de ce que nous les avons conduites trop loin ; les uns de ce que nous n'avons pas nommé les emplois, les dignités qui ont été dans leurs familles ; d'autres pourront trouver d'autres griefs. D'abord nous aurions à répondre à tous en général, que s'ils ſe trouvent lézés ſur quelques objets, ils doivent moins s'en prendre à notre peu de lumières, qu'à leur négligence

Digitized by Google

négligence à nous instruire. Les nouvelles publiques ont retenti longtems des prières que nous leur avons faites de nous envoyer tout ce qui pouvoit nous mettre en état d'en parler avec équité. Les *prospectus* de cet ouvrage qui ont été semés dans la province, les affiches mêmes auxquelles nous avons eu recours pour annoncer notre dessein, sont autant de témoins des soins que nous nous sommes donnés pour engager ceux qui s'y sentoient intéressés, à nous procurer toutes les *pièces* qui nous étoient nécessaires pour leur rendre la justice qui leur étoit dûë. Nous aïons cependant répondre à chacun d'eux en particulier; premièrement, en lisant notre *prospectus* il sera aisé de voir que nous ne nous sommes rien moins qu'engagés à donner la *généalogie* complette de chaque famille: Qui est-ce qui ne sentira pas qu'au lieu de trois volumes que nous avons annoncés, à peine vingt auroient suffi pour contenir tous les détails dans lesquels il auroit fallu que nous entrassions? Nous n'avions promis que d'en donner un abregé, & en cela nous croyons avoir tenu parole: Au-surplus nous n'avons pû en dire plus que n'en portoient nos *mémoires*. Secondement, pour répondre à ceux qui pourroient nous reprocher que nous nous sommes trop étendus, nous avoüerons que nous avons trouvé dans ces *mémoires* des *généalogies* si bien faites & si bien prouvées, que non-seulement en les rapportant, nous avons cru communiquer à nos lecteurs le plaisir que nous avions pris à les copier; mais que nous nous serions même fait un scrupule d'en rien retrancher, ce que souvent nous n'eussions pû faire sans affoiblir le caractère de vérité qui en faisoit le mérite. A l'égard des reproches que l'on pourroit nous faire sur l'obmission de plusieurs faits, de plusieurs emplois & d'autres distinctions qui auroient apporté du lustre aux familles, nous n'avons d'autre réponse à leur faire, que ce que nous avons déja dit ci-dessus, qui est, que chacun n'avoit qu'à nous faire part de ce qui pouvoit l'intéresser, & tout le monde eût été content. Nous ne pouvions pas deviner, & nous n'avons pû suivre que nos *mémoires*, qui finissoient quelquefois vingt, trente, quarante ans avant la mort de ceux dont ils faisoient mention, pendant lequel tems ils ont pû se procurer bien des illustrations, bien des alliances, & par conséquent bien des descendans qui nous sont demeurés inconnus. Passons à quelques autres observations.

Nous ne parlerons point ici de certaines dates qui étoient relatives à l'ancien stile, & qui pourroient d'abord choquer ceux qui ne se souviendroient pas, ou même qui ne seroient pas instruits que ce n'est que depuis 1580 que l'année commence au mois de janvier, en vertu d'une ordonnance du grand duc Charles III; mais ce qui pourroit paroître extraordinaire, c'est qu'en parlant d'une même famille, d'une même ville, d'un même lieu, nous en eussions quelquefois rapporté le nom propre sous une ortographe différente, par exemple: en parlant de la famille de RAOUL, qui étoit originaire de Lunéville, nous la rappellons en différentes *généalogies*, où elle a fourni des alliances sous les noms de RAOUL, RAHOUX, RAHOU, RAOU, RAOUX, &c. ainsi de plusieurs autres. Nous avons cru devoir en user ainsi pour nous conformer aux titres dans lesquels ces noms propres sont rappellés, & auxquels nous n'eussions pû rien changer sans défigurer ces mêmes titres. Personne, pour peu qu'il soit versé dans les matières que nous traitons, n'ignore les variations que celles du langage ont introduites dans les noms de famille; quoiqu'en quelques manières ils ayent toujours été relatifs à celui dont ils tiroient leur origine. Il est vrai qu'il s'en trouve qui n'en sont pas susceptibles; mais nous pouvons assurer, & cela sur les connoissances que nous avons puisées dans un nombre infini de *titres* & de *généalogies* qui sont passés par nos mains, qu'il y en a au moins les deux tiers qui ont souffert quelque changement. Il s'en trouve même dont la prononciation est si différente de celle qu'ils devroient naturellement avoir, que nous avons cru devoir les annoncer sous ceux qui étoient le plus vulgairement connus, pour la commodité de ceux qui les chercheront, & qui ne les auroient trouvés qu'avec bien de la peine, si nous les eussions copiés comme ils se trouvoient écrits dans les *régistres*, tel que celui de VOILLOT, qui y est nommé WUYLOT. Les noms de baptême, quoique les exemples en soient infiniment plus rares, nous ont aussi causé quelque embarras. En voici un: quelquefois une *généalogie* nous disoit que PIERRE avoit épousé CATHERINE, fille de, &c. & dans celle de ce même PIERRE, nous trouvions qu'il avoit épousé JEANNE, qui descendoit cependant du même père & de la même mère que CATHERINE. Lorsque nous nous sommes trouvés exposés à ces contradictions, après avoir employé tous nos soins pour découvrir le vrai, nous les avons laissées telles que nous les avons trouvées, parcequ'il a pu se faire que la même femme ayant eû deux noms de baptême, elle n'en eût rappellé qu'un dans son contrat de mariage, & qu'elle n'eût pris que l'autre dans d'autres actes; ce qu'il seroit aisé de vérifier, même aujourd'hui.

Il ne seroit pas étonnant que dans le cours de cet ouvrage, nous eussions rapporté le même *annoblissement* sous différens noms; nous en avons tiré plusieurs des *nobiliaires* de la province, qui étant la plûpart manuscrits & quelquefois même mal copiés, n'offrent pas toujours la même ortographe. On nous dira que la date & les armes auroient dû nous préserver de cette erreur; mais on conviendra qu'il faudroit avoir un grand fonds de mémoire, pour y avoir toujours présentes près de deux mille dates & autant d'armes qui sont répandues dans ce seul volume. Nous serions peut-être moins excusables de n'avoir rendu que sous un seul

Digitized by Google

un ſeul mot pluſieurs noms propres qui ſe trouvent précédés des *articles le*, *la*, *les*; mais nous croyons avoir ſuffiſamment ſatisfait aux reproches que pourroit nous valoir cette liberté, par le petit avertiſſement que nous avons placé exprès au commencement de la lettre L de ce volume, pour la commodité de ceux qui ne veulent pas ſe donner la peine de lire une préface, ou rien de ce qui en approche. Nous ajouterons ſeulement ici qu'effectivement il y a une grande différence entre *l'article de*, qui annonce preſque toujours de la nobleſſe, & les autres *articles* à qui cette prérogative n'eſt rien moins qu'attachée. A l'égard de certains noms propres qui ſemblent précédés de cet *article de*, & dont nous n'avons fait de même qu'un ſeul mot, nous avons ſuivi la *héraulderie*, qui ne nous rend pas compte des raiſons qu'elle a eu d'en uſer ainſi : Au reſte, nous croyons devoir encore avertir que ſi quelques prétendus *annobliſſemens* qui ſe voyent dans une grande partie des *nobiliaires* de cette province, ne ſe trouvent point rapportés dans celui-ci, c'eſt que nous avons reconnu qu'ils s'étoient trompés, en prenant quelquefois, ou une reconnoiſſance de nobleſſe, ou l'erection d'une terre de roture en fief ſous le nom de celui qui l'avoit demandée, pour un ſimple *annobliſſement;* c'eſt ce que l'on verra dans les volumes ſuivans, où le *tréſor des chartres* ſera la preuve de ce que nous avançons.

Les fautes que les graveurs pourront faire dans le blaſon des armes, nous paroiſſent d'une ſi petite conſequence, par la facilité de les réparer en recourant à *l'annobliſſement* à côté duquel elles ſont placées & où elles ſont énoncées, que nous n'en parlerons pas.

Nous aurions encore beaucoup de choſes à dire pour nous juſtifier nous-mêmes de certaines fautes, qui malgré toute notre attention auront pû nous échaper, & qui en quelque façon ſont inſéparables de l'objet que nous traitons, mais nous aimons mieux nous en rapporter au jugement de tous ceux qui ſont verſés dans les matières *généalogiques*, ſcience, nous oſons le dire, auſſi peu commune, même dans un degré médiocre, qu'il eſt facile de ſe flatter de la poſſeder éminemment. Ceux-là ſeuls en connoiſſent les ronces & les épines, & le travail immenſe auquel il faut ſe condamner pour s'y frayer une route qui conduiſe à la vérité. Enfin, & nous ne pouvons trop le répéter, nous avons pris toutes les précautions poſſibles pour ne nuire à perſonne.

DISSERTATION

Digitized by Google

DISSERTATION
SUR LA NOBLESSE.

ARTICLE PREMIER.

Du nom de NOBLE.

TOUTES les explications qu'on a données jusqu'à préſent ſur le mot de NOBLE, ſont preſque uniformes.

CICERON, dans ſes Épîtres, dit que la Nobleſſe n'eſt autre choſe qu'une vertu connuë: *Nobilitas nihil aliud eſt quàm cognita virtus.* Varron prétend que NOBLE ſignifie *connu*. Porphire nous apprend que la Nobleſſe repréſente les mérites des Ancêtres, & leur vertu éclatante: *Nobilitas nihil aliud eſt quàm claritas ſplendorque Majorum, honor virtutis præmium.* C'eſt le contraire de l'obſcurité des Ignobles, appellés Païſans; c'eſt-à-dire, gens du païs ou de la campagne.

LES Romains nommoient *Paganos* ceux qui ne portoient pas les armes. On appelloit Roturiers, ceux qui avoient été vaincus & mis en route, ou déroute. On les nommoit encore Villains, de *Villâ*; Ruſtiques à *Rure*, & *Ruptarii* parcequ'ils ouvroient & rompoient la tèrre par le labourage.

LES Latins ont auſſi formé le nom qu'ils ont donné à la Nobleſſe, *Nobilitas quaſi Noſcibilitas*; cette qualité de Noble étant une marque de diſtinction qui fait connoître les Perſonnes. Pluſieurs autres Auteurs font dériver le terme de *Nobleſſe* à *Noſcendo*, du verbe connoître. Car NOBLES, diſent-ils, *ſunt quaſi Noſcibiles aut Notabiles*, n'y ayant rien de plus éclatant & de plus notable que la Nobleſſe.

ARTICLE II.

Des hommes libres, & des divers dégrés de liberté & des ſervitudes.

L'HOMME ayant été créé libre, il ne devoit y avoir entre ſes deſcendans aucune différence de condition, mais bien une parfaite égalité. Nos premiers pères ne connoiſſoient entr'eux ni Nobleſſe, ni Roture, ils étoient tous égaux.

LES Hébreux nés d'Abraham & d'Iſaac, & les Arabes deſcendus d'Iſmaël, ſe vantoient de n'avoir jamais été réduits en ſervitude: *Nemini ſervivimus unquam.* Ils jouïſſoient d'une noble liberté; le dernier d'entr'eux pouvoit monter ſur le Trône, comme les enfans du plus grand Prince pouvoient être réduits à la plus baſſe condition.

SI les anciens Géants réduiſirent à la ſervitude ceux qu'ils avoient opprimés, cette ſervitude fut détruite par le terrible événement du déluge, qui ramena tous les hommes à l'égalité de condition, & à ce bel ordre qui eût duré longtems, ſi le crime, la cupidité, l'ambition & la vanité ne l'euſſent renverſé.

Digitized by Google

Le malheureux Cham attira sur sa postérité la servitude, par son peu de respect envers son père. Un Nemrod opprima les foibles, & les réduisit sous son obéissance. Les Hébreux s'ennuïèrent de la liberté dont ils jouïssoient, ils demandèrent un Roi à Samuël, qui fut contraint de leur donner Saül.

Les Grecs & les Gaulois furent plus jaloux de ce précieux trésor, & soutinrent une infinité de guèrres pour se le conserver; & si l'Empire Romain s'étendit si considérablement, ce ne fut que sous le spécieux prétexte de rendre la liberté à ceux qui l'avoient perduë, & de la conserver à ceux qui en jouïssoient.

Depuis longtems il a été nécessaire que, dans la vie civile, il y eut une différence de condition parmi les hommes, pour établir entr'eux un ordre qui servît à conserver la paix & l'union.

Plusieurs Cartulaires nous apprennent que, du tems de Charlemagne, on reconnoissoit quatre sortes de personnes.

1°. Les Nobles, *Nobiles*, les Grands, les Seigneurs. Cette qualité de Noble étoit d'une si grande distinction, qu'elle étoit souvent donnée aux personnes des Rois. On trouve dans l'histoire de Richard II. Roi d'Angleterre, qu'après avoir été arrêté prisonnier & détrôné en 1399. par Henry Comte d'Erby, son cousin, il disoit en se plaignant: *Hé! que dira le Noble Roi de France?*

Non-seulement cette qualité de Noble est souvent répétée dans les épitaphes des Rois, mais encore dans les traités & les anciens titres. Les Princes du Sang l'ont prise dans un grand nombre d'actes. Thibaut, Comte de Champagne, est qualifié Noble Homme, dans un titre de 1232.

2°. Les Hommes libres, *ingenui*, qui étoient d'une condition libre, de tems immémorial, nés dans le païs où ils demeuroient. Il y avoit parmi eux trois sortes de rangs; celui des Magistrats, à qui leur âge & leurs fonctions faisoient donner le nom de Pères & de Sénateurs; celui des Officiers d'armée qui furent nommés Chevaliers, parcequ'ils combattoient à cheval; & celui du Peuple, dans lequel étoient compris les Soldats & les Artisans.

3°. Les Lites, *Lites*, les Serfs, les Habitans de la campagne & les Laboureurs. Il y avoit trois sortes de Serfs. Les premiers étoient ceux qui devoient la taille à leur Seigneur, & cette taille étoit de deux espèces, l'une se payoit à sa volonté, tantôt plus grande, tantôt plus petite, & l'autre étoit fixe.

4°. Les Esclaves, proprement dits, qui ne faisoient pas en quelque façon partie de la République; mais étoient des Corps, *Corpora*, vivans dans la dépendance absoluë de leurs Maîtres, qui les vendoient & les échangeoient, comme ils faisoient de leur bétail.

La violence a introduit l'esclavage, comme la vertu & les grandes actions ont donné naissance à la Noblesse. Ceux qui se sont trouvés les plus forts ont opprimé les plus foibles, & en ont fait des Esclaves, que les Latins ont nommés *Mancipia*, comme qui diroit pris & emmenés par la main, étant faits prisonniers. On leur accordoit la vie; mais on leur ôtoit la liberté, qui est la plus précieuse & la plus excellente qualité de l'homme.

Les enfans des Esclaves suivoient la condition de leurs pères, jusqu'à ce qu'ils fussent affranchis par leurs Maîtres, qui leur rendoient la liberté, soit durant leur vie, soit par testament après leur mort.

En France, sous le règne de Louis Hutin, les Habitans de plusieurs petites villes, & presque tous ceux de la campagne, étoient encore Serfs; l'on avoit alors que peu ou point changé l'état où ils s'étoient trouvés au commencement de la Monarchie, lorsque les Francs les ayant assujettis par leurs armes, ne leur avoient conservé la vie que pour profiter de leurs travaux, en les réduisant à un honteux esclavage.

Les Peuples François étoient pour la plûpart gens de corps, gens de main-morte, gens de proüeste, assujettis en tout à la puissance de leurs Seigneurs. Il n'y avoit que les grandes villes qui eussent conservé leur liberté. Mais les moindres villes,

Digitized by Google

les bourgs & les villages étoient demeurés dans leur premier état ; & quoiqu'il fût permis aux habitans d'avoir quelques terres, en quoi ils différoient des Esclaves pris à la rigueur, cependant eux & leurs enfans ne pouvoient point sortir du domaine du Seigneur où ils étoient nés, ils ne pouvoient s'établir ailleurs ni s'y marier, sans encourir les peines portées par la Loi de ce qu'on appelloit *Fors-fuiage* & *Fors-mariage* ; c'est-à-dire, des mariages faits hors de la terre du Seigneur sans sa permission. Ils ne pouvoient disposer de leurs biens en faveur des Églises sans le consentement de leurs Seigneurs.

C'est-là l'état où étoient la France & la Lorraine au treizième siècle & même encore au quatorzième ; non pas d'une manière tout-à-fait uniforme, y aïant divers usages & diverses dérogations, autorisées par les Seigneurs en différentes Seigneuries. Les affranchissemens ont commencé en France dès le règne de Louis le Gros. Et Philippe le Bel rendit la liberté à divers villages. Depuis le quatorzième siècle les affranchissemens devinrent presque généraux.

La France ne souffre plus d'Esclaves, quoiqu'elle ait encore en quelques lieux des personnes main-mortables, & d'autres servitudes ; mais qui ne sont pas de la nature de celles des Anciens. Elle ne reconnoit plus que trois états, le Clergé, la Noblesse & le Tiers-État.

ARTICLE III.

Du titre d'Ecuyer.

Le nom d'Écuyer vient de ce que les Nobles portoient des Écus & Armoiries, qui sont des marques de Noblesse, comme les Images des Aïeux l'étoient parmis les Romains. Et Budée prétend que les Armes de nos Gentilshommes ont succédé à ces Images. Pline nous apprend que c'étoit la coutume de son tems de faire graver des figures sur les boucliers : *Scutis continebantur Imagines.*

Autrefois l'Écu étoit si considéré, qu'on punissoit ceux qui le quittoient, & non ceux qui quittoient leurs Lances ; parceque l'Écu servoit comme de rempart & de défense dans l'armée ; c'est pourquoi le Noble qui portoit l'Écu, étoit joint au Chevalier combattant dans les Tournois pour lui servir de second, & pour lui conserver son Écu blasonné de sa devise ; ce fut sans doute pour cette raison que les Écuyers furent appellés *Scutarii*. Le Grand Écuyer de France est appellé dans les anciennes chartres latines, *Scutifer* & *Armiger*, parcequ'il portoit l'Écu du Roi.

La qualité d'Écuyer est encore appliquée à ceux qui avoient du commandement sur l'Écurie ; mais on qualifioit ceux qui avoient ces charges, Écuyers d'Écurie.

La fonction de porter des Boucliers étant toute militaire, & par conséquent exercée par des Nobles, cette qualité a toujours exprimé la Noblesse de celui qui l'a portée, même depuis que les Boucliers ou Écus ne sont plus en usage à la guerre.

La qualité d'Écuyer ne se donnoit cependant pas indifféremment à tous les Nobles, & jusqu'au commencement du quinzième siècle elle dénotoit un ancien Gentilhomme. Les Barons, les plus grands Seigneurs, & même des Princes du Sang se sont qualifiés Écuyers dans leur jeune âge, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'Ordre de Chevalerie ; ils étoient dans une subordination si grande à l'égard des Chevaliers, qu'ils ne faisoient point de difficulté, non-seulement de leur céder les places d'honneur en tous lieux, de ne se point couvrir en leur présence, & de n'être point admis à leur table, de leur obéir ; mais aussi de les servir & de porter leur Écu ou Bouclier.

Ils ne pouvoient sceller leurs actes comme les Chevaliers, lesquels pouvoient être représentés à cheval, armés de toutes pièces. Il y a des exemples sous le treizième & quatorzième siècles, par lesquels il paroît qu'ils remettoient à autoriser des actes de leur sceau, quand ils seroient parvenus à la Chevalerie.

Digitized by Google

Ils ne pouvoient porter d'éperons dorés, mais seulement blanchis. Les habits, les éperons dorés & les ornemens de fourrures étoient réservés aux Chevaliers. Le Roi Charles VIII. en 1486. leur permit les habits de soye, à l'exception des velours.

Un Écuyer n'étoit jamais qualifié de Messire, ni sa femme de Madame, on l'appelloit seulement Demoiselle ou Damoiselle, quand même elle auroit été Princesse; au lieu qu'auſſi-tôt que son mari étoit devenu Chevalier, il pouvoit être appellé Messire & Monseigneur, & son épouse, Dame.

Il y avoit des Écuyers dont les biens ne permettoient pas de parvenir jamais à la Chevalerie. C'est ce qui obligeoit souvent les Rois à établir une pension à ceux qu'ils faisoient Chevaliers, qui n'avoient pas de quoi soutenir cette dignité.

Les Écuyers n'avoient en tems de guèrre que la demi-paye des Chevaliers, à l'exception des Écuyers-Bannerets; ces derniers se trouvant Seigneurs de bannière, & en état de mener leurs Vassaux à la guèrre, & parmi lesquels il y avoit quelquefois des Chevaliers, avoient la paye de Chevaliers-Bacheliers, qui étoit la demi-paye des Chevaliers-Bannerets.

Cette grande subordination servoit à les exciter d'un violent desir de se rendre dignes de la Chevalerie, non-seulement par des actions de valeur & de bonne conduite; mais auſſi par celles de la vertu, qui étoit essentielle pour faire un parfait Chevalier.

A présent toutes ces règles sont peu observées; la qualité d'Écuyer prouve néanmoins toujours la Noblesse; mais elle n'est presque plus en usage que pour la petite Noblesse.

ARTICLE IV.

Des Damoiseaux.

Le mot de Damoiseau est un diminutif de Dom, *Dominus*, qui signifie Seigneur; les noms de Dame & de Demoiselle s'appliquent aux femmes; le premier à celles qui sont mariées, ou qui sont de la plus haute condition; & le dernier aux filles, excepté celles qui sont du Sang Roïal.

La qualité de Damoiseau est fort ordinaire en Gascogne. Elle a été usitée dans la Maison de Sarbruche, & à d'autres Seigneurs qui ont possedé la Seigneurie de Commercy.

Nos anciens titres nous apprennent que les Damoiseaux se nommoient en latin *Domicelli*. Aimery de Poitiers est qualifié Damoiseau par Philippe le Bel en 1297. *Fidelis Aimericus Domicellus*, &c. Mahere, ou Mathieu de Lorraine, fils de Noble Prince le Duc Thiebaut II. prend ordinairement le nom de Noble Damoiseau dans les titres de 1309. 1317. & 1319, &c.

J'ai vu un testament de Noble Franc d'Anglure, daté du mois de juin 1435. où il est qualifié *Domicellus*.

Helies, Jacques & *Antoine* de Livron, prenoient la qualité de Damoiseaux.

ARTICLE

Digitized by Google

ARTICLE V.

Des Valets ou Varlets.

POUR ne faire peine à personne, nous avons supprimé le titre de Valet dans notre Nobiliaire; parceque sous ce nom on entend aujourd'hui une personne de vile condition, qui sert dans les bas emplois.

Le terme de Valet a été autrefois un titre honorable. Les fils des Empereurs étoient appellés Varlets, ou Valets.

Dans le Poitou les Valets étoient aussi considérés que les Écuyers dans les autres Provinces; le nom de Valet n'étoit donné qu'à ceux qui apprenoient la profession des armes.

Fauchet & Pasquier nous apprennent que les Écuyers-Tranchans étoient appellés Varlets.

Duchesne, dans l'histoire de la Maison de Richelieu, rapporte un titre de l'an 1201. dans lequel Guillaume du Plessis se qualifie Valet, qui signifie (dit l'Historien) la même chose qu'*Ecuyer* ou *Damoisel*; & il ajoute cette particularité, que les Nobles, qui s'intituloient *Valets*, donnoient à connoître par-là qu'étant issus de Chevaliers, ils prétendoient à l'Ordre de Chevalerie obtenu par leurs pères. Il cite ensuite plusieurs titres anciens, où un Particulier qualifié *Valet*, se dit fils d'un Chevalier.

Quelques Auteurs dérivent le mot de Valet du mot hébreu *Valad*, qui signifie *un Enfant*. D'autres de *Bar*, qui veut dire Fils, & que les Espagnols ont reçu des Sarrazins, & l'ont changé en *Varo*, d'où l'on a fait Varolet, & par syncope *Varlet*, comme on disoit autrefois, & comme il se lit encore dans les anciens Hérauts-d'armes.

Ducange dit qu'on appelle *Valeti*, les enfans des grands Seigneurs qui n'étoient pas encore faits Chevaliers, & qu'on a donné ce titre d'abord à des Officiers honorables, comme Valets-Tranchans, Valets-Échansons, Valets-servants-de-sale, &c.

Ce nom est demeuré aux Tranchans du Roi, depuis appellés *Ecuyers-Tranchans*. Et ces charges d'Écuyers-Tranchans ont été exercées par les plus grands Seigneurs du Royaume.

Il y a plusieurs sortes de Valets. Le premier Valet-de-Chambre du Roi est un Officier considérable qui couche au pied de son lit, & qui est toujours dans sa chambre & garde sa cassette. Les autres Valets-de-Chambre habillent le Roi, servent par quartier aux offices de sa chambre.

ARTICLE VI.

Des Chevaliers-Bannerets.

QUOIQUE le caractère de la Noblesse soit uniforme, & qu'il soit en quelque façon vrai de dire qu'un Gentilhomme n'est pas plus Gentilhomme qu'un autre, il y a cependant toujours eu divers dégrés entre les Nobles qui ont composé différens ordres entr'eux. Car les uns ont été plus relevés que les autres, à raison des dignités qui leur étoient conférées par le Prince; les autres par les prérogatives que les qualités & les titres de Chevaliers leur donnoient; de sorte que l'on a toujours remarqué trois dégrés & trois ordres de Noblesse.

Le premier est celui de *Barons*, qui comprenoit tous les Gentilshommes qui étoient élevés en dignité, tant à cause des titres qui leur avoient été accordés, qu'à cause de

Digitized by Google

leurs fiefs, en vertu desquels ils avoient droit de porter la Bannière dans les armées, & d'y conduire leurs Vassaux. C'est pourquoi ils sont ordinairement reconnus sous le nom de Bannerets, & souvent sous le terme général de *Barons*; ce qui a fait dire à *Diræus*, que *Barones vocari solent ii proceres, qui vexillum in bellum efferunt.* Le second ordre étoit celui de Bacheliers, ou des simples Chevaliers, & le troisième celui des Écuyers.

Dès la première race des Rois de France, les Nobles se séparerent de leurs inférieurs, porterent de longs cheveux à l'exemple des Princes de la Maison Roïale, pour marque de leur ancienne liberté.

Les Bannerets étoient des Gentilshommes qui avoient de grands fiefs, qui leur donnoient droit de porter la Bannière; ils étoient obligés de soudoyer cinquante hommes d'armes, & les arbalétriers qui devoient les accompagner.

Selon Mr. du Tillet, le Banneret étoit celui qui avoit autant de Vassaux Gentilshommes, qu'il en falloit pour lever Bannière, & faire une compagnie de gendarmes ou gens à cheval, entretenus à sa table, & soudoyés à ses dépens. Il devoit avoir un château, avec vingt-quatre chefs de famille qui lui prêtassent hommage.

Pour parvenir à cette dignité, il ne suffisoit pas d'être puissant en fiefs & en Vassaux, il falloit encore être Gentilhomme de nom & d'armes. Dans une bataille ou un tournois, le Banneret s'y trouvoit, & faisoit présenter, par un Héraut, le Panon de ses armes au Roi, ou aux Maréchaux de l'armée en l'absence du Prince, & demandoit la permission de lever Bannière, selon son rang de réception.

On croit que le terme de Bannière est dérivé de ban, qui signifie proclamation publique d'aller à la guerre.

Le droit de lever Bannière étoit très-honorable, & la cérémonie s'en faisoit avec pompe.

Selon un ancien cérémonial, un Banneret devoit avoir cinquante lances, outre les Gens de trait, les Archers & les Arbalétriers qui lui appartenoient; savoir vingt-cinq pour combattre, & autant pour garder sa Bannière; & chaque Homme d'arme avoit à sa suite deux chevaux.

Les Bannerets étoient ordinairement connus sous ce nom, comme sous le titre de Barons; & comme ils avoient souvent la qualité de Chevalier, c'est ce qui les a fait appeller Chevaliers-Bannerets.

Il y avoit aussi des Écuyers-Bannerets qui possédoient des fiefs avec le droit de Bannière; mais n'aïant pas encore reçu l'honneur de la Chevalerie, ils ne pouvoient s'en attribuer le titre.

Dans les commencemens le titre de Banneret étoit personnel, & celui qui l'avoit ne tenoit cet honneur que de son épée & de sa bravoure; mais il devint dans la suite héréditaire, passant à ceux qui possédoient la terre ou le fief d'un Banneret, bien qu'ils n'eussent pas l'âge nécessaire, & qu'ils n'eussent donné aucune preuve de leur valeur pour mériter cette qualité. Cet ordre fut changé à cause du ban & arriere-ban, parceque lorsqu'il étoit assemblé, chaque Banneret étoit attenu de servir son Seigneur Souverain; ainsi ce devoir, qui étoit personnel, devint purement réel, suivant le fief & la nature de son inféodation.

Il y avoit des terres de *Haubert* & de Bannière, compriſes sous le nom de *Militiæ*, ou de *Haubert*; d'autres appellées fiefs & terres nommées *Bacularie*, ou de Bachelerie; d'autres enfin appellées *Vavassories*. Le Vavasseur avoit des Vassaux, mais la Seigneurie dépendoit d'un autre Seigneur.

Il y avoit, entre le Banneret simple & le Banneret-Chevalier, cette différence, que celui-ci acquéroit cette qualité par sa vertu, ses faits héroïques, & souvent aux dépens de son sang dans les armées, & que l'autre ne l'avoit qu'à cause du fief auquel étoit attachée la Bannière.

C'est une erreur de croire qu'il n'y eut point de différence entre le Baron & le Banneret; le contraire se prouve par des arrêts du 2. & 7. juin 1401. qui contiennent

Digitized by Google

que Messire Guy, Baron de Laval, soûtint à Messire Raoul de Coëquen, qu'il n'étoit point Baron, mais seulement Banneret, & qu'il avoit levé la Bannière, dont on se mocquoit, en l'appellant Chevalier au Drapeau quarré.

Le Banneret avoit souvent des supérieurs Bannerets. Le Vicomte de Thouars avoit sous lui trente-deux Bannières.

Le Banneret avoit le privilège du cri de guerre, que l'on appelle cri d'armes, qui lui étoit particulier, & qui lui appartenoit privativement à tous les Bacheliers & à tous les Écuyers; parcequ'il avoit droit de conduire ses Vassaux à la guerre, & d'être Chef de troupes, & d'un nombre considérable de Gendarmes. Et en 1283. Philippe le Hardi fit un réglement, portant qu'un Chevalier qui auroit 3000. liv. de terre ou plus, ou un Banneret, pourroit avoir trois paires de robes par an, & que l'une des trois seroit pour l'été.

La paye de Chevalier-Banneret étoit différente de celle du Chevalier-Bachelier, comme la paye de celui-ci l'étoit de celle de l'Écuyer.

Les Bacheliers étoient du second ordre, c'est-à-dire, inférieurs en dignité aux Barons & aux Bannerets; ceux-ci recevoient l'investiture par la Bannière quarrée, & le Bachelier par un Panon qui se terminoit en queuë, qui étoit l'enseigne avec laquelle il conduisoit ses Vassaux.

Le Bachelier n'ayant ni assez de biens, ni assez de Vassaux pour les mener à la guerre à ses dépens, marchoit & combattoit sous la Bannière d'autrui, & tâchoit de mériter le titre de Banneret.

Ces Bannerets & ces Bacheliers tomberent durant les divisions du Royaume, arrivées sous Charles VIII; on leur ôta la liberté de faire la guerre de leur propre autôrité; ils perdirent le commandement des armées, & en même tems la qualité de Bannerets. C'étoit néanmoins une très-belle & très-honorable Milice, à laquelle tous les hommes braves aspiroient.

L'Écuyer étoit le dernier étage des Nobles; car souvent les Écuyers étoient à la suite des Chevaliers-Bannerets & des Bacheliers, portans leurs écus. Et c'est delà sans doute, qu'ils étoient appellés Écuyers, *Scutiferi* & *Scutarii*.

ARTICLE VII.

Du Noble de Race.

La Noblesse de race se forme sur un certain nombre de dégrés. Pour être parfaite il faut, selon Plutarque, qu'elle remonte jusqu'au Bisaïeul: *Nobilitatem eam tueor, eam orno, quæ à Majoribus veluti per gradus ad nos delata & Avos & Proavos in memoriam revocat.*

Celui qui est annobli acquiert la Noblesse, mais non la race; elle a, selon son Auteur, la puberté en ses enfans, l'adolescence en ses petits-fils, & la maturité en ses arrières-fils. *C'est la troisième génération*, dit un autre Auteur, *qui purifie le sang & la race, & qui efface tous les vestiges de roture.*

L'Histoire nous apprend que l'Empereur Sigismond, ayant été supplié par un Payſan de l'annoblir, il lui répondit, qu'il pouvoit bien l'enrichir, mais non lui donner la Noblesse; c'est-à-dire la race: *Possem divitem efficere, Nobilem haud possum.*

La Noblesse naissante, dit Barthole, * est une grace accordée par le Prince, à celui qu'il éleve au dessus du commun des Citoïens; mais la Noblesse naissante n'est pas parfaite, & elle n'acquiert la race qu'au quatrième dégré: *Non perficitur usque ad quartum gradum.*

* *Lib. de Dignit. Cap. 12.*

Ceux qui sont les plus portés à favoriser la Noblesse de race, conviennent qu'elle doit commencer au Bisaïeul, se continuer au second dégré, puis au troisième; & que ceux qui sont au quatrième, deviennent véritablement Nobles.

Digitized by Google

Cette Noblesse se vérifie en deux manières, par titres & par témoins; la dernière preuve est spécialement reçuë, lorsqu'il y a eu troubles, incendies, guerres, ou d'autres accidens.

On justifie qu'on est de Race Noble, 1°. Quand les Prédécesseurs ont été réputés Nobles, ou en cas de dérogeance, quand on prouve les dégrés supérieurs, & que les ancêtres ont porté la qualité de Nobles, d'Écuyers & de Chevaliers.

2°. Quand on prouve que ses Auteurs ont vécu noblement, que le père & l'aïeul ont porté les armes, & ont eu des charges convenables aux Nobles, comme des Offices de Baillis ou de Sénéchaux, qu'ils ont eu des Justices & des Fiefs, qu'ils ont porté des Armoiries qui leur étoient propres; & enfin qu'ils ont eu de tems en tems des Sentences déclaratives de Noblesse, données sur des titres & avec connoissance de cause.

Nous disons donc que celui-là est véritablement Noble de Race, qui a les dégrés nécessaires; c'est-à-dire, qui a trois dégrés de Noblesse au dessus de lui, & qui est en état, s'il a de la Noblesse maternelle, de faire voir huit quartiers; mais nous disons en même tems que, quand il pourroit remonter au delà de cette Noblesse de Race, il ne pourroit être pour cela Gentilhomme de nom & d'armes, comme plusieurs se l'imaginent; parcequ'il n'y a que la multiplicité des siècles, la première introduction des noms & armes, & l'ancienne investiture héréditaire des fiefs, qui donnent cette prérogative.

ARTICLE VIII.

Des Gentilshommes.

Le mot de Gentilhomme vient de *Gentilis Homo*. Quelques-uns disent qu'il vient de *Gentil* ou *Payen*, à cause que les anciens François qui conquirent la Gaule, qui étoit déja Chrétienne, furent appellés Gentils par les originaires, parcequ'ils étoient encore Payens. D'autres disent que, sur le déclin de l'Empire, il y eut deux compagnies composées d'hommes distingués par leur bravoure, l'une appellée *Gentilium*, & l'autre *Scutariorum*; que delà sont venus les noms de *Gentilhomme* & d'*Ecuyer*.

Il vient peut-être aussi de *Gentil*, parcequ'une gentile action signifie une action noble & glorieuse. Un Auteur croit que ces noms de Gentils & d'Écuyers nous sont restés de la Milice Romaine, parceque c'étoit aux Gentils & aux Écuyers, comme aux plus braves Soldats, à qui l'on distribuoit les principaux bénéfices & les meilleures portions de terre, qu'on donnoit pour récompenses aux Gens de guerre. Les Gaulois qui avoient vu, durant l'Empire des Romains, les Écuyers & les Gentils entre les autres Soldats, emporter sur les frontières les plus belles terres, commencerent (comme il est à présumer), en conséquence de ce qu'ils avoient vu observer entre les Romains, à appeller Gentilshommes ceux qu'ils virent être pourvûs de pareils bienfaits par les Rois.

La qualité de Gentilhomme a été autrefois si honorable, que les Rois juroient foi de Gentilhomme, parceque cette qualité semble renfermer toutes les vertus qui rendent la foi inviolable; encore aujourd'hui, un bon Gentilhomme croiroit ne plus mériter cette belle qualité, s'il manquoit à sa parole, lorsqu'il l'a engagée sous ce titre.

François I. dans une assemblée des notables en 1527, dit qu'il étoit né Gentilhomme & non Roi, qu'il parloit à Gentilshommes, & qu'il en vouloit garder les privilèges.

Henry IV. releve aussi la qualité de Gentilhomme. *Si je faisois gloire*, disoit-il (en faisant l'ouverture des États de Roüen) *de passer pour un excellent Orateur, j'aurois*

Digitized by Google

j'aurois apporté ici plus de belles paroles que de bonnes volontés ; mais mon ambition tend à quelque chose de plus relevé que de bien parler ; j'aspire aux glorieux titres de Libérateur & de Restaurateur de la France : Déja par la faveur du Ciel, & par le conseil de mes fidèles Serviteurs, & par l'épée de ma brave & généreuse Noblesse, dont je ne distingue point mes Princes ; la qualité de Gentilhomme étant le plus beau titre que nous possédions.

Nos maximes en Lorraine sont, que les Annoblis peuvent se faire déclarer Gentilshommes à la quatrième génération ; les Maréchaux sont les commissaires nés pour examiner & recevoir les preuves des quatre dégrés paternels & maternels, & c'est sur leur rapport que le Prince accorde des lettres de Gentillesse, dont l'effet principal est de partager noblement & d'annoblir des Bâtards reconnus. Privilèges reservés autrefois aux anciens Chevaliers, dont les enfans naturels s'appellerent jusqu'au seizième siècle *Bâtards.*

On ne peut fixer une époque juste de l'usage d'élever ainsi les Nobles à la qualité de Gentilhomme ; nous n'en trouvons aucun vestige avant le règne du Duc Charles III. apparemment qu'il est le premier qui a introduit cette règle, que Léopold I. a suivie, en dispensant des preuves de la Noblesse maternelle.

Les Ducs Henry & Charles IV. ont aussi donné quelqu'atteinte à la Loi de leurs Prédécesseurs, lorsqu'ils ont accordé des lettres de Gentillesse dès le premier & le second dégré. Cette grace, qui marque & qui suppose un mérite extraordinaire, ne produit pas dans la pensée de nos Jurisconsultes les effets civils dans les Tribunaux ; ensorte qu'un Gentilhomme, avec ces lettres précoces, ne seroit pas plus en droit de partager sa succession noblement, que d'annoblir ses Bâtards.

ARTICLE IX.

Du Gentilhomme de Nom & d'Armes.

Les Maisons de nom & d'armes se sont formées dans le commencement des fiefs, des surnoms & des armoiries, & se sont rendues remarquables par les cris de guerre & par les exploits militaires ; l'exercice des armes n'étant alors permis qu'à ceux qui vivoient noblement. Comme l'établissement des Monarchies ne s'est fait que par les armes, ceux qui ont été les premiers élevés sur le trône ont eu besoin d'être secondés par des hommes braves, grands, & généreux pour les y soutenir & les deffendre.

S'il étoit juste que les plus grands & les plus vaillans fussent reconnus pour Souverains, il l'étoit aussi que celui que ces Héros avoient élu pour Roi, les distinguât du peuple par des marques illustres.

C'est delà qu'est venuë cette ancienne & parfaite Noblesse des Rois, & celle des vaillans hommes qui leur prêtoient les mains pour les couronner. Et c'est pour ces raisons que nous appellons Gentilshommes de nom & d'armes, ceux qui sont d'une si ancienne race, que le commencement nous en est inconnu. L'on peut dire que cette Noblesse vient de ceux qui sont nés de famille libre, & dont la race a été de tout tems exempte de roture, & a joui d'une pleine liberté.

Un Gentilhomme de nom & d'armes, selon Jean Scohier, est celui qui porte le nom de quelque province, bourg, château, seigneurie, ou fief noble, qui a des armes particulières, quoiqu'il ne soit pas Seigneur de ces terres. Car tel est Seigneur d'une terre, qui n'a rien aux armes qui appartiennent à un autre qui n'a rien en la seigneurie, vu que les armes ne se peuvent donner à une terre ou seigneurie que par la concession du Prince.

En Lorraine, comme dans les autres pays de l'Europe, il y a des Gentilshommes de nom & d'armes ; c'est-à-dire, une Noblesse de si haute antiquité qu'on n'en peut montrer l'origine, & qui prouvent une possession de tems immémorial, par

une ſuite de perſonnes diſtinguées par leur valeur & leurs exploits, par des marques diſtinctives de leurs Maiſons, comme par la couleur de leur livrée, ou par certains cris de guerre, ou par le nom de leur ſeigneurie, poſſédée de père en fils ſans interruption ; & enfin par les armes ou ſceaux affectés à leur famille dans le tems que ces marques d'honneur ont commencé à être fixées dans l'Europe.

La parfaite Nobleſſe, ſelon Chaſſanée, eſt proprement l'ancienne & immémoriale, & dont on ne peut prouver par écrit quand elle a commencé, ni de quel Prince elle a reçu ſon être.

Froissard, parlant de quelques Chevaliers, dit qu'ils ſont Gentilshommes de nom, parceque leur Nobleſſe eſt auſſi ancienne que leur nom, qui les a toujours diſtingués des autres hommes, & depuis pluſieurs ſiècles, des Annoblis ; & Gentilshommes d'armes, non-ſeulement parcequ'ils ont été les premiers dans les États conquis, où ils ont laiſſé des marques de leur valeur, mais principalement parceque les armoiries ſuivent naturellement les noms.

Le Duc Philippe de Bourgogne, ſurnommé *le Bon*, voulant honorer les Premiers de ſes États du Collier de l'Ordre de la Toiſon d'Or qu'il avoit inſtitué, donna commiſſion au Sr. Coël, homme très-riche en manuſcrits, de voir & d'examiner quelles étoient les Maiſons les plus anciennes & les plus illuſtres du pays : il répondit, après avoir conſulté tous ſes recueils & ceux de la Maiſon de Bourgogne, que c'étoient celles *de nom & d'armes*.

Un ancien manuſcrit, intitulé *Ars heraldica*, dit que celui-là eſt Noble de nom & d'armes, qui porte l'écu qui convient à ſon nom, & qui eſt de la famille à laquelle ce nom & ces armes ſont affectés.

André du Cheſne, Hiſtoriographe de France, écrit que les Gentilshommes de nom & d'armes, ſont ceux qui peuvent montrer que le nom & les armes qu'ils portent, ont été portés par leurs Ayeux, & qu'ils ont toujours fait profeſſion de cette qualité, dont on ne peut découvrir l'origine.

Il y a de la différence entre le Gentilhomme de nom & d'armes, & le Gentilhomme de quatre lignes. Le premier eſt Noble de tems immémorial, & le dernier n'a beſoin que de quatre quartiers des Ayeux paternels & maternels. On exigeoit cette Nobleſſe des Gentilshommes qui aſpiroient aux honneurs, pour les obliger à ne prendre alliance que dans les Familles Nobles, à peine de déchoir des principales prérogatives des Nobles ; parceque c'étoit interrompre ſa Nobleſſe de quatre lignes, & obſcurcir la Nobleſſe de nom & d'armes. *Lex erat* (dit Denis d'Halicarnaſſe) *ne Patriciis cùm Plebeiis licita eſſent connubia.*

François Coutier, Baron de Souhey, dit que celui-là eſt Gentilhomme de nom & d'armes, qui ſubſiſte par ſoi-même, qui eſt Noble ſans déclaration du Roi, dont la Nobleſſe & la réputation viennent des armes, & qui en fait profeſſion. Il met encore au nombre des Gentilshommes de nom & d'armes, celui qui poſſéde un fief, dont les tenans le deſſervent par pleines armes, affectées au nom de ſa famille, & qui ne ſont ni d'adoption, ni de conceſſion.

Le Père Meneſtrier eſt d'avis que le Gentilhomme de nom eſt d'armes, eſt celui qui a un nom de famille & des armoiries qui le diſtinguent des autres, parcequ'il y a des Gentilshommes qui n'ont ni l'un ni l'autre. Il ajoute que le Gentilhomme de nom & d'armes, eſt celui dont le nom & les armes ſont connus par les tournois, par des témoins qui ſont du même ordre, & par les régiſtres des Hérauts, dans leſquels ſont inſcrits les noms & les armoiries des plus illuſtres familles, & encore par les titres, quartiers paternels & maternels, ſans aucun reproche de roture.

Le troiſième ſens qu'il dit qu'on peut donner à cette qualité, eſt que les Gentilshommes de nom & d'armes ſont ceux qui avoient droit de porter Bannière dans les armées, d'y repréſenter leurs armoiries & d'y crier leurs noms pour rallier les troupes ; & que par-là ces Gentilshommes de nom & d'armes ſe diſtinguoient des autres leurs inférieurs.

Il dit enfin que nul ne pouvoit ſe préſenter pour combattre dans les tournois,

Digitized by Google

qu'il ne fut reconnu Gentilhomme de nom & d'armes, par d'autres Gentilshommes de pareille qualité qui en rendoient témoignage; d'où est venuë la coutume de justifier la Noblesse par la dépositon de témoins, qui est reçuë dans les ordres de Chevalerie, & dans les grands Chapitres.

On peut donc conclure de toutes ces opinions, que la Noblesse de nom & d'armes est celle qui est d'origine inconnuë, formée avec l'hérédité des fiefs & le commencement des noms. D'abord elle éclata par le cri du nom dans les armées, & par les armes érigées en trophée dans les combats sanglans, & en tems de paix dans les joûtes & les tournois. Toutes ces marques d'honneur ont paru dès l'institution de la grande Noblesse en l'état qu'elle est, & elles font connoître la différence du Gentilhomme de nom & d'armes d'avec les Annoblis. Car, comme disoit un Ancien, *Qui autem jus Gentilitatis & Majorum imagines nullas habent, hi terræ filii & à terrâ orti & homines novi vocitabantur.*

Celui qui est annobli peut à la vérité, avec le tems, devenir Gentilhomme, mais jamais Gentilhomme de nom & d'armes, puisqu'il n'a pas l'ancienneté requise; & c'est cette ancienneté qui fait la différence entre les Gentilshommes de nom & d'armes & les nouveaux Annoblis. Et quoiqu'un Gentilhomme se soit signalé par des faits héroïques, ou qu'il se soit distingué par des charges honorables, il n'est pas pour cela Gentilhomme de nom & d'armes. Mal-à-propos croiroit-on donc que tous les Gentilshommes sont égaux.

La qualité de Gentilhomme de nom & d'armes imprime dans son sujet un caractère si adhérant, qu'il lui seroit aussi difficile de s'en dépouiller que de sa propre essence. Quoique l'intéret puisse le porter quelquefois à accepter une adoption dans une famille annoblie, & à en prendre le nom & les armes, il ne laisse pas néanmoins de conserver sa Noblesse originelle. Les loix civiles ne peuvent jamais lui ravir son caractère, quoiqu'il en quitte les marques extérieures, pendant qu'il jouït de cette adoption, qui ne peut abolir les droits de sa naissance.

Il n'en est pas de même du simple Annobli, il ne peut jamais acquérir dans l'adoption ou dans l'alliance d'une ancienne Maison, la qualité de Gentilhomme de nom & d'armes; car cette qualité ne peut se communiquer que par la naissance, & elle ne passe jamais aux étrangers, ne pouvant compâtir par aucun moyen avec l'annoblissement. Les Annoblis étant adoptés à d'anciennes Maisons, sont obligés par les loix d'en porter le nom & les armes; mais la raison naturelle leur défend d'en prendre le titre. Le Prince même ne peut faire un Gentilhomme de nom & d'armes, non plus qu'un Noble de race.

Il faut donc avoüer que la Noblesse de cet ordre est le comble de la grandeur humaine. Plus elle vieillit, plus elle acquiert de force & de vigueur.

ARTICLE X.

Des Annoblis par lettres-patentes.

Les annoblissemens par lettres-patentes ne sont pas fort anciens. Le premier que nous connoissons en France est du treizième siècle, sous le règne de Philippe III. surnommé le Hardy, en faveur de Raoul l'orfèvre. Ils n'ont commencé à être fréquens que sous Philippe le Bel; & en Lorraine nous ne trouvons aucune lettre d'annoblissement avant les dernières années du règne de Charles II; ce qui nous fait présumer que René I. est celui qui a commencé à annoblir dans ses États ceux qu'il a jugés dignes de cet honneur, soit en considération des services rendus à l'État par leur capacité, ou en récompense de quelques actions de bravoure dans le militaire.

Digitized by Google

Les Ducs ses successeurs ont suivi cette méthode. Il est ensuite arrivé qu'on a fait trois classes de Nobles, les uns d'épée, les autres de robe, & les troisièmes par finance.

Ceux de l'épée, à l'exemple de nos anciens Chevaliers, doivent leur Noblesse à leurs faits d'armes. La Noblesse de robe ne provient pas des emplois de Judicature possédés par le père & l'ayeul, *patre & avo Consulibus :* mais de la pure concession des Princes qui ont annobli des Magistrats recommandables par leur habileté. La Noblesse par finance s'est achetée à prix d'argent. Nos ayeux ont méconnu cette manière de s'élever dans la République.

Les Ducs de Bar ont annobli quelque tems avant les Ducs de Lorraine. Nous trouvons un Humblet de Gondrecourt, Receveur des Domaines, & Gouverneur des monnoyes, annobli par Robert Duc de Bar, par patentes du 23. juillet 1363.

Le Roi Charles IX. beaufrère du Duc de Lorraine Charles III, ayant accordé à ce Prince par transaction en 1571. tous les droits roïaux dans le Barrois, le Roi Henry III. expliquant cette transaction, permit au Duc de Bar de faire des Loix, d'imposer la taille, de donner des graces, d'annoblir, & de battre monnoye. Mais la Cour des Aides de Paris mit une modification à cette déclaration, portant que ceux qui auroient reçu des lettres de Noblesse du Duc de Lorraine, payeroient la taille, s'ils venoient demeurer en France; & en outre cette Cour se réserva le droit & dégré de ressort par appel, dans les matières dont la connoissance lui appartenoit.

Les Ducs de Lorraine & de Bar aïant réüni en leurs personnes les qualités de Duc de Lorraine & de Bar, les annoblissemens devinrent fréquens.

Les Évêques de Metz, de Toul & de Verdun en firent plusieurs. L'Empereur Charles de Luxembourg, Roi de Bohéme, accorda à Geoffroy d'Apremont, Seigneur de Dun, en considération des grands services qu'il en avoit reçu, le privilège pour lui & ses hoirs en ligne directe, qui seroient Seigneurs d'Apremont, d'annoblir toutes personnes non-Nobles, excepté celles de condition servile, de les faire Chevaliers, & les rendre habiles à posséder des fiefs de Chevalerie; voulant que les personnes ainsi annoblies, soient tenuës & réputées au nombre des autres Nobles de l'Empire. On produit des actes qui prouvent que les Comtes d'Apremont ont réellement exercé ces droits, & ont donné des lettres de Noblesse.

Les Damoiseaux de Commercy ont prétendu avoir les mêmes privilèges. Mr. de Rochepot, Seigneur de Commercy, donna le 18. juin 1597. des lettres de Noblesse à Nicolas de Taillefumier; Charles III. comme Seigneur par indivis dudit Commercy, confirma lesdites lettres, & elles furent enrégistrées en la Cour des grands-jours de Commercy, par arrêt du 18. mars 1598.

Antoine de Silly, Damoiseau de Commercy, Seigneur Souverain d'Euville, Comte de Rochepot, annoblit Pantaleon Durand le 11. décembre 1596. Les lettres-patentes d'annoblissement furent confirmées par Charles III. en 1597.

Les Rois de France ont quelquefois donné des lettres de Noblesse à des Lorrains, en reconnoissance de leurs services ou de leur fidélité. Le Roi Charles IV. annoblit en 1327. Pierre de Martigny, qui étoit une famille établie près de Berny. François I. donna des lettres-patentes de Noblesse à Robert d'Amance, vers l'an 1371. Ces annoblissemens ne signifient pas que le Roi Très-Chrétien fut alors Souverain en Lorraine; mais seulement qu'il donnoit à ces particuliers des lettres de Noblesse à valoir dans ses propres États, & même dans ceux de Son Alteſſe de Lorraine, autant qu'il plairoit à Sadite Alteſſe de les agréer & de les ratifier.

Comme il arrive quelquefois que les Princes, cédant à la faveur, aux recommandations & aux importunités, accordent certaines choses qui sont contraires à leurs intérets, le Duc Charles III. fit le 11. juin 1573. une très-sage Ordonnance, portant: » Que ci-après nul Noble en son Duché de Lorraine, ne seroit reçu à » porter & exercer les états de Noblesse, quelqu'impétration qu'il en ait de lui, ou » lettres sur ce octroïées, qu'au préalable il n'ait présenté lesdites lettres en la Chambre » des Comptes pour y être lûës & vérifiées, & que ses biens, facultés & joüissances

» n'ayent

» n'aïent été inventoriées par les gens de ladite Chambre, & l'inventaire ou information » par eux faite des biens & facultés rapportés pardevant eux, ils aïent entièrement » & sans aucune modération ou réduction, taxé pour ses finances le tiers de la somme » à laquelle lesdits biens pourront monter. Duquel tiers ils envoïeront mémoire & » déclaration aux Officiers de ses Comptes, pour lui en faire état.

Ce sage Prince qui connoissoit les inconvéniens de la multiplication des Annoblis dans un État, n'en faisoit que le moins qu'il lui étoit possible. Il n'ignoroit pas que régulièrement ces sortes de distinctions & ces rangs d'honneur ne doivent être que la récompense d'un mérite extraordinaire, ou le fruit des services rendus à l'État ou au Souverain; & que rien n'est plus opposé à la véritable Noblesse, que l'élévation qui ne vient que des richesses, de la faveur ou de la recommandation : il savoit d'ailleurs qu'en accordant des privilèges de Noblesse à des gens que l'on tire de l'état de roture où ils supportent les charges de l'État, pour les faire jouïr des dispenses dûës aux Nobles, le menu peuple est foulé par la surcharge que l'exemption de ces nouveaux Nobles lui occasionne; ensorte que ceux qui étoient les plus en état de fournir aux besoins du Prince, sont dispensés d'y contribuer, & que ceux qui ne possédent presque aucun bien dans un païs, en soutiennent seuls presque tout le poids & les impositions.

Le Duc Henri III. en 1622. fit aussi une ordonnance dans le même esprit, pour les Annoblis.

Le Roi Louis XIV. étant en possession des États de Lorraine & Barrois, en 1671. avoit donné son ordonnance du 4. mars, par laquelle il révoquoit les annoblissemens faits par les Ducs de Lorraine dans leurs États jusqu'en l'an 1611; mais le 18. septembre 1696. il donna sa déclaration, par laquelle il rétablit dans leur Noblesse ceux qui avoient été annoblis par les Ducs, Souverains de ce pays, sans limitation; ce qui fut cause que plusieurs personnes, dont la Noblesse étoit fort douteuse & fort équivoque, se firent donner des Lettres de confirmation ou de réhabilitation, sous prétextes que leurs titres étoient perdus ou égarés; faveur qu'il n'étoit pas mal-aisé d'obtenir. Aussi remarque-t'on que ceux dont la Noblesse étoit la plus incertaine, étoient les plus ardens à recourir à ces sortes de moyens de vérifications, de confirmations & de réhabilitations.

Les Ducs de Bar, à l'imitation des Princes leurs voisins, ont autorisé l'annoblissement par le ventre; c'est-à-dire, le droit d'hériter de la Noblesse de sa mère; dans plusieurs Bailliages l'usage en est aussi ancien que la bataille donnée à Fontenay entre Charles le Chauve & ses frères, dans laquelle l'élite de la Noblesse de Champagne aïant été taillée en pièces, on jugea que pour la remplacer, il falloit donner, par grace, aux filles de condition, le droit de transmettre leur Noblesse aux enfans qu'elles auroient de leurs maris roturiers. La coutume du Barrois, fondée peut-être sur de semblables motifs, a introduit le même privilège, avec cette condition néanmoins, que les enfans, pour reprendre la Noblesse du côté de leur mère, sont obligés de renoncer, au profit du fisc, à la succession du père; encore faut-il que le Prince confirme cette reprise par lettres-patentes.

Le Père Hugo dit, dans la préface de son Nobiliaire, qu'on ne doit pass'imaginer qu'il soit permis, en conséquence de cette reprise, de compter pour ses ascendans les dégrés ascendans de la Noblesse de sa mère, & que celui qui fait la reprise est censé être le premier Noble de son nom. Mais c'est en quoi il s'est trompé, comme nous allons le faire voir en rapportant l'article LXXI. de la coutume de Bar, avec les termes du commentaire sur cette coutume.

„ Si le père est Noble, vivant noblement, & la mère roturière, les enfans „ procréés d'eux seront Nobles, & suivront la condition du père; mais si le père „ est roturier, & la mère Noble, les enfans procréés suivront l'état & condition „ de la mère si bon leur semble, en renonçant à la tierce partie des biens de la „ succession paternelle au profit dudit Seigneur Duc. Toutefois si après la succession „ paternelle à eux échuë, ils continuoient la roture d'icelui, ne seroient reçus à l'état

Digitized by Google

„ de Noblesse, sinon en renonçant à la totalité de la succession paternelle, &
„ obtenant réhabilitation dudit Seigneur, qui ne leur octroyera si bon lui semble.

Le présent article, dit le commentaire, a été confirmé par arrêt contradictoire de la Cour des Aides de Paris du 18. juillet 1678, donné au profit de Jean Droüet, natif de Vaubecourt, contre les habitans de Ste. Menehould, lesquels s'étoient pourvûs contre la sentence renduë au Bailliage de Bar le 2. novembre 1677, par laquelle ce Jean Droüet avoit été reçu à prendre la Noblesse & les armes de Jeanne du Moulin sa mère, aux conditions portées par cet article.

La grace que la coutume accorde aux enfans d'une mère Noble de suivre sa condition, n'est pas entièrement gratuite, puisqu'elle les prive, dans un cas, de la succession paternelle, & dans l'autre, du tout, au profit du Seigneur Duc de Bar; ce qui lui tient lieu d'indemnité en perdant ses sujets taillables.

Celui qui reprend la Noblesse de sa mère, n'est point un nouvel Annobli, qui, d'une condition servile & roturière, soit passé à l'état Noble; mais est réputé Noble de race, & par fiction de droit on remonte à la source; ensorte que la condition de l'enfant du vivant du père, n'est que suspenduë, & son état *retro trahitur ex eventu*, par la déclaration qu'il fait de vouloir suivre la qualité de sa mère.

Sur le terme de *rehabilitation*, le Commentateur dit: qu'il marque très-clairement que les enfans, issus d'une mère Noble, sont Nobles également comme elle, ou comme son ayeul, lorsqu'ils reprennent sans avoir fait acte de roture; car *réhabiliter* n'est autre chose que réparer le défaut survenu par les accidens de fortune, en remontant plus haut à la source. Et pour cette raison, d'Argentré, sur la coutume de Bretagne, a résolu décisivement qu'en matière de Noblesse, la preuve entière manquant, on a recours aux présomptions, qui sont toujours favorablement reçuës pour accorder, ou confirmer cette qualité, comme plus compatible & plus convenable à la perfection première de notre être général & universel.

La Noblesse de la femme qui a épousé un roturier, dort pendant le mariage; mais si après la mort du mari, la veuve vit noblement, elle jouït du privilège de Noblesse qu'elle transmet à ses enfans, ce qu'elle ne pourroit faire si la Noblesse étoit éteinte.

Enfin l'article a été confirmé par un arrêt célèbre rendu contradictoirement au Conseil d'État le 3. mars 1693, au profit d'Aimond Massu de Fleury, contre les habitans de la ville de Blâmont, par lequel le Roi a décidé que l'Annobli du côté maternel, reçu à prendre cette qualité en l'an 1627, renvoïé par Mr. Desmarets de Vaubourg, Intendant en Lorraine, pour se pourvoir pardevers Sa Majesté, est déclaré, comme les autres Nobles, exempt de logement de gens de guerre & autres impositions, & que la reprise n'est point un nouvel annoblissement, mais que la Noblesse remonte jusqu'à la source. L'arrêt est donné sur l'avis de neuf Conseillers d'État, & fait loy.

L'ordonnance de S. A. R. du 14. février 1700, vérifiée en la Chambre des Comptes de Bar, porte: » Que ceux qui pourront justifier par actes autentiques » réïtérés de dix ans en dix ans, qu'ils sont depuis cent ans, ou quatre générations, » dans une possession suivie & sans interruption de jouïr de la Noblesse, seront » répurés & tenus pour Nobles, & qu'ils jouïssent de tous les privilèges attribués à » la Noblesse. Que les Usurpateurs d'icelle seront punis suivant la rigueur des » ordonnances.

Digitized by Google

ARTICLE XI.

Des Tournois.

LES Tournois dont nous avons parlé dans les articles précédens, étoient un exercice & un divertissement de guerre & de galanterie que faisoient nos anciens Chevaliers, pour montrer leur adresse & leur bravoure. Les premiers Tournois ont été des courses de chevaux en tournoïant avec des cannes en forme de lances, au lieu que les Joûtes étoient des courses accompagnées d'attaques & de combats de lances émoussées, & des épées qu'on appelloit *glaives courtois*, parceque le tranchant en étoit rabbatu.

LE Prince qui ouvroit le Tournoi, envoïoit un Roi-d'armes, qui portoit un sauf-conduit avec une épée à tous les Princes, *en signifiance qu'il queroilloit de frapper un tournois en bonhourdis d'armes en la presence des Dames & Damoiselles.* C'étoit-là la formule ordinaire.

ON se battoit d'abord seul à seul, puis troupe contre troupe; & après le combat les Juges adjugeoient le prix au meilleur Chevalier *mieux frappant d'épées*; ensuite on le conduisoit en pompe vers la Dame du Tournoi, & après l'avoir remerciée bien humblement, il la baisoit & ses deux Damoiselles.

LES Tournois étoient le divertissement le plus ordinaire dans le treizième & quatorzième siècles. Ils se faisoient tous les trois ans en Allemagne, & servoient de preuves de Noblesse. Car le Gentilhomme qui y avoit assisté deux fois, étoit suffisamment *blazonné & publié*; c'est-à-dire, reconnu pour Noble. Ceux qui ne s'étoient trouvés à aucun, n'avoient point d'armoiries, quoiqu'ils fussent Gentilshommes. Ceux qui avoient remporté le prix étoient couronnés par les Dames, & ces couronnes s'appelloient autrefois *chapeaux de triomphe*.

ON abolit dans la suite l'usage des Tournois, parceque souvent il n'y avoit qu'une maligne inclination qui pût faire trouver du plaisir dans ces cruels divertissemens.

DES ARMOIRIES.

L'USAGE des armoiries n'est point d'une haute antiquité, ce que les anciens Perses, Grecs & Romains portoient sur leurs écus, ne peut passer pour armoiries. C'étoient des ornemens qui dépendoient du caprice de l'Ouvrier, ou de la fantaisie du Soldat. Ces ornemens n'étoient ni uniformes, ni permanens; ils ne servoient point à distinguer les familles; ils ne passoient point aux successeurs. Ces ornemens ne signifioient rien de particulier, ils ne servoient qu'à les faire discerner de leurs camarades, ou des autres légions. Les Anciens n'ont jamais parlé d'armes propres qui distinguassent entr'elles les familles Grecques ou Romaines; beaucoup moins celles des Orientaux, où l'on ne savoit ce que c'étoit que Noblesse, comme on ne le sait pas encore aujourd'hui.

LES armes qui illustrent & qui distinguent les familles dans l'occident, ne sont pas fort anciennes; & il est certain qu'on ne connoît aucune famille dans l'Europe qui ait porté des armes fixes & certaines avant l'onzième siècle; avant ce tems chaque Seigneur mettoit sur son écu ce qu'il jugeoit à propos, sans se mettre en peine de suivre ce qui avoit été fait par ses prédécesseurs.

LE Père Menestrier prétend qu'elles ont proprement commencé dans les Tournois. *Si cela est*, l'usage des armoiries n'a commencé que dans le dixième siècle. Munster dit que ce fut Henri, surnommé l'Oiseleur, qui introduisit les Tournois en *Allemagne*; d'autres tiennent que le vrai inventeur des Tournois est Godefroy II.

Digitized by Google

Comte d'Anjou, vers l'an 1066. Il y a cependant lieu de croire qu'ils sont plus anciens, puisque le Pape Eugène II. qui vivoit au commencement du neuvième siècle, excommunia & ordonna de priver de la sépulture chrétienne tous ceux qui se présentoient aux Tournois.

Ce qui prouve que les armoiries doivent leur origine aux Tournois, c'est que ceux qui ne s'y étoient jamais trouvés, n'avoient point d'armoiries, quoiqu'ils fussent Gentilshommes. Les armoiries peuvent encore venir des récompenses de vertu pour des exploits militaires, & que les enfans conservoient en mémoire de leurs pères, comme des distinctions honorables dans leurs familles.

Les Romains avoient huit sortes de couronnes pour récompenser les actions de valeur. Entr'autres l'Ovale, qui étoit de myrte pour les Généraux, quand ils avoient vaincu sans effusion de sang. La Navale, qui étoit un cercle d'or, orné de becs de vaisseaux, qu'on donnoit à un Capitaine ou à un Soldat qui avoit le premier sauté dans un vaisseau ennemi. La Murale, étoit un cercle d'or ou d'argent, surmonté de petits créneaux, pour celui qui avoit monté le premier sur la muraille d'une ville assiégée, & y avoit arboré l'étendart. La Triomphale étoit faite de branches de laurier; dans la suite on la fit d'or, pour un Général qui avoit gagné une bataille, ou conquis une Province.

Quelque spécieuse que paroisse l'opinion de ceux qui veuillent que les armoiries tirent leur origine de ces sortes de récompenses, il est pourtant plus sûr de s'en tenir au sentiment du Père Menestrier, qui en rapporte le premier usage aux Tournois du dixième siècle.

Le blason est encore moins ancien que les armoiries. Quoiqu'on eut des armoiries vers le dixième & onzième siècles, il est certain qu'on n'y apportoit pas tant de régularité que l'on a fait depuis. Dans la suite des tems on a fait des règles; & le corps de ces règles compose un art qu'on appelle *Blazon*, mot qui vient de l'allemand *blazen*, qui signifie sonner du cor; parceque dans les Tournois on sonnoit de cet instrument à l'arrivée de chaque Noble, afin d'assembler les autres, pour examiner & contrôler ses armes.

Je ne me propose pas d'approfondir ici le corps du blazon, qui est un abîme, selon Scohier; je n'ai dessein que d'en donner ici une légère teinture, & d'en expliquer les premiers principes, qui suffiront à ceux qui doivent lire notre Nobiliaire. Ceux qui voudront en voir davantage pourront consulter les ouvrages du Père Menestrier, qui a donné un traité du blazon avec beaucoup d'ordre & de netteté.

ARTICLE I.

Les anciens Chevaliers joignoient leurs casques à leurs écus, les lioient avec des courroies, & les rangeoient de manière que les Dames les pussent voir.

Les émaux des armoiries, sont les couleurs dont ces Chevaliers s'habilloient aux Tournois, & ces émaux sont au nombre de sept.

L'or, l'argent, l'azur, le gueules, le sinople, le pourpre & le sable. L'hermine & le vair étoient aussi emploiés.

Les bandes & les faces que nous voyons aujourd'hui dans les écus, étoient autrefois les écharpes que les Dames leur donnoient. Les peaux, les chevrons, sont des morceaux des lices & des barrières. Les cimiers qu'on met sur les casques, sont des ornemens des Tournois. Les lambrequins étoient des rubans, des livrées dont les Dames ornoient les écus. Les tenans, les supports, viennent des Pages qui les portoient, & qu'on habilloit en sauvages, en lions, ou en licornes. Les manteaux, les pavillons, prennent leur origine de ce qu'on mettoit ces écus sur de riches étoffes. Tout cela sert à prouver que l'usage des armoiries vient des Tournois.

Dans la suite les armoiries se perfectionnerent. On y fit entrer des figures qui représentoient les noms des familles, les événemens mémorables, les dignités & les

les charges, les seigneuries, les croisades, &c. elles sont devenuës des marques d'honneur & de Noblesse. On en compte de neuf sortes; les armoiries de domaine, telles sont celles que les Souverains portent toujours de même; d'alliance, de communauté, de concession, de dignité, de patronage, de succession, de prétention & de famille.

Nous remarquons huit sortes d'armoiries de famille.

Les parlantes, parcequ'elles ont du rapport avec le nom de celui qui les porte.

Les arbitraires, qui sont prises du caprice de celui qui, aïant fait une fortune, se les attribuë sans les avoir méritées.

Les vraies, qui sont composées selon les loix de l'art héraldique.

Les fausses, qui sont contre les règles, excepté les armes à enquérir; comme celles de Jérusalem, qui sont d'or sur argent.

Les pures & pleines, qui n'ont que les pièces qu'elles doivent avoir.

Les brisées, sont celles auxquelles on ajoute quelque brisure, comme le lambel, la cotice, la bordure, le bâton péri en bande, les étoiles, les croissans, &c.

Les chargées, auxquelles on ajoute quelques pièces de distinction.

Les diffamées, auxquelles on a retranché quelque pièce, pour punition de celui qui les porte.

L'écu, qui est le fond & le champ où sont représentées les pièces & les figures dont les armoiries sont composées, a diverses figures selon l'usage du pays: les François le portent quarré, arrondi & pointu par le bas; les Allemands le portent échancré de différentes figures; les femmes le portent accolé des armes de leurs maris, & les filles prennent une lozange.

Les émaux, sont: { Les métaux. / Les couleurs.

Les métaux, { Or. / Argent. } { Jaune. / Blanc.

Les couleurs,

Azur.	Bleu.
Gueules.	Rouge.
Sinople.	Verd.
Sable.	Noir.
Pourpre.	Violet.

Les carnations pour les parties du corps humain.

Outre ces émaux il y a encore deux fourrures, { Hermines. / Vair. } { Blanc & noir. / Blanc & bleu.

On ajoute aux fourrures,

- Contre-hermines.
- Contre-vair.
- Vairé.
- Contre-vairé.
- Vair en pointe.

Les écus de cet Armorial n'étant pas enluminés, & beaucoup de personnes ne sachant point le blazon, nous avons cru devoir donner une methode de pouvoir connoître les émaux.

L'or, est pointillé.

L'argent, ne se marque point.

L'azur, est représenté par des lignes horisontales, c'est-à-dire, tirées de droit à gauche.

Digitized by Google

Dans le blazon, le côté droit de l'écu répond à la main gauche de celui qui le regarde.

Le gueules, s'exprime par des lignes perpendiculaires.

Le sable, par des lignes horisontales, & par des lignes perpendiculaires qui se croisent.

Le sinople, se marque par des lignes diagonales, c'est-à-dire, qui sont inclinées de droite à gauche.

Le pourpre, est représenté par des lignes diagonales de gauche à droit.

L'hermine, s'exprime par des mouchetures de sable.

Contre-hermine, se marque tout au contraire de l'hermine; car le champ est de sable, & les mouchetures se trouvent blanches.

Les vairs, se représentent par la figure de petites cloches de verre dont se servent les Jardiniers, & qui sont renversées; elles se marquent comme l'azur, par des lignes horisontales.

Contre-vairs, se marquent en opposant ces petites cloches les unes contre les autres par leurs bases.

Vairs en pointe, se fait en opposant les pointes aux bases.

Contre-vairé, est exprimé en faisant le contraire des vairs, c'est-à-dire, en opposant l'or à l'or, & le gueules au gueules.

Les partitions de l'écu sont des lignes qui le divisent en plusieurs parties, & qui en changent & diversifient le champ.

Il y en a quatre principales dont toutes les autres sont composées; savoir: *parti, coupé, tranché, taillé.*

L'écu *parti*, est divisé en deux parties égales par une ligne perpendiculaire du haut en bas.

Le *couppé*, est partagé en deux parties égales par une ligne droite ou horisontale.

Le *tranché*, est divisé par une ligne diagonale, tirée de l'angle droit d'enhaut au gauche d'enbas.

Le *taillé*, est au contraire, & se partage par une ligne diagonale, tirée de l'angle gauche d'enhaut, au droit d'enbas.

Le *tiercé*, est de deux traits qui partagent l'écu en trois parties égales selon tous ses côtés. Ainsi il y a *tiercé en fasce, tiercé en pal, tiercé en bande* & *tiercé en barre.*

L'écartelé est, { En croix. / En sautoir.

L'écartelé en croix, est de deux lignes qui se croisent & qui divisent l'écu en quatre quartiers égaux. Il se nomme simplement écartelé.

L'écartelé en sautoir, se fait avec deux lignes diagonales croisées en sautoir.

ARTICLE II.

Les pièces dont un écu est chargé, comme une croix, une face humaine, un soleil, une épée, &c. sont appellées les figures d'armoiries.

Il est peu d'hommes extraordinaires qui n'aïent pris autrefois quelque devise, emblême ou figure qui eût du rapport avec l'action éclatante par laquelle ils s'étoient signalés. Ils ne se choisissoient que des images qui renfermassent de grandes idées. Ils rejettoient de leurs emblêmes les figures des bêtes grossières, sales, lâches & stupides; prenant au contraire volontiers celles des animaux qui ont de la fierté, & dans lesquels on remarque des inclinations cruelles & voraces. Ainsi les Perses sont les premiers qui se trouvent avoir porté l'aigle dans leurs enseignes, & les Romains de même; Pompée avoit un lion tenant une épée; les Gots avoient un ours; & les Scythes un foudre, qui brise & renverse tout.

Digitized by Google

Tout ce que l'on peut dire sur les symboles qui ont pû être en usage, soit parmi les Grecs, soit parmi les Romains, ne détruit point le système du Père Menestrier, qui soutient que toutes ces figures étoient très-différentes des armoiries de nos jours; parcequ'elles n'étoient ni fixes, ni héréditaires, & qu'elles ne servoient point à distinguer les familles, ni à marquer la Noblesse.

Nous divisons en quatre classes les pièces dont on charge l'écu.

Les *propres*, les naturelles, les artificielles & les chimériques.

Les propres sont de quatre ordres.

1°. Les traits qui font le *parti*, le *couppé*, &c. dont on a déja parlé.

2°. Les pièces honorables sont au nombre de seize. Le chef, la fasce, la bande, le pal, la barre, le chevron, la croix, le sautoir, &c.

1°. Le chef est une pièce honorable qui se met au haut de l'écu.

Le chef abaissé, est quand le chef est détaché du bord supérieur de l'écu par la couleur du champ qui le surmonte, & qui le rétrécit du tiers de sa hauteur.

Chef cousu, c'est quand il est de couleur aussi bien que le champ, quoiqu'elle soit différente.

2°. *La fasce*, est une pièce honorable qui occupe le tiers de l'écu horisontalement, & qui sépare le chef de la pointe.

Fascé, se dit d'un écu chargé de plusieurs fasces de différens émaux.

Fascé denché, quand toutes les fasces sont dentées, & de telle façon que l'écu est aussi plein que vuide.

Fascé contrefascé, est lorsque l'écu *fascé* est parti d'un trait par lequel l'émail des fasces est changé, de sorte que le métail est opposé à la couleur, & la couleur au métail.

Il y a des fasces *bretessées*, *crenelées*, *engrelées*, *échiquetées*, *entées*, *ondées*, *frettées & lozangées*, &c.

3°. *La bande*, est une pièce honorable qui traverse l'écu d'angle en angle, prenant en haut depuis le chef du côté droit, & aboutissant à la pointe du côté gauche.

Quand elle ne contient que les deux tiers de son ordinaire, on l'appelle *cotice*; & lorsqu'elle n'en a qu'un tiers, on la nomme bande en devise.

On donne à la bande plusieurs attributs; *dentelée*, *engrelée*, *denchée*, *bretessée*, *échiquetée*, *potencée*, &c.

4°. Le pal est une espèce de pieu posé debout, il comprend toute la hauteur de l'écu, & le tiers de sa largeur.

Il y a des pals *cométés* & *flamboians*. Les *cométés* sont mouvans du chef, & les *flamboians* de la pointe.

Ecu palé, est quand il est chargé également de pal, de métail & de couleur.

Contrepalé, se dit lorsque l'écu est coupé, & que les demi-pals du chef, quoique d'émaux semblables à ceux de la pointe, sont néanmoins différens en leur rencontre; ensorte que si le premier du chef est de métail, celui qui lui répond au dessous doit être de couleur.

Ecu palissé, c'est quand il y a des paux éguisés, semblables à ceux dont on fait des palissades.

5°. *La barre*, est une pièce qui occupe diagonalement le tiers de l'écu, à commencer par le côté gauche d'enhaut en tirant du côté droit de la pointe. Elle a ses attributs comme la bande.

6°. *Le chevron*, est une pièce qui représente deux chevrons de charpente assemblés sans aucune division. Il descend du chef vers les extrémités de l'écu en forme de compas à demi-ouvert.

Il y a des chevrons *accompagnés*, *alaisés*, *brisés*, *couchés*, *coupés*, *appointés*, &c.

7°. *La croix*, est une pièce honorable qui doit être seule dans l'écu, dont elle doit occuper un tiers; elle s'appelle croix pleine.

Il y a des croix de plusieurs pièces; quand elles sont tant multipliées, on les nomme souvent *croisettes*.

Digitized by Google

Elles sont quelquefois *alaisées*, *ancrées*, *bordées*, *bretessées*, *denchées*, *engrelées*, *écartelées*, *échiquetées*, *frettées*, *fleurdelisées*, *fleuronnées*, *fourchées*, *haussées d'hermine*, *de Lorraine*, *lozangées*, *nelées*, *ondées*, *parties*, *pattées*, *potencées*, *recroisettées*, &c.

8°. *Le sautoir*, est une pièce faite en forme de croix de St. André, qu'on appelle une croix de Bourgogne.

Le sautoir est alaisé quand il ne touche pas les bords de l'écu.

9°. *La bordure*, est une espèce de brisure faite comme une dentelle posée de plat au bord de l'écu. Il y en a de *componées*, *cantonnées*, *engrelées*, *endentées*, &c.

La bordure simple est toute d'une couleur, ou toute d'un métail, & elle est une brisure de puînés.

10°. *L'orle*, est une pièce honorable faite en forme d'un filet, qui est vers le bord de l'écu, & dont il a le même trait. L'orle est de moitié plus étroit que la bordure.

11°. *Le chef pal*, c'est lorsqu'au bas du chef il y a un pal qui n'est séparé par aucune ligne, & qui sont tous deux de mêmes émaux.

12°. *La champagne*, est l'espace en bas d'un tiers de l'écu.

13°. *Le perle*, est une figure composée de trois cotices mouvantes de deux angles, du chef & de la pointe, & qui se joignent au cœur de l'écu, & forment un Y.

14°. *L'écusson*, est un petit écu dont on charge un plus grand. Quand il est seul au milieu de l'écu, on l'appelle un écusson en abîme.

15°. *Le quartier*, est une pièce honorable, mais c'est quand il est seul. Il n'occupe que la quatrième partie de l'écu.

16°. *Le giron*, est fait comme une pièce d'étoffe taillée en triangle, à qui on donne le nom de giron, parceque les femmes en portoient ainsi sur le sein. Quand l'écu est de huit girons, on l'appelle gironné.

ARTICLE III.

Les pièces honorables diminuées, sont au nombre de dix-neuf.

1°. *Comble*, est un chef diminué.

2°. *Vergette*, est un pal diminué de moitié.

3°. *Devise*, est une fasce diminuée d'un tiers.

4°. *Trangles*, sont des fasces diminuées en nombre impair.

5°. *Burelles*, sont des fasces diminuées en nombre impair.

6°. *Jumelles*, sont des fasces qui n'ont que la cinquième partie de leur largeur, & qui se mettent toujours deux à deux.

7°. *Les tierces*, sont de même largeur, & se mettent trois à trois.

8°. *Estrées*, est une croix diminuée de la moitié de sa largeur.

9°. *Fillet en croix*, est une croix qui n'a que la quatrième partie de sa largeur.

10°. *Flanquis*, est le tiers d'un sautoir.

11°. *Estaie*, est un chevron qui n'a que le quart de sa largeur.

12°. *Filière*, est une bordure diminuée de trois quarts de sa largeur.

13°. *Cotice*, est une bande diminuée de moitié.

14°. *Bâton*, est une bande qui n'a que la troisième partie de sa largeur.

15°. *Le bâton péri*, est celui qui est racourci en abîme.

16°. *Fillet*, est une bande qui n'a que la cinquième partie de sa largeur.

17°. *Contrecotice*, est une barre réduite à un tiers de sa largeur.

18°. *Contrefilet*, est une barre qui n'a que le cinquième.

19°. *Le canton*, est le quartier diminué d'un tiers.

ARTICLE

Digitized by Google

ARTICLE IV.

Autres figures honorables.

1°. *Les points équipolés*, sont neuf quarrés, dont cinq sont d'un émail, & quatre d'un autre, alternativement.

2°. *L'échiquier*, est lorsque l'écu est divisé en plusieurs quarrés, dont les uns sont de métail & les autres de couleur.

3°. *Emanché*, se dit des partitions de l'écu, où les pièces s'enclavent les unes dans les autres en forme de longs triangles.

4°. *Emmanché*, se dit des haches, marteaux, &c.

5°. *Le treschœur*, est une tresse, ou orle fleuré.

6°. *Les frettes*, sont comme le comble d'un toît, qui se fait le plus souvent de perches croisées & entrelassées.

7°. *Les lozanges*, sont des figures de quatre pointes, dont deux sont plus étenduës que les autres.

8°. *Les fusées*, sont pièces plus étenduës en longueur que les lozanges, comme des fuseaux.

9°. *Les billettes*, sont des billets quarrés-longs.

10°. *Les macles*, sont des mailles de cuirasse en lozanges, ouvertes & percées en lozanges.

11°. *Rustres*, sont des lozanges percées en rond.

12°. *Les vires*, sont des anneaux passés les uns dans les autres.

13°. *Les annelets*, sont des petits anneaux tout ronds.

14°. *Les tourteaux*, sont des figures de pains ou de gâteaux : Ils sont toujours de couleur, à la différence des besans qui sont toujours de métail.

15°. *Les besans*, sont des pièces de monnoie d'or ou d'argent, sans marque.

16°. *Le papelloné*, se représente en forme d'écailles, comme les ardoises posées les unes sur les autres.

17°. *Diapré*, ce sont les fasces, peaux & autres pièces bigarrées de diverses couleurs, comme un compartiment de fleurs.

18°. *Le franc-quartier*, est une place d'honneur du côté droit au haut de l'écu, un peu moindre qu'un quartier d'écartelage.

19°. *Le franc-canton*, est plus petit que le franc-quartier.

ARTICLE V.

Des lambrequins, des cimiers & des cris de guerre.

NOUS appellons timbre ce qui surmonte l'écu, comme le casque, les lambrequins, les cimiers & les cris de guerre.

Il y a plus de quatre siècles que l'on a commencé à mettre ces ornemens au dessus des écus d'armoiries; les casques se mettoient avec moins de façon qu'aujourd'hui. Il est vrai que ceux des Rois avoient plus d'ornemens, & étoient quelquefois de front; mais les autres étoient tous de côté, les grilles & autres ouvertures des uns & des autres étoient sans distinction, surtout dans les commencemens. A présent on représente les casques des Souverains ouverts & de front; ceux des Princes & des Ducs n'ont pas tout-à-fait la visière levée; & tous ceux qui sont d'une dignité au dessous, la visière est abaissée, & ils y mettent plus ou moins de grilles. On peut compter pour certain que chacun en met plus qu'il n'en doit avoir, pour paroître au dessus de son véritable état.

Digitized by Google

Nous dirons ici, en passant, que le motif qui nous a engagé à donner une rocaille à tous nos écussons, a été la crainte de ne pas contenter un chacun là-dessus; plusieurs auroient pû nous quéreller de ce que nous ne leur donnions pas un casque ou assez ouvert, ou mal contourné; & pour éviter tout reproche, nous avons pris le parti de n'en mettre à aucun; d'autant plus que cet ornement ne fait pas l'essentiel des armes.

Les lambrequins sont des banderolles pendantes du bourlet du haut du casque, pour ornement autour de la tête, qui venoient flotter sur les épaules. On les coloroit ordinairement des émaux de l'écu. Au lieu de ces banderolles on y mettoit quelquefois des plumes d'autruches, telles qu'on les voit représentées dans des tapisseries & autres lieux; mais ces livrées étoient personnelles, & chacun en prenoit selon son goût, pour se faire distinguer, soit dans un tournoi, ou dans un combat.

Le cimier est élevé au dessus du casque, & est aussi de pure fantaisie, chacun en prenoit selon son inclination, & quelquefois la passion pour la guerre, ou pour autre chose y avoit bonne part; d'autres conservoient pour leur cimier la mémoire de quelque belle action. Il y a beaucoup de familles qui l'ont formé de quelques pièces de leurs armes ou de leurs dignités.

La Maison Roïale a souvent mis pour cimier une double fleur de lis; les Ducs de Bourgogne ont fait de même, & plusieurs autres Princes du sang; d'autres ont pris des aigles, des lions, &c.

Les cris de guerre étoient autrefois en usage pour les Rois, les Princes & les Seigneurs en état de mener assez de vassaux pour se faire accompagner à la guerre, & y avoir du commandement.

On mettoit quelquefois des cris sur des bannières, & on s'en servoit ordinairement pour implorer le secours du Ciel, exciter à combattre vaillamment, étonner les ennemis, demander du secours dans le besoin, se reconnoître dans la mêlée, rassembler les guerriers dans une occasion pressante. Quand ces bannières étoient perduës & écartées, ou à des heures qu'on ne pouvoit les distinguer, outre le cri de chaque bannière, ou du Chevalier Banneret, il y avoit le cri général, duquel toute l'armée se servoit dans le commencement d'une bataille.

Le cri de guerre des Rois de France, étoit, *mont joye St. Denis*, ce qui signifie *mon Dieu*, ou selon que Mathieu Paris l'observe, *mont joye Dieu aide*; ce cri fut pris par le Roi Clovis à la bataille de Tolbiac, appellant à son aide Jésus-Christ, Dieu de Saint Denis, voïant que la victoire balançoit du côté des Allemands. Celui de Bourbon, *Bourbon Nôtre-Dame*. Souvent les cris de guerre des Bannerets & Seigneurs, n'étoient autre chose que le nom de leur famille, auquel on joignoit quelquefois celui de la Vierge, ou de quelque Saint pour lequel on avoit de la dévotion, mais il n'étoit pas permis aux puînés d'avoir le même cri en entier que leurs aînés, il falloit qu'ils y ajoutassent quelque différence; & même il ne leur étoit pas permis de porter les armes de leur Maison sans brisure.

A l'égard des cris dont on se servoit dans les Tournois, c'étoit souvent des devises qui avoient ordinairement pour prétextes quelque mistère d'amitié.

Digitized by Google

ORDONNANCES DES SOUVERAINS, CONCERNANT LA NOBLESSE.

Pouvoir & commiſſion du Duc CHARLES III. à Jean Comte de Salm, Maréchal de Lorraine, pour prendre connoiſſance des abus qui ſe commettent en fait de Nobleſſe.

Du 12. ſeptembre 1577.

CHARLES, par la grace de Dieu, Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Marchis, Marquis du Pont-à-Mouſſon, Comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zuphten, &c. A nôtre très-cher & féal couſin & Conſeiller, Jean Comte de Salm, Maréchal de Lorraine, & Gouverneur de cette notre ville de Nancy, ſalut. Comme par l'injure & corruption des temps, ſoit advenu que pluſieurs perſonnes & ſujets de nos pays, qui de nos predéceſſeurs Ducs ou de Nous, ont obtenu lettres & dignités de Nobleſſe, aïant tellement profané le bénéfice & conceſſion de ce grade honorable, *qu'au lieu de vivre noblement, & oſter d'eux tous exercices & factions mécaniques, ils ont juſqu'à préſent pratiqué, comme encore ils continuent journellement de pratiquer & faire actes de roture*, au grand mépris & indignité de telles; autres qui oublians & excédans les termes & limites de raiſon, *ſe jactent & ingérent de prendre & uſurper titres d'Honorés-Seigneurs & Ecuyers*, grillans leurs haulmes & écartelans leurs armoiries: & qui plus eſt, y en a d'aucuns qui ſe voulant par trop à un coup eſlever, & ſans avoir égard à la conſéquence, *prennent les noms & armes des Maiſons de l'ancienne Chevalerie, qui par faute d'hoirs maſles ſont éteintes & amorties*; de ſorte que ſi par Nous n'étoit pourvû de remède convenable à ces abus, il y auroit apparence & ſeroit à craindre que plus grande confuſion n'en revint; voir pourroit tomber le tout en tel déſordre & labirinthe, que ſe mêlant ainſi les uns parmi les autres ſans diſtinction des qualités, maiſons & grades, on viendroit enfin à méconnoître & ne ſavoir diſcerner ceux de ladite ancienne Chevalerie contre les nouveaux Annoblis; & ſoit qu'aux derniers états tenus en cette notredite ville de Nancy, Nous en ait été faite remontrance avec très-humbles prières & requête d'y vouloir, de notre authorité ſouveraine, mettre un ordre & réglement, afin qu'à l'advenir l'on ne ſuccombe en mêmes erreurs que du paſſé: ſçavoir faiſons, que le tout de ce que deſſus par Nous meurement peſé & conſidéré, & deſirant que de toutes ces difficultés ou abus, il en ſoit prudemment cognû & déterminé; nous confiant & aſſurant ſur ce de vos ſens, diſcrétion, dextérité, expérience & autres louables vertus, vous avons pour ces cauſes & autres bonnes raiſons Nous mouvant, commis, député & ordonné, commettons, députons & ordonnons en vertu de ces préſentes, par jours après autres, & à vos meilleurs commodités, *vous informer deuement & exactement de tous les abus qui ſont par ci-devant été commis, ou ſe pourroient encore commettre ci-après, au fait desdites conceſſions de Nobleſſe; ſoit contre ceux qui ſont pratiques & factions mécaniques, ou s'intitulent Honorés-*

Digitized by Google

Seigneurs & Escuyer, grillant leur haulme & écartelant leurs armoiries; comme aussi contre ceux qui prennent les noms & armes des maisons de l'ancienne Chevalerie, éteintes par faute d'hoirs masles. Faire convenir pardevant vous toutes personnes qu'il appartiendra, annoblis en notredit Duché de Lorraine, à l'effet d'exhiber leurs titres & privilèges de Noblesse; *& du tout nous faire ample & fidel rapport, afin que l'ayant bien considéré en notre Conseil, y soit, avec votre avis, par Nous ordonné comme verrons à faire par raison & au cas appartenir.* De ce faire vous avons donné & donnons pouvoir, commission & mandement spécial; voulant à vous, en ce faisant, être obéi & diligemment entendu par tous qu'il appartiendra; ordonnons & enjoindons en outre très acertes à tous nos Baillis, Prevôts, Procureurs, Officiers, Justiciers, Hommes & Sujets, ne vous mettre ou donner en cet endroit, ni souffrir être mis ou donné, ors n'y pour le tems advenir aucun trouble, destourbiers ou empêchement contraire; ains s'y besoing faict, & vous le requerez, vous prêter aide & assistance; car ainsi Nous plait. En témoing de quoi Nous avons, à cesdictes présentes signées de notre main, fait mettre & appendre notre grand scel. Données en notre ville de Nancy, le 12. jour du mois de septembre 1577. *Ainsi signé* CHARLES, *& sur le remply par* Monseigneur le Duc, C. Guerrin, *registrata* M. Henry. *Et scellé du grand sceau en cire rouge, & double queue pendante.*

COMMISSION
DE JEAN COMTE DE SALM,
MARÉCHAL DE LORRAINE,
A Didier Richier, Poursuivant-d'armes, pour faire une recherche exacte & contradictoire des abus qui se commettent en fait de Noblesse.

Du 16. avril 1578.

NOUS, Jean Comte de Salm, Baron de Viviers, Fenestranges, Brandebourg, Seigneur de Ruppe, Domremy, Grand Maréchal de Lorraine, Gouverneur de Nancy, &c. A notre bien amé Didier Richier, Poursuivant-d'armes de Monseigneur, salut. Comme il a plu à mondit Seigneur, par ses lettres-patentes données à Nancy le 12. septembre dernier passé, nous enjoindre de nous informer & enquérir exactement des abus que ci-devant sont été commis, & se pourroient encore commettre par tous ceux résidans en ses pays de Lorraine, qui ont impétré de lui & de Messeigneurs ses prédécesseurs Ducs, lettres de Noblesse, en leur qualité & grades d'icelles, soit en pratiquant & faisant mécaniques, soit à s'attribuer titres & intitulations d'Honorés-Seigneurs & Écuyers, grillans leurs heaulmes & écartelans leurs blasons & armoiries, même de ceux qui ont pris les noms & armes des maisons & familles de l'ancienne Chevalerie, éteintes à faute d'hoirs masculins; aussi les faire convenir pardevant nous pour nous faire exhibition de leurs titres & privilèges de leur Noblesse, afin de lui en faire ample & fidel rapport, ainsi que plus pleinement il est porté & contenu ausdictes lettres-patentes, dont copie est attachée à cettes; à quoi desirant satisfaire de tout notre pouvoir, & tirer exacte cognoissance & notice de vous lesdits abus, vous avons, en vertu du pouvoir ainsi à Nous donné, commis & commettons par cettes, pour *le plus diligeamment & promptement que faire pourés, vous transporter par tous les Bailliages, Prevôtés, Chatellenies, Terres & Seigneuries desdits pays de Lorraine, & vous enquérir à la vérité de toutes & chacunes les personnes qui*

se

Digitized by Google

ſe diſent Nobles, des façons qu'elles ont accoutumé de vivre, comme elles ſe comportent & uſent en leurs intitulations, armoiries, heaulmes & autres actes & négoces : même de ceux qui pourront avoir uſurpé & pris les noms & armes des Maiſons de l'ancienne Chevalerie, pour, de tout ce que vous en trouverez, dreſſer procès-verbal par écrit ſous votre ſignature, & les Nous rapporter fidélement : enſemble de donner aſſignations certaines & competantes à tous leſdits Nobles, pour en leurs perſonnes ſe trouver pardevant Nous, à l'effet de répondre des abus qu'ils pourroient avoir commis aux choſes que deſſus, & Nous faire oſtention de leurs titres & privilèges de leurs Nobleſſes, ſuivant l'intention de mondit Seigneur.

De ce faire nous avons donné & donnons par cettes, commiſſion & mandement ſpécial; requérons & mandons, à vous Juſticiers, Officiers, Hommes & Sujets de mondit Seigneur qu'il appartiendra, qu'à vous en ce faiſant, ils entendent diligeamment & vous preſtent toute aide & aſſiſtance, dont aurez beſoing pour l'effect & exécution entière de cette votre commiſſion; en teſmoing de quoi Nous avons à ceſdites préſentes ſignées de notre main, fait appoſer un placart de notre ſeel ſecret. Données en notre gouvernement dudit Nancy le 16. jour d'avril 1578. *ſigné*, JEAN DE SALM.

ORDONNANCE
DU DUC CHARLES III.

Adreſſée à chaque Bailli en particulier, pour remédier aux abus qui ſe commettent en fait de Nobleſſe.

Du 1. décembre 1585.

De par le Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, &c. A notre très-chier & féal le Sr. de Gaillot, Bailly de Chaſtel-ſur-Moſelle, ou à ſon Lieutenant, ſalut. Comme, par fréquentes & aſſiduelles remontrances de nos Procureurs-Généraux & quérémonies de notre peuple, Nous avons été duëment avertis & certiorés que pluſieurs de nos ſujets, tant natifs de nos pays que venus d'ailleurs ſy habitans, ſe ſont de tant avancés par ſubtilité, connivence, tolérance de nos Officiers & autres moyens illicites, qu'ils ont tâché d'uſurper & s'attribuer les titres & qualités de Nobleſſe, & ſe ſont débordés juſques à là que de ſe qualifier tant en particulier qu'en jugement, paſſation de contracts & autres actes judiciaires, d'autres plus grands titres & qualités, encore qu'aucuns d'iceux ne ſoient extraits de Nobleſſe; & les autres, ou leurs pères, ont été tout récemment & de fraîche mémoire ſimplement annoblis, & qu'ils n'ayent de Nous ou de nos prédéceſſeurs obtenus ces titres; ſous ombre deſquels ils décevoient non-ſeulement ceux avec leſquels ils ont affaire, mais qui pis eſt ne nous défraudent non-ſeulement nos droits, ſubventions & aydes ordinaires & extraordinaires; mais en ſe diſtrayans de la contribution d'iceux, en revient une grande foule de nos pauvres ſujets, qui ſont contraints de ſupporter ce que les deſſus dits devroient contribuer au ſoulagement de leurs co-habitans; & toutefois n'oſent s'en mouvoir, de crainte d'en entrer en procès contre ceux auxquels ils s'oppoſeroient: & que plus eſt, leſdits Annoblis pour ſe déguiſer, & faire égarer la connoiſſance de leur race & baſſe condition dont ils ſont nouvellement deſcendus, changent & altèrent les ſurnoms de leurs ayeux & famille deſquels ils ont pris la ſource & origine de leur Nobleſſe, par adjonction à leurs ſurnoms de cette vocale *la*, *de*, *le*, *du*, ou de quelque ſeigneurie forgée à leur fantaiſie; enſorte que aujourd'hui eſt fort difficile, voire preſque impoſſible de reconnoître ceux qui ſont extraits d'ancienne famille de Nobleſſe, ou par Nous & nos prédéceſſeurs décorés d'icelle, entre tels impoſteurs & uſurpateurs de qualités qui ne leur appartiennent ny par ſucceſſion,

Digitized by Google

ny par conceſſion ; à quoi avons trouvé expédiens donner proviſion convenable: pour ce eſt-il, que, pour remédier & obvier à tels abus, & donner ordre que chacun ſe contienne ez bornes & limites des qualitez qui leur appartiennent, ſans s'en attribuer de plus grandes, avons inhibé & deffendu, inhibons & deffendons à toutes perſonnes quelles elles ſoient, réſidentes en votre Bailliage, qu'ils n'ayent à ſe qualifier ny de titre & de qualité de Nobleſſe, ny d'autres plus grands titres & qualités, ſoit en actes privés & particuliers, ou publics, ou judiciaires, ſi donc ils ne ſont extraits de Nobleſſe & qualité ou prérogative qu'ils s'attribuent, & qu'ils ſe ſoient maintenus audit état, vivant noblement & comme à perſonnes Nobles appartient; & ſy deffendons auxdits Annoblis & iſſus de Nobles, qu'ils n'ayent à ſoi par adjonction vocale *le, la, du,* ou *de*, & ſemblables mots qui ne ſervent que pour obſcurcir la famille dont ils ſont ſortis, à changer ou altérer en façon que ce ſoit leurs ſurnoms, ains ſe contenir & arrêter à celui de leurs ayeux, grandpère ou père qui aura obtenu de Nous ou de nos prédéceſſeurs titre de Nobleſſe, & auxquels par telle conceſſion leur Nobleſſe & qualité aura pris ſource & origine, & ſans qu'il leur ſoit loiſible ajouter & prendre plus grande qualité qu'il ne leur appartient, ſi donc ils n'en ont conceſſion & privilège particulier de Nous ou de nos prédéceſſeurs, & ce à peine d'amande arbitraire. Laquelle cette notre deffenſe & ordonnance vous ferez effectuer de point en point, ſelon ſa forme & teneur: Mandons à notre Procureur-Général dudit Bailliage, & à ſes Subſtituts, qu'ils y tiennent tellement la main, & faſſent rayer, tant des régiſtres des cauſes judiciaires comme ailleurs, ceux qui ſe ſont ingérés & voudront ingérer de prendre & uſurper leſdites qualités de Noble, adjonctions de ces vocales *le, la, de* ou *du*, & attribution d'autres plus grandes qualités qui ne leur appartiennent, dont ils ne ſeront Seigneurs; le tout à peine de Nous en prendre à eux. Deffendons en outre aux Gardes des ſceaux, Greffiers, Tabellions, Notaires-Jurés & autres perſonnes publiques de votre Bailliage, ne recevoir ez conctrats & inſtrumens qui ſe paſſeront pardevant eux, telles qualités, titres, adjonctions, attributions de ſurnoms, s'ils n'en ſont bien certiorés, & ſans en avoir premièrement communiqué à vous, ou à vos Lieutenans & Procureurs ſuſdits en cas de difficulté, & ce à peine d'amande arbitraire. Laquelle cette notre déclaration deffenſe & ordonnance, vous ferez effectuer & entretenir de point en point, ſelon ſa forme & teneur; car ainſi Nous plaît. Donné à Nancy le 1. jour de décembre 1585. Ainſi *ſigné*, CHARLES. Et pour Sécretaire, M. BOUVET.

DÉCLARATION
DU DUC CHARLES III.

Portant que les Annoblis, qui exerceront des actes de roture, ſeront contribuables aux aides généraux, & eux & leurs enfans à naître, roturiers.

Du vingt-cinq novembre mil cinq cent quatre-vingt dix-neuf.

CHARLES, par la grace de Dieu, Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Marchis, Marquis de Pont-à-Mouſſon, Comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zutphen, &c. A tous nos Baillis, ou leurs Lieutenans-Généraux, ſalut. Comme, à la poſtulation des États convoqués en cette ville de Nancy, au mois de mars dernier, Nous ayons entre autres choſes, dict, ſtatué & ordonné, que ceux qui par cy-devant ayant le titre & qualité de Nobleſſe, ſe trouveroient avoir exercé des actes mécaniques & de roture, ſeroient déclarés contribuables à tous les aydes

Digitized by Google

généraux à Nous octroyés depuis l'an 1585. & soit ainsy que par notre ordonnance du treizième du mois d'avril suivant, Nous ayons donné pouvoir & charge expresse aux commis de Nous & de l'État d'en faire les recherches, & qu'aucuns de ceux qui en ont été poursuivis, ont maintenu que les actes à eux imposés, n'étoient serviles, mécaniques, ni dérogeans à leur qualité de Noblesse; de manière que les choses sont demeurées sans effect, contre notre intention & celle de l'État, & demeureront encore cy-après, s'il n'y étoit pourveu par Nous. Sçavoir faisons, qu'ayant mis cette affaire en la délibération des gens de notre Conseil, & par l'advis d'iceux, Nous avons déclaré & déclarons contribuables auxdits aydes généraux, tant pour le passé depuis l'année quatre-vingt & cinq qu'à l'advenir, tous ceux qui, au mépris de leur qualité de Noblesse, ont fait ou exercé, feront ou exerceront cy-après aucuns actes mécaniques, serviles ou de roture : sçavoir, ceux qui directement ou indirectement, ont fait, ou feront profession cy-après, d'achepter marchandise de quelque sorte que ce soit, pour en trafiquer, la revendre & débiter, soit en gros ou par le menu, en public ou en particulier, tenans à ces fins une ou plusieurs boutiques ouvertes pour l'exercice de leur trafique; au nombre desquels toutefois ne sont compris ceux qui, pour le défruit & provision de leurs familles & ménages, acheptent bled, vin & autres denrées pour une ou deux années, & lesquelles ils sont contraints souventefois de revendre, pour éviter la perte & dépérissement desdites provisions. Sont de même déclarés contribuables auxdits aydes, ceux qui se trouvent avoir exercé & exerceront cy-après actes mécaniques, comme d'hostellerie, cabaretiers, artisans & autres de même nature; comme aussi ceux qui tiennent & cultivent, ou font cultiver à leurs œuvres & profit des terres d'autruy: Voulons aussi & ordonnons que tous ceux qui, depuis ladicte année quatre-vingt & cinq, ont fait & feront cy-après état & profession de prendre & tenir des admodiations de quelque nature & condition qu'elles soient pour en trafiquer, soient contribuables auxdits aydes généraux pour le tems de leurs dites admodiations, sans que cela puisse aucunement déroger à leur qualité de Noblesse; de quoi Nous les avons, de grace spéciale, exempté & exemptons pour le passé; néanmoins si aucuns d'eux continuent cy-après de prendre telles admodiations pour en trafiquer, Nous les déclarons dès-à-présent roturiers & indignes de ladite qualité de Noblesse, comme aussi leurs enfans à naître; ce que toutefois Nous n'entendons & ne voulons se pouvoir étendre à leurs enfans j'a nays, auxquels ladite qualité de Noblesse étant acquise, Nous voulons qu'ils en jouissent cy-après en vivant noblement. Sy vous mandons & à chacun de vous très expressément enjoignons, qu'à la diligence de nos Procureurs-Généraux, vous fassiez une exacte & diligente perquisition de tous ceux qui, portant ladite qualité de Noblesse, ont exercé lesdits actes de roture depuis ladite année 1585. jusqu'à présent, quelles admodiations ils ont tenu, & pour combien d'années; les ouyr en leurs exceptions, dire, remontrance & allégation; de toutes lesquelles choses vous dresserez amples procès-verbaux, lesquels vous envoyerez à nos très-chers & féaux Conseillers d'État, les Sieurs Maréschaux de Lorraine & Barrois, pour les voir & examiner; & sur iceux nous faire rapport avec leur advis, afin que, iceux veus, Nous ordonnions plus sainement notre volonté. Mandons en outre à tous nosdits Procureurs-Généraux, ou leurs Substituts qu'il appartiendra, que, pour l'exécution de ceste, ils fassent chacun d'eux diligeamment le deub de leurs charges; car telle est notre expresse intention & volonté: en tesmoing de quoi Nous avons, à ces présentes signées de notre main, fait mettre & apposer en placart notre scel secret. Données en notre ville de Nancy le 25. novembre 1599. *Signé*, CHARLES. Cachepté du cachet secret, & plus bas il est écrit: Par Son Altesse, Les Sieurs Comte de Salm, Maréschal de Lorraine & Gouverneur de Nancy. De Gournay, Bailly dudit Nancy. D'ancerville, Bailly d'Allemagne. De Lenoncourt, Prieur de Lay. De Haraucourt d'Hadonviller, Chambellan. Remy, Procureur-Général de Lorraine. Bardin, Maître aux Requestes ordinaires. Champenois, Lieutenant-Général au Bailliage de Nancy. Bouvet, Président des Comptes de Lorraine. Cazenous Varquelot, aussi Lieutenant-Général au Bailliage du Comté de Vaudémont; présents.

Digitized by Google

ÉDIT,

Qui ordonne la vérification des lettres de Nobleſſe à la Chambre des Comptes, & qui ordonne que le tiers des biens des Annoblis appartiendra au Duc annobliſſant.

Du 11. Juin 1573.

CHARLES, par la grace de Dieu, Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Marchis, Marquis du Pont-à-Mouſſon, Comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zutphen, &c. A tous préſents & à venir, ſalut.

COMME pour oſter à pluſieurs perſonnes qui ſouventefois Nous font prières & requeſtes de vouloir en leur faveur octroyer l'état de Nobleſſe à ceux qui de leur part Nous ſont préſentés, & ſans connoître par Nous la faculté, puiſſance ou mérite de ceux qui deſirent parvenir à ce; Nous ſoyons enclins à leur accorder & élargir nos graces & bénéfices, d'où procéde que nous voyons déja par expérience nos domaines ordinaires être grandement ſurchargés & diminués par le grand nombre de ceux leſquels, par cette impétration de Nobleſſe, ſont exempts & affranchis pour eux & leur poſtérité; & même qu'il s'en retrouve pluſieurs incapables & indignes de porter telle faveur, & d'autres qui, contemnans & mépriſans cet honneur, ne délaiſſent à exercer en public & en particulier les factions, trafiques & marchandiſes & pratiques mécaniques. Nous ayons, aux avis & délibérations des gens de notre Conſeil, trouvé expédient, y rechercher quelques remèdes; ſçavoir faiſons, que Nous, le tout bien conſidéré, avons ſtatué, édit & ordonné, ſtatuons, édiſons & ordonnons, par cette loy perpétuelle & irrévocable:

QUE nul doreſnavant demeurant en notre Duché de Lorraine, & excepté d'icelui ne ſera reçu ni admis à porter & exercer ledit état de Nobleſſe, quelqu'impétration qu'il en ayt fait de Nous, ny lettres ſur ce octroyées, que premièrement & en préalable il n'ayt préſenté ſeſdites lettres en nôtre Chambre des Comptes de ce lieu, pour y être luës & vérifiées, & que ſes biens, facultés & puiſſances ayent été inventoriées par nos amés & féaux Conſeillers les Préſidens & gens des Comptes de cetteuy notre Duché de Lorraine, ou celuy ou ceux qui auront été à ce commis & députés, & l'inventaire ou conformation par eux faite deſdites facultés & biens rapportés pardevers eux, il ayent entièrement & ſans aucune modération ou réduction, taxé pour nos finances le tiers de la ſomme à laquelle leſdits biens & facultés pourront monter, & duquel tiers ils enverront incontinent mémoire ou déclaration aux Officiers de vos receptes, ſous leſquels leſdits impétrans ſeront demeurants pour en tenir compte à notre profit en leurs premiers comptes: Et où ils trouveront leſdits biens & facultés être ſi petits & de ſi peu de revenus, que leſdits impétrans n'auroient le moyen de s'entretenir honorablement d'iceux, & ſe tenir prêts pour nous faire ſervice, quand l'occaſion ſe préſenteroit, voulons que noſdits Conſeillers puiſſent retenir pardevers eux leſdites lettres ſans en faire aucune délivrance, ny paſſer à la vérification d'icelles; lequel tiers entendons être pris & levé pour noſdites finances, nonobſtant que par noſdites lettres elles fuſſent par mot exprès quittées & remiſes, & ſans aucunement déroger aux deniers que l'on a coutume de prendre pour les ſceaux d'icelles, que Nous voulons être payés outre leſdites finances; & en outre prohibons & deffendons à toutes perſonnes qui auront obtenuës de Nous ou de nos prédéceſſeurs ledit état de Nobleſſe, & feroient profeſſion de ſe dire & porter Nobles, pour éviter & fuir le payement deſdits impôts & ſubſides, tailles ordinaires & extraordinaires, ou aides généraux auxquels les perſonnes de roture ſont attenuës, qu'ils n'ayent à exercer leſdits états mécaniques, ſur ce à peine de ſuſpenſion de leurſdits états de Nobleſſe, & être taillables & contribuables à tous guets & impôts comme

Digitized by Google

comme lesdits de roture. Sy donnons en mandement à tous nos Mareschaux, Sénéchaux, Baillifs, Prévôts, leurs Lieutenans, & à nos amés & féaux Conseillers les Présidents & gens de nosdits Comptes de Lorraine, que le contenu en cettes nos présentes ordonnances & deffenses, ils fassent entretenir & effectuer de point en point selon leur forme & teneur, sans souffrir être allé au contraire ; & afin que nul n'en prétende cause d'ignorance, voulons icelles être publiées par un chacun Bailliage & lieux accoutumés, &c. Donné en notre ville de Nancy le onzième jour de juin mil cinq cent soixante & treize. *Signé*, CHARLES.

ÉDIT,

Touchant la recherche des Lettres de Noblesse non entérinées.

Données à Nancy le 17. Septembre 1576.

CHARLES, par la grace de Dieu, Duc de Calabre, de Lorraine & de Bar, &c.

Et d'autant que Nous sommes avertis qu'aucuns, se contentant d'avoir tenus de Nous ledit grade de Noblesse, négligent d'en lever les lettres & d'en acquitter la finance, Nous ordonnons que le rôle desdites lettres non levé, sera mis en main du premier Sergent des Bailliages esquels les impétrans d'icelle sont résidents, pour les gager en leurs biens réellement & de fait, jusqu'à la concurrence de la somme à laquelle elles se trouveront avoir été taxées.

ÉDIT,

Qui fait défenses de s'arroger autres titres de Noblesse que celui qu'il appartiendra.

Données à Nancy le trente-un Décembre mil cinq cens quatre-vingt-cinq.

CHARLES, par la grace de Dieu, Duc de Calabre, de Lorraine & de Bar, &c.

AUX BAILLIS DE CHACUNE PROVINCE.

VOUS inhiberez & deffendrez à tous ceux de votre Bailliage, quels ils soient, de se qualifier du titre de Noblesse ou d'autres plus grands, soit en actes privés & particuliers, soit en public & judiciaires, s'ils ne sont extraits de parents Nobles, ou ayant obtenu de Nous ou de nos prédécesseurs le titre & qualité de Noblesse, lequel ils s'attribuent, & ayent aussi continué de vivre noblement, ainsi qu'à ledit état appartient.

VOUS ferez aussi pareillement deffenses auxdits Annoblis ou issus de Nobles, de changer ou altérer en façon que ce soit leur surnom, soit par addition de cette proposition *de* & *du*, aux articles *la*, *le*, ou autres semblables mots qui ne servent qu'à déguiser les familles dont on est issu ; leur enjoignant au contraire, de s'arrêter à celuy de leurs ancêtres qui auront obtenu de Nous, ou de nosd. prédécesseurs ledit titre & qualité de Noblesse, n'étoit que de ce faire ils en eussent permission ou de Nous, ou de nosdits prédécesseurs ; le tout à peine d'une amende arbitraire. Mandons à nos Procureurs-Généraux & à leurs Substituts, d'y tenir la main, & de faire rayer

Digitized by Google

des régistres des cauſes ordinaires & autres actes & écritures, ladite qualité de Noble qui ſe trouvera aſſumée par ceux qui ne l'auront pas & leſdites propoſitions & articles, comme auſſi toutes autres qualités qui ne leur appartiendront, notamment des titres des lieux d'où ils ne ſeront Seigneurs; & ce à peine de Nous en prendre à eux. Deffendons en outre à tous Notaires, Tabellions, Greffiers & autres perſonnes publiques, d'inférer ez contrats & inſtrumens qu'ils recevront, leſdites qualités, titres & adjonctions & attributions de nouveaux ſurnoms; & aux Gardes des ſceaux de ſceller les contrats & inſtrumens où ils ſeront inférés, s'ils ne ſont bien certains de la vérité d'iceux, & que préalablement & en cas de doute & de difficulté, ils n'en ayent communiqué à vous ou votre Lieutenant, & auxdits Procureurs-Généraux; & ce à peine d'amende arbitraire.

ÉDIT,

Qui défend aux Nobles d'exercer Arts mécaniques, & qui ordonne l'entérinement des Lettres de nobleſſe.

Du 13. Décembre 1592.

CHARLES, par la grace de Dieu, Duc de Calabre, de Lorraine & de Bar, &c.

POUR autant qu'il y en a qui ſe qualifient Nobles, jouïſſent des franchiſes & privilèges de Nobleſſe, les uns n'ayant fait néanmoins entériner leurs lettres ni acquitté la finance d'icelles, comme il eſt requis ſelon nos ordonnances; & les autres, or qu'ils ſoient iſſus de pères Nobles ou ceux même annoblis, délaiſſant de vivre comme à cet état appartient, & exercent œuvres mécaniques & boutiques ouvertes & autres tels actes de roture, à la foule & ſurcharge du peuple, & obſcurciſſement du luſtre de ladite Nobleſſe; vous Nous ferez un ſervice agréable d'en faire exacte reprise & Nous en envoyer un rôle le plutôt que pourrez; & cependant empêcher qu'ils ne jouïſſent deſdits privilèges & franchiſes de Nobleſſe, les faiſant comprendre en tout avec les roturiers ſelon noſdits édits, juſqu'à ce qu'il y ſoit plus amplement par Nous ordonné, &c. Donné à Lunéville le 13. décembre 1592.

ÉDIT,

Qui défend aux Nobles d'exercer Arts mécaniques.

Du 25. Novembre 1599.

CHARLES, par la grace de Dieu, Duc de Calabre, de Lorraine & de Bar, &c.

COMME à la poſtulation des États convoqués en cette ville de Nancy au mois de mars dernier, Nous ayions, entr'autres choſes, dit, ſtatué & ordonné que ceux qui par cy-devant ayant le titre & qualité de Nobleſſe, ſe trouveroient avoir exercé des actes mécaniques & de roture, ſeroient déclarés contribuables, &c. Par l'avis d'iceux Nous avons déclaré & déclarons contribuables auxdits aydes généraux, tant pour le paſſé depuis ladite année quatre-vingt & cinq, qu'à l'avenir, tous ceux qui, au mépris de leur qualité de Nobleſſe, ont fait ou exercé, feront ou exerceront cy-après aucuns actes mécaniques, ſerviles ou de roture; ſçavoir, ceux qui directement ou indirectement ont fait ou feront profeſſion cy-après d'achepter

Digitized by Google

marchandise de quelque sorte que ce soit, pour en trafiquer, la revendre & débiter, soit en gros ou par le menu, en public ou en particulier, tenant à ces fins une ou plusieurs boutiques ouvertes pour l'exercice de leur trafic; au nombre desquels toutefois n'entendons être compris ceux qui, pour le défruit & provision de leurs familles & ménage, acheptent bled, vin & autres denrées pour une ou deux années, & lesquelles ils sont contraints souventefois de revendre, pour éviter la perte & dépérissement desdites provisions; sont de même déclarés contribuables auxdits aydes ceux qui se trouveront avoir exercé & exerceront cy-après actes mécaniques; comme d'Hôtellerie, Cabaretiers, Artisans & autres de même nature; comme aussi ceux qui tiennent & cultivent, ou font cultiver à leurs œuvres & profit des terres d'autruy; voulons aussi & ordonnons que tous ceux qui, depuis ladite année quatre-vingt & cinq, ont fait & feront cy-après état & profession de prendre & tenir des admodiations, de quelque nature & condition qu'elles soient, pour en trafiquer, soient contribuables auxdits aydes généraux pour le tems de leursdites admodiations, sans que cela puisse aucunement déroger à leur qualité de Noblesse. De quoi Nous les avons, de grace spéciale, exemptés & exemptons pour le passé; néanmoins si aucuns d'eux continuent cy-après de prendre telles admodiations pour en trafiquer, Nous les déclarons dès-à-présent roturiers & indignes de ladite qualité de Noblesse, comme aussi leurs enfans à naître; ce que toutefois Nous n'entendons & ne voulons se pouvoir étendre à leurs enfans ja nez, auxquels ladite qualité de Noblesse étant acquise, Nous voulons qu'ils en jouissent cy-après en vivant noblement. Si vous mandons, & à chacun de vous très expressément enjoignons, qu'à la diligence de nos Procureurs-Généraux, vous fassiez une exacte & diligente perquisition de tous ceux qui portant ladite qualité de Noblesse, ont exercé lesdits actes de roture depuis ladite année 1585. jusqu'à présent, quelles admodiations ils ont tenuës, & pour combien d'années; les ouïr en leurs exceptions, dire, remontrances & allégations; de toutes lesquelles choses vous dresserez amples procès-verbaux, lesquels vous envoyerez à nos très-chers & féaux Conseillers d'État, les Sieurs Marechaux de Lorraine & Barrois, pour les voir & examiner, & sur iceux Nous faire rapport avec leur advis; afin que iceux veus, Nous y ordonnions plus sainement notre volonté; mandons en outre à tous nos Procureurs-Généraux, &c. *signé*, CHARLES. Les Sieurs Comte de Salm, Mareschal de Lorraine & Gouverneur de Nancy; de Gournay, Bailly dudit Nancy; Dancerville, Bailly d'Allemagne; de Lenoncourt, Prieur de Laye; de Haraucourt d'Hadonviller, Chambellan. Remy, Procureur-Général de Lorraine; Bardin, Maître aux requêtes ordinaires; Champenois, Lieutenant-Général au Bailliage de Nancy; Bouvet, Président des Comptes de Lorraine; Cazenous Varquelot, aussi Lieutenant-Général au Bailliage du Comté Vaudémont, présents.

Digitized by Google

APPROBATION.

J'ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit intitulé : Armorial général de Lorraine, &c. & loin d'y rien trouver qui doive en empêcher l'impression, tout doit la favoriser, par l'avantage qui reviendra au Public de connoître d'un coup d'œil toutes les Familles distinguées du Païs, & les armes qu'elles portent ; sans que nous prétendions néanmoins approuver ce qui concerne l'état des personnes, dont l'examen des preuves ne nous appartient pas.

A Nancy ce 20. Novembre 1754. signé, THIBAULT.

PRIVILÈGE.

STANISLAS, par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Russie, Prusse, Mazovie, Samogitie, Kiovie, Volhinie, Podolie, Podlachie, Livonie, Smolensko, Sévérie, Czernichovie, Duc de Lorraine & de Bar, Marquis de Pont-à-Mousson & de Nomeny, Comte de Vaudémont, de Blâmont, de Sarwerden & de Salm. A nos amez & féaux les Présidens, Conseillers & gens tenant notre Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, Baillis, Lieutenans-Généraux, Particuliers, Assesseurs, Conseillers & gens tenant nos Bailliages, & à tous autres qu'il appartiendra : SALUT. Frère AMBROISE PELLETIER, Religieux de l'Ordre de St. Benoît, de l'Abbaie de Senones, & Curé dudit lieu, Nous a très-humblement fait représenter qu'il a composé un *Recueil en forme de Dictionnaire de l'ancienne Chevalerie de Lorraine, contenant ses titres, qualitez & son Armorial, avec le Nobiliaire général de Lorraine, depuis le règne de René premier, & des Etrangers Nobles qui s'y sont établis ; ensemble un état de tous ceux qui ont été déclarés Marquis, Comtes & Barons, en y ajoutant les Edits & Déclarations touchant la Noblesse.* Lequel Ouvrage il desireroit donner au Public, si Nous voulions bien le lui permettre, en lui accordant un Privilège exclusif pendant quinze années, pour le faire imprimer, vendre & débiter, pour aucunement l'indemniser des frais qu'il sera obligé d'exposer à cet effet, Nous suppliant très-humblement de lui en faire expédier les Lettres à ce nécessaires ; à quoi inclinant favorablement, après avoir fait examiner le manuscrit dudit Recueil, par notre cher & amé le Sr. Thibault notre Censeur Roial, & vû son Approbation. A CES CAUSES & autres à ce Nous mouvant, Nous avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Présentes à l'Exposant de faire imprimer, vendre & débiter par tel Imprimeur & Libraire qu'il pourra choisir, en tel volume, marge, caractère, & autant de fois que bon lui semblera, *pendant l'espace & terme de quinze années consécutives*, qui commenceront à courir du jour & date des Présentes, le Recueil en forme de Dictionnaire de l'ancienne Chevalerie de Lorraine, ses titres, qualitez & son Armorial, avec le Nobiliaire général de Lorraine, &c. dans tous nos États, Païs, Terres & Seigneuries de notre obéissance : *En conséquence faisons expresses inhibitions & défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres Personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer, faire imprimer, vendre & débiter ledit Recueil, sous quelque prétexte ce puisse être, même d'impression étrangère, changement de titre, autre que celui dont il sera intitulé, ni augmentation, sans le consentement exprès de l'Exposant ou de celui qui aura son Privilege cédé ; à peine de mille livres d'amende, applicable un tiers au Dénonciateur, un tiers à l'Hôpital le plus prochain de la reprise, & l'autre tiers à l'Exposant, ou à celui qui le représentera, outre la confiscation, à son profit, des Exemplaires contrefaits & saisis ;* à charge néanmoins que l'impression s'en fera dans nosdits États & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, d'en remettre deux Exemplaires en notre Bibliothèque Roiale, deux en celle de notre Bibliothèque Publique à Nancy, & deux dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde de nos Sceaux, & Chef de nos Conseils le Sieur de la Galaizière, & de faire régistrer les Présentes sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de notre bonne Ville de Nancy, à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles Nous vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant, ou celui qui aura son Privilège cedé, pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires. Voulons qu'en imprimant copie du présent Privilège, au commencement ou à la fin dudit Recueil, il soit tenu pour bien & dûement signifié. Mandons en outre au premier notre Huissier ou autre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution des Présentes, toutes significations, défenses, saisies & autres actes de Justice nécessaires, dans tous nos Etats, Païs, Terres & Seigneuries de notre obéissance, sans pour ce demander autre permission, *visa* ni *pareatis*. CAR AINSI NOUS PLAÎT ; en foi de quoi Nous avons aux Présentes signées de notre main, & contre-signées par l'un de nos Conseillers-Secretaires d'Etat, Commandemens & Finances, fait mettre & apposer notre Seel secret. DONNÉ en notre Ville de Lunéville le deuxième Décembre mil sept cent cinquante-quatre.

STANISLAS ROY.

Par le Roi, GALLOIS. Et plus bas, *regiſtrata*, GUIRE.

Régistré sur le Régistre des Imprimeurs & Libraires de Nancy, folio 48. ce 12. Fév. 1755. P. ANTOINE.

J'ai cedé le présent Privilège au Sr. H. Thomas, Imprimeur-Libraire, aux clauses & conditions convenues entre nous. FAIT à Nancy le quatre Mars mil sept cent cinquante-cinq. Dom. PELLETIER, *Curé de Senones.*

NOBILIAIRE

Digitized by Google

NOBILIAIRE,
OU
ARMORIAL
GÉNÉRAL
DE
LORRAINE.

A.

A B O. A B R.

ABOVILLE (Étienne d'), originaire de Gonneville, diocèse de Coutance en basse-Normandie, fut reconnu noble par lettres-patentes données à Lunéville le 11. sept. 1732; il est né d'une très-ancienne famille noble de Normandie, comme il est prouvé par un arrêt rendu à la cour des aides de Rouen, contradictoirement avec les habitans dudit Gonneville; par lequel Martin d'Aboville est maintenu, lui & sa postérité, dans la jouissance des privilèges de noblesse. J'ai vu les titres. Porte de sinople à une maison d'argent maçonnée de sable, chargée de deux pommeaux d'argent; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Trésor des chartres de Lorraine, fol. 49. du régist. de 1731. & 1732.*

ABRAM (Étien. Charles), natif de Mirecourt, célèbre avocat à la cour souveraine, demeurant à Nancy, fut annobli par patentes du 5. mai 1710, entérinées le 11. juin suivant. Porte bandé d'argent & de gueules de six pièces au chef d'azur, chargé de trois abeilles d'or mises de rang; & pour cimier une abeille de l'écu. *Trésor des chartres, folio 99. régistre 1710.*

Digitized by Google

ÉTIENNE-CHARLES ABRAM, étoit arrière-neveu de Nicolas Abram, Jéſuite, auteur de pluſieurs ouvrages d'érudition. Dom Calmet en parle avec éloge dans ſa bibliothèque lorraine. Étienne-Charles Abram eut pour fils : 1°. Charles-Dominique, chanoine-régulier, curé de Damlevière. 2°. Jacques-Hyacinthe qui ſuit. 3°. Dieudonné-François, chanoine, écolâtre de S. Diez. 4°. Gertrude, mariée à François Colin, ſeign. de Benaville. 5°. Marie-Anne, non-mariée. 6°. Léopold-Antoine, avocat à la cour, & ſubſtitut à la chambre des comptes de Lorraine.

JACQUES-HYACINTHE, conſeiller d'état, épouſa Anne Gaudel, dont il eut : 1°. Marie-Chriſtine, mariée à Charles-Bernard Bouvier, lieutenant-général au bailliage de Châtel-ſur-Mozelle. 2°. Marguerite-Françoiſe, mariée à Nic. Gaſpard Thomaſſin, ſeigneur de Hennamefnil, lieutenant-général au bailliage de Lunéville. 3°. Agnès-Gertrude, mariée à Chriſt. Coſſu, ſeigneur de Ravon. 4°. Anne-Catherine. 5°. Dominiq. Mathieu, chanoine à S. Diez. 6°. Marie-Reine, religieuſe. 7°. Thérèſe, mariée à Auguſtin de Martimprey, ſeigneur de Choiſimont. 8°. Louis-Dieudonné, ſeigneur de Vaſſoncourt, réſident à Florence. 9°. Pierre-François, chanoine à S. Diez. 10°. Jacques-Hyacinthe, ſeigneur de Zincourt, officier dans le régiment de Colloredo. 11°. Roze-Élizabeth. 12°. Claude-Thomas, ſeigneur de Fauconcourt, officier dans le régiment de Roial-Rouſſillon.

ACHER (Jacques d') fut annobli par Charles IV. le 27. août 1663. Porte d'azur à un dextrochère d'argent armé, tenant une maſſe d'armes d'or, mouvant du côté feneſtre de l'écu, au chef d'or chargé d'un aigle naiſſant de gueules ; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet, & de ſon lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu.

ADAM (Arnould-Franç.), avocat à la cour, lieutenant & controlleur en la prévôté & gruërie de S. Mihiel, fut réhabilité le 22. février 1706. en la nobleſſe de Nicole Gelée ſa mère, fille de Nicolas Gelée, annobli pour récompenſe de ſervices, par lettres-patentes du 23. avril 1597. Porte d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes de même, & en pointe d'un aigle éploié d'argent, l'écu bordé & engrelé de même ; & pour cimier un aigle éploié de ſable. *Folio 31. rég. 1706.*

ADVIS (Nicolas), fut confirmé en ſa nobleſſe par le duc Antoine le 4. ſeptembre 1536. Porte d'azur à un aigle d'or, percé d'une fléche en barre de même, armée & empennée d'argent, le fer contre-mont.

NICOLAS ADVIS avoit épouſé Juliette .... de laquelle il eut Gérard Advis, qui épouſa : 1°. Claude de Manteville, qui le fit père de Jean Advis, qui vivoit en 1581, mari d'Alix Reboutel, fille de Jean Reboutel & de

Digitized by Google

& de Jeanne de S. Remy. 2°. Barbe-Jeanne Collinet, dont il eut Hubert Advis, demeurant à Senoncourt, qui avoit épousé N. de Pérignel, fille de Jacquemin de Pérignel & de Mathiette Richier, dont il eut postérité.

AGION DE LA NOIX (Etienne), lieutenant des gardes-du-corps de S. A. R. (Jean-André, Jean-François & Marie), fille majeur, frères & sœur, obtinrent permission de reprendre la noblesse de Gabrielle de S. Baussant leur mère, & d'en porter les armes, par lettres expédiées à Lunéville le 7. décembre 1736, portant: » Que le S^r. François Agion » de la Noix leur père, lorsqu'il vivoit lieutenant de cavalerie au » régiment de Royal-Cravattes pour le service de France, étoit » originaire de Picardie; & ayant épousé ladite damoiselle Gabrielle de » S. Baussant, fille de Jean de S. Baussant, S^r. d'Imonville, prévôté de » Briey, sont nés de ce mariage audit lieu d'Immonville; qu'ils pourroient, » au moien de quelques recherches, prouver l'état de noblesse de leur » père: mais que pour éviter les discussions qui pourroient naître, il leur » convenoit mieux de reprendre & suivre la noblesse de ladite Gabrielle » de S. Baussant leur mère, qui est d'une famille ancienne, dont la » noblesse est prouvée par plusieurs arrêts du conseil d'état, & lettres » de reprises, &c. ce qui joint à leurs services, leur fait espérer que » relativement à la disposition de la coutume de S. Mihiel, sous le ressort » de laquelle ils sont nés, S. A. R. voudra bien leur permettre de reprendre » la noblesse de ladite Gabrielle de S. Baussant leur mère, &c." Les lettres furent accordées le 12. septembre 1736. *fol. 161. verso du régist. 1736. & 1737.* Porte tiercé en pal au 1er. d'azur à trois hermines, au 2e. de gueules à trois bezans d'argent, & au 3e. d'azur à trois annelets d'or posés deux & un.

AIMEZ, *ou* ESMEZ (François), colonel du régiment d'Epinal, au service de Charles IV, fut annobli par ce prince le 4. novemb. 1651. Les lettres furent entérinées au parlement de Lorraine séant à Luxembourg, le 21. du même mois. Porte d'azur à l'épée flamboïante d'argent mise en pal, surmontée de trois étoiles d'or mises de rang.

AINVAULX (Jean d'), fut annobli par René I. roi de Sicile, duc de Lorraine, le 23. mars 1450; & prit pour armes d'azur au daim effraié d'or ramé de gueules.

CLAUDE D'AINVAULX, lieutenant de S. Diez, fut fait intendant des mines du Val-de-Lièvre. Il avoit épousé Agnès Mélian, fille de Mille Mélian & de N. Mouy, dont il eut . . . d'Ainvaulx, dame de la Warde, mère de Johannes Lud. de Paffenhoven, conseiller-sécretaire du duc Antoine.

Digitized by Google

ALBA (François) fut annobli par Charles IV. le 28. novembre 1663, par patentes vérifiées le 4. janvier 1664. Porte d'or à la face d'azur, chargée d'une hermine paſſante d'argent. Cet annobli étoit avocat au parlement.

ALBA (Étienne), ſeigneur de Parroye & de Bénameſnil en partie, fut annobli par l'Empereur le 15. décembre 1682, & confirmé par patentes le 15. juin 1700. par le duc Léopold I. à la requête de Marie-Anne de la Roche, ſa veuve. Porte de gueules au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un croiſſant montant auſſi de même. *Fol. 289. verſo du régiſt. 1700.*.

Ses enfans furent Charles-Joſeph, Élizabeth-Chriſtine, & Charlotte Alba.

ALBA (Louis-Pierre), lieutenant-particulier au bailliage de Vôges, ſéant à Mirecourt, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 12. juillet 1719, entérinées le 19. du même mois; contenant, » Que » Charles Alba ſon père auroit, pendant près de cinquante ans, exercé » avec diſtinction l'office de lieutenant-général du bailliage de Vôges, » & auroit, par mariage, allié une partie de ſes enfans à une nobleſſe » déja ancienne; & que François Alba ſon parent, décédé ſans enfans » mâles, auroit été annobli depuis près d'un ſiècle ". Porte d'or au chevron de gueules, au chef d'azur chargé d'une levrette d'argent iſſante, colletée de gueules & bourlée d'or, accompagnée de deux étoiles d'argent. *Fol. 69. rég. 1719. v.*

ALBERT (Jean) de Gironcourt, prévôt d'Apremont, fut annobli le 28. juillet 1527. par le duc Antoine, à la prière du comte de Linanges. Porte d'azur au limaçon raié de ſable & poſé en pal, chappé d'or. *Folio 171. du régiſt. 1527. & 1528.*

PHILIPPES ALBERT ſon fils, archer des gardes de S. A. épouſa Didière Raulet, fille d'André Raulet, ſeigneur d'Ambly, & de Jacquemotte de la Grange, dont il eut: 1°. Philippes, mort ſans hoirs. 2°. Jean, qui ſuit.

JEAN ALBERT, demeurant à Billy-ſous-Hattonchâtel, épouſa Nicole de Gondrecourt, dont il eut trois filles; l'une deſquelles avoit épouſé Nicolas Thevenin, demeurant à Flerey, qui fit ſes repriſes en 1613. pour ce qui lui étoit échu par le décès de Jean Albert ſon beaupère.

ALCHEIDT

Digitized by Google

ALCHEIDT (Jean d'), natif de Haufalize au duché de Luxembourg, fut annobli par Philippes II. roi d'Eſpagne, le 28. mars 1591, en conſidération des ſervices qu'il lui avoit rendu en différentes expéditions militaires, & confirmé par Ch. III. le pénultième fév. 1606. Porte écartelé d'or & d'azur au griffon onglé & lampaſſé de gueules, & contrécartelé de l'un en l'autre, tenant dans ſa patte droite une hache d'arme de gueules.

JEAN D'ALCHEIDT vint s'établir en Lorraine, & y épouſa Izabelle Baſtien de la maiſon de Bauclain, & en eut : 1°. Jean qui ſuit. 2°. Richard. 3°. Mathieu.

JEAN D'ALCHEIDT II. du nom, conſeiller & receveur-général des domaines de Luxembourg, épouſa en 1604. Claude de Derp, & en eut Jean III. du nom, qui épouſa Jeanne le Harz, & en eut : 1°. Albert qui ſuit. 2°. Jean-Mathias.

CHRISTOPHE-ALBERT D'ALCHEIDT épouſa en 1666. Françoiſe de Ste. Croix, dont il eut François d'Alcheidt.

JEAN MATHIAS épouſa en 1670. Marie Maillard de la Malmaiſon, fille de Théodore Maillard de la Malmaiſon, & de Catherine Michelin. Il en eut pluſieurs enfans.

ALCOUFFE (Joſeph), exempt des gardes-du-corps de S. A. R. & commiſſaire des guerres, demeurant à Nancy, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 15. juillet 1720, entérinées le 15. ſeptembre de la même année ; qui contiennent : » Que ledit expoſant aiant pris le » parti des armes, a ſervi en France pendant pluſieurs années, en qualité » de lieutenant d'infanterie, & enſuite de cavalerie, où il a donné des » marques de ſa valeur ; puis étant venu offrir ſes ſervices à S. A. R. à » ſon avènement à la couronne, il auroit d'abord été fait brigadier des » gardes, enſuite maréchal-des-logis, & enfin exempt : dans leſquels » emplois il a rendu des ſervices conſidérables ; aiant d'ailleurs toujours » vêcu noblement, & aïant épouſé Marie-Agnès Gennetaire, damoiſelle, » & alliée à pluſieurs familles nobles, &c." *Fol. 121. rég. 1720.* Porte d'azur à deux épées d'argent poſées en ſautoir, au lion de ſable brochant ſur le tout ; & pour cimier le lion de l'écu, tenant entre ſes pattes une épée de même.

ALENÇON (Nicolas d'), natif de Vavincourt, fut annobli par le duc Charles III. le 10. déc. 1565. Porte d'azur à la face d'or, accompagnée en chef d'un lévrier d'argent colleté de gueules ; & pour cimier un lévrier naiſſant. *Fol. 99. régiſt. 1565.*

CHARLES D'ALENÇON, pourvu de la charge de receveur-particulier de Bar, avoit épouſé Françoiſe Didelot.

ANTOINE

ANTOINE D'ALENÇON, écuyer, controlleur-général de la maiſon de M^r. frère unique du roi Louis XIV, épouſa Marie Corberon, fille de Claude Corberon, conſeiller du Roi en ſes conſeils, tréſorier-général des lignes de Suiſſe, & de Françoiſe Courcier.

CHRÉTIEN D'ALENÇON, épouſa Catherine de l'Égliſe, dont il eut: 1°. François, lieutenant-général au baillia. de Bar. 2°. Chriſtienne. 3°. Anne.

CHARLES D'ALENÇON, lieutenant-général au bail. de Bar, épouſa Louiſe de Beurges, dont il eut Charles d'Alençon, chevalier, baron, ſeigneur de Beauffremont, Ville-ſur-Saulx, & Ruvigny en partie, conſeiller d'état, préſident en la chambre des comptes de Bar; fit ſes reprises le 18. octob. 1699. Il épouſa Jeanne de Beurges, dont il eut trois garçons; entr'autres Jean-Baptiſte, qui étoit mouſquetaire de la ſeconde compagnie de la garde du Roi en 1693. Il fut créé comte, par lettres du 17. novemb. 1732. Il épouſa le 17. janvier 1719. Catherine-Victoire de Royiers, dont il eut: 1°. Mathias, ci-devant baron de Beauffremont, ſeigneur de la Croix-ſur-Meuſe, né le 24. février 1724, capitaine au régiment des Gardes-lorraines; marié le 5. février 1753. à Françoiſe de Groſſoles. 2°. Charl. Mathias, comte d'Alençon, capitaine de cavalerie, né le 24. février 1727; a épouſé le 27. avril 1747, Françoiſe-Thérèſe-Éléonore de Nettancourt.

ALIX (Nicolas), préyôt & receveur de Deneuvre; après avoir ſervi Charles III. pendant quarante ans en qualité d'archer de ſa garde, fut annobli par ce prince le 4. avril 1554. Porte d'azur à trois maſſacres de cerfs d'or, deux & un; & pour cimier un maſſacre de l'écu entre deux clerins d'or & d'azur. *Fol. 116. du régiſt. 1553. & 1554.*

THIERY ALIX, ſeigneur de Veroncourt & Forcelle, conſeiller d'état & préſident de la chambre des comptes de Lorraine, ſe diſtingua par ſes ouvrages ſur la maiſon de Lorraine, & le recueil qu'il fit des chartres des Ducs. Il mourut à Nancy en 1593. François Alix ſon fils, conſeiller au conſeil-privé, fit ſes reprises le 18. avril 1594. pour ce qui lui étoit échu par le décès de Thierry ſon père; & encore le 22. novembre 1596, pour la maiſon-fief de Veroncourt. Il avoit épouſé Alix Bouvet, avec laquelle il fournit un dénombrement le 22. novembre 1594, & reçu en la chambre des comptes le 11. décembre de la même année, de tout ce qu'ils avoient acquis du S^r. Louis d'Ourches, & de Claude de Marchéville ſon épouſe, en la ſeigneurie de Veroncourt. Ceux de cette famille ont encore fait pluſieurs autres reprises, & ſe ſont toujours diſtingués dans les différens emplois qui leur ont été confiés.

Les enfans de François Alix furent déclarés gentilshommes le 3. mars 1613. Portent de Doncourt écartelé de leurs armes. *Fol. 137. rég. 1562.*

ALLIOT, famille originaire de Florence, qui porte pour armes: d'azur, à la face d'or, chargée à dextre d'un croiſſant montant de ſable, & accompagné de quatre quintefeuilles d'or, trois en chef & une en pointe.

PIERRE ALLIOT, fils de Pierre Alliot, iſſu d'une bonne famille de la même

Digitized by Google

même ville, fut médecin du prince Ferdinand de Lorraine. Il épouſa Bonne de Muſſey, dont il eut : 1°. Jean-Baptiſte qui ſuit. 2°. Pierre, abbé-régulier de l'abbaïe de Senones, mort en 1715. 3°. Hyacinthe, auſſi abbé-régulier de Moyenmoutier, mort en 1705. 4°. Hyacinthe, doyen de St. Pierre de Bar-le-Duc.

JEAN-BAPTISTE ALLIOT, natif de Bar, conſeiller du Roi T. C. & ſon médecin ordinaire, ſervant près de ſa perſonne, obtint permiſſion de ſuivre la nobleſſe, & de porter les armes de Bonne de Muſſey ſa mère, par lettres-patentes expédiées à Nancy le 23. décembre 1698, contenant : » Qu'il eſt ſorti d'une famille noble de Florence, qui s'étant » établie dans le Barrois, fut obligée, par les accidens de la fortune, » de faire quelques négoces & actes dérogeans, dont Pierre Alliot ſon » fils, & père du remontrant, ſe releva en quelque façon en profeſſant » avec honneur la médecine, qui lui procura des emplois de diſtinction. » Aïant été appellé à Paris par le feu duc François, pour ſoulager ſon » fils le prince Ferdinand, il s'en acquitta ſi heureuſement, que le » duc Charles IV. le fit ſon médecin ordinaire ; ce prince l'envoia à la » cour de France pour y traiter Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. » Cette reine l'honora de la charge de ſon premier médecin : elle l'envoïa » depuis à la grande-ducheſſe de Toſcane.

» Ledit Pierre Alliot a donné par tout des marques d'une capacité » conſommée, par les différentes cures qu'il a faites ; & notamment par » le ſecret de guérir les cancers, dont la médecine lui eſt redevable : » & a pris ſoin d'élever, avec ſuccès, dans la même profeſſion, Jean-» Baptiſte ſon fils, qui accompagna madame Charlotte-Élizabeth » d'Orléans, ducheſſe de Lorraine, pendant ſon voïage de Paris à Bar. » Et quoique ledit Jean-Baptiſte Alliot fût par ſa charge attaché à la » perſonne du Roi, il conſerva toujours cette inclination naturelle qu'il » avoit pour ſon ſouverain & ſa patrie. Aïant tâché (pendant les guerres) » par le crédit des grands ſeigneurs & miniſtres de France, dont il s'eſt » acquis la bienveillance, de rendre ſes ſervices à la province & aux » particuliers, autant de fois que l'occaſion s'en eſt trouvée ; aïant » même juſqu'à préſent, ſans diſcontinuation, ſon principal établiſſement » en la ville de Bar ; & que c'eſt à lui qu'eſt dûe la conſervation des » murs d'icelle, & la réputation qu'ont les eaux de Plombières, ſoit à » Paris, ſoit dans les provinces étrangères ".

Il obtint le 23. décembre 1698. des lettres d'annobliſſement en tant que beſoin, & de réhabilitation de la nobleſſe de Bonne de Muſſey ; leſquelles lettres furent enrégiſtrées à la cour ſouveraine le 18. mars 1699, & entérinées à la chambre des comptes de Bar le 21. avril ſuivant. *Tréſor des chartres fol. 79. du régiſt. de 1699.*

Il eut de ſon mariage avec . . . . 1°. Joſeph Alliot qui ſuit. 2°. Jean-Pierre. 3°. François-Fauſte, docteur-régent en médecine à Paris, & médecin ordinaire du Roi, en ſurvivance de ſon père. 4°. Hyacinthe, prieur de S. Manſui de Toul.

JOSEPH ALLIOT, écuyer, ſeigneur d'Hurbache, capitaine aux gardes de S. A. R, épouſa Louiſe-Françoiſe Petitdidier, fille de Nicolas-François Petitdidier, conſeiller-ſécretaire ordinaire de Léopold I. Il eut de ſon mariage trois filles . . . . . .

JEAN-PIERRE ALLIOT, ſecond fils de Jean-Baptiſte, conſeiller d'état, grand-maître des cérémonies, introducteur des ambaſſadeurs du duc Léopold ; épouſa Marie-Louiſe Noiret, dont il eut : 1°. François-Antoine

Digitized by Google

Antoine qui ſuit. 2°. Joſeph, aumônier ordinaire du Roi, abbé de Jeandeures. 3°. Alexandre, colonel pour le ſervice de France, & exempt des gardes-du-corps du roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar; & trois filles . . . . . .

FRANÇOIS-ANTOINE ALLIOT, conſeiller-aulique, intendant de la maiſon du roi de Pologne; épouſa Marie-Roſe Mathieu, dont il eut: 1°. François-Joſeph, exempt des gardes-du-corps. 2°. Joſeph-Nicolas, abbé commendataire d'Hauteſeille. 3°. Jean-Baptiſte-Antoine. 4°. Nicolas-François, chanoine de la primatiale de Nancy. 5°. Charles-Joſeph-Baltazard. 6°. Staniſlas-Cathérine, abbé régulier de St. Benoît, & deux filles.

ALSINGEN (Hans), prévôt de la ville de Waldrevange, fut annobli par Charles III. le 12. décembre 1565. Porte d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois fleurs de lis de gueules, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de lion d'or, entre un vol de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 145. rég. 1565. & 1566.*

ANDERNACH (Jacques), prévôt, gruyer, receveur de Dompaire & de Valfroicourt depuis dix-ſept ans, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 18. juil. 1594, vérifiées le 24. du même mois, & enrégiſtrées le 16. juillet de la même année. Porte d'azur à une montagne d'or, ſurmontée d'une tour d'argent, & accompagnée en chef de trois roſes d'or boutonnées de gueules, & miſes de rang; & pour cimier une tête & col d'ours de ſable lampaſſée de gueules. *Fol. 122. régiſt. 1594.*

Il avoit épouſé Sibille d'Ardennes, dont il eut: 1°. Claude, gruyer de Dompaire, qui épouſa Marie Gennetaire, dont il n'eut point d'enfans. Elle convola en ſecondes nôces avec Bernard Malcuit, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine. 2°. Jean qui ſuit:

JEAN ANDERNACH, receveur à Dompaire, épouſa Iolande . . . . Il étoit marié le 7. février 1621. à N. Fouraire, fille de feu noble homme Melchior Fouraire, receveur à Ville-ſur-Illon, & d'Anne Thomaſſin.

NICOLAS ANDERNACH, prévôt d'Azerailles, par proviſions de l'an 1619.

ANDRÉ, (Jean *ou* Laurent), on croit qu'il faut dire ANDRÉ LAURENT. Ainſi André ſeroit le nom de baptême. Quoiqu'il en ſoit, il étoit argentier de madame la ducheſſe de Clèves, & fut annobli par le duc Henri le 14. octob. 1609. Porte d'argent à trois pals de ſable, au chef d'azur, chargé de trois bezans d'or.

ANDRÉ

Digitized by Google

ANDRÉ (Chriſtop.), fut déclaré gentilhomme par lettres de Léopold I. duc de Lorraine, expédiées le 26. mars 1701, contenant: » Qu'après » avoir fait remarquer ſon habileté ſingulière dans les mathématiques, » en fortifiant pluſieurs places importantes de l'europe, & après avoir » aſſiſté à divers ſiéges conſidérables, auxquels il a fait paroître la » ſublimité de ſon génie, il a mérité, il y a pluſieurs années, du Roi » T. C. Louis XIV, l'office de l'un de ſes ſécretaires-maiſon-couronne » de France & de ſes finances; & de la part de S. A. R. la charge » d'intendant de ſes bâtimens, ponts & chauſſées de Lorraine ".

CHRISTOPHE ANDRÉ eut deux fils, 1°. Jean qui ſuit. 2°. Antoine, conſeiller-maître des comptes de Lorraine.

JEAN ANDRÉ, capitaine au régiment des gardes de S. A. R. avoit épouſé Élizabeth du Bois, de laquelle il eut: 1°. Gabrielle. 2°. Thérèſe. 3°. Barbe, mariée à Hyacinte Thibault, capitaine au régiment de Saxe, chevalier de l'ordre militaire de St. Louis. 4°. . . . André, lieutenant-colonel d'infanterie pour le ſervice de S. M. I. qui a épouſé en 1751. N. Maire de St. Diez. Porte pour armes, d'azur à une croix de St. André d'or, & en chef un ſoleil de même; pour cimier un lion naiſſant d'or. *Fol. 52. v. du régiſt. 1701. & 1702.*

ANDRÉ (Charles), receveur des finances au bureau de Bar, fut annobli par lettres expédiées le 19. mars 1736, en conſidération des ſervices qu'il a rendus, tant dans ledit office depuis longtems, que dans d'autres emplois; & que d'ailleurs il eſt allié à pluſieurs familles nobles du duché de Bar, & qu'il poſſéde des fiefs & hautes-juſtices en France. Porte d'or au lion d'argent, au chef de même chargé d'une étoile d'azur entre deux roſes boutonnées de gueules. *Fol 38. régiſt. 1736.*

ANTIGNAC (Philbert d'), originaire de Brive dans le Limouſin, chevalier de l'ordre militaire de St. Louis, capitaine au régiment royal-étranger de cavalerie pour le ſervice de France; fut annobli le 4. mars 1721, en conſidération de ſa valeur & bonne conduite. Il avoit épouſé Catherine du Pillart, alliée à pluſieurs nobles & anciennes maiſons. Porte de gueules à deux étendarts d'argent mis en ſautoir, chacun chargé d'une tête de lion arrachée & affrontée de gueules; & pour cimier un lion tenant l'étendart de l'écu. *Fol. 200. régiſt. 1721.*

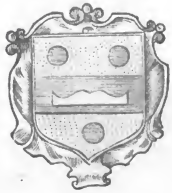

ANTOINE (Nicolas), trilleur des ſalines de Château-Salins, fut annobli ſans finance, par lettres-patentes données à Nancy le 15. janv. 1549. Porte d'or à la faſce d'azur, chargée d'une trille d'argent, & accompagnée de trois tourteaux d'azur, deux en chef & un en pointe. *Fol. 60. régiſt. 1550.*

NICOLAS ANTOINE I. fut père de Nicolas Antoine II. qui épouſa Barbe Forget.

Digitized by Google

ANTHOINE (Dominique), annobli en 1713. & mort en 1741, avoit épouſé Marie-Anne Breton, de laquelle il eut:

1°. MARC ANTHOINE, doien des conſeillers-maîtres des comptes de Lorraine, marié à Catherine Mathieu, dont il eut: 1°. Dominique-Marc Anthoine, maître des comptes de Lorraine, qui épouſa en 1749. Louiſe Poirot. 2°. François-Paſchal-Marc Anthoine, chanoine à la Primatiale de Lorraine. 3°. Charlotte-Thérèſe Anthoine, mariée en 1748. à Nicolas-François de Maudhuy de Beaucharmois, conſeiller à la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois. 4°. Marie-Roſe Anthoine, mariée en 1752. à Charles-Dieudonné-Henri de Pont, avocat du roi aux requêtes du palais, mort en 1755. 5°. Françoiſe-Catherine & Barbe-Juſtine Anthoine, non mariées.

2°. NICOLAS ANTHOINE, tréſorier-général de Lorraine, mort en 1737. avoit épouſé Nicole Richard, morte la même année, dont il eut: 1°. Dominique Anthoine, qui épouſa en 1740. Thérèſe-Henri de Pont. 2°. Nicolas Anthoine, ancien capitaine au régiment de Roïal Allemand, qui a épouſé en 1747. Marthe Richard, morte en 1753. 3°. Hiacinte-Marc Anthoine, capitaine de cavalerie au régiment de Bezon, marié en 1749. à Anne Richard. 4°. Jean-Baptiſte Anthoine, conſeiller au Parlement de Metz.

3°. MARC-SIGISBERT ANTHOINE, docteur de ſorbonne, chanoine & grand-chantre à la Primatiale, conſeiller-clerc à la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois.

4°. MARIE-ANNE ANTHOINE, épouſe de Charles Redoubté, ſeigneur de Maillanne, Bâmont, Mortagne, & autres lieux.

5°. FRANÇOISE ANTHOINE, épouſe de Jean-Hiacinte Cueillet, ſeigneur de Saffais & du comté de Bey, conſeiller à la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, mort en 1740. Porte d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois abeilles d'or, deux en chef & une en pointe. *Fol. 77. du régiſt. 1713.*

ANTHOINE (Pierre-Marc), fils mineur de feu Marc-Nicolas Anthoine, conſeiller-ſécretaire des commandemens & finances, fut annobli par lettres données à Lunéville le 10. janvier 1725. Il prit les mêmes armes que Dominique Anthoine.

ANTRÉ (Chriſtophe d') bourgeois de Nancy, fils de Pierre d'Antré, fut annobli par lettres données à Nancy le dernier février 1665. Porte d'argent au léopard de gueules, l'écu engrelé de même, au chef d'azur chargé de trois bezans d'or; & pour cimier un lion naiſſant léopardé, tenant un bezan de l'écu; le tout porté d'un armet morné. *Tréſor des chartres, fol. 26. régiſt. 1665.*

ARABOURG (Sébaſtien), avocat à St. Mihiel, fils de Didier Arabourg, gouverneur des pages de la grande écurie du grand duc Charles III; fut annobli le 15. juillet 1603. Porte d'argent au chapeau de triomphe de ſinople, au chef d'azur chargé de trois abeilles d'or miſes de rang & en pal; & pour cimier un caducée entre deux cornes d'abondances d'or, feuillées de ſinople. *Fol 109. régiſt. 1603.*

ARBOIS

Digitized by Google

ARBOIS (Jean d'), d'une ancienne famille de Nancy, fut annobli par lettres expédiées le 2. septembre 1609, en considération de ce qu'il s'étoit bien allié, & de services rendus. Porte d'azur à une croix treflée d'or, chargée en cœur d'un écusson de gueules, à une ancre d'argent posée en pal; & pour cimier l'ancre de l'écu. *Fol. 115. régist. 1609.*

ARBOIS (Nicolas d'), conseiller-auditeur des comptes de Lorraine, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 4. décembre 1612. *Fol. 148. régist. 1612.*

NICOLAS D'ARBOIS, eut de son épouse Claude-François, Jean d'Arbois, colonel d'un régiment d'infanterie, par brevet de S. A. du 26. mai 1635, qui épousa Barbe de Berman, fille de Jacob de Berman, seigneur d'Uzemain, & de Renée de Rennel, qui lui donna plusieurs enfans. Il prit les mêmes armes que Jean d'Arbois. Voïez plus haut.

ARDENNES (François d'), receveur de Châtel-sur-Moselle, fut annobli le 10. avril 1554. par Nic. comte de Vaudémont, administrateur de l'état pendant la minorité de Charles III, en considération des services qu'il avoit rendu dans l'administration de sa charge. Il avoit épousé Antoinette Cogney, fille d'Antoine Cogney & de Marie Boulanger, dont il eut :

CHARLES D'ARDENNES, seigneur de Craincourt en partie, marié : 1°. à Marie Maillard, fille de Claude Maillard, dont il n'eut point d'enfans. 2°. en 1594. à Louise de Ruz, fille de Georges de Ruz, prévôt de Bruyères & seigneur d'Arbamont, & de Marguerite Bourgeois, dont il eut Georges d'Ardennes, conseiller d'état du duc Henri, qui épousa le 4. mars 1620. Jeanne Verquelot, fille de Louis Verquelot, conseiller d'état, lieutenant-général du comté de Vaudémont, & de Marguerite Petitgot, & en eut : 1°. Nicolas qui suit. 2°. Catherine d'Ardennes; mariée à François du Puis, seigneur de Dombasle.

NICOLAS D'ARDENNES, seigneur de Montbreuil & du Bois-le-Comte, capitaine-commandant le régiment d'Orléans infanterie, épousa Barbe du Puis, dont il eut : 1°. Nicolas-Claude qui suit. 2°. Nicolas-Marc qui suivra. 3°. Marie-Gabrielle, femme de Roch du Puis, seigneur de Lezainville.

NICOLAS-CLAUDE D'ARDENNES, seigneur de Jubainville en partie, ci-devant capitaine de cavalerie; épousa le 7. mai 1702. Marie Marot, & en eut Nicolas-Claude d'Ardennes, né le 7. mai 1711.

NICOLAS-MARC D'ARDENNES, seigneur de Jubainville, &c. ci-devant lieutenant de Carabiniers dans la brigade d'Aëtry; épousa le 9. février 1703. Catherine de la Tour-en-Voivre, fille de Jean de la Tour, seigneur de Savonière, & de Marianne Olriot; & en eut : 1°. Jean d'Ardennes né le 27. juillet 1704. 2°. Marie. 3°. Marguerite.

Porte d'argent à une merlette de gueules, écartelé en sautoir de même, à une molette d'éperon de huit rais d'argent; & pour cimier un chapeau de roses au naturel. *Fol. 86. régist. 1554.*

Digitized by Google

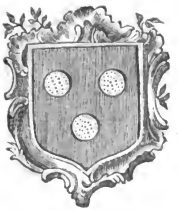

ARGENTEL (Jean), fur les preuves qu'il produiſit de ſa nobleſſe, joint à ſes armes figurées, il fut déclaré & reconnu noble, par ſentence du prévôt de Bar-le-Duc le 5. juillet 1578, contradictoire contre le procureur-général du barrois, & les collecteurs. Selon un généalogiſte, Jean Argentel fut annobli en 1548. Il avoit épouſé . . . . . dont il eut Cuny qui ſuit.

CUNY ARGENTEL avoit épouſé Maxe Raulet, qui ſe remaria à Jean Patel du Plateaux, mort le 14. ſept. 1583, âgé de ſoixante-treize ans. Il eut de ce mariage entr'autres enfans, Anne Argentel, femme de Nicolas Patel du Plateaux, & de Jeannette Arabourg ſa première femme. Porte de gueules à trois bezans d'or, deux & un.

ARNOLET (Jean d'), originaire de Stenay, commandant les chevaux-légers de la garde de Charles IV, & gouverneur de Bruyères, fut déclaré gentilhomme, comme deſcendant des Arnolets de champagne. Les lettres-patentes ſont du 14. avril 1665, & entérinées le 10. juin ſuivant. Porte d'azur à trois croiſſans montans d'argent, deux & un. *Fol. 36. reg. 1665.*

JEAN D'ARNOLET épouſa Anne-Antoinette Fournier, fille de Nicolas, baron de Neydeck, conſeiller-ſécretaire d'état, & envoyé de Charles IV. vers l'Empereur & les princes de l'empire, & ſon plénipotentiaire à la diette de Ratisbonne, & de Diane de la Ruelle, dont il eut: 1°. Jean-François, chevalier, ſeigneur d'Atthienville, chambellan de S. A. R. & colonel de cavalerie pour le ſervice de S. M. T. C. 2°. Marie-Anne-Antoinette, fille, dame de Boncourt & d'Atthienville, morte le 25. mai 1751, inhumée en l'égliſe parroiſſiale de Notre-Dame de Nancy.

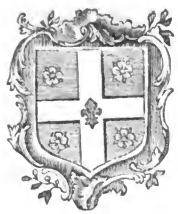

ARNOULT (Adam), licencié en droit, demeurant à Mirecourt, ci-devant avocat au bailliage de Vôges, enſuite conſeiller d'état du duc Henri II, puis intendant des affaires de la maiſon du duc Nicolas-François; fut annobli par patentes du 18. ſeptembre 1609, & vérifiées le 9. novembre ſuivant. Porte d'azur à une croix d'argent chargée en cœur d'une fleur de lis de gueules, & cantonnée de quatre roſes d'or; & pour cimier un dextrochère tenant un chapeau de triomphe. *Fol. 232. régiſt. 1609.*

ADAM ARNOULT épouſa Françoiſe Clerc, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Anne Arnoult, femme d'Adam du Bourg, ſeigneur de Plombières & de la Grande-Haye, intendant de la maiſon de Claude, ducheſſe de Lorraine, & gouverneur de la ſaline de Rozières. 3°. Chriſtine, épouſe de . . . . de Puligny, ſeigneur de Sandaucourt. 4°. Jeanne, mariée, 1°. à François Gillet, ſeigneur de la Neuville-aux-Bois; comme il eſt prouvé par le teſtament de J. Adam Arnoult. 2°. A Jean Cabouat, ſeigneur de Puligny & de Romécourt.

JEAN ARNOULT, conſeiller d'état du duc Charles IV, épouſa . . . . . Willermy, dont il eut Nicolas-François, ſeigneur de Bain, qui épouſa Anne-

Digitized by Google

Anne-Marie d'Einville de Gueblange, fille de Jean d'Einville, seigneur de Blainville-sur-l'Eau & de Gueblange, capitaine de Bruyères, & de Jeanne des Jobard, dont il eut Antoinette-Louise Arnoult, mariée à Nicolas Maurice, avocat à la cour souveraine de Lorraine & Barrois, exerçant au bailliage de Vôges.

ARNOULT (Nicolas), frère d'Adam ci-dessus, conseiller d'état de S. A. auditeur des comptes de Lorraine, & l'un des quatre directeurs du Mont-de-Piété, par lettres du 3. février 1631 ; fut annobli par lettres du 26. juillet 1618, vérifiées le 31. août suivant. Il prit les mêmes armes qu'Adam Arnoult. Il avoit épousé vers l'an 1610. Mangeon Vallée, fille de noble Gaspard Vallée, & de Catherine Bouveron, dont il eut : 1°. Nicolas qui suit. 2°. Claude, prévôt de Nancy, qui épousa Thérèse d'Arbois, dont il eut Marie, femme de N... de Chabanne. 3°. Anne, mariée à Charles Lançon, subsistut à Nancy.

NICOLAS ARNOULT, fut pourvu de la charge de receveur des consignations en 1666, & de celle de lieutenant-général au bailliage de Nancy en 1663. Il épousa Antoinette Rouffelot, dont il n'eut point d'enfans.

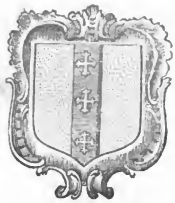

ARNOULT (Bernard), capitaine du château de Charmes, fut annobli par le grand duc Charles le 25. février 1563. Porte d'or au pal d'azur, chargé de trois croix fleuronnées d'argent ; & pour cimier deux cors d'azur. *Trésor des chart. fol. 90. régist. 1563.*

Il avoit épousé . . . . dont il eut Bernard Arnoult, qui fut pourvu de la survivance de sa charge de capitaine du château de Charmes en 1569, & qui épousa Didière Mittat, nourrice du duc François.

ARNOULT (Jean), seigneur de Fleury, fut reconnu noble dès le 17. janvier 1485. Porte d'or au chevron de gueules, accompagné de trois cœurs de gueules posés deux en chef & un en pointe.

ÉDOUARD ARNOULT, écuyer, seigneur de Fontenoy, sous-brigadier de la première compagnie des mousquetaires du Roi, puis major de la ville d'Amiens, épousa le 28. février 1692. Catherine de St. Aubin, élevée à St. Cyr, & fille de Claude de St. Aubin, écuyer, seigneur de l'Espiney, & de Marie du Creuset. Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance du S^r. Bignon, commissaire départi en la généralité d'Amiens, & a justifié sa filiation jusqu'à Jean Arnoult.

ARTIN (Louis d'), adjudant-général des armées du duc Charles V. fut annobli par ce prince à Gautzbourg le 25. janvier 1679. Porte de gueules à trois coquilles d'argent mises en bande, accompagnées de deux croix de lorraine d'or, une en chef & l'autre en pointe ; & pour cimier un buste de cupidon tenant de la dextre une épée d'or, & de la sénestre une faucile de même.

Louis

Louis d'Artin avoit épouſé Claude Pierre, fille de Dominique Pierre, avocat à Bruyères, & de Valentine de Vaudechamps; il en eut: 1°. Louis d'Artin, cornette des gardes-du-corps du duc de Bavière. 2°. Dominique, mort page au général Herbeviller. 3°. Charlotte d'Artin qui avoit épouſé en 1707. Jean-Claude Vautrin, avocat à la cour. 4°. Charles d'Artin, non marié.

ASPREY (Jean d') dit Gelin, fut annobli par le duc René II. le 27. octobre 1485. Porte de gueules à une croix trefflée d'or, ſoutenue de trois treffles d'argent à la queue tortillante, poſés 2. & 1. le tout orné d'un armet morné, ſurmonté de ſon bourlet environné d'un lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu.

ASSELAINCOURT, (d') famille vivant noblement à Gorze dès l'an 1500. Porte d'or à l'homme de carnation vêtu de gueules, ſon juſte-au-corps d'azur, arrêtant d'une épée un ſanglier de ſable, armé & lampaſſé de gueules; le tout ſur une terraſſe de ſinople.

Jacques d'Asselaincourt, dit de Gorze, avoit épouſé Marguerite Doulcet, dont il eut entr'autres enfans Iſraël d'Aſſelaincourt, qui tomba dans la roture, & fut orphèvre du grand duc Charles, qui lui rendit la nobleſſe dont ſes aïeux avoient joui, par lettres du 1. mars 1599, vérifiées le 23. mars 1601. Il épouſa, 1°. en 1565. Jeanne le Roux. 2°. Marie de Ruiz, fille de Pierre de Ruiz, dit l'Eſpagnol, & de Claude de Blanchelaine, dont il eut Antoine d'Aſſelaincourt, ſeigneur d'Erbamont & de Circourt, qui épouſa Élizabeth du Ruz.

ASSELIN (Jacques), greffier du bureau de S. A. Madame de Lorraine, fut annobli le 22. ſeptembre 1563. Porte d'azur au chevron d'or ſemé d'hermines de gueules, accompagné de trois croiſettes ancrées d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un vol de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 52. régiſt. 1563.*

Noble homme Jacques Asselin, capitaine-prévôt, gruyer & receveur de la Chaulcée, vivoit en 1580.

AUBERT (Didier), archer des gardes de S. A. Charles III, fut annobli par ce prince le 6. octobre 1580. Porte de ſable au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un caſque ouvert de même, au chef d'or; & pour cimier deux ailes dragonnées, componées d'argent, d'or & de ſable. *Tréſor des chartres, fol. 1. régiſt. 1580.*

AUBERT

Digitized by Google

AUBERT (Jean), natif de Briey, demeurant à Thionville, fut annobli par le duc Henri le 8. décembre 1612; d'autres disent le 20. juin de la même année. Porte d'azur à une fasce d'or, accompagnée en chef d'une croix de Bourgogne de même, surmontée d'un cœur de gueules, & en pointe d'un croissant montant d'argent, aussi surmonté de trois étoiles d'or; & pour cimier une croix de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 152. régist. 1612.*

AUBERT (Florentin), justicier & receveur des mines du Thillot & de Remonchamp, fut annobli par Charles III. par patentes du 24. octobre 1596, vérifiées le 15. janvier 1697. Porte de sinople à trois montagnes d'or, deux & une; & pour cimier un homme mineur revêtu de sinople à un gillant d'or, tenant de la dextre un marteau d'argent émanché de sable; & de la sénestre un guerchot de sable allumé d'or. *Trésor des chartres, fol. 296. régist. 1593. & 1596.*

AUBERT (Jean), argentier de M. de Gorze, fut annobli par Charles IV. le 10. septembre 1627, passé à la chambre des comptes de Lorraine le 22. fév. suivant. Porte d'azur à une croix ancrée & alaizée d'argent, chargée d'un cœur de gueules.

AUBERTIN (Claude), secretaire ordinaire du duc Henri, fut annobli par ce prince le 19. juin 1609. Porte d'argent à un chevron de gueules, accompagné en pointe d'une étoile de même, au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or; & pour cimier le lion de l'écu. *Trés. des char. fol. 189. régist. 1609.*

AUBERTIN (Jean), de Givrecourt, maître des fouriers de l'hôtel du duc Antoine, fut annobli par ce prince le 5. septembre 1529. Porte d'azur à une fasce d'or, accompagnée de trois bezans d'argent. *Trésor des chartres fol. 254. régist. 1528. & 1530.*

JEAN AUBERTIN avoit épousé Jeanne de Raville, dame dudit lieu, dont il eut: 1°. Jean II. qui suit. 2°. Nicolas, abbé de Salival, ordre de prémontré.

JEAN II. seigneur de Givrecourt & de Raville, qui, de Françoise de Putigny, fille de Jean de Putigny, eut Jean Aubertin III°. du nom, seigneur de Givrecourt & de Raville, &c. conseiller au conseil privé, & chancelier

Digitized by Google

& chancelier du cardinal de Lorraine, évêque de Metz; qui épouſa Alix le Galand, fille de Mangin le Galand, ſeigneur de Pulligny en partie, & de Françoiſe le Gaillard, qui le fit père de Siméon Aubertin, ſeigneur de Givrecourt, conſeiller & chancelier de l'évêché de Metz, qui épouſa Anne Praillon, fille de Jacques Praillon, maître échevin de Metz, & de Salomée Pierrot, dont il eut Jacques Aubertin, ſeigneur de Givrecourt, Bathelémont, Hénameſnil, &c. bailli & gouverneur du marquiſat de Nomeny, colonel d'infanterie au ſervice du duc Charles IV, tué à la bataille de Lens en 1648, qui avoit épouſé Marie de Rennel, dame d'Ars-ſur-Meurtre, fille unique de Simon de Rennel, conſeiller d'état de S. A, dont il eut : 1°. Charles-Henri. 2°. François, ſeigneur de Xourdaille, capitaine dans le régiment de ſon père, à qui il ſuccéda dans le gouvernement de Nomeny, & qui ſe maria à Nicolle-Gabrielle de Silly ſa couſine. *Ancien. généal. manuſc.*

CHARLES-HENRI AUBERTIN, ſeigneur de Givrecourt, &c. commandant d'une compagnie de mouſquetaires, & gentilhomme de la garde de S. A. épouſa, par contrat du 7. février 1669, 1°. Nicole Prudhomme, fille de François Prudhomme, maître des requêtes, dont il n'eut point d'enfans. 2°. Marie-Françoiſe de Rennel ſa couſine, & fille de François de Rennel, ſeigneur de Jarville, &c. conſeiller d'état & préſident de la chambre du conſeil de ville de Nancy, & d'Antoinette le Févre, dont il eut :

AUBERTIN (Claude-Joſeph) de Givrecourt, ſeigneur de Bathelémont, &c. capitaine des gardes de S. A. R. obtint le 28. décembre 1734. des lettres-patentes portant qualité de comte. Ses armes ſont d'azur à la face d'or, chargée d'un aigle éploié de ſable, & accompagné de trois bezans d'argent, deux en chef & un en pointe. *Tréſor des chartres, fol. 48. régiſt. 1734.*

AUBERTIN (Nicolas), châtelain de Hadonviller, fut annobli à la prière de Philippes d'Haraucourt, par le duc Antoine, le 24. ſeptembre 1534. Porte d'azur à une étoile d'or en chef, & deux lions de gueules, armés lampaſſés d'or, iſſans de deux rochers d'argent, poſés aux deux cantons de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 246. régiſt. 1532. & 1535.*

FRANÇOIS AUBERTIN ſon fils, épouſa Barbe l'Eſcamouſſier, morte en 1555, dont il avoit eu Nicolas, dit de Hadonviller, ſeigneur dudit lieu en partie, qui épouſa Marguerite de Neuville, dont il eut Baſtien de Hadonviller, qui vivoit en 1586.

AUBRY (Gérard) de Clermont, fut annobli par le duc Antoine le 4. avril 1520. Porte de ſable au demi-anneau d'argent, parti de même, au demi-anneau de ſable, chargé de quatre roſes de l'un en l'autre.

AUBRY

Digitized by Google

AUBRY (Georges), fils de Claude Aubry, bailli de Vaubecourt, fut annobli par le duc Léopold I. le 28. juin 1721. Porte d'azur à cinq étoiles d'argent posées en croix; & pour cimier une étoile de l'écu, issante d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréf. des chart. fol. 117. rég. 1721.* Les lettres d'annoblissement lui furent accordées en considération des services que ledit Claude Aubry son père, avoit rendu dans les fonctions de l'emploi de receveur des princes François & Henri de Lorraine, abbés de Beaulieu.

AUBRY (Dominique), avocat à la cour, exerçant au bailliage de Bar, fut annobli par lettres-patentes du duc Léopold I. expédiées à Lunéville le 23. janvier 1727, contenant: » Qu'il a épousé Gabrielle Hanel, de » qualité noble, dont la mère, Antoinette Perrin, étoit aussi noble; » qu'il a eu des alliances avec d'autres familles de même qualité, aiant » plusieurs conseillers d'état pour parens; qu'il s'est acquis une réputation » en sa profession d'avocat, qu'il exerce avec tant de distinction, qu'il a » mérité d'être choisi deux fois syndic de la ville de Bar, & ensuite maire; » & qu'enfin Antoine Aubry son fils, aussi avocat, marchant sur les » traces de son père, s'est aussi distingué au barreau & dans le maniment » des affaires de ladite ville, dont il est actuellement maire".

Porte d'argent au lion de gueules, tenant une palme au naturel; & pour cimier un lion de l'écu tenant la palme, & issant.

AUBURTIN (Jean), natif de Metz, commis au bureau des aides de Lorraine, fut annobli par le duc Henri le 21. mars 1611. Porte d'azur à une gerbe avec ses racines d'or, acostée de deux soucis de même, surchargée d'un chevron d'argent brochant sur le tout, & surmontée en chef de trois étoiles d'or mises de rang; & pour cimier la gerbe de l'écu, & une épée issante d'icelle, surmontée d'une étoile d'or. *Trésor des chart. fol. 58. régist. 1611.*

NICOLAS D'AUBURTIN, écuyer, seigneur de Rutigny, descendu de cet annobli, fut premier échevin de Metz, & épousa en secondes nôces Béatrix Herbelet, dont il eut Nicolas d'Auburtin, seigneur de Chesny, reçu le 31. mars 1676. conseiller au parlement de Metz; & qui de Philippes Andry, eut Nicolas-François d'Auburtin, qui laissa plusieurs enfans de N. Mahuet, dont quelques-uns se distinguèrent dans la robe.

AUGIEZ (Louis), valet-de-chambre de Monseigneur, fut annobli en 1542. Porte d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois merlettes d'argent, deux en chef & une en pointe; le tout surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu.

Digitized by Google

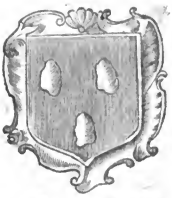

AULBEPIERRE, *ou* AUBEPIERRE (Claude d'), homme d'armes du roi de France, enſuite capitaine d'infanterie en Hongrie, ſous le comte de Chaligny, fut annobli par le grand duc Charles, par lettres expédiées à Nancy le 6. juin 1605. Porte de gueules à trois cailloux d'argent deux & un; & pour cimier un homme naiſſant, tenant en ſa main un coutelas. *Tréſor des chartres, fol. 177. régiſt. 1605.*

Il fut annobli en conſidération de ſes ſervices, & de ce qu'il avoit épouſé Chriſtienne de Tillon, d'une nobleſſe ancienne, de laquelle il eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Anne, femme de Jean Mangeon. 3°. Chriſtienne, femme de Claude de Tonnoy, qui vivoit en 1632.

FRANÇOIS D'AULBEPIERRE vivoit en 1619. & il épouſa en 1627. Barbe de Vaubecourt, veuve de Philippes de Monthonnant, & fille de Thomas de Vaubecourt, lieutenant de la vénerie de S. A. & de Claire Richard, dont il eut Théodore d'Aulbepierre, qui vivoit en 1632.

AULBERY (Martin) de Gripport, conſeiller-ſecretaire de S. A. Charles III. & controlleur de ſes guèrres, fut annobli le 18. mai 1597. Porte d'azur à un rocher d'argent ombragé de ſinople, à un lion léopardé de gueules iſſant dudit rocher; & pour cimier le lion de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 112. régiſt. 1597.*

AULBOT (Pierre), natif de Brioude en Auvergne, fut annobli par le duc de Lorraine le 12. janvier 1528. Porte de ſable au chevron d'argent, accompagné d'un triangle de même en pointe, au chef d'or. *Tréſor des chartres, fol. 170. régiſt. 1529.*

Nous croyons que c'eſt le même que Pierre Aubert, qui fut annobli en 1527, & auquel on donne pour armes: de ſinople à une taupière d'or, &c.

AULTREY (Chriſtophe d'), bourgeois de Nancy, fut annobli le dernier février 1665. Porte d'argent au léopard de gueules, tenant un bezan d'or, au chef d'azur chargé de trois bezans d'or, l'écu bordé & engrelé de gueules. *Fol. 26. du régiſt. coté 1665.*

AURILLAC (Georges d'), archer des gardes de S. A. natif de Joinville, fut confirmé en ſa nobleſſe le 7. décembre 1623. Porte d'azur à trois ovales d'or, deux & un, & une molette d'argent en cœur; & pour cimier une molette de l'écu entre deux pennes d'azur. *Fol. 294. régi. 1623.*

AURILLOT,

Digitized by Google

AURILLOT *ou* APVRILLOT (Alexandre), préſident de la chambre des comptes de Bar, fils de François Aurillot, auditeur des comptes de la même compagnie, vivoit en 1569, & d'Agnès de la Mothe, & petit-fils de Jean Aurillot, demeurant à Bar, qui fit ſes reprises en 1521. pour la ſeigneurie d'Haronville. Les preuves de ſa nobleſſe ſont au folio 58. de la recherche de la nobleſſe. Porte d'or à une tête de négre de ſable, tortillée d'argent, accompagnée de trois treffles de ſinople, deux en chef & un en pointe.

AUTRICHE (Claude d'), de Mirecourt, fut annobli le 20. décem. 1662. Porte une croix d'or, cantonnée au 1er. d'azur à un lion d'or, au 2e. & 3e. de gueules à trois chevrons d'argent, au 4e. d'azur à deux bars adoſſés d'argent.

AVRIL *ou* APVRIL (Jean d'), vivoit en 1599. avec Cathérine Rouyer ſa femme, fille de noble Jean Rouyer, tabellion & controlleur de l'artillerie de Lorraine. Éloi d'Avril, échevin en la juſtice ordinaire de Nancy, ſecond conſeiller & aſſeſſeur de ladite ville, vivoit en 1637. Jean d'Avril, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, épouſa Marguerite de Blienſtein ou Bliſtain, fille de Gérard Bliſtain, châtelain & receveur de Dompmartin pour Charles de Croy, marquis d'Havré.

Digitized by Google

B.

B A D. B A G.

BADDI (Étienne), argentier & controlleur de Monſeig. le Cardinal, fut annobli le 26. novembre 1632. Porte d'azur à la faſce jumelée d'argent, accompagnée de trois muffles de léopards de même, lampaſſés de gueules, deux en chef & un en pointe; & pour cimier une tête de négre de ſable, tortillée d'argent entre deux pennes dragonnées & componées d'or, d'argent & de gueules.

BADET (Dominique), docteur ès loix, conſeiller-ſécretaire ordinaire de S. A. & avocat au bailliage de Nancy, conſeiller du cardinal de Lorraine, iſſu d'une bonne famille de Lunéville, fut annobli par lettres-patentes du duc Charles III. expédiées à Nancy le 20. juillet 1605. Porte d'or au chevron d'azur, accompagné de trois têtes & cols de paons au naturel, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un caducée mercurial entre deux cornets d'abondance. *Tréſor des chartres, fol. 192. régiſt. 1605.*

BADEROT *ou* BADOROT (Henri-Joſeph), ſoubrigadier d'une compagnie de gardes-du-corps, fils de Henri-Joſeph Badorot, capitaine d'infanterie pour le ſervice de Charles IV, & petit-fils de Dieudonné Badorot, conſeiller-ſécretaire du duc Henri II, fut annobli par lettres données à Nancy le 15. avril 1715, avec permiſſion de prendre les armes de François Willaume ſon aïeul maternel, dont la ligne maſculine eſt éteinte; lequel avoit été annobli par le duc Charles IV. le 6. décembre 1626. Porte d'azur à la faſce d'argent accompagnée de trois triangles d'or, deux en chef & un en pointe; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 4. v. régiſt. 1715.*

BAGARD (Antoine), conſeiller d'état, premier médecin de S. A. R. fut annobli par lettres données à Lunéville le 23. mars 1712. Porte d'azur à l'anneau cordelé d'or & flamboiant de gueules, au chef d'or chargé d'un lion léopardé de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 79. du régiſt. 1712.* Il mourut à Commercy le 22. avril 1742. Il avoit épouſé Claude Guilbert, dont il eut:

CHARLES BAGARD, conſeiller, premier médecin ordinaire de S. M. le roi de Pologne Staniſlas I. duc de Lorraine & de Bar, &c. chevalier de l'ordre de S. Michel, & préſident du collège roïal de médecine. 2°. Georges-François Bagard, conſeiller-maître des comptes de Lorraine. 3°. Joſeph Bagard, chanoine de la primatiale de Nancy. 4°. Charles-Antoine Bagard, licencié en droit canon & civil. 5°. Jeanne Bagard, mariée

Digitized by Google

mariée à N. Hubert Roüillon, prévôt, chef de police des villes de Bar-le-Duc. 6°. Anne-Marie, mariée à N. de Catalde, capitaine d'infanterie au ſervice de S. M. T. C. 7°. Marie-Françoiſe, mariée à N. Geoffroy, commiſſaire des guerres en France; & Thérèſe Bagard, religieuſe du monaſtère ducal des dames prêcheresſes à Nancy.

BAGERON, *dit* DE MAGERON (Jean), capitaine-lieutenant en la ville & prévôté de Briey, fut annobli le 29 juin 1609 par le duc Henri. Porte d'azur, à deux étoiles d'argent, coupé de même, à un croiſſant montant d'azur; & pour cimier une étoile de l'écu entre un vol d'azur. *Tréſor des chartres, fol. 139, régiſt. 1609.*

BAHUCHET, *dit* LE LORRAIN (Jean), fut annobli par le duc Antoine le 24 août 1518, au château de Condé-ſur-Moſelle. Les lettres furent expédiées ſans finances. Porte d'azur, à trois harengs d'argent poſés en faſce, couronnés d'or. *Fol. 207, verſ. régiſt. 1517, 1519.*

BAICHOT *ou* BOICHOT (François), *dit* DE REMBERVILLER, natif de Charmes, fut annobli le 18 mars 1567. Porte d'argent, à une bande dentelée de gueules, chargée de trois roſes d'or; & pour cimier un armet morné d'argent, ſurmonté d'une roſe d'or entre deux alérions d'argent & de gueules. *Fol. 98, régiſt. 1567.*

BAILLET (Sébaſtien), maître des forges des Illettes de Clermont, depuis trente-cinq ans, ſeign. de Daucourt, d'Imécourt, &c. fut annobli par lettres-patentes, accordées ſans aucune taxe de finance, le 5 janvier 1613. Porte d'argent, à un loup-cervier au naturel, au chef d'azur, chargé de deux molettes d'or; & pour cimier le loup-cervier de l'écu. *Fol. 166, verſ. régiſt. 1612.*

SÉBASTIEN BAILLET avoit épouſé Jeanne Girardin, dont il eut pluſieurs enfans, entr'autres Jean Baillet, l'aîné de tous, ſeigneur de Boncourt, Denté, &c. homme d'armes des ordonnances ſous le duc de Nevers, qui épouſa Madelaine Raulet, qui le fit père de Jacques Baillet, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Lenoncourt, qui eut poſtérité de Louiſe de la Vallée, fille de Claude de la Vallée, ſeigneur de Vraincourt, & de Catherine de Villemorien. Pierre Baillet, troiſième fils de Sébaſtien, & ſeigneur de Boureulles, capitaine au régiment de la Bordevely, épouſa: 1°. Madelaine de S^t. Remy. 2°. Madelaine d'Origny, de laquelle il n'eut qu'une fille religieuſe. Du premier lit il eut, entr'autres enfans, Jacques Baillet, capitaine au régiment du Vidame, tué à la bataille de Nortinguen; & Pierre, mort au ſervice de France.

CLAUDE BAILLET, lieutenant-général à S^te. Ménehould, épouſa Blanche

Digitized by Google

Blanche Huot, fille de Jacques Huot, & de Geneviève Kerver, dont il eut François Baillet, seigneur Desplanches, qui hérita de la charge de son père, & qui a laissé postérité de Louise Hocart, fille de Louis Hocart, avocat du roi à St^e. Ménehould.

CLAUDE BAILLET, capitaine de chevaux-légers au régiment de la Ferté, fils de Sébastien Baillet, capitaine au régiment de la Bordevely, commandant à Châtel-sur-Moselle, & de Jeanne Desforges, épousa, le 20 octobre 1652, Marie Duval de Dampierre, fille d'Antoine comte de Dampierre, & de Marie de Beaufort, dont il eut plusieurs enfans.

BAILLY *ou* BAILLIVY (Claude de). Cette famille est originaire de la ville de Toul, où elle a possédé longtems la charge de lieutenant-général du bailliage.

En 1580 Claude de Baillivy, seigneur de Méréville, fils de Jean de Baillivy, lieutenant-général audit bailliage, occupa le même emploi, & prit des lettres de noblesse du duc Charles III, datées du 15 mars 1580. *Trésor des chartres, fol. 150, régist. 1580.* Il fut conseiller d'état & maître des requêtes de Lorraine. Porte de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un triangle aussi d'or; & pour cimier une étoile de l'écu flamboyante de gueules.

Ce même Claude de Baillivy avoit trois frères, sçavoir: Nicolas, Jean & Étienne, & tous quatre réünis, prétendans être issus de noble & ancienne race, se retirèrent devers le roi Louis XIII pour en faire la preuve, & demander des lettres déclaratoires de gentillesse, qu'ils obtinrent le 11 février 1620, contenant: " Que Sa Majesté, après avoir fait voir en son » conseil les pièces justificatives de leur qualité, notamment celle de » Robert de Bar de 1258, attestée en 1603 par le prince Erric de » Lorraine évêque de Verdun, reconnoissoit Nicolas, Jean, Claude & » Étienne Baillivy, *alias* Bailly, frères, fils de Jean Bailly, conseiller-» secretaire & lieutenant-général en l'évêché de Toul, leur postérité & » lignée mâles & femelles nés & à naître de loyal mariage, pour » gentilshommes & extraits de noble race; voulant qu'en tous actes, » lieux & endroits, ils soient tenus & réputés gentilshommes, & se » qualifient tels; qu'ils puissent tenir, posséder, acquérir fiefs, terres, » seigneuries, &c. avec ordre au président en la justice de Metz, ou à » son lieutenant en la ville de Toul, & à tous qu'il appartiendra, de » laisser jouir lesdits Baillivy du contenu auxdites lettres & déclarations » de noblesse". Elles furent scellées du grand sceau & signées LOUIS, & sur le replis étoit écrit *Potier*, avec paraphe. Le 9 juillet de la même année 1620, Jean Baillivy, lieutenant-général au bailliage & comté de Toul, en requit l'enrégistrement & l'insinuation, ce qui lui fut accordé, après que lesdites lettres eurent été luës hautement l'audiance tenante.

CLAUDE DE BAILLIVY, aîné des trois frères, obtint de pareilles lettres-patentes du duc Henri II, le 8 mars 1622, & eut entrée aux états de Lorraine & Barrois, y prit séance avec voix délibérative, pour en jouir lui & sa postérité comme tous autres gentilshommes, suivant l'acte de réception du 26 mars 1626, signé *Errard du Chatelet*, maréchal de Lorraine; *Simon de Poüilly*, maréchal du Barrois, & par *Jean Calot*, hérault d'armes. Il avoit épousé Anne Voillot, fille de Jean Voillot, écuyer, conseiller & médecin du duc Charles III, & de Françoise

Digitized by Google

de Françoiſe Ramfain, dont il eut : 1°. Claude qui ſuit. 2°. Jean, ſeigneur de Houdemont, maître des requêtes & auditeur des comptes de Lorraine, qui épouſa Catherine de Rennel, fille de Balthazard de Rennel, ſeigneur de Brin, conſeiller d'état, & de Barbe de Leſcut. 3°. Philippe, chanoine de la primatiale de Lorraine, & pluſieurs filles.

CLAUDE DE BAILLIVY, II du nom, ſeigneur de Brabois, conſeiller-ſécretaire de Son Alteſſe & de monſeigneur le duc de Bar, lieutenant-général au bailliage de Nancy, & maître des requêtes de Lorraine par patente du 3 janvier 1608, avoit épouſé, le 29 avril 1605, Nicole d'Einville, fille de Nicolas d'Einville, ſeigneur de Gueblanges, Bainville-ſur l'eau & autres lieux, & de dame Marie de Vigneulles; dont il eut: 1°. Nicolas de Baillivy qui ſuit. 2°. François qui ſuivra, tige de la branche des ſeigneurs de Mérigny. 3°. Henri-Philippe, qui a fait celle des ſeigneurs de Valleroi.

NICOLAS DE BAILLIVY fut lieutenant des mouſquetaires de la garde de Charles IV & gouverneur de Longwy. En 1669 il ſe maria en premières nôces avec Yolande de Forruye, & en ſecondes nôces l'an 1676, avec Marie-Charlotte Lardenoy de Ville, veuve de Gabriel Myon de Gombervaux, dont il eut François de Baillivy, lieutenant-colonel du régiment du Han, pour le ſervice de Son Alteſſe Royale le duc Léopold, & commandant à Bar-le-Duc. Il épouſa Anne-Marie-Françoiſe de Chauvirey, fille de Nicolas-François de Chauvirey, maréchal de Lorraine, & de Caroline-Marie de Dongelbert. Il n'eut de ce mariage qu'une fille, nommée Anne-Marie de Baillivy, mariée à Louis-Charles de Nettancourt, ſeigneur de Doncourt, Farémont & Bettancourt. François mourut en 1728.

FRANÇOIS DE BAILLIVY, tige des ſeigneurs de Mérigny, & ſecond fils de Claude de Baillivy, II du nom, ſeigneur de Gueblanges, & de Nicole d'Einville, fut ſeign. d'Ochey, Selincourt, Mérigny, Saulxures & autres lieux. Il épouſa, le 7 février 1658, Françoiſe de Roſières, dont il eut Nicolas-François qui ſuit.

NICOLAS-FRANÇOIS DE BAILLIVY, ſeign. de Merigny, Saulxures-lès-Vannes, Tourteron, &c. épouſa, par contrat du 19 décembre 1687, Louiſe-Dorothée de Gournay, fille de Renaud de Gournay, ſeigneur d'Étreval & de Rambercourt, & de Louiſe de Rivers. Leurs enfans ſont Ignace de Baillivy qui ſuit, & Nicolas-François de Baillivy, ſeigneur de Ficquelmont, Xonville, &c. marié le 8 janvier 1743 à demoiſelle N. de Hault, fille unique de N. de Hault, dont il y a pluſieurs enfans.

IGNACE DE BAILLIVY, ſeig. de Mérigny, Saulxures, Rambercourt, Ochey, Selincourt & autres lieux, ancien lieutenant colonel du régiment de Roſen allemand, a épouſé Henriette-Armande de S^t. Blaiſe de Changy, fille de Charles-Henry de S^t. Blaiſe baron de Changy, Merlaut, Outrepont, &c. & de Nicole de Montarby de Dampierre. De ce mariage, contracté le 2 mai 1741, ſont iſſus: 1°. Charles-François-Xavier. 2°. Charles-Marie-Dieudonné, reçu dans l'ordre de Malthe le 13 août 1752, & prouvé à Neufchâteau le 4 novembre 1755.

HENRY-PHILIPPE DE BAILLIVY, tige de la branche de Valleroi, étoit fils de Claude de Baillivy, II du nom, & de Nicole d'Einville. Il fut ſeigneur de la Borde, & cornette des chevaux-légers de Charles IV, marié à Marie-Louiſe Voillot, dame de Valleroi, Madecourt & Agécourt, & fille de Claude Voillot, ſeigneur deſdits lieux, & préſident des comptes de Lorraine, & de Marie de Rennel, dame de Brin en

partie,

Digitized by Google

partie, dont il eut Charles-Henry qui ſuit, & une fille donnée en mariage à Jean-Baptiſte de Rennel.

CHARLES-HENRY DE BAILLIVY épouſa, en 1693, Anne-Thérèſe Seurot, de laquelle il eut deux filles, Claude-Hyacinthe & Marie-Anne; celle-ci fut mariée à Eude de Bocavillier, ſeigneur voué de la ville de Toul; il ſe maria en ſecondes nôces à Marguerite Chevalier, dont il n'eut point d'enfans; & en troiſièmes nôces il épouſa N... de Vincey, dont il eut deux garçons & une fille.

BAILLY (Jean), licencié ès loix, prévôt de Ligny, fut annobli par lettres-patentes du duc Charles III, données à Nancy le 12 janvier 1572. Porte d'azur, à la faſce jumelée d'or, accompagnée de trois muffles de léopard d'argent, allumés de gueules & lampaſſés de même, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un léopard naiſſant entre deux pennes dargonnées & componnées d'or, d'argent, d'azur & de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 253, verſ. régiſt. 1571, 1572.*

BAILLY (Étienne), natif de Nancy, argentier & controlleur de l'hôtel du cardinal de Lorraine, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 6 novembre 1632, vérifiées le 4 mars 1634, "En conſidération de Jeanne Frichet ſa femme, nourrice de S. A. » & du cardinal, & des ſervices par elle rendus à la ducheſſe; & de ce » qu'il a voyagé en France, en Eſpagne, en Italie, juſqu'aux îles du » Cap-Verd & des Canaries, & porté les armes pour Philippe III, roi » d'Eſpagne, &c." Porte d'azur, à une faſce d'argent, accompagnée de trois berceaux couronnés d'or, deux en chef & un en pointe; & pour cimier une tête de nègre tortillée d'argent, entre deux pennes d'or & d'azur. *Fol. 132, régiſt. 1632.*

BAILLY (Philibert), *dit* le Capitaine, *ou* du Treza de Hergugney, fut annobli le 12 mars 1594. Porte d'or, au lion d'azur, armé, lampaſſé de même, flanqué ſur le tout d'une épée d'argent garnie de ſable; & pour cimier un lion naiſſant d'azur.

BAILLY (Nicolas), greffier de la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli à Paris le 15 avril 1656. Porte écartelé en ſautoir, au premier & dernier d'or, à deux bandes de gueules, au ſecond & troiſième d'azur, à deux lions affrontés d'or, lampaſſés de gueules; & pour cimier un lion de l'écu iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 89, régiſt. 1719. 1720.*

BAILLY (Simon), obtint en 1615 permiſſion de porter les armes de meſſieurs Huraut de Ligny.

BAINVILLE

Digitized by Google

BAINVILLE (Jean-Gérard), prévôt, gruïer & receveur de la prévôté de Tilly-sur-Meuze, en considération des services qu'il avoit rendus dans cet emploi, fut annobli par Charles de Lorraine évêque de Verdun le 9. nov. 1618. Porte d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux croix fichées & fleurdelisées d'or, & en pointe d'un léopard lionné de même.

JEAN-GÉRARD BAINVILLE, avoit épousé Henriette Senocq, dont il eut Jean Bainville, prévôt de Tilly, qui épousa Nicole Hennequin, & en eut: 1°. Charles Bainville, prêtre. 2°. Hubert. 3°. Nicolas, aussi prêtres. 4°. François qui suit.

FRANÇOIS BAINVILLE, maître d'hôtel du prince François de Lorraine, évêque de Verdun, épousa Claude Jadelot, & en eut: 1°. Joseph qui suit. 2°. Pierre, curé de Dommartin. 3°. Thérèse, non mariée.

PIERRE-JOSEPH BAINVILLE, seigneur de Berry, chevau-léger de la garde de S. A. R. obtint de ce prince le 20. juin 1710. des lettres confirmatives de la noblesse que son bisaïeul avoit reçue de l'évêque de Verdun, & épousa en 1703. Anne de Roucy, dont il eut: 1°. Charlotte Bainville. 2°. Hypolite-Marguerite. 3°. Eugene-Innocent qui suit.

EUGENE-INNOCENT BAINVILLE, ancien capitaine de cuirassiers pour le service de L. M. Imp. déclaré Baron par S. M. Imp. François de Lorraine le 16. novembre 1753; avec augmentation de deux pièces d'honneur dans l'écu de ses armes, lesquelles pièces sont un drapeau & un étendart de gueules posés en sautoir.

BALLOT (Claude), natif de Vézelize, argentier de l'évêque de Metz, fut annobli le 24. juin 1543. Porte d'or à un léopard lionné de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or; & pour cimier une étoile de l'écu entre deux ailes dragonnées. *Fol. 69. régist. 1540.*

JACQUES BALLOT, lieutenant de bailli de l'évêché de Metz, vivoit en 1570.

BANNEROT (François), prévôt d'Amance, fut annobli par le duc Antoine le 8. janvier 1524. Porte d'argent à trois troncs étoqués de sable, deux & un, allumés de gueules. *Fol. 120. régist. 1523.* Selon la table générale des régist. intitulée: *lettres & patentes, tom. 1. fol. 8.* ce feuillet aïant été arraché, nous ne pouvons dire si François Bannerot étoit pour lors qualifié écuyer, & s'il descendoit d'une famille noble, comme le prétend le père Hugo. Nous nous contenterons de dire que Fr. Bannerot

Digitized by Google

épousa Claude de Faux, fille de Jean de Faux, prévôt de Clermont en Argonne, dont il eut Claude I. père de Claude II. du nom, seigneur de Villey, qui épousa Didiere de Cavot, dont il eut Didier Bannerot, seigneur d'Herbeviller, de Villey, & voué de Baccarat, qui contracta alliance, 1°. avec Claude Rhoder, fille d'Eustache Rhoder, conseiller d'état, & de Catherine le Clerc. 2°. Avec Henriette de Chauvirey en 1636. Il eut du premier lit Charles Bannerot, S^r. de Crevillé & voué de Baccarat en partie, qui épousa en 1666. Charlotte Traizé, qui le fit père de Charles-Henri Bannerot, lieutenant aux gardes, avec commission de capitaine.

De ce second mariage de Didier Bannerot avec Henriette de Chauvirey, sont issus : 1°. Nicolas, lieutenant-colonel du régiment de Beriere, tué à la bataille de St. François. 2°. Louis qui suit. 3°. Henri, lieutenant-colonel au régiment de cavalerie de Moleon. 4°. Jeanne, morte sans postérité. 5°. René. 6°. Barbe, morte religieuse bénédictine à Charenton. 7°. Élizabeth. 8°. Agnès. 9°. Antoinette. 10°. Henriette.

LOUIS BANNEROT, comte d'Herbeviller, chambellan de S. M. I. maréchal de ses armées, colonel d'un régiment de dragons, & gouverneur de la Baviere pour l'Empereur, épousa Marie de Séchamps, dont il eut Jeanne Bannerot, comtesse d'Herbeviller, épouse du comte de Drakoniz, chambellan & conseiller de S. M. Impériale, grand-bailli en Hongrie, & brigadier de ses armées.

BANNONCOURT (Hubert) de St. Mihiel, fut annobli par le duc Antoine le 17. septembre 1517. Porte bandé d'or & d'azur de dix pièces, ou pour mieux dire, d'azur à cinq cottices d'or, au chef d'argent chargé de trois croissans montans de sable ; & pour cimier un lion naissant d'or, entre deux pennes de l'écu. *Fol. 98. régist. de 1516. & 1519. Suivant la table ses patentes ont été arrachées du régistre.*

BAR (Jean de), mayeur de Neufchâteau, fut annobli par le grand duc Charles le 15. mars 1590. Porte d'azur à la fasce d'argent décorée de trois croisettes pommerées au pié fiché de gueules, & accompagnée de trois bezans d'or, deux en chef & un en pointe ; & pour cimier un lion naissant d'argent tenant une croix de l'écu. *Fol. 123. régist. 1590.*

BAR (François de), conseiller aux chambres du conseil & des comptes de Bar, fut confirmé dans sa noblesse maternelle par lettres données à Nancy le 8. avril 1702, contenant : » Que défunt Claude de Bar son » père, avocat au bailliage de Bar, étoit sorti du côté maternel de la » famille des Rozières, très-bien reconnue noble ; & qu'il prit résolution » en 1648. de suivre la noblesse de damoiselle Louise de Rozières, suivant » qu'il lui étoit permis par l'article LXXI. de la coutume de Bar ; pour à » quoi parvenir, il s'adressa, pour l'absence du duc Charles IV, au bailli » de Bar,

Digitized by Google

» de Bar, lequel, après avoir ouï le procureur-général & les gens du » tiers-état de ladite ville, & conſidéré les preuves vocales & littérales » de la nobleſſe des Rozières ſes ancêtres maternels, permit audit Claude » de Bar de ſuivre la nobleſſe de ſa mère, & de porter les mêmes armes » que portoit feu Louis de Rozières ſon aïeul maternel, en renonçant à » la tierce partie des biens de Robert de Bar ſon aïeul, comme il appert » par ladite ſentence du 24. octobre 1648, en exécution de laquelle ledit » Claude de Bar, père de l'expoſant, après le décès de ſon père arrivé » en 1658, fit en ladite année une renonciation abſolue des biens de » Robert de Bar ſon père, &c. ". Il n'eſt pas fait mention d'armoiries. *Fol. 127. v. régiſt. 1701. & 1702.*

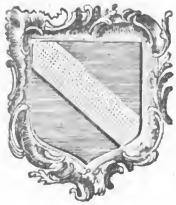

BARAIL (Joſeph-François), conſeiller de S. A. R. & tréſorier des parties caſuelles, fut annobli par lettres-patentes données à Nancy le 6. mars 1720. Porte d'azur, à la bande d'or; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Folio 72. du régiſt. de 1719. & 1720.*

BARAIL (Joſeph), fut annobli par lettres données à Lunéville le 22. juin 1725. contenant: » Que François Barail, ſon fils aîné, aïant mérité » la confiance de S. A. R. elle lui auroit conféré en 1720. un office de » conſeiller-ſécretaire de ſes commandemens & finances; & que Joſeph- » François, ſon fils cadet, aïant été pourvû en 1716. de la charge de » tréſorier-général des parties caſuelles, fut annobli en 1720, & en » 1721. fut pourvû d'une expectative de conſeiller-maître & auditeur » en la chambre des comptes de Lorraine, & en 1724. d'un état de » conſeiller au conſeil d'état & privé, &c ". Porte les mêmes armes que Joſeph-François Barail. *Fol. 40. verſo régiſt. 1725. & 1726.*

BARAT (Demange), grüer de la Neuville, fut annobli le 12. novemb. 1596. Porte d'azur, à la patte d'oye miſe en pal, au chef d'or chargé de trois glands de ſinople feuillés de même. Les preuves de la nobleſſe de Claudin Barat, ſont *au fol. 23. de la recherche de la nobleſſe par Richier.*

BARBARAT (Louis), françois d'origine, fermier-général des domaines des duchés de Lorraine & de Bar, fut annobli par lettres données à Lunéville le 17. ſeptemb. 1704. contenant: » Qu'après avoir » ſervi pendant pluſieurs années, tant en qualité de receveur que de

Digitized by Google

» directeur des salines de Lorraine, il se feroit appliqué avec tant de soin » & d'exactitude à la connoissance desdits domaines, que, par un effet de » son zèle & de son attachement, il auroit donné lieu à les augmenter » considérablement, &c." Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, & d'une merlette d'or en pointe; & pour cimier un lion naissant d'or, armé & lampassé de gueules, tenant une palme d'argent. *Fol. 110. régist. 1704. & 1705.* Mort le 1. mars 1746.

Il avoit épousé Catherine Protin, fille de Paul Protin, conseiller d'état de S. A. R, maître des requêtes de son hôtel, seigneur de Vulmont, &c. & de Catherine-Nicole Anthoine, dont il eut un fils qui suit.

CLAUDE-GEORGES DE BARBARAT DE MAZIROT, seigneur dudit lieu, président au parlement de Metz, mourut à Plombières le 10. novembre 1747; il avoit épousé Agate-Roze de Ponse, dont il a eu: 1°. Charles-Antoine-François de Barbarat de Mazirot. 2°. Marie-Anne-Gabrielle-Roze de Barbarat de Mazirot, épouse de Charles-Antoine-Nicolas comte de Rheims. 3°. Marie-Thérèse-Françoise-Charlotte de Barbarat de Mazirot, épouse de Nicolas-François le Preudhomme, comte de Fontenoy de Châtenoy. 4°. Un fils mort jeune.

BARBEREAU, *dit* AUGUEVILLE (Michel), chantre en la chapelle & en la chambre des ducs Antoine & François, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 7. fev. 1553. Porte d'or, à trois lions de sable 2. & 1, au chef d'azur chargé de trois roses d'or; & pour cimier un lion naissant de sable, couronné d'un chapeau de triomphe d'or, tenant un bouquet de roses de même. *Fol. 67. régist. 1555.*

BARBARIN (François), auditeur en la chambre des comptes de Lorraine, argentier ordinaire du marquis de Pont-à-Mousson, & ci-devant conseiller-secretaire & argentier ordinaire de feuë Claude de France, duchesse de Lorraine, fut annobli par lettres données à Nancy le 22. juin 1579. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux pommes de pin d'or, & en pointe d'un chien barbet assis sur son cul, de même; & pour cimier le chien de l'écu. *Fol. 140. verso du régist. 1579.* vérifié le 30. juillet suivant.

Il épousa Marie de la Hurde, dont il eut une fille unique nommée Claude, mariée à Alexandre de Châtenoy, auditeur des comptes de Lorraine.

BARBILLAT L'ESCHICAULT (Séb. Phil.), avocat au bailliage de Bar, obtint permission de suivre la noblesse & de prendre les armes d'Anne Billaut sa mère, par lettres données à Lunéville le 4. septembre 1704, portant: » Qu'il est descendu du côté paternel d'une famille qui » a toujours vécu noblement, & qui s'est alliée à plusieurs autres familles » nobles; comme à celles de l'Eschicault, de Noyon, de Boucher, & » autres. Que ses ancêtres se sont depuis cinq à six générations distingués

» du

» du commun par leur mérite ; aiant, pendant plus de deux siècles, paru » dans le barreau en qualité d'avocats, avec tant de probité, qu'ils se » seroient rendus dignes d'être revêtus de plusieurs emplois de distinction » dans la ville. Phil. Barbillat l'Eschicault son père, étant mort capitaine » de la *force* de Bar, & du côté de damoiselle Anne Billaut sa mère, sorti » d'une noble & ancienne famille, &c." Porte d'argent, à une bande d'azur, surmontée d'une hure de sanglier de sable arrachée, allumée & armée d'argent, & au dessous un treilli de sable ; & pour cimier un lion naissant d'or, armé & lampassé d'azur, tenant une palme d'or *Fol. 106. régist. 1704.*

BARBILLAT DE L'ESCHICAULT (Marguerite), âgée de 51. ans, demeurant à Bar, obtint permission de reprendre la noblesse d'Anne Billaut sa mère, par lettres expédiées à Lunéville le 22. février 1736, contenant: » Qu'elle est fille de feu Phil. Barbillat l'Eschicault, vivant » avocat en ladite ville de Bar, & d'Anne Billaut, issue d'une famille noble » du duché de Bar ; que ledit S^r. Phil. Barbillat l'Eschicault aiant négligé » de reprendre la noblesse d'Anne l'Eschicault sa mère, le S^r. Sébastien » Barbillat l'Eschicault son fils, voulant réparer ce défaut, s'est présenté » à feu Léopold I, & auroit obtenu des lettres-patentes le 15. septemb. » 1705. entérinées en la chambre des comptes, qui lui permettent de » suivre & de reprendre la noblesse de ladite Anne Billaut sa mère, & » d'en porter le nom & les armes, en renonçant à la tierce partie du bien » de son père, suivant la coûtume de Bar, &c." Il n'est pas fait mention d'armoiries. *Fol. 21. régist. 1736.*

BARBILLAT (Nicolas-François), avocat demeurant à Bar, obtint permission de reprendre & suivre la noblesse maternelle, en porter le nom & les armes, par lettres données à Lunéville le 19. mars 1708, contenant: » Que ses aieux se sont distingués en la profession d'avocat qu'ils ont » exercée avec honneur ; que Nicolas Barbillat son père avoit épousé en » troisième nôces Marguerite Boucher, arrière-petite fille de Jean » Boucher, annobli par le duc Henri le 5. mai 1621. enrégistré en la » chambre du conseil des comptes de Bar le 14. des mêmes mois & an. *Voiez Boucher (Cuny) Fol. 135. v. régist. 1706. & 1707.*

BARDIN (Philippes), porte écartelé en sautoir, le chef & la pointe de gueules à une sphère d'argent, les flancs d'azur à la croix d'argent alaizée ; & pour cimier une croix de l'écu.

La noblesse des Bardins doit son origine à la concession de Nicolas duc de Mercœur, comte de Vaudémont, tandis qu'il commandoit en Bretagne, & qu'il avoit pour capitaine de ses gardes & gouverneur de Nantes, Jacques Bardin, & pour secrétaire Philippes Bardin, frère de Jacques. Les lettres obtenues de ce prince furent ratifiées par Henri IV. dans la confirmation

Digitized by Google

confirmation générale qu'il donna à tous les actes faits par le duc de Mercœur; mais ces lettres aïant été enlevées près de Nogent-sur-Seine durant les troubles de la ligue, Philippes Bardin pour y suppléer, en demanda à Charles IV; elles lui furent accordées le 28. mai 1628, & l'on y fit mention des premières. *Fol. 74. régist. 1628.*

JACQUES BARDIN, S^r. du Verger, commandant au château de Nantes, avoit épousé en 1590. Bastienne Collignon, fille d'honneur de la duchesse de Mercœur, & n'en eut point de postérité.

PHILIPPES BARDIN son frère, épousa en 1608. Nicole Heureffière, & en eut Jacques Bardin II. du nom, qui épousa en 1634. Élizabeth Reboucher, dont il eut Philippes qui suit, & Nicolas Bardin, jésuite.

PHILIPPES II, conseiller en la cour souveraine, épousa en premières nôces en 1655. Élizabeth des Ruels; il prit une seconde alliance avec Marie-Françoise Dumesnil, dont il eut Gabrielle Bardin, mariée à Jean-Georges Collot, lieutenant-colonel pour le service d'Espagne. Il eut, du premier lit, Charles Bardin lieutenant au régiment aux gardes de S. A. R. & Joseph qui suit.

JOSEPH BARDIN, épousa en 1703. Françoise-Gabrielle Boullanger, fille de Jean-François Boullanger, seigneur de Boucq en partie, & de Gabrielle de Roncourt; en eut: 1°. Charles, né en 1706. 2°. Dominique, né en 1710.

Outre cette famille noble du nom de Bardin, il y en a encore eu une autre, éteinte depuis peu. Elle portoit d'azur à une sphère d'or, écartelé en sautoir d'argent. Le premier annobli de cette famille fut Jacques Bardin, sommelier de panneterie du duc Antoine, annobli par ce prince le 28. novembre 1541. Il avoit épousé Nicole Lefévre, & en eut: 1°. Nicolas Bardin, maréchal-des-logis dans l'état de Charles III. & qui n'eut de Françoise Rennel, que Claude, religieuse colette à Pont-à-Mousson. 2°. Claude Bardin, seigneur voué de Condé, conseiller d'état, qui laissa de Claude de la Mothe, Anne Bardin, seigneur de Contrisson, mort à Vienne en 1640. sans postérité. 3°. François, conseiller d'état, qui épousa Claude le Clerc, dont il eut Claude Bardin, seigneur de Montoy, décédé sans lignée. 4°. Jean Bardin, maître des comptes de Lorraine, qui eut de Marguerite Ranfaing, 1°. Nicole, mariée à Henri Thieriet, secretaire entrant au conseil. 2°. Aimée Bardin, épouse de Pierre de Combles. 3°. Claude Bardin, seigneur de Maxe, conseiller d'état, qui eut de Françoise Petit, Jean Bardin, conseiller d'état, qui laissa de Claude de Maimbourg, Marguerite Bardin, Pierre, mort non marié. Marguerite, femme de Henri de Girmont, maître des comptes de Lorraine, & Claude, religieuse, morte de la peste.

JEAN BARDIN, conseiller d'état, fut déclaré gentilhomme par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 12. août 1633. sur le rapport du S^r. du Châtelet, maréchal de Lorraine, portant: Qu'il a produit les lettres de noblesse de Jacques Bardin, du 28. novembre 1541. *Fol. 145. régist. 1633.*

BARETTE (Pierre), exempt des gardes de Charles IV. en 1661. premier capitaine du régiment du Plessis, ensuite colonel d'un régiment de cavalerie; établi par après commissaire-général des troupes dudit duc

Digitized by Google

duc en 1664. Gouverneur de Landſtat en 1668. Honoré par ſon ſouverain de commiſſions ſecrettes vers le prince Palatin & l'électeur de Mayence, il fut annobli par le duc Nicolas-François en 1655, dans le tems de la détention du duc Charles ſon frère par les Eſpagnols. A ſon retour de Madrid, Charles IV. plus jaloux de faire éclater ſa gratitude envers un officier qui avoit tenté la délivrance de ſon ſouverain au riſque de ſa vie, que de prouver ſa puiſſance, accorda le 6. ſeptembre 1660. à Pierre Barette, de nouvelles lettres de nobleſſe, & ajouta à ſes armes une croix de Lorraine.

Il avoit épouſé en 1656. Dieudonnée Humbert, dont il eut: 1°. Élizabeth. 2°. Charles-Joſeph qui ſuit. 3°. Anne. 4°. Barbe-Marguerite, alliée à Jean-Georges Vilneufve, capitaine & prévôt d'Einville, exempt des gardes de S. A. & commiſſaire-général de ſes troupes.

CHARLES-JOSEPH BARETTE, créé conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine en 1709, épouſa en 1691. Jeanne-Claude le Fort, fille de Michel le Fort, & de Françoiſe Beaucourt, dont il eut: 1°. Dieudonné-Michel Barette, né en 1698. 2°. Joſeph-Anne-Charles Barette, né en 1702. 3°. Marie-Françoiſe Barette.

Porte d'azur à un cheval cabré d'argent, chargé ſur l'épaule d'une croix de Lorraine de gueules. La juſſion d'entérinement eſt *du 27. juin 1662, vérifiée le 3. février de la même année.*

BARISIEN (Jean), le jeune, *dit* MINOR, obtint ſentence du bailliage de Bar le 10. decemb. 1540. en ſa faveur, dont le prononcé eſt en ces termes: » Avons dit & diſons, que à bonne & juſte cauſe a fait leſdites » demandes & requête, comme venu & extrait d'ancienne nobleſſe, » dont il apert ſuffiſamment, tant par lettres que par témoins; & à ce » moien l'avons déclaré & déclarons noble". *Recherche de la nobleſſe du bailliage de Bar, fol. 90.*

Porte d'azur à une roſe d'argent feuillée & tigée de même, boutonnée de gueules, liée d'un lac d'or, au chef papellonné d'argent de trois pièces.

DIDIER BARISIEN fut réhabilité en ſa nobleſſe le 8. mars 1597. *Fol. 38. régiſt.* 1597.

JEAN-ADAM BARISIEN, fils mineur de feu Jean Bariſien, demeurant à Bar, fut réhabilité en ſa nobleſſe par lettres données à Nancy le 9. janvier 1716, contenant: » Que Jean Bariſien, procureur-fiſcal du » duc de Guiſe à Ancerville, ſon triſaieul auroit été reconnu noble, fils » de Nicolas Bariſien, réputé tel, & iſſu de prédéceſſeurs dont la » nobleſſe a été vérifiée en l'année 1480, ainſi qu'il paroit par ſentence » de reconnoiſſance de la nobleſſe dudit Jean Bariſien, renduë au » bailliage de Bar le 10. décembre 1540; lequel eut pour fils Charles » Bariſien ſon biſaieul, ſuivant qu'il eſt juſtifié par le contrat de mariage » de Jean Bariſien II. du nom, paſſé le 24. octobre 1613, par lequel il eſt » dit: *Que ledit Charles eſt aſſiſté & qualifié frère du même Jean II.* » Lequel Charles eut pour fils Charles Bariſien II. du nom ſon aïeul, » comme il conſte par le contrat de mariage de ce dernier du 13. juil. » 1652, & par les informations & enquêtes faites extraordinairement » avec les ſubſtituts du procureur-général, par devant le lieutenant-» général au bailliage d'Ancerville le 21. mars 1712; lequel par la » miſère des tems a été contraint d'exercer un office de procureur au » bailliage de Bar, &c. ". Il eut pour fils Jean Bariſien.

BARNET

Digitized by Google

BARNET (Jean), tabellion, lieutenant & receveur en la gruerie du comté de Vaudémont, fut annobli par lettres-patentes de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 22. avril 1567. Porte bandé, contrebandé d'or & d'azur de six pièces; & pour cimier un serpent-volant, tenant en sa patte droite un bezan d'or. *Fol. 14. régist. 1567.*

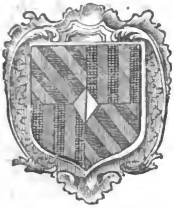

BARON (Pierre le) de Vienne, fut annobli par René II. le 20. mars 1506. Porte bandé d'azur & de gueules de huit pièces, écartelé de sable à deux pals de sinople, & sur le tout une lozange d'or, parti d'argent mise en cœur.

BAROT (Jean), apoticaire de S. A. demeurant à Nancy, fut annobli par lettres du duc Nicolas-François, le 22. février 1634. Porte d'azur au chevron d'argent accompagné de trois bezans d'or, deux en chef & un en pointe. *Fol. 171. régist. 1704. & 1705.*

CHARLES-CHRISTOPHE BAROT, demeurant à Nancy, fut confirmé dans sa noblesse par lettres données à Lunéville le 16. mai 1705, contenant: » Que Jean Barot son grand-père, ayant obtenu des lettres de noblesse du » duc Nicolas-François, en date du 22. février 1634, tant par son mérite » que parcequ'il étoit issu du côté maternel de famille noble, il auroit » vêcu noblement, de même que Christophe Barot son fils père du » suppliant; mais comme le malheur des guèrres a toujours règné en » Lorraine, lesdites lettres n'ont pu être entérinées, &c". Porte comme Jean Barot. *Fol. 171. régist. 1704.*

BARQUES (Pierre de), huissier en la salle de S. A. fut annobli par lettres du 10. juin 1540. Porte d'argent à une escarboucle percée & pommetée d'azur, fanché de même à un anneau d'or enrichi d'un diamant d'argent; pour cimier une main d'argent tenant la bague de l'écu entre deux pennes. *Fol. 398. v. régist. 1535. & 1541. Ce régistre est perdu.*

BARQUE (François), demeurant à Oche prévôté de Soüilly, bailliage de Bar, obtint confirmation de noblesse par lettres données à Nancy le 17. mars 1597, contenant: » Qu'il étoit fils de Pierre Barque, annobli » par Henri II. roi de France, & de Barbe Malprey; laquelle s'étant » retirée au château de Soüilly avec tous ses effets & lesdites lettres, » elles y furent brûlées lorsque les ennemis mirent le feu audit château, &c". Porte d'azur à une barque d'or, les voiles d'argent avec trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe sur les cordages de ladite barque. *Fol. 80. régist. 1597.*

Digitized by Google

BARROIS (Brion), mayeur de Boucq, en la prévôté de Foug, fut annobli par René II. en récompenſe de ſes ſervices, le 29. mars 1490. Porte d'azur, à la faſce lozangée d'or & de gueules, ſurmontée d'un bouc naiſſant d'or; & pour cimier une tête & col de bouc, au tortil de même, d'azur & de gueules, le tout porté d'un armet ouvert, d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 80. v. régiſt. 1490 & 1493.*

BARROIS (Jean), licencié ès loix, avocat ès ſièges de Nancy, & auparavant en la cour des grands-jours de St. Mihiel, fils de feu Didier Barrois, greffier ordinaire au bailliage de la même ville, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 13. mars 1592. enrégiſtrées le 20. mai de la même année, en conſidération de ſon mariage avec Claude Humbert, fille de Jean Humbert, conſeiller-ſécretaire ordinaire de S. A, auditeur des comptes de Lorraine, & tréſorier-général des deniers des guerres. Porte d'azur, au lion d'or, à la faſce d'argent brochante ſur le tout; & pour cimier le lion de l'écu, environné de deux pennes. *Fol. 131. régiſt. 1592.*

FRANÇOIS & CHARLES BARROIS. Le premier étudiant en médecine en l'univerſité de Padoue, & le ſecond licencié ès loix, avocat ès cour ſouveraine des grands-jours de St. Mihiel, & bailliage de ladite ville, enfans de feu Didier Barrois, greffier ordinaire dudit bailliage, & frères de Jean Barrois, conſeiller-ſécretaire ord. de S. A, furent annoblis par lettres données à Nancy le 20. mars 1596. Portent comme Jean Barrois. *Fol 120. régiſt 1597. & 1599.*

BARROIS (François), baron de Manonville, ſeigneur de Kœurs, Troyon & St. Remy, conſeiller au conſeil d'état & privé, & envoyé extraordinaire près du R. T. C, fit ériger la tèrre & ſeigneurie de Kœurs en comté, par lettres données à Lunéville le 24. août 1717, portant union des villages de Kœurs la grande & la petite, acquis par ledit François Barrois en 1704. & de ceux de Braſſeite, Han, Alliers, Billy & Courcelles qui en dépendent, & des fiefs du Jars & de Beauval qui en relèvent, avec les hautes, moiennes & baſſes juſtices & domaines de Chauvoncourt, Menonville, Bon St. Maurice & la Garenne, à lui cédés par décret du 21. mars précédent; & érection du tout en comté, ſous le nom de comté de Kœurs. Porte comme Jean Barrois ci-deſſus. *Fol. 173. régiſt. 1717.*

BARROIS (Richard), ſécretaire du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 15. juillet 1598. à la requête du comte de Vaudémont. Porte de gueules, tranché d'argent, à une bande crénelée ou breteſſée d'argent & de gueules de l'un en l'autre; & pour cimier un lion de gueules iſſant & briſant un barreau de ſable. *Fol. 19. régiſt. 1601.*

Digitized by Google

BARTHELEMIN (Claudin), demeurant à Selaincourt, au duché de Lorraine, fut annobli par lettres du duc Charles de Lorraine, données à Nancy le 18. fév. 1555. contenant: » Qu'il a fait le voiage du St. » Sépulchre & du fleuve du Jourdain, &c." Porte de gueules, à trois ancres croisées & potencées d'argent, au chef de même. *Fol. 62. régist. 1556.* & au fol. 88. du régist. 1583, est la quittance de finance, avec mandement aux gens des comptes de faire entériner lesdites lettres.

BARTHELEMY (Didier), fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 25. janv. 1582. Porte d'or, à trois burelles d'azur mises en fasce, surmontées d'un cerf naissant, la ramure cornettée de douze cors de gueules; & pour cimier le cerf de l'écu. *Fol 229. v. régist. 1581.* Mandement de procéder à leur enrégistrement, du 13. janvier 1583.

BARTHELEMY (Fremy) *ou* Frantz, gouverneur des Pages de la grande écurie de S. A, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 8. juil. 1597. Porte d'azur, à deux bandes en devise d'or & d'argent, accompagnées de deux têtes d'aigle d'or allumées de gueules, une en chef & l'autre en pointe; & pour cimier un lion de gueules entre deux pennes d'azur. *Fol. 184. régist. 1597.*

BASSANT (Jean-Baptiste), docteur en médecine de la faculté de Salerne, fut annobli par lettres données à Lunéville le 23. mars 1728, en considération des services qu'il avoit rendus près de la personne du prince-roial, en qualité de son médecin ordinaire; & notamment en dernier lieu à Vienne pendant la maladie qu'il eut. Porte parti d'azur & d'argent, à la vipère tortillante & couronnée d'or de l'un en l'autre, l'écu bordé de gueules; & pour cimier un aigle éploié de sable. *Fol. 45. v. régist. 1727. & 1729;* & le 27. octobre 1730. il fut fait baron, en récompense de ce qu'il avoit guéri le prince Charles de Lorraine de la petite vérole. *Fol. 40. régist. 1730.*

BASSOT (Gabriel), docteur en médecine, demeurant au Neufchâteau, fut annobli par lettres de Charles IV. duc de Lorraine, données le 25. juin 1663. vérifiées le 15. novembre suivant. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'une palme de même. *Le regiſtrata eſt perdu, on ne peut cotter le folio.*

BASSY

Digitized by Google

BASSY (Pierre de), controlleur à Boulay, fut annobli le 3. mai 1541. Porte de gueules, à la faſce d'argent, ſurmontée d'un baſſet de même.

Selon toute apparence, Pierre de Baſſy fut père de Jean qui ſuit, & ſûrement de Marguerite de Baſſy, mariée à Chriſtophe Durand, ſeig. de Silly & de Jeandelaincourt en partie.

JEAN fut père de Philippes, qui épouſa Catherine Hammel, dont il eut Marguerite femme de Jean-Gaſpard Müller; & Jean marié à Catherine Marteling, dont il eut Jean qui ſuit, & Appolonie.

JEAN DE BASSY épouſa Catherine-Élizabeth Rufavier, dont il eut Jean-Gregoire de Baſſy né en 1686; & Chriſtophe de Baſſy qui épouſa Nicole du Mazel, dont il eut Antoine-François de Baſſy, né & baptiſé en la paroiſſe S^t. Sébaſtien de Nancy, le 1. mars 1723, & pluſieurs autres enfans.

BASTE (Huin de), fut annobli le 15. octobre 1570. Porte d'or, à un pal de gueules, chargé de trois bezans d'or, ſurchargés chacun d'une molette de ſable, l'écu bordé d'azur à pièces levées d'argent.

BATRON (Pierre), fut annobli le 12. mars 1506. Porte d'azur, à une bande faſcée d'or & d'azur, acoſtée de deux écus faux, un en chef & l'autre en pointe. Il demeuroit à Liepvre. *Tréſor des chartres, fol. 44. régiſt. 1506.*

BATTEL (Jacques), fut annobli par Henri évêque de Metz, au mois de juil. 1636. Porte d'argent, au chevron de gueules, accompagné de deux léopards affrontés d'azur, & en pointe une tête & col de licorne; & pour cimier la tête de licorne de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 142. régiſt. 1721.*

BAUDEL (Nicolas-Antoine), avocat à la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, exerçant au bailliage du Baſſigny, fut annobli par lettres données à Nancy le 15. février 1715, contenant : » Qu'il eſt allié à » pluſieurs familles nobles de Lorraine, que même la nobleſſe ſe » rencontre dans la ſienne, comme étant iſſu, par femme du côté paternel, » de celle de Nicolas Dauphin; & du côté maternel, de celle de » Drouot de la Guerre, Benigne Berget & Michel la Taxe, deſquels » ne reſtant aucun deſcendant mâle, ſes aieux ont cherché à en faire

Digitized by Google

» reluire la nobleſſe en leur perſonne, notamment Salomon Baudel ſon » aïeul paternel, qui obtint décret à ce ſujet de feu Charles IV. du 1. » août 1651; & par ces extractions ledit Nicolas-Antoine Baudel n'aiant » dans ſes aſcendans, depuis deux ou trois ſiècles, que des gens de lettres, » avocats & juges; & notamment quatre capitaines, prévôts, gruïers » & receveurs de la prévôté de la Marche, qui, pendant les guerres, „ ont ſouffert leur ruine par des empriſonnemens & hoſtilités exercés „ contr'eux par les ennemis de l'état, en les rendant reſponſables des „ contributions de leurs offices, &c ". Porte de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, & en pointe d'une croix de Lorraine de même; & pour cimier un lion d'or aîlé. *Tréſor des chart. fol. 43. v. régiſt. 1715.*

BAUDIN, *dit* DE SALONE (Mathieu), gouverneur de la ſaline de Châteauſalin, fut annobli par le duc Antoine le 28. octobre 1542. Porte d'azur, à une hamade d'or en faſce, accompagnée de trois macles de même, deux en chef & une en pointe; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet, & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu.

MATHIEU BAUDIN fut père de Jean qui épouſa Cath. Falqueſtain, dont il eut Charles Baudin, châtelain de Château-Brehain, qui épouſa Barbe Sport, de laquelle il eut Chriſtophe de Salone, écuyer, qui prit alliance avec Dieudonnée le Changeur.

BAUDINET (Jean), fut annobli le 6. août 1702. Porte d'azur, à trois croiſettes d'or pommetées, au pied fiché de même, coupé d'argent au lion paſſant de ſable, lampaſſé de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 200. régiſt. 1701.*

JEAN BAUDINET avoit épouſé Claude Georges, de laquelle il eut Joſeph-Michel Baudinet, mort préſident en la cour ſouveraine de Lor. & Barrois; qui épouſa Barbe-Claude Lallemant, dont il eut:

JEAN-JOSEPH DE BAUDINET, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, qui épouſa en premières nôces Marie-Claire Marcol, de laquelle il a eu Claude-François-Paſcal qui ſuit; & en ſecondes nôces a épouſé Joſephine-Vioictre de la Haye Dandelot, dont il a eu: 1°. Joſeph-Michel de Baudinet. 2°. Dieudonné-Ferdinand de Baudinet.

CLAUDE-FRANÇOIS-PASCAL DE BAUDINET, capitaine au régiment de Hainaut infanterie, pour le ſervice du Roi T. C, a épouſé Reine Brandebourg de Léovillé, de laquelle il a Nicolas de Baudinet. Les trois fils de Jean-Joſeph de Baudinet ont été déclarés gentilshommes par lettres-patentes du roi de Pol. en date du 13. mai 1754, enrégiſtrées en la cour ſouveraine & en la chambre des comptes; par ces lettres on reconnoit: » Qu'ils ſont fils de Jean-Joſ. de Baudinet, ſeig. de Courcelles, „ conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, depuis trente „ ans; qui, avant l'échange de la baronnie de Féneſtrange, avoit été „ commiſſaire-ſouverain pour le Roi, pour juger des appellations de „ ladite baronnie de Féneſtrange, & des affaires communes du comté „ de Salm: que ledit Jean-Joſeph Baudinet eſt fils de Joſeph-Michel » Baudinet,

Digitized by Google

„ Baudinet, ſeig. de Courcelles, Bémont & de Flin; lequel, après avoir „ exercé l'office de procureur de S. A. R. au bailliage de Vôges pendant „ dix ans, fut pourvu en 1710. d'une charge de conſeiller en ladite cour „ ſouveraine; & enſuite, pour récompenſe d'importans ſervices, fut „ fait conſeiller d'état en 1720; & quelques tems après député dudit „ conſeil d'état pour préſider aux aſſemblées de l'hôtel de ville de Nancy. „ Que ce dernier étoit fils de Jean Baudinet, juge & officier trilleur de „ la ſaline de Rozières, qui, pour d'anciens ſervices rendus à ſes „ ſouverains, tant dans les troupes pendant douze campagnes, où il „ donna des preuves de ſa valeur, que par l'exercice de ſa charge dans „ ladite ſaline pendant l'eſpace de trente ans, fut annobli, & eut „ permiſſion de prendre & porter les armes de Jeanne Geoffroy ſa mère, „ petite fille de Jean Geoffroy, annobli en 1517 ". Ce qui juſtifie que ledit Jean Baudinet étoit déja d'une ancienne origine de nobleſſe par les femmes.

BAUDOÏRE (Colin) d'Einville, fut annobli le 18. février 1474, & ſes deſcendans reconnus gentilshommes en 1584. Porte d'argent, au perroquet de ſinople, membré & becqué de gueules, ſur une terraſſe de ſinople. On trouve dans la laïette cottée, *annobliſſement n. 17*, une requête de Roger Baudoire, lieutenant de Lunéville, au duc Antoine, pour être confirmé dans ſon privilège de nobleſſe, exempt de tous aides & d'impoſitions, avec le décret du prince du 28. décemb. 1542; que ſur la preuve qu'il a donné d'être iſſu de noble lignée, veut qu'il jouiſſe de l'exemption, &c.

On trouve auſſi une repriſe faite par Baudoire, fils de Jean Baudoire, à la ducheſſe Chriſtienne, pour ce qu'il a au Four-ſacré de Nancy, &c. du 8. octobre 1549.

BAUDOIN *ou* BAULDOÜIN (Joachim), clerc d'office de S. A, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Stenay le 8. juillet 1571. Porte d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois tourteaux de gueules, & accompagné de trois têtes de lion arrachées d'or, lampaſſées de gueules, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un lion d'or, portant un tourteau de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 134. régiſt. 1571.*

BAUDOÜIN (François), fut annobli par le duc René en 1489. Porte d'argent, à trois têtes de négres tortillées de ſable, deux & une; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métal & couleur de l'écu. Il étoit ſeigneur du fief de Rozières, conſeiller-ſécretaire d'état du duc René. Il avoit épouſé Meline le Galand, dont il eut Mengin qui épouſa Valence de Domremy.

Digitized by Google

BAUDOÜIN (Claude-Joſeph), avocat à la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, annobli par lettres données à Lunéville le 5. avril 1710, contenant : „ Qu'à l'avènement de S. A. R. à la couronne, il „ auroit été pourvu de la charge de ſubſtitut en la prévôté d'Amance, „ & en auroit dignement rempli les devoirs, à l'exemple de feu Pierre „ Baudoüin ſon père, qui a donné des preuves de ſa fidélité & de ſon „ affection au ſervice du duc Nicolas-Franç. auquel il étoit attaché, &c". Porte de gueules, au pal d'argent, chargé d'un aigle éploié de ſable ; & pour cimier l'aigle de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 84. régiſt. 1710.*

BAUDOÜIN (Denis), demeurant à Marſigny, obtint confirmation de ſa nobleſſe ſur le rapport des maréchaux de Lorraine & Barrois, par lettres données à Nancy le 19. juillet 1627, contenant : „ Que Florentin „ Baudoüin ſon aïeul a été tenu pour noble, de même que Clau. Baudoüin „ fils dudit Florentin, & François Baudoüin, dit de Dombaſle, frère „ dudit Claude, & oncle paternel de l'impétrant ; & que les lettres de „ ſeſdits prédéceſſeurs avoient été perdues, &c." *Tréſor des chartres, fol. 97. régiſt. 1627.*

BAUDOÜIN (Claude), demeurant à Pargney-ſur-Meuze, frère germain de Denis Baudoüin demeurant à Martigny, ci-devant mentionné, fut confirmé en ſa nobleſſe par lettres données à Nancy le 30. mai 1628. *Tréſor des chart. fol. 63. régiſt. 1628.*

BAULDOT, cette famille, ſortie de Normandie, s'établit d'abord à Vitry-le-François, enſuite en Lorraine, par le mariage que contracta Michel Bauldot, S^r. de Vaux, capitaine au régiment de Dampierre, en 1661. avec Élizabeth de Chaalons dont eſt ſorti François Bauldot, connu dans la province ſous le nom du S^r. de Vaux. Porte d'azur, au cœur de gueules attaché par quatre annelets d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, ſurmonté d'une épée d'argent, & en pointe d'un demi-annelet de même.

BAULDOULX (Simon), bourgeois de Bar, fut annobli par le duc Henri, par lettres du 27. juin 1614. Porte d'azur, à une faſce d'argent chargée de trois étoiles de gueules, & accompagnée de trois cailles pâturantes d'or, deux en chef & une en pointe. *Tréſor des chartres, fol. 114. régiſt. 1614. qui eſt perdu.*

SIMON BAULDOULX épouſa Françoiſe Didelot, veuve de Claude d'Alançon, laquelle ſe remaria en troiſième nôces à Bernard le Cornu de la Chapelle ; elle étoit fille de Claude Didelot II. du nom, conſeiller en la chambre des comptes de Bar, & de Marguerite Bouvet, dont il eut Gabrielle Bauldoulx, mariée : 1°. à François Briel. 2°. à Alexandre des Rouyns, procureur-général à Bar.

BAVIERE.

Digitized by Google

BAVIERE (Nicolas), ancien & premier avocat au bailliage de Vôges, fut annobli par lettres du 6. novembre 1613. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux chapeaux de triomphe d'or, & d'un palmier de même en pointe; & pour cimier un dextrochère tenant une palme d'or. *Le renvoi eſt au fol. 48 du regiſtrata de 1614. qui eſt perdu.*

BAVILLIER (Claude de), natif de Gray au comté de Bourgogne, chevalier de l'ordre militaire de St. Louis, capitaine au régiment de Champagne, ingénieur en chef dans les places du R. T. C, fut annobli par lettres données à Lunéville le 3. ſeptembre 1726. contenant: "Qu'il » a été envoié par feu le duc d'Orléans, pour lors régent, pour » enſeigner l'art de la guerre au prince de Lorraine & les mathématiques, » ce qu'il continue de faire, quoiqu'il ait été rappellé par le R. T. C, » qu'il y a vingt-ſix ans qu'il ſert en France; qu'il a commencé » à porter les armes à 14. ans, d'abord en qualité de ſous-lieutenant, » trois mois après en celle de lieutenant, ſix mois après aide-major, » & peu après capitaine au régiment de Grosbois, d'où on le fit » paſſer en celui de Champagne, & en même tems mis ſur l'état des » ingénieurs du R. T. C; qu'il a ſervi ès batailles & ſiéges de pluſieurs » villes, aiant été fait trois fois priſonnier, &c. Porte d'azur, à la levrette paſſante d'argent, colletée de gueules, bordée & bouclée d'or, accompagnée au canton dextre d'une étoile d'argent, & d'une ume de même au canton ſeneſtre, miſe en chef; & pour cimier une levrette de l'écu, tenant une croix de chevalier de St. Louis. *Fol. 143. v. régiſt. 1727.*

BAUTRISET (Étienne), natif de Nancy, controlleur en l'hôtel de S. A, & auditeur en la chambre des comptes de Lorraine, fut annobli par Charles III. duc de Lorraine, le 15 février 1560. Porte lozangé d'or & de gueules, au chef d'azur, chargé d'une croix trefflée d'argent. *Fol. 261. régiſt. 1558. & 1561.* Il avoit épouſé Claudon le Briſeur, veuve de Jean-Chrétien de Châtenoy, conſeiller-ſécretaire d'état du duc Antoine, & fille de Georg. le Briſeur, ſeig. de Verlay, controlleur-général des fortifications, & maître des monnoyes de Lorraine & Barrois, & de Jeanne des Fours ſa première femme, dont il n'eut point d'enfans.

Digitized by Google

BAUVANT *ou* BEAUVANTE (Charles), originaire de Xonville, prévôté d'Apremont, fut annobli par lettres données à Lunéville le 2. août 1725. Porte d'azur, à trois gerbes de bled d'or, liées de gueules, posées deux & une, au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'argent; & pour cimier une gerbe de l'écu. *Fol. 70. régist. 1725. & 1726.*

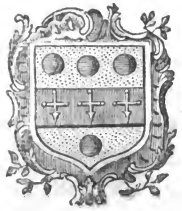

BAUZARD (Jean), fut annobli par le duc Charles III. le 15. septemb. 1572. Porte d'or, à la fasce de gueules, chargée de trois croix recroisettées, au pied fiché d'or, & accompagnée de quatre tourteaux d'azur, trois en chef & un en pointe; & pour cimier une femme au naturel vêtuë de gueules, naissante & tenant de la dextre un tourteau de l'écu, aïant sur le chapeau de gueules trois pannaches d'azur & d'or, & sur sa poitrine une croix de l'écu.

Noble Jean Bauzard, seigneur de Petoncourt, vivant en 1613, épousa Marguerite Lallemand, dame de Petoncourt en partie, dont il eut, 1°. Pierre qui suit. 2°. François, mort capitaine de cavalerie au service du duc de Lorraine.

PIERRE BAUZARD, seigneur de Petoncourt, maréchal-des-logis de l'hôtel du duc de Lorraine, épousa Marie de Garancières, fille d'Adrien de Garancières seigneur de Longbuisson, natif de Normandie, & de Madelaine Thouvenin, dont il eut N. Bauzard, épouse de François Odellier.

BAZELAIRE (Florent-Joseph), lieutenant-général & chef de police au siège bailliager de St. Diez, & Charles Bazelaire son frère, avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, furent annoblis par lettres données à Lunéville le 8. janvier 1705, contenant: » Qu'ils se sont » adonnés dès leur jeunesse à l'étude des belles-lettres, & y auroient » fait assez de progrès pour que ledit Florent-Joseph eût, en la 24e. » année de son âge, été estimé digne par le duc Charles IV. de posséder » la charge de substitut du procureur-général ès offices de St. Diez, » Val-de-Liepvre & St. Hypolite; peu après celle de prévôt de St. Diez, & enfin lieutenant-général & chef de police au siège bailliager » de la même ville; & que ledit Char. Bazelaire marchant sur les traces » de son frère, fût pourvû de la charge de maître particulier des eaux » & forêts, ci-devant établie audit St. Diez, &c".

Porte d'argent, à trois fléches de gueules, posées deux en sautoir & l'autre en pal, liées d'un lacs de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent; & pour cimier une fléche de gueules surmontée d'une étoile d'or. *Fol. 199. v. du régistrata de 1704 & 1705.*

FLORENT-JOSEPH BAZELAIRE épousa le 18. juin 1675. Françoise Parxel, & en eut: 1°. Anne-Marguerite, femme de Jean Joly, conseiller au conseil souverain d'Alsace. 2°. Marie Bazelaire, mariée à Jean Touvenin, seigneur de Brousséy, gentilhomme ordinaire de S. A. R. 3°. Charles-Joseph qui suit.

CHARLES-

Digitized by Google

CHARLES-JOSEPH BAZELAIRE, lieutenant-général & chef de police à St. Diez, épousa le 6. juin 1710. Anne-Thérèse d'Andelcau, fille de François-Humbert d'Andelcau, baron du S^t. Empire, aggrégé au corps de la noblesse de la basse-Alsace en 1687. & conseiller au conseil souverain d'Alsace, & de Marie Schopff, en eut Florent-Joseph Bazelaire, né le 6. octobre 1710.

CHARLES BAZELAIRE, avocat en la cour souveraine, frère de Florent-Joseph ci-dessus, épousa le 14. janvier 1692. Marie Richard, fille de Nicolas Richard & de Marie Doyen, & en eut, 1°. N.... 2°. Anne. 3°. Florent-Joseph Bazelaire. Il prit une seconde alliance dont il n'eut pas de postérité.

BAZIN (Jean & Thomas), furent annoblis par le duc Antoine le 12. mars 1522. Porte d'azur, à une fasce d'or, chargée à dextre d'un croissant montant de sable, accompagnée de quatre quinte-feuilles ou molettes d'éperon d'argent percées du champ, trois en chef & une en pointe. *Fol. 82. v. régist. 1521.*

THOMAS BAZIN épousa Marguerite Lestoquois, dont il eut Claude Bazin, substitut du procureur-général à Bar, qui se maria avec Meline Bouvet, de laquelle il n'eut que des filles.

BEAUFILS (Louis), sommelier d'échansonnerie du feu duc Jean, fut annobli par le duc René II. au mois de juin 1491. Porte d'azur, à trois pattes de lion onglées d'argent, à une étoile d'or mise en cœur, & la dernière patte accostée de deux étoiles de même; pour cimier un écu d'azur. *Fol. 103. rég. 1590. & 1593.*

BEAUFORT (Jean, Nicolas, René, François & Jacques), frères & fils de François Beaufort, & de Nicole Copecho, furent annoblis par lettres du 1. juin 1539. Leurs armes d'annobliſſement étoient de sable, à la fasce vivrée, ou émanchée de trois pièces d'or, accompagnée de deux léopards de même, armés de gueules, celui de la pointe contourné. *Fol. 318. v. régiſtrata 1535. 1541. Ce regiſtrata eſt perdu. Table générale des regiſtrata. t. 1. fol. 12.*

Digitized by Google

JEAN BEAUFORT, l'aîné de ſes frères, fut d'abort valet-de-chambre du duc Antoine, qui lui donna, par lettres du 14. juillet 1539, la partie de la ſeigneurie de Pulligny, qui avoit été vendue par Catherine d'Haraucourt à Renée de Bourbon ducheſſe de Lorraine; en 1549. il fut pourvu de la charge de grand-veneur, & épouſa Chrétienne d'Arember, dont il eut François qui ſuit, deux autres fils qui prirent le parti de l'égliſe, & Antoinette qui épouſa Louis de Failly, écuier, ſeigneur de Vendières.

FRANÇOIS DE BEAUFORT, ſeig. de Pulligny en partie, Gellenoncourt, Darnieulle & Acraignes, chambellan de S. A, gentilhomme ordinaire de la chambre du prince de Vaudémont, & grand-veneur de Lorraine, ſur la démiſſion de ſon père, échangea avec le duc de Lorraine, par contrat & lettres-patentes du 9. octob 1587, tout ce qui lui appartenoit aux villages, bans & finages de Jevaincourt & Puxieux, contre la tèrre & ſeigneurie de Gellenoncourt. Le 9. octobre 1588. il obtint des lettres, par leſquelles, en conſidération des ſervices du feu S^r. de Pulligny ſon père, il lui fut permis de prendre la qualité d'écuier, de quitter le nom & les armes de Beaufort, & de prendre le nom & les armes de Gellenoncourt dont il étoit ſeigneur; leſquelles armes ſont d'or, au léopard de gueules; & pour cimier le léopard de l'écu. Le 20. décemb. 1592, le grand duc Charles lui donna la ſeigneurie de Darnieulle qui étoit retournée à ce prince par la mort du S^r. de Darnieulle, l'un de ſes chambellans, décédé ſans enfans; & en 1597. il lui donna encore l'étang de Buiſſoncourt. François de Beaufort épouſa Gabrielle de Thuillières, fille de Claude de Thuillières, ſeigneur de Darnieulle en partie, & de Marguerite de Mandres, dont il eut: Charles-François qui ſuit. 2°. Philippes, qui a fait la branche des ſeigneurs de Darnieulle rapportée ci-après, & pluſieurs filles.

CHARLES-FRANÇOIS DE GELLENONCOURT, ſeigneur dudit lieu, &c. fit ſes repriſes en 1635. pour les fiefs de Darnieulle, Boucquigny, &c. avoit épouſé, par contrat du 14. août 1620, Louiſe Bernier, fille de Jean-Baptiſte Bernier, ſeigneur d'Herbamont, & de Françoiſe Bouvet; il mourut en 1659, laiſſant de ſon mariage, 1°. Franç. de Gellenoncourt qui ſuit. 2°. Nicolas, & pluſieurs autres enfans.

FRANÇOIS DE GELLENONCOURT, ſeigneur dudit lieu, fit ſes repriſes le 24. mai 1664. avec Nicolas de Gellenoncourt, tant en leurs noms, qu'en ceux de Charles-François, Paul-François & Claude de Gellenoncourt leurs frères, pour la ſeigneurie de Darnieulle. Il fut père de Théodore qui ſuit, 2°. de Charles-François qui fut prêtre, & qui, le 20. novembre 1722, donna à Anne-Françoiſe, Jean-Charles, François, Chrétienne-Françoiſe & Charlotte-Madeleine ſes neveux & niéces, le quart de la tèrre & ſeigneurie de Darnieulle, moiennant une penſion.

THÉODORE DE GELLENONCOURT, ſeigneur de Darnieulle, fit ſes repriſes le 10. novembre 1699, pour ce qu'il avoit en ladite ſeigneurie; il fut père de Nicolas-François comte de Gellenoncourt, chambellan de S. A. R. par proviſions du premier juillet 1712.

Branche des ſeigneurs de Darnieulle.

PHILIPPES DE GELLENONCOURT, ſeig. dudit lieu, ſecond fils de Franç. de Gellenoncourt, ſeig. de Darnieulle, & de Gab. de Thuillières, fut bailli & gouverneur des principautés de Lixheim & Phaltzbourg pour Henriette de Lorraine

Digitized by Google

Lorraine, princeſſe de Phaltzbourg. En 1647, il épouſa, par contrat du 14. février 1624, Anne-Marie de Marimont, fille d'honoré ſeigneur Didier de Marimont, & de Barbe Aubertin, dont il eut Charles-Henri-François de Gellenoncourt, qui ſe maria avec Françoiſe de Séchamp en 1657, & en eut Henri de Gellenoncourt, qui contracta alliance en 1702. avec Anne Valette, qui le fit père de Joſeph de Gellenoncourt, ſeig. de la baronnie de Darnieulle, capitaine dans les grenadiers-roïaux, qui épouſa le 25. juillet 1735. Marie-Thérèſe de S^t. Privé, dont il a Joſeph-Charles-Benoit.

PIGENET *dit* BEAUFORT, épouſa Anne Magnin, dont il eut Jean Pigenet, dit de Beaufort, colonel d'infanterie, qui obtint le 22. ſeptemb. 1646. des lettres de gentilleſſe, avec permiſſion de prendre le nom & les armes de la famille de Beaufort. Il fut gouverneur de Châtel-ſur-Mozelle, & épouſa Madeleine Fournier, dont il eut entr'autres enfans Joſeph de Beaufort, ſeig. d'Hoëville, Hincourt en partie, & du fief de Reméville, maître-d'hôtel de S. A. R, mort ſans alliance.

BEAUMONT (Drouot *ou* Druel de), originaire de Marainville, ou Marville, fut annobli par le duc Antoine le 5. décemb. 1509. Porte de gueules, à une onde d'azur à la pointe de l'écu contenant le tiers, & un cigne d'argent armé d'or poſé ſur l'onde, les ailes éployées de ſinople. *Fol. 131. régiſt. 1505.*

BECK (Hantz), lieutenant du comte de Salm au gouvernement de Nancy, & ci-devant capitaine dans les troupes de S. A, fut annobli par lettres données audit Nancy le 8. janvier 1564. Porte de gueules, à deux lions affrontés d'argent, armés & lampaſſés d'azur, tenant dans leurs pattes une hallebarde d'or en pal; & pour cimier une tête de lion de l'écu, iſſante de deux cors de même. *Fol. 185. régiſt. 1564. & 1565.*

BECQUET (Julien), fut annobli par le grand duc Charles, le 15. février 1589. Porte d'azur, au chevron d'or accompagné de deux pattes d'aigle contr'onglées d'or, & en pointe de trois quinte-feuilles d'argent percées du champ, poſées deux & une; & pour cimier deux pennes de l'écu.

Il avoit épouſé Françoiſe Cavot, morte à Nancy le 20. novembre 1598.

Digitized by Google

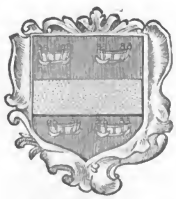

BELAMY (Robert,) concierge du château de Bar, en considération de Jeannette, ou Marguerite Genot ſa femme, nourrice de deux princes de Lorraine, fut annobli par lettres données à Nancy le 25. mai 1529. Porte de gueules, à la faſce d'or accompagnée de quatre berceaux d'argent, deux en chef & deux en pointe. *Tréſor des chartres, fol. 150. régiſt. 1528. & 1530.* Il épouſa N. dont il eut Madeleine, épouſe de Franç. de Bourgogne, ſécretaire ordinaire de S. A. demeurant à Kœurs, & Iolande Belamy, femme en 1581. de Jean d'Olivier capitaine-prévôt, gruier & receveur de Soüilly.

BELCHAMPS (Nicolas), natif de Mirecourt, médecin de Charles IV, fut annobli par ce prince le 4. juin 1631. à Nancy. Porte d'azur, à une couronne de laurier ou chapeau de triomphe d'or, d'où ſortent ſept épics de froment de même, chappé d'argent à deux croix alaiſées de gueules; & pour cimier le chapeau de l'écu. *Tréſor des chart. fol. 117. régiſt. 1631.*

BELHOSTE (Jean), fut annobli par lettres en latin, de René fils de la reine de Sicile, duc de Lorraine, du 16. juillet 1483, pour ſervices rendus. Porte d'azur, à trois têtes de tigre d'or, lampaſſées & dentées de gueules. *Layette d'annobliſſemens*, n°. 19.

BELIN (Perette de S^t.), ſœur de Jean, bâtard de Vaudémont, dont le mari fut annobli par le Roi, le 9. décembre 1492. Porte d'azur, à un bélier d'argent, couronné d'une croix de Jéruſalem, d'or.

BELMONT (François), archer des gardes de S. A, fut annobli par lettres de Charles IV. duc de Lorraine, données à Luxembourg le 20. février 1636. Porte de gueules, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent, & en pointe d'un lionceau de même, armé & lampaſſé.

Il épouſa Catherine Dubois d'Arches, dont il eut Sébaſtien, & Jean qui ſuit.

JEAN BELMONT épouſa Marguerite Vincent de Mirecourt, dont il eut:

DENYS BELMONT, qui épouſa à Beſançon Anne de Meſmay, iſſue

iſſue d'une famille annoblie par l'empereur Charles V, & il en eut entr'autres enfans :

JÉRÔME BELMONT, docteur en théologie, actuellement aumônier du roi au régiment de Champagne.

BELLART (Abraham), maire de Badonviller, & contrôlleur de l'hôtel de la monnoie, fut annobli par lettres du duc François II, données à Nancy le 27. ſeptembre 1627. Porte d'azur, à un bélier d'argent affrontant un loup d'or, ſupportés d'un tertre de ſinople; & pour cimier une tête & col du bélier de l'écu. *Layette d'annobliſſemens.*

BELLIN (Antoine), natif d'Iche, proche de la Marche, fut annobli par lettres données à Nancy le 10. mars 1717, en conſidération de Brice Bellin ſon aieul, aide-de-camp pour le ſervice de Charles IV; lequel fut tué au ſiège de la Mothe; des ſervices de François Bellin ſon père, en qualité de lieutenant de cavalerie pour le ſervice du même Duc, à l'action d'Epinal; & enfin de ceux par lui rendus au prince Joſeph de Lorraine, en qualité de contrôlleur de ſa maiſon l'eſpace de trois ans, & juſqu'à la mort de ce prince. Porte d'azur, à la tête de bélier contournée d'argent, accornée d'or, accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de bélier au naturel. *Tréſor des chartres, fol. 58. régiſt. 1717.*

BELLOT (Claude), natif de Vézelize, argentier de l'évêque de Metz, fut annobli à la requête dudit évêque, par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 25. juin 1543. Porte d'or, au léopard lionné de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

BELLEROSE (*alias* Nicolas-Jacquot de Serainville), ſuivit dès ſa jeuneſſe le parti des armes. La valeur qu'il fit paroître dans les fonctions de ſimple ſoldat, l'éleva par dégrés à la charge de colonel d'infanterie pour le ſervice de Charles IV. Dans tous les différens états où la fortune & ſon mérite le placèrent, il s'acquit la réputation d'un grand officier, & la confiance de ſon ſouverain. Le duc Nicolas-François, témoin de la valeur & des bons ſervices de Belleroſe, lui accorda en 1665. des lettres de gentilleſſe pendant ſon adminiſtration, & l'empriſonnement de ſon frère à Tolède.

Charles IV, après le recouvrement de ſa liberté, ratifia par de nouvelles lettres cette diſpoſition ſi légitimement dûë aux grandes actions de Belleroſe, dont il avoit été lui-même le ſpectateur dans différentes circonſtances, en lui donnant cette illuſtration à Paris le 20. août 1650.

NICOLAS DE BELLEROSE épouſa en 1655. Henriette-Gabrielle Humbert, fille de Jean Humbert, conſeiller d'état de Charles IV, procureur-général en ſa cour ſouveraine, & ſon envoié aux diettes de l'Empire. Il eut de ſon mariage entr'autres enfans Jean-Charles de Belleroſe,

Digitized by Google

Bellerose, seigneur de Clayeure, capitaine au régiment de Zurlauben pour le service de France, qui épousa en 1695. Anne-Cath. de Blondel, fille de Jean-Louis de Blondel, & de Marie-Cath. Drouet, dont il eut : 1°. Louis-Jos. de Bellerose, S^r. de Clayeure, &c. né en 1697. 2°. Bernard-Hyacinte-Jos. 3°. Charles-Ferdinand. 4°. Marie-Catherine-Thérèse. Porte de gueules, à la fasce d'argent chargée d'une rose de gueules, & accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe.

BENARD *ou* BERNARD DE LA POMMERAYE (Joseph), capitaine de dragons pour le service de Charles IV, obtint de ce prince des lettres de noblesse le 15. août 1676. Porte d'azur, à la croix haussée d'or, soutenue d'un croissant montant d'argent. *Fol. 293. v. régist. 1698. & 1700.*

En 1700. le même Joseph de la Pommeraye, aïant reconnu par les titres de sa famille, qu'il recouvra à son retour en Lorraine, qu'il étoit issu de parens nobles, sortis du village d'Assy, au diocèse de Meaux, obtint de S. A. R. Léopold I, sur l'exposé de ses titres, des lettres de gentilesse.

Hiérôme Bernard de la Pommeraye, épousa Geneviève Payen, & en eut Michel Bernard de la Pommeraye, qui épousa en 1598. Nicole de Nobel, fille de Louis de Nobel & de Marie le Tellier, dont il eut Pierre Bernard de la Pommeraye, gentilhomme ordinaire de la maison du R. T. C. & capitaine au régiment de la Ferté, lequel étant en garnison à Moyenvic en Lorraine, y épousa en 1650. Claude d'Hostel, dont il eut Joseph Bernard de la Pommeraye ci-dessus, seigneur de Tonnoy, qui épousa en 1680. Catherine Haxaire, qui le fit père : 1°. de Joseph Bernard de la Pommeraye, mort écuyer de l'académie de S. A. R, & non marié. 2°. Marie-Marguerite, épouse de Joseph Humbert, seigneur de Jendronville, & lieutenant aux gardes de S. A. R. *Nobiliaire du père Hugo.*

BENOIST (Jean-Nicolas), *dit* SAUVAGE, natif de Neuilly, bailliage de Clermont, fut annobli pour services militaires, par lettres du duc Charles III, données à Nancy le 11. septembre 1595. Porte d'argent, à deux bandes en devise d'azur & de gueules, accompagnées de trois aiglettes de même, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un lion naissant, tenant entre ses pattes une épée d'argent. *Fol. 138. régist. 1595.* Les lettres de jussion, pour l'enrégistrement, sont du 8. octobre de même année.

Jean & Nicolas Benoist de Bellecourt, frères, furent déclarés gentilshommes le 12. décembre 1623.

BERARD (Charles), fils de Christophe Berard, capitaine & major d'infanterie pour le service de S. A. dans le régiment du colonel Notaire, & de Jeanne Herbin d'Ambly, issuë d'une famille noble, supplia S. A. de vouloir confirmer en lui l'état & rang de noblesse accordés aux belles actions

Digitized by Google

actions de feu ſon père dès l'année 1636, ce qui lui fut accordé par lettres données à Nancy le 23. octobre 1667, vérifiées le 5. novembre ſuivant, en conſidération de ce qu'il l'avoit tenu ſur les fonds de baptême, & de la valeur que ledit Chriſtophe avoit fait paroître à la bataille de Corney. Porte d'azur, à une épée d'argent garnie d'or, la pointe renverſée, poſée en bar, cottoïée à dextre de l'écu d'une fleur de lys d'or, & à ſéneſtre d'un rameau auſſi d'or, garni de trois glands de même; & pour cimier le rameau de l'écu. *Fol. 57. v. régiſt. 1667.*

BERGET (Benigne), natif de Damblain, demeurant à la Marche, fut annobli par le duc Antoine le 6. avril 1512. Porte d'azur, à trois glands d'or poſés deux & un, & en cœur un B d'or; & pour cimier une plume de même. *Fol. 120. régiſt. 1510.*

Il avoit épouſé Jeanne Laguerre, fille unique de Drouot Laguerre, receveur de la Marche, annobli le 10. mars 1486, dont il prit les armes, en y ajoutant la lettre B. Il eut une fille mariée à François Jacquinet, clerc-juré & controlleur à la Marche.

ANTOINE BERGET, pourvu de la charge de prévôt, receveur, gruïer & garde-des-ſceaux de la Marche en 1586.

BERLIN (Jean) capitaine, fut annobli par le duc Charles IV. le 20. novemb. 1662. Porte d'azur, à trois étoiles d'or deux & une, ſurmontées en chef de deux croiſſans montans d'or, poſés l'un ſur l'autre.

BERMAND (Hanus), demeurant à St. Nicolas de Port, fut annobli par lettres données à Nancy le pénultième août 1549. Porte d'or, à un ours de ſable rampant, armé & lampaſſé de gueules, tenant un miroir d'argent, le pied d'eſtal & la chauſſure d'or, dans lequel il ſe regarde; & pour cimier la tête de l'ours entre deux pannaches aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 344. régiſt. 1546. & 1549.*

HANUS BERMAND étoit natif de St. Quirin, en la baronnie de Turqueſtein. Il mourut en 1550, & fut enterré à Varangéville. Il avoit épouſé, 1°. Iſabillion. 2°. Jeannon Thieriet. Il eut du premier lit Michel Bermand, qui épouſa Anne Huſſon, dont il eut entr'autres enfans Jean de Bermand, ſeigneur de Pulligny, qui épouſa Béatrix du Bourg, fille de Jacquot du Bourg, ſeigneur de Pulligny, Ceintrey & Voinemont, & de Claudon des Pilliers, dont il eut: 1°. Hanus qui ſuit. 2°. Jacob, dont la poſtérité ſera rapportée ci-après. 3°. Nicolas, qui a fait la branche mentionnée en ſon lieu. 4°. Antoine, tige des ſeigneurs de Pixerécourt. 5°. Catherine, mariée, 1°. à Paris Raoul, 2°. à Georges Maimbourg, ſeigneur d'Houſſeville, conſeiller d'état. 6°. Élizabeth. 7°. Claude.

HANUS

HANUS DE BERMAND, seigneur d'Uzemain, fut naturalisé françois avec Claude-Louis & Charles ses enfans en 1597. Il obtint une attestation de Charles III. duc de Lorraine, du 8. mai 1602, par laquelle ce Prince déclare & atteste qu'il est allié aux principales maisons du païs. Cette attestation est signée Haussonville, maréchal de Lorraine, & Mailane, surintendant de l'évêché de Metz. Il avoit été marié deux fois: 1°. avec Jeanne le Galland. 2°. avec Tecle de Choiseul, fille de Nicolas de Choiseul, seigneur d'Iche, & de Renée de Lutzelbourg. Du premier lit il eut une fille unique nommée Franç. mariée à Simon de Poüilly, marquis d'Esne; & du second lit Claude-Louis qui suit. 2°. Charles, qui a fait la branche des seigneurs de Mortault. 3°. Judith, & une autre fille mariée à N. Daudenet, à Bar.

CLAUDE-LOUIS DE BERMAND, écuyer, baron de Lanques, épousa par contrat du 4. novembre 1621. Elizabeth de Seraucourt, dame de Romain en partie. Il fut maintenu en sa noblesse avec Charles son frère, par jugement rendu le 23. avril 1641, par Mr. de Gremonville, intendant de Champagne; & en 1672. par Mr. de Caumartin, intendant de la même province.

Branche des seigneurs de Mortault.

CHARLES DE BERMAND, chevalier, seigneur d'Uzemain, baron de Lanques, fils de Hanus de Bermand, & de Tecle de Choiseul, épousa 1°. Marie Garnier. 2°. Louise Aymé. Il eut du premier lit: 1°. François-Louis, seigneur d'Uzemain & de Mortault. 2°. Étienne de Bermand, seigneur de Mortault, qui épousa Françoise Aymé, dont il eut Charles, Jean, Étienne & Louise.

Branche des seigneurs de Pulligny.

JACOB DE BERMAND, seigneur d'Uzemain, second fils de Jean, seig. de Pulligny, & de Béatrix du Bourg, épousa Renée Rennel, fille de Bonaventure Rennel, conseiller-secretaire d'état de Charles III, dont il eut entr'autres enfans Bonaventure de Bermand, seigneur de Pulligny, Ceintrey & Voinemont en partie, qui contracta mariage avec Madeleine Maillefer, dont il eut: 1°. Ant. 2°. Louis de Bermand, seig. de Ceintrey & Voinemont en partie, mort le 22. février 1725. âgé de 65. ans.

NICOLAS DE BERMAND, troisième fils de Jean, seig. de Pulligny & de Béatrix du Bourg, épousa Anne Raoul, dont il eut: 1°. Jean. 2°. Gérard, mort sans alliance. 3°. Anne, femme de Louis de Remberviller. 4°. Béatrix, mariée à Brion Barrois de Boucq. 5°. Claude, alliée à Antoine Sarrasin, seigneur de Germainvilliers, commandant à la Mothe. 6°. Anne. 7°. Catherine, religieuse.

JEAN DE BERMAND, né en 1587. trésorier des guèrres & receveur-général des aides & salines de Lorraine, obtint des lettres de gentillesse conjointement avec François, Jean & Claude Bermand ses cousins germains, le 20. juillet 1633. Il épousa le 6. mai 1628. Barbe Virion de Nibles, fille de Didier Virion conseiller d'état, dont il eut entr'autres enfans Jean de Bermand, écuyer, conseiller, trésorier des guerres & receveur-général des deniers extraordinaires de Lorraine & Barrois, épousa Anne Bourgeois, avec laquelle il vivoit en 1665.

Branche

Digitized by Google

Branche de Pixerécourt.

ANTOINE DE BERMAND, quatrième fils de Jean de Pulligny, fut seigneur d'Uzemain, conseiller d'état, & épousa : 1°. en 1586. Élizabeth de Lescu, dame de Pixerécourt. 2°. en 1599. Christine de Châtenoy. Il mourut le 8. novembre 1631, âgé de 70. ans, & fut inhumé dans la chapelle de St. Joseph, en l'église des Carmes de Nancy, qu'il avoit fondée & fait bâtir avec sa seconde femme, morte en 1643. en odeur de sainteté. Il avoit eu du premier lit François qui suit ; & du second, Jean, marié 1°. à Jacqueline Gennetaire, 2°. à Élizabeth Mus, fille de Charles Mus, administrateur du Mont-de-Piété à Nancy. 2°. Claude. 3°. Marie, femme de Philbert Philibert, conseiller d'état. 4°. Anne, épouse de Louis Malcuit, conseiller d'état, & deux autres filles.

FRANÇOIS DE BERMAND, seigneur de Pixerécourt, conseiller-auditeur des comptes de Lorraine, obtint des lettres de gentillesse en 1633. & épousa Barbe Guérin, dame d'Andilly & de Xermaménil en partie, fille de Baltazard Guerin, seig. du Montet, conseiller-sécretaire d'état, &c. dont il eut Claude, qui épousa en 1676. Marguerite-Christine Callot.

BERMERINGER (Jacques), châtelain de Dieuze, fut annobli le 10. décembre 1511. par lettres données à Nancy. Porte d'or, à une tête de léopard d'azur, lampassée de gueules.

JACOB BERMERINGER, lieutenant du bailli d'Allemagne, & prévôt de Châteausalin, vivoit en 1541, & portoit pour armes, d'or, à trois pals de gueules, & un écusson d'argent posé en abîme, chargé d'une tête de léopard d'azur.

BERNARD (Nicolas), avocat en la cour souveraine de Lorraine ; exerçant au bailliage de Bassigny, & demeurant à Bourmont, ci-devant conseiller au présidial de Vezoul, fut annobli par lettres données à Lunéville le 15. avril 1710, contenant : » Que feu Dominique Bernard, » son père, adjudant-général des armées du duc Charles IV. & officier » dans les chevaux-légers de la garde, avoit exposé glorieusement sa » vie dans des tems difficiles & des occasions périlleuses ; qu'en 1649. il » auroit arrêté prisonnier le général Koswormz qui marchoit à tête de » quinze cens hommes pour se joindre aux ennemis de l'état ; qu'à la » prise de Courtray, dont le siège étoit commandé par Sadite Altesse » Charles IV, il auroit le premier franchi le danger & monté à la » brêche ; qu'en 1668. il auroit sauvé Zarguemines & perdu un œil ; » & qu'après l'avénement de S. A. R. à la couronne, il a abandonné » la charge de conseiller au présidial de Vezoul, pour se retirer en » Lorraine, &c. » Porte de gueules, au sautoir d'argent, & sur le tout un lion d'azur armé, lampassé & couronné d'or, tenant entre ses pattes une épée émanchée de même ; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 74. régist. 1710.*

Digitized by Google

BERNARDY (François), receveur-particulier des finances au bureau du Pont-à-Mousson, annobli par lettres données à Lunéville le 12. mars 1709, contenant : » Qu'il eſt établi en ladite ville depuis trente » ans, où il auroit toujours poſſédé des emplois & des charges » honorables, & auroit été affranchi, avant que la franchiſe fût attribuée » audit office de receveur ; qu'il eſt originairement deſcendu d'une » famille noble des Bernardy en Italie, & que les titres & enſeignemens » de leur nobleſſe étoient ès mains de feu ſon père, lieutenant de la » compagnie franche de cent hommes de la ville de Toul, & ont été » perdus pendant le malheur des guerres paſſées, &c. " Porte d'or, à deux marteaux d'armes émanchés d'azur poſés en ſautoir, & une tête de marteau de même, liée d'une chaîne de gueules tenant aux deux manches, miſe en pointe. *Fol. 38. v. régiſt. 1709.*

BERNIER (Jean), natif de Revigny au duché de Bar, fut annobli par lettres du 2. juin 1538. Porte d'azur, à la faſce d'argent, ſurmontée d'une hure de ſaumon d'or, en pointe une clef d'argent miſe en pal. *Table générale des regiſtrata tom. 1. fol. 12, ce régiſt. eſt perdu.*

THOMAS BERNIER, fils de Jean Bernier, lieutenant en la prévôté du comté de Vaudémont, demeurant à Vezelize, fut fait tabellion de Nancy, Vôges & comté de Vaudémont, par lettres expédiées à Nancy le 14. mai 1588.

JEAN-BAPTISTE BERNIER, ſeigneur de Racécourt, Velotte, &c. maître-d'hôtel ordinaire de Monſeigneur de Vaudémont, épouſa vers l'an 1600. Françoiſe Bouvet, dont il eut François de Bernier, ſeig. de Racécourt, &c. qui épouſa Barbe de Mitry, dont il eut Anne de Bernier, qui vivoit en 1655.

BERNIER *ou* VERNIER (Simon), prévôt des maréchaux de Lorraine & Barrois, fut annobli par Charles III. le 12. août 1574. Porte d'azur, à une patte de lion miſe en chevron renverſé d'or, au chef d'argent chargé d'un croiſſant montant d'azur entre deux macles de gueules ; & pour cimier une patte de lion d'or, tenant un croiſſant d'azur, entre deux ailes dragonnées. *Fol. 150. régiſt. 1574.*

BERRY (Pierre de), controlleur en l'état de Monſeigneur de Metz & de Strasbourg, dit le Cardinal Légat de Lorraine, fut annobli le 4. mai 1581. par Nicolas de Bouſmard, évêque de Verdun, adminiſtrateur de l'Évêché de Metz. Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en chef de deux croiſettes d'argent, & en pointe d'un bélier de même, marqué de gueules au front. *Recherches de la nobleſſe.* Il avoit épouſé Jeanne de S^t. Evre, qui lui dreſſa une épitaphe aux Cordeliers de Vic, où il fut inhumé.

Digitized by Google

BERTHEL (Claude), lieutenant au bailliage d'Épinal, fut annobli par le grand duc Charles en 1606. Porte d'argent, à un chevron de sable; l'écu orné de son armet morné, surmonté de son bourlet & environné d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu.

BERTHEMIN (Dominique), docteur en médecine, conseiller & médecin du duc de Bar, fut annobli par lettres données à Nancy le 26. février 1604, en considération de ses services, & de ce qu'il avoit épousé damoiselle Françoise Hyerard, issuë d'une famille noble d'ancienneté, du chef de laquelle il tenoit à plusieurs familles nobles. Porte d'or, à une pointe d'azur, chargée de deux palmes d'or entrelassées, à deux chapeaux de laurier de sinople sur le chef; & pour cimier un dextrochère tenant un chapeau de laurier de l'écu entrelassé de deux palmes d'or. *Fol. 28. régist. 1604.*

BERTIGNON (Jacques), gruïer & receveur des ville & prévôté de Stenay. (Jean), prévôt de la ville de Dun. (Claude), clerc-juré & controlleur de Dun, frères-germains, obtinrent des lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 6. janvier 1569, portant permission de suivre la noblesse & de prendre les armes de leur mère; lesdites lettres entérinées en la chambre des comptes de Bar, & au bailliage de S^t. Mihiel. Portent d'argent, à trois chardons fleuris au naturel; & pour cimier un chardon de l'écu. *Recherches de la noblesse du bailliage de St. Mihiel.*

JACQUES BERTIGNON épousa Marguerite Dumont, fille de François Dumont seig. de la Barre, prévôt de Conflans, & de Peronne de Paruy, dont il eut: 1°. Jacques qui suit. 2°. Marguerite, femme de Jean de Mouzay, seigneur de Poüilly. 3°. Claude, épouse de Jean de la Magerie. 4°. Françoise, alliée à Baudouyn de Montflin, seigneur d'Aigremont. 5°. Anne Bertignon, mariée à Jean de la Faloise, S^t. de Poüilly.

JACQUES BERTIGNON, seigneur de Trixe-lès-Cousley, vivoit en 1612.

BERTINET (Jean), natif de Berthlainville dans le bailliage de Clermont en Argonne, obtint des lettres-patentes du grand duc Charles, le 19. octobre 1583, par lesquelles il lui fut permis de suivre la noblesse & de porter les armes de sa mère, qui sont d'argent, à l'aigle de sable éploié, & couronné d'or. *Nobiliaire du P. Hugo.*

Digitized by Google

De Jean Bertinet ſortit Didier Bertinet, ſeigneur de Souhaime, qui laiſſa d'Élizabeth Thomaſſin ſa femme,

ANTOINE BERTINET, ſeigneur de Souhaime, né le 6. ſeptemb. 1608, qui eut de Jeanne de Poüilly ſon épouſe, Pierre Bertinet, marié à Madeleine Chevalier, dont il eut entr'autres enfans François, né à Paris en 1654, & qui contracta mariage en 1670. avec Marie Collot, qui le fit père de Daniel Bertinet, né en 1678, & qui épouſa en 1710. Françoiſe Cunin, dont il eut Daniel II. du nom, né le 11. mars 1711.

BERTRAND (Didier), ſeigneur de Brin en partie, tréſorier-général de Lorraine, & ſécretaire du duc Antoine, fut annobli par ce prince le 14. décemb. 1510. Porte écartelé en ſautoir, le chef & la pointe d'or, les flancs d'argent, à la croix pattée de ſable brochant ſur le tout; & pour cimier un dextrochère renverſant une bourſe de monnoie. *Fol. 59. régiſt. 1510. & 1514.*

DIDIER BERTRAND avoit épouſé Mangette Colart, avec laquelle il vendit, le 14. février 1534. à honorable homme Grandjean Vallée, cent frans douze gros de cens annuel. Elle étoit veuve de lui en 1544. Il avoit eu de ſon mariage, 1°. Jean qui ſuit. 2°. Balthazard, gouverneur de Châteauſalin. 3°. Nicolas, abbé de Moyenmoutier. 4°. Françoiſe, femme de Bertrand Xaubourel, controlleur-général de Lorraine. 5°. Jeanne, mariée 1°. à Jean Jenin, ſeigneur de Manoucourt; 2°. à Didier Feriet, tréſorier-général de l'évêché de Metz.

JEAN BERTRAND, châtelain de Dieuze, puis gouverneur de Salone, épouſa Jeanne de Lamblain, fille de Jean de Lamblain, ſeigneur de Clevant en partie, & gruïer de Lunéville, & de Catherine de Vidrange, dont il eut Didier, ſeig. de Hadonviller, aujourd'hui Craon, gouverneur des ſalines de Dieuze, qui épouſa Antoinette Lefevre, dont il eut, 1°. Didier Bertrand de Marimont, ſeigneur de Val-Vebing, gentilhomme de la chambre de S. A, & 2°. Jean, dont il ſera parlé ci-après. Didier Bertrand contracta alliance avec Barbe de Juvrecourt, dont il eut, 1°. Jean, & 2°. Claude, capucins. 3°. Charles qui ſuit. 4°. Antoinette femme de Louis Carel. 5°. An. Marie, femme de Phil. de Gellenoncourt, ſeigneur de Darnieulle. 6°. Catherine. 7°. Jean.

CHARLES DE MARIMONT, ſeigneur dudit lieu, &c. fut page du duc Henri, enſuite colonel dans les troupes Lorraines, colonel d'infanterie en Bavière, & enfin gouverneur du prince Maximilien de Bavière, & de la ville d'Ingolſtat. Il obtint le 10. avril 1654. à Ratisbonne, du duc Nicolas-François, des lettres-patentes, portant permiſſion d'écarteler de Thuillières; & la même année le prince le fit gentilhomme de ſa chambre. Il mourut le 4. novembre 1668. Il avoit épouſé Luce Poynet, fille d'Adrian Poinet, ſeigneur d'Athiéville, & de Marthe de Berry, dont il eut une fille unique, mariée à Chriſt. comte du Buchet, gentilhomme de la chambre de l'électeur de Bavière.

JEAN BERTRAND, ſecond fils de Didier Bertrand & d'Antoinette Lefevre, épouſa, 1°. Renée du Toupet, d'où ſont ſortis les aînés des Bertrands, que l'on nomme de Dieuze. Renée étant morte, il convola à de ſecondes nôces. Il eut entr'autres enfans du premier lit Didier, qui épouſa Claudine de Remberviller, dont il eut, 1°. Louis qui ſuit, &

2°.

Digitized by Google

2°. Sébaſtien, qui fut lieutenant dans le régiment de Roze cavalerie, qui fut tué en 1709. à la bataille de Malplaquet. Il avoit épouſé Catherine Thieriet, dont il eut une fille, épouſe de François de Pindray.

LOUIS BERTRAND épouſa Barbe Thieriet, dont il eut Sébaſtien, chambellan de l'Empereur, lieutenant-colonel du nouveau régiment de dragons du comte Deſtingue. De ce mariage il n'a laiſſé qu'un fils, page du roi de Pologne, enſuite lieutenant dans le régiment de ſes gardes.

DIDIER BERTRAND, gouverneur des ſalines de Dieuze, ſeigneur haut, moien, & bas-juſticier de la tèrre & ſeigneurie de Marimont, vulgairement appellée Mersberg, obtint permiſſion de quitter le ſurnom de Bertrand, & de prendre celui de Marimont, par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le dernier août 1609.

BERTRAND (Jean), fut annobli par le grand duc Charles le 27. août 1558. Porte d'azur, à une bande d'or, cottoiée de deux lions de même; & pour cimier un lion naiſſant de l'écu, entre deux pennes auſſi de même. *Folio 215. du régiſt. de 1550.*

JEAN BERTRAND épouſa Marguerite l'Eſcamouſſier, dont il eut, 1°. Antoine qui ſuit. 2°. Marguerite Bertrand, mariée par contrat du 19. décemb. 1586. à Henri Philippes, ſeigneur de Valfroicourt.

ANTOINE BERTRAND, conſeiller d'état, épouſa Marie Hurault, fille de Jacques Hurault; laquelle étant veuve en 1596, fit ſes repriſes pour une maiſon ſiſe à Triconville, tant en ſon nom qu'en ceux de Marguerite & Charlotte Bertrand ſes filles. La première épouſa Jean Choley, écuyer, ſeigneur de Longeau en partie.

BERTRAND (Jean), dit le Capitaine Cadet, lieutenant en la compagnie du S^r. de Maucourt, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 18. ſeptembre 1594, en récompenſe de ſes ſervices, & de ce qu'il avoit quitté le parti de l'ennemi pour entrer au ſervice de S. A, dans lequel il avoit reçu pluſieurs bleſſures. Porte d'or, à la faſce d'azur, accompagnée en chef d'un lion naiſſant de gueules, & en pointe de trois roſes de même, pointées d'argent; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, tenant entre ſes pattes une épée d'argent émanchée d'or. *Fol. 158. régiſt. 1594.*

BERTRAND (Jean), demeurant à S^t. Nicolas, fut annobli à la prière du comte de Vaudémont, & en conſidération de ce qu'il étoit dans le deſſein de marier ſes deux filles à des perſonnes nobles, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 23. mai 1605. Porte d'azur, à deux têtes de lion d'argent, lampaſſées de gueules, coupé, ſoutenu d'or, à une tète de lion d'azur, auſſi lampaſſée de gueules. *Fol. 64. régiſt. 1605.*

L'aînée

Digitized by Google

L'aînée de ſes filles nommée Catherine, épouſa Évrard Maimbourg, conſeiller d'état, & conſeiller en la juſtice ordinaire de Nancy, qui étant veuf ſe fit jéſuite en 1643. La ſeconde, nommée Françoiſe, fut mariée à Pierre d'Hoſſelife dit Liégeois, conſeiller d'état.

BESSAT (Antoine-Joſeph), fut annobli par lettres données à Lunéville le 24. avril 1714, contenant: » Qu'il a marché ſur les traces de Marc » Beſſat ſon grand-oncle, en s'alliant à des familles nobles, telle que » celle dont Catherine Ferry ſon épouſe eſt iſſuë, &c. » Porte d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois vols abbaiſſés de ſable, à la bordure de gueules; & pour cimier un vol de l'écu. *Fol. 113. régiſt. 1714.*

ANTOINE-JOSEPH BESSAT eut de Catherine Ferry, 1°. Jean-Baptiſte, chanoine-régulier, curé d'Ibigny. 2°. Pierre-Dieudonné, conſeiller-maître des comptes de Lorraine. 3°. Élizabeth, qui a épouſé Romary Richard, conſeiller au bailliage de Vôges. 4°. Philippine-Charlotte, qui a épouſé en premières nôces Nicolas Virion, écuyer, ſeigneur de They-ſous-Vaudémont; & en ſecondes nôces, Jean-Baptiſte de Maud'huy, ſeigneur de Beaucharmois, mort le 29. mai 1755. préſident en la cour ſouveraine de Lorraine. 5°. Claudine, morte fille.

BESSON (*ou* BEXON DU COING) (Louis), capitaine des chaſſes dans l'étendue du bailliage de Vôges, fut annobli par lettres données à Lunéville le 13. octobre 1719. en conſidération des entrepriſes conſidérables que feu François Beſſon ſon père, a faites pour le ſervice du feu duc Charles IV; de ce que Ferry Bagard, triſaïeul maternel dudit Franç. Beſſon du Coing, ſacrifia, pour le ſecours de l'une des principales places des états, qui ſe trouvoit réduite à l'extrémité, une ſomme conſidérable de deniers qu'il avoit dans cette ville; & enfin parceque ledit Louis Beſſon du Coing eſt allié à pluſieurs familles nobles. Porte d'azur, au ſautoir d'argent, & une tête de cerf de front au naturel miſe en cœur & brochant ſur le tout, languée de gueules & allumée d'argent; & pour cimier un cors de chaſſe de gueules. *Fol. 1. régiſt. 1719.*

BESSON (Henry), natif de Paris, fut annobli par lettres données à Lunéville le 28. juin 1725. à la requête de Michel Feuquieres ſon oncle, contenant: » Que ledit Michel Feuquieres eſt iſſu d'une famille qui a » donné des maréchaux de France, des lieutenans-généraux & autres » grands perſonnages; & qui porte, pour marque d'honneur dans ſes » armes, les fleurs de lys ſans nombre; lequel Franç. Feuquieres s'étant » attaché au ſervice du prince de Vaudémont, ſouverain de Commercy, » en qualité de ſon grand-veneur, & après le décès dudit prince, eſt paſſé » au ſervice de S. A. R, dans la charge d'inſpecteur-général des chaſſes; » ſe voïant ſans enfans, & aïant fait venir auprès de lui Henry Beſſon » ſon neveu, fils d'Anſelme Beſſon, bourgeois de Paris, & de Marie-

» Anne

Digitized by Google

» Anne de Feuquieres ſa ſœur, que le malheur des tems lui a fait épouſer, » & qui n'ont de leur mariage que ledit Beſſon, que ledit Feuquieres » regarde comme ſon héritier & le ſoutien de ſa famille, &c ".

Porte d'azur, à deux ſabres d'or mis en ſautoir, ſurmontés d'une fleur de lys de même; & pour cimier un lion de gueules tenant un ſabre de l'écu. *Fol 42. régiſt. 1725. & 1726.*

BEUFVIN (Regnault), fils de N. Beufvin de Buxieres, demeurant à Trognon, fut annobli par le bon duc Antoine le 10. décemb. 1529. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'une tête de léopard de même. *Fol. 107. de la recherche des nobles.*

REGNAULT fut père, 1°. de Robert qui ſuit, 2°. de Mayon, 3°. de Bourgeoiſe Beufvin, femme de Claude Fiſſon, docteur ès droits, laquelle partagea les biens de ſon père le 21. août 1560. *Fol. 55. régiſt 1528.*

ROBERT BEUFVIN fit reprises en 1584. Il épouſa Agnès Raulet, avec laquelle il vendit une portion de la ſeigneurie d'Ambly en 1592. à Jean de Dieulx. Il eut de ſon mariage N. Beufvin, écuyer, qui vivoit en 1581. ſans alliance.

BEURGES *ou* BURGES (Jean de), demeurant à Nancy, fut annobli par le duc Jean II. en 1464. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles d'argent, & en pointe d'un cigne de même; & pour cimier le cigne de l'écu.

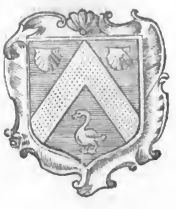

JEAN DE BEURGES fut père de Jean de Beurges, IIe. du nom, ſeig. de Remicourt, qui épouſa, 1°. Claude d'Euntont. 2°. Anne Pelegrin. Le duc Antoine lui donna en 1539. le château de Remicourt. Dans l'acte de donation il eſt qualifié controlleur & auditeur des comptes de Lorraine. Il eut du premier lit Gaſpard qui ſuit. 2°. Mayelle, femme de Jean de Léſcu, ſeigneur de Pixerécourt. 3°. Izabeau, femme de Gorgonne Feriet. Et du ſecond lit vinrent Louiſe de Beurges, femme de Nicolas de Rarécourt; & Charles, ſeigneur de Sivry.

GASPARD DE BEURGES, ſeigneur de Remicourt & de Houdemont, épouſa Marie de Treves, dont il eut entr'autres enfans Gaſpard IIe. du nom, conſeiller au parlement de Paris, puis maître aux requêtes du palais, qui épouſa Françoiſe d'Huppeaux, dont il eut entr'autres enfans Gaſpard IIIe. du nom, ſeigneur de Cuminieres, préſident en la chambre des comptes du duché de Bar, qui contracta alliance avec Marguerite Maillet, & en eut entr'autres enfans Alexandre, ſeigneur de Ville-ſur-Saulx, préſident en la chambre du conſeil & des comptes de Bar, qui ſe maria avec Élizabeth Gaſſelin, dont il eut: 1°. N. qui ſuit. 2°. Jeanne de Beurges femme de Charles d'Alençon, chevalier, baron de Bauffremont, ſeigneur de Ville-ſur-Saulx, &c. conſeiller d'état de S. A. R. préſident en la chambre du conſeil & des comptes de Bar.

N.... DE BEURGES, ſeigneur de Ville-ſur-Saulx, &c. a épouſé N. de Tournis, dont il a trois fils & deux filles; l'un des fils capitaine dans le régiment de Pont.

BEURTHEL

Digitized by Google

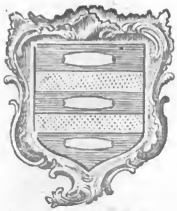

BEURTHEL (Nicolas), fut annobli par le duc Antoine le 10. mars 1529. Porte d'azur, à deux faſces d'or, accompagnées de trois beurtels d'argent. *Fol. 98. régiſt. 1529.*

BEUVILLERS (Jean de), demeurant à Marſal, fut confirmé dans ſa nobleſſe, avec permiſſion de porter les armes de Beuvillers, par lettres du duc Henri, données à Nancy le 10. juin 1619, contenant: » Que ſon » père a été tué devant Jametz, & que feu Nicolas de Moyeuvre, » commiſſaire & receveur de Marſal, dont il étoit neveu & héritier, » avoit obtenu de pareilles lettres. Porte d'azur, à trois roſes d'or, au franc-quartier de même chargé d'une roſe de gueules. *Fol. 89. régiſt. 1619.*

BEZARD *ou* BESARD (Étienne), demeurant à Nancy, fut confirmé noble par lettres données à Lunéville le 12. février 1705, portant: » Que » Pierre Bezard ſon père, conſeiller du Roi T. C. & tréſorier de ſes » gendarmes, auroit été annobli en conſidération des ſervices qu'il avoit » rendus, par lettres-patentes expédiées au grand ſeau en chancellerie » de France, au mois de juillet 1663, entérinées au parlement de Paris » le 10. mai 1664; mais que ledit Pierre étant mort, & ſes papiers paſſés » en diverſes mains, on n'auroit pu retrouver les lettres d'entérinement » en la chambre des comptes, il produit ſon extrait-baptiſtaire du 8. » février 1657, par lequel il eſt dit fils dudit Pierre Bezard, & de » Madeleine Rouſſel ſon épouſe ". Porte d'azur, au ſerpent rampant d'or, ſurmonté en chef de deux étoiles d'or, & une molette d'éperon de même en pointe; & pour cimier le ſerpent de l'écu. *Fol. 146. régiſt. 1704.*

BEZIN (François), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fils de feu le S^r. Claude Bezin, chevalier de l'ordre militaire de S^t. Louis, capitaine au régiment de Navarre, & ingénieur en chef pour S. M. T. C. en la ville de Marſal, & d'Anne Barbier ſon épouſe, fut annobli par lettres données à Lunéville le 10. ſeptembre 1732. Porte d'azur, au ſautoir briſé au centre de l'écu d'or, à la fleur de lys de même miſe en cœur; & pour cimier un lion de gueules tenant entre ſes pattes la fleur de lys d'écu. *Fol. 129. régiſt. 1731.*

BIAS (Pierre de), originaire de Velaine, S^t. du Four, capitaine de cuiraſſiers au ſervice de l'Empereur, fut annobli par le duc Léopold I. le 10. décembre 1727. Porte d'or, au ſautoir de gueules, & ſur le tout un dextrochère armé & ganté d'argent, tenant un fabre de même émanché d'or; & pour cimier un lion de gueules. *Fol. 2. régiſt. 1727.*

Digitized by Google

BICHEBOIS (Claude), capitaine, receveur & officier de Guemonde, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 7. avril 1619. Porte d'argent, à une biche au naturel, couchée sur un terre de sinople, & à l'ombre d'un arbre de même fruité d'or; & pour cimier un lion naissant de gueules. *Fol. 58. régist. 1619.*

CLAUDE BICHEBOIS épousa N... dont il eut entr'autres enfans: 1°. Jean Bichebois, mort le 11. fév. 1619. 2°. Marie-Catherine Bichebois, épouse de Nicolas, baron de Serinchamp ou Strainchamp, lieutenant de l'artillerie de Lorraine, & gouverneur du comté de Sarwerden: 3°. Gertrude Bichebois, &c.

BIDAUT (Remy), conseiller-médecin de S. A, résident à S^t. Mihiel, fut annobli par lettres données à Nancy le 2. juillet 1628. Porte d'azur, écartelé en sautoir de gueules, au lion d'or mis en pal, à une fasce d'azur chargée d'une rose d'or entre deux étoiles d'argent, brochant sur le tout; & pour cimier un lion naissant d'or tenant entre ses pattes une palme de sinople. *Fol. 94. régist. 1628.*

BILLAUT, selon quelques manuscrits Nicolas Billaut, de Bar, fut annobli le 3. juin 1641, & Sébastien Billaut le 6. juin même année. Portent d'argent, à une bande d'azur, accompagnée en chef d'une hure de sanglier de sable, armée d'argent, & en pointe une grille de quatre montans & de quatre tenans de sable.

Dans la laiette cottée *annoblissemens*, à la lettre B, N°. 25, on trouve un mandement de Charles duc de Lorraine, du 17. novembre 1579, aux présidens & gens des comptes de Bar, portant: » Qu'aiant pleine » certitude de la noblesse de Jean Billaut, demeurant à Bar, tant par » titres qu'il a fait voir au conseil, que par le rapport d'Étienne de » Rosières & François du Puy, auditeurs des comptes de Bar, qui » justifient que Nicolas Billaut son père, & Jean Billaut son aieul, ont » été reconnus nobles, depuis qu'ils se sont habitués dans les états de ce » prince, & que Sébastien Billaut son fils est encore dans les troupes » de Lorraine; outre que ceux de la même famille ont été réputés nobles » par la chambre des comptes de Lorraine; partant qu'ils aient à recevoir » aux foy & hommage ledit Billaut comme noble, pour la maison » fossoiée de Grancart, &c."

JEAN BILLAUT fut père de Nicolas, qui eut pour fils Jean II. du nom, qui obtint le mandement dont nous venons de parler, & qui fut père de Sébastien Billaut, écuier, qui épousa Antoinette de Blaive, dont il eut Sébastien II, cellerier du domaine de Bar, qui se maria avec Marie-Françoise Bouvet, dont il eut Sébastien III, écuier, seigneur de Saudru; cellerier du domaine de Bar, qui épousa Françoise Jobard, dont il eut: 1°. Charles, chanoine de S^t. Diez, qui a fondé en 1703. un service annuel en l'église Nôtre-Dame de Bar, pour le repos des ames de Sébastien Billaut & Antoinette de Blaive. 2°. N....femme de..... Grossoles de S^t. Martin.

SÉBASTIEN BILLAUT DE L'ESCHICAULT, écuier, conseiller-auditeur en la chambre des comptes, vivoit en 1725; & Mr. Billaut, capitaine au régiment de Roïal-Barrois, vivoit en 1748.

BIMONT (Pierre de), sommelier du duc Antoine, fut annobli par ce prince le 7. juillet 1521. Porte d'azur, au griffon d'or lionné, membré de même, aïant au pied un flacon d'argent enchaîné d'or. *Tréfor des chartres, fol. 143. régiſt. 1521.*

PIERRE DE BIMONT épouſa Louiſe Xaubourel, dont il eut François de Bimont, maître de l'hôpital de Muſſey-lès-Bar, & de la chapelle du château de Bouconville. Il ſe démit de ſes bénéfices en 1570, & fut fait ſécretaire ordinaire du duc en 1571.

PIERRE DE BIMONT, ſire du Châtelet en Ardennes, dit le capitaine la Lande, épouſa vers l'an 1580. Antoinette d'Apremont, dont il eut Hélène de Bimont, femme de Bon de Roucy, ſeigneur de Vaudun & Termes en Rethelois.

BIOLET (Sperit *ou* Eſprit de), archer des gardes de S. A, originaire du comtat Venaiſſin, obtint confirmation de ſa nobleſſe, avec permiſſion de porter les armes de ſes prédéceſſeurs, par lettres données à Nancy le 3. juin 1601, après avoir prouvé, par atteſtation du Sr. Baltazard de Pervez, juge audit comtat, en date du 25. mai 1600, que ſes père & mère, aïeul & aïeule, aïant été décorés du grade de nobleſſe, avoient toujours été qualifiés écuyers & vécu noblement, &c. Porte d'azur, à une étoile d'argent, ſurmontée d'une croix d'or, accompagnée de deux pommes d'or feuillées de même; & pour cimier la croix de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 68. régiſt. 1601.*

Nous croïons que c'eſt le même que François Biolet, dont il eſt parlé dans pluſieurs nobiliaires, auquel on donne pour armes, d'azur, à une étoile d'or miſe en cœur, environnée de trois treffles de même.

BLAIVES (Richard de), capitaine des fauxbourgs de la ville de Bar, fut annobli par lettres de Henry duc de Lorraine, données à Nancy le 15. juin 1622. portant: » Qu'étant iſſu du côté de ſa mère de la maiſon » d'Ambieres, &c. il ſupplie S. A. de lui donner des lettres de nobleſſe, » en conſidération de ce qu'il avoit épouſé deux femmes nobles; la » première N. de Rodoüan, & la ſeconde N. de Comble, &c." Leſdites lettres portant permiſſion de prendre les armes d'Ambrieres, qui ſont d'azur, à la faſce d'or, chargée d'une jumelle de gueules, ſurmontée en chef de trois étoiles d'or. *Tréſor des chartres, fol. 131. régiſt. 1622. Juſſion d'entérinement du 15. juin 1622.*

BLAMONT

Digitized by Google

BLAMONT (Conrad), fut annobli par le duc Antoine le 20. décemb. 1533. Porte de gueules, à un cigne d'argent, accompagné de trois roſes d'or, deux en chef & une en pointe; le tout orné d'un armet morné, ſurmonté de ſon bourlet & environné d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu.

BLANCHARD (Claude), *au fol. 216. v. du regiſtrata cotté 1619.* on trouve une déclaration de nobleſſe pour Claude Blanchard, fils naturel & avoué de feu le S^r. Claude de Beauvau, lors gouverneur du duc, ſuivant l'article 12. titre 1. des coutumes de Lorraine, par lequel la condition des gens annoblis eſt attribuée aux illégitimes avoués des gentilshommes dudit duché, pourvu qu'ils ſuivent l'état de nobleſſe, avec confirmation de la donation faite entre-vif & de volonté dernière par Jean de Beauvau, le 3. janvier 1619. de ce qu'il avoit au village, térre & ſeigneurie de Hamonville au bailliage d'Apremont; donné à Nancy le 4. décemb. 1619.

Porte d'or, à une croix ancrée de gueules, cantonnée de quatre étoiles de ſable.

Repriſes faites par Charles Blanchard pour ce qu'il a en la ſeigneurie haute, moienne & baſſe-juſtice de Hamonville, mouvant & relevant de la châtellenie d'Apremont; données à Nancy le 11. décemb. 1700.

BLANCHE (Jean) de Tignécourt, fut annobli par lettres données à Neufchâtel par Renée II. le 29. janvier 1503. Porte d'hermines, à trois faſces de gueules ondées, l'écu bordé de même. *Fol. 63. v. régiſt. 1502. & 1505.*

BLANCHELAINE (Étienne-François), avocat à la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & gruier de la gruerie de Nancy, fut annobli par lettres données à Lunéville le 24. août 1736, en conſidération des ſervices qu'il a rendus depuis vingt-cinq ans, avec toute la capacité, l'expérience, le zèle & la fidélité d'un ſujet de mérite; aiant par ſes ſoins contribué à la conſervation des forêts du domaine, & à les mettre en valeur; étant d'ailleurs ſorti de familles honorables du bailliage de Baſſigny, & qui y tiennent un rang diſtingué, tant de ſon chef que de celui de Gabrielle-Thérèſe Certory ſon épouſe.

Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roſes de même, & en pointe d'une tête de lion arrachée d'or; & pour cimier un chêne de ſinople fruité d'or. *Fol. 87. régiſtre 1736.*

Digitized by Google

BLISTAIN, *aujourd'hui* BILISTEIN (Antoine-Andreu), sorti d'une famille distinguée de Delft en Hollande, & huissier du conseil du grand duc Charles, fut annobli par ce prince par lettres expédiées à Nancy le 21. novembre 1564, en considération de ses bons & agréables services. Lesdites lettres accordées sans finance. Porte d'argent, au tigre lionné d'azur, tenant entre ses pattes une masse d'or; timbré de deux pennes de l'écu, au tigre naissant & issant de même; le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert de son lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu.

ANTOINE-ANDREU BLISTAIN, fut père de Gérard Blistain, conseiller-sécretaire, & receveur de M^r. le Marquis d'Havré, seigneur en partie des château & seigneurie de Belmont; qui épousa: 1°. Louise Collignon. 2°. Mayelle *ou* Meline Masselin: il eut du premier lit Charles qui suit; & du second, Jean demeurant à Ormes, qui épousa, par contrat du 9. févr. 1634, Françoise Pertois, fille de noble Jean Pertois, & de demoiselle Barbe Boucher, dont il eut: 1°. Jean Blistain, rapporté ci-après. 2°. Antoinette, femme de François Chevalier, S^r. de Biécourt. 3°. Anne, mariée en 1628. à Ant. Tervenus. 4°. Marguerite, première femme de Jean d'Avril, conseiller-auditeur des comptes, mort sans hoirs.

CHARLES BLISTAIN, conseiller d'état, & premier assesseur au bailliage de Vôges en 1655[1], épousa N. Jeannot, dont il eut: 1°. Jean-Philippes qui suit. 2°. Pierre qui fut père de Charles-Bernardin Blistain.

JEAN-PHILIPPES DE BLISTAIN & CHARLES-BERNARDIN, furent déclarés gentilshommes par lettres-patentes du 20. mai 1660.

JEAN DE BILISTEIN, né le 6. octobre 1637, épousa Barbe de Maimbourg, dont il eut: 1°. Marianne. 2°. Christine, femme de Franç. Maurice. 3°. Nicolas-Fran. de Bilistein, grand-bailli & intendant de la pricipauté de Salm, seigneur en partie de Pulligny, Ceintrey, & du fief du Souhait, qui a épousé en 1716. Marie-Élizabeth Malcuit, de laquelle il a eu trois enfans, morts en bas-âge.

BOCK (Jean), natif d'Arlon, allié par mariage à une honnête famille de la ville de Sierque, obtint des lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 17. juin 1617; portant confirmation des lettres de noblesse accordées par l'empereur Charles V, à Valentin Bock son bisaïeul, après avoir produit, pour témoignage de son extraction dudit Valentin Bock en ligne directe, une attestation des justiciers, échevins & magistrats de la ville d'Arlon. *Fol. 148. v. régist. 1617.*

Porte de gueules, au bouc d'argent, saillant, & onglé de sable.

BOCKENHEIMER (Jean), originaire de la Lorraine-allemande, justicier des mines & receveur de Waldrevanges, fut annobli par lettres données à Nancy le 6. novembre 1579. Porte d'argent, à deux chevrons d'azur, accompagnés de trois quinte-feuilles de gueules, pointées d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un lion tenant une quinte-feuilles de gueules. *Fol 204. régist. 1579.*

Lettres de Charles duc de Lorraine, du 28. novembre 1579, portant mandement

Digitized by Google

mandement à ſes gens des comptes de Lorraine de procéder à la vérification des lettres de nobleſſe accordées à Jean Bockenheimer, ſans aucune taxe de finance, en conſidération de ſes ſervices. *Laiette coutée annobliſſemens.*

BŒUFS (Didier des), prévôt de Frouart, fut annobli par le duc Charles III. le 6. août 1576. Porte d'azur, à trois bœufs d'or accornés de même, aïant autour du col un chapeau de ſinople, poſés deux & un; & pour cimier une tête & col d'un bœuf de l'écu, entre deux pennes palées & contrepalées d'or, d'azur & de ſinople. *Fol. 116. régiſt. 1576.*

BŒUF DE MILLET (Louis le), fut annobli par lettres du duc Léopold I, données à Nancy le 28. novembre 1701, en conſidération des ſervices qu'il a tâché de rendre aux ſujets de Lorraine pendant le malheur des guerres. Porte d'azur, au chevron rompu d'or, accompagné en chef de deux molettes d'argent, & en pointe d'une aigle éployée à deux têtes de même. *Fol. 122. régiſt. 1701. & 1702.*

LOUIS LE BŒUF avoit épouſé en 1688. Chriſt. Étienne de Procheville, fille de Claude-Étienne de Procheville, écuier, capitaine de cuiraſſiers pour le ſervice de Charles IV. dans le régiment de Ligniville; dont il eut entr'autres enfans N.... le Bœuf de Millet, ſeigneur d'Arry & de Vitonville en partie, exempt des gardes de S. A. R, qui a épouſé N... Guillemin, dont il a des enfans.

BOGELOT (Nicolas-Alexandre), avocat en la cour ſouveraine, n'aïant ceſſé pendant ſeize ans de ſervir les princes de Lorraine en qualité de maître d'hiſtoire, de géographie & de blazon, fut annobli par lettres données à Lunéville le 16. août 1736, en conſidération de ſes ſervices, & de ceux rendus par Nicolas-Tolentin Bogelot ſon père, dans la régie des fermes-générales. Porte de gueules, à deux branches de laurier d'argent poſées en ſautoir, au chef couſu d'azur paré de deux étoiles d'or couronnées de même; & pour cimier une étoile de l'écu jettant des raions d'or. *Fol. 83. v. régiſt. 1736.*

BOILEAU (Mengin), fils de feu Thomas Boileau, fut annobli par Iſabelle de Lorraine, reine de Jéruſalem & de Sicile, ducheſſe d'Anjou, par lettres expédiées en 1437. Porte de gueules, à cinq beſans d'argent, en chef un lambel, & en pointe une étoile de même. Il reconnoit dans une lettre du 8. janvier 1440, que depuis ſon annobliſſement il tient en foi & hommage de ladite Reine, les terres & fiefs de Gondreville, Dombrot

Digitized by Google

Dombrot & Dommartin-sous-Amance, & ce qu'il tient de Didier, frère de Comteſſe Demont ſa femme, fille de Jean Demont & de dame Jeanne de Fontenoy ſes père & mère. *Laitete de Darney & Fontenoy*, n°. 24.

BOILEY (Claude), bourgeois de Mirecourt, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 25. avril 1632. vérifiées le 21. mai ſuivant, portant: » Qu'il eſt iſſu de nobleſſe du côté maternel, » & eſt allié aux principales familles de ladite ville; qu'il eſt fils de » Pierre Boiley, & qu'ils ont été l'un & l'autre maieurs de ladite ville".

Porte d'argent, à une étoile à huit rais de pourpre; & pour cimier l'étoile de l'écu. *Fol. 97. régiſt. 1632.*

NICOLE BOILEY fut réhabilitée dans ſa nobleſſe par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Mirecourt le 2. novembre 1662.

BOLER (Fréderic), fut annobli par le duc René II. le 28. février 1505. Porte d'argent, à une ancre de ſable, la trabe d'or: Les lettres-patentes portant permiſſion audit Fréderic de ſuivre la nobleſſe & porter les armes de Jean l'Allemand, dit Rodemack, ſon oncle, annobli le 6. décembre 1486, & qui le fit ſon légataire univerſel. Ils demeuroient tout deux à Pont-à-Mouſſon. *Fol. 44. régiſt. 1502. & 1509.*

FRÉDERIC avoit épouſé Mathiotte, mentionnée dans le teſtament dudit Jean l'Allemand, par lequel il lui légue une ceinture d'argent.

Les Sieurs Charles & Fréderic Boler, obtinrent des lettres-patentes le 6. décembre 1605, portant réhabilitation de nobleſſe.

BON (Ferry), natif de S^t. Mihiel, orfévre audit lieu, fut annobli par Charles III. le 11. décembre 1556. Porte de gueules au couteau ſerpetté d'argent en pal, accompagné en chef de deux étoiles d'or.

On trouve dans le régiſtre de la recherche de la nobleſſe du bailliage de S^t. Mihiel, fol. 257, une requête préſentée au duc Antoine » par aucun » noble & nobles gens demeurant à S^t. Mihiel, comme orfévres, » teinturiers & autres uſans & vivans de métiers honnêtes, combien » qu'ils ſoient extraits de nobleſſe; contenant que du paſſé, ils & autres » de pareils états & ſemblables métiers & pratiques, ſoient été audit lieu » francs & quittes & exempts de tailles, aides & autres ſubſides; & » que néanmoins les gouverneurs & habitans dudit S^t. Mihiel les ont fait » jetter & égaler en tous les débits, tailles & aides d'icelle ville, ſans » avoir égard à leur état; c'eſt pourquoi ils ſupplient ledit Duc de les » décharger deſdites tailles & aides, &c." *Recherche de la nobleſſe de St. Mihiel.*

Au bas eſt le décret du même Prince du 22. octobre 1532, par lequel il conſent & permet, » Que les orfévres du lieu de S^t. Mihiel, s'ils » ſoient

Digitized by Google

» ſoient nobles & extraits de gentilleſſe, puiſſent, & leur ſoit loiſible » ouvrer & beſogner de leur art & métier d'orfèvrerie, & en boutique » ouverte, ſi bon leur ſemble, ſans perdre leurs privilèges de nobleſſe; » ains en jouiſſent, & ſoient francs & exempts de toutes tailles, aides, » ſubſides & autres impoſitions quelconques, comme ſont autres nobles » du païs, nonobſtant qu'ils beſognent & uſent publiquement de leur » métier qui n'eſt vil ".

BONCOURT (Claude), *ci-devant* JACOB CLESSE, fut reçu à reprendre la nobleſſe de Boncourt par le duc Charles III, par patentes du 4. avril 1578, qui lui permit d'en prendre le nom. Porte d'azur, à une voile de navire d'or. Il a enſuite été déclaré gentilhomme par le duc Léopold I. le 22. février 1714.

BONHOMME (Jean le), né à Lomerange, terre & prévôté de Sancy, bailliage de S^t. Mihiel, iſſu de la noble maiſon de Caillou à cauſe de ſa mère, obtint des lettres de réhabilitation, données à Nancy le dernier juin 1699, avec permiſſion de porter les armes des Caillou; leſdites lettres contenant, » Que ledit Jean le Bonhomme auroit été » obligé, par le malheur des guerres, de ſortir dudit Lomerange, où » ſon père Nicolas le Bonhomme & ſa mère Gerine Caillou, vivoient » noblement; & que pour ne point déroger, il auroit pris le parti des » armes, qu'il auroit portées près de cinquante ans, & paſſé par tous les » grades militaires, & parvenu à la charge de lieutenant-colonel au » régiment de Mortal, pour le ſervice des ducs Charles IV. & Charles » V: enſorte que le peu de connoiſſance qu'il avoit dans les affaires, » joint à l'abſence de ſon légitime ſouverain, l'auroit mis hors d'état, » à la mort de Nicolas le Bonhomme ſon père, de renoncer, par acte » judiciaire, à ſa ſucceſſion, pour prendre la qualité de ſa mère, » conformément à la coutume de S^t. Mihiel, &c. " De quoi le duc l'a relevé par décret du 16. dudit mois de juin 1699.

Porte d'azur, à une bande d'argent, cottoée de quatre roſes d'or, deux en chef & deux en pointe. *Fol. 319. régiſt. de 1699.*

BONNAN (Charles), avocat exerçant à Neufchâteau, fut annobli l'an 1634. Porte de gueules, à deux crochets d'or mis en ſautoir, environnés de quatre étoiles d'argent, parti d'azur, à une faſce jumelée & ondée d'argent, chargée en chef d'un lion naiſſant d'or, environné de trois annelets de même. *Fol. 60. régiſt. 1634.*

BONNART

BONNART (Jacques), natif d'Auzéville, bailliage de Clermont, y demeurant, père de Jacques Bonnart ſecretaire ordinaire du duc de Bar, & commis à la réception & diſtribution des aides généraux, & de Jean Bonnart, page du feu marquis de Treſſort, lieutenant-général en Savoye, &c. fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 8. août 1605. Porte échiqueté d'argent & d'azur, & parti en faſce ſur argent, à une licorne iſſante de gueules; & pour cimier la licorne de l'écu. *Fol. 142. régiſt. 1605.*

BONNET (François), fut annobli par le duc René II, par lettres expédiées à Bar le 10. novembre 1501. Porte d'argent, à une tête de bœuf de gueules, parti de même à un lion d'or tenant une hallebarde ou hache d'armes de même. *Fol. 45. v.° régiſt. 1501.*

BONNET, (Regnault), controlleur en l'hôtel de S. A, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 10. février 1622. Porte d'azur, à un lévrier ſéant d'argent, colleté de gueules, bordé, cloué & bouclé d'or, accompagné de trois molettes de même, miſes en chef. *Fol. 47. régiſt. 1622.*

REGNAULT aïant négligé de faire entériner ſes lettres, ſon fils Balthaz. greffier & clerc d'office de l'hôtel de S. A, en prit de nouvelles du duc Charles IV. le 20. décembre 1633, leſquelles n'aïant pas encore été entérinées, Henri-François Bonnet, petit-fils de Regnault, lieutenant-particulier au bailliage de S^t. Mihiel, ſe fit relever de ſes omiſſions, & confirmer dans la nobleſſe de ſon aïeul, par le duc Léopold I. le 17. février 1700. *Fol. 198. régiſt. 1633. & fol. 215. régiſt. 1698.*

REGNAULT BONNET avoit épouſé Chriſtienne d'Aſſelaincourt, veuve de lui en 1649, fille d'Iſraël de la Corne, dit d'Aſſelaincourt, dont il eut 1°. Balthazard, père de Henri-François Bonnet, préſident des grands jours de Commercy, écuïer, ſeigneur d'Aunoux, qui épouſa Barbe Humbert, fille de Nicolas Humbert, écuïer, ſeigneur de Girecour, dont il eut, 1°. Charles qui ſuit. 2°. Charlotte Bonnet, femme de Sébaſtien baron de Haut.

CHARLES BONNET, ſeigneur d'Aunoux-la-grange, lieutenant-particulier au bailliage de S^t. Mihiel, épouſa Marie-Franç. d'Auburtin, dont il eut une fille.

BORDAT (Claude), fut annobli le 26. octob. 1661. par le duc Charles IV. Porte d'azur, à trois chevrons d'argent, accompagnés en chef de deux corbins de même, & d'un troiſième en pointe. Le mandement de S. A. aux gens des comptes de Bar, pour procéder à l'entérinement de ſes lettres-patentes, eſt daté du 15. novembre 1661. *Layette d'annobliſſ. num. 30.*

BORDES

Digitized by Google

BORDES (Colard des), étoit au ſervice du duc René I, fut annobli par ce prince le 13. mai 1454. Porte d'or, au pal fuſelé de gueules; & pour cimier une tête de dragon de gueules, aux ailes d'or; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin.

BORDES (Alexandre des), controlleur-général des monnoies de Lorraine, fut annobli par le duc Charles III. le 7. janv. 1578; d'autres diſent qu'il fut reconnu gentilhomme. Porte comme Jéan Colin, dit de Lion, ſon grand-père maternel; ſavoir, de gueules, à trois muffles de léopard d'or, deux & un. Les lettres furent vérifiées le 3. mars 1593. *Fol. 19. régiſt. 1579.*

BORDES (André des), fut annobli par le duc Henri le 2. mai 1609. Porte d'azur, à un homme ſauvage d'or, tenant de ſa dextre une maſſe de même; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 113. régiſt. 1609.*

BORVILLE (Didier de), fut annobli par lettres de Louis de Lorraine, cardinal de Guiſe, évêque de Metz, données à Vic le 21. octobre 1576. Porte de gueules, à trois coquilles d'argent, deux & une, écartelé de même, au groſeillier de ſinople fruité d'or. *Fol. 168. régiſt. 1632.*

DIDIER DE BORVILLE, citain de Toul, épouſa Valence Fournier, fille de Pierre Fournier, ſeigneur du ban de Luce & d'Anould, & d'Anne Boiſleau, dame vouée d'Eſcrouves & de Grandménil. Il eut de ſon mariage, 1°. Pierre. 2°. Didier qui ſuit. 3°. Catherine, épouſe de Claude Langlois, dit Montclos.

DIDIER DE BORVILLE, demeurant à Dieuze, fut déclaré noble avec Pierre ſon frère, par lettres du duc Charles IV, expédiées à Nancy le 17. mai 1632. Il fut fait châtelain, prévôt & gruier de Deneuvre, ſur la démiſſion d'Erric Hanus, par lettres expédiées à Nancy le 9. novemb. 1613.

BOUART (Charles de), fut annobli par le duc Charles IV. le 23. octobre 1667. Porte d'azur, à une épée d'argent garnie d'or, la pointe renverſée, miſe en barre, cottoiée à dextre d'une fleur de lys d'or, & à ſénestre d'un rameau de chêne, fruité de trois glands d'or.

Digitized by Google

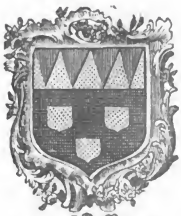

BOUC (Gérard de), natif de Bouc, demeurant à Toul, fut annobli par lettre d'Antoine duc de Lorraine, données à Nancy le 24. juin 1524. Porte de sable, à trois faux écus d'or, au chef émmanché d'or & de gueules. *Fol. 149. v. régiſt. 1523. & 1527.*

BOUCHART (François), d'autres écrivent Bouſchart, natif de Bar, fut annobli par lettres du mois de janvier 1496. Porte gironné d'azur & de gueules de huit pièces; & ſur le tout un ſoleil d'or en cœur. *Tréſor des chartres, fol. 70. régiſt. 1497.*

BOUCHART (Jean), natif de Bouconville, clerc-juré en la prévôté dudit Bouconville, & controlleur en la recette & gruërie dudit lieu pour Marguerite de Gonzague, ducheſſe de Lorraine, & avocat au parlement de S^t. Mihiel, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 16. décembre 1628. Il vivoit & étoit encore controlleur de Bouconville & demeuroit à Toul le 17. avril 1649. Porte d'azur, au chevron d'argent, au chef de gueules, chargé d'une croix ancrée d'or; & pour cimier un bouc naiſſant d'argent armé de gueules. *Fol. 194. régiſt. 1628.*

BOUCHART (Daniel), demeurant à Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres données à Nancy le pénultième 1529. en conſidération de Claudine Bouchart ſa fille, femme-de-chambre de la ducheſſe. Porte de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois ſphères d'or, deux en chef & une en pointe. *Fol. 62. régiſt. 1528. & 1530.*

BOUCHER (Cuny), natif de Sorcy, procureur & tabellion à Nancy, fut annobli par lettres données à Gondreville le 18. août 1568. Porte d'azur, à trois muffles de léopards d'argent, allumés & lampaſſés de gueules, au chef d'or; & pour cimier un muffle de léopard de l'écu, entre deux cornes d'abondance. *Fol. 126. régiſt. 1567. & 1568.*

CUNY BOUCHER fut conſeiller d'état & auditeur des comptes de Lorraine en 1587. Il épouſa Izabellion Guérin, avec laquelle il prêta, en 1587, trois mille ſix cent frans à S. A. Elle étoit fille de Jacques Guérin, conſeiller de S. A, & controlleur de l'arſenal de Nancy; & de Jeannon Maillot.

Digitized by Google

BOUCHER (Jean), lieutenant-général de la prévôté de Pierrefitte en 1595, puis prévôt dudit Pierrefitte en 1612, fut annobli par lettres du duc Henry de Lorraine, expédiées à Nancy le 5. mai 1621. Porte d'azur, au chevron d'or, chargé sur la pointe d'une croisette de pourpre, & en fasce de deux flammes de gueules, accompagné en chef de deux lionceaux affrontés d'argent, & en pointe d'une arbaleste d'or, entrelassée de deux épées d'argent garnies d'or; & pour cimier un lion naissant de l'écu, tenant une croix de pourpre. *Fol. 93. régist. 1621.*

JEAN BOUCHER fut père de Victor Boucher, procureur-fiscal en la terre & seigneurie de Pierrefitte, qui épousa Esther Bouchard.

BOUCHOT (Marc-Léopold), conseiller-secrétaire des commandemens & finances de S. A. R. Madame Élizabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse doüairière de Lorraine, souveraine de Commercy, fut annobli par Charles-Emmanuel roi de Sardaigne, par lettres-patentes du 21. août 1737, qui ont été confirmées par S. A. R. Madame, souveraine de Commercy, le 6. mars 1738; reconnues par Stanislas roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, le 26. mai 1738; entérinées en la chambre des comptes. Porte d'azur, à deux chevrons endentés d'argent, accompagnés de trois étoiles de même, deux en chef & une en pointe.

BOUCQUENOM (Jean), châtelain & receveur de Lunéville pendant trente-deux ans, originaire du comté de Nassau, allié par mariage à maison noble, & dont les prédécesseurs avoient exercé les charges de prévôt, receveur & substitut de Lunéville, fut annobli par lettres de Henry duc de Lorraine, données à Nancy le 16. avril 1624, en considération de ses services. Porte d'or, à trois burelles d'azur, à un bouc saillant d'argent mis en pal sur le tout; & pour cimier un homme sauvage tenant une masse d'azur. *Fol. 168. v. régist. 1624.*

JEAN BOUCQUENOM épousa Barbe d'Andernach, fille de Colin d'Andernach, & de Chrétienne Marguaire, dont il eut: 1°. Jacques, châtelain de Lunéville, qui de Claude Claudon eut Anne Boucquenom. 2°. Théodore qui suit. 3°. Chrétienne, mariée 1°. à Nicolas Dorin, procureur-fiscal du comté de Blâmont. 2°. à Jacob Mayart; & 4°. Anne Boucquenom, femme de Pierre Poirson, châtelain d'Ogéviller.

THÉODORE BOUCQUENOM, capitaine d'infanterie pour le service du duc de Savoye, épousa Barbe le Maire, dont il eut: Jean, Barbe & Anne.

BOUCQUET (Sébastien), docteur en médecine, fut annobli par Antoine duc de Lorraine, le 15. décembre 1529. Porte d'or, parti d'argent, au lion d'azur armé & lampassé de même brochant sur le parti. *Fol. 62. régist. 1528. 1430.* Sébastien Boucquet avoit épousé Anne de l'Église. Il fut fait auditeur des comptes à Bar par provisions du 6. juillet 1547; dans lesquelles il est qualifié feig. de Bichomé. Jacques Boucquet, conseiller au parlement de Metz, vivoit en 1674.

Digitized by Google

BOUDET (Jean), natif de Varennes, duché de Bar, auditeur des comptes de Lorraine, fut annobli conjointement avec Vaultrin Gervaiſe ſon couſin, par patentes du 14. juil. 1481. Porte de gueules, à une faſce engrelée d'or, accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef & une en pointe. *Fol. 82. regiſtrata de 1478. 1486.*

RENÉ BOUDET, préſident de Bar, épouſa Louiſe de Poüilly, avec laquelle il vivoit en 1532.

RENÉ BOUDET, écuyer, ſeigneur de Méligny, &c. mourut préſident des comptes de Bar en 1571. Il avoit épouſé Claudon Prudhomme, fille de Jean Prudhomme, conſeiller-auditeur en la chambre des comptes de Bar; & de Barbe de Neuville, dont il eut: 1°. Adrien qui ſuit. 2°. Gilles, prévôt des chanoines de la Mothe. 3°. Barbe, femme de Jacques de Rouyn, écuyer, avocat-général du Barrois. 4°. Renée, femme de Henri d'Auſſy, ſeigneur de Vroncourt, & gruyer de Bar.

ADRIEN fut pourvu de la charge d'auditeur des comptes de Bar en 1567. Cette famille a fourni pluſieurs branches.

BOUDET (Paul-Alexandre), fut confirmé en ſa nobleſſe par lettres du 28. janvier 1668, avec permiſſion de changer ſes armes & de porter de gueules, à trois faſces d'or, ſurmontées en chef de trois étoiles de même.

N... BOUDET, ſeigneur de la Bellaire, épouſa Jeanne Didelot, dont il eut: 1°. Marguerite, épouſe de Charles-Antoine Royer, premier maître-d'hôtel de S. A. 2°. Marie, épouſe de N.. de Braux, capitaine de grenadiers dans le régiment de Quercy, puis lieutenant-de-roi à Dunkerque. 3°. N.... Boudet, femme de Paul Guerre, procureur du roi en la prévôté de S^t. Nicolas, dont il eut deux filles, l'une deſquelles fut mariée en 1733. à Nicolas-Colliquet de Brion, enſeigne aux gardes.

ANTOINE BOUDET, ſieur de Marange, Bennay, Vaudencourt & Helſtroff, lieutenant au régiment des gardes, obtint permiſſion pour lui & ſes hoirs de continuer à jouir des privilèges de nobleſſe tant qu'ils vivroient noblement; par lettres d'attache expédiées à Lunéville le 24. décembre 1726. *Fol. 148. régiſt. 1726. 1727.*

BOÜILLON (Jean), originaire du bailliage de S^t. Mihiel, capitaine & prévôt de Mandres-aux-quatre-Tours, fut annobli par lettres-patentes du duc Charles III. le 3. février 1595. Porte d'or, à une branche de roſier au naturel, chargée de trois roſes de même. *Fol. 37. régiſt. 1595.*

CLAUDE BOÜILLON fit ſes repriſes en 1617. des gerbages de Rambercourt, à lui échus par le décès de Jean ſon père, & de Cæſar Boüillon ſon frère.

BOULANGER *alias* PISTOR (Nicolas), natif de Bourdeaux, fut annobli par Charles III. le 29. octobre 1596. Porte d'azur, à la faſce d'argent papellonée de gueules, ſurmontée d'un lion naiſſant d'or tenant une croix recroiſettée au pied fiché de même; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 184. du regiſtrata 1593. 1596. ſelon la table.*

NICOLAS

Digitized by Google

NICOLAS BOULANGER, *ou* PISTOR, mourut maître des requêtes de S. A. le dernier jour de décembre 1623. Il avoit épousé Françoise Janin, fille de Claude Janin, & d'Éléonore Gennetaire Boulard, dont il eut Jean Pistor, qui épousa Élizabeth Barrois, avec laquelle il vivoit en 1643.

BOULARD (Jean), natif d'Azure en Argonne, demeurant à Bar, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 9. juin 1603, portant: » Qu'il est fils de Nicolas Boulard, & petit-fils » de Jean Boulard natif de Brie, d'où il seroit venu demeurer audit » Azure, s'est marié avec Marie Roussel, &c. » Porte d'argent, à trois aiglettes de sable allumées & membrées d'azur, au franc-quartier d'or, chargé d'un lion d'azur, allumé, armé & lampassé de gueules, qui sont les armes dont ses prédécesseurs & lui-même ont toujours porté. *Fol. 84. v. régist. 1603.* Lettres de jussion pour l'entérinement desdites lettres, sont du 9. juillet 1603. *layette cottée annobl.ssement*, n°. 32.

BOULAY *dit* CLERMONT (Edmont du), héraut d'armes de Lorraine, fut déclaré noble & confirmé dans sa noblesse, avec annoblissement en tant que besoin, par lettres d'Antoine duc de Lorraine, données à Nancy le 18. mars 1543, sur sa requête, contenant: » Qu'il étoit issu de Robert » du Boullay dit Maris, jadis hérault d'armes de Charles VIII. roi de » France, &c. » Porte d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois cottes-d'armes d'azur bordées d'argent, deux en chef & une en pointe, & pour cimier un lion léopard de gueules. *Fol. 242. régist. 1541. 1544.* Il avoit épousé Marguerite Taupinet, fille de Pierre Taupinet, premier fourier du duc; & de Claudine Lécossois.

BOULÉE (Claude), gruier d'Einville, fut annobli par lettres du 25. juin 1607. Porte de gueules, à un perroquet d'argent, surmonté d'un croissant montant entre deux roses de même; au chef bandé d'or & d'azur de six pièces. *Thrésor des chartres, fol. 81. régist. 1607.*

BOULON (François), natif de Pont-à-Mousson, chevalier de l'ordre militaire de S^t. Louis, & capitaine de dragons au service de France, fut annobli par lettres-patentes du duc Léopold I. le 25. janvier 1720. Porte de gueules, à un lion d'or naissant, tenant une épée d'argent emmanchée d'or, coupé d'azur à l'aigle éployé d'argent. *Fol. 121. v. régist. 1720.*

FRANÇOIS

FRANÇOIS BOULON épousa en 1712. damoiſelle Thérèſe de Sivry, fille de feu le S^r. Charles-Jérôme, écuyer, ſeigneur de Sivry, & ſeig. voué de Dieuloüart.

BOUQUART (Paſquin), fut réhabilité en ſa nobleſſe par le duc Charles III. le 19. décembre 1569. Porte d'azur, à un héron d'argent armé, allumé & membré d'or, accompagné de trois annelets de même, deux & un; & pour cimier une tête & col de héron d'argent.

BOURCIER (Claude), demeurant à Neufchâteau, greffier en chef au bailliage de Vôges, enſuite avocat & procureur en celui de Nancy, fut annobli par lettres données audit Nancy par le grand duc Charles, le 6. ſeptembre 1572. Porte d'azur, au panthère d'or moucheté de ſable, tenant une croix fleuronnée de même, armé, lampaſſé & allumé de gueules; & pour cimier un panthère naiſſant de l'écu, entre deux pennes de gueules & d'azur, tenant la croix de l'écu. *Fol. 164. régiſt. 1572.*

CLAUDE BOURCIER avoit épouſé Alix ou Aliſon Cachet, dont il eut Franç. Bourcier, controlleur des gruëries de Châtenoy & de Neufchâteau, comme il ſe juſtifie par un traité fait entre ledit François & les religieuſes de S^te. Clair dudit Neufchâteau, pour la réception d'Alix Cachet ſa mère, veuve de Claude Bourcier. François Bourcier épouſa en 1580. Jaquotte de Bar, dont il eut pluſieurs enfans, entr'autres Jean Bourcier qui ſuit. (On ne comprend pas pourquoi il ſe fit annoblir, étant certain qu'il deſcendoit de Claude.)

JEAN BOURCIER, lieutenant-général au bailliage de Vaudémont, fut annobli par lettres du duc Charles IV. données à Bruxelles le 17. mai 1646, contenant: » Qu'eſtant iſſu d'honorables progénitures » qui ont toujours vécu en gens de bien; & ſe trouvent encore » appartenir à pluſieurs, tant du côté paternel, doué du titre de » nobleſſe, & qui ont eu l'honneur de ſervir le duc & ſes prédéceſſeurs » en divers & honorables charges, qu'ils ont poſſédé pendant leur » vie; à leur imitation, s'eſt, dès ſon jeune âge, étudié à toutes » ſortes de vertueux déportemens; & c'eſt par ſon étude qu'il a » mérité que ledit duc l'élevât à ladite charge de lieutenant-général » audit bailliage qu'il exerce encore préſentement à la ſatisfaction du » prince & l'édification du public: a pour cet effet très-humblement fait » ſupplier ledit duc qu'il lui plaiſe l'honorer du titre de noble, &c. " Leſdites lettres enrégiſtrées en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, ſéante à Luxembourg le 21. mai 1647. Porte comme Claude Bourcier.

JEAN BOURCIER épouſa Marthe Pierreſon, dont il eut, 1°. Claude-François Bourcier, lieutenant-général du bailliage d'Épinal, mort ſans enfans de Marie-Thérèſe Virion, dame de They, & fille de Jacques Virion, ſeigneur de Nibles, & de Marie Keſſel. 2°. Joſeph-Humbert qui ſuit. 3°. Jean-Léonard, dont la branche ſera rapportée ci-après. 4°. Jean

Digitized by Google

4°. Jean-Mathieu, doïen de l'égliſe collégiale, & curé de S^t. Mihiel. 5°. Gaſpard, non marié; & 6°. Charlotte-Louiſe, mariée à Pierre de Touſtain, chevalier, ſeigneur de Viray, lieutenant-colonel du régiment Dauphin étranger, pour le ſervice de France.

JOSEPH-HUMBERT BOURCIER, reçu avocat au parlement de Metz en 1696, & prévôt de Vézeliſe en 1697, fut depuis procureur-général, & enfin lieutenant-général du comté de Vaudémont en 1698. Il épouſa, 1°. Catherine Grandmaire, fille de Pariſot Grandmaire, & de Catherine Serrières; & 2°. Marguerite de Fiſſe. Il eut du premier lit, 1°. Jean-Baptiſte Bourcier qui ſuit, & 2°. Thérèſe, morte religieuſe; & du ſecond lit, 1°. Charles, non marié. 2°. N Bourcier, ſeigneur de They, capitaine aux gardes de S. A. R, qui a épouſé N de Teſſier, dont il a pluſieurs enfans.

JEAN-BAPTISTE BOURCIER, ſeigneur de Villers-en-Haye, conſeiller d'état & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de S. A. R, & ſon envoié en France pour les affaires du Barrois, épouſa Suſanne Pinguet, fille de François Pinguet, ſeigneur de Suzémont, &c. conſeiller en la cour ſouveraine, & de Jeanne Grenon, dont il eut Jeanne Bourcier, mariée à Emmanuel-Dieudonné de Nay, baron de Richecourt, conſeiller d'état & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de S. A. R. &c.

JEAN-LÉONARD BOURCIER, troiſième fils de Jean Bourcier, & de Marthe Piereſſon, fut fait baron par lettres du 26. février 1713. Il fut d'abord procureur-général du roi au conſeil privé de Luxembourg; après le traité de Riſwick le duc Léopold le gratifia des charges d'avocat-général & de procureur-général en ſa cour ſouveraine; & enfin en 1725. il mourut premier préſident, après avoir été emploié, par ſon maître, dans les négociations les plus importantes, tant en Italie qu'en Allemagne, en France, en Hollande & ailleurs. Jean-Léonard Bourcier avoit épouſé Anne Boulet, dont il eut Jean-Louis qui ſuit. 2°. Marthe Bourcier, alliée en 1709. à Nicolas Arnoult, ſeigneur de Maiſières, & pluſieurs autres enfans: entr'autres Joſeph Bourcier de Moineville, déclaré comte par S. A. R. François III, le 13. mars 1737. Il eſt mort à Florence lieutenant des chevaux-légers de la garde.

JEAN-LOUIS DE BOURCIER, ſeig. de Monthureux, de Mervaux, &c. fut d'abord avocat-général, enſuite maître des requêtes & conſeiller d'état, & enfin procureur-général en la cour ſouveraine, après avoir été envoyé de S. A. R. en cour de Rome. En 1736. le duc François l'appella à Vienne, où il le créa comte, par lettres-patentes du 28. mai de la même année, avec permiſſion d'ajouter la particule *de* à ſon nom. *Fol. 159. du régiſt. 1736*, & mourut le 14. mars 1751, regretté de tous ſes concitoïens. Jean-Louis avoit épouſé Marguerite-Françoiſe de Barrois, fille de François de Barrois, comte de Kœurs, baron de Manonville, &c. conſeiller d'état de S. A. R, & ſon envoyé extraordinaire en France, & de Marguerite de Roſières, dont il a eu: 1°. Alexis-Auguſtin qui ſuit. 2°. François-Léonard, qui a épouſé N .... de Millet, fille de N .... de Millet, auditeur des comptes de Lorraine. 3°. Jean-Louis, chanoine de l'inſigne égliſe primatiale de Lorraine; & 4°. Marguerite-Catherine, non mariée.

ALEXIX-AUGUSTIN COMTE DE BOURCIER, ſeigneur de Monthureux, &c. colonel au ſervice de France, & brigadier des armées du roi, a épouſé Marie-Marguerite de Durfort, dont il a déjà pluſieurs enfans.

BOUREL

BOUREL (Jean) dit Maiſonblanche, natif du Mont-S^t. Pierre proche Château-Thiéry, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Mirecourt le 9. novembre 1662, en récompenſe de trente années de ſervices; dix en qualité de cavalier, puis de quartier-maître de régiment, enſuite de lieutenant de cavalerie, de capitaine-lieutenant, de capitaine en chef, & enfin de quartier-maître-général de l'armée.

Porte d'azur, à trois tours d'argent poſées deux & une; & pour cimier un lévrier au naturel. *Fol. 41. v. régiſt. 1662.*

BOURG (Adam du), S^r. d'Uzemain & receveur de Bruyères, fils de Jacquot du Bourg, conſeiller du roi René duc de Lorraine, & petit-fils de Pierre-Jean du Bourg, fut annobli par le duc Antoine le dernier de février 1512. Porte pour armes d'argent, au cerf au naturel, couché ſur un tertre de ſinople, & chargé ſur l'épaule d'une quinte-feuilles d'azur percée du champ.

ADAM DU BOURG épouſa, 1°. Béatrix des Pilliers, & 2°. Benigne de Bouzey. Il eut du premier lit Jacquot du Bourg, ſeigneur de Pulligny en partie, qui épouſa, 1°. Claudon des Pilliers, & 2°. Alizon Berman, dont il eut une fille; & du ſecond lit, 1°. Adam qui ſuit. 2°. Jean, mort ſans poſtérité; & 3°. Marguerite, épouſe de François Hurault d'Épinal.

ADAM DU BOURG IIe. du nom, lieutenant & receveur de Bruyères, épouſa Anne Marchand, fille de Henry Marchand, & de Meline Galland, dont il eut: 1°. Henry qui ſuit. 2°. Jean, dont il ſera parlé ci-après. 3°. Benigne, & 4°. Idette, mariée à Claude Maimbourg, procureur-général des Vôges.

HENRY DU BOURG, lieutenant de Bruyères, épouſa Gillette Cliquôt, fille de François Cliquot & de Gillette de S^t. Menge, dont il eut: 1°. Pierre. 2°. François qui ſuit; & 3°. Claude, capitaine, prévôt & receveur de Deneuvre, qui épouſa N.... de Serrière.

FRANÇOIS DU BOURG, lieutenant de Bruyères, épouſa Catherine Poirſon, fille de Simon Poirſon, & de Catherine Acgnault, dont il eut Catherine du Bourg, mariée à François de Châteuoy, controlleur-général des fortifications de Lorraine.

JEAN DU BOURG, ſecond fils d'Adam du Bourg, & d'Anne Marchand, S^r. de Damelevierre, & gouverneur de la ſaline de Roſières, épouſa Chrétienne Magnien, fille de Laurent Magnien & de Renée Beaufort, dont il eut: 1°. Adam qui ſuit. 2°. Michel, mort jeune. 3°. Jean, mort ſans poſtérité. 4°. Marguerite, mariée à Pierre Fournier, conſeiller d'état & intendant du Val-de-Liévre & des mines. 5°. Nicolle, mariée à Nicolas Regnault de S^t. Nicolas. 6°. Alix, mariée à Philbert Thomaſſin. 7°. Renée, mariée à Didier Pariſet, conſeiller-ſécretaire d'état, & quatre autres filles religieuſes.

ADAM DU BOURG IIIe. du nom, S^r. de la Grand-Haye, intendant de la maiſon de madame la ducheſſe Claude, & gouverneur de la ſaline de Roſières, fut déclaré gentilhomme le 25. juillet 1624, étant au quatrième dégré. Il avoit épouſé Anne Arnould, fille d'Adam Arnould, conſeiller d'état & intendant de la maiſon du duc François, & de Françoiſe le Clerc, dont il eut: 1°. François du Bourg, mort en 1646. 2°. Nicole, mariée en 1648. à Henry de Villemont, lieutenant en la garniſon de Dieuze.

Digitized by Google

Dieuze. 3°. Françoiſe, mariée à René Cabouat, gouverneur de la ſaline de Dieuze, de laquelle je crois qu'il n'eut point d'enfans. 4°. Marie, épouſe de Mathieu Gombervaulx, gouverneur de la ſaline de Roſières, & pluſieurs autres enfans morts ſans poſtérité. *Ancienne généalogie manuſcrite.*

BOURG (Jean & Henri du), frères d'Adam du Bourg, furent annoblis au mois de mai 1516. Portent les mêmes armes qu'Adam. *Régiſt. 1513. 1517. v. fol. 106.*

BOURG (Balthazard du), fut annobli le 4. novembre 1545. Il fut père de pluſieurs enfans, entr'autres de Valentin du Bourg, qui, le 6. avril 1576, fit ſes reprifes pour tout ce qu'il poſſédoit en fief dans le Baſſigny. Porte les armes d'Adam du Bourg.

BOURGEOIS (Didier), tréſorier-général de Lorraine, fut annobli par le duc Charles III. le 1. avril 1567. Porte tiercé en faſce, au premier d'argent, au lion léopardé de ſable & naiſſant; au ſecond de gueules, au troiſième d'or à deux bandes d'azur. *Fol. 15. v. régiſt. 1567. & 1568.*

DIDIER BOURGEOIS fonda, avec ſa femme, le maître-autel de l'égliſe parroiſſiale de S^t. Épvre de Nancy, & y aſſigna pour revenu, deux cent vingt-cinq frans, à prendre annuellement ſur ſa maiſon, appellée aujourd'hui l'hôtel de Phaltzbourg. Il mourut ſans enfans le 27. août 1584. Il avoit épouſé Gertrude Fournier, fille de noble homme Pierre Fournier de Raon, ſeigneur des bans de Luce & Danould en Vôges, & d'Anne Boileau.

BOURGEOIS (Jean), lieutenant-général au bailliage de Hattonchâtel, fut annobli par le grand duc Charles le 1. février 1575. Porte d'azur, à une jumelle vivrée d'argent, accompagnée de trois têtes de lion arrachées d'or, lampaſſées de gueules, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de lion de l'écu entre deux pennes, tranchées d'argent & d'azur. *Fol. 146. v. régiſt. 1575.*

JEAN BOURGEOIS fut pourvu de la charge de procureur-général du Barrois le 28. décembre 1598, & mourut en 1602. Il avoit épouſé Jeanne Bouver, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Michel, pourvu d'un canonicat à Apremont en 1600; enſuite chanoine de l'égliſe de Verdun, qui dotta en 1643. la maiſon des chanoines-réguliers de S^t. Mihiel, & mourut à Paris le 16. août 1646. 3°. Chrétienne, mariée à Charles Barrois, lieutenant-général du bailliage de Hattonchâtel. 4°. Marie,

Marie, alliée à Nicolas Gervaise, seigneur de Maizé, &c. conseiller d'état, & premier président de Lorraine & Barrois. 5°. N....épouse de Ferry Tabouret.

JEAN BOURGEOIS, procureur-général du Barrois, épousa le 21. avril 1603. Élizabeth Maimbourg, fille de Georges Maimbourg, seigneur de Houssseville, conseiller d'état de S. A, & maître des requêtes ordinaire, & de Catherine Bermand, dont il eut, 1°. Françoise Bourgeois, mariée en 1646. à Nicolas Maillet, seigneur de Villotte, conseiller-sécretaire & garde du trésor de la chambre des comptes de Bar. 2°. N..... Bourgeois, religieuse à S^t. Mihiel.

BOURGEOIS (Nicolas), licencié ès loix, fut annobli par lettres de Charles de Lorraine, données à Nancy le 22. juin 1580. Porte de sable, au chevron d'or renversé, & surmonté d'un lionceau d'argent; & pour cimier le lion naissant de l'écu entre deux pennes; la première de sable, la seconde d'or. *Fol. 193. régist. 1580.*

NICOLAS BOURGEOIS fut nommé échevin de Nancy le 12. février 1589, & mourut en 1613. âgé de 75. ans. Il avoit épousé Jean. Regnault, dont il eut, entr'autres enfans, Claude Bourgeois, qui fut échevin de Nancy en 1610. ensuite conseiller d'état, & maître des requêtes de S. A. Il étoit seigneur de la Neuveville-lès-Nancy. Il épousa en 1606. Franç. de Bermand, dont il eut, entr'autres enfans, Louis, seigneur de la Neuveville, qui en 1644. épousa Marg. Perrin, dame de Dompmartin, dont il eut plusieurs enfans.

BOURGEOIS (Daniel), sieur de Cinq-Fontaines, neveu de Nicolas Bourgeois ci-dessus, fut annobli par lettres de Henri II. duc de Lorraine, du 9. mars 1612, vérifiées le 18. octobre 1624. Porte les mêmes armes que son oncle. Il avoit épousé Elizabeth Poirson, dont il eut François Bourgeois, seigneur de Servigny-lès-Raville, & Jean Bourgeois. *Deuxième régist. de 1612. fol. 136.*

BOURGEOIS (Fréderic), natif de Servon au bailliage de Clermont, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 23. avril 1592, pour services militaires rendus dans le régiment de Tremblecourt, pour le service de S. M. C. Porte d'argent, à la rose de gueules pointée d'or, accompagnée de trois chardons au naturel, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un rosier au naturel chargé de trois roses. *Fol. 90. v. régist. 1592.*

FRÉDERIC

FRÉDERIC BOURGEOIS avoit épouſé Barbe Jacob, dont il eut Louis, écuyer, ſeigneur de la Charpenterie; qui, par contrat du dernier août 1640, épouſa Gabrielle de Xonot, fille d'honoré ſeigneur Daniel de Xonot, ſeigneur de Viller, Mezeray, &c. & de Nicole de Chamiſſot, dont il n'eut point d'enfans.

BOURGEON (Claude), fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Paris le 27. décembre 1659, & vérifiées le 22. mai 1665, en récompenſe de vingt-cinq années de ſervices dans les troupes de S. A, où étant entré en qualité de ſimple volontaire, il s'étoit élevé par ſon propre mérite de dégré en dégré, juſqu'à la charge de premier capitaine de cavalerie dans le régiment du colonel Speltz; emploi dont il s'eſt dignement acquitté l'eſpace de huit années avec valeur & une grande expérience, &c. Porte d'azur, à deux épées d'argent poſées en ſautoir, garnies d'or, accompagnées en chef d'un croiſſant montant d'argent, & de trois étoiles d'or, deux en cœur de l'écu & l'autre en pointe; & pour cimier une épée poſée en pal, garnie d'or. *Fol. 11. v. régiſt. 1660.*

CLAUDE BOURGEON épouſa en Picardie Claudine Eudel, & mourut le 15. mars 1673, n'aiant eu de ſon mariage qu'une fille morte ſans enfans.

BOURGÈS (Pierre de), originaire du duché de Berry, lieutenant au régiment de Condé cavalerie, pour le ſervice du Roi T. C, fut annobli ſans finances, par lettres données à Lunéville le 3. juil. 1714, contenant: » Qu'il eſt établi depuis trente ans à Ville-ſur-Illon en la province de » Vôges, où il s'eſt marié; qu'il ſert depuis 1667. dans ledit régiment » en qualité de cavalier, & par dégré ſeroit parvenu à celle de lieutenant; » pendant lequel tems il s'eſt diſtingué en pluſieurs ſiéges & en quinze » batailles rangées, &c." Porte parti d'argent & de gueules, à deux lions affrontés tenant chacun un ſabre mis en pal, & adoſſés de l'un en l'autre; & pour cimier un lion de gueules tenant un ſabre de même entre ſes pattes. *Fol. 15. v. régiſt. 1714.*

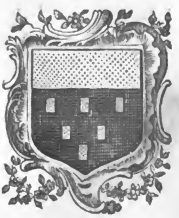

BOURGONGNE (Jean de), originaire de Gray en Comté, vint s'établir à Neufchâteau en Lorraine; fut annobli par René d'Anjou, roi de Sicile & duc de Bar, le 20. juil. 1464. Porte de ſable, à ſix billettes d'or, poſées trois, deux & une, au chef de même; & pour cimier deux cornes de ſable, ornées de flots d'or.

JEAN DE BOURGONGNE avoit épouſé Catherine de la Mothe, dame de Parey-S^t. Oüin, dont il eut Nicolas de Bourgongne.

NICOLAS DE BOURGONGNE épouſa Jeannette Huin, dont il eut, entr'autres enfans, Pierſon & Jean de Bourgongne, qui obtinrent du duc Antoine le 25. juil. 1537. des lettres de confirmation de nobleſſe. *Table générale des régiſt. tom. 1. fol. 11. v.*

Digitized by Google

PIERSON DE BOURGONGNE, controlleur ordinaire en la dépenſe d'Antoine duc de Lorraine, & du duc de Bar ſon fils, gruier en la gruërie de Neufchâteau & Châtenoy, ſervit le duc en pluſieurs voïages, tant en Eſpagne, qu'en Italie, même à la priſe de Rome & ailleurs; tant par tèrre que par mèr, il expoſa ſouvent ſa perſonne, & fut empriſonné pour le même ſervice; ce qui eſt atteſté par lettres-patentes du duc Antoine du 10. ſept. 1542, contenant pluſieurs exemptions & privilèges. Il eut pour fils François de Bourgongne, ſécretaire ordinaire du même prince, épouſa Madeleine de Bellaucy, dont il eut entr'autres enfans Dieudonné qui ſuit,

DIEUDONNÉ DE BOURGONGNE, ſieur de Mautour, exempt des gardes-du-corps du Roi T. C, épouſa Marie de Bierne, dont il eut François II. du nom, marêchal des camps & armées de France.

FRANÇOIS DE BOURGONGNE épouſa Françoiſe de Villers, laquelle étant veuve de lui, obtint au conſeil privé du Roi. T. C. le 26. mai 1667, un arrêt contradictoire avec monſieur le procureur-général, par lequel elle fut déclarée & reconnuë veuve de gentilhomme, & en conſéquence maintenuë en ladite qualité; & Élizabeth-Françoiſe, & Jeanne-Françoiſe ſes filles, en celle de filles de gentilhomme.

JEAN DE BOURGONGNE, II. du nom, fils de Nic. de Bourgongne & de Jeanne Huin, épouſa Mengeon de Faulx, fille de Willemin de Faulx & de Catherine de Roſières, dont il eut: 1°. Jean. 2°. Antoine.

JEAN DE BOURGONGNE épouſa le 19. novembre 1577. Élizabeth Conreur, dite de Malvoiſin, dont il eut, entr'autres enfans, Jean-Philippes de Bourgongne, conſeiller d'état & auditeur des comptes de Lorraine, déclaré gentilhomme par lettres du duc Charles IV, du 20. août 1633. Jean-Philippes de Bourgongne épouſa Anne Verquelot, dont il eut, entr'autres enfans, Charles de Bourgongne, père de Charles-Laurent de Bourgongne, dont il y a encore des deſcendans.

ANTOINE DE BOURGONGNE, ſecond fils de Jean & de Mengeon de Faulx, épouſa Nicole de Prailly, dont il eut Nicolas de Bourgongne, controlleur ès gruëries de Châtenoy & de Neufchâteau.

NICOLAS DE BOURGONGNE épouſa Antoinette d'Épinal, dont il eut Pierre & Dominique-François de Bourgongne.

PIERRE DE BOURGONGNE, ſubſtitut de monſieur le procureur-général au ſiège bailliager de Neufchâteau, obtint des lettres de réhabilitation du duc Léopold, le 15. avril 1717. Il eut pour fils de ſon mariage avec N... de Sauville, Charles-Nicolas de Bourgongne, avocat en la cour, qui a laiſſé pluſieurs enfans de ſon mariage avec Barbe Bernard ſon épouſe, dont l'aîné eſt Pierre-Nicolas-François de Bourgongne, procureur du roi au bailliage-roïal de la Marche.

DOMINIQUE-FRANÇOIS, fils de Nicolas de Bourgongne & d'Antoinette d'Épinal, épouſa Marguerite-Joſeph Collenel, dont il eut François-Dominique de Bourgongne, réhabilité dans l'ancienne nobleſſe de ſes ancêtres le 20. janvier 1736.

FRANÇOIS-DOMINIQUE DE BOURGONGNE a deux fils de ſon mariage avec Anne Reguault, qui ſont Charles-Franç. de Bourgongne, avocat en la cour, & Jean-Claude-Antoine de Bourgongne, capitaine au régiment de l'Empereur.

CHARLES-FRANÇOIS DE BOURGONGNE a épouſé Barbe-Françoiſe Bexon, dont il a une fille nommée Anne-Françoiſe.

BOURLON

Digitized by Google

BOURLON (Jacques-Louis), natif de S^t. Dizier, fermier-général du domaine de la baronnie d'Ancerville, fut annobli par lettres de Léopold, données à Lunéville le 4. mai 1723, contenant: » Qu'il eſt ſorti d'une » famille honorable de la ville de S^t. Dizier, où il a été échevin, & » conſeiller en la maîtriſe des eaux & forêts; que les ancêtres de damoiſelle » Agnès Bouland ſon épouſe, étoient nobles; que Louis Bourlon ſon » père a été pluſieurs fois échevin de ladite ville de S^t. Dizier, &c." Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée de trois tourteaux de gueules, & accompagnée de trois roſes d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une roſe de l'écu. *Fol. 30. v. régiſt. 1723.*

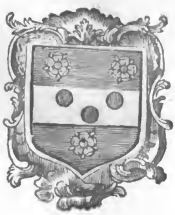

FRANÇOIS-LOUIS BOURLON fut confirmé en ſa nobleſſe par arrêt du conſeil des finances du roi, du 4. juin 1739.

BOURLOTTE *ou* BURLOTTE (Idolx de la), dans la laiette cottée *annobliſſemens*, on trouve un mandement de S. A. aux gens de ſes comptes de Bar, pour procéder à l'entérinement des lettres de nobleſſe du S^t. Idolx de la Bourlotte, en date du 20. ſeptembre 1589. Il étoit colonel entretenu pour le ſervice de S. M. Catholique aux Pays-Bas. Il fut créé chevalier le 9. août 1597. Ses armes ſont d'azur, à une faſce d'argent, chargée de trois têtes de léopards de gueules, accompagnée de cinq bezans d'or, deux en chef, & trois en pointe deux & un; & pour cimier un lion naiſſant de gueules, tenant un drapeau, dont le bâton eſt componné d'or, d'argent, de gueules & d'azur. *Laiette d'annobliſſemens, n. 38.*

BOURNON (Jacques), natif du village de Cerſvon, au bailliage de Clermont, & avocat au bailliage de S^t. Mihiel, fut annobli par lettres données à S^t. Mihiel le 15. octobre 1560. Porte de ſinople, à un livre d'argent fermé d'azur, & garni d'or; pour cimier le livre de l'écu entre deux pennes. *Fol. 201. v. régiſt. 1558. 1561.*

JACQUES BOURNON fut premièrement procureur-général du Barrois, puis conſeiller d'état & maître des requêtes de l'hôtel de Charles III. duc de Lorraine, & enfin préſident en la cour ſouveraine de S^t. Mihiel en 1591. Il mourut en 1611: Il avoit épouſé Didière Gelée, dont il eut: 1°. Baptiſte qui ſuit. 2°. Baltazar, conſeiller-ſécretaire entrant au conſeil d'état, qui fut tué au ſiège de Jametz. 3°. Didier, prévôt-moine de l'abbaie de S^t. Mihiel. 4°. Bernard, conſeiller-auditeur des comptes de Bar. 5°. Jacques Bournon, chanoine, chancelier & grand-vicaire de l'évêché de Verdun. 6°. Charles Bournon, conſeiller d'état. 7°. Mathelin, ſubſtitut du procureur-général du Barrois. 8°. Anne, femme de Guery Marionnel; & quatre filles religieuſes.

JEAN-

Digitized by Google

JEAN-BAPTISTE BOURNON procureur-général du Barrois, épousa Appoline Jacob, dont il eut Nicolas qui suit. 2°. Jacques, chanoine d'Apremont, tué par trois voleurs. 3°. Joseph, tué à Rozières.

NICOLAS, avocat au parlement de S^t. Mihiel, épousa en 1625, 1°. Antoinette Mauljean. 2°. Bastienne Houfseman. Il eut du premier lit Jean-Baptiste, & plusieurs autres enfans.

JEAN-BAPTISTE BOURNON épousa Claudine le Moleur, dont il eut, entr'autres enfans, Jean-Baptiste, doïen des conseillers de la cour souveraine de Lorraine & Barrois, qui contracta alliance avec Marie Maneusier.

Seconde branche.

BERNARD BOURNON, quatrième fils de Jacques Bournon & de Didière Gelée, conseiller-sécretaire de S. A, & auditeur des comptes de Bar, épousa Marie de l'Église, dont il eut Jacques, aussi conseiller & auditeur des comptes de Bar, tué en 1645. Il avoit épousé Marie Rutant, dont il eut Christophe, mari de Louise le Moleur.

Troisième branche.

CHARLES BOURNON, sixième fils de Jacques, fut conseiller d'état en la cour souveraine de S^t. Mihiel: Il épousa le 25. août 1602. Catherine Maillet, & eut entr'autres enfans:

JACQUES BOURNON, qui se maria avec Jeanne l'Escuyer, dont il eut, entr'autres enfans, Charles qui épousa Jeanne Lambert, qui le fit père de Jacques lieutenant de dragons.

BOUSSEMART *ou* BOUSMARD (Jean), d'abord mayeur de Circourt, ensuite avocat au bailliage de S^t. Mihiel, obtint un décrêt le 26. mai 1564, qui lui permit de suivre la noblesse & de prendre les armes de sa mère nommée Alix Collinet de la Malmaison, résidente en la prévôté de Briey, nonobstant que ceux qui avoient charge de lui, pendant qu'il étoit aux écoles, se soient immiscés en la succession de feu son père, sans qu'eux ni lui aïent fait déclaration qu'il vouloit suivre la noblesse de sa mère, comme il lui étoit loisible par la coutume de Bar. *Laïette cottée annoblissemens, à la lettre B, num. 40.* Porte d'azur, au pélican d'argent, ensanglanté de gueules, nourrissant ses petits, sur une terrasse d'argent; & pour cimier un pélican naissant d'or.

JEAN BOUSMARD, maïeur de Circourt, épousa Alix Collinet de la Malmaison, dont il eut: 1°. Jean qui suit. 2°. Henri Bousmard, chanoine & doïen de la cathédrale de Verdun. 3°. Nicolas Bousmard, administrateur de l'évêché de Metz, pendant la minorité du cardinal Charles de Lorraine, prévôt de Montfaucon & de la Madeleine de Verdun, ensuite évêque de la même ville, mort en 1584.

JEAN BOUSMART, II. du nom, après avoir été l'espace de 14. ans lieutenant-particulier à S^t. Mihiel, & lieutenant-général au bailliage d'Apremont, fut fait conseiller en la cour souveraine de S^t. Mihiel en 1582. Il avoit épousé Agnès Raulet, fille de Jean Raulet, seigneur d'Ambly-sur-Meuze, dont il eut: 1°. Jean. 2°. Charles, qui font les deux branches des Bousmards.

Digitized by Google

Bouſmards qui ſuivent. 3°. Henri, archidiâcre de la cathédrale de Verdun, & prévôt de Montfaucon. 4°. Henri, doïen de la Madeleine. 5°. Barbe, mariée en 1591. à Louis Bonnet. 6°. Marie, femme de Joachim Pleurs.

JEAN BOUSMARD, IIIe. du nom, épouſa Anne Laudinot, & en eut: 1°. Jean Bouſmard, colonel des cuiraſſiers, & meſtre-de-camp & armées impériales, mort en Allemagne. 2°. Henri. 3°. Nicolas qui ſuit.

NICOLAS BOUSMARD, premier capitaine commandant le régiment de Meuze, épouſa Didière de Bettainviller, & en eut: 1°. Henri, chanoine de la cathédrale de Verdun. 2°. Charles qui ſuit.

CHARLES-IGNACE BOUSMARD épouſa Anne Guillos, qui le fit père de François Bouſmard. 2°. de Barbe. 3°. de Henri, avocat en la cour ſouveraine.

CHARLES BOUSMARD, fils puîné de Jean Bouſmard & d'Agnès Raulet, fut reçu conſeiller en la cour de S^t. Mihiel en 1611, maître des requêtes en 1634, & conſeiller d'état en 1648. Il eut de Claire l'Eſcuyer ſon épouſe, 1°. Franç. Joſias Bouſmard, ſeig. de Manheale, reçu conſeiller en la cour ſouveraine de S^t. Mihiel en 1660, & depuis l'avènement de de S. A. R, premier conſeiller à la cour ſouveraine de Nancy, décédé en 1708. doïen de la même cour & conſeiller d'état; aïant laiſſé d'Anne de la Mer, qu'il épouſa en 1683, 1°. Antoine, avocat en la cour. 2°. Henri, ſous-gouverneur des princes de Lorraine. 3°. N... écolâtre de la collégiale de S^t. Georges de Nancy. 4°. Charles-François, capitaine & prévôt de S^t. Mihiel. 5°. Marie-Agnès, religieuſe à la viſitation.

CHARLES-FRANÇOIS BOUSMARD, chevalier, ſeigneur de Chantraine, conſeiller d'état de Léopold I, épouſa Barbe de Failloner, fille de Henri de Failloner, ſieur de Muraumont, de laquelle il eut, 1°. Charles-Henri-Ignace Bouſmard qui ſuit. 2°. Henri-Antoine Bouſmard, chanoine de la cathédrale de Metz, & conſeiller-clerc au parlement de la même ville. 3°. François, mort ſans alliance, & trois filles religieuſes.

CHARES-HENRI-IGNACE BOUSMARD, chevalier, ſeigneur de Joudreville & autres lieux, préſident à mortier au parlement de Metz, épouſa Marguerite de Gauvain, fille du S^r. de Gauvain, ſeigneur de Champé, dont il eut, 1°. François-Ignace. 2°. Marguerite-Henriette. 3°. Henri-Jean-Baptiſte. 4°. Barbe-Charlotte Bouſmard.

BOUSSART (Claude), demeurant à Manoncourt, office de Gondreville, fut annobli par lettres données à Lunéville le 10. juillet 1708.

Porte d'argent, à la faſce de gueules, chargée de trois épics de bled d'or mis en pal, & accompagnée de trois croiſſans montans d'azur, poſés deux en chef & un en pointe; & pour cimier les trois épics de l'écu iſſans d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 86. régiſt. 1708.*

BOUTEILLER

BOUTEILLER (Guillaume) de Badonviller, dit de Landonviller, capitaine d'infanterie au ſervice du duc Charles III, fut annobli par ce prince le 30. août 1593. Porte d'azur, à une faſce d'argent, accompagnée en chef de deux merlettes d'or, & en pointe d'un flacon de même, ſoutenu d'un croiſſant d'argent; & pour cimier le croiſſant & la bouteille de l'écu. *Fol. 125. du régiſt. 1593, ou table générale des régiſt. tom. 3. fol. 3.*

BOUTEILLER (Jean), natif de Hattonchâtel, conſeiller-ſecretaire ordinaire du duc Charles III, ci-devant ſecretaire de Jean de Lenoncourt, conſeiller d'état, bailli de S^t. Mihiel, & grand maître-d'hôtel de S. A, fut annobli par lettres données à Nancy le 1. fév. 1592, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus au maniement des affaires & des charges dudit Lenoncourt, & en pluſieurs commiſſions importantes; notamment pour le mariage de la grande ducheſſe de Toſcane en cour de France, & à la conduite de ladite grande ducheſſe à Florence, & enſuite vers Sa Sainteté, &c.

Porte d'azur, à la bouteille d'or en pal, au chef d'argent chargé de deux merlettes de ſable. *Thréſor des chartres, fol. 74. regiſtrata de 1592.*

BOUTTON (Nicolas), de S^t. Mihiel, commiſſaire des ſalpêtres, prit la nobleſſe de Jean Boulion, ou Boutton, ſon prédéceſſeur, annobli en 1438. Porte d'azur, à la faſce d'argent chargée d'un léopard de gueules, accompagnée en chef de trois étoiles d'or, & en pointe d'un canon ſur ſon affut de même; & pour cimier un léopard naiſſant.

BOUVANT (Charles), licencié ès loix, iſſu d'une mère noble, & avocat en la ville du Neufchâteau où il étoit né, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 9. janvier 1633. Porte de gueules, à deux crochets d'or mis en ſautoir, environnés de quatre étoiles d'argent, parti d'azur à une faſce jumelée & ondée d'argent, chargée en chef d'un lion naiſſant d'or, & environnée de trois annelets de même, deux en chef & un en pointe; & pour cimier deux crochets d'or. *Fol. 60. régiſt. 1633.*

BOUVERON (Jean), marchand pourvoïeur en l'état de S. A, fut annobli l'an 1549 ſans finances, en conſidération de ſes ſervices, & de ceux de Mangeot Bouveron ſon père. Porte d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois hures de ſanglier au naturel, armés & lampaſſés d'argent, les deux du chef affrontés, & une en pointe. *Thréſor des chartres, fol. 159. régiſt 1550.*

JEAN BOUVERON épouſa Mangeon Huſſon, qui le fit père de Barbe, femme d'Antoine du Château, 2°. de Marguerite, alliée à Nic. Gaſpard, & 3°. de Catherine, mariée à Gaſpard Vallée.

Digitized by Google

BOUVET (François), trompette du duc René II, fut annobli par lettres de ce prince, données à Bar le 10. novembre 1501. Porte d'azur, coupé d'argent, en chef un corps de lion d'or tenant une hache d'armes, & en pointe une trappe de bœuf de gueules. *Trésor des chartres, fol. 145. v. régist. 1498. 1502.*

François Bouvet vint d'Italie en Lorraine avec ce même prince, & devint son aide-de-camp au siége de Ferrandil; il s'établit ensuite dans le Barrois, & y épousa une du Chesne, dont il eut: 1°. Michel qui suit: 2°. François.

Michel Bouvet, conseiller d'état & procureur-général de Bar, épousa Anne le Pougnant, qui le fit père de Richard Bouvet, qui épousa Madeleine Valthier, & en eut, entr'autres enfans, Louis, secrétaire ordinaire de S. A. qui se maria avec une Bousmard. 2°. Jacques, conseiller-auditeur des comptes de Bar. 3°. Jean qui suit. 4°. Michel, qui a fait la branche des seigneurs de Heillecourt, & qui épousa Agnès de Beaufort, dont il eut: 1°. Claude, qui épousa Barbe de Rennel; & 2°. Charles, rapporté dans l'article ci-après.

Jean Bouvet, seigneur de Vaffincourt, conseiller d'état, épousa Antoinette Simonin, dont il eut, entr'autres enfans, Jacques Bouvet, qui contracta alliance avec Jeanne de Longeville, dame de Robert d'Espagne & de Lisle-en-Rigault, fille de Jean de Longeville, seigneur de Lisle en Rigault, & de Renée de Roüin, dame de Robert d'Espagne, dont il eut, avec d'autres enfans, Michel Bouvet, II. du nom, seigneur de Robert d'Espagne en partie, & d'Erise, qui épousa Christine Marien, dont il eut, entr'autres enfans:

François Baron Bouvet, par érection du 9. mai 1724, seigneur du Val, &c. conseiller d'état, auditeur des comptes de Bar, qui avoit épousé en 1691. Renée-Marie de Briel, dont il eut, entr'autres enfans, François Baron Bouvet, seigneur du Val, &c. auditeur des comptes de Bar, qui a contracté mariage avec Jeanne des Rozeaux, fille de Gabriel des Rozeaux, colonel de dragons & brigadier, dont il n'eut point d'enfans.

BOUVET (Charles), second fils de Michel & d'Agnès de Beaufort, sieur de Romemont, chambellan de S. A, & chevalier de l'ordre de Toscane, obtint des lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 25. mars 1626. » portant permission de prendre & porter les armes » de la famille des Bouvet d'Ast en Piémont, dont il est issu, comme » l'a fait paroître Michel Bouvet son père, conseiller-sécretaire d'état, » & président des comptes de Lorraine; de laquelle famille sont sortis » plusieurs gentilshommes qualifiés, comme gouverneurs de places, » chevaliers de Malthe & autres personnages relevés, selon qu'il auroit » été reconnu par feu S. A, par ses patentes de 1610, qui auroient » reconnu ledit feu président gentilhomme & extrait de ladite maison » des Bouvet d'Ast, &c. " Porte d'azur, au bœuf passant d'or, surmonté en chef de trois étoiles de même, timbré d'un armet grillé, couronné d'une couronne de comte, & issant d'un cerf au naturel. *Fol. 157. v. régist. 1626.* Charles mourut sans enfans de Dieudonnée le Pougnant.

Digitized by Google

BOUVIER (François), natif de Vézelize, lieutenant-général au comté de Vaudémont, issu de famille noble du côté maternel, fut annobli par lettres données à Nancy le 16. novembre 1566. Porte d'or, au léopard de gueules, allumé & armé d'azur, au chef de même chargé de trois pommes de grenade d'or; & pour cimier un léopard passant de gueules, tenant une pomme de grenade de l'écu. *Thrésor des chartres, fol. 196. régist. 1565. 1566.*

BOUVIER (Jean), mayeur de Vézelize, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 9. décembre 1627, vérifiées le 8. janvier 1628, avec permission de porter le surnom de Tervenus; lesdites lettres portant: » Qu'il est issu de l'ancienne famille » de François de Tervenus son bisaïeul, annobli par le duc Antoine; » duquel n'étant sorti qu'une fille, elle auroit eu deux fils, François & » Antoine, de Demange Bouvier son mari; dont l'aîné, lieutenant-» général au bailliage du comté de Vaudémont, auroit été annobli » par le duc Charles; & le puîné, sçavoir Antoine, père dudit Jean, auroit été mayeur de Vézelize l'espace de trente ans.

Porte d'or, au léopard de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or; & pour cimier un léopard de l'écu naissant & tenant une étoile d'or. *Fol. 170. v. régist. 1627.*

BOUVIER (Balthazard), greffier-clerc d'office de S. A. Charles IV, fut annobli par lettres expédiées par ce prince à Mirecourt, le 20. décembre 1633. Porte d'azur, au lévrier séant d'argent, accolé de gueules, bordé, cloué & bouclé d'or, & surmonté de trois merlettes de même; & pour cimier le lévrier de l'écu. *Fol. 198. régist. 1633.*

Il y a encore une autre famille du même nom que les précédentes, mais sur laquelle je n'ai rien trouvé, n'aïant fait, pour ainsi dire, que passer en Lorraine.

BOYER (Jean), annobli par René II. duc de Lorraine, le 10. juillet 1477. Porte d'or, surmonté d'azur à un chien d'argent. Il eut pour fils:

NICOLAS-JOSEPH BOYER, qui épousa Christine Comard, dont il eut:

JACQUES-HENRI BOYER, qui épousa Anne-Gert. Monette, dont il eut:

LOUIS-CHRISTOPHE BOYER, qui épousa Béatrix Dumont, dont il eut François-Guillaume qui suit, Étienne & Armand.

FRANÇOIS-GUILLAUME BOYER épousa Suzanne Dubourg, dont il eut:

JEAN-CLAUDE BOYER, qui épousa Marie-Angélique Goulin, dont il eut:

JEAN BOYER, qui épousa Catherine Mougenot, dont il eut:

CLAUDE BOYER, qui épousa Marguerite Viriot d'Épinal, dont il eut:

NICOLAS-FRANÇOIS BOYER, qui épousa Marguerite Henri en 1693, & en eut:

CHRISTOPHE BOYER, avocat au parlement de Besançon, marié à Michel-Catherine Yard.

Digitized by Google

BOYSLEAU *ou* BOISLAUVE (Mengin), citain de Toul, fut annobli en 1437. par Iſabeau de Lorraine, pendant la priſon de René d'Anjou ſon mari. Porte de gueules, à cinq beſans d'or poſés en ſautoir, ſurmontés d'un lambel à trois pendans d'or, & en pointe une étoile de même.

MENGIN BOYSLEAU *ou* BOISLAUVE, (quelques uns le nomment auſſi Mengin Moitrey, dit Boyſleau), épouſa Comteſſe Dumont, fille de Jacquot Dumont, & de Jeanne de Fontenoy, avec laquelle il fit repriſes le 8. janvier 1441, pour tous les biens nobles qu'il poſſédoit au duché de Bar; & dont il eut pluſieurs enfans.

BOZARD (Jean), natif de Nancy, valet-de-chambre du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres données audit Nancy le 15. ſeptemb. 1572. Porte d'or, à la faſce de gueules, chargée de trois croix pommetées, au pied fiché d'argent, & accompagnée de quatre boules d'azur, trois en chef & une en pointe; timbré d'une femme au naturel, vêtuë de gueules, ſemée de croiſettes de l'écu, tenant en ſa main droite une boule d'azur, & aiant ſur la tête un chapeau de gueules chargé de trois panaches d'or, d'azur & d'argent, icelle naiſſante d'un orlet de même; le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Régiſt. 1571. 1572. fol. 178.*

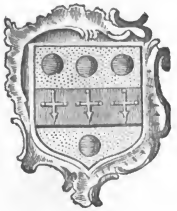

BRABANT (Jacques), ſieur de la Ville-aux-Preys & de Ville-ſur-Yon, fut annobli par le duc Charles IV, le 19. février 1668. Porte d'azur, au chevron d'or, chargé ſur la pointe d'une roſe de gueules, accompagné de deux étoiles d'or en chef, & en pointe d'une épée d'argent garnie d'or, la pointe élevée & brochant ſur le tout; pour cimier un lion naiſſant de gueules.

BRACONNIER (François le), maire de Norroy-le-Veneur, obtint un décrêt le 26. ſeptembre 1578, entériné au bailliage de St. Mihiel le vendredi avant *lætare*, 3. mars 1581, portant: » Qu'il lui eſt permis » de ſuivre la nobleſſe de ſes aïeux maternels en retenant le nom de ſon » père & les armes de ſa mère, & en renonçant aux biens de ſondit » père au profit du domaine; aiant prouvé que Béatrix Dumont ſa » mère, femme de Poincignon le Braconnier, étoit iſſuë de François » Dumont, annobli le 7. mai 1520; & de Mathiette de Vierange." Porte de gueules, au chef d'argent, chargé de deux coquilles de ſable, qui ſont les armes de Dumont. *Recherche de la nobleſſe du bailliage de St. Mihiel, fol. 188. 191.* Mais les Braconnier portent d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'un huchet lié de même.

Digitized by Google

BRAS (Pierre de) ſieur du Four, natif de Velaine proche Ligny en Barrois, fut annobli par lettres données à Lunéville le 10. décembre 1727, contenant : » Que dès ſa jeuneſſe il auroit pris le parti de la guerre; » & aiant paſſé en Allemagne, il auroit ſervi dans les troupes impériales » depuis quarante années avec tant de valeur, qu'il ſeroit parvenu de » dégré en dégré à celui de capitaine de cuiraſſiers au régiment du prince » Emmanuel de Savoye; dans lequel régiment il a trois fils, &c." Porte d'or, au ſautoir de gueules, & ſur le tout un bras dextre armé, gantelé d'argent, tenant un ſabre de même émmanché d'or. *Tréſor des chartres, fol. 2. régiſt. 1727. 1729.*

BRATTE *alias* (Huin Chiche), clerc-juré de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par le duc Antoine, par lettres expédiées audit Pont-à-Mouſſon le 18. octobre 1510. Porte d'or, au pal de gueules chargé de trois beſans d'or, ornés chacun d'une molettes d'éperon de ſable, à la bordure d'azur à pièces levées d'argent. *Fol. 16. régiſt. 1510. 1514.*

BRAUX (Vincent de), obtint du roi Staniſlas duc de Lorraine & de Bar, des lettres-patentes de reconnoiſſance de nobleſſe, expédiées à Lunéville le 19. mai 1755, » comme étant iſſu au onzième dégré de » Jean Braux, originaire de Champagne, annobli avec Jeanne Leroy » ſa femme, par lettres-patentes en forme de chartres, données à Paris » le 1. février 1366, par Charles V. roi de France, en conſidération » des ſervices qu'il lui avoit rendus dans ſes guerres, &c." Porte de gueules, au dragon ailé d'or; & pour cimier le dragon de l'écu iſſant d'un tortil d'or & de gueules, porté d'un caſque de front ouvert & barré de ſept grilles.

Cette famille a produit pluſieurs grands hommes, entr'autres un capitaine de deux cens hommes de pied, un gouverneur de la ville de Chaalons, un controlleur-général des finances, un maître des requêtes, un premier préſident & pluſieurs autres au bureau des finances de Champagne, un aumônier du roi abbé de Morimont, un abbé de Touſſaints. Elle eſt alliée à pluſieurs grandes maiſons de France, comme à celles de Dompmartin, de la Tour, de l'Hôpital, de Gouïon, des Eſſarts, de Linage, &c. La branche aînée s'eſt éteinte en la perſonne d'Angélique de Braux, marquiſe d'Anglure, baronne du Prés-du-Buc, dame de Mery-ſur-Seine, par la mort ſans alliance de Pierre-Ignace de Braux, marquis, baron & ſeigneur deſdits lieux. Elle étoit fille de Coſme de Braux, écuïer, ſeigneur de Florent, du Bellay, de Mons, de la Chauſſée, du Ménil, de la Queuë en Brie, &c. & d'Héleine de Cardonne, baronne d'Anglure. Elle épouſa en 1640. Antoine Saladin d'Anglure, prince d'Jvtot, marquis du Bellay-Savigny, ſeigneur de Roſne, maréchal des camps & armées du roi de France.

La

Digitized by Google

La branche de Vincent de Braux a commencé à Pierre de Braux, écuïer, ſeigneur du Sailly & du Sorton, l'un des gouverneurs de la ville de Chaalons, iſſu au ſixième dégré de Jean Braux, fils de Nicolas de Braux, écuier, ſeigneur de S^t. Vallery, & de Madeleine Morel. Il épouſa, par contrat du 29. décembre 1566, Charlotte le Bégue, dont il eut, entr'autres enfans, Nicolas de Braux, écuïer, ſeigneur du Sorton, qui épouſa, par contrat du 5. janvier 1595, Madeleine Laniſſon, dont il eut Pierre de Braux, écuïer, ſeigneur du Sorton, qui a continué la branche des ſeigneurs de ce nom; & Nicolas de Braux, écuier, lequel épouſa, par contrat du 29. décembre 1627, Catherine de Villers, fille d'honoré ſeigneur meſſire Jean de Villers, chevalier, & de feuë honorée dame Marie de Grainville, dont il eut Vincent de Braux, qui épouſa le 29. ſeptembre 1653, Marguerite le Febvre, dont il eut Pierre de Braux, qui épouſa Françoiſe Gaillet, dont nâquit Vincent de Braux, à qui leſdites lettres de reconnoiſſance de nobleſſe ont été accordées. Mémoire fourni.

BREGEOT (Jean), fut annobli par le duc Charles IV, le 28. mai 1663. Porte d'azur, à une épée d'argent emmanchée d'or, miſe en pal, & accompagnée de deux étoiles en chef, & d'une troiſième en pointe.

BREME (Nicolas-Chriſtophe) natif de Morhanges, receveur du comté de ce nom, conſeiller-ſecretaire des commandemens & finances de S. A. R, fut annobli par lettres données à Lunéville le 19. octobre 1725, contenant: » Qu'il eſt né du mariage de Jean-David Breme, » qui a ſignalé pendant trente ans ſa fidélité en qualité de receveur du » comté de Morhanges, avec Catherine de Vigneulles du Sart, d'une » famille noble & ancienne, &c." Porte d'azur, à trois annelets d'or poſés deux & un, au chef d'argent chargé de deux étoiles d'azur; & pour cimier une étoile de l'écu. *Fol. 98. régiſt. 1725. & 1726.*

BRENON (Chriſtophe) bachelier en droit, demeurant à Lunéville, fils de Nicolas Brenon, conſeiller en l'hôtel commun de ladite ville, fut annobli par lettres données à Lunéville le 12. ſeptembre 1715. Porte de gueules, à trois tours d'argent maçonnées de ſable, poſées deux & une, à la mouche à miel d'or miſe en cœur; & pour cimier une tour de l'écu. *Fol. 121. régiſt. 1715.*

BRESSEL

Digitized by Google

BRESSEL (Jean), natif de S^t. Nicolas, conſeiller-ſécretaire de S. A, fut annobli par lettres données à Nancy le 16. avril 1570. Porte de gueules, à deux colonnes d'argent; & pour cimier les deux colonnes de l'écu, iſſans d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métal & couleur de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 109. régiſt. 1586.*

PRIAM BRESSEL, dit le capitaine la Pierre, capitaine des gardes du duc de Guiſe, épouſa vers l'an 1600. Marie de Mauroy, fille de Jacques de Mauroy, élu en la ville de Troyes, & de Perrette Angenouſt.

BRESSON, *voiez* BESSON.

BRESSONCOURT (Louis), fils naturel du S^r. de Choiſeul, baron de Meuze, & de Catherine de Sauxerotte, légitimé & déclaré noble par patentes du duc Charles IV, le 5. janvier 1664, vérifiées, quant à la légitimation, le 1. février ſuivant, & pour la nobleſſe le 16. du même mois. Porte d'azur, à la croix d'or cantonnée de dix-huit billettes, qui eſt de Choiſeul, à la cottice de gueules brochant ſur le tout.

De Louis de Breſſoncourt ſont deſcendus les Breſſoncourt de Boncourt-ſur-Meuſe, qui ont toujours ſuivi le parti des armes avec honneur, tant en Empire qu'en France.

BRETON (Jean le), bailli & garde des ſeaux d'Ancerville depuis trente ans, ci-devant lieutenant du bailliage dudit Ancerville; après avoir porté les armes en Allemagne, fut annobli par lettres de Charles IV. données à Nancy le 9. décembre 1627. Porte de gueules, au lion d'or, rampant contre une tour d'argent, ſur un tertre de ſinople; & pour cimier un lion naiſſant de l'écu. *Fol. 161. régiſt. 1627.*

BRETON (Nicolas), lieutenant-général, civil & criminel au bailliage de Pont-à-Mouſſon, & vice-conſervateur des privilèges de l'univerſité de ladite ville, fut annobli par lettres données à Lunéville le 20. janvier 1708, contenant: » Qu'il auroit été ſucceſſivement avocat au parlement » de Metz, conſeiller au parlement de Nancy; & après la ſuppreſſion des » bailliages de Lorraine, il auroit été pourvu de l'office de prévôt de Pont-» à-Mouſſon, & d'une chaire de profeſſeur en droits, lieutenant-général » au bailliage du Marquiſat de Nomeny, puis de Pont-à-Mouſſon, &c." Il mourut en 1736. Il avoit épouſé Françoiſe Vautrin, dont il eut: 1°. Jean-Bap. Breton, avocat à la cour, mort en 1735. ſans poſtérité. 2°. Antoine Breton, lieutenant-général au bailliage de Pont-à-Mouſſon. 3°. François Breton, profeſſeur en droits en l'univerſité dudit Pont-à-Mouſſon. 4°. Nicolas Breton, conſeiller pour la nobleſſe en l'hôtel de ville de Nancy, mort en 1754.

Porte d'azur, à l'ancre d'argent miſe en pal, au chef couſu de gueules, chargé de trois croix ancrées d'or. *Fol. 128. v. régiſt. 1706.*

BRETON

BRETON (Jean-François), procureur de S. A. R. au bailliage de Nancy, puis conſeiller d'état, & enſuite conſeiller du Roi, lieutenant-général, civil & criminel au bailliage dudit Nancy, décédé le 31. janv. 1742; fut annobli par lettres données à Lunéville le 15. mars 1712. Porte comme Nicolas Breton ſon frère. *Tréſor des chartres, fol. 66. verſ. régiſt. 1712.*

Il avoit épouſé Jeanne Anthoine, morte en 1742, de laquelle il a eu: 1°. Marc-Antoine Breton, conſeiller à la cour, mort ſans poſtérité en 1751. 2°. Léonard Breton, chanoine à S^t. Diey, mort en 1741. 3°. Charles Breton, conſeiller pour la nobleſſe en l'hôtel de ville de Nancy. 4°. Anne-Thérèſe Breton, épouſe de Nicolas-Sigisbert Richard, ſeign. de Sandaucourt, &c.

BRETON (Hya. Claude), colonel-commandant le régiment d'infanterie de S. M. I. & ſon frère Henri Breton, capitaine au régiment des gardes pour le même ſervice en Toſcane; furent déclarés barons par Sad. M. I. François^I de Lorraine, le 1. décembre 1747. Portent d'argent, à deux lions rampans de gueules, couronnés de même, & poſés l'un ſur l'autre, à la faſce breteſſée d'or, brochant ſur le tout.

BRICART (François), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli le 21. février 1668, par lettres-patentes vérifiées le 9. mars ſuivant. Louiſe Bricard avoit été annoblie le 29. mars 1663, par patentes de Charles IV. duc de Lorraine, vérifiées le 9. avril ſuivant, en faveur de ſon mariage avec François Huin, ſeigneur de Jarville, avocat en la cour, & enſuite conſeiller d'état de S. A. & procureur général de Lorraine. Porte d'argent, à la croix fleurounée de gueules, au chef d'azur, chargé de trois grenades d'or. *Layette cottée annobliſſement. num. 44.*

FRANÇOIS BRICARD fut père de François Bricard II. du nom, qui épouſa Gabrielle Sirjean, dont il eut: 1°. Hyacinte-François, prêtre, curé de la grande-Bezange. 2°. Barthelemy. 3°. Nicolas, écuier, premier enſeigne au régiment de S. A. R. en Hongrie en 1735.

BRICQUENAY *ou* BRIQUENAY (Louis), originaire de Thiaucourt, né d'une honorable famille, conſeiller au bailliage de Vôges, fut annobli par lettres données à Lunéville le 28. novembre 1726. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois billettes d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une étoile d'azur. *Fol. 162. régiſt. 1726.*

BRIE

BRIE (Saul de la), lieutenant en la prévôté de Conflans-en-Jarnisy, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 4. juillet 1622, contenant : » Qu'il a porté les armes, & qu'il s'eſt trouvé » au ſiége de Jametz, &c. » Porte d'or, à un lion de gueules, à la faſce d'argent brochant ſur le tout, chargée de trois quinte-feuilles d'azur, percées d'argent ; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu. *Fol. 144. v. régiſt. 1622.*

BRIEL *ou* BRIELLY (Varin), demeurant à Longeville, fut annobli le 4. février 1485. Porte d'azur, au chevron renverſé d'or, duquel pend un huchet virolé & lié de même ; & pour cimier le huchet de l'écu. *Fol. 385. v. régiſt. 1486.*

VARIN fut père d'Aubry *ou* d'Alberic de Briel, maître échevin de la ville de Toul ; celui-ci épouſa Catherine Hurault *ou* Hurel, dame des vouëries d'Épinal, de Blenod & de Chaudenay ; dont il eut : 1°. Alberic qui ſuit. 2°. Alberic, chanoine de l'égliſe cathédrale de Toul, archidiâcre des Vôges, & vicaire-général de l'évêché, & d'autres enfans : quelques mémoires diſent qu'Aubry épouſa Jeanne de Longeville, dont il eut Jeanne de Briel, épouſe de Jean de la Mothe ; peut-être fut-ce en ſecondes nôces.

ALBERIC DE BRIEL, fit ſes repriſes du duc de Lorraine le 29. mai 1517, au nom & comme procureur-fondé de noble homme Aubry Briel ſon père, maître échevin de la cité de Toul, pour quelques biens dépendans d'Épinal, obvenus & échus à Catherine Hurel, femme dudit maître Aubry, par le décès de N. Molot ſa mère.

VARIN DE BRIEL, ſeign. de Betoncourt, & pour laquelle ſeigneurie il fit ſes repriſes le 7. mars 1548 ; épouſa Nicole Nigault, veuve de lui en 1559.

WARRY DE BRIEL, ſeigneur de Betoncourt, Taillancourt, &c. épouſa Adeline d'Autrey, dont il eut Alberic & Nicolas.

ALBERIC DE BRIEL, ſeigneur de Betoncourt, & que je crois fils de Warry, épouſa Louiſe d'Athie ; il fit ſes repriſes pour tous les fiefs qu'il avoit en Lorraine le 4. mai 1576.

MARTIN DE BRIEL, ſeigneur de Longeville en partie, &c. fit ſes repriſes le 13. mars 1624. Il avoit épouſé Jeanne de Serocourt, fille d'Errard de Serocourt, ſeigneur d'Ourches, & de Claude de Saucière ; dont il eut, Anne de Briel, épouſe de Chrétien de Coirnot, & d'autres enfans.

PAUL DE BRIEL, ſeigneur Darimont, épouſa vers l'an 1700, Jeanne de la Haye, fille de Jean-Louis de la Haye, ſeigneur de Villotte, & de Louiſe le Prudhomme.

BRIET (François), fut annobli par le duc Henri, par lettres données à Nancy le 10. mai 1616. Porte burellé d'or & d'azur, à la bande d'hermine brochante ſur le tout ; & pour cimier deux pennes de l'écu, le tout porté d'un armet morné avec ſes lambrequins aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 126. régiſt. 1616.*

FRANÇOIS BRIET avoit épouſé Catherine Mardoüillel, dont il eut Anne Briel, mariée, par contrat du 20. juin 1633, à Chriſto. Rouvelot. Je crois qu'il y eut encore d'autres enfans.

BRIET

Digitized by Google

BRIET (Jean), bourgeois de Ligny, fut annobli par lettres données à Lunéville le 18. août 1717, en considération de ce qu'il avoit épousé Marie Savoy, & des services rendus par Nicolas Briet son fils, conseiller-maître & auditeur en la chambre du conseil & des comptes de Bar.

Porte d'hermine, au chef d'or chargé d'un aigle à deux têtes, naissant & éploié de sable, allumé & lampassé de gueules; & pour cimier l'aigle de l'écu. *Fol. 176. régist. 1717.*

BRIEY (Nicolas de), dit l'Estoc, fut annobli le 5. décembre 1508. Porte d'argent, au pairle d'azur, chargé de cinq billettes d'argent, cottoié de deux ours dressés & affrontés de sable, annelés de gueules. *Fol. 232. v. régist. 1506. 1510.* Le 23. janvier 1510, il obtint du duc Antoine des lettres confirmatives de noblesse. *Fol. 51. régist. 1510. 1514.*

BRIGEOT (André), conseiller-secretaire ordinaire de feuë S. A, prévôt & controlleur des recettes & gruerie d'Amance, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 6. août 1608. Porte de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois sphères d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de maure au naturel, environnée de deux pennes. *Fol. 245. v. régist. 1623.*

ANDRÉ BRIGEOT, fils de Demange Brigeot, échevin en la justice d'Amance, & de N.... l'Allemant, avoit épousé: 1°. Françoise de Nay, morte le 21. décembre 1611, âgée de 14. ans & deux mois; & 2°. par contrat passé à Amance pardevant Collin, tabellion, le 12. mai 1612, Françoise Dattel, dont il eut: 1°. Louis Brigeot, capitaine & prévôt d'Amance, controlleur en la gruerie des bois dudit lieu. 2°. Marie, femme de Charles Cauchon de la Tour. 3°. Dorothée, mariée à Claude de S^te. Croix. 4°. Agnès. 5°. André qui suit.

ANDRÉ BRIGEOT, II. du nom, capitaine-prévôt d'Amance, né en 1632, épousa, le 15. mai 1663, damoiselle Didière Battel, dont il eut: 1°. Jacques-Jos. capitaine de grenadiers au régiment de Bresse, chevalier de l'ordre de S^t. Louis. 2°. Alexis Brigeot, seigneur de Mazerulles, capitaine au régiment de Saillant, qui épousa Hélène-Thérèse Perrin, fille de Guillaume Perrin, seig. de Brichambeau, gentilhomme ordinaire de S. A. dont il eut Thérèse Brigeot, établie à Neufchâteau. 3°. Nicolas-François. 4°. Antoine, seigneur de Coutures, capitaine & major du régiment de Chartres. 5°. André qui suit. 6°. N. Brigeot, demeurant à Châteausalins, mariée à M^r. de Lezay.

ANDRÉ BRIGEOT, IIIe. du nom, capitaine à la suite des troupes de Léopold I, auparavant brigadier de la gendarmerie, épousa à Bruyères Barbe-Françoise de Martimprey, fille de Jean-François de Martimprey, seigneur dudit lieu & de Provencher, dont il a eu André qui suit.

JEAN-ANDRÉ BRIGEOT, seigneur de Coutures, né en 1715, fut reçu conseiller au parlement de Metz le 20. juillet 1739. Il épousa, par contrat passé à Bruyères le 16. octob. 1741, Marie-Thérèse de Leisquevin, fille puînée de Charles-Alexandre de Leisquevin de Bacconval, chevalier,

Digitized by Google

ſeigneur de Bouzanville, & de Marie-Thérèſe Gautier de Biſontaine, ſa première épouſe.

NICOLAS-FRANÇOIS BRIGEOT, fils puîné d'André Brigeot, II. du nom, fut fait prévôt d'Amance, juge en première inſtance & chef de police de Châteauſalins. Il épouſa en 1706. Claude-Thérèſe Platel.

BRIOLET, même que Biolet ci-devant.

BRION (Nicolas), fut annobli par le duc Antoine le 5. décembre 1508. Porte d'argent, &c. c'eſt le même que Nicolas Briey ci-deſſus.

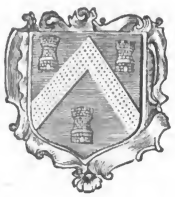

BRION (Nicolas), dit la Tour, natif de Beaufort en Argonne, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 2. juillet 1665; portant: » Qu'il a ſervi Sa M. T. C. l'eſpace de 37. » ans, & eſt parvenu de dégré en dégré, & auroit été honoré de » diverſes charges; & ſa généroſité reconnuë en pluſieurs ſiéges & » batailles ſous la conduite du maréchal de Gaſſion, ſous lequel il a ſervi » douze à treize campagnes en qualité de lieutenant d'une compagnie » de cavalerie de ſon régiment: & après la mort du S^r. de Gaſſion, il » auroit été honoré de la compagnie du major du régiment dudit » maréchal, ſous la conduite duquel il a aſſiſté ès batailles de Rocroi, » Sedan, Lans, Rethel, du fauxbourg S^t. Antoine, & auroit fait » priſonniers le général de la cavalerie & deux maréchaux-de-camp » des ennemis, après quoi il s'eſt retiré en Lorraine".

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois tours d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tour de l'ecu. *Tréſor des chartres, fol. 63. régiſt. 1665.*

BRISEUR (Jacques le), fut annobli par le duc Antoine le 30. août 1512. Porte bandé de ſable & de gueules, à trois pommes de grenade d'or ſur le tout; & ſelon d'autres, porte de ſinople, au cerf couché d'or. *Fol. 139. régiſt. 1510. 1514.*

JACQUES LE BRISEUR vint en Lorraine au ſervice de Renée de Bourbon, femme du duc Antoine. Il fut controlleur-général des fortifications, & maître des monnoies de Lorraine & Barrois. Il épouſa 1°. Claude, ou Anne Louvion. 2°. Antoinette Morot, dont il n'eut point d'enfans. Il eut du premier lit, 1°. Georges qui ſuit. 2°. Annon, femme de Roger Baudoire, demeurant à Lunéville.

GEORGES LE BRISEUR, ſeigneur de Verlay, controlleur-général des fortifications & maître des monnoies de Lorraine, épouſa: 1°. Jeanne des Fours. 2°. Anne Genin. Il eut du premier lit une fille unique, & du ſecond lit, il eut, entr'autres enfans, 1°. Nicolas le Briſeur, maître des monnoies de Lorraine, qui épouſa Marg. des Fours, dame d'Oheville, &c. dont il eut un fils & deux filles; ſçavoir, Georges, mort âgé de 16. ans; Marguerite, femme de François-René du Bois, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine; & Hellerzy, religieuſe, & 2°. Cuny qui ſuit.

CUNY LE BRISEUR, ſecond fils de Georges & d'Anne Genin, fut prévôt de Nancy en 1575, & épouſa Marie Perronier, dont il eut: 1°. Claude

qui

Digitized by Google

qui suit. 2°. Anne, épouse de N. de Blanchenoir. 3°. Philippes, femme de Jean de Pourfas, & 4°. Helvis, femme de Chrétien Rebourfel, conseiller d'état.

CLAUDE LE BRISEUR fut déclaré gentilhomme par lettres du 18. janv. 1605. Il mourut sans alliance en Espagne en 1613.

BROELLER *ou* BROLLER (Jean), châtelain & receveur du comte Otton Rhingraff en sa seigneurie de Morhanges, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 29. mars 1597. Porte d'argent, à un lion naissant de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent; & pour cimier deux roses au naturel. *Fol. 99. régist. 1597.*

BROSSIN (Olivier), premier homme-de-chambre du duc François, petit-fils de Georges Brossin, résident à Paloiseau, capitaine de cent chevaux-légers sous les rois Henri II. & Charles IX, fut annobli par lettres données à Nancy le 28. juin 1627. Porte d'or, à un pin de sinople, accompagné de deux croissans de gueules contournés, & en pointe un cigne d'argent membré de gueules; & pour cimier un lion naissant d'or; tenant en sa patte dextre un rameau d'olivier au naturel; le tout porté d'un armet morné, couvert de son lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 93. régist. 1627.*

BROÜET (Jean), demeurant à Longchamps, bailliage de S^t. Mihiel, dont les ancêtres ont servi avec honneur dans les armées des ducs de Lorraine, fut annobli par lettres données à Lunéville le 30. avril 1727, en considération des services de Georges Broüet son fils, l'un des conseillers-sécretaires des commandemens & finances de S. A. R. Porte d'or, au faisceau d'armes au naturel mis en pal, lié de gueules, tortillé d'un givre de sable, lampassé de gueules, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or entre deux étoiles de même; pour cimier un dextrochère armé, tenant une épée flamboïante d'argent émmanchée d'or. *Fol. 47. v. régist. 1727.*

BROÜILLY (Jean), demeurant à Loisey, fut annobli par lettres données à Lunéville le 8. juillet 1726. contenant: » Qu'il est fils de » Nicolas Broüilly, lequel après avoir servi pendant plusieurs années » dans les troupes de Charles IV, & avoir essuié la perte de la plus

Digitized by Google

» grande partie de ſes biens, aïant eu pluſieurs maiſons pillées & » incendiées par les troupes ennemies, fut contraint de ſe retirer audit » Loiſey ". Porte de gueules, au lion d'argent allumé & couronné d'or; & pour cimier le lion de l'écu iſſant. *Fol. 33. v. régiſt. 1726.*

BRULLETEAU (Claude) de Neufchâteau, fut annobli le 3. décembre 1492. Porte de gueules, couppé d'or à trois roſes de l'un en l'autre; le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

BRUN (Joſeph-Henri, Jacques-François, Nicolas & Jean-Pierre le), furent annoblis par lettres données à Nancy le 20. novembre 1699. contenant: » Qu'encore qu'Étienne-Vincent le Brun leur père, fût » deſcendu d'une nobleſſe ancienne, & ait toujours vécu noblement, » cependant les titres en aïant été perdus pendant les guerres, durant » leſquelles ils auroient été continuellement attachés au ſervice de leur » ſouverain de même que leurs ancêtres, &c." Portent écartelé au premier & quatrième d'azur, au lion d'or armé & lampaſſé de gueules, qui ſont les armes que portoient les ancêtres deſdits le Brun; & au deuxième & troiſième de gueules, à un léopard d'argent rampant & environné de quatre mailles d'or, qui ſont les armes de Maillard dont leur mère étoit iſſue, & reſtée l'unique héritière; & pour cimier un lion d'or mouvant d'un tortil d'or, d'argent, d'azur & de gueules. *Fol. 103. v. régiſt. 1698. 1700.*

JOSEPH-HENRI LE BRUN étoit receveur des finances au bureau de Lunéville; Jacques-François étoit capitaine de cavalerie dans le régiment du prince Joſeph de Lorraine; Nicolas étoit lieutenant dans le même régiment; & Jean-Pierre étoit capitaine, prévôt, gruïer & chef de police de Lunéville. Ce qui peut prouver que cette famille de le Brun étoit anciennement noble, c'eſt que je trouve un Henri le Brun, demeurant à S^t. Mihiel, qui obtint franchiſe & puiſſance de joüir des droits attachés à la nobleſſe, par lettres données à Bar le 21. avril 1507. *Tréſor des chartres, fol. 147. v. régiſt. 1506. 1510.*

BRUNEAU *ou* BRUNEHAULT (Jacques), chirurgien de S. A, fut annobli par lettres données à Vézelize le 10. ſeptembre 1553. Porte d'argent, à la faſce de gueules, décorée de trois faces de léopard d'or allumées d'azur; & pour cimier une tête de léopard d'or allumée d'azur, environnée de deux pennes d'argent, de gueules & d'or, iſſante d'un tortil d'argent, de gueules & d'or; le tout porté d'un armet mort d'argent, couvert de ſon lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 112. régiſt. 1551.*

Digitized by Google

BRUNO *dit* de NITBRUCK (Jean), fut annobli par l'empereur Charles-Quint en 1541. Porte d'argent, à deux faſces de gueules, accompagnées en chef de cinq croiſſans montans de gueules, dans une lunette poſée en forme de roſes; le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu.

BRUNESAULX (Thomas), prévôt des maréchaux de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres de Charles de Lorraine, expediées à Nancy le 6. juin 1592. Porte d'azur, à la licorne d'argent périe en bande accornée d'or, au chef de même, chargé de trois quinte-feuilles de gueules; & pour cimier une tête & col de licorne de l'écu, environnée de deux pennes contrepalées d'or, d'azur, d'argent & de gueules. *Fol. 193. régiſt. 1592.* Lettres de Charles duc de Lorraine du 13. mai 1593, portant mandement à ſes gens des comptes de Bar de procéder à leur enrégiſtrement. *Layette cotée annobliſſemens, num. 45.*

BRUYANT (Pierre), argentier du duc René, fut annobli le 15. avril 1464. Porte d'argent, à une bande de ſinople; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

BUGNON (Didier), premier géographe de S. A. R, & l'un de ſes ingénieurs, fut annobli par lettres données à Lunéville le 25. août 1725, en conſidération de ſes ſervices depuis plus de vingt années, particulièrement dans les cartes géographiques qu'il a dreſſées des états de Lorraine, dans leſquelles il s'eſt ſingulièrement appliqué à corriger les fautes qui s'étoient gliſſées dans les précédentes, & à donner auxdits états leurs véritables ſituations & limites. Porte d'azur, à trois beſans d'or poſés deux & un, & une croix pattée d'argent miſe en cœur; & pour cimier un dextrochère armé, la main au naturel, tenant une ſphère armillaire d'or, ſurmontée d'une croix pattée de même. *Fol. 77. régiſt. 1729. & 1726.*

BUGNOT (Martin) licencié ès loix, demeurant à Bar, fut annobli par lettres données à Bar-le-Duc le 20. août 1551. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles d'argent, & en pointe d'une épée de même. *Fol. 22. v. régiſt. 1551.*

BUISSON

BUISSON (Henri du), natif de Chaux, au comté de Beſſort, ſergent major au régiment du Pleſſis cavalerie, fut annobli par lettres du duc Charles de Lorraine, données à Paris le 6. novembre 1660, & vérifiées le 2. janvier 1664, en récompenſe de vingt-ſix années de ſervices militaires, &c. Porte d'azur, à trois léopards naiſſans d'or, poſés deux & un, timbré d'acier poli; & pour cimier un tigre naiſſant, le tortil & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 18. v. régiſt. 1639. 1660.* Lettres du duc Charles du 1. janvier 1664, portant mandement aux gens de ſes comptes de Lorraine de procéder à l'enregiſtrement. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 46.*

HENRI DU BUISSON épouſa Marie-Gillet de la Vallée, dont il eut: 1°. Henri-Franç. qui ſuit, & 2°. Charlotte-Georgette, mariée par contrat du 29. février 1699. à Antoine de Soreau, baron d'Houdemont, capitaine de cuiraſſiers au ſervice de l'Empereur, & enſuite premier maître-d'hôtel de S. A. R. le duc Léopold.

HENRI-FRANÇOIS DU BUISSON, ſeigneur d'Apponcourt, &c. major de la gendarmerie de S. A. R, épouſa, 1°. Marguerite-Chriſtine Callot, fille de Jean Callot, écuïer, & de Chriſtine Cachet, dont il a eu des enfans, & 2°. N. Goujon.

BURQ (Jean), dans ſes lettres-patentes d'annobliſſement, qui ſont datées du 20. ſeptembre 1487, il n'eſt point fait mention de ſes armes. *Fol. 11. régiſt. 1486.*

BUSSELOT (Jacques, *ou* Jacob & Jean), frères germains, licenciés en droit, avocats en la cour des grands-jours de S^t. Mihiel, & fils de Jacques Buſſelot & de Françoiſe Barber, furent annoblis par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 15. février 1578. Portent d'azur, à la voile d'argent, périe en pal, l'écu ſemé d'étoiles d'or; & pour cimier une ancre d'argent, bâtonnée & cordée d'or. *Fol. 63. régiſt. 1579.* Juſſion d'entérinement du même mois & de la même année. *Laiette cottée annobliſſemens, n. 47.*

JACQUES BUSSELOT épouſa: 1°. Antoinette de la Grange, dont il eut: 1°. Jean & Jacques Buſſelot, & 2°. Pentecoſte Thomaſſin, dont il eut: 1°. Chriſtophe, & 2°. Joſeph qui ſuit, comme il ſe voit par un acte de tutelle du dernier novembre 1593.

JOSEPH BUSSELOT, ſeigneur du Dordal, épouſa le 1. juin 1612. Catherine Megnien, dont il eut: 1°. Jean-Jacques qui a fait la branche des ſeigneurs du Dordal, rapportée ci-après. 2°. Louis qui ſuit, & 3°. Catherine, épouſe de François Veſne, capitaine d'infanterie pour le ſervice du duc Charles IV.

LOUIS

Digitized by Google

Louis Busselot, seigneur du Dordal, épousa en 1653. Charlotte Magnien, dame de Lesse & du fief de Rennel, fille de Nicolas Magnien, seigneur d'Arimesnil, &c. capitaine & gouverneur de Châteausalins, & de Hellonis de Sauxerotte, dont il eut: 1°. Joseph-Louis Busselot, seigneur de Lesse, lieutenant de cent suisses de la garde de S. A. R, qui épousa Anne-Roze l'Allemand, fille d'Albertus l'Allemand, colonel d'un régiment allemand pour le service de Louis XIV, & d'Ant. Gronders, de laquelle il eut: 1°. Albert. 2°. Antoine & trois filles. 2°. Catherine-Françoise, femme de François Forget, prévôt de Viviers. 3°. Françoise Busselot, épouse de Charles Bardou, capitaine en France. 4°. François Chrétien, seig. de Gremecey & du fief du bonnet-de-Delme, qui épousa le 24. janvier 1697. 1°. Marie-Barbe l'Allemand, dont il eut Antoinette, Marie-Gabrielle & Louis Busselot. Il prit une seconde alliance le 22. juillet 1704. avec Anne-Charlotte Berman, fille d'Antoine Berman & de Charlotte Rancomnel, & en eut Charlotte & Charles Busselot, religieux.

François Chrétien convola en troisièmes nôces avec Françoise du Fort, veuve de M^r. de Bevillé, conseiller au bailliage de Nancy, & en quatrièmes nôces avec Marguerite Rousselot, dont plusieurs enfans.

Jean-Jacques Busselot, fils aîné de Joseph & de Catherine Mesgnien, seigneur du Dordal, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M^r. de Séve, commissaire départi dans la province de Lorraine, du 11. avril 1692. Il épousa Marie Toupet, fille d'Erric Toupet, & de N.... Mesguin, dame dudit Dordal, dont il eut Nic. François Busselot, écuier, seigneur du Dordal, tailleur des bois de la saline de Dieuze, baptisé le 1. janvier 1668, épousa par contrat du 6. sept. 1698, Marguerite Feriet, fille de Henri Feriet, seig. du Dordal, avocat au parlement & président de la chambre de ville de Vic, & de Marguerite Huin, dont il eut: 1°. Charles-Henri, écuier, réformateur des eaux & forêts de Lorraine & Barrois, au département du Pont-à-Mousson, seigneur de Vaucourt, conseiller & maître en la chambre des comptes, cour des aides & des monnoies de Lorraine, vivant en 1725, qui épousa le 1. janvier 1723, Louise-Barbe Thibault de Menouville, morte en 1729. fille de N... Thibault de Menouville, seigneur de Reauville & du Val-de-Viller, commissaire des guerres, & de Marguerite Huin, dont il a eu trois filles. 2°. François-Nicolas, trilleur des salines de Dieuze, seigneur du Dordal, qui a épousé en 1717. N.... du Château.

BUSCAY *ou* BUXAY (François), peintre, milannois, fut annobli par Charles III. le 10. mai 1547. Porte d'argent, à une fasce de sable vuidée d'argent, accompagnée de quatre hermines de sable, trois en chef & une en pointe; le tout supporté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux metaux & couleurs de l'écu.

BUSSY

BUSSY (Nicolas de). Au *fol. 41. du regiſtrata de 1510*, on trouve des lettres-patentes portant confirmation de nobleſſe en faveur de Nic. de Buſſy, & grand nombre d'autres lettres patentes d'emplois accordés à meſſieurs de Buſſy.

BUTRON (Pierre de), demeurant à Vienne, bailliage de Clermont, fut annobli par lettres données à Bar le 20. mars 1506. Porte d'azur, à la bande faſcée d'or de ſept pièces, acompagnée de deux faux écus, l'un en chef & l'autre en pointe, bordés d'or. *Fol. 45. régiſt. 1506. 1510.*

Digitized by Google

C.

C A B.

CABOAT *ou* CABOUAT (Jérôme & Jeannot) frères & enfans de Gérard Cabouat, demeurants à Louppy-le-Châtel, prévôté de Bar, & de feuë Jeanne de Villers, obtinrent du duc René II. le 31. décem. 1494, permiſſion de ſuccéder aux biens paternels, & de ſuivre la nobleſſe de leur mère. Portent de ſable, au ſautoir gironné d'argent & de gueules de ſeize pièces, chargé en cœur d'un ruſtre d'or. *Fol. 110. v. régiſt. 1493. 1496.*

JEANNOT CABOUAT, ſieur de Hullaucourt, fut père de Gérard Cabouat, boutavant de la ſaline de Châteauſalins, & gouverneur de la ſaline de Dieuze, qui épouſa Dion Fumée, dont il eut : 1°. Nicolas. 2°. Jean, qui épouſa Marie de Rutant. 3°. François qui ſuit.

FRANÇOIS CABOUAT, maître des fourriers de S. A, épouſa : 1°. Claude de Villiers, dont il eut Barbe Cabouat, mariée à Charles de Pullenoy, & 2°. Idette Simonin, dont il eut : 1°. Charles qui ſuit, & 2°. Jean, rapporté ci-après.

CHARLES CABOUAT, conſeiller d'état & auditeur des comptes de Lorraine, mort en 1643, épouſa Anne Fournier de Raon, fille de François Fournier & d'Élizabeth Chawenel, dont il n'eut qu'une fille unique nommée Élizabeth, qui épouſa Chriſtophe le Prudhomme, ſeig. de Vitrimont, maître des requêtes.

JEAN CABOUAT, II. du nom, gouverneur des ſalines de Dieuze, mourut le 11. juin 1628. Il avoit épouſé par contrat du 10. ſeptembre 1607, Marie Barnet, fille de René Barnet & de Libaire Hatton, dont il eut : 1°. René, mort ſans enfans de Françoiſe du Bourg, fille d'Adam du Bourg, & d'Anne Arnoult. 2°. François, prieur de Manonviller ; & 3°. Jean qui ſuit.

JEAN CABOUAT, IIIe. du nom, gouverneur des ſalines de Dieuze, épouſa le 25. avril 1646. Jeanne Arnoult, veuve de François Gillet, & fille de Jean-Adam Arnoult, conſeiller d'état & intendant de la maiſon du duc de Lorraine, & de Françoiſe Clerc. Il mourut en 1679, laiſſant de ſon mariage deux filles. 1°. Anne-Nicole Cabouat, mariée par contrat du 19. avril 1679. à Victor-Amedée de Violet, écuyer, ſeig. de S^t. Victor, chevalier de l'ordre militaire de S^t. Louis, & meſtre-de-camp de cavalerie ; & 2°. Louiſe Cabouat, mariée le 3. janvier 1686, à Charles des Pilliers, ſeigneur de Mézelay.

CABOCHE (Jean), fut annobli par le grand duc Charles, par lettres données le 12. mars 1582. Porte d'azur, au cerf effraié d'or, aiant la ramure cornettée de ſix pièces, & colleté de gueules, d'où pend une croix pattée d'argent ; & pour cimier le col & la tête du cerf de l'écu. *Fol. 287. régiſt. 1581. 1582.* Juſſion d'entérinement du 1. décem. 1581. *Num. 48. laiette contée annobliſſemens.*

JEAN CABOCHE épouſa Catherine Fuzy, fille de Pierre Fuzy & de Claudon Cadelle, en faveur duquel mariage il eut une penſion de deux cent frans. Il eut de ſon mariage François qui ſuit.

Digitized by Google

FRANÇOIS CABOCHE, conſeiller d'état de S. A, qui épouſa Marg. Maler, fille de Jean-Nicolas Maler, ſeigneur de Marange, Lutange & Mondelange, & de Marg. Blanchard, dont il eut: 1°. Élizabeth Caboche, dame pour un quart de la ſeigneurie de Mondelange. & 2°. N. Caboche, épouſe de Nicolas Rutant.

CACHEDENIER (Abraham), demeurant à Pierrefitte, bailliage de Bar, obtint des lettres-patentes de Charles IV. duc de Lorraine, données à Nancy le 10. mars 1632, portant réhabilitation de nobleſſe: leſdites lettres contenant: » Qu'il eſt fils de feu noble Franç. Cachedenier & de Dlle. M. » Gaynot; lequel François auroit porté les armes & conſommé ſes biens; de » ſorte qu'aïant laiſſé cinq enfans ſans moïens, ils n'auroient pu continuer » à vivre noblement; bien que le remontrant ait porté les armes au paſſage » des Réiſtres du S^r. duc de Bouillon au Pont-S^t. Vincent, aux ſièges » de Marſal, Villefranche, & au voïage de Dieppe pour le duc Charles: » néanmoins après les guèrres finies, il auroit été contraint de s'emploïer » au trafic où il a amaſſé quelques biens, aïant renoncé ès biens paternels » & maternels par Daniel Cachedenier ſon procureur-fondé le 18. nov. » 1594; & aïant prouvé, par devant le baron d'Eſne maréchal du Barrois, » que ladite Marg. Gaynot étoit ſœur-germaine de noble Jean Gaynot, » capitaine du bourg de Bar, comme il appert par une ſentencè de la » prévôté de Bar du 1. juillet 1578, obtenuë par ledit Jean Gaynot, par » laquelle ils ſont déclarés nobles, & iſſus d'ancienne famille du côté de » Henriette de Combles leur mère, &c." Porte d'or, à la croix de ſinople, cantonnée au ſecond de gueules chargé d'une étoile d'or; au troiſième d'azur, & au quatrième d'argent au perroquet de ſinople. *Fol. 90. verſo régiſt. 1632.*

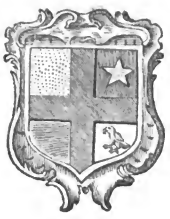

Il n'eſt pas aiſé de ſavoir d'où les Cachedeniers tirent leur origine; on en trouve de ce nom qui, dès le XIVe. ſiècle, firent des fondations à S^t. Gengoult & chez les cordeliers de Toul. Depuis longtems ils ſont établis dans le duché de Bar, où il paroît qu'ils y apportèrent leur nobleſſe de païs étrangers. La tradition de la famille veut qu'ils ſoient originaires de Dôle; mais comme cette croïance n'eſt point ſoutenuë de titres, elle ne peut faire loi dans une généalogie. Les premiers, dont la deſcente a été juſtifiée, ſont, Thomas Cachedenier, qualifié d'écuïer & de ſeig. de Blond'fontaine, par un exécutoire du parlement de Paris de 1581, & par un contrat de 1586; & François Cachedenier ſon frère, ſeigneur du fief de Nicey, officier dans le régiment de Florainville, qui épouſa Marie Gaynot, fille de Jean Gaynot & de Henriette de Combles, dont il eut: 1°. Suzan. Cachedenier, alliée à Jean Deſgodets. 2°. Daniel. 3°. Abraham qui ſuit:

ABRAHAM CACHEDENIER, ſeign. du fief de Vaſſimon, capitaine d'infanterie ſous le commandement du duc de Mercœur, & depuis en 1588. dans le régiment du baron de Cirey, d'où il paſſa dans celui d'Artigotti, aſſiſta à la bataille du Pont-S^t. Vincent, & au ſiège de Marſal. Il épouſa en 1603. Claudine Thirion, veuve d'Alexan. Malaiſé, avec laquelle aïant continué le trafic qu'elle exerçoit avec ſon premier mari, il fut obligé de le quitter & de recourir aux graces du prince, & en obtint des lettres de réhabilitation. Il eut de ſon mariage:

DANIEL CACHEDENIER, S^r. de Vaſſimon, maître en la chambre des comptes de Bar, qui s'allia en 1625. à Marguerite de l'Égliſe, dont il eut: 1°. Abraham qui ſuit. 2°. Marguerite, épouſe de François Goſmé, ſeigneur de Mantoy en partie. 3°. Claude, mariée à Nicolas de la Rochetollay, capitaine au régiment de la Ferté.

ABRAHAM

ABRAHAM CACHEDENIER II. du nom, seigneur de Vassimon, maître des comptes de Bar, épousa en 1655. Jeanne Barbillat, fille de Nicolas Barbillat & de Marguerite Poyart, dont il eut: 1°. dom Charles Cachedenier, abbé de S^t. Mansuy, & prieur titulaire de Flavigny. 2°. Gabriël, chanoine de S^t. Pierre de Bar. 3°. François qui suit. 4°. Pierre, bénédictin, abbé de Longeville. 5°. Jean, aussi bénédictin. 6°. Nicolas, cordelier, & quatre filles non-mariées.

FRANÇOIS CACHEDENIER, S^r. de Vassimon, seig. de Longeville près la ville de Bar, maître des comptes dudit Bar, conseiller-secretaire d'état, & intendant des finances du prince Charles de Lorraine évêque d'Osnabruck, épousa en premières nôces en 1685. Anne Moat, dont il eut deux filles religieuses Ursulines. Il prit une seconde alliance avec Marie Humbert, veuve de N. Baulieu, écuyer du duc d'Orléans, & en eut: 1°. Benoît. 2°. François. 3°. Gabriël. 4°. Marie Cachedenier.

BENOÎT CACHEDENIER DE VASSIMON, seigneur de Longeville & d'Eruffe, maître des comptes du Barrois, épousa Jeanne-Henriette de Soisy de la Mouillière, dont il a eu: 1°. Antoine-Benoît Cachedenier de Vassimon, chevalier, conseiller en la cour souveraine de Lorraine & Barrois. 2°. Gabriël, épouse à M^r. Simon de la Treiche. 3°. Charles-François, prieur d'Estivarelles, & chanoine de S^t. Maxe à Bar-le-Duc. 4°. Sébastien-François, capitaine dans le régiment des Gardes-Lorraine. 5°. Anne. 6°. Marguerite. Cette dernière est à S^t. Cyr.

CACHET. L'origine de la noblesse des Cachet est fort ancienne; Claude Cachet, maître & secretaire de la chambre des comptes de Lorraine, soutint, devant les commissaires députés par Charles IV, que le premier nom de ses aïeux étoit Bagadour; & que le nom de Cachet fut donné à Jean Bagadour l'un de ses auteurs en 1476, lorsqu'il eut païé à Raon-l'Étape les troupes Allemandes qui étoient au service de René II, & qui se débandoient faute de solde. L'histoire du règne de ce prince s'accorde avec cette variation; & le mauzolée dressé à la mémoire de ce Jean Bagadour, dit Cachet, dans l'église de St Diez, marque ce changement; l'homme armé & portant l'écu de ses armes avec la qualité d'écuier, ne permet pas de douter que ses pères n'aient été dès-lors en possession de noblesse. Le monument de S^t. Diez, la première pièce que Claude Cachet produisit, étoit soutenuë du livre obituaire des pères cordeliers de Raon, dans lequel on lit l'anniversaire de Jean Cachet, lieutenant de Raon, fils d'un autre Jean Cachet leur fondateur, ou plutôt leur bienfaiteur, que nous croïons être le même que Jean Bagadour inhumé à S^t. Diez.

Ce Jean Cachet, lieutenant de Raon, eut un fils aussi appellé Jean, ainsi qu'il est énoncé dans ce nécrologe. De ce Jean sortit Christophe Cachet, comme il le justifia par le testament de Marie Cachet, & marque que l'église de S^t. François de Raon est la sépulture de ses prédécesseurs. Depuis Christophe Cachet la généalogie se développe. Par les mémoires domestiques l'on connoît les femmes des descendans, & les dégrés se trouvent multipliés d'un Jean IV. Nous allons les donner de suite.

JEAN BAGADOUR, sieur de S^t. Léonard, épousa Jeanne de Buresme, & en eut: 1°. Jean qui suit. 2°. Guillaume Bagadour, prévôt de S^t. Diez, & capitaine de Spitzemberg.

JEAN BAGADOUR, II. du nom, surnommé Cachet, bienfaiteur des cordeliers de Raon, épousa en premières nôces Arambourg de S^te. Héleine, & en secondes nôces Alizon de Vertzval. Il eut de sa première femme Jean qui suit, & deux autres enfans.

Tome VI. A LA BIBLIOTHÈQUE DE LYON

Digitized by Google

JEAN CACHET, IIIe. du nom, lieutenant de Raon, épousa Didière d'Aimaux, fille de Jean d'Aimaux, seigneur de la grande Vizembach, & d'Agnès Mélian, & eut, entr'autres enfans:

JEAN, IVe. du nom, qui épousa: 1°. Catherine Fagnosesel. 2°. Alizon de Faux. Il eut du second mariage Christophe qui suit, & qui fait la branche des Cachet de Neufchâteau. 2°. Nicolas Cachet, tige des Cachet de Pulligny, & trois filles mariées.

Branche des Cachet de Neufchâteau.

CHRISTOPHE CACHET épousa Jeanne Richard, & en eut, entr'autres enfans, Jean Cachet V^e. du nom, qui épousa Étiennette Herbel: 1°. Nicolas qui suit. 2°. Christophe, tige des Cachet de Nancy; & plusieurs autres enfans.

NICOLAS CACHET, receveur & officier de la terre du Châtelet, épousa Alix Mauvage, dont il eut, entr'autres enfans, Étienne, greffier du conseil de ville au Neufchâteau, qui épousa en 1638. Clairon Rivart, en eut: 1°. Jean-Nicolas qui suit. 2°. Thérèse & Antoine.

JEAN-NICOLAS CACHET, avocat au parlement de Metz, épousa le 25. novembre 1685. Élizabeth-Françoise Simon, dont il eut: 1°. Jean-Étienne, officier dans le régiment de Greder. 2°. Louis, officier. 3°. Jean-Baptiste, & quatre filles.

Branche des Cachet de Pulligny.

NICOLAS CACHET, fils de Jean IVe. du nom, épousa Jeanne Feriet, & en eut: 1°. Nicolas, II. du nom, controlleur de la maison de la princesse de Vaudémont, qui épousa en 1573. Catherine Royer, fille de Jean Royer, sécretaire de Charles III, & de Jeanne Mercier, & en eut Henri qui suit. 2°. Françoise, femme de Bertrand Cuny, procureur d'office au comté de Chaligny.

HENRI CACHET, seigneur de Pulligny en partie, conseiller du duc François II, obtint des lettres de gentillesse de Charles IV. en 1627, & épousa Catherine Baillivy, fille d'Étienne Baillivy, maître échevin de Toul, & de Marie le Févre, & en eut Gaspard qui suit. 2°. Catherine, femme à Nicolas Nottaire, archer des gardes de S. A.

GASPARD CACHET, seigneur de Pulligny en partie, épousa Françoise Jolly.

Branche des Cachet de Nancy.

CHRISTOPHE CACHET, médecin du duc Henri, au service duquel il mourut en 1624, fut inhumé dans l'église des cordeliers de Nancy; il avoit épousé Claude Dombasle, originaire de Mirecourt, dont il eut: 1°. Claude qui suit. 2°. Gabriël, chanoine de la primatiale de Nancy. 3°. N. jésuite. 4°. Françoise, religieuse. 5°. Christine, mariée, 1°. à N. Gennetaire, trésorier-général; & 2°. à Jean Callot.

Quoique Christophe Cachet descendit de cette ancienne famille, cependant il prit, du grand duc Charles, des lettres de noblesse datées du 22. nov. 1607. *Table générale des régistres, tom. 3. fol. 9. v.* qui renvoie au *fol. 174. du régistre de 1607.*

CLAUDE CACHET, maître & sécretaire en la chambre des comptes de Lorraine, épousa Marie-Françoise de Rambouillet, fille de Jean de Rambouillet,

Digitized by Google

Rambouillet, conſeiller d'état, & de Marie Virion; & en eut Jean-Marie Cachet, qui a épouſé Marie Collin, dont il n'a pas eu de poſtérité.
Porte d'argent, à trois menottes ouvertes de ſable, pendantes d'un anneau de même mis en cœur, & ſurmontées d'une étoile de ſable.

CADIÉ (Pierre-Nicolas), avocat au parlement, exerçant au bailliage & ſiège-préſidial de Chaumont-en-Baſſigny, & avocat au conſeil de Son Alteſſe Roïale, fut annobli par lettres données à Lunéville le 10. décem. 1713, pour les ſervices qu'il avoit rendus dans toutes les affaires qu'il avoit ſoutenuës pour la manutention des droits de Son A. R. dans les terres, domaines & ſeigneuries qui ſont ſitués dans le reſſort dudit bailliage & ſiège-préſidial; & pour ceux rendus par ſes ancêtres aux ducs prédéceſſeurs. Porte tiercé en faſce, au premier d'azur chargé d'une étoile d'or; au ſecond de même, & au troiſième d'argent; & pour cimier l'étoile de l'écu. *Fol. 113. régiſt. 1713. & 1714.*

CAILLET (Gérard), de la ville de Neufchâteau en Lorraine, & Cathe. Clement ſa femme, furent annoblis par lettres données à Tolède le 24. décembre 1658. Porte écartelé d'argent & d'azur, à une roue au milieu de l'écu, de l'un en l'autre; & pour cimier une roue d'argent, ailée d'azur. *Fol. 4. v. régiſt. 1639. 1660.*

CAILLEZ (Jean), natif de Neufchâteau, garde des pierreries & joïaux de la couronne, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 25. juin 1664, portant: » Qu'il eſt iſſu de familles nobles, tant de ſon côté que de celui de ſa femme, ſortie de la famille » noble des MARTIN ". Porte tiercé en faſce; au premier d'or, chargé de deux grenades de ſinople, couronnées & fruitées de même; au ſecond d'argent, à un rubis taillé au naturel entre deux étoiles de gueules, & au troiſième d'azur, à un croiſſant montant d'argent; & pour cimier un dextrochère revêtu de ſable, tenant un rubis enchaſſé d'or. *Fol. 61. régiſt. 1664.* Mandement aux gens de la chambre pour l'entérinement, du 27. juin 1664. *Laiette cotée annobliſſ. num. 49.*

CAILLOU (Nicolas & Henri). Les preuves de leur nobleſſe ſont au *fol. 42. de la recherche de la nobleſſe du bailliage de St. Mihiel par Richier.* Leurs armes ſont d'azur, à la bande d'argent, cottoïée de quatre roſes d'or, deux en chef & deux en pointe.

JEAN LE BONHOMME, fils de Nicolas le Bonhomme & de Gueurine Caillou, aïant ſuivi le parti des armes & la fortune de Charles IV, & s'y étant

Digitized by Google

s'y étant signalé par sa valeur, de manière à mériter la lieutenance-colonelle du régiment de Mortal, présenta sa requête à S. A. R. Léopold I, expositive : » Qu'étant sorti, par sa mère, de la noble famille de » Caillou, & aïant été entraîné par son zèle au service de ses souverains, » il auroit pu profiter du bénéfice de la coutume de St. Mihiel, qui » permet de reprendre la noblesse du côté maternel ; qu'ainsi il espéroit, » quoiqu'à tard, d'être reçu à cette reprise ". S. A. R. donna un décret conforme à cette demande ; & de suite, le dernier jour de juin 1699, il lui accorda des lettres de noblesse, avec la faculté de prendre le nom & les armes des Caillou.

JEAN CAILLOU, lieutenant-colonel au régiment de Mortal cavalerie, & seign. de Vallemont, épousa le 9. juil. 1685. Charlotte de Blaives, fille de Richard de Blaives, lieutenant-général du bailliage de Boucquenom, & de Françoise de Billaut ; il en eut : 1°. Jean-Philippe qui suit. 2°. Nicolas Caillou, né le 10. mai 1698, cornette au régimen[illegible] ce Eugène de Savoye pour le service de l'Empereur. 3°. Jean[illegible].

JEAN-PHILIPPE CAILLOU, seigneur de Vallemont, a épousé en 1711. Anne Forget, fille de François Forget, & d'Anne Cath. Buffelot.

CALABRE (Ferry de), fils naturel de Jean, bâtard de Calabre, seign. de Conflans & de l'Avantgarde, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 1. janvier 1528. Porte d'argent, à la croix de Jérusalem d'or, au franc canton dextre du champ chargé de trois alérions de sable, posés deux & un. *Fol. 150. régist. 1528. 1530.* Il avoit été légitimé le 14. octobre 1521.

FERRY DE CALABRE épousa Isabellion Clerc, & en eut Jean de Calabre, qui, muni de procuration passée pardevant Pigel le 27. avril 1561, fit ses reprises le premier mai de la même année, tant en son nom qu'en celui de damoiſ. Isabellion Clerc sa mère, veuve de Ferry de Calabre, pour tout ce qu'ils tenoient ès tèrres & seigneuries de Gibomey, Vannes, Saulxures, Houcelmont, Jubainville, &c. *Fol. 328. régist. 1558. 1561.*

CALLOT (Claude), archer des gardes de S. A. pendant vingt-deux ans, & demeurant à Nancy, fut annobli par lettres de Charles III. duc de Lorraine, données à Nancy le pénultième juillet 1584. Porte d'azur, à cinq étoiles d'or posées en sautoir ; & pour cimier un dextrochère revêtu, componé d'or & d'azur, tenant une hache d'armes. *Fol. 157. régist. 1584.* Mandement aux gens des comptes de procéder à l'entérin. du 8. août 1584. *Laiette cottée annoblissemens, num. 50.*

PONCE CALLOT fut père de Louis Callot, sécretaire de Jean duc de Bourgogne, qui épousa Philberte, dont il eut Alberic, qui s'allia à Isabelle, de laquelle il eut Jean Callot, dit LIEGEOIS, qui se maria avec Didière, qui le fit père de Claude ci-dessus, conservateur des titres & régistres des nobles de Lorraine, mort le 23. juillet 1594, & enterré dans le cloître des cordeliers de Nancy. Il avoit épousé Claude de Fricourt, dont il eut : 1°. Jean qui suit. 2°. Claudon, mariée à Jean-François Royer, & quatre autres enfans.

JEAN

Digitized by Google

JEAN CALLOT, héraut d'armes de Lorraine, épouſa Renée Brunehault, fille de Jacques Brunehault, écuïer, chirurgien & médecin de Chriſtine de Dannemarck, ducheſſe douairière de Lorraine, & de Jeanne de Gennetaire. Il eut de ce mariage : 1°. Claude, capucin. 2°. Jacques, né à Nancy en 1593, l'un des plus célèbres caléographes de ſon ſiècle, qui épouſa en 1625. Catherine Kuttinger, & mourut ſans enfans. 3°. Marguerite, femme de noble Jean-François Ruitz. 4°. François, tiercelin. 5°. Jean qui ſuit. 6°. Jeanne.

JEAN CALLOT, II. du nom, héraut d'armes de Lorraine, épouſa Charlotte de Flandres, fille de Jean de Flandres, concierge de l'hôtel de S. A, & de Marie Collonet, dont il eut : 1°. Nicolas, tiercelin. 2°. Claude. 3°. Jean qui ſuit. 4°. Dominique, auteur du livre manuſcrit héraldique de Lorraine, & abbé de l'Étanche. 5°. Jacques, prémontré. 6°. François.

JEAN CALLOT, IIIe. du nom, héraut d'armes de Lorraine, fit dreſſer une épitaphe à la mémoire de ſes père & aïeul. Il épouſa vers l'an 1643. Chriſtine Cachet, veuve de Nic. Gennetaire, auditeur des comptes, & maître des monnoïes de Lorraine; dont il eut une fille unique nommée Marg. Chriſtine, mariée : 1°. à Claude Bermand, ſeig. de Pixerécourt, mort ſans enfans. 2°. à Henri-Franç. du Buiſſon d'Iſſembourg, ſeigneur d'Aponcourt, major de la gendarmerie de S. A. R, qui en eut Gaſpard & Henri d'Iſſembourg, ſeigneurs du Buiſſon & d'Aponcourt. 2°. Marie. 3°. Antoine, & 4°. Françoiſe, mariée à M^r. Huguet de Graſſigny. Elle eſt auteur des *Lettres Peruviennes*, & d'autres excellens ouvrages.

CALLOT (Jean), demeurant au comté de Vaudémont, ſecrétaire entrant au conſeil, fut annobli par lettres données à Nancy le 4. novem. 1623. par Henri II. duc de Lorraine. Porte d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre tourteaux de même; & pour cimier un lion naiſſant d'argent, tenant entre ſes pattes un tourteau de l'écu. *Fol.* 290. *régiſt.* 1623.

CALLOT (François), natif de Portcieux, médecin, fut annobli le 12. novembre 1662. par lettres de Charles IV. duc de Lorraine, vérifiées le 13. décembre ſuivant. François Callot épouſa Anne Bonnet, dont il eut poſtérité. Porte d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux roſes d'argent, & en pointe d'une tête de licorne de même. Le mandement aux gens des comptes pour l'enrégiſtrement, eſt du 16. novembre 1662. *Laiette cottée annobliſſemens, num.* 51.

CAMUS (Nicolas de), dit de la Chauſſée-la-Vaulx, natif de Combles, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées le 19. août 1618. Il étoit notaire & procureur à Bar en 1591. Porte d'or, taillé d'argent, au lion de ſable armé & lampaſſé de gueules, brochant ſur le tout; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, tenant une épée garnie d'or. *Fol.* 213. *régiſt.* 1618. Le mandement pour l'entérinement, eſt du dernier août 1618. *Laiette cottée annobliſſemens, num.* 52.

CAMUS

Digitized by Google

CAMUS (Georges des), originaire du païs de Luxembourg, fut annobli par Charles V. Empereur, le 14. juin 1531. Cette famille s'eſt établie en Lorraine par le mariage de Georges des Camus, petit-fils de Georges premier annobli, ſur la fin du ſeizième ſiècle. Porte tranché d'or & d'argent, au lion de ſable lampaſſé de gueules.

CAMUS DE REBULLE (Jean), annobli par Philippe, roi d'Eſpagne en 1578. Jean-François Camus de Rebulle, deſcendu de Jean, s'eſt établi en Lorraine par l'alliance qu'il a contractée en 1702. avec Anne-Françoiſe du Hautoy, fille de Franç. du Hautoy, ſeig. de Vaudoncourt. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une colombe d'argent à demi-vol, becquée & onglée de gueules, au pied levé, & de deux étoiles d'or en chef.

CANDOT (Pierre), natif de S^t. Nicolas-de-Port, docteur ès droits & avocat à Nancy, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 14. juin 1624, vérifiées le 2. août ſuivant. Porte d'azur, à une faſce d'or chargée d'une tête de ſanglier de ſable, armée & allumée d'argent, & accompagnée de trois beſans d'or, deux en chef & un en pointe; & pour cimier la tête de ſanglier environnée de deux pennes de l'écu. *Fol. 164. v. régiſt. 1624.*

PIERRE CANDOT, conſeiller d'état en la cour ſouveraine de Lorraine, mentionné dans un arrêt de ladite cour en ſa faveur, du 13. décembre 1670, contre Louis de Silly, prévôt d'Arches, avoit épouſé Claude Reboucher, dont il eut: 1°. François-Philippe Candot, ſieur de Pulligny. 2°. Anne Candot, femme de Charles le Brun, ſeigneur de Bruſlé, capitaine au régiment de Rohan. 3°. Marie-Agnès, qui épouſa Georges Serre, avocat-général en la cour de Lorraine, vivans tous trois en 1689. avec leur mère, qui épouſa en ſecondes nôces Joſeph Lançon, écuier, lieutenant de S. A. R. au gouvernement de Nancy.

CANON (Pierre), avocat à Mirecourt, fut annobli par lettres données à Nancy le 21. mars 1626, en conſidération de ſa probité, doctrine & capacité, & de l'eſtime & réputation en laquelle il étoit entre les premiers de ſa profeſſion au bailliage de Vôges, aïant en cela ſuivi & accru la condition de ſes prédéceſſeurs. Porte d'azur, au chevron d'argent, au chef de gueules, chargé d'un canon d'or affuté de même; & pour cimier un dextrochère au naturel, tenant un chapeau de laurier de ſinople. *Fol. 166. régiſt. 1626.*

PIERRE CANON épouſa le 12. mars 1626. Marie Rouſſel, & 2°. en 1628. Anne Boilly. Il eut du premier lit Marguerite, femme de N.. Guillaume, conſeiller-aſſeſſeur à Mirecourt, & du ſecond lit Claude-François qui ſuit. 2°. Nicolas, chanoine de la primatiale.

CLAUDE-

Digitized by Google

CLAUDE-FRANÇOIS CANON, libre baron du S^t. Empire & du Rup, envoié extraordinaire & plénipotentiaire du duc de Lorraine au traité de paix de Riſwick, & premier préſident de la cour ſouveraine de Lorraine, épouſa Pétronille du Four, dont il eut Charles qui ſuit.

CHARLES CANON, baron du S^t. Empire, conſeiller d'érat de S. A. R, marquis de Ville; épouſa Jeanne-Henriette de Ficquelmont, morte d'apoplexie le 28. février 1732, fille de Jean-François de Ficquelmont, ſeigneur de Parroye, & colonel des troupes de S. M. Impériale, puis capitaine commandant une compagnie de chevaux-légers de la garde du duc de Lorraine, & de Marguerite de Chauvirey; Charles eut de ſon mariage, 1°. N... baron de Ville, général-major au ſervice de Sa Majeſté l'Impératrice Reine. 2°. N. qui ſuit. 3°. Thérèſe, chanoineſſe de Clairvaux à Metz, morte en 1754.

N.... CANON, marquis de Ville, a épouſé N.... fille de Jean-François, comte d'Hunolſtein, & de Marguerite le Bégue, dont il a quatre fils, tous officiers.

CAPEL (Jean) de S^t. Georges, lieutenant de cavalerie au ſervice de France, & Pierre Capel de S^t. Georges, ſon frère, chevaux-légers de la garde de S. A. R, obtinrent permiſſion, par lettres-patentes expédiées à Lunéville le 27. juin 1717, de ſuivre la nobleſſe de Marie de S^t. Bauſſan leur mère, & d'en prendre le nom & les armes, ſuivant la coutume du bailliage de S^t. Mihiel. Porte tiercé en pal, au premier d'azur, à trois hermines poſées en pal, au ſecond de gueules, à trois bandes d'argent; au troiſième d'azur, à trois annelets d'or poſés deux & un. *Tréſor des chartres, fol. 129. régiſt. 1717.*

CARDON (Michel), fut annobli par lettres données à Nancy le 7. juin 1497. Porte de gueules, au chevron de ſable bordé d'argent, & accompagné de trois beſans d'or, deux en chef & un en pointe, au chef de même, ſoutenu, crenelé de trois piéces d'azur; & pour cimier un arbre à ſept branches, d'où pendent ſix écuſſons, d'or, d'azur, de gueules & d'argent. *Fol. 82. regiſtrata de 1497. & 1498.*

MICHEL CARDON fut père de Didier Cardon, fauconnier de S. Alteſſe, qui épouſa Marguerite du Puy, fille de Didier du Puy, maître des comptes à Bar, & de Marg. de Revigny, dont il eut Antoine qui ſuit.

ANTOINE CARDON, prévôt de Soüilly, ſeigneur d'Heippe, pour laquelle ſeigneurie il fit ſes reprîſes le pénultième mai 1549, épouſa: 1°. Jeanne de Montreuil, morte ſans enfans. 2°. Hélène de Bar, fille de Jean de Bar, ſeigneur de Vidempierre, Genicourt & Heippe, & de Cath. d'Ourches, dont il eut: 1°. Didier qui ſuit. 2°. Françoiſe Cardon, femme de Nicolas Dambly. 3°. Jeanne, mariée à Nicolas de Moncel, ſeigneur de Bauzey.

DIDIER CARDON, ſeigneur de Vidempierre, Genicourt & Heippe, capitaine dans le régiment de Hauſſonville, partagea judiciairement à Bar, le 26. mars 1570, avec Nicolas de Moncel, ſeigneur de Bauzey, & Nicolas Dambly, ſeigneur de Beaufort, ſes beaux-frères, à cauſe de Jeanne & de Françoiſe de Cardon leurs femmes, les biens à eux

Digitized by Google

échus par le décès d'Antoine Cardon & d'Hélène de Bar. Il fit ſes repriſes le 11. janvier 1573. Il eſt dénommé dans le procès-verbal de la rédaction de la coutume de Bar, du 1. octobre 1579. Il épouſa le 11. décembre 1573. Marie de Xonot, veuve de Joachim de Savigny, ſeig. de Ferrieres, & fille de Henri de Xonot, ſeigneur de Maizeray, & de Jeanne de Villers-aux-Vents. Il eut de ſon mariage: 1°. Daniel qui ſuit, & 2°. Jeanne, femme de François Caliſorpe.

DANIEL CARDON, ſeigneur de Vidempierre, &c. conſeiller & chambellan du duc Henri, fit ſes repriſes pour Heippe le 13. avril 1612, & épouſa: 1°. le 15. mai 1604, Catherine de Rarécourt, fille de Nicolas de Rarécourt, ſeigneur de Maujouy, Julvécourt, &c. dont il eut Catherine, religieuſe, & 2°. Louiſe de la Mothe, fille de Louis de la Mothe, ſeigneur de Lanfroicourt, Vandléville, &c. & d'Anne le Gaſtinois, dont il eut: 1°. Jean-Philippe qui ſuit. 2°. Louiſe de Cardon, épouſe de Jean de Morel, ſeigneur d'Alancourt, demeurant au Meſnil-St. Toys.

JEAN-PHILIPPE DE CARDON, chevalier, ſeigneur de Vidempierre, Vandléville, Heippe, Fauconcourt, &c. grand-écuier de Lorraine, & ſous-lieutenant des chevaux-légers de la garde du duc Charles IV, rendit foi & hommage à S. Alteſſe le 8. janvier 1663, pour le fief de Gonvaux, comme procureur d'Anne de Malpierre, veuve de Claude des Salles, chevalier, baron de Rorté. Il épouſa le 19. mai 1657. Marie de Tournebulle, dont il eut: 1°. Nicolas Cardon, bénédictin. 2°. Louis, capitaine de cavalerie. 3°. Jean-Philippe, comte de Vandléville, qui ſuit. 4°. Noël Cardon, prêtre. 5°. Nicolas, capitaine de cuiraſſiers. 6°. & 7°. Marie & Françoiſe Cardon, religieuſes.

JEAN-PHILIPPE DE CARDON, IIe. du nom, chevalier, comte de Vandléville, par érection du 15. décemb. 1723, dit le comte de Cardon Vidempierre, ſeig. de Vidempierre, Heippe, &c. capitaine & major du régiment du Roi infanterie, avec brevet de colonel, donné à Marly le 6. janvier 1706; chevalier de l'ordre militaire de St. Louis, puis chambellan de S. A. R. Léopold I, enſuite conſeiller d'état & premier gentilhomme de la chambre des princes de Lorraine, & bailli de St. Mihiel, par lettres du 12. mai 1733, épouſa Franç. Gabrielle-Charlotte-Eugénie Capitzuchi de Bollogne, fille de Pierre Gaſton de Capitzuchi de Bollogne, ſeigneur de Bollogne Bonnecourt, capitaine de cavalerie & chevalier-commandeur de l'ordre de St. Louis, & de Charlotte-Élizabeth de Brouſſel. Il a eu, entr'autres enfans, de ſon mariage: 1°. Louis-Jules-François-Gaſton, mort en bas âge. 2°. Philippe-Gabriel, mort chambellan de S. A. R. 3°. N... comte de Vandléville. 5°. Élizabeth-Charlotte-Léopoldine Cardon, fille d'honneur de S. A. R. Madame; mariée en 1726. à François comte de Bloiſe, chevalier, comte d'Hannonville. 6°. Anne-Marguerite, fille d'honneur de S. A. R. Madame, mariée en 1736. à Charles-Alexandre-Joſeph, comte de Roſières & d'Uveſin. 7°. N.... comte de Cardon de Vidempierre, qui a épouſé M... de Grandvillars, & deux autres filles mariées.

Vandléville fut érigé en comté en faveur de Jean-Philippe de Cardon, ſeig. de Vidempierre, ſous-gouverneur des princes, le 15. décembre 1723. Les armes que cette famille porte aujourd'hui ne ſont pas abſolument les mêmes que Michel les eut: auſſi prétend-t'elle deſcendre de la maiſon

Digitized by Google

maiſon de Cardone d'Eſpagne, par un cadet qui s'attacha à Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, lorſque ce prince, après la mort du duc Jean II, abandonna la conquête d'Arragon, & ſe retira en Lorraine. Mais comme elle ne nous a pas communiqué ſes titres, nous ne pouvons rien décider là-deſſus.

CAREL (Paul de), natif d'Ogeviller, fut annobli par le duc Léopold I, le 5. décembre 1716. Porte d'or, à deux ſauvages au naturel, ornés de feuillages de ſinople, tenant un pin de ſinople terraſſé de même; & pour cimier un ſauvage de l'écu tenant un pin.

CARIER (Jean), de Vicherey, ſecrétaire du roi, fut annobli par lettres du 20. mai 1486. Porte d'azur, à trois ombles d'argent mis en faſce, & en chef une croix de Jéruſalem d'or; & pour cimier une tête & un col de cigne. *Tréſor des chartres, fol. 303. régiſt. 1478. 1486.*

CASSAL (François), fils de François Caſſal, receveur des domaines de la Marche, fut annobli par lettres-patentes du 20. avril 1645. Je n'ai point trouvé ſes armes.

CASTEL (Jean-Baptiſte), bourgeois de Nancy, fut déclaré noble & confirmé en ſa nobleſſe par lettres du 22. ſeptembre 1618. Porte d'azur, à une faſce crénelée par le bas d'argent, ſurmontée en chef de trois châteaux de même. *Fol. 229. du régiſt. de 1618. Table générale des régiſtres, intitulée lettres & patentes. Fol. 2. tom. 3.*

CASTELAN (Cæſar), de Rambucourt, prévôté de Mandre-aux-quatre-Tours, fut annobli par Charles IV. le 25. ſeptembre 1669. Porte taillé d'azur & de gueules, au lion d'or tenant une fleur de lys d'argent brochant ſur le tout; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu.

Digitized by Google

CAUCHON (Remy), fut annobli par le duc René I. le 13. février 1462. Porte de gueules, à un griffon d'or; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & environné d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

CAVOT (Didier), lieutenant du bailli de Nancy à Raon, fut annobli par lettres d'Antoine duc de Lorraine, données à Nancy le 13. décemb. 1543, à la requête & prière de Claude de Sarnay, chevalier, ſeigneur dudit lieu & de Frouart; parceque ledit Didier étoit parent d'Agnès de Frouart ſa femme. Porte de ſable, à trois rocs d'or, poſés deux & un. *Fol. 195. régiſt. 1544.*

CAYTEL (Claude), lieutenant du ſieur bailli d'Épinal, & ſubſtitut du procureur-général dudit lieu, allié à fille noble, & fils de Gérard Caytel, receveur du domaine, lieutenant de bailli dudit Épinal, fut annobli par lettres de Charles III. duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 24. juin 1606. Porte bandé & ondé d'or & d'azur, parti barré & contre-barré de même; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 107. régiſt. 1606.*

CEINTREY (Guillaume de), fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 22. avril 1592, en conſidération de ſes ſervices, & de ceux rendus par Jean de Ceintrey ſon fils. Porte d'azur, à la faſce d'argent chargée d'un lion de gueules & accompagnée de trois montagnes d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un lion naiſſant de gueules, tenant dans ſes pattes une montagne de l'écu. *Fol. 103. régiſt. 1592.* Les lettres de Charles duc de Lorraine, portant mandement aux gens des comptes de procéder à l'enrégiſtrement deſdites lettres, ſont du 5. mai 1595. *Laiette cottée annobliſſ. num. 53.*

CEINTREY (Chriſtophe de), exempt des gardes de S. Alteſſe, & lieutenant-colonel pour le ſervice de S. M. Catholique, fut confirmé dans ſa nobleſſe. Porte d'or, à trois roſes de gueules, tigées & feuillées de ſinople, poſées deux & une, au chef de gueules chargé d'un léopard lionné d'or; & pour cimier un lion naiſſant de même, tenant une épée d'argent garnie d'or. Il vivoit en 1633.

CHABRAUX

Digitized by Google

CHABRAUX (Georges), fut annobli par le duc Henri le 22. octob. 1624. Porte d'azur, à une voile d'or, l'écu bordé & engrelé de même; & pour cimier une ancre d'argent, la trabe de gueules. *Fol. 216. régiſt. 1624.*

GEORGES CHABRAUX, procureur en l'office de Rambercourt-aux-Pots, iſſu, du côté de Claudon de Boncourt ſa mère, fille de feu Jacquemin de Boncourt, écuier & reconnu tel par ſon extraction de Clès & Jacques de Boncourt ſes père & aieul, de l'ancienne & renommée famille des Boncourt, qui ont tenu fief en haute, moienne & baſſe juſtice, comme il apert par la vérification faite au bailliage de St. Mihiel en 1570. par ledit Clès de Boncourt biſaïeul, & par atteſtation des jurés conſeillers de Verdun, où ledit Jacques, aieul, a été honoré de la charge de maître échevin du palais; au moien de quoi ledit Chabraux pouvoit prétendre à la qualité de noble de cette part, s'il eut ſatisfait à la renonciation des biens paternels dans le tems preſcrit, & dont l'omiſſion exclut entièrement de ce droit, ne pouvant en être diſpenſé ſans trop de préjudice & de conſéquence pour l'avenir. C'eſt pourquoi, afin d'aſſoupir toutes difficultés, il obtint des lettres de nobleſſe.

FRANÇOIS CHABRAUX, que je crois fils du précédent, & conſeiller du duc François de Lorraine, épouſa Elizabeth Marionel, dont il eut Marguerite-Agnès Chabraux, mariée le 26. juillet 1659. à Mathieu Huſſon, dit l'Ecoſſois, écuier, conſeiller du roi, & ſubdélégué dans le Verdunois, dont elle fut la ſeconde femme.

CHABROT *ou* CHABRAULT (Andreu), natif de Clermont, procureur-général du même lieu, fut annobli par le duc Antoine le 5. août 1515. Porte d'azur, au chef d'argent, à un lion iſſant de gueules, lampaſſé & armé de même. *Tréſor des chartres, fol. 29. régiſt. 1514.*

CHACOPT *dit* MOURON (Nicolas), de la Riſbe, fut annobli par le duc Charles III. le 23. mai 1604. Porte d'azur, au chevron rompu d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe. *Fol. 14. régiſt. 1604.*

NICOLAS CHACOPT-MOURON, natif de Billy en Bourbonnois, paſſa en Lorraine avec la ducheſſe Claude, femme de Charles III, & fille de Henri II. Chacopt, fut mis dans la maiſon de Henri duc de Bar, où il reſta trente-cinq ans. Pendant qu'il étoit au ſervice du duc Henri, il prit alliance avec Claude le Moine en 1588, & en eut Catherine Chacopt, mariée à Nicolas Gemel. Il épouſa enſuite en 1592. Marguerite Clement, fille de Nic. Clement, conſeiller & ſécretaire de Charles III, annobli en 1570; de laquelle étant veuf, & en aïant laiſſé lignée, il contracta une troiſième alliance avec Élizabeth le Goulon. Nicolas ſe voiant pourvû d'héritiers, donna ſa requête à Charles III. pour aſſurer à ſes enfans la nobleſſe qu'il avoit héritée de ſes pères. Il expoſa qu'il étoit originaire de Billy en Bourbonnois, qu'il

Digitized by Google

qu'il étoit fils de Louis Chacopt & petit-fils de Claude Chacopt, ſeig. de Mouron la Ribbe, capitaine d'arquebuſiers pour le ſervice de France, & d'Anne de S^t. Gauthier; les uns & les autres jouiſſant des prérogatives de la nobleſſe en Bourbonnois. Charles III. commit le maréchal du Châtelet pour examiner les preuves de Nico. Chacopt; & en conſéquence, & ſans préjudicier à l'ancienneté de la nobleſſe prétenduë par le ſupliant, dont il lui en permettoit la preuve, il lui accorda des lettres de nobleſſe, avec faculté de porter les armes dont il s'étoit ſervi juſques-là.

De ſon mariage avec Élizabeth le Goulon, ſortit Daniel Chacopt-Mouron, capitaine au ſervice de France.

NICOLAS eut de Marg. Clement, ſa ſeconde femme: 1°. Antoinette, femme de Humbert Villaume de Vézelize. 2°. Louis qui ſuit. 3°. Marguerite-Madeleine, mariée à Claude Clement. 4°. Nicole, épouſe de François Fournier. 5°. Gérard, abbé de Bonfaï, ordre de prémontré.

LOUIS CHACOPT-MOURON, licencié ès loix & notaire apoſtolique, réſident à Nancy, épouſa en premières nôces l'an 1622, Chriſtine Chrétien, dont il n'eut point de poſtérité. Il s'allia enſuite en 1653. à Anne Collot, dont il eut deux filles religieuſes, & François-Joſeph Chacopt, avocat en la cour ſouveraine, qui épouſa en 1680. Anne-Marguerite Richard, fille de Nicolas Richard, & de Marg. Thomaſſin, dont il eut: 1°. François-Nicolas Chacopt-Mouron. 2°. Charles-Joſeph, enſeigne aux gardes de S. A. R. 3°. Anne-Thérèſe. 4°. Jean-Baptiſte. 5°. Marie. 6°. Françoiſe. 7°. Léopold.

CHAILLY (Claude), directeur des monnoies de Lorraine, lequel depuis trente ans avoit exercé cette charge avec diſtinction, fut annobli par lettres données à Lunéville le 21. août 1736, contenant: » Qu'il » eſt d'une famille honorable & alliée à quantité de perſonnes nobles: que » Dieu a béni ſon mariage de dix enfans, qui ſont placés avantageuſement, » aïant trois fils, dont l'aîné a été ci-devant pourvû de l'office de receveur » des finances au bureau d'Amance & de Châteaufalin; le puîné avocat » en la cour ſouveraine, & le cadet docteur en la faculté de médecine » de Montpellier; & que ſes ſept filles ſont toutes mariées, la plus grande » partie, à des perſonnes de condition noble, &c. " Porte d'azur, à la faſce vivrée d'argent, accompagnée en chef d'un lion léopardé d'or, & en pointe de trois beſans de même poſés deux & un; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 86. régiſt. 1736. 1737.*

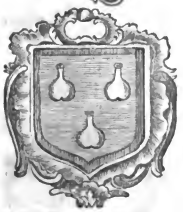

CHAINEAUX *ou* CHESNEAU (Jean), aporicaire demeurant à Bar, fut annobli par lettres données audit Bar, par le duc Antoine le 6. ſeptembre 1519. Porte d'azur, à trois bouteilles d'argent deux & une, à la bordure de gueules. *Fol. 3. régiſt. 1506. & 1510.*

CHAINEL *ou* CHANEL (Jacques), demeurant à Bruyères, fut annobli par le duc Charles IV. le 4. mai 1663. Porte d'azur, à un chêne d'argent, accompagné de trois éroiles d'or, deux en chef & une en pointe; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu.

Digitized by Google

CHAINEL (Touſſaint), conſeiller-aſſeſſeur au ſiège bailliager de S^t. Diez, controlleur en la gruérie, & lieutenant de la maréchauſſée dudit lieu, fut annobli par lettres données à Lunéville le 10. août 1706. contenant: » Qu'il eſt natif de Bruières, d'une bonne famille » de ladite ville, & que même une branche d'icelle a été honorée du » titre de nobleſſe, &c." Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roſes d'or boutonnées d'argent, & en pointe d'un lion d'or; & pour cimier un lion naiſſant tenant un chêne glandé d'or. *Fol. 140. régiſt. 1706.*

CHAISE (Honoré), lieutenant de la prévôté de Boulay, fut annobli ſans finances, par lettres expédiées à Nancy le 24. avril 1715. contenant: » Qu'Antoine Chaiſe ſon père, originaire de la ville de Brignolles, au » comté de Provence, étant engagé dans l'art militaire, auroit rempli » avec diſtinction les différens emplois dont il auroit été revêtu dans » les troupes du Roi T. C, qui en récompenſe de ſes ſervices l'auroit » annobli; mais que les patentes n'aiant point été entérinées à cauſe de » ſon décès, arrivé par un coup de feu qu'il auroit reçu à la bataille de » Senef, à la tête d'une compagnie de chevaux qu'il commandoit, & » s'étant trouvées adhirées, il n'auroit pû les recouvrer, c'eſt pourquoi » il ſupplie S. A. R. de l'honorer du même titre que ledit ſon père avoit » mérité par ſa conduite & ſes ſervices, &c. "

Porte d'azur, au chevron d'argent, bordé de gueules, accompagné en pointe d'un croiſſant montant d'argent; parti de gueules, à la croix pattée d'or, cantonnée de quatre beſans d'argent, au chef d'or chargé de trois étoiles d'azur; & pour cimier une étoile de l'écu. *Fol. 150. régiſt. 1715.*

CHALIGNY (Pierre), natif de Nancy, ingénieur au ſervice de S. A, puis commiſſaire-général des fontes de l'artillerie de France, fut annobli par lettres de Charles IV. duc de Lorraine, données à Yvonne le 17. novembre 1659. Porte de gueules, à deux canons d'or en ſautoir, iſſant de chacun d'iceux un boulet de même; & pour cimier un lion de gueules tenant un boulet d'or. *Fol. 6. régiſt. 1659. 1660.*

JEAN CHALIGNY, maître fondeur de l'artillerie de Lorraine, ſous les ducs Charles III. & Henri II, qu'il ſervit plus de ſoixante ans, mourut le 23. mars 1615, âgé de quatre-vingt-ſix ans. La grande coulevrine, longue de vingt-deux pieds, eſt un de ſes ouvrages. Il avoit épouſé Sébaſtienne-Denis Raimbault, morte en 1612, & enterrée avec lui dans l'égliſe des minimes de Nancy; laiſſant de leur mariage: 1°. David Chaligny, qui commença le cheval-de-bronze, & mourut en 1631; & 2°. Antoine Chaligny, qui finit cet ouvrage en 1632; ce cheval devoit porter la ſtatue du grand duc Charles, haute de douze pieds & demi. Il épouſa Marie Bonnet, qui le fit père: 1°. de Pierre qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article. 2°. Paul, avocat en la cour ſouveraine.

PIERRE CHALIGNY, ingénieur du duc Charles IV, exécuta, avec Pierre ſon fils, le modèle de la ſtatue en tèrre.

CHAMANT

CHAMANT (Jean), de Vic, maitre échevin de ladite ville, & conſeiller au bailliage, fut annobli au mois de janvier 1561. par le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, Porte d'azur, à un rocher d'argent chargé de deux chamois de ſable, affrontés.

JEAN CHAMANT avoit épouſé Nicole Xulquin, & en eut Jean II. du nom, tailleur des ſalines de Dieuze, qui épouſa en 1566. Marguerite Toupet, dont il n'eut point d'enfans. Il prit une ſeconde alliance avec Valence Fournier, dont il eut : 1°. Jean qui ſuit. 2°. Marie, femme de Jean l'Allemand. 3°. Catherine, mariée à Chriſtophe Toupet.

JEAN CHAMANT, IIIe. du nom, conſeiller au bailliage de l'évêché de Metz, épouſa en 1592. Catherine le Fevre, fille de Claude le Fevre, conſeiller d'état du cardinal de Lorraine, & tréſorier-général de l'évêché de Metz, & de Diane bâtarde d'Anglure, & en eut : 1°. Claude qui ſuit. 2°. Anne Chamant, épouſe de Claude Hellor, ou Hellot, ſeigneur de Dogny en Champagne. 3°. Françoiſe, mariée à Louis de Ramberviller, chancelier de l'évêché de Metz, & conſeiller d'état de l'évêque.

CLAUDE CHAMANT, châtelain, prévôt & gruïer de Deneuvre, ſeigneur de Semibezange, épouſa en 1621. Marie Bermand, fille de Nicolas Bermand, ſeigneur de Pulligny, Ceintrey & Voinémont, & d'Anne Rahou. Il épouſa en ſecondes nôces Marie Rattel.. Il eut du premier lit Jean Chamant, IVe. du nom, capitaine au ſervice de Charles IV, qui épouſa en 1661. Marie Verneſſon, dont il n'eut point d'enfans. Il prit une ſeconde alliance en 1663. avec Françoiſe Thouvenin, & en eut : 1°. Anne Chamant, femme de J. Clement, aſſeſſeur & garde-marteau en la prévôté de Rozières. 2°. Marie non mariée. 3°. Jeanne, épouſe de Dominique Henri, avocat à la cour. 4°. Claude-Chriſtine, mariée en 1702. à Joſeph Sauveget, conſeiller-ſécretaire ordinaire de S. A. Roïale, & procureur en la chambre des comptes de Lorraine.

CHAMPENOIS (Jean), conſeiller, & procureur-général de Lorraine, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 14. novemb. 1509. Porte d'azur, au chevron d'or coticé de ſable, accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'un lion d'argent ; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu. *Fol. 147. régiſt. 1505.*

L'hiſtoire de la maiſon & de la nobleſſe des Champenois, a fait une eſpèce de paradoxe en Lorraine pendant près d'un ſiècle. Jean Champenois obtint des lettres de nobleſſe en 1509, & en 1600. Fran. & Nic. Champenois furent reconnus par arrêt du conſeil d'état, pour gentilshommes ſortis des aînés de l'ancienne maiſon des barons de Nogent-le-Roy, & ils eurent la permiſſion d'en prendre le nom & les armes, qui ſont d'azur, ſemé de croix recroiſettées au pied fiché d'or, à un lion de même armé, lampaſſé & couronné de gueules, portant un cœur de même ſur l'épaule gauche ; au chef d'argent, herminé de ſable, chargé d'un lambel à trois pendants de gueules. Cet arrêt fut rendu au rapport du comte de Salm, & ſur la production des titres juſtificatifs de la généalogie ci-après.

WAMBERT DE SOISSONS comte de Chaumont, baron de Nogent en Champagne, appellé le prince *Calmus*, épouſa en 1243. Sophie de Rynel, dont il eut Hardoüin, baron de Nogent, qui laiſſa de Blanche de Clermont, Samſon, baron de Nogent, marié à Gertrude de la Marche,

Digitized by Google

Marche, dont il eut Robert, qui épouſa Marguerite de Grandprey. Ce Robert aïant eu quérelle avec le neveu de l'évêque de Langres, lequel jouant aux échecs avec lui, lui reprocha le maſſacre de ſes deux oncles & la mort de ſon père; enſuite de quoi ledit neveu & quelques complices apoſtés pour l'outrager, aïant excité deux dogues d'Angleterre après lui, il ſe deffendit ſi bien qu'il tua les deux dogues; de quoi l'évêque étant grandement irrité contre lui, il fut obligé de ſe retirer avec ſa femme à Commercy, près de Robert de Sarbruche ſon parrein, ſeigneur dudit lieu, où communément il étoit nommé le ſeigneur Champenois, parceque la baronie de Nogent eſt en Champagne, de laquelle le roi Charles IV. ſe ſaiſit, & elle fut nommée Nogent-le-Roi, &c. Il eut de ſon mariage Domin. de Nogent, ſurnommé vulgairement le *Champenois*, gouverneur de la terre de Commercy, & qui épouſa Béatrix de Breuil, dont il eut:

JEAN CHAMPENOIS, qui a donné lieu à cet article, & qui s'attacha au ſervice du duc René II, qui le fit conſeiller d'état, maître des requêtes & ſon procureur-général. Ce qui peut prouver qu'il fut effectivement reconnu comme iſſu des anciens barons de Nogent, ce ſont les alliances que ſes deſcendans firent, immédiatement après les preuves qu'en donnèrent Nicolas & François de Nogent ſes petits-fils, avec les maiſons du Châtelet, de Ligniville, de Gourcy, du Buchet, de Mauleon, &c. comme on le verra dans la généalogie ſuivante.

JEAN CHAMPENOIS épouſa Françoiſe de Hemmonet, fille de Claude de Hemmonet, dont il eut: 1°. Dominique qui ſuit, & qui a fait la branche des ſeigneurs de Neufvelotte. 2°. Claude, chanoine de la cathédrale de Toul, official de la cour épiſcopale, prévôt de l'égliſe collégiale de S^t. Georges de Nancy, & conſeiller d'état du duc Charles III, mort le 7. mars 1557. 3°. Béatrix, morte fille. 4°. Jean, mort ſans alliance. 5°. François, prévôt d'Arches, dont la poſtérité s'éteignit à la deuxième génération. 6°. Nicole, qui épouſa Nicolas de Rainfaing. 7°. Gérard, tige des Nogent de Silloncourt.

Branche des ſeigneurs de Neufvelotte.

DOMINIQUE CHAMPENOIS, ſeigneur de Neufvelotte, conſeiller d'état du duc Antoine & des ducs François & Charles III, capitaine de Valdrevanges, avoit épouſé Madeleine de Girecour, ſeigneur de Bauzey, & de Catherine des Mones, & en eut: 1. Anne, femme de Nicolas de Gréche, ſeigneur de Beuvange. 2°. Nicolas qui ſuit. 3°. Françoiſe, femme de Nicolas de S^t. Morry, ſeigneur de Biſontaine. 4°. Catherine, mariée à François de Gourcy, ſeigneur de Ville-ſur-Iron, & de Charey.

NICOLAS CHAMPENOIS, ſeigneur de Neufvelotte, conſeiller d'état, bailli d'Apremont, capitaine de Valdrevanges; eſt celui qui obtint de Charles III. cette déclaration dont nous avons parlé, & qui quitta le nom de Champenois pour reprendre le nom & les armes de Nogent, avec François Champenois ſon couſin. Nicolas Champenois épouſa en premières nôces Jeanne Warin, fille de Jean Warin, lieutenant-général au bailliage de S^t. Mihiel, & de Jeanne de Ville. Il prit une ſeconde alliance en 1574. avec Marie-Alix, dame de Forcelles, fille de Thierry-Alix, conſeiller d'état, préſident de la chambre des comptes de Lorraine, & de Marthe Genin. Il eut du premier lit Madeleine de Nogent, mariée en premières nôces à Phil. du Châtelet, ſeig. de Bullegnéville,

Digitized by Google

dont il n'eut qu'une fille, nommée Philippe, qui épouſa N. d'Anglure; & en ſecondes nôces Jean de Ligniville, comte de Bay, ſeigneur de Dombrot, bailly de Hattonchâtel, & grand veneur de Lorraine. Il eut du ſecond lit Nicolas qui ſuit.

NICOLAS DE NOGENT, ſeigneur de Neufvelotte, de Forcelles & de Mazirot, bailli d'Apremont, décédé en 1639, épouſa en 1612. Louiſe du Buchet, fille de Jean du Buchet, ſeigneur d'Ajoncourt & de Mailly, & de Charlotte de Boulan, & en eut: 1°. Robert de Nogent, officier dans les armées de Charles IV, mort en 1653. à Maubeuge; non marié. 2°. Charlotte de Nogent, épouſe de Louis de Mauleon de la Baſtide, ſeigneur de S^t. Élophe & d'Attigny. 3°. Anne de Nogent, femme de Charles, ſeigneur de S^t. Ouën.

Branche des ſeigneurs de Silloncourt.

GÉRARD CHAMPENOIS, ſeigneur de Villers, conſeiller-ſécretaire ordinaire, maître des comptes de Lorraine, intendant des ſalines, épouſa en 1533. Jenon de l'Épée, fille unique de Demange de l'Épée, gouverneur de la ſaline de Marſal, & d'Agnès Boucher, & en eut: 1°. Marie, morte en 1556, non mariée. 2°. François qui ſuit. 3°. Élizabeth, mariée en 1567. à Jean le Clerc, argentier de Charles III.

FRANÇOIS DE NOGENT, ſeigneur de Silloncourt, de Véhéviller & de Chanteheux, conſeiller d'état & lieutenant-général au bailliage de Nancy & d'Allemagne, épouſa Renée Fournier, fille de Quiriace Fournier, tréſorier-général de Lorraine, & maître des comptes, & de Françoiſe Xaubourel, & en eut: 1°. Marie de Nogent, non mariée. 2°. Chrétien qui ſuit. 3°. Nicolas, tué en 1609, portant les armes en Flandres; non marié.

CHRÉTIEN DE NOGENT, ſeigneur de Silloncourt, &c. mort à Lunéville en 1638, avoit épouſé en 1614. Louiſe de Xaubourel, dont il eut: 1°. Claude de Nogent décédé ſans alliance; & une fille, religieuſe de la congrégation. Cette famille eſt entièrement éteinte depuis plus d'un ſiècle.

CHANNAULX (Didier), gouverneur de la ſaline de Marſal, fut annobli par lettres du duc Antoine, expédiées à Nancy le 29. janvier 1542. Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée de trois croix recroiſettées au pied fiché de gueules, & accompagnée de cinq bezans d'or, deux en chef & trois en pointe, mis en orle. *Fol. 132. régiſt. 1541. 1544.*

CHANOT (François-Hyacinthe), avocat exerçant au ſiège de Bar, obtint des lettres de reprîſe de nobleſſe maternelle, données à Lunéville le 28. juillet 1721. contenant: » Qu'au mois de juillet 1638, Jacques » Battel, ſon biſaïeul maternel, obtint des lettres de nobleſſe de Henri, » évêque de Metz; Didier ſon fils épouſa le 20. février 1648, Françoiſe » Rollin, duquel mariage eſt ſortie damoiſelle Madeleine Battel ſa mère, laquelle

Digitized by Google

» laquelle épouſa le 19. août 1695, Charles Chanot ſon père, notaire » à Bar, mort non noble en 1719; depuis lequel tems il n'a ceſſé, non » plus que ladite damoiſelle Madeleine Battel ſa mère, de vivre » noblement; c'eſt pourquoi il prie Sadite A. R. de le relever du laps » de tems & de l'omiſſion des formalités & ſoumiſſions qui étoient » néceſſaires à la mort de Charles Chanot ſon père, pour jouir du » bénéfice & privilège qui lui étoient accordés par l'article ſeptante-un » de la coutume de Bar, au moien de l'abandonnement qu'il fait en » faveur du domaine, de ſa part en la totalité de la ſucceſſion dudit » Charles Chanot ſon père, &c. Porte d'argent, au chevron rompu de gueules, accompagné de deux léopards en face d'azur, & d'une demi-licorne au naturel rempante. *Fol. 142. régiſt. 1721.*

CHANTEHEUX (Florent de), argentier du duc Henri, fut annobli par ce prince, par lettres expédiées à Plombières le 21. mai 1611, & vérifiées le 29. juillet ſuivant. Porte d'azur, à deux croix recroiſettées au pied fiché d'argent, flanché de même; & pour cimier deux pennes l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 111. régiſt. 1611.*

FLORENT CHANTEHEUX épouſa Françoiſe Collonet, fille de Henri Collonet, concierge de la cour à Nancy, & de Claudon Courcol, dont il eut, entr'autres enfans, Florent II. du nom, conſeiller-auditeur & greffier des comptes de Lorraine, qui épouſa: 1°. Anne Voillot, fille de Jean Voillot, ſeigneur de Valleroy, premier conſeiller & ſecretaire d'état, & de Renée de Longeville. 2°. Marie de la Ruelle, fille de Claude de la Ruelle, conſeiller-ſécretaire d'état, & d'Ève de Pullenoy. Il mourut ſans enfans.

CHAPPÉ (Villernet), fut annobli par le duc Antoine le 9. février 1523. Porte d'azur, à la bande componnée d'or & de gueules de cinq pièces, à un aigle éploié d'argent brochant ſur le tout; & pour cimier un aigle naiſſant de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

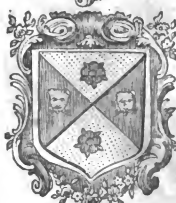

CHAPPEL *dit* RAON (Jean de la), fut annobli par Charles III. en 1556. Porte écartelé en fautoir d'or & de gueules, chargé de deux roſes de gueules & deux muſles de Léopard de l'un en l'autre.

CHARBONNIER (Simon), demeurant à Bar, controlleur de la dépenſe ordinaire de madame la comteſſe de Vaudémont, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 19. février 1578. Porte d'azur, à la bande d'argent, chargée d'une foi au naturel vêtuë de gueules,

Digitized by Google

gueules, accompagnée en chef d'une étoile d'argent, & en pointe d'un charbon de sable ardent, flamboïant & étincellant d'or; & pour cimier un dextrochère revêtu de gueules, aïant en la palme de la main le charbon de l'écu. *Fol. 58. régist. 1576.* Les lettres de justion pour l'entérinement sont du même jour & de la même année. *Laiette cotée annobliss. num. 55.*

SIMON CHARBONNIER épousa Lucie des Guiot, vivante en 1581, & sans enfans.

CLAUDE CHARBONNIER, controlleur en l'hôtel de l'évêque de Verdun, vivoit en 1610, & fut présent au contrat de mariage d'Arnoult Mauljean, fille de Gérard Mauljean, seig. voué de Dieulouart en partie, controlleur en la gruerie de Pont-à-Mousson, & de Janon, notaire; dans lequel contrat il est qualifié oncle du futur marié.

CHARDIN (Jean-François), docteur en droit de l'université de Pont-à-Mousson, l'un de conseillers-sécretaires ordinaires de S. A. Roiale, avocat & curateur en titre de la cour souveraine de Lorraine & Barrois, & fils de François Chardin, avocat à Pont-à-Mousson, fut annobli par lettres données à Lunéville le 2. septembre 1714. Porte d'argent, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un aigle éploié de sable, au chef de gueules, chargé d'un croissant montant d'argent entre deux étoiles de même; & pour cimier une étoile de l'écu. *Fol. 72. v. régist. 1714.*

CHARDOT (Joseph-François), avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, prévôt, chef de police & gruier de Charmes-sur-Mozelle, fut annobli par lettres données à Lunéville le 30. décembre 1726. Porte de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois chardons tigés & feuillés de même, deux en chef & un en pointe; & pour cimier trois chardons au naturel, issans d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin, aux métail & couleur de l'écu. *Trésor des chartres., Fol. 163. verso régist. 1726.*

CHARLES (Charles), *dit* Fermini, fut annobli par le duc Henri le 1. août 1619. Porte palé d'argent & de gueules de six pièces, au chef d'azur chargé d'un léopard lionné d'or; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 142. régistre 1619.*

CHARLES (Nicolas-François), fut annobli, avec permission de prendre les armes de François Charles son père, par lettres données à Lunéville le 10. mars 1706. contenant: » Que le duc Nicolas-François » auroit, le 13. septembre 1654, accordé des lettres d'annoblissement » à François Charles son père, chirurgien-major de l'armée de Charles » IV, en considération des services qu'il lui avoit rendus dans ses » emplois,

Digitized by Google

» emplois, & qu'il vouloit aller lui confirmer près de ſa perſonne en » Eſpagne; s'étant pour cet effet expoſé à une longue & dangereuſe » navigation, dont le funeſte ſuccès a cauſé ſa perte; ce qui auroit obligé » ledit Nicolas-François Charles ſon fils, pour lors peu avancé en » âge, & ignorant ſon état, d'abandonner ſa patrie dans un tems de » trouble, & où il n'eſt revenu qu'après l'heureux avènement de S. A. » Roiale à la couronne, &c."

Porte d'azur, au bateau d'argent le mât baiſſé, le guidon de même, ſurmonté d'un croiſſant montant d'or, entre deux ailes d'argent & d'azur; & pour cimier le croiſſant entre les deux ailes de l'écu. *Fol. 7. régiſt. 1706. 1707.*

CHARLET (Dominique), auditeur des comptes de Lorraine, obtint de Henri duc de Lorraine, des lettres expédiées à Nancy le 7. août 1608; par leſquelles il fut déclaré noble de ſon chef, & annobli en tant que beſoin ſeroit, ſans préjudice de plus amples preuves qu'il pourroit faire ci-après de ſon extraction de nobleſſe, continuée de père en fils juſqu'à lui, pour en ce cas jouir de toutes prérogatives de nobleſſe de ſang, avec permiſſion de porter le nom & les armes des Bernard, en conſéquence de l'acte du 24. juillet 1608. ci-après rapporté; le tout expédié ſur le rapport des maréchaux & héraults d'armes de Lorraine, contenant: » Qu'il leur eſt apparu que meſſire H. des Bernard, » gentilhomme, chevalier, capitaine & prévôt de Dampvillier, réputé » de grande nobleſſe, avoit une ſœur nommée Agnès des Bernard, » qui avoit épouſé Jean Charlet, deſquels ſeroient iſſus Mengin Charlet, » & d'icelui André, qui de Marguerite de Lixière a eu ledit Dominique; » leſquels Mengin & André l'on tenoit venus de nobleſſe, par les » dépoſitions de pluſieurs témoins ſur ce ouïs; & depuis ledit rapport, » a été produit un acte du 24. juillet 1608, ſigné *Hans des Bernard*, » tant en ſon nom que de Pierre des Bernard ſon fils, & comme tuteur » de Philippe de Soxey ſon neveu, tous deux mineurs, portant que » leſdits ſieurs, comme reſtans ſeuls du nom & des armes des Bernard, » ont volontiers conſenti & permi audit Charlet de porter le nom & » les armes des Bernard, comme légitimement deſcendu de père en fils » de ladite Agnès des Bernard, &c." Porte de gueules, à deux bandes d'or, parti de gueules, au ſauvage d'or, tenant de la main droite une maſſe ſur l'épaule, & de la gauche un merle; & pour cimier un ſauvage de l'écu. *Fol. 52. régiſt. 1609.* Mandement aux ſurintendans des finances, & gens des comptes du Barrois, pour l'enrégiſtrement, du 6. août 1608. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 56.*

CHARLET (Nicolas), fut annobli par le duc Charles IV. le 22. mai 1641. Porte d'azur, à deux épics d'argent tigés d'or mis en pal, la pointe en bas; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet, & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu.

CHARLET

CHARLET (Nicolas), ſieur de Rimaucourt, d'Aiſy, de Champigny & autres lieux, ci-devant bailli d'épée en la ville de Langres, fut annobli par lettres données à Lunéville le 7. décemb. 1724; contenant: » Qu'étant » venu offrir ſes ſervices à S. A. Roiale, laquelle voulant lui rendre » agréable l'établiſſement qu'il a fait dans ſes états, par l'achat d'une » terre voiſine de celle qu'il poſſédoit déja, l'a élevé à l'honneur de la » nobleſſe, qui convient à ſa vertu, à ſon mérite & à l'alliance qu'il a » formée par mariage avec Madeleine Petit, de l'ancienne famille de » Combe en Champagne, &c. "

Porte d'azur, à trois faſces d'argent, au lion de gueules brochant ſur le tout; & pour cimier un lion de l'écu iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 79. régiſt. de 1724. 1725.*

CHARPENTIER (Louis-François), prévôt, chef-de-police & gruïer des ville, prévôté & gruërie de Briey, allié au ſieur de Chauvel, chevalier de l'ordre roïal & militaire de S^t. Louis, & major du régiment de cuiraſſiers du Roi T. C, fut annobli par lettres données à Lunéville le 30. août 1714. Porte d'azur, à la bande échiquetée d'or & de gueules de trois traits, côtoiée de deux licornes ſaillantes d'argent, une en chef & l'autre en pointe; & pour cimier une licorne de l'écu. *Fol. 51. v. 3. régiſt. 1714.*

LOUIS-FRANÇOIS CHARPENTIER, grand-maître des eaux & forêts de Lorraine & Barrois, épouſa N.... Cuny, fille de Bertrand Cuny, directeur des forges de Moyeuvre, puis receveur des finances au bureau de Briey.

PIERRE CHARPENTIER, grand-maître des eaux & forêts de Lorraine & Barrois, épouſa le 26. novembre 1733. N.... Durand, fille de Charles-François Durand de Silly, ſeigneur de Jandelaincourt & des Francs, capitaine de grenadiers au régiment de Saillant, puis capitaine aux gardes de S. A. Roiale; & de Jeanne Antoinette Labbé de Couſſey. *Au fol. 89. du régiſt. de 1736*, ſont les lettres-patentes portant qualité de baron en faveur dudit ſieur Pierre Charpentier, ſieur de Neuvron, conſeiller au conſeil, & grand-gruïer réformateur des eaux & forêts de Lorraine, données à Lunéville le 27. août 1736.

CHARTREUX (François-Joſeph), ci-devant conſeiller, garde du ſcel des bailliage & prévôté de Bar, demeurant au Petit-Louppy, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 13. octobre 1719. contenant: » Qu'il s'eſt toujours diſtingé par ſon zèle & ſon attachement au ſervice » de S. A. Roiale; & qu'il n'a rien négligé pour donner une belle » éducation à ſes quatre fils; le premier docteur en ſorbone; le ſecond » commiſſaire d'artillerie pour le ſervice de France; le troiſième ſécretaire » en la chambre du parlement de Metz, & le quatrième établi en » Lorraine, après avoir été cornette au régiment de Choiſeul; aïant » les uns & les autres toujours vécus noblement, & ſe trouvant alliés à » des familles nobles, &c. "

Porte

Digitized by Google

Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée en cœur d'une croix ancrée de gueules, & accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une étoile de l'écu. *Fol. 3. v. régiſt. 1719.*

CHARVET (François), docteur & profeſſeur en la faculté de droit en l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres données à Lunéville le 17. décembre 1708; contenant: » Qu'il a reçu le bonnet » de docteur en droit à l'âge de dix-ſept ans, & obtenu une chaire de » profeſſeur public à l'âge de dix-neuf ans; que d'ailleurs il eſt fils » de Claude Charvet, receveur des domaines & finances de la ville de » Mirecourt; & qu'il s'eſt même allié depuis à une famille noble, tant » du côté paternel que maternel, par ſon mariage avec Thérèſe Rouot, » petite-fille du S^r. Chriſtophe Pillement, qui a été l'eſpace de cinquante » ans, tant profeſſeur que doien de la faculté de droit, ſœur de François » Rouot, profeſſeur en droit, & nièce d'Antoine-Charles Pillement de » Ruſſange, conſeiller d'état en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, » & doien de la faculté de droit en ladite univerſité. En conſéquence » de quoi il ſupplie S. A. R. de lui accorder des lettres de nobleſſe, » avec permiſſion de porter les armes de Nicolas de Weiſſe, ſeigneur » de Suzémont, procureur-général au bailliage d'Allemagne, aïeul » maternel de ladite Thérèſe Rouot ſa femme, dont la famille & » ligne maſculine ſont éteintes.

Porte de gueules, couppé d'or, au lion d'argent brochant ſur le tout, armé & lampaſſé d'or; & pour cimier le lion de l'écu environné de deux pennes. *Fol. 1. régiſt. 1709.*

CHARVET (Claude), receveur particulier des finances au bureau de Mirecourt, établi dans cette ville depuis plus de trente-ſept ans, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 22. décembre 1717, en conſidération des dépenſes qu'il a été obligé de faire pour mettre ſes fils en état de rendre ſervice à S. A. Roiale; François Charvet ſon fils aîné rempliſſant une chaire de profeſſeur en droit canonique & civil en l'univerſité de Pont-à-Mouſſon; ſon puîné Claude étant receveur des finances à Dompaire, & procureur de S. A. R. au bailliage de Vôges; & ſon cadet Hubert Charvet, aiant mérité à l'âge de dix-huit ans le bonnet de docteur en droit en ladite univerſité, & plaidant avec diſtinction en la cour ſouveraine. Porte pour armes comme François Charvet. *Tréſor des chartres, fol. 193. régiſt. 1718.*

CLAUDE CHARVET, d'une famille honorable, originaire de Grenoble, vint en Lorraine ſous le règne de Léopold I, qui le fit tréſorier de ſes finances, & l'honora de diverſes commiſſions. Il fut père: 1°. de François Dieudonné qui ſuit. 2°. Hubert, mentionné ci-après.

FRANÇOIS DIEUDONNÉ CHARVET, ſeigneur de Blenod, avocat en la cour, docteur en droit en l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, fut fait conſeiller en la cour, par expectative, par lettres expédiées à Lunéville le 3. ſeptembre 1714; & conſeiller d'état le 16. mars 1722. Il épouſa Thérèſe Rouot, ainſi qu'il eſt rapporté à l'article ci-deſſus.

HUBERT

Digitized by Google

HUBERT CHARVET, seigneur de Vaudrecourt, Villé & de Rocgeville, né à Mirecourt le 3. novembre 1697, précepteur de S. A. S. Monseig. le prince Charles, & auparavant conseiller; charge dont il fut pourvû par lettres données à Lunéville le 11. juillet 1725, en survivance du sieur de Bournon; il épousa par contrat du 24. septembre 1724, Marie-Susanne Senturier, née le 3. juin 1708, fille d'Alexandre Senturier, annobli le 25. mai 1716. Il fut fait conseiller intime du duc Charles-Alexandre de Lorraine, & son chancelier en 1749; & fait baron par S. M. Impériale, le 7. octobre 1750.

CHASSAGOT *ou* CHAUSSAGOT (Bertrand), étant au service du grand duc Charles, fut annobli par ce prince le 27. août 1565. Porte d'azur, à deux colombes esforantes & affrontées d'argent, membrées & becquées de gueules, sur une terrasse d'or, les ailes élevées; & pour cimier une colombe de l'écu. *Fol. 102. régist. 1565.*

BERTRAND CHASSAGOT *ou* CHAUSSAGOT, avoit épousé Hélovy de Faulx, veuve de Hugues des Moines, & fille de Richard de Faulx, & de Jeanne Mélian, dont il n'eut point d'enfans. Il fit son testament le 29. septembre 1578.

CHASTEAU (Antoine du), apoticaire de feuë Claude de France, fut confirmé dans sa noblesse par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le dernier septembre 1583; contenant: » Qu'il est extrait de » noble race, tant du côté paternel que maternel, comme il paroit par » un certificat des officiers du Roi T. C. portant: Qu'Antoine du Chasteau, » père dudit Antoine, étoit capitaine pour le roi, & gouverneur de » Barbantanne, près d'Avignon, & avoit toujours vécu noblement, & » a été réputé tel, tant en jugement qu'autrement; portant pour armes » d'azur, au portail d'argent; & que damoiselle Jeanne Bonne sa mère » étoit sœur de messire Pierre Bon de Mouilhon & de Montaulban, » chevalier de l'ordre du roi, & gouverneur de la ville de Marseille, » &c." *Trésor des chartres, fol. 142. régist. 1383.*

ANTOINE DU CHASTEAU épousa Barbe Bouveron, fille de noble Jean Bouveron, & de Mangeon Husson; dont il eut, entr'autres enfans, Antoine du Chasteau, maréchal-des-logis en l'état de monseigneur le duc François, demeurant à Bar.

MARTIN DU CHASTEAU, officier de la saline de Dieuze, épousa Louise d'Einville, fille de Charles-Hyacinthe d'Einville, seig. de Guéblanges, & de N..... Kiecler, dont il eut une fille, mariée à N..... Busselot.

CHASTEAUNEUF

Digitized by Google

CHASTEAUNEUF *ou* CHATEAUNEUF (Jean de), seigneur de Pixerécourt, régiſtrateur des lettres-patentes, fut confirmé en ſa nobleſſe par le duc Antoine, qui lui donna de nouvelles lettres-patentes en 1510, parceque les ſiennes lui avoient été dérobées à Rouën, avec une boëte dans laquelle étoit tout ce qu'il avoit de plus précieux. Porte d'or, à une jumelle d'azur, ſurmontée d'une étoile de même; & pour cimier une molette d'or entre deux pennes de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 208. verſ. régiſt. 1505. 1509.*

JEAN DE CHASTEAUNEUF étoit en 1508. le troiſième auditeur des comptes de Lorraine, & conſeiller-ſécretaire du duc. Il mourut au mois de décembre 1531. Il fut père: 1°. de François qui ſuit; 2°. de Marguerite, femme de Henri de Romécourt, ſeigneur de Marault & d'Avrécourt, en la prévôté d'Andelot.

FRANÇOIS DE CHASTEAUNEUF, ſeigneur de Pixerécourt, épouſa Suſanne Roynette.

CHASTEL (Jean du), natif de Nancy, au ſervice de la ducheſſe d'Arſchot, princeſſe doüairière d'Orange, fut annobli par lettres données à Nancy le 10. janvier 1551. Porte d'azur, à la licorne d'argent; & pour cimier un ſerpent au naturel tenant ſa queuë dans ſa gueule. *Fol. 14. verſo régiſt. 1551. 1553.*

CHASTEL (Nicolas), receveur des finances en la châtellenie de Pierrefitte & prévôté de Soüilly, fut annobli par lettres de Léopold I. duc de Lorraine, expédiées à Lunéville le 20. janv. 1714, en conſidération de ſes ſervices en fondit office, & de ce qu'il étoit allié à pluſieurs familles nobles de Lorraine. Il fut depuis tréſorier des troupes à Metz, & enfin grand-maître des eaux & forêts du Clermontois; il épouſa Claudine Thomas, fille de Richard Thomas, ſeigneur de la Vallée, & de Franç. de la Ruë de la Vallée, dont il eut: 1°. Nicolas, ſeigneur d'Autrecourt. 2°. Jean-Baptiſte Chaſtel, tréſorier-principal de l'extraordinaire des guèrres au département de Metz, qui a épouſé N. Paſquier de Dommartin. 3°. N. tréſorier-principal de l'extraordinaire des guèrres au département de Strasbourg. 4°. Claudine Chaſtel, mariée à N. de Gruthus, ſeig. de Grandhan.

Porte d'azur, à la croix ancrée d'argent, accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef & une en pointe; & pour cimier la croix de l'écu. *Fol. 8. régiſt 1714.*

CHASTENOY (Chrétien de), conſeiller-ſécretaire de René II, fut annobli par ce prince le 20. février 1488. pour ſervices militaires. Porte d'or, au favier ou tige de fève de ſable; & pour cimier le favier de l'écu. *Fol. 123. régiſt. 1486. 1489.*

Digitized by Google

CHRÉTIEN SIMONIN, natif de Chaſtenoy, nommé Chrétien de Chaſtenoy dans ſes lettres d'annobliſſement, épouſa Auleix Duban. Il fut le cinquième auditeur des comptes de Lorraine en 1508. Il eut de ſon mariage: 1°. Thomas qui ſuit. 2°. Jean-Chrétien, qui a fait la branche des ſeigneurs d'Armaucourt. 3°. Béatrix, alliée à Claude de Vandeuvre; & 4°. Jacques, pourvu le 17. janvier 1507, de la charge de conſeiller & ſécretaire de René II.

THOMAS DE CHASTENOY épouſa Marguerite de Naves, & en eut Chrétien de Chaſtenoy, II. du nom, ſeigneur de Hans-ſur-Seille, il eſt qualifié honoré ſeigneur dans le contrat de mariage de ſa fille. Il épouſa Jeanne Pierſon, dont il eut: 1°. Thomas, mort ſans poſtérité. 2°. Wary qui ſuit. 3°. Anne, mariée à Antoine de Tillon, ſeigneur de la grande Bouxières. 4°. Marguerite, alliée: 1°. en 1594. à François de Breuil, ſeigneur de Vaudoncourt, gentilhomme de l'état de S. A, dont il eut Madeleine de Breuil, femme de Henri d'Ourches de Cercueil, père de Charles d'Ourches; 2°. à Louis de Montangon, ſeigneur de Creſpi.

WARY DE CHASTENOY, ſeigneur de Hans-ſur-Seille, mourut ſans poſtérité de ſa femme Catherine Praillon.

JEAN-CHRÉTIEN DE CHASTENOY, ſecond fils de Chrétien de Chaſtenoy, fut conſeiller-ſécretaire d'état des ducs Antoine, François & Charles, & mourut en 1556. Il avoit épouſé Claudon le Briſeur, fille unique de Georges le Briſeur, ſeig. de Virlay, controlleur-général des fortifications, & maître des monnoies de Lorraine & Barrois, & de Jeanne des Fours ſa première femme, dont il eut: 1°. François de Chaſtenoy, argentier du duc Charles III, & tréſorier extraordinaire des guèrres en 1580, qui épouſa: 1°. Élizabeth de Bermand, morte ſans enfans. 2°. Marie Voillot, fille de Jean Voillot, & de Françoiſe Rainfaing, dont il eut deux filles; ſçavoir, Françoiſe de Chaſtenoy, épouſe d'Adam de Lavaulx, ſeigneur de Gironcourt, & Chrétienne de Chaſtenoy, femme d'Ant. de Bermand, ſeigneur d'Uzemain, conſeiller d'état. 2°. Georges qui ſuit. 3°. Alexandre, dont la poſtérité ſera rapportée. 4°. Antoinette, mariée à Claude de Villermin, ſeigneur de Lanfroicourt.

GEORGES DE CHASTENOY, ſeigneur d'Armaucourt, conſeiller d'état de S. A, obtint des lettres de gentilleſſe avec ſes frères, le 6. ſeptembre 1593. Il épouſa: 1°. Françoiſe de Villers. 2°. Élizabeth de Nogent. Il eut du premier lit: 1°. Claude, ſeigneur de Saulny, mort garçon; & 2°. Madeleine. Et du ſecond lit Georges qui ſuit, & Marguerite, épouſe de Claude Jannin, ſécretaire d'état & garde du tréſor des chartres, mort ſans enfans.

GEORGES DE CHASTENOY, II. du nom, ſeigneur d'Armaucourt, conſeiller d'état, épouſa Barbe de Rutant, fille de Jacob de Rutant, ſeigneur de Remeſnil, conſeiller d'état, &c. & de Claude de l'Écu, dont il eut trois filles: 1°. Barbe, épouſe de Blaiſe-Ignace Prudhomme, ſeigneur de Vitrimont & de Deuville. 2°. Élizabeth, mariée à Nicolas Mengin, ſécretaire d'état; & une autre fille.

ALEXANDRE DE CHASTENOY, troiſième fils de Jean-Chrétien & de Claudon le Briſeur, fut conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, controlleur-général des fortifications, & déclaré gentilhomme avec ſes frères. Il épouſa Claude Barbarin, fille unique de François Barbarin, auditeur des comptes de Lorraine, & controlleur de la maiſon du marquis de Pont-à-Mouſſon, & de Marie de la Garde, dont il eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Claude, religieuſe. 3°. Anne, femme de Nicolas Roder,

Digitized by Google

Roder, seigneur d'Avrainville. 4°. Dorothée, religieuse. 5°. Antoinette. 6°. Marie, mariée à Franç. de Mauljean, seig. de Bricourt, capitaine & prévôt d'Apremont.

François de Chastenoy épousa Catherine du Bourg, fille de François du Bourg, lieutenant de Bruyères, & de Catherine Poiresson, dont il eut: 1°. Alexandre de Chastenoy qui suit. 2°. Jean, religieux & prieur de S^t. Benoît, ordre de Cîteaux.

Alexandre de Chastenoy mourut en 1646 aux Pais-Bas, où il servoit Charles IV. en qualité d'officier; ce fut en lui que finit la ligne masculine des Chastenoy.

CHASTENOY (Jean de), secretaire du roi René, fut annobli en 1473. Porte d'azur, à la croix ancrée d'argent. *Nobiliaire de Callot.*

Robert de Chastenoy épousa Béatrix Baudinet, dont il eut Robert qui suit.

Robert de Chastenoy, II. du nom, procureur-général des Vôges, épousa en 1516. Claude Raru, dont il eut, entr'autres enfans, Robert, IIIe. du nom, seigneur de Mandres-sur-Vaire & de Landaville, qui épousa Catherine Mydart, dont il eut Robert, IVe. du nom, écuier, seigneur de Mandres en partie, de Landaville & Goussaincourt, qui épousa Marie-Catherine de Vigneulles, dont il eut: 1°. Robert, V^e. du nom. 2°. Henri. 3°. Antoinette. 4°. Marie, & 5°. Anne de Chastenoy, dame de Goussaincourt & de Chastenoy en partie, alliée: 1°. à Henri de Nourroy, baron d'Urbache; & 2°, par contrat du 8. février 1661, à Pierre de la Fitte, écuier & lieutenant d'une compagnie de chevaux-légers.

CHASTILLON (Laurent), archer des gardes-du-corps, demeurant à la Chaulcée, fut annobli par lettres d'Antoine duc de Lorraine, données à Nancy le 1. mai 1543. Porte d'argent, au chef de gueules à deux hallebardes d'argent emmanchées de sable, mises en sautoir, & en pointe une molette de gueules. *Fol. 175. régist. 1541. 1544.*

CHAUDETESTE (Estienne), fut annobli par lettres de Charles IV. duc de Lorraine, données à Paris le 10. juin 1660, pour services militaires rendus dans les états de maréchal-des-logis, de cornette & de premier capitaine dans le régiment du S^r. marquis de Bassompierre. Ses armes n'y sont point expliquées. Les lettres du duc portant mandement aux gens des comptes de Lorraine de procéder à l'enrégistrement, sont du 1. février 1664. *Fol. 5. verso régist. 1639. Laiette cottée annoblissemens, num. 57.*

Digitized by Google

CHAULSON (Henri), receveur à Vaubexey pour le marquis d'Havré, & auparavant agent des affaires dudit marquis en Lorraine, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 13. janvier 1583. Porte d'azur, à une jumelle d'argent, ſurmontée en chef d'un muffle de léopard d'or, lampaſſé & allumé de gueules; & pour cimier un léopard d'or tenant un bezan de même entre deux pennes palées d'or, d'argent & de gueules. *Fol. 98. verſ. régiſt. 1583.*

CHAUMONT (Pierre de), natif de Colombey, y demeurant, ſeig. de Nicé, Petit-Meſnil, Chaumeſnil, Gondrecourt & Haricourt, ſeigneur féodal des tèrre & ſeigneurie de Suzémont en Champagne, fut annobli par lettres données à Lunéville le 11. janvier 1726, contenant: » Qu'il » eſt fils de Jean de Chaumont, lieutenant dans les troupes du duc » Charles IV, & de Jeanne Gaulard; leſquels l'aiant laiſſé jeune ſans » établiſſement, Joſeph Gaulard ſon oncle, capitaine & gouverneur » de l'hôtel des ambaſſadeurs extraordinaires à Paris, l'auroit appellé » auprès de lui, & fait entrer au ſervice de feu S. A. R. M^r. le duc » d'Orléans, en qualité d'huiſſier de ſa chambre, n'aiant quitté qu'après » ſon décès, & vingt-quatre années de ſervices pour revenir dans le » lieu natal, où il prétend vivre en repos le reſte de ſes jours, &c. "
Porte faſcé d'argent & de gueules de neuf pièces, à la bordure de même; & pour cimier un lion de gueules. *Fol. 148. régiſt. 1725. 1726.*

CHAVENEL *ou* CHAUVENEL (Richard), demeurant à S^t. Nicolas, fut annobli, à la ſollicitation du comte de Salm maréchal de Lorraine, par lettres données à Nancy le 18. avril 1576. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'une tête de lion arrachée d'or, au chef de même, paré de trois étoiles de gueules; & pour cimier la tête du lion de l'écu environnée d'un vol de ſable. *Fol. 49. v. régiſt. 1576.*

RICHARD CHAUVENEL, argentier des ducs Charles III. & Henri II, fit ſes repriſes pour la ſeigneurie de Xourdaille le 7. juillet 1588, & le 24. mai obtint l'affranchiſſement pour les deux tiers d'un gagnage qu'il avoit à Ars-ſur-Meurthe. Il épouſa Marie Pariſet, fille de Didier Pariſet & de Barbe des Fours, dont il eut: 1°. Emmanuel qui ſuit. 2°. Nicole, dame de Xourdaille, mariée à Simon Rennel, ſeigneur d'Ars-ſur-Meurthe; & 3°. Didier, qui épouſa Élizabeth le Goullon.

EMMANUEL CHAUVENEL, préſident des conſeillers de S^t. Nicolas, fondateur de la maiſon de charité érigée à Nancy, ſeig. de Xourdaille, épouſa Claude Barnet, dont il eut Joſeph Chauvenel, ſeigneur de Xourdaille, qui épouſa Madeleine de Schelandre, dont il eut Richard Chauvenel, écuïer, ſeigneur de Xourdaille, qui vivoit en 1661, & eſt mentionné dans le teſtament de Marie le Goullon ſon aïeulle maternelle.

Digitized by Google

CHAVONCOURT (Jeannin), emploïé au ſervice du duc René II, fut annobli par ce prince par lettres-patentes expédiées le 8. octobre 1474. Porte d'or, au pal de gueules, côtoié de deux chats de ſable grimpans audit pal; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métail & couleur de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 218. régiſt. 1473.*

CHEMERY (Jean), capitaine d'une compagnie de cent cinquante hommes de pied au régiment du S^r. Meſtre-de-Camp de Marcoſſey, fut annobli par lettres données à Nancy le 6. août 1592. Porte d'azur, à la faſce jumelée d'argent, ſurmontée en chef de trois têtes de lion arrachées d'or, lampaſſées de gueules, & en pointe une tour d'or; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 164. verſo. régiſt. 1592.*

CHEMINOT (Jean), bourgeois de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 25. février 1621. Porte d'azur, à une ancre d'argent, à la faſce d'or, chargée d'un bièvre au naturel, brochant ſur le tout; & pour cimier le bièvre de l'écu naiſſant & iſſant d'un armet morné, avec ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 69. régiſt. 1621.*

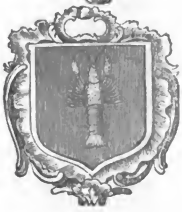

CHENEL *ou* CHESNEL (Thielman), prévôt du comté de Vaudémont, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 22. mars 1588. Porte de gueules, à l'écrévisſe d'or miſe en pal; & pour cimier un lion naiſſant, tenant de la patte droite l'écrévisſe de l'écu. *Fol. 62. régiſt. 1588.* Les lettres de juſſion pour l'enrégiſtrement, ſont du 6. avril de la même année. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 58.*

CHENEL (Mengin), fauconnier des plaiſirs de S. A, natif de Sauxures, fut annobli le 22. janv. 1503. par René II. Porte barré d'or & de ſable, parti bandé, contrebandé de même. *Fol. 36. régiſt. 1502.* Sa poſtérité eſt paſſée en Suiſſe au canton de Berne pour cauſe de religion.

CHENAU

CHENAU (Louis), maire de Sathenay, fut confirmé dans sa noblesse par lettres données à Bar le 28. janv. 1501, contenant: » Que Thomassin » Chenau & damoiselle Marguerite Daviot sa femme, ses père & mère » grands, étoient extraits de lignée noble & jouissoient des privilèges » de noblesse, de même qu'Évrard Chenau son père; mais que ledit » Chenau étant fort jeune lorsque son père mourut, & ignorant son » état, il avoit contribué aux tailles & subsides, &c. "

CHENEAU (Jean), demeurant à Bar-le-Duc, fut annobli par lettres données le 6. septembre 1506. Il n'est point fait mention des armes dans lesdites lettres; mais, selon quelques nobiliaires, il porte d'azur, à trois poires d'or, posées deux & une. *Fol. 3. régist. 1506.*

CHENOT (Jean-Thomas), de Bonnenouvelle, dit de Briel, sous-brigadier de la compagnie des gardes-nobles de Sa Majesté Impériale François de Lorraine, déclaré baron par Sadite M. Impériale, le 1. mai 1749. Porte d'azur, à une renommée volante en carnation, vêtuë d'argent, embouchant de la dextre une trompe d'or, & tenant de la sénestre un bouclier de même, sur lequel est écrite la devise suivante: ARMIS BONA NOVA; supports, deux sauvages au naturel.

CHEPPE (Pierre), maire de la ville de Bar, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 1. avril 1721, en considération de ses services, & de ce que ses ancêtres sont issus de la famille noble de Platel. Porte d'argent, au chevron d'azur, chargé de cinq larmes d'or, accompagné de trois coupes de gueules, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un vol d'azur issant d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 26. régist. 1721.*

CHEVRIER (Pierre-Paul), avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 5. février 1712, contenant: » Qu'il exerce son emploi avec érudition & une intégrité » parfaite, à l'exemple de Claude-Dominique Chevrier son père, aussi » avocat à Mirecourt, lequel a été député pour faire à S. A. R. les » soumissions de ladite ville lors de la première entrée de Sad. A. R. en » icelle, & auparavant à l'occasion de son mariage; que d'ailleurs ledit » Pierre-Paul est allié à plusieurs nobles de Lorraine; que même la » noblesse se rencontre déja dans la sienne du côté de Marie-Judith de » Maillefert sa mère, petite-fille de Nicolas Bavière, & fille de noble » Sébastien Maillefert, lieutenant-colonel du régiment des Pilliers, pour » le service du duc de Lorraine; lequel dans toutes les occasions a » donné des preuves de sa valeur & suivi les traces de ses père & » cousins, qui sont morts glorieusement, l'un en qualité de commandant » du château de Vicherey, & l'autre en combattant sur la bréche de » la

Digitized by Google

» la ville de la Mothe, &c. " Leſdites lettres accordées ſans finances.

Porte d'or, à l'aigle éployé de ſable, armé & allumé de gueules; coupé de ſable, à une branche d'olivier d'or mouvante du canton dextre de l'écu; & pour cimier la branche d'olivier de l'écu. *Fol. 22. régiſt. 1712.*

CHARLES-CLAUDE CHEVRIER, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli, en tant que beſoin ſeroit, par lettres expédiées à Lunéville le 5. août 1719, régiſtrées en la chambre des comptes en 1720, contenant: » Qu'il auroit remontré que par lettres-» patentes du 5. février 1712, S. A. R. auroit annobli Pierre-Paul » Chevrier ſon frère aîné, avocat en la cour; que les motifs ſur leſquels » cette grace lui fut accordée étant communs avec lui, il auroit lieu » d'eſpérer que S. A. R. déclareroit les lettres de nobleſſe de ſon frère » communes avec lui, &c. " Ce qui lui fut accordé. Il porte les mêmes armes. *Fol. 113. régiſt. 1719.*

CHICHE (Huyn), natif de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres données en ladite ville le 18. octobre 1510. Porte d'or, au pal de gueules, chargé de trois molettes d'éperon de ſable, l'écu bordé au tiers d'azur, chargé de quatorze croiſſans d'argent. *Fol. 16. verſo régiſt. 1510. 1514.*

CHINOIR (Jean de), écuïer, ſeigneur de Beine & de Sillery, écuïer d'écurie du Roi, abandonna la ville de Reims, lorſqu'elle fut priſe par les Anglois & Bourguignons, & ſe retira en celle de Mouzon, qu'il deffendit courageuſement lorſqu'elle fut attaquée; pour cette conſidération & autres, le roi Charles VII. l'annoblit en 1430, ou plutôt le confirma dans une nobleſſe que ſa vertu & ſes actions généreuſes lui avoient acquiſe. Il épouſa Marguerite Cauchon, dont il eut:

JEAN DE CHINOIR, écuïer, ſeigneur de Beine, & vicomte de Chambrecy, épouſa Alix de Boan, dame dudit Chambrecy, de la maiſon des comtes de Nanteuil & des vicomtes du Bec, de laquelle il eut pluſieurs enfans, dont la poſtérité s'eſt toujours diſtinguée par ſes emplois & ſes alliances.

Porte de ſable, au chevron d'argent, accompagné de trois lévriers naiſſans de même, accolés de ſable, bordés d'argent.

CHIRAT DE MONTROUGE DE BELLAIRE (François), originaire de la province de Foreſt, fut annobli par lettres données à Lunéville le 1. avril 1713, contenant: » Que ſon père, ſon aïeul & » biſaïeul n'ont pas ſeulement exercé dans la même province des emplois » conſidérables, mais même poſſédé pluſieurs biens-fiefs dont ils auroient » porté le nom; pour la conſervation deſquels ils ont pris la qualité » de nobles dans tous les actes qu'ils auroient paſſés, tant en juſtice » qu'autrement, &c. "

Porte de gueules, à trois roſes d'argent poſées deux & une, au chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles d'or; & pour cimier un cigne naiſſant d'argent. *Tréſor des chartres, fol. 214. régiſt. 1712. 1713.*

CHOBILLON.

Digitized by Google

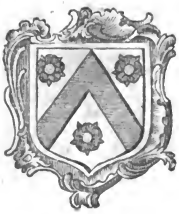

CHOBILLON (Robert), natif d'Aulnoy en la prévôté d'Ancerville, bailliage de Bar, fut annobli par lettres du duc Antoine, expédiées à Bar le 9. octobre 1516. Porte d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roſes de gueules, deux en chef & une en pointe; & ſur chaque roſe un bezan d'or. *Fol. 26. verſo régiſt. 1516. 1519.*

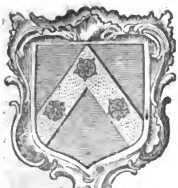

CHOCQUARD (Mathieu-François), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine, & ſubſtitut ès prévôté, gruërie & hôtel-de-ville de Thiaucourt & la Chauſſée, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 1. mars 1725, contenant: » Qu'il eſt fils d'Étienne Chocquard, » procureur de S. A. R. ès bailliage, prévôté, gruërie & hôtel-de-» ville de Pont-à-Mouſſon, & promoteur de l'univerſité de ladite ville, » & d'Anne Vincent; que ledit Étienne Chocquard étoit fils d'un autre » Étienne Chocquart, médecin à S^t. Mihiel, & de Barbe de Moüilly, » annobli par le duc Henri le 11. janvier 1609, pour récompenſe de » vingt années de ſervices qu'il lui avoit rendus, tant en guèrre qu'en » paix: Que ledit Étienne Chocquard n'aïant pû, après la mort de ſon » père, reprendre la nobleſſe de ladite Barbe de Moüilly ſa mère, comme » il lui étoit permis par la coutume de S^t. Mihiel, parceque la Lorraine » étoit occupée par une puiſſance étrangère, il ſe ſeroit mis en état de » demander à S. A. R, à ſon avènement à la couronne, de le relever » du laps de tems & du deffaut de devoir; mais qu'une mort prématurée » l'aïant enlevé en 1699, il auroit laiſſé le ſuppliant en bas-âge & hors » d'état de pouvoir agir. A ces cauſes il ſupplie S. A. R. de lui accorder » la permiſſion de prendre & porter à l'avenir le nom & les armes dudit » Antoine Moüilly ſon bizaïeul maternel, & de lui accorder des lettres » de nobleſſe annexées à celles du 11. janvier 1609, &c." Ce qui lui » fut accordé.

Porte d'azur, au chevron d'or, chargé de trois roſes de gueules; & pour cimier une roſe de l'écu. *Fol. 210. verſo régiſt. 1724. & 1725.*

CHOËL (Mengin), *dit* de Sauxures, fauconnier, fut annobli par le duc René II. le 25. février 1503. Porte bandé, contrebandé de ſable & d'argent; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métail & couleur de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

CHOISIS *ou* CHOISY (Charles), châtelain de Kœurs, fut annobli par le duc Charles III. le 3. octobre 1570. Porte d'or, au chêne arraché de ſable, fruitté d'or, & tortillé à double d'un ſerpent d'argent, au chef d'azur, chargé de trois colombes d'argent membrées de gueules; & pour cimier un chapeau de triomphe de feuilles de chêne avec ſes fruits, ſurmonté d'une colombe de l'écu entre deux vols d'or & d'azur. *Fol. 102. régiſt. 1563.* D'autres diſent qu'il porte d'azur, au ſautoir engreſlé d'argent, cantonné d'un croiſſant en chef, & de trois bezans de même, deux en flanc & un en pointe: Ce ſont les armes que cette famille porte aujourd'hui, rapportées ci-après.

Digitized by Google

DANIEL CHOISIS, conſeiller-ſécretaire d'état & auditeur des comptes de Nancy, épouſa Jeanne Maréchal, dont il eut Claude Choiſis, & Catherine, épouſe de Pierre Rouſſel, ſeigneur de la Rouſſelière, avec qui elle vivoit en 1652.

JEAN DE CHOISIS étoit capitaine & prévôt de l'avant-garde, le 15. mai 1671.

CHOLLET (Jean), écuïer, ſeigneur de Longeau en partie, François, Charles & Antoine ſes enfans, furent confirmés dans leur qualité d'écuïer par ſentence du bailliage de Bar, renduë le 27. juin 1633. Porte d'argent, au chevron d'azur, chargé ſur le chef d'une étoile d'or, & accompagné de trois hures de ſanglier, deux en chef & une en pointe; au chef d'azur chargé d'une lévrette d'argent, colletée de ſable. *Laiette coûtée annobliſſemens, num. 58. bis.*

On voit une copie collationnée d'une autre ſentence du même bailliage de Bar, renduë le 4. décembre 1638, qui confirme François Chollet, ſeigneur de Longeau, dans ſa qualité d'écuïer; & encore une autre copie collationnée des lettres de Charles-Henri de Clermont, duc de Luxembourg & de Piney, pair de France, ſouverain d'Aigremont, prince de Tingry, &c. expédiées à Ligny le 25. janv. 1640, qui confirme à Franç. de Chollet la qualité d'écuïer & de ſeigneur du fief de Longeau.

CHONET (Jean), ſeigneur de Moraigne, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 18. juin 1716, contenant: » Que quoique non-» noble il a toujours vécu avec diſtinction, & s'eſt efforcé de donner » à ſes fils une éducation au deſſus de leur condition, en les faiſant » étudier & élever avec ſoin, ce qui leur a procuré des alliances » nobles & des établiſſemens avantageux, & les a fait pourvoir de » charges conſidérables; a obtenu des lettres de ſouffrances pour poſſéder » la tèrre de Moraigne, a fait pourvoir François Chonet, l'un de ſes » fils, de l'office de capitaine-prévôt, chef de police & gruïer » d'Arency. Et à ces cauſes il ſupplie S. A. R. de l'honorer du titre » de nobleſſe, &c." ce qui lui fut accordé en conſidération de ſervices rendus. Porte d'azur, au ſautoir d'argent, chargé de quatre fléches entées, empennées & pointées de gueules, ſe réuniſſant en cœur, & un aigle d'argent poſé en chef; pour cimier un bras dextre habillé de gueules, tenant les quatre fléches de l'écu liées d'or. *Fol. 128. régiſt. 1716.*

FRANÇOIS CHONET, ſieur de Moraigne, obtint relief de nobleſſe, par lettres expédiées à Lunéville le 12. novembre 1723. *Fol. 170. régiſt. 1723.*

CHOÜEL (Jacques), garde du ſcel de Bruyères, fut annobli le 4. mai 1663, par patentes de Charles duc de Lorraine, vérifiées le 19. du même mois. Porte d'azur, à une chaîne de cinq chaînons d'argent, poſée en pal, accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe. *Ancien nobiliaire.*

Digitized by Google

CHRESTIEN (Grégoire), lieutenant-colonel de cavalerie dans les armées de S. A, fut annobli ſans finance, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Bruxelles le 25. octobre 1650, vérifiées le 25. octobre 1650, en récompenſe de ſes ſervices militaires, rendus depuis le commencement de la guèrre. Porte d'or, à trois têtes de lion arrachées d'azur, lampaſſées de gueules. *Nobiliaire manuſcrit.*

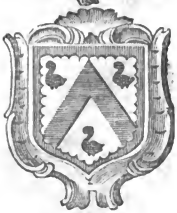

CHRISTOPHE (Claude), peintre ordinaire de S. A. R, natif de Verdun, & d'une famille originaire de S^t. Mihiel, fut annobli par lettres données à Lunéville le 30. mai 1726. Porte d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de ſable, deux en chef & une en pointe, à la bordure engrelée de gueules; & pour cimier une merlette de l'écu. *Fol. 8. régiſt. 1726.* Claude Chriſtophe mourut le 3. août 1746. ſans avoir pris d'alliance.

CHRISTOPHORIN (Claude), conſeiller d'état & vice-doïen de la faculté des droits en l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, & docteur éſdits droits, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 7. août 1621. Porte d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois cœurs de gueules couronnés d'or, traverſés d'une fléche au naturel; & pour cimier un dextrochère de même, tenant un chapeau de triomphe de ſinople. *Fol. 208. régiſt. 1621.* Les lettres portant mandement aux gens des comptes pour procéder à l'enrégiſtrement, ſont du 2. ſeptembre de la même année. *Laïette cottée annobliſſemens, num. 59.*

CHUPPIN (Médard), peintre, fut annobli par lettres expédiées à Charmes le 7. mars 1567. Porte d'azur, à trois écuſſons d'argent poſés deux & un; & pour cimier un ME d'or, avec un dard au naturel. *Tréſor des chartres, fol 94. verſo régiſt. 1567.*

MÉDARD CHUPPIN, fut père de Charles Chuppin, auſſi peintre, qui épouſa Marie-Philippe, avec laquelle il fit une donation entre-vif, paſſée à Nancy pardevant Guillaume, le 10. novembre 1623, de tous leurs biens-meubles & immeubles, à Nicolas, Laurent, Aléxis Médard & Anne Chuppin leurs enfans.

CLAUDE (Henri), fut annobli par lettres expédiées au mois de janv. 1492. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands d'or, deux en chef & un en pointe. *Fol. 43. régiſt. 1493. 1496.*

Didier

Digitized by Google

Didier Richier, *dit* Clermont, pourſuivant-d'armes, dit : » Que Pierre de » Heumont, écuier, ſeigneur dudit lieu & de Rehon en partie, y » demeurant, lui avoit dit & déclaré être fils de Loys de Heumont & » de Claudine de Rune, en la duché d'Aumale, pais de Normandie ; lequel » Loys étoit fils de Didier, être fils de Bernard de Noulionpont, qui » épouſa Jeanne de Heumont, qui fut la cauſe qu'ils laiſſèrent leurs » ſurnoms de Noulionpont, & ſe furnommèrent de Heumont, retenant » néanmoins les armes dudit Noulionpont, & qu'il lui donna & produiſit » ſes armes. Et il ajoute que ces mêmes armes avoient été données à » Henri Claude, &c. »

CLAUDOT (Gabriel-Antoine), avocat en la cour, demeurant à Beurey en Barrois, fut annobli par lettres données à Nancy le 5. novembre 1715, contenant : » Qu'il eſt né d'un père qui, pendant plus de cinquante ans, » a exercé la judicature avec un bon ſens qui le faiſoit choiſir pour arbitre » de tous les différends ; qu'un de ſes frères, jéſuite, a gouverné avec » approbation le rectorat de l'univerſité de Pont-à-Mouſſon ; que ſon » épouſe eſt née demoiſelle ; que ſon aïeul maternel s'eſt diſtingué dans » la guèrre pendant les derniers ſiècles ſous trois ducs de Lorraine » pendant plus de quarante ans ; qu'il fut fait, par ſon mérite, en » premier lieu ſergent-major, enſuite lieutenant-colonel du régiment » de la Burlotte, ſon couſin, avec lequel il fit entrer un ſecours dans » Oſtende, &c. »

Porte de ſinople, à la faſce d'or, accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef & une en pointe ; & pour cimier une étoile de l'écu. *Fol. 138. régiſt. 1715.*

CLAUSMAN (Michel), échevin en la juſtice de Morhange, fut annobli par lettres du duc Charles de Lorraine, données à Nancy le 4. ſeptembre 1632. Porte d'azur, à une gruë d'argent membrée de gueules, ſupportant une pierre, ou bezan d'or, accompagnée de part & d'autre de deux étoiles de même ; & pour cimier la gruë de l'écu tenant le bezan de même. *Fol. 198. régiſt. 1632.*

CLAUSSE (Maître-François), receveur du Neufchâteau, fut annobli par lettres données à Nancy le 27. juillet 1553. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de léopard de même, deux en chef & une en pointe, aiant en leurs gueules un anneau d'or, à une pointe de diamant ; & pour cimier un léopard d'or tenant une bague de même à la pointe de diamant. *Fol. 208. régiſt. 1551. 1553.*

Digitized by Google

CLAUSSE (Jacques), receveur de Châtenoy & de Neufchâtel, fut annobli par le duc Charles III, par lettres expédiées à Nancy le 27. mars 1573. Porte comme Maître François ci-deſſus. *Tréſor des chartres, fol. 295. régiſt. 1571. 1572.*

CLEMENT (Jean), maire à Pont-à-Mouſſon, fut annobli vers l'an 1487. Porte d'azur, à une étoile d'argent vuidée; & pour cimier un vol d'argent. *Fol. 24. régiſt. 1487.*

CLEMENT (Jeannot), natif de Doncourt, clerc-juré de Conflans, fut annobli par lettres expédiées à Bar le 24. novembre 1545. Porte d'azur, à deux roſes d'argent miſes en faſce, ſurmontées en chef d'un lambel à trois pendans d'or, & en pointe un croiſſant montant, portant une étoile de même.

Les lettres de nobleſſe ci-deſſus rapportées, furent confirmées par d'autres expédiées à Vézelize le 26. août 1553, ſur la requête de Pierre Clement, clerc-juré de Conflans, Jean, Nicolas & Marguerite Clement, Claudon & Jean Clement, enfans de feu Jean Clement l'aîné, frère des ſuſdits, & enfans de Jeannot Clement, contenant: » Que Chriſtine de Dannemarck » auroit accordé le 24. novembre 1545, des lettres de nobleſſe audit » Jeannot Clement, avec puiſſance de porter comme ci-deſſus; leſdites » lettres entérinées au bailliage de S^t. Mihiel le 9. juin 1546, & à la » chambre des comptes de Bar le 6. avril avant pâques; leſquelles lettres » auroient été déchirées l'année dernière, & le ſceau caſſé au château » de Conflans, où elles étoient lorſque les François y entrèrent; c'eſt » pourquoi ils ſupplient S. A. de vouloir bien leur en accorder la » confirmation, &c." *Fol. 193. régiſt. 1551. 1553.*

CLEMENT (Jean), *dit* le vieux, demeurant à Charmes, ſeigneur de Lavaulx, fut annobli par lettres du duc Charles III, le 26. juillet 1554. Porte d'azur, à trois têtes de licorne d'argent, herminées de ſable, accornées d'or; & pour cimier deux pennes de même. *Tréſor des chartres, fol. 168. régiſt. 1554.*

CLEMENT (Georges), cellerier de Bar, fut annobli par lettres données le 1. avril 1594, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à la levée des deniers, tant des aides & extraordinaires, que des décimes des biens eccléſiaſtiques du bailliage de Bar. Porte d'azur, à trois

Digitized by Google

trois têtes de lion arrachées d'or, lampaſſées de gueules ; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 98. verſo régiſt. 1594.* Les lettres de juſſion pour l'enrégiſtrement ſont du même mois & de la même année. *Laiette cotée annobliſſemens, num. 61.*

NICOLAS ET CHARLES CLEMENT, frères de Georges, furent annoblis par le duc Henri, le 10. avril 1618. Portent de même. *Fol. 100. régiſt. 1618, ou table générale des régiſtrata, tome 4. fol. 1.*

GEORGES CLEMENT épouſa Louiſe Maillet, fille de Jean Maillet, II. du nom, receveur-général, conſeiller-auditeur des comptes & du conſeil du duché de Bar, & de Marie Pſeaume ſa ſeconde femme, ſœur de Nicolas Pſeaume, évêque de Verdun ; il eut de ce mariage, entr'autres enfans, Marguerite, mariée le 9. juin 1608, à Jean Marien, ſeigneur de Fremery, prévôt de Châteauſalin.

CLEMENT (Clement), & Catherine Poirſon ſa femme, furent annoblis par lettres du duc Charles IV, données à Tolède le 30. août 1658, vérifiées en 1663. Porte d'argent, à une rouë de gueules, au chef couſu d'azur, chargé de trois alérions d'or ; & pour cimier une rouë de gueules au milieu d'un vol d'or ; le tout porté d'un armet morné, orné d'un torti d'or & d'azur, & d'un lambrequin d'argent & de gueules. *Fol. 4. régiſt. 1639. 1660.*

CLEMENT (Étienne), *dit* LA LORRE, prévôt, gruïer & receveur d'Ancerville, fut annobli par lettres du 7. mars 1510. Porte d'or, à un griffon de ſable, lampaſſé de gueules, tenant un bâton noueux de même ; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

CLEMENT (Pierre), ci-devant marchand à Nancy, né en 1685. à Coutance en Normandie, en la parroiſſe de S^t. Denys-le-Legal, fut annobli pour ſa probité & bonne conduite, par lettres de Staniſlas I. roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, expédiées le 19. juin 1750. Porte d'or, à la faſce de gueules, chargée de trois colombes d'argent ; & pour cimier une colombe de l'écu. Il avoit épouſé : 1°. Barbe-Chriſtienne Hacré, morte en 1745 ; & 2°. Thérèſe Oudot, dont il a eu poſtérité.

CLEMERY

Digitized by Google

CLEMERY (Georges de), natif de Dieuze, prévôt de Longwy, fut annobli par lettres de Charles IV. duc de Lorraine, le 5. juin 1653. Porte d'or, à la faſce d'azur, chargée de trois bezans d'argent, accompagnée en chef de trois poignards de gueules poſés en pal, les pointes en haut, & en pointe de trois œillets de gueules, mouvans d'une tige commune de ſinople.

GEORGES DE CLEMERY, mentionné dans les lettres de baron de ſon petit-fils, avec Cleſſe ou Georges Chabreau ſon beau-père, eut pour fils: 1°. Georges qui ſuit. 2°. Charlette de Clemery, épouſe de Jean-Baptiſte de Florenges, conſeiller des princes Palatins, lieutenant-général du grand bailliage du duché de Deux-Ponts, & enfin bailli dudit duché; & 3°. Joſeph de Clemery, ſeigneur de Villers-la-Chèvre, conſeiller au bailliage d'Allemagne, qui épouſa: 1°. en 1692, Marg. Billaut, fille de Nicolas Billaut, avocat au parlement exerçant à Bar, & de Marguerite Viart, dont il eut une fille morte religieuſe; & 2°. en 1701. Marie-Chriſtine l'Allemand, fille d'Albert l'Allemand, colonel d'infanterie pour le ſervice de S. M. & d'Antoinette Cronterz, dont il eut: 1°. Marguerite-Élizabeth. 2°. Joſeph-Martin Clemery, né en 1706. 3°. Jean-François, né en 1709.

GEORGES DE CLEMERY, II. du nom, gentilhomme de S. A, commiſſaire-général & réformateur des eaux & forêts au département du Barrois, eut pour fils Étienne de Clemery, capitaine au régiment de Mercy, créé baron le 23. novembre 1724. *Fol. 34. régiſt. 1724.*

CLEROT, *voiez* CRELOT.

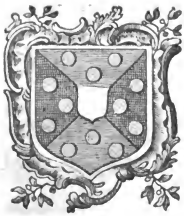

CLIQUOT (Nicolas), ſommelier de paneterie de la Reine, fut annobli par lettres de cette princeſſe, données au château de Joinville le 13. juin 1509. Porte écartelé en ſautoir d'azur & de ſable, à douze bezans d'or; & ſur le tout un faux écu d'argent poſé en cœur. *Fol. 307. régiſt. 1506. 1510.* Il fut confirmé en ſa nobleſſe par le duc Antoine, le 30. novembre 1509. *Fol. 105. verſo régiſt. 1509.*

FRANÇOIS CLIQUOT, écuier, receveur de Remberviller, épouſa Gillette, dont il eut: 1°. Léonard qui ſuit. 2°. Gillette Cliquot, mariée à Henri Dubourg.

LÉONARD CLIQUOT épouſa Marie-Alix de Veroncourt, ou ſelon d'autres, Élizabeth de Xaubourel, dont il eut Abraham, trilleur des ſalines de Roſières, qui contracta alliance avec Anne Magnien, dont il eut Laurent Cliquot, général des armées de Charles IV, & gouverneur de la Mothe, qu'il défendit avec opiniâtreté dans les deux ſièges que cette place ſoutint en 1645. Après la réduction de cette place, le duc Charles le fit ſergent-général de bataille, par patentes expédiées à Bruxelles le 1. mai 1646. Il mourut la même année le 11. novembre, & fut enterré dans l'inſigne égliſe des dames de Thoor, le 13. du même mois, avec tous les honneurs de la guèrre. Son convoi fut accompagné du prince de Ligne & des principaux officiers de l'armée. Il avoit épouſé Jeanne-Ève de S^t. Aſtier, fille de Geoffroy de S^t. Aſtier, & d'Anne de Nettancourt, dont il eut: 1°. Char. Laur. Cliquot, chanoine-régulier. 2°. François, capitaine d'infanterie pour le ſervice de Charles IV. 3°. Béatrix-Henriette, mariée en 1675. à François Simon, baron de Nettancourt & de Chatillon. 4°. Louiſe, demeurant à Repas, proche Blâmont.

Comme

Digitized by Google

Comme il y a une ancienne famille du même nom, originaire de Flandres, & que je n'ai rien trouvé qui prouvât que François Cliquot descendoit de Nicolas, je ne déciderai point à laquelle des deux familles il doit appartenir.

CLOPSTAIN (Alexandre), natif de Marsal & prévôt dudit lieu, après en avoir été échevin pendant douze ans, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 12. mars 1619. Porte d'or, à la fasce d'azur, accompagnée en chef de deux lionceaux naissans de sable, & en pointe de deux mains frapantes avec des pierres qui jettent flammes; & pour cimier un lionceau de l'écu. *Fol. 52. verso régist. 1619.*

CLOÜET (Jean), d'Autrecourt, bailliage de Clermont en Argonne, clerc-juré de la prévôté de Souliers, & auparavant au service de Jean de Rohan, fut annobli par lettres du duc Antoine, expédiées à Bar le 27. février 1511. Porte fascé d'azur & de gueules de six pièces, à un rustre parti d'argent & d'or brochant sur le tout, & mis en cœur; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 165. régist. 1510. 1514.* D'autres disent d'azur, à quatre fasces de gueules, surmontées d'une lozange parti d'argent & d'or, chargée d'un tourteau de sable.

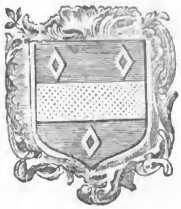

COGNEY (Claude,) demeurant à Châtel-sur-Mozelle, fut annobli par le duc Charles III. à la prière de madame la Duchesse de Brunsvick, le 22. décembre 1575. Porte d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois macles d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier deux pennes aux armes de l'écu. *Fol. 136. régist. 1575.*

CLAUDE COGNEY étoit frère d'Antoinette Cogney, femme de noble François d'Ardennes, gruier & receveur de Châtel & de Blainville. Il fut présent le 27. juin à une transaction passée entre Charles d'Ardennes son neveu, & Jeanne Saulnier, belle-mère dudit Charles.

PIERRE COGNEY, seigneur d'Arry & de Teintru, conseiller du roi en son parlement de Metz, où il fut reçu le 17. janvier 1679, & commissaire en la chambre roiale y établie, seigneur de la Châtellenie de Teintru & d'Arry en partie, épousa Marie-Élizabeth Rebourcel, fille de Jean Rebourcel, écuïer, & de Catherine Rousselot. Il mourut le 19. juillet 1694, âgé de cinquante-un an. Il eut, de son mariage, Marie-Élizabeth Cogney, épouse de Jacques Regnier, conseiller au parlement de Metz, & François Cogney, gentilhomme ordinaire du duc de Lorraine, & capitaine de cuirassiers au régiment de Hohenzollern pour le service de S. M. I.

COÏEN

Digitized by Google

COÏN (Humbert), natif de Banoncourt, au bailliage de S^t. Mihiel, & prévôt de Trougnon, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 6. mai 1566. Porte de pourpre, à la panthère d'or, armée & lampaſſée de gueules; & pour cimier une panthère naiſſante. *Fol. 82. verſ. régiſt. 1568. 1569.*

HUMBERT COÏN avoit épouſé Jacquemette Hombillon, fille de noble Nic. Hombillon, prévôt de Richecourt, & de Mayon Raulet, dont il eut Andrieu & Marguerite Coïn, épouſe de Jean Platel du Plateau.

COÏNTIN *ou* COÏENTIN (Charles), demeurant à Preny, fut annobli par lettres du duc Henri, expédiées à Nancy le 20. ſeptembre 1611, à la recommandation du S^r. de Bouvigny, conſeiller d'état, chambellan de S. A. & capitaine de Preny. Porte d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois rencontres de cerf d'or, ramés de même, accompagnée en chef d'un croiſſant montant de gueules; & pour cimier un cerf naiſſant au naturel. *Fol. 179. régiſt. 1611.*

COLART (Jean), demeurant à Ville-ſur-Couſance, fut annobli par lettres expédiées le 9. avril 1481. Porte d'or, à la faſce de gueules, chargée de trois roſes d'argent. *Fol. 39. régiſt. 1486.*

JEAN COLART fut père de Gérard Colart, ſurnommé de Ville-ſur-Couſance, qui épouſa Julienne d'Allamont, dont il eut: 1°. Hugues qui ſuit. 2°. Pierre de Ville-ſur-Couſance, qui, de Catherine de Bauclain, fille de Gérard & d'Anne de la Tour-en-Voivre, eut Martin & Nicolas de Ville.

HUGUES DE VILLE, capitaine-prévôt & gruïer de Varenne, en 1581, épouſa Louiſe le Prudhomme, fille de Blaiſe le Prudhomme, ſeig. de la Tour de Montairon, lieutenant-général du bailliage de Clermont, & de Nicole Conſtant, dont il eut: 1°. Georges. 2°. Nicolas de Ville.

COLART *ou* COLLART DE HATRISE (François), demeurant ès Parroiſſes devant Briey, fut annobli par lettres de Charles III. duc de Lorraine, données à Nancy le 20. août 1572. Porte d'azur, au chef d'or, à deux lions naiſſans & affrontés de gueules, tenant entre leurs pattes une croix pattée de même. D'autres diſent: Porte d'or, à deux lions naiſſans & affrontés de ſable, armés & lampaſſés de même, ſoutenant de leurs pattes une croix pattée de gueules, couppé ſur azur; & pour cimier la croix de l'écu, accompagnée de deux pennes d'or tranchées de ſable & d'azur. *Tréſor des chartres, fol. 202. verſo régiſt. 1571. & 1572.* Leſdites lettres furent enrégiſtrées le 29. juillet ſuivant, par lettres de juſſion adreſſées aux gens des comptes de Bar. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 63.*

FRANÇOIS

FRANÇOIS DE HATRISE, seigneur de Saulny, épousa Élizabeth de Bauclain, fille de Mathieu de Bauclain, seigneur de Tonne-lès-Prés, & de Philippe de la Mouillie, dame de Colmey. Il vivoit en 1653. De ce mariage sont sortis Marie-Gabrielle de Hatrise, épouse de Jean-Baptist. de Rascache, seigneur de Saulny, avec qui elle vivoit en 1678; & Louise de Hatrise, femme de Guillaume de Seltzer, sieur d'Elvange. Cette famille a encore d'autres belles alliances.

COLAS (Nicolas), natif de Longwy, sieur de Neufveforge, licencié ès loix & avocat ès cours de S^t. Mihiel, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 18. novembre 1608, portant: » Qu'il est issu de noble race du côté des sieurs de Xivry & de Musson; » mais que Pierre Colas son aïeul, & François Colas son père, avoient » exercé actes de roture, & eut permission de porter les armes des » francs Bouteiller dit de Musson, de la famille desquels il étoit issu, &c. » Porte d'azur, à une fasce d'argent, accompagnée en chef d'une merlette d'or, & en pointe d'un flacon de même, soutenu d'un croissant d'argent. *Fol. 200. verf. régist. 1609.*

COLIBET *ou* COLLIBET (Nicolas), au service de la reine de France, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Pont-à-Mousson le douze mars 1577. Porte d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois larmes d'argent, & en pointe d'un chapeau de triomphe d'or, issant d'icelui sept épics de bled de même; & pour cimier une main au naturel revêtue d'or, d'azur & d'argent. *Folio 34. régist. 1577. & 1578.* Les lettres de jussion pour l'enrégistrement desdites lettres, sont du 24 avril. *Laiette cottée annoblis. num. 65.*

NICOLAS-COLIBET *ou* COLLIBET, épousa Marie Poiresson, fille de feu Thierry Poiresson & d'Anne de Marville, dont il eut: 1°. Bertrand. 2°. Thierry. 3°. Nicolas.

COLIN (Demange), étant au service de la maison du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres du duc Charles III, données à Bar le 3. novembre 1589. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux têtes de lion arrachées d'or, & d'une étoile de même en pointe; & pour cimier la tête & col de lion d'or, naissant d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol 326. régist. 1589.* Les lettres portant mandement aux gens des comptes pour l'enrégistrement desd. lett. d'annoblissement accordées sans finances, sont du 27. février 1590. *Laiette cottée annoblis. num. 64.*

COLIN (Jean-Baptiste), avocat en la cour de parlement de S^t. Mihiel, demeurant à la Mothe, fils de Mammet Collin, conseiller d'état, procureur-

Digitized by Google

procureur-général, puis lieutenant-général au bailliage de Baſſigny, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 26. décembre 1628, en conſidération de ſes ſervices, de ceux de ſon » père, & de ce qu'il eſt allié par mariage à la maiſon de Chaulx au » bailliage de Vôges, reconnuë noble, & dont il a deux fils". Porte de gueules, au palmier d'or ; & pour cimier un lion naiſſant de gueules, tenant le parmier de l'écu. *Fol. 201. régiſt. 1628.*

MAMMET COLIN, conſeiller d'état, fut père de Jean-Baptiſte dont nous venons de parler ; il fut lieutenant-général du bailliage du Baſſigny, & l'étoit encore, ou un autre de même nom, le 8. mai 1665, qu'il fit ſes repriſes du duc de Lorraine pour la moitié du fief des Gellets, ſitué au village d'Aingeville proche la Mothe, au bailliage de Baſſigny.

JEAN-BAPTISTE D'AINGEVILLE, écuier, étoit procureur de S. A. R. au bailliage de Vôges, & garde des ſceaux du tabellionnage du Baſſigny en 1720.

COLIN (Jean), demeurant à Vaſſincourt, au bailliage de Bar, fut annobli par lettres données à Nancy le 24 novembre 1701, contenant : » Qu'il a donné des marques de ſa valeur, & notamment au ſiège de » Lille, en qualité de volontaire dans le régiment du comte de Couvonges, » conſeiller d'état & grand chambellan de Lorraine, & y auroit reçu » pluſieurs bleſſures, & ſe ſeroit depuis attaché au ſervice des ducs de » Lorraine, à l'exemple de Dieudonné & Nicolas Remion ſes parents ; » leſquels auroient poſſedés dans les troupes de Charles IV, les emplois » de commiſſaire & de major de la Mothe, ſous le commandement du » S^r. Cliquot qui en étoit gouverneur : qu'il eſt d'ailleurs allié à pluſieurs » familles nobles de la ville de Bar, aïant épouſé en premières nôces » damoiſelle Madeleine de la Chappelle, dont le S^r. de la Chappelle père » auroit toujours vêcu noblement, &c. » Porte d'azur, au maſſacre de cerf d'or, entre les cornes duquel eſt un aigle d'argent éploïé. *Fol. 106. verſo, régiſt. 1701. & 1702.*

JEAN COLIN, maréchal des logis, eut de ſon mariage avec Madeleine le Cornu de la Chappelle : 1°. Jean-Franç. Colin qui ſuit. 2°. Gabrielle, qui s'allia avec N. des Vouthons, dont il a eu pluſieurs enfans. 3°. Charles, ſeigneur de Contriſſon, capitaine du château de Ligny, & exempt des gardes-du-corps de S. A. Roïale, & ci-devant mouſquetaire de S. M. T. Chrétienne, qui a épouſé Anne Cheppe, dont il a eu pluſieurs enfans ; l'aîné deſquels eſt officier dans le régiment de Hainaut.

JEAN-FRANÇOIS COLIN DE LA CHAPPELLE, gendarme de la garde du Roi, épouſa Claire-Gabrielle de Roüin, fille d'Alexandre de Roüin, procureur-général de Bar, & de Gabrielle Baudoulx, dont il a eu cinq enfans.

COLIN *ou* COLLIN (Remy), conſeiller-ſécretaire ordinaire de S. A. R, & conſeiller en l'hôtel de ville de Nancy, fut annobli par lettres de Léopold I, expédiées à Luneville le 26. mai 1720, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à S. A. R. en différentes occaſions, & des grandes

Digitized by Google

grandes dépenſes qu'il avoit faites pour lui marquer ſon zèle, ſa fidélité & ſon affection. Porte d'azur, à une montagne d'or, ſurmontée d'un ſoleil de même; & pour cimier une levrette d'argent, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin. *Fol. 36. verſ. régiſt. 1720.*

COLIN (Léopold), conſeiller, & auparavant procureur du Roi T. C. au ſiége roial de S^t. Diez, fut annobli par lettres-patentes du duc Léopold du 29. novembre 1725, en conſidération de ſes ſervices dans leſdits emplois, & différentes commiſſions particulières dont il fut chargé par S. A. Roiale; étant d'ailleurs ſorti d'une famille très-honorable, originaire du païs de Salm, tère d'empire. Porte d'azur, au pélican dans ſon aire d'argent, l'eſtomac enſanglanté de gueules & nourriſſant ſes petits auſſi d'argent; au chef de même, chargé d'une croix ancrée de gueules: & pour cimier une levrette d'argent tenant la croix de l'écu, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métal & couleur de l'écu. *Fol. 126. régiſt. 1725. & 1726.*

LÉOPOLD COLIN deſcendoit de Michel Colin, prévôt de la principauté de Salm à Senones, lequel eut pour fils Sébaſtien Colin, qui épouſa en 1656. Claude Dietremann, d'une famille noble originaire de l'évêché de Metz, & fille de Théodoric Dietremann, conſeiller-haut-officier au comté de Salm. De ce mariage ſont nés: 1°. Léopold qui ſuit, & qui vint s'établir en Lorraine. 2°. Marguerite, mariée: 1°. à Georges du Laurent, capitaine-lieutenant aux gardes de S. A. R. 2°. à Antoine Jeanſon du Pont, prévôt de Senones, comté de Salm. 3°. Anne, femme de Georges Mus, & mère de Bazile, baron Mus, général-major des armées impériales.

LÉOPOLD COLIN épouſa en 1688. Barbe Mortal, fille de Charles Mortal, capitaine du comté de Salm, maréchal des logis de la cour de Charles IV, & gouverneur de Plombières. De ce mariage ſont iſſus deux fils: ſavoir, François, ſeigneur de Bénaville, qui ſuit; & Charles-Joſeph, ſeigneur d'Hurbache, ſeigneur voüé de la ville de S^t. Diez, marié à Françoiſe Alliot, fille de Joſeph Alliot d'Hurbache, capitaine aux gardes de Son Alteſſe Roiale, dont il a pluſieurs enfans.

FRANÇOIS COLIN, ſeigneur de Bénaville, avoit épouſé Gertrude Abram, fille d'Etienne-Char. Abram, dont il a eu: 1°. Barbe, mariée à Nicolas-Florent Huvé, capitaine-prévôt des ville & comté de Fontenoy en Vôges. 2°. Thérèſe, mariée à François Gérard de la Chambre, juge-aſſeſſeur civil & criminel au bailliage-roial de S^t. Diez. 3°. Louis-Michel Colin de Bénaville, avocat du Roi audit ſiége roial.

COLIN (Bernard), fut annobli par Jean cardinal de Lorraine, archevêque de Narbonne, & évêque de Metz, par lettres du 10. juin 1528. Nous ne ſavons pas le blaſon de ſes armes.

Il fut père: 1°. de Didier Colin, abbé de S^t. Léon de Toul. 2°. d'Alizon Colin, mariée à Jean Thieriet, natif d'Herbéviller, tabellion demeurant à Lenoncourt, annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, le 11. ſeptembre 1589.

Digitized by Google

COLSONS (des), porte d'azur, à la tête arrachée de bœuf au naturel, surmontée en chef d'une étoile & d'un croissant montant d'or.

Les des Colsons résidoient à Dugny, village de la prévôté de Souilly, dès le commencement du règne du grand duc Charles, & y étoient en possession de noblesse & de la qualité d'écuïer. Il ne se lit pas que dans le tems de la recherche des nobles de l'an 1577, ils aient indiqué l'origine de leur annobliſſement. L'incendie qui consomma les titres de Georges des Colsons, lui en ôta les moiens, & il y suppléa par une reconnoissance que Charles III. lui donna le 25. mai 1588. Il fut père de Jean des Colsons, qui épousa Jeanne de Broutières, & en eut:

Georges des Colsons, II. du nom, seigneur de Broutières en partie, qui épousa Anne de Houdreville, fille de Nicolas de Houdreville & de Catherine de la Vigne, & en eut Christophe des Colsons, seigneur de Broutières, lieutenant, seigneur de Dugny, qui épousa en 1587. Anne de Ferette, fille de Philippe de Ferette, capitaine, & de Françoise des Bernard, dont il eut:

Jean des Colsons, II. du nom, qui se maria en 1622. avec Sébastienne Chappet, fille d'Antoine Chappet, & d'Iolande Choctin, & en eut: Christophe, II. du nom, sergent major de cavalerie au service de Charles IV. Il épousa en 1650. Claude des Bernard, qui le fit père d'Antoine des Colsons, seigneur des fiefs de Brillemont, de Fay & de Vermanchamp, lequel épousa en 1678. Anne de Domprey, fille de François de Domprey & de Marguerite Varlet, & en eut: 1°. Jeanne-Françoise des Colsons, mariée en 1709. à Charles Parisot, sous-lieutenant des chevaux-légers de la garde de S. A. R. 2°. N... des Colsons, non mariée. 3°. N. des Colsons, femme de N. Discermond, lieutenant au service de France.

COLLENEL (Jacques), natif de Neufchâteau, fut annobli en considération de son attachement & de celui de son père à ses souverains, par lettres-patentes données à Lunéville le 11. décembre 1702. Lesdites lettres portent: » Qu'il a prouvé que sa famille est entrée depuis plus d'un » siècle dans différentes alliances de personnes de qualité; que sa mère » & sa belle-mère sont en outre issuës d'ancienne noblesse; que Nicolas » Séart, seigneur de Longchamp, son beau-père, étant mort sans laisser » d'enfans mâles pour soutenir sa noblesse & ses armes, S. A. R. lui » a accordé des lettres de noblesse, avec pouvoir de prendre les armes » dudit Nicolas Séart". Porte d'or, à deux chevrons de gueules, crénelés d'azur, qui sont les armes des Séart, auxquelles S. A. R. ajouta deux roses aussi de gueules, boutonnées d'argent en chef, & un croissant montant d'azur en pointe; & pour cimier une tête de maure. *Trésor des chartres, fol 157. régist. 1702.*

Jacques Collenel avoit été prévôt des villes de Neufchâteau & de Châtenoy, & subdélegué de M. l'intendant. Il étoit resté le seul enfant mâle de François Collenel & de Marguerite Floriot, qui eurent en outre quatre filles: 1°. N.... qui épousa Antoine Suseron de la Javie de Richaumé, qui, après avoir été lieutenant-colonel au régiment de Listenay, dragons, mourut grand-croix de l'ordre militaire de S^t. Louis,

Digitized by Google

Louis, & lieutenant du roi des invalides. 2°. N.... qui épouſa Charles-François de S^t. Remy, de la maiſon de Fontet, chevalier, ſeig. de Bazoilles, capitaine de cavalerie. 3°. N... qui épouſa Claude Rollin, ſeigneur de Rouceux & de Rollinville, lequel fut fait conſeiller d'état, par lettres-patentes du 5. février 1721, & dont le fils N.... auſſi ſeigneur deſdits lieux, fut créé baron en . fait conſeiller d'état, & fut pendant pluſieurs années envoié du duc Léopold en cour de France, où il étoit connu ſous le nom de baron de Rollinville. 4°. N. qui épouſa N..de Bourgongne. C'eſt ce Franç. Collenel, père de Jacques qui ſuit, & des quatre filles ci-deſſus rapportées, qui a fait élever à ſes dépens le beau grillage de fer que l'on voit au couvent des cordeliers de l'étroite obſervance du Neufchâteau, & qui ſépare la nef du chœur de leur égliſe.

JACQUES COLLENEL épouſa Marie Séart, fille de Nicolas Séart, ſeigneur de Longchamp, & d'Anne Sallet, de laquelle il eut: 1°. Nicolas-François, bachelier en théologie, aumônier du duc Léopold I. 2°. Claude-Joſeph qui ſuit. 3°. Charles-François, dont on parlera après avoir rapporté la poſtérité dudit Claude-Joſeph. Il eut encore pluſieurs autres enfans mâles; mais qui n'ont point eu de poſtérité. Outre les fondations qu'il a ajouté à celles en grand nombre anciennement faites par ſa famille à Neufchâteau, & notamment en la paroiſſe S^t. Nicolas, il y a fait, à ſes dépens, élever le grillage de fer, doré en partie, qui ferme & ſépare le chœur de la nef de ladite paroiſſe, ſur lequel on voit ſes armes.

CLAUDE-JOSEPH COLLENEL, fils aîné de Jacques, fut fait conſeiller-maître & auditeur en la chambre des comptes de Lorraine, par lettres-patentes du 16. août 1709, puis conſeiller d'état par lettres-patentes du 18. avril 1716; enfin conſeiller des finances. Il mourut à Boulay, dans la Lorraine-allemande, où il avoit été envoié en commiſſion. Il fut, pendant ſa vie, honoré de différentes affaires & commiſſions importantes par ſon ſouverain, dont il eut l'eſtime pendant ſa vie, & qui le regretta après ſa mort.

Il épouſa trois femmes; la première fut Françoiſe de Joüy, fille de N... de Joüy, capitaine de cavalerie, & écuïer de Léopold I. duc de Lorraine, & de N.... l'Uſurier, de laquelle il eut: 1°. Jacques-François, religieux de l'ordre de Citaux, bachelier de ſorbonne, qui fut ſucceſſivement prieur à Morimont, chef-d'ordre, enſuite prieur de l'abbaïe de Clair-Fontaine en Comté, & enfin abbé régulier de l'abbaïe de S^t. Benoît en Voivre, qu'il a changé d'emplacement, quant à l'égliſe & aux autres bâtimens & lieux réguliers, qu'il a conſtruits à neuf avec beaucoup de goût & de grandeur; on voit les armes de ſa famille au frontiſpice de ladite neuve abbaïe, en mémoire de ce qu'il l'a entièrement rétablie. 2°. Françoiſe, religieuſe profeſſe au couvent des carmelites de Neufchâteau. 3°. Charles-François qui ſuit, ſeul mâle du premier lit qui ait donné poſtérité.

Il épouſa en ſecondes nôces Jeanne-Françoiſe Perrin, fille de Guillaume Perrin de Brichambeau, gentilhomme ordinaire de S. A. R. Léopold I, & de Catherine Couteau, dont il eut Jacques-Joſeph-Melchior, qui a été cornette de cavalerie dans le régiment de Lixheim.

Il épouſa en troiſièmes nôces N.... de Guillarville, dont il n'a point eu d'enfans.

CHARLES-FRANÇOIS COLLENEL, baron de Fontet, fils aîné de Claude-Joſeph

Joſeph Collenel, & de Françoiſe de Joüy, fut nommé par S. A. R. Léopold I, conſeiller-maître en la chambre des comptes de Lorraine, en ſurvivance de ſon père, par lettres-patentes données à Lunéville le 13. ſeptembre 1720; dans laquelle charge il fut reçu le . décembre ſuivant, âgé ſeulement alors de dix-neuf ans & demi; il fut fait agent des affaires de Sadite A. R. en cour de France, par lettres ſous le ſcel ſecret, en date du 28. juillet 1724; & enfin conſeiller d'état & procureur-général de la chambre des comptes de Lorraine, par lettres-patentes données au mois de mai 1746.

Il a épouſé Élizabeth-Urſule le Febvre, fille de Charles-François le Febvre, chevalier, conſeiller d'état & procureur-général des chambres des comptes de Lorraine & de Bar, & de Marie-Thérèſe Brahû.

Il a eu de ladite Éliz. Urſule le Febvre, un grand nombre d'enfans qui ſont morts; il ne lui reſte, en la préſente année 1755, que Jean-Pierre-Charles-Melchior, & deux filles; ſçavoir, Jeanne-Charlotte-Benoîte, & Marie-Thérèſe.

CHARLES-FRANÇOIS COLLENEL, chef de la branche cadette & fils puîné de Jacques Collenel & de Marie Séart de Longchamp, fut avocat en la cour; il épouſa Marie-Anne Huguet, fille de Jean Huguet, ſeigneur de Pargney-la-blanche-côte, Goncourt, Dollaincourt, Chemin & Graffigny, de laquelle il eut quatre enfans: 1°. Jacques-François, mort prieur de la maiſon de S^t. Benoît en Voivre, ordre de Cîteaux. 2°. Claude-Auguſtin, chanoine régulier de l'ordre de S^t. Antoine. 3°. Jean-Baptiſte qui ſuit. 4°. Louis-Charles-Scipion, dont on parlera après ſon frère aîné.

JEAN-BAPTISTE COLLENEL, fils de Charles-François, & de Marie-Anne Huguet, fut fait conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, par patentes données au mois de janv. 1748; il a épouſé Anne Thibault, fille de Thimotée-François Thibault, ci-devant lieutenant-général au bailliage de Nancy, aujourd'hui lieutenant-général de police de ladite ville; de laquelle il a eu trois enfans: 1°. Anne-Élizabeth-Urſule. 2°. Jean-Baptiſte-Louis-Charles. 3°. Jean-Baptiſte-Joſeph-Gabriel.

LOUIS-CHARLES-SCIPION COLLENEL, quatrième fils de Charles-François Collenel, & de Marie-Anne Huguet, a été reçu page de S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine, où il eſt reſté trois ans, puis eſt entré au ſervice de France en qualité de lieutenant dans le régiment de Limouſin, où il a fait les dernières campagnes; depuis qu'il a été réformé enſuite de la paix de 1748, le roi de Pologne l'a honoré d'un brevet de gentilhomme ordinaire de l'hôtel. Il a épouſé Marguerite de Tonnoy, fille de Nicolas-Humbert ſeigneur de Tonnoy, Telle, &c. capitaine au régiment des gardes du duc Léopold, de laquelle il a eu un garçon.

Digitized by Google

COLLENET (Louis), originaire d'Amance, fut reçu à reprendre les armes & la nobleſſe de Nicole de la Falloiſe ſa mère, par patentes du 31. mai 1720. Porte de gueules, à deux léopards d'or; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. Il fut déclaré gentilhomme en 1720.

COLLESSON (Warnault), ſeigneur de Longchamp en partie, & receveur-général, auditeur des comptes de Bar, fut annobli par le duc Antoine, le 13. mars 1535, & ſelon Richier en 1527. Porte d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois croix alaiſées d'azur. *Table générale des regiſtrata, tome 1. fol. 11. verſ. qui renvoie au 13. fol. verſo du régiſt. 1535. 1541.*

WARNAULT COLLESSON épouſa en premières nôces Marie Paviette, avec laquelle il vivoit en 1549; & en ſecondes nôces Marie de Xaubourel, fille de Bertrand de Xaubourel, controlleur-général de Lorraine ſous le duc Antoine, & de Françoiſe Bertrand ſa première femme. Il eut du premier lit: 1°. Philippe qui ſuit. 2°. Marie, femme de Didier des Bœufs, prévôt de Frouart, annobli le 7. août 1576; & du ſecond lit, Anne Colleſſon, mariée à Jacques Gaulmé.

PHILIPPE COLLESSON, ſeigneur de Longchamp, épouſa Barbe de Rheims, fille de Didier de Rheims, auditeur des comptes, & clerc-juré en l'hôtel de S. A, & de Louiſe Michel, dont il eut Louis Colleſſon, qui comparut à la recherche des nobles du Barrois en 1581.

COLLETTE (Pariſot), prévôt d'Épinal, fut annobli par lettres du duc René II. le 25. juin 1486. Porte d'azur, à une tour d'argent ſur un rocher d'or, la tour percée du champ & maçonnée de ſable, à trois crenaux enflammés de gueules, ſurmontée d'une croix potencée d'or; & pour cimier une tour de même, & au milieu de ladite tour un ours naiſſant au naturel. *Fol. 440. régiſt. 1478.*

COLLIGNON (Pierre), natif de Nancy, fut annobli par le grand duc Charles le 15. février 1578. Porte d'azur, au ſautoir d'argent, cantonné de quatre bezans d'or; & pour cimier un dragon d'azur lampaſſé de gueules, aux ailes componnées d'or, d'azur, d'argent, tenant un bezan d'or. *Callot.*

PIERRE COLLIGNON épouſa: 1°. Méline Vallée. 2°. en 1581. Claude Durand. Il eut du premier lit Barbe Collignon, première femme de Gérard de Bliſtain, & Claudine Collignon, épouſe de René Dauſſone, trafiquant à Nancy. Il eut du ſecond lit: 1°. Louis, conſeiller d'état, mort

Digitized by Google

mort sans enfans. 2°. Georges qui suit. 3°. Pierre Collignon, seigneur de Pulligny, conseiller, trésorier-général des finances du duc François, qui épousa, le 2. juin 1615, Anne Raulet, fille de Didier Raulet, seigneur en partie de Ville-sur-Iron, & d'Anne le Poix; il fut tué à Flavigny en 1645. Il eut de son mariage trois filles, sçavoir; Anne, épouse de Louis Collignon, seigneur de Malleloy, son cousin germain. Ursule Collignon, femme de Nicolas Rousselot, seigneur d'Hédival, conseiller-intime du duc Charles IV; & Françoise Collignon, mariée par contrat du 22. mai 1657, à Charles Dourches, I. du nom, chevalier, seigneur de Cercueil, & écuïer du duc Charles IV. Du mariage de Pierre & de Claude Durand, sortirent encore: 4°. Jean Collignon, mort sans postérité. 5°. Claude, tué au siège d'Arras; & 6°. Catherine Collignon, mariée à François Vallée, prévôt de Nancy.

GEORGES COLLIGNON, seigneur de Silly, de Jandelincourt, &c. conseiller d'état de S. A, obtint du duc Charles IV, conjointement avec Pierre & Jean ses frères, des lettres de gentillesse, datées du 18. novembre 1633. Il avoit épousé Renée de la Ruelle, fille de Claude de la Ruelle, conseiller-sécretaire d'état, & d'Ève de Pullenoy, de laquelle il eut Louis qui suit.

LOUIS COLLIGNON, seigneur de Malleloy & de Champigneul, épousa, le 5. septembre 1641, Anne Collignon sa cousine germaine, dont il eut: 1°. Louis-Robert qui suit. 2°. Marie-Élizabeth Collignon, femme de Claude-Charles Malvoisin, seigneur d'Aboncourt, capitaine au régiment de Vaudémont; & deux filles religieuses.

LOUIS-ROBERT COLLIGNON, seigneur de Malleloy & de Champigneul, capitaine au régiment de Gerbéviller pour le service de Charles IV, épousa, en 1671, Anne Racle, fille de Jean Racle, conseiller & sécretaire des maisons-couronnes de France, & de Jeanne Cheminot, & en eut Edmond qui suit.

EDMOND COLLIGNON, comte de Malleloy, par érection du 19. mai 1724, conseiller d'état & chambellan de S. A. R. Léopold I, épousa Ursule de Gombervaux, fille de Nicolas-François de Gombervaux, seigneur de Véhuviller, & de Louise-Françoise Rousselot d'Hédival, dont il a eu Léopold Collignon, comte de Malleloy, chambellan de Léopold I, qui a épousé en 1728. N.... de Mahuet, fille de Charles-Ignace, baron de Mahuet, comte de Lupcourt, maître des requêtes de l'hôtel de S. A. R, & de Marie-Nicolas d'Hoffelise, dont il a eu un fils & une fille, l'un & l'autre morts sans alliance.

J'ai trouvé un manuscrit qui commence ainsi la généalogie de cette famille.

JEAN COLLIGNON, seigneur de Bichoël, fondateur de la chapelle de S^t. Claude-lès-Manonville, fit reprise pour la seigneurie dudit Bichoël, & d'autres qu'il avoit dans la châtellenie de la Chaulcée en 1535, & en 1542. il fut confirmé en sa noblesse, par sentence du bailliage de S^t. Mihiel. Il épousa Louise Longbuisson, dont il eut: 1°. Jean qui suit, & 2°. Agnès de Bichoël, mariée à Pierre de Beauvau.

JEAN COLLIGNON, II. du nom, seigneur de Bichoël, & archer des gardes, épousa Jeanne Bauzart, fille de Nicolas Bauzart, S^r. de Pettoncourt, & en eut *Pierre Collignon*, qui aïant exercé le trafic sans dérogeance, à la faveur de l'ordonnance du duc Charles III, le continua après la révocation de cette tolérance, & fut, pour cela, obligé de prendre des lettres de réhabilitation le 15. février 1578.

PIERRE COLLIGNON épousa: 1°. Méline Vallée, &c.

COLLIGNON

COLLIGNON (Demenge), fut annobli par le grand duc Charles en 1556. Porte d'azur, au sautoir d'argent, cantonné de quatre hures de sanglier d'or, dentées d'argent, lampassées & allumées de gueules; & pour cimier une hure de sanglier de l'écu posée entre deux pennes, aux métaux & couleurs de l'écu. Le rapport qui se trouve entre l'annoblissement de Demenge Collignon & celui de Mengin Colliquet, ainsi que celui de leurs armes, pourroit faire penser que c'est la même personne; anciennement on étoit moins scrupuleux qu'aujourd'hui sur les noms de famille.

Quelques nobiliaires rapportent encore un Collignon, mais sans nom patronimique, qui fut annobli le 6. janvier 1476, & qui porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux hermines de même, & en pointe d'une rose d'argent; mais c'est tout ce que j'en ai trouvé.

COLLINET (Jacques), *dit* la Salle, fut annobli le 18. septembre 1657. par le duc Nicolas-François, pendant la détention de Charles IV. son frère. Les lettres d'annoblissement furent entérinées le 7. octobre 1655. en la cour du parlement séant pour lors à Trêves. Porte d'azur, à un fleuret d'argent garni d'or & mis en pal.

JACQUES COLLINET DE LA SALLE, prévôt & gruïer de Longuion, eut pour fils Jacques qui suit.

JACQUES COLLINET DE LA SALLE, premier capitaine d'infanterie au régiment de Tornielle, pour le service de Charles IV, fut annobli pour récompense de services militaires, détaillés dans les lettres-patentes de noblesse. Il mourut en 1678. major de la forteresse de Bitche, lieutenant-colonel & commandant les mousquetaires de Lorraine, & fut enterré audit lieu, où l'on voit son épitaphe avec ses armes. Il avoit épousé Jeanne Pierrot, fille de Gabriel Pierrot, docteur en médecine, & d'Anne Genin, dont il eut: 1°. François qui suit. 2°. Éloy, chanoine du chapitre des dames chanoinesses d'Épinal. 3°. Charles, mort sans postérité. 4°. Marie, mariée à Claude-Louis Salmon de la Salle, capitaine & major de cavalerie au régiment de Bissy, pour le service de France. 5°. Marie, femme de Christ. Roxard, docteur en médecine, demeurant à Épinal.

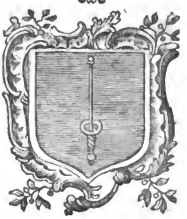

FRANÇOIS COLLINET DE LA SALLE, lieutenant-général au bailliage d'Épinal, & Charles Collinet son frère, avocat en la cour souveraine, obtinrent de nouvelles lettres de noblesse, dans lesquelles, sans faire mention des précédentes, peut-être alors égarées, on rapella seulement les services de Jacques Collinet, natif de Longuion. Les lettres sont datées du 16. juillet 1699. *Trésor des chartres, fol. 345. régist. 1699.*

FRANÇOIS COLLINET DE LA SALLE épousa, le 24. mai 1701, Agnès Sauvage, & en eut: 1°. Charles-François de la Salle qui suit. 2°. Mathias-Joseph. 3°. Claude-Antoine, écuïer, chevalier de l'ordre roïale & militaire de S^t. Louis, premier capitaine du régiment de Nice, qui a épousé Élizabeth Dubois, dont il a eu deux fils & deux filles; l'un des fils nommé Charles-François, lieutenant au régiment de Nice; l'autre nommé Joseph, reçu à l'école roïale militaire. 4°. Jean-François-Xavier. 5°. Marie-Victoire. 6°. Joseph-Gabriel, marié à Marguerite Redoutté; & Jean-Baptiste, écuïer, conseiller au bailliage de Mirecourt, qui a épousé N... Vigneron, dont il a eu une fille, mariée à N... de Beauchamp, chevalier de l'ordre militaire de S^t. Louis, & lieutenant pour le roi des villes & citadelle de Nancy.

Digitized by Google

CHARLES-FRANÇOIS DE LA SALLE, écuïer, ſeigneur de Fremy-Fontaine & autres lieux, conſeiller du roi & lieutenant-général au bailliage d'Épinal, épouſa en 1725, Madeleine Doridant, dont il a eu un fils nommé Charles-Antoine, écuïer, ſeig. de Bouzillon, marié en 1747. à Catherine Redoutté, dont il a eu trois fils; ſçavoir, Charles-François-Xavier, François de Paul-Joſeph-Gabriel, & Staniſlas-Franç. Goëury de la Salle.

CHARLES-FRANÇOIS DE LA SALLE obtint, le 28. février 1731, un arrêt du conſeil d'état du duc François III, portant confirmation des lettres-patentes de nobleſſe, accordées en 1655.

Le même obtint un arrêt de la chambre des comptes de Lorraine le 11. avril 1731. portant: Que l'arrêt ci-deſſus ſera enrégiſtré en ſes greffes; & un autre arrêt de la cour ſouveraine, du 16. février 1742, qui lui permit de prendre la qualité d'écuïer, tant en jugement que dehors.

COLLIQUET *ou* COLLICQUET (Mengin), fut annobli par lettres expédiées à Nomeny le 28. novembre 1556. Porte d'azur, au ſautoir d'argent, cantonné de quatre hures de ſanglier d'or, dentées d'argent, lampaſſées & allumées de gueules; & pour cimier une hure de ſanglier de l'écu iſſante de deux pennes, aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 26. verſo régiſt. 1557.*

MENGIN COLLIQUET épouſa Méline Guiot, de laquelle il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Charles. 3°. Louis. 4°. Jérôme. 5°. François. 6°. Nicole Colliquet.

JEAN COLLIQUET fut conſeiller-maître ordinaire en la chambre du conſeil & des comptes de Bar, par proviſions du 4. décembre 1606, puis controlleur des domaines du Barrois, & conſeiller d'état, ainſi qu'il eſt qualifié dans le contrat de mariage de ſon fils, & dans des lettres de commiſſion à lui adreſſées par le duc Henri, en date du 10. mai 1621. Il avoit partagé, le 30. octobre 1603, les biens de Méline Guiot ſa mère, avec ſes frères & ſœurs. Il épouſa Chriſtine Brunehaut, fille de Jacques Brunehaut, dont il eut, entr'autres enfans, François qui ſuit.

FRANÇOIS COLLIQUET, maître ordinaire en la chambre du conſeil & des comptes de Bar, par proviſions du 7. juillet 1620, épouſa en premières nôces Jeanne le Moleur, & en ſecondes nôces, le 23. juillet 1627, Claude de Muſſey, veuve de François Billaut. Il eut du premier lit: 1°. Jean, chanoine de S^t. Diez. 2°. François, chanoine & chantre de la même égliſe. 3°. Antoine, tous trois nommés dans le jugement de M^r. de Choiſy, intendant de Lorraine, du 21. ſeptembre 1672, qui les maintient dans leur nobleſſe; & du ſecond lit vinrent: 1°. Jacques, auditeur des comptes de Bar. 2°. Pierre qui ſuit. 3°. Françoiſe, morte ſans alliance.

PIERRE COLLIQUET nâquit en 1635; il épouſa, par contrat paſſé à S^t. Mihiel le 22. novembre 1669, Françoiſe Boucher, fille de Jean Boucher & de Suſanne d'Accourt; elle mourut en 1720, âgée de quatre-vingt-un an, aïant eu de ſon mariage: 1°. Jacques qui ſuit; & 2°. Charles-Henri, qui a fait la branche des ſeigneurs de Tronville, rapportée ci-après.

JACQUES

Digitized by Google

JACQUES COLLIQUET, né en 1671, fut seigneur de Tronville & prévôt de Bar. Il épousa Claude Marchal, fille de Nicolas Marchal, conseiller d'état & en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, & de Marguerite de Bar, dont il eut Jacques-Pierre qui suit.

JACQUES-PIERRE COLLIQUET, écuier, seigneur de Rosne & de Longchamps, épousa Marie-Josephine Barrois, fille de Jean-François Barrois, comte de Kœurs, baron de Manonville, & de Marguerite de Rosières, dont il eut: 1°. Pierre-François. 2°. Jacques-Joseph; & 3°. Claude-François; tous trois créés barons avec Jacques & Nicolas Colliquet leurs cousins, par lettres du 17 décembre 1735.

HYACINTHE COLLIQUET DE LEVONCOURT, fut reçu auditeur de la chambre des comptes de Bar, par expectative, & par lettres expédiées à Lunéville le 14 août 1726.

Branche des seigneurs de Tronville.

CHARLES-HENRI COLLIQUET, second fils de Pierre Colliquet & de Françoise Boucher, né en 1681, fut seigneur de Tronville & de Baillon, & gentilhomme ordinaire de S. A. R. Il épousa Madelaine de Roüin, fille d'Alexandre de Roüin, procureur-général en la chambre des comptes de Bar, & de Gabrielle Baudoulx, dont il eut: 1°. Jacques qui suit. 2°. Nicolas Colliquet, enseigne aux gardes, qui a épousé N. Guerre, fille de Paul Guerre, procureur du roi à S^t. Nicolas. 3°. Charles Colliquet, chanoine de S^t. Max de Bar. 4°. Françoise, épouse de N. de Longeville.

JACQUES COLLIQUET, seigneur de Tronville & de Baillon, conseiller en la chambre des comptes de Bar, conjointement avec Nicolas son frère, Pierre-François, Jacques-Joseph & Claude-François Colliquet ses cousins, furent créés barons comme il est dit ci-dessus.

COLLONNET (Henry), concierge de la cour de Nancy, épousa Claudon Courcol, dont il eut: 1°. Jean qui suit. 2°. Louise, femme de Jean Rougerin. 3°. Madelaine, sœur-grise. 4°. Marie, alliée à Jean de Flandres. 5°. Françoise, femme de Florent Chanteheux.

JEAN COLLONNET, controlleur en l'état de S. A, épousa Catherine Lambert, dont il eut Catherine Collonnet, seconde femme d'Antoine Pariset, conseiller-auditeur & greffier des comptes de Lorraine. Porte d'azur, à une colombe essorante d'argent, membrée, becquée & éclairée de gueules.

COLLOT (Gérard-Hyacinthe), avocat en la cour, fut annobli par lettres du duc Charles IV, du 12 mars 1663, vérifiées le 24 avril suivant. Porte d'azur, à deux fléches d'argent mises en sautoir, surmontées d'un alérion de même; couppé d'or, à la montagne de sinople en pointe de l'écu. *Nobiliaire manuscrit.*

Digitized by Google

COMBLES (Guillaume de), fut annobli, selon quelques *nobiliaires*, par le duc Antoine en 1531. Quelques recherches que nous eussions faites, nous n'avons pu trouver au *trésor des chartres* aucun vestige de cet annoblissement, & même dans le nombre des *nobiliaires* que nous avons consulté, nous en avons trouvé un dans lequel il se lit Guillaume de Comballe. Quoiqu'il en soit, sans prétendre que la famille de ce nom doit sa *noblesse* à celui qui a donné lieu à cet article, ce que nous sommes très-éloignés de croire, étant plus vraisemblable qu'il fut *reconnu noble qu'annobli*, nous en donnerons la *généalogie* telle que nous l'avons trouvée dans plusieurs auteurs & autres anciens manuscrits, qui ne rappellent pas même celui que l'on prétend avoir été annobli.

GUILLAUME DE COMBLES, originaire d'Arragon, fut père de Jean de Combles, qui eut pour fils François qui suit.

FRANÇOIS DE COMBLES, écuyer, né à Barcelone en 1435, & demeurant à Ancerville en 1506, âgé de soixante-dix ans ou environ, ainsi qu'il se voit par quelques titres, avoit épousé Marguerite de Bouchard, dont il eut: 1°. Guichard qui suit. 2°. Jean, demeurant à Saudru, & qui eut plusieurs enfans, entr'autres Marguerite de Combles, qui en 1494 épousa Martin Simony, & dont les petits-fils Henry & Hector Simony, reprirent la noblesse en 1571.

GUICHARD DE COMBLES, écuïer, seigneur de Naynée, épousa Marguerite de Thierion, dont il eut: 1°. Pierre qui suit. 2°. François, que nous croyons avoir fait la branche des seigneurs de Noncourt; & 3°. Claude, doïen de l'église de S^t. Laurent de Joinville. Pierre & François de Combles achetèrent de Claude leur frère, par contrat passé à Gondrecourt le 24 septembre 1552, la troisième partie d'une grande maison à eux échuë par le décès de Guichard de Combles, écuïer, & de damoiselle Marguerite de Thierion leurs père & mère.

PIERRE DE COMBLES, écuïer, seigneur de Naynée, épousa, par contrat passé à Vitry le 10 novembre 1551, Nicole Garenot, dont il eut Antoine qui suit. Pierre de Combles obtint une commission du bailli dudit Vitry, datée du 21 juillet 1554, dans la quelle il expose; "Que » Guichard de Combles, écuïer, son père, & fils de François de » Combles, aussi écuïer, avoit en fonds de certains biens, &c. "

ANTOINE DE COMBLES, I du nom, écuïer, épousa, par contrat passé à Bar le 8 janvier 1577, Lucie Lescuyer, fille de Roch Lescuyer & de Barbe de Pavietre, dont il eut, entr'autres enfans, Antoine qui suit, & Barbe, qui épousa, par contrat passé à Vitry le 29 mai 1599, Jean de Bermand.

ANTOINE DE COMBLES, II du nom, écuïer, seigneur de Plichancourt, épousa, par contrat passé à Vitry le 26 juillet 1609, Hélène de Collesson, dont il eut: 1°. Henri qui suit. 2°. Antoine, IIIe. du nom, qui épousa, par contrat passé audit Vitry le 9 septembre 1644, damoiselle Anne Domballe. 3°. Jeanne, épouse de Jean le Grand, écuïer, auditeur des comptes du Barrois. Henry de Combles, conjointement avec Antoine & Barbe, partagèrent, par acte passé audit Vitry le 17 septembre 1648, la succession à eux échuë par le décès d'Antoine de Combles, écuïer, & d'Hélène de Collesson leurs père & mère.

HENRY

Digitized by Google

HENRI DE COMBLES, écuier, seigneur de Plichancourt, Lorgerin, Dagonville & Tourniset, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Castelmoron, épousa, par contrat passé à Bar le 9. août 1643, Marie d'Audenet. Il donna son dénombrement au duc de Lorraine le 5. avril 1664, pour la maison seigneuriale de Dagonville, & les trois quarts en la seigneurie basse & foncière dudit lieu, à cause de Marie d'Audenet sa femme. Il mourut en 1698, aïant eu de son mariage, entr'autres enfans: 1°. Henriette de Combles, mariée à Gaspard Jobard, qui fit foi & hommage au duc de Lorraine en 1698, pour un demi quart en la seigneurie basse & foncière de Dagonville. 2°. Anne de Combles, épouse d'Antoine le Grand. 3°. Marie, alliée à Philippe de Maintenant.

FRANÇOIS DE COMBLES, II. du nom, écuier, épousa vers l'an 1556, Marg. Vollant, dont il eut: 1°. Claude qui suit. 2°. Marie, femme 1°. de Christophe Simony. 2°. de Charles de Rupt.

CLAUDE DE COMBLES, seigneur de Germay, demeurant à Liffol-le-petit, vendit ses foy & hommage au duc de Lorraine en 1600, pour la halle de Gondrecourt. Il épousa Louise de Guèrre, dont il eut, entr'autres enfans, Anne de Combles, mariée: 1°. à Henri de Querelle. 2°. à Gaspard de Ponts, seig. de la Ville-aux-bois, commandant du régiment de Sautour, & à qui elle porta le droit de hallage de Gondrecourt.

JACQUES DE COMBLES, écuier, épousa vers l'an 1614, Catherine Rutant, fille de Jean Rutant, seigneur de Jalaucourt.

JACQUES DE COMBLES, écuier, épousa Marie-Jérôme de Xivry, dont il eut Anne de Combles, mariée en 1643. à Charles-Laurent du Hautoy, chevalier, seigneur de Clemery, &c.

Ce qui peut achever de convaincre que la noblesse de cette famille est antérieure à celle de Guillaume *des* Combles, annobli en 1531, & que l'on a vû ne pouvoir figurer dans cette généalogie, (n'étant pas vraisemblable qu'il soit le même que celui dont descend François de Combles, I. du nom) ce sont les lettres de noblesse accordées par le grand duc Charles, le 29. nov. 1571. à Claude & Hector Simonin, comme descendus de Marg. de Combles, qui en 1494, avoit épousé Martin Simonin leur aïeul, & qui étoit fille de Jean de Combles, issu de famille noble. On trouve dans quelques mémoires que dans le quatorzième siècle cette famille a fourni un gouverneur de Jacca, en Arragon. Porte écartelé au premier d'or, au second de gueules, à une étoile d'or, au troisième d'azur, & au quatrième d'argent; & sur le tout une croix de sinople.

COMBLES (Jean de), trésorier-général de l'évêché de Metz, fut annobli par lettres du duc Charles III, expédiées à Bar le 26. juillet 1571. Porte d'azur, au lion léopardé d'argent, armé & lampassé de gueules, brisé d'une étoile d'or au canton dextre, tranché en onde de même; & pour cimier le lion de l'écu tenant l'étoile. *Fol. 119. régist. 1571.*

JEAN DE COMBLES, seigneur de Chauvatel, Beauregard, &c. avoit épousé Marie Maillette, fille de Jacquemin Maillette & de Marie Roder,

Digitized by Google

Roder, dont il eut, entr'autres enfans: 1°. Charles, nommé dans le contrat de mariage de Marie sa sœur. 2°. Marie, qui épousa, par contrat passé à Toul le 18. octobre 1589, Jean Thieriet, lieutenant-général au bailliage de Vôges. 3°. Esther de Combles, mariée, par contrat du 21. septembre 1599, à Blaise Prudhomme, écuier, seig. de Vitrimont, & maître des requêtes en l'hôtel de S. A.

COMTE (Charles le), lieuterant-général de cavalerie au service du duc Charles IV, fut annobli par ce prince, par lettres expédiées le 16. août 1663, & vérifiées le 22. du même mois. Porte d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois vautours de sable les ailes éploiées, membrés becqués de gueules. *Nobiliaire manuscrit.*

COMTE (Melchior le), *dit* l'Amour, natif de Berteville en France, capitaine de cavalerie, fut annobli par lettres de Charles IV. duc de Lorraine, données à Nancy le 7. avril 1664, portant: » Que sous le » maréchal de Gassion il a servi pendant douze ou treize campagnes". Porte de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, & en pointe d'une tête de lion arrachée de même; & pour cimier un dextrochère armé d'argent, tenant un sabre de même garni d'or; d'autres disent, porte de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'une tête de lion arrachée de même. Peut-être ces dernières armes sont-elles celles que les descendans dudit Melchior ont portées dans la suite. *Fol. 32. verso rég fl. 1664.*

COMTE (Henri le), natif de Baccarat, fut annobli par lettres données à Lunéville le 28. décembre 1725, contenant: » Qu'il seroit venu il y a » vingt ans offrir ses services à S. A. R. pour remplir l'office de receveur » des finances au bureau du comté de Salm, qui lui fut accordée & » qu'il l'a exercée avec honneur jusqu'en 1718." Porte d'azur, au chevron engrelé d'or, chargé sur la pointe d'un tourteau d'azur, & accompagné en chef de deux bezans d'or, & en pointe d'un lion de gueules; & pour cimier un lion de l'écu. *Fol. 163. régist. 1725.*

CONDÉ *dit* FLORY, l'époque de l'annobliſſement ne nous en eſt point connuë; on ſait ſeulement qu'un Jacques Condé fut reconnu noble par patentes de l'an 1584, & qu'il poſſédoit la terre de Clevant en haute juſtice; que ſes deſcendans ont fait d'honorables alliances avec de grandes maiſons. Porte burellé d'or & d'azur de ſix pièces, au chef de ſable chargé de trois roſes d'or. *Nous en parlerons ailleurs.*

CONDÉ

CONDÉ DE LA CROIX. Quoiqu'on ne trouve dans aucun nobiliaire la date de l'annobliſſement de cette famille, elle eſt cependant depuis longtems en poſſeſſion des privilèges de nobleſſe; car depuis plus d'un ſiècle elle poſſéde la ſeigneurie de Creutzvalt, dont elle a fait ſes repriſes, foy & hommage ou duc Henri en 1611; au duc Charles IV. & au duc Léopold I. en 1700. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois haumes poſés deux & un. Jean-François & Claude Condé de Clevant, ont été reconnus gentilshommes le dernier mars 1631. *Fol. 92. régiſt. 1630.*

CONRARD (Giſles), prévôt de Blâmont, fut annobli par le duc Antoine, par lettres données à Nancy le 20. décembre 1533. Porte de gueules, au cigne d'argent, accompagné de trois roſes d'or, deux en chef & une en pointe. *Fol. 167. régiſt. 1532. & 1535.*

Noble Marien Conrard fut père de Marguerite Conrard, mariée après la mort de ſon père, le 27. juillet 1599, en la parroiſſe de S^t. Martin de Vic, à Nicolas Gillet, créé chevalier par l'empereur Ferdinand, le 16. mars 1626.

NICOLAS CONRARD, procureur du roi au bailliage de Metz, épouſa Marguerite Fanchon, dont il eut Marguerite Conrard, mariée en 1667. avec André de Belchamp, écuier, ſeigneur de Talange.

CONSTANT (François), natif d'Étain, page de M. le Bâtard de Vaudémont, fut annobli ſans finances, par lettres du duc René II, le 25. juin 1489. Porte d'azur, au chef d'argent, à un taureau naiſſant de ſable, allumé d'argent. *Fol. 255. régiſt. 1486. 1489.*

FRANÇOIS CONSTANT épouſa Perette de S^t. Belin, ſœur maternelle de Jean Bâtard de Vaudémont, ſeigneur de Fourenne, Pêche & Dampvillers, légitimé par René duc de Lorraine, ſon neveu, & fille naturelle d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, & d'Iſabeau de S^t. Belin. Il eut de ſon mariage: 1°. Jean Conſtant, dit légataire dans le teſtament de ſon père, & par les repriſes qu'il fit le 20. octobre 1543. 2°. Nicolas Conſtant, prêtre & curé de Varville. 3°. Louis, mentionné comme fils du premier lit dans les repriſes faites à Chreſtienne de Dannemarck le 12. juin 1549, & au grand duc Charles le 14. mai 1562.

FRANÇOIS CONSTANT épouſa en ſecondes nôces, par contrat du 20. décembre 1521, Anne Hocquart, fille de Jean Hocquart, & de Guillemette de Recourt, dont il eut: 1°. Louis qui ſuit. 2°. Nicole Conſtant, mariée à Blaiſe le Prudhomme, qui fit foy & hommage le 20. octobre 1543, au nom d'Anne Hocquart, ſa belle-mère. 3°. Guillem. mariée: 1°. à Bernardin de Vaudrey, ſeig. de Vadoncourt; & 2°. à Jules de For, écuier d'écurie du roi.

LOUIS CONSTANT, ſeigneur de Moranville, épouſa Marie Godet, dont il eut: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Nicolas. 3°. Marie, femme de Nicolas de Rarécourt, ſeigneur de Juvelcourt.

CLAUDE

Digitized by Google

CLAUDE CONSTANT, seigneur de Moranville, se maria en 1608. avec Catherine Dumont, qui le fit père : 1°. de Nicolas qui suit. 2°. de Catherine, femme de Jean Raulet, seigneur d'Ambly en partie. Claude Constant fit ses reprises du duc Henri le 21. mai 1612, tant en son nom qu'en celui de sa femme.

NICOLAS CONSTANT, écuïer, seigneur de Moranville, épousa en 1638, Barbe-Marguerite Dumont, dont il eut, entr'autres enfans, Claude Constant, écuïer, seigneur de Moranville, que je crois dernier de cette famille.

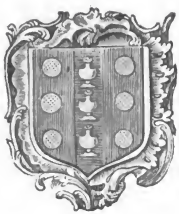

CONTENOT (Mengin), natif de Tonnoy, premier sommelier d'échançonnerie du duc de Calabre, fut annobli par lettres données à Nancy le 26. novembre 1505. Porte de gueules, au pal d'azur, chargé de trois flacons d'argent, & accostée de six bezans d'or, posés trois & trois, mis en pal. *Fol. 87. régist. 1505. 1509.*

DIDIER CONTENOT fut annobli le 13. février 1510, en considération de ce que feu Mengin Contenot son frère étant mort, lui avoit laissé plusieurs fiefs qu'il ne pouvoit tenir, n'étant point noble. Ses armes sont de même que celles de son frère. *Trésor des chartres, fol. 56. verso régist. 1510.* Il fut père de Jean qui suit.

JEAN CONTENOT épousa Didon Jennot, dont il eut Jean, qui épousa 1°. Martine Gérard. 2°. Didon Gadine. Il eut du premier lit François; & du second Thomas Contenot.

JEAN CONTENOT *dit* DE NEUVILLE, fut annobli, selon un nobiliaire, le 8. janvier 1476.

CONTRISSON *voiez* COLIN (Jean).

COPPIN (Euvrard), *dit* de la Grénetterie, natif de Sathenay, fut annobli par lettres d'Antoine duc de Lorraine, données au château de Bar le 4. janvier 1527, sans finances. Porte d'argent, à une bande d'azur, chargée de trois grenades, ou soucis d'or. *Fol. 307. régist. 1527.*

COQUET (Louis), chanoine de la primatiale de Nancy, & prieur de Marey, fut annobli par lettres de Charles IV, données le 19. avril 1675. Porte vairé, à trois pals d'or, au chef de gueules, chargé de trois molettes d'or; & pour cimier un lion de même, tenant entre ses pates un croissant montant d'argent, environné de deux pannaches de même. *Fol. 72. verso régist. 1679.*

CORDIER

Digitized by Google

CORDIER (Erric), receveur & gruier de Mirecourt & Remoncourt pendant vingt-quatre ans, fut annobli à la requête du marquis de Remonville, bailli de Vôges, par lettres de Charles IV, données à Mirecourt le 13. janvier 1634, vérifiées le 27. mars suivant. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'une tête de léopard de même, au chef d'or, chargé d'une croix pattée & alaisée de sable; & pour cimier un musle de l'écu entre deux pennes de même. *Fol.* 202. *verso régist.* 1633. Les lettres de jussion pour procéder à l'enrégistrement desdites lettres, sont du 19. janvier 1634. *Laiette cottée annoblissemens, num.* 67.

COREL (Paul), d'Agéville, chevalier de l'ordre roial & militaire de S^t. Louis, seigneur de Berge & Ville-aux-Bois en partie, ci-devant lieutenant de carabiniers dans les troupes du Roi T. C, fut déclaré noble par lettres données à Nancy le 5. décembre 1716, contenant: » Qu'il » est issu du sieur Claude Corel son père, originaire du Bassigny où il » a toujours vécu noblement, & descendu de famille noble, & même » d'ancienne noblesse; & que pendant le tems qu'il est resté en Lorraine » sous la souveraineté des ducs, il a été réputé, reconnu & considéré » pour noble, & en cette qualité a joui de tous les privilèges & » prérogatives dont les autres nobles jouissent, &c. "
porte d'or, à deux sauvages au naturel, ornés de feuillages & tenant un pin de sinople terrassé de même; & pour cimier un sauvage de l'écu tenant un pin de même. *Fol.* 168. *régist.* 1716.

COSSERAT (Henri), procureur du roi au bailliage de Châtel-sur-Mozelle, fut annobli par lettres de Stanislas roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, expédiées le 1. août 1747, portant: » Que Henri » de Rouvroy, son aïeul maternel, avoit été annobli par le duc » Léopold I. en 1715; que son père Jean-Maurice Cosserat, étoit d'une » famille honorable, &c. " Par lesdites lettres de noblesse il lui est permis de prendre les armes de Henri de Rouvroy, son aïeul maternel. Porte d'or, à trois fasces de gueules, chargées d'une lévrette d'argent colletée de gueules, bordé d'or, brochante sur le tout; & pour cimier une lévrette de l'écu.

COSSON (Antoine), fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données le 10. juin 1573. Porte d'or, à trois pieds de sanglier de sable, posés deux & un; & pour cimier un bras armé tenant une lance renversée, au panonçeau voltigeant d'or & de sable. *Trésor des chartres, fol.* 30. *régist.* 1573.

Digitized by Google

COSSU (Nicolas), obtint le 2. octobre 1714, des lettres de nobleſſe, portant : » Qu'il ne les a priſes qu'à deffaut de titres conſtitutifs de la » nobleſſe acquiſe par ſes ancêtres paternels, dans la crainte que ſa » poſtérité ne fût recherchée à l'avenir, &c." Il lui fut permis de continuer à porter les armes telles qu'elles ſont en marge ; ſçavoir, d'azur, au lion d'or armé & lampaſſé de gueules, la queue paſſée en fautoir, au chef d'argent chargé de deux étoiles d'azur ; & pour cimier le lion de l'écu. *Voici comme ſe trouve la généalogie de cette famille.*

DENYS COSSU, ſeigneur d'Arincourt, capitaine de cavalerie pour le ſervice de France, épouſa, en l'évêché de Metz, Elizabeth Ballot, fille de Claude Ballot, argentier des évêques de Metz & de Verdun, & en eut Denys qui ſuit.

DENYS COSSU, lieutenant de cavalerie pour le même ſervice, épouſa, le 11. juillet 1560, Anne de Boulangiez, fille d'honoré ſeigneur Claude de Boulangiez, de laquelle il eut François qui ſuit.

FRANÇOIS COSSU épouſa en l'an 1610, Jacqueline Petitdidier, fille de Blaiſe Petitdidier & de Marthe de Ramberviller ; & eut de ce mariage, Jean, Dominique & Marthe.

MARTHE COSSU épouſa en premières nôces Oſcan de Villaucourt de Châteauſalin, dont elle eut une fille, mariée à François Bricard de Nancy ; & en ſecondes nôces elle épouſa Claude du Toupet, gentilhomme de S. A. Charles IV.

DOMINIQUE COSSU épouſa Marguerite de Marne, fille d'Oſcan de Marne, & de Roſe Kicler, dont il ne lui reſta qu'une fille nommée Jeanne, mariée à Gabriel de Nettancourt.

JEAN COSSU épouſa, le 16. janvier 1652, Marguerite Magnien, fille de Pierre Magnien, ſeigneur de Damelevierre, Longuet, Ravon, Fontaine, &c. & d'Anne Maimbourg, & petite-fille de Laur. Magnien, gouverneur des ſalines de Roſières, & de Renée Beaufort ; & eut de ce mariage, Nicolas qui ſuit, Charlotte & Nicole, mortes filles.

NICOLAS COSSU, ſeigneur de Ravon, Longuet, Fontaine & autres lieux, épouſa, le 17. ſeptembre 1705, Marguerite Mariot, fille de Charles Mariot, ſeigneur en partie de Petoncourt, Grémecy, procureur de S. A. R. au bailliage de Lunéville, & d'Antoinette Mortal ; & en eut Chriſtophe, Charles, Henri, Nicole & Anne.

CHRISTOPHE COSSU épouſa en premières nôces Anne-Nicole Regnauld de Châtillon, de laquelle il ne lui reſte qu'un fils, nommé Charles-Chriſtophe, & en ſecondes nôces Marie Alliot.

CHARLES-HENRI a épouſé Agnès Abram, fille de N. Abram, vivant conſeiller d'état du roi de Pologne.

NICOLE a épouſé Claude-Joſeph de Muſſey, de la famille des Muſſey de Louppy-le-Château.

ANNE a épouſé Paul-Joſeph des Ancherins, chevalier, ſeigneur de S^t. Maurice, premier gentilhomme & écuier de la feuë reine de Pologne, iſſu de l'ancienne maiſon des Ancherin, originaire de Verdun.

Digitized by Google

COTTE *dit* MITZWICH (Jean), seigneur de Lutange & de Medzeresch, lieutenant au bailliage d'Allemagne en la ville de Dieuze, & commissaire des guerres pour le service de l'empereur Ferdinand II, obtint de ce prince, le 20. octobre 1628, des bulles impériales d'augmentation d'armoiries, & le 5. octob. 1635. des lettres de gentilleſſe du duc Charles de Lorraine. Porte d'azur, à une tête de mort d'argent ſoutenue d'un os de même, & ſurmontée de deux étoiles d'or en chef; d'autres diſent: d'azur, à un os poſé en pal d'argent, ſoutenu d'une tête de mort de même, & accompagné en chef de deux étoiles d'or. *Nobiliaire manuſcrit.*

JEAN-CHARLES COTTE avoit épouſé Marguerite Vitou, dont il eut Marguerite, femme de Henri-Joſeph de Kiéckler, qu'elle épouſa le 23. juin 1674.

N.... COTTE S^r. de Luttange & de Medzeresch, épouſa, vers l'an 1660, Louiſe Malclerc, fille de François Malclerc, ſeigneur de la Neufville-aux-bois, & de la Cour-ſauvage de Lunéville, & de Nicole Morquin de Pourchaſſeau, dont il eut Dominique-François de Cotte, qui épouſa en 1690, Catherine de Bannerot, fille de Charles de Bannerot, ſeig. voué de Baccarat & de Cercueil, & de Charlotte de Trézey.

COTTIN (Jean), dit de Lion, fut annobli par lettres du duc Antoine, le 8. octobre 1514. Porte de gueules, à trois muſſles de léopard d'or poſés deux & un; & pour cimier un léopard d'or tenant un bezan d'argent; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 334. régiſt. 1514.*

COURCIER (Thiébault). Porte d'azur, au chevron d'or, ſurmonté de deux étoiles de même. La date de ſon annobliſſement ne nous eſt point connue; nous ſavons ſeulement qu'il épouſa Adeline Guérin, dont il eut Jean-Baptiſte, chanoine & chancelier de Gorze, & Anne Courcier, femme de Pierre Rutant, ſeigneur de Varviney en partie. *Nobiliaire manuſcrit.*

COURCOL (Henri), marchand à Nancy, fut annobli par lettres données audit Nancy le 1. avril 1554, en conſidération de ſes ſervices, & de ceux de deux de ſes fils, dont l'un étoit commis à la paie des ouvrages & fortifications de Nancy; & l'autre controlleur de la monnoie dudit Nancy. Porte de gueules, à la faſce de daim d'argent, environnée de quatre bezans d'or poſés en croix; & pour cimier un bras & main au naturel tenant des plumes d'or, d'argent & de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 75. regiſt. 1553.*

Digitized by Google

COURCOL (Mengin), fils de Didier Courcol & de Perette Poircenette, receveur de Preny, & pourvû d'une charge de tabellion au bailliage de Nancy, par lettres du 6. ſeptembre 1547, dans leſquelles ſon père eſt rapellé; fut annobli par lettres données audit Nancy, le 11. mai 1554. Porte d'azur, à la faſce émanchée de trois pièces d'argent, accompagnée de trois bezans d'or, deux en chef & un en pointe. *Fol. 97. régiſt. 1554.* Mengin Courcol ſe fit annoblir avec Pierſon ſon frère, rapporté à l'article ſuivant; mais leurs lettres de nobleſſe n'aïant pas été vérifiées, celui-ci en prit d'autres en 1579.

COURCOL (Pierſon), receveur de Preny, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Bar le 26. ſeptembre 1579, en conſidération de ſes ſervices & de ceux de Didier Courcol ſon fils, controlleur ordinaire de la dépenſe du marquis de Pont-à-Mouſſon. Porte d'azur, à la faſce vivrée d'argent, accompagnée de trois bezans d'or, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un lion d'azur tenant de ſes pattes un bezan d'or. *Fol. 185. régiſt. 1579.* Le mandement aux gens des comptes de Lorraine pour l'enrégiſtrement, eſt du même jour & de la même année. *Laïette cottée annobliſſemens, num. 69.*

PIERSON COURCOL, fils de Didier Courcol, tabellion à Preny, & de Perette Poircenette, épouſa Jeanne Varnot, fille de Maljean Varnot & de Mesbille le Sarrazin, dont il eut, entr'autres enfans, Didier qui ſuit, & Ferry Courcol, qui a fait la branche des ſeigneurs de Clouanges.

DIDIER COURCOL, ſécretaire de Henri marquis de Pont-à-Mouſſon, depuis duc de Lorraine, ſécretaire de ſes finances, & auditeur des comptes de Lorraine en 1610, épouſa: 1°. Barbe Lambert, fille de Nicolas Lambert & de Catherine Perceval, dont il eut Claude, jéſuite; & 2°. Anne Poirot, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Claude, mariée à Aimé Philbert, conſeiller d'état.

JEAN COURCOL, ſeignenr de la Tour de Corcieux, dite de Fléville, auditeur des comptes & régiſtrateur des patentes de S. A, épouſa, le 4. juin 1620, Renée de Girmont, dont il eut, entr'autres enfans, Charles Courcol & Gabriel, qui partagèrent en 1651. la ſucceſſion de leur mère.

FERRY COURCOL, ſecond fils de Pierſon Courcol & de Jeanne Varnot, fut gruïer & receveur de Preny, & épouſa, le 29. avril 1599, Marg. Guillermin, dame de Corny en partie; il fit ſes repriſes avec meſſieurs de Guillermin ſes beaux-frères, le 11. décembre 1616, pour ce qu'ils poſſédoient en la ſeigneurie de Corny, dite des Rouſſels, & en donnèrent leur dénombrement le 16. janvier 1617. Ses enfans furent: 1°. Pierre, chanoine de l'égliſe de S^t. Sauveur, & de S^t. Pierre de Metz. 2°. Gilles qui ſuit. 3°. Ferry. 4°. Nicolas. 5°. Claude, dame de Corny en partie. 6°. Anne-Marguerite. 7°. Jeanne Courcol.

JEAN LE CLERC, amodiateur de la tèrre de Coing, fit repriſes le 4. juin 1626, au nom & comme tuteur de Pierre, Gilles, Ferry, Nicolas, Marg. & Jeanne Courcol, enfans mineurs de feu Ferry Courcol, receveur & gruïer de Preny, & Jean Maréchal y comparut, tant en ſon nom, & à cauſe de damoiſelle Claude Courcol ſa femme, fille dudit défunt, qu'en

Digitized by Google

qu'en qualité de curateur deſdits enfans mineurs, pour ce qu'ils avoient au ban & finage d'Arnaville, & au ban des Rouſſels à Corny.

GILLES COURCOL, ſeigneur de Clouanges en partie, receveur de Preny & de Gorze, épouſa Jeanne Tabouret, dont il eut: 1°. Antoinette Courcol, dame de Clouanges, épouſe de Charles Serre, ſeigneur de Clévant, doien des auditeurs de la chambre des comptes de Lorraine. 2°. Franoiſe-Marguerite, épouſe de Charles-Jérôme de Choiſy, ſeig. de Sivry, voué de Dieuloüart, qui mourut le 23. ou 24. août 1666, âgé de trente-deux ans.

COUREUX *ou* CONREUX (Didier), demeurant à Vézelize, fut annobli à la requête du ſieur d'Auſſembourg, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 8. juillet 1578. Porte d'azur, au lion d'argent armé & lampaſſé de même, tenant en ſes pattes une croix ancrée d'or; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu. *Fol. 28. régiſt. 1579.* Les lettres de juſſion aux gens des comptes, pour procéder à l'enrégiſtrement deſdites lettres de nobleſſe, accordées ſans finance, ſont du 10. novembre 1578. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 66.*

COURLOT (Jean), fut annobli par le duc Charles IV. le 1. nov. 1630. Porte de gueules, à trois urinaux d'argent poſés deux & un; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

COURTAILLON (Jacob), bourgeois de Fontenoy en Vôges, fut annobli par Charles IV. le 10. novembre 1627, en récompenſe de ſa conſtante fidélité. Les troubles de la Lorraine ſurvenus peu après cette époque, firent oublier à Jacob de faire entériner ſes lettres-patentes. Il paſſa en Franche-Comté, où ſes deſcendans qui y ont fait ſouche, ont négligé ce que leurs aieux avoient obmis de faire.

JACOB COURTAILLON, ſeig. de Dompvaillier & de Magnoncourt, eut de Charlotte Gouſſellet, Antoine Courtaillon, qui épouſa en 1634. Gabrielle Thomaſſin, fille de Clém. Thomaſſin, ſeigneur de Montdoré, & de Catherine de Villiers, & en eut Clément Courtaillon, ſeigneur de Montdoré, marié: 1°. le 23. mai 1660, à Marguerite Durand. 2°. le 6. février 1679, à Anne-Louiſe Robert. Il eut du premier lit: 1°. Jacques. 2°. Bénigne qui ſuit. 3°. Noël, marié le 27. novembre 1708, à Héleine Vernerey de Moncourt. 4°. Héleine, épouſe de Claude Crevoiſier, chevaux-léger de la garde de S. A. R; & du ſecond lit ſont ſortis: 1°. Antoine-Bénigne. 2°. François, l'un & l'autre chevaux-légers de la garde de S. A. R.

BÉNIGNE

BÉNIGNE COURTAILLON, seigneur de Montdoré, lieutenant de cavalerie au régiment de Conflans pour le service de France, épousa en 1699, Claude-Amarante de Raicle, fille de Jean-Baptiste de Raicle, seigneur de la Roche, & de Marie-Charlotte d'Andelau, & en eut: 1°. Clement. 2°. Antoine-Bénigne. 3°. Marie. 4°. Héleine. 5°. Louis-Auguste. 6°. François. 7°. Jean-Bap. Portent pour armes, de gueules, à un mouton passant d'argent.

COURTOIS, *dit* PROTHOCOLLE (Macé), maréchal-des-logis du roi de Sicile, natif de Troyes en Champagne, fut annobli par lettres de René II. duc de Lorraine, données au château de Louppy le 12. juin 1504. Porte d'azur, à une bande jumelée de gueules & d'argent, accompagnée de trois coquilles d'or, deux en chef & une en pointe. *Fol. 91. verſ. régiſt. 1502. 1503.*

COURTOIS (Jean), sieur de Souhéme, fut admis par le roi Louis XIV. le 26. juin 1651, à suivre la noblesse, & à prendre les armes de Nicole Saillet sa mère, épouse de Pierre Courtois, qui sont d'azur, à la bande componée d'or & de gueules de cinq pièces, à l'aigle éploié d'argent, brochant sur le tout. Les lettres furent entérinées à Bar le 23. octobre 1652.

COURTOIS (Cuny), fut annobli par lettres de Charles IV. le 22. février 1669. Porte d'azur, à trois épics de bled, feuillés d'or mis en pal, au chef de gueules chargé de trois bezans d'argent ou d'or; le tout supporté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

COURVILLE (Guillaume de), fut reconnu noble par lettres-patentes données en 1584. par le grand duc Charles. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois faucons d'argent, membrés & becqués de gueules, deux en chef & un en pointe, & une étoile d'or mise en pointe du chef. *Nobiliaire manuſcrit.*

COUVENANCE

COUVENANCE (Jean), avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, séante en la ville de S^t. Mihiel, fut annobli par lettres de Charles IV. duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 28. février 1665. Porte d'azur, à une étoile d'or en chef, & en pointe deux lions naissans d'argent affrontés; & pour cimier un lion naissant d'argent, issant d'un torty d'or, d'argent & d'azur; d'autres disent: porte d'azur à deux étoiles d'or, &c. *Fol. 24. verſ. régiſt. 1665.*

COYEL (Blaise), natif de Sorcy, greffier ordinaire au bailliage de S^t. Mihiel pendant environ dix ans, fut annobli par lettres de Charles III. duc de Lorraine, données à Nancy le 17. mars 1605, en considération de ses services, nomément aux conférences entre les députés de Lorraine & ceux de l'Archiduc, pour le partage des têrres communes. Porte d'azur, au lion d'or tenant entre ses pattes une palme de même; & pour cimier un lion de l'écu. *Fol. 127. régiſt. 1605.* Le mandement aux gens des comptes pour l'enrégistrement, est du 29. mars 1605. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 70.*

Il avoit épousé Claudine Roitel, fille de Nicolas Roitel, aussi greffier dudit bailliage, & de Catherine Choppin.

COYRENOT (Michel), natif d'Abienville, en la prévôté de Gondrecourt, clerc-juré dudit lieu, obtint des lettres de noblesse de Charles III. duc de Lorraine, données à Nancy le 30. juillet 1565, portant: » Qu'en 1553. Jean Coyrenot, abbreviateur & prélident en » la chancellerie de la cour romaine, oncle maternel dudit Michel, » auroit fait paroitre la noblesse de ses ancetres, accordée par le » roi René; & que ledit Michel, fils de feu Ourry Vaulthier & de » Mangeotte Coyrenot, fut requis par ledit Jean son oncle, de prendre » le surnom de Coyrenot, & en eut permission du Pape & du S^t. Siége, » & qu'il en demande la confirmation à S. A, &c." Ce qui lui fut octroié.

Porte de gueules, à une cicogne au naturel, combattant un serpent aussi au naturel, lampassé d'or; & pour cimier une cicogne debout sur son nid. *Trésor des chartres, fol. 43. régiſt. 1582.*

MICHEL COYRENOT mourut dans un voiage qu'il fit en Italie en 1592. Il avoit épousé, suivant quelques mémoires: 1°. Jeanne Vaulgier, & 2°. Jeanne d'Algrey, qui étant veuve, vendit en 1595, à Brion Barrois, seigneur de Boucq, ce qui lui étoit échu audit Boucq par le décés de Christophe d'Algrey son oncle. Ses enfans furent: 1°. Chrétien qui suit. 2°. Claude, clerc-juré en la prévôté de Gondrecourt, par provisions expédiées à Nancy le 16. février 1592, après la mort de son pére; & 3°. Ide Coyrenot, mariée par contrat du 14. décembre 1593. à René du Han, seigneur de Moncel & d'Apponcourt.

CHRÉTIEN DE COYRENOT fit ses reprises en 1624. au nom d'Anne de Briel sa femme, fille de Martin de Briël & de Jeanne de Serocourt, dont il eut: 1°. Élizabeth Coyrenot, mariée à Hector de l'Espine, gouverneur de Châtel-sur-Mozelle, colonel d'infanterie, & gentilhomme servant du duc Charles IV; & 2°. Gabrielle Coyrenot, qui épousa François de la Chaussée, seigneur de Mouveron.

COYTEL

Digitized by Google

COYTEL (Claude), lieutenant du ſieur bailly d'Épinal, & ſubſtitut du procureur-général audit lieu, fut annobli par lettres de Charles III. duc de Lorraine, données à Nancy le 24. juin 1606, contenant: » Qu'il s'eſt » allié à fille noble, & qu'il eſt fils de Gérard Coytel, receveur du » domaine, lieutenant de bailli & ſubſtitut du procureur-général de » Lorraine à Épinal ". Porte flanché d'or & d'azur de l'un en l'autre, en bande & contre-bande ondoiées, au chef d'or; & pour cimier deux pennes de même. *Tréſor des chartres, fol. 107. verſo régiſt. 1606.*

CRELOT (Jacques), fut annobli par lettres de Charles IV. duc de Lorraine, données à Paris le 6. octobre 1660, & vérifiées le 3. février 1663. Porte d'azur, à une bande d'argent, chargée de trois bezans & de trois pommes d'azur, ſurmontée en chef d'une étoile & d'un croiſſant d'or, & en pointe un lion d'argent. *Fol. 16. régiſt. 1660.* Les lettres portant mandement aux gens des comptes de Lorraine de procéder à l'enrégiſtrement deſdites lettres, accordées ſans finance, ſont du 10. décembre 1661. *Laïette cottée annobliſſemens, num. 71.*

JACQUES CRELOT eut un fils nommé Charles.

CRESPIN (Chriſtophe), bourgeois de Metz, fut annobli par lettres de Charles IV. duc de Lorraine, expédiées le 20. décembre 1663, vérifiées le 7. janvier 1664. Porte d'azur, à la bande d'argent chargée d'une croix pattée de gueules, & accompagnée de deux pommes de pin de ſinople, feuillées de même. *Nobiliaire manuſcrit.*

ALEXANDRE CRESPIN DE METZ, fit ſes repriſes le 12. décemb. 1699. conjointement avec ſes comparſonniers, pour ce qu'ils poſſédoient, par indivis, en la ſeigneurie de Vathemont, comme héritiers & repréſentans Jean, Lucie & Marie Vernier, frère & ſœurs.

CRÉTAL (Joſeph), capitaine-prévôt, chef de police & gruïer de Châtel-ſur-Mozelle, & auparavant capitaine de cuiraſſiers dans le régiment du prince de Commercy, où il avoit ſervi l'eſpace de dix-ſept ans en qualité ſucceſſivement de cavalier, de fourrier, de cornette, de lieutenant, de quartier-maître, & enfin de capitaine; fut annobli par lettres données à Nancy le 10. avril 1716. Porte d'azur, à deux fléches péries en bande, pointées & contre-pointées d'or & empennées de même, à trois étoiles d'argent poſées entre les fléches, accompagnées de deux croiſſans montans de même, l'un au canton ſénéſtre du chef, & l'autre au canton dextre de la pointe; & pour cimier un lion de gueules tenant entre ſes pattes un ſabre d'argent garni d'or. *Fol. 32. régiſt 1716.*

CRETENOIS

Digitized by Google

CRETENOIS, *ou* CRANTENOIS (Didier) receveur du comté de Vaudémont, fut annobli par Charles III. le 22. avril 1563. Porte d'azur, à une faſce d'argent accompagnée de trois léopards d'or, deux en chef & un en pointe; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Ancien nobil.*

CREUUE (Didier de), *ou* Creuves, *dit* Nielauſſe, accompagna le duc à la bataille de Milan, puis fut archer des gardes & vint demeurer à d'Horſville, près Gondrecourt; il fut annobli par le duc Antoine le 22. août 1516. Porte d'azur, à un léopard d'or, armé & lampaſſé de gueules, l'écu bordé & dentelé d'argent; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 163. régiſt. 1528. 1530.*

CREVOISIER. Porte d'azur, à trois palmes d'argent miſes en pal, celle du milieu plus élevée.

Cette famille, originaire de Franche-Comté, s'eſt établie depuis quelque tems en Lorraine, où elle a juſtifié ſa nobleſſe, & a obtenu arrêt confirmatif de la chambre des comptes de Lorraine, le 22. janv. 1706.

FRÉDERIC CREVOISIER, marié en 1602. à Nicole de Vilan, eut de ſon mariage, Claude Crevoiſier, capitaine au ſervice de Charles IV, & qui en 1650. épouſa Cath. Barthemin, fille de Philippe Barthemin, ſeigneur de Pont-ſur-Mâdon, & de Laurette Thomaſſin, dont il eut Claude-Nic. Crevoiſier, ſeigneur de Pont-ſur-Mâdon & de Vomécourt en partie, chevaux-léger de la garde de S. A. R, & qui a épouſé en 1699, Héleine Thomaſſin, fille de Clément Thomaſſin de Montdoré, & de Marguerite Durand, & en a eu: 1°. Clément, né en 1700. 2°. Anne-Louiſe. 3°. Agnès Crevoiſier.

CROCQ *ou* CROCX (Claude), peintre des ducs Antoine, François & Charles, fut annobli par lettres données à Nancy le 17. janvier 1556. Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée de trois écuſſons d'argent, deux en chef & un en pointe. *Fol. 12. verſo régiſt. 1557.*

CLAUDE CROCQ épouſa Mangeon Huſſon, veuve de noble Jean Bouveron, pourvoïeur en l'état de S. A, dont il eut: 1°. Baltazard Crocq, héraut-d'armes, vivant en 1596; & 2°. Antoinette, qui épouſa Jean Terrel.

CROISET (Mathieu), natif de Nancy, officier du cardinal de Lorraine à Bouzonville, fut annobli par lettres du duc Charles IV, données à Nancy le 22. fév. 1630, & vérifiées le 12. mars ſuivant. Porte d'azur, à trois croiſettes d'argent, deux en chef & une en pointe, accompagnées en cœur d'un bezan d'or; & pour cimier une croiſette de l'écu. *Fol. 32. verſo régiſt. 1630.*

Digitized by Google

MATHIEU CROISET avoit épouſé Didière Durand, dont il eut deux filles: 1°. N... Croiſet, maitreſſe du duc Charles IV, de laquelle il eſt parlé dans les mémoires de M^r. de Beauvau; & 2°. Franç. femme de Zenobi Viveau, ſeigneur de Sombreüil.

CUEÜLLET (Jacquemin), gruier de Nancy & l'Avant-garde, & maître arpenteur-général du duché de Lorraine, fut annobli par lettres données à Nancy le 22. juin 1598. Porte d'or, à un eſcarboucle quarré de gueules, accompagné de trois muffles de léopard de ſable allumés d'argent, deux en faſce & un en pointe, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or; & pour cimier un aigle d'argent. *Fol. 231. régiſt. 1597. 1598.*

JACQUEMIN CUEÜLLET épouſa Lucie Barotte, avec laquelle il céda au duc de Lorraine, le 15. février 1612, une maiſon & une maiſonette adjacente, ſituée en la ville-neuve de Nancy, où eſt aujourd'hui le collège des jéſuites. Il eut de ſon mariage: 1°. Claude Cueüllet qui ſuit. 2°. Claudine, femme de Perrin Deſnoville, ſeigneur en partie de Villers-en-Haye. 3°. Anne Cueüllet, épouſe de David Reboucher, tréſorier-général de l'évêché de Verdun, & conſeiller de M^r. le marquis de Mouy.

CLAUDE CUEÜLLET gruier de Nancy, & arpenteur-général de Lorraine, par lettres expédiées le 25. février 1610, ſur la démiſſion de Jacquemin ſon père, épouſa Marie Baillivy, fille de Claude Baillivy, ſeigneur d'Oxey & conſeiller d'état, & d'Anne Voilot. Il eut de ſon mariage: 1°. Claude. 2° Gabriel. 3°. Antoine qui ſuit, & qui a fait la branche des ſeigneurs de Saffay. 4°. Anne-Philippe, qui a fait celle des ſeigneurs de Ceintrey. 5°. François, qui a fait la tige des ſeigneurs de Villers. 6°. Théodore. 7°. Jean Cueüllet, jéſuite.

ANTOINE CUEÜLLET, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, épouſa Charlotte-Étienne, dont il eut: 1°. Jean-Marie Cueüllet qui ſuit, & 2°. Charles-Chriſtophe, rapporté après ſon frère.

JEAN-MARIE CUEÜLLET, ſeigneur d'Arey & du comté de Bey, fut conſeiller au parlement de Metz, puis pourvû d'un office de conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine, le 18. ſeptembre 1698, & enfin préſident en ladite cour, par lettres données à Lunéville le 2. juin 1720. Il mourut le 17. février 1724. Il avoit épouſé, le 23. avril 1667, Jeanne-Catherine Rouſſelot, dont il eut: 1°. Anne-Chriſtine Cueüllet, née en 1671, mariée par contrat du 4. février 1702, à Nicolas-Bernard Raulin, ſeigneur du comté de Bey, & ſecond préſident de la chambre des comptes de Lorraine. 2°. Anne, fille.

CHARLES-CHRISTOPHE CUEÜLLET, écuier, ſeigneur de Saffay, fut d'abord conſeiller au bailliage de Nancy, puis lieutenant-particulier dudit bailliage, en place de René Eſmiet, par lettres-patentes du 26. juin 1706, & enſuite conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine, en ſurvivance de Jean-Marie Cueüllet ſon frère. Il épouſa: 1°. N... Regnauld, fille de N... Regnauld, ſeigneur de Saffay, Vigneul, &c. & de Catherine-Marie Haxaire, dame de Tonnoy. 2°. Gabrielle-Marg. Noirel, fille de Jean Noirel, conſeiller en la cour ſouveraine, & lieutenant-civil & criminel au bailliage de Bar, & de Marguerite Barot-

Il

Digitized by Google

Il eut du premier lit Jean-Hyacinthe qui ſuit ; & du ſecond lit, Anne-Chriſtine, mariée à Claude-François Reboucher, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine ; & un autre fils, ſeigneur de Ferrieres, qui a épouſé N.... Pancheron, dont il a eu deux fils & une fille.

JEAN-HYACINTHE CUEÜLLET, écuier, ſeignenr de Saſſay, conſeiller en la cour, a épouſé N. Anthoine, fille de Dominique Anthoine, banquier & tréſorier de S. A. Roiale, dont il a eu N. Cueüllet, ſeigneur de Saſſay & du comté de Bey, qui a épouſé N. Bourcier de Villers.

Branche de Ceintrey.

ANNE-PHILIPPE CUEÜLLET, ſeigneur de Ceintrey, ſecond fils de Claude Cueüllet, & de Marie Baillivy ; fit ſes foi & hommage le 28. novembre 1664. pour ce qu'il avoit aux ſeigneuries de Pulligny, Ceintrey & Voinemont, & d'une maiſon de fief dite la Neuve-Maiſon-ſous-Amance, & d'une autre maiſon de fief à Champigneulle, & étoit conſeiller au bailliage de Nancy en 1675. Il épouſa Anne Maimbourg, fille de Georges Maimbourg, & de Marie Remy ; dont il eut, entr'autres enfans, Nicolas qui ſuit ; & N. Cueüllet, femme de Humbert Rouſſel, intendant de la maiſon de Salm, & chevalier du S^t. Empire.

NICOLAS CUEÜLLET, ſeigneur de Ceintrey, &c. fit ſes foi & hommages le 20. mars 1703. pour ce qu'il avoit à Pulligny, & épouſa N. de Gondrecourt, fille de Nicolas-Franç. de Gondrecourt, premier préſident de la cour ſouveraine, & de Marie-Anne de Gondrecourt.

Branche des ſeigneurs de Villers.

FRANÇOIS CUEÜLLET, ſeigneur de Villers, troiſième fils de Claude Cueüllet, & de Marie Baillivy, épouſa Anne Hénard, fille de Dominiq. Hénard, ſénéchal de l'évêché & comté de Toul, & maître échevin de ladite ville de Toul, & de N. Gerbillon, dont il eut : 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Madelaine, épouſe de Claude d'Hoffliſe, premier préſident de la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois. 3°. N. femme de N. Roboucher.

NICOLAS CUEÜLLET, ſeigneur de Villers, épouſa Françoiſe-Marie Hénard, qui, en qualité de mère & tutrice de ſes enfans, fit, le 30. mars 1703, ſes foi & hommages pour un fief ſitué à Arthe-ſur-Meurthe, & le tiers de la ſeigneurie de Villers-le-Sec. De ce mariage ſortit, entre autres enfans, Henri qui ſuit.

HENRI CUEÜLLET, ſeigneur de Villers-le-Sec en partie, & avocat en la cour, obtint des lettres expédiées à Nancy le 23. avril 1721, portant expectatives d'un office de conſeiller en la cour, & de maître ordinaire en la chambre des comptes de Lorraine. Les expectatives aïant été ſupprimées, il fut pourvu d'un office de conſeiller en la cour ſouveraine, par autres lettres expédiées à Lunéville le 9. de décembre 1729. Il épouſa N. de la Gorge, & mourut en 1735.

Digitized by Google

CUNY (Bertrand), procureur-d'office au comté de Chaligny, & fils de Jean Cuny, auſſi procureur-d'office audit comté pour le feu duc de Mercœur; fut annobli par lettres données le 20. juillet 1624, contenant qu'il a deux fils. Leſdites lettres furent vérifiées le 17. octobre 1625. Porte de gueules, à un daim effraié d'or, armé, onglé & lampaſſé d'azur; & pour cimier une tête & col de daim de l'écu. *Fol. 150. régiſt. 1624.*

CUNY (Jacques), avocat & lieutenant en la prévôté de Liney en Barrois, obtint permiſſion de prendre les armes & de ſuivre la nobleſſe de Catherine Fleury ſa mère, femme en premières nôces de feu Antoine Cuny, demeurant à Dompremy-lès-S^t. Aubin, par lettres données à Nancy le 18. juillet 1629, portant: » Que ladite Fleury eſt extraite de » noble lignée, ainſi que M^re. Didier Fleury, frère germain de ladite » Catherine, l'auroit vérifié pardevant le lieutenant-général de Bar, qui » en auroit donné ſon atteſtation le 12. février 1606, entérinées au » bailliage de Bar le 31. mai 1607, &c." Porte d'azur, à trois croix d'or au pied fiché, & en cœur une étoile de même. *Fol. 116. régiſt. 1629.*

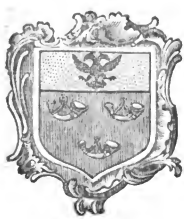

CUNY (Nicolas), chirurgien du duc François, fut annobli par diplôme de l'empereur Ferdinand III. du 16. août 1650, & confirmé noble par lettres-patentes du duc Charles IV. du 2. novembre 1663, vérifiées le 22. janvier 1664. Porte de gueules, à trois cors de chaſſe d'argent, enguichés & liés d'azur, au chef d'or chargé d'une aigle impériale à deux têtes de ſable, qui ſont les armes de Françoiſe Guichard ſa mère; & pour cimier un ſauvage au naturel, donnant d'un cors de l'écu, & couronné de ſinople. *Nobiliaire manuſcrit.*

Il avoit épouſé Philippe Viriet, dont il eut, entr'autres enfans, Nicolas Ferdinand Cuny, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, mort le 16. février 1667. âgé de 27. ans.

CUREL (Hyacinthe), ſieur de Touraille, & demeurant à Gondrecourt, fut confirmé dans ſa nobleſſe par lettres expédiées à Lunéville le 30. juil. 1722, avec puiſſance de porter les armes dont lui & ſes prédéceſſeurs ont toujours joui; leſdites lettres contenant: » Qu'il eſt fils de Pierre » Curel & de Catherine Royer, fille de Nicolas Royer conſeiller d'état » & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du duc Charles IV; que » ledit Pierre Curel étoit iſſu du mariage d'entre Jean Curel & Aléxante » le Camus; lequel Jean Curel étoit fils de Noël Curel, qui ſe trouve » qualifié

Digitized by Google

» qualifié de noble dans le contrat de mariage passé entre ledit Jean » Curel son fils & ladite le Camus le 12. Janvier 1622; que quoique le » titre constitutif de la noblesse de l'exposant ne puisse être représenté, » aïant été perdu dans le malheur des guerres; cependant, tant lui que » Pierre Curel son père, Jean Curel son aïeul & Noël son bizaïeul, ont » toujours été considéré comme nobles & vêcu noblement, ce dernier » se trouvant qualifié tel dans le contrat de mariage de 1622; que les » bourgeois & communauté de Gondrecourt, où le père de l'exposant » faisoit sa résidence, l'aïant imposé aux tailles, & s'étant pourvu par » requête au duc Charles IV, qui, par un premier décrêt du 1. janvier » 1660, auroit ordonné que ledit Pierre Curel jouiroit de tous les droits, » honneurs & privilèges attribués à la noblesse, ainsi & de même que » ses ancêtres en avoient joui: & par un second arrêt du 13. décembre » 1664, il auroit ordonné l'exécution du précédent, avec deffense aux » maire & habitans de Gondrecourt, d'inquieter ledit Curel, ni de » le comprendre dans les rôles de contributions & impositions, sous » quelques prétexte ce puisse être. Que par les pièces qu'il joignit à la » requête, il croit avoir suffisamment prouvé sa filiation & justifié sa » noblesse; cependant pour l'assurer à sa postérité, il auroit supplié S. » A. R. de lui accorder des lettres de reconnoissance & confirmation sur » ce nécessaires, &c." *Fol. 130. v. régist. 1722.* Voiez HENNEQUIN.

CUTRY (Jacques de), ci-devant capitaine d'une compagnie au régiment du mestre-de-camp le sieur d'Esne, & auparavant enseigne, puis lieutenant; fut annobli pour ses services, par lettres de Charles III. duc de Lorraine, données à Nancy le 18. octobre 1592. Porte d'azur, au chevron d'argent accompagné de trois merlettes d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 182. régist. 1594.* Les lettres de jussion au gens des comptes de Bar, pour procéder à l'enrégistrement desdites lettres de noblesse, moiennant la réduction de cent un écus, qui étoient dûs audit Jacques Cutry pour ses gages, sont du 5. novembre 1594. *Laieue cottée annoblissemens, num. 72.*

Digitized by Google

D.

DAB. DAM. DAR. DAT.

DABLANGE *ou* DAMBLANGE (Alexandre), demeurant à Deville prévôté de Longwy, fut reconnu noble le 23. mars 1606; il n'eſt pas fait mention de ſes armes dans les lettres-patentes; mais ſelon quelques nobiliaires, il porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en chef d'une croix pattée & alaizée d'argent entre deux étoiles d'or, & en pointe d'un roc d'argent. *Fol. 66. régiſt. 1606.*

DAMETÉ (François), fut annobli par le duc Antoine en 1514. Porte d'argent, à la faſce de gueules; le tout orné de ſon armet morné, d'un bourlet & lambrequin aux métal & couleur de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

DARDON (Claude), natif de Prémont en Cambreſis, prévôt de Trognon au bailliage de S^t. Mihiel, fut annobli par lettres données à Nancy le 24. décembre 1548. *Fol. 212. régiſt. 1546. 1549.* Il n'eſt pas fait mention des armes.

DART (Didier le), receveur de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par le duc Antoine, par lettres données à Pont-à-Mouſſon le 25. novembre 1529. Porte de gueules, au chevron d'argent, au chef couſu d'azur chargé de trois écuſſons d'or. *Fol. 282. régiſt. 1528. & 1530.*

JACQUES LE DART, fils ou petit-fils de Didier le Dart demeurant à S^t. Mihiel, eſt mentionné dans la recherche des nobles du Barrois, faite par Richier en 1581. Il avoit épouſé Mahaut Grollot, fille de Touſſaint Grollot, clerc-juré & controlleur à S^t. Mihiel, dont il n'avoit alors qu'une fille. Barbe le Dart, que je crois ſœur de Jacques, vivoit en ladite année avec Mathieu de Metz ſon mari, qui étoit écuier de l'abbé de S^t. Mihiel.

DATTEL (Didier), gruïer d'Amance, fut annobli par lettres données par le duc Antoine le 20. août 1541. Porte d'azur, à trois tours d'argent maſſonnées de gueules; & pour cimier une tour de l'écu entre deux pennes.

Je n'ai point trouvé cet annobliſſement au tréſor des chartres, je l'ai tiré d'un jugement ſouverain rendu le 29. octob. 1674, par M. l'intendant de Metz, en faveur de Charles-Henri & Jean-François Dattel; & dans lequel jugement ſont rapportés, entr'autres pièces, les lettres originales d'annobliſſement,

Digitized by Google

d'annoblissement, accordées à Didier Dattel, à la prière de maître René Boudet, maître des requêtes de Lorraine.

Selon les mémoires domestiques de cette famille, elle tire son origine de Sicile, & a apporté sa noblesse d'Italie en Lorraine; mais comme ils ne nous ont point été communiqués, & que nous n'en avons point de preuves, nous commençons l'époque fixe de sa noblesse au tems que le duc Antoine accorda des lettres de noblesse à Didier I, qui avoit épousé Hellouy Pigeollot, & dont il eut: 1°. Didier qui suit. 2°. Barbe, femme de Jean Deschamp. 3°. Jean, qui a fait la branche des seigneurs de Marzéville.

Le 10. mai 1544. Didier Dattel & Hellouy sa femme firent un acquêt, dans lequel ledit Didier est qualifié noble homme & gruier d'Amance. Ils en firent encore d'autres le 29. septembre 1573, & le 21. juillet 1584, dans lesquels il prend la même qualité.

DIDIER DATTEL, II. du nom, seig. voué de Champenoux, & demeurant à Amance, épousa Françoise de Mussey, fille de Pierre de Mussey & de Idotte Olry, dont il eut: 1°. Jean-Pierre qui suit. 2°. Françoise, mariée, par contrat passé pardevant Colin, tabellion à Amance, le 12. mai 1612, à noble André Brégot, capitaine & prévôt d'Amance.

JEAN-PIERRE DATTEL, seigneur voué de Champenoux, épousa, par contrat du 29. octobre 1615, Judith de Falaise, fille de noble Jean de Falaise, lieutenant au gouvernement de Beinfeldt, & de Judith Baudin, dite de la Salonne, dont il eut Françoise Dattel, mariée, par contrat du 9. septembre 1655, à Gérard Vivin, échevin d'Amance.

Branche des seigneurs de Marzéville.

JEAN DATTEL, second fils de Didier Dattel & de Hellouy Pigeollot, fut gruier, receveur & cellerier d'Amance & de Châteausalin, & seig. voué de Champenoux. Il épousa Susanne Bastien, fille de Thomas Bastien & de Jeanne Sauvage, dont il eut: 1°. François qui suit. 2°. Didier, tige de la branche des seig. de Veinsberg & de Luttange. 3°. Élizabeth, épouse de Blaise Mahuet, procureur-général de la terre de Gorze. 4°. Claude, femme de Didier Touppet. 5°. Hellouy, alliée à Nicolas Gabillon.

FRANÇOIS DATTEL, gruier & receveur d'Amance, épousa, vers l'an 1600, Anne le Grand, fille de Claude le Grand, & de Claude Fuzy, dont il eut: 1°. Jean qui suit. 2°. Anne-Françoise, mariée le 21. décemb. 1642, à Jean Marien, écuier, prévôt de Marche & Châteausalin; & on voit qu'elle fut assistée de ses père & mère, de Jean son frère, & de Henri Mouzin son cousin.

JEAN DATTEL, II. du nom, seigneur de Marzéville en partie, épousa: 1°. Lucie Marien, fille de Jean Marien, seigneur de Fremery, &c. & de Marg. Clément, sa seconde femme. 2°. en 1645, Anne Fisson, fille de François Fisson, capitaine & receveur du comté de Chaligny, & de Jeanne Besbier, dont il eut, entr'autres enfans, Joseph qui suit. Elle étoit veuve le 20. octobre 1658, ce qui se voit par une transaction faite entr'elle & Jean Marien son beau-frère, & Jean Lançon de Vic, pour une somme de quatre cent vingt-cinq livres qui étoit dûe audit Lançon, pour restant du prix de la moitié d'un gagnage situé à Amance, & qui avoit été acheté par feu Franç. Dattel. Elle est encore mentionnée dans une quittance dudit Jean Lançon, du 19. août 1660, comme aiant la garde-noble de ses enfans.

JOSEPH DATTEL, seigneur de Marzéville en partie, conseiller-maître des

Digitized by Google

des comptes de Lorraine, épousa, en 1680, Barbe Raulet, dont il eut plusieurs enfans, entr'autres, 1°. François-Xavier-Louis Dattel, second président de la chambre des comptes de Lorraine, qui a épousé en 1709. Claude-Françoise Gravisset, fille de Nicolas Gravisset, lieutenant-civil & criminel en la prévôté de S^t. Nicolas, & de Marie Mesguet, dont il n'a point d'enfans. 3°. Léopold, religieux. 4°. Franço. Thérèse, épouse de Louis-Gaston Luyton. 5°. & 6°. Marie & Françoise, religieuses. 2°. Jean-Baptiste Dattel, capitaine de dragons pour le service de Sa. M. I. dans le régiment d'Herbeville, qui épousa N.. de Toustain, fille de N. de Toustain de Viray, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie Dauphin étranger, & de Charlotte-Louise Bourcier, dont il eut un enfant né posthume, & mort au berceau.

Branche des seigneurs de Veinsberg.

DIDIER DATTEL, II. du nom, seigneur voué de Champenoux, capitaine héréditaire du château d'Amance, fils puîné de Jean Dattel & de Suzanne Bastien, étoit maître échevin de Nancy en 1624; il fut conseiller d'état de S. A. & de Sa M. I. l'empereur Rodolphe II, qui le 16. juillet 1609, lui avoit accordé des lettres de noblesse confirmatives de celles du duc de Lorraine.

Il épousa en premières nôces, le 19. novembre 1594, Françoise Touppet, fille de Jean Touppet, seigneur du fief du Touppet, & de N. Meusler sa seconde femme; & en secondes nôces, le 8. juin 1603, Marie Baillivy, fille d'Étienne Baillivy, maître échevin de la ville de Toul, & de Jeanne Ginet sa première femme. Il eut de son premier mariage Jean qui suit; de son second mariage vinrent: 1°. Marie Dattel, femme de Jean-Nic. Maler, seig. de Mondelange, clerc-juré & controlleur de Thionville; & 2°. Élizabeth, alliée à Jean le Grand, seigneur de Plichancourt, conseiller-auditeur de la chambre des comptes de Bar, dont elle fut la seconde femme.

JEAN DATTEL, II. du nom, écuïer, conseiller d'état de S. A, épousa, le 12. septembre 1622, Anne Maler, sœur de son beau-frère, & fille de Jean-Nicolas Maler, seigneur de Marange, Luttange, &c. & de Marg. Blanchart, dont il eut: 1°. Charles-Henri qui suit. 2°. Jean-François, écuïer, seigneur de Luttange & de Veinsberg en partie.

CHARLES-HENRI DATTEL, seigneur de Luttange & de Veinsberg, fit ses foy & hommage avec son frère au parlement de Metz, pour les terres & seigneuries de Luttange & Veinsberg, le 5. août 1665. Il épousa Élizabeth de Serainchamps, fille de Bernard de Serainchamps, seigneur de Brabant, & de Catherine de Bettainviller, & en eut Jean-François Dattel, qui épousa en 1685. Antoinette Drouot, fille de Claude Drouot & d'Anne Marchal, dont il eut Jean-François Dattel né en 1692; & en secondes nôces il épousa en 1705, Marguerite Guillermin, fille de Jacques Guillermin, seigneur de Corny, & de Louise Marchant, dont il n'eut point d'enfans.

JEAN-FRANÇOIS DATTEL, frère de Charles-Henri Dattel, avec lequel il obtint le jugement souverain rapporté au commencement de cet article, épousa Lucie Adam, originaire de Luxembourg, dont il eut: 1°. Anne. 2°. Lucie, épouse de Marcel Cabane, seig. de Luttange. 3°. Jeanne. 4°. Élizabeth. 5°. Louise. 6°. Jacques. 7°. Jean-François, chambellan de S. A. R. & colonel de cavalerie au service de Pologne, & ci-devant lieutenant-colonel du régiment de Taff. 8°. Madelaine. 9°. Pierre Dattel, qui a épousé N. Lavaux, dont il y a eu lignée.

DAUDENET

Digitized by Google

DAUDENET (Pierre), conseiller & secretaire du duc Charles III, & ensuite auditeur des comptes de Bar, obtint de ce prince, par lettres données à Nancy le pénultième juillet 1581, la permission de suivre la noblesse des Voillot de Damblain, & d'en prendre les armes, avec relief de noblesse pour les actes de roture exercés par Jacquot Voillot son bisaïeul, sans pour cela être obligé de renoncer aux biens paternels, contenant: » Que Jean Voillot de Damblain, maître canonier, auroit » été annobli par René de Sicile, duc d'Anjou, avec puissance de porter » pour armes, d'argent, à trois fusées d'azur, chargées d'une croix » recroisettée, au pied fiché d'or; que ses prédécesseurs avoient joui » dudit privilège jusqu'à Jacob Voillot, qui auroit discontinué de » vivre noblement, à cause de la multitude d'enfans qu'il avoit, » jusqu'au nombre de douze, l'un desquels, nommé Cathin Voillot, » auroit été mariée à Jean de l'Isle, licencié ès loix & substitut du » procureur-général du Bassigny; du quel mariage seroit issue Jeanne de » l'Isle, femme de Jean Daudenet, dont est issu le sieur Pierre Daudenet, » suppliant, &c." Porte d'argent, à trois fusées d'azur, chargées chacune d'une croix recroisettée, au pied fiché, &c. *Fol. 105. régist. 1581.*

PIERRE DAUDENET acquit de Nicolas de Cherisy, & de Catherine d'Issoncourt sa femme, les seigneuries basse & foncière de Dagonville, pour lesquelles il fit ses reprises le 9. novembre 1603, & encore en 1625, par Jean Guérin son gendre & son procureur, étant fort vieux. Il avoit épousé Isabeau de Rheims, fille de Didier de Rheims & de Louise Michiel, dont il eut: 1°. Paul qui suit, & 2°. Louise, épouse de Jean Guérin, seigneur de Gose, qui, le 7. mars 1631, fit ses reprises pour les dimes de Dagonville, qu'il tenoit à cause de sa femme. Pierre Daudenet eut une sœur nommée Catherine, & qui épousa, par contrat passé à Rembercourt-aux-Pots, Nicolas Dubois. Je serois tenté de croire qu'il eut encore une fille nommée Marguerite, en aïant trouvé une de ce nom, qui avoit épousé: 1°. noble Jean de l'Isle, conseiller d'état de S. A; & 2°. Nicolas de Boyers, S^r. d'Orseuil, & écuier d'écurie de M. le prince de Vaudémont, avec lequel elle vivoit le 11. juin 1610.

PAUL DAUDENET, auditeur des comptes de Bar, épousa Marie Peschart, fille d'Alexandre Peschart, natif de Tonnoy & demeurant audit Bar, dont il eut: 1°. Paul, & 2°. Marie, qui épousa, par contrat passé en ladite ville le 9. août 1643, Henri de Combles, écuier, seig. de Plichancourt, & capitaine au service de France.

DAUPHIN (Nicolas), au service de la maison du roi René II, fut annobli par ce prince, par lettres données à Nancy le 23. du mois d'av. 1488. Porte pour armes, d'azur, au dauphin d'argent, accosté de deux croix de Lorraine de même, à un orle billetté de douze pièces d'argent & de gueules; & pour cimier un écusson de même. *Trésor des chartres, fol. 154. verso régist. 1486.* Il porte à présent de gueules, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent entre deux étoiles de même; & accompagné en pointe d'un dauphin contourné d'argent, couronné d'or.

Digitized by Google

NICOLAS DAUPHIN fut père de Nicolas Dauphin, prévôt de la Marche, & garde-ſcel de ladite prévôté en 1548, & eut pour fils, Antoine Dauphin, licencié ès loix, qui fit ſes repriſes au nom de ſon père, le 12. août 1549. Il fut auſſi prévôt de la Marche, & eſt qualifié noble homme, dans pluſieurs actes paſſés pardevant lui.

DECK (Clément), fut annobli par le duc René II. en 1496; il étoit orfévre à Vézelize. Porte pour armes, d'or, à une annille d'azur, cantonnée de quatre chardons au naturel; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

DEFRANCE (Gaſpard-François), fut annobli par lettres données à Lunéville le 10. ſeptemb. 1725, contenant: » Qu'il eſt iſſu d'une honnête » famille; que s'étant dès ſa jeuneſſe appliqué à l'étude, a exercé la » profeſſion d'avocat pendant pluſieurs années, à la ſuite de la cour » ſouveraine, avec honneur & approbation du public, & que depuis » il a été pourvû de l'office de prévôt, gruier & chef de police du » marquiſat de Frouart, &c. "

Porte de ſinople, au lion d'or, la queuë paſſée en ſautoir & tenant une fleur de lys d'argent; & pour cimier le lion de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 87. verſo régiſt. 1725.*

DERAND (Nicolas), demeurant à Remberviller, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Dieuze le 5. juillet 1609, en conſidération de ce qu'il avoit épouſé une femme iſſuë directement de la noble maiſon des Cavot, dont il a pluſieurs enfans. Porte d'azur, à une croix pattée d'argent, chargée d'un écuſſon d'or, ſurchargé d'une hure de ſanglier de ſable, armée & allumée d'argent; & pour cimier un ſanglier naiſſant. *Fol. 176. régiſt. 1609.*

NICOLAS DERAND épouſa Marie Cavot, dont il eut, entr'autres enfans, Jean Derand, qui ſe maria avec Barbe Colin de Hadonviller, fille de Nicolas Colin, dit de Hadonviller, ſeigneur en partie dudit Hadonviller, & de Nicole Maimbourg, dont il eut: 1°. Catherine Derand, femme de Jean de Ficquelmont, ſeigneur de Parroye. 2°. Barbe Derand, épouſe de Charles Olivier, ſeigneur du Souhait; & 3°. Jean qui ſuit.

JEAN-JACQUES DERAND, ſeigneur de Rancourt, épouſa Catherine Vitou, fille de Jean Vitou, conſeiller au bailliage de l'évêché de Metz, & de Claude Huin, dont il eut: 1°. Henri Derand. 2°. Cæſar qui ſuit. 3°.

Digitized by Google

3°. N.... Derand, seigneur en partie d'Ogéviller, Manonviller, Petonville, Hablinville, Reclonville, Buriville, &c. qui de N..: de Mance n'eut que Catherine Derand, dame desdites tèrres, mariée à N. de Rocquefeuille de la Gardelle, lieutenant de cavalerie au régiment de Villars. 4°. N... Derand, dominicain. 5°. N... Derand, capucin. 6°. Marguerite Derand, dame de Vatimont, mariée : 1°. à Joseph Massu de Fleury, capitaine-lieutenant au régiment de Mortal. 2°. en 1696. à François de S^t. Vincent, baron de Narcis, lieutenant des chevaux-légers de S. A. R.

CÆSAR DERAND, seigneur d'Haraucourt-lès-Marsal, épousa Françoise Marguerite Pavé, fille & seule héritière de Jean-Gabriel Pavé, médecin, dont il n'eut que Marguerite Derand, dame d'Haraucourt, femme de Jean-François-Chrétien de Villaucourt, mort gouverneur des salines de Châteausalin.

DESBIATS (Pierre), S^t. du Four, natif de Velaine proche Ligny, fut annobli par lettres du duc Léopold I. le 10. décembre 1727. Porte d'or, au sautoir de gueules; & sur le tout un dextrochère armé, gantelé d'argent, tenant un sabre emmanché d'or.

DESOURS (Yves), directeur des jardins, parcs & jets-d'eau de Son A. R, fut annobli par lettres données à Nancy le 30. novembre 1715. Porte d'argent, à l'ours de sable, tenant entre ses pattes un triangle d'azur, à la face d'or brochant sur le tout; & pour cimier l'ours de l'écu porté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 159. régist. 1715.*

DESPIEY (Jean), *alias* Gelin. *Dans la laiette contée annoblissemens, num. 100*, on trouve des lettres d'annoblissement en latin, accordées par le roi Charles VII. à Jean Despiey, *alias* Gelin, homme d'armes, natif dudit Espiey, près Vaucouleurs. Lesdites lettres données à Châlons au mois de mars 1440; & sur le repli est écrit: *Per regem comite marchiæ admirallo & aliis presentibus. Signé*, DE LA GARDE.

On trouve encore une sentence de Robert Bodinais, lieutenant-général de noble homme Philbert de Stainville, bailly de Bar, rendue sur la requête de Jean Gelin, fils de feu Perron Gelin de S^t. Urbain, marié à Dagonville, prévôté de Bar, à Colette, fille de Didier Haraucourt de Linières, représentant: » Que par lettres précédentes, Jean Despiey, son aïeul, » auroit été annobli par Charles VII; que Perron son fils avoit joui de la » noblesse; qu'après son trépas, sa veuve dame & marâtre dudit exposant,

» à préſent femme de Jean Rogier de Sorcey, malicieuſement & pour » lui faire déplaiſir, auroit coupé en deux pièces leſdites lettres » d'annobliſſement & coupé le ſcel y appendu, leſquelles il a repréſentées, » & produit des témoins. Après les avoir entendus, ledit Robert » Bodinais déclare noble ledit Jean Gelin, pour jouir de ladite nobleſſe » comme faiſoient ſes père & aïeul & les autres nobles du bailliage de » Bar : données le jeudi 27. octobre 1485, ſous le ſcel dudit bailliage, » *ſigné*, DUPUIS ". Il n'eſt pas fait mention des armes.

JEAN GELIN, mentionné dans la ſentence rapportée ci-deſſus, eut pour fils Humbert Deſpiey qui ſuit.

HUMBERT DESPIEY, écuïer, épouſa Alix Thévenin, fille de noble Thiébault Thévenin, & en eut Jean qui ſuit.

JEAN DESPIEY, II. du nom, écuïer, demeurant à Vigneulles, fut maintenu dans ſa nobleſſe en 1581, par Richier, commis à la recherche des nobles du Barrois. Il épouſa Barbe Collignon, fille d'Ant. Collignon, dont il eut : 1°. Humbert. 2°. Pierron. 3°. Nicole. 4°. Fremine ; & 5°. Alix.

DESPIRE *ou* DE SPIRE (Nicolas), fut annobli par le duc Henri le 4. mai 1624. Porte d'azur, écartelé en ſautoir de gueules, au lion d'or brochant ſur le tout ; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, tenant une tour de gueules maçonnée de ſable. *Tréſor des chartres, fol. 146. régiſt. 1624.*

DESPONVILLE (Domenget). On trouve des lettres de René roi de Jéruſalem, duc de Lorraine & de Bar, par leſquelles il donne commiſſion à Nicol Merdier, clerc-juré de S^t. Mihiel, & à Michel Richeret, clerc-juré de la Chaulcée, » de s'informer de l'extraction & généalogie de » Domenget Deſponville, aide de fruiterie en ſon hôtel, à cauſe d'Odelie » ſa mère, qui ſe diſoit noble ; données à Bar le 30. avril 1464 ; & pour » l'occupation de la maladie dudit maître Nicol Merdier, lui eſt ſubrogé » maître Thierry Saulnier, pour faire leſdites informations ". Cette ſubrogation eſt du 8. juin ſuivant.

DESRUETS (Claude), peintre ordinaire de S. A, fut déclaré noble, avec permiſſion de porter les armes de ſes prédéceſſeurs, par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 12. mai 1621, contenant : » Que feu ſon père étoit iſſu de la maiſon Deſruets de Troye en » Champagne, reconnuë d'ancienne nobleſſe, & qui auroit encore été » confirmée en faveur de ſa biſaïeulle paternelle, nourrice d'un enfant » d'un roi de France ; & que lui-même auroit été gratifié, par le pape » Paul V, du titre & de l'habit de chevalier de Portugal, par bref du 3. » janvier dernier, &c. "

Porte

Digitized by Google

Porte d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une croix de Portugal de gueules, vuidée d'argent, accompagnée en chef de trois coquilles d'or, & en pointe d'un lion de même ; & pour cimier un lion naissant d'or, tenant la croix de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 167. régist. 1621.*

DESSUTEAU (Nicolas), capitaine-commissaire d'artillerie au service de France, fut annobli le 20. mars 1720. Porte de gueules, à la fasce d'argent, surmontée en chef de deux boulets d'argent, & un canon d'or mis en pal, brochant sur le tout ; & pour cimier une bombe enflammée de gueules. *Fol. 167. régist. 1720.*

DEVAUX (Alexandre), fils de Gaspard Devaux, garde-du-corps de S. A. R. fut annobli par ce prince le 11. avril 1736. Porte d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux perdrix d'or, & en pointe de deux massacres de cerf de même ; & pour cimier un massacre de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 54. régist. 1736.*

DEVAUX (Nicolas), l'un des chirurgiens ordinaires de S. A. R, fut annobli par lettres données à Lunéville le 18. juin 1736, en considération des services qu'il avoit rendus pendant trente-huit ans, étant venu offrir ses services au duc Léopold en 1698, tems de son arrivée dans ses états, où il fut placé d'abord en qualité de chirurgien-major de la compagnie de ses gardes-suisses, & quelque tems après honoré d'un brevet de chirurgien ordinaire, dont il a fait les fonctions près dudit duc, de S. A. R. madame la régente, & des princes & princesses de Lorraine.

Porte de sinople, à trois cignes d'argent, deux en chef & un en pointe, les deux du chef affrontés ; & pour cimier une chouette au naturel. *Fol. 40. régist. 1736.*

DEVINS (Nicolas-Antoine, & Charles-Léopold), furent annoblis par le duc Léopold I. le 16. août 1724. Portent d'or, au chef d'azur, chargé d'une lévrette courante d'argent ; & pour cimier la lévrette de l'écu issante d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin, aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 140. régist. 1724.*

DIANE

DIANE (Dominique), *dit* le Capitaine, natif du comté de Blâmont, fut annobli par le duc Charles III. le 27. avril 1602. Porte de sable, à la fasce d'argent, chargée de trois têtes de lion arrachées de gueules; & pour cimier un brasselet de corde d'arquebusier. *Fol. 51. régist. 1603.* D'autres disent d'or, à la fasce de gueules, chargée de trois têtes de lion arrachées d'argent.

DICHE (Nicolas), *alias* Marchand, demeurant à Neufchâteau, fut annobli par Charles III. le 25. novembre 1561. Porte d'azur, à trois fasces ondées d'or, surmontées de deux étoiles de même; & pour cimier un cerf naissant de même, issant d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 244. régist. 1561.*

DIDELOT (Christophe), secretaire des commandemens du duc, fut réhabilité en la noblesse de sa mère, par lettres du duc Antoine, données le 11. juillet 1539. Porte de sable, au sautoir gironné d'argent & de gueules de seize pièces, surmonté en chef d'une étoile d'or; & pour cimier un dragon ailé de sable. *Fol. 310. régist. 1535. 1541.*

CHRISTOPHE DIDELOT *dit* DE SIGNEULES, fut fait auditeur des comptes de Bar, par patentes du 19. mai 1560, & épousa Anne Varin, fille de Jean Varin, prévôt de Hattonchâtel, & procureur-général au bailliage de S^t. Mihiel, annobli le 5. novembre 1513, & de Sébastienne Raulet, dont il eut: 1°. Isaac qui suit. 2°. Charles Didelot de Jarville; & 3°. Catherine, épouse de Jean Hennezon, conseiller en la cour des grands-jours de S^t. Mihiel.

ISAAC DIDELOT, auditeur de la chambre des comptes de Bar, épousa Christophe de Gondrecourt, fille de Jean de Gondrecourt, capitaine, gruier & receveur de Hattonchâtel, & d'Isabelle Margaire sa première femme.

DIDELOT (Claude), natif de Leymont, prévôté de Bar, neveu de Christophe Didelot, rapporté ci-dessus, fut obligé de prendre des lettres de noblesse, qui lui furent accordées à Nancy le pénultième sept. 1566, le père dudit Claude aïant été obligé, à cause des guerres, de cesser de vivre noblement. Porte de pourpre, au sautoir gironné d'argent & de gueules, surmonté d'une étoile d'or. *Fol. 155. régist. 1566.*

CLAUDE DIDELOT, auditeur en la chambre des comptes de Bar, avoit épousé Louise Maillet, fille de Jean Maillet & de Marie Pfaume, dont il eut: 1°. Claude qui suit. 2°. Jean, qui épousa: 1°. Marg. Baudoulx, & 2°. Anne de la Fontaine. Il eut du second lit Marguerite Didelot, femme de François Didelot, son neveu à la mode de Bretagne; & 3°. Louise Didelot, épouse de Henri de l'Escaille.

CLAUDE

CLAUDE DIDELOT, II. du nom, conſeiller en la chambre des comptes de Bar, après avoir été receveur de ladite ville, épouſa Marguerite Bouvet, dont il a eu une nombreuſe poſtérité.

DIDELOT (Pierre), natif de Leymont, bailliage & prévôté de Bar; fut annobli par lettres de Charles duc de Larraine, données à Nancy le 4. mars 1580, contenant: » Qu'il eſt extrait de nobleſſe, & notamment » du côté de ſa grand-mère paternelle, & parent de Chriſtop. Didelot, » ſecretaire des commandemens du duc, & auditeur des comptes de Bar, » déclaré noble par le duc Antoine le 11. juillet 1539, de même que » ſon frère Claude Didelot, à préſent cellerier de Bar, qui obtint pareilles » lettres en 1566, &c." Porte les mêmes armes que Claude. *Fol. 59. v. régiſt. 1580.*

DIDIER (Fiacre), natif de Dombaſle, au bailliage de Clermont, clerc-juré de la prévôté de Charny, en l'évêché de Verdun, fut annobli par le grand duc Charles le 24. novembre 1546. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile de même. *Tréſor des chartres, fol. 31. régiſt. 1547.*

DIDIER *dit* DU ROSIER (Jean), archer des gardes de S. A, fut annobli, par lettres de Charles III. duc de Lorraine, le 23. février 1580. Porte d'argent, à une panthère de ſable, tenant entre ſes pattes une roſe de gueules, & ſur le tout une faſce d'or; pour cimier une panthère de ſable tenant une branche de roſier au naturel, chargée d'une roſe & de deux boutons ouverts. *Fol. 55. régiſt. 1580.* Les lettres de juſſion pour l'entérinement deſdites lettres, ſont du 9. mars de la même année. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 75.*

DIDIER *dit* MORTAL (Cæſar), fils de Claude Didier, *dit* la Chambre, controlleur en la gruérie du comté de Vaudémont, fut annobli en récompenſe de vingt-cinq ans de ſervices militaires, par lettres de Charles IV, données à Nancy le 20. décembre 1664, vérifiées le 28. février 1665, portant: » Qu'il a ſervi premièrement dans la compagnie » des chevaux-légers de S. A, puis s'eſt avancé de dégré en dégré juſqu'à » la charge de lieutenant-colonel de cavalerie, & enfin commandant

» la

» la compagnie colonelle du régiment du prince de Vaudémont, &c. »
Porte de sable, à trois têtes de mort d'argent posées deux & une, au chef cousu d'azur, chargé d'un cheval cabré naissant d'argent; & pour cimier le cheval naissant de l'écu. *Fol. 110. régist. 1664.*
Cette famille a des illustrations, aïant eu un colonel de cuirassiers en Empire, & un colonel de cavalerie au service du duc Charles IV.

DIDIER (Dieudonné), ci-devant greffier au bailliage de Nomeny, fut annobli par lettres de Léopold I. données à Lunéville le 16. mars 1722, en considération des services qu'il avoit rendus dans les fonctions de sa charge. Porte d'azur, à la gerbe d'or liée de gueules & mise en pal, au chef d'argent chargé de deux étoiles d'azur; & pour cimier la gerbe de l'écu issante d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 34. régist. 1722.*

DIDIER (Jacques-Henri), avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, pendant trente ans, fut annobli par lettres de Léopold I. données à Lunéville le 28. novembre 1724, contenant: » Qu'il est sorti du côté » paternel & maternel de familles honorables établies dans les villes de » Bruyères & de Remiremont, où ses ancêtres ont rempli des offices de » distinction; qu'il s'est adonné dès sa jeunesse à l'étude des belles-lettres, » pris le parti du barreau, où il a plaidé avec distinction; ce qui auroit » porté S. A. R. en 1709, à l'honorer de l'office de l'un de ses conseillers- » sécretaires ordinaires, en 1711. de celui de substitut en la chambre des » requêtes du palais, & peu de tems après de celui de substitut du » procureur-général de ladite cour, &c. »
Porte d'azur, à la fasce d'or, accompagnée d'une étoile d'argent mise au canton dextre, & en pointe d'une croix treflée d'or; & pour cimier l'étoile de l'écu issante d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin, aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 50. verso régist. 1724. 1725.*

DIDOT *dit* DU HAN (Jean), fut annobli par lettres du duc Antoine, le 10. décembre 1521. Porte d'azur, à trois billettes d'or, accostantes un croissant montant d'argent en abîme, surmonté en chef d'une étoile d'or & d'une molette d'éperon de même. *Fol. 114. régist. 1521.* ou *table générale des registrata, tome 1. fol. 7. verso.*

DIETREMANN

Digitized by Google

DIETREMANN *ou* DIETREMENT (Théodoric), *dit* Barthe, avocat au bailliage de Metz, enſuite conſeiller, haut-officier du comté de Salm & S^r. de S^te. Pol, fut annobli par lettres du cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, données le 18. janvier 1591, & confirmées par diplome de l'empereur Ferdinand II. du 21. août 1629. Porte d'argent, à la faſce d'azur, accompagnée en chef de deux roſes de gueules pointées d'or, & en pointe un ours de ſable lampaſſé de gueules, poſé en pal.

THÉODORIC DIETREMANN étoit fils de Didier Dietremann, ou Dietrement, originaire de S^t. Quirin, tèrre de l'évêché de Metz, & épouſa trois femmes: 1°. Sabine de Remberviller. 2°. Barbe Liégeois, dite d'Hoffelize; & 3°. Nicole . . . dite de Barbas. Du premier lit ſortit Jean qui ſuit, & qui a fait la branche des Dietremann de Vic; du ſecond vint Théodoric, qui a fait celle des Dietremann de Provenchères; & du troiſième il n'eut qu'une fille, nommée Claude, mariée à Sébaſtien Colin, père de Léopold Colin, procureur du roi aux ſiège & office de S^t. Diez.

JEAN DIETREMANN, conſeiller au bailliage de Metz, épouſa Jeanne d'Abaucourt, dont il eut Didier qui ſuit.

DIDIER DIETREMANN, avocat au parlement de Metz, épouſa Claude-Marg. Fériet, fille de François Fériet, trilleur de la ſaline de Moyenvic, & de Marg. de Serrières, dont il eut: 1°. Marie. 2°. Céſar, capitaine au régiment Dauphin. 3°. Jean, chanoine de Gorze; & 4°. François Dietremann, conſeiller au conſeil ſouverain d'Alſace, & préteur-roial de la ville de Colmar, qui épouſa Marie-Julienne de Bois-Gautier, qui le fit père de deux filles, l'une deſquelles épouſa N. Baron de Schawemboug, & l'autre, nommée Marie, fut mariée à N . . . Fériet, conſeiller audit conſeil ſouverain.

DIDIER DIETREMANN fit reprîſes du duc de Lorraine le 10. mars 1664, comme tuteur des enfans de Dom. Martiny, S^r. de Bathlémont-lès-Marſal, & d'Anne Dietremann, pour ladite ſeigneurie; leſquelles furent faites par François Callot, médecin demeurant à Nancy, procureur fondé dudit Didier. *Tréſor des chartres, fol. 25. verſo regiſtrata 1664.*

THÉODORIC DIETREMANN, II. du nom, & fils de Théodoric Dietremann & de Barbe Liégeois, *dite* d'Hoffelize, fut ſeigneur de Sailly, de Provenchères, &c. conſeiller d'état de l'évêque de Metz, & procureur-général de l'évêché. Il épouſa Jeanne Ferry, & en eut: 1°. Anne, mariée: 1°. à Dominique Martiny, ſeigneur de Bathlémont-lès-Marſal; & 2°. à Georges Liégeois, *dit* d'Hoffelize, ſeigneur de Berthecourt, & 2°. Pierre qui ſuit.

PIERRE DIETREMANN, ſeigneur de Provenchères, &c. épouſa Marg. de Villaucourt, fille de Claude de Villaucourt, tailleur de la ſaline de Châteaufalin, & de Louiſe de Ruitz, dont il eut: 1°. Marie, épouſe de Jean-Philippe Ducas, capitaine au ſervice de France. 2°. Barbe-Franç. mariée à Jean Eſther, capitaine de cavalerie au même ſervice. 3°. Claude qui ſuit; & 4°. Jean-François, rapporté après ſon frère.

CLAUDE DIETREMANN, ſeigneur de Colroy, capitaine au ſervice du roi de France, & enſuite prévôt de Châteaufalin, épouſa Marie-Élizab. Cuny, qui le fit père de Marie-Élizabeth & de Marguerite Dietremann, non mariées.

JEAN-FRANÇOIS DIETREMANN, ſeig. de Provenchères, lieutenant d'une compagnie au ſervice de l'empereur, & enſuite gouverneur de la ſaline de Châteaufalin, épouſa en 1701 Nicole Lambert, fille de Charles

Digitized by Google

Lambert, l'un des gendarmes de la garde du roi de France. Il fit reprises le 23. juin 1703, tant pour lui que comme procureur & tuteur des enfans mineurs de Claude Dietremann son frère, pour raison des deux tiers de la seigneurie de Provenchères, qu'ils possédoient par indivis, & d'un tiers de la seigneurie de Colroy, qui appartenoit auxdits mineurs seuls. *Mémoires domestiques & nobiliaire manuscrit.*

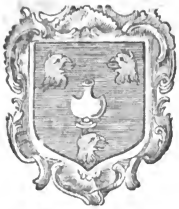

DIEUDONNÉ (Nicolas), sommelier d'échansonnerie, natif de Nancy, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 14. janvier 1511. Porte d'azur, au flacon d'argent, accompagné de trois têtes de griffon d'or, armées d'argent & lampassées de gueules, posées deux & une, la première contournée, les deux du chef affrontées; & pour cimier deux pennes palées & contrepalées d'or, d'azur & d'argent. *Fol. 108. régist. 1510. 1514.*

DIEUZE (Nicolas de), demeurant à Raon, fut annobli par lettres du duc Charles III. de Lorraine, données à Nancy le 18. mars 1566. Porte d'azur, à un croissant montant d'argent, & une étoile d'or mise en cœur; & pour cimier le croissant & l'étoile de l'écu, accompagnés de deux ailes dragonnées d'or, d'argent & d'azur. *Fol. 14. régist. 1567. 1568.*

DIEZ (Melchior), marchand à Pont-à-Mousson, fut annobli par lettres données le 16. octobre 1641, & vérifiées le 30. du même mois en 1663. Porte d'azur, à la bousole d'or & une étoile d'argent posée au premier canton de l'écu, couppé d'argent à une ancre d'azur. *Nobiliaire manuscrit.*

MELCHIOR DIEZ, fut seigneur de Forcelles-S^t. Gergonne, &c. & épousa Nicole Sallet, qui étoit veuve de lui le 7. décembre 1659, jour auquel le duc Charles IV, par patentes données à Blois, établit en sa faveur des *carrosses, coches & carriolles pour l'indemniser des pertes qu'elle avoit faites à son sujet.* Il eut de son mariage, Marguerite Diez, mariée à Claude-Franç. Labbé, seigneur de Bathlémont, président en la cour des monnoies de Paris, ensuite secretaire d'état & des commandemens de François duc de Lorraine, & sur-intendant des postes de Lorraine & Barrois; & enfin garde des sceaux, par lettres de Léopold duc de Lorraine, expédiées à Bar le 15. août 1699.

DITHEMAR (Jean-Valentin), receveur & gruïer de la terre & seigneurie de Bitche, & maître des forges dudit lieu, fut annobli par le duc Henri, par lettres expédiées à Nancy le 2. juillet 1619. Porte d'azur, au bouc d'argent tenant une épée de même garnie d'or; & pour cimier le bouc de l'écu naissant, & environné de deux cornes d'abondance d'azur. *Trésor des chartres, fol. 105, régist. 1619.*

JEAN

Digitized by Google

JEAN-FRÉDERIC DITHEMAR, receveur des finances au comté de Bitche, principauté de Lixheim & tèrre de Sareck, fut annobli par lettres données à Lunéville le 3. octobre 1723, contenant : » Qu'il eſt » deſcendu de Jean Valentin Dithemar, receveur & gruïer au comté de » Bitche, annobli en 1619. par le duc Henri ; & que quoiqu'il ne ſoit » pas en état de juſtifier ſa filiation, par les différens ſièges que la ville » de Bitche a eſſuïé, les différentes incendies, la peſte, les guerres & » la famine qui ont enſeveli & détruit tous les titres, il lui reſte une » conſtante tradition, & ce qui s'en trouve écrit dans les livres de la » héraulderie, les anciens comptes des domaines & gruërie qui ſont aux » archives de la chambre des comptes ; étant le ſeul en Lorraine qui » porte le nom & les armes dudit Jean-Valentin Dithemar, dont il poſſéde » encore une maiſon à Bitche qu'il a héritée de Jean-Louis Dithemar ſon » père, décédé il y a près de cinquante ans, pendant le malheur des » guerres, ledit Jean-Fréderic Dithemar ſon fils n'étant alors âgé que » de deux ou trois ans, à quoi l'on peut ajouter qu'il n'y a jamais eu en » ladite ville de Bitche, de famille de Dithemar que la ſienne, & qu'il » a épouſé dame Jeanne-Louiſe de Moranville, d'une famille noble & » ancienne en Lorraine ; mais comme la recherche pourroit lui donner » de l'inquiétude & de l'embarras, il ſupplie S. A. R. de l'annoblir, &c." Porte comme Jean-Valentin Dithemar. *Fol. 128. v. régiſt. 1723. 1724.*

DODOT (Henri), controlleur & clerc-juré de Pont-à-Mouſſon, natif dudit lieu & y demeurant, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 28. mai 1572. Porte d'or, à trois lions d'azur, armés & lampaſſés de ſable, au chef de gueules ; & pour cimier un lion de l'écu naiſſant d'un torti d'or, de gueules, d'azur & de ſable, le tout porté d'un armet morné d'argent ; couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 139. verſo régiſt. 1571.* Les lettres de juſſion pour l'entérinement, ſont du 11. mars 1593. *laiette cottée annobliſſemens, num. 76.*

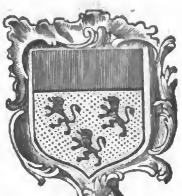

N.... DODOT épouſa Catherine Beufvin, fille de N.... Beufvin & d'Anne Rolet, dont il eut Jean Dodot de Troïon, père de N.. Dodot, conſeiller au bailliage de S^t. Mihiel, puis au parlement de Metz.

DOLMAIRE (Jean), écuïer & garde du ſcel à S^t. Diez, fut annobli par lettres données à Nancy le 28. novembre 1632, » en récompenſe des » ſervices qu'il a rendus depuis quarante-deux ans eſdites charges & » autres dont il auroit été honoré par les ducs de Lorraine ; comme en » celle de commis du tréſor des chartres, & du feu ſieur Maimbourg, » maître des requêtes ordinaire, ſuivie de celle de gruier de S^t. Diez, » & des mines de la Croix, leſquelles il a, par ſa bonne diligence, » augmentées de rente de plus de la moitié ; & de plus, d'avoir été

Digitized by Google

» emploïé en divers commiſſions honorables, concernant le bien du » ſervice de S. A. de toutes leſquelles il ſe ſeroit acquité fidellement, &c."

Porte d'argent, à une tête d'ours de ſable, armée & lampaſſée de gueules, écartelé, faſcé & contrefaſcé d'or & d'azur; & pour cimier un ours rampant. *Fol. 249. régiſt. 1632.*

Les lettres de juſſion pour l'entérinement deſdites lettres, ſont du 17. décem. de la même année, par leſquelles S. A. réduit la finance de cet annobliſſement à deux mille cinq cent frans. On trouve encore une coppie collationnée deſdites lettres par *Doyen* & *Henry* tabellions, au dos deſquelles eſt écrit : » Lettres de nobleſſe de feu Jean Dolmaire, » gruier de S^t. Diez, pour avoir ſervi les ſéréniſſimes ducs de Lorraine » Charles III, Henri II, & S. A. l'eſpace de quarante-deux ans..... » Les fils duquel ſont Paul Dolmaire, licencié ès droits & maître échevin » de la juſtice de S^t. Diez, & Jean Dolmaire, conſeiller du domaine & » gruërie dudit lieu ". *Laiette cottée annobliſſemens, num. 78.*

JEAN DOLMAIRE mourut le 15. août 1656, âgé de ſoixante-ſix ans. Il avoit épouſé Éliſabeth Conrard, qui étoit remariée le 23. avril 1665. au ſieur Alix. Il eut de ſon mariage Paul & Jean Dolmaire.

PAUL DOLMAIRE, fils de Jean Dolmaire & d'Éliſabeth Conrard, ſeig. de Provenchère, épouſa, le 22. février 1656, Marguerite Tabouret, veuve de François l'Eſcamouſſier, adjudant-général de l'armée de Charles IV, & fille de Charles Tabouret, ſeigneur de Maneville en partie, & d'Éliſabeth Fournier, & en eut : 1°. Jean-François qui ſuit. 2°. Gertrude, épouſe de Franç. Joſeph Malcler, ſeig. de Sommerviller, & de Lucie Changeur.

JEAN-FRANÇOIS DOLMAIRE, ſeign. de Provenchère, capitaine des chaſſes de S. A. Roïale, épouſa, le 7. janvier 1710, Françoiſe Dolmaire, fille de Jean Dolmaire, controlleur des domaines & gruëries de S^t. Diez, & de Marguerite Ferry.

JEAN DOLMAIRE, ſecond fils de Jean Dolmaire & d'Éliſabeth Conrard, controlleur des domaines & gruërie de S^t. Diez, avoit épouſé en premières nôces Marguerite Ferry, dont il eut Françoiſe, rapportée ci-deſſus. Il prit une ſeconde alliance en 1674. avec Claude Jacquemin, dont il eut : 1°. Jean-Franç. & 2°. Melchior Dolmaire avocats en la cour. 3°. Simon, curé d'Anoux. 4°. Joſeph, cadet dans la compagnie des gentilshommes au ſervice de S. A. R. 5°. Claudette-Gertrude. 6°. Barbe Dolmaire.

DOLOT *ou* DOLLOT (Jean), natif de Nancy, tailleur des ſalines de Roſières, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 12. août 1632, contenant : » Qu'il exerce ledit office » de tailleur des ſalines de Roſières depuis vingt-un an; qu'il a été » auparavant officier de celle de Dieuze, & qu'il eſt allié à une fille de » feu Claude Maimbourg, procureur-général de Vôges, & de Didon » du Bourg, l'un & l'autre nobles.

Porte d'azur, à un faſce ondée d'argent, accompagnée en chef d'un léopard d'or, armé, lampaſſé & allumé de gueules, & en pointe de deux bandes d'or (d'autres diſent d'argent); & pour cimier un léopard naiſſant de l'écu. *Fol. 176. régiſt. 1632. Laiette cottée annobliſſemens, num. 77.*

Les

Digitized by Google

Les lettres de juſſion pour l'entérinement de celles de nobleſſe, moïennant la ſomme de deux mille huit cent frans, ſont du 15. août de même année. *Laïette cottée annobliſſemens, num. 77.*

CLAUDE DOLLOT, ſeigneur du fief de Mehon, & que je crois fils de Jean Dollot, épouſa Barbe Richard, dont il eut Claude-Chriſtine Dollot, mariée en 1666. à Dominique de Mille, exempt des gardes-du-corps du duc Charles IV.

DOMPREY (François de), demeurant à Deuxnouds, village du duché de Bar, fut maintenu, & ſa poſtérité, dans la jouïſſance des privilèges, franchiſes, immunités & exemptions dont il jouïſſoit avant les guerres, & dont les autres nobles des états jouïſſent & doivent jouïr, avec défenſes aux mayeurs, habitans & communauté de Deuxnouds & autres de le comprendre à l'avenir dans le rôle des tailles, par décrêt de Charles duc de Lorraine, donné à Bar le dernier octobre 1663, ſur requête à lui préſentée par ledit Domprey, contenant: » Qu'il eſt iſſu de feu Pierre » de Domprey, écuïer, & de damoiſelle Jeanne de Mirville, ſes père » & mère, deſquels ſeroient auſſi deſcendus Jean-Nicolas & Henri de » Domprey, ſes frères, morts au ſervice du prince, en qualité de capitaine, » lieutenant & enſeigne, tant dans la cavalerie que dans l'infanterie; & » lui aïant été bleſſé, ſe ſeroit retiré audit village de Deuxnouds, y » demeure du depuis & jouït des privilèges de nobleſſe ainſi que les » autres nobles du païs juſqu'en l'année 1658, que ſa maiſon aïant été » brûlée par la malice d'aucuns habitans du lieu, ſes lettres de nobleſſe » y auroient été coqſommées avec ſes autres biens; dont ſes ennemis » auroient pris occaſion de le comprendre aux rôles des tailles & » contributions, & obtenu par ſurpriſe une ſentence du ſieur intendant » établi en Lorraine & Barrois, par laquelle il auroit été condamné à » païer la taille; & depuis s'étant pourvû au bailliage de Bar, il » auroit ordonné qu'il feroit preuve de ſa nobleſſe, tant par titres que » par témoins; à quoi ne pouvant ſatisfaire qu'à grands frais, qu'il lui » eſt impoſſible de faire, il a recours à S. A, qui ſur le rapport des » commiſſaires par elle nommés, après l'enquête par eux faite ſur la » nobleſſe dudit ſuppliant, & quelques pièces retrouvées, lui avoit » accordé ledit décrêt, &c." Porte d'azur, à une faſce d'argent, chargée de trois merlettes de ſable, & un croiſſant d'argent en pointe. *Recueil de patentes de nobleſſe.*

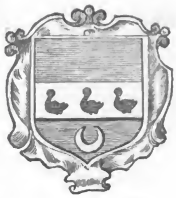

DOMPTAIL (Urbain), ſecrétaire ordinaire de monſeigneur, fut annobli par lettres données le 28. février 1535. Porte d'azur, à une bande d'or, chargée d'un léopard lionné de gueules, armé, lampaſſé & couronné de même; l'écu orné d'un armet morné, ſurmonté d'un bourlet & accompagné d'un lambrequin. *Table générale des régiſt. tome 1. fol. 11. ou régiſt. 1535. 1541. fol. 12.*

DORDELU

DORDELU (Claude), conseiller-secretaire ordinaire de la chambre du Roi T. C. fut annobli par le duc Charles IV. Les lettres sont du 15. mai 1672. elles furent données à Cologne & enrégistrées à Bar le 19. janvier suivant; il fut depuis conseiller d'état du duc Léopold, & est sa cour souveraine de Lorraine & Barrois.

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois treffles de même, deux en chef & un en pointe; & pour cimier deux pennes de l'écu.

Les lettres-patentes portent annoblissement; mais elles me paroissent être plutôt une déclaration de noblesse ancienne; car 1°. l'exposé porte: » Que ses prédécesseurs, originaires de Picardie, d'extraction noble, » habitués depuis plus d'un siècle dans le duché de Bar & dans le comté » de Ligny, y avoient toujours vécu noblement & possédé des seigneuries; » y avoient été honorés de belles charges; que ses aïeul & bisaïeul, » demeurés orphelins dès le berceau, n'aïant pas été en état de veiller à » la conservation des titres de leur qualité & justifians de leur noblesse, » lui & Jean son père en avoient fait la recherche inutilement après les » guerres & la désolation des états; & qu'il avoit supplié le duc de » lui accorder lettres de déclaration de noblesse & d'annoblissement, » pour maintenir l'honneur de sa famille, & conserver les avantages de » sa naissance ".

2°. Le duc par le dispositif, dit, entr'autres choses: » Qu'aïant égard à la » demande, au rapport qui lui a été fait des marques anciennes de » noblesse, qui se trouvent encore sur les épitaphes & sépultures des » prédécesseurs de l'exposant, aux alliances que lui-même, ses père, » aïeux & prédécesseurs ont fait avec des familles nobles & anciennes » dans le Barrois, ne voulant pas que l'exposant, qui a toujours vécu » noblement pour conserver la qualité de ses ancêtres, demeure plus » longtems sans titre de noblesse; il le déclare noble & l'annoblit, ensemble » sa postérité & lignée en loyal mariage, voulant qu'ils puissent recevoir » tous honneurs & dignités, dont ceux qui sont extraits d'ancienne noblesse » jouissent & doivent jouïr; qu'ils puissent acquérir seigneurie en haute, » moienne & basse justice, tenir & posséder toutes sortes de fiefs, terres, » possessions & héritages nobles de quelque autorité & qualités qu'ils » soient, en jouïr, user & disposer tout ainsi qu'ancienne noblesse, & » généralement jouïr de toutes les prérogatives, immunités, franchises, » honneurs, libertés, prééminences, rang, voix active & passive & » autres droits quelconques, desquels jouissent les autres nobles d'ancienne » noblesse de ses païs & états, conformément aux loix & coutumes, sans » obligation de païer aucune finance, ou tiers de ses biens, lui en faisant » don & remise gratuitement pour les causes exprimées, &c. " Enfin pour marque de noblesse il lui donne, & à ses descendans, les armes de ses prédécesseurs, telles qu'elles sont ci-devant rapportées, avec liberté de les porter à perpétuité, & en user déformais en tous lieux.

J'ai fait cette observation, non-seulement à cause des expressions singulières emploïées dans ces lettres; mais encore parceque dans mes recherches j'ai trouvé plusieurs titres & actes passés dans le duché de Bar dès 1560. & postérieurement, où les Dordelu sont qualifiés nobles & écuïers, & par lesquels il paroît que dès-lors ils étoient & ont été possesseurs de seigneuries & de fiefs, pour lesquels ils ont rendus les foi & hommages requis par les coutumes.

Prudent homme Dominique Dordelu, licencié ès loix, lieutenant-particulier en la prévôté de Bar, est mentionné dans le procès-verbal de la rédaction

de

Digitized by Google

de la coutume de Bar, du 1. octob. 1579. il étoit seigneur de Morlaincourt.

CLAUDE DORDELU a eu de son mariage avec Louise Chevrier, huit enfans: 1°. Antoine-Alexan. prêtre, chanoine de l'insigne église collégiale de Nôtre-Dame de Ligny; maître & principal du collège de la même ville. 2°. Jean, maire roial de Nancy, & depuis conseiller en la cour souveraine de Lorraine & Barrois. 3°. Catherine, non mariée. 4°. Anne-Françoise, religieuse Ursuline, eut le nom d'Agnès lors de sa profession dans le couvent de Ligny. 5°. Claude-François, religieux bénédictin; eut lors de sa profession le nom de Ferdinand, & a été prieur titulaire de Romont. 6°. Henriette-Angélique, mariée à Louis-Paul de Varange, seigneur de S^t. Jules & de S^t. Gras, capitaine au régiment de Piedmont. 7°. Louise-Claire, abbesse du monastère de S^te. Claire de Pont-à-Mousson. 8°. Franç. capitaine au régiment de Nettancourt, & gentilhomme ordinaire du duc Léopold.

DORÉ (Charles-Joseph), seigneur de Crépy, chevalier de l'ordre roial & militaire de S^t. Louis, premier capitaine au régiment de cavalerie de Lambesc, pour le service de France, fut annobli par Léopold duc de Lorraine, par lettres données à Lunéville le 9. juillet 1718, contenant: » » Qu'il est né sujet de S. A. R, & qu'il a épousé Cath. Henri d'Hoéville, » fille de feu François-Joseph-Henri d'Hoéville, écuier, conseiller-maître » en la chambre des comptes de Lorraine, &c. » Porte d'azur, à la fasce d'or, au lion de gueules brochant sur le tout, accompagné de deux molettes d'argent mises en chef; & pour cimier le lion de l'écu issant d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 49. régist. 1718.*

NICOLAS DORÉ, seigneur de Frênes, avocat au parlement, avoit épousé Marie Grandin, fille de N. Grandin, avocat-général de Nicolas-François duc de Lorraine & de Bar, & étoit fils de Claude Doré, écuier, capitaine de cent hommes d'armes. Le titre d'écuier lui aïant été passé & pleinement justifié au parlement & en la chambre des comptes de Metz, dans les foi & hommages qu'il rendit au roi pour ses tèrres situées sous son ressort, nous porte à croire que la famille de Doré est ancienne, & que Charles-Joseph pouvoit avoir perdu ses titres, ou ne connoissoit pas son état, lorsqu'il obtint des lettres-patentes de noblesse en 1718.

NICOLAS DORÉ eut de son mariage, avec Marie Grandin, 1°. Charles-Joseph qui suit. 2°. N... Doré, mariée à N... Drouville, avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois.

CHARLES-JOSEPH DORÉ épousa Anne-Catherine-Henri d'Hoéville, fille de François-Joseph-Henri, seig. d'Hoéville, Boncourt, Ahienville & Courbesault, & de Marie-Barbe de Martiny, dont il eut: 1°. Nicolas-Joseph qui suit. 2°. Charles Doré de Crépy, capitaine au régiment de Picardie. 3°. N... Doré, qui a épousé N... Dauburtin, écuier, seig. de Cheny & de la Grange. 4°. N... Doré, non mariée; & 5°. N. Doré, qui a épousé N... de Feron, écuier, seigneur du fief de Vitrey & de Bellefontaine.

NICOLAS-JOSEP DORÉ DE CRÉPY, seigneur de Mehon, fut ci-devant conseiller au parlement de Metz; il est présentement conseiller en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, & a épousé Anne-Charlotte de Tervenus, fille de Jean-François de Tervenus, seigneur de Méhon & d'Estreval, conseiller d'état, &c.

DORIDANT

Digitized by Google

DORIDANT (Jean), capitaine du château de Bruyères, fut annobli par lettres du duc Charles IV, données à Mirecourt le 1. mars 1663, & vérifiées le 21. du même mois. Porte d'argent, au fautoir de gueules, chargé en cœur d'une étoile d'or, & accompagné de quatre hures de sanglier de sable, armées d'argent & allumées de gueules; & pour cimier un sanglier naissant de l'écu. *Laiette cotée annobliſſemens, num. 79.*

JEAN DORIDANT fut fait gruïer de Bruyères par lettres du duc Charles IV, du 16. mars 1673, confirmées par décret du duc Charles V, du 12. novembre 1676; il épousa Barbe le Clerc, dont il eut: 1°. Jean-Franç. qui suit. 2°. Touſſaint Doridant, qui a fait la branche des seigneurs de Ruxurieux, rapportée ci-après. 3°. Philippe Doridant. 4°. Louise, mariée par contrat passé pardevant Pierre, à Bruyères, le 2. juin 1688. à Jean-François de Martimprey, écuïer.

JEAN-FRANÇOIS DORIDANT DE GRAND-HAYE, seigneur de Fremy-Fontaine la basse, Vomécourt, &c. licencié ès droits, lieutenant des prévôtés de Bruyères & d'Arches, fit ses reprises le 17. décembre 1700, au nom, & comme exerçant les droits d'Antoine-Franç. Doridant son fils, pour la haute, moienne & basse justice de la Grand-Haye. Il épousa en premières nôces, en 1678, Nicole Gautier, dont il eut Marie-Thérèse, femme de Charles Comte, prévôt de Damay, & en secondes nôces, le 12. janvier 1688, Marguerite l'Huillier, fille de Jacques l'Huillier, seig. de Bouzillon, lieutenant-colonel d'un régiment de dragons au service de Charles IV, & de Catherine Bannerot, & en a eu: 1°. Antoine-Franç. qui suit. 2°. Jean-Charles, seigneur de l'Épange, conseiller au bailliage de Nancy. 3°. Catherine, mariée à Jean-Éloy Luyton, seigneur voué de Rozières-aux-salines. 4°. Marguerite, épouse de Louis le Fèvre, Bourguignon d'origine, docteur en médecine, & l'un des médecins de S. A. R. dont elle étoit veuve le 2. avril 1736, qu'elle vendit en cette qualité à Charles-Alexan. de Leisquevin, chevalier, seig. de Bouzanville, Vaudeville & autres lieux, & à dame Anne de la Salle son épouse, trois trentième de la totalité de l'étang de Didon.

ANTOINE-FRANÇOIS DORIDANT, seigneur de Grand-Haye & de Fremy-Fontaine, fut fait lieutenant du siège bailliager de Bruyères, par lettres du 5. septembre 1713; il fut ensuite pourvu d'un office de conseiller surnuméraire au même siège, le 25. juillet 1723, en considération des services de Jean-Fr. son père, lieutenant de Bruyères depuis cinquante-un an; & enfin il fut fait lieutenant dudit siège par lettres données à Lunéville le 10. janvier 1732. Il avoit épousé Anne Redoutté.

TOUSSAINT DORIDANT, second fils de Jean Doridant & de Barbe le Clerc, fut seigneur de Ruxurieux, chevaux-léger de Charles IV, puis gruïer & capitaine des chasses de Bruyères, en survivance de Jean son père. Il épousa N. Raulin, sœur du président des comptes de Lorraine, & fille de Claude Raulin, auditeur des comptes de Lorraine, puis commissaire de l'armée de Charles IV, & de Marie-Anne Pécheur, dont il eut: 1°. Jean-François qui suit. 2°. Françoise-Thérèse, épouse de Jean Lavaux, procureur du roi au siège bailliager de Bruyères. 3°. Marie-Anne Doridant, fille majeur en 1741.

JEAN-FRANÇOIS DORIDANT, avocat en la cour, fut nommé gruïer de Bruyères par le décès de Jean Doridant son grand-père, & en survivance de Touſſaint son père, par lettres expédiées à Nancy le 3. janvier 1716. Il a été depuis procureur du roi en la gruërie de S^t. Diez; il a épousé Françoise Mathieu de Moulon, dont il a plusieurs enfans.

DORILLAC,

Digitized by Google

DORILLAC, *voiez* AURILLAC. *Ce nom s'écrit de ces deux façons.*

DORMES (Richard), prévôt de Châtel-sur-Mozelle, fut annobli par le duc Charles III. le 21. février 1555. Porte d'azur, à la fasce d'argent, chargée en cœur d'une rose de gueules, accompagnée de trois griffes d'aigles d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une rose de gueules pointée d'argent, tigée & feuillée de sinople. *Trésor des chartres, fol. 129. régist. 1556.*

DOSNE (Pierre), fourrier en l'hôtel de S. A. le duc Charles III, fut annobli par ce prince, par lettres données à Nancy le 19 juillet 1596. Porte d'azur, à deux épics de bled d'or posés en pal, & une plante de vigne d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles d'or, & en pointe d'un croissant montant d'argent; & pour cimier deux pannaches d'or, d'argent & d'azur. *Fol. 245. régist. 1593. 1596.*

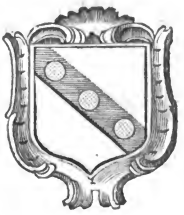

DOULCET (Didier), fut annobli par lettres du grand duc Charles III, données à Nancy le 10. mai 1555. Porte d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois bezans d'or; & pour cimier deux ailes dragonnées aux armes de l'écu; le tout porté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin, aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 63. régist. 1555.*

DIDIER DOULCET avoit épousé Arambourg Jaquemaire, dont il eut: 1°. Pierre qui suit. 2°. Jules. 3°. Bastien, qui fut père de Judith, Valentin & Antoine Doulcet, mineurs & orphelins en 1596. 4°. Marguerite, mariée: 1°. à N... Hellotte, & 2°. à Jacques d'Asselaincourt, *dit* de Gorze, & 5°. Catherine Doulcet, première femme de Pierson des Moines, marêchal-des-logis en l'état du duc de Lorraine.

PIERRE DOULCET, archer des gardes de S. A, épousa Philippe de la Tournerie, fille de François de la Tournerie, dont il eut: 1°. Didier. 2°. François. 3°. Daniel, & 4°. Marie, qui épousa Jean des Hazards, *dit* Collin.

DOYEN (Jean), demeurant à Lunéville, fut annobli par Charles IV. le 4. octobre 1628, pour services militaires rendus dans les gardes-du-corps. Porte d'or, parti d'argent, au chevron d'azur brochant sur le tout, chargé de deux lions affrontés d'or; & pour cimier un dextrochère armé tenant une épée d'argent garnie & munie d'or, issant d'un torti d'or, d'argent & d'azur; le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 148. verso régist. 1628.*

Digitized by Google

DOYETTE (Philippe), avocat en la cour souveraine, conseiller-sécretaire ordinaire de S. A. R, & substitut du procureur-général ès prévôté & gruërie d'Arches, fut annobli par lettres données à Lunéville le 5. décembre 1725. Porte de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissans montans d'argent, & en pointe d'un lion d'or; & pour cimier le lion de l'écu issant d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin, aux métaux & couleur de l'écu. *Trésor des chartre, fol. 172. verso régist. 1725.*

DRAGUE (N... la), fut annobli le 15. décembre 1472. Porte d'azur, à trois croissans d'argent. J'ai trouvé cet annoblissement dans un ancien nobiliaire, qui ne rapporte point le nom patronimique.

DROÜART (Jean), conseiller au conseil privé & lieutenant-général de l'évêché de Metz, obtint de l'empereur Ferdinand II, le 6. mars 1626, des lettres confirmatives de la noblesse de ses aïeux, dans lesquelles il est qualifié fils de Didier Droüart & de Marguerite Lallemand. Porte d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois glands de sinople en chef, & en pointe de trois saphirs taillés en pointe.

JEAN DROÜART épousa: 1°. Barbe Derand, & 2°. le 20. octob. 1639, il épousa Marie Touppet, veuve de Jean de Remberviller, capitaine d'infanterie au service de Charles IV, & fille de Jean Touppet & de Jeanne de Gondrecourt, & en eut Jean Guillaume qui suit.

JEAN-GUILLAUME DROÜART, seigneur de Lézé, épousa en 1676. Marie de Gondrecourt, fille de Philippe de Gondrecourt, capitaine, prévôt de S^t. Mihiel, & receveur de Hattonchâtel, & de Barbe Gervaise, & en eut: 1°. Charles qui suit; & 2°. Marie-Nicole, mariée à N... de la Tour-en-Voivre, chevalier, seigneur de Savonières, & enseigne aux gardes de S. A. R.

CHARLES DROÜART, seigneur de Lézé, cornette dans le régiment de Condé, épousa en 1711, Marie de Romieu, fille de Jean-François de Romieu, chevalier de l'ordre de S^t. Louis, gouverneur-commandant pour le roi dans la citadelle de Pampelune, où il mourut en 1713. Il avoit eu de son mariage N... Joseph Droüart, né en 1712.

DROUET (Jean), natif de Vaubecourt, fut reçu à prendre la noblesse & les armes de Jeanne du Moulin sa mère, aux conditions vouluës par la coutume de Bar (article 71.) par sentence du bailliage de ladite ville, du 2. novembre 1677; laquelle fut confirmée par arrêt contradictoire de la cour des aides de Paris, du 18. juillet 1678. contre les habitans de S^te. Menehould, qui s'étoient pourvûs contre ladite sentence. Il n'est pas fait mention de ses armes.

DROÜIN

Digitized by Google

DROÜIN (Nicolas), fut annobli par lettres de Nicolas, fils du roi de Jérusalem & de Sicile, duc de Calabre, le pénultième décembre 1472, portant: » Qu'il annoblit ledit Nicolas, fils légitime de son très-cher & » bien-amé Jean Droüin, demeurant à Charmes, en considération des » services rendus par son grand-père, Jean Droüin son père, & » principalement par son très-cher & féal conseiller Vautrin de Bayon, » receveur-général de Lorraine; & aussi que ledit Nicolas, dès sa jeunesse, » s'est toujours employé en faits vertueux, &c." Porte de gueules, à trois fers de dard d'argent à l'antique, posés deux & un; & pour cimier un fer de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

DROÜIN (Jacques), auditeur en la chambre des comptes de Bar, fut annobli par lettres données le 19. septembre 1539. Porte tiercé en fasce, au premier de gueules, à une jambe humaine d'argent mise en chevron couché; au second d'or à trois chevrons d'azur; au troisième d'argent à la bande de gueules, chargée de trois bezans d'or. *Fol. 336. régist. 1535. 1541.* ou *table générale des regiſtrata, tome 1. fol. 12. verso.*

La famille de Droüin, *dit* de Rouyn, est originaire du pais de Tartenois, reconnuë pour être d'ancienne noblesse audit païs, par lettres-patentes de Philippe duc de Bourgogne, accordées le 6. octobre 1420. à Henri Droüin, *dit* de Rouyn, en conséquence des preuves autentiques par lui fournies, des informations juridiques faites à ce sujet par le bailli de Fiesmes, & des pièces extraites de l'abbaïe d'Igny. Ledit Henri s'étoit établi dans le duché de Bourgogne; il y avoit possédé des emplois distingués à la cour de Jean duc de Bourgogne, père de Philippe; il avoit épousé Agnès de Breuil, qui lui avoit apporté en dot la terre & seigneurie de Vallière; & c'est à raison de cet établissement que pour jouïr dans le duché de Bourgogne des prérogatives de son ancienne noblesse, il obtint lesdites lettres-patentes.

Reconnuë encore pour telle par autres lettres-patentes du 19. septembre 1539, enrégistrées en la chambre des comptes de Bar le 17. octobre suivant, accordées par Antoine duc de Lorraine, à Jacques Droüin, *dit* de Rouyn, auditeur de la chambre des comptes, ensuite des preuves par lui données de son ancienne noblesse. Claude, père dudit Jacques, avoit quitté la Bourgogne pour s'établir à Bar.

Dans les patentes du 6. octobre 1420. les armes étoient de gueules, à une jambe armée d'argent, écartelé d'or, au chevron d'azur de trois pièces, sur le tout d'argent, à la bande de gueules, à trois bezans d'or.

GUILLAUME DROÜIN, *dit* DE ROUYN, est la souche la plus ancienne qui soit connuë, & dont on ait des preuves. Il étoit maître-d'hôtel du roi de Navarre, & frère de Henri, qui a obtenu les lettres-patentes de 1420. Il avoit épousé Guionne de Salazar, duquel mariage est né Claude Droüin.

CLAUDE DROÜIN, *dit* DE ROUYN, garde du scel du duché de Bar & prévôt dudit Bar, avoit épousé Mariette Xaubourel, & de ce mariage est sorti Jacques Droüin, *dit* de Rouyn, à qui les patentes de 1539. ont été octroïées. Il étoit seigneur de Vassincourt, conseiller d'état, auditeur de la chambre des comptes de Bar. Il eut de son mariage avec Louise de Boudet, François de Rouyn qui suit.

Digitized by Google

FRANÇOIS DE ROUYN, seigneur de Méligny, conseiller d'état, auditeur des comptes du duché de Bar, avoit épousé Louise de Noire-Fontaine, fille de Jean de Noire-Fontaine, chevalier, seigneur de Buisson & de Bresson, mestre-de-camp d'un régiment au service de France; & de ce mariage sont nés Jean de Rouyn & François de Rouyn auditeur de la chambre des comptes, chef d'une autre branche établie à Bar, & de laquelle est sorti Antoine-Nic. baron de Rouyn, chevalier, seigneur de Vaslincourt, Fleury & Argonne, & autres lieux, conseiller d'état, & président de la chambre des comptes de Bar.

JEAN DE ROUYN, seigneur de Malmaison, auditeur de la chambre des comptes de Bar, épousa Catherine de Raulet, dont il eut François de Rouyn & Jean, tige d'une autre branche dont les descendans sont seign. de S^t. Maurice-lès-Étain, où ils résident.

FRANÇOIS DE ROUYN, seigneur de Malmaison, épousa Jeanne-Jacob de Broville, fille de Guery-Jacob, capitaine, enseigne du régiment de Belleville, & de Nicole de Vatronville; duquel mariage est sorti Jean-François de Rouyn, qui a contracté alliance: 1°. avec Marie Heilliette. 2°. Avec Nicole Fourquignon. De la première alliance sont nés Nicolas-François de Rouyn, seigneur de Rombas, demeurant à Buxières; Alexis de Rouyn, seigneur de Mangeville & de Rombas, qui a épousé Agnès de la Pierre, & demeure à Conflans-en-Jarnisy; Marguerite de Rouyn, épouse de Charles-François comte de la Tour-en-Voivre, seigneur de Savonnières, &c. Jeanne de Rouyn, qui avoit épousé en premières nôces Claude Legoult de Chavantois, seigneur de la Ville-au-Prey; & en secondes nôces Nicolas-Henri de Bouteiller, seigneur de Brandecourt & de Rombas. Du second lit sont sortis Joseph de Rouyn, curé de Gondreville; Nicolas, chapelain du collège de la Marche; & Jean-Georges de Rouyn, aussi seigneur de Rombas, qui a épousé Marie-Élisabeth-Françoise Udenot, & est établi à Buxières. *Mémoires fournis.*

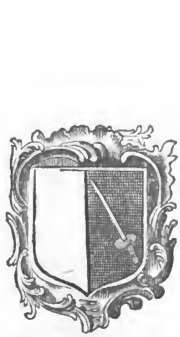

DROÜIN (François), gouverneur des salines de Salone, fut annobli par lettres de Jean cardinal de Lorraine, évêque de Metz, données le 10. avril 1548. Porte d'argent, parti de sable, à une épée d'argent garnie d'or, posée en bande. D'autres disent, Porte d'or, &c. *Nobil. manuscrit.*

DROÜIN (François), conseiller-assesseur au bailliage de Clermont, natif de Bar, fut annobli par le duc Léopold I. le 24. mars 1716. Porte d'azur, à l'ancre d'argent, entée & annelée de même, accompagnée, à ce que je crois, en chef de deux étoiles aussi de même; & pour cimier une étoile de l'écu issante d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 15. régist. 1716.*

DROÜIN

DROÜIN (Dominique), avocat au parlement de Paris, annobli le 30. octobre 1724. Porte de même. Il étoit fils de Jean Droüin, lieutenant au régiment de Turenne pour le ſervice de France.

DROUOT (Claude), fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Paris le 8. mars 1660, en récompenſe de vingt-cinq années de ſervice, s'étant élevé de ſimple cavalier aux grades de maréchal-de-logis, de cornette, de chevaux-léger de la garde de S. A, de lieutenant, enfin de capitaine de cavalerie.

Porte de gueules, à une biche d'or tenant un laurier ſupporté d'un croiſſant d'argent; & pour cimier le croiſſant de l'écu. *Fol. 3. régiſt. 1639. 1660.*

DROUVILLE (Pierre-Dieudonné), avocat & ſubſtitut en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres données à Lunéville le 1. juillet 1710, en conſidération de ſon érudition & de ſa capacité dans les affaires du barreau, & de ſon attachement pour les ducs; aïant, à l'avénement de S. A. R. à la couronne, quitté le parlement de Metz, où il travailloit avec avantage & un applaudiſſement égal, pour ſuivre ſon inclination naturelle, qui le portoit à vivre ſous la domination de ſon prince, &c. Porte d'azur, à trois lampes d'argent allumées de gueules, poſées deux & une; & pour cimier une étoile d'argent. *Tréſor des chartres, fol. 130. régiſt. 1710.*

DUBAN (Claude), chirurgien de S. A. R, & premier chirurgien du roi de Pologne, électeur de Saxe, fut annobli le 22. août 1736. Porte d'argent, au cerf couché & terraſſé au naturel, mis en pointe de l'écu, tenant en ſa bouche une plante de même, au chef d'azur paré de trois étoiles d'or miſes de rang; & pour cimier une étoile de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu.

Un de ſes fils eſt actuellement ſubdélégué & lieutenant-général à Blâmont.

DUBOIS (Gérard), marchand à Toul, fut annobli par le duc Antoine le 24. juin 1525. Porte d'argent, au chef d'azur chargé de trois croiſſans montans d'argent, & en pointe un arbre de ſinople; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métail & couleurs de l'écu.

DUBOIS

Digitized by Google

DUBOIS (Étienne), prévôt de Nancy, fut annobli par Charles III. le 9. janvier 1556. Porte d'azur, à la faſce d'or, ſurmontée en chef de trois lionceaux de même, & en pointe trois bandes ondées & alaiſées de même; & pour cimier deux pennes de l'écu, au lion naiſſant d'or tenant une bande d'azur. *Fol. 17. régiſt. 1557.*

ÉTIENNE DUBOIS fut annobli en conſidération des ſervices de Louis Dubois ſon père. Il ſe démit de ſon office de prévôt en 1565. Il étoit ſeig. de Champigneulle, dont il fit tranſport en 1566, conjointement avec François-Louis Grenetier de Vézelize, ſon beau frère, à cauſe de Comteſſe le Véél ſa femme, à Catherine de Heu, veuve de Jean de Hauſſonville. Il eſt cependant encore qualifié ſeigneur de Champigneulle en 1571. Il épouſa Catherine le Véél, veuve de Claude Gonin, & fille de Nic. le Véél, prévôt de Lunéville, & de Genon Hanus, *dite* Cachet, dont il eut Anne Dubois, mariée à François Guerin, ſeigneur de Gorze & des Allées en partie.

DUBOIS (François), capitaine & receveur d'Archés, troiſième fils d'Oger Dubois, fut annobli le 11. juin 1579. Porte de ſinople, à deux faſces d'argent, accompagnées de ſix glands feuillés d'or, trois en chef, deux en faſce & un en pointe; & pour cimier un dextrochère faſcé d'argent & de ſinople, tenant une branche de chêne au naturel. *Fol. 133. verſo régiſt. 1579.*

FRANÇOIS DUBOIS épouſa: 1°. Marguerite Guinaut. 2°. Élizabeth Ramfain. De la première il eut Claudette Dubois, alliée à Nic. Petigot, & deux fils, morts religieux à Hérival. De la ſeconde ſortirent, Marie, Claude & Françoiſe Dubois, toutes trois religieuſes aux Refuges à Nancy.

OGER DUBOIS eut trois fils: 1°. Gaſpard, qui de Marg. Huraut d'Épinal eut François & Claude rapportés ci-après. 2°. Jean, qui fut receveur d'Arches par le décès de Gaſpard Dubois ſon frère, par lettres données à Nancy le 4. mars 1574; & 3°. François, qui a donné lieu à cet article.

DUBOIS (François-René), maître des comptes de Lorraine, par lettres du 22. ſeptem. 1607, & fils de Gaſpard Dubois, receveur d'Arches, & de Marguerite Huraut d'Épinal; obtint des lettres de nobleſſe le 25. ſeptembre 1596. Porte tiercé en face, au premier de ſinople, à la bande en deviſe d'argent, accompagnée de cinq glands feuillés d'or, trois en chef & deux en pointe, au deuxième denché d'or & d'azur de huit pièces, & au troiſième de gueules, à l'écu d'or; & pour cimier un ours naiſſant de ſable, tenant une épée d'argent garnie d'or. Les lettres furent vérifiées le 4. août 1598.

FRANÇOIS-RENÉ DUBOIS avoit épouſé Marg. Briſeur, fille de Nic. Briſeur, maître de la monnoie, & de Marguerite des Fours, & en eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Claudette, femme de François Mauljean, conſeiller

Digitized by Google

conſeiller d'état & échevin de Nancy. Il paroit qu'il eut encore une fille nommée Cécile, mariée par contrat du 16. août 1636, à Claude Gaudel, receveur de Châtel-ſur-Mozelle, dont elle fut la ſeconde femme.

FRANÇOIS DUBOIS, ſeigneur d'Hoéville en partie, d'Hincourt & de Semibelange, conſeiller-maître des comptes de Lorraine, ſur la démiſſion de ſon père, & par lettres données à Épinal le 23. juillet 1631; épouſa en 1632, Anne Mauljean, fille du capitaine Jacob Mauljean, ſeigneur voué de Dieulouart, & de Clémence Regnault, & en eut: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Marguerite, fiancée à Antoine Thevenin, ſeigneur de S^t. Julien, & morte la veille de ſes nôces. 3°. Jean-Franç. Dubois, conſeiller de l'hôtel-de-ville de Nancy, qui épouſa Chriſtine Rebourſel, fille de Jean Rebourſel, ſécretaire du duc Nicolas-François, & de Catherine Rouſſelot, dont il n'eut point de poſtérité.

NICOLAS DUBOIS, ſeigneur d'Hincourt, de Semibelange & Hoéville en partie, ſeigneur voué de Dieulouart, épouſa en 1674. Éléonore de Maillet, fille de Humbert de Maillet, écuier, & de Claude de Bouvier, & en eut: 1°. Jean-François qui ſuit. 2°. Élizabeth Dubois, femme de Jean André, ci-devant major du régiment de Jouternon, & enſuite capitaine au régiment aux gardes de S. A. R.

JEAN-FRANÇOIS DUBOIS, ſeigneur d'Hoéville en partie, conſeiller au parlement de Metz, épouſa N... veuve de N.. Anthoine, directeur de la monnoïe, dont il eut, entr'autres enfans, une fille, qui a épouſé le S^r. de la Salle, & une autre, épouſe du S^r. de la Huchaudière.

DUBOIS (Claude), ſecond fils de Gaſpard Dubois & de Marguerite Huraul d'Épinal, fut annobli par lettres du grand duc Charles, du 18. octobre 1598; dans leſquelles il eſt dit fils de Gaſpard Dubois, receveur d'Arches. Porte comme Franç. René ſon frère. *Héraulderie de Lorraine.*

CLAUDE DUBOIS avoit épouſé Madelaine Lauretain. Il fit repriſes le 19. mars 1612. tant en ſon nom qu'en celui de Dominique Lauretain ſon beau-frère, pour ce qu'ils poſſédoient par indivis & par ſucceſſion au village de Nommexey. Il en fit encore d'autres le 13. janvier 1625, par François-René Dubois ſon frère, fondé de procuration, pour ce qu'il avoit audit village de Nommexey, mouvant de Châtel-ſur-Mozelle.

DUBOIS (Antoine), fut annobli le 10. ſeptembre 1622. Porte d'azur, à un arbre d'or, fruité de même. *Héraulderie de Lorraine.*

La famille de Dubois dont nous faiſons ici la généalogie, prétend tirer ſon origine & ſa nobleſſe d'Auvergne; ce qui paroît certain, c'eſt qu'elle eſt étrangère, comme il conſte par les lettres de naturalité accordées en 1609. Il eſt même vrai qu'avant que le duc Henri eut annobli Antoine Dubois, il étoit déja ſon conſeiller d'état & lieutenant-général au bailliage de Baſſigny.

NICOLAS

NICOLAS DUBOIS, père de cet Antoine, prend la qualité de noble dans un traité de partage de l'année 1594, au sujet de la succession de Jean Audenet, père de Catherine Audenet sa femme; quoiqu'il en soit, Antoine Dubois, nommé conseiller d'état du duc Henri en 1616, & lieutenant-général de Bassigny, ne laissa pas de prendre des lettres de noblesse qui lui furent accordées en considération des services qu'il avoit rendus à son souverain, soit en qualité de conseiller d'état, soit en celle de député aux conférences tenuës en 1611. au sujet des terres de surcéance dans le comté de Bourgogne, comme aussi parcequ'il étoit issu de parens nobles originaires du pais, du côté de sa mère. Antoine Dubois avoit épousé Nicole Collin, fille de Mainé Collin & de Didon la Faux, & en eut Nicolas qui suit.

NICOLAS DUBOIS, lieutenant-général du bailliage de Bassigny, épousa en 1613. Anne d'Haccourt, fille de Claude, seig. d'Haccourt, conseiller d'état, procureur-général de Lorraine, & de Jacquette Bourlier, dont il eut: 1°. Nicolas qui suit. 2°. Marie, alliée à Théodore des Pilliers: gouverneur de Longwy. 3°. Claude, femme de Vespasien Prévault de la Chesnée. 4°. Antoine jésuite. 5°. Joseph, prieur de St. Etienne Dumont, proche la Marche.

NICOLAS DUBOIS, II. du nom, lieutenant-général du bailliage de Bassigny, conseiller d'état & en la cour souveraine, intendant de l'armée de Charles IV, & envoié en Espagne pour négocier sa délivrance, épousa en premières nôces, en 1634, Claude Hiérosme, veuve de Jean d'Abaucourt, conseiller au conseil privé & procureur-général de l'évêché de Metz, & fille de Charles Hiérosme, seigneur de Sivry, & de Marg. Richard, & n'en eut point de postérité. Il prit une seconde alliance en 1646. avec Anne de Lestre, fille de Gisle de Lestre seignenr de Riocourt & de Provenchères, & de Marie de Champagne. Il eut de ce second lit: 1°. Anne-Marie Dubois, femme de Charles-Alexis de l'Isle, seigneur de Gouincourt. 2°. Charles Dubois, jésuite. 3°. Antoine qui suit. 4°. Marguerite, mariée à Philippe de Laumont, seigneur de Rocourt, capitaine de cavalerie au service de France. 5°. Nicolas Dubois, chanoine de la Mothe. 6°. Marie-Odette, religieuse de la congrégation.

ANTOINE DUBOIS, II. du nom, chevalier, baron de Damblain, par lettres données en 1720. seigneur de Riocourt, de Provenchères & de Morault, fut nommé par Charles V. conseiller en la cour souveraine, par brevêt de 1689; confirmé par Léopold I. en 1698; établi grand-maître des eaux & forêts en 1701; conseiller au conseil des finances en 1709; & conseiller d'état & maître des requêtes en 1710. Il avoit épousé en 1688. Anne Turmeau, fille d'Isaac Turmeau, seigneur de Montaut, procureur du roi au bailliage de Romartin, & de Marie Brachet, & en eut: 1°. Nicolas-François qui suit. 2°. Charles de la Mothe. 3°. Antoine-Philippe-Léopold Dubois.

NICOLAS-FRANÇOIS BARON DUBOIS DE RIOCOURT, conseiller en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, maître des requêtes de l'hôtel de S. A. R. en survivance de son père; & enfin premier président en la chambre des comptes de Lorraine, a épousé N... d'Hoffelise, fille de Claude-Cæsar d'Hoffelise, seigneur de Villey, conseiller d'état de S. A. R. & président en la cour souveraine, & de N... Cueullet de Villers, dont il a eu: 1°. Antoine-François Dubois de Riocourt, avocat-général en ladite chambre. 2°. N... officier au régiment des Gardes-Lorraines; & plusieurs filles.

DUBOIS

Digitized by Google

DUBOIS (Charles), receveur d'Arches, fut annobli par le duc Charles IV. le 8. mars 1634. Porte d'or, au chevron de ſable, accompagné en chef de deux glands pendans de ſinople, & en pointe un cerf couché de ſable, ramé de même; & pour cimier un homme armé & cuiraſſé, tenant une épée garnie d'or. *Héraulderie de Lorraine.*

DUCHASTEL, *ou* DUCASTEL (Jean-Baptiſte), marchand à Nancy, fut annobli par le duc Henri le 11. ſeptembre 1618. Porte d'azur, à une faſce crenelée par le bas d'argent, ſurmontée de trois châteaux de même; l'écu orné d'un armet morné ſurmonté de ſon bourlet, & accompagné d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

DUCOIN. *Voyez* BESSON *ou* BEXON.

DUHOMME (François), ſécretaire du duc Léopold I. fut annobli par lettres de ce prince données le 18. mai 1725, portant: " Qu'il eſt natif de » la ville de Toul, d'une famille hors du commun; & qu'aiant eu le » malheur de perdre ſon père qui étoit officier dans les troupes perduës » du Roi T. C, où il avoit ſervi avec honneur, il ſe retira en Lorraine » où il fut d'abord employé à la priſe de poſſeſſion qui fut faite au nom » de S. A. R. de la province de la Sarre en Lorraine-allemande. A ſon » retour il fut fait lieutenant & controlleur des prévôté & gruërie » d'Amance; emploi qu'il avoit exercé pendant neuf ans. Il fut enſuite » ſécretaire de la chambre des comptes l'eſpace de quinze ans; & en » 1721. ſécretaire des conſeils & finances. Qu'il eſt allié à pluſieurs » familles nobles de Lorraine, & qu'il n'a rien épargné pour donner une » bonne éducation à ſes trois fils, dont l'aîné eſt pourvu en ſurvivance de » l'office de capitaine-prévôt, chef de police ès prévôté & gruërie duPont; » le puîné ſert en qualité de lieutenant au régiment de Pont infanterie, » pour le ſervice de France; & le cadet s'applique à l'étude des belles » lettres, &c. " Porte d'argent, parti d'azur au chevron parti d'azur & d'or, accompagné de trois étoiles de l'un en l'autre, deux en chef & une en pointe, à la bordure de gueules; & pour cimier une étoile d'azur, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 216. régiſt. 1724.*

FRANÇOIS DUHOMME épouſa en 1698. Anne Guilbert, dont il eut Antoine-François, qui épouſa Élizabeth Bocquel, de laquelle il a eu Jean-Baptiſte-Thomas, & pluſieurs autres enfans.

DUJARD (Jean-Dieudon.), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, conſeiller-ſécretaire des commandemens & finances de feu le duc Léopold I, & premier commis de la chancellerie, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 29. mai 1736, contenant: " Qu'il fut

» appellé en 1719 par le duc Léopold I, de la ſuite de la cour pour » ſervir à la chancellerie, & enſuite lui conféra par patentes du 30. » août de ladite année 1719. ledit office de conſeiller-ſécretaire des » commandemens & finances ; depuis lequel tems il n'a ceſſé de rendre » ſervice, tant dans l'exercice deſdites charges, que dans pluſieurs » autres ; & notamment dans celle de ſécretaire du conſeil des matières » bénéficiales que ledit duc avoit établi : mettant d'ailleurs en conſidération » les ſervices rendus depuis plus d'un ſiècle aux ducs de Lorraine par les » ancêtres tant paternels que maternels dudit Jean-Dieudonné Dujard ; » que Joſeph Dujard ſon triſaïeul étoit valet-de-chambre au grand duc » Charles ; que Dieudonné Dujard ſon père, avocat en parlement, aïant » été obligé d'aller à la ſuite du préſidial de Sarlouis, n'y aïant aucun » ſiège à Nancy lieu de ſa naiſſance, pendant que la France occupoit la » Lorraine, il exerça cette profeſſion avec tant de diſtinction, qu'il » mérita les offices de bailli de Berus & de Valdrevange . . . Que Barbe » Veſne, mère dudit expoſant, étoit fille de François Veſne & de » Catherine Buſſelot ; que ledit François Veſne, capitaine au régiment » de Maraſſe infanterie, étoit fils de Claude Veſne, lequel ſucceſſivement » avoit été chirurgien ordinaire de la chambre des ducs François II, » Charles IV. & Nicolas-François ; que ladite Catherine Buſſelot étoit » d'une famille déja anciennement noble, & fille de Jean Buſſelot, » qualifié ſieur de Torcheville & du Dordal : qu'enfin ledit J. Dieudonné » Dujard a épouſé Françoiſe-Marguerite Barot, qui eſt au quatrième » degré de nobleſſe . . . ; enſorte que de ſon chef, & de celui de ſon » épouſe, il eſt allié à un très-grand nombre de familles nobles de » Lorraine, & notamment à celle de feu le ſieur Dominique Mathieu de » Moulon ſon oncle maternel, décédé conſeiller d'état & procureur-» général de Lorraine, &c. " Porte d'azur, à trois faſces d'or, à la bordure engrelée & contre-faſcée de même ; & pour cimier une étoile d'azur. *Fol. 1. régiſt. 1736. 1737.*

DUMANS (Pierre), fut annobli par le duc Antoine le 11. novembre 1508. Porte faſcé d'argent & d'azur, à la pointe de gueules chargée de trois bezans d'or, un & deux ; pour cimier une bourſe d'azur liée de gueules, les coins d'or jettant pluſieurs pièces de même. *Fol. 180. régiſt. 1506.*

DUMAS (Jacq. Charles), avocat au bailliage de Vôges, fut annobli le 1. février 1730. Porte d'argent, au pin tigé & terraſſé de ſinople, fruitté d'or, au chef d'azur chargé d'un croiſſant montant d'argent, accoſté de deux étoiles d'or ; & pour cimier un lion de même tenant une étoile de l'écu, & iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 67. régiſt. 1729. & 1730.*

DUMAS

Digitized by Google

DUMAS (Pierre), receveur des finances à Mirecourt, fut annobli le 20. juin 1736. Porte les mêmes armes que Jacques-Charles Dumas. *Fol. 38. régiſt. 1736.*

DUMESNIL (Michel), premier chirurgien de monſeig. fut annobli par Charles IV. le 5. mai 1629. Porte d'azur, à la croix fleuronnée, écartelé de gueules à une tête de licorne d'argent; & pour cimier une tête de licorne de l'écu, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 78. régiſt 1629.*

GABRIEL-DIDIER DU MESNIL, médecin de S. A. R. & Gabriel ſon frère, gouverneur des pages, furent déclarés gentilshommes le 10. avril 1701. *Fol. 102. régiſt. 1701.*

DUMESNIL (Olry), ſubſtitut à Mirecourt, fut annobli par Charles IV. le 3. avril 1632. Porte d'or, à un tertre de ſinople, mouvant de la pointe de l'écu, chargé d'un lévrier d'argent aſſis & contourné, accolé de gueules, ſurmonté d'une croix raccourcie d'argent; & pour cimier la croix de l'écu ſur un armet morné, orné de ſon lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 124. régiſt. 1632.*

DUMESNIL (Stable), capitaine-commandant de la bourgeoiſie de Bar, fils de Robert Stable Dumeſnil, brigadier dans les gardes du roi de France, fut annobli par le duc Léopold I. le 24. mars 1717. Porte d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois merlettes d'argent poſés deux & une; & pour cimier une merlette de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 33. régiſt. 1717.*

DUMONT (Jacques), receveur de Roſières, fut annobli par le duc Antoine le 9. mai 1527. Porte d'azur, à un léopard d'or, couppé, ſoutenu, ondé d'argent & de gueules de ſix pièces; & pour cimier un lion léopardé naiſſant d'or, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres; fol. 174. regiſtrata de 1525.*

Digitized by Google

JACQUES DUMONT épouſa Marguerite Mélian, fille de Mille Mélian & de Hellouy ſa femme, dont il eut : 1°. Chriſtophe Dumont. 2°. N.. Mélian Dumont, chanoine à Hauſſonville, qui aſſiſta au contrat de mariage de Renée de Valleroy ſa nièce, avec Nicolas Peltre, conſeiller d'état de S. A. 3°. Nicole Dumont, mariée : 1°. à Jean de Valleroy, conſeiller-ſécretaire de S. A. dont elle fut ſeconde femme ; & 2°. à Nicolas Gillet, écuier.

DUMONT (Michel), demeurant à Ormes, fut annobli par le duc Charles III. le 9. février 1557. Porte d'azur, à une bande d'argent chargée de trois roſes de gueules, & cottoiée de deux muffles de léopard d'or, l'un en chef & l'autre en pointe ; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 89. régiſt. 1558.*

MICHEL DUMONT épouſa Alizon des Pilliers, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Jean de Montelz, ſeigneur de Joly. Il en eut Nicolas Dumont, écuier, demeurant à Ormes, qui ſe maria avec Anne de Naves, veuve de lui & tutrice de ſon fils le 22. janvier 1620, qu'elle vendit le huitième en un gagnage ſitué à Clerey, au comté de Vaudémont, à Louis & François Dupuy, écuier, ſeigneur de Jubainville. Il eut de ce mariage Michel qui ſuit.

MICHEL DUMONT, II. du nom, demeurant à Ormes, étoit en 1620. ſous la garde-noble d'Anne de Naves ſa mère, comme il paroit par le contrat de vente mentionné ci-deſſus. Il épouſa, par contrat du 27. août 1623, Eliſabeth du Thizac, fille de Claude du Thizac, III. du nom, écuier, ſeigneur de Rochière, & de Marguerite Bouvot.

DUMONT (François), natif de Nourroy-le-Véneur, fut annobli par le duc Antoine le 7. mai 1539. Porte de gueules, au chef d'argent chargé de deux coquilles de ſable ; & pour cimier ſept pannaches aux métail & couleurs de l'écu, iſſantes d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin. *Tréſor des chartres, fol. 284. régiſt. 1535.*

DUMONT (Blaiſe, S^r. de Suart de Roſières, François de la Barre, Philippe, S^r. de Bruville), tous deſcendus de François Dumont de Nourroy-le-Véneur, furent déclarés gentilshommes le 25. avril 1622. *Fol. 77. régiſt. 1622.*

DUMONT

Digitized by Google

DUMONT (Annibal), conſeiller du duc de Mercœur, fut annobli par le duc Charles III. le 9. février 1597. Porte d'or, au lion d'azur, armé & lampaſſé de gueules, flanché ſur le tout d'une épée d'or garnie de ſable; & pour cimier un lion naiſſant de l'écu tenant une épée de même, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 64. régiſt. 1597.*

DUMONT (François). Porte de ſable, à trois épées d'argent garnies d'or miſes en pal, la pointe levée; & pour cimier une épée de l'écu, au milieu d'un vol de ſable ſur un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métail & couleur de l'écu, qui ſont les armes de Catherine de la Reaulté. *Fol. 97. régiſt. 1522.*

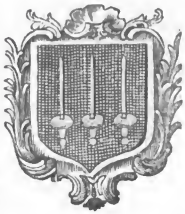

FRANÇOIS DUMONT obtint permiſſion » de ſuivre la nobleſſe, de prendre » les armes & porter le nom de Catherine de la Reaulté, ſon aïeule » maternelle, & de renoncer à la ſucceſſion de ſon père, de même qu'il » auroit pû faire dans les quarante jours après le décès d'icelui, avec » conceſſion de la part de S. A. en faveur de l'expoſant, de la ſucceſſion » meubles & immeubles de ſondit père, qui appartenoient à Sadite Alteſſe » par ladite renonciation, moïennant une ſomme de mille vingt-ſix frans » huit gros; le tout accordé par lettres de Charles duc de Lorraine, » expédiées à Nancy le 16. novembre 1665, contenant: Qu'il eſt reſté » fils unique de Paul Dumont & d'Anne Wain; qu'aïant pris le parti des » armes, enſuite s'étant retiré près de ſa mère, il a toujours ſuivi la » condition des perſonnes nobles, aïant cru que ledit Paul Dumont ſon » père étoit décoré de ce titre, parceque de ſon vivant il étoit exempt » des charges dont les roturiers ſont tenus; ce que le ſuppliant a appris » procéder des lettres de franchiſes à lui accordées en conſidération des » ſervices qu'il avoit rendus au commencement des dernières guerres, » ce qui a occaſionné le ſuppliant de deſirer d'acquérir le titre aſſuré de » nobleſſe, que la coutume du bailliage de S^t. Mihiel lui concéde, » d'autant que François Wain, ſon aïeul maternel, auroit obtenu & » joui de pareils privilèges, ainſi qu'il eſt contenu dans les lettres-patentes » du duc Charles, du 12. ſeptembre 1602. & qu'enſuite il auroit épouſé » Catherine de la Reaulté, aïeule du ſuppliant, & qu'il n'a pu faire ſa » renonciation dans le tems à cauſe des malheurs de la guerre, & qu'il » n'étoit pour lors âgé que de ſix à ſept ans, &c. "

DUMOULIN (Charles), gruïer de Rambercourt-aux-Pots, fut annobli par Charles IV. le 3. ſeptembre 1631. Porte d'azur, au lion d'or tenant & étranglant un mouton terraſſé d'argent; & pour cimier un lion naiſſant d'or, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 193. régiſt. 1631.*

DUMOULIN

Digitized by Google

DUMOULIN (Jean), clerc-d'office en l'état de S. A. le duc Henri, par lettres du 3. juillet 1613. Porte d'argent, à la croix d'azur, chargée d'une autre croix fleuronnée d'or; & pour cimier un lion naiſſant d'azur tenant la croix de l'écu, & iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 194. régiſt. 1613.*

DUMOULIN (Vanne), natif de Lenoncourt en Barrois, ſergent-major au ſervice de Charles IV, fut annobli par ce prince le 12. mars 1632. Porte d'azur, à une anille d'argent, brochant ſur le tout une hallebarde de même emmanchée d'or, miſe en pal; & pour cimier la hallebarde de l'écu ſur un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 43. régiſt. 1632.*

DUMOULIN (Jean), de Brouſtier, lieutenant-colonel, fut annobli par le duc Charles IV. le 12. avril 1669. Porte d'azur, à un lion d'argent armé, lampaſſé & couronné de gueules, tenant une épée d'argent garnie d'or; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu.

DUMOUTON (Didier), clerc-juré de Saucy, fut annobli par lettres-patentes du duc Charles III. le 20. août 1550. Porte d'azur, à la faſce d'or chargée de trois treffles de gueules, accompagnée de cinq bezans d'or mis en orle. *Fol. 40. régiſt. 1551.*

DUPAQUIER (Antoine), apoticaire à Mirecourt, fut annobli par Charles III. le 24. octo. 1572. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe un tertre à trois coupeaux de ſinople; & pour cimier un dextrochère revêtu d'or, tenant un bouquet de treffles. *Tréſor des chartres, fol. 207. régiſt. 1571.*

Digitized by Google

DUPAQUIER (Nicolas), officier de la garniſon de Sens, fut annobli par le duc Henri le 24. décembre 1610. Porte d'argent, à un ſep de vigne au naturel, à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or; & pour cimier un lion naiſſant de même. *Fol. 143. régiſt. 1610.*

REGNAULT DUPAQUIER, procureur-général au bailliage & cité de Toul, fut reconnu noble le 3. mai 1612. *Fol. 87. régiſt. 1612.*

DUPARCHE (Hyacinthe), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & receveur de Gondrecourt, fut annobli par lettres du duc Léopold I. le 10. avril 1724. Porte pour armes parti bandé, contrebandé & ondé d'or & d'azur; & pour cimier un vol. *Fol. 32. régiſt. 1724.*

DUPREUX (Gaſpard-Franç.), fut annobli par lettres du duc Léopold I. le 24. mai 1724. Porte d'argent, à la bande échiquetée d'or & d'azur de trois tires. Il étoit originaire de Rozières aux ſalines.

DUPONT (Antoine), ſecretaire de Mr. de Baſſompierre, fut annobli par Charles III. le 24. mai 1590. Porte d'azur, à un cigne d'argent; & pour cimier une tête & col de cigne, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 137. régiſt. 1590.*

DUPREY (Barthelemy), ſecretaire de monſeigneur de Vaudémont, fut annobli par le duc Charles IV. le 7. janvier 1626. Porte d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux pommes de pin de ſinople, & en pointe un ours paſſant de ſable, armé & allumé de gueules; & & pour cimier un pélican d'argent. *Fol. 94. régiſt. 1525.*

DUPUY

Digitized by Google

DUPUIS (Nicolas), originaire de Pont-à-Mouſſon, fils d'Antoine Dupuis & de Marguerite Philbert, peintre ordinaire de S. A. Roiale, fut annobli par lettres du 24. décembre 1706, " Pour ſon habileté » dans l'art de peindre, qui lui avoit procuré l'honneur de peindre » d'après nature l'empereur Joſeph durant le ſiège de Landau, & pour » ce que ſon biſaïeul maternel, Barthelemi le Brun, auſſi peintre » ordinaire de Charl. III, avoit été annobli par ce prince, en récompenſe » de ſes excellens ouvrages, &c. " Porte d'or, à la faſce de gueules, chargée d'un alérion d'argent. *Fol. 14. régiſt. 1707.*

NICOLAS DUPUIS épouſa Catherine Philippin, fille de Samuel Philippin & de Marie Barotte; & en eut: 1°. Nicole Dupuis, épouſe de Jean Taron, commiſſaire-garde de l'artillerie du fort S^t. Martin de Trêves. 2°. Philippe qui ſuit. 3°. Antoine, prêtre de la Miſſion. 4°. Marguerite, non mariée.

PHILIPPE DUPUIS, peintre ordinaire de S. A. R. Madame, épouſa en 1706. Anne Faron, fille de Pierre Faron & de Marie le Cocq, dont il eut pluſieurs enfans.

DUPUY (Gaſpard), natif de Macé-ſous-Briſſet, fut annobli par lettres de Charles IV. duc de Lorraine, expédiées à Bruxelles le 25. octobre 1653, vérifiées le 20. novembre 1662, portant: » Qu'il ſert depuis vingt » ans, & que depuis un ſi longtems, une longue & laborieuſe milice, il a » eſſuié toutes les pertes des rencontres & combats qui ſe ſont préſentés; » pendant lequel tems il eſt monté de ſimple ſoldat, par les dégrès de » cornette, lieutenant, capitaine de cavalerie, & autres moins relevés, » à la charge d'adjudant-général de S. A, &c. " Porte d'azur, au lion d'or, tenant en ſa patte un ſabre nud. *Fol. 3. régiſt. 1639. 1660.*

GASPARD DUPUY épouſa Claude Vallée, veuve de Dominique de Muſſey, gouverneur & bailli d'Aſpremont, capitaine au régiment de Vaudémont, & colonel de dragons pour le ſervice de Charles IV, & fille de Nicolas Vallée, écuier, demeurant au Neufchâteau, & de Barbe Maimbourg.

DURAND (Girard), natif de Moulin, huiſſier d'armes, fut annobli par lettres données à Bar le 28. décembre 1509. Porte tranché d'or & d'argent, à la faſce d'azur accompagnée de deux léopards contre-paſſant de ſable, l'un en chef & l'autre en pointe, & une roſe de même au canton ſur argent. *Fol. 137. régiſt. 1505. 1509.*

DURAND (Louis), natif d'Aiſne en Savoye, demeurant à Nancy, fut annobli par lettres de Charles III, données à Nancy le 16. novemb. 1568. Porte tranché de gueules & d'or, à la faſce d'azur accompagnée de deux léopards contre-paſſant, celui du chef d'argent, & l'autre de gueules;

Digitized by Google

gueules ; & pour cimier un lion assis de gueules, tenant en sa patte droite une boule d'or, & environné de deux pennes d'or tranchées d'azur ; le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 187. régist. 1567.*

Selon le *registrata* les armes sont d'azur, au léopard de gueules, tranché sous or, de même au léopard d'argent, & celui de la pointe contourné de gueules, à une fasce d'argent brochant sur le tout.

LOUIS DURAND épousa le 15. janvier 1553. Claudon Regnault, veuve de Ragon Bourcier, & en eut : 1°. Christophe qui suit. 2°. Louis, seigneur de Jeandelincourt, de Silly & de Beauregard, capitaine de Spitzemberg, qui épousa le 25. septembre 1594. Madelaine de St. Maury en Comté, fille de Nicolas de St. Maury, seigneur de Bisontaine, & de Catherine de Troussay, dont il eut : 1°. Barbe Durand, épouse de Jean Maimbourg, seigneur de Pulligny, Ceintrey & Voinemont en partie. 2°. Louise Durand, mariée par contrat du 27. janvier 1613. à Remy Pichard, docteur en médecine, natif de Damblain. 3°. Philippe Durand, première femme de Baltazard Ferier. 4°. Claude Durand, seconde femme de Pierre Collignon demeurant à Nancy ; & deux autres fils.

CHRISTOPHE DURAND, seigneur de Silly & de Jeandelincourt en partie, épousa Marguerite Bassy, fille de Pierre Bassy, controlleur de Boulay, dont il eut : 1°. Louis qui suit. 2°. Marie Durand, dame de Silly & de Jeandelincourt en partie, alliée 1°. à Henri de Bildstein, seign. de Magnières & de Domptaille, mort en 1636 ; & 2°. à Charles de Mitry, seign. de Fauconcourt, maître-d'hôtel du duc Charles IV, mort d'un catarre en 1656.

LOUIS DE SILLY, II. du nom, seig. dudit lieu & de Jandelincourt en partie, prévôt d'Arches, & colonel d'infanterie pour le service de Charles IV, épousa Anne-Claude Aubertin, avec laquelle il vivoit en 1670, fille de Simon Aubertin de Juvrecourt, seign. dudit lieu, Raville, Bathelémont, &c. pair de l'évêché de Metz, conseiller d'état, chancelier & maître des requêtes de l'évêque de Metz, son envoié extraordinaire vers l'empereur Mathias, & d'Anne Praillon, dont il eut : 1°. François-Charles qui suit. 2°. Nicole-Gabrielle de Silly, femme de François de Juvrecourt, seigneur de Xourdaille, bailli & gouverneur de Nomeny, son cousin-germain.

FRANÇOIS-CHARLES DE SILLY, seigneur de Jeandelincourt, épousa Jeanne Labbé, fille de Jean Labbé, lieutenant au gouvernement de Nancy, & de Jeanne de Marsinu, de laquelle il eut : 1°. Charles qui suit, & 2°. Louis, qui a fait la branche ci-après.

CHARLES-HENRI DE SILLY, seign. de Jandelincourt & des Francs, épousa vers l'an 1680. Françoise de Mazerulles, fille de Claude de Mazerulles, auditeur des comptes de Lorraine, & d'Anne de Gombervaulx ; de ce mariage vinrent : 1°. Charles-François qui suit ; & 2°. N.... de Silly, mariée en 1707. à Jean-Edme de Choiseul, seigneur de Fremauville, capitaine d'infanterie dans le régiment d'Agenois, pour le service de France, puis lieutenant-colonel des gardes de S. A. R. & bailli de Fénestranges. Charles-Henri de Silly mourut en 1712.

CHARLES-FRANÇOIS DE SILLY, seigneur de Jandelincourt, des Francs, &c. capitaine de grenadiers au régiment de Saillant, puis capitaine au régiment des gardes de S. A. R, a épousé Jeanne-Antoinette Labbé, fille de Simon-Melchior Labbé, seig. de Coussey, doien des secrétaires

Digitized by Google

d'état, commandemens & finances de S. A. R, & conſeiller de ſon conſeil d'état, & de N.... Jacqueſſon, dont il a eu deux filles, dont l'une mariée à N. Charpentier, baron de Newron, mort ſans enfans, préſident au parlement de Metz, & l'autre morte fille.

LOUIS DE SILLY, IL du nom, ſecond fils de Franç. Char. de Silly, & de Jeanne Labbé, épouſa: 1°. N.. de Maimbourg. 2°. N. de Procheville. Il eut du premier lit: 1°. N.. de Silly, capitaine des arquebuſiers pour le ſervice de S. A. R. 2°. N.. lieutenant-aux-gardes. 3°. N.. qui ſuit. 4°. N... mariée à N... Rouhault de Gavache, baron d'Ogéviller, &c. & pluſieurs autres filles.

N... DE SILLY, enſeigne réformé, puis commiſſaire ordonnateur de la part de S. A. R. pour le paſſage des troupes, a épouſé N... de Hault, fille de Henri de Hault, ſeigneur de Girory, capitaine au régiment des gardes de S. A. R, & d'Anne Thérèſe Boudot, dont il a eu un fils, qui a épouſé en 1754. N... Dumeſnil.

DURAND (Pantaléon), receveur des comtes de la Roche à Commercy, fut annobli par décrêt de Charles duc de Lorraine, donné le 7. octobre 1597, ſur requête à lui préſentée par ledit Durand, avec permiſſion de porter les armes dépeintes ès lettres de nobleſſe à lui déja accordées le 11. décem. 1596. par les comtes de la Roche, damoiſeaux de Commercy; qui ſont les mêmes que le roi René accorda à Nicolas Gillequin, prévôt de Commercy, le 30. avril 1495, duquel il eſt deſcendu du côté maternel.

Porte pour armes, d'or, à quatre pales de ſable, au chef danché de quatre pièces d'or, ſur cinq d'azur. *Tirées de la héraulderie.*

PANTALÉON DURAND avoit épouſé Simone Mardin, & en eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Thomas Durand, qui épouſa, le 20. octobre 1606, Suzanne Bouillon, fille de Jean Bouillon, prévôt de Mandres-aux-quatre-Tours, & en eut Jean Durand, ſeigneur de Reſſoncourt, marié en 1637. à Claude Goujeat, dont il eut Suzanne-Élizabeth, qui épouſa Nicolas Boucher, ſeigneur de Morlincourt. 3°. Claude Durand, qui eut de Madelaine de Sévigny deux filles, l'une mariée à Nicolas des Châteaux de Nuiſement, & l'autre à Nicolas Petit, ſeigneur de Longeau. 4°. Antoine Durand.

JEAN DURAND épouſa en 1577. Marie de Tailfumier, fille de Domin. Tailfumier & de Guillemette Ferry, & en eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Pantaléon, qui eut de N. Foés, Jean-Baptiſte Durand, conſeiller au parlement de Metz, où il a fait une branche. 3°. Simone Durand, mariée: 1°. à Charles-Jérôme, ſieur de Fontaine. 2°. à Louis Huraut.

FRANÇOIS DURAND, avocat au parlement, épouſa Marie Haraucourt, fille de Nicolas Haraucourt, prévôt de Commercy, & de Catherine Boucher, & en eut: 1°. Charles qui ſuit. 2°. Madelaine Durand, épouſe de Jean Pariſot, conſeiller-ſécretaire du roi, maiſon & couronne de France. 3°. Catherine Durand, femme de Charles-Jérôme de Choiſy, ſeigneur de Xivry.

CHARLES DURAND, ſeigneur de Valdeck, conſeiller d'état de Charles IV, ſon procureur-général en ſa cour ſouveraine en 1669, & depuis préſident des grands-jours de Commercy, épouſa en premières nôces, en

Digitized by Google

en 1661, Marie-Anne Cuny, fille de Chriſtophe Cuny, conſeiller d'état en la cour ſouveraine de Lorraine, & de Marguerite Maſſu. Il épouſa en ſecondes nôces N... Adam, dont il eut poſtérité. Du premier lit ſont iſſus: 1°. Jean-Franç. Durand, bénédictin & prieur de Fénéſtranges. 2°. Catherine, religieuſe à Toul. 3°. Joſephine Durand, religieuſe de la congrégation à Ligny. 4°. Louis Durand, chanoine de S^t. Gengoult à Toul. 5°. Ignace qui ſuit. 6°. Antoine-Joſeph, bénédictin, & une fille mariée à N... Louven, lieutenant au régiment de Condé, cavalerie.

N... IGNACE DURAND, capitaine d'une compagnie franche pour le ſervice de France, non marié.

DURAND (François-Bernard), prévôt de Remoncourt, fut annobli par lettres données à Nancy le 24. janvier 1664, contenant: "Que ſes » prédéceſſeurs étant originaires du comté de Bourgogne, ſon biſaieul y » auroit été annobli par l'empereur Charles V, ainſi qu'il lui ſeroit facile » de le juſtifier, ſi ſon fils aîné, commiſſaire des troupes de France en » Champagne & en Bourgogne, n'avoit été malheureuſement aſſaſſiné » vers Fribourg, & ſes titres perdus; de plus, qu'Etienne Durand leur » père s'étant retiré en Lorraine, où il auroit obtenu & exercé la charge » de prévôt de Remoncourt, après avoir été lieutenant-colonel du » régiment de Bettancourt, n'ignoroit pas ſon extraction, auroit toujours » pris la qualité de noble & vêcu noblement, aïant même épouſé Anne » Tillequin, dont la famille a été annoblie par le feu duc Charles, le » 26. avril 1589; mais comme il eſt impoſſible audit François-Bernard » Durand de prouver ſadite nobleſſe, à moins que de faire de grands » frais pour aller chercher ſes titres en Bourgogne & en Piédmont, où » ſes prédéceſſeurs ont demeuré longtems, il ſupplie S. A. de lui accorder » des lettres de nobleſſe, &c."

Porte d'azur, écartelé de gueules, au chef d'or chargé d'un aigle éploïé & & couronné de ſable; & pour cimier l'aigle de l'écu tenant en ſa dextre une déviſe où ſont ces mots: DURANTES VINCUNT. *Tréſor des chartres, fol. 11. régiſt. 1664.*

FRANÇOIS-BERNARD DURAND, tréſorier des parties-caſuelles, par lettres données à Nancy le 30. mai 1700, avoit épouſé Marie-Thérèſe Freminet, dont il eut: 1°. Joſeph qui ſuit. 2°. Marie-Anne-Gabrielle Durand, épouſe de Joſ. Villemin, commiſſaire des troupes de Lorraine, introducteur des ambaſſadeurs, & maître des cérémonies.

JOSEPH DURAND, écuïer, avocat en la cour ſouveraine, fut tréſorier des parties-caſuelles après le décès de ſon père, & par lettres données à Lunéville le 1. novembre 1703. Il épouſa Thérèſe Magnien, fille de François Magnien, premier controlleur de l'hôtel de S. A. R, & de Dieudonnée l'Huillier.

DURAT (Guillaume), ſecretaire & auditeur des comptes de Lorraine, fut annobli ſans finances, par lettres de René II, données à Nancy le 20. février 1488. Porte d'or, au pal de gueules, cottoié de deux rats de ſable grimpans audit pal; & pour cimier un rat naiſſant & iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 224. régiſt. 1486. 1489.*

DURUPT (Jean), argentier de monſeigneur de Vaudémont, fut annobli par le duc Charles III. le 25. février 1553. Porte d'azur à trois têtes de panthère d'or, poſées deux & une; & pour cimier une panthère naiſſante d'or, iſſante d'un torti, le tout porté d'un armet morné, orné d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 29. régiſt. 1554.*

DURUZ (Georges), receveur & gruier de Châtel-ſur-Mozelle, fut annobli par le duc Charles III. le 2. août 1579. Porte ondé d'azur & d'argent de ſix pièces, au chef d'or chargé d'une belette de ſable; & pour cimier la belette de l'écu naiſſante, tenant un bezan d'or.

CLAUDE DURUZ fut déclaré gentilhomme le 5. mai 1632. *Tréſor des chartres, fol. 28. régiſt. 1632.*

Callot, *dans ſa héraulderie*, lui donne pour armes, d'or, à trois faſces ondées d'azur, ſurmontées d'un chien baſſet de ſable, lampaſſé de gueules.

DUTERTRE (Nicolas), demeurant à Bar, fut annobli par lettres de Léopold I. duc de Lorraine le 12. août 1711; leſdites lettres entérinées en la chambre des comptes de Bar. Porte tiercé en faſces, au premier d'or; au ſecond échiqueté de ſable & d'or, de quatre tires; au troiſième d'argent, à un dextrochère vêtu de gueules, tenant une palme de ſinople: & pour cimier la palme de l'écu environnée d'une deviſe avec ces mots: FIDE, DOCTRINA. *Fol. 136. régiſt. 1711.*

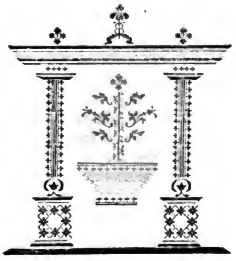

Digitized by Google

E.

EMM. ERR. ERV.

EMMEQUIN (Jean), chevalier de S^t. Jean de Jérusalem (apparamment frère-servant), héritier de Colart Emmequin, seigneur de Mandres, en la prévôté de Châtenoy, obtint " tant pour lui que pour N. Emmequin » son neveu, des lettres d'annoblissement & confirmation » d'appointement", données à Bar le 28. mai 1505. *Trésor des chartres, fol. 79. 179. régist. 1502. 1505.* Je n'ai point trouvé ses armes.

ERRARD (Olivier), fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 8. mai 1584. Porte d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois croix recroisettées au pied fiché d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une croix de l'écu posée entre deux cors retortillés d'or & d'azur. *Fol. 130. régist. 1584.*

Les lettres du duc, par lesquelles il mande aux gens de ses comptes de Lorraine de procéder à l'enrégistrement desdites lettres de noblesse, sans aucune taxe de finance, sont du 16. juin 1584. *Laiette cotée annoblisse. num. 80.*

OLIVIER ERRARD avoit épousé Chrétienne Bruneau, fille de Jacques Bruneau, chirurgien de S. A.

Noble Paul Errard, archer des gardes de Son Altesse, vivoit en 1623.

ERRARD (Jean), natif de Bar-le-Duc, fut annobli par Henri IV. roi de France, le 16. juillet 1599, en récompense des services rendus à ce prince dans ses armées. Porte d'azur, à la tour d'or bâtie en piramide, massonnée de sable, fermée de gueules & surmontée de trois étoiles d'or.

JEAN ERRARD fut père d'Adrias Errard, seigneur de Brousséy, qui épousa, le 1. mai 1623, Ide d'Ourches, fille de Louis d'Ourches, seig. de Delouse, & de Claude de Marchéville, & en eut Louis qui suit.

LOUIS ERRARD, seigneur de Delouse, épousa Jeanne de la Mothe, & en eut: 1°. Louis qui suit. 2°. Nicolas non marié. 3°. Louise. 4°. Françoise, non mariées.

LOUIS ERRARD, II. du nom, lieutenant au régiment de Raigecourt, cavalerie, épousa en 1711. Catherine-Nicole Rouyer, fille de Théodore Rouyer, prévôt du marquisat de Removille, & de Françoise Bretton

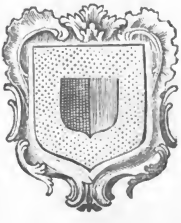

ERVAL (Yvonnet d'), *ou* Dervai, fut annobli par René I. duc de Lorraine, &c. le 30. novembre 1465. Porte d'or, à un écusson de sable parti de gueules, posé en abime. *Héraulderie de Lorraine.*

Didier Richier, *dit* Clermont, poursuivant-d'armes de S. A. & commis à la recherche de la noblesse faite en 1581, s'exprime ainsi sur l'article *dudit* Yvonnet d'Erval: " Jean d'Erval m'a dit verbalement, qu'il avoit pour

» pour enſeignement de ſa nobleſſe & de celle d'Eſtienne d'Erval ſon » frère, les lettres de nobleſſe concédées à ſon biſaïeul Yvonnet d'Erval, » par feu de très-heureuſe mémoire René, par la grace de Dieu, roi de » Jéruſalem, Sicile, duc d'Anjou, leſdites lettres en date du dernier jour » de novembre 1465, avec permiſſion de porter ſes armes.. Remontre » aujourd'hui ledit pourſuivant-d'armes, que l'an 1571, le 13. octobre, » le ſuſdit d'Erval étant venu, de par ſa mère, des deſcendans dudit » Yvonnet, auroit donné humble ſupplication à S. Alteſſe, le ſuppliant » lui vouloit permettre de délaiſſer ſon ſurnom Boucher, d'autant » qu'auparavant il s'appelloit Jehan Boucher, & prendre le ſurnom » d'Erval, avec la nobleſſe & les armoiries de ſadite mère; ce qui lui » fut octroïé à lui ſeul, & non audit Eſtienne Boucher ſon frère.

» Ledit Jean d'Erval en premières nôces épouſa Catherine de Bigonnier, » de laquelle il a eu deux fils; ſçavoir, Jean & Alexandre.

» Et en ſecondes nôces a épouſé Marguerite Bazin, fille de Jehan Bazin » & de Méline Bouvet".

ESCH (Bernard d'), fut annobli par l'empereur, d'autres diſent par un comte Palatin en 1596. Porte d'or, à un fer de moulin de ſable, accompagné de quatre chardons fleuris au naturel, feuillés de ſinople. *Anciens nobiliaires.*

ESMIET (Jean), natif du bailliage de Vôges, intendant & ſecretaire de la maiſon du comte de Brionne, Marquis de Gerbévillers, grand chambellan & maître de la garde-robe de S. Alteſſe, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 20. mars 1627. Porte d'or, au chevron d'azur, chargé d'une fleurs de lys d'argent, & accompagné en chef de deux aigles de ſable, & en pointe d'une croix ancrée de gueules; & pour cimier un aigle naiſſant. *Fol. 34. régiſt. 1627.* Les lettres furent vérifiées le 30. du ſuſdit mois 1627.

RENÉ ESMIET, fut avocat, conſeiller, puis lieutenant-particulier au bailliage de Nancy, & enfin conſeiller en la cour ſouveraine, par lettres du 22. juin 1706. Il avoit épouſé Barbe Feriet, fille de François Feriet, trilleur de la ſaline de Moyenvic, & de Marguerite Serriere, dont il eut François qui ſuit.

FRANÇOIS ESMIET, avocat, enſuite conſeiller au bailliage par lettres du 26. juin 1706, par la promotion du S. Cueullet fait lieutenant-particulier au bailliage en place de ſon père; & enfin conſeiller en la cour; avoit épouſé N. Melon de la Grece, de laquelle il n'eut qu'une fille.

ESPINETTE (Jean d'), *ou* Leſpinette. Dans la *laïette cotée annobliſſ. à la lettre* E *num.* 82. on trouve une copie collationnée le 27. janvier 1670. par C.. Rollin & A.. Rollin, notaires-jurés au tabellionnage de Sancy,

Digitized by Google

Sancy, des lettres de nobleſſe données au quartier-général près de Maubeuge, le 15. juillet 1653, en faveur de Jean d'Eſpinette, capitaine d'infanterie pour le ſervice du duc Charles IV, contenant: " Qu'encore » que ledit d'Eſpinette ſoit ſujet du roi catholique, du païs de Hainau, » qu'étant néanmoins marié à la dlle. Françoiſe de Neufforge, ſujette de » S. A. & noble d'extraction, il auroit volonté de continuer le reſte de » ſes jours dans le ſervice de Sadite Alteſſe, en lui octroyant des lettres » de nobleſſe, afin de pouvoir tant plus librement demeurer ſur les biens » de ſadite femme, &c. " Leſdites lettres entérinées en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, ſéante à Luxembourg, le 11. octobre 1653. Il n'eſt pas fait mention des armes.

ESTIENNE (Didier), natif de Loyſey au bailliage de Bar, licencié ès loix, & ſubſtitut du procureur du Barrois ès prévôté & marquiſat du Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 9. décembre 1603, portant: " Qu'il eſt extrait » d'une mère noble de la famille de Manonville. Leſdites lettres » expédiées en conſidération de ſes ſervices, & de ceux de ſon fils » unique, licencié ès droits, & avocat en la cour des grands-jours de » St. Mihiel, &c. " Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles d'or, & en pointe de trois anneaux entrelaſſés de même. *Fol. 200. régiſt. 1603.* Les lettres de juſſion de S. A. aux gens de ſes comptes de Bar, pour l'enrégiſtrement deſdites lettres, moyennant la ſomme de ſix cent frans, ſont du 24. du même mois & de la même année. *Layette cottée annobliſſ. à la lettre* E. *num. 83.*

DIDIER ESTIENNE mourut le 3. janvier 1605, âgé de ſoixante-douze ans, aiant épouſé Perette Mahuſſon, morte le 14. février 1619, auſſi âgée de ſoixante-douze ans. Il eut de ſon mariage Laurent qui ſuit.

LAURENT ESTIENNE, ſubſtitut du procureur-général à Pont-à-Mouſſon, fut fait conſeiller d'état en 1618, en récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus en différentes commiſſions dont le duc Henri l'avoit honoré, particulièrement à l'occaſion des conteſtations qui ſurvinrent alors au ſujet des limites & des échanges. Il avoit épouſé en 1604. Mangeon Maillette, fille de Daniel Maillette & de Catherine Maujean, dont il eut: 1°. Catherine, épouſe de Jean Baillivy. 2°. Claude Eſtienne qui ſuit. 3°. Charles Eſtienne, ſeigneur de Vendières. 4°. Charlotte, mariée à Antoine Cuëullet, gruier de Nancy. 5°. Louis, mort officier dans le régiment de Fabert.

CLAUDE ESTIENNE DE PROCHEVILLE, ſeigneur d'Arry en partie, premier capitaine de cuiraſſiers dans le régiment de Ligniville, épouſa en 1647. Anne Teiſſier, fille de Pierre Teiſſier, dont il eut: 1°. Pierre qui ſuit. 2°. Claude, ſeigneur d'Arry en partie, officier dans le régiment d'Allamont, & depuis premier capitaine dans le régiment de Boufflers: marié: 1°. à Gabrielle le Duchat. 2°. à Marie Lefebvre, deſquelles il n'eut point de poſtérité.

CLAUDE ESTIENNE eut encore pluſieurs enfans, entr'autres, Marie-Anne Eſtienne, alliée à Louis de Silly, ſeigneur de Jandelaincourt. Chriſtine, mariée à Louis le Bœuf de Millet, ſeigneur de Vitonville en partie, commiſſaire des guerres en France. Marie, épouſe de Jean le Duchat, capitaine de grenadiers au régiment de Miromény; & Charles-Didier, mort capitaine au régiment des fuzéliers François devant Turin.

PIERRE ESTIENNE DE PROCHEVILLE, ſeigneur de Ranzières & de

de Vaux, doïen des conseillers du parlement de Metz, épousa en 1677. Anne de Taillefumier, fille de Jean-Ba. de Taillefumier, seigneur de la Hayville, commandant des villes & château de Commercy, & de Marg. le Clerc, & en eut : 1°. Pierre-Jos. Estienne de Procheville, capitaine dans le régiment de Chartres. 2°. Anne-Marie-Julienne de Procheville, mariée à Ferdinand de Trestondant, lieutenant-colonel au régiment de Fontanges, infanterie, pour le service de France.

ESTIENNE (Dominique), natif d'Épinal, avocat ès siéges supérieurs de Nancy, issu de famille noble du côté de sa mère Cath. des Hazards, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 15. septembre 1620. Porte d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre têtes de lion arrachées d'or, armées & lampassées de gueules; & pour cimier une tête de l'écu. *Fol. 192. verſ. régiſt. 1620.* Les lettres furent vérifiées le 3. octobre 1620.

ESTIENNE (Mathias), procureur au bailliage d'Épinal, fut réhabilité dans sa noblesse par lettres expédiées à Lunéville le 17. décembre 1721, contenant : " Que feu Dominique Estienne, avocat, natif d'Épinal, » conseiller, décédé sécretaire entrant au conseil du duc Henri, fut » annobli par ce prince le 15. septembre 1620; que ledit Dominique » son aïeul eut pour fils Mathias Estienne, père de l'exposant, né audit » Épinal le 24. janv. 1625, suivant l'extrait de baptême délivré par le S. » Tervenus curé de ladite ville; que ce Mathias Estienne ayant perdu » ses père & mère en très bas âge, la peste & les guerres continuelles » qui arriverent peu de tems après, l'auroient contraint, pour se » procurer les moiens de vivre, d'exercer l'art de chirurgie pendant » quelques années, & fut ensuite pourvu de l'office de gruier de » Mortagne, qu'il exerça jusqu'à son décès arrivé le 1. juin 1658, » laissant Marguerite Perpignan enceinte de l'exposant, né posthume à » Remiremont le 14. octobre de ladite année; que le S. Jean Perpignan » curé de Champ son oncle & son tuteur, s'étant saisi de tous les titres » & papiers de sa famille, les emporta à Champ où sa maison fut » malheureusement incendiée, de sorte que l'exposant a été obligé de » lever copie des lettres de noblesse accordées à son aïeul : A l'effet de » quoi il supplie S. A. R. de le relever de la dérogeance que son père » auroit pu commettre, & lui accorder lettres sur ce nécessaires, & » le nobiliter en tant que besoin seroit, &c. " Porte comme Dominique Estienne ci-dessus. *Fol. 83. verſo régiſt. 1721.*

ETREPY (Charles-Henri d'), *ou* Detrepy, ancien capitaine au régiment des gardes de S. A. R, fut déclaré baron par S. M. I. François I, le 15. juillet 1751. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une fleur de lys de même, au chef d'argent paré de trois hermines de sable posées en fasce; & pour supports deux léopards au naturel.

EUMONT (Claude d'), capitaine-receveur d'Einville, fut annobli par le duc René II. en 1490. Porte d'azur, à trois coquilles d'argent posées deux & une; & pour cimier une coquille de l'écu entre deux pennes, la première d'argent & la seconde d'azur. *Héraulderie de Lorraine.*

F.

Digitized by Google

F.

F A B.

A B R Y (Denis), natif de Dompaire, prévôt de Bruyères, fut annobli par le duc François en 1544. Porte d'azur, à une faſce d'argent, accompagnée de trois poires d'or, deux en chef & une en pointe; le tout orné d'un armet morné, ſurmonté de ſon bourlet, & accompagné d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

FABVIER *ou* FAVYER (Nicolas), major & commandant à Nomeny, fut annobli par lettres de Charles IV. duc de Lorraine, expédiées le 4. décembre 1669, vérifiées le 25. février 1670. Porte de gueules, à la faſce d'argent, chargée d'un croiſſant montant d'azur, accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe. *Nobiliaire manuſcrit.*

JEAN FABVIER, maître échevin de la ville de Toul, puis chancelier & premier préſident du conſeil ſouverain d'Alſace en 1670, teſta le 5. juin 1675, & mourut à Briſac le 22. ſeptembre 1681. Son corps fut tranſporté à Toul, où il fut inhumé dans l'égliſe des Dominicains. Il avoit épouſé Sébaſtienne Braulot, ſurnommée la petite Baſtienne, à qui il légua douze bichets de bled & quatre charges de vin, à prendre ſur un gagnage & des vignes qu'il avoit à Toul.

Il eut de ſon mariage Anne Fabvier, femme, en 1693, de Charles Gillet, ſeigneur de Sivry, & Madelaine Fabvier, femme de meſſire Roger de Foſſard, capitaine de cavalerie pour le ſervice de France.

N'aiant trouvé aucun rapport entre Nicolas Fabvier & Jean Fabvier, je n'oſerois aſſurer qu'ils étoient de la même famille, quoiqu'ils fuſſent nommés l'un après l'autre dans les mémoires que j'ai vus ſur ce nom.

FABVIER (Joſeph-François), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, attaché au bailliage de Pont-à-Mouſſon, où il exerce avec diſtinction, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 10. avril 1736. contenant: " Qu'il a épouſé Antoinette Roüot, fille du premier » mariage d'Alexandre Roüot, écuier, doïen des conſeillers du bailliage » de Pont-à-Mouſſon, avec demoiſelle Marguerite de S^t. Remy, nièce » de feu François Roüot, conſeiller d'état & doïen de la faculté de droit » de l'univerſité de ladite ville, & du S^r. François Charvet, conſeiller » d'état, & actuellement doïen de la faculté de droit, & de Chriſtophe » Roüot, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & » couſin-germain du S^r. Perrin de Brichambeau, avocat de S. A. R. aux » requêtes du palais près ladite cour ſouveraine; & que du côté de » ladite Marguerite de S^t. Remy ſa belle-mère, ſa fille, épouſe dudit » Joſeph-François Fabvier, eſt deſcenduë d'une ancienne nobleſſe, que

» ſes enfans pouvoient reprendre dans la ſuite, ſuivant la diſpoſition de » la coutume de S^t. Mihiel; Jean de S^t. Remy ſon triſaïeul aïant été » honoré par les ducs Charles III. & Henri II. de l'office de conſeiller » d'état; Jean de S^t. Remy ſon fils aïant ſervi dans les troupes impériales » en qualité de capitaine de cuiraſſiers; Claude de S^t. Remy ſon frère » en qualité de général-major dans les mêmes troupes: que de Jean de » S^t. Remy, III. du nom, eſt iſſu Maximilien de S^t. Remy, ſeigneur » de la Gréaſſe, Sallé & Bernécourt, aïeul de ladite dame Roüot ſon » épouſe, & de Claude de S^t. Remy, ſeigneur d'Hamonville, & tous » les autres enfans deſdits Jean & Claude de S^t. Remy aïant ſervi dans » les troupes de France & de Charles IV. en qualité de capitaine & de » lieutenant de cuiraſſiers & de cavalerie; ſe trouvant en outre, du côté » de ſadite épouſe, allié aux familles de Nay & Barrois-de-S^t. Remy, » diſtinguées dans l'état par les offices & dignités de conſeillers d'état, » préſident à mortier en la cour ſouveraine, maître des requêtes, & » d'envoïé en cour de France; dont elles ont été revêtuës ".

Porte couppé d'azur, à l'étoile d'argent poſée en cœur, accompagnée de deux croix ancrées d'or & d'argent, à trois merlettes de ſable miſes de rang; & pour cimier un aigle éploié de ſable. *Fol. 51. v. régiſt. 1736.*

FAGNAN *ou* FAGAN (Jacques), médecin, originaire d'Irlande; ſur la production de pluſieurs pièces jugées peu ſuffiſantes, obtint arrêt de la chambre des comptes de Lorraine, le 3. août 1722, par lequel il fut maintenu, par proviſion, en la jouiſſance des droits de la nobleſſe, juſqu'au rétabliſſement de la libre correſpondance avec l'Angleterre, pour en juſtifier plus amplement.

FAILLONNET (Chriſtophe), ci-devant prévôt de Hattonchâtel, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Lunéville le 8. juin 1598. Porte d'azur, à une roſe d'argent, au chef d'or chargé de trois fleurs de lys d'azur poſées en faſce; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 165. régiſt. 1598.*

JEAN FAILLONNET épouſa Jeanne Laulmoſnier, dont il eut: 1°. Chriſtophe qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article. 2°. Nic. protonotaire & chanoine de Verdun. 3°. Nicole, femme du S^r. Renaud des Bernards. 4°. Andrette, alliée au S^r. Senoque, appellé *le Porte-enſeigne*, à cauſe qu'il étoit officier dans les troupes.

CHRISTOPHE FAILLONNET, prévôt de Hattonchâtel, épouſa Barbe de Brauilly, dont il eut: 1°. Franç. qui ſuit. 2°. Nicole, femme de Jean Gillet de la Vallée, écuïer, ſeigneur dudit lieu & d'Autrecourt, conſeiller d'état & lieutenant-général au bailliage d'Apremont.

FRANÇOIS DE FAILLONNET, prévôt de Hattonéhâtel, épouſa Chriſt. Hennezon, veuve de Nic. Humbert, écuïer, ſeig. de Girecourt, & fille de Henri Hennezon, conſeiller d'état & procureur-général des grands-jours de S^t. Mihiel, & de Lucie Sarrazin, dont il eut pluſieurs enfans.

HENRI

HENRI DE FAILLONNET épouſa N. de Gondrecourt, dont il eut des enfans.

CHARLES DE FAILLONNET, chevalier, ſeigneur de Valleroy, épouſa Marie Thierry de S^t. Bauſſant, fille de Charles Thierry de S^t. Bauſſant & de Marie de Rutant, dont il eut: 1°. N... de Faillonnet, ſeigneur de Valleroy, capitaine aux gardes de S. A. R. 2°. N... de Faillonnet, femme de Gabriel de Rozières, ſeigneur de la Croix. 3°. Charlotte, religieuſe bénédictine, décédée à S^t. Avold.

FALAISE ou FALAIZE (Jean), ſergent-major au gouvernement de Benfeldt en Auſſay, pour le ſervice de l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg & de Paſſau, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 9. août 1612. Porte d'azur, à une colombe éployée d'argent, la tête en bas, poſée en barre, & accompagnée d'une étoile de même, à dextre de l'écu; & pour cimier un homme armé naiſſant, & tenant en ſa main une épée nuë au naturel, ſurmontée d'une étoile d'argent. *Fol. 169. verſo régiſt. 1612.* Les lettres d'annobliſſement furent vérifiées le 9. août 1613.

JEAN FALAISE avoit épouſé Judith Baudin, avec laquelle il eſt mentionné dans un contrat de vente de l'an 1591. Elle étoit fille de Jean Baudin, *dit* de Salonne, & de Catherine de Falqueſtein. Il eut de ce mariage: 1°. François qui ſuit. 2°. Une fille, mariée en 1615. à Claude de Villaucourt. 3°. Judith, alliée par contrat du 29. octobre 1615, à Jean-Pierre Dattel, ſeigneur voué de Champenoulx. 4°. Marie Falaiſe, ſeconde femme de Jacques Rutant, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine.

FRANÇOIS DE FALAISE fut page de l'archiduc Léopold, puis gouverneur du prince de Chimay, enſuite premier exempt des gardes du duc Charles IV, & enfin lieutenant-colonel du régiment du comte de Ligniville. Il épouſa Marie Foural, dont il eut: 1°. Anne-Louis qui ſuit. 2°. Nicolas-François, qui a fait la branche rapportée ci-après. 3°. Jean-Barthel. de Falaiſe, qui, après avoir ſervi quarante ans l'empereur en qualité de capitaine d'infanterie, ſe retira en Lorraine à cauſe de ſes infirmités, où le duc Léopold le fit exempt de ſes gardes-du-corps. Il épouſa Antoin. de Bockenheim, & mourut ſans enfans à Châteauſalin.

ANNE-LOUIS DE FALAISE, lieutenant-colonel de cavalerie dans les troupes de Charles V, puis dans celles de Sa Majeſté Impériale, avec l'applaudiſſement de toute l'armée, mourut commandant du Braunau en Bavière, où ſe voit ſon tombeau de marbre, élevé par les habitans de cette ville, & qui fait honneur à ſa mémoire & à ſa famille. Il avoit épouſé Marie de Speltz, fille du colonel de ce nom, d'une bonne maiſon d'Allemagne, dont il eut deux fils, l'aîné deſquels fut colonel au ſervice de S. M. I. & fait priſonnier du roi des deux Siciles; & l'autre mourut capitaine dans le régiment de Veterany; il eut encore une fille mariée au roïaume de Naples.

Seconde Branche.

NICOLAS-FRANÇOIS DE FALAISE, ſecond fils de Franç. de Falaiſe & de Marie Foural, eut la jambe emportée d'un coup de canon au ſiège de Trêves, à cauſe de quoi il fut nommé Falaiſe la *jambe de bois*. Il continua de ſervir en qualité de lieutenant-colonel de cuiraſſiers, tant

Digitized by Google

dans les troupes de Lorraine que dans celles de Sa Majeſté Impériale, juſqu'à ce que le feu Duc Léopold I. fut rentré dans ſes états; il le rapella, le fit un de ſes gentilshommes ordinaires, & lui donna en pluſieurs occaſions des marques de ſon eſtime. Il épouſa Marg. Goeutte, fille de Nic. Goeutte, capitaine au ſervice de S. M. I. & de Genev. d'Eckſtein, d'une bonne & ancienne famille de la ville de Troye en Champagne, de laquelle il eut: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. François, qui après avoir été page du prince de Vaudémont, fut placé dans le régiment de Mercy, où il mourut capitaine après trente ans de ſervice, ſans laiſſer de poſtérité. 3°. Jean, capitaine de grenadiers dans le régiment du comte de Keiſſer, pour le ſervice de S. M. I, qui épouſa N.. fille de N... de Keſſelman, lieutenant-colonel du régiment du prince Emman. de Savoye, dont il eut pluſieurs enfans. 4°. & 5°. deux fils tués dans les dernières guerres, après avoir été pages du prince Thomas de Vaudémont. 6°. Marguerite, mariée à N... Lechangeur, ſeigneur du fief de Blanche, lieutenant de cavalerie au régiment de Condé; & 7°. Éléonore de Falaiſe, alliée à Jean de Vallée de Longéville, ſeigneur voué de Vannecourt.

NICOLAS BARON DE FALAISE, par lettres du feu duc Léopold, & l'un de ſes chambellans, fut fait colonel-commandant du régiment du Prince Emmanuel de Savoye, pour le ſervice de S. M. I, enſuite major-général & commandant à Olmutz, capitale de Moravie. Il épouſa en 1700. 1°. Marie-Anne, baronne de Berfaldt, dont il eut trois filles. Il épouſa en ſecondes nôces N...

FALLOIS (Jean-Nicolas), conſeiller-ſécretaire ordinaire de l'hôtel du duc Léop. I, paieur & receveur-général des rentes, dettes & charges de ſes états, fut annobli par lettres données à Lunéville le 10. juil. 1704, pour récompenſe de ſon zèle, de ſa vigilance & de ſa probité dans l'exercice des différens emplois dont il fut ſucceſſivement chargé, tant pour le ſervice de ſon prince, que pour celui du prince Charles de Lorraine, électeur & archevêque de Trèves. Porte d'or, au chevron d'azur, chargé d'une étoile d'argent ſur la cime du chevron, & accompagné en pointe d'une étoile d'azur; & pour cimier une main au naturel étenduë, chargée d'une étoile d'argent dans le milieu. *Tréſor des chartres, fol. 73. verſo régiſt. 1704. 1705.*

JEAN-NICOL. FALLOIS, épouſa: 1°. Françoiſe Fallois ſa parente, dont il eut Char. François qui ſuit, lieutenant des gardes à pied du ſuſdit électeur, qui épouſa en premières nôces Philippe de Beauvais, fille de M. de Beauvais, lieutenant-colonel des gardes du même électeur, & commandant de la forteresſe d'Erembreiſtein, & nièce de l'évêque de Roſmir, ſuffragant de Trèves. Il eut de ce mariage Charles Fallois, capitaine de croates pour le ſervice de S. M. Impériale.

CHARLES-FRANÇ. FALLOIS, honoré du titre de gentilhomme ordinaire du duc Léop. I. en 1728, étant alors au ſervice de l'empereur Charles VI, épouſa en ſecondes nôces Anne-Claire de Maxe, née à Vienne en 1705, de parens iſſus de race noble depuis plus de trois ſiècles.

JEAN-

JEAN-NICOLAS FALLOIS, de ſon ſecond mariage avec Margue. Cuimat, eut un fils & deux filles, mortes religieuſes.

JEAN-BAPTISTE FALLOIS ſon fils, ſeigneur de Féoville, & en partie de Pulligny, Ceintrey & Voinemont, avocat pour Sa M. le Roi de Pologne duc de Lorraine & de Bar, en ſa cour, chambre des requêtes du palais, a épouſé Jeanne Calet en 1731, dont il a pluſieurs enfans, entr'autres, Jean-Baptiſte-Joſeph Fallois, officier dans le régiment de Mercy d'Argenteau, pour le ſervice de Sa M. Impériale.

FALOISE (Louis de la), de Sercy, obtint du duc Léopold des lettres-patentes du 31. mai 1700, portant relief de nobleſſe. Ses armes ſont de gueules, à deux léopards d'or. *Fol. 52. régiſt. 1700.*

FRANÇOIS DE LA FALOISE, colonel du régiment de S^te. Croix, fut déclaré gentilhomme le 25. juin 1705.

Comme il y a une ancienne famille noble, originaire du païs de Liège, qui porte le même nom & les mêmes armes, peut-être ceux dont nous venons de parler, en ſeroient-ils deſcendus.

FANCHON (Touſſaint), receveur-général de la terre de Gorze, fut annobli, à la réquiſition de l'abbé de Gorze, par le duc Charles IV, le 28. octobre 1628. Porte d'or, à un tertre de ſinople, ſurmonté d'un faon de biche paſſant au naturel, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent; & pour cimier le faon de l'écu naiſſant. *Tréſor des chartres, fol. 170. régiſt. 1628.*

TOUSSAINT FANCHON eſt mentionné dans le contrat de mariage d'Éliſabeth Maillette ſa nièce, & fille de Jean Maillette & de Françoiſe Fanchon, avec Philippe le Maréchal. Il épouſa N... Fouyn, dont il eut Arambourg Fanchon, femme de Nicolas Mahuet, receveur-général de l'abbaïe de Gorze.

FAUCONNIER (Mengin), demeurant à Saulxures, fut annobli par lettres du duc René II. le 23. février 1503. Porte bandé, contrebandé d'argent & de ſable; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet, & environné d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

FAUCHE

Digitized by Google

FAUCHE, *voiez* LAFAUCHE (François).

FAULX (Jean de), natif de Nancy, prévôt de Clermont, fut annobli par lettres de René II, données à Clermont au mois de juin 1488. Porte d'argent, à trois flambeaux de sable, allumés de gueules; & pour cimier un écusson d'argent aux armes de l'écu. *Fol. 191. régist. 1486. 1489.*

Callot, dans sa *héraulderie*, dit : Porte de gueules, à trois roses d'argent posées deux & une. Il y a apparence que ces dernières armes furent celles que cette famille prit dans la suite; changement qui fut toujours fort commun. On peut croire aussi qu'il y en eut deux du même nom annoblis dans le même mois & dans la même année; ce dont je n'ai pu découvrir aucune preuve certaine.

JEAN DE FAULX fut père de Richard de Faulx, qui épousa Jeanne Mélian, fille de Mille Mélian & de Hellouy sa femme, dont il eut : 1°. Claudon, femme de François de Châteauneuf, seigneur de Pixerécourt-lès-Nancy. 2°. Françoise, épouse de Jean Boileau, demeurant à Toul. 3°. Hellouy de Faulx, mariée : 1°. à Hugues des Moynes, 2°. à Bertrand Chassagot.

FAULX, *voiez* LAFAULX (Jean).

FAUX (Jacquemin de), fut annobli le 8. janvier 1547. Porte d'azur, au chef d'or party de sable, au lion de l'un en l'autre; le tout surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin, aux métail & couleurs de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

FEBVRE, *voiez* LEFEBVRE, (Nicolas-Joseph & Jacques).

FERIET *ou* FERRIET (Nicolas), demeurant à S^t. Nicolas-de-Port, fut annobli le 15. février 1520. Porte d'or, à une croix de sable, au franc canton de gueules chargé d'une tour d'argent; & pour cimier la tour de l'écu. *Table générale des regiſtrata, tome 1. fol. 7.* ou *régiſt. 1519, 1521. fol. 167.*

NICOLAS FERIET épousa Jeanne Xaubourel, dont il eut : 1°. Nicolas qui suit. 2°. Didier Feriet, conseiller, tréforier-général de l'évêché de Metz, décédé sans hoirs, & qui avoit épousé en premières nôces Jeanne Gaillard, avec laquelle il vivoit en 1543. & 1554, qu'ils firent quelques échanges avec Cæsar de Guebenhousen; & en secondes nôces Jeannon Bertrand, dame de Brin, veuve de Jean Jennin, seig. de Manoncourt en partie, & fille de Didier Bertrand, seigneur de Brin & de Clévant en partie, conseiller du duc Antoine & tréforier-général de ses finances, & d'Anne-Marguerite Küel, originaire de Silésie. 3°. Fiacre Feriet, marié à Jeannon Thieriet, fille de Nicolas Thieriet de Neufchâteau, dont il eut deux filles. 4°. N.... Feriet, mariée à Didier Cavot, lieutenant-général demeurant à Raon. 5°. Gergonne Feriet, qui a fait la branche des seigneurs de Pulligny. 6°. Lucie, mariée : 1°. à Jean la Mance; & 2°. à Louis le Gaillard; & 3°. à noble Dominique Lombart, châtelain de la Garde.

NICOLAS FERIET, II. du nom, épousa Anne Pierresson, native de Vic. Il eut de son mariage Louis qui suit; & 2°. Jean Feriet, trilleur de la saline de Marsal, mort sans enfans, & qui avoit épousé Barbe Aubertin,

Digitized by Google

Aubertin, fille de Jean Aubertin, ſeig. de Juvrecourt & de Hennamenil, &c. gouverneur de Moyenvic, & de Françoiſe de Puttegney.

NB. J'ai vû quelques mémoires qui prétendent que ce fut Nicolas I. qui épouſa Anne Pierreſſon, & que Jeanne de Xaubourel fut femme de Nicolas II, qui, ſelon ces mêmes mémoires, fut celui qui fut annobli; mais j'ai cru, pour de bonnes raiſons, devoir préférer ceux qui diſent le contraire.

LOUIS FERIET, gouverneur de Salonne en 1554, épouſa: 1°. Anne de Burthé, décédée en 1550, & inhumée à Marſal. Il épouſa 2°. Nicole Boichot, *dite* de Ramberviller, avec laquelle il fit deux acquiſitions le 17. mai 1558, & 7. avril 1575. Elle étoit veuve & demeuroit à Salonne le 15. ſeptem. 1588, qu'elle fit ſes repriſes par Baltaz. Feriet ſon procureur. Il en eut: 1°. Baltazard qui ſuit. 2°. Emmanuel, rapporté après ſon frère. 3°. Anne, femme de Nicolas Sauvage, *dit* Evagre, capitaine de Boulay. 4°. Claude, alliée à François Mathieu, demeurant à Charmes, & ſolliciteur des affaires de S. A. en Empire. 5°. Renée Feriet, épouſe de Claude de Molnet.

BALTAZARD FERIET épouſa: 1°. Phili. Durand, fille de Louis, ſeig. de Jandelincourt, de laquelle il n'eut point d'enfans; & en ſecondes nôces Eve de Serocourt; dont il eut Hubert, mort garçon. Eliſabeth, femme de Laurent Morquin, *dit* de Portchaſſaux; & une autre fille, alliée à N. Soray, ſeigneur de Grandchamp.

EMMANUEL FERIET, ſeigneur du Dordal, demeurant à Salonne, & ſecond fils de Louis Feriet & de Nicole de Remberviller, eſt mentionné avec ſa mère dans un contrat d'échange du 14. novem. 1590. Il épouſa Marie Collet, & en eut: 1°. Louis Feriet, abbé de Hauteſeille, ordre de Cîteaux. 2°. François qui ſuit. 3°. Anne, épouſe de Jean Navel. 4°. Marie Feriet, femme de Paul Dietremann.

FRANÇOIS FERIET, ſeigneur de Lezé, fut receveur & trilleur des ſalines de Moyenvic en 1621, ſur la réſignation de Nicolas Collet. Il épouſa, par contrat du 7. août 1627, Marguerite Serrières de Lunéville, dont il eut: 1°. Henri qui ſuit. 2°. Marg. épouſe de Didier Dietremann, avocat au parlement. 3°. Barbe, femme de René Eſmiet, conſeiller en la cour. 4°. Anne Feriet.

HENRI FERIET, avocat au parlement, enſuite préſident de la chambre de ville de Vic, épouſa par contrat du 6. novembre 1667. Marguerite Huin, fille de Jean Huin, ſeign. de S^te. Croix & Martincourt, chancelier & lieutenant-général de l'évêché de Metz, & de Catherine Lançon, dont il eut: 1°. François. 2°. Cæſar, qui a fait la branche établie à Colmart. 3°. René, capitaine-lieutenant au régiment de Salm, au ſervice de S. M. Impériale, tué au ſiège de Landau en 1702. 4°. Henri, capitaine réformé au régiment Dauphin, marié à Henriette Malcuit, fille de Bernard Malcuit, dont il eut des enfans, entr'autres un capitaine au régiment des Gardes-lorraines. 5°. Marguerite, mariée à Nicolas Buſſelot, tailleur des bois de la ſaline de Dieuze.

FRANÇOIS FERIET, II. du nom, né en 1674, fut ſeig. du Dordal & du ban de Crévic en partie, procureur de S. A. R. au Bailliage de Nancy, puis conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & conſeiller d'état du duc Léopold. Il fut déclaré gentilhomme le 2. mai 1707, & mourut en 1727. Il avoit épouſé le 11. juin 1704, Marie-Catherine Lançon, fille de François Lançon, ſeigneur d'Haracourt, &c. & de Catherine Humbert, dont il a eu: 1°. François, chanoine de S^t. Léopold

Digitized by Google

Léopold de S^t. Mihiel & aumônier du roi de Pologne. 2°. Joseph qui suit. 3°. Louis, seign. de Flinval, capitaine au régiment de Languedoc. 4°. N... 5°. Catherine. 6°. Nicolas.

JOSEPH FERIET, chevalier, seigneur du Dordal & de Crévic, né en 1707, obtint le titre de baron par lettres du 20. septembre 1736, fut conseiller en la cour souv. de Lorraine & Barrois, & ensuite conseiller d'état. Il a épousé en 1736. Françoise Hallot, fille de feu Charles-Henri Hallot, conseiller au parlement de Metz, dont il a des enfans.

CÆSAR FERIET, conseiller au conseil supérieur d'Alsace, épousa Marie Dietremann, fille de François Dietremann, conseiller audit conseil, & préteur-roïal de Colmart, & de Marie-Julienne de Bois-Gaulthier, dont il eut Charles-François qui suit, & une fille.

CHARLES-FRANÇOIS-CÆSAR FERIET, fut reçu conseiller au conseil supérieur d'Alsace le 23. novembre 1724.

NB. Dans le nombre des mémoires où j'ai pris cette généalogie, j'en ai trouvé un qui rapporte Cæsar comme l'aîné de François.

Branche des seigneurs de Pulligny.

GERGONNE FERIET, cinquième fils puîné de Nic. Feriet & de Jeanne de Xaubourel (*voyez la note qui est après l'article de Nicolas II.*), fit ses reprises le 6. septembre 1569. conjointement avec Pierre le Clerc son gendre, pour un seizième en la vouerie de Laye à lui échu par le décès de feu Didier Feriet, chancelier de l'évêché de Metz. Il mourut à Varangéville en 1574. Il avoit épousé Isabelle de Beurges, fille de Jean de Beurges, seigneur de Remicourt, & controlleur-général de Lorraine, & de Claude d'Eumont. Il eut de son mariage : 1°. Nicolas qui suit. 2°. Jean, tige de la branche établie à Metz. 3°. Georges, qui se retira dans ladite ville, où il mourut sans enfans de Cath. Thiriet sa femme; & 4°. Anne Feriet, femme de Pierre le Clerc, seigneur du Viviers en France, conseiller de S. M. T. Chrétien. tréforier-général de Bretagne, &c. qui mourut à Nancy, & y fut inhumé en l'église des PP. Cordeliers.

NICOLAS FERIET, II. du nom, seigneur en partie de Pulligny, Ceintrey & Voinemont, épousa Barbe le Gallant, dont il eut : 1°. Franç. qui suit. 2°. Charles, écuier, conseiller d'état, marié à Lucie-Françoise Baillivy, fille de Jean Baillivy, lieutenant-général du bailliage de Toul, & de Catherine Baillard, dont il eut Nicolas, marié par contrat passé le 12. juillet 1633. à Anne Marcq, dans lequel est rappellée sa mère. 3°. Mengin, receveur à S^t. Nicolas, qui épousa Marguerite Renaud. 4°. Georges, chanoine de la primatiale de Nancy. 5°. Nicolas, qui épousa Catherine de Lépée, dont il eut plusieurs enfans. 6°. Jeanne, femme de N. l'Ecuyer de Vernouillet, chambellan du duc Henri, & qui fit son testament le 12. mai 1594, & plusieurs autres.

FRANÇOIS FERIET, seigneur de Pulligny, Ceintrey & Voinemont en partie, épousa: 1°. Sibille Triplot, dont il eut: 1°. Fréderic Feriet, tué à la guerre sans avoir pris d'alliance. 2°. Didier qui suit. Il épousa en secondes nôces Susanne Diez, dont il eut Marie, femme de Théodore Phulpin.

DIDIER FERIET épousa Marguerite Mangenot, dont il eut: 1°. Nicolas. 2°. Alix, femme de Chrétien de Montignon, substitut à S^t. Nicolas.

Branche

Digitized by Google

Branche établie à Metz.

JEAN FERIET, second fils de Gergonne Feriet & d'Isabelle de Beurges, embrassa le calvinisme de même que Georges son frère, & se retira à Metz, où il fut un des treize du conseil de la cité. Il épousa Barbe de Mondelange, catholique-romaine, fille de Mathieu de Mondelange, quatre fois échevin de Metz, & amant de la justice de ladite ville, & de Barbe de Hannonville. Elle mourut le 20. décemb. 1620. agée de soixante-treize ans, & fut enterrée en l'église paroissiale de S^t. Martin, où se voient ses quartiers & ceux de son mari. Les enfans de ce mariage furent: 1°. Mathieu Feriet, chanoine de l'église cathédrale de Metz, où il est enterré & où l'on voit son épitaphe avec ses quartiers. 2°. Gergonne qui suit. 3°. Élisabeth, femme de Charles Louis, seigneur de S^t. Vallier, receveur de Charmes, où elle est inhumée. 4°. Catherine, femme de Gédéon Delmeu. 5°. Barbe, alliée: 1°. à Antoine Blaise. 2°. à Pierre Belon. 6°. Marie, épouse: 1°. de Jean Saulnier de Crantenoy. 2°. de Martin de Chevers, écuier, gentilhomme-servant du duc de Lorraine.

GERGONNE FERIET, II. du nom, conseiller de la ville de Metz, épousa Marie Lespingal, fille de Jacques Lespingal, (d'autres disent N. le Goullon), dont il eut: 1°. Jean qui suit. 2°. Charles. 3°. Louis, qui épousa Marie d'Ingenheim, *dite* des Sept. 4°. Susanne, mariée: 1°. à Pierre Pierre. 2°. à Jean d'Aussey, seigneur de Coutures & de Passavant.

JEAN FERIET, II. du nom, amant & avocat à Metz, épousa Jacqueline Charpentier, qui le fit père: 1°. de Louis. 2°. de Paul qui suit. 3°. de Charles; & 4°. de Louis Feriet.

PAUL FERIET, avocat au parlement de Metz, épousa Anne de Flavigny, fille de Pierre de Flavigny, seig. de Mancourt, & de Marie de Lespingal, dont il eut, entr'autres enfans, Louis qui suit.

LOUIS FERIET, seigneur de Verny & de Berlize, reçu président à mortier au parlement de Metz le 6. août 1708, épousa Françoise-Mad. Bouillond, veuve d'Alexandre-Franç. le Grand, conseiller au parlement de Metz, & fille de Nicolas Bouillond, seigneur de Berlize, conseiller-secretaire du roi, & de Barbe-Philip. Sergent, dont il eut: 1°. Philippe. 2°. Dominique. 3°. Anne, mariée à N... Bouchard de Gemaingotte, seigneur d'Herbéviller & de Lannoy en partie. On voit à Metz & à Varangéville la plûpart des tombeaux de cette famille, avec les lignes de ceux qui en sont sortis.

FERON (François-Henri), avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, & procureur de S. A. R. au bailliage du comté de Vaudémont, obtint des lettres de sur an, données à Lunéville le 18. juin 1712, & enrégistrées en la chambre des comptes le 22. juillet suivant, contenant: " Que François Feron son père étant parvenu à l'état de lieutenant-» colonel de cavalerie au régiment de Magny, pour le service de » Charles IV, après avoir été maréchal-des-logis d'une compagnie de » chevaux-légers de sa garde, capitaine & major dans ses troupes, auroit » été annobli par ce prince, par lettres données à Vorms le 11. mai

» 1644; mais qu'aïant été tué peu d'années après, laiſſant des enfans en » bas-âge, les patentes auroient été perduës; & nonobſtant toutes les » recherches qu'il auroit faites, n'auroient été retrouvées qu'au mois de » juin 1707, dans les anciennes liaſſes de productions faites à la cour » ſouveraine ſéante à Luxembourg: & quoiqu'il ait toujours pris la » qualité de noble auſſi bien que ledit François ſon père, comme on » pourroit l'inquiéter à l'avenir, ſous prétexte que l'arrêt d'entérinement » ne s'eſt point retrouvé dans les archives de la cour où leſdites lettres » ont été préſentées pour y être vérifiées, il ſupplie S. A. R. de le » confirmer dans ſa nobleſſe par des lettres de relief de ſur an, & ordonner » que nonobſtant icelui elles ſeront entérinées de nouveau": Ce qui lui fut accordé après avoir produit leſdites lettres de nobleſſe du 11. mai 1644, & les brevêts des différens grades auxquels étoit parvenu ledit François. Porte pour armes, d'azur, à trois étoiles d'or poſées deux & une. *Tréſor des chartres, fol. 117. régiſt. 1712.*

FRANÇOIS-HENRI FERON, avoit épouſé Claude-Marguerite de Bourgogne, dont il eut Charles qui ſuit.

CHARLES FERON, procureur de S. A. R. au comté de Vaudémont, a épouſé Claude-Françoiſe Fournier, fille de Pierre Fournier & de Claudine Huſſon, & veuve de Georges Gaudel, prévôt de Châtel-ſur-Mozelle, puis conſeiller & garde-marteau de la gruërie dudit Châtel, dont il a eu N. Feron, procureur du roi, & ſubdélégué de l'intendant de Lorraine au comté de Vaudémont.

FERON (Jeanne-Martine), veuve de Claude le Feron, chirurgien, demeurant à Montier-ſur-Saux, fut autoriſée à reprendre la nobleſſe de damoiſelle Anne Antoine ſa mère, par lettres expédiées à Nancy le 3. janvier 1717, contenant: " Qu'elle eſt fille de ladite damoiſelle » Anne Antoine, laquelle étoit fille du ſieur François Antoine, écuier, » ſeigneur de Provenchere, & conſéquemment deſcenduë des Antoine » par femme, dont la naiſſance eſt fort ancienne, & la famille alliée » à pluſieurs maiſons illuſtres, & entr'autres à la maiſon de Chaumont, » qui tire ſon origine des anciens comtes de Vexin; mais les guerres » aïant cauſé la ruine preſque totale dudit François Antoine ſon aïeul, » Anne Antoine ſa mère, fut obligée de ſe meſallier, & épouſa Michel » Martine; duquel mariage ſont iſſus Nicolas Martine, curé & doïen » de Montier-ſur-Saux, & prieur de S^t. Etienne-du-Mont, proche de » la Marche, Anne Martine & l'expoſante; laquelle n'étant pas mieux » accommodée des biens de la fortune, fut pareillement obligée de » contracter mariage avec ledit le Feron, chirurgien, duquel ſont iſſus » François le Feron, promoteur & curé de Dammartin-le-Franc, Jean- » Georges le Feron, Georges, &c. Ce conſidéré elle ſupplie S. A. R. de » lui permettre de reprendre la nobleſſe & les armes de ladite damoiſelle Anne Antoine ſa mère, &c." Ce qui lui fut accordé. *Tréſor des chartres, fol. 3. verſo régiſt. 1717.*

FRANÇOIS LE FERON, JEAN-GEORGES, premier ſécretaire du S^r. le Blanc, miniſtre & ſécretaire d'état, Georges, Anne & Anne Antoine le Feron, obtinrent permiſſion de reprendre la nobleſſe de Jeanne Martine leur

leur mère, avec don & remiſe de la tierce partie du bien de leur père, par lettres expédiées à Lunéville le 29. novembre 1718. Portent pour armes, d'or, à trois écréviſſes de gueules, poſées deux & une; l'écu timbré d'un armet grillé & contourné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 153. régiſt. 1719.*

FERRY (Waultrin), ſécretaire du duc René, fut annobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 12. février 1486. Porte de pourpre, à la faſce d'azur, chargée de trois croix d'or au pied fiché, & accompagnée de cinq bezans d'argent, deux en chef & trois en pointe. *Tréſor des chartres, fol. 6. verſo régiſt. 1486.*

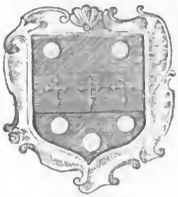

FERRY (Watrin) natif de Brabant, prévôté de Bar, fut annobli le 12. janvier 1528. Porte d'azur, à la faſce d'or, chargée de trois croiſettes aux pieds fichés de gueules, & accompagnée de cinq beſans d'argent, deux en chef & trois en pointe. *Fol. 171. régiſt. 1528.*

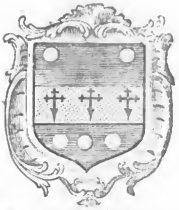

FERRY (Georges) de Viviers, marchand demeurant à Nancy, fut annobli par lettres expédiées audit Nancy le 25. novembre 1554. Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée de trois croix recroiſetées aux pieds fichés d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une croiſette d'argent environnée de clerines d'or & d'azur, aîlées de même, iſſante d'un torti de même; le tout porté d'un armet mornè d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 117. régiſt. 1553. 1554.*

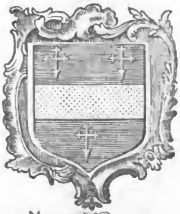

FERRY (Pierreſſon), controlleur en la recette du domaine de S^t. Diez & Raon depuis vingt ans; & Demange Ferry, échevin en la juſtice dudit S^t. Diez depuis quatorze à quinze ans, frères-germains, furent annoblis par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 10. ſeptembre 1612. Portent d'azur, coupé d'argent, à un griffon ſans aîles de même, coupé de gueules, brochant ſur le tout; & pour cimier le griffon de l'écu. *Fol. 85. régiſt. 1612.*

PIERRESON FERRY avoit épouſé Marguer. des Combles, native de Toul, morte à Nancy le 11. décembre 1624. âgée de vingt-deux ans. Quelques mémoires la diſent femme de Pierre Ferry, fils dudit Pierreſſon, & qui fut conſeiller d'état & maître échevin de S^t. Diez. Antoine Ferry, maire perpétuel de Clemery, fut affranchi de toutes tailles & ſervitudes, lui & ſes deſcendans, par le grand duc Charles, en conſidération de ſon

mérite. Il avoit épouſé Catherine Herquel, dont il eut : 1°. Ferry qui ſuit. 2°. Cath. mariée à Marc Gauthier, controlleur du domaine de Bruyères. 3°. Nicole, épouſe de Barthelemi, maire, premier échevin & controlleur en la gruërie de S^t. Diez ; & 4°. Jeanne Ferry, épouſe du ſieur Durand, controlleur du domaine à Lunéville.

FERRY FERRY, maître des poſtes, fut auſſi affranchi.

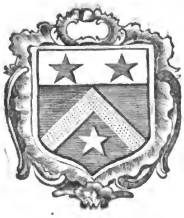

FIACRE (Nicolas), ci-devant receveur des finances au bureau de Thiaucourt & la Chauſſée, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le premier oct. 1722, contenant : » Que depuis la création dudit office de » receveur des finances, juſqu'à la publication de l'édit du mois de mars » dernier, il n'a ceſſé d'exercer avec honneur ; qu'il eſt ſorti d'une honnête » famille & a toujours vêcu noblement ; qu'il a été allié à pluſieurs » perſonnes de conſidération, aïant épouſé damoiſelle Elizab. des Roberts, » ſœur de Noël & Nicolas des Roberts ; le premier décédé depuis peu, » chevalier de S^t. Louis, brigadier des armées du roi très chretien, & » lieutenant de roi commandant à Huningue ; & le ſecond auſſi chevalier » de S^t. Louis, actuellement major de Montmedy : aïant d'ailleurs élevé » avec ſoin & entretenu Hyacinte Fiacre ſon fils, à la ſuite de la cour » ſouveraine de Lorraine, en qualité d'avocat, où il a acquis du ſavoir & » de la réputation ; ce qui auroit porté S. A. R, en l'année 1719, à lui » conférer l'office de capitaine-prévôt, chef de juſtice & police de S^t. » Nicolas, qu'il exerce avec honneur, zèle & fidélité, &c." Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile d'argent, au chef de même, chargé de deux étoiles d'azur ; & pour cimier une étoile de l'écu. *Fol. 212. reg. 1722.*

FINOT (Paul), natif de S^t. Mihiel, capitaine d'une compagnie de cavalerie pour le ſervice de Charles IV. au régiment du S^r. colonel de Beauvezé ; aïant remontré audit duc" Que deffunt Petitjean ſon biſaïeul, » qu'on nommoit Finot, à cauſe qu'on tenoit qu'il avoit l'eſprit bon, & » étoit fin par deſſus le commun, natif de Couvre, village du bailliage » dudit S^t. Mihiel, avoit obtenu par ſes vertus & mérites, lettres » de nobleſſe du duc René, du 15. juin 1475 ; mais que la néceſſité du » tems auroit contraint Collignon Finot ſon père, de faire des actes » dérogeans à la nobleſſe de ſes devanciers, &c. il ſupplie S. A. de le » réhabiliter, &c." Ce qui lui fut accordé en conſidération de ſes ſervices, vertu, valeur & générosité. Le 3. juillet 1647. les lettres de réhabilitation furent entérinées.

Porte d'or, à la bande de gueules, chargée de trois fers de dard d'argent ; & pour cimier un bras vêtu de gueules, tenant un dard ou javelot d'argent, empenné de même. *Recherche de Richier.*

FISSON

Digitized by Google

FISSON (Collignon), châtelain de Kœurs, fut annobli par lettres du duc René données le 5. avril 1467. Porte d'argent, à une bande vivrée de gueules; & pour cimier un panier de fleurs au naturel. *Héraulderie de Lorraine.*

COLLIGNON FISSON avoit épouſé Jaquemotte de Briet, dont il eut Claude qui ſuit.

CLAUDE FISSON, ſeigneur de Preuley, épouſa Claudine Gomber, dont il eut: 1°. Nicolas. 2°. Blaiſe Fiſſon, père de Françoiſe Fiſſon, épouſe de Blaiſe Simonin, dont le fils reprit la nobleſſe & les armes, par patentes du 20. avril 1605, & 3°. Claude qui ſuit.

CLAUDE FISSON, II. du nom, épouſa Jacquote de la Grange, fille de Collignon de la Grange, écuier, & qui épouſa en ſecondes nôces Andrieu Raulet; il eut de ce mariage Claude qui ſuit.

CLAUDE FISSON, III. du nom, docteur ès droits, épouſa Bourgeoiſe Beufvin, fille de Renault Beufvin, dont il eut: 1°. Chriſtophe qui ſuit. 2°. Renault, mort lieutenant aux gardes du roi au ſiège de Livron, & 3°. Jaquemotte Fiſſon, épouſe de Bernard de la Grue, fauconnier de S. A. en 1581. Claude Fiſſon partagea, au nom de ſa femme, les biens de Renault Beufvin ſon beau-père, le 21. août 1560.

CHRISTOPHE DE FISSON, écuier, demeurant à Trougnou, comparut à la recherche des nobles du Barrois en 1581, dans laquelle il déclare qu'il avoit pour frère & ſœur Renault & Jaquemotte Fiſſon; & fut déclaré gentilhomme le dernier octobre 1625. Il avoit épouſé Claudon de Hault, dont il eut: 1°. François qui ſuit, & 2°. Claude de Fiſſon, capitaine de Bruières, qui épouſa, par contrat paſſé à Nancy devant Clairiel, Antoinette de Châtenoy, fille d'Aléxandre de Châtenoy, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, & Claude Barbarin, dont il eut Alexandre de Fiſſon.

FRANÇOIS DE FISSON, écuier, capitaine-prévôt, gruier & receveur du comté de Chaligny, épouſa Jeanne Besbier, dont il eut: 1°. Antoin. qui ſuit. 2°. Anne Fiſſon, mariée en 1646. à Jean Dattel, ſeig. de Marzéville. De deux généalogies que j'ai trouvé ſur cette famille, j'ai préféré celle qui a été faite par Callot.

ANTOINE DE FISSON, ſeigneur du Montet, épouſa Jeanne de Leſcaille, fille de Henri de Leſcaille & de Louiſe Didelot; dont il eut Claude qui ſuit.

CLAUDE DE FISSON, IV. du nom, ſeigneur du Montet, épouſa Anne-Thérèſe Fournier, fille de Nicolas Fournier, baron de Neydeck & du S^t. Empire, gentilhomme ordinaire de S. A. R. & de Barbe Rouſſelot d'Hedival, dont il eut: 1°. Antoine qui ſuit. 2°. Marie-Anne Fiſſon, femme d'Etienne-Henri de Maillart, ſeigneur de Villacourt & de la Beuville, conſeiller d'état & maître des comptes de Lorraine.

ANTOINE DE FISSON, II. du nom, chevalier, ſeigneur du Montet, baron du S^t. Empire, conſeiller au bailliage de Nancy par lettres du 11. janvier 1711, ſur la démiſſion du ſieur de Malvoiſin en ſa faveur, puis à la cour par lettres expectatives du 19. février 1716; fait conſeiller d'état le 20. juillet 1724. & enſuite préſident en la cour ſouveraine en 1755, a épouſé: 1°. Marthe-Madelaine Philbert, fille de François Philbert, ſeigneur d'Aucourt, & d'Anne-Marie Royer, dont il a eu Antoine-Emmanuël, mort âgé de 20. ans; & 2°. le 24. juin 1747. Marie-Franç. de Kœler, fille de Ferdinand de Kœler, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, dont il a pluſieurs enfans.

FLANDRES

Digitized by Google

FLANDRES (Vaultier de). Porte pour armes, burelé d'argent & d'azur, au lion de sable brochant sur le tout; d'autres disent d'argent, à trois fasces d'azur, au lion de sable, armé, lampassé & allumé de gueule, brochant sur le tout; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métail & couleurs dudit écu.

J'ai trouvé quelques mémoires qui prétendent qu'il fut annobli par le grand duc Charles le 6. mars 1580; mais comme je ne l'ai vû ni dans le trésor des chartres, ni dans la héraulderie, ni dans aucuns nobiliaires qui méritent de la confiance, je n'ose l'assurer.

VAULTIER DE FLANDRES épousa Catherine Thiébaut, dont il eut Jean qui suit.

JEAN DE FLANDRES, qualifié noble-homme dans plusieurs titres, & concierge de S. A. en son château de Nancy, mourut en 1617. Il avoit épousé noble Marie Collonnet, fille de Henri Collonnet & de Claudon Courcol, dont il eut: 1°. Charlot. de Flandres, femme en 1617. de noble Jean Callot, hérault d'armes de S. A. 2°. Louise, religieuse annonciade à Nancy. 3°. Cath. de Flandres qui étoit en 1617. sous la tutelle de sa mère.

FLEURY (Lionnet), prévôt de Nancy, fut annobli par le duc Antoine en 1523. Porte de gueules, à un léopard d'argent, moucheté de sable. *Héraulderie de Lorraine.*

LIONNET FLEURY vivoit encore le 13. novembre 1551, qu'il est mentionné dans une ordonnance de Christine de Dannemarck & de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, & tuteur du grand duc Charles, au sujet de la garde de Nancy; dans laquelle il est qualifié prévôt & lieutenant du capitaine de Nancy. Ladite ordonnance signée Christine & Nicolas, & contresignée des Mazures.

FLEURY (Didier), de Ligny en Barrois, fut annobli par le duc Charles III. le 12. septem. 1606. Porte d'azur, à une étoile d'or mise en cœur, & accompagnée de trois croix recroisettées aux pieds fichés de même, posées deux & une; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

JEAN FLEURY, conseiller & maître des comptes à Bar, testa au mois de février 1702. en faveur de Jean son neveu.

HENRI FLEURY, écuyer, avocat au bailliage de Bar, vivoit en 1712.

FLEUTOT (Claude), conseiller en la justice du Pont-à-Mousson depuis vingt ans, & controlleur de la maison du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres du duc de Lorraine, expédiées à Nancy, en considération de ses services, & de ce qu'il est allié, par mariage, à damoiselle

Digitized by Google

» damoiſelle Reine de Pompey, veuve de Gérard Rouſſelot, capitaine » de la baronie de Viviers, reconnuë de condition noble le 8. janvier » 1621 ". Porte d'argent, au chevron d'azur, chargé d'une tête de lévrier d'or, colletée de gueules, bordée, clouée & bouclée d'argent, & accompagné de trois trompes de ſable liées de pourpre, virollée & garnies d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un lévrier naiſſant de l'écu, environné de pennes d'argent, de gueules & d'azur; le tout porté d'un armet morné, avec ſes lambrequins aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 1. régiſt. 1621.*

CLAUDE FLEUTOT épouſa, comme on vient de le voir, Reine de Pompey, fille de Henri de Pompey, ſieur de Tourniſet & de Barbe Papperel.

CLAUDE FLEUTOT, vivant vers l'an 1630, épouſa Mangeon Sarrazin, fille de Nicolas Sarrazin & de Claudon de S^t. Blaiſe, qui ſe remaria dans la ſuite: 1°. à Jean Bernard, fruitier du cardinal de Lorraine; & 2°. à N. Petit. Il eut de ſon mariage Barbe Fleutot, qui épouſa Jéroſme Purguin, demeurant à Pont-à-Mouſſon.

CHARLES FLEUTOT étoit procureur-général du marquiſat de Nomeny; & étoit mort avant le 25. février 1632, comme cela ſe voit par quelques actes poſtérieurs à cette date.

FRANÇOIS-JOSEPH FLEUTOT avocat en la cour ſouveraine de Lorraine, fut pourvu des offices de lieutenant-particulier & de premier aſſeſſeur au bailliage dudit Pont-à-Mouſſon, par lettres données à Nancy le 27. mars 1667.

NB. Je n'ai pu faire la généalogie ſuivie de cette famille, n'aïant rien trouvé qui en prouvât la filiation.

FLOQUET (François), dit le *Capitaine la Roſe*, lieutenant au gouvernement de la ville de Marſal, fut annobli pour ſervices militaires, par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 2. mars 1613. contenant: " Qu'il s'eſt diſtingué & notamment à la bataille de » Cotras, & eſt parvenu par tous les dégrés à celui de capitaine en » chef. Il eut enſuite ordre de ſe jetter dans la ville de Buzancy, pour » y commander une compagnie de cavalerie & deux d'infanterie, qui » y étoient en garniſon, avec leſquels il conſerva cette place à l'obéiſſance » de ſon prince, malgré les entrepriſes des ennemis, & y reçut pluſieurs » bleſſures. Il fut depuis ſucceſſivement cornette des gardes de S. A, » commandant en une bonne place pour le parti de la religion, enſeigne » du gouvernement de la ville de Clermont, ſergent-major, & enfin » lieutenant au gouvernement de Marſal ". Porte d'azur, à une tour d'argent, crénelée & maſſonnée de ſable, ſurmontée d'un dextrochère armé iſſant de ladite tour, tenant une épée d'argent garnie d'or, & accoſtée de deux molettes de même; & pour cimier la tour de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 128. verſo régiſt. 1613.*

JEAN FLOQUET, capitaine-lieutenant de l'artillerie de S. A, & que je crois fils de François Floquet, teſta le 15. avril 1631, & avoit aſſiſté le 5. décembre 1625. au contrat de mariage de Michel de la Cour avec Marguerite

Marguerite Maillefer. Il épousa Alix Labbé, fille de Jean Labbé, dont il eut Françoise Floquet, femme de Rémond de Veter, sieur de la Ripvière, lieutenant au régiment de Lamberty, & qui mourut à S^t. Nicolas en 1638. d'un coup de fusil qu'il reçut entre la Neufville & ledit S^t. Nicolas. Il eut pour fils Claude Floquet, prêtre & chapelain de la chapelle de S^t. Sébastien sous les halles, à Nancy.

FLORANGE (François de), substitut du procureur-général en la prévôté de Villers-la-Montagne, & auparavant prévôt dudit lieu, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 10. février 1721, contenant : » Qu'il est natif de Thionville, sorti d'une honnête famille, & de Charlotte » de Clémery sa mère, fille de Georges de Clémery, & que Jean-Baptiste » de Florange, père de l'exposant, a toujours possédé des emplois de » distinction ; savoir, de conseiller des princes Palatins, de lieutenant- » général du grand bailliage du duché des Deux-Ponts, & enfin de bailli » dudit duché : lequel Jean-Baptiste de Florange étoit issu de René de » de Florange, prévôt de Sarbourg ".

Porte d'argent, à trois roses au naturel feuillées & tigées de sinople, au chef d'azur, chargé de trois bezans d'or ; & pour cimier une rose de l'écu issante d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 166. verso regist. 1720. & 1721.*

FLORIOT (Florentin), licentié ès droits & avocat à Mirecourt, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 26. janvier 1666. & vérifiées le 1. février suivant, portant : » Qu'il est fils » unique & issu du côté de sa mère de la famille noble des Tillequin dont » il prend les armes, qui sont d'azur, à une tour d'argent, surmontée d'un » lion naissant d'or ; & pour cimier la tour & le lion de l'écu issans d'un » torti d'or, d'argent & d'azur ; le tout porté d'un armet morné d'argent, » environné d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 8. regist. 1666.*

FLORENTIN FLORIOT fut père : 1°. de Nicolas-François qui suit. 2°. de Françoise Floriot, alliée à Charles des Noyers, seigneur de Brochainville, le Frenois, &c. capitaine de dragons au service de Sa Majesté Très-Chrétienne. 3°. d'Anne, mariée à Jean-François Tervenus, conseiller d'état de S. A. R. & de ses finances, & maître des requêtes ordinaire de son hôtel.

NICOLAS-FRANÇOIS FLORIOT, conseiller au bailliage de Nancy, ensuite en la chambre des comptes, & enfin en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, commissaire extraordinaire pour les limites entre la France & la Lorraine, & conseiller d'état de S. A. R, a épousé Marie-Anne Tervenus, par contrat du 17. février 1703. & a eu de son mariage, 1°. Jean-François, mort le 15. mars 1735. 2°. Anne-Élisabeth, mariée par contrat du 11. février 1727. à Jean-François du Houx, seigneur de Dombasle, seigneur voüé du val de Vaxi, de Gerbécourt, &c. capitaine au régiment Duhan, & 3°. Marie-Anne Floriot, carmelite du grand couvent de Nancy.

FLOYEL

Digitized by Google

FLOYEL (Jean-Chriſtophe), fils de Jean Floyel de Briey, lieutenant en la recette dudit Briey, & de Jeanne Xandrin, obtint permiſſion de reprendre la nobleſſe de ſa mère, conformément à la coutume de Bar, en paiant 2000. francs à S. A, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 7. janvier 1633; portant: " Qu'il a prouvé par enquête faite » à ſa diligence pardevant le ſieur de Tichémont, capitaine & prévôt » de Briey, que Chriſtophe Xandrin demeurant à Sancy, père de ladite » Jeanne Xandrin, avoit obtenu du feu duc Charles des lettres de » réhabilitation de ſa nobleſſe, comme il appert par copie deſdites lettres » ſignées de deux notaires; qu'outre cela il a produit un rapport de Jean » Callot, héraut d'armes en 1606. aux maréchaux de Lorraine & Barrois, » touchant l'extraction de la nobleſſe de Xandrin de Sancy, où il eſt dit » qu'il étoit iſſu d'ancienne nobleſſe, & que Chriſtophe Xandrin étoit » extrait d'iceux, & étoit père de ladite Jeanne Xandrin, mère dudit » Jean-Chriſtophe Floyel, comme il appert par la copie de ladite » réhabilitation & l'entérinement d'icelle en la chambre des comptes de » Barrois, & par une autre copie d'une patente de l'octroi d'une charge » de gentilhomme-ſervant, donnée à François Xandrin par le feu Erric » de Lorraine, évêque & comte de Verdun, où ledit Xandrin eſt qualifié » écuyer, en date du 9. janvier 1610, &c. "

Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef de deux roſes de même, & en pointe au canton dextre d'une troiſième, & au ſénestre d'une molette d'éperon auſſi de même. *Fol. 25. régiſt. 1633.*

FOINOT *ou* FOYNOT (François), natif de Bar, fut annobli par lettres du grand duc Charles, du 17. mai 1593. Les lettres dudit duc portant mandement aux gens de ſes comptes de procéder à l'entérinement de celles d'annobliſſement ſans aucune finance, à cauſe de divers bons ſervices rendus dans ſes armées, & des bleſſures qu'il a reçuës, ſont du 1. août de la même année. Porte d'azur, à une faſce d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles d'or miſes de rang, & d'un léopard lionné de même en pointe; & pour cimier un lion naiſſant d'or. *Fol. 82. régiſt. 1593.*

FONTAINE (Dominique de), fut annobli par lettres données à Lunéville le 11. juin 1720, contenant: " Qu'il a ſervi pendant quatorze » campagnes ſous les étendarts de Charles V. contre les Ottomans; & » ayant paſſé, après la tréve faite avec eux, au ſervice du roi de » Dannemarck, il s'y eſt tellement diſtingué qu'il y eſt parvenu à l'emploi » & dégré de major de cavalerie; & qu'enſuite il eſt venu en Lorraine » offrir ſes ſervices à Son Alteſſe Roiale, &c. "

Porte de gueules, au cheval d'argent, naiſſant, courant & mouvant du côté ſénestre de l'écu; & pour cimier trois étoiles à ſix rais d'argent rangées une, une & une, iſſantes d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 60. régiſt. 1720.*

Digitized by Google

FONTAINE (Léopold de la), seigneur en partie de Gemelaincourt, & ci-devant l'un des gentilshommes ordinaires de la chambre du feu duc Léopold, fut annobli par lettres données à Lunéville le 1. septembre 1736, contenant : » Que Nicolas de la Fontaine son ayeul, originaire » du comté de Donachein, principauté de Wirtemberg, après avoir » perdu les titres de sa famille, pendant le trouble des guerres excité » dans le Palatinat par les suédois, suivit les armées du duc Charles IV, » & fut fait capitaine pour son service dans le régiment de S^t. Balmont, » où après avoir reçu plusieurs blessures, notamment à la défense de la » ville de la Mothe, il s'établit dans le comté de Vaudémont, où il se » maria avec Barbe de Bauzemont d'extraction noble, & laissa de son » mariage Pierre-André de la Fontaine, qui après avoir, pendant » plusieurs années, suivi le parti des armes sous différens princes de la » maison de Lorraine, revint à la suite du duc Léopold lors de son » rétablissement dans ses états en 1698, qui le retint à son service en » qualité de fourrier de sa garde-suisse; lequel emploi il a exercé jusqu'à » son décès, aïant laissé l'exposant de son mariage avec Cath. Wilmin » de Keldenfeldt, aussi d'extraction noble, &c. »

Porte d'argent, à la fasce de gueules, au lion d'or armé & lampassé de gueules brochant sur le tout; & pour cimier un lion de gueules issant d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 98. régist. 1736.*

PIERRE-ANDRÉ DE LA FONTAINE, dont il est parlé dans les lettres rapportées ci-dessus, fut page du prince de Vaudémont, puis lieutenant de cavalerie dans les troupes de Charles IV, & ensuite gentilhomme du cardinal de Furstemberg; il épousa trois femmes: 1°. Gabri. d'Ourches-Vidempierre, dame en partie de Parey-sous-Montfort. 2°. Anne Tabouret, veuve de Claude Tiravent, seig. de Gemelaincourt en partie, capitaine de cavalerie pour le service de Charles IV. 3°. Cathe. de Willemin, fille de Nicolas de Willemin, maître des cérémonies de Lorraine. Il n'eut point d'enfans de ses deux premières femmes; de la troisième il eut trois enfans: 1°. Léopold qui suit, & qui a donné lieu à cet article. 2°. un fils; & 3°. une fille, mariée en 1735. à Hyacinte Hennezel, écuier.

LEOPOLD DE LA FONTAINE, seigneur de Gemelaincourt en partie, gentilhomme ordinaire du duc Léopold I. épousa en 1737. Louise-Thérèse de la Courciere, morte le 9. juin 1741. Il y a une ancienne maison de ce nom, originaire du duché de Luxembourg.

FORGEAULT (Jacquotin), obtint permission de suivre la noblesse de sa mère, par lettres de René roi de Jérusalem, Sicile, duc d'Anjou, expédiées le 4. août 1477. Porte de sable, au sautoir gironné de seize piéces d'argent & de gueules. *Héraulderie de Lorraine.*

Didier Richier *dit* Clermont commis à la recherche de la noblesse en 1580. rapporte ce qui suit.

» Noble homme Jacquotin Forgeault, demeurant à Villers-aux-Vents, m'a » dit être fils de Nicolas Forgeault & de Jeanne Aliette; ledit Nicolas » fils de Jacquotin Forgeault *dit* de Villers; ledit Jacquotin fils de Didier » Forgeault,

Digitized by Google

» Forgeault, en ſon vivant, demeurant à Villers-aux-Vents, prévôté de » Bar ; lequel Jacquotin auroit remontré, par requête à très-haut & » très-puiſſant prince Reué, par la grace de Dieu, roi de Jéruſalem, » Sicile, duc d'Anjou & de Bar, &c. comme il ſeroit iſſu de noble » lignée du côté de ſa grand-mère, & que ſon père en ſon vivant auroit » trafiqué acte de roture, & par ce, perdu ladite nobleſſe, dont icelui » Jacquotin, retournant vers ſes bénignes graces, ſuppliant icelles le » vouloir relever de ladite roture, & ſuivre le côté noble de ſa grand-» mère ; à quoi il auroit été admis, moiennant que dorénavant il ſeroit » état de nobleſſe, tant en armes comme autre part, toutes & quantefois » il ſeroit mandé avec les autres nobles du duché de Bar, où lui furent » données les armoiries de ſa grand-mere, le tout plus au long déclairé » en une copie prinſe à l'original d'une patente, icelle en date du 4. août » 1477, produite au feüillet..... de la prévôté de Varennes, bailliage » de Clermont, tant pour ſa part que de ſes parens, qui aujourd'hui » s'appellent meſſieurs de Villers, demeurans audit Varennes. Ledit » Jacquotin eſt joint par mariage à Méline Seron, dont il a deux fils ; » ſavoir, Claude & Jacques les Forgeault.

DIDIER FORGEAULT fut père : 1°. de Jacquotin qui ſuit. 2°. de Perrin, qui a fait la branche dite Villers-aux-Vents. 3°. de Jean, qui, ſelon quelques mémoires, a fait une autre branche ; & 4°. de Jeanne Forgeault, qui épouſa Gerard Cabouat, veuf de Dion Fumée.

JACQUOTIN FORGEAULT fut père de Nicolas qui ſuit, & de Perlette Forgeault, femme de Menault des Godins.

NICOLAS FORGEAULT, épouſa Jeanne Aliette, dont il eut Jacquotin qui ſuit.

JACQUOTIN FORGEAULT, II. du nom, épouſa Méline Seron, dont il eut : 1°. Claude, & 2°. Jacques Forgeault.

PERRIN FORGEAULT, ſecond fils de Didier, prit le nom de Villers, & fut père de Lambinet de Villers, qui épouſa : 1°. Jeanne Leſcuyer. 2°. Perrette. Il eut du premier lit Pierre qui ſuit, & du ſecond Nicolede Villers, femme de Jean Leſtoquois, écuier, capitaine de Vienne-le-Château.

PIERRE DE VILLERS-AUX-VENTS, épouſa Poincette de Sandras, dont il eut Henri.

Il y a lieu de croire que la mère de Jacquotin qui a donné lieu à cet article, étoit de l'ancienne maiſon de Villers-aux-Vents, dont ſes deſcendans prirent le nom.

FORGE (Claude de la), conſeiller, ſécretaire ordinaire de S. A. & du comté de Vaudémont, fut annobli en conſidération de ſes ſervices, de ceux de feu ſon père, & d'Héléne Pélicia ſon épouſe, femme de chambre de la ducheſſe, & de ce qu'il étoit iſſu du côté maternel de la noble famille des Callot, & de la ville de Nancy, par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées audit Nancy le 13. février 1613, contenant : » Qu'il eſt fils de Jacques de la Forge demeurant à Ruppes, lieutenant » & capitaine ſous la charge du comte de Salm, puis archer des gardes » de S. A. l'eſpace de trente ans & plus. Qu'il eſt iſſu de Provence & » de maiſon noble, mais pauvre & ruinée par les guerres anciennes, ſon » aieul & la plûpart de ſes parens aiant été tués en certaines rencontres » ès-guerres de Piémont, & ſondit père demeuré fort jeune le joüet de » la fortune, &c. «

Digitized by Google

Porte de sable, au lion d'argent léopardé, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ; & pour cimier le lion léopardé de l'écu, issant d'un armet morné, orné de ses lambrequins aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 47. régist. 1613.*

JACQUES DE LA FORGE fut père de Claude de la Forge, qui épousa le 17. janvier 1608 : 1°. Anne Barrois. 2°. Hélène Pelicia, veuve de Gaspard Dianance, officier en la maison du duc de Mantouë. Il eut du premier lit Jacques de la Forge, seigneur d'Essey, S^t. Max & de Dompmartemont en partie, qu'il vendit conjointement avec Charles son frère, le 25. juin 1624, à Pierre Prevot, écuïer, seigneur du Barail, maître d'hôtel du roi, gentilhomme ordinaire de Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, par patentes du 1. juin 1648 ; & du second lit il eut Charles qui suit.

On trouve un ordre de Marguerite, duchesse de Lorraine, signée d'elle & contresignée Vignolles, adressée à Didier Parisot, conseiller d'état, secretaire des commandemens & finances, & auditeur des comptes de Lorraine, de passer en compte à Claude de la Forge, secretaire ordinaire, la somme de deux mille francs, monnoie de Lorraine, qu'il a délivrée à Claude Lambert, conseiller, trésorier & receveur-général du prince de Phaltsbourg, pour aider au paiement des armes fournies en ladite année par Toussaint Dirce, marchand armurier à Liège ; ladite somme prise sur l'argent que ledit la Forge avoit emprunté à Metz pour Leurs Altesses.

CHARLES DE LA FORGE, écuïer, seigneur d'Attigneville, voué de Punerot, & capitaine au service du duc de Lorraine, épousa, par contrat du 18. novembre 1642, Marguerite Petitgost, fille de noble Didier Petitgost, demeurant à Heillecourt, & de Claude de Bar, dont il eut : 1°. Claude-Nicole de la Forge, mariée par contrat du 6. février 1679, à Charles de Hennezel, écuïer, seig. de Belleroche. 2°. Marie-Joseph de la Forge, qui fut seconde femme de Henri le Grand, capitaine au régiment de la Ferté, puis gentilhomme ordinaire & chambellan de S. A. R. 3°. Renée-Thérèse de la Forge, mariée : 1° à messire François de la Ferandière, chevalier, seigneur de S^t. Julet & de Ferandière en partie, capitaine de cavalerie au régiment de Duras ; & 2°. à Charles-Nicolas de Maillart, seigneur de Villacourt, capitaine de grenadiers au régiment roial Roussillon. 4°. Anne de la Forge alliée à Louis des Errard, lieutenant de cavalerie pour le service du R. T. C.

CHARLES DE LA FORGE étant prisonnier de guerre à Langres, donna, le 10. avril 1651, une procuration passée devant Marret & Loys, notaires-roïaux, à Marguerite Petitgost sa femme, au bas de laquelle est écrit : " Soit continuée ladite procuration, & notamment à l'égard de la » succession de Claude de la Forge mon père ", datée du 27. novembre 1658, & signée Charles de la Forge. Il se trouve encore une enquête faite par ladite Marguerite Petitgost, épouse dudit Charles de la Forge, dans laquelle il est dit que Jacques de la Forge, écuïer, grand-père dudit Charles, se transplanta à Rupt, & y fit bâtir une maison avec ses armes ; ladite enquête signée Gillet de la Vallée, prévôt de Rupt, est datée du 3. avril 1685, & fut homologuée en 1687.

Digitized by Google

FORGES (Colin de), demeurant à Bar, fut annobli le 24. décembre 1415, par Louis, cardinal, duc de Bar, marquis de Pont-à-Mouſſon, ſeigneur de Caſſel, &c. Ces lettres de nobleſſe ſont rapportées dans un *vidimus* du 28. mars 1508. & qui ſe trouve dans la *laiette d'annobliſſe. cotée* F. *num. 85.* Je n'ai point trouvé ſes armes.

FORGET (Jean), originaire de Lorraine, & docteur en médecine, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Lunéville le 24. août 1630. Porte de gueules, coupé d'azur, à une colombe eſſorante d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier la colombe de l'écu, tenant en ſon bec un rameau de laurier de ſinople; le tout iſſant d'un torti d'or, d'azur, d'argent & de gueules, & porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. Ses lettres d'annobliſſement furent vérifiées le 7. ſept. 1632. *Tréſor des chartres, fol. 128. régiſt. 1630.*

JACQUES FORGET, prévôt de Siersberg, ſe démit de cette prévôté, & la fit donner à Jean-Franç. Gronders ſon gendre, par lettres expédiées à Mirecourt le 23. décembre 1662.

JEAN-HENRI FORGET, ſeig. de Barge, d'Hemeſtroff & Kerprich, &c. fut adopté par Eloi-Ferdinand Boüillon, par acte du 15. juillet 1724. à condition de joindre le nom de Boüillon au ſien, ainſi que ſes ſucceſſeurs en ligne directe de mâle en mâle, & d'aîné en aîné. Ladite adoption fut confirmée par décret de S. A. R. du 17. du même mois, & il fut légataire univerſel dudit Boüillon, par ſon teſtament du 29. avril 1728.

JEAN-HENRI FORGET épouſa N. Caillou, dont il a eu des enfans.

N. FORGET DE BARGE, prévôt de Bouzonville, a épouſé N. Magnien, fille de François Magnien, ſeigneur de Serrieres, d'Art-ſur-Meurthe, de Portcieux & de Langley, controlleur de la maiſon de S. A. R. & de Marguerite-Adeodate Lhuillier, morte le 23. novembre 1713.

NB. Je n'ai pu faire la généalogie de cette famille, n'aiant pu trouver dans mes mémoires des preuves aſſez certaines de ſa filiation.

FORJOT (Simon), natif de S^t. Mihiel, & avocat au parlement de Paris, fut annobli par lettres données à Lunéville le 30. octobre 1708. Porte d'azur, à trois abeilles d'or poſées deux & une; & pour cimier une abeille de l'écu, portée d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 135. régiſt. 1708.*

FOSSÉS (Philippe des), de la Huchaudiere, capitaine de fuſiliers au ſervice du R. T. C, fut maintenu dans ſa nobleſſe, par arrêt de la chambre des comptes de Lorraine, du 18. novembre 1700.

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roſes d'argent; & pour ſupports, deux levrettes.

Extrait

Digitized by Google

Extrait de l'arrêt de la chambre des comptes. " Jabien des Foſſés fut créé » commandant d'une compagnie de cent hommes de pied, par Henri IV. » roi de France, par lettres du 22. mars 1582. expédiées à Nantes en » Bretagne ; le même lui donna la charge de ſergent-major de la ville de » Calais, par lettres du 26. novemb. 1598. Louis XIII. lui continua cet » emploi le 20. août 1612, & le même roi lui donna une penſion de » 600. liv. le 30. décemb. 1620. Ce Jabien des Foſſés eſt qualifié écuïer » dans une ſentence renduë en la prévôté de Rennes en Bretagne, le » 25. octobre 1582 ; & dans une autre du 15. novembre 1597, Jabien » des Foſſés épouſa par contrat du 6. décembre 1606, dans lequel il eſt » qualifié noble, Jeanne de Battemont, dont il eut Philippe qui ſuit.

PHILIPPE DES FOSSÉS épouſa, 1°. par contrat du 5. janv. 1629, Jeanne François, & 2°. par contrat du 17. juil. 1644, Françoiſe Blanchel, dont il eut Philippe qui ſuit.

PHILIPPE DES FOSSÉS, II. du nom, écuïer, ſieur de la Huchaudière, capitaine de fuſiliers au ſervice du R. T. C, né en 1654, à Marcy près Calais, épouſa en 1686, Marie d'Arbois, & en eut : 1°. François-Philip. qui ſuit. 2°. N. . . . . de la Huchaudière, lieutenant au régiment des gardes de S. A. R, mort en 1743 ; & 3°. Anne de la Huchaudière, mariée à Etienne-Henri Maillart, maître des comptes de Lorraine, & veuf de Marie-Anne de Fiſſon du Montet.

FRANÇOIS-PHILIPPE DES FOSSÉS, baron de la Huchaudière, premier capitaine des grenadiers au régiment des gardes du grand duc de Toſcane, reçut de S. A. R. François III. (aujourd'hui Empereur), un brevet de lieutenant-colonel d'infanterie, donné à Vienne le 27. janvier 1744, & fut fait gentilhomme ordinaire par S. A. R. Madame, par patentes données à Commercy le 7. novembre 1744 ; il épouſa en 1747. N. . . . . Dubois.

FOUR (Michel-Baptiſte du), natif de la marche, & lieutenant-colonel de cavalerie au ſervice du duc Charles IV, fut annobli par ce prince par lettres expédiées à Bruxelles le 6. ſeptembre 1651. Porte de gueules, à trois tourterelles d'or poſées deux & une ; timbré d'un heaume de guerre d'or de côté, ſurmonté d'un bourlet d'or & de gueules, ſommé d'une tourterelle d'or entre deux vols de gueules, avec les hachemens d'or & de gueules. *Fol. 2. verſo, régiſt. 1639. 1660.*

On trouve des lettres du même prince du 17. juillet 1668. " Portant » mandement aux gens de ſes finances, & des comptes de Lorraine, de » procéder à l'enrégiſtrement des lettres de nobleſſe accordées le 16. ſept. » 1651. à défunt Michel-Baptiſte du Four, quoique ſurannées, & ſans » aucune taxe de finances, à la requête de dame Pétronille du Four, » épouſe du ſieur préſident Canon, & fille unique dudit du Four. " Leſdites lettres furent vérifiées le 18. juillet 1668.

Quelques mémoires prétendent que Baptiſte étoit le nom de ſa famille, & du Four ſon ſurnom, ſous lequel il fut annobli.

FOUR

FOUR (Claude du), lieutenant-colonel du régiment du Châtelet, & fils de Claude du Four & de Judith Vosangrin, fut annobli par le duc Charles IV. en 1651. Porte d'azur, à la montagne d'or issante de la pointe de l'écu, & cottoyée de deux colombes d'argent rampantes & affrontées, & en chef une croix de même. Cet annoblissement aiant beaucoup de rapport avec le précédent, j'ai été tenté de l'omettre, craignant que les mémoires où je l'ai trouvé ne se fussent trompés; cependant comme j'y ai trouvé une filiation & des armes différentes, & que d'ailleurs il n'est pas impossible qu'il y eut eu quelqu'un qui portât le même nom, qui fut parvenu au même grade, & qui fut annobli la même année, & de plus le même jour, j'ai cru devoir le rapporter.

CLAUDE DU FOUR fut père: 1°. de Claude qui suit. 2°. de Marie, morte jeune. 3°. de Charlotte, mariée à Claude Goncourt.

CLAUDE DU FOUR, II. du nom, capitaine-prévôt de Châtillon, épousa Marg. Thévenot, fille de Nicolas Thévenot & de Marg. Legros, dont il eut: 1°. Claude, ci-devant enseigne au régiment aux gardes de S. A. R. 2°. Claude-François, volontaire au régiment de Mercy, tué dans un parti commandé par M^r. Desarmoises. 3°. Charles, capitaine au régiment du prince d'Holstein, tué à la bataille de Malplaquet. 4°. Nicolas, officier dans le service de l'Empire. 5°. Jeanne. 6°. Louise, mariée à Humbert Humblot, avocat à la cour. 7°. Elizabeth, épouse de François Thévenot. 8°. Marie, non mariée.

FOURAIRE (Antoine), receveur de la dame de Juvigny, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 12. septemb. 1622, contenant: " Que feu Jean Fouraire son aïeul, pour faciliter à » Nicolas Fouraire son fils & oncle de l'impétrant, un mariage avantageux, » auroit obtenu de feu S. A. des lettres de noblesse, dans lesquelles » François Fouraire son autre fils, & père dudit impétrant, n'auroit été » compris; lequel François auroit été chargé de plusieurs commissions » par feu S. A; que Daniel Fouraire, fils dudit François, seroit mort » les armes à la main en qualité de capitaine-enseigne pour le service de » son prince, &c. "

Porte d'azur, à une ramure de cerf d'or, & une étoile de même posée en cœur; & pour cimier une tête & col de cerf d'or. *Fol. 180. verso régist. 1622.* Les lettres portant jussion d'enrégistrer celles de noblesse, moiennant la somme de mille francs, sont du 12. septembre 1622. *Laiette cottée annoblissemens, num. 87.*

JEAN FOURAIRE fut père: 1°. de Nicolas, & 2°. de François qui suit.

FRANÇOIS eut pour fils: 1°. Antoine, & 2°. Daniel.

JEAN FOURAIRE, sieur de Villers-la-Chévre, demeurant à Andelot en Bassigny, fut maintenu en sa noblesse & qualité d'écuier, sans tirer à conséquence, pour les annoblissemens accordés par les ducs de Lorraine aux sujets du roi dans le Barrois, par arrêt du mois de juin 1672. Je crois que cette famille & la suivante n'en font qu'une sous un nom différent, & que Nicolas Fouraire, qui est rapporté dans le contenu des lettres de noblesse accordées à Antoine, n'est autre que Nicolas Fouray qui suit. On sçait qu'anciennement on n'étoit rien moins que scrupuleux sur le changement du nom & des armes.

FOURAY

Digitized by Google

FOURAY (Nicolas), maïeur de Rombay, en la prévôté de Briey, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 12. août 1581. Porte d'azur, à une ramure de cerf de dix cors, & entre lesquels eſt une étoile d'or poſée en cœur; & pour cimier une tête & col de cerf naiſſant, ſommée de dix cors. *Fol. 130. régiſt. 1581.* Au *folio 132.* ſe trouve la quittance de la ſomme exigée pour leſdites lettres de nobleſſe, datée du 13. août de la même année.

NICOLAS FOURAY avoit épouſé Jeanne de Hault, fille de Jacques de Hault, ſeig. de Trieux, Lomeranges, Valleroy, &c. & de Jacquemotte Wolkier de Beufviller, dont il eut: 1°. Jacques. 2°. Melchior. 3°. Claude Antoine. 4°. Barbe Fouray.

FOURIER (Dominique), originaire de Mirecourt, controlleur ordinaire en l'état de la grande ducheſſe de Toſcane, fut annobli par lettres données à Nancy le 2. janvier 1591, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à ladite grande ducheſſe l'eſpace de huit ans, & à la prière de cette princeſſe. Porte d'azur, à trois bandes d'or, au chef d'argent décoré d'une tête de lion de gueules arrachée, lampaſſée de même, & environnée de deux roſes pointées d'or; & pour cimier un lion naiſſant de gueules, tenant en ſes pattes une roſe d'argent pointée de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 180. régiſt. 1591.* Les lettres furent vérifiées le 8. février 1594.

DOMINIQUE FOURIER, demeurant à Xaronval, épouſa: 1°. Anne Vacart; & 2°. Michelle Guerrin, nourrice de Chriſtine de Lorraine, avec laquelle il obtint de S. A. une rente de quarante-cinq frans ſur ledit Xaronval, & donna le 21. mars 1595. ſes lettres réverſalles pour un aſcenſement qu'elle leur avoit fait d'un gagnage ſitué audit lieu.

Il eut du premier lit: 1°. Jean Fourier qui ſuit. 2°. Jacques, qui épouſa Marie Marteau, dont il eut: 1°. Nicolas Fourier. 2°. Anne. 3°. Françoiſe, femme du ſieur Mengin. 4°. Gabrielle. 5°. Marie, alliée au ſieur Jacob; & 6°. Catherine Fourier. Le troiſième enfant du premier lit fut Pierre Fourier, chanoine-régulier & curé de Mattincourt, inſtituteur des filles de la congrégation de Nôtre-Dame, & réformateur des chanoines-réguliers de Lorraine, mort à Gray en 1640. âgé de ſoixante-ſeize ans, & enſuite béatifié. Le quatrième enfant fut Marie, épouſe du S^r. Bourtier, & un fils, mort ſans avoir été marié.

JEAN FOURIER, conſeiller au bailliage de Nomeny, épouſa Anne Barbier, dont il eut: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Henri Fourier, archiprêtre & curé dudit Nomeny. 3°. Marguerite, femme de Jean Barot; & 4°. Anne, religieuſe au monaſtère de la congrégation de Notre-Dame.

NICOLAS FOURIER, conſeiller au bailliage de Nomeny, par patentes du duc Charles IV, du 29. décembre 1664. épouſa: 1°. Chriſtophe Henri; & 2°. Marie Garnier. Il eut du premier lit Jean qui ſuit; & Claude, mort correcteur des minimes. Il eut du ſecond lit: 1°. Nicolas, curé de Mattaincourt. 2°. Pierre, tué en Hongrie. 3°. Françoiſe, religieuſe de la congrégation, & ſupérieure à Nemours. 4°. Madelaine, alliée à Abraham Michelet, lieutenant-général au préſidial de Metz. 5°. Margue. mariée à Nicolas Hennequel, dont il eut Nicolas, qui épouſa Anne Grandjean.

JEAN

Digitized by Google

JEAN FOURIER, II. du nom, lieutenant-général à Nomeny, mourut en 1709. Il épousa Françoise Talon, dont il eut: 1°. Dieudonné Fourier, prêtre & curé d'Argency. 2°. Pierre, rapporté à l'article suivant. 3°. Jean, capitaine de grenadiers au régiment de Blaisois, & chevalier de S^t. Louis; & 4°. Anne, alliée à Charles de Bonnefoy, écuier, capitaine au régiment des gardes de S. A. R.

FOURIER (Pierre), lieutenant-général au bailliage de Nomeny; fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 8. mars 1719, » en » considération de ses services & de ceux rendus par Jean Fourier son » père, lieutenant-général audit siège; par Nicolas Fourier son aieul, » en celle de premier conseiller audit bailliage, & par Nicolas son oncle, » chanoine-régulier & curé de Mattaincourt, aumônier ordinaire de » S. A. R; aiant ledit Pierre Fourier l'honneur d'être arrière-petit neveu » du bienheureux Pierre Fourier, général & réformateur des chanoines-» réguliers ". Porte les mêmes armes que Dominique. *Trésor des chartres, fol. 124. régist. 1718.*

PIERRE FOURIER épousa Élisabeth Dedon, dont il eut: 1°. une fille religieuse au monastère de la congrégation de Nomeny. 2°. Jean-Pierre qui suit; & 3°. Charles, S^r. de la Borde, ci-devant procureur du roi en la maîtrise des eaux & forêts de Nancy, & qui a épousé Sophie Maillart, fille d'Etienne-Henri Maillart, seig. de Lébeuville, doien des conseillers de la chambre des comptes de Lorraine, & d'Anne des Fossés de la Huchaudière sa seconde femme, dont il n'a point d'enfans.

JEAN-PIERRE FOURIER, avocat en la cour souveraine, a épousé: 1°. Françoise Lefebvre, fille de Charles-François Lefebvre, conseiller d'état du roi, & son procureur-général en la chambre des comptes de Lorraine, dont il a deux enfans: 1°. Pierre; & 2°. Élisabeth. Il a épousé en secondes nôces Marie-Catherine Protin, fille aînée de Georges-François Protin, seigneur de Châteaubrehain, &c. conseiller d'état des ducs Léopold I. & François III, & maître des requêtes ordinaire, dont il a deux fils.

Il y apparence que Pierre Fourier ignoroit son état lorsqu'il prit des lettres de noblesse en 1719, ou qu'il préféra la dépense d'un nouvel annoblissement à celle qu'il auroit été obligé de faire pour réünir d'anciens titres; ce qui est plus probable, par la conformité de ses armes avec celles de Dominique Fourier, annobli en 1591.

FOURNIER (Quiriace), secrétaire & argentier du Duc, fut annobli par lettres du 8. juin 1540. Porte d'azur, à un pal d'or chargé de trois tourteaux de gueules, flanché d'or, à une tête de lion d'azur, armée, lampassée & couronnée d'argent. *Fol. 13. tom. 1. de la table générale des régistres*, ou *régist. 1535. 1541. fol. 449.*

Cette famille, originaire de Soulogne dans l'Orléanois, parut en Lorraine vers l'an 1535. Deux certificats originaux, l'un de Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, daté du 15. juin 1627, l'autre de Franç. de Béthune, comte d'Orval, de la même année, déclarent qu'après la recherche faite par leurs ordres dans les greffes du duché de Sully, il leur a apparu que

" JEAN FOURNIER & Antoinette Pellault sa femme, y possédoient » les fiefs de la grande Paillie & de Fontenoille ; qu'ils ont été exempts » de tous subsides, & n'ont jamais fait aucun acte qui déroge à leur » noblesse ".

Par les mémoires domestiques, il paroit que ce Jean Fournier avoit des ascendans qui joüissoient des mêmes prérogatives de noblesse. La chaine de leur généalogie, dressée par Valentin, sécretaire des maisons & couronne de France, a poussé ces ascendans jusqu'au règne de Charles VII. roi de France, sous lequel vivoit un Perrin Fournier, capitaine de ses gendarmes ; sur ce principe, Quiriace Fournier étoit noble avant l'an 1540, tems auquel les livres de la héraulderie & le trésor des chartres ont fixé l'époque de son annoblissement. Il semble que c'est sur cette supposition qu'en 1626. Claude Fournier, baron de Neydeck, fut déclaré gentilhomme, puisque depuis Quiriace Fournier, jusqu'à Claude, il n'y avoit que trois degrés de générations, ce qui ne suffisoit pas pour la gentillesse. Quoiqu'il en soit, Jean Fournier eut d'Antoinette Pellault, Quiriace qui suit.

QUIRIACE FOURNIER fut le premier qui passa en Lorraine, il fut trésorier général, conseiller & auditeur des comptes sous le duc Antoine, qui lui donna des lettres de noblesse en 1540 ; il fut depuis sécretaire d'état, & régistrateur des régistres du grand duc Charles, par patentes du 1. décembre 1546. Il épousa Franç. de Xaubourel, fille de Bertrand de Xaubourel, controlleur-général de Lorraine, & de Françoise Bertrand de Marimont. Il mourut le 11. septembre 1563. & sa femme le 28. nov. 1558, & furent tous deux inhumés à Nancy, dans l'église des cordeliers. Ils eurent de leur mariage : 1°. Nicolas qui suit. 2°. Claude, chanoine de Vaudémont. 3°. Toussaint, mort sans enfans de Marie Mathiot. 4°. Quiriace, docteur en droit & professeur au Pont-à-Mousson. 5°. Claude, femme de Claude Guerin, seig. du Montet, conseiller-sécretaire d'état & président de la chambre des comptes de Lorraine. 6°. Renée, alliée à François Champenois *dit* de Nogent, seigneur de Chanteheux, Vihuviller & Silloncourt, conseiller d'état & lieutenant-général de Nancy. 7°. Anne, mariée en 1571. à Philbert Philibert, conseiller-sécretaire d'état. 8°. Jeanne, épouse de Gaspard Rouyer, sécretaire du cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz. 9°. Louise, mariée : 1°. à Jean de Gondrecourt, gruier & receveur de Hattonchatel, dont elle fut seconde femme, & 2°. à Didier Philbert.

NICOLAS FOURNIER, seigneur d'Écrouves & de Grand-Mesnil, conseiller d'état & médecin des ducs Charles III. Henri II. & Charles IV, épousa Madelaine Fournier de Raon, dame des lieux ci-dessus mentionnés, & fille de Pierre Fournier, seig. des bans de Luce d'Anoux, en Vôges, lieutenant & receveur de Raon, & d'Anne Boileau, dame voüée desdits Écrouves & de Grand-Mesnil. Il mourut le 15. avril 1627, & sa femme le 3. mars 1636 ; laissant de leur mariage : 1°. Claude qui suit. 2°. Nicolas qui a fait la branche des barons de Neydeck, rapportée ci-après. 3°. Pier. tige de celle des seigneurs de Zugmantel, rapportée de même. 4°. Jean, chanoine de S^t. Diez. 5°. François, conseiller-médecin de S. A, qui épousa

Digitized by Google

épousa Marie Courcol, fille de Didier Courcol controlleur-général, & d'Anne Poirot, dont il eut Jean, Gabriel & Renée, morts sans alliance. 6°. Franç. épouse de Claude du Port-Guichard, maitre des comptes, & controlleur-général de Lorr. 7°. Barbe, alliée à Ferri Jacob, conseiller-sécretaire entrant au conseil. 8°. Catherine, mariée à Gerard Rousselot, seigneur d'Hédival, conseiller-sécretaire d'état, & président de la chambre des comptes du duc François II. 9°. Madelaine, morte fille.

CLAUDE FOURNIER, déclaré gentilhomme avec ses quatre frères, le 13. avril. 1626, & nommé sécretaire d'état en 1628, épousa Charlotte de la Ruelle, fille de Claude de la Ruelle, seigneur d'Andilly, conseiller-sécretaire d'état, & d'Eve de Pullenoy, dont il eut : 1°. Claude qui suit; & 2°. Ant. Affricain, abbé commendataire de Stultzbronn, prévôt de S^t. Georges, grand aumônier de S. A. R, conseiller d'état & en la cour souveraine, qui mourut le 14. janvier 1711.

CLAUDE FOURNIER, II. du nom, seigneur de Maxéville, & par engagement, d'Art-sur-Meurthe & Bénaménil, capitaine dans le régiment du prince Ferdinand, puis lieutenant d'une compagnie de chevaux-légers de la garde de Charles IV, & gouverneur de Boulay en 1673, épousa: 1°. Reine-Marie Voilot, fille de Claude Voilot, seigneur de Valleroy, &c. conseiller-sécretaire d'état & président des comptes de Lorraine, & de Marie de Rennel, dame de Brin. 2°. N. Rousselot, morte sans enfans. Il eut du premier lit : 1°. Claude-Louis, capitaine dans le régiment d'Herbéviller, mort sans alliance. 2°. Antoine-Affricain qui suit.

ANTOINE-AFFRICAIN-FELIX FOURNIER, connu sous le nom de comte de Maxéville, &c. premier capitaine dans le régiment de Hesse d'Armstat, puis chambellan de S. A. R, commandant une compagnie de chevaux-légers de sa garde, gouverneur-commandant dans la Lorraine-allemande & sur la Sarre, donataire d'Antoine-Affricain Fournier son cousin, colonel réformé au régiment de Castel pour le service de S. M. I, & fils de Jean Fournier de Sully, épousa le 20. décembre 1706, Thérèse-Bernarde de Loppez-Gallo, chanoinesse de Remiremont, fille de Charles-Dieudonné de Loppez-Gallo, baron de Malle, & d'Agnès de Cleron de Saffre, morts sans enfans.

Branche des barons de Neydeck.

NICOLAS-FRANÇOIS FOURNIER, II. du nom, & second fils de Nic. Fournier, & de Madelaine Fournier de Raon, conseiller-sécretaire d'état, envoié de Charles IV. vers l'Empereur & les princes de l'Empire, & son plénipotentiaire à la chambre de Ratisbonne, où il mourut en 1655, obtint de Ferdinand III. en 1654, l'adjonction à ses armes d'un écu de gueules en cœur, chargé d'un cors de poste d'or, le grand écu surmonté d'un casque en face, grillé; & pour cimier une couronne de marquis, surmontée d'une aigle impériale entre deux pennes de l'écu, & qu'il lui érigeat en baronnie sa seigneurie de Neydeck, située en Alsace. Il épousa Diane de la Ruelle, sœur de la femme de Claude son frère, dont il eut : 1°. François-Charles, baron de Neydeck, capitaine de Condé, mort sans hoirs en 1678, de Christine de Girmont. 2°. Nicolas qui suit. 3°. Marie, alliée à François Mayeur, agent de S. A. E. de Bavière. 4°. Françoise, mariée le 12. juin 1656. à Jean-Antoine Boudret, seigneur de Béblemont. 5°. Jeanne-Antoinette Fournier, mariée à Jean Darnolet, gouverneur de Bruyères. 6°. Madelaine, épouse de Jean de Beaufort, colonel & gouverneur de Châtel-sur-Moselle pour le duc Charles IV; & deux autres fils morts sans hoirs.

NICOLAS FOURNIER, III. du nom, baron de Neydeck, gentilhomme ordinaire du duc de Lorraine, épousa Barbe Rouſſelot d'Hédival, dont il eut : 1°. Nic. Joſeph, tué devant Bude au ſervice de S. M. I. 2°. Anne-Thérèſe, épouſe de Claude-Ant. Fiſſon, ſeig. du Montet. 3°. Madelaine-Charlotte, alliée à Jean-Céſar de Villaucourt, & commandant un bataillon de Royal-comtois. 4°. Gabrielle-Chriſtine, mariée à Philippe Comel, officier aux gardes de S. A. R.

Branche des ſeigneurs de Zugmantel.

PIERRE FOURNIER, ſeigneur de Zugmantel, & troiſième fils de Nicolas Fournier & de Madel. Fournier de Raon, fut déclaré gentilhomme avec ſes quatre freres le 13. avril 1626 ; il fut fait conſeiller-ſécretaire d'état de S. A, & ſurintendant des mines du Val-de-Lièvre & de la Croix ; il épouſa Marguerite du Bourg, fille de Jean du Bourg, ſeigneur de Damelevierre, &c. & de Cath. ou Chrétienne Maguien, dont il eut : 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Jean, capitaine. 3°. Quiriace, tué au ſervice du duc de Neubourg. 4°. Claudine, mariée à Jac. Thouvenin, prévôt de Roſières. 5°. Madelaine. 6°. Marguerite. 7°. Agnès.

NICOLAS FOURNIER, II. du nom, ſeigneur de Zugmantel, colonel de cavalerie en 1650, & général-major en 1657, dans les troupes de Charles IV, ſurintendant des mines de Lièvre, & gouverneur de S^t. Hypolite, épouſa en 1656. Marguerite d'Hoffliſe, dont il eut : 1°. Claude-Françoiſe, mariée à Céſar-François d'Hoffliſe, ſeig. de Valfroicourt, &c. chambellan & premier maître-d'hôtel de S. A. & 2°. Marie Fournier.

FOURNIER (Pierre), natif de Dieuze, & receveur de Raon, fut annobli par le grand duc Charles, le 18. août 1545. Porte d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un léopard de gueules ; & pour cimier le léopard naiſſant de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

PIERRE FOURNIER étoit fils de Jean Fournier, & de Catherine Cavot ; il épouſa en 1541. Anne Boileau, dame d'Écrouves & de Grand-Meſnil-lez-Toul, au nom de laquelle il fit repriſes le 11. décembre 1548, pour la part qu'elle avoit dans les dîmes deſdits lieux. Elle étoit fille de Simonin Boileau, lieutenant & receveur de S^t. Diez, & d'Izabeau Beaudouin ; il eut de ſon mariage : 1°. Simon Fournier qui ſuit. 2°. François Fournier, ſeigneur des bans d'Anoux & de Provenchères, qui épouſa Eliſabeth Chavenel, fille de Jean Chavenel & de Nicole Rougeau, dame de Xourdaille, dont il eut : 1°. Eliſabeth, mariée à Charles Tabouret, châtelain & receveur de Blâmont. 2°. Anne Fournier, alliée à Charles Cabouat, conſeiller d'état, & auditeur des comptes de Lorraine, mort en 1643. 3°. Françoiſe, femme de Dominiq. de Reance de Taillancourt. Pierre Fournier eut : 3°. N. Fournier, capitaine d'infanterie, tué au ſiége de Maſtrick en 1576. 4°. Jacques, chanoine & grand-doïen de S^t. Diez, conſeiller de la légation de Charles, cardinal de Lorraine, légat *à latere*. 5°. Valence, mariée : 1°. à Didier Cavot, lieutenant de Raon. 2°. à Jean Chamant de Vic, veuf de Nicole Xulquin. 3°. à N. Lallemand. 4°. à Didier de Borville. 6°. Gertrude, femme : 1°. de Didier Bourgeois. 2°. de Jean Thomaſſin, ſeigneur de Ville-Parroye, gouverneur de Blâmont &

Digitized by Google

& maître d'hôtel de S. A. 7°. Jeanne ou Anne, allíée à Henri de Girmont. 8°. Izabeau, épouſe de Céſar d'Hoffliſe *dit* Liégeois. 9°. Madelai. femme de Nicolas Fournier, d'une autre famille, conſeiller d'état, & médecin des ducs Charles III. Henri II. & Charles IV.

SIMON FOURNIER, ſeigneur de Séchamps en partie, fut fait conſeiller-ſécretaire du grand duc Charles, par lettres du 4. mars 1576, dans leſquelles il eſt qualifié fils de Pierre Fournier; il fut enſuite auditeur des comptes de Lorraine par autres lettres du 30. décembre 1583, ſur la démiſſion de Melchior Henri ſon beau-père, & enfin ſurintendant de Chriſtine de Dannemarck aux comté de Blâmont & ſeigneurie de Deneuvre, & mourut le 3. mai 1621. Il épouſa Chriſtine Henri, fille de Melchior Henri de Séchamps, ſurintendant des affaires de Chriſtine de Dannemarck auxdits comté de Blamont & ſeigneurie de Deneuvre, & de Jenon Friche, dont il eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Anne, femme de Charles de Girmont, conſeiller-ſécreraire détat, & régiſtrateur des patentes du duc Henri. 3°. Eliſabeth Fournier.

FRANÇOIS FOURNIER, ſeig. de Séchamps & de Padoulx-S^re. Héleine en partie, fut conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, par lettres expédiées à Nancy le 24. avril 1610, ſur la démiſſion de Simon Fournier ſon père; il épouſa, par contrat du 5. octo. 1618, Georgine Grandmaire, fille de Pariſot Grandmaire, conſeiller d'état & prévôt d'Epinal, & d'Eliſabeth d'Ardennes; il eut de ce mariage: 1°. Pierre Fournier. 2°. Eliſabeth. 3°. Claude. 4°. Claudine-Agnès Fournier, épouſe de Jean-Baptiſte de Sully. François Fournier étoit tuteur de ſes quatre enfans en 1639.

FOURNIER (Hanzo), tailleur des ſalines de Châteauſalin, fut annobli par le duc François le 26. février 1545. Porte d'argent, à trois pals de gueules, & un écuſſon d'or chargé d'un muſle de léopard de gueules, poſé en abîme; & pour cimier une tête & col de bœuf au naturel, entre deux pennes de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

HANZO FOURNIER fut père: 1°. de Jacob qui ſuit. 2°. de François. 3°. de Baſtien.

JACOB FOURNIER, tailleur & controlleur de la ſaline de Châteauſalin, épouſa Pernette de Fricourt, avec laquelle il acquit, par contrat du 14. août 1579, un huitième en la ſeig. d'Amelécourt; il en eut: 1°. Baltazar qui ſuit. 2°. Claude, tabellion à Châteauſalin en 1609. 3°. Melchior. 4°. Marthe, femme de Demenge de Villaucourt. Melchior Fournier, demeurant à Vic, conjointement avec Claude ſon frère & Marthe ſa ſœur, fit des repriſes en 1625. pour la terre d'Amelécourt.

BALTAZAR FOURNIER, fut tailleur de la ſaline de Châteauſalin, par lettres expédiées à Nancy le 8. avril 1595, ſur la démiſſion de Jacob Fournier ſon père; & dans leſquelles il eſt dit: qu'ils occupent cet emploi depuis 80. ans de père en fils. Il épouſa Françoiſe Humbert, fille de Jean Humbert, ſeigneur de Hennaménil, &c. conſeiller-ſécretaire des commandemens, conſeils d'état & finances des ducs Charles & Henri, & de Françoiſe Marien. Baltazar ſe démit de ſon emploi en 1608. en faveur de Claude de Villaucourt ſon neveu.

FOURNIER

FOURNIER (Nicolas), tailleur des salines de Dieuze pendant 33. ans, fils de Nicolas Fournier, & petit-fils de Guillaume Fournier, aussi tailleurs desdites salines, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 17. janvier 1566. Porte d'or, au chevron d'azur, chargé sur la cime d'une quintefeüille d'argent, & accompagné en pointe d'un léopard de gueules, armé & lampassé de même; & pour cimier un léopard naissant, tenant entre ses pattes une quintefeüille portée d'un armet morné d'argent, & couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 200. régist. 1563. 1566.*

FOURNIER (Philippe), receveur & cellerier de Nancy, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées le 14. avril 1614. & vérifiées le 4. septembre 1615. Porte d'azur, à un lion d'argent, chargé sur l'épaule d'une croix de Lorraine de gueules; & pour cimier un lion naissant tenant la croix de l'écu. *Fol. 156. régist. 1614*, ou *table générale des régistrata, tom. 3. fol. 12. verso.*

PHILIPPE FOURNIER avoit épousé Nicole de Louppy, veuve de Giles de Choisy, & fille de Jean de Louppy, prévôt de Rosières & d'Isabeau de Willermin, avec laquelle il fit une acquisition le 10. octob. 1623, d'Elisabeth Champenois de Nogent, veuve de Georges de Châtenoy, conseiller d'état de S. A. Il eut pour héritiers Philippe & Charles Fournier; peut-être étoient-ils ses enfans, mais je n'en ai point vû de preuves certaines.

FOURNIER (Claude), avocat demeurant à Thiaucourt, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 7. juillet 1720, contenant: " Qu'il a » porté les armes, & ensuite s'est appliqué au barreau; qu'il a toujours » vécu avec la noblesse d'ame qu'exigeoient ses emplois, à l'exemple de » plusieurs familles de condition noble auxquelles il est allié; & qu'il a » élevé dans les mêmes sentimens Henri Fournier, avocat au conseil & » en la cour souveraine, substitut du procureur-général en la chambre » des comptes de Lorraine, son fils unique, lequel, après une application » de plus de vingt-quatre années, s'est attiré la confiance de quantité » de personnes du premier ordre, &c. " Porte d'azur, à trois étoiles d'argent posées deux & une, au chef de même, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules; & pour cimier un lion de gueules issant d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 92. régist. 1720.*

FOURNY (Sébastien) *dit* DU JONC, natif de Liège, commandant, depuis dix ou onze ans, des pages de la chambre du cardinal de Lorraine, légat *à latere* de Sa Sainteté, en l'absence du premier gentilhomme de ladite chambre, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées

Digitized by Google

expédiées à Nancy le 6. octobre 1600. Porte écartelé en sautoir d'argent & d'azur, à quatre pièces de vair appointées & posées en forme de croix de l'un en l'autre, accompagnées de quatre besans ou tourteaux aussi de l'un en l'autre; & pour cimier trois joncs marins au naturel feuillés d'or; le tout porté d'un armet morné, couvert de son lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 183. régist. 1600.*

SÉBASTIEN FOURNY *dit* DU JONC, épousa Antoinette de Pullenoy, fille de Mengin de Pullenoy, premier valet de chambre de S. A, & de Louise de l'Isles; elle mourut le 21. octobre 1635, âgée de 64. ans, & son mari le 28. du même mois & de la même année, âgé de 80. ans; & laissant de leur mariage Louise Fourny, qui épousa Franç. de Hennequin, sécretaire des commandemens & affaires du prince Nicolas-François de Lorraine.

FOUROT *ou* FOURAULT (Jean), procureur-général du bailliage de Clermont en Argonne, fut annobli par lettres expédiées à S^t. Mihiel le 18. septembre 1538, entérinées en la chambre des comptes de Bar le 13. octobre suivant, & au bailliage de Clermont le 18. novembre de la même année. Porte d'argent, à deux bandes engrellées de gueules, vuidées d'azur; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

JEAN FOURAULT, licencié ès loix, seigneur de Parroy & de la Tour de Héronville, épousa Claude de la Tour, fille de Guillaume de la Tour, seig. de Parroy, & de Jeanne de Faux, qui le 21. avril 1558, partagea les biens de ses père & mère avec Françoise de la Tour, épouse de Nic. de Dombasle, écuïer, seig. dudit lieu. Il eut de ce mariage: 1°. Nicolas Fourault qui suit. 2°. Jean Fourault *dit* de la Tour, qui fit ses reprises en 1583, pour un gagnage sis à Rarécourt, & qui épousa Anne Toignart, dont il eut Catherine de la Tour, mariée le 27. juillet 1612, avec Jean-François Lescarnelot, seigneur de Raincourt. 3°. Philppe Fourault.

NICOLAS FOURAULT, seigneur de Parroy & de Héronville, épousa Jeanne Errard, fille de Roger Errard, seigneur de Landres, prévôt, gruïer & receveur de Clermont, & de Guillemette Cauchon, dont il eut, entr'autres enfans, Nicolas qui suit, & Anne Fourault, femme d'André Toignart, conseiller du duc de Lorraine, auditeur des comptes du Barrois, prévôt & gruïer des Montignons.

NICOLAS FOURAULT fit un échange le 16. mars 1567, avec Nic. de Paris son beau-frère, mari d'Anne Errard sœur de sa femme.

NICOLAS FOURAULT, III. du nom, seig. de Parroy & de la Vallée, dont il fit foi & hommage à Charles duc de Lorraine, tant en son nom, qu'en celui de ses frères & sœurs, le 20. octobre 1597, fut aussi seigneur de la Tour d'Héronville, &c. Il épousa par contrat du 24. janvier 1601, Loüise Lescarnelot, fille de Claude Lescarnelot, seigneur de Noyer & de Raincourt, & de Claude Cauchon, dont il eut: 1°. Claude qui suit. 2°. Charles de Fourault, écuïer, sieur du Châtelet, qui partagea le 25. août 1658. avec son frère & sa sœur, & fit hommage au bureau des tréſoriers de France en Champagne, le 17. février 1663, pour un huitième qu'il avoit au fief de Moivre & de Mouy, & qui épousa en 1633, Prudente Chevalier, fille de feu Claude Chevalier, écuïer, sieur de S^t. Hilaire

Hilaire & de Moivre, conſeiller au préſidial de Reims & bailly de l'archevêché, & de Marguerite Godet, dont il eut Eliſabeth de Fourault, mariée en 1655, à Antoine de Berles, ſeig. de Maſſrécourt. 3°. Prudente de Fourault, mariée : 1°. à Pierre Chevalier, ſeigneur de Moivre & de S^t. Hilaire, frère de la femme de Charles ſon frère, & 2°. à Nicolas d'Ardenet, ſeigneur en partie de Boncourt, Mandres, & la petite ville de Tourbe-voitin.

CLAUDE FOURAULT, ſeig. de Parroy, de Berzieux & de Maſſrécourt en partie, épouſa par contrat du 5. mars 1625 : 1°. Marie de Bechefer, fille de noble homme Pierre de Bechefer, lieutenant particulier, aſſeſſeur criminel & premier conſeiller au bailliage de Vitry, & lieutenant en l'élection de Chaalons, & de Marie Hocquart; & 2°. Marguerite Péraux, morte ſans enfans. Il eut de ſon premier mariage : 1°. Germain de Fourault, ſeigneur de Parroy. 2°. Jean, chevaux-léger au régiment de Pleſſis-Prâlin. 3°. Claude qui ſuit. 4°. Louiſe, femme de René de Heſecques.

CLAUDE DE FOURAULT, II. du nom, ſeigneur de S^t. Remy, épouſa Marguerite de Rutant, fille de Varin de Rutant & de N. Saillet, dont il eut Jean-Claude de Fourault, &c. *Voyez Richier.*

FOURS (Guillemin des), fut annobli ſous le nom des Vieux Fours; par René I. duc de Lorraine, le 10. octobre 1425. Porte d'azur, au chevron d'or vuidé de gueules, accompagné en chef de deux pattes d'aigle d'or, contre-onglées, iſſantes des cantons de l'écu, & en pointe d'une étoile de même; & pour cimier une tête d'aigle avec ſon col d'or, entre deux pennes aux couleurs de l'écu; le tout porté d'un armet d'argent grillé d'or, orné de ſon lambrequin, aux métail & couleurs dudit écu. *Héraulderie de Lorraine.*

GUILLEMIN DES VIEUX FOURS, originaire de Brabant, vint en Lorraine, & s'attacha au ſervice de Louis, cardinal duc de Bar, à la prière duquel il fut annobli. Après la mort du cardinal il s'engagea à celui du duc René, & épouſa trois femmes; nous ignorons les noms de la première & de la troiſième, qui ne lui donnèrent point d'enfans; mais de la ſeconde nommée Jeanne-Henriette, *dite* la Camuſe, originaire de Bar, il eut; 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. François, chanoine de S^t. Pierre & de S^t. Max de Bar, décédé en 1507, & qui fit ſon exécuteur teſtamentaire Max de Genicourt, licencié ès droits & auditeur des comptes. 3°. Touſſaint, qui ſera rapporté ci-après. 4°. Méline, femme de Jacquem. de Genicourt, demeurant audit Bar. 5°. Jeanne, épouſe de Jean Diſſoncourt, capitaine & prévôt d'Étain; & 6°. Marguerite des Fours, mariée à Henri de Braulley.

NICOLAS DES FOURS, controlleur de la monnoie & enſuite prévôt de Nancy, mourut en 1503. Il avoit épouſé Marguerite des Moynes, fille de Frequignon des Moynes & de Jeannette de Thelod, *alias* Pellegrin, dont il eut: 1°. Jacques des Fours, prêtre & chapelain de la chapelle de S^te. Anne, érigée en l'égliſe du prieuré de Nôtre-Dame à Nancy. 2°. Nicolas qui ſuit. 3°. Claude des Fours, prêtre; & 4°. Jean des Fours, mort ſans hoirs.

NICOLAS

Digitized by Google

NICOLAS DES FOURS, II. du nom, controlleur de la monnoye, épouſa Marguerite Boileau, fille de Simonin Boileau & de Marguerite Moullot, dont il eut : 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Joachim rapporté après ſon frère. 3°. Marthe, épouſe de Bertrand Mittate, valet de chambre du duc Antoine, décédée ſans enfans le 25. octobre 1561. 4°. Barbe, mariée : 1°. à Hugues de la Faye, peintre au ſervice du même prince, mort ſans enfans, & 2°. à Didier Pariſet, maître des comptes de Bar ; & 5°. Marguerite des Fours, première femme de Nicolas Jenin, morte le 28. mars 1527.

NICOLAS DES FOURS, III. du nom, capitaine, prévôt & gruïer du parc d'Einville, épouſa Madelaine d'Einville, fille d'Étienne d'Einville, Seigneur d'Hoéville, Hincourt, &c. & de Catherine Pellegrin, *dite* de Remicourt, dont il eut : 1°. Claude, ſeigneur deſdits lieux en partie, mort ſans enfans de Françoiſe de la Berthe. 2°. Étienne, chapelain de la chapelle de S^te. Anne, & 3°. Marguerite des Fours, épouſe de Nicolas le Briſeur, maître des monnoyes de Lorraine, mort au mois de juin en 1574, cinquante-trois ans avant ſa femme, qui mourut le 16. novembre 1627, âgée de quatre-vingt-un an.

NICOLAS DES FOURS fut confirmé en ſa nobleſſe, & annobli, en tant que beſoin ſeroit, par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 12. janvier 1542, ſur ſa requête, contenant : " Qu'il eſt iſſu de nobleſſe, » mais que pour la longue révolution du tems, il ne pouvoit ſi promptement » le faire apparoir ; c'eſt pourquoi il ſupplie ledit duc de le confirmer & » déclarer noble, &c. " *Fol. 116. régiſt. 1541. 1544.*

JOACHIM DES FOURS, ſecond fils de Nicolas des Fours, II. du nom, & de Marguerite Boileau, fit, ainſi que ſon frère, reconnoître ſa nobleſſe par lettres du duc Antoine du 13. août 1543, contenant : " Que ledit » duc réduiſant à mémoire les ſervices rendus par les prédéceſſeurs dudit » Joachim des Fours, natif de Nancy, & ceux du vieux Guillemin des » Vieux-Fours, natif du pays de Brabant, grand aïeul dudit Joachim, » premier tronc de la race de ceux nommés les Deſours, qui fut annobli » par le vieux feu roi René de Sicile, à la requête de Louis cardinal de » Bar, après avoir été aux ſervices dudit cardinal & du roi René, & ceux » du vieux feu Nicolas des Fours, grand-père du même Joachim, prévôt » en chef de Nancy, de même que ceux de Nicolas des Fours ſon père, » controlleur de la monnoye dudit Nancy ; & conſidérant la haute » poſſeſſion de cent dix-huit ans échus depuis les premières lettres de » nobleſſe, il a annobli ledit Joachim & ſa poſtérité, & veut qu'il jouiſſe » & ſoit connu comme deſcendu juſqu'à la quatrième ligne directe ; & » combien qu'il en ait été paſſé aucun acte non ſemblable ès lettres de » nobleſſe accordées ci-devant à ſon frère Nicolas des Fours, &c. " *Fol. 176. régiſt. 1541. 1544.*

JOACHIM DES FOURS épouſa Anne de Leſcut, fille de Louis de Leſcut, conſeiller des ducs René, Antoine & François, & lieutenant au bailliage de Nancy, & d'Iſabillion Guerin, dont il eut : 1°. Louis qui ſuit. 2°. Touſſaint, religieux à S^t. Evre, & 3°. Catherine des Fours, mariée : 1°. à Pierre Jault, auditeur des comptes & tréſorier-général de Lorraine, mort ſans enfans, & 2°. à Nicole Roſe, écuïer, ſeig. d'Eſſey, prévôt de Chaumont en Baſſigni, & lieutenant-général de l'évêché de Metz. Elle fut inhumée, ainſi que ſa mère & ſon premier mari, en l'égliſe du prieuré de Notre-Dame, où on voit leurs épitaphes & leurs armes.

LOUIS DES FOURS, écuïer, ſeigneur de Mont & d'Athienville, & gentilhomme de l'état du grand duc Charles, donna une décharge en

1581, à Jean de Leſcut & à Didier Pariſet ſes oncles, ſur la geſtion de ſa tutelle ; il obtint du duc Charles III. le 26. juin 1586, des lettres confirmatives de celles obtenuës le 13. août 1543, par Joachim des Fours ſon père ; leſdites lettres accordées ſur ſa requête, contenant : " Que le » bailli de Nancy lui auroit ordonné de ſe trouver en armes pour faire » montre avec les nobles, quoiqu'il ſoit d'ancienne nobleſſe, & décoré » du titre d'écuier, & encore ſur le rapport du comte de Salm, maréchal » de Lorraine, qui a dit que ledit des Fours eſt ſans doute d'ancienne » nobleſſe, & qu'il a atteint la cinquième ligne ; que même le duc Antoine » auroit confirmé, par patentes du 13. août 1543, les privilèges de » nobleſſe, & permis à feu Joachim des Fours, père dudit expoſant, & » à ſes hoirs, de ſe dire plus que nobles, & pouvoir s'intituler nobles » écuiers, &c. . . . En foi de quoi ledit duc Charles confirme, ratifie & » corrobore, en tant que beſoin, leſdites lettres-patentes du 13. août » 1543." *Fol. 106. régiſt. 1586.*

LOUIS DES FOURS épouſa : 1°. Marie Serriere, fille de Chardin Serriere, maître échevin de Pont-à-Mouſſon, & de Marguerite d'Einville, & 2°. Éliſabeth de Saulx. Il eut du premier lit : 1°. Jean qui ſuit. 2°. Nicolas rapporté après ſon frere ; & 3°. Anne, épouſe de Charles de Mitry, conſeiller d'état de S. A, bailli & gouverneur de Montureux-ſur-Saône, & maître d'hôtel du duc François II. Il eut du ſecond lit : 1°. Éliſabeth, qui épouſa Balthazard de Prey, ſeigneur de Chargey. 2°. Chriſtine, religieuſe à Vergaville ; & 3°. Louiſe des Fours.

JEAN DES FOURS, écuier, ſeigneur de Mont, épouſa Antoinette d'Augy, fille d'Antoine d'Augy, ſeigneur de Bouck en partie, capitaine de Neufchâteau, & de Françoiſe de Gallo, fille de Pompée de Gallo, chambellan du duc Charles III. Il eut de ce mariage : 1°. Louis des Fours, chanoine de S^t. Georges de Nancy. 2°. Thérèſe, chanoineſſe de Pouſſay, apprébendée en 1653, & quelques autres. Jean des Fours fut créé baron par l'empereur Ferdinand II. Il vendit, conjointement avec ſa femme, à Nicolas de la Foſſe, les deux tiers en un quart & demi & un quarante-huitième qu'elle avoit en la ſeigneurie de Bouck, & qui lui étoient échus par le décès d'Antoine & Chriſtophe d'Augy ſes oncles. J'ai vu quelques anciens mémoires qui prétendent que Jean des Fours épouſa en ſecondes nôces Jeanne de Mouzay, avec laquelle il vivoit en 1612.

NICOLAS DES FOURS, IV. du nom, écuier, ſeigneur de Mont, meſtre-de-camp d'un régiment de gens de pied, & colonel de quinze cent chevaux au ſervice de l'empereur Ferdinand II. qui en 1629. le créa baron du S^t. Empire, épouſa Anne-Marie d'Ekemberg, fille de Jean-Ulric d'Ekemberg, libre baron, & enſuite prince du S^t. Empire, duc Crumau, & premier miniſtre de S. M. I. & de Sidoine-Marie de Tanhauſen, & en eut Albert qui ſuit, & dont eſt ſortie la branche établie en Bohême.

ALBERT DES FOURS, comte du S^t. Empire, épouſa Polixène, née comteſſe de Schoenfeldt, fille de Nicolas, comte de Schoenfeldt, & de Joſſine Vonderheyde, dont il eut : 1°. Albert qui ſuit. 2°. Barbe-Euphémie. 3°. Ludomille. 4°. Anne Polixène mariée à Jean-Georg. comte d'Altringen. 5°. Venceſlas, comte des Fours, qui de Polixène-Éliſabeth, baronne de Clariſtein, eut Jean, François, Joachim, Joſeph, Marie & Anne des Fours. 6°. Ferdinand, comte des Fours, qui épouſa Marie-Thérèſe, baronne de Spaurck, dont il eut Marie-Anne, Thérèſe & Catherine des Fours.

ALBERT-MAXIMILIEN, comte des Fours, épouſa Emmanuelle, comteſſe

comteſſe de Longueville, dont il eut François, Charles, Polixène, Françoiſe & Adalbert des Fours.

TOUSSAINT DES FOURS, troiſième fils de Guillemin des Vieux-Fours, & de Jeanne-Henriette, dite *la camuſe*, fut maître-échevin de la ville de Toul, & y mourut le 16. ſeptembre 1514; il fut enterré au milieu de la nef de la paroiſſe S^t. Jean, au cloître S^t. Étienne, où ſe voit ſon tombeau, ſur lequel ſont ſes armes & celles de ſa troiſième femme. Il en épouſa quatre: 1°. Alix Fauvel. 2°. Catherine Merdier. 3°. Nicole Louvion, & 4°. Guillemette Prévôt; de ſes quatre femmes, il n'y eut que Catherine Louvion qui lui donna une fille nommée Jeanne des Fours, mariée à Georges le Briſeur, ſeigneur de Virley, controlleur des fortifications, & maître des monnoyes de Lorraine & Barrois.

FOURVILLE (Jacques-Hyacinthe) demeurant à S^t. Mihiel, obtint la permiſſion de ſuivre la nobleſſe & de prendre les armes de ſa mère, par lettres expédiées à Lunéville le 27. décembre 1737, contenant: "Que » feu Antoine Fourville ſon père, chevalier de l'ordre royal & militaire » de S^t. Louis, aïant épouſé damoiſelle Antoinet. Nagot *dite* de Malherbe, » l'expoſant ſeroit ſorti de ce mariage, & né en ladite ville de S^t. Mihiel; » que ladite Antoinette Nagot, dont la nobleſſe a été reconnuë en la » perſonne d'Antoine Nagot de Malherbe ſon arrière petit-fils & couſin » iſſu de germain de la mère de l'expoſant, par arrêt rendu au conſeil » d'état du feu duc Léopold I. le 15. mai 1705, que le ſuppliant étant » mineur lors du décès de ſon père, ſon tuteur renonça pour lui à ſa » ſucceſſion, laquelle renonciation il a lui-même réitéré depuis ſa majorité; » ainſi il a pleinement ſatisfait à la diſpoſition de la coutume de S^t. Mihiel, » ſe trouvant dans le cas, conformément à icelle, de reprendre la nobleſſe » de ladite Antoinette Nagot *dite* de Malherbe ſa mère; c'eſt pourquoi il » ſupplie S. A. R. de lui accorder les lettres à ce néceſſaires, &c." Il n'eſt pas fait mention d'armoiries. *Fol. 174. régiſt. 1736. 1737.*

FOYNOT (François), natif de Bar, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données le 17. mai 1593. Porte d'azur, à une faſce d'argent accompagnée en chef de trois étoiles d'or, & en pointe d'un lion de même. *Table générale des rég. tom. 3. fol. 2. verſo*, ou *régiſt. 1593. fol. 82.*

Les lettres de Charles duc de Lorraine, portant mandement aux gens de ſes comptes d'enrégiſtrer ſans finance, celles de nobleſſe de François Foynot, à cauſe des ſervices qu'il a rendus dans ſon armée, & des bleſſures qu'il a reçuës, ſont du 1. août 1593. *Laïette cottée annob. num. 89.*

Digitized by Google

FRAISE *ou* FRESSE (Didier de la), d'Épinal, fut annobli par lettres du duc Antoine, au mois de Juillet 1517. Porte de gueules, à une faſce nébulée d'or & d'azur, ſurmontée en chef d'une étoile d'or au canton ſénestre de l'écu, & en pointe un croiſſant d'argent; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 112. régiſt. 1514.*

FRANCE, *voyez* DEFRANCE.

FRANCENOT (François), de Villotte, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données le 30. décembre 1670. Porte d'argent, au ſautoir d'azur, (d'autres diſent de gueules), chargé en cœur d'une étoile d'or; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet aux métaux & couleur de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

FRANÇOIS (Jean), demeurant à Bar, obtint, par lettres expédiées audit Bar le 7. ſeptembre 1506, & à la prière du ſeigneur de Valengin, la permiſſion de jouir des privilèges de nobleſſe, de même que Godeffrin Joſſroy, premier mari de Perrocte ſa femme. Il n'eſt pas fait mention d'armoiries. *Tréſor des chartres, fol. 90. v. régiſt. 1505. 1509.*

FRANÇOIS (Simon), receveur & gruïer de Briey, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 6. juillet 1572. Porte d'azur, à la bande d'argent, munie de trois éperviers au naturel, becqués & membrés d'or, armés de ſable, iceux prenant leur vol; & pour cimier un épervier de même ſur un orlet d'azur, d'or & d'argent, porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 148. régiſt. 1571. 1572.*

SIMON FRANÇOIS, ſeigneur de Clouange & de Saulny en partie, prévôt, gruïer & receveur de Briey, épouſa: 1°. N.... & 2°. Barbe Bigin, veuve de Jacques Martin, prévôt d'Eſtain. Elle avoit perdu ſon ſecond mari le 14. ſeptembre 1585, qu'elle fit foy, hommage & ſerment de fidélité pour la ſeigneurie d'Auboney, dont elle fit le dénombrement le 20. octobre ſuivant. Simon François eut du premier lit: 1°. Jean qui ſuit; & 2°. Suzanne, épouſe de Jean de Bettainviller, ſeigneur dudit lieu, veuve de lui en 1612. Il eut du ſecond lit Bernardin François, ſeigneur d'Auboney, réſident de Lorraine à Rome, & capitaine de Sancy en 1610; & 2°. Marguerite François, mariée, par contrat du 26. avril 1599. à Louis Pierron, ſeigneur en partie de Bettainviller, frère uterin du mari de ſa ſœur.

JEAN-

Digitized by Google

JEAN-FRANÇOIS, seigneur de Clouanges & de Saulny en partie, fut pourvu de l'office de prévôt, gruier & receveur de Sancy en 1584, sur la démission de Simon François son père; & en 1608. il résigna ses deux offices en faveur de Pierron de Bettainviller son beau-frère. Il épousa Catherine Clemènt de Doncourt, dont il eut, entr'autres enfans, Cath. François, mariée, par contrat du 15. février 1618. à Mathias de Mageron, seigneur de Mancieulle.

FRANÇOIS (Clément), attaché au service de la maison du grand duc Charles, fut annobli par lettres de ce prince données à Nancy le 12. février 1582. Porte de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux mufles de léopard d'or, & en pointe d'une molette de six pointes de même; & pour cimier un léopard d'or, tenant en ses pattes la molette de l'écu, naissant, & porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 230. verso régist. 1581.*

Les lettres duc du Charles portant mandement à ses gens des comptes de procéder à l'enrégistrement desdites lettres, sans finances, sont du 9. décembre 1582. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 90.*

CLÉMENT FRANÇOIS, mort le 19. février 1631, avoit épousé Didière Aubert, qui décéda le 7. septembre 1632, âgée de quatre-vingt ans. Ils laissèrent de leur mariage Claude-François, mariée à Nicolas d'Arbois, conseiller-auditeur des comptes de Lorraine; & N. François, alliée à Nicolas Poural, natif de S^t. Nicolas, & fait auditeur des comptes de Lorraine en 1605.

NICOLAS FRANÇOIS, demeurant à Saulxures, étoit le 28. janvier 1647, tuteur de Charles-François.

CHARLES-FRANÇOIS, avocat à Nancy, vivant en 1684, épousa Suzanne le Clerc, fille de René le Clerc, & de Suzanne Clairier.

IGNACE-FRANÇOIS, seigneur de Charmois, avocat en la cour, épousa Marguerite Compagnot, fille de Charles Compagnot, conseiller au bailliage & siège présidial de Toul, & trésorier des troupes du roi.

N.... FRANÇOIS, avocat en la cour, puis conseiller au bailliage de Nancy, épousa N.. Bayot. Je n'ai pu faire la généalogie suivie de cette famille, n'aiant point trouvé de preuves certaines de sa filiation.

FRANÇOIS (André), *voyez* LOMBILLON.

FRANÇOIS (Charles), receveur de S^t. Mihiel, fut annobli par Charles IV. le 17. août 1661. Ses lettres n'aiant pas été entérinées, ses descendans ont été relevés par le duc Léopold I, & leurs lettres entérinées en la chambre des comptes de Lorraine le 25. mai 1711. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'argent, & en pointe d'un lion naissant de même.

FRANÇOIS

Digitized by Google

FRANÇOIS (Jean-Gabriel), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & ſécretaire du S^r. baron de Mahuet, premier préſident de la cour ſouveraine, & du S^r. Protin, conſeiller-d'état & maître des requêtes, commiſſaire de S. A. R. aux conférences de Metz, fut annobli par lettres données à Lunéville le 1. juillet 1716. Porte d'azur, à deux caducés d'or poſés en ſautoir, à la faſce d'argent brochant ſur le tout, chargée de trois croix potencées de gueules; & pour cimier une lévrette d'argent, portée d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 14. verſo régiſt. 1716.*

FRANÇOIS (Gabriel), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 30. août 1724. » En conſidération de la famille des François, une des plus notables de » la ville de Nancy, & des plus conſidérables, tant par le nombre des » perſonnes qui en ſont iſſues, que par leurs ſervices, tant dans la robe » que dans les offices de l'hôtel de ville, & la quantité de perſonnes qui » lui ſont alliées; ce qui a déterminé S. A. R. d'honorer de l'annobliſſement » Jean-Gabriel François, avocat, pour récompenſe des ſervices qu'il avoit » rendus dans les négociations du traité de Paris du mois de fév. 1718, » en qualité de ſécretaire de ladite légation; depuis lequel tems Sadite » Alteſſe Roiale aïant conſidéré que Gabriel François ſon père, avocat » à la cour ſouveraine, exerçant depuis cinquante ans avec honneur & » diſtinction, & que ſes trois autres fils ſe diſtinguent également dans leurs » états à l'exemple du père & de leurs frères aînés; l'un dans la » congrégation des chanoines-réguliers; le ſecond avocat à Remberviller, » dans l'exercice de lieutenant dans la prévôté-bailliagère dudit » Remberviller; & le troiſiéme à la ſuite de la cour ſouveraine; & pour » mettre cette famille dans une égalité d'honneur, a annobli ledit Gabriel » François père, &c." *Fol. 171. régiſt. 1724.*

Porte les mêmes armes que Jean-Gabriel François.

FRANÇOIS (Charles), de Tranqueville, chevaux-légers de la garde de S. A. R. & ci-devant lieutenant d'infanterie au régiment de Luxembourg, fut annobli par lettres données à Lunéville le 10. ſeptemb. 1717. " En conſidération des ſervices rendus par ſon aïeul, commandant » de la Mothe pour Charles IV. & de ceux de Charles François ſon père » rendus à Charles V, d'abord en qualité de capitaine au régiment de » dragons de la Forreſt, par après major au régiment de dragons de la » reine-ducheſſe, &c. "

Porte d'azur, au lion d'or, armé, lampaſſé & couronné de gueules; & pour cimier le lion de l'écu iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 181. régiſt. 1717.*

FRANCQUINET

FRANCQUINET (Henri), natif d'Eſſermont en France, demeurant à Boutney, bailliage de Vitry, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 8 janvier 1542. Porte d'azur, à une grue d'or, accompagnée de deux croix pattées & alaiſées d'argent, l'une en chef & l'autre en pointe; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 125, régiſt. 1541, 1544.* D'autres diſent d'azur, à une bande racourcie & pointée d'or, accoſtée de deux croix pattées & alaiſées d'argent, &c. Peut-être ces dernières armes ſont-elles celles que ſes deſcendans ont priſes: ces changemens ont été communs dans tous les tems.

FRÉDÉRICH (Hans), ſeign. de Taniller, demeurant à Remberviller, fut annobli par le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, le 22 mai 1571. Porte d'azur, à un cerf paſſant d'argent, ayant le pied droit accorné d'or, & la cuiſſe gauche couronnée de même; & pour cimier le col & la tête du cerf de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

HANS FRÉDÉRICH étoit en 1581 colonel de lanſquenets au ſervice du Roi de France, & avoit épouſé Claude de Grammont, veuve de Claude de Juſſy, ſeig. d'Hurbache, dont il eut: 1°. François-Guillaume qui ſuit. 2°. N. Frédérich, mariée: 1°. à N. Go, ſeigneur de la Forte-Maiſon de Novian-ſur-Moſelle, & 2°. à N. de Lugny.

FRANÇOIS-GUILLAUME FRÉDÉRICH, ſeigneur de Taniller, & commiſſaire des vivres de l'armée impériale, épouſa Eſther de Keſſelevin, dont il eut: 1°. Mathilde, *dite* de Taniller, mariée: 1°. par contrat du 19 décembre 1641, à Charles-Nicolas de Mitry; & 2°. à N.. Duval, colonel d'un régiment d'infanterie au ſervice du roi de France.

FREMINEZ (Nicolas), demeurant à Wraincourt-lès-Clermont, fils de Gérard Freminez, qui en 1521 eut permiſſion de reprendre la nobleſſe de Marguerite Simonnet ſa mère, & d'en porter les armes. Porte d'azur, au lion d'or, lampaſſé de gueules, tenant un bâton noueux d'or poſé en pal. *Tréſor des chartres, fol. 259, régiſt. 1621.*

Didier Richier, dit *Clermont*, pourſuivant-d'armes, commis à la recherche de la nobleſſe, par commiſſion du 20 février 1580, rapporte ce qui ſuit:

» S'eſt préſenté noble Nicolas Freminez, demeurant à Wraincourt, qui m'a » dit être fils de Gérard Freminez & de Lucie Quentin; ledit Gérard » étoit fils de Jean Freminez, homme roturier, & de damoiſ. Marguerite » Simonnet, femme noble, lequel m'auroit produit un acte extrait de » la chambre des comptes de Bar de l'an 1521, par lequel il eſt permis » aux enfans dudit Jean Freminez de ſuivre la nobleſſe de ladite Marguer. » Simonnet leur mère. Ledit Nicolas Freminez dit être joint par mariage » avec Narſon Henry, fille de Jean Henry & de Comteſſe Jacquinez, » deſquels ſont iſſus trois fils: ſçavoir, Jéroſme, Jean & Gérard les » Freminez, & une fille appellée Barbe ".

GÉRARD FREMINEZ vivoit en 1639, & ſe qualifioit écuyer, ſeigneur de Wraincourt.

FRÉNEL (Marien), natif de Bar, au ſervice de la maiſon du duc de Bavière, fut annobli par lettres du duc Charles de Lorraine, données à Nancy

à Nancy le 15 novembre 1574. Les lettres du duc, par lesquelles il mande à ses gens des comptes de Bar de procéder à l'enrégistrement des lettres de noblesse dudit Marien, & sans aucune taxe de finance, sont du 30 octob. 1575. *Layette cottée annoblis. num.* 92. Porte d'azur, à un monstre marin ou dauphin d'argent la queue levée, nageant, bridé de gueules, noué & floqué d'or; & pour cimier un lion d'azur couronné de gueules, armé & lampassé d'argent, séant sur un torti d'azur, d'argent, de gueules & d'or, porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol.* 7, *régist.* 1579.

FRESCHART (Humbert), demeurant à Tillot-sous-les-côtes, fils de Nicolas Freschart, & lieutenant au régiment de Marcossey, fut annobli pour services militaires, par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 16 janvier 1611. Porte d'azur, à un lion d'or & un tigre d'argent affrontés; & pour cimier un bras armé tenant une épée d'argent. *Fol.* 9, *régist.* 1611. Les lettres du duc portant mandement au sieur de Tornielle & aux gens de ses comptes de Bar, de procéder à l'enrégistrement de celles de noblesse dudit Humbert, moyennant trois cent frans, sont du 16 janvier de la même année. *Layette cottée annoblissemens, num.* 91.

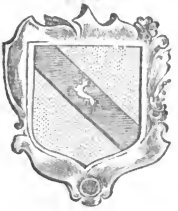

FREISTROFF *ou* FREISTORFF (Jean-Frédérich), capitaine & officier de Schawembourg, & auparavant de la capitainerie de Hosperg, & de Schawembourg, étant au service du duc Henri, fut annobli par ce prince, par lettres-patentes données à Nancy le 9 août 1621, " En » considération de ses services dans lesdites charges". Porte d'or, à la bande d'azur, chargée d'un levrier d'argent accolé de gueules, bouclé & cloué d'or, armé de même; & pour cimier le levrier naissant de l'écu, issant d'un torti d'or, d'azur, d'argent & de gueules; le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol.* 251, *vers. régist.* 1621.

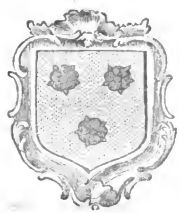

FRIANT (Didier), prévôt de Dompaire, fut annobli par lettres en forme de chartres données à Nancy le 20 juin 1551, par Christine de Dannemarck, duchesse doüairière de Lorraine, & Nicolas de Lorraine comte de Vaudémont, tuteurs & administrateurs des corps, biens & pays de Charles duc de Lorraine & de Bar leur fils & neveu. Il reçut cette prérogative pour lui, ses enfans & sa postérité, " En récompense des » services qu'il avoit rendus aux ducs Antoine & François, & depuis leur » décès, à Christine de Dannemarck, au comte de Vaudémont & au duc » Charles leur fils & neveu; tant dans l'exercice de la charge de prévôt » de Dompaire, qu'en plusieurs voyages en Suisse & à Inspruck, où il » avoit eu l'honneur d'accompagner les princes & princesses vers Sa » Majesté Impériale, &c." Porte d'or, à trois roses de gueules, posées deux & une. *Fol.* 192, *régist.* 1550, 1551.

DIDIER FRIANT vivoit encore en 1583, qu'il avoit la tutelle de Guillaume, Claude & Pierre Chevalier ses petits-fils; il eut, entr'autres enfans, Pierre Friant qui suit, & Isabelle Friant, mariée: 1°. à Christop. Chevalier. 2°. en 1586, à François Darville.

PIERRE FRIANT, conseiller d'état des ducs Charles III & Henri II, & fil-

& fils de Didier Friant & de damoiſelle Roſe, épouſa Anne Baviere, dont il eut: 1°. Hugues, curé de Senonges. 2°. Claude qui ſuit. 3°. Nicolas. 4°. Renée, épouſe de Jean de Fiſſe, lieutenant de cavalerie au ſervice de France, & quelques autres.

CLAUDE FRIANT, receveur & gruyer de Darnay, par lettres du 11 juillet 1622, épouſa, par contrat du 23 du même mois 1623, Barbe Voſgien, dont il eut, entr'autres enfans, Charles qui ſuit; & Claude-Françoiſe Friant, épouſe de Claude Petit, adjudant dans les armées des ducs Charles IV & Charles V, & enſuite lieutenant & controlleur ès prévôté & gruerie dudit Darnay.

CHARLES FRIANT fut baptiſé à Darnay le 10 août 1629; il eut pour parrain le prince Charles de Lorraine; il fut ſubſtitut en la prévôté dudit Darnay, & épouſa, par contrat paſſé audit lieu le 3 juin 1656, Barbe Marot, fille de Gand Marot, lieutenant-particulier au bailliage de Baſſigny, gruyer & receveur audit Darnay, dont il eut, entr'autres enfans, Charles Friant qui ſuit.

CHARLES FRIANT, II du nom, écuyer, ſeigneur en partie d'Alincourtt, dont il fit repriſes le 14 avril 1723, ſubſtitut & procureur de S. A. R. à Darnay, fut baptiſé audit Darnay le 14 juin 1665, & épouſa, par contrat du 16 novembre 1692, Anne-Marie Lallemand, fille d'Antoine Lallemand, conſeiller de la ville d'Épinal, & d'Anne Gormans, dont il eut, entr'autres enfans, Charles-François qui ſuit; Claude-François, avocat en la cour, & N. Friant, épouſe de Charles Vigneron, écuyer, auſſi avocat en la même cour.

CHARLES-FRANÇOIS FRIANT, chevalier, ſeign. d'Alincourt, nâquit & fut baptiſé à Darnay le 17 avril 1696; il fut d'abord conſeiller au bailliage de Nancy, enſuite procureur de S. A. R. audit bailliage, par lettres données à Lunéville le 18 mai 1725, & enfin conſeiller d'état par autres lettres expédiées en la même ville le 27 février 1727. Il épouſa: 1°. Catherine le Vaſſeur, fille de noble Dominique le Vaſſeur, ſeigneur de Martincourt, & de Catherine Fremion; & 2°. par contrat paſſé à Nancy devant *Clauſſe*, le 20 ſeptem. 1734, Marie-Françoiſe Oudot, fille de Henri Oudot, avocat en la cour, & de Cather. Ory. Il eut du premier lit Dominique-François qui ſuit; & du ſecond lit il eut pluſieurs enfans, entr'autres Jeanne-Françoiſe Friant, reçue à S^t. Cyr le 14 décemb. 1755.

DOMINIQUE-FRANÇOIS FRIANT, procureur du roi au bailliage de Nancy, a épouſé Marie Thibault, fille de noble François-Thimothée Thibault, lieutenant-général dudit bailliage, dont il a Dominique-Thimothée-François Friant.

FRICHE (Joſeph) *ou* Friſche, fut annobli par un évêque, & porte d'azur, au chef d'or, chargé d'un lion naiſſant de ſable. C'eſt tout ce que j'ai trouvé ſur cet annobliſſement dans un nobiliaire particulier, qui d'ailleurs eſt un des plus exacts de la province, mais dont probablement l'auteur n'a pas voulu inférer ce qui lui paroiſſoit peut-être trop incertain. J'en ai vû un autre où il eſt dit qu'il fut reconnu noble par lettres-patentes de l'an 1584; tous deux peuvent avoir raiſon.

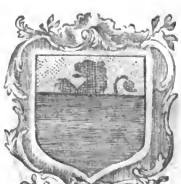

JOSEPH FRICHE, célerier de Nancy, fit, le 28 juin 1547, le retrait des biens rapportés dans l'article ſuivant, & épouſa Anne de Châtenoy, fille de Thomas de Châtenoy, dont il n'eut que des filles, entr'autres,

Digitized by Google

Barbe Friche, épouſe de noble François Poirſon, demeurant à Mirecourt, annobli en 1571.

JEAN FRICHE vendit, le 27 mai 1547, à Nicolas Chairloit, demeurant à Vihuviller, & à Françoiſe ſa femme, le quart d'un gagnage ſitué audit lieu, & à lui échu par le décès de Jean Baxay, & Jeannette ſa femme, demeurans à Lunéville, grand-père & grand'mère dudit Jean Friche. Il avoit épouſé Barbe Baxay, dont il eut Jénon ou Jeanne, qui fut mariée à Melchior Henry, ſeigneur de Seichamps; il y a apparence que les biens que Jean Friche avoit vendus, provenoient du chef de ſa femme, & que Joſeph Friche, qui a donné lieu à cet article, & qui les retira, étoit leur fils, n'étant pas préſumable que s'il n'eût été que le parent dudit Jean Friche; il eût pû faire le retrait des biens de ſa femme, à moins qu'on ne veuille croire qu'il lui étoit allié d'ailleurs.

FROMENTEAU (Mathieu), conſeiller, receveur-général des domaines, gabelles, & de toutes les fermes de Lorraine, ſorti d'une honnête famille du pays de Liége, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 1 ſeptembre 1719, contenant: " Que s'étant venu établir » il y a dix-ſept ans, avec François Fromenteau ſon frère aîné, en la ville » de Nancy, ils auroient, par leurs correſpondances dans les pays » étrangers, contribué à faire fleurir le commerce en Lorraine; pour » raiſon de quoi, ayant préſenté des projets & fait des ouvertures que » S. A. R. auroit trouvé bonnes, ce prince l'auroit envoyé à Metz pour » en concerter l'exécution avec les perſonnes prépoſées par l'intendant; » ce qui auroit contribué à procurer & à établir un commerce floriſſant » & tranquille pendant la dernière guerre; & les connoiſſances qu'il s'eſt » acquiſes ayant porté le conſeil des finances à le faire appeller pluſieurs » fois pour être informé de ſon ſentiment ſur la direction des affaires des » monnoyes, pour raiſon deſquelles il auroit tiré conſidérablement de » Hollande, & d'autres pays étrangers, des matières d'or & d'argent qui » auroient contribué au bien & à l'avantage de l'état; & en 1715, » S. A. R. ayant créé une juſtice conſulaire en la ville de Nancy, il » auroit été nommé lieutenant du premier juge-conſul, emploi qu'il a » exercé pendant trois ans avec capacité, honneur & exactitude".

Porte faſcé d'argent & de ſinople de neuf pièces, au lion de gueules, couronné d'or, brochant ſur le tout; écartelé d'argent, à trois fuſées de gueules, miſes en faſce, & une bordure engrelée de même; & pour cimier le lion de l'écu couronné d'or. *Fol. 100, régiſt. 1719.*

FUMEULX (François), receveur de Rambercourt-aux-pots, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 12 juillet 1572. Porte de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois lions d'argent, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un lion d'argent entre deux pennes d'argent, de gueules & d'or; le tout naiſſant d'un torti des métaux & couleur dudit écu, & porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin auxdits métaux & couleur. *Tréſor des chartres, fol. 166, régiſt. 1571, 1572.*

FRANÇOIS FUMEULX ſe démit de ſon office de procureur-fiſcal de Rambercourt, en faveur de ſon fils nommé Gérard, en 1589.

FUSY (Pierre), attaché au ſervice de la maiſon de madame la ducheſſe, & demeurant à Nancy, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 22 février 1572. Porte d'azur, à la faſce engrelée d'argent, accompagnée de trois couppes d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un dextrochère revêtu d'or, tenant une couppe de l'écu entre deux pennes palées d'or, d'argent & d'azur, & iſſant d'un orlet des métaux & couleur de l'écu, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin auxdits métaux & couleur. *Fol. 284, régiſt. 1571, 1572.*

PIERRE FUSY mourut le 18 octobre 1586, & fut enterré aux RR. PP. cordeliers de Nancy. Il avoit épouſé Claude de Cadelle, dont il eut: 1°. Catherine Fuſy, mariée en 1582 à Jean Caboche, premier valet de chambre du marquis du Pont; & 2°. Claude Fuſy, qui épouſa en 1593, Claude Legrand.

G.

Digitized by Google

G.

GAB. GAI.

GABBE, *voyez* LAGABBE (Jacques).

GAILLARD (Nicolas), natif d'Haraucourt, argentier de l'évêque de Metz, châtelain de la Garde, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 10. novembre 1513. Ses premières armes étoient d'or, à trois tertres de sinople posés deux & un; l'écu bordé de gueules. Les modernes sont d'argent, à trois fasces d'azur, & une pointe de gueules, chargée de trois besans d'or; & pour cimier une tête de chien, colletée de gueules, bordée & clouée d'or, entre un vol à l'antique, aux armes de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 152. régist. 1510. 1514.*

NICOLAS GAILLARD, dont quelques descendans se sont nommés le Gaillard, épousa Barbe, mentionnée dans un acquêt du 8. avril 1529, & dans un autre du 4. août 1533. Il eut de son mariage: 1°. Louis qui suit. 2°. Jeanne, première femme de Didier Feriet, trésorier-général de l'évêché de Metz, avec lequel elle vivoit en 1554; & quelqu'autres. On voit aux cordeliers de Vic, l'épitaphe de Nicolas Gaillard, posée par les soins de Louis son fils.

LOUIS GAILLARD, chancelier de l'évêché de Metz à Vic, épousa Lucie Feriet, veuve de Jean Lemance, & qui épousa en troisièmes nôces Dominique Lombart, châtelain de la Garde. Il en eut: 1°. Georges qui suit. 2°. Louis. 3°. Chrétien. 4°. Frédéric.

GEORGES GAILLARD, châtelain d'Alberstroff, acquit le 26. janvier 1581, de noble Dominique Lombart, châtelain de la Garde & son beau-père, la somme de mille deux cens francs de cens & rente annuelle & perpétuelle, pour une autre de quatre mille francs que ledit Dominique Lombart lui devoit pour la part & portion qu'il pouvoit prétendre dans les immeubles à lui échus par la mort de Lucie Feriet sa mère. Il épousa par contrat passé à Rosières, devant Jacques Bermel, le 2. janvier 1574, Dianne de Beaufort, fille de Jacques de Beaufort, contrôleur-général des fortifications de Lorraine, & d'Alix de Girmont, & qui se remaria en secondes nôces à Nicolas de Sauxerotte, seigneur dudit lieu & de Lesse, dont elle étoit veuve le 2. août 1611, qu'elle fit reprises pour ladite seigneurie de Lesse, tant en son nom, qu'en celui d'Anne de Sauxerotte sa fille. Georges Gaillard eut de son mariage: 1°. Georges qui suit. 2°. Lucie Gaillard, mariée: 1°. à Jean Béhére du Halt, seigneur dudit lieu, de Hénamenil & de Crion en Lorraine, conseiller au conseil privé, & trésorier-général de l'évêché de Metz; & 2°. à Pierre Diteau, capitaine de Boulay. 3°. Pernette Gaillard, mariée par contrat du 27. juillet 1594, à Erric Xaubourel, seigneur d'Ampenou, capitaine du château de Dieuze.

GEORGES DU GAILLARD, II. du nom, châtelain d'Alberstroff, seigneur de Heylimer & de Tissembach, fut créé baron du S^t. Empire, avec permission de changer ses armes, par diplôme de l'empereur Ferdinand II. du 12. novemb. 1629. " En considération, dit le diplôme, » de sa noblesse reconnuë ancienne de trois cens ans, dans l'évêché de » Metz ". Il épousa Gertrude d'Hofflise, fille de César d'Hofflise, seig. » d'Ober-

Digitized by Google

d'Oberſing, & d'Iſabeau Fournier, avec laquelle il acquit, par contrat du 22. décemb. 1622, de Guillaume Martzeloff, baron de Braubach, & de Marguerite de Wiltz ſa femme, leſdites terres & ſeigneuries d'Heylimer & de Tiffembach, pour leſquelles il fit repriſes le 10. décem. 1624, par Erric de Xaubourel ſon procureur. Il mourut le 24. ſeptemb. 1635, & fut enterré à Heylimer, & Gertrude d'Hoffliſe en 1650, & fut inhumée dans une chapelle qu'elle avoit fondée aux capucins de Vic. Ils eurent de leur mariage: 1°. Ange du Gaillard, cordelier. 2°. Jean-Nicolas, mort ſans alliance. 3°. Georges-Benjamin du Gaillard qui ſuit. 4°. Alix du Gaillard, première femme de François de Gorcy, chevalier, ſeigneur de Charey. 5°. Eliſabeth, mariée 1°. à Antoine de la Chauſſée, ſeig. de Ruz & de Mouveron, & 2°. à Regnault de Gorcy, frère du précédent, 6°. Anne-Diane, épouſe: 1°. de Jean de ..... capitaine de cavalerie, & 2°. de Julien de Gourvier. 7°. Gabrielle, alliée à Chrétien d'Anglure, ſeigneur de Chambrey, Petoncourt, &c. avec lequel elle vivoit en 1652, ainſi qu'il ſe voit par quelques actes.

NB. Il y a apparence que Nicolas Gaillard ne connoiſſoit pas ſon état lorſqu'il ſe fit annoblir en 1513, puiſque par le diplôme accordé en 1629, par l'empereur Ferdinand, à Georges du Gaillard ſon arrière petit-fils, il eſt reconnu deſcendu d'une nobleſſe de trois cens ans, pour la preuve de laquelle il y a lieu de croire qu'il produiſit les anciens titres de ſa famille qu'il avoit retrouvés.

GEORGES-BENJAMIN DU GAILLARD, libre baron du S^t. Empire, ſeigneur d'Heylimer, Tiffembach, &c. aſſiſta le 15. novembre 1648. au contrat de mariage paſſé entre Georges d'Hoffliſe, ſeig. de Burthecourt, & Agnès d'Anglure ſa nièce. Il épouſa, par contrat du 5. février 1652, Marie-Charlotte de Bouzey, fille de Charles de Bouzey, lieutenant-colonel pour le ſervice de Charles IV. & gouverneur de Boucquenom & Sarwerden, & d'Éliſabeth de Streff de Louvenſtein. Elle ſe remaria en ſecondes nôces en 1669, à Germain-François de S^t. Félix, chevalier, ſeigneur d'Acquevive & de Villervalt, adjudant-général de l'armée du duc de Lorraine & gouverneur de Sarguemines. Georges-Benjamin eut de ſon mariage: 1°. Julien-François qui ſuit. 2°. N. 3°. Joachim, prémontré. 4°. Georges, capitaine-lieutenant au régiment du prince Eugéne de Savoye, & ſon adjudant pour le ſervice de S. M. I, où il eſt mort ſans alliance. 5°. Anne-Catherine, mariée à Joſeph de Martiny, ſeigneur de Bathlémont, & quelques autres.

JULIEN-FRANÇOIS DU GAILLARD, libre baron de l'Empire, ſeig. d'Heylimer & de Tiffembach, fit ſon aveu & déclaration à la chambre roïale de Metz, tant en ſon nom, qu'en ceux de ſes ſœurs en 1681. Il épouſa Charlotte Moinot, fille d'Antoine Moinot, lieutenant-colonel & gouverneur de Hombourg pour le ſervice de Charles IV. & d'Anne du Bourg. Il eut de ſon mariage: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Étienne. 3°. Franç. 4°. Charlotte, ſeconde femme de Philippe-François, baron de Vallée. 5°. Anne, chanoineſſe à Lautreck. 6°. Chriſtine. 7°. Charlotte.

CLAUDE DU GAILLARD, libre baron du S^t. Empire, ſeig. d'Heylimer, Tiffembach & d'Acrebach, officier au régiment de Lafond, pour le ſervice de France, épouſa, le 6. novembre 1718, Marie-Anne Rouſſelot, fille d'Alexis Rouſſelot, ſeig. d'Hédival & du Val-de-Vaxi, chambellan de S. A. R, & d'Anne Marie de Beaufort, dont il a eu, entr'autres enfans, Ant. Philip. préſenté en 1745. pour être reçu dans la compagnie des

Digitized by Google

des cadets de S. M. Polonoiſe ; & une fille mariée : 1°. à N . . . baron de Matenza ; & 2°. en 1745. au baron de Schauvembourg, capitaine de cavalerie dans le régiment de Naſſau.

GALLANT (Richard), *ou* le Gallant, demeurant à Puligny, fut annobli le 15. octobre 1531. Porte de gueules, au chevron d'argent, cantonné de trois muffles de léopard d'or, deux en chef & un en pointe ; & pour cimier un dextrochère tenant un bâton de gueules. *Héraulderie de Lorrai.*

RICHARD GALLAND, ſeigneur de Puligny, Ceintrey & Voinemont en partie, épouſa N . . . du Gaillard, d'autres diſent Alexis Comtal, qui portoit cependant les armes de Gaillard ; quoiqu'il en ſoit, il fut père de Mengin qui ſuit.

MENGIN GALLAND *ou* LE GALLANT, ſeigneur de Puligny, épouſa Françoiſe du Gaillard, dont il eut : 1°. Barbe, épouſe de Nic. Feriet. 2°. Claudon, femme de Claude Leclerc. 3°. Jeanne, épouſe de Hanus Bermand. 4°. Alix, qui s'allia à Jean Aubertin de Givrecourt.

GALLAVAULT (Nicolas), ſieur de la Maiſon-forte de Haudiaumont, & des fiefs de Montaube & de Chaumont en Verdunois, fut réhabilité en ſa nobleſſe, avec permiſſion de prendre les armes des Gallavault, par lettres expédiées à Nancy le 22. janvier 1721, contenant : " Que la » famille des Gallavault, dont il deſcend, eſt originaire du Clermontois » en Argonne, où elle eſt connuë pour être très-ancienne ; pluſieurs » de ſes ancêtres aiant été même reconnus gentilshommes, & tous aiant » joui, ſous les ducs de Lorraine, des privilèges & immunités de la » nobleſſe, juſqu'à ce que le malheur des guerres auroit contraint ſes » aieul & biſaieul d'y déroger. Pour établir cette nobleſſe & ſa filiation, » il auroit produit pluſieurs extraits-baptiſtaires & mortuaires, contrats » de mariage & autres titres, papiers & documens autentiques inſérés » dans le vû de l'arrêt, rendu le 4. du préſent mois, ſur l'avis des » commiſſaires nommés pour les examiner, dont copie eſt jointe ſous le » contre-ſel deſdites lettres ; leſquels commiſſaires auroient reconnu que » ledit Nicolas Gallavault eſt fils de Norbert Gallavault, ſeigneur » d'Haudiaumont, Chaumont & Montaube, conſeiller du Roi T. C. au » préſidial de Verdun, & ledit Norbert fils de Vaultrin Gallavault, » conſeiller en l'hôtel-de-ville de Verdun ; que ce Vaultrin étoit fils de » Nicolas Gallavault, fils de Claudin Gallavault, lequel avoit pour père » Jean Gallavault de Jandelaincourt, dont l'ancienne nobleſſe ſe trouve » avoir été bien reconnuë en 1581. ſous le règne du duc Charles III. ".

Porte d'azur, à une bande componée d'or & de gueules de quatre pièces, à un aigle éploié d'argent brochant ſur le tout ; & pour cimier un caſque tourné d'un tiers, grillé de deux grilles & demie, ſurmonté d'un bras armé d'un marteau d'armes, orné d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 135. régiſt. 1720. 1721.*

GALLET

GALLET (Georges), exerçant la pharmacie en la ville haute de Bar, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 1. juin 1609. Porte de gueules, à une mer d'argent ombrée de ſinople, ſurmontée d'une galère au naturel, les rames & voiles enrichis d'or, les bannières d'argent; & ſur la partie ſéneſtre du chef de l'écu une étoile d'or; & pour cimier une ancre d'argent environnée de deux cornes d'abondance. *Fol. 117. régiſt. 1609.* Les lettres de juſſion de Henri duc de Lorraine, pour l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées audit Georges Gallet, moiennant la ſomme de trois mille cinq cent frans, ſont du 14. juin de la même année. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 93.*

GALLIOT (Nicolas), portant ci-devant les armes ſous la charge du ſieur de Châteaubrehain l'eſpace de trois ans, puis huiſſier pendant deux années, & enfin greffier ordinaire en la cour des grands-jours de S^t. Mihiel, l'eſpace de dix-huit ans, & y demeurant, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, donnés à Nancy le 9. février 1609. Porte d'or, à un nautonier au naturel conduiſant une nacelle ſur une mer de ſinople, ondée d'argent. *Tréſor des chartres, fol. 38. régiſt. 1610.* D'autres diſent: Porte d'or, à un batelier vêtu de pourpre, dans un gallion au naturel ſur une mer d'argent. Ces armes ſont peut-être celles que prirent ſes deſcendans.

NICOLAS GALLIOT fut père de Didier Galliot, avocat à la cour, qui eut pour fille Chrétienne ou Chriſtine Galliot, mariée à Nicolas Notta, lieutenant-général au bailliage d'Apremont.

GALLOIS (Antoine), demeurant à Naives, fut annobli par lettres du 12. octobre 1536. Porte de ſable, parti d'argent à un anneau chargé de quatre roſes de l'une en l'autre. *Fol. 79. verſo, régiſt. 1535. 1541*, ou *table générale des régiſt. tom. 1. fol. 11.*

ANTOINE GALLOIS, *dit* DE NAIVES, ſeigneur de Rampont, dont il fit repriſes le 9. ſeptembre 1549, châtelain d'Ornes, & demeurant à la Chauſſée, épouſa Catherine ou Marguer. Millet, fille de Pierre Millet, prévôt de la Chauſſée, & de Méline Liétaire, avec laquelle il acquit une portion de la ſeigneurie dudit Rampont; il en eut: 1°. Pierre qui ſuit. 2°. Jacques, ſeigneur de Rampont en partie, demeurant audit lieu. 3°. Georges, ſeig. de Breſſon en Bourgogne, demeurant à Haudonviller en 1581. 4°. Jean Gallois demeurant à Villers-aux-Vents. 5°. Nicolas, qui étoit à la ſuite de M^r. d'Ornes en 1581.

PIERRE GALLOIS, écuïer, ſubſtitut du procureur-général au bailliage & en la cour des grands-jours de S^t. Mihiel en 1581, conſeiller d'état de S. A. & en la cour ſouveraine de Lorraine en 1608, mourut le 14. mai 1614, & fut enterré en l'égliſe collégiale dudit S^t. Mihiel. Il avoit épouſé Jeanne Arnoult, dont il eut, entr'autres enfans: 1°. Marguerite Gallois, mariée par contrat du 1. décembre 1599, à Chriſtophe Mahuet, écuïer, ſeigneur de la Tour, de la Brye & Haudonville, & 2°. François qui ſuit.

FRANÇOIS

Digitized by Google

FRANÇOIS GALLOIS, avocat au parlement de S^t. Mihiel, épouſa en 1621. Anne Arabourg, fille de Sébaſt. Arabourg, conſeiller de François comte de Vaudémont, dont il eut Daniel qui ſuit.

DANIEL GALLOIS, avocat au parlement de S^t. Mihiel, épouſa en 1649. Anne Platel, fille de Touſſaint Platel, & de Claudine Hannel, & en eut, Pierre-Remi Gallois, ſeigneur de Monthairon, avocat au parlement, qui épouſa en 1688. Catherine-Marie Chabrau, fille de Georges Chabrau, ſeigneur de Monthairon, procureur-fiſcal de Charles IV. à Rembercourt-aux-Pots, & de Marguerite Roittel, & en eut: 1°. Hyacinthe-Ignace. 2°. François Gallois.

JEAN GALLOIS, écuier, ſeigneur de Sommancourt, Rampont, Fay, Biancourt & Rebaucourt, épouſa Éliſabeth de Choüilly, dont il eut: 1°. Anne Gallois, mariée par contrat du 27. novem. 1628, à Frédéric Mahuet. 2°. Judith, alliée par contrat du 29. janvier 1645, à Henri de Gallon, ſeigneur des Carreaux & d'Autigni-le-petit, capitaine & gouverneur de Doulevent-le-Châtel.

DIDIER *ou* DANIEL GALLOIS, écuier, épouſa Françoiſe Mageron, fille de Paul Mageron, capitaine & prévôt de Kœurs, & de Catherine le Braconnier, qui mourut le 16. juillet 1695.

GALONIER (Claude-Étienne), aïant juſtifié à la chambre des comptes de Lorraine que ſon père étoit décédé revêtu de la charge de grand-tréſorier, ſécretaire du roi & couronne de France, fut, par arrêt du 28. août 1725, maintenu aux droits, privilèges & immunités dont joüiſſent les nobles du pays.

GALLOVÉ *ou* GALLOÜÉ (Claude-Étienne), ancien ſous-brigadier des gardes-du-corps du R. T. C, établi en Lorraine, a été reconnu pour être de condition noble, par arrêt de la chambre des comptes de Lorraine du 29. août 1725.

GARAT *ou* GARRAT (Demenge), gruier de Lunéville, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 12. nov. 1596. Porte d'azur, à une patte d'ours d'argent armée de gueules, au chef d'or chargé de trois glands de ſinople; & pour cimier un ours de ſable naiſſant de l'écu, tenant en ſes pattes un écureuil au naturel. *Fol. 69. régiſt. 1600.* Les lettres de juſſion pour l'entérinement de celles de nobleſſe, moiennant la ſomme de ſix cens frans, ſont du 15. décem. 1596. *Layette cotée annoblif. num. 93.*

DEMENGE MARCEL *dit* GARAT, épouſa Chriſtine Marquaire, fille de Jacques Marquaire, dont il eu Demenge Marcel *dit* Carat, qui a donné lieu à cet article, & qui épouſa: 1°. N.. Girmont. 2°. Catherine Ramberviller; & mourut ſans enfans.

GARDE

GARDE (Nicolas-Hyacinte de la), lieutenant au régiment de Bourbon cavalerie, Jeanne & Françoiſe de la Garde ſes ſœurs, & enfans de Nic. de la Garde, gruïer de Ligny, & de Marguerite-Geneviève de Fage, d'une famille noble & originaire du Dauphiné, obtinrent des lettres du roi de Pologne duc de Lorraine, &c. expédiées le 3. juin 1753, par leſquels il leur fut permis de reprendre la nobleſſe & de porter les armes de leur mère, qui ſont d'or, au rocher de gueules à trois pointes, celle du milieu plus élevée, ſurmontée d'une colombe d'argent, tenant en ſon bec un rameau d'olivier de ſinople, au chef d'azur, paré de trois fleurs de lys d'or poſées en faſce.

GARNIER (Jean), médecin de S. A, fut créé gentilhomme, par lettres de Charles duc de Lorraine, données le 21. mai 1641, vérifiées le 15. juil. ſuivant. Porte d'azur, au ſautoir d'argent, à un lion de gueules brochant ſur le tout, armé, lampaſſé, allumé & couronné d'or; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, tenant le ſautoir. *Héraulderie de Lorraine.*

GARNOT (Henri & Jean), furent annoblis par le duc René I. le 14. juillet 1466. Portent d'or, à une étoile de huit rais d'azur. *Héraulderie de Lorraine.*

Noble Guillaume Garnot, notaire & tabellion à Foug, vivoit le 10. avril 1543, comme il ſe voit par un titre paſſé devant lui, par Étienne de Baon, prêtre & chanoine régulier de Chaumouſay.

ROBERT GARNOT fut ſeig. de Senancourt, Bazoille, Recicourt, &c. pour leſquelles ſeigneuries il fit ſes repriſes le 12. juin 1549.

Noble Louis Garnot, notaire au tabellionage de Foug, vivoit le 9. août 1573, comme il ſe voit par un titre paſſé devant lui ledit jour.

GAROCHE (Charles), ſécretaire ordinaire du conſeil de S. A, & auparavant au ſervice du cardinal Borgheſe en la chancellerie de Rome, puis ſécretaire du comte de Zollern, ambaſſadeur de S. M. I. en France en 1614; en laquelle qualité il rendit ſervice à S. A. dans un voiage du S'. de Ville, conſeiller d'état & premier gentilhomme de la chambre, envoié vers S. M. T. C; fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 20. août 1624. Porte d'azur, à la faſce ondée d'argent de deux pièces, couppées & chargées en faſce d'un lion d'or allumé & lampaſſé de gueules; & pour cimier un lion de l'écu naiſſant & iſſant d'un torti d'or, d'azur & d'argent; le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 40. régiſt. 1626.* Les lettres furent vérifiées le 23. août ſuivant.

GASPARD

GASPARD (Claude), apoticaire du duc Charles IV, fut annobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 10. janvier 1728, portant: " Qu'il a pour ſes père & aieul maternel, Nicolas Gaſpard, marchand-» pourvoieur du duc François I, & noble Jean Bouveron, auſſi » pourvoieur du duc Antoine". Porte d'or, au chevron d'azur, environné de trois hures de ſanglier au naturel, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une hure de l'écu, accompagnée de deux pennes armoriées aux armes dudit écu, iſſant d'un torti d'or, d'azur & de ſable, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 43. régiſt. 1628.*

CLAUDE GASPARD épouſa Marg. Bouveron, fille de Jean Bouveron & de Mengeon Huſſon, dont il eut: 1°. Claude qui ſuit. 2°. René, qui épouſa Valence Serriere, dont il eut Nicole Gaſpard, épouſe de Joſeph Geneval, avec qui elle vivoit en 1645. Marguerite Gaſpard, femme de Claude Guillermin, bourgeois de Lunéville, & Mengeon Gaſpard, alliée à Jean Lambert.

CLAUDE GASPARD épouſa: 1°. Anne Peltre, fille de Jean Peltre & de Catherine de Rennesbourg, avec laquelle il vivoit le 10. décembre 1602. 2°. Idote Laurent, veuve de Polidore Ancel, qui, le 4. ſeptembre 1645, tranſigea avec leſdits Joſeph Geneval & Claude Guillermin, neveux de ſon mari, à cauſe de leurs femmes.

GASTEBOIS (Thiébault), fut annobli par le duc René I en 1479. Porte gironné d'or & d'azur, le giron chargé d'un écu d'or, parti d'azur, & ſur le tout un écu de gueules; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

GASTINOIS (Chriſtophe), natif de Melun, conſeiller & maître des requêtes de l'évêque de Metz, fut annobli par lettres de Charles III, expédiées à Nancy le pénultième août 1589, en conſidération des ſervices par lui rendus audit évêque, & aux feus cardinaux de Lorraine & de Guiſe. *Fol. 255. régiſt. 1589.*

Porte d'azur, au phénix d'or ſur ſon immortalité de gueules, au chef empêché d'argent, ſurmonté de trois étoiles d'or; pour cimier le phénix naiſſant de l'écu. Les lettres de juſſion pour l'entérinement de celles de nobleſſe, ſans aucune taxe de finances, ſont du 16. ſeptembre de la même année. *Laïette cottée annobliſſemens, num. 96.*

CHRISTOPHE GASTINOIS fut père d'Antoine de Gaſtinois qui ſuit, & d'Anne de Gaſtinois, femme de Louis de la Mothe, ſeigneur de Lautrancourt, Vandeléville & Serocourt.

ANTOINE DE GASTINOIS, ſeigneur de Drouville, Chambellan de S. A, & gouverneur de la tère de Gorze en 1617, lieutenant-général de l'armée de Lorraine, fonda, le 24. mars 1625. la chapelle caſtrale de Drouville, à laquelle il aſſigna cent frans de rente, & une portion

Digitized by Google

Dans la dîme de Herbéviller, à la charge de deux meſſes par ſemaine. Il avoit épouſé, vers l'an 1600. Renée de Savigny, fille de Warry de Savigny, II du nom, ſeigneur de Leymont, de Fontenoy, de Chardogne, de Muſſey, &c. bailli & gouverneur de Bar, & d'Antoinette de Florainville, dont il eut Antoinette de Gaſtinois, mariée à Gaſpard de Mitry, ſergent de bataille de l'armée de S. M. I.

GASTON (Jean), lieutenant-colonel du régiment de monſeigneur de Vaudémont, fut annobli par Charles IV le 1. mai 1666. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & d'une épic de bled d'or en pointe; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

GAUCHER (Jean), fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données le 28. juillet 1668, & vérifiées le 11. du même mois. Porte d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux croix pattées de ſable, & en pointe d'une étoile de gueules, au chef de même, chargé de trois beſans d'or. Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ſes finances & de ſes comptes, pour procéder à l'enrégiſtrement deſdites lettres, moiennant la ſomme de cinquante piſtoles d'Eſpagne, faiſant celle de mille deux cent quatre-vingt-trois francs quatre gros monnoïe de Lorraine, ſont du même jour & de la même année. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 97.*

BLAISE GAUCHER épouſa Marguerite Liégeois, dont il eut Jean Gaucher, marié à Dieudonnée Marchand, dont il eut Jean Gaucher qui ſuit.

JEAN, II du nom, & que je crois celui qui fut annobli, épouſa Anne-Clerc, qui le fit père de Didier qui ſuit.

DIDIER GAUCHER, épouſa Marguerite Mathis, dont il eut Marie-Dieudonnée Gaucher, épouſe: 1°. de Louis Béaut, & 2°. de Charles, baron de Pariſot, chevalier du S^t. Empire, docteur en droits civil & canon, conſeiller-auditeur de la chambre des comptes de Lorraine, conſeiller d'état, envoïé de S. A. R. dans les cours étrangères, &c. *Voïez* PARISOT.

GAUDEL (Claude), receveur du domaine de Châtel-ſur-Mozelle, fut annobli par lettres de Charles IV données à Bruxelles le 30. juin 1651, & entérinées le 17. février 1652, en la cour ſouveraine de Lorraine, ſéante à Luxembourg, " En conſidération de l'affection qu'il a conſervé » au bien du ſervice de S. A. pendant le tems que ladite ville a été » occupée

Digitized by Google

» occupée par les ennemis, qui ne l'ont pas empêché de la produire aux » occasions qui se sont présentées, & pour en donner un témoignage » plus autentique, ne pouvant pas lui-même suivre S. A, & lui rendre » service dans ses armées, il y a envoié son fils qui, après y avoir servi » en qualité de soldat & enseigne, y a fait une compagnie, & rendu » tous les témoignages de valeur, générosité & de bonne conduite ".

Porte de sinople, à un chevron d'argent accompagné de trois lions de même, deux en chef & un en pointe; le casque d'acier poli, clos & morné, les bourlets & hachemens de sinople & d'argent. *Recueil de patentes de noblesse.*

SAMUEL GAUDEL, de Châtel, fut père de Claude Gaudel, qui épousa: 1°. par contrat du 21. novembre 1615, Jeanne Bourgoing, fille de noble N. Bourgoing, notaire apostolique, morte le 10. octobre 1635. Il épousa en secondes nôces, le 16. août 1636. Cécile Dubois; il eut du premier lit: 1°. Georges qui suit, & 2°. Bastienne Gaudel. Il eut du second lit: 1°. une fille, mariée en 1666. à Louis de Rouverois, l'un des chevaux-légers de Charles IV. 2°. Georges, rapporté ci-après. 3°. François. 4°. Joseph, & plusieurs autres enfans.

GEORGES GAUDEL, écuier, capitaine au régiment de Beaufort, & commandant à Châtel, qu'il défendit contre les ennemis de l'état, épousa Marie Bouvier, fille de Charles Bouvier, écuier, lieutenant-général du comté de Vaudémont, & de Claude Tournay; il mourut le 22. juillet 1704, & fut inhumé en l'église de Châtel; & sa veuve le 27. janvier 1723, & est enterrée en l'église des capucins de Nancy. Georges eut de son mariage: 1°. Georges-Louis qui suit. 2°. Georges, religieux bénédictin. 3°. Joseph, aussi bénédictin. 4°. N. religieux tiercelin. 5°. N. 6°. Marguerite-Françoise, mariée à noble Charles-François Petitdidier, avocat en la cour souveraine de Lorraine.

GEORGES-LOUIS GAUDEL, écuier, avocat en la cour, puis second conseiller & garde-marteau en la gruerie de Châtel-sur-Moselle, épousa Claude-Françoise Fournier, qui se remaria en secondes nôces à Charles Feron, procureur du roi au bailliage & comté de Vaudémont. Elle étoit fille de Pierre Fournier, receveur des finances de S. A. R. audit comté, & de Claudine Husson. Georges-Louis mourut le 7. septembre 1708, laissant de son mariage Dominique-François qui suit.

DOMINIQUE-FRANÇOIS GAUDEL, écuier, capitaine des chasses au département de Nancy pour le service de S. M. Polonoise, épousa en 1727, Marie-Anne de Bagard de la Ferriere, fille de N. de Bagard de la Ferriere, dont il a un garçon & six filles, l'une desquelles, nommée Anne-Françoise, a été baptisée à S^t. Nicolas de Nancy le 30. mars 1740, & a été nommée à une place de S^t. Cyr.

GEORGES GAUDEL, écuier, descendu du second mariage de Claude Gaudel, & de Cécile Dubois, épousa Libaire Canon en 1663, & en eut: 1°. Georges qui suit. 2°. Madelaine, épouse de N. de la Coste, mestre-de-camp pour le service du R. T. C.

GEORGES GAUDEL, II du nom, seigneur de Frizon & de Noméxy, épousa en 1699, Marie ou Marguerite Guyot, fille de René Guyot, & de Jeanne Doridant, & en eut: 1°. René-Joseph. 2°. Marguerite-Libaire. 3°. François-Dominique.

Digitized by Google

GAUDEL (François), avocat en la cour, puis lieutenant-général du bailliage de Châtel-sur-Moselle, fut annobli par lettres de Léopold I, données à Nancy le 8. mai 1715, en considération de ses alliances avec des familles nobles, & de son application à remplir les devoirs de son emploi. Porte d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois lionceaux de même, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un lionceau de l'écu, issant d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. Lesdites lettres furent entérinées le 21. mai 1715. *Fol. 9. verso, second régist. 1715.*

FRANÇOIS GAUDEL épousa N.... dont il eut Anne Gaudel, mariée à Jacques-Hyacinthe Abram, conseiller en la cour souveraine de Lorraine & Barrois.

GAULARD (Jacques), docteur & professeur des droits publics en l'université de Pont-à-Mousson, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 5. juin 1736, contenant: " Qu'après avoir été reçu au dégré de » doctorat en droits canonique & civil, il est allé-se perfectionner dans » l'étude du droit public en la ville de Leyde, où il s'est appliqué avec » tant de succès, qu'il a professé cette science avec distinction en » l'académie roiale de Lunéville, & ensuite en ladite université dudit » Pont-à-Mousson; que sa famille étoit anciennement réputée noble; » que ses ancêtres en ont pris la qualité dans les actes publics, & » particulièrement dans leurs contrats de mariage, sans qu'elle leur ait » été contestée; que les titres & documens qui pourroient prouver ce » fait, ont été perdus lors de la ruine & démolition de la ville de la » Mothe, dans laquelle sa famille étoit établie, & où ses ancêtres ont » possédés pendant longtems les charges de major & de commandant de » la place; que sa mère est issuë d'une famille noble, & alliée à quantité » d'autres familles distinguées en Lorraine; & qu'enfin son épouse est » aussi de condition noble, étant fille du sieur Nicolas Guerard, annobli » par le duc Léopold I, &c.

Porte d'argent, à trois fusées d'azur posées en pal & rangées en fasce, chargées chacune d'une croix pommettée au pied fiché d'or; & pour cimier une étoile d'azur, issante d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 16. régist. 1736. & 1737.*

GAULMÉ (Mathieu), natif de Louppy-le-Château, controlleur & clerc-juré dudit lieu, fut annobli par lettres de Charles III, données à Bar le 12. juin 1569. Porte d'azur, à trois flambeaux d'or, flamboyans & ardens de gueules, posés deux & un; & pour cimier un flambeau de l'écu, entre deux pannaches d'or & d'azur. *Fol. 91. verso régist. 1568.* Lesdites lettres furent entérinées en la chambre du conseil & des comptes de Bar le 18. juillet 1571.

MATHIEU GAULMÉ, est mentionné en la recherche des nobles du Barrois en 1581, avec ses fils & petits-fils, excepté Warin qui peut-être n'étoit

n'étoit pas encore né, il épouſa Marg. Rouſſelot, dont il eut : 1°. Jacques qui ſuit. 2°. Jean, maieur de Louppy, qui épouſa Lucie de Leſcaille, fille de Claude de Leſcaille, & de Louiſe Maillet, dont il avoit en 1581. Mathieu Gaulmé qui épouſa Anne de Thonneletil, avec laquelle il vivoit en 1611, & fille de Rodic de Thonneletil, ſeigneur foncier dudit lieu & d'Inor en partie, & de Nicole de Chappey.

JACQUES GAULMÉ, controlleur en la recette & gruïer de Louppy-le-Château, après avoir poſſedé cette charge quarante ans, s'en démit en faveur de ſon fils ; il eſt qualifié clerc-juré dudit Louppy dans la rédaction de la coûtume de Bar. Il épouſa Anne Coleſſon, fille de Varnault Coleſſon, & de Marie de Xaubourel, dont il eut : 1°. Jean. 2°. Charles. 3°. Warin qui ſuit. 4°. Antoinette Gaulmé.

WARIN GAULMÉ, fut reçu, à l'âge de dix-huitans, en la charge de controlleur en la recette & gruërie de Louppy-le-Château, par proviſions du 17. mai 1603. accordées ſur la démiſſion de ſon père.

GAUTHIER (Bertrand), premier valet-de-chambre du grand duc Charles, fut annobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 9. octobre 1570. Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée de trois huchets de gueules liés de même, & accompagnée de cinq beſans d'or, deux en chef & trois en pointe ; & pour cimier une main au naturel vêtuë d'or, tenant un huchet de l'écu entre deux palmes d'or & d'azur, iſſante ſur un torti des métaux & couleurs de l'écu, le tout porté d'un armet à vuë ouverte, icelui couvert d'un lambréquin auxdits métaux & couleurs. *Fol. 98. régiſt. 1569. 1570.*

BERTRAND GAUTHIER épouſa Gabrielle de la Chappelle, femme de chambre de madame la ducheſſe, & qui mourut étant veuve, au mois de janvier 1607 ; ils eurent de leur mariage Anne Gauthier, mariée en 1609. à Jean de Thumery, né le 11. juillet 1589, & mort en 1636.

GAULTHIER (Marc), ſeigneur de Fremy-Fontaine, controlleur du domaine de Bruières, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 1. mars 1626 ", en conſidération des » ſervices qu'il a rendus dans ladite charge pendant trente ans, & qu'il » eſt ſorti d'une mère noble & alliée à pluſieurs autres familles nobles » du païs de S. A. Porte de gueules, au lion léopardé d'or, au chef couſu d'azur paré de trois croix recroiſettées au pied fiché d'or, celle du milieu ſoutenuë d'un ſerpent d'argent tenant ſa queuë en ſa bouche, & couronné d'or ; & pour cimier un lion naiſſant de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 175. rég. 1626.* Les lettres de juſſion pour l'entérinement des précédentes, moïennant deux mille francs, ſont du 24. mai de la même année. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 98.*

RENÉ

René Gaulthier, mort en 1452, avoit épouſé Huguette d'Aulbonne, dont il eut Pierre Gaulthier, écuier, qui de Jeanne de Beaurepaire eut Franç. Gaulthier, page du duc de Bourgogne, vivant en 1477, & qui étant paſſé au ſervice du duc René, épouſa le 10. juillet 1480, Marie d'Einville, dont il eut Jean Gaulthier, prévôt de Dompaire, mort en 1554, & qui avoit épouſé Alix de Châtel, dont il eut Jean, II du nom, controlleur du domaine de Bruières, qui épouſa trois femmes; l'une deſquelles, nommée Marie Ranfaing, fit du bien à la parroiſſe de ce lieu, où fut inhumé ſon mari, qui avoit eu douze enfans de ſes trois femmes; entr'autres il eut de Marie de Chavoncourt, Marc Gaulthier, qui ſe fit annoblir en 1626; mais qui depuis aïant recouvré les titres & papiers de ſa famille, prouva qu'il n'avoit pas connu ſon état, & qu'induëment il avoit pris des lettres d'annobliſſement; auſſi obtint-il du duc des lettres-patentes le 6. octobre 1635, portant déclaration & reconnoiſſance de gentilleſſe. *Voulons & Nous plaît*, (diſent leſdites lettres) *que ledit Marc & ſes deſcendans ſoient avoués, reconnus, traités & qualifiés gentilshommes, & qu'ils jouiſſent & uſent de tous les honneurs, prérogatives; &c. lui permettons de porter les armoiries blaſonnées ès patentes de l'annobliſſement, ou celles que ſes ancêtres ont portées de tout tems dans le comté de Bourgogne leur pais originaire, qui ſont* d'or, à trois pommes de pin de ſinople, poſées deux & une; à une bordure engrelée de gueules. Ces lettres, au grand ſceau, furent entérinées en la chambre des comptes de Lorraine, par lettres de juſſion du 16. juillet 1641.

Marc Gaulthier fut controlleur du domaine de Bruières, par lettres du grand duc Charles, expédiées à Nancy le 22. août 1595, ſur la démiſſion de Jean Gaulthier ſon père. Il épouſa Catherine Ferry, fille d'Antoine Ferry, maire perpétuel de Clemery, & de Catherine Herquel, dont il eut: 1°. Jean, protonotaire-apoſtolique & curé de Bruières. 2°. Antoine. 3°. François. 4°. Claude qui ſuit. 5°. Jeanne, dame de l'ordre de S^te. Claire, & pluſieurs autres filles. Marc Gaulthier mourut le 13. mars 1648, âgé de quatre-vingt-huit ans, & fut enterré à Bruières.

Claude Gaulthier, maître ès arts, licencié ès droits, ſeigneur de Fremy-Fontaine & de Vienville, fut maintenu dans les privilèges de ſa nobleſſe, par jugement rendu à Nancy le 3. janvier 1653, par le S^r. Mahuet, juge délégué de l'intendance de Lorraine. Il fut capitaine & prévôt de S^t. Diez, & gentilhomme ordinaire de la maiſon de Gaſton de France, duc d'Orléans. Il épouſa, par contrat du 7. fév. 1652, Françoiſe l'Huillier, fille de Dominique l'Huillier, & de Marguerite de Bar, dont il eut, entr'autres enfans, Marguerite Gaulthier, mariée à Jean-François Humbert, baron de Gircourt. 2°. Gertrude. 3°. Catherine.

François Gaulthier écuïer, épouſa le 14. juillet 1631, Claude de Pouilly, dont il eut, entr'autres enfans, Dominique, qui s'allia le 30. décembre 1660. avec Anne de Xonot, qui le fit père de Joſeph Gaulthier, écuïer, ſeigneur de Biſontaine, qui prit pour femme Catherine Humbert, dont il eût une fille unique nommée Marie-Thérèſe, qui fut mariée le 9. juin 1704. à Charles-Alexandre de Leiſquevin, chef de la ſeconde branche de la maiſon de Crevecœur.

Jean Gaulthier, II du nom, eut encore pour fils, de Marie Ranfaing, Adam Gaulthier, ſubſtitut de Bruières qui ſuit. Nicolas, controlleur ne la gruërie de Mortanne. Jean, docteur en théologie, curé de Corcieux; & Luc Gaulthier.

Adam Gaulthier fut père de pluſieurs enfans, entr'autres, de Claude Gaulthier,

Gaulthier, ſubſtitut de Bruières après ſon père, qui teſta devant Fabry, notaire audit lieu, le 5. juin 1625, & qui nomma pour ſon exécuteur teſtamentaire, Marc Gaulthier ſon oncle. 2°. de Dominique Gaulthier, qui ſe fit annoblir le 25. novembre 1662, & rapporté ci-après; & 3°. de N..... Gaulthier, père de Catherine Gaulthier, épouſe de Jean Maurice, prévôt & ſubſtitut au bailliage de Châtel-ſur-Moſelle, & qui vendit, par contrat paſſé devant Pierre, tabellion audit Bruières, aux héritiers de feu noble Dominique Gaulthier, repréſenté par le S^r. Joſeph Gaulthier & Nicole Gaulthier ſa ſœur, la moitié d'un gagnage ſis au ban de Courcieux, dit Couhieu-moulin. Ladite vente faite pour paier & acquitter les ſommes que ledit Dominique Gaulthier ſon oncle avoit pu paier à ſon acquit, aux créanciers de feu ſon père, outre trois piſtoles d'argent données comptant. Cette famille eſt très-étenduë, & a fait pluſieurs belles alliances.

GAULTHIER (Dominique), ſubſtitut de la ville & en la prévôté de Bruières, après Adam ſon père, rapporté à l'article de Marc Gaulthier, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Mirecourt le 25. novembre 1662, & vérifiées le 2. décembre ſuivant. *Fol. 47. verſo régiſt. 1662.* Porte comme René Gaulthier. On ne ſait pourquoi il ſe fit annoblir, ſi ce n'eſt pour ſe ſouſtraire aux pourſuites des officiers du prince, à cauſe de dérogeance; ce qui n'eſt pas ſans exemple.

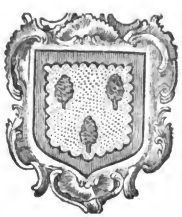

DOMINIQUE GAULTHIER épouſa Jeanne Urbain de S^te. Marie-aux-mines, dont il eut: 1°. Jacques qui ſuit. 2°. Dominique, nommé avec Jacques ſon frère dans une ceſſion à eux faite le 3. mai 1682. par Marg. Gertrude & Catherine Gaulthier de Vienville, leurs couſines, d'un jardin ſis à Bruières. 3°. Joſeph. 4°. Jeanne. 5°. Nicole, épouſe de Jean-François Doridant, & toutes deux nommées avec Joſeph Gaulthier leur frère, dans une vente faite par Catherine Gaulthier, épouſe de Jean Maurice, prévôt de Châtel-ſur-Moſelle, & pluſieurs autres enfans.

JACQUES GAULTHIER fut fait ſubſtitut en la prévôté de Bruières, par lettres expédiées à Nancy, ſur la démiſſion de Dominique ſon père, le 27. juillet 1665; il fut enſuite conſeiller au conſeil ſouverain d'Alſace, & enfin procureur-général audit conſeil; il fit en 1685. une fondation en l'égliſe de Bruières pour le repos de ſon ame, & de celles de ſes parens & amis: il avoit épouſé Anne du Lys, veuve de lui en 1707, & avoit eu de ce mariage: 1°. Charles. 2°. Jean-François, procureur-général audit conſeil ſouverain. 3°. Joſeph, chanoine de l'égliſe de S^t. Pierre-le-Vieil à Strasbourg. 4°. Catherine Gaulthier, veuve en 1703. de Thomas de Bronne, colonel au ſervice de France, & pluſieurs autres.

GAUTHIER (Pierre), natif de Tignecourt, ſieur dudit lieu, & capitaine d'infanterie pour le ſervice du duc Charles IV, fut annobli par lettres de S. A. données à Paris le 18. août 1660; leſdites lettres vérifiées le 11. août 1661, contenant: " Qu'il a été ſucceſſivement cavalier dans la compagnie

Digitized by Google

» compagnie des chevaux-légers de S. A, cornette, puis capitaine » d'infanterie, dans leſquels emplois il a donné des maques de ſa valeur » dans toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées, notamment ès ſièges » de Darnay, Mirecourt, Épinal & la Mothe; & plus particulièrement » à celui d'Épinal, où il auroit reçu des bleſſures mortelles en ſoutenant » l'aſſaut en la place du colonel des Pilliers, qui étoit pour lors en ôtage; » comme auſſi en celui de la Mothe, où après avoir courageuſement ſervi, » s'étant trouvé incommodé d'une longue & fâcheuſe maladie, auroit » envoié, pour ne pas diſcontinuer ſes ſervices, trois de ſes enfans en » l'armée, dont celui qui étoit dans le régiment de S. A, commandé par » le S^r. des Pilliers, aiant été fait priſonnier à Bar, mourut en ſortant » des priſons de Nancy; le ſecond, qui étoit de la compagnie du ſieur » colonel Dufour, fut tué au dernier ſiège de Dunkerque; & le troiſième » continue de ſervir dans le régiment du marquis du Châtelet ".

Porte d'azur, à trois faſces d'or en chef, & un lion naiſſant de même en pointe; pour cimier le lion naiſſant de l'écu, mouvant d'un torti d'or, d'argent & d'azur, avec une étoile d'azur; le tout porté d'un armet morné d'acier poli, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 12. verſo régiſt. 1660.*

PIERRE GAUTHIER épouſa Catherine du Thiſac, avec laquelle il vivoit le 16. décembre 1655, qu'il tranſigea avec Antoine du Thiſac, ſeigneur de la Rochiere ſon beau-frère, & tous deux enfans de Claude du Tiſac, ſeigneur de la Rochiere, &c. & gentilhomme-ſervant de S. A, & de Marguerite Bouvot; Pierre eut de ce mariage Charles Gauthier qui ſuit.

CHARLES GAUTHIER épouſa: 1°. Marthe-Charles de Germiny, ſœur de Louis-Charles de Germiny; & 2°. par contrat du 2. février 1698, Françoiſe-Georges, veuve de Bernard Didelot, écuier. Il eut de ſon premier mariage Gabriel qui ſuit.

GABRIEL GAUTHIER, ſeigneur de Marcy & de Gignéville, gentilhomme ordinaire de S. A. R, & capitaine des chaſſes au bailliage de Baſſigny, épouſa Raimonde Rathier, demeurant à Darnay, & fille de Guillaume Rathier, conſeiller du roi & receveur en l'élection de Langres, & de Madelaine Morlet, dont il eut: 1°. Guillaume-Hyacinthe qui ſuit. 2°. Jean-Baptiſte-François Gauthier, ſeigneur de Marcy, aide-major du régiment de la Commiſſaire-générale. 3°. Françoiſe-Roſe, épouſe de Charles-Errard le Paige, écuier, capitaine-prévôt & chef de police de Darnay.

GUILLAUME-HYACINTHE GAUTHIER, ſeigneur de Gignéville, conſeiller-maître des comptes de Lorraine, cours des aides & monnoies, a épouſé, par contrat du 26. février 1718, Barbe-Marguerite Blonot, dont il a eu: 1°. Jean-Gabriel Gauthier de Gignéville. 2°. Jean-Baptiſte Gauthier, reçu en la compagnie des cadets de S. M. Polonoiſe, puis capitaine au régiment de Briqueville pour le ſervice de France.

GAUTHIER (François, Philippe-Joſeph, & Antoine), furent annoblis par lettres données à Lunéville le 18. juin 1736; " En conſidération des » ſervices qu'ils avoient rendus; les deux premiers en qualité de lieutenans » au régiment des gardes, & l'autre en celle de ſous-brigadier d'une » compagnie

» compagnie de chevaux-légers de la garde de S. A. R, ledit François » Gauthier aiant quitté le ſervice de France, où il étoit lieutenant au » régiment du roi, vint incontinent après la concluſion du traité de » Riſwick, offrir ſes ſervices au duc Léopold I; ledit Philippe-Joſeph » Gauthier étant entré dans le régiment des gardes dès l'année 1710, » en qualité d'enſeigne, & depuis a été fait lieutenant; & ledit Antoine » Gauthier eſt pareillement entré dans la gendarmerie dès l'année 1704; » & de ce que leurs ancêtres avoient vêcu noblement, & qu'ils avoient » l'avantage d'être alliés à pluſieurs familles nobles de Lorraine, &c. »

Portent d'argent, émanché de gueules de quatre pièces; & pour cimier un lion d'or, armé & lampaſſé de gueules, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 40. régiſt. 1636. & 1637.*

GAUVAIN (François), ſeigneur de Champé, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données le 20. janv. 1663, & vérifiées le 3. février ſuivant. Porte d'azur, au triangle d'or, accompagné de trois molettes d'éperon de même, poſées deux & une. *Héraulderie de Lorraine.*

LOUIS GAUVAIN, maître des forges de Moïeuvre, eſt mentionné dans une vente de grains, cire & frans-vins de la recette d'Etain, faite à ſon profit, pour l'eſpace de quatre années, par contrat du 25. juin 1589. Il fut affranchi de toutes tailles & ſubſides, par lettres données à Nancy le 25. octobre 1595, & avoit épouſé Marie des Godins, dont il eut, entr'autres enfans, Louis Gauvain qui ſuit, &, je crois, Jeanne Gauvain, qui épouſa, par contrat paſſé le 10. ſeptembre 1597, devant Gergone Ferier, Aman de l'Arche S^t. Martin à Metz, Jean Simmerer, fils de noble Jean Simmerer, ſeig. de Nidbruck, demeurant à Strasbourg, & calviniſte.

LOUIS GAUVAIN, II du nom, épouſa Jacqueline de Maupaſſant, de laquelle il eut, entr'autres enfans, Melchior Gauvain, qui s'allia à Sara Chavo, dont il eut François qui ſuit; Marthe Gauvain mariée à Auguſte le Goulon, écuïer, ſeigneur de Coin, & quelques autres.

FRANÇOIS GAUVAIN, natif de Champé, acquit cette terre, & ſe fit annoblir en 1663, comme nous l'avons dit ci-deſſus. Il obtint des lettres de gentilhomme du duc Léopold, le 2. ſeptembre 1710, ſur l'expoſé qu'il fit: » Que lorſqu'il s'étoit fait annoblir, il ne connoiſſoit pas la » nobleſſe dont il étoit iſſu, &c. » Il épouſa le 1. août 1648. Barbe Philbert, veuve, ſelon quelques mémoires, de François Jobal, dont il eut: 1°. Henri Gauvain, ſeigneur de Champé, gentilhomme ordinaire de S. A. R, & prévôt de Marſal, qui épouſa: 1°. Nicole Pierrot, & 2°. Reine de Civalar, morte le 19. janvier 1729, ſans enfans. 2°. Louis-Alexandre qui ſuit. 3°. Barbe, femme de Mathurin Salus, chevalier, ſeigneur de la Mothe & du château de Novian-ſur-Moſelle; & 4°. Françoiſe dame de Lanfroicourt, en 1701.

LOUIS-ALEXANDRE GAUVAIN, ſeigneur de Champé, épouſa, par contrat du 16. juin 1682, paſſé à Nancy devant Noël, Marie-Jeanne Rouſſelot, fille de Nicolas Rouſſelot, & de Marguerite Perrin, dame de Dompmartin, dont il eut François qui ſuit.

FRANÇOIS GAUVAIN, II du nom, ſeig. de Champé, étoit ſous la curatelle de ſon aïeul, & ſous la tutelle de ſa mère en 1701. Il épouſa N. Hurault,

fille de Louis Hurault, ſeigneur de Moranville, conſeiller en la cour, & de N. Taillefumier, dont il eut : 1°. N. Gauvain, mariée au ſieur de Montclos. 2°. N. Gauvain, épouſe de Claude Marien de Fremery. 3°. Thérèſe Gauvain, ſeconde femme de meſſire Jean-Charles Labbé, comte du Rouvrois, premier préſident de la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois. 4°. Marguerite, épouſe de Charles-Henri-Ignace Bouſmard, ſeigneur de Joudreville, & préſident à mortier au parlement de Metz.

GAYETEL (Claude), lieutenant-général du bailliage d'Épinal, fut annobli par le duc Charles III le 14. juin 1606. Porte écartelé en ſautoir, au premier & troiſième d'or, à trois bandes ondées d'azur; au ſecond & quatrième contrebandé, ondé d'or & d'azur de ſept pièces : & pour cimier un vol de l'écu; ledit écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

GAYNOT (Pierre), maïeur de Bar, obtint permiſſion de ſuivre la nobleſſe & de porter les armes de ſa mère, à charge, ſuivant la coutume de Bar, de renoncer au tiers du bien paternel, au profit du domaine; le tout accordé par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 16. octobre 1597, & contenant : " Qu'il eſt iſſu de noble race, & » qu'il s'eſt préſenté en 1596. aux aſſiſes, & fait inſcrire ſa qualité de » nobleſſe; mais que le procureur-général en ayant requis la radiation, » ce qu'il auroit empêché en faiſant voir ſon origine qui eſt notoire, » même en la perſonne de Jean Gaynot ſon frère-germain, qui, par » bonnes preuves, auroit obtenu ſentence contradictoire, par laquelle il » eſt déclaré noble, & par pluſieurs autres pièces que ledit Pierre » Gaynot a communiquées au ſuſdit procureur-général; mais comme ſon » père a exercé la roture pendant quelque tems, il a recours aux lettres » de Son Alteſſe, &c." *Tréſor des chartres, Fol. 8. verſo régiſt. 1597. & 1598.* Je n'ai pas vu ſes armes, mais probablement il porte celles de Combles, qui ſont, au premier d'or; au ſecond de gueules, à une étoile d'or; au troiſième d'azur & au quatrième d'argent; & ſur le tout une croix de ſinople. D'autres diſent, porte d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois tortues de ſable, deux en chef affrontées, & une en pointe, qui ſont les armes de Michel Henryon que René Gaynot prit ſans doute, en reprenant la nobleſſe de ſa mère, fille dudit Michel Henryon.

NICOLAS GAYNOT, demeurant à Bar, épouſa Henriette de Combles, fille de Noël de Combles, dont il eut : 1°. Jean Gaynot, qui fut déclaré noble, & iſſu de noble lignée du côté de Henriette de Combles, par ſentence renduë en la prévôté de Bar le 1. juil. 1578, & en conſéquence d'une enquête faite par Louis Gilles, prévôt d'Ancerville, le 27. novem. 1577. 2°. Pierre qui a donné lieu à cet article. 3°. Marguerite Gaynot, épouſe de noble Franç. Cachedenier, dont elle eut Abraham Cachedenier, demeurant à Pierrefitte, qui obtint des lettres-patentes du duc Charles IV, expédiées à Nancy le 10. mars 1632, portant déclaration de nobleſſe du côté de Marguerite Gaynot ſa mère, iſſuë de Henriette de Combles.

FRANÇOIS GAYNOT, capitaine, épouſa Françoiſe Baudoulx, fille de François

Digitized by Google

Franç. Baudoulx, maître des comptes de Bar, & de Françoiſe Bouvet.

RENÉ GAYNOT, avocat à Bar, & lieutenant en la gruërie dudit Bar, épouſa N. Henrion, fille de Michel Henrion & de Nicole Baudoulx, dont il eut ſix fils, entr'autres René Gaynot, avocat à Bar. On trouve une copie, non ſignée, d'un rapport des gens des comptes de Bar du 12. octob. 1612, fait au duc de Lorraine, à l'occaſion d'un décret dudit duc, au bas d'une requête préſentée par René Gaynot, avocat en ladite ville, & ſuivie d'une ſentence rendue le 5. ſeptem. précédent, contradictoirement avec le procureur-général dudit Bar, en faveur dudit Gaynot, par laquelle il lui eſt permis " De ſuivre la nobleſſe de ſa mère, fille du ſieur Michel » Henrion, annobli le 25. août 1551, en renonçant au tiers des biens » paternels; & comme il y a grande difficulté à évaluer les biens dudit » Gaynot, attendu que René Gaynot ſon père, avocat au bailliage de » Bar, & lieutenant en la gruërie dudit Bar, a ſix fils, & que ſes biens » peuvent diminuer & augmenter, ils ſont d'avis que ledit duc ſe contente » de la ſomme de quatre cent francs". *Layette cotée annobliſſ. num. 99.*

Porte d'or, au chevron d'azur, &c. voiez ci-devant à l'article de Pier. Gaynot.

GÉANT (Clément du), receveur du comté de Vaudémont, fut annobli par lettres données à Vézeliſe le 3. ſeptembre 1553. Porte d'or, à 11 faſce de gueules, décorée de trois beſans d'argent, & environnée de trois têtes de lion arrachées d'azur, lampaſſées de gueules, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de lion de l'écu, environnée de deux cornes clérines componnées d'or, d'azur & de gueules, iſſante d'un torti des mêmes métail & couleurs, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 210. régiſt. 1551. 1553.*

CLÉMENT DU GÉANT fut fait procureur-général du comté de Vaudémont, par lettres expédiées à Nancy en 1565, ſur la démiſſion de Henri le Gruyer ſon beau-père, qui avoit été nommé procureur-général des Vôges. Il fut préſent le 27. juin 1577. à une tranſaction paſſée entre Charles d'Ardennes, & Jeanne Saulnier ſa belle-mère.

GÉLÉE (Michel), de Ste Marie, lieutenant-colonel au ſervice de France, établi en l'office du Neufchâteau, a juſtifié, en la chambre des comptes de Lorraine, des lettres de nobleſſe à lui accordées par Louis XV le 5. mars 1720.

GÉLLÉE (Nicolas), *dit* du Cheſnoy, natif de Souillier, archer des gardes du duc Charles III, fut annobli par ce prince le 23. avril 1597. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes de même, & en pointe d'un aigle éploié d'argent, l'écu bordé & engrélé de même; & pour cimier un aigle de ſable. *Fol. 333. régiſt. 1593. ou fol. 79. régiſt. 1597.*

GELIN, *voiez* DESPIEY (Jean).

GENEST) Nicolas) , conſeiller , écuïer de cuiſine , & contro leur-général des finances de Lorraine & Barrois , fut annobli par le duc René II , par lettres expédiées à Bar en 1501. Porte d'azur , au chevron d'or , chargé de trois faux écus de gueules , un & deux , accompagné en chef de deux roues de S^te^. Catherine , & d'une troiſième en pointe ; & pour cimier deux têtes de dragon de gueules , ailées de même. *Fol. 136. verſo régiſt. 1498. 1502.*

GENIN (Daniel) , lieutenant-général au bailliage de Châtel-ſur-Moſelle, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine , données à Nancy le 8. juillet 1597. , " En conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à » S. A, & aux duc & ducheſſe de Bavière , avec puiſſance de porter les » armes ci-deſſous expliquées , & à lui données par le duc de Bavière ". Ses lettres furent vérifiées le 15. du même mois.

Porte écartelé au premier & dernier quartier d'azur , à un aigle d'argent membré d'or ; au ſecond & troiſième contrefacé d'or & de ſable de ſix pièces ; & pour cimier un aigle de l'écu. *Fol. 114. régiſt. 1597.*

GENIN *ou* JENIN (Watrin) , *voyez* JENIN (Vaultrin).

GENIN (Claude-Hyacinthe) , lieutenant au ſervice de France , fut confirmé dans ſa nobleſſe , par lettres données à Lunéville , le 13. nov. 1720 , contenant : " Que Gaſpard Genin , *dit* le capitaine la Fortune , pour » les bons ſervices rendus aux princes de la maiſon de Lorraine , auroit été » annobli par le prince Charles de Lorraine , évêque & comte de Verdun, » ſuivant qu'il ſe voit par les lettres-patentes de nobleſſe en bonne forme à » lui expédiées le 20. mars 1617 ; que depuis ce tems-là il a toujours été » reconnu pour noble juſqu'à ſon décès , & joüi des privilèges & » prérogatives de la nobleſſe , que Claude Genin , fils dudit Gaſpard » Genin , Nicolas , fils de Claude , & père de l'expoſant , en ont » pareillement joüi , les deux derniers aïant été pourvûs ſucceſſivement » de l'office de conſeillers du Roi T. C , & receveurs des deniers » communs & patrimoniaux de la ville de Verdun ; ledit Nicolas étant » encore pourvû de l'office de préſident du préſidial de la même ville , » où ils ont toujours vêcu noblement , & a été récompenſé comme ſorti » d'une famille noble , comme il eſt prouvé par le certificat du lieutenant-» général du bailliage , & des maire, échevins & procureur du roi audit » Verdun , des 13. & 14. août dernier , qui juſtifie en même tems la » filiation ci-deſſus , que l'expoſant n'a point dégénéré à la nobleſſe qui » lui a été tranſmiſe ; qu'il ſert avec honneur dans le régiment de Santerre, » à la ſatisfaction des officiers ſupérieurs qui lui en ont donné leur certificat » les 18. octobre & 26. novembre 1719 ; & quoique ſa nobleſſe ſoit » bien acquiſe , & ſa filiation bien prouvée ; cependant , comme dans » ſon origine elle n'a été accordée que par un prince cadet de la maiſon » ſouveraine

» ſouveraine, il ſouhaiteroit, pour plus grande ſûreté, & pour lever tout » inconvénient à cet égard, avoir des lettres de confirmation, avec » permiſſion de porter les armes des Genin, qui ſont écartelées au » premier de gueules, à trois échaudés en forme de croiſſans renverſés » d'or; au ſecond d'azur, à une rouë d'or; au troiſième d'azur, à une » comette d'or; & au quatrième d'azur, à une épée d'argent miſe en » bande: & pour cimier une croix d'or, les branches égales". *Fol. 57. régiſt. 1720.*

GENNETAIRE (Claude), marchand-pourvoïeur de l'état & maiſon du grand duc Charles, fut annobli ſans finance, par lettres de Chriſtine de Dannemarck, ducheſſe douairière de Lorraine, & de Nicolas, comte de Vaudémont, tuteurs dudit duc, données à Nancy le 23. mars 1549, " En conſidération de ſes ſervices & de ceux de Mengeot Bouyeron ſon » beau-père". Porte d'or, à la faſce d'azur, accompagnée de trois hures de ſanglier au naturel, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une hure de l'écu entre deux pennes de même. *Fol. 160. régiſt. 1550. 1551.*

CLAUDE GENNETAIRE avoit épouſé: 1°. Alix Bouveron, fille de Mengeot Bouveron, & de Marie Robin, avec laquelle il vivoit en 1541; & 2°. Jacqueline Voſgien, fille de Thirion Voſgien, qui mourut le 15. oct. 1608, & qui fut enterrée en l'égliſe de Notre-Dame de Nancy, où étoit déja le corps de ſon mari, mort le 3. novem. 1580, à l'âge de 66. ans. Il eut du premier lit Mengin qui ſuit; du ſecond lit vinrent: 1°. Nicolas rapporté ci-après. 2°. Eléonore, ſeconde femme de Claude Jenin, père du ſécretaire d'état de ce nom. Il eut encore pluſieurs filles, mais je ne ſai de quel lit, entr'autres, Marie, femme de Jean Ferri, maître de la monnoie de Nancy.

MENGIN GENNETAIRE épouſa Philippe de Pourſas, fille de Jean Vuillaume de Pourſas, dont il eut Claude qui ſuit. 2°. Marie, mariée: 1°. à Claude d'Andernach gruier de Dompaire. 2°. à Bernard Malcuit, ſeigneur de Ville-ſur-Madon, Puligny, Ceintrey & Voinemont en partie, conſeiller d'état de Charles IV, & maître des comptes de Lorraine.

CLAUDE GENNETAIRE, capitaine, prévôt de Mirecourt, vivant en 1619, épouſa Renée Maimbourg, fille de Claude Maimbourg, procureur-général du bailliage de Vôge, & d'Idette ou Idon du Bourg, dont il eut, ſelon toutes les apparences, Nicolas qui ſuit.

NICOLAS GENNETAIRE, ſeigneur d'Adomp, épouſa Claude Virion, fille de Nicolas Virion, lieutenant-général au bailliage & comté de Vaudémont, & d'Anne Rouyer, dont il eut Claude-François qui ſuit.

CLAUDE-FRANÇOIS GENNETAIRE, ſeigneur d'Adomp, épouſa Eliſabeth d'Ornon, dont il eut Claude-Françoiſe, femme de Georges Maimbourg. 2°. Marie-Agnès, épouſe de Joſeph Alcouffe, exempt des gardes du corps de S. A. R, & commiſſaire des guerres, dont elle a eu Céſar Alcouffe, à préſent major du régiment de Tournaiſis, avec brevet de lieutenant-colonel. 3°. Eliſabeth, alliée par contrat du 10. mai 1709. à François Violette de S^t. Victor, capitaine aide-major au régiment de Chartres pour le ſervice du roi, puis commiſſaire-général-ordonnateur des troupes de S. A. R, & capitaine à la ſuite de ſon régiment des gardes.

NICOLAS

NICOLAS GENNETAIRE, conſeiller de S. A, fils aîné de Claude Gennetaire, & de Jaqueli. Voſgien ſa ſeconde femme, fut pourvu de l'office de maître-général des monnoies des duchés de Lorraine & de Bar, par lettres expédiées à Nancy le 21. juin 1582, ſur la démiſſion de Jean Ferry ſon beau-frère; il fut enſuite ſurintendant de l'hôpital de Nancy, & épouſa, par contrat de ladite année 1582, Marguerite Peltre, fille de Nicolas Peltre, conſeiller-ſécretaire ordinaire de S. A, & auditeur des comptes de Lorraine, & de Renée de Valleroy ſa ſeconde femme. Il mourut le 2. mai 1618, âgé de ſoixante-quatre ans, après avoir ſervi ſes ſouverains l'eſpace de trente-ſix ans. Il eut de ſon mariage: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Françoiſe Gennetaire, épouſe de François Guinet, conſeiller du duc François II, & morte veuve le 22. février 1673, âgée de ſoixante-ſeize ans. 3°. Jacqueline, première femme de Jean de Bermand, & je crois, Charles, Jacqueline & Françoiſe Gennetaire.

CLAUDE GENNETAIRE, maître des monnoies, puis tréſorier-général, & enfin auditeur des comptes de Lorraine, épouſa, par contrat du 7. ſeptembre 1614, Anne Bockenheim, fille de Jean Bockenheim, juſticier des mines, & receveur de Valdrevanges, & veuve le 15. mai 1643, qu'elle eſt mentionnée en cette qualité dans un arrêt du parlement de Metz. Il eut de ce mariage: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Claude, capita ne dans le régiment du baron de Beck, gouverneur du duché de Luxembourg, où il épouſa en 1651. N. Boſch. 3°. Anne, mariée le 3. janvier 1644, à Antoine Legrand, ſeigneur de Mont, Finville, &c. & ſeigneur voüé de Roſières-aux-Salines, dont elle fut ſeconde femme.

NICOLAS GENNETAIRE, auditeur des comptes, tréſorier-général & maître des monnoies de Lorraine, obtint des lettres de gentilleſſe du duc Charles IV en 1634. Il épouſa Chriſtine Cachet, fille de Chriſt. Cachet & de Claude de Dombaſle, & mourut ſans enfans le 1. janvier 1642. Sa veuve ſe remaria à Jean Callot, héraut d'armes.

GENTIL (Jean), clerc-juré de Sathenay, fut annobli par lettres du duc Antoine du 5. février 1519. Porte de gueules, à une croix alaiſée d'or, au chef mi-parti, gironné d'argent & d'azur de ſix pièces; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 13. régiſt. 1519. ou table générale des régiſtres tome 1. fol. 7. verſo.* On dit auſſi de gueules, à la croix alaiſée d'or, au chef parti tranché & taillé d'argent & d'azur.

JEAN GENTIL, natif de Dun, neveu de Henri Tallot, fut fait clerc-juré de Dun le 26. ſeptembre 1507, puis de Sathenay, par le décès de Jean Gratinot. Il épouſa Marie de Lion, dont il eut Philippe Gentil, ſeigneur de Lion, demeurant à Mouzay, qui épouſa Mennon de Chappy, avec laquelle il vivoit en 1581; il en eut: 1°. Albert. 2°. Jacques qui ſuit, & 3°. Adrien. Voici ce que dit Richier en la recherche de la nobleſſe en 1581. » S'eſt comparu Philippe Gentil demeurant à Nancy, ſe qualifie S^r. de » Lion, proche de Dun-le-Chaſtel, ſous prétexte de quelques terraiges qu'il » y peut avoir... m'a dit être fils de Jean Gentil, en ſon vivant clerc-juré » de Sathenay, & de Marie de Lion... m'aiant produit une lettre de » nobleſſe octroiée audit Jean Gentil, en date du 5. février 1519, &c." *voyez* Richier.

JACQUES GENTIL, ſeigneur de Tailly, pour laquelle ſeigneurie il fit ſes repriſes en 1612, épouſa Jeanne de la Court, dont il eut: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Jean. 3°. Nicole Gentil.

NICOLAS

Digitized by Google

NICOLAS GENTIL, ſeigneur de Tailly, fit ſes repriſes en 1625, tant en ſon nom qu'en ceux de ſa mère, de ſon frère & de ſa ſœur.

GEOFFROY (Jean), médecin ordinaire du duc Antoine, fut annobli par lettres de ce prince du 15. ſeptembre 1517. Porte d'argent, au lion paſſant de ſable, armé & lampaſſé de gueules; au chef d'azur, chargé de trois croiſettes florencées au pied fiché d'or. *Régiſtrata de 1516. 1519. Fol. 96.*

Voici ce que dit Richier, en ſa recherche de la nobleſſe, ſur les Geoffroy; Nous avons cru pouvoir le rapporter ici, ſans néanmoins prétendre que ceux dont il parle, faſſent une même famille avec Jean Geoffroy qui porte des armes différentes; quoique cela puiſſe être, eu égard au changement qui, autrefois, ne ſe faiſoit que trop communément dans le blaſon".

JEAN GEOFFROY ET BASTIEN GEOFFROY, écuïers, frères, demeurant à Châtillon-ſous-les-côtes, m'ont dit être fils de Gerard Geoffroy & de Barbe la Lance.

JEAN GEOFFROY le jeune, & Noël Geoffroy, écuyers, couſins & neveux des ſuſdits," M'ont, tous enſemble, produit une atteſtation faite » pardevant meſſieurs les maire & juſtice dudit Châtillon, par laquelle » les dépoſans ouïs & examinés par eux, diſent & dépoſent leſdits les » Geoffroy, être couſins à Cuny Geoffroy demeurant à Béthelainville, » homme noble, ſe qualifiant ainſi. De ce il en appert en un départ de » cour donné par ſentence par Maître Blaiſe Prudhomme, lieutenant- » général au bailliage de S^t. Mihiel, le 15. de juin 1556, & iceux être » venus & extraits de nobleſſe & gentilleſſe, & qu'ils le ſavent pour les » avoir congnus, hantés & fréquentés, n'ayant été taillés aux tailles & » ſubſides des roturiers. Le tout plus amplement déclairé en laditte » enqueſte & atteſtation y produite.

» Les ſuſdits les Geoffroy m'ont produit ung blaſon d'armoirie, ci-peint en » marge de cette, qu'ils diſent être celui que leurs prédéceſſeurs ont » toujours eus, portés & uſés, &c."

Ces armes ſont d'azur, au lion paſſant d'or, ſurmonté en chef de trois glands feuillés de même.

JEAN GEOFFROY, qui a donné lieu à cet article, & à qui le duc Antoine donna le Montet-les-Nancy en 1527. avoit épouſé N..... dont il eut, entr'autres enfans, N. Geoffroy qui ſuit. 2°. Mayelle Geoffroy, femme d'Antoine Champier, avec lequel elle vivoit en 1580, & qui étoit fils de Simphorien Champier, auteur des chroniques des hiſtoires du roïaume d'Auſtraſie en 1509.

N. GEOFFROY fut père de Jeanne Geoffroy, mariée à N. Baudinet.

GEORGES (Nicolas) de la ville de Châteauſalin, fut annobli par lettres du duc Antoine, expédiées à Nancy le 4. janvier 1516. Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée d'une burelle de gueules, & accompagnée de trois coquilles d'or, deux en chef & une en pointe. *Fol. 89. régiſt. 1513. 1517.*

GEORGES

GEORGES (Philippe), seigneur en partie de Champenoux, docteur ès droits & avocat ès cours du bailliage de Nancy, fils de Pierre Georges, & petit-fils d'un autre Georges, maître-échevin de la ville de Blâmont, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 26. mai 1628, "en considération des services que ledit Pierre Georges son » père avoit rendus dans les guerres de Strasbourg au feu duc Henri, &c." Porte tiercé en fasce, au premier d'azur, au lion naissant d'or; au second de gueules, à deux croix alaisées & ancrées d'argent; au troisième bandé d'or & d'azur de six pièces; & pour cimier un lion naissant d'or tenant en sa dextre une épée d'argent garnie d'or. *Fol. 66. verso régist. 1628.*

PHILIPPE GEORGES épousa Philippe de Ceintrey, dont il eut: 1°. François qui suit. 2°. Antoinette Georges, mariée par contrat passé le 14. avril 1651. devant Charles, tabellion à Nancy, avec Antoine de Ferotin, écuier, seigneur de Montagnac, natif de la ville de Creft en Dauphiné. 3°. Marg. Georges, alliée le 3. juin 1655. à Jean Aubrichon, receveur & gruier d'Arche. 4°. Marie, femme de Nicolas Vincent, fils d'Edmond Vincent, conseiller d'état, & de Marthe Jeannot. 5°. Charles Georges, religieux bénédictin. 6°. Gabrielle-Françoise, troisième femme d'Estienne Redoubté. 7°. Françoise Georges, seconde femme de Charles Gauthier de Tignecourt, & qui avoit épousée en premières nôces Bernard Didelot.

FRANÇOIS GEORGES, écuier, seigneur de la Grange-aux-Isles, de Meilbourg & de Maquenon, lieutenant-général d'épée au bailliage de Thionville, & ancien maire dudit lieu, fit hommage au roi en sa cour de parlement & chambre des comptes de Metz, le 24. mai 1717, à cause de la moitié de la seigneurie de Meilbourg, de la haute justice de Maquenon, des Isles de Vertelope & de Stelzelop, mouvantes de la prévôté de Thionville, & mourut le 17. août 1731. Il avoit épousé avant l'année 1679, Anne Vautrin, de laquelle il eut:

CLAUDE-FRANÇOIS GEORGES, écuier, sieur de la Grange-aux-Isles, demeurant à Thionville, fut reçu lieutenant d'épée au bailliage de ladite ville au mois de février 1712, sur la preuve de sa noblesse qu'il fit alors devant le juge d'armes de France, certifié au roi le 6. desdits mois & an.

GEORGES (Georges), natif du village de Faaulge, de la prévôté de Bruieres, & dépendant de la seigneurie de Faucompierre, fut annobli par lettres de Charles IV, données à Nancy le 26. août 1666, vérifiées le 16. septem. suivant. Porte de gueules, à une ancre d'argent posée en pal, la trabe d'or, cottoïée de deux étoiles de même, surmontée d'une autre étoile, & soutenuë d'un croissant montant d'argent; & pour cimier une étoile & le croissant de l'écu, issant d'un torti d'or, d'argent & de gueules, le tout porté d'un armet morné d'argent, environné de lambrequins aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 50. régist. 1666.*

Digitized by Google

GEORGES (Claude), avocat au parlement, ſeigneur haut-juſticier du fief de Bry, & agent des affaires de S. A. R. en cour de France, fut annobli, ſans finances, par lettres du 5. mars 1701, "avec permiſſion de » porter les armes que porte le S^r. Claude Georges, conſeiller au conſeil » d'état & en la cour ſouveraine de Lor. & Barrois, ſon couſin-germain". Porte d'azur, au chevron renverſé & dentelé d'argent, accompagné en chef d'une moucheture d'hermine d'or, & en pointe de deux coquilles de même; & pour cimier un lion naiſſant d'or, environné de deux pennes de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 43. régiſt. 1701. 1702.* Ces armes ſont ſemblables à celles de Pierre Modo, annobli le 10. novembre 1626.

CLAUDE GEORGES, couſin de celui qui a donné lieu à cet article, avoit été annobli par lettres du duc Charles V, données le 20. ſeptembre 1679. Il avoit épouſé Thérèſe Tapiſſier, & n'eut de ſon mariage qu'une fille nommée Chriſt. Thérèſe, religieuſe au couvent des filles hoſpitalières de S^te. Éliſabeth de Nancy.

GEORGES (Didier), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & conſeiller en titre de l'hôtel commun de la ville de Pont-à-Mouſſon, fut annobli, ſans finances, par lettres données à Lunéville le 4. juin 1715, contenant: "Qu'il eſt allié à pluſieurs familles nobles, &c." Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée de deux croix pattées de gueules, & en cœur d'un croiſſant montant d'azur, & accompagnée de trois abeilles d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une étoile d'azur iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 76. régiſt. 1715.*

GEORGES (François-Nicolas), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 17. janv. 1725, contenant: "Qu'il a exercé ſa profeſſion pendant dix ans avec » honneur & diſtinction; que ſon mérite & ſon ſçavoir auroient porté » Anne-Marie-Joſeph de Lorraine, prince de Guiſe, à le choiſir pour » remplir, comme il fait, l'office de prévôt-bailliager de ſon comté » d'Eſſey, & pour les ſervices qu'il lui a rendus, il ſupplie S. A. R. de » l'honorer de l'annobliſſement; à quoi elle s'eſt d'autant plus volontiers » déterminée, qu'elle a été informée que ledit François-Nicolas Georges » eſt ſorti d'une honorable famille; qu'il a épouſé damoiſelle Marie-» Françoiſe d'Allenoncourt, fille du S^r. Charl. d'Allenoncourt, lorſqu'il » vivoit lieutenant-colonel de cavalerie pour le ſervice du R. T. C, & » de dame Lucie-Françoiſe Caſtellant, l'un & l'autre d'anciennes familles » nobles; ce qui auroit pu faire eſpérer aux enfans deſdits Georges & » d'Allenoncourt, nés au bailliage de S^t. Mihiel, de pouvoir reprendre » dans la ſuite, aux termes de la coutume dudit S^t. Mihiel, la nobleſſe » de leur mère, &c. "

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une étoile d'azur iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 88. régiſt. 1724. 1725.*

GEORGIN (Louis), demeurant à Arnaville, prévôté de Preny, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 8. juin 1725, contenant: " Qu'il a soutenu avec zèle le droit de souveraineté que S. A. R. a sur » plusieurs villages, & a fourni par ses soins, son travail & ses découvertes, » les moiens d'en poursuivre la restitution; que Louis Georgin son fils, » avocat en la cour souveraine & substitut du procureur-général ès » prévôté & gruerie de Pont-à-Mousson, rend pareillement de bons & » agréables services en cette qualité; que ledit Georgin père a l'avantage » d'être parent & allié à plusieurs familles de robe & distinguées dans le » parlement de Metz; & que ledit Louis Georgin son fils a épousé une fille » noble, qui est Catherine Antoinette Maclot, fille de Dagobert Maclot, » qui a été déclaré être issu de famille noble, & maintenu dans les droits, » honneurs & privilèges de la noblesse, par arrêt du conseil du 28. juillet » 1708, &c. "

Porte écartelé en sautoir d'or & d'azur, à la fasce de gueules chargée d'une lévrette courante d'argent brochante sur le tout; & pour cimier la lévrette de l'écu, issante d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 27. régist. 1725.*

GERARD (Nicolas & François) de S. Nicolas, furent annoblis par le duc Antoine en 1543. Portent d'azur, à une fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de lion d'or arrachées, deux en chef & une en pointe. *Héraulderie de Lorraine.*

GERARD (Didier), de Hévillers, controlleur du domaine de S. A, en la terre & seigneurie de Morley, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 17. juillet 1590, à la requête de la comtesse douairière de Salm. Porte d'argent, à un membre de lion de sable posé en chevron renversé, armé de gueules, au chef d'azur, décoré de trois étoiles d'or; & pour cimier deux pennes de l'écu issantes d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 172. régist. 1590.*

GERARD (Nicolas, François & Louis), frères, & petits-fils de Gerard Quentin, procureur-général de Metz, leur aïeul paternel, annobli en 1538. par le cardinal Jean de Lorraine, évêque de Metz, obtinrent des lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 11. juillet 1591, portant confirmation de la noblesse accordée audit Gerard Quentin, feu Louis Gerard leur père s'étant retiré & établi en Lorraine depuis ledit annoblissement.

Porte

Digitized by Google

Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en pointe d'un lion d'argent, armé & lampaſſé de même; & pour cimier une tête & col d'aigle d'or, iſſans d'un armet morné d'argent couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 276. verſo régiſt. 1591.*

NICOLAS GERARD, demeurant à S^t. Nicolas, épouſa Marguerite Maillart, fille de Claude Maillart, dont il eut: 1°. Nicolas Gerard qui ſuit; & 2°. Cath. Gerard, femme de Guillaume Millot, II du nom, qui firent reprîſes le 13. nov. 1624, d'une portion de la ſeigneurie de Hauſſonville, au village de Leireville, mouvant de Châtel-ſur-Moſelle, en qualité d'héritiers de Nicolas Gerard, & de ladite Marguerite Maillart.

NICOLAS GERARD, II du nom, épouſa, ſelon quelques mémoires, Marguerite Millot, fille de Guillaume Millot & de Jacqueline Lambert, & ſœur de Guillaume Millot, II du nom, ſon beau-frère.

FRANÇOIS GERARD *dit* de S^t. Laurent, frère de Nicolas I du nom, épouſa Nicole d'Ardennes, fille de François d'Ardennes, gruier & receveur de Châtel-ſur-Moſelle, & de Jeanne Saulnier de Dompaire ſa ſeconde femme, dont il eut, entr'autres enfans, Anne Gerard, épouſe d'Olry-Louis de S^t. Vallier, ſeigneur dudit lieu.

GERARD (Claude), clerc-juré d'office en l'hôtel du duc Charles III, fut annobli par ce prince le 8. décembre 1591. Porte d'azur, à une faſce ondée d'argent, chargée d'une roſe de gueules, & accompagnée de trois gerbes d'or, deux en chef & une en pointe; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Héraulderie de Lorraine.*

GERARD (François), avocat, controlleur & clerc-juré des domaines & recette du marquiſat de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres de Charles IV données à Nancy le 28. juillet 1664, portant: " Qu'il eſt fils » de feu Georges Gerard, commiſſaire des guerres & arſenaux de S. A, » duquel il a hérité des charges de controlleur & clerc-juré depuis vingt » ans, & petit-fils de Droüin Gerard, qui a ſervi l'eſpace de cinquante » ans, & neveu de Jean & André Gerard, qui ont poſſédé ſucceſſivement » la charge de controlleur-général en l'hôtel de S. A, &c. " Porte d'or, au ſautoir de gueules, environné de quatre alérions de ſable; & pour cimier un alérion de l'écu iſſant d'un torti de gueules & de ſable, le tout porté d'un armet morné, environné de lambrequins aux métail & couleurs dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 71. régiſt. 1664.*

GERARD (Antoine), & Jean-Philippe ſon frère, eccléſiaſtique, furent annoblis par lettres de Charles IV, données à Nancy le 28. août 1665; portant: " Qu'ils ſont iſſus de la famille des Rambouillet, à cauſe de » Françoiſe de Rambouillet leur aieule maternelle, & alliés à quantité » d'autres

» d'autres familles nobles du côté de Françoiſe Verquelot leur mère, & » qu'ils ſont frères de feu François Gerard, tué d'un coup de mouſquet » à la deffenſe de la Mothe.

Porte d'azur, à un chien paſſant d'argent, (d'autres diſent naiſſant) au chef couſu de gueules, chargé d'une couronne d'or. *Fol. 75. régiſt. 1665.* Les lettres dudit duc portant mandement aux gens de ſon conſeil & de ſa chambre des comptes, de proceder à l'enrégiſtrement de celles de noleſſe accordées à Jean-Philippe Gerard, eccléſiaſtique, & à Antoine ſon frère, avocat à Vézeliſe, moiennant la ſomme de mille vingt-ſix frans huit gros, faiſant quarante piſtoles d'Eſpagne, ſont du 1. ſeptembre 1665. *Layette cotée annobliſ. num. 101.*

GERARD (Jean), *dit* Grand-Maiſon, natif d'Eſſey-en-Voivre, fut annobli par lettres de Charles IV, données à Nancy le 14. novemb. 1667. Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef de trois colombes de même, membrées & becquées de gueules, & en pointe d'un lion d'or; & pour cimier une colombe de l'écu, iſſante d'un torti d'or, d'argent, d'azur & de gueules; le tout porté d'un armet morné, environné de lambrequins aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 59. régiſt. 1667.*

JEAN GERARD, *dit* GRAND-MAISON, épouſa Catherine Maſſelin, qui ſe remaria à Jean la Chauſſée, capitaine de dragons, avec lequel elle vivoit en 1685.

GERARD (Antoine), avocat exerçant ès ſiéges de Bar, obtint permiſſion de reprendre la nobleſſe de ſa mère, par lettres expédiées à Nancy le 9. avril 1720, contenant: " Qu'Eliſabeth de Maucervel, noble » d'extraction, avoit épouſé Luc Pariſot, lorſqu'il vivoit capitaine de la » bourgeoiſie de Bar, qui n'étoit point noble, dont elle eut quatre » enfans; Jean, Thierry, Barbe & Claude: qu'après le décès d'icelui, » ladite Eliſabeth de Maucervel, ſe préſenta & fut reçuë, comme mère » & tutrice de ſes quatre enfans, à reprendre pour eux la qualité de » noble, aux conditions portées par la coutume de Bar, ſuivant qu'il » eſt juſtifié par la groſſe de la ſentence du bailliage dudit Bar du 9. » octobre 1636; en conſéquence de quoi ils quitterent le nom de Pariſot » pour prendre celui de Maucervel, & elle en obtint des lettres de » confirmation le 6. juin 1641, entérinées à la chambre des comptes de » Bar le 1. décembre 1650. Quelques années après, Barbe, l'un deſdits » enfans, fut mariée à Charles Gerard, avocat audit Bar, mais non noble, » duquel mariage eſt ledit expoſant; qu'après le décès dudit Charles » Gerard ſon père, Barbe Maucervel n'a ceſſé de vivre noblement. C'eſt » pourquoi il ſupplie S. A. R. de le relever des défauts de formalité & » ſoumiſſions qui étoient néceſſaires à la mort de ſon père, pour jouir du » bénéfice & privilège qui lui étoient accordés par l'art. 71. de la coutume de

Digitized by Google

» Bar, & lui faire don & remiſe de la totalité de la ſucceſſion dudit » Charles ſon père, que S. A. R. eſt en droit de prétendre par ledit » article 71, au moyen du déport que fait l'expoſant de toutes ſes » prétentions envers S. A. R, pour raiſon d'une dette d'état de la ſomme » de quinze mille frans, faiſant la moitié de trente mille frans dûs par » le duc Henri au ſieur René de Chauvirey, qui fit ceſſion de ladite » moitié à ſes auteurs, leſquels firent reconnoître & confirmer cette » dette par patentes du 12. juillet 1619".

Porte de gueules, à trois tours d'argent poſées deux & une, à une bande de même, chargée de mouchetures d'hermines, brochante ſur le tout, l'écu ſemé de croix trefflées au pied fiché d'or; ledit écu timbré d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 95. régiſt. 1720.*

GERARD (François), natif de Roſières, & fils de Jean Gerard officier au ſervice de France, fut annobli par le duc Léopold I le 24. mai 1724. Porte d'argent, à une bande échiquetée d'or & d'azur de trois tires; & pour cimier un lion d'or, l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 77. régiſt. 1724.*

GERARDOT (Jean), controlleur en la gruërie de Kœurs, fut annobli par le duc de Mercœur en 1576. J'ai trouvé cette notte dans un nobiliaire, où ſes armes ne ſont pas rapportées.

GERAUD (François), tabellion, garde-nottes & ancien conſeiller de l'hôtel commun de la ville de S^t. Avold, fut annobli par lettres données à Lunéville le 30. juillet 1721, contenant: " Qu'il eſt natif de Toulouſe, » & iſſu d'une honnête famille de la même ville, y aiant eu ci-devant » deux frères, Bernard Geraud, conſeiller-d'honneur au ſénéchal & » préſidial dudit Toulouſe, ſeigneur en partie du village de Caſtenet, » & ancien capitoul de ladite ville, & Jean-Pierre Geraud, docteur en » théologie, curé de S^t. Pierre dudit Toulouſe, conſeiller-d'honneur » audit ſénéchal & préſidial dudit lieu, & ſeig. en partie dudit Caſtenet; » qu'il a quitté ſa patrie pour s'établir en Lorraine depuis 1690, où il a » contracté différens mariages avec des filles de familles nobles, & qu'il » a donné des marques de ſon zèle & de ſon attachement, particulièrement » dans la régie & adminiſtration des domaines de S^t. Avold, qu'il a » exploités l'eſpace de quatorze ans, &c."

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné & cottoié de trois œillets d'argent, tigés & feuillés de ſinople, deux en chef & un en pointe, au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles d'or; & pour cimier une étoile de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 141. régiſt. 1721.*

GERLET

GERLET (Jean), natif d'Amance, maître de la chambre aux deniers de Lorraine, fut annobli par lettres de René II, expédiées au mois de décembre 1500. Porte d'or, à la fasce de gueules, chargée en cœur d'un alérion d'argent; & pour cimier un bras armé tenant en sa main un dard qui part d'une nuée d'azur entre deux ailes d'or, à lambeaux de même & de gueules. *Fol. 19. régist. 1506. & 1510.*

JEAN GERLET devint président des comptes de Lorraine, & épousa Catherine Warin, veuve de Mengin Schoel *dit* de Saulxures, seigneur de Dompmartin-sous-Amance, grand fauconnier de Lorraine, & fille d'Antoine Warin *dit* de Clemery, seigneur dudit lieu, & de Claude de Revigny: Catherine Warin étoit morte le 8. janvier 1544, que Mengette Colart, veuve de Didier Bertrand, René Warin, seigneur de Clemery, & Antoine de Saulxures, transigerent sur sa succession mobiliaire.

GERMINI. *Voïez* CHARLES (Charles).

GERVAIS, *ou* GERVAISE (Nicol), procureur-général du duché de Bar, & maître des requêtes ordinaire en l'hôtel de S. A, fut annobli sans finances, par lettres données audit Bar, le 8. août 1551.

Porte d'azur, à un bras au naturel revêtu d'argent, & tenant une croix de calvaire d'or, posée en pal. *Fol. 210. régist. 1550. 1551.*

NICOLAS GERVAISE fut père de Nicolas Gervaise II du nom, licencié ès loix & procureur-fiscal au duché de Bar, qui se démit de cette charge en 1582, & mourut en 1590. conseiller en la cour des grands-jours de S^t. Mihiel. Il avoit épousé Marie de Rosières, fille de Jean de Rosières, seigneur de Raucourt, conseiller d'état des ducs Antoine & François; & de Jeanne de la Mothe.

NICOL GERVAISE, chanoine de S^t. Pierre de Bar, est nommé dans le procès-verbal de la rédaction de la coutume de Bar du 5. octobre 1579.

ANNE GERVAISE, épouse d'Alberic de la Mothe, étoit veuve le 4. janvier 1554. qu'elle transigea avec ses beaux-frères & belles-sœurs pour ses reprises. Je crois qu'ils étoient tous deux enfans de Nicolas Gervaise I du nom.

GERVAISE (Vaultrin), & Jean Boudet, cousins-germains, furent annoblis par le duc René II, le 4. juillet 1481. Porte d'azur, à la fasce engrellée d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe; les deux du chef surmontées d'un lambel à trois pendans d'argent; & pour cimier un croissant surmonté d'une étoile de l'écu. *Fol. 82. régist. 1478. 1486.* Il n'est pas fait mention des armes dans le *régist.* mais je les ai prises dans la *héraulderie de Lorraine.*

VAULTRIN GERVAISE, natif de Varennes, épousa Claudine de Condé, *dite* Commercy, dont il eut Robert qui suit, &, selon quelques mémoires, Vaultrin Gervaise qui fut fait clerc-juré d'Etain, le 22. août 1518.

ROBERT

ROBERT GERVAISE, clerc-juré & controlleur de Varennes & des Montignons, obtint des proviſions du duc de Lorraine, pour lui & pour Claude ſon fils le 15. novembre 1554. Il épouſa en premières nôces Françoiſe Dalle, & en ſecondes nôces, en 1520, Jeanne Leſcamouſſier; il eut du premier lit Françoiſe Gervaiſe, femme de Bertrand de Condé, verrier en la verrerie du Four-le-Moine, près de Clermont en Argonne; & du ſecond lit, Claude qui ſuit.

CLAUDE GERVAISE, écuier, controlleur & clerc-juré de Varennes, épouſa en 1554, Marg. de Montflin, fille d'Arnould de Montflin, & de Nicole de Dalle, dont il eut: 1°. Gerard qui ſuit. 2°. Françoiſe Gervaiſe. 3°. Robert. Claude Gervaiſe partagea avec ſa ſœur le 10. janvier 1556, fut confirmé en ſa nobleſſe, par arrêt du 20. novembre 1586, & fit repriſes conjointement avec ſa femme le 4. décembre 1587.

GERARD GERVAISE, ſeigneur de Froideau, docteur en droit, & demeurant à Clermont, fut fait procureur-général du bailliage dudit Clermont, par lettres données à Nancy le 24. ſeptembre 1595; il fut enſuite pourvu d'un office d'auditeur des comptes de Bar, par autres lettres du 13. mai 1602, & enſuite conſeiller d'état au parlement de S^t. Mihiel, par proviſions du 10. oct. 1611. Il acquit le fief de Mont-Blainville en 1608, & épouſa: 1°. par contrat du 7. octobre 1584, Catherine Toignart, fille de Jean Toignard & d'Arminia Hardy; & 2°. Catherine Jacob. Il eut du premier lit: 1°. Jean. 2°. André. 3°. Nicolas, rapporté ci-après. 4°. Gerard. 5°. Pierre. 6°. Caton Gervaiſe.

JEAN GERVAISE, écuier, ſeigneur de Froideau, fut fait procureur & avocat-général au bailliage de Clermont, par lettres expédiées le 10. oct. 1611. ſur la démiſſion de Gerard ſon père. Il épouſa, par contrat du 22. juin 1615, Jacqueline Thomas, fille (ſelon quelques mémoires) de noble Jacques Thomas, controlleur ès recette & gruërie de Clermont, dont il eut, entr'autres enfans, François qui ſuit, Pierre & Claudine Gervaiſe, qui épouſa N.. Gruthus, ſeigneur de Grandhan, & qui fut aſſiſtée de Jacques Thomas, ſon aïeul maternel.

FRANÇOIS GERVAISE, ſeigneur de Froideau, épouſa, par contrat du 9. mai 1647, Marie Varnier, dont il eut Louis qui ſuit. Il ſe remaria le 2. janv. 1652, & ce fut Jean Gervaiſe ſon père qui arrêta les articles des deux contrats de mariage.

LOUIS GERVAISE ſeig. de Froideau, épouſa en 1678. Madel. de Maupaſſant, dont il eut, entr'autres enfans, Mar. Mad. Gervaiſe de Froideau, née & baptiſée à Verdun le 19. av. 1682, & reçuë à S^t. Cyr au mois d'août 1698.

NICOLAS GERVAISE, ſeigneur de Maizé & de Mont-Blainville, troiſième fils de Gerard Gervaiſe & de Catherine Toignart, fut fait conſeiller d'état, & premier préſident de la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, par lettres du 12. août 1660; il avoit été fait conſeiller au parlement de S^t. Mihiel le 1. février 1624, en ſurvivance de ſon père, & s'étoit fait déclarer gentilhomme le 14. avril 1622. Il épouſa Marie Bourgeois, fille de Jean Bourgeois, procureur-général de Barrois, & de Jeanne Bouvet, dont il eut, entr'autres enfans, Barbe Gervaiſe, femme de Philippe de Gondrecourt, ſeigneur de Maizé, Gerbeuville, &c. receveur & gruïer de Hattonchâtel, & N. Gervaiſe, ſeigneur de Brouſſet, qui épouſa vers l'an 1660. Anne le Page, veuve: 1°. d'Antoine de Rochon, ſeigneur du Berthier, & major de la ville de Toul, & 2°. de Malachie Ologlin, gentilhomme irlandois, & fille de François le Page, ſeigneur de Meligny, & de Barbe de Fligny, dont il eut N. Gervaiſe, ſeigneur de Brouſſet, qui a eu pluſieurs enfans.

GERVAISE

GERVAISE (Jean), clerc-juré de Briey, fut annobli ſans finances, par lettres du duc René II, du 7. décemb. 1482. " pour ſervices militaires » rendus à la ſuite du duc Jean & en l'armée dudit duc René, aïant été » fait deux fois priſonnier, & lui en aïant couté plus de cinq cent florins". Porte d'or, à une bande d'azur, chargée de trois roſes d'argent; & pour cimier un col de cigne. *Fol. 256. verſo régiſt. 1478. 1486.*

JEAN GERVAISE avoit épouſé Jeannette de Malaumont, dont il eut: 1°. Jeanne Gervaiſe, mariée à Conſtant Marais, qui eut un fils nommé Dominique Marais, qui reprit la nobleſſe & les armes de ſa mère, par lettres du 19. juin 1578. 2°. Guillaume qui ſuit. 3°. Gerard Gervaiſe, nommé clerc-juré de Briey par lettres données à Bar le 26. octobre 1502, en ſurvivance de Jean Gervaiſe ſon père; & 4°. ſelon quelques mémoires, Marguerite, épouſe de noble Eſtienne Parvy, prévôt de Briey.

GUILLAUME GERVAISE fut fait clerc-juré de Briey par lettres du 1. juin 1510, en ſurvivance de ſon père & ſur la démiſſion de Gerard ſon frère; il épouſa N. dont il eut Genon Gervaiſe, mariée: 1°. à François Volkeyr; & 2°. à Martin de S^t. Denys.

GERVAISE (Didier), bachelier ès loix, commis aux offices de clerc-juré de S^t. Mihiel, obtint relief de nobleſſe & annobliſſement de nouveau, en tant que beſoin ſeroit, ſes père & mère aïant païé la taille; par lettres données à Nancy le 27. octobre 1482. Porte palé d'or & de ſable de ſix pièces, à la bande d'argent chargée de trois merlettes de ſable, brochantes ſur le tout. *Fol. 262. régiſt. 1478. 1486.*

GIGNÉVILLE. *Voyez* GAUTHIER (Pierre).

GIGUEY *ou* GIGUET (Joſeph-Gaſpard), natif de Nancy, & avocat en la cour ſouveraine pendant trente ans, fut annobli par lettres données audit Nancy le 15. ſeptembre 1702, contenant: " Qu'il a toujours » vêcu noblement à l'imitation d'Étienne Giguey, lequel aïant pris le » parti de la guerre auſſi-tôt qu'il fut en état de porter les armes, s'attacha » à une des plus illuſtres maiſons de nos états pour ſervir dans les troupes » de la ligue catholique, où il reſta juſqu'à la bataille de Nortlingen, » que le S^r. Gaſpard baron de Mercy, ſergent-général-major de bataille, » dont il avoit toujours ſuivi le ſort, y aïant été malheureuſement tué, » & lui dangereuſement bleſſé & abſolument hors d'état de ſervir, fut » obligé en 1645. de quitter le parti de la guerre pour retourner en » Province où il décéda peu après; & ledit Joſeph Gaſpard Giguey, qui » étoit pour lors en bas-âge, animé par le ſang d'une honnête naiſſance » & de la bonne éducation qu'il a reçuë de Gabrielle Gallois ſa mère, » embraſſa le parti des lettres; que d'ailleurs ledit Joſeph-Gaſpard Giguey » a déja pluſieurs de ſes parens illuſtrés du titre de nobleſſe, & ayant » épouſé damoiſelle Marie-Anne du Meſnil, iſſuë d'une extraction noble; » qu'il a encore l'avantage d'être allié à pluſieurs perſonnes de diſtinction » de Lorraine, outre qu'il a trois fils dont les louables inclinations & leur » application

Digitized by Google

» application avec progrès dans les collèges, font eſpérer à l'avenir de » bons ſervices, &c. " Porte d'azur, à deux lions affrontés d'or, armés & lampaſſés de gueules, rampans ſur un arbre d'or, terraſſé de même, les queuës des lions paſſées en ſautoir, fourchuës & nouées; & pour cimier la queuë d'un paon. *Tréſor des chartres, fol. 220. régiſt. 1701. 1702.*

GILLEQUIN *ou* GILQUIN (Nicolas), fils de Jean Richequetier *dit* Gillequin, prévôt de Commercy pour la part du roi, fut annobli par lettres expédiées à Bar le dernier août 1498. Porte palé de gueules & de ſable de huit pièces, au chef danté ou danché de quatre pièces d'or ſur cinq d'azur; & pour cimier une tête de paon d'azur entre deux pennes de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 70. régiſt. 1498. 1502.*

GILLES (Nicolas), huiſſier de la ſalle du duc Antoine, & demeurant à Bar, fut annobli par lettres de ce prince, expédiées à Nancy le 2. février 1509." en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus audit duc, tant en France, de-là les monts, qu'ailleurs. " Porte d'azur, au roc d'or flanché de gueules, à ſix faſces d'or. *Fol. 220. régiſt. 1505. 1509.*

GILLET *ou* GILET (Nicolas), attaché au ſervice de la maiſon du grand duc Charles, fut annobli par lettres de ce prince, expédiées le 14. ſeptem. 1538. Porte d'or, à une croix pattée de gueules, écartelé en ſautoir d'azur, à une tête de lion d'or couronnée & lampaſſée d'argent; & pour cimier une tête de lion d'argent poſée entre deux pennes de même, chargées d'un pal d'azur. *Fol. 241. régiſt. 1535. & 1541.*

NICOLAS GILLET mourut le 12. mars 1552; il avoit épouſé Nicole du Mont, veuve de Jean de Valleroy, & fille de Jacques du Mont, receveur de Roſières, & de Marguerite Melian, laquelle mourut le 3. ſeptembre 1558. Il eut de ce mariage: 1°. François Gillet, de la religion de S^t. Jean de Jéruſalem, & 2°. Jeanne Gillet, femme de François Voſgien, greffier du bailliage de Clermont, dont elle eut Claude Voſgien, controlleur & clerc-juré d'Apremont, annobli en 1610, ſous les armes de Nicolas Gillet ſon aïeul maternel.

GILLET (Chriſtophe), demeurant au château de Clermont, obtint rétabliſſement de nobleſſe du côté maternel, nonobſtant interruption de ladite nobleſſe, par lettres du duc Charles III, expédiées à Nancy le 15. avril 1591, moiennant la ſomme de mille frans monnoïe de Lorraine;

il n'eſt pas fait mention d'armoiries dans le *régiſt. 1591. fol. 105*; mais il porte au premier & troiſième de ſable, à la faſce d'argent chargée de trois roſes de gueules, boutonnées d'or, & accompagnées de douze bezans de même, trois & trois en chef, & trois & trois en pointe, au ſecond de gueules, à la porte ouverte d'or, girouettée d'argent, le champ ſemé de croix pommettées, aux piés fichés d'or; au quatrième d'hermines; & ſur le tout d'argent, à cinq annelets de ſable, poſés en ſautoir, cantonnés de quatre mouchetures d'hermines de même. Le ſur-tout compoſe les vraies armes de la maiſon de Rarécourt, dont Chriſtop. Gillet prétendoit deſcendre. Nous allons rapporter ce qu'en dit Richier, *dit* Clermont, commis à la recherche de la nobleſſe du bailliage de Clermont, par commiſſion du 20. fév. 1580, & enſuite nous donnerons ſa filiation.

» S'eſt comparu, *dit Richier*, Chriſtophe Gillet de la Vallée, écuïer, ſieur » dudit lieu, y demeurant, fils de Valtrin Gillet de la Vallée, écuïer; » lequel m'a dit n'être de la ſimple condition des nobles, mais de tems » immémorial d'ancienne gentileſſe & chevalerie, de même nom & » armes & origine que les ſieurs Rarécourt de la Vallée & les ſieurs » Henriets de la Vallée; qu'il a pour frères Anthoine, Pierre, Eſtevin » & Nicolas Gillet, écuïers, & deux ſœurs dames religieuſes; auſſi ledit » Valtrin Gillet de la Vallée, fut déclaré gentilhomme & extrait de » noble lignée, par patentes du 10. mars 1519, & aſſiſtoit aux aſſiſes ſous » le nom Rarécourt. Ledit Chriſt. a épouſé demoiſ. Jean. de Houldinet, » dont il a un fils nommé Jean, tout jeune, & deux filles... Ils portent » pour armes celles ci-deſſous peintes, quelques fois ſur un écartelage ou » bannière; d'autres qu'ils diſent tenir des guerres ſaintes, où ils prenoient » le tiltre de chevaliers & vicomtes. . . . D'argent, à cinq annelets de » ſable, poſés en ſautoir, cantonnés de quatre mouchetures d'hermines".

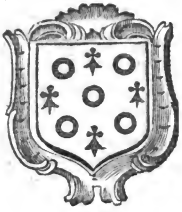

VAULTRIN GILLET de Sorcy, obtint déclaration de nobleſſe par lettres du 10. mars 1519, dans leſquelles il n'eſt pas fait mention de ſes armes. *Fol. 12. régiſt. 1519. 1521*, ou *table générale des régiſt. tom. 1. fol. 7. verſ.*

VAULTRIN GILLET fut père, comme il eſt dit dans l'article ci-deſſus, 1°. de Chriſtophe qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article. 2°. d'Antoine. 3°. de Pierre qui a fait une branche. 4° d'Eſtevin. 5°. de Nicolas; & deux filles religieuſes. Antoine vendit à ſon frère Chriſtophe & à ſa femme, par contrat paſſé à Verdun le 15. janvier 1557, tout ce qui lui appartenoit dans un gagnage, maiſon & fief ſis au lieu, ban & finage de Rarécourt provenans de la ſucceſſion de Valtrin leur père.

CHRISTOPHE GILLET, ſeigneur d'Autrecourt & de la Vallée en partie, fut, comme nous l'avons dit, rétabli dans ſa nobleſſe du côté maternel, & épouſa, par contrat paſſé devant Pagnard, notaire à Verdun, le 18. ſeptembre 1555, Jeanne Houldinet, *ou* Oudinet, fille de noble Jean Oudinet, capitaine & maire dudit Verdun, dont il eut Jean qui ſuit.

Il n'eſt pas aiſé de comprendre comment Chriſtophe Gillet deſcendoit de la maiſon de la Vallée de Rarécourt ainſi qu'il l'aſſuroit, & qu'en même tems il ſe fit fait *rétablir dans ſa nobleſſe du côté maternel*. Ces termes du *régiſt.* pourroient faire croire que Vaultrin ſon père, ou quelqu'uns de ſes aïeux avoient épouſé une fille de cette maiſon, dans la nobleſſe de laquelle il ſe fit *rétablir*, comme le permet la coutume de Bar. Ces autres termes, *nonobſtant interruption de ladite nobleſſe*, ſemblent encore appuïer cette opinion, cette coutume ne donnant qu'un certain délai pour pouvoir jouir du privilège qu'elle accorde de reprendre la nobleſſe maternelle.

Au

Digitized by Google

Au reſte nous n'avons mis au jour cette réflexion, que pour faire voir à ceux qui l'auroient faite après nous, qu'ils ne nous ont pas prévenus ; d'ailleurs nous ne prétendons pas décider ſur l'objet dont il eſt queſtion ; de longues recherches, & beaucoup de découvertes auxquelles nous ne nous attendions pas, nous ont appris à ne juger qu'avec une très-grande circonſpection les faits des ſiècles paſſés, & ſur-tout ceux qui ont rapport à la matière que nous traitons. On y alloit de bonne foi, & par conſéquent on étoit moins ſcrupuleux ſur le choix & la valeur des termes.

JEAN GILLET, ſeig. d'Autrecourt & de la Vallée en partie, conſeiller au parlement de S^t. Mihiel, puis conſeiller d'état & lieutenant-général du bailliage d'Apremont, fit ſes repriſes le 27. mai 1619, pour le fief du château de la Vallée à lui échu par le décès de Chriſtophe ſon père. il avoit épouſé Nicole Faillonnet, fille de Chriſtophe Faillonnet, prevôt de Hattonchâtel & de Barbe de Bravilly, dont il eut Charles qui ſuit.

CHARLES GILLET, écuïer, ſeigneur d'Autrecourt & de la Vallée en partie, avocat au parlement de S^t. Mihiel, épouſa : 1°. par contrat paſſé Nancy le 24. décemb. 1624, noble Chriſtienne *ou* Chriſtine Thouvenin, fille de noble François Thouvenin, ſieur de la Tour-S^t. Blaiſe, conſeiller d'état de S. A. & de ſes finances, & de Mengeon Terrel ; & 2°. par contrat paſſé à Verdun le 21. novembre 1634, & reçu par Chérier, notaire en Lorraine, le 29. décem. ſuivant, Éliſab. Gillet ſa couſine, fille de Jean Gillet & de Sébaſt. des Bernards ; elle étoit veuve & demeuroit à Maxey le 28. mai 1675, qu'elle obtint une ſentence en l'élection de Chaumont. Il fut père : 1°. de Charles qui ſuit. 2°. de Marie, épouſe, 1°. de Jean-Jacq. Civalart, ſeig. d'Apremont ; & 2°. de Henri du Buiſſon d'Iſſembourg. 3°. d'Éliſabeth, femme de Robert de Doncourt-Poüilly. 4°. de Jean-Baptiſte, chanoine de la cathédrale de Verdun.

CHARLES GILLET, II du nom, ſeigneur d'Autrecourt, de la Vallée en partie, & du fief de Rarécourt, capitaine-prévôt & gruïer de Rup, fut confirmé en ſa nobleſſe par jugement du ſieur de Charuel intendant de Metz, du 4. août 1685. Il épouſa, par contrat paſſé en ladite ville le 27. novembre 1661, Anne de la Ruë, fille de Clément de la Ruë, ſeigneur de la Plante, capitaine réformé du régiment de Picardie, enſuite major de la citadelle dudit Metz, & enfin commandant à Épinal, dont il eut : 1°. Charles qui ſuit. 2°. Charles-Gabriel. 3°. Chriſtophe. 4°. Antoine, rapporté ci-après.

CHARLES GILLET DE LA VALLÉE, III. du nom, épouſa Marie-Anne Genneſſon, dont il eut Marie-Anne-Antoin. mariée, par contrat paſſé à Nancy devant Mauljean le 14. mai 1725, à François-Hyacinthe du Houx de Viomeſnil, chevalier, baron de Belrup, &c. capitaine au régiment de Limouſin.

ANTOINE GILLET DE LA VALLÉE DE RARÉCOURT, colonel au ſervice du duc Léopold I, & quatrième fils de Charles de la Vallée II du nom, & d'Anne de la Ruë, fut déclaré gentilhomme avec deux de ſes frères, par lettres-patentes du 20. mai 1710. Il avoit épouſé, par contrat paſſé à Nancy le 5. février 1702, Marie-Charlotte la Foſſe, gouvernante de meſdames les princeſſes de Lorraine, dont il n'eut point d'enfans. Il mourut en ladite ville le 30. mai 1742, & fut enterré aux Cordeliers, où étoit déja le corps de ſa femme, morte le 11. ſeptembre 1738. Cette famille a produit encore d'autres branches que je n'ai pas raportées, n'aïant trouvé dans aucun de mes mémoires, des preuves aſſez claires de leurs filiations.

Digitized by Google

GILLET (Nicolas), de Receicourt dans le Clermontois, fut admis à reprendre la nobleſſe & porter les armes de ſa mère nommée Iſabelle Galavaulx, par décret du 24. juin 1577; & le 15. février 1597, il obtint des lettres confirmatives dudit décret. Porte d'azur, à une bande componée d'or & de gueules de cinq pièces, à l'aigle éploié d'argent, brochant ſur le tout. *Fol. 23. v. régiſt. 1597.*

Nous rapporterons ici ce qu'en dit Richier, *dit* Clermont, commis à la recherche de la nobleſſe dudit bailliage.

» S'eſt comparu Nicolas Gillet, demeurant à Receicourt, qui m'a dit eſtre » fils de Jean Gillet, homme roturier, & d'Iſabelle Galavaulx, femme » noble; lequel, pour avoir ſorti d'icelle Iſabelle, & voulant ſuivre la » nobleſſe de ſadite mère, auroit préſenté placet à l'Alteze de noſtre » ſouverain ſeigneur, afin de lui permettre, ſuivant la couſtume générale » du duché de Bar, de prendre la nobleſſe du coſté de ſa mère; ce que lui » ſeroit été accordé par ſadicte Alteze, en renonçant aux biens paternels, » comme le tout eſt déclairez tant audict décret qu'au renvoi faict par » meſſieurs le lieutenant-général au bailliage de Clermont & procureur- » général dudict lieu à ſadicte Alteze, où icelle auroit conſenti à ce que » requiert ledict Gillet, à condition des choſes y déclairées, ci produictes » par coppie faicte & expédiée à Nancy le 24e. jour de juin 1577, » entérinée au bailliage de Clermont le 15. octobre ſuivant. Cependant » ne m'a montré ni donné actes par leſquels il aye eu faict renonciation » d'iceulx biens, ni à qui il en a faict délivrance; néantmoins jouyt des » priviléges de nobleſſe comme les aultres nobles & gentils-hommes du » bailliage de Clermont ».

» Il eſt joinct par mariage avec damoiſelle Claudon Picholin, deſquels » ſont ſortis trois fils; ſavoir, Paul, Ferry & Jean les Gillet. M'a produit » & exhibé une armoirie ci-deſſoubs peincte, qu'il porte du coſté de » ſadicte mère ".

GILLET (Nicolas), conſeiller au bailliage de l'évêché de Metz, fut confirmé en ſa nobleſſe par l'empereur Ferdinand le 16. mars 1626. Porte couppé, le chef de gueules & la pointe d'azur, à la faſce d'argent brochante ſur le tout; ſommée d'un lion naiſſant d'or, & accompagnée en pointe d'une croix pattée de même.

NICOLAS GILLET épouſa à Vic le 27. juillet 1599, Marg. Conrard, fille de feu noble Marien Conrard, dont il eut François qui ſuit. Il mourut à Vic le 22. mai 1627, & ſa veuve le 6. janvier 1633; & furent enterrés aux cordeliers de ladite ville, avec épitaphe.

FRANÇOIS GILLET, né & baptiſé le 5. décembre 1608, fut ſeigneur de la Neuville-aux-Bois, & épouſa Jeanne Arnould, fille de Jean-Adam Arnould & de Françoiſe Clerc, qui ſe remaria en 1646 à Jean Cabouat, III du nom. Il eut de ce mariage Nicolas qui ſuit.

NICOLAS GILLET DE VAUCOURT, né en 1644. épouſa, par contrat du 9. avril 1682, Françoiſe d'Autriche, ſœur du doien de S^t. Diez, & fille de Claude-Jérémie d'Autriche, dont il eut, entr'autres enfans, Charles qui ſuit.

CHARLES GILLET DE VAUCOURT, chevalier, ſeig. d'Arracourt, conſeiller

conſeiller d'épée au bailliage & prévôté de Nancy, puis prévôt & lieutenant-général de police de ladite ville, épouſa, par contrat paſſé à Nancy le 4. décembre 1708, Marguerite-Thérèſe Pariſot, veuve de noble Jean-François Sellier, & fille de Charles baron Pariſot & du S^t. Empire, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, envoïé extraordinaire S. A. R. à la république de Veniſe & en pluſieurs autres cours, & de Marie-Dieudonnée Gaucher, dont il a eu pluſieurs enfans.

GILSON (Jacques), ſieur voué de Fleury-en-Argonne, natif de Triaucourt, comté de Beaulieu, province de Champagne, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 7. fév. 1667, portant: " Qu'aïant ſuccédé à ſon père & à ſon aïeul dans les » charges de bailli, receveur & gruïer du comté de Beaulieu, au ſervice » des évêques & comtes de Verdun, meſſieurs les ducs Erric, puis Charles » & le prince François de Lorraine, il auroit enfin été établi dans la » charge de commandant audit Beaulieu, & de capitaine au château » de Triaucourt, en laquelle qualité il ſert depuis vingt ans; étant » allié à des familles nobles, tant de ſon côté que de celui de ſa femme, » ſortie de la famille noble des Dumoulin ".

Porte d'azur, au lion d'or, au chef d'argent chargé de trois roſes de gueules; & pour cimier le lion de l'écu iſſant d'un torti d'or, d'argent, d'azur & de gueules, le tout porté d'un armet morné d'argent, environné de lambrequins aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 3. régiſt. 1667.*

GINET (Albert), natif de la ville de Toul, & enſuite bourgeois de Nancy, fut annobli par lettres données audit Nancy le 5. février 1613, contenant: " Qu'il eſt iſſu de nobleſſe, comme il l'a fait voir par acte » autentique; mais n'aïant pas de preuves ſuffiſantes, il ſupplie S. A. de » l'annoblir, &c. " Porte de gueules, à trois chaudrons d'or, les cercles & ances de ſable, un en chef & deux en pointe, au franc quartier d'azur, à un fermeau d'or, environné de quatre billettes de même; & pour cimier un lion naiſſant d'or, environné de deux pennes d'or & de ſable; le tout porté d'un armet morné, orné de ſes lambrequins aux métail & & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 192. verſo régiſt. 1613.*

THIRION GINET, citain de la ville de Toul, mourut le 2. ſeptembre 1530, & fut enterré aux cordeliers de ladite ville. Il avoit épouſé Jeanne Maſſon, dont il eut: 1°. Gérard Ginet, échevin & juſticier de la ville de Toul, mort le 20. avril 1566. 2°. David, docteur en médecine, mort en 1576, & enterré dans le cloître des cordeliers de Nancy. 3°. Albert qui ſuit.

ALBERT GINET, échevin & juſticier de la ville de Toul, épouſa Marie Loyſon, morte le 28. juin 1587. & dont il avoit eu: 1°. Thirion qui ſuit. 2°. Jeanne, première femme d'Étienne Baillivy, maître échevin de la ville de Toul, & qui mourut le 27. juin 1588.

THIRION

THIRION GINET, l'un des juſticiers de la ville de Toul, épouſa : 1°. Anne Gelée, morte le 24. juillet 1574, & enterrée aux cordeliers de ladite ville, avec épitaphe ; & 2°. Madelaine Barat, morte le 16. ſeptem. 1616. Il mourut le 15. octobre 1594, laiſſant du premier lit François Ginet & pluſieurs autres enfans établis à Toul ; & du ſecond : 1°. Albert qui ſuit. 2°. Claudon, femme de Jean Martin. 3°. Marie, épouſe de Gérard Grillot. 4°. Madelaine, alliée à Amand Colin ; & 5°. Marguer. Ginet, mariée à Pierre Cheron.

ALBERT GINET, controlleur-général de Lorraine, fut annobli comme nous l'avons dit ci-deſſus. Il épouſa, le 16. ſeptembre 1601, Marie Pariſot, morte en 1626, & fille de François Pariſot, maître échevin de Pont-à-Mouſſon, & de Jeanne Lefebvre, dont il eut : 1°. Claude qui ſuit. 2°. Thirion. 3°. Albert, mort tiercelin en 1674. 4°. Nicolas. 5°. Françoiſe, ſeconde femme de Jean Feriet. 6°. Madelaine, épouſe de Henri Mouſin ; & 7°. Marie Ginet, morte fille.

CLAUDE GINET, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, épouſa Françoiſe Maulјean, fille d'Arnould Maulјean, écuier, l'un des ſept jurés en la juſtice de Pont-à-Mouſſon, & de Suſanne Maillot, dont il eut Joſeph Ginet, qui épouſa Renée Margant, dont il a eu des enfans.

GIRARD (François) du Perreux, natif de Ranſières, fils de Jean Girard, officier en France, & de damoiſelle Jeanne François, fut annobli par lettres données à Lunéville le 24. mars 1724, contenant : " Qu'il » ſeroit entré à l'âge de quinze ans au ſervice du Roi Très-Chrétien, en » qualité de lieutenant au régiment de Reding, d'où il paſſa à la » lieutenance de grenadiers, avec brevêt d'ingénieur. Il fut tiré, lors » des guerres d'Eſpagne, pour être incorporé dans les troupes bavaroiſes, » où il a ſervi juſqu'à la paix de Baden, après laquelle l'électeur aïant » été rétabli dans ſes états, il fut choiſi pour aller ſervir en Hongrie contre » les turcs, où il donna des marques de ſa valeur dans les ſièges qui s'y » ſont faits & batailles qui s'y ſont données, & y a reçu pluſieurs bleſſures; » ce qui lui mérita l'eſtime de ſon général, qui demanda pour lui à » l'électeur une compagnie d'infanterie, qu'il a commandée juſqu'à ce » que le général Seibelſtroff l'aïant voulu avoir auprès de lui, l'auroit » fait ſon adjudant-général & capitaine dans ſon régiment, &c. "

Porte d'argent, à la bande échiquetée d'or & d'azur de trois tires ; & pour cimier un lion d'or iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleur de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 77. régiſt. 1724.* François Girard du Perreux obtint des lettres de ſurannation, données à Lunéville le 27. octobre 1730, au ſujet des lettres-patentes d'annobliſſement qui lui avoient été accordées le 24. mars 1724, & qui lui avoient été envoïées en Allemagne. *Fol. 40. régiſt. 1730. 1731.*

GIRECOUR. *Voyez* HUMBERT (Nicolas).

GIRMONT

Digitized by Google

GIRMONT (Nicolas de), fécretaire de monſeigneur le marquis du Pont, fut annobli, ſans finances, par lettres données à Nancy le 18. octobre 1573. Porte d'azur, à deux lions affrontés d'or, tenans une branche de roſier, portant ſur la cime une roſe de même; & pour cimier une tête de lion d'or entre deux pennes d'azur & d'or, & une branche de roſier & roſe de même, naiſſante d'un orlet d'or & d'azur, le tout porté, &c. *Fol. 173. régiſt. 1573.*

Les lettres de juſſion pour l'entérinement des précédentes, ſont du 10. janvier ſuivant. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 103.*

NICOLAS DE GIRMONT épouſa Barbe Saulnier, que je crois fille de Jean Saulnier & de Marguerite de Gondrecourt, il eut entr'autres enfans de ce mariage; 1°. Henri qui ſuit; & 2°. Charles de Girmont, conſeiller-ſécretaire d'état & régiſtrateur des patentes du duc Henri, qui épouſa Anne Fournier, fille de Sim. Fournier de Raon, & de Chriſt. Henri de Seichamps, dont il eut Renée, qui épouſa, par contrat du 4. juin 1620, Jean Courcol.

HENRI DE GIRMONT, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, controlleur ordinaire de l'hôtel de S. A, & intendant des meubles & ménageries de Lorraine & Barrois, mourut le 4. octobre 1619, âgé de quarante ans. Il avoit épouſé Anne, *ou* Jeanne Fournier de Raon, fille de Pierre Fournier, ſeigneur du ban de Luce & d'Anou, & d'Anne Boileau, dame vouée d'Ecrouves, morte le 4. juillet 1623, & enterrée avec ſon mari en la parroiſſe de S^t. Epvre de Nancy. Il eut de ce mariage Henri qui ſuit.

HENRI DE GIRMONT, II du nom, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, épouſa Marguerite Bardin, fille de Jean Bardin, conſeiller d'état de S. A, & lieutenant-général au bailliage de Nancy, & de Claude de Maimbourg, dont il n'eut que des filles.

GISLES (Gueury) de Norroy, officier pour le ſervice de S. M. I, au régiment de Mercy, fut annobli par le duc Léopold I, le 30. décem. 1726. Porte d'azur, à trois épics de bled d'or tigés & feuillés de même, à la bordure engrelée auſſi de même; & pour cimier trois épis de l'écu. *Fol. 156. régiſt. 1726.* Je crois que Norroy eſt le ſurnom, & Gueury Giſles les noms de baptême.

GLEISENOVE (Guillaume), conſeiller-ſécretaire du duc Charles III, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 19. ſeptembre 1554. Porte d'azur, à trois croix fleuronnées d'or poſées deux & une; & pour cimier une croix fleuronnée de l'écu, entre deux ailes dragonnées d'azur diapré, iſſantes d'un torti d'or & d'azur, le tout porté d'un armet morné d'argent, orné d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 299. régiſt. 1553. 1554.*

GUILLAUME DE GLEISENOVE, ſe diſant originaire de la province d'Auvergne, du Château de Gleiſenove, *ou* Égliſe-neuve, dans les montagnes de ladite province, proche de Reynach, fut élevé page du baron d'Aleret, gouverneur du duché de Mercœur; il fut enſuite ſécretaire

sécreraire du prince de Vaudémont, duc de Mercœur, régent du duché de Lorraine, puis sécretaire du grand duc Charles, auditeur des comptes du Barrois, sécretaire de Claude de France ducheſſe de Lorraine, garde du ſcel du duché de Bar, & enfin conſeiller d'état & envoié vers le roi de France. Il épouſa Agnès d'Avrillot, fille de Franç. d'Avrillot, auditeur des comptes de Bar, & d'Agnès de la Mothe, dont il eut : 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. François, chanoine de S^t. Pierre de Bar, vivant en 1571, ainſi qu'il ſe voit par quelques actes.

NICOLAS DE GLEISENOVE, ſeigneur de Marainville, conſeiller-ſécretaire du grand duc Charles en 1584, fut fait conſeiller d'état, agent en Italie, & ſécretaire des commandemens de S. Alteſſe, pendant le cours de ſes négociations près du pape Clement VIII; il fut enſuite gentilhomme de la maiſon de Ferdinand de Medicis, intendant de celle du cardinal de Lorraine, & conſeiller du conſeil privé du prince Henri, depuis duc de Lorraine; il fut envoyé quatre fois vers les papes Sixte V, Grégoire XIV & Clem. VIII; & fut chargé de diverſes négociations auprès de Henri IV roi de France, de Philippe II roi d'Eſpagne, de Jacques roi d'Angletrre, de la république de Veniſe, & de pluſieurs autres princes, tant de France, que d'Italie & d'Allemagne : Il fut préſent au contrat de mariage du prince Henri, pour lors marquis de Pont-à-Mouſſon, & de Cather. de Bourbon, qui fut ſigné au château de Monceaux-en-Brie le 5. août 1598, dans lequel il eſt qualifié conſeiller-ſécretaire des commandemens & finances de Son Alteſſe : Il fut encore un des députés de Sad. Alteſſe à ſon ſecond mariage avec Marguerite de Gonzague, ſigné à Paris le 13. février 1606; & enfin il fut fait préſident du conſeil & des comptes du duché de Bar, & obtint des lettres de gentilleſſe le 26. avril 1610. Il épouſa en premières nôces Marguerite de Chauvirey, fille de Gabriel de Chauvirey, ſeigneur de Savigny, & d'Anne de Choiſeul; & 2°. Marie Hennequin, fille de René Hennequin, ſeigneur de Sermoiſes, conſeiller au parlement de Paris, puis maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, & de Marie de Marillac. Du premier lit vinrent : 1°. Chriſtine de Gleiſenove, mariée : 1°. par contrat paſſé à Nancy devant Vignol, le 28. janvier 1615, à Paul de Stainville, gentilhomme de la chambre de Son Alteſſe; 2°. à Louis-Jules du Chaſtelet, baron de Cirey & de S^t. Aman, gouverneur d'Aiguemortes. 2°. N. Gleiſenove, religieuſe. Et du ſecond lit ſortirent Charles qui ſuit, & N. de Gleiſenove, alliée à N. de Biſcara.

CHARLES DE GLEISENOVE, ſeigneur de Marainville, épouſa le 5. mars 1633. Louiſe de Choiſeul, fille d'Antoine de Choiſeul, ſeigneur d'Iſch, capitaine des gardes de S. Alteſſe, gouverneur de la Mothe, bailli de Baſſigny, & de Chriſtienne Bouvet. Il mourut ſans enfans en 1640, d'une bleſſure qu'il reçut au ſiège d'Arras.

GLESSE (Jean), docteur ès droits, conſeiller de S. Alteſſe, eſt demeurant à Nancy, fut annobli par lettres du grand duc Charles, expédiées le 12. février 1590. Porte de gueules, à une doloire d'argent emmenchée d'or, & une clef d'argent; le tout poſé en ſautoir : & pour cimier la doloire

doloire de l'écu, accompagnée de deux cornets coupés d'or & de gueules, iſſans d'un armet couvert de ſon lambrequin, aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 70. régiſt. 1590.* Les lettres de juſſion pour l'enrégiſtrement, ſans finances, des lettres accordées audit Jean Gleſſe, ſont du 3. mars de la même année. *Layette cottée annobliſſemens, num. 104.*

GO (Antoine), demeurant à S^t. Nicolas, fut annobli par lettres du duc Charles III, données à Nancy le pénultième novembre 1563. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croiſſans montans d'argent, & en pointe d'une étoile d'or; & pour cimier deux ailes de l'écu, iſſantes d'un torti d'or, d'azur & d'argent; le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 46. régiſt. 1563.*

ANTOINE GO étoit ſeig. de la Maiſon-forte de Novian, & épouſa Anne Feriet, veuve de Claude Mengin, conſeiller-ſécretaire d'état, & préſident de la chambre des comptes de Lorraine, & fille de Fiacre Feriet & de Jeannon Thieriet. Elle mourut ſans enfans, après avoir donné par teſtament la plûpart de ſes biens à l'hôpital S^t. Julien de Nancy & aux pauvres; ce qui occaſionna en 1606. un très-grand procès.

GO (Regnauld), demeurant à Metz, iſſu de nobleſſe du côté maternel, fut annobli par lettres du duc Charles III, données à Nancy le pénultième février 1572. Porte les mêmes armes qu'Antoine Go. *Fol. 278. régiſt. 1581.*

REGNAULD GO, ſeigneur de Novian-ſur-Moſelle, fit reprises en 1588. de ce qu'il avoit acquis à Jouy-les-Arches, de Claude, Jacques & Chriſt. d'Apremont. Je trouve encore que N. Go épouſa N. Frédérich, fille de Hans Frédérich, colonel de lanſqueners en 1581, & de Claude de Grammont: peut-être étoit-ce Regnauld.

GO (Claude-Étienne), de Vezeliſe, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 10. mai 1633. Porte d'azur, à une cottice d'argent de trois pièces, ondée, traverſante de droite à gauche, chargée ſur le tout d'un lion d'or; & pour cimier le lion de l'écu naiſſant, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 96. verſ. régiſt. 1633.*

Digitized by Google

GOD (Mathieu), capitaine & fergent-major au régiment d'Alamont, iſſu des familles de God d'Iſſoncourt & de Vaudelaincourt, fut réhabilité par lettres du prince Nicolas-François de Lorraine le 30. mars 1655, entérinées à la cour de S^t. Mihiel le 12. mai ſuivant. Porte écartelé au premier de ſinople, à une épée d'argent garnie d'or, miſe en pal; au ſecond & troiſième d'azur, à une croix pattée d'argent; au quatrième de ſinople à un aigle éploié d'argent, percé d'une fleche de même enfanglantée de gueules. *Nobiliaire manuſcrit.*

GODART, *ou* GOUDART (Georges), trilleur de la ſaline de Marſal, après avoir ſervi dans l'armée de Son Alteſſe pendant pluſieurs guerres, notamment aux ſièges de Jametz, Marſal & Villefranche, ſous la charge du ſieur de Lenoncourt, grand maître d'hôtel & bailli de S^t. Mihiel; fut annobli par lettres du duc Henri le 23. janvier 1609, & vérifiées le 26. août ſuivant. Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois croix pommetées d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une croix de l'écu entre deux pennes de même. *Fol. 34. régiſt. 1609.* Les lettres de juſſion pour l'enrégiſtrement des précédentes, moiennant la ſomme de deux mille cinq cent frans, ſont du 23. janvier ſuivant.

GODET (Geoffroy), receveur de l'abbaïe de S^t. Mihiel, fut annobli par le duc Charles III le 16. ſeptem. 1605. Porte d'azur, à un chevron d'argent, accompagné de trois pommes de pin d'or, deux en chef & une en pointe; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

GODIGNON (Pierre). On trouve au *tréſor des chartres* une ſentence renduë par Jean Henriet, bailly de Châlons, pour révérend père en Dieu Geoffroy, évêque & comte dudit Châlons, pair de France, par laquelle " il abſout du payement du droit de foraiges, pour vente de vin, » Pierre Godignon, teinturier audit Châlons, auquel le fermier de » l'évêque le vouloit contraindre, attendu qu'il a prouvé ſuffiſamment, » tant contre ledit fermier, que contre le procureur dudit évêque, qu'il » eſt noble, même du côté maternel, par Sibille Gardin de Ligny, mariée » à feu Nic. Godignon, auſſi noble perſonne, demeurant en ſon vivant » audit Ligny, fils de feu Henri Godignon, & de damoiſelle Jehannette » de Bourmont, couſine & prochaine parente de feux nobles hommes » & femmes du païs de Baſſigny; & que ſi quelques Godignon ſe font » entremis de marchandiſes, ils étoient néanmoins, & ſont nobles » perſonnes, tels tenus & réputés en leurs habits & autrement à Bar & à » Ligny, &c. Donné en plaiz tenus en l'hôtel épiſcopal dudit Châlons » le mardi d'après l'an neuf, 7. Janvier 1482 ". Il n'eſt pas fait mention de ſes armes. *Layette d'annobliſſemens, à la lettre G. num. 106.*

GŒURY

GŒURY (François-Paul), boutavant aux salines de Dieuze, fut annobli avec permission de prendre le nom & les armes de Paul-Martin Thoilley de Theillers son oncle maternel, par lettres données à Lunéville le 1. octobre 1707. & à la prière & requête dudit Paul-Martin Thoilley de Theillers, conseiller de la grand'chambre des finances de S. M. I. lequel fut fait chevalier & ensuite baron du S^t. Empire, par lettres en forme de diplôme des 10. mai 1695, & 10. Juin 1701.

Porte écartelé au premier & troisième d'or, à l'aigle époloïé de sable, membré de gueules & couronné d'or; celui du premier quartier tourné à gauche, & celui du quatrième à droite; au second & quatrième d'azur, au cerf bondissant au naturel, accolé de gueules, bordé d'argent; celui du deuxième quartier tourné à droite, & celui du troisième à gauche, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un aigle de l'écu chargé de trois étoiles d'or, une en cœur & les deux autres sur les ailes, qui sont les armes qui furent données audit baron par diplôme du 10. mai 1695. *Fol. 115. régist. 1706. 1707.*

GOMBAULT (Mengin le), fut reçu à prendre la noblesse de sa mère, par lettres du grand duc Charles, données le 18. Juin 1571. Porte d'argent, à cinq annelets d'azur, posés en sautoir, surmontés en chef d'une étole d'or; & pour cimier l'étoile de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

Didier Richer, *dit* Clermont, commis à la recherche de la noblesse, par commission du 20. février 1580, rapporte ce qui suit sur l'article de Mengin le Gombault.

» MENGIN LE GOMBAULT m'a dit être fils de Thiebault le Gombault, » & de Barbe Gisson, en leur vivant demeurans à Maizeray; ledit » Thiebault homme roturier, & ladite Barbe Gisson femme noble; » & voulant icelui Mengin suivre le côté maternel, lui fut permis de » l'Alteze de monseigneur ainsy le faire, en renonçeant au bien paternel » comme il est porté par la coutume générale du Barrois; icelle concession » donnée à Nancy le 18e. jour du mois de juin 1571, & depuis » l'entérinement fait par maître Blaise l'Escuyer, lieutenant-général au » bailliage de S^t. Mihiel, lui y étant en jugement audit lieu, le jeudi » après la S^t. Jean-Baptiste 28e. jour du mois de Juin 1571. donnée » audit S^t. Mihiel sous le scel dudit sieur lieutenant, signé D. Barrois.

» Ledit le Gombault m'a donné une même armoirie qu'a fait Collin Fleurant, » dit Hainzelin, qu'il pretend porter.

» De tout ce que dessus, il est emplement déclairé, & copies cy-produites » cottées, *fol. lxv.*

GOMBERVAUX (Charles de), demeurant à Pont-à-Mousson, & conseiller en la justice dudit lieu, où ses prédécesseurs avoient été maîtres échevins, fut annobli par lettres de Henri II duc de Lorraine, données à Nancy le 17. juin 1619. Porte d'azur, à un lion d'or armé & lampassé de gueules, à la bordure dentelée d'or; & pour cimier deux pennes de l'écu issantes d'un torti d'or, d'azur & de gueules, le tout porté d'un armet morné, orné de ses lembrequins aux métail & couleurs de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 96. verso régist. 1619.*

Digitized by Google

CHARLES DE GOMBERVAUX fut fait capitaine & gouverneur des salines de Châteausalin, par lettres données à Nancy le 10. février 1621, sur la démission de Nicolas Magnien; il l'étoit encore en 1629, & fut père de Jean qui suit; & 2°. selon quelques mémoires, de Mathieu de Gombervaux, gouverneur des salines de Rosières, & qui épousa Marie du Bourg, fille d'Adam du Bourg IIIe. du nom, seigneur de la Grand-Haye, & d'Anne Arnould, avec laquelle il vivoit en 1634.

JEAN DE GOMBERVAUX, seigneur de Vitonville, fut fait gouverneur des salines de Châteausalin, par lettres expédiées le 26. octobre 1627, sur la démission de Charles de Gombervaux son père. Il épousa, 1°. vers l'an 1625, Marie des Combles; & 2°. vers l'an 1655. Marie de la Ruelle, veuve de Florent de Chanteheu, greffier des comptes de Lorraine, & fille de Claude de la Ruelle, conseiller-sécretaire d'état, seign. d'Andilly, &c. & d'Ève de Pullenoy. Il eut sûrement du premier lit Anne de Gombervaux, mariée, par contrat du 17. août 1654, à Claude de Mazerulles, conseiller-auditeur des comptes de Lorraine; & selon toutes les apparences, 2°. Nicolas-François qui suit. 3°. Jean, mort capitaine au service du duc Charles IV. 4°. Jean-François rapporté après son frère.

NICOLAS-FRANÇOIS DE GOMBERVAUX, seigneur de Vihuviller, fut fait gouverneur des salines de Rosières, par lettres expédiées à Bruxelles le 5. septembre 1653, sur la démission de Mathieu son oncle; & en obtint de nouvelles le 30. janvier 1665. Il avoit épousé Louise-Françoise Rousselot, fille de Nicolas Rousselot, seign. d'Hédival, &c. & d'Ursulle Collignon, dont il eut Ursulle de Gombervaux, mariée à Édmont Collignon, seigneur de Malleloy.

JEAN-FRANÇOIS DE GOMBERVAUX, seigneur de Vitonville, &c. gouverneur des salines de Châteausalin, épousa en 1674 Charlotte Étienne, fille de Charles Étienne, seigneur de Vandières, & de Marie Notaire. Il prit encore une seconde alliance en 1683. avec Marie de Taillefumier, fille de Jean-Bap. de Taillefumier, seig. de la Hayeville, & de Marguerite le Clerc. Il eut du premier lit: 1°. Charles de Gombervaux, qui suit. 2°. Jeanne, épouse de Jean Darmur, seign. de Maisey, conseiller d'état & maître des comptes de Lorraine. Il eut du second lit: 1°. Pierre-François, chanoine de Commercy. 2°. Jean-Franç. rapporté ci-après.

CHARLES DE GOMBERVAUX, exempt des gardes-du-corps de S. A. R, fit reprises le 18. mai 1715. pour la haute-justice de Vandières, circonstances & dépendances, & épousa Anne-Thérèse Paton de Villers, veuve de lui, & gardienne-noble de Barbe de Gombervaux sa fille unique, le 18. août 1728, qu'elle fit reprises en cette qualité pour ce qu'elle avoit audit Vandières. Barbe de Gombervaux a épousé Affricain comte de Rougrave, mestre-de-camp d'un régiment de Hussarts.

JEAN-FRANÇOIS DE GOMBERVAUX, II du nom, seigneur des Mesnil, capitaine aux gardes de S. A. Roïale, & second fils de Jean-François de Gombervaux, & de Marie de Taillefumier, épousa: 1°. N. Philbert, fille d'Édmont-Chrétien Philbert, seigneur de Girardcourt, lieutenant des chevaux-légers de la garde de S. A. R, & d'Anne-Louise Rousselot sa première femme. 2°. Marie de S^t. Privé, fille de François de S^t. Privé, chevalier, & de Jacqueline-Renée de Tilly. Il a eu du premier lit N... de Gombervaux, mariée à N.. de Mazerulles, mort sans en avoir eu d'enfans; & du second lit il a eu trois filles, l'une desquelles a épousé N... de Mahuet de Bettainvillers.

GONDRECOURT

GONDRECOURT (Humblet de), receveur-général, & conseiller de Robert duc de Bar, fut annobli par ce prince le 23. juil. 1363. Porte d'azur, à trois annelets d'or, posés deux & un. On trouve, *au trésor des chartres*, une copie de ses lettres-patentes d'annoblissement, où il est dit : *Et nous plait & consentons pour nous & nosdits hoirs, que ledit Humblet, sesdits hoirs & l'y ungs d'iceulx, se fassent ordonner, constituer & faire chevaliers par nos ou autres chevaliers, &c. Layette cottée annob. num. 107.*

Il est qualifié conseiller du duc Robert, dans un contrat d'acquêt du 15. janvier 1368, & dans le titre de fondation d'une chapelle & de quatre chapelains en l'église parroissiale de S^t. Mihiel, en date du 6. septembre 1413. Il mourut le 24. décembre 1419, & fut inhumé dans ladite église de S^t. Mihiel, où l'on voit encore son épitaphe & ses armes sur son tombeau. Il eut pour fils : 1°. Jean, & 2°. François qui suit.

FRANÇOIS DE GONDRECOURT est nommé dans une lettre originale dudit duc Robert marquis de Pont, du 4. décembre 1399, dans laquelle il est dit que " Les services que Humblet de Gondrecourt son » père avoit rendus, portèrent ce prince à faire passer audit François, » plusieurs fiefs qui avoient été possedés par ledit Humblet "; entre lesquels la seigneurie de Gondrecourt est rappellée pour moitié. Il eut pour fils Regnault qui suit.

REGNAULT DE GONDRECOURT, licencié ez loix, conseiller du duc de Bar, est mentionné, comme témoin, au partage fait par Robert duc de Bar, à ses trois fils, le 19. septembre 1409; il est qualifié bailli de Bar dans des lettres de cachet du même duc Robert, datées de Paris du 27. octobre 1417, adressées à Henri Thirion son receveur-général, portant ordre de payer audit Regnault de Gondrecourt, qu'il envoyoit de Paris à Bar, la somme dont il avoit besoin pour son voyage : la quittance qu'il donna sur cet ordre, est du 20. novembre 1417. Il fut père de Jacquemin qui suit.

JACQUEMIN DE GONDRECOURT est qualifié procureur du duc de Bar au bailliage de S^t. Mihiel; il fut consulté en cette qualité à l'occasion d'une difficulté survenuë touchant un amortissement de quelques terres apartenantes au prieuré de Breüil proche Commercy, & est nommé dans les lettres dudit amortissement du 1. août 1444.

JEAN DE GONDRECOURT, que l'on croit fils de Jacquemin, & père de Didier rapporté à l'article suivant, fut capitaine d'arquebusiers sous le duc Antoine en 1517; & confirmé en sa noblesse par patentes datées du 19. septembre de la même année, en considération de son habileté, prudence & faits de valeur : *Et pour le tout*, disent lesdites patentes, *d'heument décorer, nous avons changé & changeons les armes dudit Jehan de Gondrecourt, & luy avons donné & donnons, & à sadite postérité, &c. d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux espreviers d'or, & en pointe d'une molette de même.*

L'histoire de Verdun raporte que " Jean de Lorraine, cardinal, évêque de » Verdun, étant à la chasse du vol, près de Hattonchâtel, son épervier » y ayant pris une perdrix, & celui d'un gentilhomme Lorrain de la » maison de Gondrecourt, qui chassoit avec lui, ayant enlevé cette » proye, les armoiries de cette maison, qui portoit trois anneaux, » furent changées en deux éperviers, pour faire plaisir au cardinal ". *Histoire de Verdun, page 417.* Il y a apparence que l'historien de Verdun n'avoit pas vu les motifs des lettres-patentes de 1517.

Digitized by Google

GONDRECOURT (Didier de), fut pourvu de l'office de receveur de Hattonchâtel, par lettres du duc Antoine du 11. octobre 1542, & fut annobli par le cardinal Jean de Lorraine, frère du duc Antoine, le 10. janvier ſuivant. Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef de deux épreviers d'or, & en pointe d'une molette d'épron de même. *La héraulderie de Lorraine* dit que Warin (qui étoit ſon fils) fut annobli le même jour; ce fut ſans doute avec ſon père. Didier fut maître d'hôtel dudit cardinal, fit ſes repriſes le 13. novemb. 1554, de pluſieurs fiefs qu'il poſſedoit dans les duchés de Lorraine & de Bar, & mourut en 1556. Il avoit épouſé Cathe. le Febvre d'Aucy, dont il eut, entr'autres enfans: 1°. Jean qui ſuit; & 2°. Warin qui a fait la branche des ſeigneurs de Senonville, & autres mentionnées ci-après, & l'un & l'autre nommés dans le teſtament de leur père du 15. mars 1553. Catherine le Febvre d'Aucy, vivoit encore en l'an 1577, qu'elle fit repriſes d'un gagnage ſitué à Vêle, & qu'elle avoit acheté de Chriſtophe Paton & de Marguer. de Dieuze ſa femme.

JEAN DE GONDRECOURT, fut pourvu de l'office de capitaine-gruïer & receveur de Hattonchâtel, par lettres de Chriſtine de Dannemarck, tutrice du duc Charles III, du 19. août 1550. Il épouſa: 1°. Iſabelle Vargaire; 2°. Louiſe Fournier, fille de Quiriace Fournier & de Françoiſe Xaubourel, & mourut en 1571. Il eut du premier lit: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Chriſtophe épouſe d'Iſaac Didelot, auditeur en la chambre des comptes; & 3°. Nicole, femme de Jean Albert, demeurant à Billy-ſous-Hattonchâtel, & petit-fils de Jean Albert, annobli le 28. juil. 1527. Du ſecond lit ſortit Nicol. de Gondrecourt, chantre de l'égliſe collégiale de S^t. Georges de Nancy. Voici ce que raporte Richier *dit* Clermont, commis en 1580. à la recherche de la nobleſſe, à la fin de l'article de Jean Albert.

» M'a encore ledit Albert produit des lettres de nobleſſe, pour & au noms » de Jehan de Gondrecourt & de Nicolas de Gondrecourt, & de deux » filles leurs ſœurs, l'une mariée audit Albert, l'autre à Iſaac Didelot, » enfans de feu Jehan de Gondrecourt, lui vivant, recepveur audict » Hattonchâtel; ledict Jehan, fils de Didier Gondrecourt, en ſon » vivant châtelain de Hattonchâtel, auquel furent leſdictes lettres » octroïées par feu, d'heureuſe mémoire, le révérendiſſime Jehan » cardinal de la ſainte égliſe de Rome, du titre de ſaint Honofre, » vulgairement dict de Lorraine, icelles en date du 10. janvier 1542, » avec puiſſance de porter les armes ci-deſſous peintes, comme plus » amplement il eſt déclairé en ſadicte lettre. Ledict Jehan Gondrecourt » receveur, en premières nopces épouſa Iſabelle Wargaire, de laquelle » ſont iſſus ung fils appellé Jehan Gondrecourt, & deux filles. L'une a » épouſé ledict Jehan Albert, & l'autre Iſaac Didelot, comme dict eſt. » En ſecondes nopces il ſe remaria avec Franç. Fournier, fille de Quiriace » Fournier, en ſon vivant tréſorier-général de Lorraine & Barrois, & » de Loyze Xabourel, &c. deſquels ſeroit iſſu ung fils appellé Nicolas".

JEAN DE GONDRECOURT, II du nom, licencié ez droits, & lieutenant en la prévôté abbatiale de S^t. Mihiel, épouſa Marie Royer, fille de noble Jacob Royer, avocat en la cour du parlement de S^t. Mihiel, & de N. Hennezon, dont il eut: 1. Jean de Gondrecourt, dit le Jeune, qui poſſeda les mêmes emplois que ſon père, & qui mourut le 26. février 1625, ſans laiſſer de poſtérité de Barbe Raulet. 2°. François qui ſuit, & pluſieurs autres qui prirent le parti de l'égliſe.

FRANÇOIS DE GONDRECOURT, capitaine au régiment de Humbert

Humbert de Gondrecourt, *dit* communément le régiment de l'Écritoire, épousa Claude le Clerc, dont il eut Charles, qui s'allia à Fremine de Milan, qui le fit père de Charles de Gondrecourt, commissaire de France, & qui épousa N. Pierre.

Branche des seigneurs de Parrois.

WARIN DE GONDRECOURT, second fils de Didier de Gondrecourt & de Catherine le Febvre d'Aucy, fut procureur de Son Altesse, à Hattonchâtel, puis receveur, gruier & garde du scel dudit lieu, par provisions du grand duc Charles, à lui accordées le 24. octobre 1571, après le décès de Jean son frère; & enfin conseiller d'état & en la cour du parlement de S^t. Mihiel. Il fit reprises le 4. novembre 1603, & 7. janvier 1606; mourut le 5. des nones de juillet 1608, & fut enterré en l'église parroissiale de S^t. Mihiel. Il avoit épousé Didière Martinot, qui étant veuve fournit un dénombrement, tant pour elle que pour ses enfans le 11. février 1616, après avoir déja fait reprises le 25. janvier. Ils eurent de leur mariage: 1°. Nicolas qui suit. 2°. Christophe qui a fait la branche des seigneurs de Senonville, rapportée ci-après. 3°. Jean-Mathieu de Gondrecourt, conseiller d'état & échevin de Nancy, par la résignation que son beau-père fit en sa faveur le 17. avril 1601; il mourut le 24. octobre 1610. âgé de trente-quatre ans; & avoit épousé Gabrielle Philbert, fille de Chrétien Philbert, échevin de ladite ville, puis sécretaire d'état du grand duc Charles, & de Claude Lepoix, & qui mourut le 26. janvier 1648, & fut enterrée avec son mari en l'église parroissiale de S^t. Èvre dudit Nancy, n'ayant point laissé de postérité après elle. Warin eut encore, 4°. Catherine première femme de Charles Sarrasin, seigneur de Saintagnan, & conseiller d'état de S. Altesse. 5°. Marguerite, alliée à Florentin Rutant, *dit* la Rose, annobli en 1599.

Voici ce que dit Richier en parlant de Warin de Gondrecourt:

» Warin Gondrecourt, receveur-général au bailliage de Hattonchâtel, » faisant sa résidence à S^t. Mihiel, m'a dict estre fils de feu Didier » Gondrecourt, lui vivant chastelain dudict Hattonchastel, lequel fust » annobli par feu, d'heureuse mémoire, Jehan, par la misération divine, » du titre de S^t. Honofre, de la très-saincte église de Rome, cardinal-» diâcre, vulgairement dict de Lorraine. . . . Comme il a le tout plus » amplement dicté plus au loing en la lettre de noblesse, avec puissance » de porter les armoiries ci-dessous peinctes, en date du 10. janv. 1542.

» Il est joinct par mariage avec Didière Martinot, desquels sont descendus » trois fils; savoir, Nicolas, Christophe & Jean. Les armes sont d'azur, » à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux éperviers d'or, & » en pointe d'une étoile de même ".

NICOLAS DE GONDRECOURT, seigneur de Brauville, conseiller d'état des ducs Henri II & Charles IV, & en la cour du parlement de S^t. Mihiel, par lettres du 20. octobre 1607, mourut doyen de ladite cour, & président des grands-jours de Commercy, le 20. septem. 1633. Il avoit épousé N. le Clerc, fille de Jean le Clerc seigneur de Sugny, dont il eut Humbert qui suit, (d'autres lui donnent pour femme N. Maillart; peut-être les avoit-il épousées l'une & l'autre).

HUMBERT DE GONDRECOURT, seigneur de Brauville, Auvilliers & Billy, fut d'abord avocat, puis conseiller en la cour souveraine de S^t. Mihiel, par lettres du 2. février 1625, expédiées sur la démission de Nicolas son père, à qui cependant l'exercice de cette charge fut réservé jusqu'à

Digitized by Google

juſqu'à ſon déport volontaire ; il fut enſuite premier préſident de la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & enfin gouverneur de Hombourg, ſur-intendant des armées de Charles IV, & colonel d'un régiment d'infanterie, appellé communément le régiment de l'Écritoire. Il épouſa : 1°. Cather. ou Chrétienne de la Reaulté, fille de Fréderic de la Reaulté & d'Éliſabeth Barrois ; & 2°. Catherine Caſtel, dame de Brauville, fille de noble Baptiſte Caſtel & de Catherine Antoine. Il mourut le 25. mars 1664. Il avoit eu du premier lit Nicolas qui ſuit, & du ſecond lit : 1°. Joſeph, ſeigneur d'Auvillers. 2°. François, ſeigneur de Brauville, qui de N. Vincent eut un fils mort capucin après avoir ſervi en Allemagne ; un autre fils chanoine de l'égliſe de S^t. Diez, & trois filles. 3°. Marie-Anne, épouſe de Nicolas-François comte de Gondrecourt ſon couſin, mentionné ci-deſſous. 4°. Béatrix, femme de Gaſpard le Begue, ſieur de Nonſart, capitaine de cavalerie ; & 5°. N. de Gondrecourt, alliée à Franç. de Riſaucourt, maître des comptes de l'hôtel du duc Charles IV.

NICOLAS DE GONDRECOURT, II. du nom, ſeig. de Billy & Parrois, conſeiller-aſſeſſeur au bailliage de S^t. Mihiel, par proviſions du 7. ſept. 1661, épouſa Cath. Dupuy, fille de François Dupuy, ſeig. de Dombaſle & voué de Toul, & de Catherine d'Ardennes, dont il eut Charles qui ſuit.

CHARLES DE GONDRECOURT, chevalier, ſeig. de Parrois, décoré du titre de comte par le duc François III, le 2. mai 1736, a épouſé Marie le Grand, dame de Tenance & de Longeau, & fille de Henri-Charles le Grand, & de Françoiſe le Petit, dont il a eu Claude-Antoine qui ſuit :

CLAUDE-ANTOINE, comte de Gondrecourt, ſeigneur de Parrois & de Tenance, chevalier, ſeigneur d'Autigny, épouſa, par contrat du 22. janvier 1733, Marie-Charlotte de Roſières, fille de Charles-Gabriel, comte de Roſières, chevalier, ſeig. d'Euveſin & Bouillonville, colonel d'infanterie au ſervice de France, puis chambellan de S. A. R, & d'Anne de Vignolles.

Branche des comtes de Gondrecourt, ſeigneurs de Senonville & de Maizey.

CHRISTOPHE DE GONDRECOURT, ſecond fils de Warin & de Didiere Martinot, fut pourvû de l'office de capitaine, gruier & receveur de Hattonchâtel, par lettres du duc Charles III, du 22. octobre 1590, accordées ſur la démiſſion de ſon père, & fut enſuite conſeiller d'état du duc François II. Il épouſa : 1°. Marie Maulјean, fille de Jean Maulјean, ſeigneur de Vezin, & de Claudine de Bar ſa première femme ; & 2°. par contrat du 4. mai 1620, Anne Foulon, veuve du ſieur de Circourt, dont il n'eut point d'enfans. Du premier lit vinrent : 1°. Jacques qui ſuit. 2°. Nicolas, qui a fait la branche des ſeigneurs de Hatriſe. 3°. Varin, qui a auſſi fait branche. 4°. François, tige d'une autre branche, rapportée après celles de ſes frères. 5°. Claude, alliée à François de Maras.

JACQUES DE GONDRECOURT, capitaine, gruier & receveur de Hattonchâtel, puis capitaine d'une compagnie de cent chevaux-légers détachés qu'il leva à ſes dépens pour le ſervice de Charles IV, épouſa, le 10. juillet 1616, Anne Fraye, fille de noble Claude Fraye, maître échevin de la ville de Metz. Il mourut en Bourgogne après la levée du ſiège de Dol, laiſſant de ſon mariage : 1°. Philippe qui ſuit. 2°. Erric, ſeigneur du fief de Rouvroy-ſur-Meuſe.

PHILIPPE

PHILIPPE DE GONDRECOURT, chevalier, seigneur de Maizey, Gerbeuville, Senonville, &c. receveur & gruïer de Hattonchâtel, puis capitaine-prévôt, gruïer & chef de police de S^t. Mihiel, épousa Barbe Gervaise, fille de Nicolas Gervaise & de Marie Bourgeois, & mourut en 1677. Il eut de son mariage: 1°. Nicolas-François qui suit. 2°. Franç. Hyacinthe, prieur de Flaba, mort curé de Rouvroy en 1729. 3°. Joseph-Ignace, seigneur de Mandres, prévôt de S^t. Mihiel, qui avoit épousé Françoise-Hyacinthe Sarrazin, fille de Sébastien Sarrazin & de Marie-Anne Henri. 4°. N... de Gondrecourt, femme de Henri Faillonet, seigneur de Maraumont & de Maizey. 5°. Marie, mariée en 1676. à Jean-Guillaume Drouart.

NICOLAS-FRANÇOIS, comte de Gondrecourt, par lettres du 22. juil. 1727, seig. de Maizey, Senonville, Varviney & Rouvroy, conseiller en la cour souveraine, garde du trésor des chartres, conseiller d'état & finances, commissaire-général en la réformation des eaux & forêts au département de Pont-à-Mousson, & enfin premier président de ladite cour souveraine, mourut à Nancy le 25. juin 1735. Il avoit épousé Marie-Anne de Gondrecourt sa cousine, & fille de Humbert de Gondrecourt & de Cather. Castel, dont il eut: 1°. Gaspard-Mathieu qui suit. 2°. N. femme de Claude Vatrin, lieutenant-général du bailliage d'Étain. 3°. Catherine de Gondrecourt, alliée à Nico. Cueillet, seig. de Ceintrey, Pulligny, &c. & qui fit ses foi & hommage le 20. mars 1703, pour ce qu'il avoit audit Pulligny.

GASPARD-MATHIEU DE GONDRECOURT, seigneur de Maizey & Senonville, capitaine-prévôt & gruïer de S^t. Mihiel, épousa, le 2. décembre 1711, Élisabeth-Angélique Maillot de Juvoncourt, fille de Nicolas-François Maillot de Juvoncourt, seigneur de Poisson, &c. & d'Élisabeth Houart, dont il a: 1°. N... de Gondrecourt, qui a été page du roi Louis XV. 2°. N... comte de Gondrecourt, seigneur de Maizey, qui a épousé N... de Montigny, fille de Henri-Auguste de Montigny, marquis de Congis, & de Catherine Brayer.

NICOLAS DE GONDRECOURT, second fils de Christophe & de Marie Mauljean, fut capitaine-gruïer & receveur de Bouconville, & épousa Anne Faillonet, fille de François Faillonet, écuïer, prévôt de Hattonchâtel, & de Christine Hennezon, dont il eut Nicolas-François qui suit:

NICOLAS-FRANÇOIS DE GONDRECOURT, seigneur de Hatrice, capitaine-gruïer & receveur de Bouconville.

WARIN DE GONDRECOURT, II du nom & troisième fils de Christop. de Gondrecourt & de Marie Mauljean, commissaire-général des villes, forteresses & armées de Lorraine, bailli, capitaine-gruïer & receveur de Montureux-sur-Saone, mourut en Flandre, & fut inhumé à Namur, laissant de sa femme Anne Bauchon, Charles-Emmanuel qui épousa Anne Cornille, dont il eut Charles de Gondrecourt.

FRANÇOIS DE GONDRECOURT, quatrième fils de Christophe & de Marie Mauljean, fut capitaine de deux cens hommes d'infanterie; & fut père d'Antoine de Gondrecourt, major de cavalerie au régiment de Mercy, qui eut pour fils unique Adam de Gondrecourt, dont nous allons parler à l'article suivant. J'ai vu quelques mémoires qui prétendent que ce Franç. de Gondrecourt, que nous avons rapporté pour quatrième fils de Christ. & de Marie Mauljean, n'est pas à sa place ici, fondés sur le relief même de noblesse accordé audit Adam; cependant comme nous l'avons trouvé en plusieurs autres, nous avons cru pouvoir en parler ici.

GONDRECOURT (Adam de), capitaine de cuiraſſiers dans le régiment du prince Joſeph de Lorraine, fut annobli, ſans finances, par lettres données à Nancy le 27. juil. 1699; " non ſeulement en conſidération » des ſervices de feu Antoine de Gondrecourt ſon père, qui ſe ſeroit » ſignalé l'eſpace de quarante ans dans les troupes de feu Charles IV, en » qualité de capitaine & major ; mais auſſi de ceux qu'il a rendus depuis » vingt-cinq ans à feu Charles V, s'étant trouvé en pluſieurs batailles » mémorables, ſièges & priſes de villes, dans leſquels il auroit donné » des preuves d'une valeur diſtinguée, &c. "

Porte d'azur, à la faſce d'or, chargée d'une roſe de gueules, accompagnée d'une étoile de même, poſée au canton ſénestre de la faſce ; en chef d'une roſe de gueules, accompagnée d'une étoile de même, & en pointe d'un lion d'or paſſant, accompagné d'une roſe de gueules ; leſdites roſes formant la bande. *Tréſor des chartres, fol. 254. régiſt. 1699. 1700.*

On voit au *fol. 148. verſo du régiſtrata de 1706. & 1707*, les lettres portant » relief de nobleſſe pour Adam de Gondrecourt, colonel pour le ſervice » de l'Empereur, à la ſuite du régiment de Mercy, avec permiſſion de » prendre les armes de la famille de Gondrecourt, données à Lunéville » le 9. mars 1708, contenant: Que ſes aïeul & biſaïeul oubliant leur » naiſſance dans un tems fâcheux de troubles, ſe ſeroient jettés dans le » commerce, & auroient empêché par-là que la nobleſſe dont leurs » ancêtres avoient été illuſtrés, ne paſsât juſqu'à Antoi. de Gondrecourt, » père de l'expoſant, qui ſuivant les traces de ſondit père, qui auroit pris » le parti des armes, étant mort major d'un régiment de cavalerie pour » le ſervice de Charles IV, eſt parvenu au rang de colonel, &c. "

ADAM DE GONDRECOURT fut fait lieutenant-général de cavalerie, colonel d'un régiment de cuiraſſiers pour le ſervice de Sa M. I, qui le créa comte, par lettres du 17. juillet 1711.

GONNET (Florentin), ſommelier d'échanſonnerie du roi de Sicile, fut annobli par lettres données en latin, du 7. juillet 1483. Porte d'azur, à trois bouteilles d'or poſées deux & une; & pour cimier une tête de cerf de gueules. *Fol. 305. verſo régiſt. 1478. 1486.*

FLORENTIN GONNET épouſa Harvy, qui teſta le 12. mars 1498, & légua à ſon mari la ſomme de ſix vingt frans, monnoye de Lorraine.

GORGE. *Voyez* LAGORGE, (Mathieu de).

GOSSERYES (Claude de), ſeigneur de Mirebaux, fut reconnu noble en 1584. Porte d'azur, à neuf fleurs de lys d'or, poſées trois, trois & trois, à deux bourdons de même poſés en pal entre les fleurs de lys; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

GOUDART

GOUDART. *Voyez* GODARD (Georges).

GOUGEAT (Nicolas), de Tremont, châtelain de Reneſſon, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 25. juillet 1519. Porte de ſinople, à trois cornets d'argent, deux en chef & un en pointe, liés de même. *Tréſor des chartres, fol. 309. régiſt. 1516. 1519.*

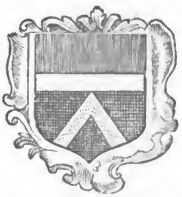

GOULIN (Jean), natif de S^t. Dizier en Pertois, & attaché au ſervice de la maiſon de Louis de Lorraine, évêque de Verdun, fut annobli par lettres données à Neufchâteau le 23. décembre 1522. Porte de ſable, au chevron d'or, au chef de gueules ſoutenu d'argent; d'autres diſent, au chef couſu de gueules. *Fol. 68. verſo régiſt. 1521. & 1523.*

GOULON (François le), originaire de Metz, obtint arrêt de vérification de ſa nobleſſe en la chambre des comptes, cour des aides de Lorraine, le 30. août 1722. Porte d'azur, à une bande d'or, ſurmontée en chef de trois étoiles de même, & de trois ondes d'argent en pointe.

GOURDOT (Jean), natif de Landaville, fut annobli par lettres expédiées à Bar le 14. janvier 1498, " en conſidération de ce qu'il a pris une gentil- » femme de la maiſon de Vignacourt, qui lui a apporté des biens fiefs » qu'il ne pourroit tenir s'il n'étoit noble ". Porte de ſinople, à trois beſans d'or poſés deux & un, à une bordure de même, ſemée de tourteaux de ſinople. *Fol. 4. régiſt. 1502.*

JEAN GOURDOT épouſa une fille de la maiſon de Vignacourt, nommée Anne, & eut un fils, qui fut père de Jean Gourdot, qui ſe maria avec Françoiſe Flauriot, avec laquelle il fut préſent au contrat de mariage d'Antoinette Gourdot ſa petite-fille, qui épouſa, le 5. juillet 1623, François du Saulget; ledit contrat de mariage ſigné *Rolin* & *Viart*, notaires à Gondrecourt. Il eut de ce mariage Jean Gourdot qui ſuit:

JEAN GOURDOT, III du nom, avocat, procureur-fiſcal & conſeiller au domaine de Gondrecourt, épouſa Françoiſe Gillot, fille de N. Gillot & de Louiſe Pouppart, & comparut, comme noble, au procès-verbal de la rédaction de la coutume de Baſſigny. Il eut de ſon mariage: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Antoinette Gourdot, mariée par contrat du 5. juillet 1623. à François du Saulget, écuier. 3°. Marguerite Gourdot, mariée avec Antoine Saleur, procureur-général au bailliage dudit Gondrecourt.

CLAUDE GOURDOT, ſeigneur de Delouze en partie, épouſa en 1641. Suſanne Rouyer, fille de Nicolas Rouyer, lieutenant général au bailliage de Gondrecourt, &c. & en eut Claude qui ſuit:

CLAUDE GOURDOT, II du nom, ſeigneur d'Alincourt, épouſa en 1670. Marguerite Martin, fille de Jacques Martin, intendant & premier conſeiller de Henri de Lorraine, marquis de Mouy, & de Didière Pierſon, & en eut : 1°. Jacques Gourdot, ſeigneur d'Alincourt, ci-devant lieutenant de cavalerie au régiment de Raigecourt. 2°. Marie Gourdot, religieuſe.

GOURDOT (Mengin), natif de Landaville, & que je crois frère de Jean Gourdot annobli en 1498, fut annobli par lettres données à Neufchâteau le 20. janvier 1507. Porte de ſinople, à trois beſans d'or poſés deux & un, & un croiſſant d'argent en cœur, à la bordure ſemée de tourteaux de ſinople. *Fol. 117. régiſt. 1506. 1510.*

GOURDOT *dit* D'AMBRIERES (Didier). Voici ce que dit *Didier Richier*, commis à la recherche de la nobleſſe du bailliage de Bar, par commiſſion du 20. février 1580, ſur ce qui regarde cette famille.

» Noble homme Didier d'Ambriers, demeurant à Vaſſincourt, m'a dit être » fils de Jehan Gourdot, homme roturier, & de Marguerite d'Ambriers, » femme noble, demeurant audit Vaſſincourt, lequel pour preuve de ſa » nobleſſe, m'a produit une requête adreſſante à feu le bon duc Antoine, » le renvoie à meſſieurs de Bar, le décrêt dudit feu prince, par lequel » leſdits Gourdot peuvent prendre le côté de leur mère, qui étoit femme » noble, avec le ſurnom & les armoiries; & pour n'être lors fournis des » armoiries, m'auroient promis me les faire tenir, avec une copie dudit » décrêt, dans la S^t. Remy 1581; ce qu'il n'a encore fait juſqu'à préſent.

» Ledit Didier eſt joint par mariage avec Mariette, de laquelle il a un fils, » appellé Jean d'Ambriers. *Richier ajoute encore :*

» Noble Jacques d'Ambriers, demeurant audit lieu, m'a dit être fils de Jean » d'Ambriers, & de Claudine Potion; ledit Jean, fils de Jean Gourdot & » de ladite Marguerite d'Ambriers, & être neveu dudit Didier ci-deſſus, » & avoir les mêmes privilèges d'icelui, de ſuivre la nobleſſe d'icelle » Marguerite, m'aïant promis de même à icelui Didier.

» Ledit Jacques eſt marié, & de ſon mariage ne ſont ſorties que des filles; » ledit Jacques m'a dit avoir un frère, appellé Nicolas d'Ambriers, lequel » n'eſt de préſent au païs.

GOUJON (Jacques), de Thionville, fut annobli par l'archiduc Albert, & par Eugéne-Claire d'Autriche, le 14. janvier 1616. Porte d'azur, à trois mortiers de ſable enflammés de gueules; & pour cimier une bombe de ſable, l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

GOUVERNEUR

GOUVERNEUR (Nicolas & Gilles le), frères, natifs de Jarny, en la prévôté de Conflans-en-Jarnisy, fils de Pierron le Gouverneur, homme roturier, & de Jeanne de la Court, femme noble de nom & d'armes, obtinrent la permiſſion de ſuivre la nobleſſe & prendre le nom & les armes de leur mère, ſans ſe départir du bien de leur père, par lettres données à Nancy le 12. février 1557. Portent d'argent, à la fleur de lys de gueules, au lambel à trois pendans de même, contrebriſé d'une roſe d'or pointée de gueules ſur le deuxième pendant; & pour cimier un vol de l'écu, porté d'un armet morné, couvert d'un lambel aux métaux & couleur dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 12. régiſt. 1558.*

GRAND. *Voyez* (Nicolas, Claude, Jacques-Dominique & Pierre) LEGRAND.

GRANDCLAS (Maurice), doïen des profeſſeurs de la faculté de médecine, profeſſeur en chirurgie & démonſtrateur des plantes en l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres données à Lunéville le 20. avril 1731. Porte d'azur, au cigne d'argent becqué de ſable, ſurmonté de trois roſes d'or rangées en chef; & pour cimier une branche d'olivier au naturel, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 142. rég. 1730. 1731.*

GRANDEMANGE (Joſeph), prévôt & maire de S^t. Nicolas, fut annobli par lettres de Léopold I, données à Lunéville le 25. janvier 1708. & entérinées le 21. mars ſuivant. Porte d'or, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'argent; & pour cimier une étoile de même, portée d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 130. régiſt. 1706. 1707.*

JOSEPH GRANDEMANGE avoit été reçu conſeiller au parlement de Metz le 14. mai 1706, & quitta en 1708. Il fut père: 1°. de Nicolas-François qui ſuit. 2°. d'Anne Grandemange, femme de noble Thomas Margueron, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois.

NICOLAS-FRANÇOIS GRANDEMANGE, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine, épouſa N. Mathieu, fille de Dominique Mathieu, ſeig. de Moulon, & procureur-général de Lorraine, & de Catherine Dujard, dont il a eu des enfans.

GRANDIDIER (Jean), gruïer & clerc-juré de l'office de Bruyères, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 22. novembre 1629, portant: " Qu'il eſt iſſu du côté maternel, » de Dominique Beſſot ſon ayeul, qui ſont environ ſoixante & dix ans, » auroit été créé & établi premier gruïer dudit Bruyères, & exercé la » charge juſqu'à ſa mort; que André Beſſot ſon fils lui auroit ſuccédé, » &

Digitized by Google

» & en même tems auſſi auroit ledit Dominique porté & exercé les » offices de lieutenant-bailliager, receveur & ſubſtitut dudit lieu ; & » du côté paternel étant fils de Curien Grandidier, clerc-juré & garde » du ſceau du tabellionage dudit Bruyères, ſur la démiſſion duquel il » auroit été pourvu de l'état de clerc-juré en 1608, & depuis en 1619, » de celui de gruïer, &c. " Porte d'argent, au ſautoir de gueules, chargé en cœur d'une étoile d'or, & accompagné de quatre hures de ſanglier arrachées de ſable, armées d'argent & allumées de gueules ; & pour cimier un ſanglier naiſſant & iſſant d'un torti d'argent, de gueules, d'or & de ſable, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. Les lettres furent vérifiées le 16. nov. 1630. *Fol. 6. régiſt. 1630.*

GRANDJEAN (Didier-Louis), licencié ès loix, demeurant à Mirecourt, fut annobli par lettres de Staniſlas I, roi de Pologne, duc de Lorraine, expédiées le 29. janvier 1743. Porte de gueules, à trois têtes de lion arrachées d'or, poſées deux & une.

DIDIER-LOUIS GRANDJEAN, fut père, 1°. de Louis Grandjean, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, qui a épouſé Anne-Barbe Baillot, de laquelle il a trois fils: 1°. Louis-François. 2°. Jean-François-Charles. 3°. Charles-Nic. & pluſieurs filles. 2°. De Charles Grandjean, licencié ès droits, prêtre, curé d'Amance, qui avoit épouſé N.. Aubry, de laquelle il a un fils, nommé François-Dieudonné.

GRANDMAIRE (Pariſet), prévôt & nappier d'Épinal, fut annobli à la prière de Jean comte de Salm, maréchal de Lorraine & gouverneur de Nancy, par lettres données au village de Vaulx-S^t. Blaiſe, le 18. novembre 1590. Les lettres furent vérifiées le 28. février 1592. Porte d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois roſes de gueules pointées d'or, & accompagné de trois muſſles de léopard d'or, deux en chef & un pointe ; & pour cimier un léopard naiſſant de même, tenant une roſe de l'écu. *Fol. 226. régiſt. 1599.* Les lettres du grand duc Charles portant mandement aux gens des comptes de Lorraine d'enrégiſtrer celles de nobleſſe dudit Pariſot, moïennant la ſomme de deux mille livres, ſont du 26. décembre de la même année. *Laïette cottée annobliſſ. num. 110.*

CLAUDE GRANDMAIRE, maïeur de la grande mairie de Sercuevr, épouſa Jeanne .... dont il eut: 1°. Pariſot qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article ; & 2°. Dieudonné Grandmaire, tabellion à Padoux, & qui fut père de pluſieurs fils & filles ; entr'autres de N. Grandmaire, femme en 1629. de Baſtien Begel.

PARISOT GRANDMAIRE, acquit en 1600, de Georges Doron *dit* Boquel & conſors, les trois quarts d'un moulin, *dit* le moulin Moulquin, ſur le ruiſſeau Duyviller, pour la ſomme de quinze cent frans. *Laïette d'Épinal, num. 23.* Il acquit encore, par contrat paſſé le 28. janvier 161 ; , devant J.... Valentin, la tèrre de Champdray, appartenante à Henri Fréderic de Bildſtein. Il épouſa Éliſabeth d'Ardennes, fille de François d'Ardennes, receveur & gruïer de Châtel-ſur-Moſelle, & de Jeanne Saulnier ſa ſeconde femme, dont il eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Marguerite,

Digitized by Google

Marguerite, veuve en 1673. de Nicolas de l'Épée. 4°. Georgine, qui épouſa par contrat paſſé le 5. octobre 1618. devant J.... Valentin, François Fournier, ſeig. de Séchamp, Padoux, &c. 4°. Jeanne, mariée à Nicolas Janin, auditeur des comptes de Lorraine. 5°. N. Grandmaire, dame de Vaudéville en partie, morte ſans alliance.

FRANÇOIS GRANDMAIRE, ſeig. de Vaudéville & prévôt d'Épinal, donna en 1615. ſes lettres réverſales au duc Henri, à cauſe de la confirmation de ſa place de prévôt & nappier d'Épinal, moïennant cent livres de rente; il avoit eu cette charge par lettres données à Plombières le 24. ſeptembre 1615, en ſurvivance de Pariſot Grandmaire ſon père, n'étant pour lors âgé que de dix-huit ans. Il épouſa Chriſtienne Rattel, veuve en 1642, & fille de Nicolas Rattel, ſeigneur de Semibezange, &c. capitaine-prévôt & receveur du parc d'Einville, & de Jeanne Humbert, dont il eut: 1°. Franç. Grandmaire, religieux minime, novice en 1647, & profez en 1649. 2°. Anne-Ignace Grandmaire, dame de Vaudéville, mineure en 1652, & ſous la tutelle de Chriſtophe Rattel ſon oncle.

GRAND-MAISON. *Voyez* GERARD (Jean).

GRANDOYEN (Sébaſtien-Joſeph), ſeigneur haut, moyen & bas juſticier du château de Greſil, Valleroy & Montreux-le-Sec, terres de Champagne, fut annobli étant à Bruxelles, par diplôme de l'empereur Léopold, du 24. juillet 1693, confirmé par S. A. R. le 25. janvier 1714, & entériné en la chambre des comptes le 8. mars ſuivant. Porte d'azur, au lion d'or; & pour cimier le lion de l'écu, naiſſant d'une couronne d'or. *Nobiliaire manuſcrit.*

DOMINIQUE GRANDOYEN, épouſa vers l'an 1660. Barbe Moriſot, ſœur de Jean-Dominique Moriſot, prêtre & curé d'Écles, & doïen de la Chrétienneté-ſous-Vitel, dont il eut: 1°. Jean-Dominique, prêtre, docteur en théologie & curé d'Écles, puis des trois Vallois, & doïen de la Chrétienneté-de-Vitel. 2°. Jean-Damaſcene, mort au ſervice de S. M. Impériale. 3°. Sébaſtienne, épouſe de Charles-François, demeurant à Ville-ſur-Illon. 4°. Barde-Héleine, femme de Claude François, chirurgien, demeurant à Dombaſle. 5°. Antoinette, épouſe, par contrat paſſé en 1677, de Nic. de Hennezel de Champigny. 6°. Barbe, mariée à Charles de Hennezel & de Senone. 7°. Didiere, mariée par contrat du 31. mai 1693. à Nicolas de Donneval, écuier, ſeigneur de Ville-S^t. Marcellin, d'Ormois, &c. 8°. Thérèſe Grandoyen, religieuſe. 9°. Sébaſtien-Joſeph qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article.

SÉBASTIEN-JOSEPH GRANDOYEN DE MORISOT, chevalier du S^t. Empire, ſeigneur haut, moïen, bas-juſticier de Valleroy, du château de Greſil, Montreux-le-Sec, &c. prit le nom de Moriſot, & mourut ſans enfans le 2. ſeptembre 1730, après avoir fait en 1718. un teſtament qui occaſionna entre les héritiers un grand procès & pluſieurs factums, où l'on a puiſé cette généalogie.

GRANGE. *Voïez* LAGRANGE (Collignon, Jacquot, Jacques, Perignon & Jacques-Louis de la).

GRAND-PIERRE

GRAND-PIERRE (Rouvain, Nicolas & Jean), fils de feu Jean Grand-Pierre, demeurant à Bethelainville, prévôté des Montignons, bailliage de Clermont, & de Barbe Vautrin, obtinrent la permiſſion de ſuivre la nobleſſe du côté de leurdite mère, par décrêt donné à Kœurs le 1. août 1556, & par autre donné à Bar le 16. des mêmes mois & an. Porte d'azur, à la bande componnée d'or & de gueules de cinq pièces, à l'aigle éploié d'argent brochant ſur le tout.

ROUVAIN GRAND-PIERRE épouſa Lucie Chauldoit, dont il eut: 1°. Jean. 2°. Collette. 3°. Marie; & 4°. Urſule Grand-Pierre.

NICOLAS GRAND-PIERRE, épouſa en premières nôces Gerarde Freminet *ou* Freminez, fille de Gerard Freminet & de Lucie Quentin, demeurant à Vraincourt-lès-Clermont, dont il eut: 1°. Jean. 2°. Gerard. 3°. Antoine. 4°. Didier; & une fille. Il épouſa en ſecondes nôces Iſabelle Chappé, de laquelle il eut François Grand-Pierre.

JEAN GRAND-PIERRE, s'allia avec Jeanne Guillaume, dont il eut quatre fils: 1°. Jean. 2°. François. 3°. Jean; & 4°. Nicolas Grand-Pierre. *Voyez Richier en la recherche de la nobleſſe du Clermontois.*

GRATINOT (Jean), demeurant à Sathenay, fut annobli par lettres du duc René II, données ſans finances le 5. mai 1481. Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en chef de deux coquilles d'argent, & en pointe d'une roſe de même; & pour cimier un cigne eſſorant. *Fol. 70. régiſt. 1486.*

Richier en ſa recherche de la nobleſſe du bailliage de S^t. Mihiel, prévôté de Sathenay, rapporte ce qui ſuit ſur cette famille: " Le 26e. jour de » juing 1581. étant arrivé audit Sathenay, j'ai donné la lecture de ma » commiſſion au S^r. Robert de Gratinot, eſcuyer, capitaine prévoſt dudict » lieu; & après laquelle je luy ay demandé en vertu d'icelle, me » donner par noms & ſurnoms, tous & ung chacuns les nobles, qu'aultres » qui ſe qualifient gentilhommes non venus & extraits du pays à preſent » y reſidens, qu'aultres que je n'aurois leurs noms & armoiries, & qu'il » a fait comme s'en ſuyt: & 1^r.

» Ledit Robert de Gratinot eſcuyer, ſieur de Jupille, &c. m'a dit eſtre » fils de maître Gille de Gratinot, luy vivant clerc-juré de Dung y » demeurant, & de demoiſelle Jeanne du Haultoy; ledit Gille, fils » de Jean Gratinot, en ſon vivant demeurant à Sathenay, lequel fut » annobli en may 1481, avec puiſſance de porter les armes cy miſes » en bas, qui ſont d'azur, &c. Ledit Robert eſt joingt par mariage » avec demoiſelle Marguerite Danonville, deſquels ſont yſſus deux » enfans; ſçavoir, Béatrix, femme de Claude Cranne, eſcuyer, & l'autre » les armes de ladite Danonville, ſont d'argent, à deux faſces de ſable, » accompagnées en pointe d'un croiſſant de même.

GRAVELOTTE (Touſſaint), avocat au parlement de Metz, fut annobli par lettres données à Lunéville le 1. ſeptembre 1724. " En » conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à Son Alteſſe Royale, » & de l'établiſſement qu'il s'eſt formé dans l'ancien château de Saulny." Porte d'argent, à un ſaule au naturel, terraſſé de même; & pour cimier un lion de gueules, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 169. régiſt. 1724.*

GRAUX

Digitized by Google

GRAUX (Claude), conſeiller du Roi T. C, receveur-général, & païeur des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris, fut annobli par lettres données à Lunéville le 17. avril 1731. " En conſidération des ſervices » qu'il avoit rendus à S. A. R. à l'imitation de François de la Fauche » ſon beau-père, & de ce qu'il poſſédoit du chef de Jeanne-Charlotte » de la Fauche ſon épouſe, le quart dans les tèrres & ſeigneuries » de Sommelonne, Leymont & Fontenoy, leurs appartenances, & » dépendances ſituées au duché de Bar, où il a pris deſſein de venir » ſe délaſſer du travail & des fatigues attachées aux fonctions de ſa » charge, &c." Porte d'azur, au rocher d'argent, ſurmonté d'un château crenelé, flanqué de deux tours de même maſſonnées de ſable; & pour cimier un lion de gueules, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 144. régiſt. 1730.*

GREGOIRE (*le* Capitaine), *dit* MANTEAU, de S^t. Nicolas, fut annobli par le duc Charles III le 15. février 1579. Porte d'or, au mont de trois coupeaux de ſinople, mouvans de la pointe; & pour cimier un dextrochère, tenant une épée nuë d'argent, iſſant d'un torti, ſupporté d'un armet morné, orné d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

GREGY *dit* S^t. ANDRÉ (Charles), ingénieur, natif d'Auſſonne au duché de Bourgogne, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 25. février 1667, & vérifiées le 26. mars ſuivant, " en conſidération de ſa qualité d'ingénieur, dans » laquelle il excelloit, & donnoit tous les jours de nouvelles preuves » de ſon induſtrie & capacité, & en récompenſe de ſon inclination » particulière au bien du ſervice de Son A, qu'il a ſignallé dans les » dernières guerres du Palatinat, &c. "

Porte d'or, à une tour quarrée de ſable, à porte & jours d'argent, enflammée au ſommet de gueules, fortifiée d'une courtine flanquée de deux demis baſtions de ſinople, à cordon, chaînes & fondemens d'argent, & un marais d'azur enfermé d'une contreſcarpe d'argent, au glacis de ſinople; & pour cimier une tour de l'écu, ſur un torti d'or, de ſable, d'argent, d'azur, de gueules & de ſinople, ſupporté d'un armet morné, environné de lambrequins aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 20. régiſtrata 1667.*

CHARLES GREGY, *dit* S^t. ANDRÉ, fut père, ſelon quelques mémoires, de noble Jean Gregy, officier du roi très-chrétien en la ſaline de Moyenvic, & qui épouſa Anne Cuny, morte veuve le 12. février 1739, & enterrée le 13. aux religieuſes carmelites du ſecond couvent de Nancy.

GRENETEAU (Jean), fut annoblipar lettres expédiées à Lunéville le 15. mars 1736, contenant: " Que François ſon père, lui, ſon épouſe & ſes » fils n'ont ceſſé depuis près d'un ſiècle, de rendre ſervice à S. A. R. & aux » ducs ſes prédéceſſeurs; ledit Franç. Greneteau en qualité d'intendant

Digitized by Google

» de la muſique des ducs Charles IV & Charles V, & en celle de grand-
» maître des joueurs d'inſtrumens des duchés de Lorraine & de Bar ; que
» l'expoſant aiant été dès ſa jeuneſſe attaché au ſervice de l'électeur de
» Cologne, en qualité de l'un de ſes valets-de-chambre, il fut, il y a près
» de cinquante-ſix ans, pour ſervir en pareille qualité près la perſonne
» du duc Charles V, après la mort duquel il paſſa au ſervice du duc
» Léopold, qu'il a ſervi avec fidélité, de même que les princes Joſeph
» & François de Lorraine ſes frères, tant en cette qualité qu'en celle de
» grand-maître des joueurs d'inſtrumens des duchés de Lorraine & Barrois;
» en récompenſe de quoi il fut pourvu de la charge de valet-de-chambre,
» par brevet du 23. mai 1722 ; que l'épouſe de l'expoſant, Marie-Anne
» Hermanin, née d'Arcos de Weindenfeld, iſſue d'une famille noble
» d'Allemagne, fille d'un gouverneur de la ville de Phaltzbourg, a rendu
» ſervice à S. A. R. depuis ſa naiſſance, en qualité de femme-de-chambre,
» juſqu'à ce que ſa perſonne fut confiée entre les mains des hommes ;
» qu'elle paſſa en la même qualité près de la princeſſe Charlotte de
» Lorraine, juſqu'au décès de ladite Marie-Anne Hermanin d'Arcos,
» arrivée en l'année 1722 ; que du mariage de l'expoſant il lui reſte quatre
» fils ; ſavoir, 1°. Léopold. 2°. Charles, prêtre & chanoine de Commercy,
» & aumônier du feu duc Léopold, par brevet du 1. ſeptembre 1723.
» 3°. François, l'un des commis de la chancellerie, & grand-maître des
» joueurs d'inſtrumens de Lorraine & Barrois, qui par patentes de l'année
» 1728, fut pourvu d'un office de conſeiller-ſécretaire des commandemens
» & finances du feu duc Léopold. 4°. Ferdinand, prêtre & chanoine de
» l'égliſe de Deneuvres : que d'ailleurs l'expoſant eſt allié à pluſieurs
» maiſons de diſtinction, par les mariages avantageux que ſes ſœurs ont
» contracté ; entr'autres, Françoiſe Greneteau, qui a épouſé le marquis
» de Courville, capitaine des gardes-du-corps du roi d'Eſpagne ; &
» Claudinette Greneteau, qui a épouſé le comte de Berſetty, chevalier
» de l'ordre roïal & militaire de S^t. Louis, & lieutenant-colonel au
» ſervice de France, &c. »

Porte d'azur, à une épée d'argent emmanchée d'or, & une carabine d'or paſſées en ſautoir ; & pour cimier l'épée de l'écu couronnée d'or, & iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 33. régiſt. 1736.*

GRIGNON (Jean), receveur de Vézeliſe, fut annobli par le duc Charles III, par lettres du 18. avril 1546. Porte d'azur, à ſix lozanges & deux demy d'or poſées en pal, rangées en faſce au point d'honneur, & en pointe une coupe couverte d'argent ; & pour cimier une main tenant la coupe de l'écu, ſortant de deux pennes d'or & d'argent. *Héraulderie de Lorraine.*

GRILLON *dit* SYMON (Épvre), fils de feu Nicolas Symon, natif de Lupcourt proche S^t. Nicolas, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 15. janvier 1591. » pour ſervices
» militaires rendus ſous le duc de Guiſe, avec lequel il s'eſt trouvé à
» pluſieurs

Digitized by Google

» pluſieurs batailles & ſiéges, & notamment à celle de Dormans contre » les Reiſtres, & aux priſes du fort de Méline, de Névelle, Maſtricht, » Tournay & Andernac, où il fut fait priſonnier, &c. »

Porte d'azur, à la faſce d'or, ſurmontée d'un lion naiſſant d'argent, armé & lampaſſé de gueules, tenant en ſes pattes une demy fleur de lys d'argent, & en pointe un croiſſant montant de même; & pour cimier le lion de l'écu tenant en ſes pattes un croiſſant d'argent, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 59. régiſt. 1591.*

ÉPVRE GRILLON avoit épouſé, ſelon quelques mémoires, Antoinette Mathieu, fille d'Arther Mathieu demeurant à Marſal, avec laquelle il vivoit en l'an 1605, qu'ils ſont mentionnés dans une vente de biens faite avec ſes beaux-frères & belles-ſœurs, & autres comparſonniers.

GRISARD (Thielbaud), licencié ès loix, procureur-général au bailliage de Vôges, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 5. décembre 1550. Porte d'azur, à un cœur d'or, d'où ſortent trois rameaux d'olivier, de même. *Fol. 1. régiſt. 1551. 1553.*

FRANÇOISE HYACINTHE HUYN DE ROBÉCOURT, veuve de Jean-Baptiſte Griſard, avocat en la cour, exerçeant au bailliage de Baſſigny & Bourmont,

GEORGES SIMON, avocat en la cour & au conſeil d'état privé & des finances, à cauſe de Marguerite-Thérèſe Griſard ſon épouſe,

AGNÈS GRISARD, veuve de Nicolas Noël, avocat en la cour, Joſeph Griſard, auſſi avocat, & Jeanne Griſard, fille-majeur demeurant à Bourmont; tous leſdits Griſard, fils & filles de feu ledit Jean-Baptiſte Griſard, & de la dite Franç. Hyacint. Huyn de Robécourt, obtinrent permiſſion de reprendre la nobleſſe de Marguerite du Saulget leur aïeule maternelle, & de prendre les armes d'Eſtienne du Saulget, annobli en 1535. par lettres expediées à Lunéville le 5. février 1737, contenant: » Qu'ils ont remontré à S. A. R. que ladite Françoiſe Huyn de » Robécourt, eſt iſſue d'une famille noble du chef de Marguerite du » Saulget ſa mère, qui avoit épouſé en premières nôces le S^r. François » Huyn de Robécourt ſon père; & en ſecondes nôces Antoine Griſard, » avocat en la cour; laquelle Marguerite du Saulget étoit fille de François » du Saulget, écuïer, fils d'un autre François du Saulget, lequel étoit » iſſu d'Eſtienne du Saulget, annobli le 2. juin 1535; que lors du » décès dudit Huyn de Robécourt, elle n'auroit point renoncé à la » ſucceſſion pour reprendre & ſuivre la nobleſſe de ladite Marguerite » du Saulget ſa mère, comme il lui étoit permis par la coutume; parce » qu'aïant épouſé ledit Jean-Bap. Griſard, deſcendu de Thielb. Griſard » annobli en 1550, elle regardoit l'état noble de ſes enfans comme » certain, & la renonciation qu'elle auroit faite, inutile; que cependant » aïant depuis peu échoué ſur la reconnoiſſance qu'elle avoit démandée » & obtenue par arrêt du conſeil du 15. mai 1736. de ladite nobleſſe de » Griſard, lequel par autre arrêt du 21. août courant, auroit été rapporté, » elle auroit fait ſupplier S. A. R. de lui permettre de reprendre & ſuivre » la nobleſſe de ladite Marguerite du Saulget ſa mère, & la relever » du

» du défaut de renonciation à la ſucceſſion dudit François Huyn de » Robécourt ſon père, & par grace, lui faire don & remiſe de ladite » ſucceſſion, & de la part deſdits Grifard ſes enfans, de ſuivre la » nobleſſe de ladite Françoiſe-Hyacinthe Huyn leur mère, les relever » pareillement du défaut de renonciation à la ſucceſſion de Jean-Baptiſte » Grifard leur père, & leur faire don de ladite ſucceſſion; & ſur le » tout leur faire expédier des lettres ſur ce néceſſaires, avec permiſſion » de prendre les armes dudit Etienne du Saulget, annobli en 1535". *Fol. 11. régiſt. 1737.* Leſdites armes n'y ſont pas rapportées, mais *voiez* celles d'Étienne Saulget.

GRISON (Jacques), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres données à Lunéville le 8. février 1726". » En conſidération d'un côté, de ce qu'il s'eſt appliqué à l'étude des » belles lettres; & de l'autre, des ſervices de feu le ſieur Séart ſon » aïeul maternel, d'une famille noble, dans la gendarmerie, étant » mort penſionnaire de S. A. R, âgé de plus quatre-vingt ans, & que » deſſunt Charles Griſon ſon père auroit auſſi rendu des ſervices en qualité » de l'un de ſes conſeillers-ſécretaires ordinaires, &c".

Porte d'argent, au chevron crenelé d'azur, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'une cigogne au naturel, tenant en ſon bec un ſerpent de même, & poſée ſur un tertre de ſinople; & pour cimier la cigogne de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 164. régiſt. 1725. 1726.*

GROBERT (François), conſeiller-ſécretaire des commandemens & finances, commis à la chancellerie & ſécretaire de la légation en cour de France, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 1. février 1737. contenant: " Que depuis environ vingt-trois années, il a rendu » à Son Alteſſe Roiale, & précédemment au feu duc Léopold I, de » bons & agréables ſervices, en qualité de commis de la chancellerie; » lequel feu duc, pour lui marquer ſon contentement & ſa ſatisfaction, » lui auroit conféré au mois d'août 1723. ledit office de conſeiller-» ſécretaire des commandemens & finances... & en conſéquence de » ſon zéle & fidelité dans les différentes commiſſions qui lui ont été » confiées, S. A. R, pour lui témoigner ſa reconnoiſſance, l'a élévé à » l'état de nobleſſe, &c".

Porte d'azur, à trois licornes d'or, deux en chef affrontées, & une en pointe, & un croiſſant d'argent poſé en cœur; & pour cimier le croiſſant de l'écu, porté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 182. verſo régiſt. 1736. 1737.*

GROLLAU (Guillaume), fut annobli par lettres de Charles III en 1567. Porte d'azur, à une bande d'argent, chargée de trois merlettes de ſable; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

GROLLET

Digitized by Google

GROLLET (Demenge), gruïer d'Ancerville, fut annobli par lettres du 8. novembre 1538. Porte de gueules, à cinq estocs d'argent posés 3 & 2, au chef d'or chargé d'un aigle éploié de sable. *Fol. 240. régist. 1535. 1541, ou table générale des régist. tom. 1. fol. 12.*

GROLLOT (Guyot), prévôt du comté de Vaudémont, fut confirmé, déclaré noble, & annobli en tant que besoin seroit, avec puissance de porter les armes de ses prédécesseurs, par lettres du duc Antoine données le 11. mai 1543. contenant: " Qu'il a fait voir, par copie autentique, » des lettres de noblesse de ses prédécesseurs, informations & attestations » qu'il étoit issu de noblesse du côté paternel & maternel ". *Fol. 208. régistr. 1541. 1544.* Il n'est pas fait mention des armes, mais il porte, selon la *héraulderie de Lorraine*, de gueules, à un marsouin d'or écaillé d'argent, posé en pal; & pour cimier deux pennes dragonnées d'or, d'argent & de gueules.

GRONDERS (Pierre), natif de S^t. Avold, maire & gruïer dudit lieu, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 28. août 1632. portant: " Qu'il a un de ses fils qui a fait la charge de » quartier-maître-général des troupes qui furent conduites en Empire » par le prince de Phaltzbourg, &c ". Porte d'azur, à un tertre de sinople, surmonté d'un tronc d'arbre d'argent, accompagné de quatre étoiles d'or; & pour cimier le tronc d'arbre de l'écu issant d'un torri d'or, d'azur, d'argent & de sinople, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 190. régist. 1632.*

FRANÇOIS GRONDERS, gruïer & receveur de Hombourg & de S^t. Avold en 1621, épousa Nicole Magnien, dont il eut Pierre Gronders qui a donné lieu à cet article, & qui fut père de Jean Gronders, qui fit la charge de quartier-maître-général des troupes, qui en 1631, furent conduites en Empire par le prince de Phaltzbourg; il fut ensuite gouverneur du château de Hombourg & colonel d'infanterie, & épousa par contrat passé à Dieuze le 21. septembre 1632, & dans lequel il est nommé Croonders, Anne-Cath. Seltzer, fille de noble conjoints, Jean-Hartman Seltzer, seigneur d'Elvange en partie; & de Marie-Elisabeth Breller, *ou* Broeller, dont il eut Antoinette Gronders, mariée par contrat du 7. avril 1659, à Albert l'Allemand, colonel d'un régiment allemand pour le service de Son Altesse.

JEAN-FRANÇOIS GRONDERS, fut fait prévôt & receveur de Siersberg, par lettres expédiées à Mirecourt le 23. décembre 1662, sur la démission de Jacques Forget son beau-père. Il y a apparence qu'il étoit frère d'Antoinette Gronders.

GROS. *Voyez* LE GROS (Etienne).

GROS. *Voyez* LE GROS (Thibault).

GROSSE. *Voyez* LA GROSSE (François).

GROTTE. *Voyez* LA GROTTE (Antoine de).

GROSELIER *ou* GROZELIER (Jean-Baptiſte), ſécretaire & premier commis du conſeil & du bureau-général des finances, & Pierre Groſelier ſon frère, conſeiller de S. A. R, & tréſorier de ſes troupes, furent annoblis par lettres expédiées à Lunéville le 14. avr. 1736, contenant: " Que ledit Jean-Baptiſte Groſelier, après avoir exercé avec diſtinction » & applaudiſſement, pendant trois années, la profeſſion d'avocat à la ſuite » de la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut, en 1711, placé au » bureau-général des finances en qualité de premier ſécretaire; que feu le » duc Léopold étant content de ſes ſervices, l'honnora en 1713. d'un office » de conſeiller-ſécretaire des commandemens & finances, & en l'année » 1727, d'un autre office de conſeiller-ſécretaire du cabinet; que S. A. R. » à ſon avénement à la couronne, aïant créé un conſeil des finances, » il auroit été continué dans la qualité de ſécretaire & premier commis » dudit conſeil & du bureau général des finances, & ledit Pierre Groſelier » aïant été établi controlleur de l'hôtel de Léopold I en 1717; & comme » il avoit donné des connoiſſances particulières du commerce & du prix » des marchandiſes, il fut encore chargé de l'emplette de celles qui » étoient néceſſaires pour la conſommation de l'hôtel; charge dont il s'eſt » acquité avec fidélité & œconomie juſqu'en 1733; qu'en 1718. ledit » Pierre Groſelier aïant préſenté différens mémoires pour former à Nancy » des manufactures de draps, ſon projet fut agréé, & il fut nommé » directeur de ladite manufacture, qui eſt avantageuſe à l'état par le grand » nombre d'ouvriers qu'elle occupe; & qu'enfin l'année dernière S. A. R. » lui auroit confié l'office de tréſorier de ſes troupes, &c." Porte d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois branches de groſelier, fruitées de gueules, feuillées & tigées au naturel, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une branche de l'écu, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 43. régiſt. 1736.*

GRUË. *Voyez* LA GRUË (Bernard de).

GRUYER (Henri), avocat & enſuite conſeiller en la cour de S^t. Mihiel, fut annobli par lettres du duc Antoine, données le 18. avril 1540. Porte d'azur, à trois larmes d'argent poſées deux & une, flanché de même, à une coquille d'azur. *Fol. 393. régiſt. 1535. 1541*, ou *table générale des régiſtrata, tome 1. fol. 12. verſo.*

SIMON GRUYER, maître-échevin au comté de Vaudémont, épouſa Cath. Nible, dont il eut Henri qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article.

HENRY GRUYER fut fait procureur-général du comté de Vaudémont, par lettres expédiées à Nancy le 8. mai 1562; il ſe démit de cet office en 1566. en faveur de Clément du Géant ſon gendre, après avoir été fait procureur-général du bailliage de Vôges, par autres lettres expédiées à Nancy le 10. février 1566; il fut enſuite pourvu du premier office de conſeiller

Digitized by Google

conſeiller au parlement de S^t. Mihiel le 8. octobre 1571, lors de l'établiſſement de cette cour, & vivoit encore en 1581 avec Antoinette de Thiaucourt ſa femme, dont il avoit eu François qui ſuit, & Claire Gruyer, belle-mère de François Jacquemin, avocat à Nancy, ainſi qu'il ſe voit par la repriſe rapportée ci-après.

FRANÇOIS GRUYER vivoit en Allemagne en 1581, comme il paroit par la recherche des nobles du Barrois, faite en cette année; il fit ſes repriſes le 28. août 1598, conjointement avec Claire Gruyer ſa ſœur, demeurant à Vézeliſe, pour ce qu'ils avoient en la ſeigneurie de Vilotte, à eux échue par le décès d'Antoinette de Thiaucourt leur mère, & veuve de Henri Gruyer, en ſon vivant conſeiller ès grands-jours de S^t. Mihiel, ladite Claire y paroiſſant au nom de François Jacquemin, avocat à Nancy, ſon gendre.

GUEBENHOUSEN (Cæſar de), fils de feu Henri de Guebenhouſen, demeurant à Viviers, fut annobli à la prière de Marguerite comteſſe de Salm, par lettres données à Nancy le 23. janv. 1513. Porte de gueules, au crible d'argent. *Fol. 283. verſo régiſt. 1510. 1514.*

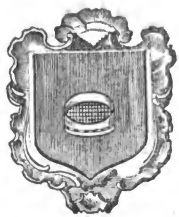

HENRI DE GUEBENHOUSEN, châtelain du châtel de Viviers, épouſa Dion, fille de feu le prévôt Barthelemy d'Amance, dont il eut: 1°. Cæſar qui ſuit, & qui fut annobli. 2°. Marg. épouſe de François Charda, demeurant à Nomeny, qui en eut Didier Charda, clerc, demeurant à Amance en 1529, comme il ſe voit par la ceſſion qu'il fit à Cæſar de Guebenhouſen ſon oncle, dé tout ce qu'il pouvoit avoir du côté de Marg. ſa mère.

CÆSAR DE GUEBENHOUSEN, épouſa Jeanne ..... avec laquelle il vivoit en 1532. & en 1544, comme il ſe voit par pluſieurs actes, dans leſquels il eſt qualifié noble-homme. Il eut de ſon mariage: 1°. Barbe, mariée à Didier Liégeois, *dit* d'Hofflize, ſeig. d'Oberſingue & d'Ohéville, chancelier de l'évêché de Metz. 2°. Dion de Guebenhouſen, alliée: 1°. à Dominique Poireſſon, docteur en médecine & médecin de l'évêque de Metz; & 2°. à Nicolas des Halles, greffier de Mirecourt.

GUERARD (Nicolas & François), frères, marchands demeurans à S^t. Nicolas, furent annoblis par le duc Antoine en 1543. Portent d'azur, à une faſce d'argent, accompagnée de trois têtes de lion arrachées d'or, deux en chef & une en pointe. *Héraulderie de Lorraine.*

NICOLAS GUERARD épouſa Éliſabeth Ferriet, fille de Fiacre Ferriet & de Jeannon Thieriet, dont il eut: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. François. 3°. Daniel, qui en 1606. plaidoit conjointement avec François ſon frère, pour la ſucceſſion d'Anne Ferriet leur tante, veuve: 1°. de Claude Mengin; & 2°. d'Antoine Go, ſeigneur de la Maiſon-Forte de Novian-ſur-Moſelle, de laquelle il étoit héritier pour un tiers.

NICOLAS

Digitized by Google

NICOLAS GUERARD épousa Anne Barbas, dont il eut : 1°. Paul Guerard qui suit. 2°. (selon quelques mémoires) François. 3°. Manne ou Marguerite, épouse de Philippe Brigori. 4°. Marie, femme de Pierre Voirin, & qui en ladite année 1606. étoit sous la tutelle de Paul son frère, qui plaidoit conjointement avec ses frères & beaux-frères, pour ladite succession. 5°. Elisabeth, alliée à François du Hou, enseigne de la compagnie de la garnison de Nancy.

PAUL GUERARD épousa Gabrielle Joansance, dont il eut une fille, mariée à Ferdinand Verniſſon, demeurant à la Mothe.

FRANÇOIS GUERARD, frère de Nicolas Guerard, & annobli avec lui, épousa Catherine Bermand, laquelle étant veuve, se remaria avec Gerard Raoul de Lunéville, annobli en 1572.

GUERARD (Nicolas), demeurant à Pont-à-Mousson, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 29. mai 1723, contenant : " Qu'il est déja » allié à plusieurs familles nobles de Lorraine; aïant pour fils Jean-Baptiste » Guerard, avocat exerçeant à la cour souveraine de Lorraine & Barrois, » auquel il souhaiteroit procurer un établissement avantageux, &c." Porte d'azur, à la colombe volante d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier feuillé au naturel, coupé d'argent, à trois croix recroisettées au pied fiché de gueules, posées deux & une ; & pour cimier la colombe de l'écu, issante d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Trésor des chartres, fol. 54. régist. 1723.*

GUERIN (Claude), archer en la bande de vingt hommes d'armes du roi de France, pour la desfense des païs de Lorraine & Barrois, & demeurant à Bernécourt, en la prévôté du Pont, bailliage de S^t. Mihiel, fut annobli sans finances, par lettres du duc Antoine, données à Bar le pénultième mai 1534. Porte de gueules, à trois bandes d'argent, au chef d'or, chargé de trois croisettes pommetées *ou* recroisettées, & fichées d'azur. *Trésor des chartres, fol. 208. régist. 1532. 1535.*

CLAUDE GUERIN fut père de Jean Guerin, écuïer, seigneur de Goze, qui épousa Didon Hombillon, fille de Nicolas Hombillon, prévôt de Richecourt, & de Mayon Raulet, dont il eut : 1°. François qui suit. 2°. Marguerite, femme de Jean de Reims, écuïer. 3°. Nicolas, mort en Flandre. 4°. Jeanne, alliée à Charles le Begue.

FRANÇOIS GUERIN, seigneur de Goze, Sallée & Bernécourt, épousa Anne du Bois, fille de noble homme Estienne du Bois, & de Catherine le Véél, dont il eut : 1°. Jean qui suit. 2°. François, qui épousa Esther Bouchard, veuve de feu Victor Boucher, procureur-fiscal de la terre & seigneurie de Pierrefitte.

JEAN GUERIN DE BERNÉCOURT, seigneur de Goze, Sallée, &c. épousa Louise d'Audenet, fille de Pierre, auditeur des comptes de Bar, & d'Isabeau de Reims. Il fit reprises le 7. mars 1631. pour les dimes de Dagonville, qu'il tenoit du chef de sa femme ; & fut déclaré gentilhomme avec François Guerin son frère, par lettres données à Nancy le 22. nov. 1633.

GUERIN

GUERIN (Pierre), au ſervice de la ducheſſe doüairière d'Arſchot, fut annobli ſans finances, par lettres données à Nancy le 12. août 1549. Porte d'azur, à une pointe de gueules, chargée de trois beſans d'or, au chef faſcé d'azur & d'argent de ſix pièces. *Tréſor des chartres, fol. 318. régiſt. 1546. 1549.*

GUERIN (Jacques), garde de l'arſenal du duc Charles III, fut annobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 25. octobre 1566. Porte d'azur, à deux croix potencées d'or poſées en chef, chappé de même, à une croix potencée d'azur; & pour cimier un vol d'or & d'azur, chargé de deux croix de même, porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 183. v. régiſt. 1565. 1566.*

CLAUDE GUERIN, arbalétrier du duc de Lorraine, & pourvu de l'office de concierge de l'arſenal de Nancy, par lettres expédiées audit Nancy le 22. février 1504, en ſurvivance de Michel Geberry, eſt dénommé en cette qualité dans un contrat du 10. juin 1523. Il épouſa Idotte Chabrine, de laquelle il eut: 1°. Jacques qui ſuit. 2°. Iſabellon Guerin, femme de Louis de Leſcu, tabellion à Nancy, greffier des aſſiſes, & lieutenant du bailli de Nancy, annobli en 1516.

JACQUES GUERIN, garde de l'arſenal de Nancy, & annobli comme nous l'avons dit ci-deſſus, épouſa Genotte ou Jeannon Maillette, fille de Claude Maillette, dont il eut: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Iſabellon, femme de Cuny Boucher, natif de Sorcy, & conſeiller d'état, avec lequel elle prêta en 1587. une ſomme de trois mille ſix cent frans à Son Alteſſe. 3°. Arembourg, mariée à Chriſto. Merigault. Quelques mémoires prétendent que Genotte Maillette étoit native de Neufchâteau, & fille de Ferry Maillette & de Barbe Bigin, *dite* Lécuyer.

CLAUDE GUERIN, ſeigneur du Montet & de Hennameſnil, fut ſécretaire d'état, puis auditeur des comptes par lettres du 16. février 1576, & enfin préſident de la chambre des comptes de Lorraine, par patentes du 7. décembre 1595. Il avoit épouſé en 1569. Claude Fournier, fille de Quiriace Fournier, ſécretaire d'état, & de Françoiſe Xaubourel, dont il eut, entr'autres enfans, Balthazard qui ſuit. Claude Guerin partagea avec ſes beaux-frères & belles-ſœurs le 5. ſeptembre 1570.

BALTHAZARD GUERIN, ſeig. du Montet, d'Andilly & de Hennameſnil, conſeiller-ſécretaire au conſeil de S. A, & maître des comptes de Lorraine, par lettres du 23. janvier 1596, partagea le 23. décembre 1604, & fit ſes repriſes pour la ſeigneurie d'Andilly le 25. février 1612. Il épouſa Marie de la Ruelle, dame dudit Andilly, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Jean de la Mouſſay, ſeigneur de Carkoet en Bretagne; elle étoit fille de René de la Ruelle, ſeigneur d'Andilly, & de Barbe le Pois ſa ſeconde femme. Il eut de ſon mariage: 1°. Claude Guerin, dame du Montet & d'Andilly, mariée par contrat du 11. janvier 1621. à Balthazard Rennel, ſeigneur de Jarville, conſeiller d'état de S. A. 2°. Barbe Guerin, dame d'Andilly en partie & de Xermaménil, femme de François de Bermand, ſeigneur de Pixerécourt, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, & qui obtint des lettres de gentilleſſe en 1633.

Digitized by Google

GUERIN (Roland), lieutenant du grand chancelier de Remiremont, demeurant à Neufchâtel, & auparavant receveur dudit Neufchâtel & de Châtenoy, fut annobli sans finances, par lettres de Christ. de Dannemarck, ducheſſe doüairière de Lorraine, & tutrice du duc Charles III, expédiées à Nancy le 16. février 1548. Porte de ſable, au chevron d'or, au chef de gueules, ſoutenu d'argent; & pour cimier une nimphe tenant un miroir des métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 129. régiſt. 1548.*

CLAUDE GUERIN, conſeiller en la juſtice de Pont-à-Mouſſon, vivoit en 1610. avec Catherine Mauljean ſa femme, fille de Gerard Mauljean, ſeigneur voué de Dieulouart, & de Jeannon Merevaulx.

GUERIN, *dit* LE CAPITAINE LA MARCHE (Claude), demeurant à Nouyers, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Bar le dernier octobre 1605, & confirmées par Henri II ſon ſucceſſeur, le 21. nov. 1609; leſdites lettres d'annobliſſement contenant: " Qu'il a été ſucceſſivement archer des gendarmes en la compagnie du » duc de Bar, au voïage de Moulins en Bourbonnois en 1577, & à la » deffenſe d'Anneau en 1587; aux guerres dernières, étant enſeigne en » la garniſon de Jametz, ſous la charge du ſieur de Lémont, conſeiller » d'état, bailli de Bar & gouverneur de Jametz, & depuis lieutenant de » la compagnie des chevaux-légers dudit ſieur de Lémont juſqu'à la fin » deſdites guerres, où il avoit reçu pluſieurs bleſſures, & auroit emploié » aucuns de ſes enfans au ſervice du cardinal de Lorraine ès guerres de » ſon évêché de Strasbourg, ſous la charge du ſieur de Gatinois, écuïer » d'écurie dudit Cardinal, & capitaine d'une compagnie de chevaux- » légers audit évêché... Que le ſuſdit Claude n'a jamais été impoſé aux » tailles; qu'il a épouſé une damoiſelle de noble extraction, &c. "

Porte de gueules, à un bras armé tenant une épée d'argent garnie d'or, au chef de même chargé d'une tête de léopard d'azur, allumée & lampaſſée d'or; & pour cimier le bras de l'écu, iſſant d'un torti d'or, d'argent & d'azur, avec ſes lambrequins aux métaux & couleurs dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 249. verſo régiſtrata 1609.*

JEAN DE LA MARCHE, deſcendu de Claude Guerin, parvint au grade de général de cavalerie, au ſervice de l'empereur Charles VI, & mourut à Neuhaus en Boheme, ville dont il étoit gouverneur, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

REMY GUERIN ſon frère, lieutenant des chevaux-légers de la garde de S. A. R, fut créé baron le 16. août 1725. ſous le titre de baron de la Marche; & le 9. août 1755. la tère de Has fut érigée en comté ſous le titre de comté de Has-la-Marche en Voivre, en faveur de ſon fils que le roi a nommé à la ſurvivance de bailli du bailliage de Dieuze.

GUGNEY (Jean de), natif de Jevoncourt, fut annobli par le duc René II le 20. janvier 1482. Porte de gueules, à la tête de daim accornée d'or miſe en cœur, environnée de quatre beſans d'argent; & pour cimier deux ailes dragonnées de l'écu, iſſantes d'un torti ſupporté d'un armet morné, orné d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Voyez* MAILLET (Nicolas-François).

GUIART (François), au ſervice de la maiſon du grand duc Charles, fut annobli par lettres de S. A, données à Nancy le 10. décembre 1572. Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée de deux roſes de même pointées de gueules, l'une en chef & l'autre en pointe; & pour cimier un dextrochère vêtu d'or, tenant une branche de roſier au naturel, chargée de trois roſes de l'écu, & accompagné de deux pennes palées & contrepalées d'or, d'azur & de gueules, le tout iſſant d'un orlet porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 250. verſo régiſt. 1571. 1572.*

FRANÇOIS GUIART avoit épouſé Chrétienne *ou* Chriſtine Lambert, dont il eut, entr'autres enfans, Jean, mort le 15. juin 1579, & Marthe, morte le 7. mai 1576.

GUICHART (Dieudonné), iſſu d'une bonne famille du côté de Damblain, bailliage de Baſſigny, demeurant pour lors au village de Vagney en Vôges, fut annobli à la requête du Sr. de Freſnel, conſeiller d'état, bailli & gouverneur de Clermont en Argonne, & capitaine des gardes de S. A, par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 18. janvier 1610, portant: " Qu'il a ſuivi le duc à Dieppe & pendant » les derniers troubles de France, & qu'il a ſervi à la ſuite du ſieur de » Savigny, l'un des maréchaux de l'armée, & qu'il n'a qu'un ſeul fils, &c."

Porte d'argent, à trois cors ou trompes de ſable, enguichées, garnies & liées d'azur (d'autres diſent d'or) poſés en faſce, rangés en pal, l'écu bordé & engrelé de gueules; & pour cimier un lion naiſſant d'argent, armé & lampaſſé de gueules, iſſant d'un torti d'or, d'argent & de ſable, le tout porté d'un armet morné, orné de ſon lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 11. régiſt. 1610.*

Les lettres de Henri duc de Lorraine, portant mandement aux gens des comptes de Lorraine, de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe ci-deſſus, moiennant la ſomme de mille frans, ſont du même jour & de la même année. *Laiette cottée annobliſſemens, numero 113.*

GUICHART *ou* DUPORT-GUICHARD (Nicolas), receveur de Bayon, fut annobli par lettres du grand duc Charles III, le dernier octobre 1571. Porte d'azur, au portail & porte, le guichet ouvert d'or, fermé de ſable, & accompagné de trois beſans d'or, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un beſan de l'écu entre deux pennes. *Héraulderie de Lorraine.*

CLAUDE DUPORT-GUICHARD, maître des comptes & controlleur-général de Lorraine, épouſa Françoiſe Fournier, fille de Nicolas Fournier & de Madelaine Fournier de Raon, morte le 3. mars 1636.

GUICHART (Claude), conſeiller-ſécretaire de Charles III, & premier échevin de la juſtice de Nancy, fut annobli par lettres de ce prince, données le 2. août 1607, & mourut le 6. août 1630, âgé de ſoixante-ſix ans, après avoir exercé leſdites charges l'eſpace de trente-trois ans ſous

les ducs Charles III, Henri II, François & Charles IV. Il avoit épousé Cath. Thieriet, morte le 16. août 1634. & fille de noble Henri Thieriet & de Cather. Adam. J'ai vu quelques mémoires qui prétendent qu'il épousa en premières nôces Françoise de Gennetaire, avec laquelle il vivoit en 1625.

Porte d'argent, à trois huchets ou cors de chasse de sable, virolés d'or, liés d'azur, l'un sur l'autre. *Fol. 107. régist. 1607*, ou *table générale des régist. tome 3. fol. 9. verso.*

GUICHENON (Jean-Antoine), avocat en la cour, & l'un des conseillers-sécretaires ordinaires de S. A. R, fut annobli par lettres données à Lunéville le 12. avril 1725, contenant: " Qu'après s'être distingué dans » le barreau, il auroit été commis à l'exercice de procureur de S. A R. » au bailliage d'Allemagne, dont il a rempli les fonctions avec zèle, » fidélité & distinction, & s'est acquitté, avec prudence & capacité, des » commissions dont il a été chargé pour le soutien des intérêts du souverain, » tant en dedans qu'au dehors des états, &c. "

Porte d'or, au sapin tigé & terrassé de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent; & pour cimier une étoile de l'écu issante d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Trésor des chartres, fol. 213. verso régist. 1724. 1725.*

GUILBERT (Georges), conseiller au bailliage de Nancy, fut annobli par lettres du duc Léopold I, données à Lunéville le 10. juin 1712. Porte d'azur, à la couronne de laurier d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles d'azur; & pour cimier la couronne de l'écu, portée d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 121. régist. 1712.*

GEORGES GUILBERT épousa Marie Guiot, fille de noble René Guiot, avocat en la cour, & de Jeanne Doridant, dont il eut: 1°. N. Guilbert, officier aux gardes. 2°. Charles-Franç. conseiller au bailliage de Nancy. 3°. Nicolas qui suit. 4°. N.... chanoine de S^t. Georges, & ensuite de l'église primatiale. Georges Guilbert eut une sœur nommée Claude, épouse d'Antoine Bagard, annobli en 1712.

NICOLAS GUILBERT, avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, a épousé N.... Gaudel.

GUILLAUME (Jean), natif de Sermaise, fut annobli " en considération » de ses bons services & de ceux de Barbe son épouse, nourrice du duc » Antoine, par lettres données à Bar le 1. novembre 1490. " Porte d'or, au lion d'azur, à la fasce jumelée de gueules & de sable; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 51. verso régist. 1490. 1493.*

GUILLAUME

Digitized by Google

GUILLAUME (Pierre), natif de Gondreville & y demeurant, fut annobli ſans finances, par lettres du duc Antoine, données à Bar le 10. janvier 1527. Porte d'azur, à quatre paulx, deux de gueules & deux de ſable, à une bande d'or brochant ſur le tout, chargée de trois écuſſons de gueules péris en bande. D'autres diſent porte palé de neuf pièces, les prémière, cinquième & neuvième de gueules, les deuxième, quatrième, ſixième & huitième d'azur, les troiſième & ſeptième de ſable, à une bande d'or brochant ſur le tout, chargée de trois écuſſons de gueules péris en bande. *Tréſor des chartres, fol. 291. régiſt. 1527.*

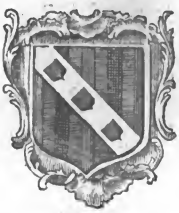

GUILLAUME (Antoine), gouverneur des ſalines de Châteauſalin, fut annobli par lettres du duc Charles III le 26. mai 1554. Porte d'or, flanché d'azur, à quatre croiſettes patées de l'un & de l'autre ; & pour cimier une croix patée d'or, entre deux cornes clérinnées, flanchées d'or & d'azur, iſſantes d'un torti de même ; le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin, aux métal & couleur de l'écu. *Fol. 103. régiſt. 1554.* D'autres diſent, porte écartelé en ſautoir d'or & d'azur, à quatre croiſettes patées de l'un & de l'autre.

ANTOINE GUILLAUME, eut un fils nommé Pierre.

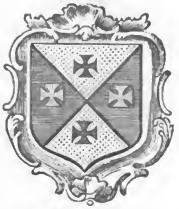

GUILLAUME *dit* DE RICHECOURT (Mengin), lieutenant de capitaine de la place & ville de Longwy, fut annobli par lettres données à Kœurs le 23. août 1557. Porte d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux branches de roſier au naturel, & en pointe d'une hure de ſanglier armée & allumée d'argeut. *Fol. 165. régiſt. 1557.* Les armes y ſont en blanc, mais je les ai priſes ailleurs.

GUILLAUME (Étienne), apoticaire ordinaire de S. A. le duc Charles III, fut annobli par lettres de ce prince données à Nancy le 28. avril 1561. Porte d'azur, au chevron engrelé d'or, accompagné de trois annelets de même, deux en chef & un en pointe ; & pour cimier un lion naiſſant d'or, tenant un annelet de l'écu. *Fol. 70. régiſt. 1575.*

ÉTIENNE GUILLAUME épouſa Louiſe le Pois, morte le 22 janvier 1575. & fille de Michel le Pois & de Jeanne de Pinteville, dont il eut une fille unique nommée Charlotte Guillaume, mariée à Jean Barnet, ſeigneur en partie de Pulligny, Ceintrey, Vomemont & Olhey, ſeigneur voué de Ley, ſécretaire d'état & auditeur de comptes de Lorraine.

GUILLEMIN (Nicolas), fut annobli par lettres de Nicolas-François de Lorraine en 1656. Porte d'azur, au léopard lionné d'or, au chef d'argent chargé d'un aigle éployé ou eſſorant de ſable, l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

GUILLEMIN

GUILLEMIN (Jean), demeurant à Rombay, prévôté de Briey, fils & petit-fils d'affranchis, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 16. février 1522. Porte d'azur, à l'étoile d'or mise en cœur, accompagnée de trois souches posées deux & une. *Trésor des chartres, fol. 82. régist. 1521. 1523.*

FRANÇOIS GUILLEMIN, descendu de Jean Guillemin, obtint des lettres du duc Nicolas-François en l'absence du duc Charles IV, données le 11. novembre 1655, portant " réhabilitation de noblesse, après avoir prouvé, » par pièces autentiques, que Nicolas Guillemin son bisaïeul avoit été » annobli par le duc Antoine le 16. février 1522; que ses descendans » avoient toujours joui de la noblesse & vécu noblement jusqu'audit » François Guillemin, qui aïant été délaissé en bas-âge, fut contraint de » déroger pendant le malheur des guerres, &c. " Porte d'azur, à trois fers de lance d'argent, & une étoile d'or mise en cœur. *Régist. 1736. cotté 5. numéro 8. verso.* Ce que nous venons de dire de Franç. Guillemin se trouve dans l'exposé de Claude de Tillancourt, reçu le 26. janvier 1736. à reprendre la noblesse d'Élisabeth Guillemin sa mère. On ne comprend pas pourquoi il exposa que ce fut Nicolas Guillemin qui se fit annoblir le 16. février 1522, étant certain que ce fut Jean Guillemin; peut-être ce changement de nom vient-il de l'inadvertence du copiste, qui a écrit l'un pour l'autre; ou peut-être Claude de Tillancourt s'est-il trompé, en prenant le fils de Jean Guillemin pour lui-même. Cela est d'autant plus probable, que son exposé se trouve tout-à-fait contraire à ce qu'en dit Richier *dit* Clermont, dans sa recherche de la noblesse en 1581. Voici ses termes:

" Nicolas Guillemin, demeurant à Rombay, prévosté dudict Briey, m'a » produict une lettre de noblesse saine & entière, donnée par feu monseign. » le bon duc Antoine, à Jean Guillemin dudict Rombay, en dacte du » 16e. jour de février 1522.

» Ledict de Rombay m'a dict n'avoir fils ni filles; mais bien qu'il a deux » sœurs qui ont des enfans; cependant se qualifie écuyer ".

GUILLEMIN (Nicolas), controlleur du domaine de Mirecourt, fut annobli par lettres de Nicole duchesse de Lorraine, régente en l'absence de Charles IV, données à Paris le 20. mai 1656, vérifiées en la cour souveraine séante à Trêves le 21. juillet 1657, & en la chambre des comptes le 1. octobre 1661. Lesdites lettres portant: " Que Didier » Briquel, bourgeois d'Épinal, oncle dudit Nicolas Guillemin, s'étant » signalé pour le service de S. A, & aïant dans le recouvrement de la » ville & château dudit Épinal, fait voir son affection & sa fidelité, » Sadite Altesse lui auroit fait expédier un brevet pour assurance que son » intention étoit de l'annoblir, mais aïant représenté que depuis ledit » brevet, les trois enfans qu'il avoit, & pour lesquels il demande la » noblesse, s'étoient faits capucins; il supplie S. A. d'accorder ladite » noblesse audit Nicolas Guillemin son neveu, &c. "

Porte de gueules, à une tour d'argent, massonnée de sable, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or; & pour cimier un dextrochère armé d'argent, tenant une épée de même garnie d'or. Les lettres de jussion du duc Charles aux gens des comptes de Lorraine, pour l'entérinement de celles de noblesse accordées audit Nicolas Guillemin, sont du 27. septemb. 1661. *Laiette cottée annoblissemens, numero 114.*

GUILLERME

Digitized by Google

JOSEPH GUILLEMIN, écuier, capitaine des chaſſes de S. A. R. au département de Mirecourt, épouſa Catherine Marchand, qui eſt nommée par procuration dans ſon contrat de mariage, & dont il eut: 1°. Nicolas-Franç. Guillemin qui ſuit. 2°. Gaſton-Jean-Baptiſte Guillemin, prêtre, chanoine de l'inſigne égliſe ſéculière & collégiale de Pouſſay, qui aſſiſta au contrat de mariage de ſon frère. 3°. Thérèſe Guillemin, épouſe d'Hyacinthe Duparge, demeurant à Mirecourt en 1734; & 4°. Jeanne Guillemin, fille majeure en la même année.

NICOLAS-FRANÇOIS GUILLEMIN, écuier, exempt, enſeigne & enſuite commandant des gardes-du-corps de S. A. R. Madame; fut créé baron par lettres expédiées à Vienne le 21. juin 1745, avec ornement d'armoiries; ſçavoir, un cercle de baron; & pour ſupports deux lévriers au naturel; il a épouſé, par contrat paſſé à Nancy le 28. août 1734, Thérèſe Mathieu, fille de feu Dominique Mathieu, ſeigneur de Moulon, conſeiller d'état de S. A. R. & ſon procureur-général, & de feue dame Catherine Dujard, dont il a eu: 1°. Gaſton-Jean-Baptiſte qui ſuit. 2°. Georges Guillemin; 3°. une fille.

GASTON-JEAN-BAPTISTE GUILLEMIN, baptiſé à S^t. Pantaléon de Commercy le 16. mars 1741, reçu en la compagnie des cadets gentilshommes du roi de Pologne duc de Lorraine, par arrêt du conſeil aulique du 26. décembre 1754.

GUILLERME (Balthazard), ſécretaire ordinaire du grand duc Charles, & natif de Thionville, fut annobli par lettres de S. A, données à Nancy le 3. octobre 1589. Porte d'azur, au cerf giſſant d'or, à la ramure cornetée de dix pièces de même; & pour cimier la tête & col de cerf de l'écu, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 288. verſo régiſt. 1589.* Les lettres de juſſion pour l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées audit Balthazard Guillerme, ſans aucune taxe de finances, ſont du 10. octobre de la même année. *Laiette cotée annobliſſemens, num. 115.*

BALTHAZARD GUILLERME, demeurant à Nancy, épouſa Charlotte Merigot ou Merigault, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Jean Rouyer, & dont il n'avoit point eu d'enfans. Il laiſſa huit héritiers: 1°. Jacques ou Jacob. 2°. Mathias. 3°. Balthazard. 4°. Jean. 5°. Nicolas, qui acquit de ſes frères quatre huitiémes de la ſucceſſion dudit Balthazard Guillerme, annobli, & en fit donation à Nicolas Guillerme, ſeigneur de Rombas, ſon neveu. 6°. Bernard ou Bertrand Guillerme qui ſuit. 7°. Anne, femme du S^r. Alterris. 8°. Marguerite, épouſe de François Rouſſon, annobli le 3. mai 1610.

BERNARD *ou* BERTRAND GUILLERME, fut père: 1°. de Nicolas Guillerme, écuier, ſeigneur de Rombas, qui vivoit en 1661; & 2°. de Catherine Guillerme, épouſe de Sébaſtien de Manheulle, écuier, avec lequel elle vivoit en la même année.

BERTRAND GUILLERME de Boeninguen, natif de Thionville, duché de Luxembourg, & y demeurant, & qui, ſelon toutes apparences, eſt le même que celui dont nous venons de parler, fut déclaré noble par lettres de Henri de Lorraine, données à Nancy le 10. décemb. 1611, contenant: " Qu'il a produit des lettres de Sa M. I. portant confirmation de ſa nobleſſe » du côté maternel, & des atteſtations, l'une du ſieur d'Auzembourg, » maréchal héréditaire & lieutenant-gouverneur au duché de Luxembourg

» &

» & comté de Chiny, en date du 20. novembre précédent, par laquelle » il paroit que ledit Boeninguen avoit été appellé aux états du duché de » Luxembourg, tenus audit mois de novembre, à cause de ce qui lui » appartient en la seigneurie de Luchangs, & l'autre des officiers & » échevins de Thionville, portant que les prédécesseurs dudit Guillerme » de Boeninguen ont été de tout tems réputés nobles audit Thionville ". *Tréſor des chartres, fol. 8. verſo régiſt. 1612.*

JACQUES *ou* JACOB GUILLERME DE BOENINGUEN, chanoine à Liége, Nic. Guillerme demeurant à Thionville, Jean Guillerme demeurant à Sierques, Mathias, chanoine à Liége, & Balthazard Guillerme de Boeninguen, chanoine de S^t. Pierre le jeune de Strasbourg, frères-germains dudit Bertrand ou Bernard Guillerme de Boeninguen, furent auſſi déclarés nobles par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 27. janvier 1612. *Fol. 56. verſo régiſt. 1612.*

GUILLERMIN (Jacquemin), fut reconnu noble par Clermont héraut d'armes, en 1584. Porte d'azur, au cerf d'or, parti de ſable, au lion de l'un en l'autre; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

GUINET (François), avocat à Nancy, fut annobli par lettres de Charles IV données le 23. février 1634. Porte coupé, le chef d'argent, à un dragon ailé iſſant de gueules, la pointe faſcée, ondée d'argent & de ſable de quatre pièces; & pour cimier le dragon de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

FRANÇOIS GUINET fut depuis conſeiller de François duc de Lorraine, & maître des requêtes de ſon hôtel. Il épouſa Françoiſe Gennetaire, morte veuve en 1673, & fille de Nicolas Gennetaire & de Marguerite Peltre. François Guinet, ou un autre du même nom, mourut en 1681, & fut enterré dans le cimetière de la parroiſſe Nôtre-Dame de Nancy.

GUIOT (Georges), huiſſier d'armes du duc René II, fut annobli par ce prince le 19. août 1481. Porte d'azur, à une perdrix d'or membrée de gueules, au chef d'or; timbré de teurtiſſe & de lamquine & deux pennars de même, à un faucon au milieu de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 112. régiſt. 1478. 1486.*

ALEXANDRE GUIOT, licencié ès loix, vivoit à Bar le 3. octobre 1506, âgé de trente-ſix ans.

ALEXANDRE GUIOT, ſeigneur de Liſle-en-Rigault, fut pourvu en 1521. de la charge de préſident, vacante par l'entrée de Louis Merlin dans l'ordre de Clairvaux.

GUYOT (Claude-Henry), receveur des finances de S. A. R, fut annobli par lettres données à Nancy le 26. juillet 1701. Leſdites lettres contenant: " Que feu Charles IV l'auroit pourvu en 1675. » de l'office de gruïer du comté de Vaudémont, en conſidération » des

Digitized by Google

» des services de feu Nicolas Guyot son père, rendus dans les troupes » l'espace de plus de trente ans, en qualité de capitaine de cavalerie au » régiment de Lénoncourt; & que le duc Charles V ayant changé » cette disposition, en accordant la charge de grurier à un officier de » ses troupes, & en l'honorant de celle de procureur-général dudit » comté, par patentes du 27. juillet 1679, de laquelle il n'auroit pû jouir » à cause du malheur des guerres; qu'après le retour de S. A. R, il l'auroit » supplié de lui donner ladite charge; mais que S. A. R. auroit trouvé » plus à propos de l'employer dans l'établissement des fermes-générales, » dans le réglement des parties casuelles, &c. "

Il fut reçu maître des comptes de Lorraine le 16. janvier 1702; en l'année 1685, il épousa à Vitry, Françoise Morel, fille de François Morel, commissaire des guerres, dont il eut: 1°. Jean-François Guyot, ancien avocat en la cour, qui fut pourvu d'une expectative de conseiller en icelle, par patentes du 16. décembre 1712, enrégistrées le 18. décembre 1717. 2°. Marie-Thérèse Guyot, épouse de N. . . . Roüot, conseiller d'état, & doyen des professeurs de droit à Pont-à-Mousson; elle épousa en secondes nôces Michel-Louis-Denis Vaultier Deslandres, président au présidial de Vitry. 3°. Jean-Dieudonné Guyot, seigneur du fief de Crevéchamps, & lieutenant-colonel en Empire; & 4°. Jean-Charles Guyot, aussi avocat.

Porte d'azur, à deux flambeaux d'or allumés d'argent, passés en sautoir.

Fol. 85. régist. 1701.

GUYOT (René), ancien avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois pendant cinquante ans, fut annobli par lettres données à Lunéville le 1. mai 1714. " En considération de l'attachement de son aïeul paternel » pour le service de Charles IV, laissant sa famille & ses biens pour suivre ce » prince dans les premières guerres d'Allemagne, & à son imitation deux » de ses fils qui suivirent le même prince; & d'autant plus qu'il est déja » allié du côté de sa femme à des familles nobles, & que deux de ses filles » ont épousé des personnes honorées de pareils titres, &c. "

Porte d'azur, à une ruche d'or, l'écu semé de mouches à miel de même, au chef cousu de gueules, chargé d'une couronne d'or; & pour cimier la ruche de l'écu portée d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 109. régist. 1714.* Les lettres d'annoblissement furent entérinées le 17. mai de la même année.

René Guyot avoit épousé Jeanne Doridant, duquel mariage sont issus: 1°. François Guyot qui suit. 2°. Marie Guyot, alliée à Georges Guilbert, conseiller au bailliage de Nancy. 3°. Marie ou Marguer. Guyot, mariée à Georges Gaudel, demeurant à Châtel; & plusieurs autres filles.

François Guyot, conseiller au bailliage de Lunéville, a épousé N. . . . Jeanmaire.

GUYOT (Nicolas), ancien avocat au parlement, & procureur-général-fiscal de Mr. le duc d'Orléans en la terre & baronnie d'Ancerville, demeurant en la maison & vieilles forges de Jendeures, à lui appartenantes; obtint permission de reprendre la noblesse du côté maternel, avec relief

du défaut d'avoir repris ladite nobleſſe auſſi-tôt après le décès de ſon père, & pouvoir de garder ſon nom; le tout par lettres expédiées à Lunéville le 25. juillet 1714, contenant: " Que ſes aïeux paternels étant » iſſus de famille d'extraction noble, ils n'auroient pû, à cauſe du malheur » des guerres, lui conſerver le privilège de leur naiſſance; tellement qu'il » ſe trouve être actuellement le ſeul de ſa famille enveloppé dans la roture, » ce qui lui eſt extrémement ſenſible; il auroit, lors du décès de Samſon » Guyot ſon père, avocat en parlement, & procureur-général de la » principauté de Joinville, formé le deſſein de ſuivre l'état & condition » noble de damoiſelle Éliſabeth Thirion ſa mère, ſuivant la diſpoſition de » l'article 71. de la coutume de Bar; mais ſes occupations ne lui aïant pas » permis de ſe pourvoir pardevant S. A. R. à cet effet, étant pour lors en » France attaché au ſervice de feuë mademoiſelle de Guiſe, à l'exemple de » ſes ancêtres, qui depuis pluſieurs ſiècles auroient eu l'honneur de ſervir » les aïeux de cette princeſſe, il deſiroit aujourd'hui de jouïr du titre & » des prérogatives de la nobleſſe de ladite feuë damoiſelle Éliſabeth » Thirion ſa mère, iſſuë de nobleſſe ancienne, étant fille de Claude » Thirion, écuïer, commiſſaire d'artillerie, propriétaire de la forge de » Dammarie & de celle du Pas-S^t. Martin & de la vieille forge de » Jendeure, demeurant à Ville-ſur Saulx, qui étoit fils de Nicolas Thirion, » ſeigneur de Marne, & petit-fils de noble Jean Thirion, ſeigneur de » Marne & de Soiſy, qui étoit petit-fils de noble Jean Thirion, ſeigneur » de Soiſy, conſeiller du roi René, duc de Bar, & lieutenant-général au » bailliage de ladite ville; de laquelle ſource & origine il y a actuellement » pluſieurs deſcendans ſes couſins en Lorraine, qui jouïſſent du privilège » de leur nobleſſe; c'eſt pourquoi il voudroit par ce moïen légitime, » laiſſer avec ſes biens ce titre glorieux de la vertu de ſes ancêtres à Nic. » François Guyot, avocat en la cour, exerçeant au bailliage de Bar, le » ſeul qui lui reſte de trois fils; les deux autres aïant paſſé, l'un dans » l'ordre de Malthe, & l'autre dans celui de Clairvaux, &c.

Porte d'argent, au maſſacre de buſle de gueules, les naſeaux traverſés d'un anneau de ſable, & les deux cornes ſurmontées chacune d'une étoile de gueules; & pour cimier une étoile de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 13. régiſt. 1714.*

NICOLAS GUYOT mourut le 17. juillet 1732.

GUYOT (Léopold), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 15. août 1723, " en conſidération des ſervices de feu Dominique Guyot, rendus au duc » Henri en qualité de commiſſaire des guerres, & de ceux de Claude-Joſ. » Guyot, rendus au duc Charles IV en qualité de capitaine de cuiraſſiers au » régiment de Commercy, l'eſpace de vingt-ſeptans, n'aïant quitté, étant » pour lors le premier capitaine, que ſur le congé à lui donné par feuë la » reine de Pologne, ducheſſe de Lorraine, & à cauſe que ſes bleſſures ne » lui permettoient plus de ſervir; ce qui auroit porté S. A. R, à ſon retour » dans ſes états, à lui conférer en 1698. l'office de capitaine-prévôt, chef » de juſtice & gruïer du comté de Vaudémont, qu'il a exercé avec zèle » juſqu'à ſa mort, arrivée au mois d'août 1702, &c. "

Porte d'or, au lion de gueules tenant une épée d'argent garnie d'or; & pour cimier le lion de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 127. régiſt. 1723.*

J'ai vu pluſieurs mémoires ſur ces familles; mais n'y aïant point trouvé de filiation ſuivie, je n'ai pu en faire uſage, dans la crainte de me tromper ſur la conformité du nom.

H.

Digitized by Google

H.

H A B.

HABERT (Charles), ſieur du Jouneau, maître des caves de S. A, & Eſtienne HABERT, *dit* de la Hutterie, argentier du comte de Vaudémont, frères, furent annoblis par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 1. mars 1601. Portent d'argent, chargé en faſce d'un lion de ſable, à deux pointes de même, chargées de deux lions d'argent; & pour cimier un lion de ſable, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 40. verſo régiſt. 1601.*

ÉTIENNE HABERT *dit* DE LA HUTTERIE, fut fait controlleur en l'hôtel de monſeigneur de Vaudémont, enſuite receveur-général de ſes maiſon & finances, & enfin conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine. Il épouſa Charlotte Vyon, fille de Nicolas Vyon, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, & de Catherine Charnolin. Il eut de ſon mariage: 1°. Jean qui ſuit; & 2°. Étienne Habert de la Hutterie, II du nom, qui épouſa, par contrat du 19. février 1625, Françoiſe Thouvenin, fille de noble François Thouvenin, conſeiller-ſécretaire d'état, commandemens & finances de S. A, & de Mangeon Thérel *ou* Terrel.

JEAN DE LA HUTTERIE épouſa Barbe de Girmont, fille de Charles de Girmont, conſeiller-ſécretaire d'état & régiſtrateur des patentes du duc Henri, & d'Anne Fournier de Raon, avec laquelle il vivoit en 1626.

HABILLON (Nicolas), fut annobli par lettres de Charles III, expédiées à Nancy le 15. avril 1573. Porte d'or, au chevron dentelé d'azur, accompagné en chef de deux lions affrontés de gueules, armés, lampaſſés & allumés d'azur, & en pointe de trois billettes de même, poſées une & deux; & pour cimier un lion de l'écu tenant un livre ouvert & couvert de ſable, à la taille d'or, naiſſant d'un orlet d'or, d'azur & de gueules, le tout porté d'un armet morné, couvert de ſon lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 5. régiſt. 1573.*

NICOLAS HABILLON, procureur au ſiège, puis échevin en la juſtice ordinaire de Nancy; charge dont il ſe démit au mois de février 1680, & enfin lieutenant-général du bailliage de Nomeny, épouſa: 1°. Nicole Touſſaint; & 2°. Jeanne Hellotte *ou* Heilotz, que je crois fille de Henri Hellotte *ou* Heilotz, conſeiller d'état & lieutenant-général du bailliage dudit Nomeny, & de Marie Rutant: du premier lit, vinrent: 1°. Henri qui ſuit. 2°. Ézéchiel. 3°. Pauline; & du ſecond lit Nicolas Habillon, qui épouſa Hellovy Dattel, dont il eut N... Habillon, épouſe de N.... Vaulcher, greffier du bailliage de l'évêché de Metz.

HENRI HABILLON, fut père de Georges Habillon, greffier en la juſtice de Pont-à-Mouſſon, & qui eut pour filles N.. Habillon, femme de N.. du Wal, & Françoiſe, morte ſans alliance en 1647.

Digitized by Google

HABLEINVILLE (Étienne d'), avocat au conſeil & en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & lieutenant-général de police à la ſuite de la cour, fut annobli par lettres du duc Léopold, données à Lunéville le 2. octobre 1710, contenant: " Qu'il eſt fils de Didier d'Hableinville, » ancien tabellion-général, & de Renée Blondelot, &c. " Porte de gueules, au lion d'or couronné de même, au chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent; & pour cimier une étoile de l'écu, portée d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 151. régiſt. 1710.*

DIDIER D'HABLEINVILLE, tabellion-général au duché de Lorraine, épouſa Renée Blondelot, dont il eut Étienne d'Hableinville qui ſuit.

ÉTIENNE D'HABLEINVILLE, qui a donné lieu à cet article, épouſa Marie-Charlotte Marchis, fille de François Marchis, ſécretaire & greffier du conſeil, & d'Anne Simon, dont il eut Franç. d'Hableinville qui ſuit.

FRANÇOIS D'HABLEINVILLE, lieutenant-particulier au bailliage de Lunéville, ſeigneur de la baronnie de Thuilleres, conſeiller-auditeur des comptes, par lettres du 30. mars 1736. & grand-gruïer de Lorraine & Barrois, épouſa Françoiſe Courtois, dont il eut: 1°. N.. d'Ableinville, officier dans la Reine, cavalerie; tué par accident. 2°. N.. mariée à N. de Randerotte, ſeigneur de Mandres. 3°. Jeanne-Cather. d'Hableinville, morte à Lunéville le 4. mars 1739. ſans alliance.

HACOURT *Voyez* LEVAIN.

HACQUETEAU (Barthelemy) capitaine-prevôt, receveur & gruïer de Bouconville, fut annobli par lettres données à Nancy le 18. mai 1554.

Porte d'or, à la bande d'azur, chargée de trois croiſſans d'argent, & accompagnée de deux lions de gueules, armés & lampaſſés de même, l'un en chef & l'autre en pointe; & pour cimier un lion naiſſant armé & lampaſſé de gueules, tenant un croiſſant de l'écu, iſſant d'un torti d'or, d'azur & d'argent, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu, &c. *Fol. 113. verſo 1553. régiſt. 1554.*

BARTHELEMY HACQUETEAU, fut père de Claude qui ſuit, &, ſelon toutes les apparences, de Nicolas Hacqueteau, capitaine-prévôt, gruïer & receveur de Bouconville, puis avocat de S. A. à S^t. Mihiel; & enſuite conſeiller de ſon conſeil privé, par lettres-patentes données à Bar le 18. octobre 1597.

CLAUDE HACQUETEAU, avocat au parlement de Paris, épouſa Marie Ragu, dont il eut: 1°. Jacques qui ſuit. 2°. Agnès-Marie Hacqueteau, réligieuſe. 3°. Claude, épouſe de Claude Hocquart, conſeiller du roi & ſon procureur au bailliage & autres juridictions de S^te. Menehoult. Et 4°. Anne Hacqueteau, femme de Charles de la Fond.

JACQUES HACQUETEAU, écuïer, ſieur d'Orvilliers, mourut, ſelon pluſieurs mémoires, ſans poſtérité.

HALDAT. La famille de ce nom tire ſa nobleſſe, ainſi que pluſieurs autres, de la fameuſe Jeanne d'Arc, *dite* la Pucelle d'Orléans, & fille de Jacques d'Arc & d'Iſabelle Romée. Les importans ſervices qu'elle rendit à la France, engagea

Digitized by Google

engagea le roi Charles VII à les reconnoître par des privilèges singuliers d'annobliſſement, qu'il accorda en 1429. à ſon père & à ſa mère, & à toute ſa parenté maſculine & féminine. Cette prérogative qui ſembloit être reſtrainte à ſa famille alors ſubſiſtante, eut, par l'uſage, une interruption plus favorable; puiſque les filles, ſorties des frères, communiquèrent leur nobleſſe à leurs époux roturiers juſqu'en 1614, que les femmes deſcenduës des frères de Jeanne d'Arc, furent déchuës de ce privilège par une déclaration du R. T. C.

PIERRE D'ARC, frère de ladite Pucelle d'Orléans, eut, entr'autres enfans, de Jeanne de Proville ſa femme, Hadevige d'Arc, *dite* du Lys, qui épouſa Étienne Haldat, & Catherine d'Arc, *dite* auſſi du Lys, nom qu'il plût au roi d'impoſer aux parens de ladite Jeanne d'Arc, & qui s'allia à Georges Haldat, capitaine d'infanterie au ſervice de France, dont elle eut Jacques qui ſuit.

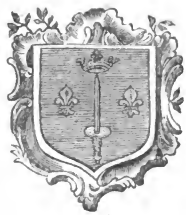

JACQUES HALDAT, avocat, épouſa en 1544. Suſanne Raulin, fille de Gaſpard Raulin & de Françoiſe de Bar, & en eut Jean qui ſuit.

JEAN HALDAT, receveur de la ville de Clermont, épouſa Anne Pierrat, fille de Bernard Pierrat & d'Éliſabeth Maillart, & en eut Antoine qui ſuit.

ANTOINE HALDAT, capitaine de la ville & du ban de Bar-le-Duc, eut de Marie l'Allemand: 1°. Antoine qui ſuit. 2°. Étienne, chanoine de la cathédrale de Toul.

ANTOINE HALDAT, II du nom, ſeigneur de Bonnet, épouſa Madelaine Michaut, & en eut: 1°. Anne Haldat, femme de Georges Macquart, commiſſaire de police à Bar. 2°. Jean qui ſuit. 3°. Françoiſe, mariée à Jacques Remy. 4°. Chriſtine. 5°. Antoine, mouſquetaire, & enſuite gentilhomme chez le roi. 6. Dominique, chanoine de Chablis. Antoine prit une ſeconde alliance, dont il eut Madelaine & Charlotte Haldat.

JEAN HALDAT, II du nom, prévôt de Gondrecourt, épouſa en premières nôces Marg. Vaillant, & en ſecondes nôces en 1682, Françoiſe Minet, fille de Jean Minet, lieutenant-particulier au bailliage de Gondrecourt, & de Charlotte Marchal. Il eut du premier lit: 1°. Antoine qui ſuit. 2°. Nicolas. 3°. Jean. 4°. Simon; & 5°. Chriſtophe, non mariés.

ANTOINE HALDAT, III du nom, cheveau-léger de la garde de S. A. R. & ſeigneur du fief de la Tour-St. Blaiſe, au comté de Chaligny, a épouſé Marie-Thérèſe Guillemin. Porte d'azur, à une épée d'argent miſe en pal, la pointe levée, aïant la croiſée & la pomme d'or, ſoutenant une couronne de même, & accompagnée de deux fleurs de lys d'or.

HALLES (Nicolas des), greffier du bailliage de Vôges, & garde des ſceaux de la cour & tabellionnage de Mirecourt, fut annobli par lettres données à Nancy le 2. juillet 1563. Porte d'argent, au lion léopardé, armé & lampaſſé d'azur, flanché de même, au panthère d'or; & pour cimier un lion iſſant d'azur, accompagné de deux ailes dragonnées de l'écu, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 3. régiſt. 1563.*

NICOLAS DES HALLES, étoit mort en 1571, & avoit épouſé Dion de Guebenhauzen, veuve de Dominique Poireſſon, docteur en médecine, dont il eut Jacques qui ſuit.

JACQUES

Digitized by Google

JACQUES DES HALLES, étoit en 1578. sous la tutelle de Jean des Halles son aïeul; il épousa noble Anne de Lespine, avec laquelle il demeuroit en 1597. à Archechant sous le Chastelet, & vendit le 27. février de la même année, un gagnage à noble François Poiresson son frère uterin, & à Barbe Friche sa femme; il eut, selon toutes les apparences, de ce mariage Claude qui suit.

CLAUDE DES HALLES, fut héritier de Melchior Poiresson, fils de noble François Poiresson & de Barbe Friche.

Je trouve encore que Denis de Hennezel étoit en 1662. héritier de Claude des Halles, écuier, demeurant à Archechant; je ne sçai pas si celui-cy est le même que le précédent.

HAME (Jean-Guillaume), licencié en droits en l'université de Louvin, en 1614. bailli pour le duc de Lorraine, de Schambourg, bailli & prévôt de S^t. Wendel, fut annobli par lettres de l'empereur Ferdinand II, données le 12. novembre 1635. Porte d'azur, au cœur de gueules posé en abîme, à la rose au naturel tigée & feuillée de sinople, issante dudit cœur, accostée de deux étoiles de six raies d'or, & accompagnée en pointe d'un croissant montant d'argent; & pour cimier la rose tigée & feuillée de l'écu, accompagnée d'un vol d'azur, chargé de deux étoiles d'or, & issante d'une couronne ducale, supportée d'un armet morné, orné d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu.

JEAN HAME, receveur de S. A. E. de Trèves, à S^t. Wendel; épousa 1°. par contrat du 16. juin 1587, Anne Schankin, laquelle étant décédée en 1605. épousa en secondes nôces en 1606. Anne-Julienne de Weicheringen. Il mourut le 29. juin 1610, laissant de son mariage avec Anne Schankin, Jean-Guillaume qui suit.

JEAN-GUILLAUME D'HAME, né en 1591. bailli de Schambourg, bailli & prévôt de S^t. Wendel, & annobli, comme nous l'avons dit en 1635, épousa en 1617. Anne-Marie Von-Osbourg, ou de Osburg de Iroch, & en eut Jean qui suit.

JEAN D'HAME, né en 1622, bailli d'Otteveiller & Schambourg, bailli & prévôt de S^t. Wendel, épousa en 1645, Marie-Madelaine de Girken de Eberdingen. Il mourut le 27. mai 1691, & sa femme le 3. août 1693. Il laissa de son mariage six enfans: 1°. Jean-Guil. qui suit. 2°. Damien-Hartard qui suivra. 3°. Anne-Marie, femme de Jean de Müller, seigneur de Weiskirchen. 4°. Marie-Catherine, épouse de Pierre Henry, avocat au conseil provincial de Luxembourg en 1690. 5°. Marie-Philippine, qui se maria à Jean-Salentin de Montzeal; & 6e. Marie-Agathe, alliée en 1659. à Philippe-Jacques de Monréal, conseiller aulique, & premier commissaire des guerres de S. A. E. de Trèves.

JEAN-GUILLAUME D'HAME, II du nom, né le 4. janvier 1647, receveur du prince de Vaudémont, & ensuite procureur de S. A. R. le duc de Lorraine & du prince de Salm, à Fénestrange, épousa Anne-Marie de Schrembgen. Il mourut en 1736, laissant de son mariage: 1°. Jean-Bapt. qui fut bailli du prince de Salm-Salm, au bailliage de Fénestrange. 2°. François-Phil. seigneur en partie de Berg, & mort sans hoirs; & 3°. Jean-Guill. d'Hame, III du nom, qui a épousé en 1729. Anne-Marie de la Saulx,

Digitized by Google

Saulx, & qui eſt actuellement lieutenant-général & ſubdélégué au bailliage de Féneſtrange.

DAMIEN-HARTARD D'HAME, fils de Jean d'Hame & de Marie-Madelaine de Girken, bailli, prévôt & receveur de S^t. Wendel, épouſa en 1692. Marie-Madelaine de Kœler: il mourut le 13. ſeptembre 1723, laiſſant de ſon mariage: 1°. Anne-Urſule d'Hame, née le 22. février 1694, & mariée en 1723. à Charles-François-Nicolas de Pillard de Requin, ſeigneur de Roden. 2°. François-Erneſt d'Hame, bailli, prévôt & receveur de S. A. E. de Trèves à S^t. Wendel, né le 27. juillet 1699, & marié en 1720. avec Marie-Catherine de Hauzeurs. 3°. Anne-Marguerite d'Hame, alliée à Jacques Hezradt, receveur de Sadite A. E. de Trèves à Saarbourg, & mort en 1735. 4°. Maurice-Theobert d'Hame, abbé de Tholey, né le 19. août 1703. 5°. Conrad d'Hame, ſous-prieur de S^t. Mathias de Trèves, né le 22. février 1712.

FRANÇOIS-ERNEST D'HAME, bailli de S^t. Wendel, & Jean-Guillau. d'Hame, lieutenant-général à Féneſtrange, obtinrent de l'empereur François I. le 15. mars 1752, des lettres de confirmation de la nobleſſe accordée par Ferdinand II. empereur en 1635, à Jean-Guillaume leur aïeul; & ces lettres portent: " Qu'ils peuvent ſigner d'Hame *ou* de Hame; » & que la particule *de* eſt ſignifiée par l'accent qui ſe met entre le » D. & l'H. "

HAN (Nicolas du), receveur d'Arches, obtint des lettres de confirmation, ratification & annobliſſement de nouveau, en tant que beſoin ſeroit, contenant: " Que ſes père & mère étoient nobles, mais que les lettres » en ont été perdues dans les guerres, & que la maiſon de ſon père a » été brûlée, &c. " Leſdites lettres données à Nancy le 3. décemb. 1511, avec permiſſion de porter les armes de ſon père. *Tréſor des chartres, fol. 97. régiſt. 1510. 1511.*

De bons généalogiſtes prétendent que ce Nicolas du Han étoit fils de Didier du Han, concierge du château de Nancy, & qu'il eſt la tige des ſeigneurs de la Neuville en Champagne, comme Antoine rapporté ci-après celle des ſeigneurs de Martigny; pour moi, je crois devoir penſer le contraire, eu égard à l'arrêt de la chambre des comptes, rendu ſur la généalogie de cette famille; ainſi je m'en tiens à ce qu'elle en a décidé, & j'en parlerai dans le ſecond volume.

HAN (Antoine du), fils de feu Aimé du Han, obtint des lettres de nobleſſe données à Nancy le 6. mai 1524, contenant: " Qu'il eſt iſſu de nobleſſe » du côté maternel, &c. " Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux quinte-feuilles d'argent; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules. *Fol. 53. régiſt. 1523. 1527.*

ANTOINE DU HAN étoit fils d'Aimé du Han, frère de Nicolas du Han, rapporté à l'article précédent.

HAN

Digitized by Google

HAN. *Voyez* DIDOT *dit* DU HAN (Jean).

HANCQUES (Guillaume de), châtelain, maire, gruïer & gouverneur de Kœurs, fut déclaré noble & annobli en tant que besoin seroit, par lettres de Charles duc de Lorraine, données au château dudit Kœurs le 21. sept. 1555, avec puissance de porter les armes de ses prédécesseurs; lesdites lettres contenant: " Qu'il est issu de noblesse du côté maternel, » ce qu'il a fait voir par attestation faite & donnée en jugement par les » prévôts d'Huyron & de la Vallée, le 14. du même mois de septembre, » & par une sentence donnée à Châlons par les élus du roi, au diocèse & » élection dudit Châlons, en date du 12. mai 1492 ". Porte d'azur, au cerf d'or, portant un collier de gueules, à la croix pendante, potencée d'argent. *Trésor des chartres, fol 147. verso régist. 1555.*

HANNEL (Pierre), conseiller-auditeur en la chambre du conseil & des comptes de Bar, fut annobli par lettres du duc Léopold, données à S^t. Nicolas le 19. août 1704, contenant: " Qu'il fut pourvu en 1698. de » la charge d'auditeur des comptes de Bar, en considération de son » mérite, & qu'il est allié à plusieurs personnes nobles, & est de bonne » extraction, &c. " Porte de gueules, au lion d'argent armé & lampassé d'or; & pour cimier le lion de l'écu issant d'un casque morné, orné de son torti & de son lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 49. régist. 1704.*

PIERRE HANNEL, conseiller-auditeur en la chambre des comptes de Bar, épousa Antoinette Perrin, dont il eut François qui suit. 2°. Gabrielle Hannel, alliée à Dominique Aubry, avocat au bailliage de Bar, & annobli en 1727.

FRANÇOIS HANNEL acquit de Jean Colliquet, par contrat du 26. sept. 1707, la moitié en la totalité de la basse & foncière justice de la terre & seigneurie de Levoncourt en la prévôté de Bar; il en fit reprises le 30. du même mois, & obtint de S. A. R, par lettres-patentes expédiées à Lunéville le 20. mai 1717, la permission de changer son nom de Hannel en celui de Levoncourt. *Fol. 74. verso régist. 1717.*

Il avoit été fait conseiller-auditeur en la chambre des comptes de Bar, par lettres expédiées à Lunéville le 9. août 1706, en survivance de Pierre Hannel son père: le 14. octobre 1722, il fut fait lieutenant-particulier du bailliage de ladite ville, avec lettres de compatibilité, à cause du baron de Rouyn de Levoncourt son beau-père lieutenant-général audit bailliage, charge qu'il obtint le 25. avril 1732. Il fut aussi président en l'hôtel-commun de ladite ville de Bar, en la place dudit baron de Rouyn son beau-père, qui avoit été fait président de la chambre des comptes; & avoit épousé N..... de Rouyn, fille d'Antoine-Nicolas, baron de Rouyn de Levoncourt, seig. de Vaffincourt, président de la chambre des comptes de Bar. Il fut créé baron de Levoncourt conjointement avec ledit Antoine-Nicolas de Rouyn son beau-père, par lettres expédiées à Nancy le 9. avril 1721. *Trésor des chartres, fol. 55. régist. 1721.*

HANNIN

Digitized by Google

HANNIN *dit* CHAMPAIGNE (Liénard), natif de Reims, demeurant à Charmes-sur-Moſelle, fut annobli par lettres de Charles III, duc de Lorraine, expédiées à Nancy le pénultième fév. 1586, "en conſidération » de ce qu'il s'eſt marié à une fille noble, &c." Porte d'azur, au lion d'or, armé & lampaſſé de même, au chef empêché d'argent, ſurmonté d'une roſe de même; & pour cimier le lion de l'écu, tenant en ſes pattes une roſe d'argent, le tout naiſſant d'un armet morné, avec ſes lambrequins aux métaux & couleur dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 40. v. régiſt. 1586.*

HANUS (Jean), apoticaire de madame la ducheſſe de Lorraine, fut annobli par lettres du duc Charles III, expédiées à Nancy le 15. juin 1579. Porte d'azur, à une jumelle d'or, accompagnée en chef de deux roſes d'argent, & en pointe d'un muſle de léopard d'or; & pour cimier deux pennes de l'écu, portées d'un armet morné, couvert de ſon lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 136. régiſt. 1579.*

JEAN HANUS, *alias* Hanet, demeurant à Badonviller au comté de Salm, épouſa: 1°. Anne Martin, dont il eut Heſter Hanus, mariée par contrat du 19. avril 1613, à Charles d'Auſſy, ſeigneur de Paſſavant, avec lequel elle vivoit à Badonviller le 26. juin 1625.

HERIC *ou* HENRY HANUS, ſeigneur d'Hurbache, fut châtelain, prévôt & gruier de Deneuvre; il ſe demit de cette charge le 9. novembre 1613. en faveur de Didier de Baville; & avoit épouſé Laurence Magnien, fille de Laurent Magnien, gouverneur de la ſaline de Roſières, & de Renée de Beaufort.

NICOLAS-FRANÇOIS HANUS, fut fait troiſième conſeiller & aſſeſſeur en la juſtice ordinaire de Nancy, & prêta ſerment le 10. mai 1661; il fut enſuite pourvu d'une charge de conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine, par lettres du 26. avril 1665, pour exercer en la chambre ſéante à S^t. Mihiel.

HANUS (Charles-Arnould), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, iſſu d'une bonne & honnête famille de Lorraine, fut annobli, ſans finances, par lettres de Léopold I, données à Nancy le 1. avril 1716. Porte d'azur, à une jumelle d'or, poſée en faſce, accompagnée en pointe d'un léopard de même, au chef d'or, orné de deux coquilles d'azur; & pour cimier le léopard de l'écu, porté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 23. régiſt. 1716.*

CHARLES-ARNOULD HANUS, prévôt de Nancy, fut pourvu d'une expectative de conſeiller-maître & auditeur en la chambre des comptes de Lorraine le 13. mars 1721. Il fut enſuite fait conſeiller d'état par lettres données à Lunéville le 20. juin 1725. " En conſidération de ce qu'il s'eſt » adonné, dès ſa jeuneſſe, à l'étude des belles lettres, & notament au » barreau, &c." Il épouſa 1°. N. & 2°. N. de Pombillot, fille de Pierre-Jourdin de Pombillot, conſeiller, receveur-général de la ſubvention du duché de Bar. Il eut, entr'autres enfans, Charles-Arnould, & Placide Hanus.

Digitized by Google

HANUS (Jean-Baptiſte), ancien conceiller en l'hôtel-commun de la ville de Nancy, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 3. août 1736, contenant : " Que par lettres-patentes du 1. avril 1716, le duc » Léopold auroit annobli, pour les mêmes cauſes & motifs y contenus, » Charles-Arnould Hanus ſon neveu, ci-devant conſeiller d'état, maître » & auditeur en la chambre des comptes, & actuellement prévôt & » lieutenant-général de police de la ville de Nancy ; que les mêmes motifs » ſur leſquels cette grace lui a été accordée étant communs avec l'expoſant, » qui deſcendant de la même ſouche commune à Jean Hanus, annobli en » 1579, & du côté maternel de Henry Gruyer, pareillement annobli en » 1540, &c. Il ſupplie S. A. R. de déclarer les lettres accordées le 1. » avril 1716. à Charles-Arnould Hanus, communes avec lui, avec » annobliſſement en tant que beſoin ſeroit." Porte les mêmes armes que Charles-Arnould Hanus. *Fol. 77. régiſt. 1736. 1737.*

JEAN-BAPTISTE HANUS, avoit épouſé en premières nôces le 5. juillet 1684. Catherine Vrillot ; & en ſecondes nôces, le 20. ſeptembre 1697. Claudine Mengin. Il eut du premier lit cinq enfans, deux deſquels ſont morts ſans poſterité ; les trois autres furent : 1°. Franç. mariée : 1°. à Nicolas Bayon ; & 2°. en 1714. à Charles-Henry Olrion. 2°. Dieudonnée, femme de Louis Harmand, & 3°. Marie Urſule, alliée à Claude Chaſſel, avocat en la cour ſouveraine. Du ſecond lit ſortirent deux garçons, l'un mort en 1719. & l'autre nommé Dominique, avocat en la cour. Nous avons cru que, ſans avoir égard à la date de l'annobliſſement de Nicolas-François rapporté à l'article ſuivant, nous pourrions mettre les deux précédens à la ſuite de Jean Hanus, comme faiſant une même famille avec lui.

HANUS (Nicolas-François), fut annobli par le duc Charles IV. le 8. mai 1675. Porte écartelé au premier de ſinople, à *l'Agnus Dei* d'argent ; au ſecond & troiſième d'azur, à deux palmes de l'aurier d'or poſées en ſautoir, au quatrième de ſinople, à la croix alaizée d'argent, accompagnée d'une étoile de même, au canton ſénêſtre. *Nobili. manuſ.*

HARAUCOURT (Georges), avocat à Pont-à-Mouſſon, fils de feu Jean Haraucourt, & de noble Marguer. Bollée *ou* Boler, demeurant audit Pont-à-Mouſſon, obtint permiſſion de prendre & ſuivre la nobleſſe du côté maternel, par lettres de Henry duc de Lorraine, expédiées le 18. mars 1618. *Fol. 86. régiſt. 1618. ou table générale des régiſt. tom. 4. fol. 1. v. qui renvoie au fol. 86. du regiſt. 1618.* Comme nous n'avons trouvé cet annobliſſement que dans la *table générale*, où les armes ne ſont pas rapportées, nous les avons priſes ailleurs. Porte d'argent, à une ancre de ſable, la trabe d'or, poſée en pal ; leſquelles armes ſont les mêmes que celles de Fréderic Boler, annobli par le duc René II en 1505.

HARDY

HARDY (Georges), natif de Vilotte devant Louppi-lè-Châtel, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, expédiées à Bar le 7. octobre 1662. Porte de gueules, à trois marguerites d'or, posées deux & une ; & pour cimier un lion d'or tenant une hallebarde de sable, issant d'un torti d'argent, de gueules & de sinople, soutenu d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 33. régist. 1662.*

GEORGES HARDY DE VIDAMBOURG, seigneur de Villeurs, épousa Anne-Françoise du Touppet, dame du fief du Touppet, & fille de Nicolas du Touppet, seign. dudit fief, & de Barbe Pasquet, dite de Vaudoncourt. Il eut de ce mariage : 1°. Georges-Thomas Hardy du Touppet, l'un des chevaux-légers de la garde de S. A. R, puis officier en la saline de Châteausalin, qui fit ses foi & hommage au duc de Lorraine le 23. décembre 1700, tant en son nom qu'en ceux de ses deux frères & de ses deux sœurs, pour la seigneurie de Villeurs qu'ils possedoient par indivis, & qui épousa Jeanne-Marg. de Martimprey, fille de Jean de Martimprey, écuier, seigneur du fief de son nom, & de Jacqueline Michel de Granges. 2°. Jean-Dieudonné qui suit. 3°. François Hardy, seigneur de Vidambourg & du Touppet, capitaine dans le régiment Royal-Comtois pour le service de France, ensuite prévôt & controlleur de la gruerie de Dieuze, par lettres données à Nancy le 24. décembre 1690, & qui épousa Anne-Françoise de Merinville, fille de Pierre de Merinville, lieutenant de cavalerie, & de Françoise Regnault de Pont-à-Mousson, dont il eut trois filles ; sçavoir, Jacqueline-Françoise, femme de Jean-Joseph de Rambert, chevalier de S^t. Louis & capitaine d'infanterie au régiment de Meuse. Marg. Anne, & Marie-Françoise Hardy de Vidambourg. 4°. Françoise-Antoinette.

JEAN-DIEUDONNÉ HARDY, seigneur de Villeurs, capitaine dans le régiment Royal-Comtois, a épousé N. de Fontalard, fille de Henry-Nicolas de Fontalard, sieur de Laire, officier au service de France, & de Nicole Maujean dame de Barbas, dont il a eu plusieurs enfans, entr'autres, un fils officier dans le régiment de Montmorin au service de France.

HARMANT (Nicolas), docteur en médecine, conseiller-médecin ordinaire de S. A. R, d'une bonne famille de Lorraine, & dont plusieurs aïeux ont été revêtus d'emplois d'épée de distinction, fut annobli par lettres données à Lunéville le 10 juillet 1710. Porte d'azur, à deux masses d'armes d'or posées en sautoir, liées de gueules & accompagnées de trois étoiles d'argent, une en chef & deux flanquées, & d'un croissant montant de même, posé en pointe ; & pour cimier une masse d'arme de l'écu, issante d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 131. verso régist. 1710.*

HARMAND (Jean-Frédéric), du Pont-à-Mousson, conseiller au bailliage du même lieu, fut annobli le 20. mars 1716. Porte d'argent, à un jet-d'eau d'azur, issant d'un bassin d'or, posé sur une terrasse de sinople, & deux étoiles d'azur en chef ; & pour cimier une étoile de l'écu, portée d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu.

HARMAND (Jean-Joſeph), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, demeurant à Blâmont, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 1. février 1718, contenant: " Qu'il eſt fils de Jacques-Charles » Harmand, qui avoit auſſi pris le parti du barreau, dont les deux frères, » Maurice & Dominique Harmand, ont fini glorieuſement leurs vies à » la bataille de Six-cloches, après avoir ſervi pluſieurs campagnes pour » le ſervice de Charles V; & que la nobleſſe s'eſt déja rencontrée dans » ſa famille du côté de Catherine Chainel, aïeule dudit Jean-Joſeph » Harmand; & que ſa mère étant veuve, a paſſé en d'autres nôces avec » un gentilhomme des états de S. A. R, allié à pluſieurs maiſons de » diſtinction de la cour, " &c.

Porte d'azur, au lion d'or, & une faſce de gueules, chargée de trois étoiles d'or, brochante ſur le tout; & pour cimier un bras armé, tenant une épée d'argent, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 1. verſo régiſt. 1718.*

HARMAND (Alexis), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, aſſeſſeur & garde-marteau ès prévôté & gruërie de S^t. Mihiel, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 15. décembre 1722: " En » conſidération de ſon attachement au ſervice de S. A. R, & de l'alliance » qu'il a contractée avec damoiſelle d'Allenoncourt, fille de Nicolas » d'Allenoncourt, lieutenant-colonel pour le ſervice de France, & de » dame Françoiſe Caſtellane; l'un & l'autre de famille noble.

Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée d'une lampe à l'antique de gueules, allumée d'or, & accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une étoile de l'écu, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 21. verſo régiſt. 1722. 1723.*

HATTON (Dominique), agent de S. A. à Rome, ſon penſionnaire & ſécretaire apoſtolique, & Richier Hatton ſon frère, canonier à l'arſenal de l'artillerie du duc, demeurant à Remberviller, furent annoblis par lettres de Charles III, expédiées à Nancy le 14. décembre 1584. Portent d'or, au lion de ſable allumé d'argent, à la faſce d'azur brochante ſur le tout, chargée de trois roſes d'argent pointées de gueules; & pour cimier un lion de ſable tenant en ſes pattes une branche de roſier au naturel, portant les roſes d'argent de l'écu, icelui naiſſant & porté d'un armet morné, couvert de ſon lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 12. régiſt. 1585.*

Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ſes comptes pour procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées ſans finances à Dominique Hatton, ſécretaire de ſon fils l'évêque de Metz, & à Richier ſon frère, ſont du 8. mars 1585. *Laïette éottée annobl. num. 116.*

DOMINIQUE HATTON, ſeigneur de Domjulien, conſeiller d'état du duc de Lorraine, épouſa Claude Cornillon, dont il eut Claude Hatton, marié

Digitized by Google

mariée le 3. ſeptembre 1616. à Henry de Chaumont, ſeigneur de S^t. Cheron, capitaine des chevaux-légers, puis colonel d'infanterie ; & Seraphine Hatton, femme de Marc-Antoine Darconat, gentilhomme milanois ; ſeigneur de Luſſe, conſeiller d'état de S. A, & capitaine de ſes gardes. Dominique Hatton avoit eu de Louiſe Campin, romaine, deux fils, l'un nommé Jean-Baptiſte, & l'autre Charles ; ce qui ſe voit par un acte de 1593.

HAVET (Nicolas-René), fils de feu François Havet, boutavant des ſalines de Roſières, fut confirmé dans ſa nobleſſe par lettres données à Nancy le 10. juillet 1702, contenant : " Que Chreſtien Havet ſon grand-
» père, avoit été annobli par le duc Nicolas-François, le 15. février
» 1635, avec remiſe du tiers de ſes biens & autres finances, à quoi il auroit
» pû être obligé, aiant égard à ſes ſervices dans les fonctions de ſa charge,
» & à l'origine qu'il tiroit de l'ancienne famille des Havet dans les païs-bas,
» dont les titres auroient été perdus par le malheur des guerres. Quoique
» les lettres d'annobliſſement aient ſorti juſqu'à preſent leur plein &
» entier effet, leſdits Chreſtien & François aiant toujours vecû noblement;
» craignant cependant d'être troublés dans la joüiſſance deſdits droits, ſous
» prétexte que leſdites lettres ne ſont entérinées, qu'étant ſurannées
» on ne faſſe difficulté de les entériner, il ſupplie S. A. R. de lui accorder
» les lettres de confirmation ſur ce néceſſaires. "

Porte d'azur, à trois étoiles d'or, poſées deux & une ; l'écu ſurmonté d'un armet d'acier poli, chârgé d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu ; & pour cimier une banderolle aux armes dudit écu. *Fol. 189. régiſt. 1702. Voyez encore au folio 108. verſo régiſt. 1703.*

CHRESTIEN HAVET, épouſa Izabillon Saulnier, & en eut François Havet, boutavant des ſalines de Roſières, qui ſe maria avec Barbe Odot, fille de N. Odot, ſeigneur de Jallacourt & de Rouville, conſeiller-maître des comptes du duc Nicolas-François, & de Claude du Meſnil, & en eut : 1°. Eliſabeth, mariée à Jean Rean. 2°. François, religieux carme. 3°. Nicolas René, qui a donné lieu à cet article, & qui s'allia à Marie-Franç. Nicole Marette de la Garenne, dont il a eu Jean-Philippe Havet.

HAUSEN ((Eſtienne), natif de l'électorat de Trèves, fut annobli par lettres données à Lunéville le 7. mai 1722, contenant : " Qu'il eſt d'une
» bonne famille, & que s'étant établi en Lorraine, il y a formé un
» commerce avantageux de bois qu'il a fait paſſer en Hollande, ce qui a
» porté S. A. R. à lui conférer, il y a plus de quinze ans, l'office de
» receveur des finances à Zarguemines ; qu'il n'a que trois fils & une fille,
» l'aîné n'étant pas marié, le puîné aiant épouſé Eliſabeth Shcremien, fille
» du S^r. Schremien, conſeiller au bailliage de Saarbourg ; que le troiſiéme
» eſt avocat en la cour, & que la fille a épouſé le ſieur Stock, fils aîné
» du S^r. Stock, noble, &c. "

Porte

Porte d'azur, à l'ancre d'argent miſe en pal, accoſtée de deux étoiles de même; & pour cimier une étoile de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 79. régiſt. 1722.*

HAUSSONVILLE (Michel), bourgeois & tabellion à Bar, fils de Martin Hauſſonville & de Jeanne Henrion, femme noble, demeurant à Longeville, fut annobli, ſans finances, par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Bar le 12. octobre 1579, à la requête d'Africain, baron d'Hauſſonville, maréchal du Barrois, avec permiſſion de prendre le nom de Henrion. Porte d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois tortuës de ſable, deux en chef affrontées, & une en pointe; & pour cimier une tortuë de l'écu entre deux pennes d'or & d'azur, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 227. régiſt. 179.*

HAUTEVILLE (Charles-Henri & Nicolas-François), frères, le premier, l'un des conſeillers-ſécretaires des commandemens & finances de S. A. R; & le ſecond, capitaine réformé à la ſuite du régiment de Saillant pour le ſervice de France, furent annoblis par lettres expédiées à Lunéville le 2. novembre 1721. " en conſidération des ſervices dudit Charles-Henri » Hauteville, en ladite qualité de conſeiller, & de ce qu'ils ſont fils de » Henri Hauteville, brigadier des chevaux-légers de la garde de Charles » IV, & de Madelaine de Bleincourt, fille du ſieur de Bleincourt, colonel pour le ſervice du même duc, &c. "

Porte d'or, au rocher au naturel, ſurmonté de trois tours crénelées de ſable, maſſonnées d'argent; & pour cimier une tour de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 63. verſo régiſt. 1721.*

HAXARE *ou* HAXAIRE (Étienne), fut annobli par lettres de Charles III le 2. février 1555. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois beſans de même, deux en chef & un en pointe, au chef d'or chargé d'un léopard lionné de gueules; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

HAZARDS (Milo des), demeurant à Chaudenay, fut annobli par lettres de Pierre du Chaſtelet, évêque de Toul, données le 10. décembre 1571. pour ſervices qu'il avoit rendus audit évêque; ſes armes ne ſont point rapportées dans une *ancienne généalogie* de cette famille où j'ai puiſé celle qui ſuit.

HUGUES,

Digitized by Google

HUGUES, OLRY & MENGIN DES HAZARDS, frères, ſont les premiers de ce nom qu'on y trouve rappellés; Hugues fut évêque de Toul, Olry fut chanoine de la cathédrale, & Mengin ſe maria, & fut père: 1°. de Nicolas qui ſuit; & 2°. de Claude des Hazards.

NICOLAS DES HAZARDS épouſa N... dont il eut: 1°. Mengin; & 2°. Gérard qui ſuit.

GÉRARD DES HAZARDS fut père: 1°. d'Olry qui ſuit. 2°. d'Évrard, garde du duc de Lorraine. 3°. d'Idotte.

OLRY DES HAZARDS épouſa Pierrotte Trévelle, fille de Bertinot Trévelle, dont il eut Olry qui ſuit. 2°. Idotte des Hazards, mariée à Didier Collin, prévôt de Frouart.

OLRY DES HAZARDS, II du nom, épouſa Nicole de Bauzet de Gondrecourt, dont il eut: 1°. Nicolas. 2°. Mengin qui ſuit. 3°. Gérard.

MENGIN DES HAZARDS, II du nom, épouſa Catherine Jeannot, & en eut Milo qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article.

MILO DES HAZARDS épouſa Catherine Paſquier, dame vouée dudit Chaudenay en partie, & fille de Regnault Paſquier, ſeigneur de Chaudenay, & maître échevin de la ville de Toul, & de Libaire Boileau. Il mourut le 27. décembre 1621, & ſa femme le 17. avril 1622. De ce mariage vinrent: 1°. Regnault. 2°. Gérard. 3°. Hugo qui ſuit. 4°. Marg. 5°. Éliſabeth. 6°. Françoiſe des Hazards.

HUGO DES HAZARDS épouſa Madelaine des Hazards, dont il eut Jean qui ſuit. Elle ſe remaria en ſecondes nôces à Didier Collin, deſcendu, ſelon les apparences, de Didier Collin, mentionné ci-deſſus; & de ce ſecond lit elle eut: 1°. Didier Collin; & 2°. Guillaume, leſquels étant morts ſans hoirs, ledit Didier Collin leur père inſtitua pour ſon héritier Jean des Hazards leur frère uterin, à condition qu'il joindroit le nom de Collin à celui des Hazards. *La ſuite eſt tirée du tréſor des chartres.*

JEAN COLLIN DES HAZARDS épouſa Marie Doulcet, fille de noble Pierre Doulcet & de Philippe de la Tournerie, dont il eut Didier qui ſuit.

DIDIER DES HAZARDS demeuroit à Frouart en 1654. & 1664, que ſa nobleſſe étant conteſtée par Antoine Pichon, commis à la pourſuite de la recherche des faux nobles, il produiſit des deffenſes, portant: " Qu'il » n'a jamais pris la qualité de noble & d'écuier, & que néanmoins il » auroit pu prendre, puiſque par patentes du 26. décembre 1571, Milo » des Hazards ſon biſaïeul fut annobli par un évêque de Toul, & que » Marie Doulcet ſa mère étoit petite-fille de Didier Doulcet, annobli par » lettres du 10. mai 1555; mais que pour raiſon de ſadite nobleſſe, il » proteſte de ſe pourvoir vers S. A. pour en obtenir la confirmation ". *Laïette cottée annobliſſemens, numero 113.*

Dans la même *laïette* il ſe trouve encore: 1°. une requête dudit Didier des Hazards, au bas-de laquelle eſt un décrêt du 27. janv. 1663. qui décharge le ſuppliant de toutes impoſitions pendant un an; 2°. un certificat du curé de Maxéville, du dernier mars 1663, qui atteſte: " Que le père de » Didier des Hazards ſe nommoit Jean-Collin des Hazards, & portoit » pour armes quatre dez, qui ſont encore ſur la tombe des prédéceſſeurs » dudit Didier des Hazards en l'égliſe parroiſſiale de Frouart; 3°. une » copie collationnée par Guillaume & Petit, tabellions demeurans à » Nancy, des lettres de nobleſſe accordées par Pierre du Chaſtelet » évêque Toul, à Milo des Hazards, &c." & pluſieurs pièces concernant ledit Didier des Hazards.

HEBERT

HEBERT (Michel), reçut du grand duc Charles des lettres-patentes du 14. avril 1571, portant confirmation de nobleſſe. Porte d'argent, au pin de ſinople, accompagné de trois croiſſans montans de gueules, deux en chef & un en pointe; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

HEGELSOM (Jean-Bernard de), l'un des chevaux-légers de la garde, depuis vingt-quatre ans, & capitaine à la ſuite des troupes de S. A. R, & Françoiſe de Hegelſom ſa ſœur, furent reconnus nobles, par lettres expédiées à Lunéville le 2. mars 1737, contenant: " Qu'ils tirent leur » origine d'une famille d'ancienne nobleſſe de Flandre, ainſi qu'ils en » juſtifient par pluſieurs pièces autentiques qu'ils en produiſent; notament » par une atteſtation donnée par les trois Hérauts d'armes des Pais-Bas, » du 22. mars 1650, & un arrêt de reconnoiſſance obtenu de S. M. C. » de ſon conſeil de Bruxelles le 16. avril 1666, par les enfans de feu » Corneille de Hegelſom, dont ils ſont deſcendus; & qu'après que leurs » pièces juſtificatives ont été examinées par des commiſſaires du conſeil » d'état, S. A. R. les a reconnus pour être iſſus d'une ancienne nobleſſe » de la province de Gueldres, dans laquelle elle les a gardés, conſervés » confirmés, &c. "

Portent d'argent, à deux faſces de ſable, ſurmontées de deux étoiles à ſix rayes de même en chef; l'écu ſurmonté d'un caſque grillé, liſéré d'or, orné de ſon bourlet & lambrequi inaux métail & couleur de l'écu; & pour cimier une étoile dudit écu. *Fol. 44. verſo régiſt. 1737.*

HEILOTZ, HELLOTTE, *ou* HELLOT (Henry), receveur de la châtellenie de Nomeny, fut annobli par lettres de Nicolas de Lorraine, évêque de Metz, & enſuite comte de Vaudémont, & régent pendant la minorité du duc Charles III, expédiées le 14. avril 1547. Porte d'azur, à trois hallottes d'argent, poſées l'une ſur l'autre en faſce, au chef d'or, chargé de trois têtes de nègres de ſable. *Héraulderie de Lorraine.*

HENRY HEILOTZ, ſieur de Taiſey & Felin en partie, étoit natif de Normandie; il fut lieutenant-général du bailliage de Nomeny, & fit ſes repriſes le 8. juin 1565, pour un quart de la maiſon forte de Felin, & un ſeizième en la ſeigneurie dudit Felin, en la prévôté de Pont-à-Mouſſon, qu'il avoit acquis de François de Villers-le-Prudhomme. Il épouſa Marguerite Moury, mentionnée dans leſdites repriſes, & qui fut enterrée en l'égliſe parroiſſiale de Nomeny, où elle mourut le 27. février 1567; il eut de ce mariage: 1°. Philippe ſeigneur de Foſſieux, Felin & Taiſey en partie, & qui épouſa Antoinette Hierôme, morte le 5. août 1629, & inhumée aux minimes de Nomeny, avec épitaphe. 2°. Henry qui ſuit. 3°. Guillaume Heilotz, abbé de S^t. Simphorien de Metz, & qui avoit obtenu des bulles de coadjutorerie du 1. juin 1589, à charge de faire profeſſion de la règle de St Benoît; & 4°. ſelon les apparences, Jeanne Hellote, ſeconde femme de Nicolas Habillon, annobli en 1573.

HENRY HEILOTZ, II du nom, lieutenant-général du bailliage de Nomeny, par lettres expédiées à Nancy le 10. mars 1622, ſur la démiſſion de

de Henry Heilotz ſon père, & enſuite conſeiller d'état, acquit en 1596. la moitié en un quart de la ſeigneurie de Felin, appartenante à François de Sainctignon, pair & chef du conſeil de l'évêché de Verdun; & en 1603. il acquit encore le quart en un quart de ladite tèrre, appartenante à Jean de Sainctignon, ſeign. d'Eſne & bailly dudit évêché de Verdun. Il épouſa Marie Rutant mentionnée dans l'acquiſition de 1603, & fille de noble Jacques Rutant, & de Jeanne le Drapier; il eut de ce maraige: 1°. Louis Heilotz qui ſuit. 2°. Henry conſeiller d'état, & lieutenant-général au bailliage de Nomeny, & qui épouſa Anne Roder, fille d'Uſtache Roder, & de Catherine de Clerc. 4°. Charles Heilotz, élû abbé de S^t. Simphorien, par le décès de Guillaume ſon oncle, le 13. février 1607, mort d'apoplexie le 27. ſeptembre 1635, après avoir établi la réforme de S^t. Vanne dans ſon abbaye, au mois d'août 1634. 4°. Philippe, qui épouſa N.. de Condé. 5°. Jacques, prêtre & doien de Vic. 6°. Anne, femme de Philippe Paillon, échevin de la ville de Metz.

Louis Heilotz, ſeigneur de Fouſſieux, Taizey & S^t. Flin, voiié de la ville de Nomeny, fit reprifes le 6. janvier 1664, pour les deux tiers de la ſeigneurie dudit Fouſſieux, à lui échus par le décès de Philippe Heilotz ſon frère. Il épouſa Franç. Roder, ſœur de la femme de Henry ſon frère, dont il eut Louis-Alexan. Heilotz, qui s'allia à Suſanne Leſpingal.

François Heilotz, dame de Fouſſieux, Taizey & Flin en parties, épouſa: 1°. en 1690. Jean-Auguſtin-Claude le Laboureur, ſeigneur de Vertepierre, conſeiller au parlement de Metz, & garde des ſeaux de la chancellerie établie près ce parlement, mort en 1728; & 2°. le 22. décembre 1731, Médard Teſſier. J'en ai encore vu beaucoup de ce nom, mais comme je n'en n'ai pu trouver la filiation, j'ai cru pouvoir les omettre.

HEIN (Mathias), docteur & profeſſeur en la faculté de droit en l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 26. avril 1723, contenant: " Qu'il eſt ſorti d'une honorable » famille d'Allemagne, où elle poſſede encore actuellement, des » charges & emplois de diſtinction; étant entré au ſervice de l'évêque » & prince de Paterborn, en qualité de conſeiller aulique, S. A. R. trouva » à propos, il y a dix-ſept ans, de l'appeller & de lui conférer la charge » de profeſſeur en droit publique en ladite univerſité, & de lui accorder, » par diſtinction particuliére, la qualité de l'un de ſes conſeillers; la » réputation qu'il s'eſt acquiſe s'étant répanduë juſques dans les païs les » plus éloignés, les étrangers ſeroient venus de toute part pour entendre » ſes leçons, ce qui auroit procuré du bien à l'état, & de la gloire à ladite » univerſité. S. A. R. l'auroit même appellé quelque tems après à la cour, » pour montrer le droit au prince François de Lorraine, abbé de Stavelo, » où aïant reconnu ſa capacité, ſon érudition & ſa prudence, l'auroit » depuis emploïé à differentes commiſſions étrangéres, deſquelles il s'eſt » acquitté avec toute la capacité & exactitude poſſibles, &c."

Porte de gueules, au lion couché d'or, tenant entre ſes pattes un livre ouvert d'argent, tranché de gueules & terraſſé de ſinople; & pour cimier une étoile d'azur, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 10. v. régiſt. 1723.*

Digitized by Google

HENART (Chriſtophe), natif de Toul, ſénéchal de l'évêché, & auparavant maître échevin de la dite ville, fut annobli à la requête du comte de Salm, maréchal de Lorraine, par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 25. août 1588. " En reconnoiſſance des ſervices de » Claude Henart, *alias* Rogety, chanoine de la cathédrale de Toul, ſon » oncle ".

Porte d'azur, à trois étoiles d'or, accompagnées d'une faſce d'argent, ſurmontée, (d'autres diſent chargée) d'une aiglette de gueules; & pour cimier la tête & le col de l'aiglette de l'écu, environnés de deux ailes dragonées d'or, d'azur, d'argent, & de gueules. *Fol. 207. régiſt. 1588.*

Les lettres du duc pour procéder à l'enrégiſtrement de celles dudit Chriſtophe Henart, moyennant la ſomme de 3000. frans, ſont du 27. août de la même année. *Layette cotée annobliſſemens, numero 118.*

CHRISTOPHE HENART, fut père de Chriſtophe Henart II du nom, conſeiller & ſénéchal de l'évêché de Toul, qui épouſa Lucie Noirel, fille de Jean Noirel, prévôt de Foug, & de Jeanne Forgeau, *dite* de Villers; elle mourut veuve le 18. avril 1637, & fut enterrée aux Jacobins de la dite ville.

N..... HENART, archidiâcre de Vôges dans l'égliſe de Toul, prieur de S^te. Lucie, ordre de S^t. Benoit, vivoit en 1599, que ce prieuré fut uni de ſon conſentement à la maiſon du noviciat des Jeſuites de Nancy, par bulle du pape Clément VIII du 26. juillet de la même année.

FRANÇOIS HENART, gruier de l'évêché de Toul, aſſiſta le 4. mars 1628, au contrat de mariage de Jean Saillet, licencié ès loix & lieutenant-général du bailliage de Clermont, avec Catherine Noirel, dans lequel il eſt qualifié oncle dudit Jean Saillet.

DOMINIQUE HENART, procureur du roi à Toul, paſſa bail pour un gagnage à Trouſſey le 1. avril 1674. Il épouſa N... Gerbillon, dont il eut: 1°. Affricain qui ſuit. 2°. Anne Henart, épouſe de François Cueillet, ſeigneur de Viller.

AFFRICAIN HENART, ſeigneur de Vallois, reçu conſeiller au parlement de Metz le 13. décembre 1692, & ſénéchal de l'évêché de Toul, étoit en 1706. tuteur de François de Juvrecourt. Il avoit épouſé N.... Pancheron, ſœur de l'abbé de Clairlieux, & fille de Laurent Pancheron, écuier, ſeigneur de Ferrières, grand-maître des eaux & forêts en la généralité de Metz, & d'Anne-Adrianne Aubertin de Juvrecourt, dont il eut Laurent-Affricain Henart, ſeigneur de Vallois, capitaine au régiment des gardes de S. A. R, &c.

HENNEQUIN (Oudinant), rendit de grands ſervices à la France pendant la priſon du roi Jean, & donna de ſi grandes preuves de valeur au camp de Breteuil, que Charles de France, duc de Normandie & régent du roiaume alors, crut ne pouvoir mieux le récompenſer & reconnoître leſdits ſervices, que par des lettres de nobleſſe qu'il lui donna le 23. juillet 1359. Porte vairé d'or & d'azur, au chef de gueules chargé d'un lion paſſant d'argent. Notre premier deſſein étoit de ne rapporter que la branche de ce nom qui s'eſt établie en Lorraine; mais comme nous ne cherchons qu'à faire honneur à ceux dont nous parlons, & qu'il ſe trouve pluſieurs illuſtrations dans cette famille, nous nous ſommes déterminés

déterminés à en donner la généalogie, & nous avons cru que le public la recevroit avec d'autant plus de plaisir, qu'elle nous a paru assez intéressante, & qu'il y en a peu qui aient autant d'étenduë. Nous l'avons tirée d'un mémoire dressé sur *l'histoire des présidens à mortier & des maîtres des requêtes, sur des preuves de Malthe, sur des mémoires du tems, &c.*

OUDINANT HENNEQUIN nâquit à Troye en Champagne, & fut père: 1°. d'Oudinant qui suit; 2°. de Pierre Hennequin, garde de la prévôté de ladite ville, & qui eut de Jeanne de Retz sa femme, Guillemette Hennequin, qui s'allia à Jean Ancelot, seigneur de Dosche.

OUDINANT HENNEQUIN, II du nom, seigneur de Marchy, fut père de Jean qui suit.

JEAN HENNEQUIN, seigneur de Marchy & de Lentages, épousa Marie de Castelux, dont il eut: 1°. Oudart qui suit. 2°. Oudinet Hennequin, seigneur de Vaubercy, dont la postérité ne subsiste plus.

OUDART HENNEQUIN, seigneur de Lentages, conseiller du roi & son avocat en la ville de Troyes, épousa Guillemette de Mergey, & en eut: 1°. Simon qui suit. 2°. Jean, qui a fait la branche des seigneurs de Lentages, rapportée ci-après. 3°. Jeanne Hennequin, mariée à Antoine Guercy, qui n'en eut point d'enfans.

SIMON HENNEQUIN, seig. de Savieres & de Blines, épousa Gillette de la Garmoise, fille de Pierre de la Garmoise, seigneur de S^t. Mesmin, & en eut: 1°. Pierre qui suit. 2°. Oudart, doien de l'église de S^t. Urbain de Troyes. 3°. Jean, tige de la branche des seig. d'Espagne, mentionnée ci-après. 4°. Simon, conseiller au parlement de Paris, & chanoine de S^t. Germain-l'Auxerois, mort le 28. septem. 1493. 5°. Guillaume Hennequin, seigneur de la Chapelle, conseiller au même parlement, & qui épousa Marguerite Avyn, qui le fit père de deux fils & deux filles. 6°. François Hennequin, dont est sortie la branche des seigneurs d'Ozon, rapportée ci-après; & 7°. Michel, qui a fait celle des seigneurs de Boinville, rapportée de même. Je serois tenté de croire qu'il eut encore un fils nommé Pierre, qui épousa, par contrat du 7. novem. 1485, Georgette de Boves, morte sans hoirs en 1527, & fille de François de Boves, seig. de Rancé, & de Jeanne Blosset.

PIERRE HENNEQUIN, seigneur de Mathau, Savieres, &c. mourut en 1532. Il avoit épousé: 1°. Marguerite de Marle, fille d'Arnauld de Marle, président à mortier au parlement de Paris, & de Martine Boucher, & petite-fille de Henri de Marle, chancelier de France. 2°. Marguerite Cordelier, dont il n'eut qu'un fils nommé Simon, religieux de l'ordre de S^t. François. Il eut du premier lit: 1°. Pierre qui suit. 2°. Nicolas, doien de S^t. Urbain & archidiâcre de Troyes, mort en 1518. 3°. Martine, mariée à Dreux Raguier, seig. de Thionville & Rumilly-sur-Seine, &c. élu prévôt de Paris au mois d'août 1506. 4°. Anne, épouse de Jacques Petremol, seigneur de S^t. Utin & de Viapré. 5°. Guillemette, alliée: 1°. à François d'Amours, seigneur de S^t. Servin en Anjou; 2°. à Artus Gedoine, seigneur du Portal en Beausse.

PIERRE HENNEQUIN, II du nom, seigneur de Mathau, Blines, Savieres, &c. mourut le 10. septembre 1553. Il avoit épousé Marguerite Lotin, fille de Robert Lotin, seigneur de Vaires, conseiller au parlement de Paris, & de Marie-Aguenin Leduc, dont il eut: 1°. Louis qui suit. 2°. Nicolas, doien de S^t. Urbain de Troyes, mort en 1590. 3°. Jean, seign. de Brenonville, mort au mois de juillet 1547, après avoir épousé: 1°. Nicole Coiffart, fille de Nicolas Coiffart; 2°. Marie Alligret, veuve d'Ant. Poüart, maître des comptes de Paris, & fille d'Ollivier Alligret,

avocat-général au parlement de ladite ville, & de Claire Legendre, desquels il eut un fils & deux filles. 4°. Marie, épouse: 1°. de Germain le Sueur, avocat-général aux requêtes de l'hôtel; 2°. d'Almeric Troüillard, seigneur de Gouldres. 5°. Marguerite, qui épousa Jacques Lefeuvre, seig. de Morsans-sur Seine. 6°. Anne Hennequin, religieuse à Lonchamp.

Louis Hennequin, seign. de Mathau, Clichy, &c. épousa Anne Alligret, sœur de la femme de Jean Hennequin son frère, & en eut: 1°. Pierre qui suit. 2°. Louis, mort sans alliance en 1585.

Pierre Hennequin, III du nom, seign. de Mathau, &c. épousa, par contrat du 23. juillet 1579, Anne Dubreüil, fille d'Alexandre Dubreüil, seig. de Montault en Bourgogne, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Ruë en Picardie, & de Françoise de Fouquesolles. Il eut de ce mariage: 1°. Alexandre qui suit. 2°. Judith Hennequin, mariée à Robert de Joyeuse, baron de Verpel.

Alexandre Hennequin, seig. de Mathau, Clechy-la Garenne, &c. né en 1583, épousa Marie Richier, fille de N. Richier, seigneur de Lobiniere, dont il eut Michel qui suit.

Michel Hennequin, seigneur de Montault, épousa Marie Leroy, dont il eut: 1°. Dreux Hennequin, né le 27. mai 1641. 2°. Gabrielle, religieuse.

Branche des seigneurs d'Espagne.

Jean Hennequin, troisième fils de Simon Hennequin & de Gillette de la Garmoise, fut seigneur d'Espagne, Croissy, &c. brisa ses armes d'une tête de cerf d'or au premier canton du chef; il fut élu à Troyes en 1480, & épousa Catherine Léguizé, dont il eut: 1°. Jean qui suit. 2°. Nicolas, qui a fait la branche des seigneurs du Perray, rapportée ci-après. 3°. Christophe, tige de celle des seigneurs de Dammartin rapportée de même. 4°. Claude, demeurant à Paris, qui épousa Gillette Croquet, dont il eut deux filles, Catherine & Jeanne. 5°. Jeanne, épouse de Guillaume de Brinon, seigneur de Villaines & de Guyencourt, avocat au parlement de Paris. 6°. Barbe, mariée à Claude de Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal. 7°. Gillette, qui épousa Jean de Malleville demeurant à Paris.

Jean Hennequin, seign. de Croissy, &c. mourut le 17. mars 1595. Il avoit épousé Claude de Malleville, dont il eut, entr'autres enfans, Claude qui suit.

Claude Hennequin, seigneur de Croissy, mourut avant son père le 9. janvier 1573. & avoit épousé Marie le Sueur, dont il eut N. Hennequin mort jeune, & un autre fils mort sans postérité.

Branche des seigneurs du Perray.

Nicolas Hennequin, second fils de Jean Hennequin, seigneur d'Espagne, Croissy, &c. & de Catherine Léguizé, fit bâtir à neuf le cloître des Jacobins de la rue S^t. Jacques à Paris, où se voient ses armes, dans lesquelles il ajouta à la brisure qu'avoit prise son père, un crucifix entre les bois du cerf, & mourut en 1556. Il avoit épousé Jeanne Legras, morte en 1532, & en avoit eu: 1°. Nicolas qui suit. 2°. Claude Hennequin, seigneur de Bermainville, &c. reçu maître des requêtes en 1553, & qui s'étoit allié à Madelaine Seguier, sœur de Louis Seguier, doïen de l'église cathédrale de Paris, dont elle partagea les biens, par acte passé pardevant

pardevant Boucher & Luſſon, notaires au Châtelet de ladite ville le 16. décembre 1610, & fille de Pierre Seguier, ſeigneur de Leſtang-la Ville près S^t. Cloud, &c. préſident à mortier au parlement de Paris & chancelier de la reine, & de Louiſe Boudet, dont il eut: 1°. Marie Hennequin, mariée à Gilles Lemaître, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers, & fils du premier préſident de ce nom au parlement de Paris. 2°. Jeanne, épouſe de Felix Vialart, maître des requêtes, morte au mois d'octobre 1643. 3°. Anne Hennequin, alliée à Jacques Dumès, ſeigneur de Marly, préſident en la chambre des comptes de ladite ville, morte au mois de janvier 1645. Nicolas Hennequin eut encore de Jeanne Legras; 3°. Anne, femme d'Antoine Bohier, ſeig. de Cheſnaye; & 4°. Jeanne Hennequin, qui épouſa François de Conan, ſeigneur de Coulon, &c. maître des requêtes.

NICOLAS HENNEQUIN, II du nom, ſeigneur du Perray, Chauvigny & la Verrière, élu ſur le fait des aides à Paris, fut reçu maître des requêtes le 11. juillet 1544. en la place de François de Conan, & épouſa Jeanne Sallard, fille de Jean Sallard, maître des comptes à Paris, & de Jeanne le Picart de Villeron, dont il eut: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Jeanne, mariée à Antoine Hennequin, préſident aux requêtes du palais. 3°. Marie, alliée à Guillaume Barthelemy, ſeign. de Beauverger, conſeiller au parlement de Paris, dont elle eut Madel. Barthelemy, épouſe de Ferry de Choiſeul, qui en eut Ferry de Choiſeul, comte du Pleſſis Praſlin, maréchal de France. 4°. Anne Hennequin, morte jeune.

NICOLAS HENNEQUIN, III du nom, ſeig. du Perray, Chauvigny, &c. maître des requêtes & préſident au grand conſeil, épouſa Renée Hennequin ſa couſine, fille de Pierre Hennequin, préſident à mortier au parlement de Paris, & de Marie Bruſlart, dame de Hez en Artois, dont il eut: 1°. Jeanne, mariée: 1°. à Georges Babou, comte de Sagonne, capitaine des cent gentilshommes d'armes de la maiſon du roi, tué en 1615. 2°. à Gilbert Filhet, ſeigneur de la Curée & de la Roche-Turpin, chevalier des ordres du roi; & 3°. à Gabriel d'Arembert, ſeigneur des Ouſches, capitaine des gardes-Suiſſes du duc d'Orléans, deſquels elle n'eut point d'enfans. 2°. Renée Hennequin, abbeſſe de Malnoue. 3°. Marie Hennequin, qui épouſa Henri Gouffier, marquis de Boiſſy, fils de Louis Gouffier, duc de Rouannez. De ce mariage vint Charlotte Gouffier, mariée à François d'Aubuſſon, duc de la Feuillade & maréchal de France.

Branches des ſeigneurs de Dammartin.

CHRISTOPHE HENNEQUIN, troiſième fils de Jean Hennequin, ſeign. d'Eſpagne, &c. & de Catherine Léguizé, conſeiller au parlement de Paris, épouſa Jeane Courauld, dame de Dammartin, fille de Jean Courauld, ſeigneur dudit Dammartin, & de Jeanne Turquant, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Chriſtophe tué fort jeune à la bataille de Poitiers. 3°. Jeanne mariée à Nicolas de Molé, ſeigneur de Juſauvigny. 4°. Marie religieuſe. 5°. Madelaine religieuſe à Montmartre. 6°. Geneviève religieuſe à Hyeres. 7°. Nicole alliée à Jean-Jacques de Meſmes, ſeigneur de Boiſſi & conſeiller d'état.

JEAN HENNEQUIN, ſeigneur de Dammartin, conſeiller au parlement de Paris, épouſa Bonne Molé, fille de Nicolas Molé, ſeign. de Juſauvigny, conſeiller au même parlement, & de Jeanne de Charmolue, ſa ſeconde femme, & en eut: 1°. Anne alliée: 1°. à Jean le Maſſon, ſeigneur de Bellaſſiſe, conſeiller audit parlement; & 2°. à Jean de Refuge, ſeign. de Courcelles

Courcelles & Precy, conſeiller au même parlement. 2°. Nicole Hennequin, épouſe de Claude Tudert, ſeigneur de la Bournallière, conſeiller audit parlement de Paris. 3°. Madelaine Hennequin, qui épouſa Denis Bruſlart, premier préſident du parlement de Dijon.

Branche des ſeigneurs d'Ozon.

FRANÇOIS HENNEQUIN, ſixième fils de Simon Hennequin, ſeigneur de Savières, &c. & de Gillette de la Garmoiſe, fut ſeigneur d'Ozon, & de la Garmoiſe, & épouſa Jaquette Molé, fille de Guillaume Molé, ſeign. de Villy-le-Maréchal, & de Jeanne Léguizé, & en eut: 1°. Simon qui ſuit. 2°. François, ſeign. de Precy, qui épouſa Louiſe Molé, dont il eut Mahaul Hennequin, épouſe d'Antoine Guerry, ſeigneur des Eſſarts.

SIMON HENNEQUIN, II du nom, ſeigneur d'Ozon, Pignollet, &c. épouſa Éléonore Goujon, fille de Jean Goujon, ſeigneur de Caigny, Marquenay, &c. & de Marie Moët, dame de Tour-ſur-Marne, Bouzy, &c. & en eut: 1°. Claud. qui épouſa Jean. Baraton, dont il eut Barbe Hennequin, alliée à N... Poncherat, ſeigneur de Preſpont. 2°. François qui ſuit. 3°. Simon, tige de la branche des ſeigneurs de Soyndre, rapportée ci-après. 4°. Anne, mariée à Artus de Joannas *ou* Joannes, prévôt de la ville de Soiſſons. 5°. Michelle, alliée à Jacques Fillette, ſeigneur de Lude.

FRANÇOIS HENNEQUIN, II du nom, ſeigneur de la Merye près la Ferté-Milon, épouſa Radegonde le Riche, dont il eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Jean, mort ſans alliance. 3°. Nicole, alliée à Jean de Lumbres. 4°. Éléonore, épouſe de Robert Fouquet, ſeigneur de Longvoiſin, &c. 5°. Adrianne Hennequin, qui épouſa: 1°. Robert Barbier, ſeigneur de la Roche; & 2°. Nicolas S^r. de Richecourt.

FRANÇOIS HENNEQUIN, III. du nom, ſeigneur de la Merye, épouſa Marie de Caffres, dont il eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Robert, ſeigneur de Beauval, qui épouſa Suſanne de Sorbey, de la maiſon de Gerondelle, dont il eut quatre fils, deſquels on ne voit pas les alliances. 3°. Marguerite, morte fille. 4°. Barbe Hennequin, mariée à François Barthelemy, ſeigneur de Chamondel.

FRANÇOIS HENNEQUIN, IV du nom, ſeigneur de la Merye, &c. épouſa Jeanne de Villelongue, dont il eut: 1°. François. 2°. Philippe. 3°. Triſtant. 4°. Philbert, guidon des gendarmes, tous trois morts ſans alliances. 5°. Roger qui ſuit. 6°. Anne. 7°. Jeanne. 8°. Iſabeau Hennequin.

ROGER HENNEQUIN, capitaine de cavalerie au ſervice de France, épouſa Anne de Roſieres, originaire de Lorraine.

Branche des ſeigneurs de Soyndre.

SIMON HENNEQUIN, III du nom, ſeig. de Soyndre, & troiſième fils de Simon Hennequin, ſeign. d'Ozon, & d'Éléonore Goujon, fut receveur-général des deniers communs des domaines & villes de Champagne & de Brie, & épouſa Henriette Noël des Cornardins, fille de Jean Noël, écuier, ſeigneur de Lude, & de Catherine Fillette; il eut de ce mariage: 1°. Louis qui ſuit. 2°. Renault, mort en affrique. 3°. Nicolas. 4°. François, morts tous deux ſans alliances. 5°. Charlotte, mariée à Adrien Petremol, ſeigneur de Roſieres, & controlleur-général des finances, mort en 1594. 6°. Anne Hennequin, épouſe de Louis des Fiefs, ſeigneur de la Ronce au païs Chartrain.

LOUIS HENNEQUIN, ſeigneur de Soyndre, & tréſorier-général de Champagne,

Digitized by Google

Champagne, épousa Claude Palluau, fille de Jean Palluau, seigneur de Villeneuve, secrétaire du roi, & intendant de la maison de Nevers, & de Jeanne Turbier, & qui se remaria en secondes nôces à Nicolas Parent, secrétaire de S. M; il eut de ce mariage: 1°. Henriette Hennequin, dame de Soyndre, mariée en 1602. à Pierre Poucher, maitre des comptes à Paris, dont elle fut seconde femme. 2°. Geneviève Hennequin, alliée par contrat du 19. janvier 1607, à Maximilien d'Abos, seigneur d'Erville, Brianville, Bois-Robert, & la Brosse.

Branche des seigneurs de Boinville, & des marquis d'Ecquevilly.

Michel Hennequin, septième fils de Simon Hennequin, seigneur de Savieres, &c. & de Gillette de la Garmoise, fut seigneur de Cury, & de Boinville; il mouruten 1519. & fut enterré avec sa femme morte en 1503. en l'église des Jacobins de Troyes, sous une tombe de marbre. Il avoit épousé Catherine Gobaille, fille de Nicolas Gobaille, écuier, seigneur de Crecy, &c. & de Marie de Sanfacq, dont il eut: 1°. Nicolas Hennequin, prieur de S^t. Paul, chanoine de l'église de Paris, & président des enquêtes du parlement. 2°. Oudart qui suit. 3°. Dreux, qui a fait la branche des seign. d'Assy. 4°. Anne Hennequin, mariée à Jean Luillier, seign. de Boulencourt, &c. & président en la chambre des comptes de Paris.

Oudart Hennequin, II du nom, seign. de Boinville, controlleur-général des finances entre Sene & Yone, fut reçu en la charge de maitre des comptes de Paris, créée en sa faveur le 16. mars 1551; il mourut en 1597, & fut inhumé en l'église de S^t. Merry. Il avoit épousé en 1521. Jeanne Michon, fille de Charles Michon, seigneur de Bagnolet, &c. & de Marguerite Chambellan, dont il avoit eu: 1°. Pierre qui suit. 2°. Jean Hennequin, seigneur de Cury, Genicourt, baron de Villepinte, reçu maitre des comptes le 12. janvier 1561, ensuite grand audiancier de France, & enfin intendant des finances, qui épousa Charlotte le Grand, fille de Benoit le Grand, chevalier, seigneur du Plessis, maitre des requêtes, & de Charlotte de Boudeville, dont il eut douzeenfans, entr'autres, les trois suivans, les autres étant morts sans postérité: 1°. Jean-Jacques Hennequin, reçu chevalier de Malthe au grand prieuré de France en 1604, & qui mourut en Sicile en 1628; le 12. juillet 1627, il avoit donné à l'ordre les seigneuries de Cury, Genicourt & Villepinte, à condition d'en faire un bailliage qui seroit joint à celui de la Morée; qu'il en seroit le premier bailly, portant la grand'croix, & après lui ses neveux Robert & Nicolas de Boufflers, & à la charge de faire dire deux messes en la chapelle de Cury, l'une le 24. février, l'autre le 4. novembre de chaque année, & une autre messe à l'honneur de la S^te. Vierge, tous les samedis; ce qui fut confirmé par bulle du pape Urbain VIII, du 16. octobre 1627. 2°. Henry, ou, selon les archives de Malthe, François Hennequin, reçu chevalier de cet ordre en 1606, & tué au siège de la Rochelle en 1622. 3°. Lucie Hennequin, mariée par contrat du 3. octo. 1612. à François de Boufflers, comte de Caigny, grand-bailly de Beauvais, vicomte de Ponches & châtelin de Milly. Oudart Hennequin eut encore de Jeanne Michon, 3°. Antoinette Hennequin, alliée à Jean Brachet, seigneur de Portmorant, Frauville, &c. secrétaire du roi. 4°. Jeanne Hennequin, épouse de Jean de Mesmes, seigneur de Noisy, conseiller d'état & chancelier de Navarre.

Pierre Hennequin, seign. de Boinville, reçu conseiller au parlement de

de Paris le 26. novembre 1556, fut pourvu de la ſixième charge de préſident à mortier, que le roi avoit créée en ſa faveur par édit du mois de ſév. 1568, *pour le connoître*, dit l'édit, *perſonage de probité & de littérature*. Mais les difficultés qui ſe rencontrèrent ſur la vérification de cet édit, retardèrent ſa réception juſqu'au 9. avril ſuivant, qu'il fut inſtallé dans cette charge par l'exprès commandement du roi, qui chargea ſon procureur-général de dire à la cour: " Que perſonne n'avoit pourſuivi l'expédition » de *cet édit*, & qu'il l'avoit fait de ſon propre mouvement, ſans prière ni » ſollicitation de perſonne". *Voyez Morery ſur cet article.* Pierre Hennequin mourut le 11. août 1577, & fut inhumé en l'égliſe de S^t. Merry, auprès de ſon père & de ſa mère. Il avoit épouſé en 1560. Marie Bruſlart, morte en 1578, fille de Jacques Bruſlart, conſeiller au parlement de Paris, & d'Iſabelle le Picart: il eut de ce mariage: 1°. Oudart qui ſuit. 2°. Renée, épouſe de Nicolas Hennequin, III du nom, ſeigneur du Perray, &c. 3°. Marie Hennequin, alliée: 1°. à Olivier le Fevre, ſeigneur d'Eaubonne, préſident en la chambre des comptes de Paris; & 2°. à Antoine de la Marck, comte de Braîne.

OUDART HENNEQUIN, III du nom, ſeigneur de Boinville, & maître des requêtes de l'hôtel, épouſa en 1597. Renée Potier, fille de Nicolas Potier, ſeigneur de Blancmeſnil, préſident à mortier au parlement de Paris, & chancelier de la reine Marie de Médicis, & d'Iſabelle Baillet: il eut de ce mariage: 1°. Pierre Hennequin, ſeigneur de Freſnes, conſeiller au même parlement, mort ſans poſterité en 1660. 2°. Nicolas qui ſuit. 3°. 4°. & 5°. Jeanne, Charlotte & Marie Hennequin, mortes ſans alliances.

NICOLAS HENNEQUIN, baron d'Ecquevilly, capitaine-général des toiles de chaſſe, tentes & pavillons du roi, & de l'équipage du ſanglier, mourut au mois de février 1653. Il avoit épouſé en 1639. Anne Sarrus, morte en 1681, & fille de Michel Sarrus, conſeiller au parlement de Paris, & d'Antoinette le Preſtre; il eut de ce mariage: 1°. Pierre Hennequin, chevalier, marquis de Freſnes, mort ſans poſterité en 1718, & qui s'étoit allié à Éliſabeth, fille de Charles Girard, ſeigneur du Tillay, préſident en la chambre des comptes de Paris, & d'Eliſabeth de Bailleul. 2°. André qui ſuit. 3°. Henry. 4°. Claude lieutenant aux gardes, & qui de Marie-Charlotte Milon, morte en 1688, avoit eu Alexis Hennequin, reçu page en la grande écurie du roi en 1699. 5°. Nicolas, & quatre filles.

ANDRÉ HENNEQUIN, marquis d'Ecquevilly & de Freſne, ſeigneur de Balaſtre, baron de Hez en Artois, page de la chambre du roi, puis capitaine-général des toiles de chaſſe, tentes & pavillons de S. M. en la place de ſon père, & enſuite lieutenant de la capitainerie de S^t. Germain-en-Laye, mourut en ſa tèrre de Freſne le 27. décembre 1723, âgé de quatre-vingt-ſept ans. Il avoit épouſé en 1682. Marie-Thérèſe-Euphraſie de Marillac, fille de Michel de Marillac, conſeiller d'état, & de Jeanne Potier d'Ocquerre, dont il eut: 1°. un fils abbé de Maiſières, ordre de Cîteaux. 2°. Auguſtin-Vincent qui ſuit. 3°. Anne-Madelaine, mariée le 18. février 1706. à Louis Gigault, marquis de Bellefons, gouverneur du château de Vincennes, & morte le 1. juin 1708, âgée de vingt-deux ans. 4°. Thérèſe Hennequin, qui épouſa le 28. janv. 1717. Louis le Pelletier, marquis de Villeneuve, préſident à mortier au parlement de Paris, & enſuite premier préſident.

AUGUSTIN-VINCENT HENNEQUIN, marquis d'Ecquevilly & de Freſne, ſeigneur de Balaſtre, &c. guidon des gendarmes de la garde, brigadier des armées du roi, capitaine de la vénerie, &c. mourut en ſon

Digitized by Google

ſon château près de Meulan, le 8. décembre 1749. Il avoit épouſé en 1714. Madelaïne du Mouceau, fille de Charles du Mouceau, ſeigneur d'Ollinville, &c. intendant des armées de S. M, & de Marie-Charlotte Camus des Touches, morte d'apoplexie le 8. mars 1739; & qui lui a laiſſé pluſieurs enfans.

Branche des ſeigneurs d'Aſſy.

DREUX HENNEQUIN, ſeigneur d'Aſſy, troiſième fils de Michel Hennequin, ſeigneur de Cury & Boinville, & de Catherine Gobaille, fut fait ſécretaire du roi, & enſuite maître des comptes à la place de Jean l'Huillier; il fut depuis pourvu, par lettres du dernier juin 1537, de la charge de premier préſident de la chambre des comptes de Paris, en ſurvivance d'Aymar Nicolaï ſon beau-père; & mourut en 1550. Il avoit épouſé Renée Nicolaï, fille d'Aymar Nicolaï, ſeigneur de S^t. Victor, premier préſident de ladite chambre des comptes, & d'Anne Baillet. Il eut de ſon mariage: 1°. Antoine qui ſuit. 2°. Oudart qui ſuivra après la poſtérité de ſon frère. 3°. René, ſeigneur de Sermoiſes & de Vincy, rapporté de même après le précédent. 4°. Aymar, évêque de Rennes en 1575, & nommé à l'archevêché de Reims après la mort du cardinal de Pellevé, arrivée en 1594. Il prêta ſerment en qualité de duc & pair le 2. avril de la même année, & mourut en 1596. ſans avoir pris poſſeſſion de cet archevêché. 5°. Nicolas, rapporté après ſes deux frères. 6°. Jérôme, qui fut d'abord conſeiller au parlement de Paris, enſuite évêque de Soiſſons, mort le 10. mars 1619. âgé de ſoixante-douze ans. 7°. Jean, tréſorier de France. 8°. Jeanne, religieuſe. 9°. Anne, mariée à André de Hacqueville, maître des requêtes & préſident au grand conſeil. 10°. Marie Hennequin, épouſe de Jean Courtin, ſeigneur de Rozay, qui mourut doïen des conſeillers au parlement en 1633.

ANTOINE HENNEQUIN, ſeigneur d'Aſſy, &c. conſeiller au parlement de Paris & préſident aux requêtes du palais, mourut en 1621, & avoit épouſé Jeanne Hennequin ſa couſine, fille de Nicolas Hennequin, ſeig. du Perray, &c. & de Jeanne Sallard, dont il eut: 1°. Antoine Hennequin, tué au ſiège d'Anneſis en 1597. 2°. Catherine, alliée: 1°. à Charles de Balſac, ſeigneur des Dunes; 2° à Céſar de Balſac, ſeigneur de Gié & comte de Graville; & 3°. à Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis, chevalier des ordres du roi.

OUDART HENNEQUIN, II du nom, ſeigneur de Chanteraine, ſecond fils de Dreux Hennequin & de Renée Nicolaï, fut reçu auditeur des comptes le 26. juillet 1563. à la place de Guillaume Lotin, & mourut en 1587. Il avoit épouſé Madelaine Bouchet *ou* Boucher, dont il eut: 1°. Antoine, mort ſans alliance. 2°. Dreux Hennequin, conſeiller au parlement de Paris, mort abbé de Bernay au mois de mars 1651. âgé de ſoixante-dix-ſept ans. 3°. André, reçu maître des comptes à Paris le 6. février 1619. à la place de Raoul le Feron, & mort ſans alliance en 1636. 4°. Éliſabeth, épouſe dudit Raoul le Feron. 5. Gabrielle, alliée à Denys Faydeau, ſeigneur de Brou & conſeiller d'état, morte en 1657.

RENÉ HENNEQUIN, ſeigneur de Sermoiſes & de Vincy, conſeiller au parlement de Paris en 1567, maître des requêtes en 1572, & troiſième fils de Dreux Hennequin & de Renée Nicolaï, épouſa Marie de Marillac, ſœur du maréchal de France de ce nom, & fille de Guillau. de Marillac, ſeigneur de Ferrieres, & intendant des finances, & de Renée Alligret. Il

eut de ce mariage quatre filles religieuſes. 5°. Louiſe Hennequin, morte en 1623, & qui avoit été mariée; 1°. à Pierre Boucher, ſeig. d'Orſay, Hoüilles, &c. conſeiller au parlement de Paris; & 2°. à Sébaſtien le Hardy, ſeigneur de la Trouſſe, & grand-prévôt de l'hôtel. 6°. Marie Hennequin, alliée à Nico. de Gleiſenove, ſécretaire des commandemens de monſeigneur le duc de Lorraine.

NICOLAS HENNEQUIN, ſeigneur du Fay & de Ville-Valier, ſécretaire des finances du roi & du duc d'Anjou, maître-d'hôtel ordinaire de S. M, & cinquième fils de Dreux Hennequin, & de Renée Nicolaï, épouſa Marguerite le Feron, fille d'Antoine le Feron, ſeigneur de Villechien, & d'Anne le Picart, dont il eut: 1°. Antoine Hennequin, ſeigneur du Fay & de Vincy, né en 1578, qui ſervit longtems dans les armées, & qui enſuite ſe retira dans la maiſon de S^t. Lazarre où il mourut en 1645. 2°. Iſabelle, morte ſans alliance. 3°. Marie, alliée le 14. ſeptemb. 1605. à Louis Arbaleſte, vicomte de Melun & ſeigneur de la Borde-Neron.

Branche des ſeigneurs de Lentages & de Curel.

JEAN HENNEQUIN, II du nom & ſecond fils d'Oudart Hennequin & de Guillemette de Mergey, fut conſeiller & avocat du roi à Troyes, & décéda en 1483. Il avoit épouſé Guillemette de la Garmoiſe, fille de Pierre de la Garmoiſe; & ſœur de Gillette de la Garmoiſe, femme de Simon Hennequin ſeigneur de Savieres, ſon frère aîné. Il eut de ſon mariage: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Oudart, grand archidiâcre de Troyes. 3°. François, qui a fait la ſeconde branche des ſeigneurs de Lentages, rapportée ci-après. 4°. Nicole, épouſe de Guyot le Pelé, ſeigneur de S^t. Paré. 5°. Catherine, alliée à Guillaume Dubois, ſeig. de Ligneraille. 6°. Henriette, mariée à Philip. l'Huillier, conſeiller & avocat-général au parlement de Paris, morte en 1487. 7°. Jeanne, femme de Nicolas de Mauroy, ſeig. de Collaverdey, lieutenant-général du bailliage & ſiège préſidial de Troyes. 8°. Gillette Hennequin, qui épouſa Jacques de Hacqueville.

JEAN HENNEQUIN, III du nom, conſeiller & avocat au ſiège préſidial de Troyes, & ſeigneur de Lentages, épouſa: 1°. Anne Baillet, fille de Jean Baillet, ſeign. de Sceaux, maître des requêtes, & de Nicole de Freſnes. 2°. Lucie de Longeville, fille de Nicolas de Longeville, ſeigneur de Liſle-en-Rigaut; il eut du premier lit: 1°. Oudart Hennequin, évêque de Senlis en 1526, & de Troyes en 1527. Il fut enſuite premier aumônier du roi François I qu'il ſuivit en Italie & en Eſpagne, & mourut en 1544, après avoir fait achever l'égliſe cathédrale de Troyes, la maiſon épiſcopale, & le jubé de l'égliſe S^t. Merry à Paris. 2°. Jean Hennequin, grand archidiâcre de Troyes & abbé de Baſſe-Fontaine; du ſecond lit ſortirent: 1°. François qui ſuit. 2°. Jean Hennequin, qui s'allia à Oudette de Maucervel. 3°. Collette, épouſe de Pierre de Gié, Bailly de Langres.

FRANÇOIS HENNEQUIN, fut le premier qui paſſa dans le Barrois, qui étoit la patrie de Louiſe de Longeville ſa mère, ainſi qu'il eſt prouvé par une enquête faite à Bar du 25. novembre 1613; par la dépoſition de Nicolas Hennequin, conſeiller d'état & privé du roi T. C, & par pluſieurs lettres-patentes des ſouverains. Il épouſa en 1537. 1°. Nicole Hebert, fille de Noël Hebert, écuier, capitaine des portes dudit Bar; & 2°. Marguerite de Dramart, fille de François de Dramart, avocat au parlement, exerceant en ladite ville; il eut du premier lit: 1°. Claude Hennequin, lieutenant-colonel du régiment de Poupart, & qui mourut à Nancy

à Nancy, ſans avoir été marié, après avoir ſervi longtems en Hongrie, & rendu pluſieurs grands ſervices aux ducs de Lorraine, dont il étoit penſionnaire. 2°. Nicole, épouſe de Claude Dupuy. 3°. Jeanne, morte religieuſe; du ſecond lit vinrent: 1°. Nicolas qui ſuit, & quatre autres fils, dont on ne voit pas les alliances.

NICOLAS HENNEQUIN, ſuivit le duc de Mercœur en Hongrie: Il ſe retira enſuite à Nancy auprès de Claude ſon frère aîné, & y mourut en 1604. Il épouſa: 1°. Adeline de Bar, fille de Touſſaint de Bar; & 2°. Didiere Pinot: il eut du premier lit Jean Hennequin, mort en France officier au régiment des gardes; & du ſecond lit ſortirent: 1°. François qui ſuit. 2°. & 3°. Judith & Anne Hennequin, mortes ſans alliances.

FRANÇOIS HENNEQUIN, Il du nom, ſeigneur de Pullenoy, ſécretaire de Chriſtine de Lorraine, & enſuite intendant de la maiſon du duc Nic. François, obtint du duc Charles IV des lettres de reconnoiſſance de gentilleſſe du 20. janvier 1639, & épouſa: 1°. Louiſe de Fourny, fille de Sébaſtien de Fourny, *dit* du Jonc, gouverneur des pages du Cardinal de Lorraine, & d'Antoinette de Pullenoy; & 2°. le 1. ſeptemb. 1660, Jeanne de la Grange, veuve de François de la Haye, baron des Salles & de Curel, & fille de Jean-Jacques de la Grange, chevalier, vicomte de Soulangis, &c. & de Gabrielle de Rochechouart, ſa première femme. Il n'eut point d'enfans du ſecond lit; du premier ſortirent: 1°. Ferdinand qui ſuit. 2°. Marthe Hennequin, née à Vienne en Autriche en 1644.

FERDINAND HENNEQUIN, ſeigneur de Gellenoncourt, & baron du S^t. Empire par diplôme du 6. avril 1650, nâquit à Florence le 29. octobre 1635; il fut fait gentilhomme de la chambre du roi de France, par lettres du 12. octobre 1660, enſuite gouverneur de la principauté de Gorze, & enfin commandant d'une compagnie de chevaux-legers de la garde. Il épouſa Catherine Georgette de la Haye, baronne de Curel, fille de Franç. de la Haye, baron des Salles, ſeig. de Freſnel, d'Adomeſnil, &c. & de Jeanne de la Grange d'Arquien ſa belle mère; il eut de ce mariage: 1°. Pierre-Louis. 2°. Charles. 3°. Nicolas-François qui ſuit; 4°. une fille.

NICOLAS-FRANÇOIS HENNEQUIN, comte de Curel, baron de Freſnel, ſénéchal de la principauté de Joinville, ſeig. de Gellenoncourt, Adomeſnil, &c. nâquit à Paris au palais d'Orléans le 28. mars 1662; & fut reçu page de la grande écurie du roi Louis XIV en 1680; il fut enſuite grand louvetier de Lorraine, & enfin conſeiller d'état de S. A. R. le duc Léopold. Il épouſa: 1°. par contrat du 20. avril 1693, Éliſabeth le Prudhomme, fille de Blaiſe-Ignace le Prudhomme, ſeign. de Vitrimont, Monhairon, &c. & de Catherine de Chaſtenoy; & 2°. en 1728. N.. de Roncourt, fille de N.. de Roncourt, ſénéchal de la Mothe & Bourmont: du premier lit vint Nicolas Hennequin, ſeigneur de Gellenoncourt, &c. major de la gendarmerie de S. A. R, qui épouſa Marie-Marthe-Louiſe de Créder, morte ſans enfans. Du ſecond lit ſortirent pluſieurs enfans.

Seconde branche des ſeigneurs de Lentages.

FRANÇOIS HENNEQUIN, ſeigneur de Lentages, & troiſième fils de Jean Hennequin, & de Guillemette de la Garmoiſe, épouſa Jacquette Léguizé, dont il eut: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Jeanne, épouſe de Guillaume le Comte. 3°. Guillemette Hennequin, alliée: 1°. à Denis Cochot, & 2°. à Chriſtophe Meniſſon.

NICOLAS HENNEQUIN, ſeigneur de Lentages, épouſa Jeanne Ludot, dont il eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Nicolas, prieur de N. D. des Vertus.

3°. Oudart, mort sans alliances. 4°. Jean, qui de Louise de Mercure sa femme, eut deux fils morts de même, & deux filles. 5°. Jacquette. 6°. Jeanne, femme de Nic. Arnoult. 7°. Cath. épouse de Jean du May ; 8°. une fille.

François Hennequin, Il du nom, seigneur de Lentages, épousa 1°. Catherine Camusat ; & 2°. Barbe de Clerey, fille de Denis de Clerey, seigneur de Vaubercy, & de Jeanne Molé. Il eut du premier lit : 1°. Franç. mort jeune. 2°. Nicolas qui suit, & deux filles mortes sans alliances : du second lit sortirent : 1°. Jean, qui épousa Marie Angenoust, dont il eut quatorze enfans, entr'autres, Marie, femme d'Emmanuel Mauclerc, lieutenant-général du bailliage de Vitry-le-François, & Anne Hennequin, épouse de François de Coussy ; les douze autres étant morts sans alliances. 2°. Oudart Hennequin, chanoine de Troyes, & doyen de S^t. Etienne. 3°. François, qui en 1616. mourut sans enfans d'Anne de S^t. Aubin sa femme. 4°. Louis Hennequin, tige de la branche des seign. de Charmont, rapportée cy-après.

Nicolas Hennequin, seigneur de Lentages, épousa : 1°. Jeanne Huez, & 2°. Catherine Pailliot. Il eut du premier lit : 1°. François Hennequin, né en 1573, & mort sans alliance. 2°. Marie. 3°. Marie Hennequin, épouse de Jacques de Combles : du second lit sortirent dix enfans morts jeunes, ou sans alliances.

Branche des seigneurs de Charmont.

Louis Hennequin, seigneur de Charmont, Collaverdey, &c. & quatrième fils de François Hennequin, seigneur de Lentages, & de Barbe de Clerey, se rendit recommandable par ses emplois, & par plusieurs commissions importantes, dont il fut honnoré par les rois Henry III & Henry IV ; il fut secretaire du cabinet, conseiller d'état entrant au conseil, intendant & chef du conseil du prince de Conty, & du comte de Soissons, auprès du quel il fut placé par le roi. Il se trouva en 1588. au siège de Montmélian en Savoye ; l'année suivante Henry III l'envoya à S^t. Quentin, pour conférer avec le duc de Longueville, & ensuite à Dieppe. Il suivit le roi Henry IV au combat d'Arques & à la bataille d'Ivry, & mourut en 1649. à Paris, où il fut inhumé dans l'église de S^t. André-des-Arts. Il avoit épousé Antoinette de Mauroy, fille unique de François de Mauroy, seigneur de Collaverdey, & de Marguerite Marguena : il eut de ce mariage : 1°. François qui suit. 2°. Jean, capitaine au régiment d'Orléans, mort jeune. 3°. Antoine, prêtre. 4°. Benigne, seigneur de Charmont, capitaine au régiment de Champagne, en laquelle qualité il commanda l'attaque, & pris les forts du Môle de Tarragone, sous les ordres du maréchal de la Mothe ; en récompense duquel service le roi lui donna une compagnie dans son régiment des gardes, avec une pension de deux mille livres. Il fut tué en 1653. au siège de S^te. Menehoult, étant maréchal-de-camp, & avoit épousé Madelaine de Brouilly de Prennes. 5°. Pierre. 6°. Antoine, morts jeunes. 7°. Antoinette, religieuse. 8°. Marguer. Hennequin, alliée à Charles de Cardonne, baron d'Anglure, écuier ordinaire de l'écurie du roi. 9°. Marie, épouse de Michel de Noël, seigneur de Burcheres, & trois autres filles religieuses.

François Hennequin, III du nom, seigneur de la Barre, Fontaine, Charmont, &c. & conseiller au grand conseil, mourut le 14. mars 1659. Il avoit épousé Anne Pingré de Farainvilliers, fille de Henri Pingré, secretaire du roi, & d'Isabeau Raguenet, & sœur de Pierre Pingré, évêque de

de Toulon. Elle mourut le 14. octobre 1683, & avoit eu de ſon mariage: 1°. Louis-François Hennequin qui ſuit. 2°. François, reçu conſeiller-clerc au parlement de Paris le 27. février 1671, & mort chanoine de la cathédrale de ladite ville le 5. avril 1709. 3°. Claude, mort chanoine de la même égliſe, le 8. janvier 1738, âgé de 84. ans. 4°. & 5°. Charles & Antoine, morts jeunes. 6. Antoinette, religieuſe. 7°. Marguerite, mariée à Antoine le Feron, conſeiller au grand conſeil, morte en 1712. 8. Madelaine, morte fille.

Louis-François Hennequin, ſeign. de Charmont, Collaverdey, &c. conſeiller, enſuite procureur-général du grand conſeil, par lettres du 11. mars 1671, fut nommé premier préſident du parlement de Normandie, par le roi Louis XIV en 1691, charge dont il remercia S. M, & mourut le 18. novembre 1708. Il épouſa: 1°. Anne de Pouſſemothe de l'Étoile, fille d'Édouard de Pouſſemothe de l'Étoile, ſeigneur de Chenouſt, maître des comptes de Paris, & de Marie Boüette, qui mourut ſans enfans, au mois de décembre 1662; & 2°. Marguerite l'Hoſte, morte le 26. janv. 1723. âgée de 74. ans, & enterrée avec ſon mari en leur chapelle ſituée dans l'égliſe de la miſſion de S^t. Lazare à Paris; de ce ſecond lit vinrent: 1°. Louis-Léonor, docteur en théologie. 2°. Jean-Antoine qui ſuit. 3°. Jean, mort jeune. 4°. Nicolas-François, gouverneur des ville & château de Bar-ſur-Seine, capitaine de vaiſſeau, inſpecteur des compagnies-franches de la Marine à Breſt, chevalier de l'ordre militaire de S^t. Louis, & qui ſe diſtingua en pluſieurs occaſions. 5°. Charles-Franç. lieutenant de vaiſſeau, mort en l'iſle S^t. Domingue, en 1696. au mois d'août. 6°. Michel-Antoine, mort au ſervice du roi au mois de décembre 1699. 7°. Marie. 8°. Marie-Marguerite, religieuſe. 9°. Gabrielle-Félicité, mariée à Jacques d'Aubeterre, chevalier, ſeigneur de Vaux, &c. comte de Jully-le-Châtel, & pour lors capitaine de cavalerie. 10°. Marie-Perpetue Hennequin, religieuſe.

Jean-Antoine Hennequin, chevalier, ſeigneur de Charmont, Collaverdey, &c. baron de Chaſſenay, fut d'abord page du roi, & capitaine dans ſon régiment; ayant pris le parti de la robe, il fut reçu conſeiller au grand conſeil, & grand rapporteur en la chancellerie en 1692, & fut fait procureur-général dudit grand conſeil en 1694, ſur la démiſſion de Louis-François Hennequin ſon père. En 1701. il fut nommé ſécretaire du cabinet du roi, & la même année il fut envoié à Veniſe, en qualité d'ambaſſadeur: étant de retour en France, S. M. lui accorda un brevet de retenue de cent mille livres, ſur la charge de ſécretaire du cabinet; & elle le nomma en 1705. ſécretaire des commandemens de monſeigneur le duc de Bourgogne. Il épouſa Louiſe-Eliſabeth de Marcillac, fille de N. de Marcillac, ſeign. d'Arc & de Charaſſe, dont il eut: 1°. Louiſe-Eliſabeth Hennequin, mariée le 26. juillet 1714, à Joſeph Trudaine, ſeigneur d'Auſſy & de Riancourt, capitaine-lieutenant des gendarmes de Bretagne, brigadier des armées du roi, inſpecteur-général de la gendarmerie, & commandeur de l'ordre roial & militaire de S^t. Louis. 2°. Françoiſe-Eliſabeth Hennequin, morte jeune.

Cette famille a toujours été très-conſidérée par les ſouverains, auxquels elle a auſſi été toujours fort attachée. En 1653. le roi Louis XIV lui accorda les lettres de reconnoiſſance de ſa gentilleſſe & de ſon ancienneté; & pour leur donner plus de poid, il fit attacher ſous le contre-ſcel, ſa généalogie, avec les certifiats de ſes généalogiſtes & hiſtoriographes. En 1623. neuf témoins ouïs judiciairement par Antoine de l'Égliſe, lieutenant-général du bailliage de Bar, dépoſérent: " Que François

Hennequin

» Hennequin étoit iſſu des ſeigneurs de Lentages, & originaires de Troyes, » d'où le biſaïeul dudit François étoit ſorti pour entrer au ſervice des ducs » de Lorraine, & avoit fait ſouche audit Bar ". Le 5. novemb. de la même année Nicolas Hennequin, ſeigneur du Fay & de Vincy, conſeiller d'état du roi de France, fit la même déclaration à Paris devant notaires, & avoua ledit Franç. Hennequin pour ſon parent, iſſu de Jean Hennequin ſeig. de Lentages, & qu'il étoit ſorti de Troyes pour aller ſervir les ducs de Lorraine.

HENNEQUIN (Jean), *dit* la Vallée, originaire de Brabant, & capitaine d'infanterie au régiment du Meſtre-de-Camp le ſieur d'Eſne, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 25. août 1594, " En conſidération de ſes ſervices, & notamment à l'aſſaut donné » à la forteresſe de Coiffy, où par deux diverſes fois & malgré l'effort de » l'ennemi, il avoit donné juſqu'au deſſus de la bréche & contraint l'ennemi » de quitter pour un tems ladite bréche, &c. "

Porte d'azur, à la faſce d'or, ſurmontée d'un lion naiſſant de même, tenant en ſes pattes une épée d'argent emmanchée d'or; & pour cimier une pannache d'or, d'azur & d'argent, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 136. verſo régiſt. 1594.*

HENNEQUIN (Joſt), ci-devant aſſeſſeur en la prévôté bailliagère de Bouzonville, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 28. juin 1719, " En conſidération de ſes ſervices dans les fonctions de ſon emploi, » & dans les commiſſions dont il a été chargé ſur les frontières de l'état » pendant la dernière guerre. " Porte de gueules, à la faſce d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles de même, & en pointe d'une roſe à cinq feuilles d'or, boutonnée d'argent; & pour cimier la roſe de l'écu, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 99. régiſt. 1719.*

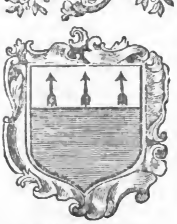

HENNEY (Jean), d'Ogéviller, fut annobli par lettres données à Nancy le pénultième jour du mois de mai 1556. Porte d'azur, au chef d'argent, chargé de trois dards de gueules nervés d'or. *Tréſor des chartres, fol. 227. verſo régiſt. 1556.*

HENNEZON (Jean), docteur ès droits, fut annobli par lettres du grand duc Charles, expédiées à Nancy le 19. ſeptembre 1563. Porte d'argent, à la faſce d'azur, chargée de trois panthères paſſantes d'or, accompagnées de trois eſcarboucles pommettées de gueules, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de panthère, iſſante de deux pennes d'argent, chargées d'une eſcarboucle de gueules, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 17. verſo régiſt. 1563.*

JEAN

JEAN HENNEZON, natif de S^t. Mihiel, lieutenant-général du bailliage de Bar, enſuite conſeiller des grands-jours de S^t. Mihiel à la création de ce tribunal, & par proviſions du 8. octobre 1571; & enfin préſident, par lettres du 13. ſeptembre 1589; étoit mort le 4. janvier 1594, que ſa veuve eſt mentionnée dans des repriſes dudit jour. Il avoit épouſé Chret. *ou* Catherine Didelot, fille de Chriſtophe Didelot, *dit* de Signeules, ſécretaire d'état & auditeur des comptes de Lorraine, & d'Agnès Warin, dont il eut: 1°. Jean, qui tua ſon père d'un coup de carabine en voulant tirer ſur un ſoldat qui l'inſultoit; & qui mourut de chagrin de cet accident, étant encore jeune & ſans enfans. Il avoit épouſé Anne Mauljean, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Charles Sarrazin, écuier, ſeigneur de S^t. Agnan, conſeiller d'état, fille de Jean Mauljean, ſeig. de Lionville, &c. capitaine-prévôt d'Apremont, & de Claudine de Bar ſa première femme. 2°. Henri qui ſuit. 3°. N. Hennezon, épouſe de Jacob Royer, avocat à S^t. Mihiel.

HENRI HENNEZON, procureur-général des terres de Marville, communes entre le roi d'Eſpagne & le duc de Lorraine, puis procureur-général des grands-jours de S^t. Mihiel, & conſeiller d'état, épouſa Lucie Sarrazin, fille de Charles Sarrazin, écuier, ſeigneur de S^t. Agnan, conſeiller d'état & échevin en la juſtice de Nancy, & de Catherine de Gondrecourt ſa première femme, dont il eut: 1°. Jean Hennezon, religieux bénédictin ſous le nom de dom Henri, qui fut ſucceſſivement prieur de S^t. Èvre, abbé de S^t. Avold, puis de S^t. Mihiel en 1666, & qui mourut le 21. ſeptembre 1689. à quatre heures du matin, âgé de ſoixante-onze ans. 2°. Chriſtine *ou* Chrétienne Hennezon, mariée: 1°. à Nicolas Humbert de Girecour, dont elle étoit veuve le 4. ſeptembre 1649; & 2°. à Franç. Faillonet, écuier, prévôt de Hattonchâtel.

HENNIN. *Voiez* NAVIER (Stef).

HENRION *ou* HENRYON (Michel), fut annobli par lettres de Chriſtine de Dannemarck, ducheſſe de Lorraine, & Nicolas comte de Vaudémont, tuteurs du grand duc Charles, données le 25. août 1551. Porte d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois tortuës de ſable, deux en chef affrontées, & une en pointe. *Héraulderie de Lorraine.*

MICHEL HENRYON épouſa Nicole Beaudoulx, dont il eut, entr'autres enfans, une fille, qui épouſa René Gaynot, avocat à Bar, & lieutenant en la gruërie de ladite Ville; &, ſelon toutes les apparences, Jeanne Henrion, femme de Martin Hauſſonville, qui en eut un fils nommé Michel Hauſſonville; à qui il fut permis de prendre le nom de ſa mère. *Voiez* HAUSSONVILLE (Michel).

HENRY (Melchior), originaire de Thionville, fut annobli par l'empereur Charles-Quint le 5. août 1551. Porte de gueules, à un bâton noueux d'or, péri en bande, accompagné de ſeize larmes d'argent, huit en chef poſées trois, trois, deux, & huit en pointe, poſées deux, trois, trois. *Héraulderie de Lorraine.*

Nous

Nous avons vu plusieurs généalogies de cette famille, qui ne sont point d'accord sur l'époque de son annoblissement. Les unes prétendent que l'on doit s'en tenir à celle fixée par la *héraulderie*, qui est le seul oracle que l'on puisse consulter sur cette matière, & à tous les *nobiliaires* de la province ; & les autres soutiennent que ce ne fut point des lettres de noblesse qui furent accordées à MELCHIOR HENRY le 5. août 1551; mais un diplôme de Ferdinand d'Autriche, frère de Charles-Quint, & élu roi des romains en 1531, par lequel il l'eleve à la qualité *de chevalier du S. Empire.*

Quelqu'opposées que paroissent être entr'elles ces *généalogies*, elles peuvent être conciliées sur l'objet qui les divisent. Il peut être que le diplôme du roi Ferdinand, contenoit un annoblissement, auquel étoit ajouté le titre particulier de chevalier du S^t. Empire, ce qui est ordinaire, & ce qui a pu apporter de la différence dans les sentimens, chacun n'ayant pris dans *l'énoncé* de ce diplôme, que ce qui pouvoit favoriser le sien; *ou* que ce même prince ayant accordé audit MELCHIOR HENRY le diplôme dont il s'agit, & qui ne pouvoit lui donner aucune prérogative en Lorraine, la reine Christine l'eût confirmé, pour qu'il pût jouir de celles qui y sont attachées. Il seroit facile de trouver des exemples de ce que nous ne faisons que rapporter comme conjecture sur l'état dudit Henry. Au reste, nous ne nous trouverions pas dans des embarras de cette espèce, ainsi que dans bien d'autres, relatifs à cet ouvrage, si, comme nous en avons prié plusieurs fois ceux qui y étoient intéressés, ils eussent bien voulu nous communiquer leurs archives. Quoiqu'il en soit, nous allons en donner la filiation sur laquelle sont d'accord toutes ces *généalogies*.

MELCHIOR HENRY, seigneur de Séchamp, terre qu'il avoit achetée des comtes de Salm, fut d'abord conseiller-auditeur des comptes, ensuite conseiller d'état, & régistrateur des patentes du grand duc Charles, par lettres du 4. octobre 1563. Pendant la minorité de ce prince, il fut employé dans les principales affaires de l'état; la reine Christine le fit sur-intendant des siennes dans les comté de Blâmont & seigneurie de Deneuvre, & l'envoya plusieurs fois vers Ferdinand d'Autriche, alors roi des romains. Il avoit épousé par contrat du 28. avril 1551. Jenon Frische; fille de Jean Frische, demeurant à Lunéville, & de Barbe Baxart, *ou* Baxai, avec laquelle il acquit de noble Guérard Poiresson, par contrat passé le 13. novembre 1568, avec faculté de rachat, un bien-fief sis à Veroncourt, *dit* le gagnage des Pilliers; le 8. novembre 1571, ils le rachetèrent une seconde fois de Georges Mainbourg, & d'Élisabeth Poiresson sa femme. Ils eurent de leur mariage: 1°. Louis Henry qui suit. 2°. Christine Henry, dame de Séchamp en partie, & qui épousa Simon Fournier, auditeur des comptes, par lettres accordées le 30. décembre 1583, sur la démission de son beau-père. 3°. Renée Henry, née le 6. mars 1573, & mariée par contrat du 17. mars 1589, à Charles de Rennel, conseiller d'état du duc Charles IV.

LOUIS HENRY DE SÉCHAMP, seigneur dudit lieu, chevalier du S^t. Empire, conseiller & sécretaire ordinaire du grand duc Charles, fut fait régistrateur des patentes de S. A, par lettres accordées le 12. mars 1584. sur la démission de Melchior Henry son père, & auditeur des comptes, par autres lettres expédiées à Nancy le 11. juin 1596, pour la somme de cinq cent frans, & sur la résignation de Michel Bouvet son beau-père. Il avoit épousé, par contrat du 2. juillet 1589, Françoise Bouvet, qui se remaria à Jean-Baptiste de Bernier, gentilhomme de Sad. Altesse, & fille dudit Michel Bouvet, conseiller-sécretaire d'état, & ensuite président de

Digitized by Google

de la chambre des comptes de Lorraine, & d'Agnès de Beaufort. Ils eurent de leur mariage : 1°. Jacques Henry qui ſuit. 2°. Melchior, prieur commendataire de Neuviller, & chapelain de la chapelle du château de Bouconville, par lettres du 6. novembre 1633. 3°. Marthe religieuſe, au couvent des dames-prêcheresſes de Nancy. 4°. Jeanne. 5°. François, capucin. 6°. Claude Henry, ſeigneur de Séchamp en partie, qui épouſa Anne Bouchardet, fille de Guillaume Bouchardet, conſeiller du roi, & général de ſes monnoyes en Bourgogne, & de Marie Bernier, après la mort de laquelle il ſe fit capucin, n'en aïant eu qu'un fils nommé Louis.

JACQUES HENRY DE SÉCHAMP, ſeigneur dudit lieu, Agecourt, Maroncourt, &c. chevalier du S^t. Empire, gentilhomme de la chambre du cardinal de Lorraine, évêque de Metz & Strasbourg, & maître d'hôtel du duc François, fut envoïé à la cour de Madrid par le duc Charles IV en 1626, & épouſa : 1°. Françoiſe d'Arbois, fille de Claude d'Arbois & de Jacqueline Janin ; & 2°. Madelaine-Gabrielle de Beurthé, dame chanoineſſe d'Épinal, &, ſelon leſdites *généalogies*, fille d'Édouart de Beurthé, ſeig de Bouzillon, &c. &^t d'Anne de Mitry de Fayconcourt, & petite-fille d'Alexandre de Beurthé & d'Anne de la Ruelle, fille de François de la Ruelle & de Marguerite de Valdeck, fille d'Alexandre de Valdeck & de Jeanne de Mercy, fille de Jacques de Mercy ſeigneur dudit lieu, Friauville, &c. & de Comteſſe d'Aſpremont-Marcheville. Du premier mariage vinrent : 1°. René. 2°. François Henry, religieux dominiquain, & qui fit un accord avec ſon père le 19. août 1647. avant de faire ſes vœux. 3°. Marthe. 4°. Françoiſe, dame en partie de Séchamp, mariée, par contrat du 5. juin 1657, à Charles-Henri-François de Gellenoncourt, ſeigneur de Darnieulles, major du régiment d'Antinory. 5°. Marie Henry de Séchamp, épouſe de Louis Bannerot, comte d'Herbeviller, chambellan de l'empereur, colonel d'un régiment de dragons à ſon ſervice, & gouverneur de la Bavière pour S. M. I ; de laquelle il eut Jeanne Bannerot, mariée au comte de Drakonitz. Du ſecond lit ſortirent : 1°. Jacques-Paul Henry qui ſuit. 2°. Charles Henry tué à la bataille de Fleurus. 3°. Charles-Dominique, religieux dominiquain. 4°. Léopold mort jeune. 5°. Anne-Françoiſe Henry de Séchamp, épouſe de Louis de Serrière.

JACQUES-PAUL HENRY DE SÉCHAMP, ſeig. dudit lieu, chevalier du S^t. Empire, épouſa Marguerite Gaugné, dont il eut : 1°. Paul-Melchior qui ſuit. 2°. Françoiſe Henry.

PAUL-MELCHIOR HENRY DE SÉCHAMP, ſeigneur dudit lieu, chevalier du S^t. Empire, épouſa : 1°. Françoiſe Guerre, fille de Paul Guerre, receveur des finances à S^t. Nicolas, & d'Anne Gaillard. 2°. Marguerite de Rennel de Leſcut, fille du préſident de Leſcut. Il eut du premier lit Pierre-Paul-Melchior qui ſuit, & du ſecond ſortirent : 1°. Balthazard-Joſeph-Dieudonné, chanoine de l'égliſe de S^t. Diez. 2°. Balthazard-Benoît. 3°. Françoiſe-Scolaſtique. 4°. Marguerite. 5°. Charles-Sigisbert-François-Xavier.

PIERRE-PAUL-MELCHIOR HENRY DE SÉCHAMP, ſeigneur dudit lieu, chevalier du S^t. Empire, & capitaine au régiment d'Artois, épouſa en 1738. Joſephine-Charlotte de Carondelet, fille de Charles-François-Domin. comte de Carondelet, & d'Émérentianne de Prouville, baronne de Potel, dont il a eu : 1°. une fille ; 2°. un fils mort en bas-âge. Il obtint des lettres-patentes du roi de Pologne, données à Commercy le 26. juillet 1754, portant déclaration de gentilleſſe ; & pour ſupports à ſes armes, deux lions.

Digitized by Google

HENRY (Nicolas), receveur & célerier de Nancy, fut annobli par lettres du duc Charles IV, données à la Malgrange près dudit Nancy, le 1. mai 1641, & vérifiées le 16. juillet ſuivant. Porte d'or, taillé d'argent, au lion de gueules brochant ſur le tout, chargé d'une croix de Lorraine d'argent ſur l'épaule ſénéſtre; & pour cimier le lion de l'écu tenant la croix de Lorraine, & iſſant d'un torti des métaux & couleur dudit écu; le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux mêmes métaux & couleur. *Recueil de patentes originales de nobleſſe.*

MELCHIOR HENRY, tabellion-général en Lorraine, épouſa Marie, fille de Jean Ramboüillet, de laquelle il eut: 1°. Claude Henry, qui s'allia à Catherine, fille de Claude de Boncourt, & en eut: 1°. Nicolas qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article. 2°. Humbert, qui a fait la branche des ſeigneurs de Pont-ſur-Mandon, rapporté à l'article ſuivant.

NICOLAS HENRY, fut fait receveur-général des domaines de S. A, & célerier de Nancy en 1632, en la place de Charles Jean ſon beau-père, & avoit épouſé Catherine Jean, fille dudit Charles Jean, célerier de Nancy, & de Barbe Marcaut, & au nom de laquelle il tranſigea en 1646. avec Georges & Antoine Jean ſes beaux-frères, au ſujet de la ſucceſſion du même Charles Jean ſon beau-père. Il acquit par contrat du 16. juillet 1654, conjointement avec ſa femme, les trois quarts de la haute juſtice de la ſeigneurie d'Ohéville, des S^rs. de Monteſquiou, de la Serre, & de S^t. Aubin; & le 13. mars 1660, il acheta encore de François Royer, maître des comptes, les fiefs dépendans de ladite ſeigneurie, de laquelle ſa veuve fit reprîſes le 8. novembre 1664. Leurs enfans furent: 1°. Henry qui ſuit. 2°. François-Joſeph, rapporté après ſon frère.

HENRY HENRY, ſeigneur de la Neuville-aux-Bois & receveur de Nancy, épouſa Madelaine Remy, fille de Charles Remy, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & de N... Mainbourg, dont il n'eut qu'une fille nommée Cather. Roſe Henry, mariée à Claude-Joſeph le Febvre de S^t. Germain, ſeig. dudit lieu, Villacourt, &c. gentilhomme de la chambre du duc Léopold.

FRANÇOIS-JOSEPH HENRY, d'Ohéville, ſeig. dudit lieu, d'Athienville, Boncourt & Courbeſault, conſeiller en la chambre des comptes de Lorraine, & ſecond fils de Nicolas Henry, & de Catherine Jean, donna ſon dénombrement en 1681. pour leſdites ſeigneuries, & en fit reprîſes en 1700. Il acheta ce qui lui manquoit de cette tèrre, de George d'Hofflîſe, ſeigneur de Burthecourt; & après ſa mort arrivée le 12. août 1711, elle fut miſe en décret & ajugée en 1712. à Gabriel Dumeſnil. Il avoit épouſé Marie-Barbe de Martiny, fille de Dominique de Martiny, ſeigneur de Bathelémont lès Marſal, & d'Anne Dietremann: il eut de ce mariage: 1°. Jules-Armand Henry qui ſuit. 2°. N. prévôt de Boulay. 3°. Catherine-Gabrielle Henry, mariée en 1706. à Charles-Céſar de Marien, ſeigneur de Fremery, maître des comptes de Lorraine. 4°. Anne-Catherine, alliée à Charles-Joſeph Doré, ſeigneur de Creſpey, capitaine d'infanterie au ſervice de France.

JULES-ARMAND HENRY, d'Ohéville, capitaine & prévôt de Marſal, étoit marié en 1723. avec Barbe Pierrot, dame de S^t. Médard près dudit Marſal.

HENRY (Humbert), ſecond fils de Claude Henry, rapporté à l'article précédent, & de Catherine de Boncourt, fut receveur & grenetier du comté de Vaudémont, & ſeigneur de Pont-ſur-Madon. Il fut annobli par lettres

lettres du duc Charles IV, données à Nancy le 8. décembre 1667, vérifiées le 15. du même mois. Porte les mêmes armes que Nicolas Henry, *Fol. 65. régiſt. 1667.*

HUMBERT HENRY fut père : 1°. de Nicolas Henry qui épouſa Gabrielle Joli, dame de Solrupt, morte à Nancy le 7. ſeptembre 1731, & fille de Louis Joli, & de Charlote Bailly ; il eut de ce mariage : 1°. N. Henry, ſeigneur de Solrupt, non marié. 2°. Charles qui ſuit.

CHARLES HENRY, écuïer, ſeig. de Pont-ſur-Madon, & Vomécourt, épouſa Dieudonnée-Agnès Thiriet, fille de Charles Thiriet, & de Marie-Françoiſe Somier, dont il eut Charles-François qui ſuit.

CHARLES-FRANÇOIS HENRY, avocat en la cour, fut fait conſeiller au bailliage de Nancy, ſur la démiſſion de Charles-Joſeph Lombillon ſon beau-père, par lettres du 7. décembre 1710, puis conſeiller en la chambre des requêtes du palais, créée par édit du 24. juillet 1710. Cette chambre ayant été ſupprimée par autre édit du 27. novembre 1713, il fut l'un des deux conſeillers reſervés & unis à la cour ſouveraine. Il épouſa N.. Lombillon, dont il eut : 1°. Charles, avocat en la cour ſouveraine ; 2°. une fille.

HENRY (Nicolas), licencié ès loix, receveur des finances au bureau de Remberviller, gruïer & ſubſtitut au marquiſat de Gerbéviller, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 7. juillet 1724, contenant : " Que depuis quarante ans qu'il exerce des offices de judicature & de » finances, il s'en eſt toujours acquitté avec exactitude & fidélité ; qu'il eſt » iſſu d'une honnête famille de Gerbéviller, où il a contracté ſucceſſivement » par deux mariages, de très-belles alliances ; la première avec Cather. » Briat, dont le père & les ancêtres ont été pourvus dans différens tems » des offices de prévôt & de gruïer dudit Gerbéviller, de grand gruïer des » mines de la Croix, & de docteur en la faculté de Pont-à-Mouſſon ; & » la ſeconde avec Marie-Catherine Durand, deſcenduë de François » Clément, qui étoit attaché au ſervice du duc Charles III, qui l'honora » de l'annobliſſement en 1582 : aïant d'ailleurs ledit Henry toujours vêcu » noblement, &c. " Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'une lampe à l'antique d'or, allumée de gueules ; & pour cimier une étoile d'azur iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 99. régiſt. 1724.*

HENRY (Claude) de Tillancourt, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, demeurant à Gondrecourt-le-Château, obtint permiſſion de reprendre la nobleſſe & porter les armes d'Éliſab. Guillemin ſa mère, ſans être obligé de renoncer aux biens de ſon père ; & fut annobli de nouveau, en tant que beſoin ſeroit, par lettres expédiées à Lunéville le 26. janvier 1736, contenant : " Qu'il eſt iſſu du mariage de feu Sébaſt. » Henry de Tillancourt, aſſeſſeur ès prévôté & gruërie dudit Gondrecourt, » avec ladite Éliſabeth Guillemin, qui avoit l'avantage d'être iſſuë d'une

Digitized by Google

» famille établie depuis longtems audit Gondrecourt, & dont l'ancienneté » de la nobleſſe a été reconnuë & juſtifiée en la perſonne de François » Guillemin ſon père, pendant l'abſence du duc Charles IV par le duc » Nicolas-François, le 11. novembre 1655, par lettres de réhabilitation » de nobleſſe; par leſquelles il eſt porté que ledit François Guillemin » avoit prouvé par pièces autentiques, que *Nicolas* Guillemin ſon biſaïeul » avoit été annobli par le duc Antoine le 16. février 1522; que ſes » deſcendans avoient toujours vêcu noblement juſqu'audit François » Guillemin, qui aïant été délaiſſé en bas-âge, fut contraint de déroger » pendant le malheur des guerres: comme l'expoſant ſouhaiteroit ſuivre » la nobleſſe & porter les armes de ſa mère, il ſupplie S. A. R. de lui » accorder des lettres ſur ce néceſſaires, &c. " *Voyez* GUILLEMIN (François).

Porte d'azur, à trois fers de lance d'argent, deux en chef & un en pointe, & une étoile d'or poſée en cœur. *Tréſor des chartres, fol. 8. v. régiſt. 1736.*

HERAUDEL (Nicolas), demeurant à la Mothe, fut annobli par le duc Charles III le 8. juillet 1555. Porte d'azur, à une bande d'or chargée de trois trefles de gueules; & pour cimier les trefles de l'écu portés d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 118. régiſt. 1555.*

NICOLAS HERAUDEL fut ſeigneur de Mandres, &c. & épouſa Aproſne d'Aucy, fille de Ferry d'Aucy, ſeigneur de Veroncourt, &c. & d'Agnès Beget de la maiſon des Porcelets, dont il eut: 1°. Nicolas. 2°. Henri. 3°. Catherine, mariée à Claude Sarrafin. 4°. Marguerite, épouſe de Franç. d'Ourches; & quelques autres.

NICOLAS HERAUDEL, adminiſtrateur de l'hôtel-dieu à Ligny, eſt mentionné dans le procès-verbal de la rédaction de la coutume de Bar, du 1. octobre 1579.

LUCIE HERAUDEL épouſa Jean de Suriauville, dont elle étoit veuve le 15. juin 1612, qu'elle partagea avec Gabriel de Suriauville ſon fils.

JEAN HERAUDEL, docteur en médecine, épouſa Philippe de Vornay, fille de Chriſtophe de Vornay, ſeigneur de Brochainville en partie, & de Catherine Luyon. Il étoit mort en 1583, que ſa veuve fit repriſes avec Robert d'Orgain, ſeigneur de Rogeville. Il eut de ſon mariage: 1°. Aſprone, mariée: 1°. à Chriſtophe d'Orgain, écuïer; 2°. par contrat du 13. janvier 1594, à François des Noyers. 2°. Renée, épouſe de Hector de l'Eſpine, écuïer, ſeig. de S^t. Ouin & de Mandres en partie, lieutenant des gardes de S. A. 3°. Jeanne, femme de Jean de Houdreville, ſeig. de S^t. Liegey, lieutenant de bailli à Neufchâteau; d'autres mémoires la diſent fille de Nicolas Heraudel & d'Aproſne d'Aucy.

HERAUDEL (Jean), natif de la Mothe, licencié ès loix & avocat en la cour ſouveraine des grands-jours de S^t. Mihiel, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 28. janvier 1611. Porte les mêmes armes que Nicolas Heraudel. *Fol. 11. régiſt. 1611.*

Les lettres de juſſion pour l'enrégiſtrement de celles ci-deſſus rapportées, moïennant la ſomme de mille frans, ſont du même jour & de la même année.

JEAN

Digitized by Google

JEAN HERAUDEL, conseiller du duc François & avocat au conseil, épousa, vers l'an 1620, Hellovy Mauljean, fille de Jean Mauljean, seig. de Liauville, &c. & de Françoise de Rennel sa seconde femme. Je ne sçai pas si celui-ci est le même que celui qui fut annobli.

Un autre Jean Heraudel, intendant des affaires de S. A, épousa Françoise Toupet, morte le 14. septemb. 1681, & fille d'Étienne Toupet, écuier, seigneur de Lezey en partie, & de Françoise Poiresson. Je n'ai pu faire la généalogie suivie de Jean Heraudel, ni celle de Nicolas Heraudel, n'aiant rien trouvé qui m'en prouvât les filiations.

HERAULT (Jean.), conseiller-sécretaire du duc René II, fut annobli par ce prince le 22. février 1482. Porte d'azur, à trois membres d'aigle d'or, mouvans des cantons de l'écu, & contronglés en cœur. *Héraulderie de Lorraine.*

JEAN HERAULT, que je crois le même que celui qui fut annobli, épousa Avvy Marcel, dont il eut Georges qui suit. Avvy Marcel étoit sœur de Robert Marcel de Lunéville, voüé d'Azerailles, & qui avoit épousé Marg. fille de Jean, bâtard de Lorraine, chevalier, seigneur de Dargnieulles.

GEORGES HERAULT, demeurant à Nancy, épousa par contrat passé le 26. mai 1480, Françoise de Warin-Loyon de Nancy, seigneur de Barisey, & sœur d'Andreu de Barisey, seigneur dudit lieu, chevalier voüé de Barisey.

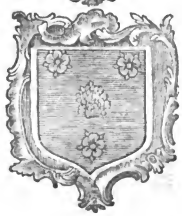

HERBEL (Nicolas), natif de Damblain en la sénéchaussée de Bourmont, & apoticaire du bon duc Antoine, fut annobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 18. octobre 1543. Porte d'azur, au groselier d'or, accompagné de trois roses de même, deux en chef & une en pointe. *Trésor des chartres, fol. 202. verso régist. 1541. 1544.*

On trouvera sa filiation dans l'article suivant.

HERBEL (Nicolas), Brigadier des chevaux-legers de la garde de S. A. R. le duc Léopold, obtint relief de noblesse, par lettres expédiées à Lunéville, le 12. avril 1719, contenant: " Qu'il est descendu en ligne » directe de Nicolas Herbel, annobli en 1543; que pour prouver sa » filiation, il a produit un extrait-baptistaire du 23. juillet 1666, qui » ledit fis légitime de Nicolas Herbel IV du nom, & d'Antoinette Jacquin. » Que Nicolas Herbel IV du nom, étoit fils de Nicolas Herbel III du » nom, & d'Anne Cariage, comme il est prouvé par le contrat de » mariage dudit Nicolas Herbel IV du nom, avec ladite Antoinette » Jacquin, du 28. novembre 1663; lequel Nicolas Herbel avoit un » frère nommé Simon Herbel, gruier de Châtenoy & de Neuchâteau, » dont la noblesse a été reconnuë en la personne de Charles Herbel son » fils, hérault d'armes & gruier de Nancy, décédé sans posterité; ce qui » est prouvé: 1°. Par le contrat de mariage de Nicolas Herbel III du nom, » où

Digitized by Google

» où il eſt aſſiſté de Simon Herbel ſon frère. 2°. Par une tranſaction » reçuë par Marius tabellion au Neufchâteau le 23. ſeptembre 1656, » intervenuë entre ledit Simon Herbel, & les veuves & héritiers de Nicolas » Herbel qualifié ſon frère. 3°. Par une ſentence renduë au bailliage de » Vôges le 11. avril 1673, dans laquelle leſdits Nicolas & Simon, » ſont qualifiés frères & héritiers de Claude Herbel; & enfin par une » atteſtation en bonne forme, donnée le 13. janvier 1717. par les officiers » du ſiége bailliager de Neufchâteu, & les anciens notables bourgeois » de ladite ville; par laquelle ils déclarent qu'il eſt de leur connoiſſance » que Simon & Nicolas Herbel frères, étoient fils de Claude Herbel, qui » avoit épouſé le dernier janvier 1594, Marguerite Arnoult; ce qui eſt » encore vérifié par un contrat de vente paſſé pardevant Marius tabellion, » le 14. juin 1632, dans lequel Simon Herbel rappelle Claude & Marguer. » Arnoult, pour ſes père & mère, par le vû de la ſentence dudit 11. » avril 1673, & par un certificat du 18. juillet 1675; dans lequel Simon » Herbel eſt qualifié fils de Claude, lequel Claude étoit fils de Nicolas » Herbel II du nom, comme il paroit par l'original du teſtament olographe » dudit Nicolas II du nom du 22. mars 1581, par lequel il rappelle » Claude pour ſon fils; & qu'enfin ledit Nicolas Herbel II du nom, » étoit fils de Nicolas Herbel I du nom. Ce dégré eſt juſtifié par la groſſe » du contrat de mariage dudit Nicolas Herbel II du nom, du 20. mars » 1564, dans lequel il eſt énoncé, qu'il eſt aſſiſté de noble Nicolas Herbel » ſon père, &c. enſorte qu'on ne pourroit révoquer en doute l'ancienneté » de la nobleſſe & filiation de l'expoſant, ni l'empecher de jouir des » prérogatives qui y ſont attachées, ſi ſon père & ſon aieul pendant le » malheur des guerres, n'avoient exercé la Pharmacie pour tâcher délever » leur famille, &c. "

Porte d'azur, à trois roſes d'or, poſées deux & une, au groſelier de même, mis en cœur. *Fol. 150. régiſt. 1718.* Les lettres furent entérinées le 8. mars ſuivant.

HERÉ (Emmanuel), ingénieur & premier architecte du roi de Pologne duc de Lorraine, &c. controlleur-général des domaines & bois de Lorra. fut annobli par Sa Majeſté le 15. ſeptembre 1751. Porte d'or, à la faſce de gueules, chargée d'un croiſſant d'argent, & en chef un héron éploié, becqué & armé au naturel; & pour cimier le héron de l'écu.

EMMANUEL HERÉ, né à Sancy le 14. octobre 1705, épouſa au mois de février 1729, Marguerite du Quenoy, de laquelle il a pluſieurs enfans. Le roi de France l'a décoré du cordon de l'ordre de S^t. Michel.

HERGUGNY (Bailly Philibert de), *ſurnommé* de Treza, capitaine d'infanterie au régiment du meſtre-de-camp de Marcoſſey, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 12. février 1594, " En récompenſe de ſes ſervices & des bleſſures qu'il a reçuës, & en » conſidération de ce que ſes prédéceſſeurs ſont deſcendus d'une fille de » Hanus Keſper, gentilhomme allemand ".

Porte d'or, au lion d'azur armé & lampaſſé de même, & ſur le tout une épée d'argent garnie de ſable, périe en barre; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu tenant ladite épée. *Fol. 16. régiſt. 1594.*

HERMAN

Digitized by Google

HERMAN (Jean-Frédérick), conseiller au bailliage & garde-marteau en la gruerie de Pont-à-Mousson, fut annobli par lettres données à Nancy le 20. mars 1716, contenant : " Que voulant suivre les traces du S^r. » Schraner, major d'un régiment de cavalerie au service du duc Charles » V, & imiter ses ancêtres, dont plusieurs se seroient attachés au service » des ducs de Lorraine, il auroit pris la résolution de quitter le duché de » Luxembourg sa patrie, pour s'établir dans la ville de Pont-à-Mousson, » où s'étant allié à des familles nobles, il auroit toujours vécu noblement, » &c." Porte d'argent, au jet-d'eau d'azur issant d'un bassin d'or, posé sur une terrasse de sinople, & accompagné de deux étoiles d'azur posées en chef une & une ; & pour cimier une étoile de l'écu portée d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Trésor des chartres, fol. 16. verso régist. 1716.*

HERMAND (Collignon *ou* Nicolas), originaire de S^t. Remy, village de la prévôté de Hattonchâtel, fut annobli par Guillaume d'Haraucourt, évêque & comte de Verdun, par patentes du dernier février 1494, rapportée en copie par *Richier en sa recherche de la noblesse*. Porte d'argent, au chêne de sinople fruité d'or, terrassé de sable.

NICOLAS HERMAND épousa Jeanne Vaillant, dont il eut Guillaume Hermand, qui s'allia à Claudine le Reboulet, de laquelle il eut Nicolas Hermand, demeurant audit S^t. Remy, qui comparut en 1581. à ladite *recherche des nobles* du duché de Bar, faite par ledit *Richier*.

HERMAND (Christophe), maître des fourriers de S. A, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 2. janvier 1610. Porte d'or, à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent, & accompagnée de deux têtes de lion arrachées de gueules ; & pour cimier une tête de lion de l'écu entre deux pennes, le tout porté d'un armet morné, orné de son lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 28. verso régist. 1610.*

CHRISTOPHE HERMAND épousa, par contrat passé devant Jean André, tabellion à Nancy, le 2. septembre 1582, Jeanne Menginot, sœur de Barbe Menginot, femme de Claude Houat, greffier des *assises* de Nancy, & fille de Henri Menginot, demeurant audit Nancy, & de Catherine sa femme. Elle fut assistée, entr'autres, de Louis de Paradis & d'Antoine Gilbin ses beaux-frères, archers des gardes de S. A, & laissa de son mariage, entr'autres enfans, Claude qui suit.

CLAUDE HERMAND, maître de la fourrière de S. A, épousa Marie Laurent, fille d'André Laurent, argentier de madame la duchesse de Clèves, de laquelle il eut Barbe Hermand, mariée à François Barrois, échevin en la justice ordinaire de Nancy.

HERPONT (André), fut annobli par lettres données à Nancy le 15. novembre 1701, contenant : " Qu'il est fils de Maurice Herpont, » qui, après avoir été gouverneur du duc d'Estrée, se seroit marié avec » Claude le Grand, & ensuite attaché à François de Lorraine, prince de » Lislebonne,

Digitized by Google

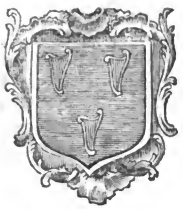

» Liſlebonne, qu'il auroit ſervi en Lorraine, en qualité de maître d'hôtel, » où ladite le Grand auroit eu ſoin d'y élever les princes & princeſſes, » enfans du prince, juſqu'en 1670 ; que la guerre étant ſurvenuë, ils » auroient été obligés de ſortir de Nancy, ledit Maurice ſuivant à Cologne » ledit prince de Liſlebonne ; & ladite Claude le Grand, à Paris la » princeſſe de Liſlebonne, & où ils ſeroient depuis décédés l'un & l'autre; » & que ledit André à deux frères eccléſiaſtiques, dont l'un eſt doïen, & » l'autre chanoine de l'égliſe collégiale de Commercy en Lorraine, &c.

Porte d'azur, à trois harpes d'argent, poſées deux & une. *Fol. 100. régiſt. 1701. 1702.*

HEURON (Jean-Baptiſte), ſeign. de Sternprich, conſeiller de S. M. I, & ſon receveur-général des ſubſides ordinaires & extraordinaires du duché de Luxembourg, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 24. déc. 1728, contenant: » Que pour ſe délaſſer des fatigues & des ſoins attachés » à ſon emploi, il a pris la réſolution d'acheter pluſieurs tèrres & ſeigneuries » en Lorraine, pour y paſſer le reſte de ſa vie, &c.

Porte d'azur au chevron d'or, accompagné de trois hérons de même, becqués & membrés de gueules, deux en chef & un en pointe ; & pour cimier un héron de l'écu iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs dudit écu, &c. *Tréſor des chartres, fol. 141. verſo regiſt. 1727. 1729.*

HEYBLOT *ou* HEIBLOT (Jean), gruïer de Pierrefitte, obtint du duc Charles IV, des lettres-patentes du 13. juin 1641, portant confirmation de nobleſſe & permiſſion de prendre le nom & les armes de Marie Boucher ſa mère ; qui ſont d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux lions affrontés d'argent ; & pour cimier un lion de l'écu, tenant en ſes pattes un marteau d'argent émanché d'or, marquant d'une tête un écuſſon & de l'autre la lettre B. *Nobiliaire manuſcrit.*

Le duc Charles IV remit audit Jean Heyblot, le tiers des biens maternels qui lui appartenoit, en reconnoiſſance des ſervices qu'il lui avoit rendus, & lui permit de prendre la qualité d'écuïer.

JEAN HEYBLOT avoit épouſé le 13. mars 1631. Agnès Poupart, fille de Jean Poupart, conſeiller-auditeur des comptes de Bar, & d'Agnès Collet, & en eut, entr'autres enfans: 1°. Joſeph Heyblot qui ſuit. 2°. Jean, allié à Françoiſe Longeau, dont il eut une nombreuſe poſtérité.

JOSEPH HEYBLOT, gruïer & receveur de Pierrefitte, eut de Lucie de Nay ſon épouſe, Pierre Heyblot, gruïer de la principauté de Commercy, avocat au parlement.

HIANT *ou* HYAN (Sébaſtien), l'un des médecins ordinaires de S. A. R, fut annobli avec permiſſion de prendre le nom de Prigny qu'il porte depuis vingt ans, & qui eſt celui de ſes aïeux maternels, dont le nom eſt éteint ; par lettres données à Lunéville le 20. juin 1715, contenant: » Qu'il eſt allié à des familles nobles, & qu'il eſt réſident à S^t. Mihiel, &c.".

Porte

Porte d'argent, à trois faſces d'azur, à la pointe de gueules, chargée de trois beſans d'or poſés un & deux; & pour cimier un canard au naturel. *Tréſor des chartres, fol. 55. régiſt. 1715.*

SÉBASTIEN HYAN DE PRIGNY, épouſa N. Berthelet, dont il a eu un fils qui a épouſé N. Chartreux.

HIERARD *ou* HYERARD (Simon), natif de Vézeliſe, comté de Vaudémont & y demeurant, fut annobli par lettres données à Nancy le 2. juillet 1567. Porte d'argent, à la croix florencée de gueules, au chef d'azur chargé de trois grenades d'or; & pour cimier une grenade de l'écu, ſupportée d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 143. régiſt. 1567.*

SIMON HIERARD, ſeigneur de Pont-ſur-Madon, fut père: 1°. de N... Hierard qui ſuit, & ſelon les apparences, de Françoiſe Hierard, femme de Dominique Berthemin, docteur en médecine & médecin de S. A, annobli en 1604.

N... HIERARD épouſa N. Foural, dont il eut, entr'autres enfans, Anne Hierard, épouſe de François Bricart, avocat en la cour ſouveraine.

HIEROSME (Charles), natif de Choiſy en Brie, châtelain & receveur du comté de Vaudémont en la tèrre de Kœurs, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 3. octobre 1570. Porte d'or, au chêne de ſable fruité d'or, & tortillé d'un ſerpent iſſant dudit chêne, au chef d'azur décoré de trois colombes d'argent membrées de gueules; & pour cimier un chapeau de triomphe de feuilles de chêne ſemé de glands, ſurmonté d'une colombe, le tout de l'écu, environnés d'un vol d'or & d'azur, iceux ſupportés d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 102. régiſt. 1569. 1570.*

CHARLES HIEROSME vivoit en 1580. avec Jeanne Roollet ſa femme, dont il eut: 1°. Nicolas. 2°. Jean. 3°. Charles. 4°. Claude. 5°. ſelon les apparences, Antoinette Hieroſme, épouſe de Philip. Heilotz, & pluſieurs autres.

CHARLES HIEROSME, ſeigneur voué, capitaine-prévôt, gruïer & receveur de Dieulouart, & que nous croïons fils du précédent, vivoit le 23. ſeptem. 1625, qu'il aſſiſta au contrat de mariage de Jean le Maréchal, lieutenant de conſervateur des privilèges de l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, & de Claude Courcol. Il épouſa Marainette Richard, fille d'Antoine Richard, conſeiller en la juſtice dudit Pont-à-Mouſſon, & de Meon Mauljean, dont il eut: 1°. Erric Hieroſme, capitaine-prévôt & ſeigneur de Dieulouart; & quelques autres.

CHARLES-HIEROSME DE CHOISY, voué de Dieulouart, & peut-être fils du précédent, épouſa Marguerite-Françoiſe Courcol, fille de Gilles Courcol, receveur de Preny, &c. & de Jeanne Tabouret; elle mourut au mois d'août 1666. âgée de trente-deux ans, & fut enterrée en l'égliſe des religieuſes de S^te. Claire de Pont-à-Mouſſon.

Digitized by Google

CHARLES HIEROSME, écuïer, ſeig. du fief de Dieulouart, & François Hieroſme, écuïer, capitaine au régiment de Conty, ſon frère, furent maintenus dans les privilèges de leur nobleſſe, par jugement rendu le 3. décembre 1674. par Antoine Barillon de Morangis, intendant de Metz.

CHARLES-PANTALÉON HIEROSME DE CHOISY, natif de Dieulouart, fut pourvu d'un canonicat en l'égliſe de S^t. Diez, le 16. fév. 1705. par le décès de Charles Maſſu.

Nous n'avons pu donner la généalogie exacte de cette famille, n'aïant trouvé aucune preuve de ſa filiation.

HINCHELOT (Léonard), fut annobli par l'empereur Charles V le 24. août 1530. Porte d'argent, à trois corbins d'azur, poſés un & deux, au franc quartier de même chargé d'une ramure d'or de cerf, le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

HOMBILLON *ou* HUMBILLON (Nicolas), *dit* Paſgot, prévôt, gruïer & receveur de Richecourt, & natif dudit lieu, fut déclaré noble & annobli, en tant que beſoin ſeroit, par des lettres du comte de Vaudémont, tuteur du duc Charles III, données à Nancy le 27. janvier 1555, comme iſſu de Martin Humbillon roturier, & de Nicole Paſgot, fille de Nicolas Paſgot homme noble. Porte d'azur, à la tour d'argent crenelée & maſſonnée de ſable, au chef d'or chargé d'un lion naiſſant de gueules, couronné, armé & lampaſſé d'azur. *Fol. 51. régiſt. 1556.*

NICOLAS HOMBILLON, épouſa Mayon Raulet, au nom de laquelle il donna ſon dénombrement en 1573. Elle étoit fille d'André Raulet & de Jacquemotte de la Grange, & en eut deux filles; ſavoir, 1°. Jacquemotte, mariée à Humbert Coin, clerc-juré de S^t. Mihiel; & 2°. Didon Hombillon, femme de Jean Guerin, ſeigneur de Gorze & de Sallée, demeurant à Bernécourt.

HOMME. *Voïez* DUHOMME (François).

HOPPEN (Jean-Antoine), fut annobli à la réquiſition du prince d'Elbeuf, par lettres du duc Léopold I, données à Nancy le 28. janvier 1721, contenant: " Qu'il a ſervi ce prince depuis ſept ans dans toutes ſes » campagnes & voïages, tant en Allemagne, Italie, Hongrie, qu'en » d'autres païs en qualité de ſon maître d'hôtel, & lui a donné par tout » des preuves de ſon zèle & de ſa probité, &c. "

Porte

Digitized by Google

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de levrettes d'argent, colletées de gueules, bordées, clouées & bouclées d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une levrette d'argent colletée de gueules, bordée & bouclée d'or, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 140. troiſième régiſt. 1720. 1721.*

HORDAL (Jean), docteur en droit, & l'un des quatre profeſſeurs ordinaires en l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, obtint des lettres-patentes de Charles de Lorraine le 10. juil. 1596, portant déclaration de nobleſſe, & contenant: " Que par l'arbre généalogique à lui préſenté, ledit Jean » Hordal étoit iſſu de la parenté de Jeanne-la-Pucelle de Dompremy, *dite* » d'Orléans; & qu'à raiſon de ſes magnanimités, martiaux & divins » exploits, avec les bons & agréables ſervices qu'elle auroit faits à la » couronne de France, il auroit plu à feu, d'heureuſe mémoire, Charles » VII du nom, roi de France, par privilège & bénéfice, annoblir ladite » Jeanne-la-Pucelle, enſemble ſes frères & ſœurs & toute ſa parenté & » lignée, & la poſtérité née & à naître en ligne maſculine & féminine, » ainſi qu'il eſt plus amplement porté par les lettres-patentes dudit ſeigneur » roi, octroiées au mois de décembre 1429, exhibées en copie, duement » atteſtées & d'abondant par les enquêtes, & ſur ce diligence de la part » dudit Hordal, reçuës par Balthazard Crocq, pourſuivant d'armes de » S. A, au titre de Clermont, à ce commis & député par ce prince, &c."

Porte d'azur, à la couronne d'or en chef, ſoutenue d'une épée d'argent miſe en pal, croiſée d'or & cottoiée de deux fleurs de lys de même. *Fol. 176. régiſt. 1593. 1596.* Selon *la table de ce régiſtrata, ce ſolio* étant déchiré, ou *recueil de patentes originales de nobleſſe.*

Les lettres du duc Charles de Lorraine portant mandement aux gens de ſon conſeil & de ſes comptes de Bar, pour procéder, ſans aucune taxe de finances, à l'enrégiſtrement des lettres ci-deſſus, ſont du 15. février 1597. *Laïette cottée annobliſſemens, num. 121.*

ESTIENNE HORDAL épouſa Henriette Dulys, fille de Pierre Darc, *dit* Dulys, & de Jeanne de Proville, dont il eut: 1°. Vaultrin qui ſuit. 2°. Jean-Eſtienne qui a fait la branche établie à Toul. 3°. Claude, prieur commendataire du prieuré de Bleurville, archidiâcre de Port en 1542, grand-doïen & chanoine de l'égliſe cathédrale de Toul, par permutaion faite avec Jacques Antoine pour ledit prieuré. 4°. Comteſſe Hordal.

VAUTRIN HORDAL, fut père de Nicolas Hordal, qui eut pour fils Jean, dont nous venons de parler, & qui obtint les lettres rapportées ci-deſſus. Il mourut conſeiller d'état de S. A. le 10. août 1618, âgé de 86. ans, aïant épouſé Sibille Étienne, dont il eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Charles, dont la poſtérité ſera rapportée ci-après. 3°. N. Hordal, doïen de l'égliſe collégiale de Briſac, & conſeiller au conſeil ſouverain d'Alſace. 4°. Chriſtophe, abbé de S^t. Remy de Luneville, & pluſieurs autres.

FRANÇOIS HORDAL, procureur-général de la tèrre & prévôté de Precey, fut père de Jean Hordal II du nom, docteur ès droits en l'univerſité

de Pont-à-Mouſſon, & qui mourut doïen le 21. février 1692. âgé de 73. ans. Il avoit épouſé N. Rollin, fille d'Adam Rollin, & d'Antoinette de Salonne, dont il eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Nicolas, curé en Alſace. 3°. Charles, abbé de Lunéville, puis doïen de l'égliſe de Briſac après ſon oncle. Il permuta ce dernier bénéfice contre un autre à Strasbourg, & fut enſuite nommé chanoine de S^t. Diez, où il mourut en 1723. 4°. Anne-Dieudonnée Hordal, épouſe de Michel Maurin, chevalier, ſeigneur de Villeray, capitaine de cavalerie en France.

François Hordal Dulys, ſeign. de Vannecourt, conſeiller au parlement de Metz, où il fut reçu le 2. mai 1698, en la place de Gabriel-François d'Armur; tranſigea le 16. février 1692. avec ſes frères & ſœurs, au ſujet de la ſucceſſion de ſes père & mère; vendit le 27. août 1706. aux religieuſes de l'ordre de S^t. Dominique de la ville de Vic, un cinquième de gagnage & des bois y annexés, provenants de la ſucceſſion de Charles de Salonne, & de Barbe Sport ſes biſaïeul & biſaïeule maternel. Il avoit épouſé: 1°. N. & en ſecondes nôces en 1718. N. de Taillefumier, fille de Charles de Taillefumier, ſeigneur de Moranville, procureur-général de la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & de Henriette Mangeron. Il eut du premier lit N. épouſe de N. le du Chat, conſeiller au parlement de Metz.

Jean-Étienne, ſecond fils d'Étienne Hordal, & d'Henriette Dulys, épouſa Alix, dont il eut: 1°. Claude, eccléſiaſtique. 2°. Henry. 3°. Simon. 4°. Antoine. 5°. Errard qui ſuit. 6°. Sébaſtien, curé d'Andilly. 7°. Marie, épouſe de Didier Guillot. 8°. Jeanne. 9°. Étienne, doïen de l'égliſe de Toul en 1569, qui fonda la chapelle de Nôtre-Dame de Conſolation à Lucey, celle de Nôtre-Dame de Bariſay-au-Plain, & qui fit ſon teſtament le 18. avr. 1612. 10°. Barbe, épouſe de Didier Royer. 11°. Claude Hordal, mariée à Vaultrin d'Ourches, *dit* de Savigny.

Errard Hordal tranſigea avec ſes frères & ſœurs le 2. août 1575, & épouſa Claudon Fremy, dont il eut Étienne, grand-doïen & chanoine de la cathédrale de Toul, mort en 1636. 2°. Alix, épouſe de François Henry, & pluſieurs autres.

Charles Hordal Dulys, ſecond fils de Jean Hordal & de Sibille Étienne, écuïer, conſeiller d'état, épouſa, par contrat du 15. décemb. 1633. à Pont-à-Mouſſon, Marie Richard, dont il eut Charles Hordal, capitaine au régiment de Roze, qui épouſa Gabrielle de Jenſſe.

Hoüat (Claude), greffier des aſſiſes du bailliage de Nancy, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données audit Nancy le 4. avril 1611, contenant: " Qu'il a été à la ſuite du S^r. de Gournay au » ſiège de Sathenay, Villefranche & autres, puis commis aux aides-» généraux, &c." Porte d'or, à une croix fleuronnée de gueules, écartelé en ſautoir d'azur, à une tête de léopard d'or; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 51. verſo régiſt. 1611.*

Claude Hoüat avoit épouſé: 1°. Barbe Mangenot, fille de Henri Mangenot & de Cather. Saulnier. 2°. Antoinette Callot. Il eut ſûrement du premier lit Henri qui ſuit. Il fut encore père, 2°. de Renée Hoüat, femme de François Regnault, boutavant des ſalines de Salonne; 3°. de Balthazard

Digitized by Google

Balthazard, mentionné après la postérité de son frère ; 4°. de Claude Hoüat, qui épousa Anne Morel, & en eut François Hoüat, dont elle étoit tutrice en 1653. 5°. d'Anne Hoüat. Je ne sçai de quel lit vinrent ces quatre derniers enfans.

HENRI HOÜAT, trilleur des salines de Rosières, épousa Marg. Louppy, fille de Jacques Louppy, prévôt de Rosières, & d'Elisabeth le Changeur, dont il eut Claude-Françoise, Nicolas & Louïs, tous deux morts jeunes.

BALTHAZARD HOÜAT, fils de Claude Hoüat, & selon les apparences, d'Antoinette Callot, fut hérault d'armes en Lorraine. Il étoit en 1643. greffier des assises, & avoit épousé Marie Trompette, fille de Henri Trompette, annobli en 1609, & de Marie Troisœufs. Il eut de son mariage Christophe & Henri Hoüat.

HOUDREVILLE (Jean de), receveur de Chastenoy & de Neufchâteau, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 18. novembre 1576, & vérifiées le 1. janvier 1577. Porte de sinople, à l'étoile d'or mise en cœur, accompagnée de trois gerbes de paille de même, deux en chef & une en pointe ; & pour cimier une gerbe de l'écu soutenuë d'un torti d'or & de sinople, le tout porté d'un armet morné d'argent, & couvert d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 35. verso régist. 1577. 1578.*

Les lettres d'annoblissement furent vérifiées le 1. janvier 1577.

JEAN DE HOUDREVILLE, lieutenant de bailly à Neufchâteau, & qui est peut-être le même que l'annobli, épousa Jeanne Heraudel, fille de Jean Heraudel & de Philippe de Vornay ; d'autres mémoires disent qu'elle étoit fille de Nicolas Heraudel & d'Aprosne d'Aucy.

Un autre Jean de Houdreville, seigneur de Rouvroy & de Susémont en partie, épousa Adeline de Villers le Prudhomme, veuve de Jean de Turgis sieur de Villette, & qui se remaria en troisièmes nôces, par contrat du 20. mai 1658, à Chrétien Simony, sieur de Germainvilliers, & capitaine de cavalerie au régiment de Rochefort ; elle étoit fille de Jean, seigneur de Villers le Prudhomme & de Vrainville, & d'Anne de la Brosse.

Je n'ai pu trouver aucun mémoire qui me prouvât exactement la filiation de cette famille.

HOUDREVILLE. *Voïez à l'article de* VALLÉE (Jean), *à la branche des seigneurs de Houssville.*

HOUILLON (François), lieutenant au régiment de cuirassiers du prince de l'Obkowitz, natif de Boulay, & d'une famille des plus distinguées de ladite ville, fut annobli par lettres données à Lunéville le 13. juil. 1733. » En considération des services de Jacques Houillon son père, dans les » fonctions de l'office d'assesseur & garde-marteau ès prévôté & gruerie » de Boulay, & dans l'exécution de différentes commissions dont il a » été chargé, &c. ".

Porte

Porte d'or, au lion de gueules, à la faſce d'argent chargée d'une étoile d'azur brochant ſur le tout; & pour cimier le lion de l'écu iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 65. régiſt. 1733. 1734.*

HUARNE *ou* HUARME (Antoine), demeurant à Sathenay, archer des gardes du duc Antoine, fut annobli par lettres de ce prince, données à Pont-à-Mouſſon le 15. décembre 1540. Porte de gueules, à trois hallebardes d'argent poſées deux & une. *Fol. 42. régiſt. 1541. 1544.*

ANTOINE HUARNE épouſa Françoiſe Dorey, dont il eut: 1°. Roſe Huarne, née à Tilz-ſur-Meuſe, mariée à Guillaume d'Aſſy, natif de près Montmirel, avec lequel elle vivoit en 1581. 2°. Antoinette Huarne, épouſe de Claude de Bertignon, clerc-juré de Dun, avec lequel elle vivoit en la même année.

HUART (Jean), conſeiller au conſeil-privé, & lieutenant-général du bailliage d'Allemagne, fut annobli par lettres du duc Henri le 16. mai 1617, & vérifiées le 14. ſeptembre 1618. Leſdites lettres contenant: » Qu'il a exercé l'office de lieutenant-général dudit bailliage d'Allemagne » pendant vingt-cinq ans; qu'il eſt ſorti d'une honnête famille du pais » des Ardennes, dès longtems annoblie par les Empereurs, pour notables » exploits & ſignalés ſervices; & qu'il n'a qu'un fils à qui il eſpère laiſſer » des commodités pour vivre noblement, &c. "

Porte d'argent, à un rameau de cinq feuilles de houx de ſinople, fruité de gueules, mis en pal ſur un tertre flamboyant de gueules; & pour cimier une couronne d'or entre deux clérins d'argent & de gueules. *Fol. 86. régiſt. 1618*, ou *table générale des régiſt. num. 4. fol. 1.* On trouve encore une copie des lettres ci-deſſus, rapportées dans la *layette cottée annobliſſ. num. 122.*

RUNACLE HUART, fut conſeiller de robe-longue au conſeil de Luxembourg en 1566; & Jean-Gaſpard Huard eut la même charge en 1612. En 1633. il fut préſident, & mourut en 1663.

JEAN HUART, qui a donné lieu à cet article, fut d'abord commis à l'exercice des charges de lieutenant-général du bailliage d'Allemagne, & de greffier des aſſiſes dudit bailliage pendant trois ans; dans leſquelles charges il fut confirmé en 1595. En 1622. il réſigna ſa charge de lieutenant-général dudit bailliage, en faveur d'Érrard Humbert, qui avoit traité ſon mariage avec ſa fille, & qui en obtint les proviſions le 26. avril de la même année.

HUBERT (Jean), natif de Rignéville en la prévôté de Preny, argentier de l'abbé de Gorze, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 10. ſeptembre 1627. Porte d'azur, à une croix ancrée d'argent, chargée d'un cœur de gueules; & pour cimier la croix de

de l'écu, iſſante d'un torti d'or, d'azur & de gueules; le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 118. régiſt. 1627.*

JEAN HUBERT, ſeign. de Rignéville, épouſa : 1°. Margu. Malclerc, morte ſans enfans, & fille de Claude Malclerc, ſeign. de Sommerviller, Dombaſle, &c. & d'Alix Sellier. Il fit une autre alliance dont il eut Pierre qui ſuit.

PIERRE HUBERT, ſieur de Rignéville, vivoit en 1689, & avoit épouſé Anne des Forges, veuve de lui le 12. décemb. 1699, qu'elle fit ſes repriſes pour partie de la terre de Vathimont.

HUCHER (Charles), lieutenant de S^t. Pierre de Remiremont, fut annobli par lettres de la princeſſe Nicole ducheſſe de Lorraine, & régente dudit duché, expédiées à Paris le 20. janvier 1657, & confirmées par Charles IV. Leſdites lettres contenant : " Que Sad. A. avoit déja eu » intention d'en expédier à défunt Claude Hucher ſon père, s'il eut vêcu, » en conſidération des grands & fidèles ſervices qu'il lui avoit rendus, » & de ceux que le ſuppliant & ſes frères lui ont continués avec tous les » témoignages d'affection, fidélité & de zèle, particulièrement aux deux » ſièges dudit Remiremont, où ils firent paroître tant de bravoure en ſe » défendant, que les ennemis furent obligés de ſe retirer, &c. "

Porte d'azur, à trois faſces d'or, ſurmontées en chef de trois étoiles de même; & pour cimier un lion naiſſant d'or, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

CLAUDE HUCHER eut pour fils Charles Hucher dont nous venons de parler, qui épouſa Charlotte Rouyer, fille de Nicolas Rouyer, ſubſtitut d'Arches, dont il eut : 1°. Charles qui ſuit. 2°. Madelaine, mariée à Jean Rondelle. 3°. Romarine, épouſe du ſieur du Corail, capitaine au ſervice de France. 4°. Dorothée, qui fut mariée à Jean-Baptiſte le Gardeur, procureur en la juſtice de Remiremont.

CHARLES HUCHER, lieutenant de S^t. Pierre dudit Remiremont, enſuite capitaine au ſervice de Charles IV, tué au ſiège de Beſançon, avoit épouſé Anne-Catherine Mortal, fille de Jacques Mortal, prévôt de Badonviller, & de N. Maurice, dont il eut : 1°. Bernard Hucher qui ſuit. 2°. Barbe, qui épouſa par contrat du 7. ſeptembre 1699, Charles de la Marre; & deux autres filles mortes ſans alliances.

BERNARD HUCHER, avocat en la cour ſouveraine, lieutenant de la prévôté d'Arches, épouſa Marie-Angélique le Clerc, dont il eut : 1°. François, mort ſans poſtérité de Marie-Gab. Serquant. 2°. Nicolas-Bernard qui ſuit. 3°. Charles, enſeigne dans le régiment de Charles de Lorraine, tué à la bataille de Halbſchwert; & cinq autres filles.

NICOLAS-BERNARD HUCHER, lieutenant au même régiment, puis directeur des académies de mathématiques & militaires de Bruxelles, pour le ſervice de S. M. Impériale, & examinateur des ingénieurs aux Pays-bas; a épouſé Marie-Anne de Roth, fille de noble Joſeph de Roth, conſeiller de S. A. Éléctorale de Cologne, & de Marie-Anne de Keſſel.

Digitized by Google

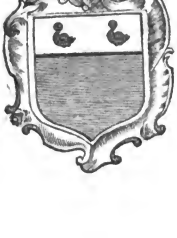

HUGO (Georges), fils de Jean Hugo, capitaine dans les troupes du duc René, & demeurant à Rouvroy-sur-Meuse, fut annobli le 14. avril 1535, par lettres-patentes de Jean, cardinal de Lorraine du titre de S^t. Onuphre, évêque de Verdun, entérinées au bailliage dudit Verdun le 13. mai ſuivant, reçuës par Nicolas de la Cour, écuyer, ſeigneur du ban de Chaumont en partie, bailli de l'évêché de Verdun, & confirmées par le duc Antoine, par lettres du 16. oct. 1537; & ce " En reconnoiſſance » des ſervices rendus par Jean Hugo ſon père, au duc René ". Porte d'azur, au chef d'argent, chargé de deux merlettes de ſable. *Héraulderie de Lorraine.*

GEORGES HUGO épouſa Chriſtine Guiot, au nom de laquelle il fit ſes repriſes le 7. juillet 1564, pour ce qu'il avoit à Liſle-en-Rigaut. Il eut de ſon mariage: 1°. Hugues Hugo, demeurant à Rouvroy, qui épouſa Marguerite Morot, fille de Sébaſtien Morot, & d'Anne Pichomey, avec laquelle il comparut à la recherche de la nobleſſe faite en 1581. par *Richier*, à qui il déclara qu'il n'avoit point d'enfans. 2°. Claude qui ſuit. 3°. Françoiſe, épouſe de Didier Raulet, licencié ès loix, & avocat au parlement de S^t. Mihiel. 4°. Jeanne, femme de Jean Raulet, ſeign. d'Ambly. 5°. Barbe Hugo, mariée à Claude Blanchéron.

CLAUDE HUGO, ſeign. de Liſle-en-Rigaut, gendarme de la compagnie de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, duc de Mercœur, épouſa Éliſabeth de Labry, fille de Saül de Labry, dont il eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Claude Hugo, chanoine de l'égliſe cathédrale de Metz.

FRANÇOIS HUGO, lieutenant pour le ſervice du grand duc Charles, puis ſindic de la nobleſſe du bailliage de S^t. Mihiel, demeurant à Labry, épouſa N. Taillefumier, dont il eut: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. André Hugo, écuyer, demeurant à Labry, qui fut préſent le 1. octob. 1681, au partage des biens de Philippe de Doncourt & de Marie Hugo, alliée le 21. janvier 1664. audit Philippe de Doncourt, ſeign. de Villeſargon & de Ville-aux-Prez, capitaine de cavalerie pour le ſervice d'Eſpagne. 4°. Catherine Hugo, qui épouſa en 1650. Michel de la Marre, capitaine au régiment de Feuquières.

NICOLAS HUGO, lieutenant au régiment du cardinal de Lorraine, puis ſindic de la nobleſſe du bailliage de S^t. Mihiel, épouſa Gloſſinde des Collins, dont il eut: 1°. André-Franç. chapelain de la ſeconde chapelle de Magnan, érigée en l'égliſe abbatiale de S^t. Mihiel, qu'il permuta le 15. février 1700. avec Pierre-Charles Turpin de la Chataignerai, contre un canonicat de la primatiale. 2°. Nicolas-Ignace qui ſuit. 3°. Charles-Hyacinthe & Louis, religieux prémontré, qui fut ſucceſſivement prieur de la maiſon de Nancy, puis abbé régulier d'Eſtival, enſuite évêque de Ptolemaïde, conſeiller d'état de feu Léopold I duc de Lorraine, & qui mourut en ſon abbaïe le 2. ſeptembre 1739. Il s'étoit diſtingué dans la république des lettres par pluſieurs ouvrages donnés au public. 4°. Henrie. Thérèſe Hugo, épouſe de Bernard de Guilbon, ſeigneur de Chaſtelus & de Montferrat, chevalier de l'ordre roïal & militaire de S^t. Louis, & capitaine de carabiniers pour le ſervice de France.

NICOLAS-IGNACE HUGO, conſeiller-maître en la chambre des comptes, aides & monnoies de Lorraine, épouſa Chriſtine Tabary, fille de Jean Tabary, controlleur des domaines & gruërie de St Mihiel, & de Nicole Bourcier, dont il eut: 1°. Charles-Hyacinthe qui ſuit. 2°. Nicolas-Franç. Ignace, chanoine de la primatiale de Nancy. 3°. Claude-Chriſt. Thérèſe, religieuſe de S^te. Éliſabeth. 4°. Jeanne, Victoire & Henriette.

CHARLES-HYACINTHE HUGO prit d'abord le parti de la guerre, & ſer vit

ſervit en qualité de volontaire dans le régiment de Condé ; il fut enſuite pourvu d'une charge expectative de maître en la chambre des comptes, cour des aides & monnoies de Lorraine, & épouſa le 9. mars 1734, Anne l'Huillier de Spitzemberg, fille de Léop. l'Huillier, ſe g. de la capitainerie de Spitzemberg, & capitaine d'infanterie au ſervice de France, & d'Anne Florentin. Il obtint le 20. novem. 1736. des lettres-patentes de chevalier, & mourut à Etival le 24. janvier 1738, laiſſant trois enfans : 1°. Nicolas-Dieudonné Hugo, né en 1735, lieutenant pour le ſervice de France au régiment de Caraman, dragon. 2°. Charles-Louis-Touſſaint Hugo, chevalier, né en 1736, officier au premier régiment des gardes de l'empereur en Toſcane. 3°. Joſephine-Melctide Hugo, née en 1737.

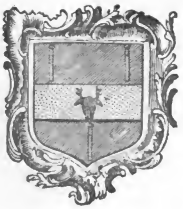

HUGUENIN (Nicolas), huiſſier de la chambre de monſeigneur de Vaudémont & de la ſalle du conſeil, fut annobli par lettres expédiées à Nomeny le 30. avril 1556. Porte de pourpre, à la faſce d'or, chargée d'une tête de cerf ſommée de vingt-quatre pièces au naturel, & accompagnée de trois verges roiales d'or, deux en chef & une en pointe, poſées en pal ; & pour cimier deux pennes de l'écu, ſoutenuës d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 143. régiſt. 1556.* D'autres diſent, porte d'azur, à une faſce d'or, chargée d'une rencontre de cerf de gueules, & accompagnée de trois baguettes d'huiſſier d'or miſes en pal, deux en chef & une en pointe.

HUGUET (Jean), originaire de Neufchâteau, fut annobli par lettres du duc Léopold du 16. juin 1704, contenant : " Que le ſouverain a cru » devoir récompenſer le mérite particulier de Jean Huguet ſon ſujet » naturel & natif de Neufchâteau, qu'il a cru digne de ſes graces, non » ſeulement parcequ'il a prouvé qu'il étoit allié, tant par ſes aieux paternels » & maternels, que par Barbe Monnel ſon épouſe, à pluſieurs familles » nobles de robe & d'épée, *dont nous venons de voir*, eſt-il dit, *tout » récemment la continuation, par le mariage qu'il a fait de ſa fille avec le » ſieur Claude Anatole de Noncourt, petit-fils du ſieur Richard, vivant » préſident en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois* ; mais auſſi parcequ'il » a toujours vêcu honorablement, & tâché de s'élever, par des actions » nobles & vertueuſes, au deſſus de ce qu'il étoit né, quoiqu'avec toutes » les inclinations de la vraie nobleſſe qui lui ſont communes avec Franç. » Huguet ſon frère, qui a mérité, par ſa bonne conduite & ſes talens, » d'être premier capitaine de la grande prévôté de l'hôtel en France, & » d'être récemment nommé par le Roi T. C. ſon conſeiller & procureur-» général de ſes armées en Flandres, &c." Porte d'azur, à trois têtes de licorne arrachées d'argent, poſées deux & une ; & pour cimier une tête de licorne de l'écu, portée d'un armet morné, orné d'un torti & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 56. verſo régiſt. 1704. 1705.*

JEAN HUGUET fut ſeigneur de Pargney-la-Blanche-Côte, Goncourt, Graſſigny, Chemin, Dolaincourt, &c. Il épouſa Barbe Monnel, de laquelle il eut cinq enfans : 1°. Barbe-Marguerite, qui épouſa Claude-

Anatole de Mouginot, seigneur de Noncourt. 2°. Marie-Anne, qui fut femme de noble Charles-François Collenel. 3°. Anne-Françoise, qui épousa Mathieu-Joseph Chinoir, vicomte de Beine, originaire d'une très-ancienne famille de Champagne, capitaine pour le service de France dans le régiment de Navailles, & qui depuis sa retraite en Lorraine, où il avoit sa famille maternelle, fut fait capitaine aux gardes de S. A. R. le duc Léopold. 4°. François qui suit. 5°. Jean-François, dont on parlera après son frère.

François Huguet fut seigneur de Graffigny & de Greux. Il épousa en 1712. Françoise d'Happoncourt, fille unique de Henri-François d'Issembourg du Buisson, sieur d'Happoncourt, seigneur de Greux, major de la gendarmerie du duc Léopold, & de Marguerite-Christine Callot. Il obtint un brevet d'exempt des gardes-du-corps de S. A. R, & fut gentilhomme ordinaire de l'hôtel. Il dut ces différens honneurs à l'avantage qu'il eut d'être présenté par son père même au souverain, qui, lors de la visite qu'il fit de ses états, vint descendre chez-lui avec toute la famille-roiale lorsqu'il vint à Neufchâteau, où ledit Jean Huguet son père avoit fait bâtir une très-belle maison dans le plus bel emplacement de la ville. Il eut de son mariage plusieurs enfans tous morts en bas-âge; son épouse, veuve depuis longtems, réside aujourd'hui à Paris, où elle est connuë sous le nom de madame de Graffigny; elle est célèbre en France par la naiveté & la délicatesse des ouvrages de plusieurs genres, que les soins de ses amis ont donnés au public, & qui y ont été reçus avec tant d'applaudissement.

Jean-François Huguet, fils de Jean Huguet & de Barbe Monnel, fut seigneur de Pargney; il épousa Claude Sallet, fille de Nicolas Sallet, seigneur d'Outrancourt, lieutenant-général du bailliage de Bassigny, de laquelle il a eu plusieurs enfans, tous morts en bas-âge.

Cette famille est bienfaitrice de la maison des carmelites de Neufchâteau; il y a dans le chœur de leur église un caveau où Jean Huguet est inhumé avec tous ceux de sa famille qui sont décédés; il n'en reste plus qu'une fille, veuve de N. de Beine, dame de Goncourt, résidente à S^t. Nicolas, & des petits-enfants, qui sont les sieurs de Noncourt & Collenel.

HUMBELOT (Nicolas), natif de Langres, fut annobli par lettres de Charles III, expédiées à Nancy le 23. février 1565. Porte d'azur, à la fasce jumelée & ondée d'argent, accompagnée de trois orlets d'or, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un mufle de léopard tenant un orlet de l'écu. *Fol. 33. verso régist. 1565. 1566.*

Nicolas Humbelot épousa Marie le Clerc, fille de Claude le Clerc, écuier, seigneur de Pulligny, &c. & de Catherine de Trèves, dont il eut Claude qui suit.

Claude Humbelot, seigneur de Serqueux en partie & de Maulain, homme d'armes de la compagnie d'Edme de Rochefort, seig. de Pluvault, est mentionné dans un certificat du 11. septemb. 1600, & dans un transport qu'il fit le 27. avril 1610. au profit de noble homme Estienne Hendelot, bourgeois de Langres; il fut bailli de ladite ville de Langres, par provisions du

du 9. août 1603, & gentilhomme ordinaire de Catherine ducheſſe de Bar, par autres proviſions du 9. ſeptembre de la même année. Il avoit épouſé, par contrat du 8. avril 1601, Éliſabeth de Gondrecourt, dont il eut : 1°. Pierre, capitaine aide-major du régiment de Piémont, tué à la bataille de Sedan. 2°. Eſtienne Humbelot, ſeign. de Maulain, lieutenant de carabiniers du ſieur Darnault, puis capitaine dans le régiment d'Eſpernon, & qui épouſa par contrat du 19. décembre 1652, Jeanne Boileau, fille de Jean-Baptiſte Boileau, conſeiller-ſécretaire de la chambre du roi, & receveur-général des finances de Bourgogne & Breſſe, & de Marguerite Perigot, dont il eut Marguerite Humbelot, dame de Maulain, mariée à François de Roze, chevalier, marquis de Provenchère, ſeign. de Dammartin, maréchal des camps & armées du roi, gouverneur de Philippeville & de la citadelle d'Arras. 3°. Claude Humbelot qui ſuit. 4°. Bonnaventure, femme de Franç. Guillot. 5°. Marie, épouſe de Léonard comte de Moi; & 6°. une fille nommée Claude, qui n'étoit pas encore mariée en 1656.

CLAUDE HUMBELOT, ſeigneur de Serqueux, d'Arnonville & de S^t. Michel, fut lieutenant de cavalerie au régiment du maréchal de Turenne en 1656, aide-de-camp en 1658, & chevalier de S^t. Michel en 1661. Il obtint confirmation de ſa nobleſſe, par lettres-patentes données à Paris au mois d'avril de la même année, & fut fait exempt des gardes-du-corps dans la compagnie du duc de Treſmes, ſur la démiſſion de Jean de la Freſnaye, écuier, ſeigneur de Bonrepos, par proviſions données à S^t. Germain le 18. mars 1667. Il avoit épouſé, par contrat du 16. mai 1656, Dieudonnée Dubois-Emable, fille de Simon Dubois-Emable, bailli d'Aigremont, & d'Anne Prignel.

HUMBERT (Nicolas), receveur d'Einville, fut annobli par lettres du duc Charles III, données à Nancy le pénultième mai 1573. Porte d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois pattes de lion coupées de ſable, armées de même, deux en chef affrontées, & une en pointe; & pour cimier une patte de l'écu, entre deux ailes dragonnées d'or, d'azur & de ſable. *Fol. 34. régiſt. 1573.*

NICOLAS HUMBERT, receveur d'Einville, enſuite capitaine & prévôt du même lieu, épouſa Nicole Durand, dont il eut : 1°. Jean Humbert qui ſuit. 2°. Didier, capitaine & prévôt d'Einville; dans lequel office il fut confirmé en 1576, & qui épouſa Barbe Manget. 3°. François Humbert, qui a fait la branche établie à Moulin. 4°. Nicolas, qui eut une nombreuſe poſtérité. 5°. Philippe, garde-du-corps du grand duc Charles, enſuite capitaine-commandant de Marſal. 6°. Henri Humbert, capitaine, commandant de la garniſon de Nancy, qui épouſa en 1629. Anne Thouvenin, fille de François Thouvenin, conſeiller-ſécretaire d'état, &c. & de Mengeon Terrel.

JEAN HUMBERT, ſeigneur de Hénamenil, Bures, &c. ſécretaire ordinaire S. Alteſſe, & tréſorier-extraordinaire des guerres, reçu auditeur en la chambre des comptes le 5. février 1591, conſeiller-ſécretaire des commandemens, conſeiller d'état & finances des ducs Charles & Henri,

Digitized by Google

& envoié extraordinaire du prémier à Vienne, en Bavière, à Brunſwick, & en différentes cours d'Allemagne, mourut le jeudi-ſaint 28. mars 1619, & fut enterré dans l'égliſe collégiale de S^t. Georges de Nancy. Il avoit épouſé : 1°. Françoiſe Marien, fille de Jean Marien, gouverneur de la ſaline de Moyenvic, & de Mathillon Mathieu, morte le 6. avril 1590 ; & 2°. Chriſtine Bouvet, fille de Michel Bouvet, procureur-général du Baſſigny, &c. & d'Anne le Pougnant. Il eut du premier lit : 1°. Claude Humbert, femme de Jean Barrois. 2°. Louis Humbert qui ſuit. 3°. Nicolas, dont la poſtérité ſera raportée ci-après. 4°. Françoiſe, femme de Balthaz. Fournier. Du ſecond lit ſortirent : 1°. Michel Humbert, chanoine de S^t. Diez. 2°. Évrard Humbert, qui a fait la branche établie à Helbringen, rapportée ci-après. 3°. Chriſt. *ou* Cath. Humbert alliée à N. de la Periere.

Louis Humbert, ſeigneur de Hénamenil & Bures en partie, envoyé du duc François à la diette de Spire, & conſeiller-ſécretaire d'état, & des commandemens du duc Charles IV, mourut à la ſuite de ce prince à Beſançon en 1635. Il avoit épouſé : 1°. Barbe Malclerc, fille de Claude Malclerc & d'Alix Sellier ; & 2°. Barbe Gauthier, fille de Marc Gauthier & de Barbe Ranfaing. Il eut du premier lit : 1°. Nicolas Humbert, ſeig. de Hénamenil & de Bures en partie, qui épouſa Chriſtine Hennezon, qui ſe remaria à Louis Faillonnet, & dont il eut : 1°. Chriſti. Humbert, femme de François Lançon, conſeiller en la cour ſouveraine. 2°. Barbe, mariée à Henri-François Bonnet, préſident des grands-jours de Commercy. Du ſecond lit ſortit François qui ſuit.

François Humbert, écuyer, ſeigneur de Hénamenil & de Bures en partie, brigadier de la nobleſſe de Vôges commandée en 1670. pour la défenſe d'Épinal, où il fut fait priſonnier, épouſa Georgette Baradel, fille de noble Touſſaint Baradel, écuier, capitaine au ſervice de France, puis à celui de Charles IV duc de Lorraine, dont il eut : 1°. Jean-Franç. Humbert qui ſuit. 2°. Catherine Humbert, mariée par contrat du 29. janvier 1684. à Joſeph Gauthier, écuier, ſeigneur de Biſontaine. 3°. Marguerite. 4°. Chriſtine, religieuſe. 5°. Barbe, mariée à François-Louis du Saulget, conſeiller au ſiège bailliager de Bruyères.

Jean-François Humbert, chevalier, baron de Girecour, par érection du 10. décembre 1722, ſeigneur de Faucompierre, de la châtellenie de Vaubexi, des bans de Vaudicourt, Dompierre, &c. Il fut en 1707. grand-maître des eaux & forêts au département de Vôges, conſeiller-ſécretaire d'état des ducs Léopold I & François III, qui le fit chef du conſeil des finances ; & au changement d'état, chancelier, garde des ſceaux de madame la ducheſſe doüairière de Lorraine à Commercy, & enfin régent de cette ſouveraineté pendant l'abſence de S. A. R, par lettres-patentes du 1. mai 1739. Il a été créé comte le 18. juin 1737, & avoit épouſé 1°. Marg. Gauthier de Vienville, fille de Claude Gauthier, écuyer, ſeig. de Vienville, gentilhomme ordinaire de Gaſton de France, duc d'Orléans, puis capitaine & prévôt de S^t. Diez, & de Françoiſe l'Huillier, dont il eut Marie-Cath. Humbert, troiſième femme de Charles de Hourières, comte de Viermes, chambellan de S. A. R. Il épouſa en ſecondes nôces Suſanne Remonde le Roy, fille de Georges-François le Roy, chevalier, baron de Serocourt, & d'Éliſabeth Suſanne Guilliot de Ville, dont il a eu : 1°. Dieudonné-Gabriel Humbert, chevalier, comte de Girecour, reçu dans la compagnie des cadets-gentilshommes du roi de Pologne le 24. mars 1748, & actuellement officier dans le régiment du Roi infanterie. 2°. Marguerite-Suſanne Humbert de Girecour.

Nicolas

NICOLAS HUMBERT, second fils de Jean Humbert & de Françoise Marien sa première femme, fut conseiller d'état, prévôt, capitaine & gardien du parc d'Einville, épousa Madelaine le Prudhomme, dont il eut : 1°. Jean qui suit. 2°. Jeanne, femme de Nicolas Rattel, seign. de Sémibesange, &c. & gardien dudit parc, par résignation de son beau-père.

JEAN HUMBERT, seign. de Hénamenil, conseiller-secretaire entrant au conseil, épousa Anne Barrois, fille de Jean Barrois, conseiller-auditeur des comptes de Lorraine, & de Claude Humbert; & en eut, entr'autres enfans, Anne-Renée, qui épousa Pierre le Poivre, colonel d'un régiment de cavalerie pour le service du duc Charles IV, & commandant de Longwy.

Branche des seigneurs d'Hilbringen.

ÉVRARD HUMBERT, second fils de Jean Humbert & de Christine Bouvet sa seconde femme, fut conseiller d'état & lieutenant-général au bailliage d'Allemagne, par lettres expédiées à Nancy le 26. avril 1622, sur la démission de son beau-père. Il épousa N. Huart, fille de Jean Huart, lieutenant-général audit bailliage d'Allemagne, dont il eut des enfans qui furent seigneurs d'Hilbringen.

Branche établie à Moulin.

FRANÇOIS HUMBERT, troisième fils de Nicolas Humbert & de Nicole Durand, fut conseiller en la recette, puis capitaine, receveur & garde du parc d'Einville; il épousa: 1°. Barbe de Haudonviller, dont il eut Louis qui suit; & en secondes nôces Éve Waleroff, morte sans enfans.

LOUIS HUMBERT, demeurant à Faulx, en 1621 épousa Cath. Vyon, dont il eut Louis qui suit.

LOUIS HUMBERT épousa Antoinette Ficher, dont il eut Louis Humbert.

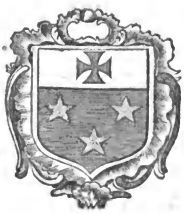

HUMBERT (Nicolas), secretaire & argentier des comte & comtesse de Vaudémont, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 28. septem. 1575. Porte d'azur, à trois étoiles d'or posées deux & une; au chef d'argent chargé d'une croix pattée de gueules; & pour cimier un dextrochère revêtu d'azur, bordé d'or, tenant la croix de l'écu, environnée de deux pennes, la première d'argent, l'autre d'azur, à trois étoiles d'or; le tout issant d'un torti de même, porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 100. régist. 1575.*

HUMBERT (Claude), de Demenge-aux-Eaux, bailliage de Bassigny, fut annobli par lettres du duc Charles III, du 18. juin 1602. Porte de

de sable, à une croix engrelée d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de trois coquilles d'or ; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 119. régist. 1602.* ou *table générale des regist. tom. 3. fol. 7. verso.*

HUMBERT. *Voyez* TONNOY (Joseph).

HUMBILLON. *Voyez* HOMBILLON (Nicolas).

HURAULT (Jean), de Gondrecourt, demeurant à Ligny, obtint déclaration de noblesse, & permission de suivre celle de sa mère, par lettres données à Bar le 22. février 1503, contenant : " Que feu Gérard » Tobie, écuyer, demeurant à Demenge-aux-Eaux, sieur en partie de » Sirefontaine, avoit eu quatre filles, dont une nommée Isabelle, fut » mariée à un nommé le Foncel, écuyer, demeurant à Houdelaincourt ; » du mariage desquels étoient issus Gérard & Jeannette, laquelle épousa » Thevenin de Monginot, marchand à Gondrecourt, dont il eut Isabelle » épouse de Jean Hurault, père & mère du suppliant, &c. "

Porte d'argent, au lion de sable, armé & lampassé d'or, chargé sur l'épaule sénestre d'une croix potencée de même, l'écu bordé & engrelé de gueules, chargé de treize billettes d'argent. *Fol. 73. régist. 1502. 1505.*

LOUIS HURAULT, écuyer, seigneur de Moranville, épousa N. de Taillefumier, écuyer, seign. de Moranville, & procureur-général en la cour souveraine, & de Henriette de Mageron, dont il eut Joseph-François qui suit. 2°. Charles, jésuite. 3°. N. Hurault, chanoine-régulier. 4°. N. Hurault, épouse de François Gauvain, seign. de Champé.

JOSEPH-FRANÇOIS HURAULT, seigneur de Moranville, conseiller en la cour souveraine. Il épousa N. Vaultrin, dont il eut Barbe Hurault, mariée à Camille, comte de Lamberty, marquis de Gerbéviller.

Nous n'avons pas fait la généalogie de cette famille, parcequ'elle se trouve presque entièrement rapportée dans les deux articles suivants.

HURAULT (Charles), avocat & procureur-fiscal de l'église cathédrale de Toul, obtint permission de jouir de la noblesse, par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 2. décembre 1627, " Après avoir » produit pardevant le baron d'Esne, maréchal du Barrois, une enquête » du 21. mai 1615, faite à la diligence de noble homme Simon Bailli, » demeurant à Bar, par laquelle il a vérifié qu'il étoit issu de Pasquotte » Hurault, fille de noble Jean Hurault, demeurant à Ligny, & petite-fille » de Mathieu Hurault, demeurant à Gondrecourt, sur laquelle enquête » ledit Bailli auroit été déclaré noble. Un certificat du greffier de Ligny » du 2. décembre 1626, par lequel ledit suppliant est dit être fils en » légitime mariage de Jean Hurault *dit* Moinet, ledit Jean fils de Jean » Hurault, prévôt de Treveret, lequel étoit fils de Mathieu Hurault, » demeurant audit Gondrecourt. Un relief de quelques actes obtenu par » Jean Hurault, demeurant audit Gondrecourt, du roi René de Sicile, &c.

» Un

» Un relief pareillement obtenu le 3. octobre 1566. par Jean Morillon de » Bar, iſſu de par ſa mère deſdits Hurault ; & un autre relief obtenu par » ledit ſuppliant le 26. novembre de l'année précédente, pour quelques » actes de roture exercés par Jean Hurault *dit* Moinet, prévôt de Treverey, » &c. " Porte les mêmes armes que Jean Hurault. *Tréſor des chartres, fol. 163. régiſt. 1627.*

HURAULT (François), de Manoncourt, fut créé gentilhomme, & obint permiſſion d'écarteler ſes armes avec celles de ſa tèrre & ſeigneurie de Ville-ſur-Illon, par lettres du duc Léopold, données à Lunéville le 18. mars 1703, contenant : " Que le duc René auroit accordé à Jean Hurault, » demeurant à Ligny, le titre & qualité de noble de ſa ligne maternelle, » par lettres du 22. février 1503, entérinées en la chambre du conſeil & » des comptes du Barrois le 7. août 1504 ; que Mathieu Hurault, fils » dudit Jean Hurault, Jean Hurault ſon petit-fils, & un autre Jean » Hurault, fils de ce dernier, auroient toujours joui & uſé des droits & » privilèges accordés à la nobleſſe ; mais quelqu'uns d'entr'eux aiant été » obligés, tant par le malheur des guerres, que par le nombre de leur » famille, de commercer en quelques manières pour avoir lieu de ſe » ſoutenir ; Charles Hurault, procureur-fiſcal-général des terres & » ſeigneuries de la cathédrale de Toul, & fils du dernier Jean Hurault, » dans la crainte où il auroit été que cela ne préjudiciât à ſa qualité de » nobleſſe, auroit eu recours aux graces de S. A. Charles IV, pour le » ſupplier de le réhabiliter ; ce qui lui auroit été accordé par lettres- » patentes du 2. décembre 1627, entérinées en la chambre des comptes » le 5. mai 1628 ; depuis lequel tems ledit Charles Hurault & Jean-Bapt. » Hurault ſon fils, auroient toujours vécu noblement de même que le » ſuppliant, fils dudit Jean-Baptiſte Hurault, qui non-obſtant tous les » avantages qu'il auroit pu avoir dans les pais étrangers, a préféré de » retourner en Lorraine pour y paſſer le reſte de ſes jours, & rendre aux » ducs tous les ſervices dont il ſeroit capable, &c. ".

Porte écartelé au premier & quatrième d'argent, au lion de ſable armé & lampaſſé d'or, chargé ſur l'épaule d'une croix potencée de même, avec une bordure de gueules dentelée & femée de billettes d'argent ; au ſecond & troiſième d'or, à la croix de gueules ; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, iſſant d'un torti d'or, d'argent & de gueules, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 25. régiſt. 1703.*

François Hurault avoit fait ériger en marquiſat ladite tèrre & ſeigneurie de Ville-ſur-Illon & ſes dépendances, par lettres données à Lunéville le 15. mars de cette année 1703, contenant : " Qu'il a acquis » cette tèrre par contrat du 27. octobre 1701, ſous le titre de marquiſat, » de Jean-Baptiſte de Preſſaulx, ſeigneur de Rinſard ; qu'il eſt ſeigneur » haut-juſticier dans plus de vingt villages, & que n'aiant trouvé aucun » titre, il ſupplie S. A. R. de l'ériger en marquiſat, &c. " *Fol. 24. régiſt. 1703.*

HURAULT

HURAULT (François), bourgeois d'Épinal, fut annobli par lettres du bon duc Antoine, données à Nancy le 23. mars 1517. Porte de gueules, à un écusson d'or, au chef d'or émanché d'azur. *Trésor des chartres, fol. 167. régist. 1576.*

François Hurault épousa Marg. Dubourg, fille d'Adam Dubourg, seigneur d'Uzemain & Plombières en partie, lieutenant & receveur de Bruyeres, & de Benigne de Bouzey sa seconde femme, dont il eut: 1°. Jean qui suit. 2°. Nicolas, ci-après mentionné. 3°. Catherine Hurault, femme d'Aubry *ou* Alberic de Briel, maître échevin de la ville de Toul, morte le 13. avril 1535.

Jean Hurault fut père de François, qui fit ses repriſes des couppels d'Épinal en 1570, & qui fut père de deux filles: 1°. d'Yolande, femme de Benoît Piquot; & 2°. Catherine Hurault.

Nicolas Hurault fut père d'Aubertin Hurault, qui vivoit en 1580.

HURDT (Bernard), docteur & profeſſeur en droits canonique & civil en l'univerſité de Pont-à-Mouſſon depuis dix-neuf ans, iſſu d'une bonne famille de Lorraine, & dont la plûpart de ſes ancêtres ont été revêtus de différens emplois honorables, tant dans l'épée que dans la robe, fut annobli ſans finances, par lettres de Léopold I, données à Lunéville le 20. décembre 1706. Porte de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de licornes d'argent, deux en chef & une en pointe. *Trésor des chartres, fol. 69. régist. 1706.*

HURESSIER (Jean), controlleur ordinaire en l'état de l'évêque de Metz, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 12. février 1586," En conſidération des ſervices qu'il a faits » par ci-devant en pluſieurs voïages & commiſſions ezquels il a été » emploié ſous la charge du conſeiller-ſécretaire d'état Claude Guerin, » & en faveur de la requête & prière dudit évêque de Metz, &c." Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en chef de deux roſes d'argent, & en pointe d'une hure de ſanglier de même; & pour cimier une hure & col de ſanglier d'argent, naiſſants & portés d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 49. verſo régist. 1586.*

Les lettres du duc Charles portant mandement aux gens de ſes comptes d'enrégiſtrer celles de nobleſſe accordées audit Jean Hureſſier, ſans aucune taxe de finances, ſont du 16. février de la même année. *Laïette cotée annobliſſemens, num. 123.*

HUSSON (Jean), *dit* Heraudel, marchand demeurant à S^t. Nicolas, fut annobli par lettres données à Nancy le 6. octobre 1554," En » récompenſe des prêts d'argent qu'il avoit fait au duc". Porte d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois hures de ſanglier au naturel, deux en chef affrontées, & une en pointe. *Trésor des chartres, fol. 180. régist. 1553. 1554.*

HUSSON

HUSSON (Jean), lieutenant en la prévôté de Demenge-aux-Eaux, bailliage de Gondrecourt, obtint permiſſion de prendre la qualité de noble du côté de ſa mère & d'en porter les armes, par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 7. mars 1631, portant: " Qu'il » eſt fils de Sébaſtien Huſſon, lieutenant en ladite prévôté de Demenge- » aux-Eaux, & de Marie Hurault, iſſuë de lignée noble à cauſe de » Jean Hurault *dit* Moinet, prévôt de Treverey, ſon père, & de ſes » prédéceſſeurs qui ont toujours joui de la qualité de nobleſſe, comme il » appert par l'enquête faite à la diligence de feu noble Simon Bailli, » capitaine de la ville haute de Bar le 21. mai 1615; ſur laquelle enquête » il auroit été déclaré noble du côté de Paſquette Hurault ſa mère, comme » auſſi depuis peu à noble Charles Hurault, avocat & procureur de » l'égliſe cathédrale de Toul, couſin-germain dudit impétrant, après » avoir fait preuve que ledit prévôt de Treverey étoit fils de Mathieu » Hurault de Gondrecourt, & produit les lettres de rétabliſſement de » nobleſſe de Jean Hurault de Ligny du 22. février 1503; lequel portoit » d'argent, bordé d'une dentelle de gueules billetée d'argent, au lion de » ſable marqué ſur l'eſtomach d'une croix de Jéruſalem, ou croix potencée » d'or, &c." *Fol. 43. régiſt. 1631.*

HUSSON (Jean-Étienne), natif de Mirecourt, avocat en la cour, fut annobli par lettres du duc Charles IV, données le 10. décembre 1669, vérifiées le 16. du même mois en la chambre des comptes de Lorraine, en vertu d'une lettre de juſſion de S. A. du 13. dudit mois, portant modération de la finance, & dérogeant à l'édit du 11. juin 1573, & en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois le 19. de ce même mois. Porte d'or, parti de gueules, au chevron alaiſé & accompagné de trois tours, deux en chef & une en pointe, le tout de l'un en l'autre. *Héraulderie de Lorraine.*

HUSSON. *Voyez* LOMBART (Chriſtophe).

HUVÉ (Jacques), capitaine du comté de Fontenoy en Vôges, fut annobli par lettres-patentes du 12. janvier 1657, entérinées en la cour ſouveraine ſéante à Trèves le 5. octobre de la même année. Porte d'azur, au chevron d'or, chargé de deux croiſſans montans de gueules, & accompagné de trois croiſettes d'or; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

JACQUES HUVÉ ſe mit à la tête du ſecours mêlé de païſans dont parle le marquis de Beauvau dans ſes mémoires, page 65. de l'édition de Cologne en 1691; lequel aïant paru ſur le haut des montagnes pendant le ſiège de Remiremont, & s'étant introduit enſuite dans la ville ſous le commandement du comte de Ligniville, maréchal de camp de S. A, répandit une ſi grande allarme dans l'armée de monſieur de Turenne, déja fatiguée de la réſiſtance de la garniſon, & encore plus de celle de l'abbeſſe Catherine de Lorraine, tante du duc, qui alloit elle-même animer les

Digitized by Google

foldats ſur le rempart, que ce général fut obligé de lever le ſiège & de ſe retirer avec précipitation hors des états de Lorraine.

JACQUES HUVÉ eut pour fils Nicolas Huvé, lieutenant-particulier du bailliage de Vôges ſéant à Mirecourt, qui fut père d'Ignace Huvé, capitaine-prévôt du comté de Fontenoy, lequel épouſa N... Cuny, dont il a eu: 1°. Nicolas-Florent Huvé, capitaine-prévôt des ville & comté dudit Fontenoy, marié en 1738. à Marie-Barbe Colin de Benaville, dont il a des enfans. 2°. François-Xavier Huvé, lieutenant de cuiraſſiers en Empire. 3°. Madelaine, alliée à Michel de Prinſac, chevalier de l'ordre roïal & militaire de S^t. Louis, ci-devant général commandant la maréchauſſée de Lorraine & Barrois, & deux autres filles.

HUYLLON (Jacques), de Lunéville, fut annobli par lettres données à Nancy le 25. avril 1556. Porte d'or, à la bande d'azur, chargée de trois roſes d'argent; & pour cimier un roſier au naturel, ſoutenu d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 284. verſo régiſt. 1556.*

HUYN (Claude), fut annobli par lettres du 3. ſeptemb. 1556. Porte écartelé au premier & dernier d'or, à trois faſces ondées d'azur; au ſecond & troiſième de ſable, à ſix billettes d'or, trois & trois, au chef de même; & pour cimier deux cornes d'azur billettées d'or. *Fol. 179. régiſt. 1556.*

JEAN HUYN, le premier dont on ait connoiſſance par titres, vivoit dans le quinzième ſiècle avec Claude ſa femme, dont on ignore le ſurnom. Il étoit gouverneur des ſalines de Marſal, ainſi qu'on le remarque par deux contrats d'acquets paſſés à ſon nom & à celui de ſa femme; l'un du 16. mai 1447, & l'autre du 1. octob. 1456: & comme dans l'un de ces contrats il eſt parlé d'un Huyn chanoine, quelques-uns ont préſumé que c'étoit le même que Guillaume Huyn, chanoine & archidiâcre de Metz, fait procureur-général du concile de Bâle, & enſuite cardinal du titre de S^te. Sabine, vulgairement appellé le Cardinal d'Étain, à cauſe qu'il y étoit né.

NICOLAS HUYN fut pannetier de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, & fut annobli le 26. avril 1547. *Héraldrie de Lorraine.* Il épouſa N. de Bourgongne, & décéda à Neufchâteau, où il fut inhumé dans la chapelle de S^t. Laurent par lui fondée & érigée en titre de patronage laïque dans la parroiſſe dudit lieu, où ſe voit ſon épitaphe. Il eut de ſa femme: 1°. Roſe Huyn. 2°. Jean Huyn, qui fut père de Franç. Huyn, dont vint Jacques Huyn, qui n'eut pour tout enfant que Gillette Huyn, mariée à Marc Perrin. 3°. Claude qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article.

☞ J'ai vu quelques mémoires aſſez fidèles, qui diſent que ce Nicolas Huyn fut annobli le 26. avril 1547. par Nicolas de Lorraine, pour lors évêque de Metz; & que Claude dont nous allons parler, étoit ſon frère & non pas ſon fils. Il eſt vrai que la *héraulderie* les rappelle l'un & l'autre

l'autre sous les mêmes dates & dans un seul annoblissement ; mais cela ne me paroit pas suffire pour juger qu'ils étoient frères. Il peut être que Nicolas Huyn s'étant fait annoblir par Nicolas de Lorraine, alors évêque de Metz, Claude son fils eut été nommé dans les lettres de noblesse, & que celui-ci en prit de nouvelles, comme il en prit effectivement en 1556. lorsque ce prince ayant quitté ses évêchés, fut parvenu à la corégence des états de Lorraine pendant la minorité du duc Charles III. Quoiqu'il en soit de tous ces mémoires, nous avons cru devoir adopter celui où la filiation nous a paru la mieux suivie, & dans lequel nous avons puisé cette généalogie entière.

CLAUDE HUYN, pannetier de Nicolas de Vaudémont, & annobli comme nous l'avons dit, épousa Germaine de Bourgongne, dont il eut : 1°. Jean qui suit. 2°. Nicolas, chef des Huyn de Chaudenay.

JEAN HUYN eut de N. sa femme : 1°. Alix Huyn. 2°. Germaine. 3°. Poiresson. 4°. Claude qui suit.

CLAUDE HUYN, II du nom, maître-échevin au comté de Vaudémont, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 14. janvier 1590, à la prière du comte de Chaligny, & " En considération » des services dudit Claude Huyn, & de ceux de Marguerite Pottier sa » femme, rendus audit comte de Chaligny, ayant été sa nourrice, & » l'ayant servi dès l'âge du berceau, &c. " Porte comme Claude ci-dessus. *Fol. 50. v. régist. 1590.* Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ses comptes de Lorraine de procéder, sans aucune taxe de finances, à l'enrégistrement de celles de noblesse accordées audit Claude Huyn, sont du même jour & de la même année. *Layette cottée annoblissem. num. 124.*

☞ Il n'est pas aisé de comprendre pourquoi Claude Huyn, petit-fils (selon le mémoire que j'ai suivi) de celui qui se fit annoblir en 1556, se fit annoblir lui-même en 1590 ; cependant ce fait ne seroit pas particulier à cette famille, ayant trouvé plusieurs annoblissemens de cette espèce, sur tout dans le cas de dérogeance, qui étoit peut-être celui où étoit tombé Jean Huyn son père. Quoiqu'il en soit, Claude épousa, comme on vient de le voir, Marguerite Pottier, dont il eut : 1°. Jean qui suit. 2°. François, tige de la branche établie en Lorraine, rapportée ci-après. 3°. Claude. 4°. Catherine Huyn. Il mourut à Vézelise, & fut inhumé dans la parroisse dudit lieu, où se voit son épitaphe.

JEAN HUYN, II du nom, s'établit à Vic, & épousa Marg. de Charmes, fille de Nicolas de Charmes, capitaine & prévôt de Marsal, dont il eut : 1°. Marguerite, mariée à Claude de Ranfaing. 2°. Jean qui suit. 3°. Jacques. 4°. Jean, garde-du-corps de S. Altesse, & marié le 24. mai 1621. à Elisabeth des Hazards, fille de Millot des Hazards, seign. voué de Chaudenay. Jean Huyn nomma à la chapelle de S^t. Laurent, comme aîné & collateur d'icelle, le 9. août 1633.

JEAN HUYN, III du nom, chancelier & lieutenant-général du bailliage de l'évêché de Metz, épousa Cath. Lançon, dont il eut : 1°. César qui suit. 2°. Anne-Cather. Huyn, mariée à François Maguin, père du sieur Maguin, seign. du comté de Rousy, conseiller au parlement de Metz. 3°. Marg. Huyn, alliée par contrat du 6. novemb. 1667. à Henri Fériet. 4°. Nic. Huyn, écuyer, seign. de Raville, marié à Christine-Françoise Rattel, fille de Christophe Rattel & de Gabrielle Pescheur, morte le 16. juillet 1712, & de laquelle il eut trois enfans.

CÉSAR HUYN, écuyer, seign. de Pettoncourt, chancelier & lieutenant-

général au bailliage de l'évêché de Metz, épousa le 17. juin 1657. Marg. Rulland, fille de Jacques Rulland & de N. Dilange. Le 20. août 1674. le sieur Poncet de la Rivière, intendant de la généralité de Metz, faisant la recherche de la noblesse de son département, César Huyn & son frère justifièrent leur qualité ; sur quoi arrêt leur fut donné ledit jour, par lequel ils furent maintenus dans la possession de leur noblesse & qualité d'écuyer. César Huyn eut de son mariage : 1°. Marguer. Huyn, mariée à Thibault de Manonville, écuyer, seign. de Riouville & du Val-de-Villers, commissaire des guerres en France. 2°. Catherine, dame de Pettoncourt, mariée en 1687. à Jean-Sigisbert de Rennel. 3°. François qui suit.

FRANÇOIS HUYN, écuyer, conseiller au parlement de Metz, épousa : 1°. N. Hilaire, & 2°. N. Renault. Il eut du premier lit une fille morte religieuse ; & du second lit deux fils & deux filles religieuses à Montigny.

Branche des Huyn, établie en Lorraine.

FRANÇOIS HUYN, maître-échevin au comté de Vaudémont, second fils de Claude Huyn, II du nom, & de Marg. Pottier, épousa Françoise Picquart, fille de Nicolas Picquart & d'Anne Rattel, avec laquelle il vivoit en 1621. Il eut de ce mariage : 1°. Françoise Huyn, mariée à Jean Pavé. 2°. Nicolas qui suit. 3°. Jean, jésuite. 4°. Claude, femme de Claude Martin.

NICOLAS HUYN, II du nom, écuyer, conseiller d'état, auditeur des comptes de Lorraine, & président de l'hôtel de ville de Nancy, épousa le 18. mars 1619. Françoise Malcuit, fille de Bernard Malcuit & de Marie Gennetaire, dont il eut : 1°. François qui suit. 2°. Nicolas, écuyer, seign. de Ville-sur-Madon, grand bailli de S^t. Diez, mort sans alliance. 3°. Marie, femme de Christo. Rousselot. 4°. Ignace-Christine, épouse d'Adam Becel. 5°. Jean-Joseph Huyn, qui a fait la branche des Huyn établie en Allemagne, & rapportée ci-après. 6°. Baltazard, conseiller en la cour souveraine, mort à Bruxelles sans alliance.

FRANÇOIS HUYN, II du nom, écuïer, seign. de Jarville en partie, conseiller d'état de S. A. & son procureur-général en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, épousa le 1. avril 1663. Louise Bricart, fille de François Bricart & d'Anne Hiérard, dont il eut : 1°. Françoise Huyn, mariée à Baltazard-Joseph-Dieudonné de Rennel, seign. de Mehoncourt, &c. 2°. Baltazard qui suit. 3°. Henriette, qui épousa René de Wilmin de Heldenfelds, baron du S^t. Empire, & colonel du régiment d'Einsberg pour le service d'Empire. 4°. François Huyn, aumônier de S. A. Royale, protonotaire du S^t. Siège Apostolique, & chanoine de la primatiale de Nancy. 5°. Marie-Catherine, mariée à Denis-Théodore de Hennezel de Champigny, capitaine aux gardes de S. A. Royale.

BALTAZARD HUYN remplaça son père en la charge de procureur-général de Lorraine ; mais ayant quitté ce parti pour prendre celui de l'épée, il fut en Allemagne, où il fut capitaine au régiment d'Einsberg. Il épousa N. de Massu de Fleury, fille de Joseph de Massu de Fleury, capitaine de Blâmont, & de Marguerite Derand, remariée au sieur de S^t. Vincent.

Branche des comtes Huyn, établie en Allemagne.

JEAN-JOSEPH HUYN, cinquième fils de Nic. Huyn & de Françoise Malcuit, fut d'abord lieutenant des gardes-du-corps de la garde S. A. Charles

Digitized by Google

Charles IV, & gouverneur de Roſières ; mais ayant enlevé la demoiſelle de la Haye, maitreſſe de ſon ſouverain, & s'étant fait marier avec elle dans un bois, ſans en avoir eu la permiſſion, il fut obligé de ſe retirer. Charles IV fit courir après lui des gens armés ; mais s'étant refugié dans une égliſe de village, il y fit une ſi vigoureuſe réſiſtance, qu'il obligea les gens du prince à ſe retirer. Après cette expédition il paſſa à Beſançon avec ſa femme ; & ne pouvant plus retourner en Lorraine, il prit le parti d'aller joindre S. A. Char. V en Allemagne, où il fut parfaitement bien reçu. On le fit d'abord colonel de cavalerie, baron du S^t. Empire, & ſucceſſivement général de cavalerie & gouverneur de Ségedin. Ayant enſuite, par ſa valeur, emporté la forteresſe de Gioula, devant laquelle quatre gouverneurs avoient échoué, & forcé l'ennemi qui s'étoit retranché dans une moſquée, où il entra le premier l'épée à la main : l'empereur lui en écrivit dans les termes les plus obligeans. En récompenſe de cette action, il fut fait comte par diplôme de l'an 1696 ; & il fut ajouté ſur le tout de ſes armes, un écuſſon chargé de la porte de Gioula, revêtu d'une couronne de Marquis, iſſante la tour de la moſquée de Gioula. L'empereur ne s'en tint pas à cette grace, il lui donna encore le gouvernement & le commandement général des importantes forteresſes, villes, citadelles & châteaux de Grand-Sigeth, Cinq-Égliſes, & de pluſieurs autres lieux, & le fit général-lieutenant de maréchal-de-camp de ſes armées. Ayant enſuite, par ſa réſiſtance, fait lever le blocus que les rebelles de Hongrie avoient mis devant la forteresſe de Sigeth, & aïant défait ces rebelles avec ſa garniſon, l'empereur Joſeph le fit en 1707. général de toutes ſes armées ; & en 1713. il fut fait conſeiller de guerre de S. M. I. Il eut de ſa femme, qui étoit de l'ordre de la Croix: 1°. Marie-Henriette, comteſſe de Huyn, mariée en 1700. au baron de Gelhay, mort lieutenant-colonel de cuiraſſiers du régiment de Blainville, lequel n'a laiſſé qu'une fille. 2°. François Huyn, chanoine de Cinq-Égliſes. 3°. Jacques-Ignace qui ſuit. 4°. Léopold, comte de Huyn, capitaine de cuiraſſiers pour le ſervice de l'empereur, marié à N. comteſſe d'Averſperg.

JACQUES-IGNACE COMTE DE HUYN, capitaine de cuiraſſiers pour le ſervice de l'empereur, épouſa N. baronne de Tzeidlitz, dont il a eu des enfans.

Digitized by Google

J.

J A C.

JACOB (Ferry), bourgeois demeurant à Nancy, fut annobli par lettres de Charles IJl duc de Lorraine, données audit Nancy le 19. février 1572. Porte d'azur, à la faſce d'or, ſurmontée en chef d'une licorne naiſſante d'argent, & accompagnée en pointe d'une étoile d'or; & pour cimier la licorne de l'écu entre deux pennes d'azur, à une faſce & étoile d'or, iſſante d'un torti d'or, d'azur & d'argent, & ſupportée d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 276. verſo régiſt. 1571. 1572.*

JEAN-JACOB, *dit* DE LA MONNOYE, prévôt de la monnoye de Nancy, épouſa Marguerite Maillette, veuve de Jean Mengin, gouverneur de la ſaline de Marſal, & fille de Ferry Maillette, receveur de Pont-à-Mouſſon. Il eut de ce mariage Ferry qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article.

FERRY JACOB, prévôt de la monnoye de Nancy, épouſa Philippe Ranfaing, fille de noble Nicolas Ranfaing, *dit* de Voſges, & de Nicole Champenois, dont il eut: 1°. Ferry qui ſuit. 2°. Françoiſe Jacob, femme de noble Jean Perrin, ſeigneur de Dompmartin, conſeiller d'état, morte le 19. fév. 1619, âgée de quarante-un an, & ſelon quelques apparences, Jean Jacob, mentionné dans une obligation du 12. avril 1630, & qui avoit épouſé Claude Bergeret, qui étoit veuve le 23. août 1645.

FERRY JACOB, II du nom, conſeiller-ſécretaire ordinaire de S. A, entrant au conſeil d'état, & greffier des délégations dudit conſeil, épouſa: 1°. Barbe Fournier, fille de Nicolas Fournier, ſeigneur d'Eſcrouves, & de Marguerite Fournier de Raon. 2°. Anne Bernard, native de Coblentz. Il eut du premier lit trois filles religieuſes, & du ſecond lit vinrent: 1°. Nicolas-François, jéſuite. 2°. Charles-François qui ſuit. 3°. Béatrix-Anne. 4°. Marguerite Jacob, tous héritiers paternels de Nicolas Perrin, ſeign. de Dompmartin, & mentionné ainſi dans un tranſport fait le 6. mai 1660. au profit d'André Colin.

CHARLES JACOB étoit encore mineur avec ſes deux ſœurs en 1672; il fit pluſieurs campagnes en Hongrie, après leſquelles il fut fait gentilhomme ordinaire de S. A. R. Il épouſa Anne de la Broſſe, fille de Pierre Chevé *dit* la Broſſe, & de Françoiſe Sagay, dont il eut: 1°. Jeanne-Valerique-Nicole, femme de Philippe de Germini, écuïer, ſeigneur de Montheux. 2°. N. Jacob, mariée à N. le Grain de St. Marſault, ſeigneur de l'Iſle. 3°. Béatrix-Anne Jacob, mariée: 1°. à François Barraduc; & 2°. à N. de la Touche, capitaine au ſervice de France.

JACOB (Cleſſe), originaire de Verdun, & demeurant à Étain, iſſu de races nobles du côté maternel, des noms & familles de des Portes & de Boncourt, obtint des lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 16. du mois de juillet 1587, portant relief de roture, "En » conſidération des ſervices qu'il a rendus l'eſpace de trente ans à la » conduite

Digitized by Google

» conduite des armées & gens de guerre, tant à pied qu'à cheval, qui » ont paſſé par le pais de Lorraine, ſans en avoir jamais demandé aucune » récompenſe; & même que librement & volontairement il a fourni au » tréſorier-général des finances la ſomme de deux mille écus ſols, pour » aider à ſupporter la guerre que S. A. avoit ſur les bras, &c. "

Porte d'azur, à une voile de navire d'or, *qui eſt de Boncourt*, parti de gueules, à trois portes d'or, l'écu ſemé de croix recroiſettées au pied fiché de même, *qui eſt de des Portes. Tréſor des chartres, fol. 138. régiſt. 1587.* Leſdites lettres furent entérinées le 7. juillet 1589.

CLESSE JACOB échangea quelques héritages avec Guillaume Mallaviller & demoiſelle Perine de Voudray ſa femme, contre la Grange-de-Longeaux proche Étain, dont il fit repriſes le 12. août 1600. Il épouſa Anne Grandjean, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Appoline, femme de Jean-Baptiſte Bournon, procureur-général du Barrois à S^t. Mihiel. 3°. Cathier. ſeconde femme de Gérard Gervaiſe. 4°. Barbe, alliée: 1°. à Ferry *ou* Fréderic Bourgeois; & 2°. par contrat du 30. août 1594. à Robert Pariſot. D'autres lui donnent encore pour enfans; 5°. Nicolas-Didier de Boncourt, écuier, demeurant à Mont-Quentin, qui épouſa Anne des Vaulx, avec laquelle il eſt nommé dans les cauſes extraordinaires du bailliage de Nancy, des années 1606. & 1608. 6°. Charles, & 7°. Lucie Jacob de Boncourt.

JEAN JACOB, ſeigneur d'Imonville & capitaine de Sancy, mourut en 1605. & avoit épouſé Marie Xaubourel, fille de Nicolas Xaubourel & Françoiſe de Roſières, dont il eut pluſieurs enfans.

JOSEPH JACOB, *dit* DE BONCOURT, ſeign. d'Imonville, capitaine de dragons au ſervice de France, & Philippe ſon frère, capitaine de cuiraſſiers de l'empereur, furent déclarés barons le 22. février 1714; leurs armes ſont ſemblables à celles de Cleſſe Jacob. *Fol. 60. régiſt. 1714.*

JACOB (Jean), natif de Marſal, & au ſervice de la maiſon du duc François, fut annobli par lettres données à Nancy le 22. novembre 1628, vérifiées le 7. décembre 1632. Porte d'or, parti de gueules, au chevron chargé de trois roſes, & accompagné en pointe d'un lion, le tout de l'un en l'autre; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, tenant une roſe de gueules feuillée de ſinople, iſſant d'un torti d'or & de gueules, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 8. régiſt. 1629.*

JACOBI (Mengin), demeurant à Doncourt-aux-Templiers, fut annobli par lettres du duc Charles III, données à Nancy le 1. mai 1592. Porte d'azur, à une faſce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'une épi de bled de même, entre deux glands avec leurs feuilles auſſi d'or; & pour cimier une branche de chêne au naturel, chargée de trois glands de l'écu, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 125. verſo régiſt. 1592.* Les lettres du duc portant mandement à ſes gens des comptes

Digitized by Google

comptes de procéder à l'enrégiſtrement de celles ci-deſſus, ſont du 2. juin de la même année. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 126.*

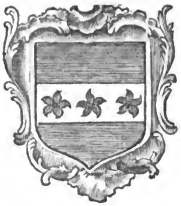

JACQUAIR *ou* JACQUART (Jean *ou* Jacques), fut annobli par lettres du duc Charles III le 14. août 1568. Porte d'azur, à une faſce d'argent, chargée de trois quintes-feuilles de gueules; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

JEAN JACQUAIR avoit épouſé N. Jacquinez, fille de Gérard Jacquinez & de Lucie de Morien, dont il eut trois fils: 1°. Nicolas. 2°. Philippe. 3°. Jacques. *Voyez Richier en ſa recherche de la nobleſſe en 1581.*

JACQUEMIN (Didier), ſommelier de meſdames les princeſſes de Lorraine, fut annobli par lettres de Charles III, données à Nancy le 12. février 1578, & vérifiées le 12. août ſuivant. Porte d'azur, à trois quintes-feuilles d'or, pointées de gueules, poſées deux & une, au chef d'argent; & pour cimier une leſarde au naturel périe en pal entre deux pennes; la première d'argent, & la ſeconde d'azur, le chef d'argent. *Fol. 77. régiſt. 1579.*

DIDIER JACQUEMIN, fut depuis controlleur en l'état de monſeign. de Vaudémont, & épouſa Barbe Maimbourg, fille de noble Nicolas Maimbourg, échevin de la juſtice de Nancy, & de Barbe Robert ſa ſeconde femme, dont il eut, entr'autres enfans, François, Jacques & Antoinette Jacquemin.

JACQUEMIN (Georges), brodeur des duc & ducheſſe de Bavière, fut annobli à leur requête, par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 13. mai 1579. Porte comme Didier Jacquemin rapporté ci-deſſus. *Fol. 128. verſo, régiſt. 1579.*

Les lettres de Son Alteſſe portant mandement aux gens de ſes comptes de Lorraine, d'enrégiſtrer celles de nobleſſe accordées audit Georges Jacquemin, ſans finances, ſont du 30. du même mois & de la même année. *Layette cottée annobliſſ. num. 128.*

JACQUEMIN (Dominique), avocat au change de Nancy, fut annobli à la requête de madame de Vaudémont, par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées audit Nancy le 15. juillet 1581. Porte d'or, à

Digitized by Google

à la faſce d'azur, accompagnée de trois croiſettes de gueules, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un lion d'or, tenant en ſes pattes une croix de gueules, naiſſant & porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 110. verſo, régiſt. 1581.* Les lettres de Son Alteſſe portant mandement aux gens de ſes comptes d'enrégiſtrer celles de nobleſſe accordées audit Jacquemin, ſans finances, ſont du 20. juillet de la même année. *Layette cottée annobliſſ. num. 129.*

DOMINIQUE JACQUEMIN fut conſeiller du prince de Vaudémont, & mourut le 15. avril 1598. âgé de cinquante-deux ans; il fut enterré au cloître des cordeliers de Nancy. Il avoit épouſé Barbe Jacquot, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Nicolas Perrin de Dompmartin, & dont il eut, entr'autres enfans: 1°. François qui ſuit. 2°. Charles.

FRANÇOIS JACQUEMIN, avocat, enſuite conſeiller-ſécretaire des ducs de Lorraine Henri II & Charles IV, fit reprifes le 28. août 1598, par Claire Gruyer ſa belle-mère. Quelques mémoires diſent qu'il épouſa en ſecondes nôces Marguerite Clement de Trelles.

JACQUEMIN (Nicolas), procureur de S. A. R. au bailliage de la Lorraine-allemande, ſéant à Sarguemines, & HENRI JACQUEMIN ſon frère, étudiant à Mayence, furent annoblis par lettres du duc Léopold I, données à Lunéville le 15. janvier 1711, en récompenſe des ſervices rendus par ledit Nicolas Jacquemin en pluſieurs négociations pour les frontières, & notamment en celle de l'élection du prince Charles de Lorraine, évêque d'Oſnabruck & d'Olmutz, à la coadjutorie de l'archevêché de Trèves. Portent d'azur, à la faſce d'or, avec cette deviſe: NISI DOMINUS ÆDIFICAVERIT DOMUM. *Fol. 25. régiſt. 1711.*

NICOLAS JACQUEMIN fut depuis conſeiller d'état, envoyé extraordinaire à Vienne près de l'empereur Charles VI, qui le créa baron du S^t. Empire, par diplôme du 11. ſeptembre 1724, confirmé par lettres-patentes du duc Léopold, expédiées à Lunéville le 12. février 1726. Lorſqu'il obtint leſdites lettres, il portoit écartelé au premier & quatrième d'azur, à la faſce d'or; au ſecond & troiſième d'or, à la gruë au naturel; l'écu orné d'une couronne de baron, ſurmontée de deux caſques couronnés & contournés, le premier aiant pour cimier un vol d'azur & d'or, & le ſecond une gruë au naturel. *Fol. 160. régiſt. 1725. & 1726.*

NICOLAS JACQUEMIN mourut à Vienne le 14. mars 1748, en la ſoixante-dix-huitième année de ſon âge, étant ſeigneur de Wittringen, Dieblingen, Warsbourg, &c. & conſeiller-intime-actuel d'état de Leurs Majeſtez Impériales. Il avoit épouſé Anne-Marie-Marguerite Staadt, dont il eut une fille mariée à Jean-Charles Joly, ſeigneur de Morey, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois.

JACQUES (Louis-Nicolas), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, exerceant au bailliage de Neufchâteau, & ANNE-THÉRÈSE JACQUES ſa ſœur, furent annoblis par lettres données à Lunéville le 10. janvier 1725. " En conſidération des ſervices de Louis Jacques leur » père, l'un des chevaux-légers de la garde de Son Alteſſe Royale depuis

Digitized by Google

» ſon arrivée dans ſes états, juſqu'à la mort dudit Jacques, & de la » réputation que l'expoſant s'eſt acquiſe dans le barreau; étant d'ailleurs » deſcendu du côté de ſa mère des Sauville de Neufchâteau, qui ſe ſont » toujours ſignalés au ſervice des ducs dans l'office de lieutenant bailliager » dont eſt encore actuellement revêtu le ſieur Joſeph Sauville ſon oncle; » ſe trouvant du même côté maternel allié aux Sallet, d'Arbois, » Jubainville, & autres familles nobles de Lorraine; & du côté paternel » aux Thiriet de Mirecourt, Melon de la Greſſe leurs couſins, & Chevrier » de Nancy leur oncle, &c. " Portent de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois coquilles d'or, deux en chef & une en pointe; au chef couſu d'azur, chargé de trois épis de blé d'or; & pour cimer un lièvre d'or faiſant le chandelier, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 87. régiſt. 1724. & 1725.*

JACQUIER (Pierre), de S^t. Mihiel, fut annobli, quoiqu'iſſu de nobleſſe du côté maternel, par défaut de renonciation aux biens paternels, par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 6. juillet 1624, portant: " Qu'il a deux fils, l'un médecin & l'autre de juriſprudence; » qu'il eſt iſſu par ſon aieule maternelle de la maiſon de Boncourt, comme » il paroît par titres, atteſtations & témoins des villes de Verdun & de » Marville, qui ont vu Cleſſe de Boncourt, biſaieul maternel de » l'impétrant, maître échevin de Verdun, jouir des privileges de nobleſſe; » d'autant plus que ladite charge de maître échevin audit lieu ne s'exerçoit » que par perſonnes ſorties de maiſon bien noble & reconnuë en ladite » ville, &c. "

Porte d'azur, à une voile étenduë d'or, au chef de gueules chargé d'une étoile d'or, accoſtée de deux fleurs de ſouci de même, feuillées de ſinople; & pour cimier un lion naiſſant d'or, tenant en ſes pattes une étoile de même, & iſſant d'un torti d'or, d'azur & de gueules, le tout porté d'un armet morné, avec ſes lambrequins aux métail & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 173. régiſt. 1624.*

PIERRE JACQUIER épouſa Marie Barbillat, dont il eut: 1°. N. mariée à René le Breton, écuïer, ſeigneur haut-juſticier en partie de Brouſſey & Rollecourt. 2°. Marie, alliée à Joſeph de Reboncourt, écuïer, ſeign. dudit lieu; & 3°. François qui ſuit.

FRANÇOIS JACQUIER avocat, puis premier médecin de madame la ducheſſe d'Orléans, épouſa N. Chriſtophe, native de Bar, de laquelle il eut Gérard qui ſuit.

GÉRARD JACQUIER avocat, puis conſeiller à la cour, épouſa Marguer. de Huz, fille de N. de Huz, préſident au préſidial de Toul, dont il eut 1°. Nicolas-François qui ſuit. 2°. N. femme de N. de Magny de Serrieres, exempt des gardes-du-corps de S. A. R. 3°. N. épouſe de Philippe Thommerot, avocat en la cour ſouveraine, enſuite ſubſtitut du procureur-général de S. A. R, & enfin conſeiller à ladite cour ſouveraine.

NICOLAS-FRANÇOIS JACQUIER avocat, puis conſeiller en la cour ſouveraine, vivant en 1719, épouſa Apronne des Noyers, fille de Charles des Noyers, ſeigneur de Brochainville, capitaine d'infanterie au ſervice de France, & de Françoiſe Floriot.

JACQUIN

JACQUIN (Nicolas), prévôt de la Marche, fut annobli par lettres du duc Charles V, données à Inſpruch le 4. octobre 1679, & confirmées par autres lettres données à Lunéville le 25. août 1703. *Fol. 96. verſo régiſt. 1703.* Porte d'azur, à une branche de chêne de ſinople, fruitée de cinq glands d'or, iſſante d'une nuë poſée ſur un tertre d'argent, mouvante de la pointe de l'écu; & pour cimier la branche d'olivier dudit écu. D'autres diſent porte d'azur, au chêne de ſinople fruité de cinq glands d'or, poſé ſur un tertre d'argent, au chef de même. Nous avons pris ces différentes armes dans des *nobiliaires*, ne les aiant point trouvées dans le *regiſtrata*.

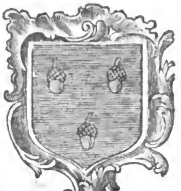

JACQUINET (Claude), procureur-général au bailliage de Baſſigny, demeurant à Bourmont, & PIERRE JACQUINET ſon frère, controlleur & clerc-juré en la prévôté de la Marche, demeurant audit lieu, furent annoblis par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 29. juil. 1610, portant: " Que ledit Claude Jacquinet a été pourvu le 20. mars » de la charge de lieutenant au ſiège bailliager de la Marche; que » François Jacquinet leur père fut pourvu, le 26. juin 1551, de l'état de » clerc-juré & controlleur en la prévôté de la Marche, & l'exercea » juſqu'en 1564; que feu Jean Jacquinet en fut pourvû, & depuis en » 1593. ledit Pierre Jacquinet ſuppliant; que feu Drouot Laguerre leur » biſaïeul, auroit été annobli dès le 20. mai 1486. par le roi René, dont » il auroit exhibé les lettres; que ledit Claude Jacquinet a épouſé une » Tabouret, & ledit Pierre Jacquinet une Mitat, toutes deux extraites » de nobleſſe, &c. "

Porte d'azur, à trois glands d'or ombrés de ſinople, poſées deux & un; & pour cimier un lévrier naiſſant, armé, lampaſſé & accolé de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 161. régiſt. 1610.*

Les lettres de S. A. portant mandement aux gens du conſeil & des comptes du Barrois, de procéder à l'enrégiſtrement des ſuſdites lettres de nobleſſe, moïennant la ſomme de deux mille frans, ſont du 4. août 1610. *Laïette cottée annobliſſemens, num. 130.*

PIERRE JACQUINET, controlleur & clerc-juré de la Marche, épouſa Madelaine Coté.

FRANÇOIS JACQUINET, clerc-juré & controlleur de la Marche, par proviſions du 26. juin 1551, épouſa N. Berget, fille de Benigne Berget & de Jeanne Laguerre, dont il eut: 1°. Jean, clerc-juré & controlleur en la prévôté de la Marche. 2°. Claude qui ſuit & qui a donné lieu à cet article. 3°. Pierre, annobli avec Claude, & qui épouſa N. Mitat.

CLAUDE JACQUINET épouſa Anne Tabouret, fille de Jean Tabouret, capitaine à Bourmont, & d'Aimée de Liſle, dont il eut entr'autres enfans, Gabrielle Jacquinet, dame de Soulaincourt, mariée le 1. avril 1651. à Jean de Thumery, dans la généalogie duquel elle eſt dite fille de Jean Tabouret & d'Aimée Sarraſin: en 1648. vivoit damoiſelle N... Dubois, veuve de noble Antoine Jacquinet, controlleur & clerc-juré en la prévôté de la Marche. Je n'ai pu trouver de qui il étoit fils.

JACQUOT (Watrin), ſommelier de panneterie du duc Antoine, fut annobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 22. ſeptemb. 1528.

Digitized by Google

Porte de gueules, à trois naves d'argent posées deux & une; le tout porté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol.* 272. *régist.* 1527. 1528.

JACQUOT (Jacques), *dit* de Louppy, demeurant à Rosières, fut annobli par le duc Antoine le 23. mai 1537. Porte de gueules, à trois naves d'argent, deux en chef & une en pointe, & une croisette au pied fiché d'argent mise en cœur; & pour cimier une navę & la croisette de l'écu sur deux pennes de gueules. *Fol.* 146. *régist.* 1535. 1541. ou *table générale des régistrata, tome* 1. *fol.* 11. *verso.*

JACQUES JACQUOT, gruier & receveur de la seigneurie de Louppy, épousa Laurence Guiot, dont il eut Jean qui suit.

JEAN DE LOUPPY, prévôt de Rosières, épousa Isabeau Villermin, fille de Jacques Villermin, receveur & prévôt de Lunéville, & de Nicole Brigeart *ou* Bregeat, dont il eut Jacques qui suit.

JACQUES DE LOUPPY, prévôt de Rosières, épousa Élisab. le Changeur, fille de Pierre le Changeur, conseiller au conseil d'état & privé de l'évêché de Metz à Vic, & de Catherine Aubertin, dont il eut: 1°. Jacques de Louppy, capitaine au service de l'empereur, mort en 1649; & 2°. Élisabeth de Louppy, qui épousa, par contrat du 6. juillet 1625, Christ. l'Escamoussier, gouverneur de la saline de Marsal.

JACQUOT (Clément), de Beury, clerc-juré & receveur de Longwy, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 1. mai 1566. Porte de sable, au léopard lionné d'argent; & pour cimier un léopard naissant de même. *Fol.* 118. *verso régist.* 1565. 1566. *Richier* dit dans sa *recherche de la noblesse*, que ledit Clément Jacquot se qualifioit écuier.

JACQUOT (Didier), au service du marquis de Pont-à-Mousson, & natif de Pierrepont au bailliage de Bar, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le dernier mai 1535," En considération de ses services". Porte de pourpre, à trois besans remplis d'une meule de sable; coupé d'argent, à un muffle de léopard de sinople; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol.* 324. *verso régist.* 1532. 1535.

DIDIER JACQUOT fit ses reprises le 20. avril 1538. de Philippe comte de Linanges & d'Aspremont, pour ce qu'il possédoit audit Aspremont, S^t. Julien, Broussey, &c.

JACQUOT (Gilles, Ferry & Clément), frères & enfans de Remy Jacquot, lieutenant de prévôt en la prévôté d'Estalles, dépendante de celle de Longuyon, & neveux de Clément Jacquot, sieur d'Aix, receveur & gruier de Longwy, rapporté ci-dessus, furent annoblis par lettres de Charles

Charles III duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 6. janvier 1586, avec puiſſance de prendre les armes dudit Clément Jacquot leur oncle. Porte de ſable, au léopard lionné d'argent; & pour cimier un léopard de même. *Fol. 25. régiſt. 1586.* Dans la *laiette cottée annobliſſemens num. 131*, on trouve des lettres des prévôt, gruier, receveur, clerc-juré & controlleur de Longuyon, du 6. décembre 1586, écrites aux préſident & gens du conſeil & des comptes de Bar, portant: " Qu'en conſéquence du » mandement à eux adreſſé par leſdits gens des comptes pour procéder à » l'information des biens de Gilles, Ferry Jacquot mariés, & Clement » Jacquot, étudiant ſous la tutelle de Ferry Jacquot ſon oncle, tous enfans » de feu Remy Jacquot, lieutenant en la prévôté d'Eſtalles, afin de » procéder à la taxe des finances pour les lettres de nobleſſe qu'ils ont » depuis peu obtenuës; ce qu'aïant fait, ils ont trouvé que leſdits biens » ſe montent à la ſomme de treize mille cinq cent frans. Sur ce ouïs » pluſieurs témoins, entr'autres, Ferry Jacquot leur oncle... *Signées* » *Richier, Boucart & de Marguenel* ".

Dans la même *laiette* on voit encore des lettres deſdits préſident & gens du conſeil & des comptes de Bar du 4. mai 1589, par leſquelles ils fixent à deux mille neuf cent cinquante frans deux gros de finances, la taxe de celles de nobleſſe accordées auxdits Gilles, Ferry & Clément Jacquot, & ordonnent de paſſer à leur enrégiſtrement... Et enfin une requête préſentée par leſdits Jacquot au grand duc Charles, au bas de laquelle eſt un décret du 18. mai de la même année, portant mandement auxdits préſident & gens du conſeil & des comptes de Bar, de procéder à l'entérinement deſdites lettres de nobleſſe, ſans s'arrêter à leur taxe, ni les contraindre à en païer aucune choſe, &c.

JALLAN *dit* LACROIX (Didier), demeurant à Noyers, prévôté de Bar, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 3. mai 1577. Porte d'argent, à deux muſſles de léopard de gueules allumés d'or, lampaſſés d'azur, flanché de gueules, à deux croix pattées d'or; & pour cimier un léopard de gueules tenant de ſes deux pattes une croix recroiſettée d'or, naiſſant & iſſant d'un torti d'or, de gueules, d'argent & d'azur, le tout porté d'un armet morné, orné de ſon lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 73. verſo régiſt. 1579.*

Les lettres de Charles duc de Lorraine, portant mandement aux gens de ſes comptes du Barrois pour procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées audit Jallan, ſans aucune taxe de finances, ſont du 15. mars 1578. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 132.*

JANIN. *Voyez* JENIN (Vaultrin).

JARDINS (Jean des), fut annobli par lettres du duc Charles IV données Nancy le 27. ſeptembre 1664, contenant: " Qu'il eſt natif d'Aſpremont » en Argonne & ſujet de S. M. T. C; qu'il a emploïé ſa jeuneſſe à la » ſervir dans ſes armées, & ſeroit parvenu de dégré en dégré à la charge » de capitaine de cavalerie; & qu'enfin après la paix il ſe ſeroit retiré

» en

» en Lorraine, où il a fait acquêt d'un fief assez considérable en la haute, » moienne & basse justice de Gérauvilliers, &c. " Porte d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de cerf d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de cerf d'or & deux cornes d'abondance componnées d'or & d'azur, issante d'un torti des couleur & métaux de l'écu, le tout porté d'un armet morné, environné de lambrequins aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 79. régist. 1664.*

JEAN DES JARDINS, seign. de Gérauvilliers & Badonvilliers en partie, fit reprises pour lesdites terres le 28. décembre 1662. Il épousa Anne de Circourt, fille de Jean de Circourt, seigneur de la Neufville & d'Ifier devant Stenay, capitaine d'une compagnie de cent chevaux-légers de la garde du duc Charles IV, & de Françoise des Jobards, & en eut Jean qui suit.

JEAN DES JARDINS, II du nom, seig. de Gérauvilliers & Badonvilliers, capitaine de cavalerie au régiment de la Valette, puis lieutenant commandant des chevaux-légers de la garde de S. A. R. le duc Léopold, épousa en 1686. Françoise Thiballier, fille de Claude Thiballier, seign. de la Mothe-lès-Triconville, maréchal-des-logis de la maison du roi, & de Barbe d'Escrute, dont il eut: 1°. Claude qui suit. 2°. Jean des Jardins, chanoine de la Madelaine à Verdun.

CLAUDE DES JARDINS, seigneur de Gérauvilliers & Badonvilliers en partie, capitaine de cavalerie au régiment du prince de Lambesq, épousa en 1710. Thérèse du Parpe.

JARNY (André), avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, exerceant au bailliage d'Étain, fut annobli par lettres données à Lunéville le 4. juillet 1723, contenant: " Qu'il est sorti du côté maternel d'une » famille dont l'auteur, qui étoit Antoine Gallois, fut annobli par le duc » Antoine le 12. octobre 1536, à l'imitation de laquelle il s'est toujours » distingué, tant dans le barreau, où il a donné des marques de son » érudition & capacité, que dans les différens emplois & commissions » dont il a été honoré, &c. "

Porte de sable, parti d'argent, à un anneau chargé de quatre roses de l'un à l'autre, accompagné de quatre étoiles, deux en chef, l'une d'argent au canton dextre, l'autre de sable au canton sénestre, celles en pointe & en cœur de l'un à l'autre; & pour cimier une étoile de sable issante d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 82. régist. 1723.*

JEAN *ou* JAULT (Pierre), auditeur des comptes & trésorier-général de Lorraine, fut annobli par lettres données en 1548. Porte d'azur, à une bande d'or, chargée de trois croix ancrées de gueules, jumelées d'argent; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux metaux & couleurs de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

PIERRE JAULT épousa Catherine Desfours, qui se remaria à Nicole Rose, écuier, seigneur d'Essey, prévôt de Chaumont en Bassigny, & fille de Joachim Desfours & d'Anne de l'Écut.

JEAN

JEAN (Antoine), demeurant à Champenoux, fut annobli par lettres données à Lunéville le 1. novembre 1705, contenant: " Que pluſieurs » de ſes parens du côté paternel & maternel ſont déjà honorés du titre » de nobleſſe, & que ſon ſang a paſſé en des familles nobles, ſes deux » filles, Claude & Anne Jean aïant épouſé les ſieurs de Thumery de » Dompierre, & Rolin de Laiſſe qui ſont de bonne extraction, & ſon » fils Georges Jean de Villeneuve s'étant marié à la damoiſelle Marguer. » Barret, fille de feu noble Pierre Barret, colonel de cavalerie dans les » troupes de Charles IV, qui lui a été adjudant de dragons au régiment » de Renfing, fait priſonnier au paſſage de la Kinze en combattant ſous » les étendarts de Charles V, &c. " Porte d'argent, coupé d'azur, au lion de l'un à l'autre, la queue paſſée en ſautoir, tenant une épée de gueules; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 241. régiſt. 1704. 1705.*

GEORGES JEAN DE VILLENEUVE fut fait prévôt, gruïer & chef de police d'Einville, par lettres expédiées à Nancy le 10. janvier 1701, ſur la démiſſion de Pierre Barret ſon beau-père.

JEANDEVERD (N...) colonel de cavalerie pour le ſervice de Charles V, fut annobli par lettres du même duc pour récompenſe de ſervices rendus pendant près de vingt-cinq ans dans les troupes de Charles IV en qualité de volontaire, d'où il eſt parvenu de dégré en dégré aux charges de cornette, de lieutenant, d'adjudant, de capitaine, de major & de lieutenant-colonel, après avoir été à divers ſiéges, priſes de villes, batailles, combats & attaques, y aïant reçu pluſieurs & dangereuſes bleſſures; leſdites patentes datées du quartier-général d'Eſtingen le 12. février 1676, ſignées *Charles*, contreſignées *Lebegue*. Confirmées le 2. octobre 1700, & enrégiſtrées en la chambre des comptes de Bar le 25. octobre 1701. Porte d'azur, au cerf effraié d'or, coupé de gueules, à trois faſces d'argent; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu.

N. JEANDVERD épouſa Anne Dubois, dont il eut Antoine qui ſuit.

ANTOINE JEANDEVERD épouſa Marie Lambert, qui le fit père de Chriſto. Jeandeverd, qui épouſa Charlotte du Pont, avec laquelle il fit, le 24. juill. 1732, l'acquiſition d'un quart dans le fief de Belchamp ſitué ſous le reſſort de la coutume du bailliage de S^t. Mihiel, & dont il fit foy & hommage le 16. mars 1733. Il eut de ſon mariage Charles-François-Pantaléon Jeandeverd, reçu dans la compagnie des cadets-gentilshommes de Staniſlas roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, le 28. mars 1747.

JEANMAIRE *dit* BELLEROSE (Nicolas), de Serauville, ci-devant colonel d'infanterie au ſervice du duc Charles IV, fut annobli par lettres de S. A. données à Paris le 21. août 1660, & vérifiées le 16. mai 1663. " En récompenſe de 28. années de ſervice, étant » parvenu de ſimple ſoldat à ladite qualité de colonel, &c. " Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée d'une roſe de gueules, & accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une étoile de l'écu poſée ſur un torti d'or, d'argent, de gueules & d'azur.

Fol.

Digitized by Google

Fol. 21. régiſt. 1660. Voyez à la lettre B. *l'article de* BELLEROSE, *vous y trouverez la filiation de cette famille que nous avions faite ſur un mémoire qui ne rapportoit pas ſon annobliſſement*; nous ajouterons ſeulement que :

CHARLES-FERDINAND DE BELLEROSE fit repriſes le 2. janvier 1722. tant en ſon nom qu'en ceux de Louis-Joſeph, Bernard-Hyacinthe & Marie-Catherine-Thérèſe de Belleroſe ſes frères & ſœur, pour un quart & demi en la haute, moienne & baſſe juſtice de Claireuſe, & une part en celle d'Uſſegney.

JEANMAIRE (François), avocat à Nancy, fut annobli par lettres de Charles IV, expédiées le 24. octobre 1661, & vérifiées le 15. ſeptem. 1662. Porte d'azur, à la bande d'argent chargée de trois têtes de lion arrachées de gueules, & accompagnées de deux beſans d'or, l'un en chef & l'autre en pointe. Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ſes comptes de Lorraine de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées audit François Jeanmaire, ſans aucune taxe de finances, ſont du même jour & de la même année. *Layette cottée annobl. num. 133.*

FRANÇOIS JEANMAIRE fut depuis conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois; il eut, entr'autres enfans, Gabrielle Jeanmaire, femme d'André FRANÇOIS DE LOMBILLON, lieutenant-colonel & adjudant général des troupes de Charles IV, veuve de lui en 1688.

JEANNOT (Jean), natif du duché de Bar, conſeiller-ſécretaire de S. A, & ſon commis aux aides généraux, fut annobli par lettres du 24. octobre 1628, vérifiées le 12. décemb. ſuivant. Porte écartelé en ſautoir, au premier de gueules à trois bandes d'or; au ſecond de même, à un lion d'azur; au troiſième d'azur, à un lion contourné d'or; au quatrième de gueules, à trois barres d'or; & pour cimier un lion naiſſant d'or & iſſant d'un torti d'or, d'azur & de gueules, le tout porté d'un armet mort, couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 166. régiſt. 1628.* Il fut père de Marthe Jeannot, qui en 1663. étoit femme d'Edmont Vincent, conſeiller-ſécretaire au conſeil, & ſubſtitut du procureur-général de Lorraine.

JEANREL (Georges), greffier en chef du bailliage de Vôges, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Vézeliſe le 8. octobre 1661, vérifiées le 23. ſeptembre 1662, portant : " Qu'il s'eſt » acquitté de ſes devoirs ſous la charge du conſeiller & ſécretaire d'état, » commandemens & finances le ſieur Mengin, pendant & depuis la » détention de S. A. en Eſpagne, & en d'autres emplois qui lui ont été » confiés, & dont il s'eſt dignement acquitté, n'aïant laiſſé aucune » occaſion

» occaſion de faire reconnoître ſa fidélité & paſſion à rendre ſes ſervices » utiles ; d'ailleurs qu'il eſt allié & apparenté à des perſonnes nobles ; » que feu Nicolas Jeanrel ſon père & ſes autres prédéceſſeurs auroient » eu les premières charges de la ville de Charmes, comme celle de » mayeur & autres ; dans l'exercice deſquelles ils ſe ſont conduits avec » toute réputation d'honneur & de vertu, &c ".

Porte d'azur, à la faſce d'or, ſurmontée en chef d'un lion paſſant léopardé d'argent, & accompagnée en pointe d'une gerbe d'or miſe en pal. *Héraulderie de Lorraine.*

Les lettres de Son Alteſſe portant mandement aux gens des comptes de Lorraine de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées audit Georges Jeanrel, ſans aucune taxe de finances, ſont du 12. du même mois & de la même année. *Layette cottée annobliſſemens, num. 134.*

JEAUGEON LAVAUX (Pierre-Henri), procureur de S. A. R. au ſiège bailliager de Bruyères, & LÉOPOLD-FRANÇOIS JEAUGEON LAVAUX ſon frère cadet, furent annoblis par lettres expédiées à Lunéville le 23. avril 1722, contenant : " Qu'en conſidération des » ſervices de Jacques-Henri Jaugeon Lavaux, ci-devant conſeiller au » bailliage & ſiège roial d'Épinal, qui auroit été pourvu à l'arrivée de » S. A. R, de l'office de ſon procureur au ſiège bailliager de Bruyères, » qu'il a exercé juſqu'à ſa mort arrivée en 1709, avec zèle & fidélité ; » ce qui autoit porté S. A. R. à accorder ledit office audit Pierre-Henry » Jeaugeon Lavaux ſon fils-aîné, étudiant en droit en l'univerſité de » Pont-à-Mouſſon, avec permiſſion de le faire exercer juſqu'à ce qu'il » ſoit en état d'en remplir les fonctions, comme il a commencé de faire » en 1716, depuis lequel tems il n'a ceſſé de donner des marques de ſa » capacité, de ſa vigilance, fidélité & affection ; enſorte que S. A. R. a » cru devoir l'honorer du titre de nobleſſe de même que Léopold-Franç. » Jeaugeon Lavaux ſon frère cadet ; à quoi elle s'eſt d'autant plus » aiſément déterminée, qu'elle eſt informée que ledit défunt Jacques-» Henri Lavaux étoit fils de Henri Jeaugeon Lavaux, né ſon ſujet, chevau-» léger de la garde de la reine de France, qui épouſa Anne Geneſt, » veuve de Henri Didier, ſubſtitut en la prévôté de Bruyères, & qu'ils » ſont alliés à pluſieurs familles nobles de Lorraine, &c. "

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois beſans d'argent, l'écu bordé d'or ; & pour cimier une étoile d'azur iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 73. régiſt. 1722.*

JEGER (André), colonel de cavalerie au ſervice du duc Charles IV, fut annobli par lettres de ce prince données le 12. janvier 1663, vérifiées le 1. décembre de même année. Porte d'or, à une hure de ſanglier de ſable, allumée & armée d'argent, traverſée d'une épée poſée en pal de même, enſanglantée de gueules & garnie d'or.

Digitized by Google

Les lettres de juſſion de S. A. portant mandement aux gens de ſon conſeil & des comptes de Lorraine de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe, accordées ſans aucune taxe de finances, audit André Jeger, ſont du 22. novembre 1668. *Layette cottée annoblisſemens, num. 235.*

ANDRÉ JEGER fut père: 1°. de Charles qui ſuit; & 2°. ſelon quelques apparences, de Marie-Catherine-Thérèſe de Jeger, épouſe de Jean-Franç. de Juvigny de Pointe, chevalier, ſeigneur de Meillebourg, Ham, Kauſſen, &c. grand bailli d'épée du bailliage & gouvernement de Thionville.

CHARLES DE JEGER, demeurant à S^t. Avold, obtint en 1731. le retrait féodal de pluſieurs biens-fiefs provenans des ſieurs de Baſſiy, Silly & Mitry, & ſitués tant en la ſeigneurie de Faulquemont, qu'en la prévôté de Boulay, leſquels étoient poſſédés par des roturiers. Ledit retrait lui fut accordé tant en conſidération de ſes ſervices, que ceux de ſon père.

JENIN *ou* GENIN (Vaultrin), fut annobli par lettres du duc René II, données le 7. avril 1496. Porte lozangé d'or & de gueules, à la faſce d'azur, à une croix fleuronnée d'argent brochante ſur le tout. *Héraulderie de Lorraine.*

VAULTRIN JENIN épouſa Hellovy Simier, ſœur de Madelaine Simier, femme de Pierre Thelod *dit* Pélegrin, & fille de Jean Simier & de Béatrix Melian ſa ſeconde femme. Il eut de ce mariage: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Nic. dont la poſtérité ſera rapportée ci-après. 3°. Anne Jenin, ſeconde femme de Georges le Briſeur, ſeigneur de Verlay, controlleur-général des fortifications, & maître des monnoies de Lorraine & Barrois.

JEAN JENIN, ſeign. de Manoncourt en partie, épouſa Jeanne *ou* Jeannon Bertrand, dame de Brin, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Didier Ferriet, conſeiller, tréſorier-général de l'évêché de Metz, dont elle étoit veuve en 1575, & fille de Didier Bertrand, ſeigneur de Brin, tréſorier-général de Lorraine, & de Mangette *ou* Marguerite Colart, nommée auſſi quelquefois Küel. Il eut de ſon mariage: 1°. Marie Jenin, mariée en 1548. à Bonnaventure Rennel, conſeiller-ſécretaire d'état du duc Antoine & doien de la chambre des comptes de Lorraine. 2°. Helloüis, dame de Manoncourt, épouſe de Nicolas Rennel, ſeigneur du fief de Rennel, ſitué à Delm, controlleur-général de Nicolas comte de Vaudémont. 3°. Françoiſe Jenin, dame de Manoncourt & de Brin en partie, mariée: 1°. à Didier Petitpain de Bayon, châtelain d'Einville; 2°. à N.. de la Neuville, lieutenant des garde-du-corps de S. A. le grand duc Charles; 3°. à Franciſque Strozzy, gentilhomme de Sa Majeſté Danoiſe; & 4°. à Henri Dorton, gentilhomme de madame la ducheſſe de Clèves; elle mourut en 1611.

NICOLAS JENIN, ſecond fils de Vautrin Jenin & d'Hellovy Simier, épouſa: 1°. Marguerite des Fours, morte le 28. mars 1527, & fille de Nicolas des Fours & de Marguerite Boileau; & 2°. Philippe Poinet, veuve de N. de S^t. Flin, & fille de Nicolas Poinet, *dit* Blanc-bonnet, dont il n'eut qu'une fille morte jeune. Du premier lit il eut: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Marthe Jenin *ou* Janin, femme de Thierry Alix, préſident des comptes de Lorraine, ſeigneur de Veroncourt, Forcelles, &c.

CLAUDE JENIN épouſa: 1°. Catherine Gaulmé, avec laquelle il vendit en

en 1563. quelques biens ſitués à Bouxières-aux-Dames, à Thiery Alix, greffier & auditeur des comptes de Lorraine. 2°. Éléonore Gennetaire, fille de Claude Gennetaire & de Jacqueline Voſgien, dont il eut : 1°. Claude qui ſuit. 2°. Françoiſe, mariée : 1°. le 25. avril 1592. à Claude Mengin, conſeiller-ſécretaire de Charles cardinal de Lorraine, évêque de Strasbourg ; gouverneur des Salines de Marſal ; 2°. à Nicolas Piſtor, conſeiller d'état. 3°. Jacqueline, femme de Claude d'Arbois. 4°. Marg. alliée à Clau. Urguet, gouverneur des ſalines de Moyenvic. 5°. Nicolas Jenin, conſeiller & auditeur des comptes de Lorraine, qui de Jeanne Grandmaire, fille de Pariſot Grandmaire, prévôt d'Épinal, & d'Éliſab. d'Ardennes, eut : 1°. Claude Jenin, tué près de Charmes en 1654, ne laiſſant qu'une fille. 2°. Marie. 3°. Françoiſe ; & 4°. Jeanne Jenin.

CLAUDE JENIN, conſeiller-ſécretaire d'état, & garde du tréſor des chartres, fut préſent à la ceſſion des duchés de Lorraine & de Bar, faite par le duc François au duc Charles IV ſon fils, le 26. décembre 1625. Il acquit de Son Alteſſe par contrat du 3. février 1632, pour une ſomme de vingt-deux mille frans, la moitié de la ſeigneurie de Vendœuvre, & la moitié de celle de Deuxville, avec une rente ſeigneuriale de trente paires à Flavigny. Il fut déclaré gentilhomme avec Nicolas ſon frère, le 20. avril 1622. Il avoit épouſé Marg. de Chaſtenoy, fille de Georges ſeign. d'Armaucourt, conſeiller d'état de Son Alteſſe, & d'Éliſabeth de Nogent. Il mourut ſans enfans le 6. fév. 1642, & ſa femme le 25. ſept. 1669.

Le nom de cette famille s'écrit Jenin, Genin & Janin, comme cela ſe voit dans pluſieurs titres qui y ont rapport.

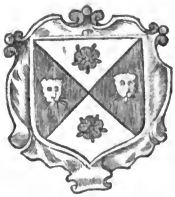

JENIN (Didier), demeurant à Bar, époux de Mariette, nourrice de Jean de Lorraine, fut annobli par lettres expédiées audit Bar le 7. mai 1498, » En conſidération des ſervices de ladite Mariette ſa femme, &c. " Porte d'argent, à deux roſes de gueules, une en chef & l'autre en pointe ; flanché de gueules, & ſur chaque flanc une tête de léopard d'argent. *Fol. 73. régiſt. 1498. 1502.*

JENIN (Severin), fut annobli par le duc Antoine le 2. décembre 1514. Porte lozangé d'or & de gueules, au chef d'azur, chargé d'une croix fleuronnée d'argent ; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 10. régiſt. 1513. 1517.*

JENIN. *Voyez* GENIN (Daniel).

JO. *Voyez* GO (Renauld). *Ce nom s'écrit des deux façons.*

Digitized by Google

JOBAL (Gilles), conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, annobli le 25. mars 1600, par le cardinal de Lorraine, légat du S^t. Siège, évêque de Strasbourg & de Metz, obtint confirmation dudit annobliſſement par lettres du duc Henri données à Nancy le 1. mars 1610, à la prière de Jean des Porcelets, baron du S^t. Empire. Porte d'azur, au rocher d'argent accoſté de deux lions rampans & affrontés d'or, & ſurmonté d'une croiſette de même, entre deux étoiles d'argent; & pour cimier un lion naiſſant d'azur, tenant à dextre une croiſette d'or. *Fol. 106. verſ. régiſt. 1610.*

Cette famille eſt originaire de Gerbécourt, dans le marquiſat d'Haroüé, au comté de Vaudémont.

Honorable Clement Jobal étoit mort le 29. décemb. 1569, que ſes héritiers ſont tous mentionnés dans un contrat d'acquiſition faite par Anne de Bouch, veuve de Jean de Bouzey, ſeigneur dudit lieu, de Damblain & de Melay.

NICOLAS JOBAL, religieux & aumônier en titre de l'abbaye de S^t. Épvre de Toul, fonda en 1594. la chapelle de S^t. Nicolas à Alain, & donna trente paires de rente, meſure de Toul, à prendre ſur deux gagnages, l'un ſitué audit Alain, & l'autre à Bagneux.

CLAUDE JOBAL épouſa Nicole de Ville, avec laquelle il eſt inhumé à Gerbécourt, où l'on voit leur tombe, ſur laquelle eſt écrit qu'elle mourut en 1574. De ce mariage vint Claude qui ſuit.

CLAUDE JOBAL épouſa Éliſabeth Guillermin, fille de Dominique *ou* Demengé Guillermin, ſeigneur de Corny, & de Catheri. Gellée, dont il eut Gilles qui ſuit & qui a donné lieu à cet article; & 2°. Clement Jobal, ſeigneur de Pagny-lès-Coins, mort le 4. mai 1632, & inhumé aux Dominicains de Toul, avec épitaphe. Il partagea, conjointement avec ſon frère & les ſieurs Guillermin de Corny, par acte du 12. février 1594, les biens à eux échus par le décès de Demenge Guillermin & de Catherine Gellée.

GILLES JOBAL, ſeigneur de Pagny-lès-Coins & Dompgermain en partie, ſeigneur voué de Blenot-lès-Toul, conſeiller-auditeur de la chambre des comptes, par patentes du 10. août 1606; fit ſes repriſes en 1612, tant au nom de ſa femme, que de Claude Baillivy chanoine de Toul, & de ſes beaufrères & belleſœurs. Il épouſa en 1610. Barbe Baillivy, fille de Louis Baillivy & d'Éliſabeth Feriet. Il mourut le 12. janv. 1642, & ſa veuve le 16. juillet 1653. Ils furent tous deux inhumés en l'égliſe des Dominicains de Toul, dans la chapelle du S^t. Sépulchre, où ils avoient fondé deux meſſes par ſemaine. Il eut de ſon mariage: 1°. François qui ſuit. 2°. Catherine Jobal, épouſe de Pierre le Vayer, ſeigneur de la Fontaine, préſident à mortier au parlement de Metz. 3°. Anne, femme de Pierre Prevot, ſeigneur du Barail; & René Jobal, jéſuite, docteur en théologie, & chancelier de l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, où il mourut en 1698.

FRANÇOIS JOBAL, ſeig. de Pagny-lès-Coins, Villers, &c. doyen des conſeillers au parlement de Metz, épouſa en 1642. Barbe Philibert, fille unique de François Philibert, conſeiller d'état de S. Alteſſe, & capitaine de Gondreville, & de Marie Bermand d'Uzemain, dont il eut: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Gilles-Philbert, prieur titulaire d'Offembac, & prieur claûſtral de S^t. Arnould de Metz. 3°. Antoine, grand-doyen de la cathédrale de Toul. 4°. François, abbé de S^t. Airy. 5°. Louis, chanoine de la cathédrale de Metz, & conſeiller au parlement. 6°. Joſe.

qui

Digitized by Google

qui a fait la branche de Pagny rapportée ci-après. 7°. Barbe, mariée à Georges de Ligniville, baron de Vannes. 8°. Anne, religieuse de la visitation à Metz. 9°. Franç. mort lieutenant au régiment Roïal, infanterie.

CLAUDE JOBAL, seigneur de Villers, conseiller au parlement de Metz, épousa en 1687. Anne-Martin de Gilvescourt, fille de Paul-Martin, seig. de Gilvescourt, Charpentré, la Vallée & S^t. André en partie, trésorier de France en la généralité de Metz, & de Marguerite Gervaise, dont il eut Louis-Étienne qui suit.

LOUIS-ÉTIENNE JOBAL, seigneur de Villers, fait conseiller en la place de son père en 1709, fut reçu président à mortier au parlement de Metz le 19. août 1716; il avoit épousé en 1709. Anne d'Aros, fille de Jean d'Aros, seigneur de la Mothe, Jony & Blenod-lès-Pont-à-Mousson, chevalier d'honneur au parlement de Metz, & de Jeanne le Bacheley, dont il eut: 1°. Anne, mariée à N. le Vayer, chevalier d'honneur audit parlement. 2°. N. Jobal, alliée à N. Huin, seigneur de Verneville & de Chantereine, capitaine au régiment de Languedoc.

JOSEPH JOBAL, seigneur de Pagny, sixième fils de François Jobal & de Barbe Philibert, prit le parti des armes, fut fait chevalier de S^t. Louis en 1705, & étoit en 1708. commandant du second bataillon du régiment de Toulouze; il épousa Marguerite Lamy, dont il eut François Jobal, seig. de Pagny.

JOBART (Pierre), natif de Sillery près de Reims en Champagne, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 2. mars 1561. Porte d'azur, à une bande d'or, chargée de trois langues fendues & flamboiantes de gueules; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 33. régist. 1562. 1563.*

PIERRE JOBART, selon les apparences fut père de Pierre Jobart, controlleur & clerc-juré en la gruerie de Bar, charge dont il fut pourvu en 1578. sur la résignation de Jean Prudhomme, & qui eut pour fils Pierre Jobart, qui fit ses reprises au nom & comme procureur de son père en 1625.

JOBART (Dominique), natif de Marsal, & dont le père avoit été capitaine des bourgeois & échevin dudit lieu, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 8. janvier 1628. Porte d'or, à trois têtes de lion arrachées de sable, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de l'écu issante d'un torti d'or & de sable, le tout porté d'un armet morné avec ses lambrequins aux métail & couleur dudit écu. *Trésor des chartres, fol. 10. verso régist. 1628.*

JOLY (Collignon), procureur-général au bailliage d'Apremont pendant trente ans, & auparavant substitut du procureur-général du Barrois à S^t. Mihiel, fut annobli à la prière du marquis de Hattonchâtel, par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 15. mars 1610. Porte d'azur,

Digitized by Google

à deux chevrons d'argent, accompagnés en chef de deux gerbes de bled d'or liées de sinople, & d'une autre de même en pointe; pour cimier une gerbe de l'écu. *Fol. 84. régist. 1610.*

Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ses finances & de ses comptes de procéder à l'enrégistrement des lettres de noblesse accordées audit Collignon Joly, moiennant la somme de mille frans, sont du 4. mai 1610. *Layette cottée annoblissemens, num. 136.*

J O L Y (Orphée), attaché au service de la maison du duc Henri, fut annobli par lettres de ce prince données à Nancy le 15. février 1620, "En » considération de ses services & de ceux de Louis Joly son père, &c." & vérifiées le 7. juil. suivant. Porte d'argent, à deux croissettes fleuronnées de gueules, à la pointe d'azur chargée d'un lion d'or, l'écu bordé & engrelé de sable; & pour cimier un lion naissant tenant entre ses pattes une croix de l'écu, & issant d'un torti d'azur, d'or, d'argent, de gueules & de sable, le tout porté d'un armet morné, avec ses lambrequins aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 119. verso régist. 1620.*

J O L Y (Antoine), frère d'Orphée Joly, fut annobli par lettres du même prince, données à Lunéville le 15. novem. 1621. Porte les mêmes armes que son frère. *Fol. 240. régist. 1621.*

Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de son conseil & des comptes de Lorraine de procéder à l'enrégistrement de celles de noblesse accordées audit Antoine Joly, moiennant la somme de deux mille frans, sont du même jour & de la même année. *Layette cottée annobliss. num. 137.*

J O L Y (Louis), capitaine, gruier & receveur de Condé, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données le 24. avril 1641, & vérifiées le 12. octobre 1661. Porte d'azur, à la tour d'argent, au chef de même chargé d'un lion issant de gueules, armé, lampassé & couronné d'azur. *Recueil de patentes originales de noblesse.*

Louis Joly fut gouverneur d'Épinal & épousa Catherine Bailly, dont il eut: 1°. Gabrielle, épouse de N. Henri. 2°. Marie Joly, mariée en 1679. à Edmond de Nettancourt, seigneur de Condé. Le 17. décembre 1633. il fournit son dénombrement pour la cense de Solrup. *Layette cottée Mirecourt, num. 106.* Il mourut le 13. février 1664, & fut inhumé en l'église des cordeliers de Nancy.

J O L Y (Jean), originaire de Lorraine, conseiller du Roi T. C. en sa cour souveraine de la province d'Alsace, fut annobli par lettres données à Lunéville le 12. mai 1707, "En considération des services rendus par Jean » Joly son aïeul au duc Charles IV dans les fonctions de l'office de » châtelain,

» châtelain, receveur & gruier de Lunéville, dont il avoit été pourvu » par lettres données en 1541, &c. " Porte d'or, au chevron d'azur, environné de trois hures de ſanglier au naturel, deux en chef affrontées, & une en pointe; & pour cimier une hure de l'écu, accompagnée de deux pennes armoriées audit écu, iſſant d'un torti d'or, d'azur & de ſable, le tout porté d'un armet morné, orné de ſes lambrequins aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 76. verſo régiſt. 1706. 1707.*

JEAN JOLY, ſeigneur de Morey, épouſa Anne-Marguerite Bazelaire, fille de Florent-Joſeph Bazelaire & de Françoiſe Parxel, dont il eut N. Joly, prêtre & curé de Liévre; Louiſe, femme de N. de Lavaux, ſeigneur de Vrécourt, capitaine de cuiraſſiers pour le ſervice de S. M. I, & Jean-Charles qui ſuit.

JEAN-CHARLES JOLY, ſeig. de Morey, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, épouſa N. Jacquemin, fille de Nicolas baron de Jacquemin & du S^t. Empire, ſeigneur de Vittringen, &c. & d'Anne-Marie-Marguerite Staadt.

JOSSELIN (Nicolas), doïen des avocats, exerceant au bailliage de S^t. Mihiel, né d'honorable famille & allié à pluſieurs autres d'extraction noble, fut annobli par lettres données à Lunéville le 25. ſept. 1723. Porte d'or, à trois tourteaux de gueules poſés deux & un; & pour cimier une étoile d'azur iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 148. verſo régiſt. 1723.*

JOVANSANCE *ou* JOUENSANCE, *dit* le Baſque (Jean), attaché au ſervice du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 1. juin 1594. Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée de trois muſſles de léopard de gueules, & accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier deux pennes de l'écu portées d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 93. régiſt. 1594.*

JOURDAN (Claude), demeurant à Bar, fut annobli par lettres données à Lunéville le 25. août 1720, contenant: "Qu'il s'eſt autant ſignalé par ſon » zèle & ſa fidélité pour le ſervice de S. A. R. dans toutes les occaſions, » comme il a fait connoître au public, que par ſon ſçavoir, ſa prudence & » ſon érudition dans les différens ouvrages qu'il a donné; que les talens & » les belles qualités qu'il poſſéde ſont joints à une honnête naiſſance, étant » fils de Clau. Jourdan & de damoiſ. Cath. de Durand de la Roche, niéce de » Gaſpard de Laſtic, famille illuſtre qui a donné un grand maître à l'ordre » de S^t. Jean de Jéruſalem; que ledit Claude Jourdan père a ſervi 40. ans » dans les troupes de France, étant mort premier capitaine d'un régiment de » cavalerie;

Digitized by Google

» cavalerie ; que lui Jourdan fils, après avoir voïagé pendant quatorze » ans dans les païs étrangers, où il a étudié les sciences & s'eſt appliqué » à connoître & démêler les différens intérêts des princes, s'eſt marié en » Hollande avec Elisabeth le Bret, dont le père étoit paſſé au ſervice de » la république avec la permiſſion du R. T. C, qui accorda à lui Jourdan » fils, à ſon retour, une penſion de cinq cent livres, & le pourvût enſuite » d'une charge de conſeiller en l'élection de Valence en Dauphiné, dont » l'exercice lui attira une telle confiance dans le public, qu'il fut choiſi » par les ſix élections de la province de Dauphiné, pour l'un de leurs » députés vers ce Monarque ; qu'enfin aïant été envoié à Bar pour prendre » connoiſſance & régler les comptes d'une compagnie de commerce qui » s'étoit établie à Fain, il s'eſt déterminé à former ſon établiſſement dans » ladite ville, &c. "

Porte de gueules, au lion d'or couronné de même, au chef couſu de ſable, chargé d'un croiſſant montant d'argent entre deux étoiles de même ; & pour cimier une branche de laurier au naturel, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 172. régiſt. 1720.*

JOURDIN DE POMBILLOT (Pierre), fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 20. mars 1720, contenant: " Qu'il s'eſt rendu utile » à l'état dans le maniement des finances, ſur-tout dans la direction » générale qu'il a euë pendant vingt-deux ans des domaines, fermes & » gabelles, dont il s'eſt acquitté avec fidélité ; ce qui auroit porté S. A. » R. à lui confier un des deux offices alternatifs & héréditaires de ſes » conſeillers-receveurs-généraux de la ſubvention au duché de Bar, &c."

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un daim au naturel, au chef couſu de gueules, chargé de trois molettes d'or ; & pour cimier le daim de l'écu, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 166. régiſt. 1719. 1720.*

JOUY (Jean de), praticien demeurant à Bar, fut annobli ſans finances, par lettres expédiées audit Bar le 18. ſeptemb. 1527. Porte vairé d'argent & d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion iſſant d'or armé de ſable ; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 39. verſo. régiſt. 1527. 1528.*

JOUY (François de), l'un des écuïers de S. A. R, fut annobli par lettres données à Lunéville le 2. décembre 1713, avec permiſſion de prendre les armes accordées à Jacques Clauſſe, ſon bizaïeul maternel ; leſdites lettres contenant: " Qu'il eſt ſorti par ſa mère de la famille dudit Jacques » Clauſſe annobli par Charles III le 27. mars 1573, & qui ſe trouve éteinte » en ſa perſonne, & enfin qu'il a eu divers emplois dans la cavalerie du » Roi

» Roi T. C, &c. " Porte d'azur, au chevron d'or, environné de trois muffles de léopard de même, deux en chef & l'autre en pointe, aïant en leurs gueules un anneau d'or paré d'une pointe de diamant; & pour cimier un léopard d'or tenant en ſa patte un anneau de l'écu, naiſſant d'un orlet d'or & d'argent, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 128. régiſt. 1713.* Les lettres furent vérifiées le 11. décemb. de la même année.

J O U Y (Mathurin de), commis-général des maiſon & finances de la reine de France, natif de Fontet en Touraine, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 20. juin 1664, & vérifiées le 23. du même mois; leſdites lettres portant: " Qu'il a épouſé » damoiſelle Anne Bayart, originaire de Lorraine, de parents nobles du » côté de ſon père, de la famille des Bayart, & des Favart du côté de » ſa mère, &c. "

Porte d'or, au lion de gueules armé d'azur, tenant une palme de ſinople; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, iſſant d'un torti d'or, de gueules & d'azur, le tout porté d'un armet d'argent environné d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 57. verſo régiſt. 1664.*

Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ſon conſeil & des comptes de Lorraine de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées audit Mathurin de Jouy, ſans finances, attendu qu'il lui a délivré cinquante piſtoles d'eſpagne, ſont du 25. du même mois & de la même année. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 138.*

Digitized by Google

K.

K I E.

KEISCLER *ou* KIECLER (Jean-André, Jean-Jacques, Jean-Adolphe & Thomas), furent confirmés nobles par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 26. mars 1616, portant: " Que ledit Jean-André a ſervi ſous Jean-André » Doria, général des galères de Sa Majeſté Catholique ſur » la mer méditérannée; que Jean-Jacques a ſervi quatre ans dans les » gardes du feu cardinal de Lorraine; que Jean-Adolphe a porté trois ans » les armes en Hongrie; qu'ils ſont tous fils de Thomas Kiecler, châtelain » au comté de Richecourt, qui a ſervi en 1587. au paſſage de la grande » armée d'Allemagne qui aſſiégea la ville de Blâmont & la brûla les » fauxbourgs, & depuis le cardinal de Lorraine ès guerres de ſes évêchés » de Strasbourg & de Metz; & qu'ils ont déja obtenu droit & faculté en » Empire de porter armoiries, poſſéder fiefs & jouïr d'autres prérogatives » exprimées en leurs lettres-patentes du 22. juillet 1613, &c."

Porte d'azur, à la faſce d'or, chargée d'un alérion de ſable, & accompagnée en chef de deux molettes d'éperon d'argent, & en pointe d'une roſe d'or boutonnée d'azur; & pour cimier une roſe d'or entre deux pennes de l'écu, le tout porté d'un armet morné, avec ſes lambrequins aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 248. verſo régiſt. 1616.*

THOMAS KIECLER, natif de Franconie, vint en Lorraine à la ſuite de Louis comte de Linanges, qui le fit premier officier & châtelain du comté de Richecourt. Il épouſa Héleine Fray, & mourut ſur la fin du ſeizième ſiècle, laiſſant de ſon mariage: 1°. Jean-André. 2°. Jean-Jacques. 3°. Jean-Adolphe. 4°. Thomas Kiecler.

JEAN-JACQUES KIECLER fit abjuration du luthéraniſme & rendit de grands ſervices à ſon prince, & notamment en 1587. à Blâmont, qu'il deffendit ſi vigoureuſement contre les hérétiques, qu'il les obligea de lever le ſiège. Il épouſa Marguerite Roze, originaire d'Allemagne, dont il eut Charles-Emmanuel qui ſuit.

CHARLES-EMMANUEL KIECLER, grand-maître des eaux & forêts, épouſa: 1°. N. Cotte; & 2°. par contrat du 19. juillet 1639, Eliſabeth Meſguin, fille de Jean Meſguin, ſeigneur du Dordal & d'Eliſabeth le Févre de S^t. Germain. Il eut du premier lit: 1°. N. Kiecler, qui épouſa: 1°. Anne Bannerot; & 2°. ſelon les apparences, Anſelme Kiecler, religieux bénédictin, mort prieur à Vic le 21. novembre 1690. Du ſecond lit ſortirent: 1°. Henri-Joſeph qui ſuit. 2°. Catherine Kiecler, mariée à Charles-Henri d'Einville. 3°. Jean-Benoît Kiecler, chanoine de l'inſigne égliſe de S^t. Diez.

HENRI-JOSEPH KIECLER, écuïer, ſeign. de Gueblanges, auditeur de la chambre des comptes de Lorraine, commiſſaire-général & réformateur des eaux & forêts au département de Zarguemines, obtint des lettres de gentilleſſe le 2. juillet 1708, entérinées en la chambre des comptes le 14. du même mois, enrégiſtrées à la cour le 17. ſuivant, & fut créé baron le 4. mai 1726. Il avoit épouſé: 1°. par contrat du 23. juin 1674, Marguerite de Cotte, fille de Jean-Charles de Cotte, écuïer, ſeigneur de Luttange, lieutenant-général du bailliage de Dieuze, & de Marguerite Vitou; & 2°. Anne de Pindray, fille de Bernard de Pindray,

Digitized by Google

Pindray, originaire de Poitou, & de Chreſtienne d'Anglure. Il eut du premier lit : 1°. Charles-Emmanuel, mort ſans poſtérité de Henriette de Bannerot. 2°. Jean-François, chanoine-régulier, coadjuteur de l'abbaye de Belchamp. Il eut du ſecond lit : 1°. Jean-Louis, mort en 1709. 2°. François-Hyacinthe qui ſuit.

FRANÇOIS-HYACINTHE baron de KIECLER, conſeiller d'état & en la cour ſouveraine de Lorraine, commiſſaire-général réformateur des eaux & forêts au département de Zarguemines, en ſurvivance de ſon père, épouſa par contrat du 17. avril 1736, Françoiſe-Antoinette de Geſner, morte au mois de mars 1756, & fille de Jean-Jacques baron de Geſner, chevalier, ſeigneur de Neykirich, gouverneur du prince François de Lorraine, grand-maître des cérémonies & introducteur des ambaſſadeurs, & de Jeanne de Winterſdorff, dont il eut Henri-Charles-Philippe-Joſeph-François baron de Kiecler.

KILBERGER (Wilhelm), de Nernhauſen, docteur en droits, réſident à Sierck, obtint des lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 23. décembre 1613, ſur le rapport du baron d'Ancerville, maréchal de Lorraine, portant confirmation des grades, droits & privilèges de nobleſſe accordés par les archiducs des Pays-Bas à ſes prédéceſſeurs. *Fol. 276. régiſt. 1613.* Je n'ai pas trouvé ſes armes.

KILBOURGER (Otto), jouiſſant de la terre & château de Bierberg, & demeurant à Salbourg, fut annobli par lettres du duc Charles IV, expédiées à Nancy le 10. novembre 1626. Porte d'azur, ſur le chef trois pilons d'argent croiſés l'un ſur l'autre, en cœur trois étoiles d'or, & en pointe trois beſans de même. *Fol. 294. régiſt. 1626.* Dautres diſent d'azur, à trois étoiles d'or miſes de rang & en cœur, à trois beſans de même, deux & un poſés en pointe de l'écu, au chef parti coupé & tranché d'argent & d'azur, chargé de trois pilons d'argent, deux en ſautoir, un en pal ſur le tout ; & pour cimier un homme revêtu de la couleur de l'écu, tenant de ſa dextre un pilon d'argent, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu.

KLEIN (Jean-Nicolas), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres données à Nancy le 4. février 1721, contenant : " Qu'après avoir exercé en cette qualité d'avocat pendant » quelques années avec l'applaudiſſement du barreau, il fut honoré, il y a » environ ſix ans, des charges de capitaine-prévôt & chef de police de la » ville de Dieuze, leſquels offices Chriſtophe Klein ſon père avoit poſſédé » & exercé l'eſpace de trente-cinq ans ; lequel Chriſtophe Klein avoit

» épouſe en ſecondes nôces Barbe Palleot, mère de l'expoſant, fille de » Jean Palleot, maréchal-des-logis des chevaux-légers de la garde du duc » Charles IV ; & lequel avoit épouſé N . . . . de Fagon, fille de N . . . . » de l'Eſcamouſſier, originaire d'une des plus anciennes nobleſſe du duché » de Bar, &c. »

Porte de gueules, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'or en chef & d'un lion de même en pointe ; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 155. régiſt. 1720. 1721.* Selon d'autres, porte d'azur, au lion d'or, au chef couſu de gueules, chargé d'une croix pattée d'argent, entre deux beſans de même.

KLOPSTEIN (Alexandre). Nous avons déja rapporté cet *anobliſſement* dans la lettre C. à *l'article* CLOPSTAIN, l'aiant trouvé ainſi écrit dans le *regiſtrata* ; mais comme nous n'avions encore aucun mémoire ſur cette famille dans le tems de l'impreſſion de cette lettre, & que d'ailleurs l'ortographe de ſon nom ſe trouve différente, nous avons cru pouvoir rappeller ici ſa généalogie *telle* qu'elle nous a été *communiquée*.

Porte d'or, à la faſce d'azur, accompagnée en chef de deux lionceaux naiſſans de ſable, & en pointe de deux mains frappantes avec des pierres qui jettent des flammes ; timbré d'un lionceau de l'écu iſſant d'un armet morné, le lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu.

Cette famille, originaire de la province de Mayence, a pris naiſſance en Lorraine dans la perſonne de Mathias Klopſtein, qui, pour éviter la contagion de l'héréſie de Luther, quitta ſa patrie & vint s'établir en Lorraine avec ſes deux enfans Alexandre & Jean, vers l'an 1576. Le grand duc Charles III, pour lors régnant, l'y reçut avec bonté, & lui donna de l'emploi dans ſes troupes ; il fut fait enſuite capitaine d'une compagnie de lanſquenets ; mais il en profita peu, car il mourut quelque tems après.

ALEXANDRE ſon fils aîné emploia ſa jeuneſſe à l'étude des belles-lettres, & fut l'eſpace de douze ans maître échevin de la ville de Marſal, & obtint enſuite du bon duc Henri II la charge de capitaine-prévôt de cette ville. Alexandre auſſi reconnoiſſant des bienfaits du duc que ſenſible aux marques de diſtinction dont le grand duc Charles III avoit autrefois honoré Mathias ſon père, voulut tout tenir de la généroſité de ce prince ; & ſans s'arrêter aux prérogatives que ſa naiſſance auroit pu lui donner par tout pays, il prit du même duc Henri II des lettres de nobleſſe à titre de récompenſe de ſes ſervices, qui lui furent expédiées à Nancy le 12. mars 1609, & entérinées en la chambre des comptes le 9. avril ſuivant, ainſi qu'il a été reconnu par arrêt de ladite chambre, rendu le 1. juin 1712, ſur les concluſions de ſon procureur-général, en faveur du ſieur Jean-Louis de Klopſtein, écuier, ſeig. de Récourt. Alexandre, plein de reconnoiſſance & de zèle pour les intérêts de ſon prince, remplit avec honneur les devoirs des emplois que le ſouverain lui avoit conſiés ; il acquit la terre de Bathelémont, il poſſédoit les fiefs de Bouraehe & de la Cour-Domaire, ſis dans la ville & ban-lieu de Marſal, avec tous les droits ſeigneuriaux & honorifiques attachés à ſa perſonne & à celles de ſes deſcendans. Il avoit épouſé Françoiſe de Gonnevoux, & eut d'elle Franç. Klopſtein. Il mourut en 1620, âgé de cinquante-ſix ans.

JEAN,

JEAN KLOPSTEIN, frère puîné d'Alex. suivit la profession de Mathias son père, & s'acquit de la réputation dans les armes : Il fut connu sous le nom du capitaine Klopstein, & fut gouverneur des ville & château de Blâmont. Il brûla les fauxbourgs de cette ville en 1636. à l'approche de l'armée de Suéde, commandée par le duc Bernard de Saxe-Weimar, & se retira dans le château, où il fit bonne contenance aux ennemis. En 1638. il fut attaqué de nouveau par l'armée françoise dont il soutint plusieurs assauts; mais forcé par la multitude, il se retrancha avec le reste de sa troupe sur le pont levis du corps de la place, où il répandit courageusement son sang pour le bien de la patrie & la gloire de son prince. Il n'eut point de postérité.

FRANÇOIS KLOPSTEIN, fils d'Alexa. & de Françoise de Gonnevoux, héritier du zèle de ses ancêtres, entra en possession de la charge de capitaine-prévôt de Marsal en 1628, l'aïant déja obtenuë par provisions en 1618. du vivant de son père, à titre de récompense de services rendus, & la fit passer à ses descendans aux mêmes droits & conditions. Il soutint avec chaleur les intérêts du duc Charles IV dans cette place, & s'opposant toujours avec force aux entreprises dangereuses du commandant françois dans cette forteresse, il en fut tellement persécuté, qu'il fut obligé de s'évader de la ville avec Nicole de Marais son épouse, muni seulement des papiers qui concernoient la couronne, pour les remettre au duc dans son camp près d'Haraucourt. Le gouverneur instruit de sa fuite, fit brûler sa maison & saisir ses biens, ne lui laissant pour toute richesse que les bonnes graces d'un prince qu'il avoit servi avec fidélité & qu'il suivit pendant sept ans avant de pouvoir rentrer dans la possession de ses emplois & de ses biens. François Klopstein possédoit la terre de Bathelémont-lès-Marsal, & jouissoit des mêmes fiefs qu'Alexandre son père. Il épousa en 1650. Nicole de Marais, dont il eut Jean-François, seigneur en partie de Bathelémont, pourvu de la charge de prévôt & receveur de Marsal, par lettres-patentes du duc Charles IV, expédiées le 30. septembre 1664, & entérinées en la cour souveraine & en la chambre des comptes le 18. & 19. novembre de la même année, & n'entra en exercice de ses charges qu'à l'âge de vingt-un an accomplis.

JEAN-FRANÇOIS, prévôt & receveur de Marsal, écuïer, seigneur de Bathelémont en partie, épousa Jeanne Gérard, fille de Jean Gérard, conseiller du roi, lieutenant-particulier au bailliage-roial de Verdun, & eut de son mariage Jean-Louis Klopstein, écuïer, seign. de Récourt, qui suit.

JEAN-LOUIS DE KLOPSTEIN, déclaré gentilhomme par lettres-patentes de Stanislas I roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, au mois de février dernier 1756, épousa en 1710. Marie-Gabrielle de Maujean, fille de Claude de Maujean, écuïer, seigneur de Bricourt, capitaine-prévôt d'Apremont, & de Gabrielle de Landrian. Il a eu de son mariage quatre enfans qui subsistent; sçavoir, Nicolas-Louis de Klopstein, chanoine de l'insigne église de S^t. Diez en Lorraine. Antoine-François, écuïer, seigneur de Récourt, ci-devant capitaine d'infanterie au service de France. Nicolas-François, capitaine actuel au même service dans le régiment de Polignac, infanterie; & Marie-Gabrielle de Klopstein, dame d'Avillé, mariée à Jean-Louis de Léviston, chevalier, seigneur de Triauville, ancien capitaine d'infanterie au régiment de la Couronne, chevalier de l'ordre militaire de S^t. Louis.

ANTOINE-FRANÇOIS DE KLOPSTEIN, écuïer, seigneur de Récourt, épousa le 27. février de l'an 1745. Françoise Hinzelin, fille de Claude

Claude-Albert Hinzelin, écuïer, doïen des conſeillers du grand bailliage de S^t. Mihiel, & de Marie-Lucie Wayeur, duquel mariage ſont iſſus Nicolas-Louis, Nicolas-Antoine, Charlotte, Éliſabeth, Henriette & Marie-Louis de Klopſtein.

Les mâles de la branche cadette étant tous morts ſans laiſſer de poſtérité maſculine, on ne fera mention ici que de deux demoiſelles de ce nom, filles majeures, qui ſubſiſtent dans les perſonnes de Charlotte & d'Éliſabeth de Klopſtein, filles de Louis-Joſeph de Klopſtein, capitaine d'infanterie au ſervice de France dans le régiment d'Anjou, & d'Éliſabeth-Françoiſe Esberad de la Neufville ſon épouſe.

Cette famille a toujours été très-attachée à l'auguſte maiſon de Lorraine, dont elle a ſçu gagner la confiance, autant par ſon attachement & ſon zèle, que par l'effuſion de ſon ſang & la perte de ſes biens, ce qui lui a mérité les éloges du duc Léopold, *de glorieuſe mémoire.*

KOELER (François-Erneſt), procureur-général du bailliage d'Allemagne, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 23. juillet 1664, & vérifiées le 29. du même mois, portant: " Qu'il eſt » iſſu du côté de ſa mère d'une famille noble de Lorraine, & fils de Nicolas » Koeler, licencié ès loix & avocat au conſeil provincial de Luxembourg, » qui s'eſt retiré à Waldrevanges en Lorraine, & frère de Jean Koeler, » procureur-général du bailliage d'Allemagne, &c. " Porte d'azur, à trois pals d'argent, à l'écu d'or en abîme ſur le tout, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules; & pour cimier un lion naiſſant de gueules tenant une maſſe d'armes d'argent, iſſant d'un torti d'or, d'argent, d'azur & de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 67. verſo régiſt. 1664.*

Les lettres de S. A. portant mandement aux gens des comptes de Lorraine d'enrégiſtrer celles de nobleſſe accordées audit François-Erneſt Koeler, ſans finances, ſont du 26. du même mois & de la même année. *Laiette cottée annobliſſemens, num. 139.*

FERDINAND KOELER, avocat, puis conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, a épouſé N.. dont il a eu: 1°. N.. Koeler. 2°. N.. Koeler mariée le 24. juin 1747. à Antoine de Fiſſon, chevalier, ſeig. du Montet, conſeiller d'état du feu duc Léopold I, & à préſent préſident en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois; & 3°. N. Koeler, fille.

KUTTINGER (Nicolas), échevin en la juſtice de Marſal, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées à Metz le 1. juin 1619. » En conſidération de ce qu'il a épouſé la fille de feu Nicol. de Charmes, » prévôt de Marſal, de condition noble, &c. " Porte d'or, parti d'azur, à un griffon de l'un à l'autre; & pour cimier un griffon naiſſant d'azur, environné de deux pennes, le tout iſſant d'un torti d'or & d'azur, ſupporté d'un armet morné, couvert de ſes lambrequins aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 103. verſo régiſt. 1619.* Leſdites lettres furent vérifiées le 28. du même mois & de la même année.

NICOLAS KUTTINGER fut, ſelon les apparences, père de Catherine Kuttinger, qui épouſa en 1615. Jacq. Callot, qui fut un des plus célèbres caléographes de ſon ſiècle, & de laquelle il n'eut point de poſtérité.

L.

L.

Lorſque nous avons commencé à faire imprimer cet ouvrage, nous ne penſions à rien moins qu'à comprendre les articles *qui précédent* les noms propres *dans l'ordre alphabétique que nous nous ſommes propoſés d'obſerver, ainſi qu'on peut le voir dans les premières* feuilles; *mais ſur quelques réflexions qui nous ont été ſuggérées par pluſieurs perſonnes éclairées ſur les matières que nous traitons, & qui prétendent que la plûpart* de ces articles la, le, les, &c. *ſont une partie eſſentielle* de ces noms propres, *& ſi eſſentielle, que ſi on les ſupprimoit, ils ne ſeroient plus les mêmes; nous nous ſommes déterminés à ne faire qu'un ſeul mot de tous ceux qui ſe trouvent joints à l'un* deſdits articles, *ſauf à les ſéparer dans le corps* des généalogies. *Peut-être cette méthode déplaira-t'elle à pluſieurs; mais au fond, qu'importe, par exemple,* (*& ainſi des autres*) *que l'on trouve* Leprieur à l'L, *ou* le Prieur au P, *ſur-tout ſi dans la généalogie de cette famille nous l'écrivons de cette dernière manière? Au ſurplus, ſi cet ouvrage avoit aſſez de ſuccès pour pouvoir ſe flatter d'une ſeconde édition, & que le public parût deſirer que nous ſuiviſſions l'ordre accoutumé ſur cet objet, nous reſpectons trop ſes déciſions pour ne pas nous y ſoumettre.*

L A B.

LABBÉ (Jean). On ſçait par la tradition & par des mémoires de famille, que Jean Labbé, premier auteur, en Lorraine, de la famille qui y eſt connuë ſous ce nom, étoit originaire du roïaume de Bohéme. Il vint fort jeune en Lorraine avec le général Schomberg, & s'attacha en 1585. au ſervice du grand duc Charles. Il ſervit d'abord ce prince en qualité de capitaine de la compagnie de la garniſon de Nancy.

En 1600. il eut le brevet de lieutenant du gouvernement de cette ville ſous le nom de Jean Labbé, au lieu de celui d'*Apte*, qui étoit ſon nom de famille, & qui en allemand veut dire *abbé*.

En 1608. il épouſa Jeanne de Martinet, qui lui apporta en mariage la ſeigneurie du Rouvroy & pluſieurs autres fiefs; & comme par la coutume générale de Lorraine il faut être de condition noble pour y poſſéder des fiefs, & qu'à ce deffaut on eſt obligé d'en vuider ſes mains dans l'an & jour, le procureur-général le fit ſommer à la fin de la première année de ſon mariage, qu'il eût à juſtifier ſa nobleſſe.

JEAN LABBÉ dépourvu de pièces, éloigné de ſon païs natal & empêché par la guerre d'y avoir les correſpondances néceſſaires, prit le 16. février 1609, dans des circonſtances auſſi preſſantes, des lettres de nobleſſe, que le duc Henri lui accorda d'autant plus volontiers, qu'il avoit toujours été regardé & conſidéré comme un gentilhomme; & par leſquelles il lui fut permis de porter les armes qu'il étoit accoutumé de porter; & contenant encore: " Qu'il étoit iſſu de nobleſſe du côté maternel ". *Fol. 60. verſo régiſt. 1609.*

Mais aïant réfléchi du depuis au tort qu'il avoit fait à ſes enfans, qui, quoique ſortis d'un père décoré d'une ancienne nobleſſe, ſe trouvoient réduits à la claſſe des annoblis par l'imprudente démarche qu'il avoit faite de demander des lettres d'annobliſſement, il travailla efficacement à réparer ce qu'il avoit ſi imprudemment fait; & aïant recouvré ſes titres & donné des preuves de ſon ancienne nobleſſe, il fut reconnu gentilhomme en 1616.

dans

Digitized by Google

dans une assemblée générale des gentilshommes de la province, tous également intéressés à ne pas donner légérement ce titre à un étranger s'il n'en avoit pas fourni les preuves les plus précises.

C'est ce que le duc Léopold a reconnu dans son conseil d'état, sur le rapport de plusieurs commissaires nommés de sa part pour l'examen de cette vérité; & c'est en conséquence de cette vérification que ce prince accorda en 1712, aux sieurs Charles-François & Simon-Melchior Labbé, des lettres-patentes entérinées à la chambre des comptes le 5. janvier 1713, par lesquelles il a déclaré & reconnu que dès l'année 1616. le sieur Jean Labbé a été adjourné comme gentilhomme ès assises, par le sieur Malvoisin. " VOULONS ET NOUS PLAÎT (disent lesdites lettres), » que lesdits sieurs Charles-François & Simon-Melchior Labbé, frères, » ensemble leurs descendans nés & à naître en légitime mariage, tirans » leur origine dudit sieur Jean Labbé, gentilhomme, jouissent de tous les » droits, rangs, séances & prérogatives dont les autres gentilshommes » de notre duché de Lorraine jouissent, peuvent & doivent jouir de droit » en leurdite qualité de gentilhomme, &c. " *Fol. 131. v. régist. 1712.*

Les Labbé ont possédé des emplois honorables dans la province, tant dans l'épée que dans la robe.

JEAN LABBÉ, comme on l'a vu ci-devant, avoit été capitaine de la compagnie de la garnison de Nancy, ensuite lieutenant du gouvernement de la même ville, dont il avoit prêté le serment entre les mains du grand duc Charles, qui le qualifia de *très-cher & féal;* ce qui se voit par le brevet du 15. septembre 1600. Il avoit épousé Jeanne de Martinet, dont il eut: 1°. François-Henri Labbé, seigneur du Rouvroy, qui suit. 2°. Alix Labbé, qui épousa Jean Floquet, capitaine-lieutenant de l'artillerie de S. A; & 3°. Anne Labbé, mariée à Jules Vitelli, gentilhomme italien, & capitaine au service du duc Henri.

FRANÇOIS-HENRI LABBÉ, prévôt de Nancy par lettres expédiées en ladite ville le 18. janvier 1613, sur la démission de François Vallée, fut seigneur du Rouvroy, & épousa Anne Tabouret, fille de Franç. Tabouret, conseiller-sécretaire de S. A, & d'Anne Vallée, dont il eut: 1°. Claude-Fr. qui suit. 2°. Jeanne, épouse de Fr. Ch. Durand de Silly, que la généalogie de cette famille dit fille de Jean Labbé & de Jeanne de Martinet.

CLAUDE-FRANÇOIS LABBÉ, seign. du Rouvroy, épousa le 22. avril 1646, Marguerite Diez, qui lui apporta en mariage les terres de Forcelle & Liciere, & fille de Melchior Diez & de Nicole *ou* Anne Sallet. Il fut attaché à la personne du duc Charles IV, & lui rendit dans sa prison à Tolède, tous les services d'un fidèle sujet. Il fut un de ses ministres à la paix des Pirennées; revenu en Lorraine, le duc Charles le nomma président à la chambre des comptes, conseiller-sécretaire d'état; & enfin le duc Léopold le fit son garde-des-sceaux le 30. août 1699. Il eut de son mariage: 1°. Charles-François Labbé qui suit. 2°. Simon-Melchior Labbé qui suivra; & 3°. Jeanne Labbé, mariée à Maximil. de Choiseul, marquis de Meuse, premier gentilhomme de S. A. R. Léopold I.

CHARLES-FRANÇOIS LABBÉ, baron de Beauffremont & de Vrécourt, premier président de la chambre des comptes, cour des monnoyes, &c. & conseiller d'état de S. A. R, épousa en 1693. Marie-Charlotte de Lavaux, fille de Charles-Henri de Lavaux, baron de Vrécourt, &c. & de Catherine Lescamoussier. Elle lui apporta en mariage la baronnie de Vrécourt, & en eut Claude-Ant. qui suit. 2°. N. Labbé, curé de Liverdun.

CLAUDE-ANTOINE LABBÉ, baron de Beauffremont & de Vrécourt, comte de Morvillier, par lettres du 21. septembre 1715, capitaine de

cavalerie pour le ſervice du roi au régiment de Noailles, & qui en 1724. épouſa Charlotte-Robertine-Joſeph-Alexandrine du Queſnoy, marquiſe de Caſtiau, baronne de le Loir, Sailly-aux-Bois, dame de Colinquamp, Courcelles, &c. d'une ancienne maiſon du Lagnant, dont il eut: 1°. Jean-Charles-Paul-Antoine Labbé, comte de Morvilliers, officier dans le régiment du Roy, infanterie. 2°. Anne-Françoiſe Labbé, mariée en 1751. à Charles, marquis de Spada. 3°. Charlotte-Joſephine-Antoinet. Labbé. 4°. Marie-Françoiſe-Félicité Labbé.

SIMON-MELCHIOR LABBÉ, comte de Couſſey, ſeign. du Rouvroy, Forcelles & Licière, ſecond fils de Claude-François Labbé, fut ſécretaire d'état du duc Léopold. Il épouſa Henriette de Jacqueſſon, dont il eut: 1°. Claude-François Labbé qui ſuit. 2°. Jean-Charles, rapporté ci-après. 3°. Jeanne-Charlotte-Antoinette Labbé, mariée à Charles de Silly, ancien capitaine d'infanterie dans le régiment de Saillant, & depuis capitaine-commandant de la garde des grenadiers de S. A. R. madame la ducheſſe de Lorraine, à Commercy.

CLAUDE-FRANÇOIS LABBÉ, comte de Couſſey, ſeig. de Beſonveau, ſécretaire d'état du duc François III, épouſa Marie-Anne de Bourcier, dont il eut deux fils morts en bas âge, & Marie-Cather. Simone Labbé, mariée à Claude-Charles-Gobert comte d'Apremont-Lynden, maréchal des camps & armées du roi, colonel d'un régiment de Huſſards.

JEAN-CHARLES LABBÉ, comte de Couſſey, ſeigneur du Rouvroy & Genicourt, ſécretaire d'état du roi de Pologne duc de Lorraine, & premier préſident de la cour ſouveraine, épouſa en premières nôces Marthe d'Olivier, dont il eut: 1°. Marie-Charl. Labbé. 2°. Anne, non mariées; & en ſecondes nôces Thérèſe Gauvain de Champé, dont il a eu: 1°. un fils mort jeune. 2°. Charlotte-Thérèſe-Marguerite Labbé. 3°. Madelaine Labbé, qui ne ſont point encore mariées.

Le duc Léopold I, en 1725. érigea en comté, en faveur de Claude-Antoine Labbé, la terre de Liſol-le-grand, ſous le nom de Morvilliers, & le duc François III, aujourd'hui empereur, érigea également en comté la baronnie de Couſſey en faveur de Simon-Melchior Labbé.

Leurs armes ſont de gueules, à deux bourdons de pelerin d'or, poſés en ſautoir, parti de gueules, à la croix ancrée d'argent, écartelé d'azur, à la bande d'or, chargée d'une roſe de gueules, & cottoïée de deux autres roſes d'argent; & pour cimier un lion naiſſant d'or, tenant une croix de l'écu.

LABARBE (Quentin), natif de Revigny, bailliage & prévôté de Bar, fut annobli par lettres données le 1. avril 1550. Porte d'argent, à la bande engrelée d'azur, accompagnée de ſix tourteaux de même, trois en chef & trois en pointe, mis en orle; & pour cimier deux pennes de l'écu, le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 54. régiſt. 1550.*

LABRIE. *Voyez* BRIE (Saul de la).

Digitized by Google

LABRIET (Jean), demeurant à S^t. Maxel, village du reſſort de Conflans-en-Jarniſy, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 4. mai 1581. Porte d'or, à deux croix pattées de ſable, écartelé en fautoir d'azur, à une tête de lion arrachée d'or, lampaſſée d'argent, & ſur le tout briſé en cœur d'un croiſſant montant de même; & pour cimier un lion naiſſant d'or, accompagné de deux pennes palées d'or, d'azur & d'argent. *Tréſor des chartres, fol. 60. régiſt. 1581.*

LABRY *ou* LABRIE (Jean-Clément de), *alias* Dupuy, demeurant dans la Voivre, fut annobli par le duc Charles III le 25. janvier 1605. Porte d'or, au chevron d'azur, chargé ſur la pointe d'un croiſſant montant d'argent, & accompagné de trois hures de ſanglier de ſable, allumées & armées d'argent, deux en chef & une en pointe. *Fol. 33. régiſt. 1605.*

LABURLOTTE *ou* LABOURLOTTE. *Voyez* BOURLOTTE (Idoix de la).

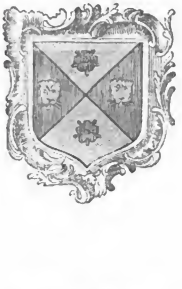

LACHAPELLE (Jean), fut annobli par le duc Charles III le 18. mars 1556. Porte d'or, à la roſe de gueules, écartelé en fautoir de même, à un muffle de léopard d'or; & pour cimier le muffle de l'écu entre deux branches de roſier chargées de cinq roſes, iſſantes d'un bourlet porté d'un armet morné, orné d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 109. régiſt. 1556.* Nous avons déja rapporté cet *annobliſſement* dans la lettre C, à l'*article* CHAPPEL, que nous avions tiré d'un ancien *nobiliaire*, qui probablement s'étoit trompé dans l'orthographe de ce nom propre; mais comme nous en avons retrouvé le *regiſtrata*, nous avons cru devoir le rappeller ici.

LACLOCHE (Guillaume de), marchand à Nancy, natif de Raon, fut annobli par lettres du duc Charles III le 12. août 1596, vérifiées le 27. février 1597. Porte d'azur, à la faſce d'argent (d'autres diſent d'or), chargée de deux quintefeuilles d'azur percées d'or, & accompagnée en chef d'un lion léopardé d'or, & en pointe d'une cloche de même; & pour cimier un lion naiſſant d'or entre deux clérines retortillées d'azur & d'or. *Héraulderie de Lorraine.*

GUILLAUME DE LA CLOCHE fut ſeigneur d'Oheville & la Cloche en partie, & teſta le 11. juin 1611. Il fit faire un inventaire des meubles de ſa première femme le 11. octobre 1596. pardevant *Colin*, & en préſence de Jean Boucher, François Serre & Jean Metamine ſes beaux fils, &c. & le 27. août 1608. il en fit faire un autre pardevant *J. Huillet*, des biens de ſa ſeconde femme. Il épouſa: 1°. Jeanne Michel; & 2°. le 11. décemb. 1595. Odette du Doyer, veuve de Jacques Serre. Il fut père de pluſieurs enfans, entr'autres, d'Abraham de la Cloche, vivant en 1608.

LACOMBE

LACOMBE (Benoît), obtint du duc Léopold I des lettres-patentes le 20. juin 1709, par leſquelles il lui fut permis de reprendre la nobleſſe & porter les armes de Gabrielle-Thérèſe Laurent ſa mère, originaire du Barrois. Porte d'azur, à une gerbe d'or poſée en pal, au chef de gueules, chargé d'un ſoleil d'or; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu.

☞ Peut-être Marie-Thérèſe Laurent deſcendoit-elle de Jean LAURAN *ou* LAURENT, prévôt de Commercy, annobli d'abord par lettres du comte de la Rocheguion du 6. ſeptembre 1615, & enſuite par autres lettres du duc Henri du 5. mai 1616, dans leſquelles ſes armes ne ſont point rappellées. Nous ſommes d'autant plus portés à le croire, que les armes des autres familles du même nom ſont différentes de celles-cy, à l'exception de celles de Henri Laurent; mais dont elle n'a pu les tirer, n'aïant été annobli lui-même qu'en 1715. *Voyez* LAURENT.

LACOURT (Mengin & Georges de), frères, furent annoblis par lettres du duc René I, le 18. juillet 1479. Portent d'azur, à un beſan d'or chargé d'un écu de gueules. *Héraulderie de Lorraine.*

MENGIN DE LACOURT épouſa Françoiſe de Vitry, dont il eut Jeanne de Lacourt, alliée à Jean de Pouilly. *Voïez Richier, 1. p. pag. 10. verſo.*

LACOURT (Nicolas & Gilles de), *voyez* GOUVERNEUR.

LACROIX. *Voyez* JALLAN (Didier).

LAFAUCHE (François), conſeiller du Roi T. C, & payeur des rentes conſtituées ſur l'hôtel de ville de Paris, obtint permiſſion de reprendre la nobleſſe & les armes de Marie de Muſſey ſon aïeule maternelle, par lettres du duc Léopold, données à Lunéville le 20. novembre 1712, contenant: » Qu'il a remontré à Son Alteſſe Roïale qu'étant fils de feu Jean » la Fauche, notaire en la ville de Bar, & de Barbe Jeannette, icelui » Jean la Fauche, fils légitime de feu Nicolas la Fauche & de demoiſelle » Marie de Muſſey, fille de noble Jean de Muſſey & de demoiſelle Marie » Viart, qu'il avoit réſolu de ſe pourvoir aux graces de S. A. R, à l'effet » d'obtenir la permiſſion de prendre la nobleſſe de Marie de Muſſey, » ſuivant la diſpoſition de l'article 71. de la coutume du duché de Bar, » qui permet aux enfans nés d'un père roturier & d'une mère noble, de » ſuivre l'état & condition de leurs mères, en renonceant, au profit du duc, » à la tierce partie du bien paternel, & ſatisfaiſant aux autres conditions » y portées; ce qu'il auroit d'autant plus lieu d'eſpérer, que par patentes » du 23. décembre 1698, S. A. R. auroit permis à Jean-Baptiſte Alliot » ſon premier médecin, fils de Pierre Alliot & demoiſelle Bonne de » Muſſey, ſœur-germaine de ladite Marie de Muſſey, de ſuivre la nobleſſe » de ſa mère; & en aïant été empêché dans le tems qu'il ſe diſpoſoit de » travailler pour y parvenir, l'expoſant n'auroit pu jouïr des mêmes » prérogatives que les enfans du ſieur Alliot; & comme il eſt deſcendu » d'une aïeule & biſaïeule noble, que depuis 1690. qu'il a quitté & réſidé » à Paris, où il a travaillé à établir ſa fortune, il ſupplie S. A. R. le relever » d'avoir

Digitized by Google

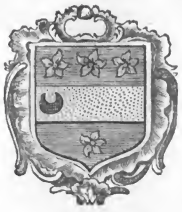

» d'avoir par ſon père repris la nobleſſe de ſa mère, & de lui permettre » de prendre la nobleſſe & les armes de Marie de Muſſey ſon aïeule, à » l'exemple dudit Alliot, ſans être obligé de changer de nom ni de » renoncer à la tierce partie des biens de ſes aïeux & père, en païant mille » cinq cent livres tournois ". Ce qui lui fut accordé en juſtifiant ſa filiation.

Porte d'azur, à une faſce d'or, chargée à dextre d'un croiſſant montant de ſable, & accompagnée de quatre quintefeuilles d'or, trois en chef poſés en faſce, & une en pointe; timbré d'un caſque morné, ſurmonté d'un torti & de cinq quintefeuilles aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 8. régiſt. 1712. 1713.*

LAFAULX. *Voyez* LEFAUX.

LAGABBE (Jacques), avocat demeurant à Ligny, fut annobli par lettres de Léopold duc de Lorraine, expédiées à Lunéville le 24. décem. 1721, contenant: "Qu'en l'année 1711. il rempliſſoit les fonctions de maire dudit » Ligny; qu'il en a ſoutenu en toutes occaſions les devoirs avec intégrité, » notamment le 24. & 26. décembre de la même année qu'il s'oppoſa » à l'entrepriſe faite ſur les bourgeois d'élire tous les ans leurs officiers; » entrepriſe qui bleſſoit la ſouveraineté de S. A. R, & ce qui occaſionna » ſon injuſte enlévement hors des états. Il fut choiſi & envoié à Paris » par S. A. R. pour ſoutenir au parlement ſes intérets contre ladite exaction, » en récompenſe de quoi il auroit été fait conſeiller-ſécretaire des » commandemens & finances; & en 1717. il eut la commiſſion de » controlleur des ſujets de retenu dans le bailliage de Bar, & que depuis » il a remis aux procureurs-généraux de Lorraine & de Bar des titres & » enſeignemens importans de la ſouveraineté de S. A. R. en pluſieurs » ſeigneuries, juſqu'au tems de l'acquiſition du comté de Ligny, de » laquelle l'éviction aiant été pourſuivie par un retrait lignager, il a » contribué par ſes ſoins & recherches à ce qu'elle fût déclarée nulle par » arrêt du conſeil très-chrétien, du mois de mai 1720, &c. "

Porte d'azur, à la levrette d'argent, au chef de même chargé de deux étoiles d'azur; & pour cimier la levrette de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 93. régiſt. 1721.*

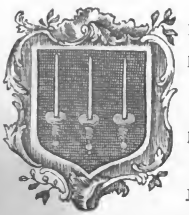

LAGARDE. *Voyez* GARDE (Nicolas-Hyacinte de la).

LAGORGE (Mathieu de), natif de S^t. Mihiel, agent & receveur des rentes & revenus de S. A. R. aux Pais-Bas, fut annobli avec la permiſſion de prendre les armes de Jeanne de la Réaulté ſon aïeule, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 20. décembre 1665.

Porte de ſable, à trois épées nuës d'argent garnies d'or poſées en pal la pointe en haut; & pour cimier deux demi-vols portés d'une épée de même. *Fol. 101. verſo régiſt. 1665.*

JEAN DE LA GORGE, époux de Jeanne de la Réaulté, fut père de Claude de la Gorge, qui épouſa une femme de condition noble, dont il eut Mathieu

Mathieu qui a donné lieu à cet article, & qui épousa à Bruxelles le 14. janvier 1663, Claude de Hennezel, fille d'Isaac de Hennezel, écuïer, & de Jeanne de Hennezel, dont il eut : 1°. Mathieu qui suit. 2°. Joseph, conseiller en la chambre des comptes de Bar, mort garçon. 3°. N.... chanoine, & deux filles qui furent sous-gouvernantes de mesdames les princesses de Lorraine.

MATHIEU DE LA GORGE, II du nom, demeurant à Commercy, épousa N.. dont il eut, entr'autres enfans, N.. de la Gorge, mariée à Henry Cueüillet, seigneur de Villers, conseiller en la cour souveraine de Lorr. mort en 1735 ; & un fils qui fut gentilhomme ordinaire de S. A. R.

LAGRANGE (Collignon de), fut annobli par le duc Antoine le 28. août 1529. Porte d'or, à trois pals de sable, à une bande d'argent brochant sur le tout, chargée de trois merlettes de sable ; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

LAGRANGE *ou* LAGRAINGE (Jacquot de), natif de Rarécourt, fut annobli par lettres du duc Antoine le 6. mars 1536. Porte de sinople, au chevron d'argent chargé de deux aulnes ou bâtons au naturel marqués d'or ; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 111. régist. 1535. 1541.* ou *table générale des régist. tome 1. fol. 11. verso.* D'autres disent qu'il fut annobli le 22. novembre 1518.

LAGRANGE (Jacques & Perrignon de), frères-germains, enfans de feu Maurisset de la Grange, natif de Dampvillers, en son vivant demeurant à Dun-le-Châtel, au duché de Bar, l'un & l'autre licenciés ès loix, furent annoblis par lettres de l'empereur Charles-Quint, du 20. mai 1545. Portent d'argent, à une ramure de cerf de dix cors au naturel, au chef d'azur, chargé de trois quintefeuilles d'argent boutonnées d'or ; & pour cimier la ramure de l'écu. *Héraulderie de Lorraine. Voyez Richier, page 3. verso 90. 99. verso & 174. où lesdites lettres sont rapportées en latin, & copiées sur l'original.*

LAGRANGE. *Voyez* LOYS *ou* LOUIS (Jacques).

LAGRENETERIE. *Voyez* COPPIN (Évrard).

LAGROSSE (François), fut réhabilité en sa noblesse par lettres de Henri duc de Lorraine, du 5. novem. 1616, portant : " Que les habitans » de Dugny où il demeure, l'avoient fait mettre à la taille & fait exécuter » par l'autorité des officiers de justice de Souilly ; à quoi s'étant opposé, » il auroit été débouté de son opposition par sentence dudit Souilly, » confirmée

» confirmée par autre ſentence du bailliage de Bar, ſous prétexte que » J. la Groſſe ſon père avoit tenu à ferme un petit gagnage à Sommeréville, » & que lui Franç. la Groſſe avoit loué ſes chevaux pour labourer, &c." *Layette cottée annobliſſemens, num. 111.* Il n'eſt pas fait mention des armes. *Voyez Richier en ſa recherche du bailliage de Clermont, page 42. 43. 150. & 189. verſo, où ſont rapportées les preuves de l'ancienne nobleſſe deſdits la Groſſe.*

LAGROTTE (Antoine de), conſeiller-ſécretaire ordinaire du duc Henri, fut annobli par lettres de ce prince le 10. juin 1611. Porte d'azur, à la faſce d'or, ſurmontée d'un lion naiſſant de même, & accompagnée en pointe d'une grotte d'argent ombragée de ſinople; & pour cimier le lion de l'écu naiſſant entre deux pennes, le tout porté d'un armet morné, orné de ſon lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 90. verſo régiſt. 1611.*

ANTOINE DE LA GROTTE eut, entr'autres enfans, Anne de la Grotte, mariée, par contrat du 10. août 1634. à Claude Maillart, écuïer, adjudant-général du duc Charles IV, & colonel de cavalerie pour ſon ſervice.

NICOLAS DE LA GROTTE épouſa vers l'an 1645. Chriſtine Morquin, fille de Laurent Morquin & d'Éliſabeth Feriet. Il étoit mort le 20. juin 1661. que ſes enfans étoient ſous la tutelle d'Antoine de la Grotte, prévôt de Deneuvre.

FRANÇOIS DE LA GROTTE épouſa Claude Houat, veuve de lui en 1710.

MARIE-ÉLISABETH DE LA GROTTE fut femme de Jacques-René de Variſe, chevalier, ſeigneur d'Aubigny. Je n'ai pu faire la généalogie de cette famille, n'aïant rien trouvé qui m'en prouvât la filiation.

LAGRUË (Bernard de), fauconnier de monſeigneur, demeurant à Lay, fut annobli par lettres données à Nancy le 21. juin 1572. Porte d'or, à deux eſtocs de ſable poſés en ſautoir, baſtillés de huit pièces, & accompagnés en pointe d'une hure de ſanglier au naturel, armée & allumée d'argent; & pour cimier une hure de même entre deux pennes de l'écu, iſſante d'un torti d'or, de ſable & d'argent, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 124. verſo régiſt. 1571.*

LAGUERRE (Drouot), receveur de la Marche, au bailliage de Baſſigny, fut annobli par lettres du duc René II le 20. mai 1486. Porte d'azur, à trois glands montans d'or, poſés deux & un; & pour cimier une plume d'or. *Heraulderie de Lorraine.*

DROUOT

DROUOT LA GUERRE n'eut qu'une fille nommée Jeanne, mariée à Benigne Berget, qui fut annobli en 1512, avec permiſſion de prendre les armes de ladite Jeanne la Guerre, en y ajoutant en cœur un *B* d'or.

LAGUERRE (Nicolas de), fut annobli par lettres du duc Antoine, expédiées à Nancy le 1. février 1508. Porte d'or, à deux faſces ondées de gueules, ſurmontées en chef d'une tête de biche de même, à la bordure engrelée de ſinople. *Fol. 308. verſo régiſt. 1510. 1514.*

NICOLAS DE LA GUERRE fut père de Didier de la Guerre, ſeign. de Traveron & Tillancourt en partie, homme d'arme de la compagnie de M. de Tavannes en 1570.

EUCAIRE DE LA GUERRE, écuyer, ſeigneur de Lezeville, vivant en 1589, épouſa Louiſe Comitin, dont il eut Mahaut de la Guerre, mariée par contrat du 26. novembre 1598. à François du Puy, ſecond du nom, ſeigneur de Dagonville, capitaine du château de Vaucouleurs.

LAHAIRE (Jean), clerc-juré de Nancy, fut annobli par lettres du duc Antoine, données le 10. juin 1540. Porte d'or, tranché & ondé d'azur, à ſix plumes de l'un en l'autre; & pour cimier une plume de l'écu, le tout porté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Folio 398. régiſt. 1535. 1541*, ou *table générale des régiſt. tome 1. fol. 12. verſo.* Un manuſcrit dit que les armes de Jean la Haire ſont taillé, bandé, contrebandé & ondé de huit pièces d'or & d'azur.

LAHAYE (Louis de), apoticaire & controlleur ordinaire de l'hôtel de la ducheſſe d'Orléans, fut annobli par lettres données à Blois, ſans finances, le 18. décembre 1659, & vérifiées le 30. mai 1661. Porte d'azur, à une faſce d'argent, accompagnée de trois grenades d'or, deux en chef & une en pointe, feuillées d'argent; l'écu ſurmonté d'un armet d'acier poli, chargé d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu; & pour cimier deux pennes aux armes dudit écu, mouvantes d'un torti d'or, d'argent & d'azur, qui ſont les armes de la famille des Villiers, aujourd'hui éteinte, & dont étoit la mère dudit Louis de la Haye. *Tréſor des chartres, fol. 1. verſo régiſt. 1639. 1660.*

LAHAYS (Nicolas-François de), natif de Bar, fut annobli par lettres données à Nancy le 20. janv. 1700, avec permiſſion de porter les armes de la famille de Thomaſſin, dont Madelaine Thomaſſin Dandelot ſa femme eſt unique héritière en Lorraine, & à laquelle Jean-François de la Hays

Digitized by Google

la Hays ſon fils unique, conſeiller au bailliage de S^t. Mihiel, a été adopté par acte paſſé à Souilly au mois d'avril 1690; leſdites lettres accordées » En conſidération de ſa capacité, érudition, & des ſervices de ſon biſaieul » Rodolphe de la Hays, rendus à Charles III en diverſes campagnes, » enſorte qu'il auroit mérité, par différentes belles actions, le bâton » d'exempt de ſes gardes-du-corps; que ſon aieul & ſon père, à ſon » exemple, auroient ſervi courageuſement pendant les dernières guerres » dans les mêmes gardes-du-corps du duc Charles IV; que ledit Nicolas-» Franç. s'étant donné à l'étude, il ſe ſeroit ſi avantageuſement appliqué, » que s'étant rendu un des plus célèbres avocats du parlement de S^t. Mihiel, » enſorte que pour l'établiſſement des juſtices dépendantes, S. A. R. lui » auroit fait l'honneur de le faire appeller à Lunéville au mois de juin » 1698. pour l'entendre ſur ce au conſeil & avoir ſon avis; que ſes » ancêtres lui aiant procuré l'alliance de damoiſelle Madel. de Thomaſſin » Dandelot, iſſue de l'une des bonnes & des plus anciennes familles de » nobleſſe du duché de Bar; & que le duc Charles IV auroit promis » à François de la Hays ſon père, en 1670, des lettres de nobleſſe » immédiatement avant ſa ſortie de Lorraine; mais les troubles qu'un » changement ſi ſoudain cauſa à l'état, en empêchèrent l'expédition, &c."

Porte d'azur, au pin d'or, au chef d'argent chargé d'une merlette contournée de ſable; le tout porté d'un armet morné, avec les lambrequins aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 176. verſo régiſt. 1698. 1700.*

LAHUTTERIE. *Voyez* HABERT (Charles).

LAINEY *ou* LESNEY (Pierre), capitaine de Fontenoy en Vôges, fut annobli par le duc Antoine en 1543. Porte de ſable, coupé d'or, à deux léopards de l'un en l'autre, le premier contourné; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

LAISNÉ (François), natif de Rouvroy-ſur-Meuſe, fils d'un père qui auroit été affranchi pour ſes ſervices, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 17. novem. 1623. " En conſidération » de ſes ſervices militaires ".

Porte d'azur, au chevron d'or, chargé d'une étoile de gueules, & accompagné de trois roſes d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un col & tête de cigne d'argent, allumé & becqué de gueules, iſſant d'un torti d'or, d'azur, d'argent & de gueules, le tout porté d'un armet morné, orné de ſes lambrequins, aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 265. v. régiſt. 1623.*

LALANCE (Hydoux *ou* Hidoulff), au ſervice du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres données le 10. mars 1556. Porte de gueules, à trois licornes d'or poſées deux & une; & pour cimier une licorne d'hermine, d'or & d'azur, iſſante d'un torti de l'écu, porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 107. verſo régiſt. 1556.*

LALANCE

LALANCE (Claude-Charles de), de Moranville, demeurant en la ville de Bitche, fut confirmé en ſa nobleſſe, par lettres expédiées à Lunéville le 20. juillet 1723. contenant: " Qu'il eſt iſſu d'une famille noble ſortie de » Limouſin & établie en Lorraine depuis pluſieurs ſiècles; que cette » famille s'eſt partagée en trois branches, toutes diſtinguées par les noms » qu'elles ont poſſédés & qu'elles poſſédent encore actuellement; ſçavoir, » la première ſous le nom de la Lance de Moranville; la ſeconde ſous le » nom de la Lance d'Ancemont; & la troiſième ſous le nom de la Lance » de Béchamps. Que la première de ces branches, de laquelle eſt iſſu le » ſuppliant, s'eſt établie à Souilly & Mondrecourt par Didier de la » Lance, qualifié de Moranville, noble perſonne & vivant noblement, » dans un jugement du 16. mars 1604, rendu par les préſidens, lieutenant » ou élus conſeillers du roi en la ville de Vitry-le-François. Lequel Didier » de la Lance eut pour femme Nicole des Ancherins, & eut de ce mariage, » pour enfans, Robert & Girard de la Lance; lequel Robert fut admis, » par acte du 6. août 1573, à faire reprîſe du duc Charles III, pour raiſon » de biens fiefs qu'il poſſédoit dans la prévôté & châtellenie de Stenay, » & fut appellé aux états par ce duc en ſa ville de Nancy le 9. décemb. » 1576. Que ce Robert de la Lance épouſa Nicole de Peuchet, dont il » eut Perrin, Chriſtophe, Nicolas & Jacques de la Lance, leſquels ont été » reconnus vivre noblement, & emploïé honorablement au ſervice des » ducs de Lorraine, ainſi qu'il eſt expliqué dans un jugement rendu le » 11. juillet 1604. par les grénetiers & controlleurs des gréniers & » magaſins à ſel établis à S^t. Dizier, par lequel il eſt dit que Jacques de » la Lance jouira des privilèges & franchiſes de nobleſſe, & ſera franc & » exempt de l'impôt du ſel, & ſera rayé du rôle tant & ſi longtems qu'il » ne fera acte dérogeant à nobleſſe. Que Perrin de la Lance, frère dudit » Jacques, aïant épouſé Jeanne de Humont, en eut Henri de la Lance, » qualifié écuier, ſeig. de la Neuveville, par ſon contrat de mariage avec » Anne de Liſle, paſſé en 1622, & eut pour enfans Claude-Ancelin, I du » nom, & Jeanne de la Lance; lequel Claude de la Lance eſt auſſi qualifié » écuier, ſeign. de Moranville, dans ſon contrat de mariage avec Barbe » Vanneſſon, paſſé le 3. fév. 1654. Que de ce mariage eſt ſorti Claude de » la Lance, II du nom, pareillement qualifié écuier, ſeig. de Moranville, » dans ſon contrat de mariage avec Antoinette François, leſquels ont eu » pour enfans le ſuppliant, Claude-Char. de la Lance, III du nom, Marie- » Anne & Jeanne-Louiſe de la Lance ſes ſœurs; & qu'enfin le ſuppliant a » épouſé Marie-Cunegonde de Leuffer, fille de Jean Leuffer, conſeiller » en la chambre des comptes de Strasbourg, demeurant à Benfeldt; & a » en outre le ſuppliant produit un acte de notoriété à lui donné par les » prévôt & plus anciens habitans de Souilly, leſquels déclarent que le » ſuppliant, de même que ſes père & aïeul, ont toujours vêcu noblement, » &c." Porte d'azur, à trois annelets d'or poſés deux & un; & pour cimier un annelet de l'écu, accompagné de trois plumets de ſable, le tout iſſant d'un armet contourné & grillé, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 65. verſo, régiſt. 1723.*

LALANCE (Didier), originaire de l'évêché de Metz, l'un des ingénieurs-ordinaires, profeſſeur de l'académie des arts, peinture, ſculpture & mathématiques, chargé par ordre de Son Alteſſe Roïale d'enſeigner les

Digitized by Google

mathématiques aux cadets-gentilshommes en la citadelle de Nancy, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 1. juin 1727, contenant: » Qu'il rend ſervice depuis vingt-ſix ans dans différens emplois, & dans » celui d'inſpecteur des ponts & chauſſées; ayant eu grand ſoin d'inſpirer » des ſentimens d'honneur à ſes deux fils, Joſeph-Louis la Lance, & Jean » la Lance de S^t. Remy; le premier ingénieur ordinaire du R. T. C, & » directeur-général des fortifications des iſles de l'Amérique & des Antilles, » après avoir donné des preuves de ſa capacité dans les ſiéges de Barcelone, » du fort d'Arquin en Affrique, & dans les villes d'Antibes, de Bergue » & de Cambray, dans leſquelles places il a été ingénieur pendant pluſieurs » années; & le ſecond aïant une compagnie d'infanterie dans le régiment » de Max-Staremberg, pour le ſervice de S. M. Impériale; lequel s'eſt » auſſi diſtingué dans les campagnes où il a ſervi ſur le Rhin, en Hongrie » & en Sicile, particulièrement dans les ſiéges de Fribourg, de Théméſvar, » de Belgrade, &c. & dans les batailles de Peterſwaradin, &c. & dans » pluſieurs actions particulières, où il a reçu différentes bleſſures, qui » ſont autant de témoignages de ſon courage, qui l'a fait monter par » dégrés de la charge d'enſeigne au régiment d'Arnan, & de lieutenant » au régiment de Lorraine, à celui de capitaine audit régiment de » Staremberg, &c.

Porte de gueules, à trois licornes paſſantes d'argent, deux en chef & une en pointe, & une étoile d'or poſée en cœur; & pour cimier une licorne de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 177. verſo régiſt. 1727.*

LALLEMAND (Dominique-François), obtint permiſſion de faire enrégiſtrer les lettres de nobleſſe accordées à feu Dominique-François Lallemand, ez greffes de la cour ſouveraine, chambre des comptes & chancellerie, pour être ſuivies, exécutées & avoir leur effet, ſuivant leur forme & teneur, par lettres expédiées à Lunéville le 25. ſept. 1723, contenant: " Que ledit remontrant, procureur de S. A. R. au bailliage de » Commercy, remontre: Qu'en conſidération des ſervices rendus par feu » Domin. François Lallemand ſon père, au feu prince de Vaudémont, » ſouverain de Commercy, en qualité de ſon procureur-général, & » receveur-général de ſes domaines, il auroit été honoré du titre de » nobleſſe, par lettres du 29. avril 1712, régiſtrées en la cour ſouveraine, » chambre des comptes de Commercy le 12. mai de ladite année; & » comme la ſouveraineté eſt retournée au domaine, il lui importe que » les mêmes lettres ſoient enrégiſtrées en la cour ſouveraine de Lorraine » & Barrois, chambre des comptes de Lorraine, & livres de chancellerie, » &c. " *Fol. 146. verſo, régiſt. 1723.* Il n'eſt point fait mention de ſes armes.

LALLEMAND (Dominique-François), fut annobli par lettres données à Lunéville le 18. janvier 1730, en conſidération de ſes ſerivces dans l'exercice de l'office de procureur de Son Alteſſe Royale au bailliage de Commercy, & de ceux qu'avoit précédemment rendus le ſieur Domi. François

François Lallemand ſon père. Porte d'azur, à la croix d'or; & pour cimier la croix de l'écu. *Fol. 65. régiſt. 1729. 1730.* Celui-ci eſt le même que le précédent, à qui, ſelon les apparences, on fit des difficultés ſur l'enrégiſtrement des lettres de nobleſſe obtenuës par ſon père, & qui en prit de nouvelles en 1731. Il fut père de deux fils, deſquels l'aîné fut officier au ſervice de France, & le cadet eſt capitaine au régiment des Gardes-lorraines.

LALLEMANT (Jean), natif de la ville de Pont-à-Mouſſon, conſeiller & ſécretaire de S. A. & du marquis du Pont, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 6. janvier 1584. Porte d'azur, à deux burelles d'or, accompagnées de ſix croix recroiſettées, pommetées & fichées de même, trois en chef, deux en faſce & une en pointe; & pour cimier une croiſette de l'écu, environnée d'un vol d'or & d'azur. *Fol. 18. régiſt. 1584.*

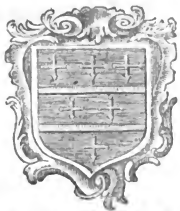

LALLEMANT *ou* LALLEMENT, *dit* de Rodemack (Jean), maire de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres du duc René II, du 18. décem. 1486. Porte d'argent, à une ancre de ſable, la barre & l'anneau d'or; & pour cimier un *véalte* d'argent & un *martel* d'or. *Tréſor des chartres, fol. 24. verſo, régiſt. 1486. 1489.*

JEAN LALLEMAND fit ſon teſtament le 4. ſeptembre 1514, par lequel il conſte qu'il mourut ſans enfans, & qu'il avoit épouſé deux femmes, l'une nommée Marie, l'autre Suzanne, qui lui ſurvêcut. Il légua par le même teſtament, à Jacques de Guermange, prévôt de la Chaulcée, une pièce de vaiſſelle d'argent; une autre à Agnel, femme de Jean de Stainville, écuier; une autre à Bonne de la Tour, femme de Jenot des Travaulx, maître échevin de Pont; & une ceinture d'argent à Mathiotte, femme de Fréderic Boler, neveu dudit teſtateur, & qu'il fit ſon légataire univerſel. *Voyez* BOLER (Frédéric).

LALLEMANT (Claude), trilleur aux ſalines de Salone, GASPARD & FRANÇ. LALLEMANT, frères audit Claude, & attachés au ſervice du comte de Vaudémont, furent annoblis par lettres du duc Charles III, données à Nomeny le 18. mars 1555. Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée de trois étoiles d'azur, & accompagnée de trois roſes d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier deux pennes de l'écu portées d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 120. verſo, régiſt. 1556.*

☞ J'ai vu pluſieurs mémoires ſur les noms *Lallemand*, *Lallemant*, & *Lallement*, mais deſquels je n'ai pu faire uſage, n'ayant trouvé aucune filiation.

LALLIA (Jean), de Longeville, demeurant à Toul, fut annobli par lettres du duc René II le 22. 1486. Porte d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois roſes d'argent; & pour cimier une branche de roſier, portée d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 11. régiſt. 1486. 1489.*

LALLOUETTE. *Voyez* LEPRIEUR (Jean).

LALORRE (Étienne), prévôt, gruier, receveur d'Ancerville, natif dudit lieu, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Bar le 7. mars 1510. Porte d'or, au griffon de sable tenant en ſes pattes un bâton noueux de gueules mis en pal; & pour cimier le griffon naiſſant de l'écu, lampaſſé de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 63. régiſt. 1510. 1514.*

Noble Philippe de la Lorre, capitaine & receveur d'Einville, épouſa Jacquotte Jacobi, fille de Jean Jacobi, ſécretaire & tabellion demeurant à Nancy, & de Hawix ſa femme, dont il eut: 1°. Jean de la Lorre, chanoine de la cathédrale de Toul, auquel Hawix ſa grand'mère donna par ſon teſtament du 16. mars 1560, un *noble* à la roſe. 2°. Nicolas de la Lorre, auſſi légataire de ladite Hawix *pour trois écus d'or fols.* 3°. François, légataire *d'un double ducat d'or.* 4°. Éliſabeth, demeurant auprès de ladite teſtatrice, & qui lui légua la ſomme de trois cent frans avec un *jaſeran d'argent & un chapelet de corail rouge, marqué d'argent.* 5°. Cath. légatrice *d'un double ducat*, & qui épouſa Nicolas Mathieu, gouverneur des ſalines de Salone, dont elle fut première femme. 6°. Marguerite, auſſi légatrice *de deux écus d'or.*

LAMARCHE. *Voyez* GUERIN (Claude).

LAMARCHE (Nicolas-Alphonſe & Sébaſt. Gabriel), frères; le premier capitaine en Empire, & le ſecond capitaine dans le régiment des gardes-dragons pour le ſervice de l'Électeur Palatin, furent annoblis par lettres du 30. mai 1724. contenant: " Qu'ils ont embraſſé dès leur jeuneſſe le métier » de la guerre, le premier après avoir ſervi l'eſpace de trente-quatre ans, » eſt parvenu par dégrés à celui de capitaine de grenadiers du prince » de Saxe-Meiningen, pour le ſervice de S. M. I; l'autre après avoir » ſervi environ vingt années dans l'armée de l'Empereur, s'attacha enſuite » au ſervice de l'Électeur Palatin, où il s'eſt mérité l'honneur d'être fait » capitaine dans le régiment des gardes-dragons de ce prince, & il y a » quelques années, exempt des gardes-du-corps de S. A. R. Leurs autres » frères, ſçavoir, Jean-Dominique Lamarche, chanoine de l'inſigne » égliſe de S'. Diez, & auparavant aumônier ordinaire de S. A. R; & » Balthazard Lamarche leur frère aîné, aïant, après ſix ans de ſervice, » perdu la vie devant Belgrade, étant pour lors lieutenant des ingénieurs, » & ſous le commandement du duc Charles V; enſorte que toute cette » famille s'eſt diſtinguée par ſes ſervices, à l'exemple de Jean Lamarche » leur père, lequel rendit d'abord les ſiens au duc Charles IV dans les » fonctions de l'office de receveur du domaine de Châtel-ſur-Moſelle, » & enſuite en qualité de premier valet-de-chambre, l'aïant ſuivi en » Allemagne, & ſervi en ladite qualité, tant le duc Charles IV que » Charles V, l'eſpace de quarante-huit ans, & de ceux que Catherine » Morelle, femme dudit Jean Lamarche a rendus à S. A. R. en qualité » de ſous-gouvernante des filles d'honneur de Madame Roïale, &c. "

Portent d'azur, au lion d'argent la queue paſſée en ſautoir, tenant un pot de gueules entre ſes pattes; & pour cimier le lion de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 86. régiſt. 1724.*

LAMARRE

LAMARRE (Claude de), demeurant à Freſne, fut annobli par lettres d'Erric de Lorraine, évêque & comte de Verdun, données le 26. juillet 1602, & entérinées le 11. janvier 1603, " En conſidération de ſes vertus, » mérites & valeur, & pour récompenſe de ſervices militaires rendus; » & voulons, diſent leſdites lettres-patentes, que ledit Claude de la » Marre & ſes enfans nés & à naître en loyal mariage, jouiſſent de tous » les honneurs, franchiſes, immunités, prérogatives, prééminences » qu'ont accoutumé & dont jouiſſent les gentilshommes nobles, de » nobles lignées, &c." Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée d'une roſe de gueules entre deux étoiles de même, & accompagnée en chef de deux fleurs de lys d'or, & en pointe d'un croiſſant montant de même; & pour cimier une fleur de lys de l'écu. *Ancien nobiliaire.*

CLAUDE DE LA MARRE, qui eſt le premier de cette famille que nous connoiſſions, fut père de François de la Marre, né à Pierrepont, fief appartenant à ſa famille, en la prévôté de Longwy, & qui à l'âge de quinze ans prit le parti des armes. Il ſe trouva au ſiége de Dôle, où il fut fait priſonnier dans un parti commandé pour reconnoître l'ennemi, & qui fut battu & entièrement défait. Aiant été racheté, il fut fait enſeigne au régiment de S. A, & ſucceſſivement lieutenant, capitaine-lieutenant, ſergent-major & lieutenant-colonel; à laquelle dignité il parvint, criblé de coups. En récompenſe de ſes ſervices & de ſa bravoure, il lui fut encore donné à Bruxelles d'autres lettres de nobleſſe, datées du 9. mars 1655, & entérinées à Trêves le 8. juillet ſuivant. Il eut pu ſans doute ſe diſpenſer de les recevoir, puiſqu'il étoit fils de Claude de la Marre, annobli en 1602. Quoiqu'il en ſoit, François de la Marre, devenu colonel du régiment de ſon nom, épouſa Marg. de Batail, iſſue d'une famille noble, dont il eut: 1°. Philippe qui ſuit. 2°. Charl. 3°. Joſeph. 4°. Nicolas. 5°. Marguerite, morte ſans alliance; & 6°. Barbe de la Marre, épouſe de Guillaume Huſſon, écuier, ſeigneur de Lavaux, capitaine d'infanterie au ſervice de France, & enſuite major des ville & citadelle de Grenoble. Les fils de Franç. de la Marre, à l'exemple de leur père, ſe diſtinguèrent & parvinrent auſſi à des poſtes diſtingués dans le militaire.

PHILIPPE DE LA MARRE, colonel-commandant le régiment de dragons du prince Eugene, général-major de S. M. I, & gouverneur des ville & château de Final, épouſa damoiſelle Barbe, née baronne de Pheffersoven, d'une ancienne maiſon de Bohéme, dont il eut: 1°. Eugene de la Marre, mort jeune, déja capitaine. 2°. Marie-Anne de la Marre.

CHARLES DE LA MARRE, ſecond fils de François de la Marre & de Marguerite de Batail, fut d'abord enſeigne dans le régiment de Belleroze; il devint lieutenant-colonel commandant le régiment de Sainte Croix, cuiraſſiers de l'empereur; emploi dont il ſe démit après trente-cinq ans de ſervice, en faveur du comte de Mercy, à la recommandation de la reine ducheſſe Eléonore, qui en conſidération de cette démiſſion, voulut qu'il reprit la compagnie qu'il avoit auparavant dans le régiment de Baſſompierre, pour en jouir pleinement, & ſans être tenu d'y faire aucun ſervice; & lui promit en outre un accommodement en Lorraine proportioné aux ſiens. De retour dans ce pays, il fut chargé d'aller à Inſpruck, pour de là conduire à Nancy les effets précieux de la ſucceſſion de ladite reine ducheſſe Eléonore; deux mois après S. A. R. lui conféra, par lettres datées du 8. juil. 1698, l'office de capitaine-prévôt, gruïer de ſes ville & château d'Arches, qu'il fit gérer par commiſſion. Le 18. juillet 1709. ce ſouverain

le

le décora du titre de lieutenant de ſes chevaux-légers ; & en 1712, le 11. août, il obtint la ſurvivance dudit office de prévôt-gruier d'Arches pour ſon fils Léopold, & en cas de mort de celui-ci, pour Antoine & Joſeph ſes deux frères.

Les ſurvivances ayant été ſupprimées, & tous les emplois étant devenus héréditaires, par décret du 12. juillet 1719, ledit office fut donné gratuitement, à titre d'hérédité, tant audit Charles de la Marre, qu'à Léopold ſon fils ; & le 15. décembre 1714. Son Alteſſe Royale lui donna la ſeigneurie de la Chambre de Moulin, en haute, moyenne & baſſe juſtice, ſans aucune redevance à ſon domaine ; laquelle fut par après accordée en ſurvivance à dame Barbe Eucher ſa femme, fille de Charles Eucher & d'Anne Catherine Mortal, qu'il avoit épouſée par contrat du 7. ſeptembre 1699. Il mourut au mois de mai 1733, laiſſant de ſon mariage Charles-Léopold qui ſuit. 2°. Antoine, qui entra d'abord dans la compagnie des cadets-gentilshommes du duc Léopold I, & paſſa enſuite au ſervice de l'empereur, où il fut fait capitaine à l'âge de vingt-cinq ans dans le régiment de Ligniville. Les bleſſures qu'il avoit reçues dans pluſieurs batailles, le contraignirent à quitter le ſervice ; il ſe retira à Pichel en Styrie, dont il devint ſeigneur, & épouſa Marie-Anne de la Marre ſa couſine-germaine, veuve du baron Galbohen, d'une maiſon diſtinguée du duché de Styrie, dont il eut Erneſt de la Marre ; & 3°. Claude-Joſeph de la Marre, ci-devant chanoine de S^t. Maxe de Bar, actuellement curé de Champs.

Charles-Léopold de la Marre, capitaine d'infanterie pour le ſervice du duc Léopold, par brevet du cinq mai 1722, enſuite capitaine-prévôt & gruier d'Arches, fut fait baron conjointement avec Antoine de la Marre ſon frère, par lettres du 22. novembre 1736, entérinées ez cours ſouveraine & chambre des comptes, les 27. & 28. du même mois & de la même année ; & fut enſuite pourvu de l'office de lieutenant-général du bailliage de Remiremont, par patentes du 20. octobre 1751. Il avoit épouſé en 1726. Barbe Ronchert, dont il eut : 1°. Charles-François-Léopold qui ſuit. 2°. Barbe-Antoine. 3°. Éliſabeth-Béatrix. 4°. Marguerite. 5°. Charles. 6°. Joſeph. 7°. Urſule. 8° Philippe. 9°. Suzanne. 10°. François.

Charles-François-Léopold entra à l'âge de treize ans dans la compagnie des cadets-gentilshommes du roi de Pologne, & enſuite eſt paſſé au ſervice de la reine de Hongrie, où il eſt actuellement premier lieutenant au régiment de la Puébla.

Joseph de la Marre, troiſième fils de François de la Marre & de Marguerite Batail, fut major du régiment du prince Joſeph, & décéda à Vienne ſans alliance.

Nicolas de la Marre, quatrième fils dudit François, fut capitaine au ſervice d'Empire, mourut auſſi ſans alliance.

LAMBERT (Nicolas & Jean), natifs de Nancy, frères, & tous deux attachés au ſervice du duc Charles III, furent annoblis par lettres de S. A, données à Nancy le 28. avril 1561. Portent d'azur, à trois têtes de panthères dentées & lampaſſées d'or ; & pour cimier une panthère naiſſante de l'écu, iſſante d'un torti ſoutenu d'un atmet morné, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 297. régiſt. 1558. & 1561.* Jean Lambert briſa ſes armes d'une étoile d'or en chef.

Nicolas

NICOLAS LAMBERT épouſa Catherine Perceval, veuve de lui en 1587, & dont il avoit eu Barbe Lambert, première femme de Didier Courcol, conſeiller-ſécretaire des commandemens & finances du duc Henri, & auditeur des comptes de Lorraine.

JEAN LAMBERT épouſa Béatrix Ranfaing, veuve de Mengin Valt, & fille de Nicolas Ranfaing & de Nicole Champenois. Il mourut en 1573, & ſa femme en 1587, & furent enterrés à Pullenoy, laiſſant de leur mariage : 1°. Jean. 2°. Jeanne, épouſe de J. Hureſſier ; & 3°. Françoiſe Lambert.

LAMBERT (Jhéroſme), frère des deux précédens, & attaché comme eux au ſervice du duc Charles III, fut annobli par lettres de Son Alteſſe données à Nancy le 6. juin 1573, avec permiſſion de porter leurs armes. *Fol. 71. verſ. régiſt. 1573.*

JÉRÔME LAMBERT épouſa Chreſtienne ou Chriſtine Courcol, fille de Mengin Courcol, controlleur en l'état du marquis du Pont-à-Mouſſon, & de Catlin ou Catherine Privas.

LAMBERT (Claude), ſécretaire de Louis de Guiſe, prince de Phalsbourg & baron d'Ancerville, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 18. novembre 1611, contenant : » Qu'il a ſervi en Hongrie le duc de Mercœur, ſous la charge de M. le » Rhingraff, &c. " Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef d'une aiglette éployée d'or, & en pointe d'un lion léopardé de même ; & pour cimier une aiglette de l'écu, iſſante d'un armet morné couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 226. v. régiſt. 1611.* Les lettres de S. A. portant mandement au ſieur de Tornielle & gens de ſes comptes de Lorraine, de procéder à l'enrégiſtement de celles de nobleſſe accordées audit Claude Lambert, moiennant la ſomme de mille frans, ſont du même jour & de la même année. *Layette cottée annobliſſemens, num. 140.*

LAMBERT (Claude), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, exerceant au bailliage de Pont-à-Mouſſon depuis vingt années avec réputation, & allié à des familles nobles, fut annobli par lettres données à Lunéville le 14. ſeptembre 1714. Porte d'argent, à la faſce d'azur, chargée d'une mouche à miel d'or, & accompagnée de trois étoiles d'azur, deux en chef & une en pointe ; & pour cimier une étoile de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 77. troiſième régiſt. 1714.*

LAMESCHE

LAMESCHE (Jacques de), chirurgien du duc Antoine, fut annobli par lettres de ce prince le 10. juin 1537. Porte d'or, à une bande d'azur diaprée, chargée d'une licorne d'argent entre deux alérions de même; & pour cimier un cerf naiſſant, & iſſant d'un bourlet ſupporté d'un armet morné, orné d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 159. régiſt. 1535.*

LAMIER, LAMYER *ou* LAMIET (Jean, Jeannot & Louis), enfans de Jean Lamyer, licencié ès loix & procureur-général du duché de Bar, obtinrent, conjointement avec Jeanne Lamyer leur ſœur, veuve de Simon Bigrognel, des lettres expédiées à Rouen le 28. mai 1485, portant ratification de celles de nobleſſe à eux accordées par le roi de Sicile, & qui depuis avoient été perduës. Portent d'azur, à une épée d'argent poſée en pal, cottoiée à dextre d'un croiſſant, & à ſénestre d'une coquille de même, & ſurmontée d'un membre de griffon poſé en faſce.

* *Fol. 501. régiſt. 1478. 1486.*

JEAN LAMYER, père de ceux qui ont donné lieu à cet article, étoit originaire de Provence, & avoit été reçu auditeur des comptes à Bar en 1452. Jean Lamyer ſon fils avoit épouſé Iſabelle Maireſſe, de laquelle il eut, entr'autres enfans, Jeannette Lamyer, mariée à Pierre Rodoüan, écuier.

LAMIS *ou* LAMY. *Voyez* LAINÉ (Pierre).

LAMORRE (Claude de), prévôt de Stainville, fut réhabilité en la nobleſſe de N. des Guiot ſa mère, & fille de Claude des Guiot, homme noble, par lettres du duc Charles IV, du 22. avril 1629. Porte d'azur, à cinq chevrons d'or, accompagnés de trois étoiles de même, deux en chef & une en pointe. *Nobiliaire manuſcrit.*

ALEXANDRE DE LAMORRE, que nous croyons fils du précédent, épouſa Marguerite de Leſcaille, fille de Henri de Leſcaille, & de Louiſe Didelot, dont il eut: 1°. Charles qui ſuit. 2°. Alexandre, rapporté ci-après.

CHARLES DE LAMORRE fut fait conſeiller-auditeur & ſécretaire de la chambre du conſeil & des comptes de Bar, par lettres expédiées à Nancy le 5. janvier 1699. Il avoit épouſé Marguerite Gilſon, dont il eut: 1°. Antoine qui ſuit. 2°. Jeanne de Lamorre, épouſe de Jean-Baptiſte Thierry, créé baron de S^t. Beaufant en 1723.

ANTOINE DE LAMORRE fut fait conſeiller-auditeur, ſécretaire & garde du tréſor de la chambre des comptes de Bar, par le décès de ſon père, & par lettres du 18. octobre 1713; leſdites lettres contenant diſpenſes d'âge, n'aiant alors que vingt-deux ans, & d'incompatibilité, à cauſe des parens qu'il avoit dans ladite chambre. Il épouſa Gabrielle Cachedenier de Vaſſimon, dont il eut poſtérité.

ALEXANDRE

ALEXANDRE DE LAMORRE, II du nom, & fils d'Alexandre de Lamorre, & de Marguerite de Lefcaille, fut nommé conſeiller-auditeur en la chambre du conſeil & des comptes de Bar, par lettres expédiées à Lunéville le 19. février 1705, avec compatibilité, à cauſe de Claude de Lamorre ſon frère, qui étoit déja conſeiller-auditeur & ſécretaire de ladite chambre. Il mourut le 19. mai 1716, & avoit épouſé Marie Alliot, dont il eut, entr'autres enfans, Jean-Baptiſte de Lamorre, qui poſſéda le même emploi que ſon père, & qui eut poſtérité:

LAMOTHE (Joachim de), gentilhomme ordinaire de S. A. Royale, & capitaine dans le régiment du roi de Pologne, fut confirmé noble par lettres du duc Léopold I, données le 17. ſeptembre 1726, contenant: » que ſa famille eſt originaire de Champagne, où elle a contracté des » alliances nobles, joui des privilèges de la nobleſſe, & ſes auteurs » qualifiés écuyers, tant en jugement que dehors, ſuivant qu'il paroît » par différens actes qu'il a produits en bonne forme. Que le ſieur » Étienne de la Mothe ſon père, étant venu en Lorraine il y a plus de » ſoixante ans, offrir ſes ſervices au duc Charles IV, il y fut reçu dans » ſes chevaux-légers, où il n'entroit que des gens nobles; d'où il fut tiré » pour être lieutenant de dragons dans le régiment de Salins, & enſuite » capitaine. Que ledit Étienne de la Mothe avoit épouſé Marie de » Fligny, deſcendante de la maiſon de Chaſtenoy, très-noble & ancienne » en Champagne, ſuivant les actes qu'il en produit. Que ledit ſon » père a toujours été qualifié écuyer, joui des privilèges de nobleſſe, » & poſſedé des fiefs, comme il paroît dans les écrits & actes publiques, » tant dans les cours ſouveraines de Lorraine, que de parlement & » ſiéges de juſtice de France, dans leſquels on lui a toujours paſſé la » qualité d'écuyer. Qu'après la mort dudit Étienne ſon père, il fut reçu » dans la compagnie des cadets-gentilshommes de Lorraine, où il a » ſervi deux ans & demi, en étant ſorti premier brigadier pour aller » ſervir en France; dans laquelle compagnie de cadets l'on ne peut » entrer ſans faire preuve de ſes dégrés de nobleſſe. Que Son Alteſſe » Royale a été ſi perſuadée de la ſienne, qu'au retour de ſon premier » voyage de Pologne, où il étoit paſſé ſous ſa recommandation adreſſée » au Roi, après avoir quitté le ſervice de France, il l'auroit honoré » de la charge de gentilhomme-ordinaire; & que dans les différentes » conteſtations qu'il a euës au conſeil d'état & en la cour ſouveraine, au » ſujet de la tèrre & ſeigneurie de Courcelles, il a toujours pris la » qualité d'écuyer, qui lui a été paſſée; enſorte que par une poſſeſſion » de plus de ſoixante ans, ſa nobleſſe eſt conſtatée, & ne peut lui être » déniée: & s'il n'en préſente pas les titres primordiaux, c'eſt qu'ils » lui furent pris dans la bataille qui fut donnée près de Stralſund, » entre les Suedois & les Saxons, où il eut le malheur d'être fait priſonnier, » & de perdre ſon équipage". Porte d'azur, à un chevron d'argent, accompagné de trois montagnes d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un lion d'or tenant un ſabre d'argent garni d'or. *Fol 87. régiſt. 1726. 1727.* Les lettres de ſurannation furent données à Lunéville le 20. mai 1729. *Fol. 15. v. régiſt. 1729. 1730.*

LANDONVILLER. *Voyez* BOUTEILLER (Guillaume).

Digitized by Google

LANDRIAN (Nicolas & Errard de), le premier conſeiller-aſſeſſeur au bailliage de Baſſigny, & le ſecond avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, obtinrent des lettres-patentes données à Lunéville le 13. juillet 1703, confirmatives de leur nobleſſe, & contenant : " Qu'ils » ſont iſſus de Franciſque de Landrian, qui avoit épouſé Jeanne-Franç. » deſquels ils ſont deſcendus au ſeptième dégré de filiation ; que leur » famille eſt originaire du Milanois, & qu'encore bien que Jean-Franciſ. » de Landrian leur auteur, qui en eſt ſorti, n'eut pas apporté avec lui » les lettres de nobleſſe ni les autres titres qui les accompagnent, parcequ'ils » reſtèrent aux aînés qui ont toujours demeuré dans la province, il n'a » pas laiſſé de ſon vivant, & ſes ſucceſſeurs, de jouir de tous les honneurs » & privilèges de nobleſſe, s'étant toujours attaché au ſervice des princes » & de l'état. Jean-François de Landrian & René ſon fils étant morts » dans le ſervice des armes, & Charles de Landrian, fils dudit René, » ayant mérité par ſes ſervices d'être mis au nombre des conſeillers d'état » du feu duc Henri, dans laquelle qualité il eſt mort ſous le règne de » Charles IV, comme il ſe voit par le brevet du 21. avril 1622 ; lequel » s'étant toujours ſervi, de même que ſes prédéceſſeurs, des armes des » Landrian, les fit mettre au deſſus de l'épitaphe de ſon père, dans l'égliſe » de l'abbaïe de Clair-lieu proche Nancy, datée du 26. août 1635. Ce » dernier qui étoit l'aïeul des expoſans, aïant deffendu la Mothe comme » volontaire & lieutenant au gouvernement de ladite ville, où aïant été » obligé de ſuccomber, il ſe retira ſur ſon bien à la campagne, plutôt » que d'avoir voulu s'engager dans le ſervice des étrangers ; & Jean-Bap. » de Landrian ſon fils, père des remontrans, étant mort à la fleur de ſon » âge, la demoiſelle Claude Billard leur mère auroit vendu ſon bien en » France pour les élever, & réunir leurs poſſeſſions dans les états de » Lorraine ; & comme ils n'ont aucun titre conſtitutif de nobleſſe, mais » ſeulement une poſſeſſion de plus de deux cens ans, juſtifiée par contrats » de mariage, actes de filiation, arbres de ligne & autres actes publics, » qui ſont connoître clairement que leſdits ſuppliants ſont deſcendus en » ligne directe des Landrian d'Italie ; ledit Jean-Franciſque aïant eu pour » fils Jean-Franciſque, marié à Marguerite Gérard, deſquels eſt ſorti » René de Landrian, qui épouſa Françoiſe Thouvenel, & qui eurent » pour fils ledit Charles de Landrian, conſeiller d'état ; lequel aïant épouſé » demoiſelle Benigne Plumiere, eurent de leur mariage Nic. de Landrian, » qui épouſa Philberte Tranchot, dont Jean-Baptiſte de Landrian eſt » iſſu, & qui ſe maria avec demoiſelle Claude Billard, deſquels leſdits » expoſants ſont iſſus, &c. "

Portent d'or, à un château de ſinople maſſonné de ſable, flanqué de deux tours crénelées au ſommet de même, & en chef un aigle de ſable éploié, becqué & diadémé de gueules, tenant les ſerres étenduës ſur l'une & l'autre tour ; & pour cimier un aiglon de ſable porté d'un caſque grillé, & orné d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 33. régiſt. 1703.*

LARALDE (Jean), exempt des gardes-du-corps de Léopold I, ſe diſant noble, fut annobli par lettres de ce prince le 10. mars 1708, contenant : " Qu'après avoir ſervi pendant près de deux ans en qualité de » garde-

» garde-du-corps dans la compagnie commandée par le comte de » Stainville, il auroit mérité le bâton d'exempt dans la même compagnie, » en laquelle qualité il sert depuis quatre ans ; & qu'il a acquis du marquis » de Lenoncourt, grand chambellan, la terre de Gondrecourt en Voivre, » &c." Porte d'argent, au pal alaisé d'azur, chargé de trois têtes de loup d'or naissantes, & accompagné de six levrettes de gueules, mises en orle ; & pour cimier une tête de loup issante d'un bourlet, supporté d'un armet morné, orné de son lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 146. verso régist. 1706. 1707.*

LAREAULTÉ (Mathieu de), orfévre demeurant à S^t. Mihiel, fut confirmé en sa noblesse, par décrets des 22. octobre 1532, & 11. novem. 1556. Porte de sable, à trois épées d'argent garnies d'or, posées en pal.

Didier *Richier* dit *Clermont*, rapporte ce qui suit *en sa recherche de la noblesse* du bailliage de S^t. Mihiel, en parlant de cette famille.

" MATHIEU DE LA REAULTÉ, orfebvre demeurant à S^t. » Mihiel, m'a eu produict coppies de deux décrets, l'un en date du » 22. octobre 1532, décretez par feu monseigneur le bon duc Antoine, » l'autre par feu monseigneur de Vaudémont, en date du 11e. jour de » décembre 1556, par lesquels il est permis audict Mathieu, Jean de S^t. » Remy, à Jean Bon & à Mathieu de Metz, de besongner de leurs » métiers d'orfebvreries en boutiques ouvertes, ou comme leur semblera ; » & être tenus cependant nobles & user de leurs anciennes noblesses » comme aultres nobles des pays ; le tout plus amplement déclairé ez » dicts décrets, dont coppies prinses aux originaulx sont cy produictes » cottées *fol. 275.*

PIERRE DE LA REAULTÉ, seign. de Rouvre en partie, épousa Jeanne des Ancherins, dont il eut Mathieu de la Reaulté, qui épousa Jeanne de la Ruelle, dont il eut : 1°. Ancherin qui suit. 2°. Mathieu qui suivra, & qui fut celui qui comparut en ladite *recherche.*

ANCHERIN DE LA REAULTÉ, écuïer, fit reprises pour la seigneurie de Rouvre les 25. de janvier 1551, & 9. mai 1562. Il épousa Claude Gerbillon, veuve le 3. février 1574, qu'elle en fit de nouvelles tant en son nom que comme tutrice de ses enfans, qui furent : 1°. Henri, qui épousa Philippe Tristan, veuve en 1612 ; en laquelle année elle fit reprises tant pour elle que pour ses enfans, conjointement avec Philippe son beau-frère. 2°. Philippe, seign. de Cruffitel. 3°. Florentin. 4°. Mathieu qui suit. 5°. Marc. 6°. Marguerite, épouse de Nicolas Caillou. 7°. Barbe, alliée à Richard de Bigorgne, seigneur de Bras. 8°. Marie, qui épousa Antoine de Serainchamps. 9°. Jeanne de la Reaulté, mariée à Jean des Vaux.

MATHIEU DE LA REAULTÉ, II du nom, seign. de Rouvre-lès-Étain, épousa, par contrat du 26. novembre 1611, Jeanne Xaubourel, veuve d'Étienne Bertrand, seig. de Brin en partie, & fille de Didier Xaubourel, châtelain du château de Dieuze, &c. & de Jeanne Arembourg sa première femme. Ils firent leurs reprises en 1614. de tout ce qu'ils avoient acquis à Rouvre de Nicolas Caillou, Ant. de Serainchamps, Richard Bigorgne & Jean des Vaux, écuiers, leurs beaux-frères.

MATHIEU DE LA REAULTÉ, II du nom, & ſecond fils de Mathieu de la Reaulté & de Jeanne de la Ruelle, épouſa Dion Bon, fille de noble Ferry Bon & de Jeanne de Forcelle, dont il eut 1°. Mathieu. 2°. Ferry *ou* Frédérick qui ſuit. 3°. Iſaac. 4°. Joſeph.

FERRY *ou* FRÉDÉRICK DE LA REAULTÉ épouſa Éliſabeth Barrois, fille de Didier Barrois & de Catherine Coppin, dont il eut: 1°. Marguer. de la Reaulté, épouſe de Jean Thierry, conſeiller en la cour de S^t. Mihiel; & 2°. Catherine *ou* Chrétienne de la Reaulté, première femme de Humbert de Gondrecourt, ſeigneur de Billiers & Avillers, & colonel d'un régiment d'infanterie, *dit* communément le régiment de l'Écritoire.

LAROCHE (Anne), obtint du duc Léopold I des lettres-patentes données en 1700, portant confirmation de nobleſſe. Porte de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un croiſſant montant auſſi de même; iſſant d'un bourlet ſupporté d'un armet morné, orné d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 189. régiſt. 1700.*

LARTILLIER (Jean-François-Claude), fut annobli par lettres expédiées le 10. novembre 1736, contenant: " Qu'il eſt fils de Claude » Lartillier & de Catherine Louis, lequel aïant fait étudier ſes deux » fils, leur a procuré une éducation ſi diſtinguée, que l'un, qui eſt prêtre » & curé de la parroiſſe de S^t. Jean de Toul, a été choiſi pour doyen » du grand archidiaconé de l'évêché de ladite ville, & commiſſaire en » la chambre épiſcopale; & l'autre, qui eſt ledit Jean-François-Claude » Lartillier, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, après » s'être diſtingué au barreau par ſa ſcience & ſon érudition, fut choiſi » en 1713. par le prince de Vaudémont pour remplir un office de conſeiller » en ſa cour ſouveraine de Commercy; & le duc Léopold le pourvut en » la même année de l'office de ſon procureur au bailliage de S^t. Mihiel » & en l'hôtel-de-ville dudit lieu, qu'il a exercé juſqu'à préſent, comme » il a fait en même tems, juſqu'à la mort dudit prince de Vaudémont, de » l'agrément du duc Léopold, celui de conſeiller en ladite cour ſouveraine; » pendant lequel tems il a été chargé de pluſieurs commiſſions pour le » bien de l'état, dont il s'eſt acquitté avec exactitude & capacité; que » Cather. Lartillier ſa ſœur a contracté une alliance noble par ſon mariage » avec Nic. Pelluet, chevalier du S^t. Empire, ſieur du fief de Rambucourt, » & l'un des gentilshommes ordinaires de S. A. R; que Joſeph-Louis ſon » oncle maternel a été pourvu d'un canonicat en l'égliſe cathédrale de » Toul, &c. "

Porte de gueules, à deux canons d'or poſés en ſautoir, ſurmontés d'une tête de lion arrachée de même, au chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent; & pour cimier un lion de gueules iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol 118. verſ. régiſt. 1736. 1737.*

LARUELLE

Digitized by Google

LARUELLE (René de), controlleur en l'hôtel de S. A, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 16. août 1570. Porte d'azur, à une patte de lion arrachée d'or, armée de gueules, au chef d'argent chargé de trois tourteaux de gueules; & pour cimier une patte de lion d'or tenant une ſphère de même entre deux pennes de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 45. verſ. régiſt. 1570.*

RENÉ DE LA RUELLE, controlleur ordinaire de la dépenſe de la maiſon de S. A, auditeur des comptes de Lorraine, & enſuite conſeiller-ſécretaire d'état en 1585, épouſa: 1°. en 1540, Jacqueline Vandendorp. 2°. Barbe le Pois, veuve de Jean de Pullenoy, & fille d'Ant. le Pois, conſeiller d'état, & de Jeanne Rollin. Il eut du premier lit Claude de la Ruelle qui ſuit, & du ſecond lit: 1°. Marie de la Ruelle, mariée 1°. à Balthazard Guérin, conſeiller-ſécretaire au conſeil de S. A; & 2°. à Jean de la Mouſſay, ſeigneur de Carkoet; & 2°. Renée de la Ruelle, qui épouſa le 18. juillet 1608. Gabriel Maimbourg, maître des requêtes ordinaire de Lorraine, morte en 1649.

CLAUDE DE LA RUELLE, ſeigneur d'Andilly, pour laquelle ſeigneurie il fit ſes repriſes tant en ſon nom qu'en ceux des autres co-ſeigneurs, le 26. janvier 1625; fut d'abord controlleur de la dépenſe de la maiſon de S. A, puis auditeur des comptes de Lorraine en 1595, & enfin conſeiller-ſécretaire d'état. Il épouſa Éve de Pullenoy, fille de Jean de Pullenoy & de Barbe le Pois ſa belle-mère. Il eut de ce mariage: 1°. Barbe de la Ruelle, dame d'Andilly, épouſe de Nicolas Rouyer, ſeigneur du fief de Jarville. 2°. Renée de la Ruelle, mariée à Georges Collignon. 3°. Charlotte, mariée à Claude Fournier, conſeiller-ſécretaire d'état. 4°. Dianne, alliée à Nicolas Fournier, frère du mari de ſa ſœur, conſeiller-ſécretaire d'état du duc Charles IV. 5°. Gabrielle, carmelitte. 6°. Marie, mariée: 1°. à Florent de Chanteheux, greffier des comptes de Lorraine, dont elle fut ſeconde femme, veuve en 1649; & 2°. à Jean de Gombervaux, gouverneur de la ſaline de Châteaufalin; & 7°. Claude, qui épouſa 1°. le 17. août 1627. Claude de Mazerulles, & 2°. N. le Dieu, capitaine au régiment de S^t. Étienne, pour le ſervice de France.

LASAULX (Louis de), lieutenant en la gruërie & recette de Briey, & ſubſtitut du procureur-général du Barrois, en la prévôté de Norroy-le-Sec & terres d'Amermont & Norroy devant Metz; fils de feu Jean de la Saulx, prévôt, grurier & receveur dudit Norroy-le-Sec, &c. fut annobli par le duc Henri le 29. juin 1611. Porte d'azur, au chevron d'argent, chargé ſur la pointe d'une croix pommetée au pied fiché de ſable, & accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'une roſe de même; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 106. verſ. régiſt. 1611.*

LATAXE (Mengin), natif de Colombier, fut annobli par Charles III le 24. juin 1571. Porte d'azur, au chevron engrelé d'argent, accompagné en pointe d'un lion léopardé d'or, armé & lampaſſé d'argent; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, iſſant d'un bourlet ſupporté d'un armet morné,

Digitized by Google

morné, orné de ſon lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 82. régiſt. 1571.*

MENGIN LA TAXE épouſa Nicole de Beaufort, fille de François de Beaufort, & qui ſe remaria en ſecondes nôces à Claude Saulnier.

LATAXE (Michel de), receveur de Mirecourt, que quelques-uns diſent être fils, & que nous croions frère de Mengin la Taxe rapporté ci-deſſus, fut annobli par lettres du 5. août 1579; porte les mêmes armes que le précédent.

MICHEL DE LA TAXE fut père: 1°. de Pierre de la Taxe qui ſuit. 2°. de N. de la Taxe, épouſe de François Thilquin; & 3°. ſelon les apparences, d'Alix de la Taxe, alliée, par contrat du 30. ſeptembre 1590, à Claude le Paige.

PIERRE DE LA TAXE, receveur & gruier de Mirecourt, par lettres expédiées à Nancy le 6. juillet 1592, ſur la démiſſion de Michel de la Taxe ſon père, réſigna lui-même cet office à François Thilquin ſon beau-frère, & fut fait en 1598. auditeur des comptes de Lorraine, pour la ſomme de cinq mille frans. Il ſe retira enſuite à Metz, & fit ſes repriſes le 7. ſeptembre 1612, par Jean Caboche ſon procureur, pour ce qu'il avoit en la ſeigneurie d'Erbamont, au bailliage de Châtel-ſur-Moſelle.

MICHEL DE LA TAXE, ſeigneur d'Erbamont, que pluſieurs croient être celui qui fut annobli, fonda, le 25. août 1610, conjointement avec Alix de la Taxe, veuve de noble Claude le Paige, la chapelle de S^t. Nicolas dans l'égliſe parroiſſiale de Colombey, & y donna cent frans de rente, à la charge d'une meſſe par ſemaine.

LATOUR (Etienne de), demeurant à Lunéville, fut annobli par lettres du duc Charles IV, données le 19. mars 1670, & enrégiſtrées le 26. juin ſuivant. Porte d'azur, à une tour d'argent maſſonnée de ſable; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

CLAUDE DE LATOUR, natif de Lunéville, excelloit dans les peintures de nuits; il préſenta au roi Louis XIII un tableau de ſa façon qui repréſentoit S^t. Sébaſtien dans une nuit; cette pièce étoit d'un goût ſi parfait, que Sa Majeſté fit ôter de ſa chambre tous les autres tableaux qui y étoient, pour n'y laiſſer que celui-là. Il en avoit déja préſenté un ſemblable au duc Charles IV, lequel ſe voit encore aujourd'hui dans le château de Houdemont près Nancy. Il y a apparence qu'il fut père d'Etienne de la Tour qui a donné lieu à cet article.

CLAUDE-NICOLAS DE LA TOUR, ſeigneur du fief du Meſnil, & conſeiller au bailliage de Lunéville, épouſa N. Chanot, dont il eut Anne-Françoiſe de la Tour, mariée à Chriſtophe Brenon, bachelier en droit, & qui avoit été annobli par lettres expédiées le 12. ſeptembre 1715, en faveur de ce futur mariage.

Noble Paul de la Tour épouſa Renée Trompette, laquelle étoit veuve en 1712. Je n'ai pu faire une généalogie exacte de cette famille, n'aiant rien trouvé qui me prouvât ſa filiation.

LATOURTE

LATOURTE (Didier de), fils de Jean de la Tourte & de Méline de Briel, veuve de Claude Laurent, fut reçu à prendre la nobleſſe & les armes de ſa mère avec Claude Laurent ſon frère utérin, par ſentence renduë ſur un décret du grand duc Charles, par la juſtice de Bar, le 27. avril 1568. Il fut maintenu dans ſa nobleſſe en la recherche des faux nobles du Barrois, faite par *Richier* en 1581; en laquelle année il étoit marié avec Pauline Regnart, & avoit eu Blaiſe & Fiacre de la Tourte. Porte d'azur, à un chevron renverſé d'or, duquel pend un huchet virolé & lié de même; & pour cimier le huchet de l'écu. *Voyez ladite recherche.*

LAVAL (Claude-Hector de), fut annobli, ſans finances, par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées le 3. avril 1641, & vérifiées le 20. novemb. 1662, à la requête de Clau. Louis-Franç. de Laval, conſeiller, maître-d'hôtel de madame la ducheſſe d'Orléans, & fils dudit Claude-Hector. Porte d'or, ſemé de flammes de gueules, à la croix ancrée d'azur, chargée de cinq flammes d'or. *Layette cottée annobliſſemens, num. 226.* Les lettres de Charles duc de Lorraine, portant mandement aux gens de ſes comptes de procéder à l'enrégiſtrement des lettres accordées audit Claude-Hector de Laval, quoique ſurannées, ſont du 24. octobre 1661. *Layette cottée annobliſſemens, numero 226.*

LAVAUX. *Voyez* JEAUGEON LAVAUX (Pierre-Henry).

LAVALLÉE (Didier de), *dit* Chevillon, attaché au ſervice du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres données à Nancy le 12. juil. 1552. Porte d'azur, à une licorne giſſante au naturel, couppé, ſoutenu d'or; & pour cimier une boule d'or jettant du feu, environnée de deux cornes de daim au naturel; le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

LAUDINOT (Jean) le jeune, demeurant à S^t. Mihiel, fut annobli par lettres expédiées au château de Soüilliers le 7. ſeptembre 1519, " En » conſidération de ſon mariage avec la fille de Jean Raulet, échanſon » du duc René, &c. " Porte d'azur, à trois treffles d'or, poſés deux & un. *Folio 303. régiſt. 1516. 1519.*

JEAN LAUDINOT avoit épouſé Claude Raulet, fille de Gervaiſe Raulet, échanſon de René roi de Sicile, & d'Agnès de Sathenay, dont il eut Jean qui ſuit.

JEAN LAUDINOT, II du nom, prévôt de S^t. Mihiel, ſeig. du Petit-Mehairon, épouſa: 1°. Barbe Gaillard *ou* Baillard. 2°. Claude Colibet *ou* Quolibet. Il eut du premier lit Marie Laudinot, femme de Robert des Ancherins,

Digitized by Google

Ancherins, *dit* de Bouligny, écuyer, ſeig. de Landres; & du ſecond lit ſortirent: 1°. Charles, mort jeune. 2°. Jean qui ſuit. 3°. Anne, épouſe de Jean de Bouſmard de Billey. 4°. Marie, épouſe de Warin Maillet, capitaine d'une compagnie d'infanterie pour le ſervice de S. A. 5°. Jeanne Laudinot, mariée par contrat du 23. octobre 1566, avec Antoine de Roſières, ſeigneur de Sampigny, Vaudonville, &c. ſecond conſeiller en la cour de S^t. Mihiel.

JEAN LAUDINOT, III du nom, ſeigneur de Boncourt, Mandres, &c. fit ſes repriſes en 1588; il les avoit déja faites le 13. février 1576. pour partie de la ſeigneurie de Boncourt, dans leſquelles il eſt qualifié prévôt de S^t. Mihiel. Il épouſa Marguerite Xaubourel, fille de Nic. Xaubourel, controlleur en l'hôtel de S. A, & de Françoiſe de Roſières, avec laquelle il vivoit en 1581. Il fut père, ſelon toutes apparences, de Françoiſe Laudinot, mariée: 1°. à Honoré-Jacques Dardenet, ſeign. de Vraincourt & de Lichecourt en partie. 2°. à Euſtache de Blondeaux, ſeigneur de Bauval, qui donna ſon dénombrement le 21. février 1630. à cauſe d'elle pour Boncourt, Mandres & Forbevoiſin. *Voyez Richier ſur cette famille.*

LAVIGNON (Quentin), fut annobli par lettres données à Lunéville le 10. mars 1725. " En conſidération des ſervices qu'il avoit rendus dans » les fonctions d'un office de conſeiller en l'hôtel commun de la ville » d'Étain, & de ce qu'il a toujours vêcu noblement, & qu'il poſſéde la » terre de Romany dans le Verdunois, &c. " Porte d'argent, au lion léopardé de gueules, au pal d'or brochant ſur le tout; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 213. régiſt. 1724. 1725.*

LAVIGNON (Louis-Benoît), d'une honnête famille de Verdun, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 1. mai 1726, contenant: » Qu'il eſt venu s'établir dès ſon jeune âge en la ville de S^t. Mihiel, & » a été pourvu d'un enſeigne au régiment du Han; & en 1723. d'un » brevet de lieutenant: d'ailleurs que ſa famille eſt depuis longtems » diſtinguée du commun, par les charges & emplois honorables que » pluſieurs de ſes ancêtres ont poſſédés; entr'autres, N. Lavignon ſon » père, qui étoit maître-échevin de ladite ville de Verdun, &c. "
Porte d'azur, à l'épée d'argent garnie d'or poſée en pal, ſurmontée d'une fleur de lys d'or, & cottoiée de deux étoiles d'argent, au tertre couſu de ſinople, en pointe portant un ſep de vigne feuillé d'or, & tortillant autour de l'épée, l'écu bordé d'or; & pour cimier l'épée de l'écu portée d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 225. verſ. régiſt. 1725. 1726.*

LAURAN *ou* LAURENT (Jean), licencié ès loix, prévôt de Commercy, déja annobli par lettres du comte de la Rocheguion, du 6. ſeptembre 1615, fut encore annobli par autres lettres de Henri duc de Lorraine, coſeigneur dudit Commercy, données à Nancy le 5. mai 1616,

1616, avec permiſſion de porter les armes peintes aux patentes de nobleſſe à lui données par ledit comte de la Rocheguion; leſdites lettres furent enrégiſtrées en la cour des grands-jours de Commercy, le 18. juill. 1616. *Tréſor des chartres, fol. 122. verſ. régiſt. 1616. Voyez ci-deſſus à l'article* LACOMBE (Benoit).

LAURENT (André), argentier de madame la ducheſſe de Cléves, fut annobli par lettres du duc Henri, du 14. octobre 1609. Porte d'argent, à trois pals de ſable, au chef d'azur, chargé de trois beſans d'or; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

ANDRÉ LAURENT avoit épouſé Marie N. (*qui portoit pour armes, d'or, au lion de ſable lampaſſé de geules*). Il eut de ce mariage Marie Laurent, mariée à Claude Hermand, maître des fourriers du duc Charles IV.

LAURENT (Dominique), originaire de la ville de Mirecourt, commercant, fut annobli par lettres du duc Charles IV, données à Nancy le 21. ſeptembre 1667, & vérifiées le 24. du même mois. Porte d'or, coupé d'azur, à trois croix fleuronnées de l'un en l'autre, poſées deux & une; & pour cimier une croix d'or iſſante d'un torti d'or & d'azur, porté d'un armet morné, & environné de lambrequins aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 53. verſ. régiſt. 1667.*

LAURENT (Henry), fermier-général des revenus temporels de l'abbaïe de Lile en Barrois, fut annobli, ſans finances, par lettres données à Lunéville le 2. juillet 1715." En conſidération que dans la diſette des » années dernières il a ouvert ſes greniers, en donnant à fort bon prix » des grains pour la ſubſiſtance des pauvres, &c."

Porte d'azur, à une gerbe d'or liée de gueules, au chef couſu de même, chargé d'un ſoleil d'or; & pour cimier le ſoleil de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 101. régiſt. 1715.*

LAURETAIN (Jean), licencié ès loix & procureur-général au bailliage de Châtel-ſur-Moſelle, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 1. octobre 1595." En conſidération de » ſes ſervices & de ceux de Hieroſme Lauretain ſon père, qui a exercé » le même office l'eſpace de trente-cinq ans, &c." Porte écartelé au premier & quatrième d'azur, à une étoile de neuf rais d'argent; au ſecond & troiſième de même, à une branche de trois rameaux de laurier de ſinople, ombragée aux deux bouts de gueules; & pour cimier une étoile de l'écu, portée d'un armet morné, couvert de ſon lambrequin aux métail

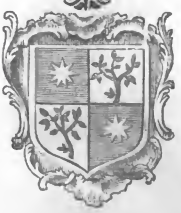

Digitized by Google

& couleurs dudit écu. *Trésor des chartres, fol. 143. régist. 1595.*

Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ses comptes de procéder à l'enrégistrement des susdites lettres d'annoblissement, moiennant la somme de huit cens écus sols, sont du 6. octobre de la même année. *Layette cottée annoblissemens, num. 141.*

JÉROSME LAURETAIN, procureur-général du bailliage de Châtel-sur-Moselle, par lettres expédiées à Nancy le 9. févr. 1553, sur la démission de Michel le Courvisier, fut présent le 21. juillet 1577. à une transaction passée entre Charles d'Ardennes & Jeanne Saulnier sa belle-mère, & seconde femme de François d'Ardennes, receveur dudit Châtel-sur-Moselle. Il épousa N... dont il eut Jean qui suit, & qui a donné lieu à cet article.

JEAN LAURETAIN fut fait procureur-général dudit bailliage, par lettres expédiées à Luneville le 14. août 1582, sur la démission de son père; & eut pour enfans: 1°. Dominique qui suit. 2°. Jérosme. 3°. Madeleine Lauretain, mariée à noble Claude Dubois. Ils étoient tous trois sous la tutelle de Pierre Chevalier de Dompaire le 8. janvier 1597, qu'il fit reprises en leurs noms pour ce qui leur étoit échu en la seigneurie de Noméxy, en haute, moienne & basse justice, & au gagnage *dit* des sieurs de Montjoye, au ban de Châtel, & ban joignant.

DOMINIQUE LAURETAIN, créa son procureur Claude Dubois, qui fit reprises le 19. mars 1612, tant en son nom qu'en celui dudit Domini. Lauretain, qu'il qualifie son beau-frère, pour ce qu'ils avoient par indivis & par succession, au village de Noméxy.

LEBASQUE. *Voyez* JOUANSENCE (Jean).

LEBEGUE (Vian), *ou*, selon le *regîstrata*, Vian Pistor le Begue, natif de Vezelise, employé par le grand duc Charles en plusieurs commissions particulières vers le sieur de Rosne, maréchal des camps général de Sa Majesté Catholique aux Pays-Bas, fut annobli par lettres de Son Alteſſe, données à Nancy le 1. août 1596. Porte d'azur, à une ombre d'argent, posée en bande, & chargée d'une croix pattée de gueules; & pour cimier un neptune naissant d'argent, porté d'un armet morné, couvert de son lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 247. regist. 1593. 1596.* Ceux de cette famille portent aujourd'hui: Ecartelé au premier & quatrième d'azur, à une ombre d'argent posée en fasce, qui est de le Begue; au second & troisième d'azur, à un écusson d'argent, qui est de Germiny; & sur le tout d'argent, à un aigle éployé de sable, comme comtes du S^t. Empire.

VIAN PISTOR LE BEGUE, seig. de Germiny en partie, conseiller-secretaire d'état, commandemens & finances du duc Charles IV, & auditeur des comptes de Lor. fut employé dans plusieurs négociations importantes, dont il s'acquitta toujours en habile ministre, & rendit de très-grands services à ses souverains. Il fit reprises du duc Henri pour la moitié & un cinquième de la seigneurie du Château-Bas situé à Germiny, le 15. janvier 1614; du duc Charles IV le 7. février 1628; & encore le 24. août 1630. pour le fief de Véel. Il obtint de Son Alteſſe des lettres de gentilleſſe le 16. janvier 1634. Grace extraordinaire, & qui prouve la

la haute considération qu'il s'étoit acquise dans l'esprit de ce prince. Il avoit épousé par contrat du 30. janvier 1599. Anne Serre, veuve de noble Pierson des Moines, & fille de Jacques Serre & d'Oudette du Doyer. Il eut de ce mariage : 1°. Charles qui suit. 2°. Jean. 3°. Gaspard, qui fut pourvu de l'office de conseiller-auditeur des comptes de Lorraine, par lettres données le 24. août 1630, sur la démission de son père, & avec permission de faire exercer ledit office par Charles le Begue son frère aîné, jusqu'à sa majorité. 4°. Anne le Begue, mariée à Jean de Lespée, asseseur au siège bailliager de Mirecourt.

Charles le Begue, seigneur de Germiny & de Chantraine, conseiller du cardinal de Lorraine, & ensuite conseiller-sécretaire d'état, commandemens & finances du duc Charles IV, fit ses foi & hommages à Son Altesse le 20. juin 1664, & mourut le 16. juillet 1667, âgé de soixante-sept ans, huit mois & vingt-huit jours, & fut enterré en l'église parroissiale de Nôtre-Dame de Nancy, où se voit son épitaphe. Il avoit épousé, par contrat passé à S^t. Mihiel le 30. janvier 1630, Marguerite Rutant, fille de Jean Rutant, seigneur de Maizey, Troyon, &c. & lieutenant-général du bailliage dudit S^t. Mihiel, & de Marie Marien; elle mourut le 21. octobre 1669, & fut inhumée avec son mari. Ils avoient eu de leur mariage quatorze enfans, neuf desquels moururent en bas-âge; les autres furent : 1°. François le Begue, grand-doyen de l'église primatiale de Nancy, premier ministre de Lorraine, abbé de Bouzonville par provisions expédiées à Francfort-sur-le-Mein le 20. sept. 1673, & mort le 19. juillet 1699, âgé de soixante-quatre ans. 2°. Henry, abbé de Domévre. 3°. Joseph qui suit. 4°. Charles, rapporté ci-après; & 5°. Élisabeth le Begue, mariée par contrat du 10. décembre 1670. à Dieudonné de Bettainvillers, seign. dudit lieu, Moyeuvre, &c.

Joseph le Begue, comte du S^t. Empire, par diplôme de l'empereur Charles VI du 13. avril 1714, confirmé par lettres-patentes du duc Léopold du 22. novemb. 1715. baron de Torcheville, seign. de Germiny, Chantraine, Thelot, &c. fut successivement envoyé au congrès de Risvick en qualité de plénipotentiaire, par commission du 10. juillet 1697; envoyé-extraordinaire en Hollande, par autre commission du 14. juin 1707; conseiller, garde des seaux de Lorraine par lettres du 9. nov. 1711; plénipotentiaire au congrès d'Utreck, & envoyé-extraordinaire en France en 1715; président du conseil de régence pendant le voyage de Leurs Altesses Royales à Paris; & enfin premier ministre de Lorraine en 1729, mourut à Lunéville le 30. janvier 1730. Il avoit épousé, par contrat passé à Nancy le 16. février 1688, Jeanne-Franç. de Rennel, morte en ladite ville en 1729, & fille de François de Rennel, seigneur de Jarville, Franconville, &c. conseiller d'état & président de la chambre du conseil de la ville de Nancy, & sur-intendant de la maison du prince de Vaudémont; & d'Antoinette Maréchal sa seconde femme. De ce mariage sortirent : 1°. Léopold-Joseph qui suit. 2°. Charles-Erneſt, né le 25. juin 1701, & baptisé le 26. du même mois en l'église parroissiale de S^t. Épvre, reçu chevalier de Malte par bref de minorité du 30. août 1703, & ensuite commandeur de Châlons, & d'une autre commanderie en Bourgogne. 3°. N. le Begue, religieuse à S^t. Avold. 4°. Marie-Élisabeth le Begue, mariée par contrat du 17. mai 1727. à Louis-Hubert Danois, marquis de Geoffreville, &c. mestre-de-camp de cavalerie au service de France, & chevalier de l'ordre militaire de S^t. Louis, &c.

Léopold-Joseph, comte le Begue & du S^t. Empire, seigneur de

Germiny, &c. chambellan de Son Alteſſe Royale le duc Léopold I, enſuite maître-d'hôtel du duc François III, & mort en Hongrie en . . . avoit épouſé, par contrat du 29. mai 1724, Gab. Agnès de Hunolſtain, fille d'Antoine-François comte d'Hunolſtain, maréchal de Lorraine, ſeigneur de Chaſteau-Hoüel, &c. & de Marguerite le Begue ſa ſeconde femme. De ce mariage vinrent : 1°. Antoine-Franç. qui ſuit. 2°. Franç. Antoine, enſeigne de vaiſſeaux. 3°. Charles-Erneſt, officier au ſervice de l'Empereur. 4°. Une fille.

ANTOINE-FRANÇOIS, comte le Begue & du S^t. Empire, capitaine au ſervice de France, a épouſé N. de Teremois, fille de Jacques Raoul de Teremois, ſeigneur de Sacy, conſeiller au parlement de Rouen, & de N. de Motteville, dont il a un fils.

CHARLES LE BEGUE, II du nom, quatrième fils de Charles le Begue, ſeigneur de Germiny, & de Marguerite Rutant, fut lieutenant-colonel du régiment de cuiraſſiers de Baſſompierre, pour le ſervice de l'Empereur, & enſuite bailli du comté de Vaudémont. Il épouſa, par contrat du 15. février 1681, Madel. le Prudhomme, fille de Chriſto. le Prudhomme, ſeigneur de Vitrimont, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de Son Alteſſe Royale; & d'Eliſabeth Cabouat, dont il eut: 1°. Barbe-Franç. le Begue, mariée, par contrat du 21. avril 1704, à Nicolas-Joſeph comte de Bouzey, maréchal de Lorraine, conſeiller d'état, chambellan du duc Léopold, & lieutenant des chevaux-légers de ſa garde; & 2°. Marg. le Begue, ſeconde femme d'Antoine-Franç. comte d'Hunolſtain, dont il eſt parlé ci-deſſus.

LEBRACONIER (Gérard). *Nous avons déja fait un article dans la lettre* B. *de* François le BRACONNIER, *frère puîné dudit* GERARD; *comme cet article renfermoit tout ce que nous avions alors ſur cette famille, & que dans le cours de l'impreſſion de cet ouvrage nous avons fait des découvertes, tant ſur ſa filiation, que ſur ce qui concerne perſonnellement ce même* Gérard, *nous avons cru pouvoir les rapporter ici. Nous ſentons que ces renvois peuvent fatiguer le lecteur; mais d'un autre côté l'attention que nous avons de ne rien lui laiſſer ignorer d'eſſentiel, (autant qu'il nous eſt poſſible), doit lui faire plaiſir.*

POINCIGNON LE BRACONNIER épouſa Béatrix Dumont, fille de François Dumont & de Mathiette de Vicranges, dont il eut quatre enfans: 1°. Gérard qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article. 2°. Franç. dont nous avons déja parlé comme nous venons de le dire, & duquel nous nous contenterons de rapporter ci-après la filiation. 3°. Mengin, l'un des gardes-du-corps du duc Henri, & qui fut père: 1°. de Catherine le Braconnier, épouſe de N. de Niceville; & 2°. de Marguerite, alliée à Marc Barotte, médecin demeurant à Pont-à-Mouſſon. 4°. Catherine le Braconnier, mariée à Dominique de Maras, maire du ban de Mairy, prévôté de Sancy.

GÉRARD LE BRACONNIER demeurant à Anould, prévôté de Sancy, obtint, le 4. juin 1573, un décret du grand duc Charles portant permiſſion de ſuivre la nobleſſe, de prendre les nom, titres & armes de Béatrix Dumont ſa mère, en renonceant, ſelon la coutume de Bar, aux biens immeubles de Poincignon le Braconnier ſon père; ladite permiſſion entérinée

entérinée au bailliage de S^t. Mihiel le 16. juillet 1574, en préſence & du conſentement de François, Robert & Abraham Dumont, neveux de ladite Béatrix. Porte de gueules, au chef d'argent chargé de deux coquilles de ſable. Il épouſa Claude Lornet, demeurante à Anould, dont il eut: 1°. N.... qui ſuit. 2°. Françoiſe, épouſe de Pierre Barbelin de Pouilly, écuïer, demeurant à la Chauſſée, avec lequel elle vendit, par contrat du 15. octobre 1610, à noble François le Braconnier, des meubles & autres droits à eux échus par le décès de noble Gérard le Braconnier leur père. 3°. Claude le Braconnier, alliée à Jean Fouraire, écuïer, demeurant audit Anould, ainſi qu'il eſt prouvé par un contrat du 29. mars 1620.

N. LE BRACONNIER fut père: 1°. de Jean qui ſuit. 2°. de Catherine.

JEAN LE BRACONNIER, écuïer, demeurant au Cheſne-en-Ardennes, vendit, par contrat du 1. décembre 1611, conjointement avec ſa ſœur Catherine, certains bois provenans de noble Gérard le Braconnier leur aïeul. *Voyez Richier en ſa recherche de la nobleſſe du bailliage de St. Mihiel, prévôté de Sancy, 1. p. pag. 55. verſ. & 240. où ſe trouve le décret accordé* à Gérard le Braconnier, *tiré ſur l'original.*

FRANÇOIS LE BRACONNIER, ſecond fils de Poincignon le Braconnier & de Béatrix Dumont, & dont nous avons déja parlé, page 83, eut pour enfans: 1°. Pierre qui ſuit. 2°. François, rapporté ci-après. 3°. Marguerite, épouſe de Jean de la Malmaiſon, ſuivant un titre du 22. octobre 1609.

PIERRE LE BRACONNIER, écuïer, acquit par contrat du 12. juillet 1615, la Tour-Hurelle pour lui & pour Marguerite ſa ſœur. Il épouſa: 1°. Marg. de Belchamp, mentionnée dans le contrat du 29. mars 1620. rapporté ci-deſſus; & 2°. Catherine de Luſy. Il eut du premier lit: 1°. Françoiſe. 2°. Catherine le Braconnier. Du ſecond lit ſortirent: 1°. François qui ſuit. 2°. Nicolas, cornette au ſervice de France, aſſaſſiné près d'Abbeville en Picardie. 3°. N. mariée: 1°. à N. de Faux demeurant à Nourroy; & 2°. à Noël Bertrand. 4°. Marguerite le Braconnier, épouſe de Humbert le Braconnier ſon couſin-germain.

FRANÇOIS LE BRACONNIER, écuïer, II du nom, épouſa Marguerite Royer, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Jeanne, épouſe de Jean-B p. le Picart, écuïer, demeurant à Nourroy.

JEAN LE BRACONNIER, écuïer, demeurant à Nourroy, obtint de M. de Charuel, intendant, un jugement du 13. avril 1690, ſur la déclaration des habitans dudit Nourroy, qu'ils l'avoient toujours tenus pour noble & ſes auteurs, & qu'ils n'avoient moyen d'empêcher qu'il ne jouïſſe des privilèges de la nobieſſe, &c. Il épouſa Dieudonnée Petelot ou Petelet, dont il eut 1°. Marguer. 2°. Jean. 3°. Gabrielle. 4°. François. 5°. Madel. 6. Nicolas le Braconnier.

FRANÇOIS LE BRACONNIER, *dit* LE JEUNE, II du nom & ſecond fils de François le Braconnier, qui avoit obtenu permiſſion de ſuivre la nobleſſe de Béatrix Dumont ſa mère, partagea la ſucceſſion de ſon père en 1586, & épouſa Jeanne Gérardin, dont il eut: 1°. Humbert le Braconnier, qui épouſa Marguerite le Braconnier ſa couſine-germaine, qui teſta le 9. mai 1637, n'aïant eu qu'une fille morte peu après ſon père. 2°. Daniel, qui épouſa Anne de Labrie, dont il eut Claude le Braconnier, qui étoit ſous la tutelle de Humbert ſon oncle en 1633. & qui mourut jeune. 3°. Nicolas qui ſuit. 4°. Marguer. le Braconnier, alliée: 1°. à Jean Bertrand, écuïer; & 2°. à N. Fuzelier.

NICOLAS

NICOLAS LE BRACONNIER, écuier, demeurant à Nourroy, épouſa par contrat du 16. novem. 1636, Chriſtienne Royer, fille de feu Jacques Royer, avocat en la cour de S^t. Mihiel, & de Lucie le Canard. Il partagea les biens de Daniel le Braconnier ſon oncle avec Marguerite ſa ſœur, veuve de Jean Bertrand, par acte du 12. février 1637. Ses enfans furent: 1°. Henry qui ſuit. 2°. Catherine, femme de Georges Liffort de Pagny-ſous-Preny. 3°. Barbe le Braconnier, morte en tutelle.

HENRY LE BRACONNIER, écuier, fut mis, par acte du 15. juin 1651, avec Cath. & Barbe le Braconnier ſes ſœurs, ſous la tutelle & curatelle de François le Braconnier & de Noël Bertrand, qui à leur requête firent faire le lendemain 16. juin, un inventaire général des biens deſdits mineurs. Il épouſa, par contrat du 20. juin 1672, Nicole Maras, fille de François Maras & de Barbe Triplot, dont il eut Nicolas Henry qui ſuit.

NICOLAS-HENRY LE BRACONNIER, écuier, lieutenant de la compagnie du S^r. de Mageron, épouſa, par contrat du 1. août 1698, Anne de la Rue, fille de Jean de la Rue, prévôt de Norroy-le-Veneur, & d'Adrienne l'Huillier, dont il eut Dieudonné-Gabriel le Braconnier & quelques autres.

Il y a encore d'autres branches de la même famille, dont l'origine eſt commune avec celles dont nous venons de parler; mais qui prétendent avoir joui des privilèges annexés aux nobles bien antérieurement aux deux repriſes de nobleſſe du côté maternel que nous avons rapportées.

LEBRUN (Henry), receveur, enſuite prévôt de S^t. Mihiel, fut annobli par le duc Antoine en 1510. Porte faſcé d'argent & de gueules, au chef d'or chargé de deux ours affrontés de ſable, entre iceux un gland d'argent tigé & feuillé de ſinople. *Fol. 237. régiſt. 1518.*

LEBRUN (Vincent), fut annobli le dernier ſeptembre 1558. Porte écartelé au premier d'azur, au lion d'or; au ſecond & troiſième de gueules au lion d'argent; au quatrième de même à quatre beſans d'or; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

LEBRUN. *Voyez* BRUN (Joſeph-Henry, Jacques-François, Nicolas & Jean-Pierre le).

LECLERC (Jean), fut annobli par le duc René I le 3. janvier 1464. Porte de gueules, à deux faſces d'or entremêlées de ſept beſans d'argent, poſés trois, trois & un; & pour cimier un dextrochère revêtu d'or tenant une tête humaine à longue chevelure & barbe de même au naturel; & une longue banderolle herminée, pendante dudit dextrochère. *Fol. 6. régiſt. 1464.*

LECLERC

LECLERC (Claude & Thierry), frères, & fils de Mengin le Clerc & de Mengette ſa femme, natifs de Nancy, furent annoblis par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 1. mars 1512. Portent d'or, au léopard de gueules, armé, lampaſſé & couronné d'azur, au chef de même chargé de trois beſans d'or; Thierry, comme le cadet, briſa d'une quintefeuille d'argent au franc canton de l'écu. *Fol. 201. 202. régiſt. 1510. 1514.*

LECLERC (Jean), chevalier de l'ordre de S^t. Marc, en la ſeigneurie de Veniſe, & Alexandre ſon frère, furent annoblis par lettres du duc Henri, du 28. mai 1623. Portent d'azur, à deux épées d'argent garnies d'or, miſes en ſautoir, au chef couſu de gueules, chargé d'un lion *dit* de S^t. Marc d'or, tenant un livre ouvert au naturel; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, tenant une croix de l'ordre de S^t. Marc d'or, iſſant d'un torti des métaux & couleurs dudit écu, le tout porté d'un armet morné, couvert de ſes lambrequins aux mêmes métaux & couleurs. *Tréſor des chartres, fol. 162. régiſt. 1623.*

LECOMTE. *Voyez* COMTE (Melchior, Charles & Henry le).

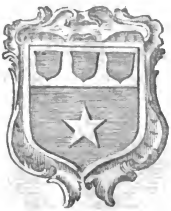

LÉCUSSON (Jean-Antoine), marchand à Neufchâteau, fut annobli par lettres du duc Léopold I, données le 12. août 1721, & entérinées le 20. du même mois & de la même année, contenant: " Qu'il eſt iſſu d'une » honnête famille de la ville de Mirecourt, alliée aux Alba & aux » Vigneron, qui ont mérité l'annobliſſement, & eſt marié avec Anne- » Marguerite Pétré, qui ſe trouve alliée aux familles nobles de Sauville, » Bourgongne, Rollin de Rolainville, Trevel, Courtois & Herbel, &c." Porte d'azur, à une étoile d'argent, au chef de même chargé de trois écuſſons d'azur; & pour cimier une étoile de même iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 254. régiſt. 1721*

LEDOUX (Michel), natif de Vic, demeurant à Châtel, fut annobli par lettres du duc Charles IV, du 3. mai 1663, contenant: " Qu'il eſt né de » noble race, &c. " Porte d'azur, au lion d'or, accompagné au flanc dextre d'une fléche d'argent perçant un cœur de gueules; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

LEFAUX (Jean), avocat aux bailliages de Nancy & du Baſſigny, & fils de feu Henry le Faux, docteur en droits & procureur-général dudit bailliage de Baſſigny, fut annobli par lettres du duc Henri, données à Nancy

Digitized by Google

Nancy le 2. mai 1609. Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en chef d'une cicogne d'argent membrée & becquée de gueules, tenant en ſon bec une couleuvre d'argent, & en pointe d'une étoile d'or; & pour cimier deux pennes de l'écu, le tout porté d'un armet morné, avec ſon lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 7. verſ. régiſt. 1610.*

Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ſon conſeil & des comptes de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées ſans finances audit Jean le Faux, ſont du 25. août 1613. *Layette cottée annobliſſemens, num. 84.*

Quelques fois le nom de cette famille ſe trouve écrit DE FAUX & DE LA FAUX.

LEFEBVRE, *aliàs* ROLLIN (Jacques), lieutenant-général du bailliage du Baſſigny, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 9. juillet 1539. Porte d'azur, au grofelier d'or, écartelé en ſautoir d'argent, à l'enclume de ſable. *Fol. 224. régiſt. 1541. 1544.*

LEFEBVRE (Mengin), attaché au ſervice de la maiſon du duc Antoine, fut annobli par lettres de Son Alteſſe, données à Nancy le 20. mars 1543, contenant: " Qu'il a ſuivi ce prince à la venue du Pape, » de l'Empereur & du Roi de France, tant à Nice qu'au royaume de » France à la venue dudit Empereur, & en d'autres voyages, &c. " Porte d'azur, à une faſce de cerf, accornée de dix cors d'or, & accompagnée de trois croiſettes pommetées, au pié fiché d'argent, deux en chef & une en pointe. *Fol. 236. verſ. régiſt. 1541 1544.*

Voici ce que *Richier* dit ſur cette famille *en ſa recherche du bailliage de St. Mihiel, marquiſat de Pont-à-Mouſſon, pag. 2. verſ.* " Nicolas le Febvre, » à préſent réſident audit Pont, & controlleur d'illec, eſt fils de Mengin » le Febvre... annobli en 1543, &c. "

Il exiſte encore à Reims une chapelle bâtie par un le Febvre, où on voit ſes armes telles qu'on vient de les rapporter.

MENGIN LE FEBVRE étoit fils de N. le Febvre, châtelain de Louppy & de Gondrecourt; il rendit de longs & importans ſervices au duc Antoine, qui en récompenſe l'annoblit, ſans finances, & l'exempta de tous autres droits; ce que Mengin le Febvre aima mieux que de rechercher l'ancienne nobleſſe de ſa famille. Il n'eut pu y réuſſir ſans s'expoſer à de grands frais.

La dernière de la maiſon & armes des le Febvre de Champagne, vivoit encore en 1640. Elle avoit épouſé N. de Tiſeris, ſeigneur dudit lieu, à une lieue de Reims, dont elle eut un fils qui fut colonel d'un régiment de cavalerie au ſervice de France. Cette dame reconnut pour ſa parente Antoinette le Febvre, arrière petite-fille de Mengin, & voulut la faire ſon héritière, étant de mêmes nom & armes qu'elle.

MENGIN LE FEBVRE épouſa Mengeon Brayer Paſſegot, fille de N. Brayer & de Baſtienne Paſſegot de condition noble, de laquelle il eut quatre enfans. 1°. Nicolas le Febvre qui ſuit. 2°. Antoinette qui fut mariée à Didier Bertrand, ſeigneur d'Hadonviller, aujourd'hui Craon, gouverneur

gouverneur de Dieuze, dont elle eut N. Bertrand de Marimont, père de N. Bertrand de Marimont, colonel d'infanterie pour le ſervice de Bavière, & gouverneur du prince Maximilien de Bavière; dont une fille qui fut mariée au comte du Buchet, père de la comteſſe d'Hunolſtain, gouvernante des filles-d'honneur de Son Alteſſe R. madame la ducheſſe de Lorraine. D'Antoinet. le Febvre avec Didier Bertrand, nâquit encore Diane Bertrand, qui fut mariée à Nicolas de Pullenoy, auquel elle apporta la terre d'Haudonviller. Elle en eut pluſieurs filles, mariées aux ſieurs de Stainville de Couvonges, de Haraucourt-Chambly, de Bildſtein de Froville, de Lavaux de Gironcourt, de Stainville, Fremin de Moras, d'où vient la ducheſſe de Villars-Brancas.

DIDIER BERTRAND étant mort, Antoinette le Febvre épouſa en ſecondes nôces Claude de Malvoiſin, ſeigneur de Hameville, dont elle n'eut point d'enfans. 3°. Marie le Febvre, qui fut mariée à Etienne de Baillivy, écuïer, maître-échevin de Toul, dont elle eut N. de Baillivy, lieutenant-colonel de cavalerie pour le ſervice de S. A. de Lorraine; & N. de Baillivy, qui fut mariée à N. Cachet, ſeigneur de Pulligny. 4°. Jeanne le Febvre, qui épouſa François Pariſot, écuïer, maître-échevin de Pont-à-Mouſſon, dont elle eut une fille unique, mariée à N. Ginet, controlleur-général de Lorraine.

NICOLAS LE FEBVRE, après avoir ſervi longtems dans les troupes, épouſa Claude le Braconnier, dame d'Ancy, fille de Jean, écuïer, ſeigneur d'Ancy, maître-échevin de Metz, & de Claude d'Ars, fille de Klauskin d'Ars, écuïer, ſeigneur d'Ancy, ancienne maiſon du païs de Juliers, qui porte *pallé d'or & de ſable de dix pièces*. Nicolas le Febvre & ſa femme moururent l'un & l'autre de la peſte à Meydière proche Pont-à-Mouſſon, où ils furent enterrés; on y voit dans l'égliſe leur épitaphe & leurs armes. Ils laiſſerent deux fils & deux filles. 1°. Jean le Febvre qui ſuit. 2°. Nicolas le Febvre, ſeigneur de Pullenoy, qui mourut ſans alliance. 3°. N... le Febvre, qui fut mariée à Claude Mengin, controlleur de Pont-à-Mouſſon. 4°. Eliſabeth le Febvre, qui fut mariée à Nicolas Meſguin, ſeigneur du Dordal. De ce mariage vint un fils, qui d'une Bertrand de Dieuze, eut une fille qui fut mariée à N... de Vignacourt, dont le fils fut lieutenant-colonel en France.

JEAN LE FEBVRE, écuïer, ſeigneur d'Ancy, nâquit à Pont-à-Mouſſon en 1580. Il fut attaché ſucceſſivement au ſervice du duc François II de Lorraine & de la ducheſſe d'Orléans. Il épouſa Marie d'Aſſelincourt, fille d'Iſraël de la Corne d'Aſſelincourt & de Marie Avitz, dont il eut: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Jean-Clau. qui fut tué au ſiége du fort de Skenok, & n'eut pas d'alliance. 3°. Marie, qui fut mariée à Bernard, écuïer, ſeign. d'Elleville en Normandie. 4°. Antoinette, mariée par contrat du 6. novembre 1649, à François de Rennel, chevalier, ſeigneur de Jarville, Méhoncourt, Franconville, Landécourt, Andilly, Ancy, d'Erbamont & Circourt, conſeiller d'état, préſident de la chambre du conſeil de la ville de Nancy, & intendant de la maiſon établie au prince de Vaudémont par le duc Charles IV ſon père.

NICOLAS LE FEBVRE, écuïer, ſeign. d'Ancy, Paſſoncourt, S^t. Boin & Pullenoy, épouſa Claude-Chriſtine de Baillivy, dame de S^t. Germain, de Houdemont & S^t. Boin, vouée de Châtel-ſur-Moſelle, fille de Jean, ſeigneur de Houdemont, conſeiller d'état & maître des requêtes de S. A, & de Catherine de Rennel, dame de S^t. Germain, dont il eut pluſieurs fils tués au ſervice, une fille morte ſans avoir été mariée, & Joſeph-Clau.

François qui ſuit. Claude-Chriſtine de Baillivy avoit été déja mariée en premières nôces avec François de Maimbourg, conſeiller-maître des comptes de Lorraine.

JOSEPH-CLAUDE-FRANÇOIS LE FEBVRE, chevalier, ſeigneur d'Ancy, Pullenoy, Paſſoncourt, S^t. Boin, S^t. Germain, Houdemont, la Neuville-aux-Bois, voué de Châtel-ſur-Moſelle, gentilhomme de la chambre de S. A. R, obtint des lettres de gentilleſſe le 27. mai 1711. de Sadite A. R. Il épouſa Catherine-Roſe Henri d'Ohéville, dame de la Neuville-aux-Bois, fille de Henry Henry d'Ohéville & de Madelaine Remy, dont il a laiſſé: 1°. Claude-Catherine le Febvre, mariée à ſon couſin Jean-Baptiſte-Charles de Rennel, capitaine aux gardes de S. A. R, & en ſecondes nôces à N. de Greiche. 2°. Nicolas le Febvre qui ſuit. 3°. Anne-Charlotte le Febvre, mariée à Claude-Abraham Millet, ſeign. de Caſenove & de Pullenoy, conſeiller-maître des comptes de Lorraine. 4°. François-Xavier le Febvre, ſeigneur de Paſſoncourt. 5°. Gabrielle le Febvre, mariée en février 1729. à Charles de Lombillon d'Abocourt, conſeiller à la cour ſouveraine.

NICOLAS LE FEBVRE, chevalier, ſeigneur de S^t. Germain, capitaine au régiment du Han, a épouſé le 10. décembre 1725, Marie-Thérèſe Reboucher, fille de François-Gaſpard Reboucher, chevalier, ſeigneur du fief de la Neuvemaiſon ſous Amance, & du fief de Champigneulle, conſeiller d'état de S. A. R, préſident à mortier en la cour ſouveraine, & de Madelaine Cueüillet, dame de Ceintrey, ſœur de N. Cueüillet, femme de N. Rouſſel, intendant de la maiſon de Salm. *Mémoires fournis.*

LEFEBVRE (Nicolas-Joſeph), avocat & premier ſubſtitut du procureur-général en la cour ſouveraine, & conſeiller du prince Charles de Lorraine, évêque & prince d'Oſnabruck & d'Olmutz, chargé des affaires qui concernent l'adminiſtration de la primatiale, & ci-devant nommé pour ſoutenir les intérets de S. A. R. en cour de Rome avec le marquis de Lenoncourt, grand chambellan, & le ſieur François-Joſeph de Nay du Platteau, doien de ladite Primatiale, conſeiller-prélat en ladite cour ſouveraine, envoiés extraordinaires près le Pape, fut anuobli ſans finances, par lettres données à Lunéville le 14. août 1706. Porte d'azur, à trois pals d'argent, ſurmontés d'un chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or; & pour cimier une étoile de l'écu ſoutenue d'un caſque morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 110, verſ. régiſt. 1706.* Les lettres de ſurannation pour faire entériner leſdites lettres de nobleſſe, qui ne l'avoient pas été dans le tems voulu, furent accordées le 23. août 1708. *Fol. 107. verſ. régiſt. 1708.*

NICOLAS-JOSEPH LE FEBVRE, ſeigneur de Hénaménil, Montjoye, Holvez, nâquit à Épinal le 11. juillet 1664. Il s'acquit par ſon eſprit & ſes talens ſupérieurs, l'eſtime & la confiance du duc Léopold, dont il devint un des principaux miniſtres, notamment dans les affaires étrangéres: Son Alteſſe Royale qui connoiſſoit ſon zéle & ſa capacité, l'emploia en France, en Allemagne, en Italie & en Eſpagne; il lui confia les vûes qu'il avoit pour l'établiſſement des princes ſes enfans, & ſe ſervit de lui dès l'an 1720. pour commencer & ménager à la cour impériale, où il étoit alors ſon miniſtre plénipotentiaire, le projet de la grande alliance

du

du prince héréditaire de Lorraine avec l'archiducheſſe Marie-Thérèſe, héritière de la maiſon d'Autriche : ce qui fut arrêté en 1723, & conſommé en 1736. Le duc François III aujourd'hui empereur, à l'exemple du duc Léopold ſon père, l'honora de ſa confiance, & le maintint dans l'adminiſtration des principales affaires de l'état. Il fut ſucceſſivement conſeiller d'état & privé de ces deux ſouverains, premier préſident de la chambre des enquêtes, procureur-général de la chambre des comptes de Lorraine, & enfin premier préſident de ladite chambre ; emplois dont il s'acquitta toujours avec réputation, & à la ſatisfaction du public. Il mourut le 26. octobre 1736, & fut inhumé en l'égliſe primatiale de Lorraine, où l'on voit ſon épitaphe & ſes armes. Il laiſſa cinq fils & une fille : 1°. Charles-François qui ſuit. 2°. Simon-Xavier, prêtre & chanoine de ladite égliſe. 3°. Léopold-Charles, rapporté ci-après. 4°. Joſeph-Charles, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſes frères. 5°. Nicolas-Dominique, prêtre & chanoine de S^t. Diez. 6°. Thérèſe le Febvre, épouſe de Chriſtophe-Léopold de Maimbourg, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois.

CHARLES-FRANÇOIS LE FEBVRE, conſeiller d'état des ducs Léopold I, François III & Staniſlas I roi de Pologne ; avocat-général de la chambre des comptes de Lorraine, & enſuite procureur-général de ladite chambre, mourut au mois d'avril 1746 ; il épouſa N. Brahu, dont il eut Étienne-Charles qui ſuit, & Éliſabeth Urſule, épouſe de Charles-Franç. Collenel, baron de Fontet, & procureur-général de la chambre des comptes de Lorraine.

ÉTIENNE-CHARLES LE FEBVRE, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, épouſa N. dont il a pluſieurs enfans.

LÉOPOLD-CHARLES LE FEBVRE, conſeiller-maître en la chambre des comptes de Lorraine, & troiſième fils de Nicolas-Joſeph le Febvre, épouſa Anne-Marthe Fournier, fille de noble Henri Fournier, avocat à la cour ſouveraine & premier ſubſtitut à la chambre des comptes, dont il a, entr'autres enfans, Nicolas-Léopold le Febvre de Hénaménil, avocat en ladite cour ſouveraine.

JOSEPH-CHARLES LE FEBVRE, avocat-général à la chambre des comptes de Lorraine, enſuite conſeiller d'état ordinaire du roi de Pologne, & quatrième fils de Nicolas-Joſeph le Febvre, fut nommé commiſſaire par le duc François III en 1737. pour délier & relever ſes ſujets de Lorraine & Barrois du ſerment de fidélité, & les remettre ſous l'obéiſſance de S. M. Il épouſa Thérèſe Fournier, ſœur d'Anne-Marthe Fournier rapportée ci-deſſus, de laquelle il eut, entr'autres enfans, Chriſtophe-Michel le Febvre de Montjoye, avocat-général à la chambre des comptes. Les enfans de Nicolas-Joſeph le Febvre obtinrent des lettres de gentilleſſe & un arrêt du conſeil d'état du 12. juin 1756, enrégiſtré en la cour ſouveraine le 23. juin, & en la chambre des comptes le 25. des même mois & an, lequel arrêt en les reconnoiſſant comme aïant une origine commune avec une famille du même nom établie à Bar, leur permet d'écarteler ſes armes avec les leurs. Les le Febvre de Bar portent d'or, à un buſte de cerf au naturel mouvant de la pointe, au chef d'azur, chargé d'une larme d'argent entre deux quintefeuilles d'or. Nous parlerons de cette famille dans le ſecond volume.

Digitized by Google

LEGAY *ou* LEJAY (Jacques), natif de Monthlery, fut annobli par lettres du duc René II, données à Nancy le 18. mai 1487. Porte de ſable, à trois coquilles d'argent poſées deux & une, au chef de même chargé d'un jeai de ſinople; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 70. régiſt. 1486. 1489.*

LEGAY (Michault), ſommelier de panneterie du duc, natif de Montheſron, fut annobli par lettres données à Nancy au mois de juillet 1516. Porte de ſinople, au lévrier paſſant d'argent, lampaſſé de gueules, l'écu bordé d'azur. *Fol. 117. régiſt. 1513. 1517.*

LEGAY (Jean), *dit* de Paris, archer des gardes de Charles III duc de Lorraine, & maître des fouriers de l'hôtel du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres de S. A. données à Nancy le 15. juin 1554. Porte de ſinople, à la levrette courante d'argent, colletée de gueules; & pour cimier une tête & col de levrette d'argent, environnés de deux pennes échiquetées de gueules & de ſinople. *Tréſor des chartres, fol. 120. verſ. régiſt. 1553. 1554.*

LEGER (Louis), natif de Bar, fils de Claude Leger, docteur en médecine, & de Marie Leſcamouſſier, fille de nobles conjoints Jean Leſcamouſſier & Petrequine de Lhôtel, obtint des lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 15. juillet 1581, portant relief de nobleſſe maternelle, avec puiſſance de prendre les armes de ſa mère. Porte de gueules, au croiſſant montant d'argent, ſurmonté d'une étoile à cinq rais d'or; & pour cimier le croiſſant de l'écu environné de deux pennes de gueules & d'or, le tout ſupporté d'un armet morné d'argent, couvert de ſon lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 72. régiſt. 1582.*

LOUIS LEGER fut ſeigneur de Villette, & épouſa Jeanne de la Borde, dont il eut Barbe Leger, mariée par contrat paſſé pardevant Naſſau, notaire à Dun, le 20. janvier 1600, à Jean-Philippe de Sueve, ſeigneur de Pouilly, Meraville & autres lieux, & capitaine de Dun. *Voyez Richier en ſa recherche de la nobleſſe du bailliage de St. Mihiel, p. 74. & 212.*

LEGRAND (Nicolas), archer des gardes du grand duc Charles, fut annobli par lettres de S. A, données à Nancy le 21. octobre 1586. "En » conſidération de ſes ſervices & de ceux de Nicolas de Leſpine ſon » beau-père,

» beau-père, lieutenant des gardes, &c. " Porte d'azur, à une roſe d'argent pointée de gueules, au chef d'or chargé d'un lion naiſſant de ſable, armé, lampaſſé & couronné de gueules; & pour cimier le lion de l'écu environné de deux pennes d'or & d'azur iſſant d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 224. régiſt. 1586.*

NICOLAS LE GRAND, ſeign. d'Attignéville, épouſa Marie de Leſpine, dame de Martigny, dont il eut, entr'autres enfans, Claude le Grand, épouſe de Louis du Han.

LE GRAND (Claude), natif de Bar, fut annobli pour ſervices militaires, & à la requête d'Éliſabeth de Lorraine, ducheſſe de Bavière, par lettres de Charles III, données à Nancy le 7. mars 1595. Porte d'azur, à une faſce d'argent, accompagnée en chef d'un lion paſſant d'or, & en pointe d'un gantelet d'argent orlé d'or; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu. *Fol. 96. rég. 1595.* Les lettres de juſſion pour procéder à l'enrégiſtrement des ſuſdites lettres, ſans aucune taxe de finances, ſont du 17. décembre de la même année. *Layette cotée annobliſſemens, num. 109.*

CLAUDE LE GRAND avoit épouſé en 1593. Claude Fuſy, fille de Pierre Fuſy & de Claude de Cadel, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Antoine, qui a fait la branche des barons de Rehainviller rapportée ci-après. 3°. Anne le Grand, mariée par contrat du 25. août 1615, à noble homme François Dattel, gruier & receveur d'Amance.

JEAN LE GRAND, ſeig. de Plichancourt, conſeiller-auditeur en la chambre des comptes de Bar, épouſa: 1°. Jeanne de Combles, fille d'Antoine de Combles, II du nom, & d'Héleine de Colleſſon; & 2°. Élizabeth Dattel, fille de Didier Dattel, ſeigneur voué de Champenoulx, & de Marie Baillivy ſa ſeconde femme. Il eut du premier lit: 1°. Henry qui ſuit. 2°. Marie, alliée en Champagne en 1677. à Paul Gervaiſot, écuïer, ſeigneur de Lafolie, Condé, &c. 3°. Jeanne le Grand, auſſi mariée en Champagne.

HENRY LE GRAND, ſeigneur de Tenance, Longeau, &c. capitaine au régiment de la Ferté, puis gentilhomme ordinaire & chambellan de S. A. R, épouſa: 1°. Françoiſe le Petit. 2°. Marie-Joſeph de la Forge, dont il n'eut point d'enfans. Il eut du premier lit Marie le Grand, dame de Longeau & de Tenance, mariée à Charles de Gondrecourt, ſeigneur de Parroy.

Branche des barons de Rehainviller.

ANTOINE LE GRAND, ſeig. de Mont, Finville, Merquine, Grandcourt, Villincourt, S^t. Germain & Moncel, &c. ſeigneur voué de Roſières-aux-Salines, & ſecond fils de Claude le Grand & de Claude Fuſy, épouſa: 1°. le 10. juin 1631. Marguerite de Marien, fille de Jean de Marien, ſeigneur de Fremery, d'Eriſe-la-grande, &c. & de Marguerite Clement ſa ſeconde femme; & 2°. le 3. janvier 1644, Anne de Gennetaire, fille de Claude de Gennetaire & d'Anne de Bockenheim. Il eut du premier lit pluſieurs enfans morts en bas-âge; & du ſecond lit vinrent: 1°. Joſeph qui

qui ſuit. 2°. Anne le Grand, mariée : 1°. à Philippe-Emmanuel vicomte de Damas, baron de Colombier ; & 2°. à Louis de Froimont, chevalier de S^t. Louis, lieutenant-colonel commandant le régiment d'Orléans cavalerie. 3°. & 4°. Thérèſe & Marie le Grand, religieuſes.

JOSEPH BARON LE GRAND & du S^t. Empire, par diplôme de S. M. I. du 17. avril 1706, confirmé par lettres de Son Alteſſe Royale, du 14. juin 1709, ſeign. de Rehainvillèr & de Mont, capitaine d'infanterie au régiment de Bourgogne, gouverneur du prince François, & chambellan de S. A. Royale ; épouſa le 9. mars 1689. Marie-Jean. de Beaufort, fille de Jean de Beaufort, général de bataille, & gouverneur de Châtel-ſur-Moſelle ; & de Madelaine Fournier, baronne de Neydeck. Il mourut au mois de janvier 1730. âgé de ſoixante-quinze ans, laiſſant de ſon mariage : 1°. Henri-Joſeph-Hyacinthe qui ſuit. 2°. Charles *ou* Nicolas, aide-major des gardes de Son Alteſſe Royale, ſeigneur de Mont & de la Crayère.

HENRI-JOSEPH-HYACINTHE BARON LE GRAND DE REHAINVILLER & du S^t. Empire, chevalier, ſeigneur de Rehainviller, la Crayère & Grandcourt, chevalier de juſtice des ordres roiaux & militaires de Nôtre-Dame de Montcarmel & de S^t. Lazarre de Jéruſalem, ancien capitaine au régiment du Roi, & colonel d'infanterie, épouſa Henriette-Chriſtin. d'Hoffliſe, dame de Chambray, fille de Céſar d'Hoffliſe, ſeigneur de Burthecourt, &c. & d'Anne Bouvet, morte au mois d'avril 1742, & inhumée aux dames-préchereſſes de Nancy. Il a de ce mariage : 1°. Claude-Louis. 2°. Marie-Lucie. 3°. Joſeph-Henry. 4°. Antoine-Africain le Grand.

LE GRAND (Jacques-Dominique), officier dans les troupes de France, fils de Dominique le Grand, lorſqu'il vivoit avocat à Bar, fut annobli par lettres données à Lunéville le 17. ſeptembre 1721, contenant : "Que » ledit Dominique le Grand ſon père s'eſt fait diſtinguer pendant trente-» cinq ans qu'il a ſervi le barreau ; ce qui lui fit mériter l'office de maire » de la ville de Bar. &c." Porte coupé d'or & de gueules, au lion de l'un & de l'autre, à la bordure engrelée de même ; & pour cimier un lion de gueules iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 1. verſ. régiſt. 1721.*

LEGOUVERNEUR. *Voyez* GOUVERNEUR (Nicolas & Gilles le).

LE GROS (Étienne), barbier du duc Antoine, fut annobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 15. octobre 1514. Porte d'argent, tranché d'or, à une faſce d'azur, accompagnée de deux léopards de gueules, celui de la pointe contourné ; & pour cimier un léopard naiſſant d'argent tenant une maſſe de même, entre deux pennes tranchées d'or & d'azur. *Fol. 137. verſ. régiſt. 1510. 1514.*

LEGROS

LEGROS (Thiebaut), natif de Bar, au ſervice du cardinal de Lorraine, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 10. juin 1530. Porte d'or, coupé d'argent, à deux léopards de gueules; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 86. régiſt. 1530. 1531.*

LEJAY (Jean), natif de Neufchâtel, procureur-général de Voſges, fut annobli par lettres du duc Antoine, données le 16. février 1548. Porte de ſable, au chevron d'or, au chef couſu de gueules; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

LELIÈVRE (Jean), d'Aſſincourt, fut annobli par lettres du duc Antoine en 1532. Porte de ſable, au chevron d'or, accompagné de trois huchets d'argent liés de même, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un négre vêtu d'or ſonnant du cors. *Héraulderie de Lorraine.*

LELORRAIN (Joſeph), docteur en médecine en l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres données à Lunéville le 1. août 1713. » En conſidération de ſes ſervices, & de ceux de Jacques le Lorrain ſon » père, médecin de Charles IV, tant à la cour que dans les armées » qu'il a toujours ſuivies, &c. " Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargées de trois aigles éployés de ſable, & accompagnée de trois ſoleils d'or, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un livre ouvert d'or, ſoutenu d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 20. régiſt. 1713. 1714.*

LEMAIRE (Étienne), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 8. avril 1666, vérifiées le 17. des mêmes mois & an. Porte d'azur, au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles d'or, & en pointe une ancre d'argent à la trabe d'or; & pour cimier l'ancre de l'écu ſupportée d'un torti d'or, d'argent, d'azur & de gueules, le tout porté d'un armet morné, & environné de lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 24. régiſt. 1666.*

LEMARESCHAL

Digitized by Google

LEMARESCHAL (Abraham), l'un des ſept jurés en la juſtice de Pont-à-Mouſſon, & conſeiller de ville dudit lieu, & fils de Mengin le Mareſchal, auſſi l'un des ſept jurés en ladite juſtice, fut annobli par lettres du duc Henri, données à Nancy le 6. novembre 1609. Porte d'azur, à deux têtes de licorne d'argent poſées en chef, à la pointe d'or chargée d'une autre tête de licorne de gueules; & pour cimier une tête de licorne de gueules, portée d'un armet mort, avec ſes lambrequins aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 272. régiſt. 1609.*

Les lettres de Son Alteſſe portant mandement aux gens de ſon conſeil & des comptes du Barrois, de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées audit Abraham le Mareſchal, moyennant la ſomme de mille frans monnoye du pays, ſont du 10. mars 1610. *Layette coutée annobliſſemens, num. 152.*

MENGIN LE MARESCHAL épouſa Babon Maillette, fille de Ferry Maillette, dont il eut: 1°. Abraham qui ſuit & qui a donné lieu à cet article. 2°. Catin, mariée à Pierron Phulpin. 3°. Anne, alliée à Nicolas du Lot.

ABRAHAM LE MARESCHAL, lieutenant-conſervateur des privilèges de l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, fit une acquiſition à Vendières conjointement avec ſa femme, le 5. janvier 1617; ladite acquiſition *ſignée Gœury*, tabellion à Nancy. Il épouſa Anne Richard, fille d'Ant. Richard, conſeiller en la juſtice de Pont-à-Mouſſon, & de Méon Mauljean, dont il eut: 1°. Philippe qui ſuit. 2°. Jean, rapporté ci-après. 3°. Méon le Mareſchal, mariée à Dominique Robert, licencié ès loix & avocat, avec lequel elle vivoit en 1625.

PHILIPPE LE MARESCHAL, capitaine & major au régiment du comte de Ligniville, cavalerie, épouſa, par contrat du 9. janvier 1625, Éliſabeth Maillette, fille de noble Jean Maillette, annobli en 1630, & de Françoiſe Fanchon, dont il eut: 1°. François, maître échevin de Pont-à-Mouſſon. 2°. Jean. 3°. Antoinette, tous deux morts en bas-âge.

JEAN LE MARESCHAL, ſeigneur de Corny en partie, receveur & gruier de Preny, & ſecond fils d'Abraham le Mareſchal & d'Anne Richard, partagea les biens de ſon père avec ſon frère & ſa ſœur au mois de mars 1633. Il épouſa, par contrat du 23. ſeptembre 1625, Claude Courcol, fille de Ferry Courcol, receveur du domaine de Preny, & de Marguer. Guillermin, dame dudit Corny. Il eut de ce mariage, entr'autres enfans, Antoinette le Mareſchal, baptiſée en l'égliſe de S^t. Laurent de Pont-à-Mouſſon le 22. décembre 1633, & mariée, par contrat paſſé devant *Gérard* & *Gœury*, notaires en ladite ville, le 7. juin 1664, à François Rennel, ſeigneur de Jarville, tréſorier-général des parties caſuelles de Lorraine & Barrois, & conſeiller en la chambre des finances.

LEMARLORAT (Martin), docteur ez droits canon & civil, & conſeiller-auditeur des comptes de Bar, fut annobli par lettres du duc Charles III, expédiées à Nancy le 8. janvier 1559. Porte d'azur, à la croix croiſée ou recroiſetée d'or; & pour cimier la croix de l'écu entre deux branches de palmier de ſinople, le tout porté d'un armet morné d'argent,

Digitized by Google

d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 210. régiſt. 1558.*

Richier en ſa recherche de la nobleſſe du bailliage de Bar, rapporte ce qui ſuit ſur cette famille.

» MARTIN LE MARLORAT, conſeiller de Son Alteſſe, auditeur » en la chambre des comptes de Bar, & procureur-général au bailliage » dudit Bar, m'a dict eſtre fils de maiſtre Martin le Marlorat, en ſon » vivant bourgeois demeurant à Bar, & de Cunize de Burthecourt; fut » le dict procureur annobli le 8. janv. 1559, avec permiſſion de porter » les armoiries ci-après peinctes (qui ſont celles rapportées ci-deſſus). » Ledict eſt joinct par mariage avec damoiſel. Jeanne de Bar, fille de feu » maiſtre Touſſainct de Bar, écuyer, ſieur de Rarécourt & Jubainville, » & de damoiſelle Catherine de Giez; duquel mariage ſont deſcendus » trois fils: ſavoir, Claude, Pierre & Gabriel, & des filles. Sa femme » porte de gueules, à trois pals d'or, au chef d'azur chargé de trois » étoiles d'or ".

CLAUDE LE MARLORAT, fils aîné de Martin le Marlorat, fut procureur-général au bailliage de Bar, par lettres expédiées, ſur la démiſſion de ſon père, le 29. mars 1586. En 1588. il fut fait auditeur des comptes, & enfin lieutenant-général du bailliage de ladite ville de Bar en 1598.

PIERRE LE MARLORAT, ſecond fils de Martin le Marlorat, après avoir été ſubſtitut du procureur-général de Bar, fut fait auditeur des comptes en conſidération de martin le Marlorat ſon père, & de Claude ſon frère, qui avoient été procureurs-généraux. Il fut fait enſuite lieutenant du ſieur bailly de Baſſigny au ſiège de Gondrecourt, & ſe démit en 1631. de l'office d'auditeur des comptes de Bar, en faveur de Nicolas le Marlorat ſon fils.

LE MARQUIS (François), *dit* Hainzelin, l'un des chevaux-légers de la garde de S. A. R; RICHARD LE MARQUIS, ſon frère, volontaire au régiment de Monchy cavalerie pour le ſervice de France; CATHERINE, CHARLOTTE, BARBE & ANNE LE MARQUIS leurs ſœurs, obtinrent la permiſſion de ſuivre la nobleſſe & de porter les armes de Barbe la Lance leur mère, par lettres expédiées à Lunéville le 6. juillet 1736, contenant: " Qu'ils ſont iſſus du mariage de Louis le » Marquis avec feuë ladite Barbe la Lance, fille de Mathi. la Lance, dont » la nobleſſe eſt bien reconnuë. Que les expoſans ſont nés dans le reſſort » de la coutume de S^t. Mihiel; & qu'ils ſouhaiteroient, conformément » à ſes diſpoſitions, reprendre la nobleſſe & les armes de ladite Barbe » la Lance leur mère; à l'effet de quoi, & pour ſe conformer au preſcrit » de la même coutume, leſdits François & Richard ont fait le 23. juin » dernier, entre les mains du procureur-général au bailliage de S^t. Mihiel » leur déclaration, portant, qu'ils renonçoient aux biens de la ſucceſſion » de Louis le Marquis leur père, de quoi il leur a délivré le même jour » un acte en la forme ordinaire, &c. "

Porte d'azur, à trois annelets d'or poſés deux & un; & pour cimier un annelet de l'écu, accompagné de trois plumets de ſable. *Tréſor des chartres, fol. 56. régiſt. 1736. 1737.*

Digitized by Google

LEMIRE (Robinet), capitaine du château de Foug, fut annobli par lettres du 11. mai 1486, rapportées dans le régiſtrata comme s'enſuit.

» Le 11e. jour du mois de mai l'an 1486, monſeigneur le duc étant en ſa » ville de Nancy, annoblit & donna ſes lettres d'annobliſſement avecques » la finance, à Robinet le Mire, capitaine de ſon chaſtel de Foug, pour » & au nom de ſon oncle le bâtard de Vaudémont, *ſigné René*, par » monſeigneur le duc, &c. les ſénéchaux de Lorraine & de Bar, » *meſſieurs Hardouin de la Jaille, chevalier, ſeign. dudit lieu, procureur* » *& receveur généraux de Lorraine, & autres préſens, G. Durat.*

Porte d'azur, à trois croiſſans montans d'argent, poſés deux & un. *Fol. 408. régiſt. 1478.*

LEMOINE (Georges), *dit* Bouſſon, fut annobli par lettres de Nicolas de Lorraine, tuteur du duc Charles III, données le 10. décembre 1558, entérinées en la chambre du conſeil & des comptes de Bar le 3. août ſuivant, & enrégiſtrées au bailliage de ladite ville le 3. février 1600. Porte de ſinople, à la harpe d'or accordée d'argent; & pour cimier une pucelle revêtue de ſinople, tenant la harpe de l'écu. *Fol. 211. régiſt. 1558.*

LOUIS LE MOINE, l'un des chevaux-légers de la garde de S. A. R, fut confirmé dans ſa nobleſſe par lettres données à Lunéville le 30. ſeptembre 1714, contenant: " Que Nicolas de Lorraine comte de Vaudémont, » tuteur & adminiſtrateur des perſonne & états de feu Charles III duc de » Lorraine ſon neveu, aiant annobli Georges le Moine ſon biſaïeul, par » lettres-patentes du 10. décembre 1558, entérinées en la chambre du » conſeil & des comptes de Bar le 3. août ſuivant, & enrégiſtrées au » bailliage de ladite ville le 3. février 1600. Le ſuppliant, de même que » Louis le Moine ſon père, fils de Louis le Moine ſon aïeul, fils dudit » Georges, auroient depuis ce tems toujours vécu noblement & joui » des privilèges de nobleſſe; mais comme l'original deſdites lettres- » patentes du 10. décembre 1558. ſe trouvoit adhiré par le malheur des » guerres, & qu'icelles lettres ont été accordées par ledit Nicolas de » Lorraine comte de Vaudémont en ſadite qualité de tuteur, cela pourroit » donner lieu de former quelque doute ſur le fait de ſa nobleſſe; c'eſt » pourquoi il ſupplie S. A. R. de lui accorder lettres de confirmation ſur » ce néceſſaires, &c. " *Fol. 81. régiſt. 1714.*

LEMOINE (Jean), apoticaire du duc Antoine, fut annobli par ce prince le 2. nov. 1537. Porte d'azur, au chevron endenté d'or, accompagné de trois anneaux de même; deux en chef & un en pointe. *Fol. 174. régiſt. 1535. 1541.* ou *table générale des régiſtrata, tome 1. fol. 11. verſ.*

LEMOLLEUR (François), gruïer & receveur de la prévôté des Montignons au bailliage de Clermont pendant trente-six ans, fut annobli par lettres données à Nancy le 10. octobre 1598. " En considération de » ses services & de ceux de Barthelemy le Molleur, avocat-général au » bailliage de Clermont, son fils, ensemble de la mort de feu Blaise le » Molleur son autre fils, tué au service de S. A. par les ennemis de » l'état, &c."

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'une épée d'argent garnie d'or posée en pal, la pointe levée, la garde chargée d'un livre de sable enrichi d'argent; & pour cimier un lion naissant de gueules tenant une molette d'éperon d'or, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 198. verſ. régiſt. 1597. 1598.*

FRANÇOIS LE MOLLEUR eut pour fils: 1°. Blaise le Molleur, tué comme il est dit au service du duc. 2°. Barthelemy qui suit. 3°. Jacques, rapporté ci-après; & 4°. selon les apparences, Didier le Molleur, curé de Clermont, & qui assista le 4. mars 1628. au contrat de mariage de Jean Saillet, avocat en ladite ville, avec Catherine Noirel.

BARTHELEMY LE MOLLEUR, licencié ès loix, avocat à Clermont, fut pourvu de l'office d'avocat-fiscal & général qui avoit été créé en sa faveur par lettres expédiées à Nancy le 4. septembre 1595. Il se démit de cet office en 1603, & fut pourvu de celui de gruier & de garde du scel au bailliage dudit Clermont, par autres lettres du 6. septembre 1603, en place de Jacques de la Vallée. Il épousa Claude Bourget, dont il eut: 1°. François le Molleur, reçu auditeur des comptes le 1. février 1621, sur la démission de Jean le Prudhomme, & mort sans postérité de Marie d'Orgies sa femme. 2°. Jean-Élisée qui suit. 3°. Jacques le Molleur, nommé chanoine de la primatiale de Nancy en 1628, & chancelier du duc Charles IV en 1635.

JEAN-ÉLISÉE LE MOLLEUR, écuïer, étant encore fort jeune, fut pourvu de l'office de gruïer & garde du scel de la prévôté de Clermont, par lettres expédiées à Nancy le 28. août 1610, sur la démission de son père, qui se reserva l'exercice de cet emploi. Il fut aussi pourvu de l'office d'auditeur en la chambre des comptes de Bar, par autres lettres du 11. décemb. 1632; & fit un accord le 17. octob. 1669. avec Jean-Bap. Bournon son gendre, & François son fils. Il avoit épousé Claudine Olryot, fille de Nicol. Olryot, auditeur des comptes de Bar, & de Jeanne de Bar, dont il eut: 1°. Franç. qui suit. 2°. Claudine, épouse de Jean-Baptiste Bournon.

FRANÇOIS LE MOLLEUR obtint renvoi au bailliage de Clermont de l'assignation à lui donnée au sujet de sa noblesse le 21. novembre 1671. Il avoit épousé, selon quelques mémoires, Sébastienne Bauldoux, fille de François Bauldoux, auditeur en la chambre des comptes de Bar, & de Françoise Bouvet, dont il eut, entr'autres enfans, Louise le Molleur, mariée en 1690. à Christophe Bournon.

JACQUES LE MOLLEUR, troisième fils de François le Molleur annobli, fut pourvu de l'office de receveur des Montignons, par lettres expédiées à Bar, sur la démission de son père, le 3. juillet 1601, en payant le quart de cinq cent frans. Il épousa N. de Rizaucourt, dont il eut: 1°. Michel qui suit. 2°. Nicolas le Molleur, qui épousa le 18. novemb. 1651. Anne le Molleur, fille de Jean le Molleur, écuïer, conseiller en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, & président de Commercy, & de Cath. de Gondrecourt. 3°. Élisab. le Molleur, épouse d'Ant. de Mussey, écuïer.

MICHEL LE MOLLEUR, écuier, obtint renvoi de l'assignation à lui donnée au bailliage de Clermont au sujet de sa noblesse avec François & Nicolas le Molleur le 21. novembre 1671. Il épousa Cather. le Maréchal, demeurante à Vaubecourt, dont il eut postérité.

Le nom de cette famille, qui est très étenduë, s'écrit le Moleur & le Mosleur : Nous avons vu un *manuscrit* qui lui donne pour armes, d'azur, à l'épée d'argent garnie d'or posée en pal, accompagnée en chef de deux étoiles d'argent, au chevron d'or brochant sur le tout; parti de gueules, à trois têtes de licorne arrachées & contournées d'argent, posées deux & une; lesquelles armes, dit ce *manuscrit*, se voient à Clermont sur une épitaphe.

LEMONTIGNON (Christophe), avocat en parlement, fut réhabilité en sa noblesse & annobli de nouveau, en tant que besoin seroit, par lettres expédiées à Lunéville le 20. juin 1726, contenant : " Qu'il est » descendu de Gœury le Montignon, qui en 1581. justifia pleinement » qu'il étoit noble; mais tant lui que Nicolas & Didier les Montignon, » ses père & aieul, avoient toujours été tenus & réputés tels, & mandés » en cette qualité aux assemblées, ainsi qu'il paroit par l'enquête faite le » 12. juin de ladite année 1581. sur la diligence de *Didier Richier*, » poursuivant-d'armes de Lorraine & Barrois, chargé de la part du duc » Charles III de la recherche & vérification des nobles du bailliage de » S^t. Mihiel; que les guerres qui survinrent sur la fin du seizième siècle » réduisirent les descendans dudit Gœury le Montignon à déroger, pour » avoir lieu de subsister; que cette dérogeance commença par Nicolas le » Montignon, mayeur à Damvillers, & a continué par Nic. le Montignon » son fils, & par Jacques le Montignon son petit-fils, père de l'exposant. A » ces causes il supplie S. A. R. de le réhabiliter & annoblir de nouveau » en tant que besoin seroit ". Ce qui lui fut accordé, avec permission de porter les mêmes armes de Gœury, Nicolas & Didier les Montignon desquels il est descendu. *Trésor des chartres*, *fol. 15. régist. 1726. 1727.*

Les armes ne sont point rapportées, mais nous les avons prises ailleurs. Porte bandé d'argent & d'azur de six pièces, la première bande d'azur chargée de trois étoiles d'or; & pour cimier un lion d'or issant d'un torti aux métaux & couleur de l'écu. *Richier* rapporte ce qui suit sur cette famille :

» ANTOINE ET GŒURY LES MONIGNON, écuiers, frères & fils » de Nicolas le Montignon & de Mengeon Lorin, est marié (Gœury) » à Catherine, fille de Didier Hainaux; il a deux fils, Simon & Nicolas.

LENERF (Lucas), marchand demeurant à Lunéville, fut annobli par lettres expédiées à Nomeny le 25. septembre 1556. Porte d'or, au sautoir engrelé d'azur, chargé de cinq lionceaux d'argent, ceux de la dextre contournés; & pour cimier deux pannaches de l'écu. *Fol. 204. régist. 1556.*

LUCAS

Lucas le Nerf avoit épouſé Anne Cheſnet, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Laurent qui ſuivra. 3°. Marie le Nerf, mariée à Gérard Raoul, demeurant à Lunéville.

Jean le Nerf, ſeign. de Jambrot en partie, épouſa Cathe. la Mance, ſœur de Jean la Mance, qui avoit épouſé Lucie Feriet, dont il eut: 1°. François, curé de Tonnoy. 2°. Georges qui ſuit. 3°. Marie, femme de Bernard Maillard, châtelain d'Alhein. 4°. Claude, épouſe d'Étienne de Rouy, capitaine. 5°. Anne. 6°. Dianne le Nerf.

Georges le Nerf eut pour enfans Paul & Jeanne le Nerf.

Laurent le Nerf, ſecond fils de Lucas & d'Anne Cheſnet, épouſa Françoiſe Champenois, avec laquelle il fit un contrat de tranſport en 1573, & fille de Franç. Champenois, prévôt d'Arches & de Chaſtenoy, & de Clemence Maſſon, dont il eut: 1°. Lucas. 2°. Laurent. 3°. Daniel. 4°. François. 5°. Jean, curé de Maiſières. 6°. Anne, femme de N. Gérard, receveur de Turqueſtain.

LENICE *dit* SEVIGNY (Nicolas), receveur à Commercy pour madame de la Rocheguyon, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 6. juin. 1528. Porte d'azur, au chêne d'or fruité de même, au chef auſſi de même; & pour cimier l'arbre de l'écu entre deux pennes palées & contrepalées d'azur & d'or. *Fol. 167. régiſt. 1527. 1528.*

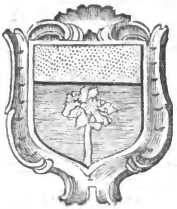

Nicolas le Nice fut père de Jean qui ſuit.

Jean de Sevigny *dit* le Nice, ſécretaire du ſieur de Ricy, fit ſes repriſes & obtint confirmation du tranſport de certains héritages ſitués à Sampigny, à lui fait par Antoine de Ferchencourt, écuier, ſieur de Briquenay, en qualité de curateur de Bonne Daumalle, fille de Jean Daumalle, écuïer, ſeigneur de Nampſel, par lettres données à Pont-à-Mouſſon le 5. octobre 1533, dans leſquelles il eſt qualifié fils de Nicolas de Sevigny, *dit* le Nice, receveur de Commercy pour la dame de la Rocheguyon. *Fol. 120. verſ. régiſt. 1532. 1535.*

LENOIR (Nicolas), natif de S^t. Nicolas, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 26. mai 1535. Porte de ſable, à la faſce ondée d'argent, accompagnée d'une étoile de même au canton ſénéſtre, & d'un croiſſant montant au canton dextre de la pointe; & pour cimier un négre naiſſant & nud. *Fol. 322. régiſt. 1532.*

Noble Jean le Noir, demeurant à Gironcourt, épouſa Iſabeau d'Herbin, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Nicolas Bourbonnois, commiſſaire aux fortifications de Nancy, avec lequel elle vivoit en 1633. Il eut de ce mariage: 1°. noble Claude le Noir, vivant en 1633; & 2°. Claire le Noir, femme en 1633. de Pierre Bourcier, demeurant à They-ſous-Montfort. Nous ne ſçavons pas ſi *ce noble Jean le Noir* deſcendoit de Nicolas.

LENOIR

LENOIR (Pierre), fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 29. avril 1665, & vérifiées le 4. mai ſuivant. Porte de gueules, à la faſce d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or en chef, & en pointe d'un croiſſant montant d'argent, parti d'azur, à un compas ouvert d'or, couronné de même, accompagné de trois colombes d'argent, tenant en leur bec un rameau d'olivier de même, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une colombe de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

LEPAIGE (Claude), natif de Bar, fut annobli à la prière de l'électeur de Cologne, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 23. novembre 1585, pour ſervices militaires rendus audit électeur de Cologne à ſon avénement à l'électorat. Porte d'azur, à deux pigeons affrontés d'argent, membrés & becqués de gueules, poſés ſur un montjoye d'or, & ſurmontés d'une croiſette de même; & pour cimier un lion naiſſant d'argent, tenant de ſa patte droite une épée d'armes emmanchée d'or. *Fol. 178. verſ. régiſt. 1585.*

Cette famille eſt originaire de la ville d'Angers.

EUSTACHE-ALEXANDRE LE PAIGE, qui étoit né dans cette ville, & ſe diſoit iſſu d'une famille noble, revenant des guerres d'Italie où il avoit ſervi le roi en qualité de capitaine, ſous le commandement du ſeigneur de la Tremoille, en paſſant à Baſincourt, duché de Bar, épouſa en 1500. Iſabeau de la Chauſſée. Il fixa ſa demeure audit Baſincourt, où il eſt inhumé en la parroiſſe dudit lieu.

Il eut pluſieurs enfans de ce mariage, l'aîné deſquels fut Jean le Paige, ſurnommé le capitaine, qui nâquit l'an 1501, le jour de la S^t. Jean-Baptiſte. Il épouſa en 1525. Marguerite de Saulcière, audit Baſincourt, duquel mariage ſont auſſi iſſus pluſieurs enfans.

L'aîné, Gérard le Paige, de même ſurnommé le Capitaine, qui nâquit le jour de S^t. Gérard 1526, fut fait capitaine des bourgeois, guet, portes & murailles des villes de Bar où il réſida. Il y épouſa Iſabeau Hardi en 1549. Il eut de ce mariage dix-huit enfans, dont l'aîné fut Jean le Paige, qui nâquit à Bar le jour de la nativité Nôtre-Dame en 1550. Les le Paige de Bar & de Baſincourt en deſcendent.

Le puîné, Claude le Paige, nâquit à Bar en 1552; il eſt la tige des le Paige de Martinvelle, & à préſent de Lunéville, & des le Paige de Thon, aujourd'hui de Darney. Claude le Paige, après s'être diſtingué dans les troupes de l'électeur de Cologne, ainſi qu'il eſt prouvé par les lettres de nobleſſe qui lui furent accordées en 1585. par le grand duc Charles, fut fait lieutenant de ſes gardes & enſuite capitaine de deux cens hommes, ſuivant qu'il en conſte par la commiſſion qu'il en a obtenue. Il fut enſuite nommé gentilhomme de l'état de S. A. le duc Henri, ſon envoié auprès des ducs de Bavière & de Mantouë, & commanda enſuite à Marſal. Il avoit épouſé, le dernier ſeptembre 1590, Alix de la Taxe à Mirecourt. Il mourut à Colombey en 1610, & ſa femme fonda une chapelle en l'egliſe parroiſſiale dudit Colombey avec Michel de la Taxe, ſeigneur d'Erbamont, laquelle ſubſiſte encore ſous le titre de S^t. Nicolas.

De

De ſept enfans qui vinrent de ce mariage, trois moururent en bas-âge, les quatre autres furent : 1°. Louis le Paige qui ſuit, & qui eſt la tige des deux branches de Martinvelle & de Thon : 2°. Claude le Paige qui embraſſa l'état eccléſiaſtique. 3°. François le Paige, qui fit profeſſion chez les capucins au couvent d'Épinal en 1634. 4°. Louiſe le Paige, qui épouſa le ſieur de Germonville.

Louis le Paige, né le 24. novembre 1597. au château de Barith, contracta mariage avec demoiſelle Renée de Maiſonrouge le 25. février 1623. au lieu de la petite Thon, prévôté de la Marche. Il fut honoré par le duc Charles du commandement du château de Thon, par lettres en date du 27. février 1642, données à Vorms, *ſigné* C. H. de Lorraine, & pour ſecrétaire A. Jeoffroy, avec paraphe : Duquel mariage vinrent : 1°. Philippe qui ſuit. 2°. Henriette, morte ſans alliance. 3°. Louis-Jacques, rapporté ci-après, & qui nâquit le 5. avril 1639.

Philippe le Paige, né à la petite Thon le 5. novembre 1625, contracta mariage avec Éliſabeth Maire le 2. décembre 1645 ; ledit contrat de mariage reçu par Mathionet & Baudel, notaires en la prévôté de la Marche. Ledit Philippe mourut à Mondoré le 30. décembre 1684, & fut inhumé à Martinvelle, lieu de ſa réſidence. De ſon mariage ſortit Jean qui ſuit.

Jean le Paige, né & baptiſé à Buſerocourt le 19. juillet 1654, épouſa Madelaine de Chainel de Bruyères le 27. mai 1680 ; le contrat paſſé à Gondrecourt par Regnault, notaire audit lieu. Jean le Paige fut lieutenant au régiment de Mortal pour le ſervice de S. M. I, & mourut à Martinvelle en 1733. De ſon mariage ſortirent pluſieurs enfans, dont l'aîné fut Jean-Pierre qui ſuit.

Jean-Pierre le Paige, né à Martinvelle le 20. juin, & baptiſé le 23. 1683, épouſa Gabrielle du Houx de Henricé le 10. janvier 1707. au lieu de Martinvelle, ledit contrat reçu par de Leſguille, notaire à Darnay en Voſges ; ledit le Paige fut lieutenant au régiment de Perche, infanterie, pour le ſervice de France. Il fut depuis garde-du-corps de Son Alteſſe R. Léopold duc de Lorraine & de Bar, & enſuite capitaine-commandant de la citadelle & fort de Porto-Ferraro, en l'iſle d'Elbe, pour le ſervice de S. A. R. de Lorraine, grand duc de Toſcane. Il mourut audit lieu le 1. avril 1737, aïant eu de ſon mariage pluſieurs enfans morts en bas-âge, à l'exception de Théodore-Nicolas qui ſuit.

Théodore-Nicolas le Paige, né à Martinvelle le 3. avril, & baptiſé le 4. 1710, épouſa Anne-Françoiſe Gelinot, fille de N. Gelinot, lieutenant au régiment de dragons de la Reine, pour le ſervice de France, le 27. mars 1734. à Luméville ; ledit contrat de mariage reçu par Pierre, notaire audit lieu. Il eſt actuellement brigadier des cadets-gentilshommes du roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, avec brevet de lieutenant de cavalerie au ſervice de Sadite Majeſté, & de celui d'infanterie pour le ſervice de France. De ſon mariage ſont iſſus treize enfans, dont huit vivans, qui ſont : Jean-François le Paige, clerc au diocèſe de Toul, né le 19. janvier 1739. Jeanne-Françoiſe, née le 28. octobre 1740. Jean-Pierre, né le 15. juillet 1742. Barbe, née le 17. juin 1744, & qui eſt aux dames du S^t. Sacrement de Nancy, à la penſion roïale qu'il a plu à Sa Majeſté de fonder pour douze demoiſelles. Charles-Louis Humbert, né le 14. mai 1746. Éliſabeth-Géneviève, née le 16. février 1748. Charlotte-Antoinette, née le 27. mars 1751. Jean-Théodore, né le 12. octobre 1754.

Louis

Louis-Jacques le Paige, né le 5. avril 1639, & troiſiéme fils de Louis le Paige & de Renée de Maiſonrouge, après avoir porté les armes pour le ſervice de S. A. Charles IV, épouſa à Goin, le 21. ſeptembre 1665, Jeanne-Vuillaume de la Montagne, & vint réſider audit Thon, où il mourut le 14. avril 1679. De ce mariage ſortirent : 1°. Claude-Henry le Paige, né le 16. novembre 1666, lequel a continué la branche. 2°. Erhard le Paige, major du régiment de Clémont, cavalerie, & enſuite lieutenant-de-roi de la Baſtille, mort en 1724. 3°. Philippe le Paige, lieutenant de cavalerie, & enſuite exempt des gardes-du-corps de feu monſeigneur le duc de Berry. 4°. Nicolas le Paige, mort le 17. juin 1691. de la bleſſure qu'il avoit reçuë au ſiége de Cony. 4°. Anne-Marie-Nicole le Paige, qui avoit épouſé N. de Lamothe d'Harſonval, ſeigneur d'Enfonvelle, capitaine au régiment de cavalerie de S^t. Simon.

Claude-Henry le Paige, qui avoit commencé à ſervir dès l'âge de treize ans, fut fait cornette & enſuite lieutenant au régiment du Châtelet, cavalerie, qu'il fut obligé de quitter, étant devenu perclu par des rhumatiſmes. Il épouſa, le 27. octobre 1699, Philippe-Claire de Leſguille, en la ville de Darney, & mourut à Thon le 2. octobre 1703, laiſſant trois enfans de ſon mariage : 1°. Claude-Thomas le Paige, licencié en droits, prêtre & chanoine prébendé du grand chœur de la cathédrale de Strasbourg, & à préſent chanoine de l'égliſe collégiale dudit Darney, né le 22. juillet 1700. 2°. Jeanne-Antoinet. le Paige, morte ſans alliance. 3°. Charles-Erhard le Paige, né le 12. février 1703, qui a continué la branche.

Après avoir obtenu des proviſions de capitaine-prévôt, gruier & chef de police de la ville de Darney, & s'être fait recevoir à la chambre des comptes de Lorraine & au bailliage de Vôges les 20. & 27. juillet 1734, il a exercé ces charges juſqu'à ſa ſuppreſſion. Il a épouſé le 18. janvier 1735, Françoiſe-Roſe Gauthier, fille de feu le ſieur Antoine-Gabriel Gauthier, ſeigneur de Gignéville & de Marey, gentilhomme ordinaire de S. A. R, demeurant à Tignécourt. Il a eu quatorze enfans de ſon mariage, dont il reſte ſix filles, & Joſeph-Sébaſtien le Paige, né le 15. avril 1747. *Mémoires fournis.*

Le Paige (Jean), l'aîné, auditeur des comptes de Bar, obtint des lettres-patentes données à Lunéville le 15. avr. 1708, portant confirmation de la ſentence de repriſe de nobleſſe maternelle du 4. mai 1640, & contenant : " Que Claude le Paige ſon père, de même que ſes frères, » aiant en 1640. pris reſolution de ſuivre la nobleſſe de damoiſelle » Antoinette Gaumé leur mère, fille de Jacques Gaumé, & petite-fille de » Mathieu Gaumé, annobli par Charles III, par lettres-patentes du 12. » juin 1569, entérinées en la chambre des comptes de Bar le 18. juillet » 1571. ſuivant qu'il leur étoit permis par l'article 71. de la coutume du » duché de Bar, s'adreſſant au bailliage de ladite ville, & ouy le procureur- » général, & filiation de nobleſſe deſdits Gaumé, ſentence fut renduë » le 4. mai de ladite année 1640, par laquelle il leur fut permis, en » abandonnant la tierce partie des biens paternels au domaine, de ſuivre » la nobleſſe de la damoiſelle Antoinette Gaumé leur mère, & d'en » porter les armes, qui ſont d'azur, à trois flambeaux ardens d'or, » poſés en pal 2. & 1; & pour cimier un flambeau ardent de l'écu, » entre un vol à l'antique parti d'or & d'azur. *Fol. 14. régiſt. 1708.*

LEPAIGE (Alexandre), capitaine de cavalerie pour le ſervice du Roi T. C, & Nicolas, Antoinette & Gabrielle le PAIGE, frères & ſœurs, obtinrent permiſſion de ſuivre la nobleſſe de Florimonde de Hurbat leur biſaïeule, par lettres expédiées à Lunéville le 19. avr. 1711. contenant: » Que le déſordre des guerres arrivé dans le tems que les Suédois déſolèrent » la Lorraine, pluſieurs maiſons de gentilshommes furent pillées & » ſaccagées, & leurs titres perdus; Alex. le Paige leur aïeul, d'une ancienne » nobleſſe, n'aïant pu recouvrer les ſiens, fut obligé, pour aſſurer ſon » état, de recourir au bénéfice de la coutume de Bar, qui par l'article » 71. permet aux enfans d'une mère noble, d'en ſuivre la condition, en » renonçeant, au profit du domaine, à la tierce partie des biens de la » ſucceſſion du père roturier; & par ſentence contradictoire du bailliage » de Bar du 19. mars 1637. entre ledit Alexandre le Paige & le procureur- » général audit bailliage, le même Alexandre fut reçu à prendre la qualité » & les armes de Florimonde Hurbat ſa mère, damoiſelle ſortie de famille » noble, en ſatisfaiſant, ainſi qu'il fit, audit article 71, ainſi qu'il » paroit par renonciation dudit Alexandre le Paige, & acceptation du » procureur-général au bas de la même ſentence en 1643; mais comme » par la déclaration de S. A. R. du mois de mai 1707, elle auroit ordonné » que les enfans nés d'une mère noble & d'un père roturier qui auroient » obtenu jugement ſuivant les formes y préſcrites, ne pouroient jouir » de l'effet d'icelui qu'après avoir obtenu des lettres de confirmation, » ſans leſquelles ledit jugement ſeroit nul; & deſirant ſe conformer à » ladite déclaration, &c." Ce qui leur fut accordé en conſidération des ſervices d'Alexandre le Paige leur oncle, tué au ſervice de Charles IV en qualité de major & capitaine de cavalerie, & après avoir fait examiner les pièces & contrats de mariage, &c.

Il n'eſt pas fait mention d'armoiries.

LEPOIGNANT *ou* LEPOUGNANT (Jean), avocat en la cour de S^t. Mihiel, fut annobli par le duc Charles III le 16. juin 1555. Porte d'or, à la bande d'azur, chargée d'une licorne d'argent entre deux aiglettes de même. *Fol. 91. verſ. régiſt. 1555.*

JEAN LE POIGNANT épouſa Jeanne de Waſſebourg, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Anne, épouſe de Michel Bouvet, conſeiller d'état des ducs Antoine, François I & Charles III, & procureur-général du Barrois.

JEAN LE POIGNANT, II du nom, conſeiller d'état & préſident de la cour des grands-jours de S^t. Mihiel, pourvu de cette charge le 8. octob. 1571, lors de l'établiſſement de cette cour, épouſa Philip. Warin, veuve de Dominique Muſſey, lieutenant-général de Hattonchâtel, & fille de Jean Warin prévôt dudit lieu & procureur-général de l'évêché de Verdun, puis lieutenant-général du bailliage de S^t. Mihiel, & de Sébaſtienne Raulet. Il eut de ce mariage: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Baſtien le Poignant, gentilhomme de la maiſon de S. A, & homme d'armes de la compagnie du comte de Vaudémont, qui épouſa Claude Xaubourel, fille de Didier Xaubourel, ſeign. de Brin, &c. châtelain de Dieuze, & de Madelaine Vauthier ſa ſeconde femme, dont il eut Philippe le Poignant, femme de François de Mouzay. 3°. Philippe le Poignant, capitaine, qui de Louiſe

de Beaufort, fille de Jacques de Beaufort, contrôlleur-général des fortifications de Lorraine, & d'Alix de Girmont, eut Philip. le Poignant, alliée à Franç. Foës, docteur en médecine demeurant à Metz. 4°. Richier, mort à Malthe. 5°. Charles, abbé de la Chalade, tréſorier de l'abbaie de S^t. Mihiel & prieur de Lay. 6°. Nicolas, aſſaſſiné à Paris; &c 7°. Jeanne le Poignant, femme de Jean de Leſcut, demeurant à Vendœuvre.

JEAN LE POIGNANT, III du nom, ſeign. d'Alaumont, étoit procureur-général de Hattonchâtel en 1571, & conſeiller-ſécretaire d'état en 1581. Il fut depuis préſident en la cour des grands-jours de S^t. Mihiel, & mourut en 1613. Il avoit épouſé: 1°. Jeanne Peltre, fille de Nicolas Peltre, conſeiller-ſécretaire ordinaire de S. A, & auditeur des comptes de Lorraine, & de Renée de Valleroy; & 2°. avec diſpenſe, Françoiſe de Roſières, morte ſans enfans, & fille de Jean de Roſières, ſeigneur de Sampigny, Vaudonville, &c. conſeiller d'état & préſident en la cour ſouveraine de S^t. Mihiel, & de Jeanne Laudinot. Il eut du premier lit: 1°. Jean le Poignant, IV. du nom. 2°. Claude, mort ſans alliance. 3°. Dieudonnée, épouſe: 1°. de Charles Bouvet, ſeigneur de Romémont, chevalier de l'ordre de S^t. Étienne de Florence, & chambellan de S. A; & 2°. de N. de Bauclain, ſeign. de Colmey-la-Grange; & 4°. Barbe le Poignant, alliée à Antoine de Lavaux, ſeigneur de la Tour-en-Voivre. *Voyez Rachier en ſa recherche de la nobleſſe du bailliage de St. Mihiel en 1581, page 93.* Le nom de cette famille s'écrit le Poignant & le Pougnant.

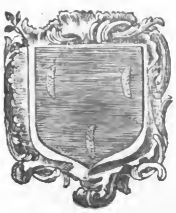

LE POIS (Louis), apoticaire de monſeigneur, fut déclaré noble le 8. janvier 1528. Porte d'azur, à trois pois écoſſés d'or poſés deux & un; & pour cimier trois pois de l'écu.

LOUIS LE POIS épouſa Henriette du Rat, de laquelle il eut: 1°. Antoine le Pois, qui d'Ève Rollin eut Barbe le Pois, femme: 1°. de Jean de Pullenoy; & 2°. de René de la Ruelle, conſeiller-ſécretaire d'état en 1585. 2°. Nicolas qui ſuit, & une fille.

NICOLAS LE POIS, docteur-conſeiller & médecin de S. A, un des plus ſavans médecins de ſon tems, né à Nancy en 1527, épouſa Béatrix Olriet, fille de Georges Olriet, dont il eut: 1°. Chrétien, premier médecin du grand duc Charles. 2°. Charles qui ſuit. 3°. François, capitaine de S^t. Hypolitte, conſeiller-ſécretaire de S. A. 4°. Chreſtienne. 5°. Claude, épouſe de Chrétien Philbert, ſeigneur de Gerardcourt, conſeiller-ſécretaire d'état du grand duc Charles. 6°. Anne le Pois, alliée à Didier Rollet; & 7°. ſelon toutes apparences, Michel le Pois, qui épouſa Jean. de Pinteville, dont il eut Louiſe le Pois, épouſe d'Étienne Guillaume, annobli en 1561, & morte le 22. janvier 1574.

CHARLES LE POIS, ſeigneur de Champel, docteur & profeſſeur en médecine, fut déclaré gentilhomme avec François le Pois ſon frère, par lettres du 27. avril 1600. Il épouſa Marguerite de Sainctignon, dont il eut pluſieurs enfans, entr'autres Catherine le Pois.

FRANÇOIS LE POIS, ſeigneur d'Hurbache en partie, épouſa Anne Liegeois, fille de Cæſar Liegeois de Vic & d'Iſabeau Fournier, dont il eut: 1°. Pierre qui ſuit. 2°. N. jéſuite. 3°. Anne, épouſe de Franç. de Viray, ſeigneur de Breſſon, bailli de Vitry.

PIERRE

PIERRE LE POIS, écuïer, ſeigneur d'Hurbache, capitaine de S^t. Hypolitte, épouſa vers l'an 1625. Louiſe Voillot, fille de Jean Voillot, ſeigneur de Valleroy, &c. premier conſeiller-ſécretaire d'état de S. A, & de Renée de Longeville, de laquelle il n'eut point d'enfans.

LEPOIVRE (Jean), fut annobli par un évêque de Verdun. Porté d'azur, à deux épées poſées en ſautoir, la pointe en bas, & un moulinet d'argent en pal, poſé ſur le tout. Nous avons tiré cet annobliſſement d'un *nobiliaire* qui n'en dit pas davantage; quoiqu'il en ſoit, s'il eſt vrai, il eſt certain que la date en doit être ancienne. Nous allons rapporter ce que dit *Richier* ſur cette famille.

» S'eſt comparu Didier le Poivre, eſcuyer, demeurant à Mouzeville, lequel » m'a dict eſtre fils de Jean le Poivre & de Lucie Jacquinez; ledict Jean » fils de feu Anthoine le Poivre, & de damoiſelle Reine Bigorgne; pour » vérification de ſa deſcente de nobleſſe, m'auroit produict un ample » certificat fait pardevant J. Warin & T. Gerard, notaires jurés au » bailliage de Clermont, y comparant noble homme Touſſainct Perignel, » Jean Humbert & Collin Mirgon, laboureurs demeurants à Mouzeville, » &c. leſquels, par leurs dépoſitions, ont dict avoir veus & connus feu » Anthoine le Poivre, luy vivant lieutenant en la prévôté des Montignons, » & Reine Bigorgne ſa femme, vivre noblement, & eſtre francs & exempts » de toutes tailles, &c. le tout plus au loing déclairé en la coppie dudit » certificat cy-produitte. Fait & paſſé audict Mouzeville le 28. ſeptem. » 1577.

» Ledict eſt joint par mariage avec Fremine Henry, deſquels ſeroient iſſus » deux fils; ſçavoir, Jean & Nicolas les le Poivre.

» M'a encore ledict Didier le Poivre, dict avoir ung frère, appellé Robert » le Poivre, eſcuyer, à preſent faiſant ſa réſidence au village de Gericourt, » bailliage de Vermandois, prévôté de Montfaucon, où il s'eſt marié.

Les témoins qui ſont nommés dans le certificat que *Richier* rapporte, affirment: " Que depuis quatre-vingt-ans ou environ, feu de bonne » mémoire, noble homme Anthoine le Poivre & damoiſelle de Bigorgne » ſa femme... vivoient en l'état de nobleſſe... Que ledict le Poivre, & » ſadicte femme étoient iſſus & ſortis de nobleſſe... pour avoir vu leurs » ayeux... ſuivre & tenir le rang de nobleſſe, &c. " *Voyez Richier en ſa recherche de la nobleſſe du bailliage de Clermont, pag. 32. 36. 136. 215.*

Pierre le Poivre, deſcendant de cette famille, fut colonel d'un régiment de cavalerie au ſervice du duc Charles IV, & commandant de Longwy. Il épouſa Renée Humbert, fille de Jean Humbert, ſeigneur de Hénamenil en partie, conſeiller d'état, &c. & d'Anne Barrois.

LEPRIEUR *dit* L'ALLOUETTE (Jean), fut annobli ſans finances, par lettres du duc Antoine, données le 12. novem. 1527. Porte d'argent, à la faſce de gueules, chargée de trois croix alaiſées d'argent, & accompagnée de trois aiglettes *ou* allouettes éploiées de ſable, deux en chef & une en pointe *Fol. 60. verſ. régiſt. 1527.*

JEAN LE PRIEUR avoit épouſé, par contrat du 22. ſeptembre de la même année, Philippe Claude, fille de Henry Claude, écuïer de cuiſine de la ducheſſe.

LEPRIEUR (Antoine), natif d'Alaumont en Brie, fut annobli par lettres du duc Charles III, expédiées à Nancy le 31. mars 1562. *Ancien nobiliaire.*

ANTOINE LE PRIEUR avoit épouſé Adin Robert, veuve de lui le 2. juin 1600. qu'elle vendit à Antoine le Prieur ſon fils, & à Alizon de Buttigny ſa femme, quelques maiſons & héritages, à charge par les acquéreurs de ſouffrir un paſſage par iceux pour Nicolas Foucault, mari de Chrétienne le Prieur, & Chriſtophe Gayette, époux de Jeanne le Prieur ſes filles. Leurs enfans furent: 1°. Antoine qui ſuit. 2°. & 3°. Chrétienne & Jeanne, deſquelles on vient de parler.

ANTOINE LE PRIEUR, II du nom, fit une acquiſition le 26. février 1605. de Chriſtophe Gayette & de Jeanne le Prieur ſa femme, ſes beau-frère & ſœur. Il épouſa Alizon de Buttigny, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Nicolas, rapporté ci après.

JEAN LE PRIEUR épouſa, par contrat du 28. juin 1629, Chrétienne Boudet, dont il eut Antoine qui ſuit.

ANTOINE LE PRIEUR, III. du nom, épouſa: 1°. Marguerite de Dio; & 2°. N. Lambert, morte ſans enfans. Il eut du premier lit: 1°. François, mort jeune. 2°. Jacques, décédé dans les troupes. 3°. Anne, morte ſans alliance à Vienne-le-Châtel.

NICOLAS LE PRIEUR, ſecond fils d'Antoine le Prieur II du nom, & d'Alizon de Buttigny, partagea les biens de ſon père & de ſa mère le 8. février 1637. Il avoit épouſé, par contrat du 30. janvier 1629, Marie Barborin, dont il eut: 1°. Jacques, tué au ſiège de la Mothe, & qui avoit épouſé Marie de Condé, qui l'avoit fait père de François & Louis, morts jeunes & de Françoiſe le Prieur. 2°. Jean qui ſuit. 3°. Louiſe, épouſe de Jean de la Porte. 4°. Anne, alliée à N. de Pouilly, ſeigneur de la Tour, &c.

JEAN LE PRIEUR, écuïer, ſeigneur de Roquemont, épouſa, par contrat du 2. ſeptembre 1670, Anne-Marie de S^t. Étienne, fille de N. de S^t. Étienne & de Catherine Saillet *ou* Sorlet, dont il eut: 1°. Barthelemy qui ſuit. 2°. Antoine, mort garçon. 3°. Nicolas. 4°. François-Nicolas, allié à Nicole Broſſart, dont il eut Claude. 5°. Anne, mariée à N. Binche. 6°. Claude, qui épouſa N. Broſſart.

BARTHELEMY LE PRIEUR, écuïer, ſeigneur de Roquemont, épouſa, par contrat du 3. mars 1697, & célébré à Briey le 15. avril ſuivant, Anne-Marie Mangeon, fille de Jacques Mangeon, écuïer, ſeigneur de la Barre & de Suzémont, & de Jeanne Pinguet, dont il eut: 1°. François, né audit Briey le 8. janvier 1698. 2°. Nicolas. 3°. Joſeph le Prieur.

LEPRUDHOMME. *Voyez* PRUDHOMME (Jean).

LESCAILLE (Henry, Robert & Gérard), frères, & enfans de Jean Leſcaille, demeurant à Lahaicourt, obtinrent permiſſion de ſuivre la nobleſſe de leur mère, deſcenduë d'un nommé Jean Dupont, dénommé noble, par décret du roi René de Sicile, &c. du 13. juin 1501. Portent d'azur, à la croix engrelée d'argent, cantonnée au premier & quatrième d'une poire de bon chrétien d'or; & au ſecond & troiſième d'un éperon d'argent poſé en barre, la molette en haut.

Didier Richier, dit Clermont, pourſuivant-d'armes, rapporte ce qui ſuit.

» Se ſeroit comparu Jehan Bon Henry, archer des gardes de S. A, à tant

» pour

» pour luy que pour Antoine & Robert Leſcaille ſes beaux-frères, enfans » de feu Claude Leſcaille & de Loyſe Maillet, fille de feu Jehan Maillet, » en ſon vivant ſommelier d'échanſonnerie de feu, de très-heureuſe » mémoire le bon duc Antoine, & de damoiſelle Barbe de Neufville, » lequel pour prouver la nobleſſe d'iceulx, m'auroit produict les lettres » ci-après déclairées.

» Une requeſte préſentée aux graces de feu, de très-heureuſe mémoire, le roi » René de Sicile, &c. par les ſuſdits Henri, Robert & Gérard Leſcaille, » demeurans à Lahaicourt, où ils remontrent leur mère être iſſuë d'un » nommé Jehan Dupont leur ayeul, dénommé noble, & par icelle ils » devroient vivre noblement; ce que ledit ſeigneur roi leur octroya, en » faiſant apparoir du contenu de ladite requeſte, que fut en 1501. le 13. » juin ".

» *Item*, une autre requeſte préſentée par Claude Leſcaille, fils dudit Robert » Leſcaille, à feu, de très-heureuſe mémoire, monſeigneur le bon duc » Antoine, où il remonſtre ſes lettres de nobleſſe eſtre perduës & adhirées » par tems de peſte, &c. Vû, ledit bon prince veut & entend qu'il ſoit » maintenu en la nobleſſe de ſes prédéceſſeurs comme ſont les autres » nobles du duché de Bar, &c. Fait à Nancy le 5. mars 1540. Le tout » plus au loing déclairé ès coppies prinſes aux originaux par moi » pourſuivant-d'armes, le 8. àpvril 1582. cy-produictes.

» Du mariage dudit Claude Leſcaille & de ladite damoiſelle Loyſe Maillet, » en ſeroient ſortis deux fils; ſavoir, leſdits Antoine & Robert, & quatre » filles appellées: 1°. Lucie Leſcaille, qui a épouſé Jehan Gaulmé, » demeurant à Louppy-le-Châtel, ci-devant déclairé, deſquels eſt iſſu » un fils appellé Mathieu.

» 2°. Philippe Leſcaille, femme à Charles de Villaret, archer des gardes de » S. A, duquel mariage ſeroit iſſuë une fille appellée Loyſe-Lucie.

» 3°. Claudon Leſcaille, femme à Adrien Quenodon, valet-de-chambre » de monſeigneur le marquis: dont dudit mariage en ſeroient ſorties deux » filles, Loyſe & Marguerite.

» 4°. Françoiſe Leſcaille, femme audit Jehan Bon Henry, archer des gardes » de Sadite Alteſſe: de ce mariage en eſt ſorti un fils; tous leſquels ſe » qualifient de nobles.

» ANTOINE LESCAILLE, fils ainé de Claude, eſt joint par mariage » avec damoiſelle Anne Gaulmé, fille de noble homme Mathieu Gaulmé, » clerc-juré de Louppy & y demeurant, & de Marguerite Roſſelot: » duquel mariage ſont ſortis quatre fils.

» *Item*, m'a produict une lettre en parchemin, ſaine & entière en écriture » & ſceaulx, où il eſt déclairé l'entérinement deſdits décrets de Claude » Leſcaille, faict pardevant Claude de Florainville, eſcuyer, bailli de » Bar, & du conſentement du procureur-fiſcal, ſuivant les lettres » d'entérinement ſur ce faict de la part de meſſieurs les préſidept & gens » des comptes de Bar, &c. le tout plus au long déclairé en ladite patente » que fut faicte & donnée en jugement audit Bar le 5. de janvier 1551, » *ſignée* Pouppart, & ſcellée du ſcel dudit ſieur de Florainville, à » queuë de parchemin pendante, &c. "

ANTOINE LESCAILLE, eut, entr'autres enfans, de ſon mariage avec Anne Gaulmé, Henry Leſcaille, lieutenant en la grande gruërie du duché de Bar, qui épouſa Louiſe Didelot, fille de Claude & de Louiſe Maillet, dont il eut, entr'autres enfans, Jeanne de Leſcaille, épouſe d'Antoine de Fiſſon, ſeign. du Montet, & Marg. de Leſcaille, femme d'Alexan. de la Morre de Bar.

LESCAILLE

LESCAILLE (Jacques de), avocat-fiſcal de S. A. R. au comté de Ligny, & maire de la ville de Ligny, fut annobli par lettres données à Lunéville le 10. avril 1736. " En conſidération des ſervices qu'il a » rendus dans l'exercice de ſes offices, & en toutes les occaſions qui ſe » ſont préſentées pour le ſoutien des droits de la ſouveraineté de S. A. R. » & de ceux du domaine, & dans les différentes commiſſions dont il a » été chargé par le feu duc Léopold I. "

Porte de ſinople, à trois cailles d'or poſées deux & une; & pour cimier une caille de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 56. régiſt. 1736.*

LESCAMOUSSIER (Jacques), fils de Jean Leſcamouſſier & de Catherine Guyot, obtint permiſſion de ſuivre la nobleſſe de ſa mère, par décret d'Antoine duc de Lorraine, du 19. novembre 1521. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roſes d'or, & en pointe d'une étoile de même.

JEAN LESCAMOUSSIER, natif de la ville de Bar, épouſa Catherine Guyot, dont il eut: 1°. Jacques qui ſuit; 2°. à ce que je crois, Jeanne Leſcamouſſier, femme en 1520. de Robert Gervaiſe.

JACQUES LESCAMOUSSIER, ſeigneur de Tonnoy, épouſa Marguerite Briſeur, fille de Georges Briſeur, ſeign. de Virlay, controlleur-général des fortifications & maître des monnoies de Lorraine, & d'Anne Jenin, dont il eut: 1°. Louis qui ſuit. 2°. Gaſpard. 3°. Anne Leſcamouſſier, femme de François de Maizières, ſeigneur dudit lieu, dont elle eut Jacques, François & Françoiſe de Maizières.

LOUIS LESCAMOUSSIER comparut en la recherche de la nobleſſe de Bar, faite par *Richier* en 1581. aux noms de Gaſpard & Anne Leſcamouſſier ſon frère & ſa ſœur, & conjointement avec Catherine, Hélène & Jeanne Leſcamouſſier, mais deſquelles la filiation n'eſt pas rapportée dans ladite *recherche.*

CATHERINE LESCAMOUSSIER étoit veuve en 1581. de noble homme Jacques de Fleury, deſquels ſont iſſus Jacques & Marguerite de Fleury.

HÉLÈNE LESCAMOUSSIER étoit femme en 1581. de Louis Joly de Bar.

JEANNE LESCAMOUSSIER épouſa Louis Petitjean, écuier, demeurant à Jainvillois.

Quoique nous n'euſſions pû trouver, dans les *mémoires* que nous avons ſur ce nom, aucune liaiſon entre ceux dont nous venons de parler & les ſuivans, cependant nous avons cru pouvoir les rapporter ici.

JEAN LESCAMOUSSIER, ſeign. de Sorbey en partie, lieutenant-général du bailliage de Verdun, épouſa Marguerite Pſaume, ſœur de Nicolas Pſaume, évêque de Verdun, avec laquelle il fit repriſes en 1566, conjointement avec Ferry de la Fontaine, prévôt de Marville, pour la part de S. A. & Catherine Hugonel, de ce qu'ils avoient acquis à Sorbey de Claude de Freſnel, ſeigneur de Louppy. Il eut de ſon mariage: 1°. Nicolas, chanoine de Nôtre-Dame de Reims & prieur de Gerbéviller. 2°. Godefroy, chanoine & grand-archidiâcre de Metz. 3°. Jean, chanoine de Hombourg. 4°. Affricain qui ſuit. 5°. Gaſpard, mentionné ci-après. 6°. Marie-Urſule, femme de François de Sapogne. 7°. Valentine, femme d'Alexandre Darlin en 1612. 8°. Pietrequine, épouſe de Nicolas de Heumont en 1604.

AFFRICAIN

Digitized by Google

AFFRICAIN LESCAMOUSSIER, ſeig. de Sorbey, receveur & prévôt de Varennes, paſſa contrat à Marguerite Pſaume ſa mère le dernier août 1598, fit repriſes en 1604. avec Nicolas Godefroy, Jean-Gaſpard, Valentine & Pietrequine ſes frères & ſœurs. Il épouſa Chrétienne de Ville, qui étoit veuve de lui le 26. juil. 1605, qu'elle procéda au partage des biens qui lui étoient échus. Elle ſe remaria en ſecondes nôces à Robert Mangin, ſeigneur de la Bordelle; elle eut de ſon premier lit Nicolas qui ſuit.

NICOLAS LESCAMOUSSIER paſſa contrat le 27. janv. 1624, & épouſa Anne de Vidalle, dont il eut: 1°. Charles qui ſuit. 2°. Élie Leſcamouſſier.

CHARLES LESCAMOUSSIER épouſa, par contrat du 5. févr. 1656. Marie Rutant, & produiſit des preuves de ſa nobleſſe à Clermont le 13. mai 1671.

GASPARD LESCAMOUSSIER, ſeigneur de Sorbey, fils puîné de Jean & de Marguerite Pſaume, fut reçu auditeur des comptes de Bar le 9. décembre 1597, fit repriſes en 1612. tant en ſon nom que comme tuteur des enfans d'Affricain Leſcamouſſier, prévôt de Varennes, ſon frère, & conjointement avec Marguerite Pſaume ſa mère. Il eut pour fils Jacques Leſcamouſſier, reçu auditeur des comptes de Bar par lettres du 21. nov. 1626, ſur la démiſſion de Gaſpard ſon père, qui ſe réſerva l'exercice de cette charge pendant ſa vie. Il y a une famille du même nom qui porte pour armes, d'or, à trois hures de ſanglier de ſable, armées & allumées d'argent; & une autre qui porte de gueules, à un croiſſant montant d'argent, ſurmonté d'une étoile d'or. Nous avons trouvé beaucoup de mémoires ſur ce nom, mais dont nous n'avons pu faire uſage, dans la crainte de nous tromper dans les filiations, leſquelles n'y ſont pas rapportées.

LESCARNELOT (Touſſaint), natif de Sommeilles, prévôté de Bar, licencié ès loix & conſeiller du duc Antoine, fut annobli par lettres de ce prince, expédiées à Bar le 13. août 1524. Porte de gueules, à l'étoile d'or, au chef couſu d'azur, chargé de trois croiſettes recroiſetées d'or. *Fol. 46. verſ. régiſt. 1523. 1527.*

TOUSSAINT LESCARNELOT fut reçu conſeiller-auditeur en la chambre des comptes de Bar le 29. décembre 1509. Il épouſa N. Leſcamouſſier, dont il eut Claude Leſcarnelot, qui épouſa: 1°. Jean de Nancy, ſeigneur de Contriſſon; 2°. Étienne Leſcamouſſier.

LESCARNELOT (Jean), frère du précédent, fut annobli par lettres expédiées le 2. ſeptemb. 1539, & enrégiſtrées à Bar le 7. mars 1543. Porte de gueules, à une molette d'éperon d'or, au chef couſu d'azur, chargé de trois croix recroiſettées au pied fiché d'or. *Fol. 335. régiſt. 1535. 1531. ou table générale des régiſt. tom. 1. fol. 12.*

JEAN LESCARNELOT, ſeigneur de Noyers & Reincourt, paſſa contrat devant *Martin le Marlorat* & *Nicolas Garnier*, notaires à Bar, le 1. février 1548, par lequel noble Touſſaint Leſcarnelot, licencié ès droits, demeurant à Bar, reconnoît que dès environ de Noël de l'an 1529. il a acquis

Digitized by Google

acquis les terres & seigneuries de Noyers & de Reincourt, & que ladite acquisition étoit commune entre lui & ledit Jean Lescarnelot son frère, & que le prix en avoit été paié de leurs deniers communs. Il fit foi & hommage de partie desdites seigneuries à dames Louise & Gabrielle de Stainville, à cause de leur seigneurie de Sommelonne. Il épousa Nicole Millet, dont il eut Claude qui suit.

CLAUDE LESCARNELOT, écuier, seigneur de Noyers & de Reincourt, est nommé dans le procès-verbal de la rédaction de la coutume de Bar en 1579. Le 30. mars de la même année il fit foi & hommage de la moitié de la terre de Bruvery dont il étoit seigneur par sa femme, à François Godet, écuier, seigneur de Vaugencien. Il avoit fait une acquisition le 10. mars 1570. de Haslin de Puisieux, marchand à S^te. Menehould. Il comparut en la *recherche* de la noblesse de Bar, faite par *Richier* en 1581, & fit son testament en 1590, dans lequel il rappelle son père & sa mère. Il avoit épousé: 1°. Marie Xaubourel, veuve de Varnault Collesson, auditeur des comptes à Bar, & fille de Bertrand Xaubourel, controlleur général de Lorraine, & de Françoise Bertrand sa premiere femme; & 2°. par contrat du 27. août 1572, Claude Cauchon, fille de Prudent Cauchon, seigneur de Dampierre, & d'Anne Langault, dame de Bruvery. Il eut du premier lit: 1°. Anne Lescarnelot, mariée à Antoine Bainville. 2°. Jean qui suit. 3°. François, rapporté ci-après. Du second lit sortirent: 1°. Claude, dont on parlera après la postérité de ses frères. 2°. Louise, mariée par contrat du 24. janvier 1601. à Nicolas Fourault, seigneur de Parroy, la Vallée, la Tour, d'Héronville, &c.

JEAN LESCARNELOT, II du nom, seigneur de Noyers & de Reincourt en partie, partagea avec ses cohéritiers, le 29. mai 1598, & avoit épousé Philippe de Mussey, fille de François de Mussey, lieutenant-général du bailliage de Hattonchâtel, dont il eut Jean qui suit.

JEAN LESCARNELOT, écuier, III du nom, épousa, le 27. juillet 1612, Catherine Fourault, *dite* de la Tour, fille de Jean Fourault, *dit* de la Tour, & d'Anne Toignart, laquelle étant veuve fit faire, le 27. février 1632, l'inventaire des biens de Philippe de Mussey sa belle mère. De ce mariage sortirent: 1°. Jean qui suit. 2°. Nicolas. 3°. Philippe Lescarnelot.

JEAN LESCARNELOT, IV du nom, écuier, seig. de Noyers & Reincourt en partie, épousa, par contrat du 24. mars 1645, Marguerite le Noir, fille de François le Noir & de Christienne Lescarnelot, dont il eut: 1°. Claude. 2°. Claudette. 3°. Catherine. 4°. Jeanne. 5°. Marie. 6°. Anne Lescarnelot, pour lesquelles, ainsi que pour eux, ils produisirent les preuves de leur noblesse à Clermont en 1671.

FRANÇOIS LESCARNELOT, second fils de Claude Lescarnelot, épousa Françoise de Villers-le-Prudhomme, qui le 29. mai 1598, étoit tutrice de Christienne & de Jacques Lescarnelot qui suit.

JACQUES LESCARNELOT épousa, par contrat du 20. décembre 1622, une fille du nom & de la même maison que sa mère, & en eut Élisabeth Lescarnelot, alliée à N. de la Pommeraye, dont elle étoit veuve le 16. mars 1671. qu'elle produisit les preuves de sa noblesse à Clermont.

CLAUDE LESCARNELOT, II du nom, écuier, seigneur de Bruvery, de Rapsécourt & de Maffrécourt, & fils aîné de Claude Lescarnelot, seigneur de Noyers, &c. & de Claude Cauchon, étoit sous la tutelle de sa mère le 29. mai 1598. qu'elle partagea avec les enfans du premier lit de son mari. Il épousa: 1°. par contrat du 24. février 1597, Nicole de Paris, & 2°. le 3. février 1602. Madelaine le Febvre, veuve de Jean Godet.

Godet. Il eut du ſecond lit Claude qui ſuit, & ſelon les apparences, Claude Leſcarnelot, épouſe de Claude le Febvre.

CLAUDE LESCARNELOT, III du nom, écuïer, ſeign. de Bruvery, &c. fut mis ſous la garde-noble de ſa mère, par acte qu'elle accepta le 20. novembre 1612. Il épouſa, par contrat du 2. juillet 1628, Madelaine de S^t. Remy, & partagea le 12. juin 1632. avec Claude le Febvre, écuïer, ſeigneur de S^t. Laurent, & Claude Leſcarnelot ſa femme, la ſucceſſion de Claude Cauchon leur aïeule. Ses enfans furent: 1°. Jacques qui ſuit. 2°. Madelaine.

JACQUES LESCARNELOT, écuïer, ſeig. de Bruvery & de Rapſécourt, avocat en parlement, fut mis avec ſa ſœur ſous la garde-noble de ſa mère, par acte du 28. décembre 1635, & n'étoit pas encore marié en 1668.

LESCHICAULT (Thiébault, Jean, Gérard, Robert, Nicolas, Claudon & Bonne), obtinrent relief de nobleſſe par lettres données à Nancy le 1. décembre 1554, contenant: " Qu'ils ſont enfans de feu Jean Leſchicault » de Beury, homme noble, mais qui avoit dérogé, aïant exercé la » marchandiſe à Bar, & ledit Jean Leſchicault, fils de Pierre Leſchicault, » *dit* de Beury, fils de Jean Leſchicault, demeurant à Troyes, & inhumé » en la parroiſſe dudit lieu; " & pour preuve de ladite nobleſſe, ils rapportent une ſentence contradictoire donnée en 1497. contre le procureur du roi à Troyes, par laquelle Jean & Pierre les Leſchicault, *dits* de Beury, furent déclarés nobles. *Fol. 250. régiſt. 1553. 1554.* Il n'eſt pas fait mention d'armoiries dans leſdites lettres, mais *Richier en ſa recherche* de la nobleſſe du bailliage de Bar, dit qu'ils portent d'azur, à une étoile d'or, au chef d'argent chargé de trois merlettes de ſable.

THIÉBAULT LESCHICAULT, fils aîné de Jean Leſchicault, épouſa Jeanne Gatinois, dont il eut: 1°. Jean. 2°. Nicolas. 3°. Abraham. 4°. Iſaac Leſchicault.

JEAN LESCHICAULT, lieutenant-général du bailliage de Clermont, & ſecond fils de Jean Leſchicault, épouſa Claire de Condé, dont il eut: 1°. Claude; & 2°. Antoine Leſchicault, conſeiller d'état de S. A, qui épouſa Suzanne de la Saulx, fille de N. de la Saulx, ſeigneur d'Aſſléville.

GÉRARD LESCHICAULT, troiſième fils de Jean Leſchicault, épouſa Catherine Leſcoſſois, dont il eut, entr'autres enfans, Jean Leſchicault.

NICOLAS LESCHICAULT, cinquième fils de Jean Leſchicault, épouſa Jeanne Thierion, dont il eut: 1°. Alexandre. 2°. Balthazard qui ſuit.

BALTHAZARD LESCHICAULT épouſa Jeanne de Légliſe, avec laquelle il vivoit le 12. novembre 1600, ainſi qu'il ſe voit par un acte de ce tems, & en eut Jean Leſchicault, qui fut reçu conſeiller-auditeur en la chambre des comptes de Bar le 2. mars 1646, & qui avoit épouſé Madelaine des Camus. Quelques *mémoires* diſent que cette famille eſt éteinte.

LESCOSSOIS (François), natif de Rambercourt-aux-Pots, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 16. novembre 1554. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois faſces de léopard d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier deux pennes de l'écu iſſantes d'un torti d'or, d'azur & d'argent. *Fol. 212. verſ. régiſt. 1553. 1554.*

Digitized by Google

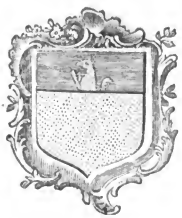

LESCURE (Abraham-Louis), lieutenant-général du bailliage de l'évêché de Metz à Vic, & nommé ſubdélégué des intendant & commiſſaire du R. T. C. pour régler avec ceux de Son Alteſſe Royale, les conteſtations au ſujet des bois dépendans des ſalines ſituées ſur la route de Metz, fut annobli par lettres du duc Léopold I, données à Lunéville le 27. juin 1725. Porte d'or, au chef d'azur, chargé d'un écureuil naiſſant d'or; & pour cimier l'écureuil de l'écu. *Fol. 43. verſ. régiſt. 1725. 1726. coté trentième régiſt.*

LESCUT (Louis de), ſécretaire du duc Antoine, fut annobli par lettres de ce prince du 6. ſeptembre 1516. Porte d'or, au lion de ſable, armé & denté d'argent, chargé ſur l'épaule d'un écuſſon de même. *Fol. 127. régiſt. 1513. 1517.*

LOUIS DE LESCUT, natif de Nancy, fut ſucceſſivement pourvu d'un office de tabellion en la ville & prévôté de Nancy, vacant par la mort de Jacq. Sarrazin, le 12. octo. 1503. *Fol. 52. rég. 1502. 1505*; retenu ſécretaire de S. A. le pénultième avr. 1504. *Fol. 82. idem rég.* & enfin pourvu de l'office de lieutenant de bailly de ladite ville, après la mort de Jean Herman, par lettres du 9. octob. 1518. Il épouſa Iſabillon Guerin, fille de Claude Guerin, arbaleſtrier du duc de Lorraine, puis concierge de l'arſenal de Nancy, & d'Idotte Chabrine: elle étoit veuve le 22. mai 1556, qu'elle obtint ſix cens frans de rente ſur les ſalines de Dieuze, tant pour elle que pour Jean & Nicolas de Leſcut ſes fils, & Jacques Menuſſeau ſon gendre. De ce mariage ſortirent: 1°. Claude de Leſcut, mort jeune. 2°. Jean qui ſuit. 3°. Nicolas rapporté ci-après. 4°. Anne, épouſe de Joachim des Fours, ſeign. de Mont; & 5°. Barbe de Leſcut, mariée 1°. à Gérard Valthier, ſeigneur de Sivry, Brouſſet, &c. capitaine de Bouconville; 2°. à Jacques Menuſſeau, conſeiller d'état de Son Alteſſe; & 3°. à Jean du Hautoy, ſeigneur de Luſy.

JEAN DE LESCUT, ſeig. de Pixerécourt, fut d'abord tabellion à Nancy, puis pourvu, par commiſſion, de l'office de lieutenant de bailly & greffier des aſſiſes de Nancy, pour exercer pendant la maladie ou l'abſence de ſon père, par lettres du 24. ſeptem. 1541. *Fol. 190. v. rég. 1546. 1549.* Il fut enſuite confirmé dans l'office de lieutenant de bailly de Nancy, par lettres du 20. février 1548, & enfin nommé auditeur des comptes de Lorraine, le 5. mai 1563. pour occuper, en ordre utile, la première place vacante. Il avoit épouſé: 1°. par contrat du 17. octobre 1534, Mayelle de Burges, fille de Jean de Burges, controlleur-général de Lorraine, & de Claude d'Eumont ſa première femme, laquelle mourut en 1552, & fut inhumée en la chapelle des trois Rois aux cordeliers de Nancy; & 2°. Barbe le Clerc, dame de Communières & Xiraucourt, fille de Claude le Clerc, ſeig. d'Érize, S^t. Dizier & Pulligny en partie, & de Catherine de Trèves. Il teſta le 3. mars 1581, & ſa ſeconde femme le 4. mai 1596. Il eut du premier lit: 1°. Jean qui ſuit; & 2°. Nicolas, eccléſiaſtique. Du ſecond lit ſortirent: 1°. Barbe de Leſcut, mariée par contrat du 8. juin 1575. à Balthazard de Rennel, ſeigneur de Brin, Jarville, &c. conſeiller d'état & préſident de Lorraine, mort le 16. novembre 1637, âgé de quatre-vingt cinq ans. 2°. Claude, alliée: 1°. à Perrin Leſcuyer, ſeigneur

Digitized by Google

ſeigneur de Remeſnil, &c. conſeiller d'état, dont elle étoit veuve le 19. juillet 1596. qu'elle partagea les biens de Barbe le Clerc ſa mère, avec ſes deux ſœurs; & 2°. par contrat du 11. juin 1598, à Jacob Rutant, conſeiller d'état & préſident des grands-jours de S^t. Mihiel; & 3°. Eliſabeth de Leſcut, première femme d'Antoine de Bermand, ſeig. d'Uzemain, conſeiller d'état & auditeur des comptes de Lorraine.

JEAN DE LESCUT, ſeigneur de Pixerécourt & S^t. Germain, licencié ès loix, & conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, en ſurvivance de ſon père, par lettres données à Nancy le 28. juillet 1569, fonda le 7. janvier 1588, en l'égliſe des dominicains de Toul, une meſſe ſous l'invocation du S^t. Nom de Jéſus, laquelle devoit être dite tous les mardis de l'année en la chapelle du S^t. Sépulchre, & d'autres prières, pour leſquelles il donna à ladite égliſe cinquante-ſept livres de rente & ſept chapons, à prendre ſur pluſieurs de ſes héritages. Il épouſa Jeanne le Poignant, fille de Jean le Poignant & de Philippe Warin, de laquelle il n'eut point d'enfans.

NICOLAS DE LESCUT, 3e fils de Louis de Leſcut & d'Iſabillon Guerin, fit reprîſes le 7. mars 1548. pour la ſeigneurie de S^t. Germain. Il fut ſucceſſivement conſeiller-ſécretaire d'état des ducs de Lorraine Antoine, François I & Charles III; il fut envoié par le premier de ces princes vers l'empereur Charles V pour le traité conclu à Nuremberg le 26. août 1542, dans lequel il eſt qualifié docteur ès loix. Il fut enſuite pourvu d'un office d'auditeur des comptes de Lorraine, par lettres du 20. mai 1552; & épouſa Claude le Clerc, ſœur de la femme de Jean de Leſcut ſon frère, de laquelle il n'eut point d'enfans. On trouve au *tréſor des chartres* une copie du 26. janvier 1640, ſignée *Colin & Perrin*, des lettres de l'empereur Charles V, portant conceſſion à Nicolas de Leſcut conſeiller-ſécretaire du duc Antoine, du titre de *comte Palatin du palais de Latran, & de ſa cour impériale*, avec pouvoir de créer des notaires & tabellions, & jouir des autres attributs attachés à ce titre..... Leſdites lettres données à Spire le 20. mai 1544. *Layette d'annobliſſemens à la lettre* L, *numero* 142.

Les mémoires ſur cette famille nous aïant manqués, nous n'avons pu conduire plus loin ſa généalogie. Au reſte, nous n'ignorons pas qu'il ne s'en trouve quelques-autres dont les commencemens ſont un peu différens de celle que nous venons de rapporter; mais comme nous n'avons rien vu de poſitif là-deſſus, & qu'au contraire l'annobliſſement eſt certain, nous avons cru pouvoir partir de cette époque, ſans cependant prétendre porter aucun préjudice aux titres plus anciens qui pourroient ſe trouver, & qui ne nous ont pas été communiqués.

LESCUYER (Nicol *ou* Nicolas), licencié ès loix, clerc-juré & receveur de la ville d'Étain, dès le tems du duc René, fut annobli par lettres données à Bar le 1. mai 1513. Porte d'or, à trois chevrons d'azur, accompagnés en chef de deux étoiles de gueules. *Fol. 222. régiſt. 1510. & 1514.*

Digitized by Google

LESCUYER (Jean), demeurant au ban de Gorze, fut annobli par lettres d'Antoine duc de Lorraine, données le 6. octobre 1525, à la prière & requête d'Alexandre Guyot, préſident de la chambre des comptes de Bar, dont il avoit épouſé la nièce. Porte d'azur, à trois chevrons d'argent, accompagnés en chef de trois croiſſans d'or. *Fol. 185. régiſt. 1523. 1527.* Les deſcendans de cette famille ne portent que deux croiſſans au lieu de trois.

JEAN LESCUYER avoit épouſé Marguerite Liétaire, dont il eut : 1°. Roch qui ſuit. 2°. Marguerite Leſcuyer, épouſe de Jean de Gorcy, ſeigneur dudit lieu, capitaine-prévôt d'Étain, &c.

ROCH LESCUYER, demeurant à Bar, épouſa Barbe Paviette, veuve de Louis du Puy, dont il eut : 1°. Claude, curé de Bar. 2°. Charles, capitaine-prévôt, gruyer & receveur de la Chauſſée, par lettres du 9. novemb. 1588, & qui épouſa N. Aſſelin, fille de noble Jacques Aſſelin, capitaine-prévôt, gruyer & receveur dudit lieu. 3°. Alexandre qui ſuit. 4°. Marguerite, alliée : 1°. à Joachim Baudouin, receveur de Pont-à-Mouſſon. 2°. à N. Bonœil *ou* le capitaine Benoît, lieutenant de l'artillerie de Lorraine, & qui en eut pluſieurs enfans. 5°. Françoiſe, femme de Jacques Bouvet; & 6°. Lucie Leſcuyer, qui épouſa, par contrat paſſé à Bar le 8. janvier 1577, Antoine de Combles, écuier, conſeiller du Roi au bailliage & ſiège préſidial de Vitry-le-François.

ALEXANDRE LESCUYER, prévôt de Fraine, ſeigneur de Manheulle & Hennemont, épouſa Urſule *ou* Nicole Leſcoſſois, dont il eut : 1°. Claude Leſcuyer, ſeigneur de Manheulle, capitaine-prévôt, gruier & receveur de la Chauſſée, par lettres expédiées à Nancy le 26. avril 1626, ſur la réſignation de Charles Leſcuyer ſon oncle, & mort ſans alliance. 2°. N. femme de Nicolas Roder, ſeigneur de Jubainville. 3°. Claire, mariée à Charles Boufinard, conſeiller en la cour du parlement de S^t. Mihiel. 4°. Catherine *ou* Jeanne Leſcuyer, alliée à Jacques Bournon, conſeiller au parlement de S^t. Mihiel.

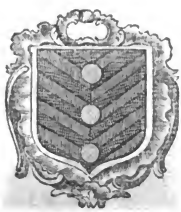

LESCUYER (Thierrion), demeurant à Parey-en-Voivre, fut annobli par lettres du duc Antoine, données le 4. juillet 1539. Porte parti, cottcé en bande, & contre-cottcé en barre de gueules & de ſable de dix pièces de l'un en l'autre, chargé de trois oranges ou beſans d'or, poſés en pal ſur le tout. *Fol. 318. régiſt. 1535. & 1541, ou table générale des régiſt. tom. 1. fol. 12.*

THIERRION LESCUYER, ſeigneur de Craincourt, natif de Parey-en-Voivre, épouſa Didette de Guenneville, dont il eut : 1°. Blaiſe qui ſuit. 2°. Jacquemin demeurant à Parey, qui comparut à la recherche des nobles du Barrois, faite par *Richier* en 1581, & qui ne laiſſa que deux filles; ſavoir, Mariette, épouſe de Hué de Strepigny, ſeigneur de Gorcy en partie; & Claude Leſcuyer, mariée à Philippe Ranconnel, archer des gardes de S. A, avec lequel elle vivoit en 1581. 3°. Sibille Leſcuyer, femme de Jean Malclerc de Sommerviller.

BLAISE LESCUYER, ſeigneur de Hannonville-ſous-les-Coſtes, licencié ès droits, lieutenant-particulier du bailliage de S^te. Menehould, puis conſeiller d'état de S. A. & lieutenant-général du bailliage de S^t. Mihiel, fut l'un des députés du grand duc Charles pour aſſiſter de ſa part aux conférences

Digitized by Google

conférences tenuës à Paris en 1570. au ſujet des droits régaliens du duché de Bar. Il épouſa : 1°. Jeanne de Viller-en-Voivre ; & 2°. N.. Il eut du premier lit : 1°. Perrin qui ſuit ; & 2°. Lucie Leſcuyer.

PERRIN LESCUYER, ſeign. en partie de Remeſnil & de Hannonville-ſous-les-Côtes, conſeiller de S. A, lieutenant-général au bailliage de S^t. Mihiel & garde du ſcel dudit lieu, vivant en 1591, épouſa Claude de Leſcut, fille de Jean de Leſcut, ſeigneur de Pixerécourt, & de Barbe le Clerc, dame de Communières. Il mourut ſans enfans, & laiſſa tous ſes biens à ſa femme, qui par contrat du 11. juin 1598, ſe remaria à Jacob Rutant, conſeiller d'état & préſident de la cour ſouveraine des grands-jours de S^t. Mihiel. *Voyez Richier en ſa recherche de la nobleſſe du bailliage de St. Mihiel, page 33. verſo. 93. verſo.*

LESPÉE (Demenge), gouverneur des ſalines de Marſal, fut annobli par lettres données le 16. novembre 1539. Porte d'azur, à une faſce d'or, ſurmontée en chef d'une étoile de même. *Tréſor des chartres, fol. 348. verſ. régiſt. 1535. 1541,* ou *table générale des régiſt. tome 1. fol. 12. verſo.*

DEMENGE LESPÉE, fils de Mathieu Leſpée, maïeur & capitaine de Moyenvic, & d'Iſabelle d'Ambrey, avoit épouſé Agnès Boucher, fille de Gerard Boucher & d'Agnès Mélian, dont il eut Jenon Leſpée, femme : 1°. de Gerard Champenois, conſeiller des ducs Antoine, Franç. & Charles, ſur-intendant des ſalines & auditeur des comptes de Lorraine ; & 2°. Bertrand Xaubourel, controlleur-général de Lorraine, dont elle fut ſeconde femme. Pluſieurs mémoires diſent que Jenon fut fille unique, d'autres lui donnent encore une ſœur nommée Iſabillon de Leſpée, mariée : 1°. à Nicolas Poirot. 2°. à Jacques Raulet, boutavant de la ſaline de Moyenvic.

LESPÉE (François de), demeurant à Charmes, fut annobli par lettres du grand duc Charles, expédiées à Nancy le 1. juin 1595. " En conſidération » des ſervices de feu Nicolas Louys, receveur de Charmes, duquel ledit » François de Leſpée avoit épouſé la fille, nommée Adeline Louys ". Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef de deux croix recroiſettées au pied fiché d'or, à l'épée d'argent garnie d'or miſe en pal, la pointe en haut & brochant ſur le tout ; & pour cimier deux pennes d'argent, d'or & d'azur. *Fol. 85. verſ. régiſt. 1595.*

FRANÇOIS DE LESPÉE avoit épouſé, comme nous venons de le dire, Adeline Louys, dame de S^t. Valier en partie, laquelle, dans ſon teſtament paſſé le dernier jour de mars 1645. pardevant *Thieriet*, tabellion à Charmes, rappelle Jean-Philippe ſon petit-fils, fils de Jean, & Adeline, Pierre & Nicolas auſſi ſes petits-fils, enfans de Nicolas de Leſpée. De ce mariage ſortirent : 1°. Jean qui ſuit. 2°. Nicolas, qui épouſa Marguer. Grandmaire, fille de Pariſot Grandmaire, prévôt d'Épinal, & d'Éliſab. d'Ardennes, veuve en 1673, dont il eut Adeline, Pierre & Nicolas de Leſpée, écuïer, demeurant à Lebeuville, qui épouſa Henriette Malcuit, avec

Digitized by Google

avec laquelle il vivoit en 1699. 3°. Franç. prêtre & curé de Tantimont, doien du Xaintois.

JEAN DE LESPÉE, d'abord avocat au siége bailliager de Nancy, puis juge assesseur au bailliage de Mirecourt, & enfin conseiller d'état, nâquit au mois de septembre 1593. Il épousa Anne le Begue, fille de Vian-Pistor le Begue, seigneur de Germiny en partie, conseiller-secretaire d'état, & d'Anne Serre, dont il eut Jean-Philippe qui suit.

JEAN-PHILIPPE DE LESPÉE, écuïer, seign. en partie de Germiny & des voueries de Crespey & de Viterne, demeurant à Velle-sur-Moselle, nâquit en 1533. Il épousa, par contrat du 3. févr. 1666, Anne Nottaire, fille de Claude Nottaire, auditeur des comptes de Lorraine, & de Jeanne Serre, dont il eut: 1°. François-Paul qui suit. 2°. Anne-Françoise, épouse de Remy de Ravinel, seign. de Domjulien & de Girauvilliers, conseiller d'état ordinaire & des finances de S. A. R. 3°. Élisabeth, mariée par contrat du 17. juillet 1699, à Louis-Joseph de S^t. Privé, chevalier, seigneur d'Arrigny & des Petites-Costes en Champagne, capitaine de cavalerie pour le service de France. 4°. Marie, alliée au mois de décemb. 1699. à Nicolas Faugières, seign. de Vazeilles, commissaire des troupes de S. A. R; & 5°. Jeanne de Lespée, née en 1680, & mariée à Charmes en 1700. à Louis-Balthazard de Leisquevin de Baconval, chevalier, seigneur de Vroncourt en Bassigny.

FRANÇOIS-PAUL DE LESPÉE, écuïer, seigneur de Germiny en partie & autres lieux, prévôt, gruier & chef de police à Charmes en 1703, fit reprises le 27. février de la même année pour ce qu'il tenoit en la haute, moienne & basse justice du village d'Essegney, mouvant & relevant de la châtellenie de Mirecourt, & le quart en un gagnage au village de Lebeuville, mouvant & relevant de la châtellenie de Châtel-sur-Moselle. Il partagea la succession de son père le 20. avril 1698, & avoit épousé Marie-Charlotte Chevalier, fille d'Antoine Chevalier, prévôt du marquisat de Haroué, & d'Anne-Marie Alba, laquelle se remaria en secondes nôces à Nicolas-François Parisot, conseiller en la cour souveraine de Lorraine. De ce mariage sortit N. de Lespée qui suit.

N. DE LESPÉE a épousé Barbe Trompette, de laquelle est né Joseph-François de Lespée, officier dans l'Isle de France, & qui a épousé N... Berauville de Villandré.

LESPINETTE. *Voyez* ESPINETTE (Jean).

LETHEILLER. *Voyez* THEILLER, *ou* le THEILLER (Pierre).

LEVAIN (Martin), dameurant à Brainville, sénéchaussée de Bourmont, bailliage de Bassigny, & issu de noblesse du côté maternel à cause des maisons de Combles & de Simony, fut annobli à la requête du duc du Maine, par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 23. février 1580. Porte d'azur, à la fasce vivrée *ou* chevronnée de trois pièces d'or, environnée de trois roses de même, deux en chef & une en pointe, l'écu bordé, denteléd'argent; & pour cimier une rose d'or accompagnée d'une panache d'azur & d'argent, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 50. verf. régist. 1580.*

MARTIN

MARTIN LEVAIN, seigneur d'Hacourt en partie, obtint permission de quitter le surnom de Levain & de prendre celui d'Hacourt, par lettres de S. A. données à Nancy le 22. mars 1599. *Fol. 5. régist. 1593. 1596.*

Il épousa Claire Mouginot, & en eut Ferry qui suit.

FERRY D'HACOURT, substitut du procureur-général au comté de St. Mihiel, épousa en 1608. Anne Bourgeois, fille de Jean Bourgeois, conseiller d'état & procureur-général de la cour de St. Mihiel, & de Jeanne Bouvet, & en eut Michel qui suit.

MICHEL D'HACOURT, avocat à St. Mihiel, épousa en 1652. Marguer. Faillonet, fille de François Faillonet, prévôt de Hattonchâtel, & de Reine Lornet, que je crois sa seconde femme, & en eut Ferry qui suit.

FERRY D'HACOURT, II du nom, avocat en parlement, s'allia en 1682. à Anne-Nicole de Fligny, dont il eut : 1°. Nicolas d'Hacourt, avocat au parlement, qui épousa Barbe Simonin, fille de Frider. Simonin, conseiller au bailliage de St. Mihiel, & de Françoise Barrois. 2°. N. d'Hacourt.

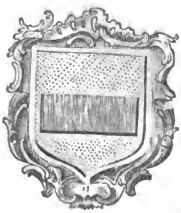

LEVEL *ou* LEVÉEL (Nicolas), natif de St. Nicolas, fut annobli par le duc Charles III le 23. avril 1525. Porte d'or, à une fasce racourcie de gueules; & pour cimier une tête & col de bœuf d'or entre deux pennes, la première de gueules, parti d'or, & la seconde de gueules, écartelé d'or. *Fol. 140. régist. 1526.*

LEVONCOURT. *Voyez* HANNEL (Pierre).

LEVRECHON (Jean), natif de Chardogne, au bailliage de Bar, médecin ordinaire de S. A, fut annobli par lettres données le 14. octob. 1601. Porte d'azur, à trois pommes de pin d'or posées deux & une, & une étoile d'argent mise en cœur. *Fol. 46. régist. 1602.*

Les Lettres de Charles duc de Lorraine, portant mandement aux gens de son conseil & des comptes de Bar de procéder à l'enrégistrement de celles de noblesse accordées à Jean Levrechon, sans finances, sont du 9. mars 1602. *Layette cottée annoblissemens, num. 144.*

LEVRIER (Guillaume-Joseph), fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 15. octobre 1724. "En considération des longs services rendus » à S. A. R. madame la duchesse royale dès son bas-âge, pendant trente-» cinq ans & jusqu'à sa mort, par Joseph Levrier, natif de Bruxelles, » père dudit Guillaume-Joseph, en qualité de son premier valet-de-» chambre, & par ceux qu'Anne-Charlotte Fierre lui a pareillement » rendus pendant l'espace de trente-cinq ans, & qu'elle continuë de lui » rendre en qualité de première femme de chambre; & aiant égard aux » vertus & belles qualités qui se trouvent en la personne dudit Guillaume-» Joseph Levrier leur fils, élevé près du prince Clément-Léopold de

» Lorraine,

Digitized by Google

» Lorraine, avec lequel il auroit étudié & fait ſes exercices avec tant de » ſuccès, que S. A. R. l'auroit jugé digne de remplir la charge d'écuïer » de l'académie - roiale qu'il lui a conféré, & qu'il a quitté pour aller » en Allemagne apprendre le métier de la guerre en qualité d'officier, &c." Porte d'azur, au levrier d'argent colleté de gueules, bordé, bouclé & couronné d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles d'azur; & pour cimier le levrier de l'écu. *Fol. 13. régiſt. 1724. 1725.*

GUILLAUME-JOSEPH LEVRIER mourut colonel-commandant du régiment de François-Lorraine, infanterie.

LHOSTE (Bertrand), demeurant à Han-ſur-Meuſe, proche S^t. Mihiel, fut annobli par lettres du comte de Vaudémont, tuteur du duc Charles III, données à Nancy le 22. novembre 1554. Porte d'or, au chevron endenté de gueules, accompagné de trois croix patées d'azur, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une croix de l'écu entre deux pennes palées & contrepalées aux métail & couleurs dudit écu. *Tréſ. des chart. fol. 268. régiſt. 1553. 1554.*

BERTRAND LHOSTE avoit épouſé Mayon Beufvin, dont il eut Noël Lhoſte.

LHUILLIER (Dominique), natif de Moyemont, lieutenant-colonel d'infanterie dans les troupes de S. A, fut annobli par lettres expédiées à Bruxelles le 17. janvier 1646, vérifiées le 4. ſeptembre ſuivant, & contenant: " Que pendant treize années de ſervices qu'il a rendus dans » les armées, y aïant eu quatre compagnies, tant de cavalerie que » d'infanterie, & en la conduite d'icelles rendu des preuves ſi infaillibles » de ſon courage en toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées, qu'il a » donné lieu à S. A. de ſe repoſer ſur lui de deux poſtes des deux plus » importantes places de ſon obéiſſance, au tems qu'elle a jugé être le plus » néceſſaire d'y avoir une perſonne de conduite & d'expérience pour » réſiſter à la force des ennemis qui y vouloient entreprendre, & où il » s'eſt comporté de ſorte qu'il a donné à Sadite A. toute ſatisfaction, &c".

Porte d'azur, à une bande d'argent, chargée de trois olives de ſinople; & pour cimier un dextrochère tenant une branche d'olivier au naturel. *Recueil de patentes originales de nobleſſe.*

DOMINIQUE LHUILLIER, colonel d'infanterie, & ſucceſſivement gouverneur de Bitche, Hombourg, Neufchâteau & Landſtoul, étoit frère de François Lhuillier, vivant en 1652. Il obtint de S. A. l'hérédité de la capitainerie de Spitzemberg, en indemnité de ce qu'il avoit été fait priſonnier trois fois à ſon ſervice, & s'étoit racheté à grands frais. Il épouſa Marg. de Bar, ſœur de l'inſtitutrice des dames du S^t. Sacrement, dont il eut: 1°. Nic. qui ſuit. 2°. Françoiſe, mariée en 1652. à Claude Gauthier, ſeigneur de Vienville, gentilhomme ordinaire de Gaſton de France, duc d'Orléans, capitaine & prévôt de S^t. Diez. 3°. Marguerite Lhuillier, mariée à Gérard de la Grandmaiſon, capitaine au régiment de Lhuillier.

NICOLAS LHUILLIER, ſeig. de Spitzemberg, Vauzel, S^t. Marcel, &c. écuïer ordinaire de Son Alteſſe Royale madame la ducheſſe d'Orléans, épouſa

épouſa Charlotte-Thérèſe de Caſtres, d'une maiſon illuſtre, par contrat paſſé devant le Vaſſeur & le Lorge, notaires au Châtelet de Paris, le 14. janvier 1670. Il eut de ſon mariage: 1°. Charles-Léopold qui ſuit. 2°. Marie. 3°. Madelaine. 4°. Catherine, religieuſe à Malnoue. 5°. Éliſabet. Françoiſe Lhuillier, épouſe de Paul-Benoît, chevalier, comte de Braque, gouverneur d'Auxerres, intendant & controlleur-général des écuries & livrées de la maiſon du roi.

CHARLES-LÉOPOLD LHUILLIER, ſeigneur de la capitainerie de Spitzemberg, & capitaine d'infanterie, épouſa Anne Florentin, dont il eut ſix enfans; ſçavoir, 1°. Catherine, religieuſe du S^t. Sacrement. 2°. Jeanne, carmelitte. 3°. Touſſaint, mort capitaine au ſervice de l'empereur. 4°. Anne, mariée à Charles-Hyacinthe Hugo. 5°. Gertrude, fille. 6°. Urſule, mariée à Ange du Teil, capitaine au régiment Royal d'Artillerie.

LHUILLIER (Jacques), fut annobli par lettres du duc Charles IV le 22. avril 1661. Porte d'azur, à un château d'argent, ou à un fort de deux tours d'argent maſſonnées de ſable, la dextre enflammée d'or, fouettée de gueules, & en pointe une mer d'argent; & pour cimier un homme ſauvage au naturel, tenant ſur ſon épaule une maſſe d'or. Celui-ci, ainſi que le précédent, étoient de Moyémont, & lieutenant-colonel. *Nobiliaire manuſcrit.*

LINON (Nicolas), fut annobli par lettres de Charles IV, expédiées le 8. juillet 1668. Porte de gueules, à la faſce d'argent, ſurmontée en chef d'une levrette de même; & pour cimier la levrette de l'écu, le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

LIS (Jacques du). Comme cet *annobliſſement* eſt rapporté par la plus grande partie des hiſtoriens des trois derniers ſiècles, avec les circonſtances qui y donnèrent lieu, nous nous contenterons de dire ici que:

JACQUES DU LIS, originaire de Domremy-ſur-Meuſe, & qui ſe nommoit auparavant Jacques d'Arc *ou* d'Ay, nom qu'il plût au roi de changer en celui du Lis, fut annobli conjointement avec Iſabelle Romée ſa femme, & Jacquemin, Jean, Pierre & Jeanne d'Arc *ou* du Lis, *dite* la Pucelle d'Orléans, leurs enfans, par lettres-patentes de Charles VII, roi de France, données au mois de décembre 1429. Porte d'azur, à l'épée d'argent miſe en pal & la pointe levée, aïant la croiſée & la pomme d'or, ſoutenant une couronne, & accompagnée de deux fleurs de lis de même.

Digitized by Google

JEAN D'AY, *ou* D'ARC, bailli du Vermandois, & capitaine de Chartres, avoit en 1454. cent vingt livres de penſion, ainſi qu'il ſe voit par les régiſtres de la chambre des comptes.

PIERRE DU LIS ſon frère en avoit autant en la même année, & le duc d'Orléans lui donna l'Iſle-aux-Bœufs, contenant deux cens arpens dans la rivière de Loir, pour en jouir lui & Jean du Lis ſon fils, leur vie durant; ladite donation faite le 26. juillet 1443, emploiée dans un compte de l'an 1444, & dans un autre de 1456. Il épouſa Jeanne de Proville, dont il eut: 1°. Jean du Lis. 2°. Cather. du Lis, épouſe de Franç. de Villebreſme, receveur du domaine d'Orléans, originaire de la ville de Blois. 3°. Henriette du Lis, mariée à Étienne Hordal. 4°. Hadvige, épouſe d'Étienne Haldat. 5°. Catherine, épouſe de Georges Haldat, capitaine d'infanterie au ſervice de France. *Voyez* HALDAT & HORDAL.

LISLE (Jean de), licencié ès loix, conſeiller du grand duc Charles III, & lieutenant-général du bailliage du Baſſigny, fut annobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 8. juin 1572. Porte d'azur, au chevron d'or, chargé de trois croix pommetées ou treſflelées de gueules, & accompagné de trois têtes de licorne d'argent; & pour cimier une croix de l'écu entre deux pennes, la première d'or, la ſeconde palée & contrepalée de ſix pièces d'argent & d'azur, iſſantes d'un torti d'or, d'azur, d'argent & de gueules. *Fol. 119. régiſt. 1571. 1572.* Selon les *mémoires domeſtiques* de cette famille, elle tire ſon origine du Baſſigny, où elle vivoit & s'alliroit noblement cent ans avant ſon annobliſſement.

JEAN DE LISLE, conſeiller d'état, par lettres du 18. juin 1592, & lieutenant-général du bailliage du Baſſigny, mourut le 8. nov. 1602. Il épouſa: 1°. Marie Barnet, avec laquelle il fit ſes repriſes en 1583, & fille de Jean Barnet, ſeigneur de Pulligny, &c. conſeiller-ſécretaire d'état de Son Alteſſe, & auditeur des comptes de Lorraine, & de Marie de la Ruelle. 2°. Marg. d'Audenet, laquelle fit ſes repriſes, tant en ſon nom que comme ayant la garde-noble de Joſeph, Adam & Gabr. de Liſle ſes enfans, pour ce que feu ſon mari avoit acquis; ſavoir, la ſeig. dite de S^t. Germain, conſiſtante en pluſieurs droits de fiefs, ſis à Bourmont, Brainville, S^t. Thiébaut, & lieux mouvants de la Mothe & Bourmont. Elle épouſa en ſecondes nôces N. Royer, & mourut à Brainville le 18. ſept. 1612. De ſon premier lit ſortit Louiſe de Liſle, femme de Claude-Marcel Remy, procureur-général de Lorraine; & du ſecond lit vinrent: 1°. Adam qui ſuit. 2°. Joſeph rapporté ci-après. 3°. Gabrielle de Liſle, mariée à Henri de Roncourt, ſeign. de Malaincourt, conſeiller d'état en la cour ſouveraine de Lorraine, & qui étant veuve fonda en 1667. le couvent des religieuſes annonciades de Bourmont.

ADAM DE LISLE, ſeigneur de Maiſoncelle, &c. ſervit d'abord en Allemagne, & ſe trouva à la bataille de Prague le 8. novembre 1620. Il revint enſuite en Lorraine où il fut fait capitaine d'infanterie au régiment de Clinchamps, par brevet du 12. août 1633, & mourut à Bourmont le 24. juin 1668. Selon quelques *mémoires* il avoit épouſé N. Levain, *dite* d'Hacourt, mais ceux de cette famille lui donnent pour femme

Anne

Anne de Muſſey, morte à S^t. Mihiel en 1704, âgée de quatre-vingt-dix-huit ans, & fille de Jean de Muſſey, conſeiller d'état, lieutenant-général du bailliage de Hattonchâtel, & de N. la Plume ſa première femme. De ce mariage ſortirent onze enfans, deſquels il ne reſta que Charles-Alexis qui ſuit.

CHARLES-ALEXIS DE LISLE, ſeigneur de Maiſoncelle, &c. nâquit à Bourmont le 28. mai 1646, & mourut à S^t. Mihiel le 12. mars 1718. Il avoit épouſé, par contrat du 22. juillet 1674, Anne-Marie du Bois de Riocourt, morte à Bourmont le 11. mars 1743, âgée de quatre-vingt-treize ans, & fille de Nicolas du Bois, ſeigneur de Riocourt, &c. conſeiller d'état & en la cour ſouveraine, & de Bonne de Laitre. Ils eurent de leur mariage neuf enfans, ſix deſquels moururent ſans alliance; les trois autres furent: 1°. Charles-François, mort jéſuite en la maiſon du collège le 28. octobre 1741. 2°. Anne, qui épouſa, le 10. janvier 1708, Errard de Landrian, ſeigneur d'Ingeville, &c. & qui mourut à Bourmont le 17. mai 1738; & 3°. Joſeph qui ſuit.

JOSEPH DE LISLE, ſeigneur de Gonaincourt & Maizey, nâquit audit Gonaincourt le 26. octobre 1693, & ſervit en Hongrie en qualité de cornette au régiment de Montecuculli juſqu'à la paix de Paſſarovitz. Il s'attacha enſuite au ſervice de S. A. R. le duc Léopold I, qui le fit ſous-lieutenant des chevaux-légers de ſa garde, par brevet donné à Lunéville le 25. janvier 1725, & avoit épouſé à S^t. Mihiel, par contrat du 23. novembre 1722, Henriette-Françoiſe de Faillonet, fille de Henry de Failloner, ſeigneur de Maizey, & de Henriette de Gondrecourt, dont il a eu onze enfans, deſquels il ne reſte que: 1°. Henry, né à S^t. Mihiel le 25. mars 1724, & chanoine de S^t. Pierre de Bar. 2°. Anne-Henriette, religieuſe de la congrégation à S^t. Nicolas. 3°. Barbe, religieuſe annonciade à S^t. Mihiel. 4°. Joſephine, religieuſe au même couvent qu'Anne-Henr. ſa ſœur. 5°. Jean-Baptiſte-Nicolas de Liſle, né à S^t. Mihiel le 23. juin 1735, & actuellement dans la compagnie des cadets-gentilshommes du roi de Pologne duc de Lorraine. 6°. Barbe-Henriette, non mariée.

Selon les *mémoires* de cette famille, dans leſquels nous avons puiſé les dates de cette généalogie, les deſcendans de la branche aînée ſont collateurs d'une chapelle ſous l'invocation de S^t. Nicolas, attenante à l'égliſe parroiſſiale de Bourmont, & de celle *dite* de Nôtre-Dame-des-Grottes, ſituée en l'égliſe de l'abbaïe de S^t. Mihiel, ainſi que ceux de la branche cadette nomment à celle de la Maiſon-forte de Brainville, & à une autre dans la parroiſſe dudit lieu.

JOSEPH DE LISLE, ſeigneur des fiefs de S^t. Germain, Hacourt, & de la Maiſon forte de Brainville, & ſecond fils de Jean de Liſle & de Marg. d'Audenet, fut fait capitaine de cavalerie au ſervice d'Empire, par brevet du mois de juillet 1627. Il avoit épouſé en 1624. N. Remy, fille de N. Remy, gouverneur de Marſal; de laquelle il eut, entr'autres enfans, Charles-Emmanuel qui ſuit.

CHARLES-EMMANUEL DE LISLE, ſeigneur de la Maiſon forte de Brainville, fut fait capitaine d'infanterie au ſervice du duc Charles IV, par brevet donné à Bruxelles le 13. octobre 1650, & mourut audit Brainville le 29. du même mois 1679. Il avoit épouſé Marie-Madelaine Levain, *dite* d'Hacourt, dont il eut: 1°. Charles, mort officier au ſervice de l'empereur Léopold. 2°. Claude-Joſeph qui ſuit. 3°. Jeanne, épouſe de N. de la Coſſade, capitaine au ſervice de France. 4°. Henriette, alliée à N. d'Apchon, officier au même ſervice.

CLAUDE-JOSEPH DE LISLE nâquit à la Maiſon-forte de Brainville, dont il fut ſeigneur le 19. mars 1662, & y mourut le 28. juin 1721. Il avoit épouſé, le 28. novembre 1687, Barbe Morel, fille de N. Morel de Vezin, & d'Anne Ilon, dont il eut: 1°. Claude-Joſeph, né audit Brainville le 31. août 1687, & qui après avoir été officier dans le régiment de Duras, cavalerie, avec lequel il ſe trouva aux batailles d'Oudenarde & de Malplaquet, dans leſquelles il reçut pluſieurs bleſſures, fit profeſſion dans l'ordre de S^t. Benoît en 1711, & fut pourvu de l'abbaie de S^t. Léopold de Nancy en 1747. 2°. Henry, chanoine de Bourmont, & mort en 1750. 3°. Jean-Baptiſte qui ſuit. 4°. Antoine, connu ſous le nom du chevalier de la Maiſon-forte, né le 26. janvier 1696. 5°. Anne, morte en 1755. 6°. Angélique, fille. 7°. & 8°. Catherine & Barbe, mortes jeunes.

JEAN-BAPTISTE DE LISLE, ſeig. de la Maiſon-forte de Brainville, &c. nâquit en ladite Maiſon le 7. janvier 1692. Il fut brigadier de la compagnie des cadets-gentilshommes de S. A. R. le Duc Léopold, & enſuite capitaine au régiment de Ligniville pour le ſervice de l'Empereur; il ſe trouva aux ſiéges de Petervaradin, Temeſvar, Belgrade, &c. & à pluſieurs batailles. Après la paix de Paſſarovitz il revint en Lorraine, & épouſa, le 6. nov. 1731, Marie-Anne de Landrian, morte le 31. décembre 1747, & fille d'Errard de Landrian, & d'Anne de Liſle. De ce mariage ſortirent dix enfans, entr'autres, Errard de Liſle, né le 18. mars 1741.

LOMBART (Mengin le), demeurant à la Croix-ſur-Meuze, fut annobli par lettres d'Antoine duc de Lorraine, données le 7. décembre 1524. Porte de ſinople, à une arbalette d'or miſe en pal, le cordage de ſable. *Fol. 109. régiſt. 1523. 1527.*

Noble homme Dominique Lombart, châtelain de la Garde, épouſa Lucie Feriet, fille de Nicolas Feriet, annobli en 1520, & d'Anne Pierreſſon, *ou* de Jeanne Xaubourel, dont il étoit veuf le 26. janvier 1581. Il étoit ſon troiſième mari. *Voyez* FERIET (Nicolas).

DOMINIQUE LOMBART, peut-être ſon fils, épouſa Anne de Mondelange, dont il eut Anne Lombart, femme de noble Jacques Triplot, l'un des treize en la juſtice, & tréſorier en la cité de Metz, laquelle mourut le 26. mars 1624, & fut enterrée en l'égliſe parroiſſiale de S^t. Martin, où ſon mari lui fit faire une épitaphe.

DOMINIQUE LOMBART, écuier, ſeign. de Hallaucourt, épouſa Marie Triplot, dont il eut 1°. Jean qui ſuit. 2°. Françoiſe Lombart, mariée, par contrat paſſé à Blâmont le 9. février 1692, à Claude-François de Martimprey, écuier, ſeigneur en partie dudit lieu.

JEAN LOMBART, écuier, étoit en 1692. lieutenant d'infanterie dans le régiment de la Marine.

Nous n'avons pu faire la généalogie ſuivie de cette famille, n'aïant rien trouvé qui nous prouvât ſa filiation, ni même qui liât ceux que nous venons de rapporter à celui qui fut annobli; mais nous avons cru pouvoir les placer ici, à cauſe de la conformité du nom.

LOMBART *dit* HUSSON (Chriſtophe), conſeiller-ſécretaire du duc Henri, fut annobli par lettres de S. A, données à Nancy le 14. janv. 1617, à la prière du comte de Boulay, maréchal de Lorraine, grand chambellan

chambellan & gouverneur du comté de Bitche, & "En considération des » services dudit Huffon, & de ce qu'il eſt entré par mariage en alliance » de familles nobles & honorables, &c."

Porte d'azur, à la faſce ondée d'or, chargée d'une aiglette éploiée de ſable, & accompagnée de trois fleurs de lis d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier l'aigle de l'écu, chargé de deux fleurs de lis d'argent ſur le milieu des ailes. *Fol. 26. régiſt. 1617.*

Les lettres de S. A. aux gens de ſon conſeil & des comptes du Barrois, pour procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées audit Chriſt. Lombart, moiennant la ſomme de deux mille frans, ſont du même jour & de la même année. *Layette cotée annobliſſemens, num. 145.*

LOMBILLON (André de), quitta le nom de François qui étoit celui de ſa famille, & s'étant diſtingué dans la profeſſion des armes, obtint du duc Charles IV des lettres-patentes d'annobliſſement, du 27. décem. 1662. non-ſeulement " En conſidération des ſervices que ſes père & grand-père » ont rendus à ſes prédéceſſeurs ducs, en l'exercice de la charge de » châtelains d'Autrey; mais auſſi de ceux dudit André François .. de » ſa valeur & de ſon courage durant dix campagnes, en divers ſiéges, » rencontres & batailles, de grand nombre de priſonniers par lui faits » ſur les ennemis, & beaucoup de bleſſures reçues, &c." Porte d'azur, à une épée d'argent munie d'or poſée en pal, brochant ſur le tout d'une faſce de gueules chargée de trois têtes de léopard d'or; & pour cimier un dextrochère armé tenant l'épée de l'écu, iſſant d'un torti des couleurs & métaux dudit écu. *Fol. 57. verſ. régiſt. 1662.*

Les lettres de juſſion pour l'entérinement, ſans finances, deſdites lettres de nobleſſe, ſont du 6. janvier 1663.

ANDRÉ FRANÇOIS DE LOMBILLON avoit un frère aîné nommé Nicolas FRANÇOIS, qui fut annobli le même jour ſur les mêmes motifs de courage & de valeur durant quinze campagnes, & avec les mêmes privilèges. Il mourut ſans poſtérité.

ANDRÉ DE LOMBILLON obtint, le 26 avril 1667, le titre d'adjudant-général des troupes de Lorraine, tant de cavalerie que d'infanterie, & avoit épouſé Gabrielle Jeanmaire, fille de François Jeanmaire, conſeiller d'état du duc Charles IV & de ſa cour ſouveraine, dont il eut Charles-Joſeph de Lombillon qui ſuit.

CHARLES-JOSEPH DE LOMBILLON fut confirmé en ſa nobleſſe & relevé d'actes de roture, par lettres données à Nancy le 4. mai 1702, & enrégiſtrées en la chambre des comptes de Lorraine le 26. du même mois; leſdites lettres contenant: ". Que ſes ancêtres ayant toujours vécu » noblement, principalement André de Lombillon ſon père, lequel après » avoir exercé la charge de capitaine de cavalerie, & enſuite d'adjudant-» général des troupes de Charles IV l'eſpace de vingt-deux ans avec » honneur & diſtinction, a fini ſes jours dans ce dernier emploi, & ledit » Charles-Joſeph de Lombillon, à l'exemple de François Jeanmaire ſon » aïeul maternel, conſeiller en la cour ſouveraine, où ſon mérite l'avoit » élevé, s'étant adonné à l'étude des loix & de judicature, il auroit » acquis beaucoup de capacité, & ſe ſeroit toujours gouverné avec une

» conduite

Digitized by Google

» conduite & une prudence très-louables ; craignant cependant que ſous » prétexte de l'admodiation du marquiſat de Harroué, dans laquelle il » fut induit d'entrer dans ſon jeune âge, on ne lui impute cet acte pour » dérogeance à ſa qualité, il ſupplie S. A. R. le relever, en tant que » beſoin ſeroit, & lui accorder lettres à ce néceſſaires, &c." *Fol. 165. régiſt. 1701. 1702.*

CHARLES-JOSEPH DE LOMBILLON fut ſucceſſivement conſeiller en la cour ſouveraine, conſeiller d'état & enſuite préſident à mortier en ladite cour, par lettres-patentes du 21. ſeptembre 1746. Il avoit épouſé, le 12. ſeptembre 1689. Barbe-Roſe Vautrin, fille de Gabriel Vautrin & de Claudinette Breville, dont il eut Charles-Remy qui ſuit.

CHARLES-REMY DE LOMBILLON obtint le 8. mars 1723. des lettres-patentes de ſurvivance en l'office de conſeiller en la cour ſouveraine, & y fut reçu le 31. août 1725. Il épouſa : 1°. le 17. ſeptembre 1725, Marie-Thérèſe de Tervenus, fille de Jean-Franç. de Tervenus, conſeiller d'état & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, laquelle étant décédée le 20. mars 1727, il épouſa en ſecondes nôces Catherine-Gabrielle de S^t. Germain, fille de Joſeph-François le Febvre de S^t. Germain, ſeigneur de Paſſoncourt, Villacourt, &c. gentilhomme ordinaire de S. A. R. & de Catherine-Roſe Henri, dont il eut Charles-Antoine qui ſuit.

CHARLES-ANTOINE DE LOMBILLON D'ABAUCOURT, lieutenant au régiment de Navarre, obtint le 10. août 1752 des lettres de gentilleſſe, entérinées à la chambre des comptes le 21. du même mois, & régiſtrées à la cour ſouveraine le 7. ſeptembre ſuivant, contenant : " Que ledit » Charles-Antoine de Lombillon d'Abaucourt, étant iſſu de biſaïeuls » paternels nobles, ſon aïeul maternel aïant été reconnu & déclaré » gentilhomme, & ſes père & aïeul s'étant ainſi alliés noblement & aïant » vécu de même, il a, tant par les lignes paternelles, que par la maternelle, » les dégrés de nobleſſe requis par le réglement des états de l'an mil ſix » cent vingt-deux, pour pouvoir jouir des droits & privilèges particuliers » attribués aux gentilshommes du duché de Lorraine ; & il eſt dans le cas » d'obtenir de nous des lettres de déclaration de gentilleſſe, ainſi qu'il » eſt d'uſage dans ledit duché de Lorraine, &c. " Il épouſa, le 10. décembre 1754, Marie-Éléonore du Coin, fille de noble Jean Bexon du Coin, ancien conſeiller pour la nobleſſe au bailliage de Vôges, & de Barbe Catherine le Clerc, dont il a Remy-Antoine de Lombillon, né le 20. ſeptembre 1755.

LONGEAUX (Charles-Sébaſtien), natif de Bar-le-Duc, fut annobli par lettres données à Nancy le 26. novembre 1698, contenant : " Qu'il » a ſervi vingt-deux ans en qualité de capitaine d'infanterie, ſon père » aïant ſervi en qualité d'officier d'infanterie, puis de capitaine de la » Force de Bar, ſous Charles IV ; ſes frères étant morts dans les troupes, » l'un en qualité de colonel de dragons, & l'autre ancien capitaine ; ſon » grand-père ſous le duc Henri, en qualité d'officier dans la cavalerie, » & enſuite conſeiller en l'hôtel-de-ville de Bar, & ſon biſaïeul étant » mort penſionnaire du grand duc Charles, &c. "

Porte de gueules, à un cors de chaſſe d'argent lié de même, ſurmonté en chef de deux treffles de ſable ; & pour cimier le cors de chaſſe de l'écu. *Fol. 447. régiſt. 1698.*

CHARLES-

CHARLES-SÉBASTIEN DE LONGEAUX épousa Barbe Billaut, dont il eut Charles-Pierre qui suit.

CHARLES-PIERRE DE LONGEAUX fut reçu conseiller surnuméraire en la chambre des comptes de Bar le 1. février 1717. Il épousa Jeanne le Paige, fille de Jean le Paige, conseiller-auditeur en ladite chambre, & de Louise Lescamoussier, dont il a eu plusieurs enfans.

LORNET. *Voyez* NICLOS (Jean).

LOUIS *dit* BERTIN (François), seigneur de Champigneulle en partie, fut annobli par le duc René II le 24. novembre 1494. Porte écartelé au premier d'argent, à un lion de sable armé & lampassé de gueules; au second de même, à deux annelets d'argent, la champagne d'or; au troisième d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissans montans d'argent, deux en chef & un en pointe; au quatrième de gueules, à trois annelets d'argent posés deux & un.

LOUIS *ou* LOYS, *dit* ST. VALLIER (Nicolas), receveur de Charmes, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 6. juin 1555. "Tant à cause de ses services, que de ceux de » Loys Henry son père, en la même charge, l'espace de soixante-dix » ans". Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois grenades d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier deux pennes d'azur, chargées d'une grenade de l'écu, soutenuës d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Trésor des chartres, fol. 190. régist. 1555.*

NICOLAS LOUIS, *dit* S^t. VALLIER, seigneur dudit lieu, épousa N.. dont il eut: 1°. Charles qui suit. 2°. Adeline Louis de S^t. Vallier, dame dudit lieu en partie, mariée à François de Lespée, demeurant à Charmes. 3°. Anne Louis de S^t. Vallier, femme en 1578. de Jacques Maucervel, demeurant à Champigneulle.

CHARLES LOUIS, seigneur de S^t. Vallier, receveur de Charmes, fit ses reprises, foy & hommage le 26. février 1601, de ce qui lui étoit échu par le décès de Mayon de la Saux son cousin-germain, dernier possesseur d'un fief de la seigneurie de Lucy sise à Rebeuville, bailliage de Chastel, mouvant de Bainville-aux-miroirs. Il épousa, vers l'an 1590, Élisabeth Feriet, inhumée dans l'église de Charmes, & fille de Jean Feriet, l'un des treize du conseil de la cité de Metz, & de Barbe de Mondelange. De ce mariage vint Olry qui suit.

OLRY LOUIS DE S^t. VALLIER, seigneur dudit lieu, épousa Jeanne Gérard de S^t. Laurent, fille de François Gérard de S^t. Laurent, seign. du fief de Rosières-aux-Salines, & de Nicole d'Ardennes. Leurs enfans étoient en 1634. sous la tutelle de noble Charles Vitton, docteur en médecine, demeurant à S^t. Nicolas. Ces enfans se nommoient: 1°. Barbe Louis de S^t. Vallier, première femme de Jean Feriet, seign. de Pulligny, &c. morte sans enfans. 2°. Nicole Louis, morte sans hoirs: 1°. de Pierre Boiley; & 2°. de Claude Noirel ses deux maris. 3°. Louise Louis, mariée à Louis Charles, *dit* de Germiny, avocat à Nancy en 1643, puis conseiller en la cour souveraine de Lorraine, laquelle mourut le 31. janvier 1675.

LOUIS

Digitized by Google

LOUIS (Claude), controlleur en la gruerie de Dieuze, natif dudit lieu, fut annobli par lettres données à Nancy le 12. septem. 1628, contenant: » Que feu Mengin Louis son père, aussi controlleur de la gruerie de » Dieuze, auroit rendu des services continuels pendant l'espace de soixante » ans & plus, premièrement au duc Charles III, & ensuite au duc Henri, » non-seulement en l'exercice dudit état de controlleur, mais aussi en » plusieurs commissions importantes, esquelles il auroit été employé, » & notamment pour l'acquêt de la principauté de Phaltzbourg; en » récompense de quoi ledit duc Henri lui auroit promis de l'annoblir; » mais que la mort dont il auroit été prévenu l'en auroit empêché, &c."

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de levrier d'argent, accolées de gueules, bordées, clouées & bouclées d'or; & pour cimier un levrier naissant d'argent & issant d'un torti d'or, d'azur, d'argent & de gueules, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 133. régist. 1628.*

Il avoit épousé Cathe. Peltre, fille de Jean Peltre & de Cath. de Renesberg.

LOUIS (Charles-François), secretaire du comte des Armoises, envoyé extraordinaire en la cour de Vienne de la part du duc Léopold I, fut annobli par l'empereur le 13. mars 1726. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de levrettes d'argent, colletées de gueules, bordées & clouées d'or.

LOUPPY. *Voyez* JACQUOT (Jacques).

LOYS *ou* LOUIS (Jacques), demeurant à S^t. Nicolas, fut annobli par lettres du duc Charles III, le 13. août 1578, vérifiées le 29. novemb. suivant. Porte de gueules, à l'ours en pal d'or, armé, lampassé & accolé d'azur, enchaîné d'or, l'écu semé de grains de sel d'argent; & pour cimier l'ours de l'écu. *Fol. 290. régist. 1578.*

JACQUES LOYS fut fait gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, par brevet du 7. avril 1600; & avoit encore été annobli par lettres de ce prince du 25. mars de la même année, en récompense de ses longs services. Il fut père de François qui suit.

FRANÇOIS LOYS épousa Susanne de Chauveau, veuve le 26. juin 1621, qu'elle passa procuration pardevant *Bise* & *Marsal*, notaires à Metz, à Jacques Loys son fils, seigneur de la Grange-aux-Ormes, & qui suit, pour se rendre héritier bénéficiaire de Jacques Loys son ayeul.

JACQUES LOYS DE LA GRANGE fut successivement gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII, par brevet du 25. déc. 1618, ambassadeur en Allemagne par patentes du 8. juillet 1632, & en Suède par autres patentes du 10. août 1633, & enfin bailli de S^t. Mihiel en 1634. Le 8. octobre 1635. il lui fut expédié une commission au grand sceau pour lever de la cavalerie & la commander. Il fit son testament, daté de Murauvaux le 6. août 1640, & avoit épousé, par contrat du 10. septembre 1613, Marie Charpentier, fille de noble Jean Charpentier, seigneur de Bacournay, &c. & de Jeanne Gauvain sa femme; de ce mariage sortirent: 1°. Pierre Louis qui suit. 2°. Anne-Louis de la Grange, épouse de Jean-Paul du Hautoy, seigneur de Gussainville.

PIERRE

PIERRE LOYS *ou* LOUIS, (comme on prononce ce nom à préſent), ſeigneur de la Grange-aux-Ormes & Montoy, baron de Murauvaux, chevalier de l'ordre royal & militaire de S^t. Louis, lieutenant-de-roi à Rocroy, fut fait gentilhomme de la chambre du roi, par brevet du 20. janvier 1646; & avoit épouſé Caude-Marguerite-Chriſtine de Choiſeul, fille de François de Choiſeul, baron de Meuze, &c. colonel de cavalerie au ſervice du duc de Lorraine; & de Marguerite de Florainville. De ce mariage vinrent: 1°. N. Louis de la Grange. 2°. Henry qui ſuit. 3°. N. Louis de la Grange, qui épouſa N. de Cuſtine, fille de François de Cuſtine, écuier, ſeigneur de Villy, &c. & d'Anne-Claude-Charlotte de Suys. 4°. Anne Louis de la Grange, mariée à N. de Marimont, ſeigneur de Cierge. 5°. Marguerite de la Grange, alliée par contrat du 14. février 1684. à honoré ſeigneur François de Hoûſſe, ſeigneur de Vatronville. Nous avons vu pluſieurs mémoires qui prétendent que l'aîné des enfans de Pierre Louis & de Claude-Margue. Chriſtine de Choiſeul, ſe nommoit Nicolas. Comme nous n'avons pas trouvé le nom patronimique de celui que nous avons déſigné pour aîné, il pouvoit effectivement s'appeller Nicolas.

HENRY LOUIS DE LA GRANGE, baron de Murauvaux, ſeig. de Montoy, lieutenant-de-roi & commandant au gouvernement de Rocroy & du pays d'entre la Sambre & la Meuſe, fut père de François-Valeran qui ſuit.

FRANÇOIS-VALERAN DE LA GRANGE fit reprîſes du duc de Lorraine le 1. août 1726, en qualité de procureur de Henry Louis de la Grange ſon père, pour les haute, moienne & baſſe juſtice de Montoy, engagé par le duc Charles IV le 20. mars 1634, à Jacques Louis de la Grange, ayeul dudit Henry Louis, pour une ſomme de quatre mille vingt frans.

Pluſieurs mémoires donnent pour armes à cette famille, de gueules, à l'ours d'or, colleté d'or, d'où pend une chaîne de même, & portant entre ſes pattes un rocher d'argent, qui ſont peut-être celles qu'elle a portées depuis.

LOZANNE (Errard), demeurant à Mirecourt, fut annobli pour ſervices militaires, par lettres du duc Henri, données à Nancy le 7. décembre 1623. Porte d'argent, au chevron d'azur, chargé ſur la pointe d'une croix fleuronnée d'or, accompagnée en chef de deux aiglettes de ſable, & en pointe d'un lion de gueules, armé, lampaſſé & allumé d'or; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, tenant une croix d'or, & iſſant d'un torti d'or, d'argent, d'azur & de gueules, le tout porté d'un armet morné, avec ſes lambrequins aux métaux & couleurs dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 34. régiſt. 1624.*

ERRARD DE LOZANNE fut fait auditeur des comptes de Lorraine, par lettres données à Nancy le 21. mars 1632.

JEAN-ÉTIENNE DE LOZANNE, ſeig. de Joly, originaire de Mirecourt, fut créé gentilhomme par lettres-patentes données à Paris le 1. mai 1662.

LOUIS-AFFRICAIN DE LOZANNE, avocat à Mirecourt, vivoit en 1685. Nous n'avons pu faire la généalogie de cette famille, naïant trouvé aucune preuve de ſa filiation.

LUGNAR, *dit* LE CAPITAINE LEMBOURG (Jean), fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le

28. septembre 1584. Porte d'azur, au lion d'or, armé & lampaſſé de même, au chef d'argent, chargé de trois molettes d'éperon de ſable, percées du chef; & pour cimier le lion de l'écu portant ſur l'épaule un épieu d'argent, à la billette de même, émanchée de ſable, & porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 210. verſ. régiſt. 1584.*

LUPCOURT. *Voyez* MAHUET (Blaiſe).

LUYTON (Raimond), attaché au ſervice de la maiſon du marquis de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 8. janvier 1591. Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée de trois tourteaux de gueules, ſurmontée d'un lion naiſſant d'or, & accompagnée en pointe d'une étoile de même; & pour cimier le lion de l'écu tenant une étoile d'or. *Fol. 47. régiſt. 1591.* Les lettres de S. A. portant mandement à ſes gens des comptes de Lorraine de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées, ſans finances, à Raimond Luyton, ſont du 1. mars de la même année. *Luyette cottée annob. num. 146.*

RAIMOND LUYTON épouſa: 1°. Anne Vallée, morte ſans enfans, & fille de Claude Vallée & de Claude Regnauld. 2°. en 1577. Claude Voiſin, fille de Jean Voiſin & de Jeanne Valet *ou* Valot, dont il eut: 1°. Raimond qui ſuit. 2°. Claude, chanoine de la primatiale de Nancy. 3°. Nicolas Luyton, conſeiller d'état & auditeur des comptes de Lorraine, mort ſans hoirs de Gabrielle Regnauldin.

RAIMOND LUYTON, II du nom, conſeiller d'état du duc Henri, & en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, étoit en 1637. échevin de la juſtice ordinaire de Nancy, ainſi qu'il ſe voit par une ſentence du bailliage de ladite ville, de la même année. Il épouſa en 1618. Renée Barrois, fille de Jean Barrois, conſeiller-ſécretaire ordinaire & maître des comptes, & de Claude Humbert, dont il eut: 1°. Charles qui ſuit. 2°. Louis-Gaſton Luyton, échevin en la juſtice ordinaire de Nancy, mort ſans enfans de Marie de Mazerulles, fille de Claude de Mazerulles, conſeiller d'état du duc Charles IV, & de Claude de la Ruelle.

CHARLES LUYTON, ſeigneur voué de Roſières-aux-Salines, plaidoit en 1708. contre Charlotte & Nicolas Rattel, demeurans à Lunéville, & mourut le 16. avril 1716. âgé de quatre-vingt ans. Il avoit épouſé en 1671. Charlotte-Henriette Rattel, fille de Chriſtophe Rattel, ſeigneur du fief de la Cour-de-Mage, & de Gabrielle Peſcheur, dont il eut: 1°. Louis-Gaſton qui ſuit. 2°. Jean-Éloy de Luyton-de-Roſières, mort au mois d'août 1754, & qui avoit épouſé Catherine Doridant, fille de Jean-François Doridant & de Marguerite Lhuillier, dont il eut poſtérité. 3°. Raimond-René, conſeiller au bailliage & prévôté de Nancy, qui a épouſé Françoiſe des Noyers du Freſnoy. 4°. Philip. Franç. religieux cordelier; & 5°. Gabrielle-Géneviève Luyton, première femme de Charles du Roux de Sigy, lieutenant, puis capitaine réformé à la ſuite du régiment des Gardes.

LOUIS-GASTON LUYTON, gentilhomme-ordinaire de S. A. R. Léopold I, & conſeiller d'épée pour la nobleſſe en l'hôtel de ville de Nancy, a épouſé Françoiſe-Thérèſe Dattel, fille de Joſeph Dattel, ſeigneur de Marzéville, conſeiller-maître des comptes, cour des aides & monnoies de Lorraine, & de Barbe Raulet, dont il a eu trois filles: 1°. Marguerite. 2°. Marie-Anne; & 3°. Thérèſe Luyton.

M.

M.

MAC. MAG.

MACHON (Louis), conſeiller de l'évêché de Toul depuis trente ans, fut annobli par lettres données à Nancy le 22 du mois d'octob. 1628. Porte d'argent, au croiſſant d'azur, au chef de même, chargé de deux étoiles d'argent; & pour cimier une étoile de l'écu, environnée d'un vol aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 163, régiſt. 1628.*

LOUIS MACHON épouſa Jeanne Oudan, dont il eut: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Louis, chanoine & archidiâcre de Port, en l'égliſe de Toul. 3°. Jeanne, épouſe de Claude Matheot, médecin du roi. 4°. Madelaine, femme de Jean le Lievre, décédée ſans hoirs. 5°. Marguerite, mariée à Nicolas Geoffroy, garde-provincial des magaſins de Metz, Toul & Verdun.

CLAUDE MACHON, conſeiller d'état de S. A, lieutenant-général au bailliage de Nancy, épouſa Philippe Barrois, fille de Richard Barrois & de Claude Fricourt, dont il eut: 1°. Claude. 2°. Louis. 3°. Marie Machon.

MACQUART (Antoine), de Ruaire, receveur de Couſance, & Henry MACQUART d'Armenſon, lieutenant d'infanterie au régiment d'Agenois, ſon frère, furent annoblis par lettres expédiées à Lunéville le 22 octobre » 1723, contenant: " Qu'ils ſont nés d'une mère réputée noble; ſçavoir, » Anne Haldat, épouſe de feu Georges Macquart leur père, commiſſaire » de police à Bar, ainſi qu'il en conſte par leurs extraits-baptiſtaires; » que ladite Anne Haldat étoit fille d'Antoine Haldat, ſieur de Bonnet, » & lequel Antoine Haldat deſcendoit de Georges Haldat, capitaine » d'infanterie pour le ſervice de France, & de Catherine du Lis, fille » de Pierre d'Arc, *dit* du Lis, frère de la pucelle d'Orléans, ainſi qu'il » eſt prouvé par les titres & papiers qu'ils ont produits; que ledit » Georges Haldat, du quel étoit iſſuë la mère des ſupplians, étoit déja » qualifié écuier en 1544, &c. "

Porte d'argent, à l'épée miſe en pal & couronnée d'azur, côtoiée de deux fleurs de lis de même, au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'argent; & pour cimier une étoile d'azur, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 165, régiſt. 1723.*

MAGERON (Jean). Nous avons déja rapporté cet *annobliſſement* à l'*article* BAGERON, *dit* MAGERON; mais comme ſes deſcendans ont repris le nom de Mageron, qui étoit le nom propre de leurs auteurs, & qu'ils ont quitté celui de Bageron, lequel probablement s'étoit introduit par l'uſage d'une fauſſe prononciation; que d'ailleurs dans l'impreſſion de cet *article* on s'étoit trompé ſur le choix des armes, nous avons cru devoir rappeller ici ce même *annobliſſement*, avec la *généalogie* de cette famille.

Digitized by Google

JEAN BAGERON, *dit* MAGERON, capitaine, enſeigne & lieutenant de Briey, & ci-devant capitaine d'une compagnie de gens de pied par lui levée, fut annobli par lettres du duc Henri, données à Nancy le 29 juin 1609. Porte d'azur, chargé en flanc de deux molettes d'éperon d'or, à un giron d'argent, *ſelon le régiſt.* ou à quatre girons d'argent, *ſelon la héraulderie*; ce qui revient au même, eu égard au langage de ce tems, qui n'étoit rien moins qu'épuré, ſur tout dans le *blaſon*; & pour cimier un pélican d'argent, le tout porté d'un armet morné, avec ſon lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 139, régiſt. 1609.* Les lettres de Son Alteſſe portant mandement au ſieur de Tornielle & gens des comptes de Bar, de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées à Jean Bageron, *dit* Mageron, capitaine, &c. moïennant la ſomme de mille frans, monnoye du pays, ſont du 2 juillet 1609. *Layette cotée annobliſſemens, num. 147.*

JEAN BAGERON *dit* MAGERON, capitaine de cent cinquante hommes d'armes, par commiſſion du duc Charles, du 27 avril 1590, puis capitaine, lieutenant & enſeigne en la prévôté de Briey, étoit fils de Jean de Mageron, *dit* le Vieux, & d'Iſabelle le Foulon, originaire du pays de Luxembourg. Il épouſa Jeanne de Serinchamp, morte le 21 avril 1623, & fille de Jean de Serinchamp, écuier, & de N. d'Auburtin du Vivier. Il fonda avec elle la chapelle de S^t. Jean l'évangéliſte de Briey le 12 mars 1617, & mourut en 1628. Leurs enfans furent: 1°. Mathias qui ſuit. 2°. Damien, chanoine & écolâtre de la cathédrale de Verdun. 3°. Paul, rapporté ci-après. 4°. Abraham Bageron, qui a fait la branche des ſeigneurs de Montigny, rapportée de même. 5°. Sébaſtien, ſeigneur de Rombas, qui d'Éliſabeth Ferry ſa femme eut Théodore de Mageron, ſeigneur de Rombas, mort ſans alliance; & 6°. Clémence de Mageron, mariée à Chriſtophe de Maras, écuyer, ſeigneur de Morvaux.

MATHIAS DE MAGERON, ſeign. de Mancieulle, épouſa, par contrat du 15 février 1618, Catherine François, fille de Jean François, ſeign. de Clouange & Jaulny, prévôt, gruïer & receveur de Sancy, & de Catherine Clément de Doncourt, dont il eut: 1°. Bernardin qui ſuit. 2°. Cather. de Mageron, épouſe de Théodore Pinguet, ſeig. de Suzémont, laquelle mourut à Thiaucourt le 11 juin 1681, & ſon mari à Briey le 21 du même mois 1684.

BERNARDIN DE MAGERON, ſeigneur de Mancieulle & de Rombas, épouſa, par contrat du 9 mars 1638, Barbe Bague, fille de Claude Bague, l'un des treize de la ville de Metz, & de Lorette Rulland. Il mourut à Longwy le 4 octobre 1687, & ſa femme le 13 juin 1683, & furent enterrés à Briey, dans la chapelle fondée par Jean Bageron, *dit* Mageron. De leur mariage ſortirent: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Anne, alliée à Charles d'Autrecourt, écuïer, ſeigneur de Chenevert, capitaine de cavalerie au régiment de la Luzerne. 3°. Barbe, mariée, par contrat du 1 ſeptembre 1669, à François le Picart, écuier, ſeigneur de la Fulaine, capitaine d'infanterie au régiment du prince de Vaudémont; & 4°. Claude de Mageron, femme de Claude de Fligny, ſeigneur de Hennemont.

NICOLAS DE MAGERON, ſeig. de Rombas & de Mancieulle, capitaine au ſervice de France, puis exempt des gardes-du-corps de Son Alteſſe Royale Léopold I, épouſa, par contrat du 21 décembre 1682, Barbe Pinguet ſa couſine-germaine, & fille de Théodore Pinguet, écuier, ſeigneur de Suzémont, & de Catherine Mageron, dont vinrent: 1°. Bernardin,

Digitized by Google

Bernardin, seigneur de Rombas, mort dans les chevaux-légers de Son Alteſſe Royale, ſans avoir été marié. 2°. Barbe, religieuſe à Thionville. 3°. Anne, épouſe de François-Joſeph de Gauthier de Vigny, conſeiller au parlement de Metz. 4°. Gabrielle. 5°. Jeanne. 6°. Thérèſe de Mageron. Une de ces filles a épouſé N. Warren, gentilhomme Irlandois.

PAUL DE MAGERON, capitaine & prévôt dans le château de Kœurs, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, conſeiller d'état de Henri de Lorraine, marquis de Mouy, & troiſième fils de Jean Bageron, *dit* Mageron, & de Jeanne de Serinchamp, épouſa Cather. le Braconnier, fille de Jean-François le Braconnier, demeurant à la Mothe, mort au ſervice du roi, commandant un corps de cavalerie ſous le duc de Guiſe, & de Claude de S^t. Remy. Il eut de ce mariage: 1°. Charles, official & vicaire-général de l'évêché de Toul, conſeiller-clerc en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois. 2°. Anne Bageron, épouſe de noble Erric Picard, capitaine & prévôt de Freſne. 3°. Barbe, mariée à noble Didier Barrois, avocat au parlement de S^t. Mihiel & procureur d'office à Kœurs. 4°. Catherine Bageron, femme d'Antoine Laubruſſel, prévôt de Freſne & procureur-du-roi à Verdun. 5°. Henriette, épouſe en 1654. de Charles de Taillefumier, procureur-général en la cour ſouveraine de Lorraine & au parlement de Metz, ſeigneur de Moranville. 6°. Françoiſe, alliée à Daniel Gallois, écuier, morte veuve ſans enfans, le 16 juillet 1695; & 7°. Marguerite, morte fille le 9 janvier 1704, âgée de ſoixante-neuf ans.

ABRAHAM DE MAGERON, ſeign. de Montigny, Bauclair, quatrième fils de Jean de Bageron, *dit* Mageron, & de Jeanne de Serinchamp, fut procureur-général, puis lieutenant-général au bailliage de Verdun. Il épouſa: 1°. Urſule Lécoſſois, fille de Nicolas Lécoſſois, capitaine-prévôt, gruier & receveur de Margienne, & d'Éliſabeth Vincent; & 2°. Éliſab. Touppet, fille d'Étienne Touppet & de Françoiſe Poireſſon. Il eut du premier lit Catherine de Mageron, femme de Pierre Ribol de Bezanne, capitaine & major du régiment de Turenne, major & capitaine de la ville de Verdun, dont elle étoit veuve en 1678; & du ſecond lit vinrent: 1°. François qui ſuit. 2°. Jean-Baptiſte-Pierre; & 3°. Marie de Mageron, mariée, par contrat du 3 juillet 1660, à Jacques-François Renard de Fuſchſamberg, écuier, ſeigneur de la Tournelle, capitaine d'une compagnie d'infanterie entretenuë dans la ville de Donchery, & gouverneur de Lenchamps.

FRANÇOIS DE MAGERON, ſeigneur de Montigny & Bauclair, épouſa N. Heraudel, de laquelle, ſelon pluſieurs mémoires, il n'eut point d'enfans.

MAGNIEN (Laurent), gouverneur de la ſaline de Roſières, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, du 19 ſeptembre 1567. Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée de trois coſſes de pois de même, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un lion naiſſant d'or tenant entre ſes pattes une boule de même, iſſant d'un torti d'or & d'azur. *Héraulderie de Lorraine.*

JEAN MAGNIEN épouſa Jeanne Maillet (qui portoit les armes des Maillet de Bar), dont il eut Laurent Magnien, qui a donné lieu à cet article, & qui épouſa Renée de Beaufort, fille de Jacq. de Beaufort, controlleur général

général des fortifications de Lorraine, & d'Alix de Girmont sa première femme, dont il eut : 1°. Nicolas qui suit. 2°. Pierre, seig. de Damelevière, Longuet, Raon-aux-Bois, Fontaine, &c. pour lesquels il fit reprises le 17 janvier 1625, & qui épousa Anne Maimbourg, dont il eut Marguer. Magnien, mariée à Jean Cossu. 3°. François, prieur du S^t. Mont. 4°. Jean, chanoine de S^t. Diez. 5°. Laurence, épouse de Heric Hanus, sieur d'Hurbache. 7°. Chrestienne, femme de Jean Dubourg.

NICOLAS MAGNIEN, capitaine & gouverneur de la saline de Château-Salin, seigneur de Lesse, Saulxerotte, &c. fit reprises le pénultième juill. 1620 pour ladite seigneurie de Lesse & autres lieux, & obtint du duc Henri des lettres de gentillesse le 9 août de la même année. Il avoit épousé en 1605 Louise de Saulxerotte, fille de Nicolas de Saulxerotte, seig. dudit lieu & de Lesse, & de Louise de Rennel, dame du fief d'Elmes, dont il eut plusieurs garçons morts sans alliances, & quatre filles : 1°. Anne. 2°. Françoise, mariée à Jean Rolin. 3°. Charlotte, femme en 1653. de Louis Busselot, seigneur du Dordal. 4°. Marthe, épouse, selon quelques mémoires, de Nicolas Richard, seigneur de Jandelaincourt.

MAGNIEN (François), controlleur en l'hôtel du duc Léopold I, fut annobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 20 novemb. 1701. » En considération de ce qu'il s'est distingué à l'avénement de Son Altesse » Royale, en se mettant à la tête des gens-d'armes de la ville de Nancy » pour aller au devant d'elle ; & qu'il est issu de la même famille de Laur. » Magnien, annobli en 1567, dont il n'a pu recouvrer les titres ni » enseignemens ; que d'ailleurs Didier Magnien son père, & Anne Bruant » sa mère, sont alliés à plusieurs familles nobles, &c. "

Porte d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de deux cosses de pois en chef, & d'une troisième en pointe ; & pour cimier un lion issant d'argent, tenant dans ses pattes une boule de même. *Fol. 109, régist. 1701, 1702.*

FRANÇOIS MAGNIEN, seig. de Serrières, Ars-sur-Meurthe, Portcieux & Langley, controlleur de la maison de S. A. R, avoit épousé, en 1675, Marguerite-Adeodate Lhuillier, morte le 23 novembre 1713, âgée de cinquante-huit ans. Il eut de ce mariage : 1°. N. qui suit. 2°. N. Magnien, seigneur de Serrières, exempt des gardes, & qui épousa N. Jacquier. 3°. N. femme de N. Forget de Barge, prévôt de Bouzonville.

N. MAGNIEN, seigneur de Magnieville, sous-lieutenant des chevaux-légers, ci-devant lieutenant en Allemagne, a épousé N. Villiot, dont il a eu des enfans.

MAGNIER (Gerard), fut annobli par le duc Charles IV le 4 juin 1669. Porte bandé d'or & d'azur de douze pièces, au cerf effrayé au naturel, brochant sur le tout ; & pour cimier le cerf naissant de l'écu.

Le sieur Magnier obtint des lettres de confirmation & surannation de noblesse, expédiées à Lunéville le 1 décembre 1728, contenant : " Que ledit » Magnier aiant mis les titres justificatifs de sa noblesse entre les mains du » procureur-général de la chambre des comptes de Lorraine, pour avoir » son

» ſon certificat aux fins de faire recevoir ſon fils dans la compagnie » des cadets-gentilshommes, ledit procureur-général auroit remarqué » que le titre primordial de ſa nobleſſe, qui ſont les lettres d'annobliſſement » données par le duc Charles IV le 4 juin 1669 à Gérard Magnier, » gruyer & receveur des domaines de Longwy, n'ont été entérinées en » la chambre des comptes, & en conſéquence lui a oppoſé l'ordonnance » de 1573; & comme l'expoſant, de même que ſes auteurs, ont été » dans la bonne foi ſur ce que leſdites lettres de nobleſſe ont été » régiſtrées le 3 décembre 1669 en la cour ſouveraine de S^t. Mihiel, » qui ſe prétendoit faire chambre des comptes dans l'étenduë du Barrois » non-mouvant; il ſupplie Son Alteſſe Royale de lui accorder des lettres » de ſurannation & confirmation, en tant que beſoin ſeroit, ſur ce » néceſſaires, & le diſpenſer de payer aucune finance, attendu qu'il a » payé quatre-vingt piſtoles pour ſa nobleſſe, &c." *Fol. 130, régiſt. 1727, 1729.* Il n'eſt pas fait mention d'armoiries dans le *régiſtre*, mais nous les avons priſes dans un *nobiliaire*.

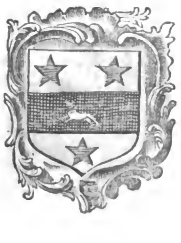

MAGNY (Claude-Marc), attaché au ſervice de la maiſon du duc Léopold I, fut annobli par lettres de S. A. R, données à Lunéville le 15 mars 1725, "En conſidération des ſervices qu'il a rendus près des princes » & princeſſes ſes enfans". Porte d'argent, à la faſce de ſable, chargée d'une levrette courante d'argent, colletée de gueules, bordée & clouée d'or, & accompagnée de trois étoiles d'azur, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une étoile de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 212, rég. 1724.*

MAHALAIN (Nicolas), natif de Mandres-aux-quatre-Tours, maître-d'hôtel du ſieur de Baſſompierre, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 14 novembre 1610." En conſidération » de ce qu'il a porté les armes l'eſpace de quinze ans, premièrement ès » guerres de Flandres, tant ſous le comte de Buquoy, à la priſe de la » ville de Hulſt, qu'au régiment du conſeiller d'état, capitaine des » gardes de S. A. & bailli de Clermont le ſieur de Freſnel, & compagnie » du ſieur de Mercy; & de-là en Hongrie en diverſes fois, tant dans » les troupes & régimens des ſieurs de Châteaubrehin, Vaubecourt, » que d'autres renommés colonels & chefs de guerre, & ſe ſeroit trouvé » à la priſe & ſiéges de Bude & de Peſth, à la bataille de Vaſa, ſiége » & priſe de Raab; & depuis, étant en la compagnie des chevaux-» légers du duc de Mercœur, aux ſiége, aſſaut & bataille de Belgrade, » comme auſſi à l'affaire des Turcs en l'iſle d'Odon; ce qui a donné » occaſion au cardinal de Lorraine de le recevoir en qualité de ſon valet-» de-chambre, &c."

Porte de gueules, à trois têtes de Turcs au naturel, poſées deux & une; & pour cimier un Turc naiſſant tenant en ſa main un cimetère, le tout au naturel. *Fol. 222. régiſt. 1610.* Les lettres de S. A. portant mandement aux conſeillers & intendans de ſes finances, & aux gens de ſes comptes du Barrois, de procéder à l'enrégiſtrement des ſuſdites lettres de nobleſſe, moyennant la ſomme de quinze cent frans, ſont du 5. décembre de la même année. *Layette cotée annobliſſemens, num. 148.*

MAHUET

Digitized by Google

MAHUET (Jacques), de Mars-la-Tour, fut annobli par le duc Charles III le 26 janvier 1599. Porte d'azur, à trois besans d'or, posés deux & un; au chef d'argent, chargé d'un léopard de gueules, armé, lampassé & allumé de sable. *Trésor des chartres, fol. 17, vers. régist. 1599.*

Le 11 septembre de la même année il rendit ses foi & homages au même duc Charles, pour la partie qui lui appartenoit en la seigneurie de Mars-la-Tour, laquelle Robert de Ficquelmont réunit au gros de la seigneurie, par contrat d'acquisition de Jacques Mahuet, du 27 mars 1600.

Le 26 octobre 1599, il obtint l'érection en fief des biens fonds & de la Tour Mahuet, qui lui appartenoit au village de l'Abry, près Conflans-en-Jarnisy, encore actuellement possédée par ses descendans.

En 1553 il avoit épousé Marguerite de Maillefert.

BLAISE MAHUET, fils de Jacques, seigneur de Champel en Voivre, épousa en 1607 Elisabeth Dattel.

En 1616 la succession de Jean Dattel son père, fut partagée entre Didier Dattel, Franç. son frère, & noble Blaise de Mahuet, à cause de sa femme.

En 1620 le duc Henry II lui accorda, en vertu d'arrêt de son conseil d'état du 26 juillet, de nouvelles lettres aux armes des Mahuet de France, dont il avoit suffisamment fait connoître être issu; qui son d'azur, à une tour d'argent, crénelée, massonnée de sable, accompagnée de trois croix fleuronnées d'or. *Fol. 161, vers. régist. 1620.* Comme on le voit en l'armorial universel de France par Ségoin historiographe du roi, & en plusieurs autres anciens monumens; depuis lequel tems les Mahuet ont toujours porté leurs armes écartelées.

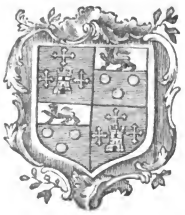

MARC DE MAHUET, frère de Blaise, officier militaire, auquel le duc Charles IV avoit confié la garde & la défense de plusieurs postes, châteaux & places de guerre, & le commandement de son artillerie, forma, par son testament du 1 mai 1663, pour les aînés de son nom & de ses armes, la première partie de la substitution augmentée par ses successeurs, & le tout aujourd'hui compris au comté de Lupcourt. Il est mort sans postérité.

JEAN DE MAHUET, fils de Blaise, seigneur de Champel, Lupcourt, Saulcy, &c. conseiller d'état du duc Charles IV, & son ministre près de l'empereur Léopold, au sujet du mariage du duc Charles V avec Eléonore d'Autriche, reine doüairière de Pologne, obtint un diplôme portant reconnoissance & déclaration de gentilshommes dans l'empire, du 7 janv. 1670, pour lui & pour sa posterité, & depuis confirmé & aggrégé au corps des gentilshommes des états de Lorraine par le même duc, par patentes du 7 octobre 1673, comme il paroit au livre autentique de la héraulderie de Lorraine & Barrois.

Il avoit épousé Jeanne d'Hoffelize le 10 mars 1642. Leur fille Catherine-Françoise, fut apportionnée le 20 mars 1681, & mariée à N. d'Auburtin de Charly en 1684.

MARC-ANTOINE DE MAHUET, fils de Jean, fut honoré des titres & qualités de libre baron du S^t. Empire, ensemble Jean-Baptiste de Mahuet son frère & leur posterité, par diplôme de l'empereur Léopold, qui le lui accorda en récompense des grands services qu'il rendit dans l'expédition de la prise de Philisbourg en 1676, par le duc Charles V de Lorraine, généralissime de ses armées; ainsi que le diplôme enrégistré en vertu de lettres-patentes de confirmation & aggrégation, entérinées dans les cours souveraines & chambre des comptes des états de Lorraine, en fait foi & éloge.

Le duc Léopold rendu à ses états en 1697, honora Marc-Antoine baron de Mahuet, des charges de ministre & sécretaire d'état, & d'intendant général

Digitized by Google

général de ſes finances. Il eut pendant ſa vie une principale part dans l'adminiſtration de l'état, & dans les affaires importantes de ce prince. Il avoit épouſé en 1678 Marie-Anne Richard de l'Iſle-Richard, fille unique & dernière de ſa famille, & petite-fille d'Antoine Richard, ſeign. de l'Iſle-Richard, préſident de la cour ſouveraine, & colonel d'infanterie au ſervice du duc Charles IV en 1650. Marc-Antoine de Mahuet apportionna ſa fille Philippe-Claire, par ſon teſtament du 1 ſept. 1714.

JEAN-BAPTISTE, frère de Marc-Antoine baron de Mahuet & de Drouville, conſeiller d'état & premier préſident de la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, quatre fois envoyé extraordinaire, & miniſtre plénipotentiaire du duc Léopold près des Rois T. C. Louis XIV & Louis XV, mourut à Paris en 1721 dans le cours de ſes négociations. Il n'a point été marié.

JEAN-FRANÇOIS, frère de Charles-Ignace, baron de Mahuet, prêtre, docteur de la faculté de théologie de la ſapience à Rome, vicaire apoſtolique en la principauté de Lixheim, grand-prévôt de l'inſigne égliſe collégiale de S^t. Diez, abbé commendataire de l'abbaye de Stultzbronn, prieur de Froville, conſeiller-prélat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, mourut en 1740. Il laiſſa la réputation d'une grande piété & de beaucoup de capacité.

Cette famille eſt aujourd'hui repréſentée par Charles-Ignace de Mahuet, fils de Marc-Antoine, libre baron du S^t. Empire, comte de Lupcourt, &c. chambellan du duc Léopold en 1706, chargé en 1708 près du roi de Sardaigne Victor-Amedé, alors duc de Savoye, & en 1709 près du pape Clément XI, des commiſſions & ordres du duc Léopold; & ſur la fin de cette année, ce prince l'honora des charges de conſeiller & ſécretaire d'état. Il eut pour objet dans ſon miniſtère, particulièrement tout ce qui a intéreſſé la Lorraine & la France. Il a continué les mêmes fonctions ſous le duc François III aujourd'hui empereur, juſqu'à la remiſe de ſes états en 1737 à S. M. Staniſlas I, roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar.

CHARLES-IGNACE DE MAHUET épouſa, le 1 mars 1712, Marie-Nicole-Chriſtophorine d'Hoffelize, de la branche des comtes d'Hoffelize de Valfroicourt. Leur fille Gabrielle-Antoinette, fut apportionné & mariée en 1727 à Léopold comte de Collignon & de Malleloy, chambellan du duc Léopold.

Le comte de Lupcourt Mahuet a pour fils Marc-Céſar, meſtre-de-camp du régiment d'Anjou cavalerie, Joſeph-Antoine & Jean-Baptiſte, capitaines de cavalerie au régiment d'Egmont, & Jacques-Marc-Antoine, chanoine en l'égliſe primatiale de Lorraine.

Cette famille eſt auſſi repréſentée par Jacques-Marc-Antoine, baron de Mahuet de Champel, capitaine au régiment d'infanterie de Bévren, au ſervice de l'empereur, enſuite chambellan du duc Léopold, & ſous-lieutenant d'une compagnie des chevaux-légers de ſa garde.

Et par les fils de feu Nicolas-François baron de Mahuet de Coiviller, comte de Mailly. Il avoit épouſé Françoiſe d'Hoffelize, de la branche de Burthecourt, dont il eut,

JEAN-BAPTISTE, marié à Gabrielle de Leſcut, fille du comte de Rennel de Leſcut. Jacques-Marc-Antoine a épouſé Thérèſe Olivier de Forcelle, fille unique du baron Olivier de Forcelle; & Marc-Céſar, capitaine de dragons au régiment de Bauffremont, marié à Thérèſe de Gombervaux, fille de François de Gombervaux, capitaine au régiment des gardes du duc Léopold.

Leur sœur Marie-Nicole de Mahuet, fut apportionnée & mariée en 1743 au comte de Beaujeu d'Ennezel, capitaine de dragons.

Cette maison se trouve aujourd'hui partagée en deux familles ou branches; l'aînée, celle du comte de Lupcourt Mahuet; la cadette, celle du comte de Coiviller de Mailly Mahuet.

MAILLARD (Parisot), natif de Louppy-le-Château, sommelier de la duchesse d'Arschot, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 16 mai 1555. Porte de gueules, à la coupe environnée de trois besans d'argent, deux en chef & un en pointe. *Fol. 125, régist. 1555.*

MAILLARD (Jean), attaché au service de la maison du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, expédiées à Louppy-le-Chastel le 1 août 1571. Porte de gueules, au loup-cerf d'agent, armé, lampassé & allumé d'azur, accompagné de quatre médailles d'or, une en chef, deux en fasce, & la quatrième en pointe; & pour cimier le loup de l'écu, tenant en ses pattes une médaille d'or ardente, naissant d'un torti d'or, d'argent, de gueules & d'azur, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 121, régist. 1571.*

JEAN MAILLARD épousa Catherine Jenin, fille de noble Didier Jenin, maître da la fourrière de S. A. le bon duc Antoine, dont il eut Jean, Louise & Josfine Maillard. *Voyez Richier en sa recherche de la noblesse du bailliage de St. Mihiel, pag. 101 verso.*

MAILLART (Claude), demeurant à Bayon, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 25 novembre 1561. Porte de pourpre, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de giraffes (*de biches*) d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de giraffe issante d'un torti d'or, de pourpre & d'argent. *Fol. 347, régist. 1558, 1561.*

CLAUDE MAILLARD épousa N. dont il eut: 1°. Claude qui suit. 2°. Catherine, femme d'Antoine Berman, écuier, demeurant à Bayon. 3°. Marie, première femme de noble Charles d'Ardennes, demeurant à Châtel-sur-Moselle, avec laquelle il fit reprises le 4 juin 1576. *Fol. 37. régist. 1576.* 4°. Marguerite Maillard, qui épousa Nicolas Gerard de S^t. Nicolas.

CLAUDE MAILLARD, II du nom, capitaine d'infanterie, épousa, par contrat du 29 avril 1582, Cather. Connel, fille de noble Claude Connel, demeurant

Digitized by Google

demeurant à Châtel, dont il eut, entr'autres enfans, Claude qui ſuit, & N. Maillart, alliée à Hercule de Laigle, écuier de l'évêque de Toul.

CLAUDE MAILLART, III du nom, adjudant-général du duc Charles IV, & colonel de cavalerie, fut tué vers 1640 à la porte du château de Morhanges, par une avant-garde commandée par le marquis d'Hoquincourt. Il avoit partagé, le 16 décemb. 1632, avec ſes beaux-frères, la ſucceſſion de Claude Maillart ſon père; & avoit épouſé, par contrat du 10 août 1634, Anne de la Grotte, fille d'Anto. de la Grotte, conſeiller-ſécretaire du duc Henri, dont il eut Claude-Antoine qui ſuit.

CLAUDE-ANTOINE DE MAILLART, ſeigneur de Labeuville, Villacourt, & Attignéville en partie, écuier ordinaire de Marguerite de Lorraine, ducheſſe d'Orléans, par brevet du 2 décembre 1669, obtint des lettres de gentilleſſe le 8 avril 1721. Il avoit épouſé, par contrat du pénultième mars 1660, Gabrielle Leſcamouſſier, fille de Jean Leſcamouſſier, ſeigneur de Longeaux, &c. colonel de cavalerie pour le ſervice de Charles IV; & de Marie Thomaſſin. Il eut de ce mariage: 1°. Charles-Nicolas qui ſuit. 2°. Étienne-Henry, rapporté ci-après. 3°. Marie-Charlotte de Maillart, mariée en 1727 à Charles-François du Houx, écuier, ſeigneur de Dompaire, Bouxières-aux-Chênes, &c. lieutenant au régiment des gardes de S. A. R, laquelle mourut en 1734.

CHALES-NICOLAS DE MAILLART, chevalier, ſeigneur de Villacourt, capitaine de grenadiers au régiment Royal-Rouſſillon, épouſa: 1°. Barbe-Charlotte de Hennezel, fille de François de Hennezel, & d'Anne-Françoiſe Granddoyen; & 2°. Renée-Thérèſe de la Forge, veuve de François de la Ferandière, chevalier, ſeigneur de S^t. Julet & Ferandière en partie, capitaine de cavalerie au régiment de Duras, pour le ſervice de France, & fille de Charles de la Forge, écuier, ſeigneur d'Attignéville, & voué de Punnerot, & de Marguerite Petitgoſt. Il eut du premier lit Gabrielle-Catherine-Antoinette de Maillart, mariée, par contrat du 25 novembre 1729, à Charles-Nicolas de Hennezel, chevalier, ſeigneur haut, moyen & bas juſticier de Punnerot & du Bois-de-la-Marre.

ÉTIENNE-HENRY DE MAILLART, chevalier, ſeigneur de Labeuville, de la Tour de Hagnéville & de Marteau, conſeiller de S. A. R. & maître des comptes de Lorraine, épouſa: 1°. Marie-Anne Fiſſon du Montet, fille de Claude-Antoine Fiſſon, ſeigneur du Montet, & d'Anne-Thérèſe Fournier de Nedeck; & 2°. Anne de la Huchaudière. Il eut du premier lit deux filles: 1°. Marie-Anne, mariée en 1723 à Hubert-Dieudonné de Ravinel, écuier, ſeign. de Domjulien & d'Atthienville, avocat à la cour; & 2°. Anne-Catherine de Maillart, mariée, par contrat du 16 janvier 1734 à Nicolas-François Raulin, ſeigneur de la Cour-de-Mage, avocat en la cour ſouveraine; & du ſecond lit ſortirent ſix enfans. Le nom de cette famille s'écrit Maillart & Mailliart.

MAILLART DE LA MALMAISON (Jean-Nicolas), lieutenant de prévôt de la Chauſſée, qui avoit épouſé Anne de la Malmaiſon, de condition noble, obtint du duc Charles III des lettres-patentes du 5 décembre 1595, portant: " Que lui & ſes deſcendans jouiroient des » privilèges de nobleſſe dont jouiſſoit Jacquemin Collinet de la Malmaiſon,

» père d'Anne, & porteroit pour armes, d'azur, au pélican d'argent".

François Maillart de la Malmaison, fils de Léonard Maillart, descendant de Jean-Nicolas, fut fait baron par le duc Léopold I le 18 novembre 1724.

Maillefer (Louis), secrétaire ordinaire de feue la duchesse de Bar, & fils de Jean Maillefer, mayeur de Thiaucourt, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Bar le 20 octo. 1605. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or, & en pointe de deux annelets, *ou* orle double de même; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 18, régist. 1606.*

Jean Maillefer, mayeur de Thiaucourt, épousa N. dont il eut: 1°. Louis qui a donné lieu à cet article; & 2°. Jean Maillefer, qui, après la mort de Louis son frère décédé sans enfans, obtint des lettres de noblesse du duc Henri, moiennant la somme de six cens frans monnoie du pais; lesquelles furent expédiées à Nancy le 22 novemb. 1610. Porte les mêmes armes que son frère. *Fol. 229, régist. 1610.* Les lettres de jussion aux gens des comptes de Bar, pour l'entérinement desdites lettres, sont du même jour & de la même année.

Maillet (Jean), sommelier d'échansonnerie du duc Antoine, fut annobli par lettres de ce prince, expédiées le 7 janvier 1511. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un flacon d'argent, au chef de gueules, émanché d'or. Cette famille porte d'anché, ou *selon le stile des lettres-patentes de noblesse*, porte d'azur, au flacon d'argent en pointe, un chevron d'or, & un chef de gueules contenant le tiers de l'écu, endentelé d'or. *Fol. 98, régist. 1510, 1514.*

Jean Maillet fut fait capitaine, receveur & gruier de Louppy-le-Châtel, par le décès de Jean Jacquot, le 20 décembre 1522. *Fol. 63, régist. 1521, 1523;* & obtint, conjointement avec Barbe de Neufville, épouse de Jean Prudhomme, receveur-général du Barrois, l'étrille des salines de Moyenvic, par lettres du 27 juillet 1522. *Fol. 33, vers. régist. 1521, 1523.* Il épousa Claude de Neufville, fille de Claude Courenot, *dit* de Neufville, célérier de Bar, & mourut le 21 décembre 1557, laissant de son mariage: 1°. Jean qui suit. 2°. Étienne Maillet, grand-prieur de S^t. Mihiel. 3°. Anne Maillet, épouse de Louis Louis, *dit* Feuillet, de laquelle *Richier* dit qu'il avoit en 1581 deux fils nommés Charles & Pierre Louis.

Jean Maillet, II du nom, fut d'abord controlleur-ordinaire de la maison du duc, puis receveur-général du Barrois en 1565; & enfin conseiller-auditeur & maître en la chambre des comptes & du conseil du duché de Bar, par lettres du 17 avril 1572. *Fol. 70, régist. 1571, 1572.* Il épousa: 1°. Didière Pfaume, & 2°. Marie Pfaume, cousine de sa première femme, & sœur de Nicolas, évêque de Verdun. Il eut du premier lit: 1°. Warin Maillet, qui vivoit le 18 février 1591, qui fut

préfnet

préſent au contrat de mariage de Louis Bouvet, écuyer, & de Barbe de Bouſmard, dans lequel il eſt qualifié écuyer, capitaine d'une compagnie d'infanterie pour le ſervice de S. Alteſſe, & qui épouſa Marie Laudinot, fille de Jean Laudinot & de Claude Collibet, dont il eut Warin religieux bénédictin en l'abbaye de S^t. Mihiel. 2°. Louiſe, femme de Claude de Leſcaille. 3°. Jeanne Maillet, épouſe, ſelon toutes les apparences, de Jean Magnien. Du ſecond lit vinrent : 1°. Jean qui ſuit. 2°. Jacques, chanoine de S^t. Pierre de Bar. 3°. Jean, chanoine de S^t. Maxe de la même ville en 1575. 4°. Pierre, auſſi chanoine de la même égliſe en 1582, ſur la démiſſion de Jacques ſon frère. 5°. Philippe, prieur de Nôtre-Dame dudit Bar, ordre de S^t. Benoît. 6°. Claude, tué en Hongrie, aïant épouſé N. de Roüin. 7°. N. femme du ſieur Boucher.

JEAN MAILLET, III du nom, né le 10 août 1557, fut ſucceſſivement ſécretaire ordinaire de S. A. le 9 avril 1580, cellerier de Bar en 1581, receveur-général du Barrois en 1582, maître & ſécretaire de la chambre des comptes & du conſeil en 1588, enſuite conſeiller d'état & préſident de ladite chambre en 1620; mourut le 21 décembre 1634, & fut enterré en l'égliſe de Nôtre-Dame de Bar, avec épitaphe. Il avoit épouſé, le 20 novembre 1593, Marguerite Mangeot, morte le 1 des ides d'avril 1604, âgée de trente-deux ans, enterrée en la même égliſe que ſon mari, & fille de Didier Mangeot, ſeigneur de Vautrombois. De ce mariage ſortirent : 1°. Gabriel qui ſuit. 2°. Alexandre, qui a continué la poſtérité. 3°. Jean, chanoine de S^t. Maxe, puis commandeur de S^t. Antoine de Bar. 4°. Marguerite, mariée : 1°. par contrat du 10 février 1610 ou 1613, à Jean le Prudhomme, conſeiller-auditeur des comptes de Bar; 2°. à Gaſpard de Beurges, ſeigneur de Communières & Ville-ſur-Saulx, préſident des comptes & du conſeil de Bar.

GABRIEL MAILLET, écuïer, ſeig. de Villotte, conſeiller d'état, auditeur de la chambre des comptes de Bar en 1612, épouſa, par promeſſes du 13 août 1611, les parties abſentes, & ratifiées & approuvées par leſdites parties le 24 novembre 1613, Sébaſtienne Rutant, fille de Jean Rutant, ſeign. de Troyon, Maizey, Mezeray, &c. conſeiller d'état & lieutenant-général du bailliage de S^t. Mihiel, & de Marie Marien, dont il eut, entr'autres enfans, Nicolas qui ſuit, & Marguerite Maillet, mariée en 1641 à Gabriel-Georges de Francquemont, écuïer, ſeign. de Treſmoing & de Pierrefitte en partie.

NICOLAS MAILLET, écuïer, ſeig. de Villotte & de Mézeray, conſeiller-ſécretaire & garde du tréſor de la chambre des comptes de Bar, épouſa, le 23 août 1646, Françoiſe Bourgeois, fille de Jean Bourgeois, procureur-général du Barrois, & d'Éliſabeth Maimbourg, dont il eut, entr'autres enfans, Marguerite, femme de Charles-Antoine de Roſières, ſeigneur d'Uvezin & Bouillonville, qu'elle épouſa en 1666; & Anne Maillet, mariée à Étienne de Roſières, ſeigneur de la Croix.

Nous trouvons encore de cette branche Benoît Maillet, conſul de France au Grand-Caire, & Jean Maillet, religieux bénédictin, abbé de S^t. Mihiel, connu ſous le nom de dom Gabriel Maillet, mais ſur la filiation deſquels nous n'avons rien oſé hazarder, quelques-uns de nos *mémoires* les faiſant deſcendre de Gabriel, & les autres de Nicolas Maillet.

Seconde branche.

ALEXANDRE DE MAILLET, écuïer, ſecond fils de Jean Maillet, III du nom, & de Marguerite Mangeot de Vautrombois, fut fait receveur-général

Digitized by Google

général du duché de Bar en 1617, sous-lieutenant des chevaux-légers & grand louvetier du Barrois en 1621. Il épousa : 1°. en 1717, Françoise Rutant, fille de Jacob Rutant, conseiller d'état & président en la cour des grands-jours de S^t. Mihiel, & de Claude de Lescut, dame d'Hanonville & Remesnil; & 2°. par contrat passé le 30 juillet 1636, devant Gerard Jolly & Isaye Rouyer, notaires audit Bar, Jeanne Xaubourel, morte sans enfans, & fille de Claude Xaubourel, conseiller d'état & bailli d'Apremont, & d'Élisabeth le Clerc. Il eut du premier lit : 1°. François, bénédictin de la congrégation de S^t. Maur. 2°. Antoine qui suit. 3°. Claude, capitaine-commandant, puis major de Longwy, & auparavant de la citadelle de Liège, mort sans alliance.

ANTOINE DE MAILLET fut fait receveur-général le 16 mars 1662, après le décès de son père, & ensuite conseiller-maître & auditeur en la chambre du conseil & des comptes de Bar; il fit reprises le 26 janvier 1706, & le 25 novem. 1707 il fournit un dénombrement, conjointement avec Claude Maillet son frère, pour un tiers dans la seigneurie de Villotte; il mourut le 3 janvier 1712, & avoit épousé Marguerite Jambon, fille d'honorables conjoints François Jambon & Marguerite Poyart. De ce mariage sortirent : 1°. Antoine, chanoine-régulier de la congrégation de S^t. Antoine. 2°. Joseph, mort officier pour le service du roi à Mantouë en 1703. 3°. Jean qui suit. 4°. Gabrielle-Jeanne, mariée en 1678 à Nicolas-Joseph de Francquemont, seig. de Pierrefitte. 5°. Élisabeth. 6°. Françoise; & 7°. Marguerite de Maillet, religieuse annonciade à Bar.

JEAN-ANTOINE DE MAILLET, conseiller-auditeur & maître en la chambre du conseil & des comptes de Bar, par lettres données à Nancy en 1702, sur la démission d'Antoine de Maillet son père, épousa en 1710 Catherine Noirel, fille de Jean Noirel, conseiller en la cour souveraine de Lorraine, & lieutenant-général, civil & criminel au bailliage de Bar, & de Marguerite Barotte, dont il eut : 1°. Claude qui suit. 2°. Antoine. 3°. Charles. 4°. Benoît. 5°. & 6°. Gabrielle & Jeanne.

CLAUDE DE MAILLET, seigneur en partie de Villotte, &c. conseiller-auditeur & maître en la chambre du conseil & des comptes de Bar, épousa, par contrat du 4 juin 1731, Anne Vassart, fille d'Ant. Vassart, écuier, seigneur de Burnécourt & Anderny, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. A. R, & de Marguerite-Charlotte d'Hosier.

Nous avons vu plusieurs titres de cette famille, dans lesquels son nom se trouve écrit Maillet & Mailliet.

MAILLET DE GUGNEY (Nicolas-François), sieur de Jevoncourt & de S^t. Urbain, obtint des lettres données à Nancy le 17 décem. 1699, contenant : » Qu'il est descendu du côté maternel de la souche de Jean de » Gugney, annobli par le roi René, par lettres du 20 janvier 1482, en » considération des services qu'il avoit rendus à la défense de Nancy, » assiégée par les Bourguignons, avec pouvoir de prendre ordre d'ancienne » & nouvelle chevalerie, de porter les armes empreintes dans lesdites » lettres, de posséder noblement sa maison & fief de Jevoncourt, » Xirocourt, S^t. Fremy & Voudemont, &c. dont la possession s'en est » ensuivie, jusqu'à ce que la famille dudit Gugney est tombée en quenouille

» sur

» ſur Suſanne de Gugney, laquelle à cauſe des guerres, elle & ſes ſœurs » auroient abandonné & ſe ſeroient méſalliées pour s'établir en France; » enſorte que leur maiſon de Jevoncourt a été incendiée & abſolument » ruinée, & le ſieur Simon de Gugney, dernier du nom, chanoine de » l'égliſe cathédrale de Toul, ayant été élevé à la dignité de porte-croix » du pape, eſt mort à Rome, & ce qu'il y avoit porté de ſa famile perdu; » de manière que le rétabliſſement des droits de cette famille n'a pu être » fait, ſelon que les coutumes de Bar & de S^t. Mihiel l'exigent, qu'en » faveur dudit Nicolas-François Maillet de Gugney, comme premier » enfant mâle deſcendu de ladite Suſanne de Gugney, lequel auroit fait » ſes repriſes pour le fief de Jevoncourt le 7 ſeptemb. dernier, entérinées » en la chambre des comptes le 16 du même mois"; lequel aïant fait connoître qu'il eſt deſcendu par ſa mère de la famille dudit Jean, & qu'il en poſſéde encore les biens, il eſt confirmé auxdits annobliſſement, nom, armes, titres, privilèges, &c. attribués audit fief de Jevoncourt, S^t. Fremy & Voudemont, accordés audit Jean Gugney.

Porte de gueules, à la tête de daim accornée d'or miſe en cœur, environnée de quatre beſans d'argent, &c. *Voyez* GUGNEY (Jean de).

MAILLETTE (Jean), citoyen de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres du duc Charles IV, données à Épinal le 13 décembre 1630, portant: " Que la plupart de ſes parens ſont nobles, même que ſon père » grand a ſervi l'eſpace de quarante ans en qualité de receveur de Pont- » à-Mouſſon, & ſon père-grand du côté maternel, trente ans, en qualité » de maître échevin dudit Pont-à-Mouſſon, &c." Porte d'azur, à la faſce d'or, environnée de trois roſes d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un col & tête de Paon au naturel, becqué & allumé d'or, accompagné de deux pennes d'or, d'azur & d'argent, & une roſe de l'écu, le tout iſſant d'un torti d'or, d'azur & d'argent, porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 191 verſ. régiſt. 1630.*

FERRY MAILLETTE vivoit en 1459 avec ſa femme Genotte, dont il eut: 1°. Pierre Maillette, prêtre. 2°. Jacquemin qui ſuit. 3°. Huin, qui a eu poſtérité. 4°. Jean, rapporté ci-après. 5°. Catherine, & quatre autres filles.

JACQUEMIN MAILLETTE fut père: 1°. de Genotte Maillette, femme de Jean Marchant. 2°. de Jeanne, femme de Henry Go de Vicherey. 3°. de Claude qui ſuit.

CLAUDE MAILLETTE eut pour enfans: 1°. Cathin, femme de François le Marchant, de Nancy. 2°. Genotte, épouſe de Jacq. Guerin, concierge de l'arſenal de Nancy. 3°. Barbe, qui fut mariée avec Humbelot Huguenin. 4°. Jacquemin qui ſuit. 5°. Claude, décédé à Rome. 6°. Jean, qui fut marié à Metz.

JACQUEMIN MAILLETTE eut, entr'autres enfans, Didier, mort ſans hoirs, & Marie, femme de Jean de Combles, demeurant à Toul, tréſorier de l'évêque de Metz.

JEAN MAILLETTE, quatrième fils de Ferry, eut pour enfans: 1°. Ferry qui ſuit. 2°. Oudot, mort ſans enfans. 3°. Pierre, prêtre au Neufchâtel, qui

Digitized by Google

qui fit la *généalogie* de ſa famille depuis 1459 juſqu'à 1559, & ſur laquelle nous avons établi une partie de celle-ci. 4°. Claude, bénédictin. 5°. Jean. 6°. François. 7°. Gabrielle, femme de Roland de Bauffremont.

FERRY MAILLETTE, II du nom, receveur de Pont-à-Mouſſon, décédé en 1536, fut père: 1°. de Mengeon Maillette, femme de Jean de S^t. Blaiſe. 2°. Jean qui ſuit. 3°. Marguer. qui épouſa: 1°. Jean Mengin; & 2°. Jean Jacob, *dit* de Lamonnoye. 5°. Anne. 6°. Babon, mariée à Mengin le Mareſchal. 7°. Ferry, qui eut poſtérité, & deux autres enfans.

JEAN MAILLETTE, receveur du domaine & marquiſat de Pont-à-Mouſſon, décédé en 1576, avoit épouſé Mengeon Rodemach, dont il eut: 1°. Nicolas, mort à Paris ſans avoir été marié. 2°. Marthe Maillette, épouſe de Nicolas de Marck. 3°. Daniel qui ſuit. 4°. Marguer. Maillette, femme de Jacques Bichebois.

DANIEL MAILLETTE, demeurant à Pont-à-Mouſſon, épouſa Anne Nicolas, fille de Didier Nicolas, ſeig. de Lorry en partie, & de Cather. Mauljean, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article. 2°. Catherine Maillette, femme de Charles Bournon, conſeiller d'état de S. A, & ſubſtitut au marquiſat de Pont-à-Mouſſon. 3°. Anne, femme de Dominique Richard, ſeigneur de Jouy, d'Arry & Clevant en partie, capitaine-prévôt, gruyer de Pont-à-Mouſſon.

JEAN MAILLETTE, annobli comme nous l'avons dit en 1630, épouſa Françoiſe Fanchon, dont il eut 1°. Anne 2°. Eliſabeth, femme de Philippe le Maréchal, capitaine de cavalerie au régiment du comte de Ligniville, décédé en 1643. 3°. Didier, auſſi capitaine au même régiment. 4°. Barbe. 5°. Françoiſe, femme de Pierre Rutant, lieutenant-général du bailliage de S^t. Mihiel. 6°. Jean.

Nous avons cru devoir rapporter une partie de la filiation de cette famille avant ſon annobliſſement, à cauſe de pluſieurs alliances qu'elle a contractés avec d'autres familles nobles, deſquelles nous faiſons mention dans leurs généalogies.

MAILLOT (Jean), prévôt & receveur de Gondreville, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 16 juin 1587. Porte de gueules, à la tête de daim accornée d'or, cantonnée de quatre beſans d'argent; & pour cimier deux ailes dragonnées d'or, de gueules & d'argent. *Fol. 121, régiſt. 1587.* Les lettres de S. A. portant mandement à ſes gens des comptes de Lorraine de procéder à la vérification de celles de nobleſſe accordées, ſans finances, à Jean Maillot, à la requête de ſa nourrice, belle-mère de Jean Maillot, ſont du 20 du même mois & de la même année. *Layette cottée annbliſſemens, num. 150.*

JEAN MAILLOT avoit épouſé Touſſaine Philbert, fille de Didier Philbert, concierge du palais de Gondreville, & de Claudon Hedault, dont il eut: 1°. Philippe, prévôt de Gondreville, qui épouſa Manſuette Gérard. 2°. Didier qui ſuit. 3°. Claudon, femme de Thomas Vernier, prévôt de Gondreville, mort l'an 1601, & inhumé audit lieu devant la porte du chœur. 4°. Jeanne, femme de Jean du Paſquier, apoticaire à Toul; & 5°. Louiſe Maillot, femme de Demange Picart, receveur de Gondreville, dont Demange & Nicolas Picart. Pluſieurs *mémoires* diſent que Jean Maillot

Maillot épouſa en ſecondes nôces Jeannon Nottaire, dont il eut Suſanne, qui épouſa, par contrat du 14 mai 1610, Arnoult Mauljean, écuyer, & l'un des ſept jurés de Pont-à-Mouſſon.

DIDIER MAILLOT, receveur de Gondreville, par lettres expédiées à Nancy le 16 juin 1587, ſur la démiſſion de ſon père, épouſa Françoiſe Thieriet, fille de noble Henri Thieriet & de Cather. Odam, dont il eut Didier Maillot, lieutenant d'une compagnie de gens de pied au régiment de S^t. Balmont, mort ſans hoirs; & 2o. Touſſaine Maillot, femme de Nicolas Gagnedenier, tabellion & greffier à Gondreville.

MAIMBOURG (Nicolas), controlleur des paſſages de Nancy, & y demeurant, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données en ladite ville le 29 ſeptemb. 1570. Porte d'azur, à deux colombes affrontées d'argent, membrées de gueules, poſées ſur un montjoye d'or, ſurmontées en chef d'une étoile de même; écartelé de gueules, à un bièvre d'or, la queuë d'argent; & pour cimier le bièvre de l'écu, environné de deux pennes palées, contrepalées d'or, d'argent, d'azur & de gueules, iſſant d'un torti de même, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 98 verſ. régiſt. 1569, 1570.*

NICOLAS MAIMBOURG fut échevin en la juſtice de Nancy, & épouſa: 1°. Nicole des Moines, morte le 8 janvier 1543, de laquelle il prit les armes, qui ſont celles ci-deſſus rapportées, & fille de Georges des Moines, receveur-général de Lorraine, & de Catherine d'Eumont; & 2°. Barbe Robert, fille de Germain Robert, demeurant à S^t. Nicolas, laquelle ſe remaria avec Antoine d'Arbois, & mourut le 10 octobre 1582. Elle fut enterrée en l'égliſe des dames préchereſſes de Nancy, où avoit déja été inhumé ſon premier mari, mort le 8 janvier 1573. Il eut du premier lit: 1°. Georges Maimbourg qui ſuit. 2°. Catherine, femme de Claude d'Arbois. Il eut du ſecond lit: 1°. Claude, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frère. 2°. Jean, docteur en théologie & profeſſeur de l'écriture-ſainte en l'univerſité de Pont-à-Mouſſon. 3°. Nicolas, l'un des commis de la chambre impériale de Spire, mort garçon le 31 août 1583. 4°. Charles, protonotaire apoſtolique, chanoine de l'égliſe cathédrale de Toul, mort le 14 des calendes d'avril 1625, & inhumé dans ladite cathédrale, avec épitaphe. 5°. Barbe, femme de Didier Jacquemin, controlleur en l'état de monſeigneur de Vaudémont; & 6o. Nicole Maimbourg, mariée: 1°. à Marien Marien de Moyenvic. 2°. à N. Roidat, maître échevin de Vic.

GEORGES MAIMBOURG, ſeigneur de Freſnel-la-Grande en partie, Houſſeville & Maxéville, fut ſucceſſivement maître échevin en la juſtice ordinaire de Nancy, procureur-général de Lorraine & auditeur des comptes en 1581, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de Son Alteſſe, & l'un des commmiſſaires députés pour le traité fait entre le duc de Lorraine & la ville de Metz en 1604. Il mourut le 8 juin 1609, avec la réputation d'un des plus habiles hommes de ſon tems. Il avoit épouſé: 1°. le 3 juin 1579, Éliſabeth Poireſſon, fille de Guérard Poireſſon, procureur du comté de Vaudémont, & de Claude Verquelot, avec laquelle il vendit à perpétuité, le 8 novembre 1571, à nobles conjoints Melchior Henry de Seichamps, & à Jenon Friſche ſa

femme, un gagnage-fief ſis à Véroncourt, *dit* le gagnage des Pilliers; & 2°. Cath. Bermand, morte le 18 avril 1597, & fille de Jean Bermand, ſeigneur de Pulligny, Ceintrey & Voinemont en partie, & de Béatrix du Bourg. Du premier lit vinrent: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Errard, dont la poſtérité ſera rapportée en ſon lieu. 3°. Gabriel, dont eſt auſſi ſortie une branche. 4°. Philip. mort le 2 juil. 1593; & 5°. Claude Maimbourg, femme de Gilles Rambouillet, conſeiller-ſécretaire ordinaire de S. A. Les enfans du ſecond lit furent: 1°. Georges, conſeiller d'état & ſubſtitut du procureur-général. 2°. Jean, tige d'une autre branche. 3. Louis, mort le 10 juillet 1593. 4°. Éliſabeth, qui épouſa le 21 avril 1603, Jean Bourgeois, conſeiller d'état & procureur-général du Barrois ſous les ducs Charles III, Henri II & Charles IV. 5°. Catherine Maimbourg, morte le 3 ſeptembre 1585.

Nicolas Maimbourg, II du nom, ſeign. de Houſſeville & conſeiller d'état, acquit le 12 avril 1588, conjointement avec Claude, René, Gabriel, Errard & Jean-Jacques Maimbourg ſes frères, ſtipulans par honorable homme Thomas Verquelot, lieutenant & receveur en la gruërie du comté de Vaudémont, demeurant à Vézelize, leur oncle maternel, pluſieurs immeubles ſitués à Battigny, de Baſtien Launoy, écuïer, demeurant audit Battigny, & d'Idette ſa femme. Il mourut en 1631, & fut enterré aux minimes de Nancy; laiſſant de ſon mariage avec Marguer. Raoul, fille de Paris Raoul & de Catherine Bermand ſa belle-mère: 1°. François qui ſuit. 2°. Catherine, femme de Jacques Rutant, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine. 3°. Éliſabeth, mariée: 1. à Iſaac Waſſe. 2°. à François Mauljean, conſeiller d'état & échevin de Nancy, dont elle fut troiſième femme. 4°. Claude Maimbourg, femme: 1°. de Jean Bardin, conſeiller d'état de S. A. & lieutenant-général du bailliage de Nancy; & 2°. de Claude Noirel, échevin de la juſtice de ladite ville, dont elle fut auſſi troiſième femme. 5°. Barbe Maimbourg, mariée en 1639 à Nicolas Vallée. 6°. 7°. & 8°. trois filles, religieuſes.

François Maimbourg, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, mourut en 1638, & avoit épouſé Claude-Chriſtine Baillivy, dame de Houdemont & S^t. Germain, fille de Jean Baillivy, dont il eut Balthazard, mort ſans alliance.

Seconde branche.

Claude Maimbourg, fils de Nicolas Maimbourg & de Barbe Robert ſa ſeconde femme, fut procureur-général des Vôges, & épouſa Idette du Bourg, fille d'Adam du Bourg, lieutenant & receveur de Bruyères, & d'Anne Marchant, dont il eut: 1°. Charles, mort ſans alliance. 2°. Anne, femme de Pierre Magnien. 3°. Renée, épouſe de Claude Gennetaire, prévôt de Mirecourt. 4°. Chreſtienne, alliée à Jean Dollot, tailleur de la ſaline de Roſières. 5°. Claude Maimbourg, mariée à Olry du Meſnil, ſubſtitut du procureur-général au bailliage de Vôges.

Troiſième branche.

Errard Maimbourg, ſecond fils de Georges Maimbourg, ſeigneur de Houſſeville, & d'Éliſabeth Poireſſon, fut conſeiller d'état & échevin de la juſtice ordinaire de Nancy en 1637. Il épouſa Catherine Bertrand, fille de Jean Bertrand, ſeigneur du fief de Bellelieſſe à S^t. Nicolas, & de Nicole *ou* Baſtienne Perette, avec laquelle il dota le collège des jéſuites de

Nancy, & fonda en 1639 celui de S^t. Nicolas, où ils ſont inhumés; & après la mort de laquelle il ſe fit lui-même jéſuite en 1643. Il eut de ſon mariage: 1°. Louis qui ſuit. 2°. Catherine, religieuſe de la congrégation de Nancy. 3°. Françoiſe, religieuſe au même couvent.

LOUIS MAIMBOURG nâquit l'an 1610, & ſe fit jéſuite; il quitta cet ordre en 1682 par ordre du pape Innocent XI, pour avoir écrit contre la cour de Rome en faveur des propoſitions de l'aſſemblée du clergé de France, tenuë en 1682. Il fut gratifié d'une penſion du roi, & ſe retira en l'abbaie de S^t. Victor-lès-Paris, où il mourut d'apoplexie le 13 août 1686.

Quatrième branche.

GABRIEL MAIMBOURG, troiſième fils de Georges, ſeig. de Houſſeville, & d'Éliſabeth Poireſſon, fut conſeiller d'état & auditeur des comptes de Lorraine. Il épouſa, le 18 juillet 1608, Renée de la Ruelle, avec laquelle il vivoit en 1621, & fille de René de la Ruelle, ſeigneur d'Andilly, ſécretaire d'état, commandemens & finances de S. A, & de Barbe le Poix ſa ſeconde femme. Elle mourut en 1649, laiſſant de ſon mariage: 1°. Georges qui ſuit. 2°. Théodore, qui de jéſuite ſe fit proteſtant en 1659, rentra dans le ſein de l'égliſe en 1664, le quitta pour une ſeconde fois, & ſe retira en Angleterre, où il ſe maria, & fut chargé de l'éducation d'un fils naturel du roi Charles II, & mourut à Londres vers l'an 1693, laiſſant deux enfans, entr'autres, une fille nommée Marie-Charlotte; & 3°. Françoiſe Maimbourg, religieuſe à la viſitation de Pont-à-Mouſſon.

GEORGES MAIMBOURG, II du nom, ſeigneur de Maxéville en partie, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, épouſa: 1°. Catherine d'Arbois, fille de Claude d'Arbois & de Jacqueline Jenin; & 2°. le 13 novembre 1650, Catherine Hermant, fille de Claude Hermant, ſeigneur du Jart, & de Marie Laurent. Il eut du premier lit: 1°. Georges, mort ſans alliance. 2°. Catherine, femme de Louis Durand de Silly, capitaine au ſervice de S. M. I. 3°. Jeanne Maimbourg. Il eut du ſecond lit: 1°. Charles qui ſuit. 2°. Marie-Catherine, femme de Henry de Trezey.

CHARLES MAIMBOURG, ſeigneur du fief de Buiſſoncourt, épouſa: 1°. Jeanne-Roze Thiriet, fille de Charles Thiriet & de Marie-Françoiſe Somier; & 2°. Anne-Henriette Bannerot, veuve de Georges de Pindray, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent: 1°. Claude-Anne, brigadier des cadets-gentilshommes de S. A. R. 2°. Charles. 3°. Thérèſe-Françoiſe Maimbourg, femme de Jean Veulenlang, chevau-léger de la garde de S. A. R.

Cinquième branche.

JEAN MAIMBOURG, fils puîné de Georges, ſeigneur de Houſſeville, & de Catherine Bermand ſa ſeconde femme, fut ſeign. de Jandelaincourt, Pulligny, Ceintrey & Voinemont en partie, & mourut en 1649. Il avoit épouſé Barbe Durant, fille de Louis, ſeigneur de Jandelaincourt, Silly & Beauregard, capitaine de Spizemberg, & de Madelaine de S^t. Maury, dont il eut: 1°. Georges qui ſuit. 2°. Jean. 3°. Claudine Maimbourg.

GEORGES MAIMBOUG, II du nom, ſeigneur de Pulligny, Ceintrey & Voinemont en partie, épouſa N. Malcuit, fille de Louis Malcuit, conſeiller d'état, procureur-général de Vôges, & d'Anne de Bermand, avec laquelle il vivoit en 1655, & dont il eut: 1°. Jean, mort ſans alliance. 2°. Chriſtophe. 3°. Georges qui ſuit. 4°. Nicolas-Antoine qui ſuivra, & trois filles.

GEORGES MAIMBOUG, III du nom, épousa Claude-Françoise Gennetaire, dont il eut : 1°. Léopold-Chriſtophe qui ſuit. 2°. Nicolas, prêtre & curé de Brantigny. 3°. Charles, réligieux minime 4°. N. Maimbourg, & trois filles non mariées.

LÉOPOLD CHRISTOPHE MAIMBOURG, conſeiller à la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, épouſa : 1°. Thérèſe le Febvre, fille de Nicolas-Joſeph le Febvre, premier préſident de la chambre des comptes, dont il a eu un fils, officier au régiment de Tournaiſis. 2°. N. Sirejean, dont il a une fille.

Sixième branche.

NICOLAS-ANTOINE MAIMBOURG, quatrième fils de Georges Maimbourg, I du nom, & de N... Malcuit, épouſa Anne-Marguerite Royer, dont il eut : 1°. Léopold, mort au ſervice de l'empereur. 2°. Chriſtophe, prêtre. 3°. François qui ſuit. 4°. Éliſabeth, épouſe de N. de St. Privé. 5°. N. Maimbourg, femme de François Vernier, controlleur des poſtes à Strasbourg, & quelques autres.

FRANÇOIS MAIMBOURG, avocat à la cour, procureur-fiſcal de la principauté de Salm, a épouſé : 1°. Marie-Madelaine Mortal, morte ſans enfans ; & 2°. Anne-Marguer. de Maillefer, fille de François de Maillefer, ſeigneur du fief de Souveraincourt, & d'Anne-Valerie de la Chataigneray, dont il a eu : 1°. Marie-Valerie. 2°. Chriſtophe. 3°. Marie-Éliſabeth. 4°. Nicolas-François. 5°. Françoiſe. 6°. Marie-Gabrielle-Roſalie Maimbourg.

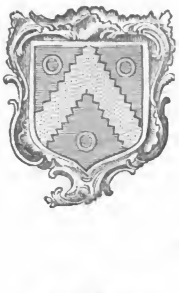

MAIRE (Laurent), *dit* de Savonnières, ſecretaire ordinaire du duc Antoine, fut annobli par lettres de ce prince, du 4 août 1536. Porte d'azur, au chevron endenté d'or, & accompagné de trois anneaux de même, deux en chef & un en pointe ; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 110, verſ. régiſt. 1535, 1541 ; ou table générale des rég. tom. 1. fol. 11 v.*

MAIRESSE (Pierre), natif de Châtel-ſur-Moſelle, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 8 novembre 1620, & vérifiées le 18 mai 1621. Porte d'azur, à une croix d'or remplie de gueules, chargée en cœur d'un cigne d'argent, membré & becqué de gueules, cantonnée de deux fleurs de lis d'or, & de deux étoiles d'argent ; & pour cimier le cigne de l'écu, iſſant d'un torti d'or, d'argent, de gueules & d'azur. *Fol. 41, régiſt. 1621.*

CLAUDE MAIRESSE, que nous croyons fils ou petit-fils de Pierre, épouſa Barbe Doridan, avec laquelle il acquit, par contrat paſſé devant *Philbert*, tabellion à Nancy, le 3 mars 1671, de François Humbert, ſubſtitut à Bruyères, une maſure avec four, prez, aiſances, meix, jardin, appartenances & dépendances, le tout ſitué à Bruyères, pour la ſomme de mille frans barrois.

MAISONBLANCHE. *Voyez* BOUREL (Jean).

MAISTRELS

Digitized by Google

MAISTRELS *dit* LE GRAND (Georges), prévôt de Luneville, & auparavant archer des gardes du duc Charles III, fut annobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 15 juillet 1578; lesdites lettres entérinées le 30 juin 1580. Porte de gueules, à deux têtes de bronchars, (de brocart), cornettées chacune de deux pièces d'or, flanché (écartelé en sautoir), fascé d'or & d'azur de six pièces; & pour cimier un homme sauvage revêtu de poils d'or, portant sur son épaule une masse d'argent, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 220, régist. 1577, 1578.*

GEORGES MAISTRELS avoit épousé Barbe Willermin, fille de Jacques Willermin, prévôt de Luneville, & de Nicole Bregeat, *ou* Brigeat.

MALAUMONT, *ou selon le régistre* MALOMONT (Guillaume de), mari de noble femme Isabeau Briel, sœur de vénérable conseiller & maître Jean Brielly, docteur ès loix & princier de Metz, fut annobli par lettres du duc René II, données à Nancy le 9 avril 1497. Porte de gueules, à un lion d'argent armé & lampassé d'or. *Fol. 80, régist. 1497, 1498.*

Nous avons vu de bons *mémoires* qui prétendent que Guillaume de Malomont épousa Jeanne Lambert; cependant il est certain que dans le tems de son annoblissement, sa femme se nommoit Isabeau Briel, puisqu'elle y est rapportée; ce qui pourroit faire croire que cette Jeanne Lambert pouvoit être sa première ou sa seconde femme, ou même celle de son fils, qui peut-être portoit le même nom, & qui pour cette raison a pu être confondu avec son père; quoiqu'il en soit, Guillaume de Malaumont fut père: 1°. d'Anne, femme de Claude Morot. 2°. de Nicolas qui suit; & selon les apparences, de Jeannette, épouse de Jean Gervaise, annobli en 1482.

NICOLAS DE MALAUMONT eut pour fils Jean qui suit.

JEAN DE MALAUMONT, prévôt de Morley, épousa Jeanne Masse, *ou* Massé, dont il eut: 1°. François qui suit. 2°. Jean, reçu auditeur des comptes de Bar en 1568, ensuite prévôt de Pierrefitte, par provisions de l'an 1585, & qui de Cather. Hurbal sa femme, eut Franç. de Malaumont, mort sans hoirs; Jean & Etienne, tous deux avocats, aussi morts sans alliances, & Catherine de Malaumont, femme de N. Gouzy, en Lionnois. 3°. Nicolas de Malaumont, demeurant à Ligny, & qui fut père de Nico. de Malaumont, qui épousa à Commercy Nicole Guillemin, dont il eut plusieurs enfans; & laquelle étant veuve, se remaria à Barthelemy Nicolas, *dit* le Grand-corps, demeurant à Nancy.

FRANÇOIS DE MALAUMONT, avocat en la cour des grands-jours de S^t. Mihiel, & lieutenant de la prévôté dudit lieu, comparut en la *recherche* de la noblesse du bailliage de S^t. Mihiel, faite en 1581 par *Richier*, & avoit épousé Christienne Barrois, fille de Didier Barrois, greffier dudit bailliage de S^t. Mihiel, & de Catherine Choppin, dont il eut: 1°. Jean, avocat à S^t. Mihiel, tué à Milan en 1614, sans alliance. 2°. François, religieux capucin. 3°. Nicolas qui suit. 4°. Charles, avocat à S^t. Mihiel, mort sans enfans de Nicole Maras. 5°. Marguerite, alliée à René Platel, controlleur de la gruerie & clerc-juré de S^t. Mihiel; & 6°. Philippe de Malaumont, femme de Remy Bidault, docteur en médecine, annobli en 1628.

NICOLAS

Digitized by Google

NICOLAS DE MALAUMONT, II du nom, avocat à S^t. Mihiel, épousa Marie de Bournon, fille de Balthazard de Bournon, secretaire entrant au conseil de Son Alteſſe, tué au siège de Jametz, & d'Élisabeth Mathieu, dont il eut Jean de Malaumont.

Le nom de cette famille s'écrit Malomont, Malamont & Malaumont. *Voyez Richier, page 93.*

MALCLERC (François), de Sommerviller, fut annobli, sans finances, par lettres d'Antoine duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 22. septemb. 1528, " En considération de ce qu'il étoit extrait, par sa mère, de noble » lignée, nomément de ceux d'Ajoncourt, nommés les Foucquault, &c." Porte de sable, à deux jumelle d'argent. *Fol. 143 verſ. régiſt. 1527, 1528.*

FRANÇOIS MALCLERC se trouve qualifié noble, ainsi que sa femme, dans trois contrats, l'un passé à Nancy le 16 avril 1507, devant *Baroni*; le second passé à Rosières le 5 février 1510, devant Aubry *Ruyre*; & le troisième à Amance devant C. *Fours*, le 5 mai 1517. Il avoit épousé Meline Bannerot, fille de François Bannerot, prévôt d'Amance, & de Claude de Faux, dont il eut: 1°. Jean qui suit. 2°. Pariset, mort sans alliance.

JEAN MALCLERC fit une acquisition avec sa femme le 20 mars 1536, & partagea avec Pariset Malclerc son frère, le 19 avril 1543. Il épousa Sibille Lescuyer, fille de Thierrion Lescuyer, seigneur de Craincourt, dont il eut, entr'autres enfans, Demenge qui suit.

DEMENGE MALCLERC, seigneur de Semibezange, fit un accord avec Jean son père, le 28 octobre 1563, & obtint un jugement rendu en sa faveur aux assises de Nancy, contre les chanoinesses de Remiremont, au sujet du pressoir de Sommerviller. Il avoit épousé Jacobée Durand, dont il eut: 1°. Claude qui suit. 2°. Jean, seign. de Dombasle, Hénamesnil & Crevic en partie, prieur de Landrecourt & député du clergé des bailliages de Nancy, Marsal & Sarbourg, pour assister aux états généraux de Lorraine tenus en 1600; & mort en 1617 en son prieuré. 3°. François, seigneur de Hénamesnil, qui a fait la branche des seigneurs de la Neufville & Cour-Sauvage, rapportée ci-après. 4°. Dominique, chanoine & grand-prévôt de Fauville, & archidiâcre de Vic en l'église de Metz.

CLAUDE MALCLERC, seigneur de Sommerviller, Dombasle, Crevic & Semibesange en partie, épousa, par contrat du 4 février 1587, Alix Sellier, fille de Jean Sellier, seigneur de Brantigny, dont il eut: 1°. Jean qui suit. 2°. François. 3°. Barbe, femme de Louis Humbert, secretaire d'état & des commandemens du duc de Lorraine. 4°. Claude, religieuse. 5°. Marguerite, épouse de Jean Humbert, seigneur de Regnéville.

JEAN MALCLERC, II du nom, seigneur de Sommerviller, ban de Crevic & Dombasle en partie, capitaine d'infanterie pour le service du duc de Lorraine, puis gouverneur de Commercy, par provisions du coadjuteur de Paris, du 13 novembre 1649, partagea le 4 septembre de la même année, avec dom Henry Hennezon, prieur de S^t. Épvre de Toul, au nom de Christine Hennezon, veuve de Nicolas Humbert, écuier. Le duc de Lorraine aiant accordé la neutralité à la ville, château & bourgeoisie de Commercy, & aux villages de Lérouville, S^t. Aubin, Mesnil-le-Grand,

Grand, Meſnil-la-Horgne, la Neufville-au-Rups, Ville-Iſſey, Euville & Chonville, en faveur du coadjuteur de Paris, donna des lettres datées de Bruxelles le 25 mars 1651, adreſſées au ſieur de Sommerviller, par leſquelles " il lui confie toutes les choſes qu'il vera être bonnes à faire » pour le bien de la neutralité ". Il mourut à Commercy en 1663, & avoit épouſé, le 2 avril 1623, Hélène de Taillefumier, fille de noble homme Nicolas de Taillefumier, écuier, ſeig. de la Motte, & Valcour, procureur-général de la terre de Commercy, & de Simone le Clerc, dame de Pré, dont il eut, entr'autres enfans, Dominique qui ſuit.

DOMINIQUE MALCLERC, ſeigneur de Sommerviller, gouverneur de Commercy, mourut ſans alliance à S^t. Mihiel, & fut inhumé en l'abbaie de ladite ville.

Branche des ſeign. de la Neufville & Cour-Sauvage.

FRANÇOIS MALCLERC, II du nom, ſeig. de Hénameſnil, Sémibeſange, la Neufville-aux-Bois, la Cour-Sauvage de Lunéville & du ban de Crevic, & troiſième fils de Demenge Malclerc & de Jacobée Durand, épouſa Marie Rutant, veuve de Louis de Villaucourt, & fille de Jean Rutant, & de Catherine Peltre, dont il eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Dominique, ſeigneur de la Cour-Sauvage en partie, non marié, & qui avoit eu la cuiſſe emportée d'un boulet de canon au ſervice du duc Charles IV. 3°. Jacqueline, femme de Louis de Bokenheim, ſeign. de Walbin, capitaine & gouverneur de Siersberg.

FRANÇOIS MALCLERC, III du nom, ſeigneur de la Neufville-aux-Bois & la Cour-Sauvage de Lunéville, épouſa, en 1641, Nicole Morquin de Pourchaſſeau, fille de noble Morquin de Pourchaſſeau, & d'Eliſabeth Feriet, dont il eut: 1°. François-Joſeph qui ſuit. 2°. Nicole-Louiſe, mariée à N. Dolmaire, ſeigneur des bans de Luce, Provenchère & d'Anoux.

FRANÇOIS-JOSEPH DE MALCLERC, ſeigneur de la Neufville-aux-Bois, Sommerviller, la Cour-Sauvage de Lunéville, du ban de Crevic en partie, épouſa Gertrude Dolmaire, fille de Paul Dolmaire & de Marguerite Tabouret, dont il eut pluſieurs enfans.

MALCUIT (Bernard), conſeiller d'état & auditeur des comptes de Lorraine, fut annobli par lettres du duc Henri, données le 1 ſeptembre 1613, vérifiées le 18 février 1614. Porte d'azur, coupé d'or, à deux léopards de l'un en l'autre, celui de la pointe contourné, à la bordure engrelée de même. *Fol. 16, régiſt. 1614;* ou *table générale des régiſt. tome 3, fol. 12 verſ.*

BERNARD MALCUIT étoit neveu de Jean de Pourſas, *ou* Porſas, capitaine prévôt de Rupt. Il fonda avec ſa femme, par acte paſſé le 14 ſeptembre 1626, la confrairie du roſaire, en la chapelle qu'il avoit fait bâtir en l'égliſe parroiſſiale d'Affroicourt, ſous l'invocation de N. D. du Roſaire, aux charges & conditions ſuivantes: 1°. d'une meſſe haute tous les premiers dimanches du mois & des fêtes principales de la S^te. Vierge, avec la proceſſion à la fin des vêpres de chacun deſdits jours; 2°. qu'auxdits jours

Digitized by Google

jours le chapelain ſera obligé de confeſſer les confrères ; 3°. qu'il célébrera quatre anniverſaires & meſſes de *requiem* pour les ames deſdits confrères trépaſſés, le lendemain des quatre fêtes principales de la S^te. Vierge ; 4°. qu'il dira trois meſſes baſſes par chaque ſemaine, la première du S^t. Eſprit pour le dimanche, la ſeconde *de Beata* pour le mercredi, & la troiſième *pro defunctis* pour le vendredi. Il donnoit au chapelain, qui eſt obligé à réſidence, outre une maiſon ſituée audit Aſſroicourt, trois cent frans, monnoye de Lorraine, & au marguillier dix frans, à condition qu'il aſſiſtera avec ſon clerc à la célébration des meſſes de ladite confrairie, & de les chanter *à hautes notes*. Bernard Malcuit avoit épouſé Marie Gennetaire, veuve de Claude d'Andernach, gruïer de Dompaire, & fille de Mengin Gennetaire & de Philippe de Pourſas, *ou* Porſas, dont il eut, entr'autres enfans : 1°. Louis qui ſuit ; & 2°. Françoiſe Malcuit, mariée le 18 mars 1619, à Nicolas Huin, écuïer, conſeiller d'état, auditeur des comptes de Lorraine & préſident de l'hôtel de ville de Nancy.

Louis Malcuit, conſeiller d'état de S. A. & procureur-général de Vôges, épouſa, vers l'an 1625, Anne de Bermand, fille d'Antoine de Bermand, ſeigneur d'Uzemain, & de Chriſtine de Chaſtenoy, dont il eut, entr'autres enfans : 1°. N. Malcuit, mariée en 1655 à Georges Maimbourg, II du nom, ſeigneur en partie de Pulligny, Ceintrey & Voinemont. 2°. Marie-Thérèſe, mariée par contrat du 29 octobre 1649, avec François Alba. 3°. Nicolas Malcuit.

MALCUIT (Charles-Gabriel), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres du duc Léopold, données à Lunéville le 15 ſeptembre 1716, contenant : " Que par patentes du 1 ſeptembre » 1613, le duc Henri auroit annobli Bernard Malcuit, conſeiller d'état » & maître en la chambre des comptes de Lorraine, dont la poſtérité » maſculine ſe ſeroit éteinte... & qu'il ſupplie S. A. R. de faire revivre » en lui la nobleſſe dudit Bernard Malcuit ſon grand-oncle, &c."

Porte d'or, coupé d'azur, à deux léopards paſſans & contrepaſſans de l'un en l'autre, à la bordure engrelée de même ; & pour cimier un léopard d'or naiſſant, iſſant d'un torti d'or & d'azur. *Fol. 179, régiſt. 1716.*

MALCUIT (Hubert), fut annobli par lettres du duc Léopold, données à Nancy le 22 novembre 1722, entérinées le 30 décembre ſuivant, contenant : " Que c'eſt en conſidération des ſervices que le feu ſieur » Bernard Malcuit, conſeiller d'état, auroit rendus au duc Henri, qu'il » l'auroit annobli en 1613, & dont la poſtérité maſculine eſt éteinte ; ce » qui auroit porté S. A. R. à faire revivre le luſtre de cette famille en la » perſonne de Charles-Gabriel Malcuit, ſon petit-neveu, héritier de ſon » nom & de ſes vertus, en lui accordant de nouvelles lettres de nobleſſe » en 1716, avec les armes dudit feu Bernard Malcuit ; mais comme ledit » Charles-Gabriel ſeroit décédé en l'année 1719, ſans avoir été marié, » pourvu d'un emploi d'exempt des gardes-du-corps, & que ledit » Hubert Malcuit ſon frère n'a en rien dégeneré des ſentimens d'honneur » & de vertus dont la famille a toujours fait profeſſion, il ſupplie S. A. R. » de lui accorder des lettres de nobleſſe, &c." Porte les mêmes armes que Bernard Malcuit. *Fol. 219, verſ. régiſt. 1722.*

Hubert

HUBERT MALCUIT fut pourvu, par lettres du 17 mars 1741, d'une place de conſeiller-maître en la chambre des comptes, avec compatibilité; & par autres lettres du 30 du même mois, de commiſſaire-juge ſouverain en dernier reſſort en la principauté de Salm. Il a épouſé Catheri. Boiſlinel, fille de Michel Boiſlinel, tréſorier des troupes à Toul, dont il a Marie-Anne, Gabrielle, Éliſabeth, François-Hubert-Gerard Malcuit.

MALCUIT (Nicolas-François), fut annobli par lettres du duc Léopold, données à Lunéville le 19 juin 1723, entérinées le 2 août ſuivant, contenant: " Que Paul Malcuit ſon père, après avoir ſervi trente deux » campagnes dans les troupes de Charles IV, il y donna des preuves de » ſa valeur & prudence, & mérita l'honneur d'être fait lieutenant-colonel » du régiment de Baſſompierre; que quelque tems après il eut le malheur » d'être fait priſonnier de guerre à la défenſe d'Arras, de même que le » ſuppliant qui ſervoit pour lors en qualité de capitaine dans le même » régiment; qu'ils perdirent leurs équipages avec leur liberté, qui ne leur » fut renduë que ſous la condition que le vainqueur leur propoſa de ſe » retirer en Lorraine, & de ne plus porter les armes. Qu'Antoine & » Étienne Malcuit, frères du ſuppliant, n'ont pas moins ſignalé leur valeur » & leur zèle pour les intérets des ducs; le premier qui étoit lieutenant » d'une compagnie-franche, ayant été tué à la défenſe de la Mothe, & » l'autre en Hongrie, ſous le commandement du duc Charles V. Que le » ſieur Charles le Noir, qui avoit épouſé Catherine Malcuit, tante du » ſuppliant, après avoir glorieuſement défendu la ville de Charleroy, où » il avoit l'honneur de commander pour le roi d'Eſpagne, fut fait » gouverneur de celle d'Ath, laquelle ayant été aſſiégée, il fut tué en la » défendant. Que le ſuppliant a eu cinq fils, dont trois morts en Hongrie » au ſervice de S. M. I, & que Georges-Affricain Malcuit, ſon dernier » fils, a ſervi pendant treize années dans la gendarmerie de S. A. R, &c." Porte les mêmes armes que Bernard Malcuit. *Fol. 72, régiſt. 1723.*

MALDINY (Ceſar), chirurgien du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres du duc Henri, données à Nancy le 3 mars 1624. Porte d'azur, à un lion d'or, tenant une épée d'argent garnie d'or, & accompagné de trois molettes d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un lion naiſſant d'or, iſſant d'un torti d'or & d'azur, le tout porté d'un armet morné, avec ſes lambrequins aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 148, régiſt. 1624.*

MALER (Jean-Nicolas), ſeign. de Marange, Luttange, & Mondelange en partie, controlleur, clerc-juré, munitionnaire du roi d'Eſpagne à Thionville, fut annobli par l'archiduc Albert & l'infante d'Eſpagne, Claire-Eugenie, le 10 août 1619. Nous avons tiré cet annobliſſement d'un *nobiliaire manuſcrit*, dans lequel les armes ne ſont pas rapportées.

Digitized by Google

JEAN NICOLAS MALER testa le 24 juillet 1637, pardevant *Knepper*, notaire imperial à Thionville. Il avoit épousé Marguerite Blanchart, fille d'Antoine Blanchart, receveur du roi d'Espagne à Bastogne, & de Jeanne Brenner. De ce mariage sortirent: 1°. Sébastien, mort cadet en la citadelle d'Amiens. 2°. Jean-Nicolas qui suit. 3°. Marguerite, femme de François Caboche, conseiller d'état du duc de Lorraine. 4°. Claude, mariée: 1°. à Jean de... amant à Metz; & 2°. à Antoine de Golt, seign. de Longchamps, capitaine au service de France. 5°. Anne, qui épousa, le 12 septembre 1622, Jean Dattel, conseiller d'état de S. A. 6°. Jeanne, seconde femme de François Mauljean, conseiller d'état de Sadite Altesse, &c. laquelle mourut le 18 novembre 1646, & fut inhumée avec son mari en l'église des prémontrés de Nancy; & 7°. Françoise Maler, religieuse carmelite à Metz, où elle fit profession le 26 décembre 1635, après avoir porté au couvent desdites religieuses mille pistoles de dot, & cinq cent frans pour sa pension pendant l'année de son noviciat. Elle mourut le 29 septembre 1639.

JEAN-NICOLAS MALER, II du nom, seigneur de Mondelange, &c. clerc-juré & controlleur à Thionville, épousa Marie Dattel, fille de Didier Dattel, conseiller d'état de Son Altesse, & de Marie Baillivy, dont plusieurs *mémoires* disent qu'il n'eut point d'enfans. Il mourut à Thionville le 26 avril 1636.

MALMAISON. *Voyez* MAILLART (Jean-Nicolas)

MALTESTE *dit* BELHOSTE (Jean). Nous avons déja rapporté cet *anoblissement* à la lettre B en parlant de BELHOSTE (Jean); nous nous contenterons donc de dire ici qu'il mourut le 11 décembre 1498, après avoir fondé, en l'église des dames prêcheresses de Nancy, une chapelle où il fut enterré; circonstance dont les *mémoires* que nous avions au commencement de cet ouvrage, ne parloient point.

MALVOISIN (Jean de), chevalier de Jérusalem & de Rhodes, fut annobli par lettres données à Nancy le 4 mars 1548. Porte d'argent, à une croix potencée de gueules; & pour cimier un tigre au naturel, tenant une épée d'argent garnie d'or. *Fol. 213, régist. 1546, 1549.*

JEAN DE MALVOISIN étoit fils de Nicolas Malvoisin, juge & greffier des assises du comté de Vaudémont, & de N. Jacquemin de Nancy, & frère de CLAUDE MALVOISIN, rapporté à l'article suivant, & de Cathe. Malvoisin, qui épousa Didier Conreux, dont le fils nommé Claude Conreux, reprit le nom de Malvoisin, ainsi qu'il sera rapporté ci-après.

JEAN DE MALVOISIN fit ses reprises pour une portion de la seigneurie de Vraincourt près Clermont, le 13 mars 1548, & fonda, le 20 novem. 1586, à la charge de deux messes par semaine, la chapelle de Nôtre-Dame de Pitié en l'église parroissiale de Vézelise, où il mourut le 23 avril 1592, âgé de soixante-seize ans, & fut enterré en ladite église.

MALVOISIN

MALVOISIN (Jean & Claude de), frères & fils de Nicolas Malvoisin, juge & greffier des assises de Vaudémont, mentionné en l'article précédent, furent annoblis par lettres données à Nancy le 17 mars 1552. Portent d'argent, au lion rempant de sable, armé, lampassé & couronné de gueules. *Trésor des chartres, fol. 67, régist. 1551, 1553.* Nous n'avons pu découvrir pourquoi Jean de Malvoisin, qui avoit déja été annobli en 1548, prit de nouvelles lettres de noblesse conjointement avec Claude de Malvoisin son frère en 1552, ni par quelle raison les armes énoncées dans le premier annoblissement, furent changées dans celui-ci; tout ce qu'on peut conjecturer de plus vraisemblable, est que peut-être Jean de Malvoisin avoit négligé de faire entériner ses premières lettres de noblesse.

MALVOISIN (Claude de), natif de Vézelise, conseiller au conseil privé, demeurant à Nancy, & fils de Didier Conreux, annobli en 1578, & de Catherine de Malvoisin demeurant audit Vézelise, obtint des lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 6 juillet 1592, portant: " Qu'étant issu de Didier Conreux & de Cather. de Malvoisin, » il a toujours en tous actes & contrats signé de *Malvoisin*, en conséquence » de la donation à lui faite en 1587 par Jean de Malvoisin son oncle, de la » terre & seigneurie d'Aboncourt, avec sa maison de Vézelise, pour les » tenir & posséder par lui, ou un seul de ses fils, ou un des mâles venu » de ses filles, avec puissance de disposer desdites seigneurie & maison, » surnom & armes de Malvoisin en faveur d'une personne capable de » tenir fief, en cas qu'il n'eut point d'enfans; & se voyant effectivement » sans hoirs, & voulant satisfaire à l'intention de sondit oncle, & pour que » le surnom de Malvoisin lui soit donné en titre de seigneurie à lui & aux » siens, & à ceux qui posséderont ladite maison, &c. " il supplie très-humblement S. A. de lui permettre de joindre ses armes à celles dudit Jean de Malvoisin son oncle maternel.... Toutes lesquelles choses lui furent accordées. *Fol. 171, vers. régist. 1592,* & *layette cotée annobliss. num. 151.*

Porte d'azur, au lion d'argent, armé & lampassé de même, tenant en ses pattes une croix ancrée d'or; écartélé d'argent, au lion de sable, armé, lampassé & couronné de gueules.

DIDIER CONREUX *ou* LE CONREUX, bourgeois de Vézelise, fut annobli par le grand duc le 8 juillet 1578, ainsi que nous l'avons rapporté ci-devant à l'article Coureux *ou* Conreux. Il épousa Cather. de Malvoisin, sœur de Jean de Malvoisin, seigneur d'Aboncourt, chevalier de Jérusalem, & fille de Nicolas de Malvoisin, juge & greffier des assises du comté de Vaudémont, du domaine duquel il étoit controlleur-général, & de N. Jaquemin de Nancy. Il eut, entr'autres enfans de son mariage, Elisabeth Conreux, femme de Jean de Bourgongne, controlleur en l'état de S. A, qu'elle épousa par contrat du 19 novembre 1577, & dont elle étoit veuve en 1616.

CLAUDE CONREUX, *dit* DE MALVOISIN, seigneur d'Hameville, Aboncourt, &c. conseiller d'état du duc de Lorraine, & maître des requêtes ordinaire, & que nous croyons, sur de bons motifs, être fils de Didier Conreux, donna un fonds de quatre paires de resaux, pour être distribués aux pauvres de Vézelise aux quatre-tems de chaqu'une année;

Digitized by Google

il fut déclaré gentilhomme le 17 janvier 1613, comme descendant de N. Jacquemin de Nancy, & avoir épousé : 1°. Antoinette le Febvre, veuve de Didier Bertrand, seign. d'Haudonville, & fille de Mengin le Febvre, annobli en 1543, & de Mangeon Brayer, dont il n'eut point d'enfans ; & 2°. Claude de Gramont, fille de Jean de Gramont, chevalier, seign. de Gesans, Melezay, &c. & de Ferdinande de la Roche, dont il eut : 1°. Jean-Philippe qui suit. 2°. Claude-François.

JEAN-PHILIPPE DE MALVOISIN, seigneur d'Hameville, Aboncourt, &c. colonel au service de Charles IV, épousa : 1°. par contrat du 13 février 1643, passé à Nancy devant *Clément*, Claude Baillivy, fille de Claude Baillivy, seigneur de Gueblanges, lieutenant-général du bailliage de Nancy, & ensuite conseiller d'état & maître des requêtes de S. A, & de Nicole d'Einville, dame dudit Gueblanges ; & 2°. par contrat du 24 février 1653, Françoise de Brachet, fille de Gilles de Brachet, chevalier, seigneur de Villars, &c. conseiller & maître d'hôtel ordinaire du R. T. C, & gentilhomme ordinaire de sa chambre, & d'Anne-Aimée de la Grange. Il eut, selon toutes apparences, entr'autres enfans, Claude-Charles qui suit.

CLAUDE-CHARLES DE MALVOISIN, seign. d'Aboncourt, capitaine dans le régiment de Vaudémont, épousa, par contrat passé à Nancy devant *Méfait*, le 24. novembre 1680, Marie-Élisabeth Collignon, fille de Louis Collignon, seigneur de Malleloy & Champigneulle, & d'Anne Collignon de Silly, dont il eut : 1°. Charles-François de Malvoisin, chevalier, seigneur de Champigneulle en partie, conseiller d'état & président à mortier en la cour souveraine de Lorraine. 2°. Nicolas qui suit. 3°. Joseph-François, qui a épousé Marie-Françoise de Myon, fille de Gabriel de Myon, baron de Gombervaux, & de Françoise de Drouet, dont il a des enfans.

NICOLAS DE MALVOISIN, seigneur d'Aboncourt, déclaré baron avec ses frères, par lettres du 20 novem. 1636, a épousé Géneviève d'Acigné, fille d'Achilles marquis d'Acigné, & de Géneviève Louvier.

L'ancien nom de cette famille se trouve écrit dans plusieurs titres, Coureux, Coneux, le Conreux, le Coureux, Conreur, le Conreur & le Coureur.

MANESY (André), capitaine Albanois, fut affranchi & exempté de toutes charges, par lettres données à Nancy le 24 novembre 1599. " En » considération des services qu'il a rendus sous les rois & les princes » chrétiens contre les turcs ; ensemble de ce qu'il a quatre fils & n'a » qu'une maison à Ville-Neuve & un petit logis & héritage à S^t. Maix ; » même que ladite famille de Manesy est tenue pour noble, suivant une » franchise & exemption accordée en 1580 par l'empereur Charles V à » ceux de la ville de Coroue & Lipare, où les Albanois s'étoient retirés, » à la requête de Dominitio Manesy, qualifié noble, &c. " *Trésor des chartres, fol. 10, vers. régist. 1600.*

Porte d'azur, à un palmier de sinople, ayant à son pied un turc abbatu, & à droite un athelette nud, ceint de feuillages, tenant une masse d'argent renversée, & sur sa tête trois étoiles, posées deux & une.

ANDRÉ MANESY fut probablement père de Chrétien de Manesy, demeurant

demeurant à Nancy, & qui fut fait prévôt de Gondreville le dernier août 1623, sur la démission de Philippe Maillot.

François de Manessy, écuïer, fut fait conseiller-maître ordinaire en la chambre des comptes de Lorraine le 22 novembre 1698, & eut, entr'autres enfans, Jeanne-Gabrielle, mariée, par contrat du 15 décemb. 1698, à François-Nicolas baron de Turpin de la Chataigneray, gentilhomme ordinaire & exempt des gardes-du-corps de S. A. R, & Charles de Manessy, prévôt, gruier de Chaligny.

Nicolas-François de Manessy, seigneur du fief de Mage, épousa Anne-Marie le Begue, fille de Nicolas le Begue, seigneur de Girmont, & d'Héleine de Beauvais. Nous n'avons pu faire la *généalogie* suivie de cette famille, dont le nom s'écrit à présent Manessy, n'ayant point vu de preuves de sa filiation.

MANGEOT (Gérard), fut annobli par le roi René d'Anjou. Porte d'hermines, au chef d'or, chargé d'un aigle naissant de sable à double tête; & pour cimier l'aigle de l'écu. C'est tout ce que nous avons trouvé sur cet *annoblissement* dans un ancien *nobiliaire*, qui est un des meilleurs de la province.

MANGEOT. *Voyez* MENGEOT (Didier).

MANGEOT. *Voyez* MENGEOT (Jean-Gabriel).

MANNY *dit* ILL (Galle), capitaine, officier & receveur d'Albe, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le dernier janv. 1555. Porte d'or & d'azur, flanché en fasces de six pièces; l'autre de gueules, à deux rocs d'or, l'un en pointe & l'autre en chef; & pour cimier un sauvage au naturel, tenant une masse de même; accompagnée de deux pennes de l'écu. *Fol. 52, v. régist. 1556*; ou *selon le lengage de la héraulderie*, porte de gueules, à un roc d'or, écartelé en sautoir, fascé d'or & d'azur de six pièces.

MANTEAU. *Voyez* GRÉGOIRE.

MARAS (Dominique), mayeur de Merry, prévôté de Sancy, demeurant à Tuquenieux, obtint permission de prendre la noblesse & de porter les armes de Jeanne Gervaise sa mère, par lettres données à Nancy le 19 juin 1578. Porte d'or, à la bande d'azur, chargée de trois roses d'argent. *Voyez Richier, page 55 verf. & 238, où sont rapportées, en copie prise sur l'original, lesdites lettres à lui présentées par ledit Dominique, en sa recherche de la noblesse.*

Constant de Maras épousa Jeanne Gervaise, fille de Jean Gervaise, clerc-juré de Briey, & de Jeannette de Malaumont, dont il eut Dominiq. qui suit, & qui a donné lieu à cet article.

Dominique de Maras épousa Catherine le Braconnier, fille de Poincignon

Poincignon le Braconnier, demeurant à Norroy-devant-Metz, & de Béatrix du Mont, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Nicolas, mentionné après la poſtérité de ſon frère aîné. 3°. Bernardin, tige d'une autre branche. 4°. Chriſtophe, ſeigneur de Morvaux, qui de Clémence de Mageron, fille de Jean de Mageron, écuier, capitaine de cent cinquante hommes d'armes pour le ſervice de Charles III, & d'Anne de Serainchamp, eut: 1°. Nicolas Maras, colonel d'infanterie pour le ſervice de Charles IV, mort ſans alliance; & 2°. Marie de Maras, épouſe de Jean de Neufforges.

JEAN DE MARAS, avocat à St Mihiel, épouſa Anne Gerbillon, fille de Georges Gerbillon, prévôt de Cherny, & de Nicole de Boncourt, dont il eut François qui ſuit.

FRANÇOIS DE MARAS *ou* DE MARAIS, écuier, avocat au parlement, épouſa en premières nôces damoiſelle Claude de Gondrecourt, morte en 1636, & fille de Chriſtophe de Gondrecourt & de Marie Mauljean; & en ſecondes nôces Charlotte Doyart. Il eut du premier lit N. de Marais, ſeigneur de Germaucourt; & du ſecond lit il eut, entr'autres enfans, Jean de Marais, qui ſuit.

JEAN DE MARAIS épouſa: 1°. le 19 juillet 1683, Madelaine Gallois, fille d'Antoine Gallois, & d'Anne Maſſu, dont il eut pluſieurs enfans; & 2°. Jeanne Gaumé, fille de François Gaumé & de Marguerite Cachedenier, dont il eut: 1°. Jean-François qui ſuit. 2°. Marguerite-Françoiſe. 3°. Antoine-Dominique, capitaine d'infanterie au ſervice de France, qui a épouſé Marie Jalot.

JEAN-FRANÇOIS DE MARAIS, lieutenant au corps des Volontaires-Royaux, au ſervice de France, a épouſé Antoinette-Éliſabeth Alliot, fille de Joſeph Alliot, ſeigneur d'Hurbache, & de Louiſe Petitdidier, dont il a eu deux enfans, morts en bas-âge.

NICOLAS DE MARAS, ſecond fils de Dominique de Maras & de Cather. le Braconnier, épouſa N. dont il eut: 1°. Jean de Maras, père de deux fils morts ſans alliance, & de Françoiſe, femme de N. de la Croix. 2°. Gabriel qui ſuit; & 3°. Nicolas, mort ſans hoirs.

GABRIEL DE MARAS, demeurant à Norroy, épouſa N. le Goulart, dont il eut Léonard & François de Maras.

BERNARDIN DE MARAS, troiſième fils de Dominique de Maras & de Catherine le Braconnier, épouſa Aliſon Mahuet, dont il eut: 1°. Franç. qui ſuit. 2°. Jean, lieutenant-colonel dans les troupes de Lorraine, mort ſans alliance. 3°. Marie, mariée, par contrat paſſé à Morvaux le 19 juin 1634, à Claude Viurnot, ſeigneur d'Albre & de S^t. Thiebaut. 4°. Anne, femme de François Fuzelier, avocat au parlement de Metz, demeurant à Buſy; & 5°. Catherine de Maras, femme de Claude Gilles.

FRANÇOIS DE MARAS, avocat au parlement de Metz, épouſa Barbe Triplot, fille de Jacques Triplot & d'Anne Lombard, dont il eut: 1°. Françoiſe, épouſe de N. de la Lance de Moranville. 2°. Nicole, mariée à Henri le Braconnier, écuier, demeurant à Norroy-devant-Metz. Le nom de cette famille s'écrit Maras & Marais.

MARCANT (François), exempt d'une des compagnies des gardes du corps du duc Léopold I, fut annobli, ſans finances, pour ſervices militaires rendus l'eſpace de quarante-cinq années dans les troupes de S. A. R. & des ducs ſes prédéceſſeurs, par lettres données à Lunéville le

le 11 juillet 1703, contenant: " Qu'il a été en dernier lieu major d'un » régiment de cuiraſſiers, où il auroit, dans les batailles, attaques & » défenſes des villes, donné des marques de ſa valeur, & notamment » dans celles du fameux ſiège de Vienne en Autriche, &c." Leſdites lettres furent entérinées en la chambre des comptes de Loraine le 27 août ſuivant.

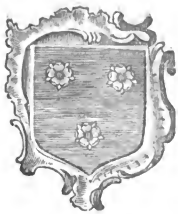

Porte d'azur, à trois roſes d'agent boutonnées de gueules, poſées deux & une; & pour cimier une épée d'argent garnie d'or. *Fol. 80, verſ. régiſt. 1703.*

MARCHAL (Nicolas), natif de la ville-neuve de Nancy, fut annobli, par lettres données à Mirecourt le 10 janvier 1634," En conſidération » des ſervices que feu Nicolas Marchal ſon père, ingénieur des » fortifications de Lorraine, à rendu l'eſpace de 30 ans en ladite qualité, » comme auſſi à l'entrepriſe des fortifications de la ville-neuve dudit » Nancy, par lui faites & heureuſement miſes à fin, &c." Porte d'azur, à une croix d'or, chargée de cinq tours de ſable, & cantonnée au premier & dernier canton d'un croiſſant adollé d'or, & une étoile d'argent miſe en pal; au ſecond & troiſième d'un léopard d'argent; & pour cimier un loup cervier. *Fol. 27. régiſt. 1634.*

JEAN MARÉCHAL *ou* MARCHAL, bourgeois de Bar, épouſa Iſabelle Yel. Il eut, entr'autres enfans, Nicolas, qui d'Éliſabeth Thomaſſin, fille de Jean Thomaſſin, bourgeois de S^t. Nicolas, & d'Anne Mongeot, *ou* Mangeot, eut: 1°. Nicolas, qui a donné lieu à cet article, mort, ſelon quelques *mémoires*, ſans enfans; & 2°. Anne Marchal, épouſe de Jean de Vitelly, capitaine d'une compagnie de deux cens hommes de pié, & lieutenant au gouvernement de Nancy.

MARCHAL (Touſſaint), demeurant en la ville de Charmes-ſur-Moſelle, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Vézeliſe le 12 octobre 1661, verifiées le 8 juillet 1662, portant:" Qu'il eſt » deſcendu d'une famille de très-bonne réputation, de laquelle ſont iſſus » pluſieurs de ſes ancêtres qui ſe ſont employés avec beaucoup de zéle & » d'ardeur au ſervice de la maiſon de Lorraine, & particulièrement ledit » ſuppliant, qui dès ſa tendre jeuneſſe auroit, en l'an 1602, pris emploi » en la compagnie de cavalerie du baron de la Chaux, dans le corps » d'armée du roi d'Eſpagne, commandée par le baron de Roſne, & après » ſon décès, par le marquis de Spinola, contre les rebelles & hérétiques » des Pays-Bas, où il auroit ſervi au ſiège d'Oſtende & autres rencontres, » juſqu'en 1617. qu'il a été ès armées ordonnées contre les hérétiques & » peuples revoltés d'Allemagne, où il auroit ſervi quelques années ſous » le comte Henry de Bergues, commandant la Cornette-Blanche, & » par après au régiment de cavalerie du prince de Chimay, en qualité » de lieutenant, avec beaucoup de valeur & de généroſité; & depuis » étant de retour en Lorraine, il ſe ſeroit employé au ſervice de feu » le duc de Lorraine, duquel il auroit été honoré de pluſieurs emplois,

» particulièrement

Digitized by Google

» particulièrement en 1622, au paſſage de l'armée commandée par le » comte de Mansfeld, de l'état des forces & armées duquel il fut envoyé » rendre compte au R. T. C, étant pour lors à Lunel en Languedoc, » dont il s'acquitta avec toute la diligence & ſatisfaction poſſibles; & » depuis aïant été choiſi au commencement des troubles pour commander » dans le château d'Ubexey, où après s'y être défendu courageuſement, » il ſe retira à Charmes, & y commanda en qualité de capitaine de la » bourgeoiſie, avec tout le ſoin & fidélité qu'on put déſirer de ſa valeur & bonne conduite, &c."

Porte d'or, au cerf au naturel giſſant en pointe, au chef abaiſſé de gueules, chargé de deux roſes d'argent, boutonnées d'or; & pour cimier trois quartiers grillés, avec ſes lambrequins aux métaux & couleurs de l'écu. *Recueil de patentes originales de nobleſſe.*

MARCHAL (Nicolas), natif de Bar, fut annobli, ſans finances, par lettres données à Nancy le 28 août 1700, "En conſidération de ſa ſcience » dans l'exercice du barreau, qu'il a exercé plus de vingt ans; de ce qu'il » s'eſt allié à femme noble, & de ce que Didier Marchal ſon père a été » choiſi par la ville de Bar pour receveur & adminiſtrateur de l'hôpital » dudit lieu, & ſeroit décédé dans les fatigues de ladite charge, que ſa » veuve auroit continué même pendant le ſiège & la priſe de Bar, &c."

Porte d'azur, à trois étoiles d'or poſées deux & une, à la bordure de l'écu dentelée d'argent; & pour cimier un lion d'or. *Tréſor des chartres, fol. 308 verſ. régiſt. 1698, 1700.*

NICOLAS MARCHAL fut conſeiller d'état en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois en 1707. Il avoit épouſé Marguerite de Bar, dont il eut Claude, femme de Jacques Colliquet, écuïer, ſeig. de Tronville, prévôté de Bar.

MARCHAND (Henry), bourgeois de Neufchâteau, fut annobli par lettres données à Nancy le 27 juillet 1553. Porte d'azur, au coq d'or, acrêté & onglé de gueules, accompagné de trois quintefeuilles d'argent, boutonnées d'or; & pour cimier le coq de l'écu. *Fol. 191, régiſt. 1551, 1553.*

HENRY MARCHAND épouſa Méline le Galland, dont il eut: 1°. Anne *ou* Chrétienne Marchand, femme: 1°. de Nicolas Remy, & 2°. d'Adam du Bourg, lieutenant & receveur de Bruyères; & 2°. Jeanne Marchand, épouſe de Jean Champenois.

MARCHANT (Thouvenin), maître échevin de la juſtice de la ville de Nancy, fut annobli par le duc Anto. le 10 avril 1535. Porte de gueules, à la faſce d'argent, accompagnée de trois coqs d'or, deux en chef affrontés, & un en pointe; & pour cimier un coq de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

Digitized by Google

MARCHÉVILLE. *Voyez* MÉDARD, *dit* DE VOYSEUL.

MARCHIS (François), fut annobli par l'empereur Rodolphe II. Porte de sable, à la fasce d'or, chargée d'un croissant montant de sable, & pour cimier le croissant de l'écu.

FRANÇOIS MARCHIS s'établit en Lorraine, & fixa sa demeure à Dœilleville, en la prévôté de Mirecourt, où il posséda un bien considérable. Il avoit épousé Mangeon Sauveget, sœur de Didier Sauveget, premier conseiller-assesseur au bailliage de Vôges, dont il eut: 1°. Jacques qui suit. 2°. Didier Marchis, exempt des gardes-du-corps en 1646, & écuier du duc de Lorraine.

JACQUES MARCHIS fut fait controlleur-général des domaines du duc Charles IV, par patentes données à Bruxelles le 30 septembre 1651, & épousa Anne Claude Crebillot, dont il eut François qui suit.

FRANÇOIS MARCHIS épousa, par contrat passé à Nancy devant Willaume le 24 septembre 1663, Anne Simon, fille de Charles Simon, conseiller & sécretaire des commandemens & finances de Charles IV, dont il eut: 1°. François-Christophe qui suit. 2°. Marie-Charlotte, femme d'Étienne d'Hableinville, conseiller-auditeur des comptes de Lorraine. 3°. Anne Marchis, femme de Domini. du Cerf, aide-major du régiment des gardes.

FRANÇOIS-CHRISTOPHE MARCHIS, écuïer, conseiller-sécretaire des commandemens & finances, & greffier en chef du conseil d'état de S. A. R, demeurant à Nancy, mourut au mois d'avril 1754, & fut inhumé aux cordeliers de ladite ville. Il avoit épousé Nicole Thirion, dont est issu un fils. *Extrait des lettres de confirmation de noblesse, accordées à Franç. Marchis en 1713. Fol. 7, verſ. régiſt. 1713.*

MARCOL (Pascal), fut annobli par lettres-patentes de Charles IV duc de Lorraine, données à Francfort sur le Mein le 9 mai 1673. Porte d'azur, au lion passant d'or, lampassé de gueules, au chef cousu de gueules, chargé de trois croissans d'argent; & pour cimier le lion de l'écu issant d'un torti d'or, d'argent, d'azur & de gueules, supporté d'un armet morné, orné d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Patentes originales.*

PASCAL MARCOL étoit né à Nancy le 12 août 1643. Son père Jacques Marcol, qui étoit originaire de la ville de S^t. Gille, au bas Languedoc, après avoir servi longtems en France, s'étoit établi en Lorraine dans le tems que le roi Louis XIII la possédoit.

PASCAL MARCOL avoit rempli avec honneur & distinction différens emplois & commissions importantes qui lui avoient été confiés, tant à la cour de Florence, qu'en celle de Bavière, & particulièrement dans celle de Marguerite de Lorraine, duchesse douairière d'Orléans, sœur du duc Charles IV. Il fut dans la suite prévôt de Nancy, lieutenant-général de police de la même ville, & commissaire des troupes de France sous la domination du roi Louis XIV en Lorraine. Il eut pour fils: 1°. Nic. Pascal qui suit. 2°. François Pascal, auteur de la seule branche qui reste. 3°. Barbe, mariée à noble Alexandre Senturier, seigneur du fief de Vaudrecourt. 4°. Thérèse, religieuse. 5°. Joseph, jésuite, célèbre prédicateur. 6°. Charles, officier, mort à l'armée de l'empereur en 1712. 7°. Gabriel, jésuite, supérieur-général des missions du Canada, & recteur

Digitized by Google

du collège de Quebec. 8°. Catherine, religieuſe. 9°. Jean-Baptiſte, capucin, actuellement premier définiteur de la province de Lorraine.

NICOLAS-PASCAL MARCOL, ſeigneur du fief de Prédeville, prévôt, lieutenant-général de police de Nancy, & conſeiller d'état en 1718, épouſa: 1°. Françoiſe Graviſſet, dont il eut un fils & une fille, morts ſans alliance. D'un ſecond mariage avec Françoiſe Haillecourt, fille de N. Haillecourt, avocat au parlement de Metz, il eut Alexandre-Sébaſt. qui ſuit, & Marie-Claire, épouſe de Jean-Joſeph de Baudinet, ſeigneur de Courcelles, conſeiller en la cour ſouveraine.

ALEXANDRE-SÉBASTIEN MARCOL, ſeigneur du fief de Prédeville, mort en 1734, avoit épouſé Anne-Cécile Senturier, dont il eut Alexand. Melchior, mort ſans alliance.

FRANÇOIS-PASCAL MARCOL, ſecond fils de Paſcal Marcol, fut ſucceſſivement conſeiller des finances ſous le règne du duc Léopold, conſeiller en la cour ſouveraine, & conſeiller d'état ordinaire du roi de Pologne, duc de Lorraine. Il épouſa Anne Mathieu de Moulon, fille de Nicolas Mathieu, ſeign. de Moulon, l'un des gentilshommes ordinaires du duc Léopold. De ce mariage vinrent: 1°. Paſcal-Joſeph qui ſuit. 2°. Nicolas-François, clerc du diocèſe de Toul, mort dans le cours de ſes études. 3°. Pierre-Gabriel, lieutenant au régiment de Harrach, pour le ſervice de l'empereur, mort à Belgrade en 1738. 4°. Marie-Anne-Françoiſe, mariée à François Bernard, baron de Montauban, ſeigneur du fief de Han-ſur-Meuze, chevalier de l'ordre royal & militaire de S^t. Louis, capitaine au régiment de Mercieu, cavalerie.

PASCAL-JOSEPH DE MARCOL, reçu conſeiller en la cour ſouveraine en 1740, & conſeiller d'état ordinaire en 1754, a épouſé Barbe-Hyacinthe Puiſeur, fille de noble Philippe Puiſeur, ancien conſeiller du R. T. C, & ſon procureur en l'hôtel commun de la ville de Vic. Il a eu de ce mariage: 1°. Barbe-Urſule. 2°. Philippe Paſcal, reçu avocat en la cour ſouveraine en 1754. 3°. Barbe-Cécile. 4°. Baſile-François-Xavier, clerc du diocèſe de Toul. 5°. Antoine-Hyacinthe. Paſcal-Joſeph Marcol obtint, le 12 ſeptembre 1751, des lettres déclaratoires de gentilleſſe pour ſes enfans; leſdites lettres enrégiſtrées en la cour & en la chambre des comptes de Lorraine au mois de novembre ſuivant.

MARESCHAL (Jean), receveur-général & grainetier du comté de Vaudémont depuis vingt-cinq ans, fut annobli, avec permiſſion de porter les armes de Jean Royer ſon ayeul maternel, par lettres du duc Henry, données le 15 juillet 1621, portant: " Que c'eſt en conſidération de ſes » ſervices, de la nobleſſe & des longs ſervices de feu Jean Royer, » controlleur en l'artillerie, ſon ayeul maternel qui n'auroit laiſſé » qu'une fille unique nommée Anne Royer, veuve de Mengin Mareſchal, » greffier au bailliage de Vôges, ſes père & mère; laquelle a été trente » ans au ſervice de la ducheſſe de Brunſwick, &c. "

Porte d'azur, au canon monté & affuté d'or, dreſſé & arrêté ſur une terraſſe d'argent diaprée de fleurettes de ſinople; & pour cimier le canon de l'écu entre deux pennes palées & contrepalées des couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 213, régiſt. 1621.*

JEAN MARESCHAL, ſeigneur de Sauxerotte en partie, épouſa Marguerite Hazards. Il mourut le 9 décembre 1624, & fut enterré en l'égliſe parroiſſiale de Vézeliſe.

MARETZ

MARETZ (Jacques des), fut annobli par le duc René I, le 18 mars 1467. Porte de gueules, à deux pals de sable chevronnés d'or de trois pièces; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu.

CHARLES DES MARETZ fut déclaré gentilhomme le 9 novembre 1630, & ses enfans en 1633. Portent les mêmes armes que Jacques des Maretz, ce qui peut prouver qu'ils en descendoient. *Héraulderie de Lorraine.*

MARETZ (Jacques des), fut annobli par lettres données à Lunéville le 30 juillet 1720, contenant: " Qu'en 1684 il auroit quitté la maison » paternelle pour aller offrir ses services à Charles V, & auroit depuis ce » tems, jusqu'en 1696, toujours servi dans ses troupes; mais ayant été » obligé de retourner dans sa patrie pour sauver les biens de la succession » de son père, que les officiers du R. T. C. vouloient confisquer, il auroit » attendu le rétablissement de S. A. R. dans ses états pour les lui offrir » de nouveau; lequel l'auroit pourvu de l'office de tailleur & juge des » salines de Rosières, & ensuite inspecteur des chasses au département » de Vôges, &c." Porte de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois croissans montans de même, deux en chef & un en pointe, chacun surmonté d'un fer de lance d'or; & pour cimier une hure de sanglier au naturel, armée & allumée de gueules. *Fol. 108, régist. 1720.*

MARGADEL (Pierre), fut annobli par lettres de Charles IV, données le 13 août 1663. Porte d'azur, à la croix d'argent, chargée de cinq larmes de gueules; l'écu orné d'un armet morné, accompagné de son bourlet & lambrequin, aux métail & couleurs dudit écu. *Nobiliaire manuscrit.*

MARGUERON (Thomas), avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, conseiller en l'hôtel de ville de Nancy, fils de feu Charles Margueron, commis à la recette générale des finances, fut annobli par lettres données à Lunéville le 1 septembre 1717. Porte d'argent, au pal de gueules, chargé de trois merlettes d'or; & pour cimier une merlette de l'écu. *Fol. 15, verf. régist. 1717.*

CHARLES MARGUERON épousa Jeanne-Marie François, dont il eut Thomas, qui a donné lieu à cet article. Il avoit épousé Anne Grandemange, fille de noble Joseph Grandemange, ancien prévôt de S^t. Nicolas, & de ce mariage sont issus François-Joseph Margueron, capitaine d'infanterie au régiment de Chartres, chevalier de l'ordre militaire de S^t. Louis, & Catherine Margueron, qui a épousé Joseph Houard, conseiller du roi, assesseur au bailliage-royal de Nancy.

Digitized by Google

MARIEN (Jean), gouverneur de la saline de Moyenvic, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Charmes le 19 mars 1567, pour les bons services qu'il avoit rendus, à l'exemple de ses prédécesseurs. Porte d'or, au fautoir de gueules, chargé de cinq roses compassées d'argent, aux boutons d'or; & pour cimier une rose de l'écu entre deux ailes ouvertes, issante d'un armet morné d'argent, avec ses lambrequins aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 95, régist. 1567, 1568.*

JEAN MARIEN épousa: 1°. Mathillon Mathieu, fille de Jean *ou* Nicolas Mathieu, gouverneur de la saline de Moyenvic, & de Françoise de Puttigny; & 2°. Sébastienne Vallée, qui se remaria en secondes nôces à Jacques Rutant, & fille de Claude Vallée & de Claudine Regnauld. Il eut du premier lit: 1°. Françoise Marien, alliée à Jean Humbert, seign. de Hénaménil, conseiller-sécretaire du conseil d'état & en la chambre des comptes de Lorraine. 2°. Marien Marien, qui épousa Nicole de Maimbourg. 3°. Augustin. 4°. Anne Marien. Du second lit vinrent: 1°. Jean qui suit. 2°. Anne Marien, mariée, par contrat du 17 novembre 1595, à Jean Rutant, seign. de Maizé, Troyon, &c. lieutenant-général au bailliage de St. Mihiel. 3°. Lucie-Marie, femme d'Antoi. de Mangeot, seigneur de Vautrombois.

JEAN MARIEN, II du nom, seigneur de Fremery & d'Érise-la-grande en Barrois, seigneur voué du val de Vaxy, prévôt de Marche & de Châteausalin, &c. fit reprises le 18 juin 1625, tant en son nom que comme procureur de Georges Clement, célerier de Bar, son beau-père, pour ce qu'ils possédoient conjointement aux ban & finage d'Érise-la-grande; il en avoit déja fait du marquis de Hattonchâtel le 2 août 1613, pour la terre & seigneurie de Fremery. Il épousa: 1°. le 27 avril 1597, Marie Cabouat, fille de Jean Cabouat & de Marie Rutant; & 2°. le 9 juin 1608, Marguerite Clément, fille de Georges Clément, seigneur d'Érise-la-grande, & de Louise Maillet. Du premier lit vint Sébastienne Marien, mariée: 1°. à Cæsar Liégeois, *dit* d'Offelise, seigneur de Burthecourt, &c. gentilhomme du comte de Vaudémont; & 2°. à Jean de Montesquiou, seigneur d'Hoëville, lieutenant au gouvernement de Nancy. Du second lit sortirent: 1°. Georges Marien, maître des comptes de Bar, mort sans alliance. 2°. Jean qui suit. 3°. Cæsar, prêtre & seign. d'Érise-la-grande en partie. 4°. Chrestienne, mariée en 1665 à Michel Bouvet, seigneur de Robert d'Espagne & de Genicourt. 5°. Lucie, première femme de Jean Dattel. 6°. Marguerite, épouse d'Antoine le Grand, mariée le 10 juin 1631, & dont elle fut première femme. *Quelques mémoires prétendent que Sébastienne Marien étoit aussi du second lit.*

JEAN MARIEN, III du nom, seigneur de Fremery, d'Érise-la-grande, seigneur voué du val de Vaxy, prévôt de Marche & de Châteausalin, épousa: 1°. le 21 décembre 1642, Françoise Dattel, fille de François Dattel, gruier & receveur d'Amance, & d'Anne le Grand, morte le 21 février 1668, âgée de quarante-deux ans; & 2°. le 12 février 1673, Élisabeth du Bourg de Bruyères, fille de Claude du Bourg, prévôt & receveur de Deneuvre, & de Marie Serrière. Il eut du premier lit: 1°. Hubert, carme, mort définiteur de l'ordre. 2°. & 3°. deux filles religieuses annonciades à Bar. 4°. Jeanne, mariée par contrat du 8 septemb. 1680 à Louis-François Duhoux, seigneur de Dombasle & capitaine de cavalerie dans le régiment Duhoux, premier sous-lieutenant des chevaux-légers de la garde de S. A. R, & colonel de cavalerie pour son service. Du second lit vinrent: 1°. Charles-Cæsar qui suit. 2°. Philippe, seigneur d'Érise-

d'Érise-la-grande, conseiller en la chambre des comptes de Bar, qui épousa Marie-Thérèse Rodoüan de Blecourt, dont il laissa postérité; & 3°. Chrétienne, femme de Nicolas Saillet, premier capitaine du régiment de Tallard, infanterie.

CHARLES-CÆSAR MARIEN, seig. de Fremery, conseiller au bailliage de Nancy, par lettres du 15 janvier 1706, ensuite conseiller d'état de S. A. R, & maître des comptes de Lorraine, épousa en la même année Catherine-Gabrielle Henry, fille de François-Joseph Henry, seigneur d'Hoëville, conseiller en la chambre des comptes de Lorraine, & de Marie-Barbe de Martiny, dont il eut: 1°. Claude qui suit. 2°. Louis-Sigisbert Marien, avocat en la cour souveraine, puis bernardin à Morimont.

CLAUDE MARIEN, écuïer, seigneur de Fremery, conseiller-auditeur en la chambre des comptes de Lorraine, né en 1708, a épousé N... Gauvain, fille de François Gauvain & de N... Hurault.

MARIONNELZ (Gœury), natif de Malatour, licencié ès loix & avocat à S^t. Mihiel, né de père affranchi de toutes tailles & servitudes, en qualité de maître de poste audit Malatour, fut annobli par lettres données à Nancy le 4 avril 1598. " En faveur de son futur mariage avec » Anne de Bournon, fille de N... de Bournon, conseiller d'état & » président des grands-jours de S^t. Mihiel, &c. " Porte coupé, le dessus d'azur, à une croix fleuronnée d'or, accompagnée de deux étoiles d'argent; le dessous bandé d'argent & d'azur de six pièces; & pour cimier un serpent entortillé & embouché d'un livre d'argent enrichi de sable. *Fol. 77, régist. 1597, 1598.*

GŒURY MARIONNELZ, avocat à S^t. Mihiel, conseiller & procureur-général de monseigneur de Vaudémont en toutes ses terres & seigneuries sous le ressort de ladite cour, épousa Anne Bournon, fille de Jacques Bournon, conseiller d'état, maître des requêtes & président en la cour des grands-jours de S^t. Mihiel, & de Didière Gelée, dont il eut: 1°. Georges qui suit. 2°. Noël, qui a fait la branche mentionnée ci-après.

GEORGES MARIONNELZ, écuïer, conseiller en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, par lettres du 26 janvier 1655, par le décès de Charles Barrois son oncle du côté de sa femme, étant veuf embrassa l'état ecclésiastique, & mourut chanoine de S^t. Georges de Nancy. Il avoit épousé en 1636 Anne Roytel, fille de Jean Roytel, écuïer, & de Marguerite Sarrazin, dont il eut: 1°. Christine, mariée en 1677 à Charles-Arnould Vignolles, mort conseiller d'état & procureur-général de la chambre des comptes de Lorraine. 2°. N. religieuse; & 3°. N.. mariée à N. de la Malmaison, écuïer.

NOEL MARIONNELZ, second fils de Gœury Marionnelz & d'Anne Bournon, s'établit à Hannonville-au-passage, & fut père de Jean qui suit, & de plusieurs autres enfans morts en bas-âge.

JEAN MARIONNELZ fut tabellion & procureur-fiscal-général de la terre de Gorze, & épousa N. dont il eut: 1°. Jean-Remy, mort en Espagne officier au service de France. 2°. Jean-François, avocat au parlement de Metz, résident à Gorze. 3°. Jean-Claude, changeur en l'hôtel des monnoïes de S. A. R. à Nancy. 4°. Jean-Louis qui suit.

JEAN

Digitized by Google

JEAN-LOUIS MARIONNELZ, avocat au parlement de Metz, fut père de Jean-Louis qui suit.

JEAN-LOUIS MARIONNELZ, II du nom, conseiller du R. T. C, tréforier de France au bureau des finances des généralités de Metz & Alsace, obtint, par lettres expédiées à Lunéville le 4 août 1736, la permiſſion de reprendre la nobleſſe de Gœury Marionnelz, & d'en porter les armes, avec réhabilitation ſeulement, en tant que beſoin ſeroit, conjointement avec Jean-François & Jean-Claude Marionnelz ſes frères. *Fol. 73, verſ. régiſt. 1736, 1737.*

MARIOT (Dominique), controlleur-général des grueries de l'évêché de Metz, fut annobli par lettres du cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, du 20 mars 1601, en récompenſe de ſes mérites; ces lettres furent confirmées par le duc Léopold à Charles Mariot ſon procureur au bailliage de Lunéville le 10 ſeptembre 1700. Il n'eſt pas fait mention d'armoiries dans le *régiſt.* mais nous avons trouvé ailleurs qu'il porte tiercé en faſce, au premier d'azur, au lion paſſant d'or; au deuxième de même, à trois cœurs de gueules; au troiſième de même à trois œillets ou aubifoings d'argent, tigés & feuillés de même, mouvans de la pointe de l'écu. *Fol. 320, régiſt. 1698, 1700.*

DOMINIQUE MARIOT avoit épouſé Anne Michel, dont il eut Daniel qui ſuit.

DANIEL MARIOT, ſeig. en partie de Chambré, Grémecey, Petoncourt, épouſa, le 14 fév. 1640, Madelaine Clément, veuve de Jean Odelier, conſeiller-ſécretaire ordinaire de S. A, dont il eut: 1°. Charles qui ſuit. 2°. Chriſtine. 3°. Marguerite. 4°. Nicolas-Joſeph.

CHARLES MARIOT, ſeigneur en partie de Chambré, Grémecey, Petoncourt, &c. dont il fit les reprifes le 30 décem. 1680, fut procureur de S. A. R. au bailliage de Lunéville, & avoit épouſé, le 14 mars 1672, Antoinette Mortal, fille de Jacques Mortal, capitaine du comté de Salm, & maréchal-des-logis de la cour, & de N. Maurice, dont il eut Charles-Sébaſtien-Joſeph qui ſuit, & deux filles.

CHARLES-SÉBASTIEN-JOSEPH, ſeign. de Petoncourt, &c. procureur de S. A. R. au bailliage de Lunéville, épouſa N. Dubourg de Wullemont, dont il eut: 1°. Franç. Xavier qui ſuit. 2°. Antoine. 3°. Cath. religieuſe.

FRANÇOIS-XAVIER MARIOT, ſeigneur de Petoncourt, &c. procureur du roi au bailliage de Lunéville, puis conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, mort en 1752, avoit épouſé Gabriel Vayeur, morte en 1755, & fille de Gabriel-Bernard Vayeur, prévôt de Pierrefitte, & de Françoiſe Loutra, dont il eut Charles Mariot qui vit.

MARIUS (Claude), ci-devant greffier & tabellion-général à Neufchâteau, fut annobli par lettres du duc Léopold I, données à Lunéville le 6 ſeptem. 1708. Porte d'azur, parti d'argent, à la croix alaiſée de l'un en l'autre; & pour cimier la croix de l'écu, le tout porté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 115, verſ. régiſt. 1708.*

MARNE (François de), conseiller au bailliage de Bar, BERNARD DE MARNE, prévôt & gruier de Pierrefitte, ANTOINE DE MARNE, prêtre, ancien chanoine de Vitry, & FRANÇOIS DE MARNE, fils de feu Claude de Marne, seigneur de Boncourt, furent confirmés dans leur noblesse, avec permission de continuer à porter les anciennes armes de leur famille, par lettres données à Lunéville le 26 décembre 1704, contenant: " Qu'ils sont issus d'une noble & ancienne famille bien » connuë dans le Barrois, leurs ancêtres aiant toujours possédé les » premières charges dans la ville de Bar; feu le sieur Colin de Marne leur » père & aïeul, ayant en dernier lieu, joui de l'office de lieutenant-» particulier au bailliage de Bar pendant plus de trente ans, exercé » plusieurs fois ceux de lieutenant-général & de prévôt audit lieu; que » l'ancienneté de leur noblesse se connoît, & est pleinement justifiée par » plusieurs titres, notamment par un ancien aveu & dénombrement du » 12 juillet 1450, une transaction du 2 juillet 1525, quittance du 11 » juillet 1548, décrêt du feu duc Henri II, du 29 janvier 1618, entériné » au bailliage de Bar, par sentence du 2 janvier 1632, renduë » contradictoirement sur les conclusions & enquêtes faites les 31 mai » & 1 juin 1622, ensemble les productions d'un inventaire du 16 mai » 1616, déclarations insérées au bas d'icelui; un contrat de mariage du » 16 octobre 1610, avec plusieurs pièces & contrats joints, qui auroient » été de rechef vus & examinés par un des conseillers d'état; & qu'ils » auroient produit un contrat de mariage du 21 octobre 1666, & un » extrait-baptistaire du 25 février 1612, pour justifier la filiation des » exposans, par lesquels il se voit clairement qu'ils sont issus d'ancienne » extraction, &c. "

Porte d'or, à une tête de bœuf de gueules, chacune des cornes surmontée d'une étoile de même, & au travers des naseaux un anneau de sable; l'écu surmonté d'un casque grillé, orné de son bourlet & lambrequins aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 129, régist. 1704, 1705.*

MARTIN (Hubert), sénéchal de la Mothe, fut annobli par lettres du 20 décembre 1535. Porte de gueules, à la fasce d'argent empêchée de trois têtes de loups arrachées & allumées d'or. *Fol. 1, régist. 1535, 1541*, ou *table générale des régistrata, tome 1, fol. 11.*

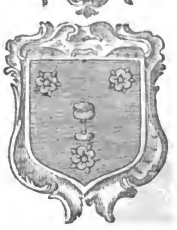

MARTIN (Jean), fut annobli par lettres du duc Antoine, données en 1542. Porte d'azur, à trois roses d'or posées deux & une, & une coupe d'or mise en cœur; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuscrit.*

MARTIN (Didier), conseiller, lieutenant-général au bailliage de Vôges, & auparavant procureur-général du même bailliage, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 1 septembre 1585.

Digitized by Google

1685. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux croix pointées au pied fiché d'or, & en pointe d'un muffle de léopard de même, lampaſſé & allumé de gueules; & pour cimier un muffle de léopard entre deux ailes dragonnées d'or, d'azur, d'argent & de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 157, verſ. régiſt. 1585.*

MARTIN (Jacques), conſeiller, ſécretaire & tréſorier de monſeign. le marquis de Moy, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées le 6 juin 1641, & vérifiées le 16 novem. 1663. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent, deux en chef & une en pointe. *Nobiliaire manuſcrit.*

JACQUES MARTIN épouſa Didière Pierreſſon, dont il eut: 1°. Marguer. Martin, qui épouſa en 1670 Claude Gourdal; & 2°. ſelon les apparences, Paul qui ſuit.

PAUL MARTIN, ſeigneur de Gilveſcourt, Charpentré, la Vallée & S^t. André en partie, tréſorier de Henri de Lorraine marquis de Moy, puis tréſorier en la généralité de Metz, épouſa Marguerite Gervaiſe, dont il eut François-Joſeph qui ſuit, & Anne Martin, mariée en 1683 à Claude Jobal, ſeigneur de Villers, conſeiller au parlement de Metz.

FRANÇOIS-JOSEPH MARTIN, ſeig. de Julvecourt, fut reçu conſeiller au parlement de Metz le 7 décembre 1705, & fut père de Paul-François Martin, conſeiller au même parlement à la place de ſon père, le 18 juin 1733.

MARTIN (Baptiſte), prévôt de S^t. Diez, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées le 21 décembre 1661, & vérifiées le 1 mars 1662. Porte d'azur, à la levrette rampante d'argent, colletée de gueules, d'où pend une croix de Lorraine d'or, au chef d'argent, chargé de deux menottes de ſable en ſautoir; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

MARTIMPRÉ (Nicolas-Henry de), âgé de quatre-vingt ans, fut annobli par lettres du duc Henri, expédiées à Nancy le 8 décembre 1614, » à la requête de Jean de Martimpré ſon fils, qui étoit parvenu par dégré » au grade de capitaine en chef d'une compagnie d'infanterie pour le ſervice » de France, & après la paix fut fait homme d'armes des ordonnances de » Sa Majeſté Très-Chrétinne, & ſe ſeroit allié à une famille noble du duché » Bourgogne, &c."

NICOLAS-HENRY DE MARTIMPRÉ avoit épouſé Marie-Éléonore de Martimpré, ſous les nom & armes de laquelle il avoit obtenu des lettres de nobleſſe, du gré & conſentement verbal de Marc de Martimpré ſon beau-père; mais enſuite il y eut procès entre Nicolas-Henry de Martimpré, oncle de ladite Marie-Éléonore de Martimpré, & Henry, Jean & Nicolas de Martimpré ſes fils, couſins-germains.

germains de ladite Marie-Éléonore de Martimpré, demandeurs, & ledit Nicolas Henry, *dit* Martimpré, deffendeur; sur ce qu'il s'étoit fait annoblir sous le nom de Martimpré sans leur consentement & permission; lequel procès fut terminé par une transaction passée devant *Lambert*, tabellion à Nancy, le 10 mai 1615, portant: " Qu'en considération de la renonciation » que ledit deffendeur fait de tout ce qui peut lui appartenir du chef de » ladite Marie-Éléon. de Martimpré sa femme, moiennant les circonstances » y contenuës, lesdits demandeurs ont permis audit deffendeur, ses » hoirs & ayant-causes, de continuer à porter, prendre & signer en tous » lieux ledit nom de Martimpré, & porter les armoiries de leur famille ".

Il eut de son mariage Jean de Martimpré mentionné ci-dessus, qui épousa Marguerite d'Espinal, d'une bonne & ancienne famille du duché de Bourgogne, dont il ne paroît pas qu'il ait eu de postérité.

Porte d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois étoiles de gueules; timbré d'un lion naissant, tenant en ses pattes une étoile de l'écu, le tout porté d'un amet morné, avec ses lambrequins aux métail & couleurs dudit écu.

Voyez la maison de Martimpré à la suite de cet ouvrage.

MARTINY (Claude *ou* Franç.) châtelain de la Garde, fut annobli par lettrs du cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz & Strasbourg, données à Blâmont le 26 janvier 1595. Porte d'or, au sautoir de gueules, chargée en cœur d'un aigle d'or, accompagné en chef & en pointe d'une tête de lion de sable, & en flancs d'une tête de léopard de même. L'empereur Ferdinand II ajouta aux armes de cette famille l'aigle d'or, en lui accordant des lettres de gentillesse.

DOMINIQUE MARTINY, écuier, & capitaine entretenu de l'évêché de Metz, seigneur de Bathlémont-lès-Marsal, & que nous croyons fils du précédent, épousa Anne Diétreman, qui se remaria en secondes nôces à Georges d'Hoffelize, seigneur de Burthecourt, dont elle fut seconde femme, & fille de Théodoric Diétreman, I du nom, & de Barbe Liégeois *dite* d'Hoffelize. Il eut de ce mariage: 1°. Joseph qui suit. 2°. Marie-Barbe de Martiny, femme de François-Joseph Henry, seigneur d'Hoëville, conseiller en la chambre des comptes de Lorraine, morte veuve le 5 décembre 1711, âgée de soixante ans.

JOSEPH DE MARTINY, seigneur de Bathlémont-lès-Marsal, major de cavalerie pour le service du R. T. C, fit ses reprises du duc de Lorraine le 9 novembre 1699 pour ladite seigneurie. Il avoit épousé vers l'an 1680, Anne-Catherine du Gaillard, fille de Georges-Benjamin du Gaillard, libre baron du S^t. Empire, seig. d'Heylimer, Tissembach & Ackerbach, & de Charlotte de Bouzey, dont il eut, entr'autres enfans, Louis-Pierre qui suit; & 2°. N. femme de N. de Guerpont, capitaine au régiment de Limousin.

LOUIS-PIERRE DE MARTINY, seigneur de Bathlémont-lès-Marsal, fit ses reprises le 11 janvier 1720, tant en son nom qu'en celui de sa sœur, pour la terre & seigneurie dudit Bathlémont. Il mourut à Nancy le 21 avril 1733; & avoit épousé N. le Laboureur, fille de Jean-Augustin-Claude le Laboureur, seigneur de Vertepierre, conseiller au parlement de Metz, & garde des sceaux en la chancellerie établie à la suite de cette cour, & de Françoise Heilotz.

Le nom de cette famille se trouve écrit dans plusieurs titres, Martigny.

MASSELIN (Charles), receveur-général de madame la ducheſſe de Brunſwick, & jadis commis des finances de S. A, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 28 avril 1596, & vérifiées le 15 mai ſuivant. " En conſidération de ſes ſervices & de ceux » de feu Jean Maſſelin ſon père, concierge du château de Pont-à-Mouſſon » l'eſpace de ſoixante ans, &c. " Porte d'azur, au lion d'argent, chargé d'un cœur de gueules ſur l'épaule, accompagné de trois roſes d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 101, verſ. régiſt. 1596.*

CHARLES MASSELIN épouſa Antoinette la Ricq, dont il eut: 1°. Méline *ou* Mayelle Maſſelin, ſeconde femme de Gérard de Bliſtain, châtelain & receveur de Charles de Croy, marquis d'Havré. 2°. Jean-Baptiſte. 3°. Nicolas Maſſelin, auquel ledit Jean-Baptiſte fit une ceſſion pardevant *Badorot*, tabellion à Nancy, le 11 mars 1621.

N. DE MASSELIN, lieutenant-colonel de Royal-Comtois, pour le ſervice de France, deſcendant de cette famille, fut fait brigadier le 9 fév. 1702, puis colonel d'un régiment d'infanterie de ſon nom, chevalier de S^t. Louis en 1704, & commandant à Suze en 1708. Il fut père de N. de Maſſelin, chevalier de l'ordre de S^t. Louis, colonel d'infanterie, fait brigadier des armées du roi le 1 février 1719.

MASSON (Mengin), de la Neufville-ſous-Chaſtenoy, tabellion ès villes, prévôté & mairie de Chaſtenoy, & du Neufchaſtel & maire dudit lieu, fut annobli ſans finances, par lettres du duc René II, données le 3 février 1482. *Fol. 249, ver. régiſt. 1478, 1486.* Il n'eſt pas fait mention d'armoiries dans le *régiſt.* mais nous avons trouvé dans la *héraulderie*, qu'il porte de gueules, à une roſe d'agent, au chef de même, chargé de trois perroquets de ſinople, membrés & becqués de gueules, aux ailes gauches levées.

MASSON (Charles), homme d'armes d'une compagnie d'ordonnance du duc Antoine, fut annobli par lettres de S. A, du dernier février 1512, en reconnoiſſance de ſes ſervices; leſdites lettres enrégiſtrées en la chambre du conſeil & des comptes de Bar le 20 novembre 1569. Porte de gueules, à trois chaines d'argent mouvantes du chef de l'écu, & alaiſées par le bas, poſées en pal, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. Extrait d'une production faite pardevant M. Larcher, intendant de Champagne en 1697, par Jean-Charles Maſſon.

CHARLES MASSON ſervit le duc Antoine en Italie, lorſqu'il accompagna Louis XII ſon allié; & au retour de ſes campagnes, S. A. ſatisfaite de ſa conduite & de ſa valeur, lui accorda des lettres de nobleſſe. Il épouſa N. dont il eut Prignot qui ſuit, & mourut à Charmes-la-grande.

PRIGNOT MASSON, écuier, ſeigneur de Giporade, s'attacha au ſervice du roi Henri III, qui à ſon retour de Pologne, le gratifia de deux charges dans la panneterie. Il mourut à Fontainebleau fort âgé; & avoit épouſé, par contrat du 2 juillet 1549, Aubine Pancey, dont il eut Jean qui ſuit.

JEAN MASSON, écuier, ſommelier de panneterie de Sa Majeſté, par démiſſion

démiſſion de Prignot ſon père, du 19 mars 1607, avoit épouſé en 1614 Jeanne le Chaſſier, dont il eut: 1°. Claude qui a fait branche. 2°. Jean qui ſuit. 3°. Aubine.

JEAN MASSON, II du nom, écuïer, ſeig. de la Giporade, aide de panneterie de Sa Majeſté, obtint un arrêt du conſeil en 1670 contre Jacques Durel, commis à la recherche de la nobleſſe, qui le maintint dans ſa nobleſſe. Il épouſa, le 19 mars 1642, Anne Charmoy, dont il eut: 1°. Jean-Charles qui ſuit. 2°. Jean le Maſſon de la Verpillière, qui épouſa N. de Bourbonne, & qui obtint un arrêt du conſeil en 1718 qui le maintint dans ſa nobleſſe. 3°. Robert. 4°. Louis. 5°. Humbert Maſſon.

JEAN-CHARLES LE MASSON, écuïer, ſeigneur de Cheſnoy, ſommelier du roi, épouſa le 15 novembre 1687, Madelaine Alexandre, dont il eut: 1°. Jean-Baptiſte; & 2°. Jeanne-Marguerite Maſſon du Cheſnoy.

MASSON (Pierre), natif d'Épinal, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 17 mai 1471, contenant: "Qu'il » eſt fils unique de Maurice Maſſon, qui avoit été reçu par le ſénat de » Rome au nombre des citoyens & gentilshommes Romains en 1548, & » annobli par le pape Paul III en 1549, &c." Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roſes d'argent, & en pointe d'une étoile d'or, au chef de même, chargé de trois fleurs de lys d'azur; & pour cimier un ours tenant en ſes pattes une étoile d'or, & naiſſant d'un torti d'or, d'azur & d'argent. *Fol. 84, verſ. régiſt. 1571.*

MASSON (Jean), l'aîné, originaire d'Étain, fut annobli par lettres du duc Charles IV, données à Paris le 21 août 1660. Porte d'or, à la faſce d'azur, chargée de trois lions paſſans d'argent, lampaſſés & allumés de gueules; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 13, verſ. régiſt. 1639, 1660.*

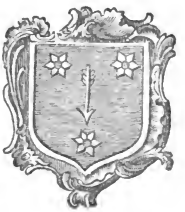

MASSON (Léopold), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres du duc Léopold I, données à Lunéville le 10 juillet 1725, contenant: "Qu'il eſt iſſu d'une bonne famille originaire » de Ramberviller, qui a déja formé des alliances nobles avec pluſieurs » maiſons qui poſſédent actuellement des emplois conſidérables dans les » pays voiſins, &c. Porte d'azur, au dard d'argent mis en pal alaiſé, la pointe en bas, accompagné de trois molettes de même, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un dextrochère au naturel vêtu d'azur, tenant le dard de l'écu, & iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 68, régiſt. 1725, 1726.*

Digitized by Google

MASSON (Jacques), ſieur de Guerigny, Marcy, Minières & autres lieux, fut annobli par lettres données à Lunéville le 25 juin 1736, " En » conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à feu le duc Léopold, qui » lui ayant reconnu l'affection, fidélité & capacité réquiſes pour être » utilement employé dans l'adminiſtration de ſes finances, lui auroit » confié, au mois de mai 1726, la direction générale de la régie de » ſes eaux & forêts, monnoyes & autres parties de ſes domaines, & » voulut faire connoître la ſatisfaction qu'il avoit de ſes ſervices, en lui » conférant un office de conſeiller en ſon conſeil des finances, par lettres » patentes du 20 octobre 1727; duquel office il ſe mit en état de jouir, en » obtenant des lettres de naturalité à ce néceſſaires le 20 novembre de la » même année, régiſtrées en la chambre des comptes de Lorraine, par » arrêt du 10 décembre ſuivant; dans le même tems le duc donna ſes » ordres pour faire expédier des lettres de nobleſſe audit ſieur Maſſon, » ce qui eſt prouvé par le certificat du prince, en date du 27 dudit mois » de décembre, ſigné Labbé, baron de Couſſey, conſeiller-ſécretaire » d'état, pour lors de ſervice; & le duc Léopold lui donna de nouvelles » preuves de ſon eſtime, en le deſtinant à remplir les fonctions de » directeur-général des finances, conformément à ſa déclaration du 9 » février 1729, concernant l'ordre qu'il vouloit être obſervé dans » l'adminiſtration deſdites finances, régiſtrées en la chambre des comptes de Lorraine le 2 mars ſuivant, &c."

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'une pomme de grenade auſſi d'or, ouverte & fruitée de gueules, couronnée, tigée & feuillée d'or; & pour cimier une étoile d'or. *Fol. 39, régiſt. 1736, 1737.* Les lettres-patentes portant proviſions de l'office de conſeiller au conſeil des finances, en faveur de Jacques Maſſon, ſe trouvent au *fol. 149, verſ. régiſt. 1727, coté trente-deuxième régiſt.*

MASSU (Charles), natif de Ligny en Barrois, conſeiller-ſécretaire entrant au conſeil de Son Alteſſe, ſécretaire des commandemens de Marguerite de Gonzague, ducheſſe douairière de Lorraine & de Bar, & prévôt de Blâmont, obtint permiſſion de ſuivre la nobleſſe & de prendre les armes de Jeanne de Fleury ſa mère, ainſi qu'il lui étoit permis par la coutume de Bar, par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 9 mai 1627, & vérifiées en la chambre des comptes de Bar le 1 octobre de la même année; leſdites lettres portant: " Qu'il » eſt fils de Jean Maſſu, homme de chambre du cardinal de Lorraine, » légat, &c. & de Catherine de Fleury, fille de feu Claude Fleury, » deſcendu des Fleury dudit Ligny, d'extraction noble, tenus & réputés » pour tels ſans réclamation; leſquels ont joui de tous droits, privilèges » & franchiſes de nobleſſe, &c." Porte d'azur, à une étoile d'or, environnée de trois croix fleuronnées au pied fiché de même, deux en chef & une en pointe. *Recueil de patentes originales de nobleſſe.*

JEAN MASSU épouſa Jeanne Fleury, fille de Claude Fleury, procureur-fiſcal de Commercy, dont il eut Charles Maſſu de Fleury, qui a donné lieu à cet article, & qui fut père d'Edme qui ſuit.

EDME

EDME *ou* EDMONT Maſſu, demeurant à Ligny, aſſiſta le 13 juillet 1661 au contrat de mariage de Joſeph d'Aigremont, écuier, ſeig. d'Attigneville, & de Madelaine de Courdemanche.

JOSEPH DE MASSU DE FLEURY, capitaine-lieutenant au régiment de Mortal, pour le ſervice de Charles IV, & que nous croyons fils du précédent, épouſa Marguerite Derand, fille de Jean-Jacques Derand, ſeigneur de Rancourt, & de Catherine Vittou, laquelle ſe remaria en 1696 à François de S^t. Vincent, ſeigneur de la Tour de Narcy, Signeulle & Vatimont, lieutenant de cavalerie au régiment de Forſac, pour le ſervice de France, puis ſous-lieutenant des chevaux-légers de la garde de S. A. R. Joſeph eut de ſon mariage: 1°. Edmont-Charles qui ſuit. 2°. N. de Maſſu, épouſe de Balthazard Huyn, procureur-général de Lorraine.

EDMONT-CHARLES DE MASSU DE FLEURY, écuier, lieutenant-général au bailliage de Lunéville, vivoit en 1712, & avoit épouſé N. Bouchard, dont il eut pluſieurs enfans.

Le 3 mars 1693 il ſe rendit au conſeil d'état du roi, un arrêt célèbre au profit d'Edmont Maſſu de Fleury & de Marguerite Derand, veuve de Joſeph Maſſu de Fleury, contradictoirement avec les bourgeois de la ville de Blâmont; & il fut décidé que Charles Maſſu leur auteur, ayant été reçu à reprendre la nobleſſe maternelle, il étoit comme les autres nobles exempt de logement des gens de guerre & autres impoſitions, & *que la repriſe n'étoit pas un nouvel annobliſſement, mais que la nobleſſe remontoit juſqu'à ſa ſource.*

Le Paige rapporte cet arrêt ſur l'article 71 de la coutume de Bar, & dit qu'il a été rendu ſur l'avis de neuf conſeillers d'état.

MATHEY. *Voyez* DUMONT (Annibal), c'eſt la même choſe.

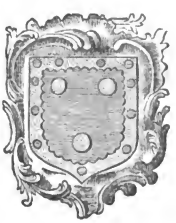

MATHIEU (François), natif de Charmes, licencié ès loix, & ci-devant envoyé par le comte de Vaudémont vers les préſident & aſſeſſeurs en la chambre & ſacré auditoire impérial de Spire, fut annobli par lettres expédiées audit Charmes le 12 octobre 1561. Porte d'azur, à trois beſans d'or, à la bordure engrelée de même, chargée d'onze tourteaux d'azur. *Tréſor des chartres, fol. 334, verſ. régiſt. 1558, 1561.*

FRANÇOIS MATHIEU, tabellion demeurant à Einville, épouſa: 1°. Mathillon, ainſi qu'il ſe voit par une lettre d'acquêt du 25 ſeptembre 1493, & 2°. Béatrix, nommée dans un échange de l'an 1515, fait entre lui & maître Aniel, curé de Morhange.

NICOLAS MATHIEU, fils, ſelon toutes apparences, du précédent, fut gouverneur des ſalines de Salonne, & épouſa: 1°. Catherine de la Lorre, fille de Philippe de la Lorre, capitaine & receveur d'Einville, & de Jacquotte Jacoby; & 2°. Claire Voſgien. Il eut du premier lit Éliſabeth Mathieu, mariée: 1°. à Balthazard Bournon, ſécretaire de S. A, entrant au conſeil; & 2°. à Didier Virion, conſeiller d'état de S. A, ſécretaire de ſes commandemens & finances, & ſon réſident en cour de Rome, & Barbe Mathieu, femme de Didier Chanault, gouverneur de la ſaline de Marſal. Nous trouvons encore quelques *mémoires* qui diſent que Nicolas Mathieu épouſa Françoiſe de Putigny, fille de Jean de Putigny, & qui ſe remaria en ſecondes nôces à Jean Auburtin, ſeign. de Juvrecourt, &c.

peut-être

Digitized by Google

peut-être eſt-ce le même que celui dont nous venons de parler, & qui épouſa une troiſième femme; quoiqu'il en ſoit, de ce mariage vinrent: 1°. François Mathieu qui ſuit; & 2°. Mathillon Mathieu, épouſe de Jean Marien, gouverneur de la ſaline de Moyenvic.

FRANÇOIS MATHIEU épouſa Claude Feriet, fille de Louis Feriet & de Nicole de Remberviller, à cauſe de laquelle il fit reprifes en 1594 pour un gagnage ſitué à Lebeuville, à elle échu par le décès de ſes père & mère. De ce mariage ſortirent: 1°. Louis, mort en Hongrie. 2°. Claude, religieux minime, & pluſieurs filles.

Cette famille a encore produit d'autres branches.

MATHIEU (Nicolas), natif de Vandière, fut annobli par lettres données à Lunéville le 27 octobre 1709, en conſidération de ſes ſervices. Il fut fait gentilhomme ordinaire en 1718. Porte d'azur, à la ſirène d'argent, tenant à la main dextre une lampe antique d'or, allumée de gueules. *Fol. 118, régiſt. 1709.*

NICOLAS MATHIEU fut père: 1°. de Dominique qui ſuit. 2°. de Franç. qui ſuivra. 3°. d'Anne Mathieu, femme de Paſcal Marcol, conſeiller d'état.

DOMINIQUE MATHIEU, ſeigneur de Moulon & du fief de Pagny, natif de Vandières, avocat en la cour, ſubſtitut du procureur-général, conſeiller de S. A. R, ſecretaire de ſes commandemens & finances entrant au conſeil d'état, maitre des requêtes, envoyé à Paris en 1718 & 1721, procureur-général de Lorraine & Barrois, avec patentes de ſurvivance à la charge de premier préſident; avoit épouſé Catherine Dujard, dont il eut: 1°. Claude-Georges qui ſuit. 2°. Appoline, épouſe de Nicolas-François Grandemange, conſeiller d'état. 3°. Catherine, femme de Marc Anthoine, préſident de la chambre des comptes. 4°. Françoiſe, alliée à Jean-François Doridant, lieutenant-général au bailliage de Bruyères. 5°. Marie-Roſe, femme de François-Antoine Alliot, conſeiller-aulique, intendant de la maiſon du roi de Pologne, & l'un des fermiers-généraux de France. 6°. Thérèſe, mariée à Nicolas-François Guillemin, commandant des gardes de S. A. R. madame la ducheſſe de Lorraine.

CLAUDE-GEORGES MATHIEU, ſeig. de Moulon, avocat, pourvu d'une charge d'avocat-général, & d'une de maitre des requêtes, par patentes du 3 octobre 1721, de la ſociété royale & littéraire de Nancy, a épouſé Barbe Mathieu de Xammes ſa couſine-germaine, dont il a eu deux fils: 1°. François-Paſcal Mathieu de Moulon, capitaine au régiment de Lukeſi, cuiraſſiers; & 2°. Antoine Mathieu de Moulon, Garde-Marine.

FRANÇOIS MATHIEU, ſeigneur de Xammes, grand maitre des eaux & forêts, ſecond fils de Nicolas Mathieu, épouſa Anne Poiré, dont il a eu 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Chriſtophe Mathieu de Xammes, chevalier, garde d'Auguſte roi de Pologne, électeur de Saxe, enſuite capitaine de dragons pour le ſervice de France. 3°. Léopold Mathieu de Xammes, premier aumônier de S. A. Royale madame la princeſſe de Lorraine, prélat référendaire de Sa Sainteté. 4°. Barbe Mathieu de Xammes, épouſe de Claude-Georges Mathieu de Moulon. 5°. Marie-Anne Mathieu de Xammes,

épouſe du chevalier de Klainholt, ancien capitaine de dragons pour le ſervice de France.

NICOLAS MATHIEU, ſeigneur de Xammes, grand maître des eaux & forêts, épouſa Catherine Vendel de Hayange, dont il eut: 1°. François Mathieu de Xammes, mort cornette au régiment de Rougrave, huſſard. 2°. Chriſtophe Mathieu, cornette au régiment d'Eugéne, dragon.

MATHIEU (Nicolas), ci-devant conſeiller en la chambre des requêtes du palais, puis pourvu d'un office de conſeiller-maître & auditeur en la chambre du conſeil & des comptes de Bar, fut annobli par lettres données à Lunéville le 15 décembre 1713. Porte d'azur, au lion d'or, armé & lampaſſé de même, au chef couſu de gueules, chargé d'une étoile rayonnante d'or; & pour cimier un lion naiſſant de gueules. *Fol. 120, régiſt. 1713, 1714.*

MATHIEU. *Voyez* MOUSSON (Jean).

MATHIEU (Nicolas), d'une honorable famille de la ville de Nancy, fut annobli par lettres données à Lunéville le 8 décembre 1724, contenant:

» Que dès ſa jeuneſſe il s'eſt adonné à l'étude des belles lettres, & enſuite » s'eſt jetté dans les affaires de finance, & y a travaillé avec ſuccès ès » bureaux des recettes générales pendant quinze années, ce qui auroit » porté S. A. R. en 1709 à lui confier l'un des deux offices de conſeiller » tréſorier de l'hôtel, & en 1721 à lui accorder la commiſſion de receveur-» général des finances ".

Porte de gueules, à la faſce d'argent, chargée d'un lion léopardé & couronné de gueules, & accompagnée de trois têtes de léopard arrachées d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier le lion de l'écu iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 71, verſ. régiſt. 1724, 1725.*

MAUCERVEL (Étienne), fut annobli par le cardinal de Lorraine, évêque de Metz & de Verdun, en 1533. Porte de gueules, à trois tours d'argent, l'écu ſemé de croix recroiſettées au pied fiché d'or, à la bande d'hermines brochant ſur le tout.

JEAN MAUCERVEL vivoit à Bar le 3 octobre 1506, ainſi qu'il paroît par les cahiers inſérés à la ſuite de la rédaction de la coutume de Bar.

Noble François de Maucervel, avocat au bailliage de Bar, eſt mentionné dans le procès-verbal de la même rédaction.

Noble Jean Maucervel, procureur au bailliage, eſt mentionné dans la *recherche* de la nobleſſe du Barrois, faite par *Richier* en 1581. Il épouſa Lucie Geoffroy, dont il eut: 1°. Thiery qui ſuit. 2°. Claude, reçu conſeiller

Digitized by Google

conſeiller-auditeur des comptes de Bar le 3 décembre 1612, ſur la démiſſion de Thierry ſon frère, & que l'on croit mort ſans alliance; & 3°. Eliſabeth Maucervel, épouſe de Luc Pariſot.

THIERY MAUCERVEL fut d'abord commis du conſeiller d'état & ſécretaire des commandemens le ſieur de Marainville, puis ſécretaire ordinaire entrant au conſeil, & auditeur des comptes de Bar par les mêmes lettres expédiées à Bar le 24 ſeptembre 1606, *fol. 159*; & enfin échevin en la juſtice ordinaire de Nancy, par autres lettres du 10 décem. 1611, pour la première place vacante.

Jean, Thiery, Claude & Barbe Pariſot, enfans de Luc Pariſot & d'Eliſab. de Maucervel, furent reçus, par lettres du 6 juin 1641, à reprendre le nom, les armes & la nobleſſe de ladite Eliſabeth de Maucervel. *Voyez* GÉRARD (Antoine), avocat, &c.

MAULEON (Guillaume de), clerc-juré du bailliage de Clermont, fut annobli par lettres de René II, expédiées à Clermont le 8 octobre 1500. Porte tranché d'or & d'azur, au lion de gueules, dont une partie eſt cachée dans le tranché d'azur; *ou* ſelon le *régiſt. 1499, fol. 119*, porte parti en bande d'or & d'azur, à un lion naiſſant de gueules, lampaſſé & armé de ſable.

GUILLAUME DE MAULEON acquit au mois de mai 1502, une maiſon au château de Clermont, de noble Jeannot de Rutye, receveur de Vienne-le-Châtel & de damoiſelle Jehenne de Recicourt ſa femme. Il fut père de Claude qui ſuit.

CLAUDE DE MAULEON, prévôt & gruier des Montignons, épouſa Marguerite le Bigonnier, dont il eut Philippe qui ſuit.

PHILIPPE DE MAULEON, écuier, pourvu de la charge de prévôt & gruier des Montignons, par démiſſion de ſon père en 1576. Il eſt nommé Maulyon dans les lettres, & qualifié fils aîné de Claude. Il épouſa Perinne de Joan, dont il eut: 1°. Claude. 2°. Louis. 3°. Pierre. 4°. Balthazard. 5°. Nicolas, & 6°. encore Nicolas de Mauleon, tous rappellés *par Richier en ſa recherche de la nobleſſe* du bailliage de Clermont, faite en 1581, *page 30*.

MAULJEAN (Jean), natif de Pont-à-Mouſſon & y demeurant, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 21 ſeptem. 1570: " En conſidération des ſervices que ſes progéniteurs, » ayeul & père & lui même ont rendus au duc & à ſes prédéceſſeurs, en » la charge & office de maître échevin dudit Pont-à-Mouſſon ". Porte d'azur, à la faſce d'argent, ſurmontée en chef de deux roſes de même; & pour cimier un rofier au naturel portant trois roſes d'argent, environnées de deux cornets componnés d'argent & d'azur, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 92, régiſt. 1569, 1570.*

DIDIER MAULJEAN, l'un des ſept jurés en la juſtice de Pont-à-Mouſſon, ſe trouve ainſi qualifié en un départ de cour de 1445, où il eſt dénommé avec Geoffroy de Verguey, maître échevin, & leſdits ſept jurés; ſçavoir, Jean Brodier, Jacquemin Failly, Perrin de la Mothe, Jean Prudhomme, Antoine Courtois & Ferry de Frouart. Il vivoit encore en 1457, comme il paroît par un autre départ de cour. Il eut pour enfans: 1°. Jean qui ſuit,

ſuit, & deux filles, dont l'une nommée Jacquemotte, ſe trouve qualifiée veuve en un rôle du prieuré de Mouſſon en 1518.

JEAN MAULJEAN décéda en 1530. Il avoit épouſé Éliſab. de Richemont, dont il eut, entr'autres enfans, Arnould qui ſuit.

ARNOULD MAULJEAN, maître échevin de Pont-à-Mouſſon, épouſa Catherine Vincent, ſœur de Ferry Vincent, prévôt de Hattonchâtel, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article. 2°. François, dont la poſtérité ſera rapportée à l'article ci-après. 3°. Laurent, chanoine & prévôt de S^te. Croix de Pont-à-Mouſſon. 4°. Claudon, religieuſe. 5°. Philippe, épouſe de N. Thirion. 6°. Jeannon Mauljean, alliée à Jean le Comte.

JEAN MAULJEAN, ſeigneur de la Cour-en-Haye & de Gezainville, fit ſes repriſes le 10 juin 1578 de certains biens de fief par lui acquis de Jean Cottignon de Mouſſon, capitaine dudit lieu, & de Barbe de Noirgoulles ſa femme, & encore pour ce qu'il avoit acquis de Marg. des Armoiſes, veuve de Jean de Roucy. Il épouſa Catherine Cachedenier, dont il eut: 1°. Gérard qui ſuit. 2°. Jean, qui a fait la branche des ſeigneurs de Liouville. 3°. Arnould Mauljean, écuïer, ſeign. de Jolivaux, maréchal-des-logis en l'état de Charles de Lorraine, cardinal, évêque de Metz & de Strasbourg, qui épouſa Marie Gilbert, dont il eut quatre enfans, morts ſans avoir été mariés. 4°. Catherine, épouſe de Didier Nicolas, ſeigneur de Lorry, Arry & la Cour-en-Haye, lieutenant de conſervateur des privilèges de l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, dont ſont deſcendus les ſieurs de Rheims. 5°. Meon Mauljean, alliée avec Antoine Richard, natif de Buzy, conſeiller en la juſtice de Pont-à-Mouſſon; & 6°. Anne Mauljean, mariée à N. de la Guerre.

GÉRARD MAULJEAN, écuïer, ſeigneur voué de Dieulouart en partie, controlleur de la gruërie de Pont-à-Mouſſon, par lettres du 8 décembre 1589, & maître échevin dudit lieu, épouſa Jennon de Merenvaulx, fille de Thiriot de Merenvaulx, écuïer. Il mourut en 1603, & elle le 19 janv. 1615, & fut enterrée en l'égliſe de S^te. Claire, en la chapelle des Mauljean. Leurs enfans furent: 1°. Jean, qui épouſa Marguerite Warel, dont il eut trois enfans; ſçavoir, Jean, capitaine dans le régiment de Richecourt, mort au voyage de Charles IV en Allemagne en 1631, ſans enfans de Françoiſe Mauljean ſa couſine. Jeannon Mauljean, femme de Jean Hordal, conſeiller d'état & profeſſeur en droit à Pont-à-Mouſſon, morte en 1657, & Antoinette Mauljean, femme de Nicolas Bournon, avocat à S^t. Mihiel. 2°. Thiriot Mauljean, tué dans les troupes du cardinal de Lorraine dans la guerre d'Alſace. 3°. Jacob, écuïer, ſeigneur voué de Dieulouart, controlleur en le gruërie de Pont-à-Mouſſon, qui épouſa Clémence Regnault, fille de Nicolas Regnault, receveur de Pont-à-Mouſſon, & de Catherine Maillefer, & mourut en 1638 étant priſonnier de guerre à la Baſtille à Paris, laiſſant de ſon mariage quatre enfans; ſçavoir, Gérard, mort garçon. Catherine, religieuſe. Claude, femme de Nic. Thomaſſin, capitaine-prévôt, gruier & receveur de Soüilly, de l'ancienne maiſon de ce nom en Bourgogne; & Jeanne Mauljean, mariée à François Dubois d'Hoëville, &c. voué de Dieulouart, &c. 4°. Arnould qui ſuit. 5°. Gérard, capucin. 6°. Daniel, tué en Hongrie. 7°. Bernard, marié à Nicole Hordal, après la mort de laquelle il ſe fit prêtre, & mourut en 1636, laiſſant de ſon mariage trois enfans; ſçavoir, Nicole, religieuſe. Charlotte, femme de Marc Richard ſon couſin; & Jean Mauljean, écuïer, qui de Renée Was, fille d'Iſaac Was, & d'Éliſabeth Maimbourg,

laiſſa Françoiſe Gabrielle & Nicole Mauljean, femme de Henri-Nicolas de Fontalard, ſieur de Laire, officier au ſervice de France. 8°. Alix, mariée: 1°. à Claude Simon. 2°. à Michel Picard, controlleur en l'état de Verdun. 9°. Catherine, alliée à Claude Guerin, conſeiller, l'un des ſept jurés de la juſtice de Pont-à-Mouſſon; & 10°. Anne Mauljean, femme de Jean Millet, procureur-général de l'évêché de Verdun.

ARNOULD MAULJEAN, écuier, conſeiller, & l'un des ſept jurés de la juſtice de Pont-à-Mouſſon, & maréchal-des-logis de Charles, cardinal de Lorraine, mourut en 1633. Il avoit épouſé, ſelon pluſieurs *mémoires*, par contrat du 14 mai 1610, Suzanne Maillot, fille de Jean Maillot & de Jeannon Nottaire, dont il eut, entr'autres enfans, Françoiſe, mariée: 1°. à Claude Ginet, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine. 2°. en 1636 à Jean Vignolles, écuier, commis du tréſor des chartres de Lorraine.

Branche des ſeigneurs de Liouville.

JEAN MAULJEAN, II du nom & ſecond fils de Jean Mauljean & de Catherine Cachedenier, fut ſeign. de Liouville, Bouillonville, Euvezin, Rambucourt & Reſſoncourt, capitaine-prévôt, gruyer & receveur d'Apremont. Il fit ériger en fief une maiſon à Liouville, le 24 juin 1599. Il épouſa: 1°. Claudine de Bar, fille de Fran. de Bar, prévôt & receveur d'Apremont; & 2°. Françoiſe Rennel, veuve de Nicolas Bardin, maréchal-des-logis en l'état de S. A, & fille de Nicolas Rennel, ſieur de Rennel à Delmes, controlleur-général en l'état de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont & duc de Mercœur, & de Hellouis Janin, dame de Manoncourt. Il eut du premier lit: 1°. Anne, mariée: 1°. à Jean Hennezon, II du nom. 2°. à Charles Sarrazin, ſeigneur de S^t. Agnan, conſeiller d'état de S. A. & échevin de Nancy. 2°. Marie, première femme de Chriſtophe de Gondrecourt, receveur & gruyer du marquiſat de Hattonchâtel. 3°. Claudine, mariée: 1°. à Chriſtophe Touppet, écuier. 2°. à Jean Bertrand, auſſi écuier; & une fille. Du ſecond lit vinrent: 1°. Jean qui ſuit. 2°. François qui a fait la branche des ſeign. de Bricourt. 3°. Nicolas, mort en Piémont en 1619. 4°. Hellouis, première femme de Jean Heraudel. 5°. Charlotte, épouſe de Claude Terrel, capitaine & prévôt de Hattonchâtel. 6°. Françoiſe, mariée à Nicolas Raulet, capitaine du château de S^t. Mihiel. 7°. Marie, religieuſe. 8°. Élifabeth, alliée à Jean Barrois, lieutenant-général du bailliage de Hattonchâtel.

JEAN MAULJEAN, II du nom, ſeigneur de Liouville, capitaine de cavalerie pour le ſervice de Charles IV, mourut en 1639. Il avoit épouſé ſa nièce Antoinet. Toppet, fille de Chriſtophe Touppet, & de Claudine Mauljean, de laquelle il eut: 1°. Louis qui ſuit. 2°. Catherine, femme de Luc Platel du Plateaux, avocat au bailliage de S^t. Mihiel; & 3°. Françoiſe Mauljean, femme de Claude le Raillarde, ſeigneur de Prautoy, lieutenant-commandant la compagnie de cavalerie du marquis de Coiſlin.

LOUIS MAULJEAN, écuier, ſeign. de Liouville, colonel d'un régiment de cavalerie en 1650 pour le ſervice de Charles IV, épouſa Philiberte Jouanſena, *dite* du Parc, & mourut ſans enfans.

Branche des ſeigneurs de Bricourt.

FRANÇOIS MAULJEAN, fils puîné de Jean Mauljean, ſeigneur de Liouville, Bouillonville, &c. & de Françoiſe Rennel ſa ſecond femme, fut ſeig. de Bricourt, capitaine-prévôt, gruyer & receveur d'Apremont, & capitaine de cavalerie pour le ſervice de Charles IV. Il mourut en 1636

ou

ou 1637, ayant épouſé, par contrat du 26 janvier 1623, Marie de Chaſtenoy, fille d'Alexandre de Chaſtenoy, controlleur-général des fortifications, & auditeur des comptes de Lorraine, & de Claude Barbarin, dont il eut pour fils unique Claude qui ſuit.

CLAUDE MAULJEAN né en 1631, écuïer, ſeig. de Bricourt, cornette au régiment de Louis Mauljean ſon couſin, puis capitaine-prévôt, gruyer & receveur d'Apremont, par lettres-patentes de Henriette de Lorraine, princeſſe de Lixin, du 8 octobre 1658, épouſa Gabrielle Landrian, fille de Nic. Landrian, & de Philiberte Tranchot, dont il eut: 1°. N. Mauljean, mort major de cuiraſſiers en Allemagne, dans le régiment de Mercy, ſans alliance. 2°. Louiſe, femme de Charles du Moulin, ſeigneur de Courcelles. 3°. Marie Mauljean, alliée à Jean-Louis Klopſtein, écuïer, ſeigneur de Récourt, &c.

MAULJEAN (François), conſeiller-ſecretaire des commandemens du duc François, fut annobli par lettres du duc Charles IV, expédiées le 1 février 1630, portant: " Qu'il eſt iſſu de perſonnes tenuës & réputées » pour nobles, comme Jean Mauljean, maître échevin en la juſtice de » Pont-à-Mouſſon, & François Mauljean, ayeul du remontrant, & » frères-germains, qui auroient obtenu lettres de nobleſſe en 1570; mais » comme il ſeroit arrivé que peu de jours après l'octroi fait auxdits Jean » & François, & avant que les lettres en fuſſent expédiées, ledit François » ſeroit décédé, & ledit Jean Mauljean ſon frère n'auroit fait expédier » les lettres de nobleſſe que ſous ſon nom, ſans faire mention en icelles » des enfans dudit François Mauljean, de l'un deſquels il eſt deſcendu; » & qu'il eſt allié par mariage à une femme ſortie de perſonnes nobles, » qui ont poſſédé des charges très-honorables, comme fait encore » préſentement Franç. René Dubois ſon beau-père, celle de conſeiller-» auditeur des comptes de Lorraine; & comme ont fait Nicolas, » Georges & Jacq. les Briſeur ſes aïeul, biſaïeul & triſaïeul maternel, &c." Porte les mêmes armes que Jean Mauljean. *Fol. 23, régiſt. 1630.*

FRANÇOIS MAULJEAN, frère de Jean Mauljean annobli, rapporté à l'article précédent, & fils puîné d'Arnould Mauljean, maître échevin de Pont-à-Mouſſon, & de Catherine Vincent, fut auſſi maître échevin dudit lieu, & épouſa: 1°. Jeanne Warel; & 2°. Chriſtine Warel, & mourut en 1586, laiſſant du premier lit: 1°. Nicolas Mauljean, maître échevin dudit Pont-à-Mouſſon, marié: 1°. à Jeanne Guerlot. 2°. à Claude Rutant, fille de Jean Rutant, ſeigneur de Jalaucourt, & de Catherine Peltre; & 3°. à Françoiſe de Combles, & mourut ſans hoirs en 1617. 2°. Jacob qui ſuit. 3°. Arnould, docteur en droit, conſeiller & avocat à Pont-à-Mouſſon, qui épouſa Claudine Chevin, de laquelle étant veuf, il ſe fit prêtre à l'âge de ſoixante-douze ans. 4°. Marthe, femme de Didier Malhuſſon, controlleur des grueries & domaines de Preny. Du ſecond lit vinrent: 1°. Cloſſine, religieuſe. 2°. Catherine, femme de Nicolas Boucher, conſeiller & procureur-général de l'évêché de Verdun; & 3°. François, qui porta les armes en Hongrie ſous le duc de Mercœur, & qui épouſa Nicole Ancelot, dont il n'eut point d'enfans. Il mourut à Mayence en 1612.

JACOB MAULJEAN, conſeiller, & l'un des ſept jurés en la juſtice de Pont-à-Mouſſon, mourut le 10 mars 1628. Il avoit épouſé en 1586 Jeanne d'Aſſenois, qui mourut le 19 novembre 1638, & dont il avoit eu: 1°. François qui ſuit & qui a donné lieu à cet article. 2°. Jean, religieux prémontré. 3°. Jeanne, femme de Touſſaint Paſquotte, l'un des ſept jurés de la juſtice dudit Pont-à-Mouſſon. 4°. Anne, femme de Jean Peſchart, conſeiller, & l'un des ſept jurés en la ſuſdite juſtice. 5°. Françoiſe, mariée: 1°. à Jean Mauljean ſon couſin, capitaine au régiment de Richecourt, mort au voyage de Charles IV en Allemagne en 1631, & 2°. à Samuel Peſchart, receveur de Charmes. 6°. Jacqueli. religieuſe.

FRANÇOIS MAULJEAN, conſeiller d'état & ſécretaire des ducs François & Charles IV, fut annobli par ce dernier prince le 1 février 1630; il fut auſſi échevin en la juſtice de Nancy, par lettres-patentes données à Mirecourt le 5 janvier 1634, & mourut le 21 novembre 1657 âgé de ſoixante-huit ans. Il avoit épouſé: 1°. Claude Dubois, fille de René-François Dubois, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, & de Marguerite Briſeur, dont il n'eut point d'enfans. Il épouſa en ſecondes nôces Jeanne Maler, fille de Jean-Nicolas Maler, ſeigneur de Marange, Luttange, &c. & de Marguerite Blanchart; & en troiſièmes nôces, Eliſabeth Maimbourg, veuve d'Iſaac Was, morte ſans enfans. Il eut du ſecond lit: 1°. François qui ſuit. 2°. Jacob, tué dans les troupes de Charles IV en 1654. 3°. Jean-Claude. 4°. Françoiſe, femme de Pierre Rutant, échevin de Nancy, père du controlleur-général de S. A. R. le duc Léopold. 5°. Anne-Thérèſe. 6°. Jeanne-Marie.

FRANÇOIS MAULJEAN, écuier, épouſa Marguerite de Mitozack.

MAULJEAN (Nicolas), natif du Pont-à-Mouſſon, juſticier en ladite ville, fils, petit-fils & arrière-petit fils de maîtres échevins en la juſtice du Pont, & neveu de Jean Mauljean, auſſi maître échevin en ladite ville, annobli le 10 ſeptembre 1570, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 3 avril 1598. Porte les mêmes armes que Jean Mauljean. *Fol. 83, verſ. régiſt. 1597, 1598.*

MAURICE (Jean), maréchal-des-logis de l'hôtel du duc Charles IV, fut annobli par lettres de ce prince, données à Sierck le 12 novemb. 1639: » En récompenſe des ſervices qu'il a rendus, tant en ladite charge, qu'à la » priſe d'Épinal & au ſiège de Mouyn, &c." Porte d'argent, à la barre de gueules, accompagnée en chef d'une roſe de même, & en pointe de deux boutons de roſe au naturel. *Fol. 1, régiſt. 1639, 1660.*

MAURICE (Jean), ancien prévôt de Châtel-ſur-Moſelle, fut annobli le 2 ſeptembre 1700; les lettres furent entérinées le ſur-lendemain. Porte les mêmes armes que Jean Maurice, maréchal-des-logis. Il épouſa Cathe. Gauthier, fille de N. Gauthier, & petite-fille d'Adam Gauthier, frère de Marc Gauthier, annobli en 1616.

MAURICE

MAURICE (François-Didier), conſeiller de S. A. R, lieutenant-général, civil & criminel au bailliage d'Allemagne, & auparavant procureur de Sadite A. R. audit bailliage, fut annobli par lettres données à Lunéville le 28 mai 1708. Porte d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'une tête de maure de ſable, tortillée d'argent; & pour cimier la tête de maure de l'écu. *Fol. 56, verſ. régiſt. 1708.*

FRANÇOIS-DIDIER MAURICE, natif de Sarguemines, fut père de Léopold-François Maurice, conſeiller au bailliage d'Allemagne, qui épouſa N. le Bœuf de Millet, fille de Louis le Bœuf de Millet, ſeigneur de Vittonville & d'Arry en partie, & de Chriſtine-Étienne de Procheville, dont il a eu pluſieurs enfans.

MAURICE (Nicolas), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, exerceant au bailliage de Vôges depuis trente-deux années, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 10 mai 1711, contenant: » Qu'il eſt allié à pluſieurs familles nobles de Lorraine, ayant épouſé » damoiſelle Antoinette-Louiſe Arnoult, fille de feu Nicolas-François » Arnoult, & de dam. Anne-Marie d'Einville de Gueblanges, lequel étoit » fils de feu le ſieur Jean Arnoult, conſeiller d'état de feu le duc Charles » IV, & petit-fils d'Adam Arnoult, auſſi conſeiller d'état de Henri II, & » enſuite intendant des affaires du duc Nicolas-François, en la perſonne » de laquelle Antoinette-Louiſe, la famille eſt éteinte; c'eſt pourquoi il » ſupplie S. A. R. de lui faire expédier lettres de nobleſſe;" ce qui lui fut accordé ſans finances, " en conſidération de la ceſſion & tranſport » faits par ledit Nicolas-François Maurice ſon fils, auſſi avocat en la cour » ſouveraine le 30 av. de la préſente année pardevant J. Fallois, tabellion-» général en Lorraine, en la réſidence de Nancy, de la ſomme de treize » mille cinq cent quatre-vingt-dix frans dix gros quatre deniers qui » leur étoit duë par l'état des charges des duchés de Lorraine & Barrois, » comme repréſentant ledit Nicolas-François Arnoult; ladite ſomme » faiſant la moitié de vingt-ſept mille cent quatre-vingt-un franc huit » gros huit deniers qui leur étoit duë; & encore en conſidération des » ſervices du ſuſdit Adam Arnoult, &c."

Porte d'azur, à une croix d'argent, cantonnée de quatre étoiles de même, & chargée en cœur d'une tête de maure de ſable; & pour cimier un dextrochère tenant une couronne de laurier au naturel. *Fol. 101. verſ. régiſt. 1711.*

Les lettres d'annobliſſement furent vérifiées en la chambre des comptes le 19 juillet 1711.

MAUROY (Denys-Simon de), maréchal-de-camp & maréchal-général des logis des armées du R. T. C, inſpecteur-général de ſa cavalerie, gouverneur des ville & château de Taraſcon, chevalier de l'ordre royal & militaire de S^t. Louis, père & tuteur naturel de François-Denys de

de Mauroy, lieutenant de cavalerie au régiment Royal-Étranger, d'Anne & de Marguerite de Mauroy ſes enfans, procréés de ſon mariage avec dame Anne le Maire; & Charles Mortal, ſeigneur d'Houdelmont, & lieutenant au régiment des gardes de S. A. R, à cauſe de dame Claude-Françoiſe le Maire ſon épouſe, obtinrent déclaration de nobleſſe pour leſdites dames Anne & Françoiſe le Maire, par lettres expédiées à Lunéville le 4 juillet 1716, contenant: " Que Charles IV auroit accordé » à feu Étienne le Maire leur beau-père commun, avocat en la cour » ſouveraine de Lorraine & Barrois, des lettres de nobleſſe le 8 avril » 1666, entérinées en la chambre des comptes de Lorraine; & que le » ſieur Charles le Maire de Noirval leur beau-frère, & fils dudit Étienne » le Maire, ayant pris le parti des armes dans les troupes de l'électeur de » Saxe, auroit emporté avec lui les titres principaux de ſa famille, & » notamment leſdites lettres de nobleſſe en original, avec l'arrêt de leur » entérinement. Les expoſans après ſon décès n'auroient rien négligé » pour retirer les titres dont ils ſe ſeroient ſaiſis, à quoi ils n'ont pu » réuſſir; & comme il leur eſt très-important d'aſſurer la nobleſſe de leurs » épouſes & des enfans nés & à naître de leurs mariages, ils auroient, » par leurs recherches, retrouvé, tant au tréſor des chartres, qu'aux » archives de la chambre des comptes, deux pièces équivalentes aux » originaux deſdites lettres & entérinement d'icelles; c'eſt pourquoi ils » ſupplient S. A R. de vouloir vérifier ladite nobleſſe, prouvée par » l'extrait deſdites lettres de nobleſſe, accordées audit Étienne le Maire » le 8 avril 1666, l'extrait-baptiſtaire deſdites Anne & Claude-Françoiſe » le Maire, filles dudit Étienne le Maire & de damoiſelle Claude » Sourcelliere ſon épouſe, & leurs contrats de mariage avec leſdits » expoſans, & du tout leur faire expédier lettres ſur ce néceſſaires, &c."

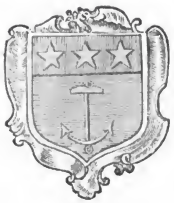

Porte d'azur, à l'ancre d'argent, la trabe d'or, au chef coufu de gueules, chargé de trois étoiles d'or; & pour cimier l'ancre de l'écu. *Fol. 79, verſ. régiſt. 1716.*

MAUVAGE (René & Claude de), obtinrent des lettres-patentes de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 17 novembre 1616, portant confirmation de la nobleſſe octroyée & confirmée à feu Adrian de Mauvage leur ayeul en 1563 par le grand duc Charles, enſuite d'une autre de 1597, émanée de Chriſtine de Dannemarck & du comte de Vaudémont, lors tuteur dudit ſeigneur duc. Portent d'azur, à un cœur d'or, traverſé de deux épées d'argent garnies d'or, la pointe en bas, poſées en ſautoir; & pour cimier un ſauvage au naturel, tenant à ſa dextre une maſſe d'or, la repoſant ſur ſon épaule droite. *Tréſor des chartres, fol. 281, verſ. régiſt. 1616.*

MAYART (Jacob), natif d'Étain, procureur-fiſcal du comté de Blâmont, terre & ſeigneurie de Deneuvre, obtint permiſſion de prendre la qualité de nobleſſe du côté de Françoiſe Bruneſſaulx ſa mère, en vertu de la coutume du bailliage de S^t. Mihiel, & faculté de jouir des biens paternels,

paternels, par lettres données à Nancy le 27 mai 1628, & vérifiées en la chambre des comptes de Bar le 27 mars 1629, portant: " Qu'il eſt » fils de François Mayart & de Françoiſe Bruneſſaulx, fille de Thomas » Bruneſſaulx, prévôt des maréchaux de Lorraine & Barrois, annobli » par patentes du 6 juin 1592, & petite-fille de Simon Vernier, auſſi » prévôt deſdits maréchaux, &c. " Porte d'azur, à la licorne périe en bande d'argent, accornée d'or, au chef de même, chargé de trois quintefeuilles de gueules. *Recueil de patentes de nobleſſe.*

Noble Jacob Mayart épouſa Chrétienne Bouquenom, veuve de Nicolas Dorin, auſſi procureur-fiſcal aux comté de Blâmont, terre & ſeigneurie de Deneuvre, dont elle avoit eu Jacques Dorin, & fille de noble Jacques Bouquenom, châtelain & receveur de Lunéville, & de Barbe d'Andernack, dont il eut Chrétien & Barbe Mayart.

MAYEUR (Louis), conſeiller-maître & auditeur en la chambre du conſeil & des comptes de Bar, lieutenant-particulier en la prévôté, & maire pour la deuxième fois de ladite ville, fut annobli par lettres données à Lunéville le 6 ſeptembre 1708, contenant: " Qu'il eſt fils de feu Jean » Mayeur, ancien avocat, conſeiller, maire, premier échevin aux » marguilliers de la parroiſſe, ſindic de l'hôtel de ville, & directeur de » l'hôpital de Bar; & qu'après y avoir exercé pendant quinze ans ſa » profeſſion d'avocat, ſuivant les traces de ſon père, il fut pourvu de » l'office de lieutenant-particulier, puis de conſeiller, de maire & de » ſindic de l'hôtel de ville, & élu pour la ſeconde fois unanimement » maire de ladite ville le 2 août 1706, &c. "

Porte d'or, à la foi de couleur naturel, au chef d'azur, chargé d'une couronne de laurier d'or; & pour cimier la couronne de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 117, verſ. régiſt. 1708.*

Louis Mayeur avoit épouſé en 1698 Françoiſe Mayeur, dont il eut: 1°. Nicolas. 2°. Louis. 3°. Jeanne; & 4°. Marie Mayeur.

MAZERULLES (Claude), bourgeois de Nancy, fut annobli par lettres-patentes du duc Henri, données à Nancy le 10 juillet 1621, & entérinées le 1 octobre ſuivant. Porte d'azur, à la tête de licorne d'argent, écartelé en ſautoir d'or, à une roſe de gueules; & pour cimier une tête de licorne de l'écu. *Fol. 180, régiſt. 1621.*

Claude Mazerulles, que nous croyons fils du précédent, avoit épouſé Françoiſe Dattel, fille de Didier Dattel, ſeigneur haut voué de Champenoux, & de Françoiſe Muſſey, qui ſe remaria en ſecondes nôces, par contrat du 12 mai 1612, à noble André Bregeot, capitaine & prévôt d'Amance.

Claude de Mazerulles, fils, ſelon toutes apparences, du précédent, conſeiller d'état du duc Charles IV, épouſa, le 17 août 1627, Claude de la Ruelle, fille de Claude de la Ruelle, conſeiller-ſécretaire d'état, & d'Ève de Pullenoy, & qui ſe remaria à N. le Dieu. Il en eut Claude qui ſuit, & Marie de Mazerulles, femme de Louis-Gaſton Luyton, échevin de Nancy, dont elle n'eut point d'enfans.

Claude

Digitized by Google

Claude de Mazerulles, seigneur dudit lieu, conseiller-auditeur des comptes de Lorraine, par lettres expédiées à Nancy le 1 août 1666, sur la démission faite en sa faveur par Nicol. Rousselot d'Hédival, qui fut fait conseiller à la cour, épousa, le 17 août 1654, Anne de Gombervaux, fille de Jean de Gombervaux, seigneur de Vittonville, & de Marie des Combles, dont il eut: 1°. Gabriel-Franç. qui suit. 2°. Françoise, femme de Charles-Henry Durand de Silly, seign. de Jandelaincourt. 3°. Marie, femme de François-Louis le Gattelier, chevalier, seigneur de la Vanne, & qui testa le 21 février 1695; & 4°. Louise, alliée à Nicolas de la Bruyère.

Gabriel-François de Mazerulles, seig. dudit lieu, capitaine dans le régiment de Navarre, pour le service de France, déclaré gentilhomme par lettres-patentes du 1 septembre 1703, avoit épousé en 1699 Marie de Salus, fille de Mathurin de Salus, chevalier, seigneur de la Mothe & du château de Novian-sur-Moselle, & de Barbe Gauvain, dont il eut: 1°. François-Louis qui suit. 2°. Charles. 3°. Barbe. 4°. Marie. 5°. Charlotte; & 6°. Marie-Barbe.

François-Louis de Mazerulles, avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois.

N. de Mazerulles, que nous croyons se nommer Charles, épousa N. de Gombervaux, fille de François de Gombervaux, seigneur des Mesnils, ci-devant capitaine au régiment des gardes de S. A. R, & de N. Philbert sa première femme. Il mourut sans enfans en 1751.

Mazures (Louis des), conseiller-secretaire du duc, & auparavant de Jean cardinal de Lorraine, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 6 janvier 1552. Porte d'azur, à trois membres d'aigles d'or, au chef d'argent; & pour cimier une tête & col d'aigle au naturel, environnés de deux cornets d'or, d'azur & d'argent. *Fol. 137, verſ. régiſt. 1551, 1553.*

Louis des Mazures, conseiller-auditeur des comptes de Lorraine, épousa, selon quelques mémoires, Anne de Bermand, avec laquelle il vivoit en 1563; elle étoit veuve de Jean du Gaillard, controlleur en l'état de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, & fille de Hanus Bermand, & d'Izabillion Savoye.

Noble Claude des Mazures, épousa Louise Collignon, dont il eut Jonatas & Anne des Mazures, tous deux morts en 1581, & pour la succession desquels il y eut un grand procès.

Médard (Jean), demeurant à Vicherey, fut annobli par lettres données à Nancy le 22 août 1564, & vérifiées le 1 juin 1578. Porte d'or, à trois roses de gueules posées deux & une, au chef d'azur, chargé de deux roses d'argent, & pour cimier un bras vêtu de gueules, tenant une branche de rosier fruitée au naturel. *Fol. 93, régiſt. 1564, 1565.*

Jean Médard, épousa Anne de Lavaux, fille du baron de Vrécourt, dont il eut: 1°. Claude qui suit. 2°. Nicolas Médard, écuier, demeurant à Vicherey, qui acquit, par contrat du 27 novembre 1566, de Claude son frère aîné, la septième partie en deux maisons situées audit Vicherey, une

une autre ſituée à Vézéliſe, & encore une à Veſle, &c. le tout à eux échu par le décès de leurs père & mère.

CLAUDE MÉDARD, écuïer, ſeigneur de Villiers-ſur-Suize, de Vezaigne & Donnemarie, conſeiller & avocat du roi à Langres, & maître des requêtes du duc d'Alençon, tranſigea le 18 juillet 1575 avec Guy Petit, écuïer, ſeigneur de Villiers, ſon beau-père, au ſujet de la terre de Donnemarie & Dodmal, à lui venduës par ledit Petit; & fit ſes foy & hommages le 14 octobre 1579 à Antoine de Vienne de Beauſſremont, ſeigneur de Liſtenay, marquis d'Arc. Il épouſa Jacquette Petit, dont il eut: 1°. Jean Médard, écuïer, ſeigneur de Villiers-ſur-Suize, qui tranſigea le 20 décembre 1593 avec Chriſtophe de Choiſeul, baron de Vericourt, chevalier de l'ordre du roi, au ſujet de la ſucceſſion de Claude Médard ſon père; & qui épouſa Guillemette Mailly, fille de Jean Mailly, écuïer, ſeigneur du fief de la Vieville, & de Guillemette Monginot, avec laquelle il vivoit le 3 janvier 1598, qu'il partagea en ſon nom avec ladite Guille. Monginot, comme tutrice de Jean Mailly ſon fils, &c. 2°. Antoine Médard qui ſuit. 3°. Madelaine Médard.

ANTOINE MÉDARD, écuïer, ſeigneur de Villeneuve-ſur-Vigenne, conſeiller du roi & ſon avocat au bailliage & ſiège préſidial de Langres, tranſigea avec le baron de Choiſeul-Vericourt. Il eſt mentionné dans un acte de convocation, pour ſe trouver à l'aſſemblée des états de Bourgogne, tenuë en la ville de Dijon le 27 février 1618; & avoit épouſé, par contrat du 16 mai 1589, Didière Petit, fille de feu Pierre Petit, écuïer, docteur ès droits, juge des chambres & obédiances de la ville de Langres, ſeign. de Marnotte, dont il eut: 1°. Pierre Médard. 2°. Antoine. 3°. Louis qui ſuit. 4°. Marie Médard, femme d'Aléxandre de Gondrecourt, écuïer, ſeigneur de Songey.

LOUIS MÉDARD, écuïer, ſeigneur du Foſſé, Fontenoy-la-Ville & des deux Tours d'Aiſes, fut baptiſé en l'égliſe de S^t. Pierre & de S^t. Paul de Langres, le 14 octobre 1608, & fut émancipé le 5 février 1627. Il épouſa: 1°. par contrat paſſé à Langres le 13 novembre 1633, Marguerite du Molinet, fille de François du Molinet, écuïer, ſeigneur de Rozoy, &c; & 2°. Marie Rouſſeau, fille de Denis Rouſſeau, écuïer, ſeigneur du Foſſé. Louis Médard tranſigea avec Aléxandre de Gondrecourt ſon beau-frère le 9 novembre 1627, ſur la ſucceſſion d'Antoine Médard ſon père.

MÉDARD, *dit* DE VOYSEUL (le Sieur), ſeigneur dudit lieu, gentilhomme de Son Alteſſe, obtint déclaration & permiſſion de prendre le nom & les armes de la maiſon de Marcheville, avec celles qui furent données à la Pucelle d'Orléans, par lettres expédiées à Nancy le 12 octob. 1613, contenant: " Qu'ayant dès longtems eu avis que la maiſon d'où il » eſt ſorti du côté paternel de feu ſon père, lieutenant pour le roi au » bureau des traites-foraines, & en la prévôté de Vaucouleurs, auroit » été déchuë & ruinée par la peſte ſurvenuë au bourg de Blénod, » appartenant au ſieur évêque de Toul, ſont plus de quatre-vingt-dix » ans, où ſon biſaïeul mourut étant lors capitaine au château dudit lieu, » délaiſſant un fils, ayeul dudit impétrant, qui fut tranſporté au village » de Chalaine près Vaucouleurs, pour le ſauver de la mortalité; étant » alors ſi jeune qu'il n'auroit eu connoiſſance de ſes père & mère,

Digitized by Google

» tellement qu'à cauſe dudit accident, le nom de ſon ancienne origine, » qu'eſtoit de Marcheville, lui auroit été changé, & abuſivement été » ſurnommé le Royer; de plus, qu'il eſt auſſi iſſu par ſa mère de la famille » des Mangeot, des plus anciennes & renommées de la ville de Toul, & » annoblie par René roi de Sicile, ainſi qu'il paroît par coppie des lettres » d'annobliſſement données par ce prince, avec repréſentation des armes, » qui ſont d'hermines, en champ d'argent, à un chef d'or & un aigle de » ſable naiſſant à deux têtes; & pour timbre deux pennes, dont l'une » d'or & l'autre d'argent, à deux têtes d'aigles entre deux; en outre, » qu'il eſt iſſu, par la mère de ſon père, de la famille de la Pucelle » d'Orléans, &c. "

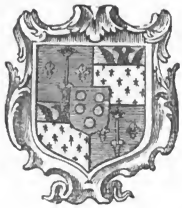

Porte d'azur, à l'épée d'argent, la garde d'or poſée en pal, la pointe levée, ſurmontée d'une couronne d'or, & accoſtée de deux fleurs de lys de même; écartelé d'hermine, au chef d'or, à un aigle naiſſant à deux têtes de ſable, qui eſt de Mangeot; & ſur le tout d'azur, à cinq beſans d'or; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Recueil de patentes.*

MÉLIAN (Thirion), de Rozières, procureur-général de Lorraine, fut annobli en 1382, & déclaré gentilhomme en 1428. Porte de gueules, à une bande d'argent, chargée de trois buſtes d'homme de carnation, chappronnés de ſable. *Héraulderie de Lorraine.*

THIRION MÉLIAN, épouſa Françoiſe..... dont il eut: 1°. Collignon qui ſuit. 2°. Thierry, *dit* le Jeune, qui épouſa Agnès, fille de Simon Drouin de Rozières, comme il en conſte par le teſtament dudit Thierry de 1499; & qu'il eut pour enfans Thirion, Mengin & Agnès Mélian. 3°. Mille, dont la poſtérité ſera rapportée ci-après. 4°. Jeanne, femme de Nicolas Barelle de Rozières, morte ſans hoirs 5°. Catherine, épouſe de Nicolas Mathiez de Charmes. 6°. Didier, alliée à Jean de Lunéville.

COLLIGNON MÉLIAN, épouſa Hellouy, fille du grand Thierry de Charmes, dont il eut: 1°. Thierry qui ſuit. 2°. Béatrix, mariée par contrat de l'an 1485 à Jean Symier, conſeiller de la chambre aux deniers. 3°. Claude Mélian, femme de Henri de Deux-Ponts, châtelain de Dieuze, qui en eut Nicolas de Deux-Ponts, mort ſans hoirs.

THIERRY MÉLIAN, II du nom, épouſa Françoiſe Marcel, ainſi qu'il ſe voit par une vente de 1484, & par le teſtament de Collignon Mélian ſon père. De ce mariage ſortirent: 1°. Thiriet qui ſuit. 2°. Jean, qui épouſa Agnès Feriet, *dite* la Vieille Taillereſſe, & mourut ſans poſtérité. 3°. Jeanne, femme de Clau. Jacquot, châtelain de Baccarat. 4°. Françoiſe, mariée à Georges d'Ainvaux, receveur de S^t. Diez, dont elle n'eut point d'enfans.

THIRIET MÉLIAN, controlleur-général de Lorraine, vivoit en 1557, & avoit épouſé Marguerite Xaubourel, & mourut ſans hoirs.

MILLE MÉLIAN, troiſième fils de Thirion Mélian & de Françoiſe, épouſa Hellouy, dont il eut: 1°. Michel qui ſuit. 2°. Agnès, femme de Jean d'Ainvaux, ſeigneur dudit lieu & de Vizembac. 3°. Marguerite, femme de Jacques Dumont, receveur de Rozières; & 4°. Jeanne Mélian, épouſe de Richard de Faulx.

MICHEL MÉLIAN, prévôt de Châteauſalin, épouſa N. Androuin, dont il eut 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Agnès, femme de Gérard Boucher. 3°. Thierry, prévôt des chanoines de Marſal.

NICOLAS

NICOLAS MÉLIAN, sécretaire du duc, gouverneur des salines de Dieuze, & châtelain dudit Dieuze, épousa Agnès Valhez, fille de Nicol. Valhez, seig. de Frouart, maître des monnoyes de Nancy, & d'Arembourg Cavot, dont il eut Françoise Mélian, femme: 1°. d'Odet de Roüillac, capitaine de la Mothe; & 2°. Claude du Chastelet, seign. de Bulgnéville, duquel elle n'eut point d'enfans. Elle eut du premier lit Marguerite de Roüillac.

MENGEOT (Didier), bourgeois de Ligny, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données le 7 juin 1578. Porte d'argent *ou* d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'azur, & en pointe d'un croissant montant de même. *Fol. 197, v. régist. 1577, 1578.*

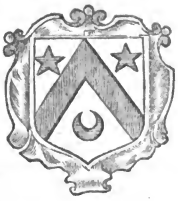

Les enfans de Didier Mengeot, furent: 1°. Mathias, écuyer, seigneur de Vautrombois & de Mauvage, gouverneur & capitaine des ville & comté de Ligny; qui épousa Marthe de Vienne, dont il eut pour fils Charles de Mengeot, écuyer, grüier de Châtel-sur-Moselle, qui fit reprises de la seigneurie de Vautrombois le 25 février 1631, à lui échuë par le décès de Mathias de Mengeot son père, de feu Antoine de Mengeot son oncle & de Louis son frère. 2°. François de Mengeot. 3°. Antoine qui suit. 4°. Claude, père de Claude de Mengeot, mort sans hoirs, & 5°. Marguerite Mengeot, mariée le 20 novembre 1593 à Jean Maillet, troisième du nom.

ANTOINE MENGEOT, seigneur de Vautrombois en partie, épousa Lucie Marien, fille de Jean Marien, gouverneur de la saline de Moyenvic, & de Sébastienne Vallé, sa seconde femme. Il mourut sans hoirs.

MENGEOT (Jean-Gabriel), père, avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, demeurant à Gondrecourt, fils de Didier Mengeot, maître d'hôtel de Henri de Lorraine, marquis de Moy; fut annobli par » lettres données à Lunéville le 18 août 1724," Tant en considération » des services qu'il avoit rendus en différentes affaires, que de ceux de » Jean-Gabriel Mengeot, l'un de ses fils, qui a été élevé par son mérite » à la qualité de conseiller d'état, & qui a contracté alliance avec » damoiselle Françoise Curel; comme encore fait... Mengeot son second » fils, capitaine de cuirassiers pour le service de S. M. Impériale, qui » a épousé damoiselle de Montgombert, issuë d'une ancienne famille » de Boheme, &c." Porte d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'azur, & en pointe d'un croissant montant de même; au chef de sable, chargé d'un aigle éployé d'argent; & pour cimier l'aigle de l'écu. *Fol. 152, vers. régist. 1724.*

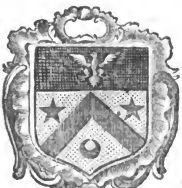

MENGIN (Nicolas), natif de Nancy, sécretaire ordinaire de S. A. le duc Antoine, fut annobli, selon quelques *nobiliaires*, en 1519, & selon une ancienne *généalogie* de cette famille, en 1540. Nous ne déciderons pas de la date, *le fol. 277 du régistrata de 1519*, où il est parlé de l'annoblissement de Nicolas Mengin, ne la rapportant pas. Il fut président des comptes de Lorraine, & épousa Catherine de Remerville, dont il n'eut

n'eut point d'enfans. Il avoit acquis avec elle, de noble Nicolas Faulque & de ſon frère, tout ce qu'ils avoient à Remeréville & Courbeſſaux pour vingt-quatre écus au ſoleil. Ils furent l'un & l'autre inhumés en la parroiſſe de S^t. Èvre, en une chapelle par eux conſtruite. Les armes dudit Nicolas Mengin ſont d'azur, à la faſce d'or, au griffon naiſſant de même en chef; & pour cimier le griffon de l'écu.

MENGIN (Michel), frère de Nicolas Mengin, rapporté ci-deſſus, fut annobli par lettres du duc Antoine, données le 22 août 1540. Porte les mêmes armes que Nicolas. *Fol. 399, régiſt. 1535, 1541*, ou *table générale des régiſt. tome 1, fol. 12, verſo.*

MICHEL MENGIN épouſa Dion..... dont il eut: 1°. Claude Mengin, qui fut d'abord employé en la chancellerie de l'archevêque de Trèves, puis pourvu de l'office de ſécretaire ordinaire du duc, par lettres du 9 mars 1532, enſuite maître des requêtes & préſident des comptes de Lorraine, & qui mourut en 1569. Il avoit épouſé Anne Feriet, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Antoine Go, ſeigneur de la maiſon-forte de Novian-ſur-Moſelle, & qui étoit fille de Fiacre Feriet & de Jeannon Thieriet. Il mourut ſans enfans, après avoir donné par teſtament la plûpart de ſes biens à l'hôpital S^t. Julien de Nancy, & aux pauvres, ce qui produiſit un grand procès, ſoutenu par Daniel Guerard, conjointement avec ſes frère, neveux & nièces, comme deſcendus d'Eliſabeth Feriet, ſœur d'Anne Feriet leur tante. Le ſecond fils de Michel Mengin fut Jean qui ſuit, & le troiſième Sébaſtien, prieur de Laye-S^t. Chriſtophe, & grand archidiâcre de Toul.

JEAN MENGIN, receveur & adminiſtrateur de Sarbourg, épouſa Anne Klokein de Bokenheim, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Marie, femme de Nicolas Collet, ſeign. du Dordal, gouverneur de la ſaline de Marſal, puis conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine.

JEAN MENGIN prit des lettres de nobleſſe du grand duc Charles, du 2 ſeptembre 1569, dans leſquelles il eſt qualifié fils de Jean Mengin, chaffier ou adminiſtrateur de Sarbourg, & *neveu* de Nicolas & Claude Mengin, préſidents des comptes de Lorraine; porte les mêmes armes. *Fol. 125, régiſt. 1568, 1569.* Il eſt aſſez difficile de comprendre pourquoi Jean Mengin, petit-fils de Michel Mengin, qui avoit été annobli en 1540, ſe fit annoblir encore une fois en 1569; quoiqu'il en ſoit, il épouſa Marguer. Maillette, laquelle étant veuve, ſe remaria en ſecondes nôces à Jean Jacob, prévôt de la monnoye de Nancy, & étoit fille de Ferry Maillette, receveur de Pont-à-Mouſſon. Il eut de ſon mariage: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Anne, femme de Didier Barthelemy. 3°. Marguerite Mengin, alliée à Thierry Poupart, prévôt de Gondrecourt.

CLAUDE MENGIN, né à Nancy, fut conſeiller-ſécretaire de Charles de Lorraine, cardinal de la S^te. Égliſe, évêque de Strasbourg & de Metz, & gouverneur des ſalines de Marſal. Il partagea avec ſa ſœur le 25 mars 1586, teſta le 17 ſeptembre 1603, & mourut le même jour, âgé de quarante-quatre ans. Il fut enterré en l'égliſe collégiale dudit Marſal, & avoit épouſé, le 25 avril 1592, Françoiſe Janin, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Nicolas Piſtor, conſeiller d'état & maître des requêtes de

Digitized by Google

de S. A, & qui étoit fille de Claude Janin & d'Éléonore Gennetaire. De ſon mariage ſortirent: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Claude, chanoine de l'inſigne égliſe de S^t. Diez.

NICOLAS MENGIN, licencié ès loix, avocat au parlement de Paris, fut fait conſeiller-ſécretaire entrant au conſeil du duc de Lorraine, par lettres données à Nancy le 28 décembre 1623, enſuite conſeiller-auditeur des comptes, conſeiller-ſécretaire d'état, & garde du tréſor des chartres. Il épouſa Éliſabeth de Chaſtenoy, fille de Georges, ſeign. d'Armaucourt, conſeiller d'état, & de Barbe Rutant. Il mourut ſans enfans en 1658 le 25 avril, à Paris.

Cette filiation a été priſe d'un arbre de ligne, au bas duquel ſe trouve une déclaration de huit gentilshommes de l'ancienne chevalerie de Lorraine, qui ayant vu les originaux dudit arbre de ligne de Nicolas Mengin, conſeiller & ſécretaire d'état de S. A, contenant les blaſons des armes tirés des régiſtres du ſieur Calot, hérault d'armes des duchés de Lorraine & de Bar, enſemble les motifs & preuves avec les coppies des titres y énoncés, furent d'avis que ſa preuve étant parfaite, il y avoit lieu de lui accorder des lettres de déclaration de gentilhomme, par lui demandées, puiſqu'il étoit le cinquième noble tant du côté paternel que maternel, ſans meſalliance.

MENGIN (Claude), bourgeois de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 5 mars 1613 portant: » Qu'il a ſervi l'eſpace de vingt ans feu le cardinal de Lorraine, en qualité » de maître fourier de ſa maiſon, puis a été concierge du château & » controlleur de la gruerie de Pont-à-Mouſſon, &c." Porte d'azur, au chevron d'or, chargé ſur la pointe d'une ramure de cerf de ſable, & accompagné de trois tours d'argent, deux en chef & une pointe; & pour cimier une tour de l'écu. *Fol. 44, verſ. régiſt. 1613.*

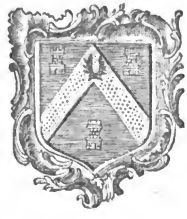

Les lettres du duc portant mandement aux gens de ſon conſeil & des comptes de Bar, de procéder à l'enrégiſtrement deſdites lettres de nobleſſe, moyennant la ſomme de ſix cent frans, ſont du même jour & de la même année. *Layette cotée annobliſſemens, num. 158.*

CLAUDE MENGIN avoit épouſé Mengeon le Febvre, fille de Nicolas le Febvre ſeign. d'Ancy, & de Claudon le Braconnier, dame dudit Ancy. D'autres diſent qu'il avoit épouſé Marguerite Florentin, dont il eut Charles, concierge du château de Pont-à-Mouſſon. Celle-ci peut avoir été une ſeconde femme, car il eſt certain qu'il avoit épouſé Mangeon le Febvre; ladite Florentin pouvoit être auſſi femme dudit Charles. Claude eut de ſon mariage avec ladite Mangeon: 1°. Mathieu Mengin, fait controlleur en la gruerie de Pont-à-Mouſſon, par lettres du 9 mai 1616, à la place de Claude ſon père. 2°. Charles Mengin, fait concierge du château de Pont-à-Mouſſon, par lettres expédiées à Nancy le 16 février 1623, ſur la démiſſion de ſon père. 3°. Balthazard Mengin, ſeigneur d'Aprainville, vivant en 1664; & Claudon Mengin, femme de François Regnauld, receveur de Pont-à-Mouſſon, mort en 1655. De cette famille deſcendent Anne Mengin, qui fit repriſes, tant en ſon nom qu'en ceux de Madelaine Mengin ſa tante, & de François & Dominique Mengin ſes frères, pour les fiefs qu'ils avoient par indivis à Gezoncourt & Aprainville, le 9 novembre 1699.

Digitized by Google

MENGIN (Jean-Baptiſte-Ignace-Iſidore), docteur en médecine & premier médecin ordinaire de S. A. R, préſenta requête au duc Léopold le 2 août 1711, dans laquelle il expoſa: " Qu'ayant l'avantage d'être » iſſu de noble lignée du côté maternel, & ſuivant la coutume de S^t. » Mihiel, dont lui & ſes parens étoient originaires, le fils étant en droit » de ſuivre la condition de ſa mère, en renonceant à la ſucceſſion de » ſon père, il avoit néanmoins différé juſques-là à ſupplier S. A. R. de » lui permettre de jouir du privilège de la nobleſſe de ſa mère, tant » pour avoir lieu de la mériter, que parcequ'une partie des titres » néceſſaires pour la preuve de cette nobleſſe, avoient été adhirés ou » égarés pendant les troubles de la province & le malheur des guerres; » mais qu'ayant eu le bonheur de les recouvrer, pour juſtifier pleinement » la nobleſſe d'Éliſabeth Mengeot ſa mère, petite-fille deſcenduë par » mâles de Didier Mengeot, annobli par S. A. S. Charles III, le 7 juin » 1578, & la nobleſſe de Barbe Dulot ſon ayeule maternelle, il eſpéroit » que ces titres & la diſpoſition de l'article 2 du titre 1 de la coutume de » S^t. Mihiel, joints au zèle & à l'affection déſintéreſſés avec leſquels il » s'étoit employé dans toutes les occaſions où il avoit plu à Son Alteſſe » Royale l'honorer de quelques commiſſions, la porteroient à confirmer » en ſa faveur leſdites lettres de nobleſſe, & à lui permettre de prendre » les armes d'Éliſabeth Mengeot ſa mère, aux offres de renoncer à la » ſucceſſion de ſon père, ou d'en payer l'eſtimation, &c."

Il obtint lettres de nobleſſe en conſéquence le 1 février 1712, qui furent entérinées le 29 du même mois & le 20 juillet 1713. Porte d'or, au chevron de gueules, accompagné de deux étoiles d'azur en chef, & en pointe d'un croiſſant de même, au chef de ſable, chargé de trois ſerpens d'argent mis en pal; & pour cimier un ſerpent de l'écu iſſant. *Fol. 36, régiſt. 1712.*

JEAN-BAPTISTE-IGNACE-ISIDORE MENGIN épouſa en premières nôces Jeanne Richard, dont il eut Anne Mengin, mariée à Nicolas-François Huyn, écuier, ſeigneur de Raville & Bienville, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois. Il épouſa en ſecondes nôces Marie-Charlotte Aubertin, dont il eut Jean-Baptiſte qui ſuit.

JEAN-BAPTISTE MENGIN, écuier, ſeign. des fiefs de la Neuveville, Faux, Jarville, &c. ancien grand-maître des eaux & forêts de Lorraine & de Bar, conſeiller du roi, lieutenant civil & criminel du bailliage-royal de Nancy, a épouſé Marguerite Thibault, fille de Thimothée-François Thibault, lieutenant-général de police de Nancy.

MENGIN (Jean), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & curateur en titre en la prévôté de Ligny, fut annobli avec permiſſion de prendre les armes des Hurault, par lettres expédiées à Lunéville le 12 mai 1723, contenant: " Qu'il a fait preuve pardevant les commiſſaires » nommés à cet effet, ſuivant l'arrêt du conſeil du 4 du même mois; » qu'il eſt ſorti de la famille des Hurault, ayant prouvé que Jean Hurault » ayant dès le 27 avril 1503, repris la nobleſſe d'Iſabelle le Fourel ſa » mère, auroit eu pour fils Mathieu Hurault; que Mathieu auroit eu Jean, » *dit* Monet, duquel eſt deſcendu Antoine premier, qui eut Antoine II

du

Digitized by Google

» du nom, qui auroit eu pour fille Claudine Hurault, laquelle auroit » épouſé Adrien Mengin, deſquels eſt deſcendu ledit Jean Mengin leur » fils, &c. »

Porte d'argent, au lion de ſable, armé, lampaſſé & chargé ſur l'épaule d'une croix potencée d'or, à la bordure engrelée de gueules, & chargée de treize billettes d'argent. *Tréſor des chartres, fol. 42, régiſt. 1723.*

MENU (Étienne), demeurant à la Mothe, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 16 juillet 1583. Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée de trois merlettes de ſable, membrées de gueules, & accompagnée en chef d'une croix pometée & fichée d'argent; & pour cimier un homme ſauvage au naturel tenant une maſſe de ſable. *Fol. 116. régiſt. 1583.*

ÉTIENNE MENU fut ſeigneur de Roncourt, par la donation du 25 ſeptembre 1583 que lui fit le ſieur de Ligniville, conſeiller d'état, chambellan & capitaine de la Mothe, de telle part & portion qu'il avoit dans ladite ſeigneurie de Roncourt, en haute, moyenne & baſſe juſtice, en récompenſe des ſervices que ledit Étienne Menu lui avoit rendus; il en prit le nom & en fit reprifes de S. A. le 17 décembre de la même année. Il fut ſénéchal de la Mothe & Bourmont, & épouſa Catherine Thevenel, dont il eut: 1°. René, ſeigneur de Roncourt, qui ſuit. 2°. Henry de Roncourt, avocat en la cour du parlement de S^t. Mihiel, & lieutenant en la ſénéchauſſée de la Mothe & Bourmont, qui aſſiſta au contrat de mariage de ſa ſœur; & 3°. Anne de Roncourt, dame de Suriauville, première femme d'Antoine de Thiſac, ſeign. de la Rochière, avocat en la cour du parlement de S^t. Mihiel, qu'elle épouſa par contrat du 5 février 1621.

RENÉ DE RONCOURT, ſeigneur dudit lieu, ſénéchal de la Mothe & Bourmont, fit ſes reprifes le dernier février 1628 pour la ſeigneurie de Roncourt bailliage de Vôges, & la moitié du fief de Malaincourt, & un huitième & demi du moulin de Sauville, *dit* le Moulin de la Coſte, bailliage de Baſſigny, à lui échu par le décès d'Étienne de Roncourt ſon père. Il épouſa: 1°. N... Sarrazin, fille de Jean Sarrazin, ſeigneur de Germainvilliers, &c. & de Marguerite Tabouret; & 2°. N... Niel. Il eut du premier lit Barbe de Roncourt, femme de Richard de Walle, ſeigneur de Romain; & du ſecond lit: 1°. Jean-Baptiſte qui ſuit. 2°. Antoine, ſeigneur de Suriauville, qui fit reprifes le 30 juin 1699, tant en ſon nom que de Charles de Roncourt ſon frère, pour la haute, moyenne & baſſe juſtice dudit Roncourt, &c. & qui mourut garçon après avoir été page de Monſieur, frère unique du roi Louis XIV. 3°. N. de Roncourt, page du même prince en 1683. 4°. Ferdinand, tué au ſiège de la Mothe, & trois autres fils tués au ſervice des ducs Charles IV & Charles V.

JEAN-BAPTISTE DE RONCOURT, ſucceſſivement chevau-léger, lieutenant de cavalerie & capitaine d'infanterie pour le ſervice de Charles IV, & enfin pourvu des charges de ſénéchal, gruïer & receveur des ſénéchauſſées de la Mothe & Bourmont, ſur la démiſſion de René de Roncourt ſon père, par lettres données à Mirecourt le 23 décembre 1662, fut père de Charles-François qui ſuit.

CHARLES-

CHARLES-FRANÇOIS DE RONCOURT, seigneur de Suriauville en partie, sénéchal de la Mothe & Bourmont, & garde-des-sceaux des sénéchaussées desdits lieux, fait conseiller d'état par lettres expédiées à Lunéville le 25 avril 1725. Il fut père de N. de Roncourt, mariée en 1728 à Nicolas-François Hennequin, comte de Curel, baron de Fresnel, conseiller d'état & grand-maître de la louveterie de Lorraine; & d'Antoine de Roncourt, fait conseiller expectant en la cour à Lunéville, le 15 juin 1717, en considération de ce que Charles-François son père, sénéchal de la Mothe & Bourmont, avoit eu pareille expectative après le retour de Son A. R. *Nous n'avons pu conduire plus loin la généalogie suivie de cette famille, n'ayant rien trouvé qui nous prouvât la filiation de ceux dont il nous reste à parler.*

HENRY-FRANÇOIS DE RONCOURT, seign. d'Aingeville, fit reprises le 28 juin 1666, tant en son nom qu'en ceux de Marguer. & de Gabriel. de Roncourt ses sœurs, & d'Antoine de Roncourt son frère, pour le fief de Malaucourt, sénéchaussée de la Mothe & Bourmont, &c. & encore les mêmes jour & an, auxdits noms, pour la moitié de la seigneurie de Roncourt, en haute, moyenne & basse-justice, bailliage de Vôges, mouvant du duché de Lorraine. Élisabeth de Roncourt épousa, par contrat du 29 juin 1699, Claude-Ant. d'Ourches, seig. de Vidempierre.

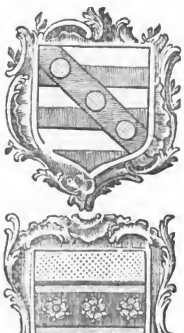

MERCIER (Pierre), admodiateur des monnoyes de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres expédiées le 20 janvier 1634. Porte fascé d'argent & de gueules, à une bande d'azur, chargée de trois besans d'or, brochant sur le tout. *Héraulderie de Lorraine.*

MERCIER (Pierre), fut annobli par lettres du duc Charles IV, expédiées à Bruxelles le 10 févr. 1650, enrégistrées en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, séante à Luxembourg; le 10 mars suivant, après l'octroi fait à la princesse de Lixheim de la finance & droits de sceau desdites lettres de noblesse, par patentes du 3 du même mois. Porte d'or, à la fasce de gueules, chargée de trois roses d'argent, & accostée de deux cottices de sinople; & pour cimier deux ailes de l'écu. *Recueil de patentes originales de noblesse.*

PIERRE MERCIER épousa, par contrat passé au château de Dommartin-sous-Amance, devant T. Collin, tabellion, le 3 avril 1655, Marg. la Hiere, laquelle fut assistée de Jacob-Gabriel & de damoiselle Jeanne Wannier ses cousin & cousine, admodiateurs audit château de Dommartin. Elle épousa en secondes nôces André Mortal, lieutenant-assesseur, civil & criminel, & premier conseiller au bailliage & siège-royal de Metz, avec lequel elle vivoit le 22 novembre 1666, que S. A. lui donna la haute & moyenne justice de Pixerécourt.

MERCY (Frantz), fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 22 avril 1615, contenant: " Qu'il a servi à la » conduite & direction des salines, puis à la guerre à la suite de S. A. » aux sièges de Jametz, Coiffy, Marsal, Monteclaire, Châteaubrehain &

» & Stenay, & enſuite commandant des carabiniers de la garniſon de » Marſal, &c. " Porte de gueules, à la faſce d'or, chargée d'un lion léopardé de ſable, accompagnée de trois cloches d'argent, bataillées de ſable, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un dextrochère armé, tenant une épée d'argent garnie d'or. *Tréſor des chartres, fol. 282, régiſt. 1614, 1615.*

FRANÇOIS MERCY, controlleur-général des ſalines de Lorraine, & mort en 1624, avoit épouſé Libaire Mengin, morte en 1622; furent tous deux inhumés en l'égliſe collégiale & parroiſſiale de Marſal.

MERCY (Jean), fut annobli par lettres données le 18 novembre 1555. Porte de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois ſphères d'or, deux en chef & une en pointe; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

MERCY (Georges), natif de Pompey, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & ſubſtitut de M. le procureur-général au bailliage de S^t. Mihiel, fut réhabilité & confirmé dans ſa nobleſſe, avec permiſſion de continuer à porter les armes de ſes ayeux, par lettres de Léopold I duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 6 janvier 1715; leſdites lettres contenant: " Qu'il eſt iſſu d'une famille noble & ancienne, originaire du » comté de Verdun, & que feu Marc-François Mercy ſon père ayant été » délaiſſé en bas-âge par le décès de Jean de Mercy ſon ayeul, vivant » capitaine dans le régiment des Pilliers, pour le ſervice de Charles IV, » auroit été privé de la plus grande partie de ſes biens, tant par l'acquit » des dettes contractées par ledit Jean Mercy, pour l'entretien de ſa » compagnie, que pour ſe délivrer des priſons de la ville de Nancy, il » auroit été obligé de commercer ... C'eſt pourquoi il ſupplie S. A. R. » le relever des actes de roture commis par ledit Marc-Francois Mercy » ſon père, & en conſéquence lui accorder les lettres de réhabilitation » & confirmation de nobleſſe, &c. Ce qui lui fut accordé. Porte parti au premier d'or, au demi-aigle éployé de ſable, couronné de gueules, & ſurmonté de trois étoiles d'azur; & au ſecond d'or, au lion de gueules; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 1, régiſt. 1715.*

CHRISTOPHE MERCY, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & NICOLAS ſon frère, aſſeſſeur & garde-marteau en la prévôté & gruerie de l'avant-garde de Pompey, furent confirmés & réhabilités dans leur nobleſſe, par lettres de Léopold I duc de Lorraine, expédiées à Lunéville le 10 avril 1726; leſdites lettres contenant, " Qu'ils ſont » deſcendus, tant du côté paternel que maternel, d'ancienne famille » noble, originaire du comté de Verdun, établie dans les états de Son » Alteſſe Royale depuis près d'un ſiècle & demi, qui a produit des » perſonnes qui ſe ſont diſtinguées, notamment Jean Mercy leur ayeul » paternel, en qualité de premier capitaine d'un régiment d'infanterie, » & Pierre le Poivre leur biſayeul maternel, colonel d'infanterie & » gouverneur de Longwic pour le ſervice de Charles IV; & qu'ils ont

» l'un & l'autre sacrifié leurs biens & leurs vies pour le soutien de » l'état, &c. Porte pour armes comme Georges ci-dessus. *Fol. 201, verſ. régiſt. 1725.*

JEAN-FRANÇOIS MERCY, originaire de Pompey, substitut de Mr. le procureur-général ès prévôté & gruerie de St. Mihiel, fut réhabilité dans sa noblesse, par lettres expédiées à Lunéville le 19 août 1735; lesdites lettres contenant: " Qu'il est issu d'une famille noble & ancienne » du comté de Verdun, & que ses ancêtres ont été honorés par les » ducs de plusieurs emplois de distinction, tant dans la robe que dans » l'épée, ainsi qu'ils l'ont prouvé par pièces autentiques, &c. " Porte de même que ses frères ci-dessus. *Fol. 122, verſ. régiſt. 1736.*

Ces quatre frères descendent en ligne directe de Humbert de Mercy, originaire du comté de Verdun, vivant le pénultième février 1557, qu'il partagea ses immeubles à ses deux fils Jean & Jérôme, auquel échurent les biens situés à Rampont.

JEAN DE MERCY, I du nom, épousa en premières nôces Lucie Oudin, de laquelle il eut François de Mercy, écuier, seigneur de Blairecourt, qui épousa N. de laquelle il a eu Jean-Franç. de Mercy, écuier, seign. de Blairecourt, marié à Nicole Sailliet, qui le fit père de Charles & Isidore de Mercy, seign. de Pixerécourt. Jean de Mercy épousa en secondes nôces Nicole Quentin, de laquelle il eut: 1°. Jean qui suit. 2°. Nicolas-Balth. de Mercy, écuier, capitaine de cent hommes de pied au régiment de la Fosse, ensuite premier capitaine au régiment de la Ferté, puis commandant de Châteausalin; lequel mourut sans enfans en 1673, après cinquante ans de services, comme on le voit par l'inscription du mausolée érigé dans l'église de St. Pierre l'Angelé, dans le collatéral à gauche, de Verdun. 3°. Antoine, qui épousa Nicole Fourier, de laquelle il eut Henry, écuier, capitaine & major de Sierk, marié à Madelaine le Tuillier de la Houssaye; duquel mariage sortirent Nicolas, prévôt-royal de Ville-Franche, & Pierre, receveur-général d'Éperney en Champagne.

JEAN DE MERCY, II du nom, avocat en la cour souveraine de Lorraine, alors séante en la ville de St. Mihiel, épousa Marguerite l'Aubrusselle, avec laquelle il vint s'établir à Hattonchâtel, dont les habitans, ainsi que le procureur-général de S. A. l'inquiétèrent au sujet de sa noblesse; mais il obtint arrêt de la cour le 16 janvier 1623, qui le maintint dans son état & qualité de noblesse. Il eut de son mariage: 1°. Jean qui suit. 2°. Anne. 3°. Bastienne. 4°. Barbe. 5°. Marguerite. Ces trois dernières moururent sans enfans.

JEAN DE MERCY, III du nom, écuier, premier capitaine au régiment de des Pilliers, épousa Gabrielle Guichard, fille d'Antoine Guichard, maître échevin de la ville de Metz, dont il eut Marc-François qui suit.

MARC-FRANÇOIS MERCY épousa Anne Dinot, petite-fille de Pierre le Poivre, colonel & commandant à Longwy pour le service de Charles IV duc de Lorraine. Il eut de ce mariage Jean-François, Nicolas-Georg. & Christophe Mercy.

JEAN-FRANÇOIS MERCY, substitut du procureur-général ès prévôté & gruerie de St. Mihiel, eut pour enfans: 1°. Gabriel, prêtre & chanoine de l'église collegiale de Commercy. 2°. Jean, écuier, seigneur de Procheville. 3°. Marguerite Mercy.

GEORGES MERCY, fils de Marc-Franç. écuier, seign. de Procheville, lieutenant-général au bailliage de St. Mihiel, conseiller d'état de feu S. A. R. madame la duchesse de Lorraine, souveraine de Commercy; mourut

Digitized by Google

mourut ſans enfans. Le 5 juin 1751 Jean-François de Mercy de Milleraye, aujourd'hui procureur du roi au bailliage de Nommeny, fut autoriſé par la chambre des comptes de Lorraine & Barrois, à faire précéder ſon nom de la particule *de*, & à prendre la qualité d'écuïer comme ſes ancêtres; M^r. le procureur-général ayant déclaré à la chambre n'avoir moyen d'empêcher.

MERIGAULT *ou* MERIGOT (Chriſtophe), au ſervice de la maiſon du duc Charles III, fut annobli par lettres de S. A, données à Nancy le 2 décembre 1569. Porte d'azur, au chevron endentelé d'or, accompagné de trois têtes de panthères arrachées d'argent, lampaſſées de gueules, deux en chef affrontées, & une en pointe; & pour cimier une panthère d'argent, tenant un bâton componé d'or & d'azur. *Fol. 181, régiſt. 1568, 1569.*

CHRISTOPHE MERIGAULT épouſa Arembourg Guerin, fille de Jacques Guerin, conſeiller de S. A. & concierge de l'arſenal de Nancy, & de Jeanne Maillet, dont il eut, entr'autres enfans, Charlo. Merigault, ſœur utérine de Catherine Charnolin, femme de Nicolas Vion, auditeur des comptes de Lorraine.

CHRISTOPHE MERIGAULT (peut-être le même que le précédent, qui épouſa deux femmes, ou peut-être auſſi ſon fils), épouſa Anne Poirot, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Didier Courcol, conſeiller d'état, ſecrétaire des commandemens & finances du duc Henri, & auditeur des comptes de Lorraine, dont elle fut ſeconde femme. Elle étoit fille de Nicolas Poirot & de Nicole Varin.

CHARLOTTE MERIGAUT avoit épouſé: 1°. Balthazard Guillerme, & étoit femme en 1626 de noble Jean Rouyer, demeurant à Nancy; & René Merigaut, ſieur de Beauregard, vivoit en France en 1677. Nous n'avons pu faire la généalogie de cette famille, faute de preuves de ſa filiation.

MERKLIN (Hanſel), natif de Trarbach, archer des gardes du duc Antoine, fut annobli le 1 avril 1544. Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois corbins de même, becqués & membrés de gueules, deux en chef & un en pointe; & pour cimier deux pennes palées & contrepalées d'argent & d'azur. *Recherche de la nobleſſe du bailliage de St. Mihiel.*

HANSEL MERKLIN avoit épouſé en premières nôces Françoiſe de Haut, au nom de laquelle il partagea les biens de Jacques de Haut, écuïer, clerc-juré de Sancy, & de Jeanne de Serainchamps ſes père & mère, avec Catherine de Haut ſa ſœur, femme de François de Mouzay le jeune, clerc-juré de Sathenay; & en ſecondes nôces il épouſa Lucie Volkier de Deuviller, veuve de Jean Darouville, homme d'armes de l'empereur Charles V, & fille de Pierron Volkier. Il eut du premier lit Françoiſe Merklin, mariée à Laurent Pinguet, ſeign. de Suzémont, controlleur en la prévôté de Fraiſnes, dont elle fut ſeconde femme, & Chriſtophe Merklin, qui étoient tous deux mineurs en 1574.

MERILLES (Jacques de), fut annobli par le duc Charles IV le 12 juin 1669. Porte de gueules, à la cicogne d'argent, becquée & armée d'or, tenant une couleuvre d'argent entre ſes pattes; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

MERLE (Jean), *dit* la Rivière, archer des gardes du duc Charles III, fut annobli par ce prince le 12 juin 1556. Porte d'azur, à un maſſacre de cerf d'or, au chef d'argent, chargé de trois merlettes de ſable; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.* Pluſieurs *nobiliaires* datent cet annobliſſement de 1588.

MERLIN (Philippe), originaire de la province de Calabre, fut annobli par le roi René de Sicile duc de Lorraine, en 14.... Porte d'azur, à trois voiles de navire éployées d'or, deux en chef & une en pointe. C'eſt tout ce que nous avons trouvé dans un des plus exacts *nobiliai.* de la province, où nous avons puiſé la généalogie ſuivante.

PHILIPPE MERLIN fut père de Jean qui ſuit.

JEAN MERLIN, fut fait conſeiller-auditeur en la chambre des comptes de Bar, conſeiller-ſécretaire du roi René de Sicile, & enfin préſident de ladite chambre, vers l'an 1450. Il fit en 1451 quelques fondations en l'égliſe collégiale de S^t. Pierre de Bar, ainſi qu'il parroit par un monument de bronze qui eſt auprès du maître autel de ladite égliſe. Il avoit épouſé Jean. Maireſſe, dont il eut: 1°. Nico. 2°. Louis, dont il ſera parlé ci-après. 3°. Jeanne Merlin, alliée à Thierry de la Mothe, auditeur en ladite chambre.

NICOLAS MERLIN fut fait préſident de la chambre des comptes de Bar, après ſon père en 1469. Il avoit épouſé Renée de Dordieres, dont il eut, entr'autres enfans: 1°. Pierre qui ſuit; & 2°. Jean Merlin, chanoine de l'égliſe collégiale de S^t. Pierre de Bar.

PIERRE MERLIN fut fait bailli de Joinville, & enſuite conſeiller-auditeur en la chambre des comptes de Bar, par lettres du 17 février 1490. Il eut de ſon mariage avec Jeanne de Fronteney *ou* Fontenoy: 1°. Jean qui ſuit. 2°. René, mort abbé de S^t. Mihiel. 3°. Philippe, lieutenant-général du bailliage de Bar, & reçu conſeiller en ladite chambre le 24 ſeptembre 1552, mort ſans hoirs. 4°. Louis, chanoine de l'égliſe de S^t. Pierre de Bar. 5°. N. Merlin, prieur de S^t. Urbain.

JEAN MERLIN, II du nom, fut fait conſeiller-auditeur en la chambre des comptes de Bar, enſuite conſeiller d'état, & enfin préſident de ladite chambre en 1571. Il mourut en 1595, & fut inhumé en l'égliſe parroiſſiale de Bar. Il avoit épouſé Claude Godel, dont il eut: 1°. René, abbé de S^t. Mihiel. 2°. Claude, mariée à Jean Vincent, baron d'Autry, ſeigneur de Génicourt &c. 3°. Antoinet. épouſe de René de Stainville, ſeig. de Sorcy. 4°. Louiſe, alliée à François d'Anglure, ſeigneur de Guyonville, &c. & trois autres fils morts ſans poſtérité.

LOUIS

LOUIS MERLIN, ſecond fils de Jean Merlin, I du nom, & de Jeanne Maireſſe, fut fait fermier-général des finances du duc René II, & enſuite préſident de la chambre des comptes de Bar, vers l'an 1476. Il avoit épouſé à Paris Marguerite Lhuillier, fille de Philippe Lhuillier, avocat-général au parlement de ladite ville, de laquelle il n'eut point d'anfans Quelques mémoires prétendent qu'il épouſa une ſeconde femme; quoiqu'il en ſoit, n'ayant point eu de poſtérité, il ſe fit religieux au monaſtère de Clairvaux, & y mourut. Il fut, juſqu'à ſa mort, en relation avec la reine Philippe de Gueldres, mère du duc René II; & on voit encore aujourd'hui quelques-unes de ſes lettres remplies d'eſprit & de piété.

Cette famille, dit le *nobiliaire* que nous avons cité au commencement de cet article, eſt éteinte depuis plus de cent cinquante ans.

MESGNIEN (Charles), conſeiller au bailliage de Vôges, & prévôt de la ville de Mirecourt, par lettres du 4 août 1704, données ſur la démiſſion de Jean Meſgnien ſon père, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 13 mars 1713, & entérinées le 28 du même mois; leſdites lettres contenant: " Que ledit Jean Meſgnien ſon père auroit fait paroître » ſon zèle & ſa fidélité pour le duc Charles IV lors de ſa détention à » Tolède; qu'il eſt allié à pluſieurs familles nobles de Lorraine & du » dehors, & que feu le S^r. François Meſgnien de Meneusky, chevalier » du S^t. Empire, conſeiller-aulique de l'empereur en ſon conſeil de guerre, » & ſon premier interprète des langues orientales, étoit ſon couſin, &c."

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un cigne d'argent; & pour cimier le cigne de l'écu. *Fol. 91, régiſt. 1712, 1713.*

CHARLES MESGNIEN avoit épouſé N... Vigneron, fille de Nicolas Vigneron, dont il eut René Meſgnien & cinq autres enfans. Il mourut en 1722.

RENÉ MESGNIEN fut fait conſeiller au bailliage de Vôges, en hérédité, par lettres expédiées à Lunéville le 20 avril 1725. Il exerçoit déjà par commiſſion.

MESGUIN (Jean), tailleur des ſalines de Dieuze depuis douze ans, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 27 janvier 1610. Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois têtes de loups d'or, allumées & lampaſſées de gueules, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un loup naiſſant de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 58, verſ. régiſt. 1610.*

JEAN MESGUIN, ſeign. du Dordal, épouſa Eliſabeth le Febvre d'Ancy, fille de Nicolas le Febvre, ſeigneur d'Ancy, les Sologne en partie, controlleur des eaux & forêts en la gruerie de Pont-à-Mouſſon, & de Claudine le Braconnier. Il eut de ce mariage: 1°. Jean, tué à la guerre, ſans alliance. 2°. Nicolas qui ſuit. 3°. Eliſabeth, dame du Dordal en partie, qu'elle porta en mariage à Charles-Emmanuel Kiecler, ſubſtitut à Dieuze, qu'elle épouſa par contrat du 19 juillet 1639. 4°. N. femme d'Erric Touppet; & 5°. Claudine Meſguin, épouſe de François Bertrand de Dieuze.

NICOLAS

NICOLAS MESGUIN, seigneur du Dordal, épousa, le 7 novembre 1655, Marie Thiriet, fille de noble Claude Thiriet, licencié en droit, conseiller de l'évêque de Toul, & de Barbe Dietreman, dont il eut: 1°. Charles-Henry qui suit. 2°. Joseph-Nicolas, *dit* le chevalier Mesguin, capitaine réformé dans la Cornette-Blanche. 3°. Barbe Mesguin, mariée, par contrat de l'an 1681, à Robert de Vignacourt, seign. de Touligny & Montigny en Champagne, lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie pour le service de France; & 4°. Marguerite Mesguin, morte sans alliance.

CHARLES-HENRY MESGUIN, chevalier de l'ordre royal & militaire de S^t. Louis, premier capitaine de cavalerie de la Cornette-Blanche, & pensionnaire du roi, épousa au mois de novembre 1730, Marie-Anne de Baillivy, dame de Gueblanges, fille de Nicolas de Baillivy, seigneur de Gueblanges, gouverneur de Longwic, &c. lieutenant de mousquetaires de la garde du duc Charles IV, & de Marie-Charlotte Lardenois de Ville, dont il n'eut point d'enfans.

MESNIL (Michel du). *Quoique nous ayons déjà rapporté l'annoblissement de Michel du Mesnil*, page 215, *comme nous avons découvert des mémoires sur cette famille, nous avons cru pouvoir les rapporter ici.*

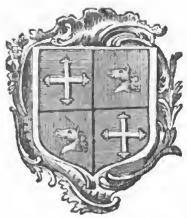

JEAN DU MESNIL épousa Anne de Doncourt, veuve de lui le 10 juillet 1506, & dont il avoit eu Didier du Mesnil, qui s'allia à Marie de la Réaulté, qui le fit père de Pierre du Mesnil, qui se maria avec Françoise Pageot, avec laquelle il vivoit en 1534, & dont il eut Nicolas qui suit, & Catherine, femme de Pierre Raulot.

NICOLAS DU MESNIL, écuier, épousa Jeanne Jobart, dont il eut Didier, qui épousa Marie Rutant, avec laquelle il vivoit le 6 novembre 1592, & dont il eut Michel, qui prit des lettres de noblesse, ne connoissant pas probablement son état.

MICHEL DU MESNIL, natif du duché de Bar, annobli par lettres du duc Charles IV, expédiées à Nancy le 5 mai 1629, sans finances, vérifiées & enrégistrées le 30 avril 1664, nonobstant le sur-an, signé *Cachet*, épousa Claude Laurent, qui étoit veuve de lui le 28 juin 1634, & dont il avoit eu Jean qui suit.

JEAN DU MESNIL, premier chirurgien du duc Charles IV, en laquelle qualité il fut préfent au contrat de mariage passé à Besançon le 20 mai 1663, entre ce prince & Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, avoit été baptisé en l'église parroissiale de Nôtre-Dame de Nancy, le 10 mars 1606, & est qualifié dans l'extrait de baptême, fils de Michel du Mesnil, & de Claude sa mère. Il obtint des lettres de Charles IV duc de Lorraine, du 16 avril 1664, qui ordonnent aux gens de son conseil & de ses comptes, de procéder à l'enrégistrement de celles de noblesse accordées à Michel du Mesnil son père, quoique surannées, en conservant le dégré de noblesse acquit audit Michel du Mesnil; le tout sans aucune taxe de finances. Il obtint, le 29 mars-1664, l'érection en fief d'un bien appellé Varincourt, à 2 lieues de Nancy, prévôté & gruerie d'Amance, qu'il avoit par indivis avec le comte de Brionne, & dont il fit reprises le 27 avril suivant. Il épousa Huguette Durand, dont il eut, entr'autres enfans: 1°. Gabriel du Mesnil, baptisé à S^t. Pierre de Besançon le 25 octobre 1641, ayant pour parrein illustre & généreux seigneur Gabriel de

de Tolède, & pour marreine Guionne Gascon. Il fut médecin de Son Alteſſe Royale Léopold I duc de Lorraine, & épouſa : 1°. Marie-Anne Millot; & 2°. N. Charles, *dite* de Germiny, morte le 29 février 1732, & fille de Louis-Charles, *dit* Germiny, avocat, puis conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine, & de Louiſe de S^t. Vallier ſa première femme. Il eut du premier lit une fille, qui fut première femme de N. Arnould; & 2°. Gabriel-Didier. Les autres enfans de Jean du Meſnil furent: 2°. Gabriel-Didier qui ſuit. 3°. N. du Meſnil, capucin, mort gardien à S^t. Nicolas; & 4°. Marie du Meſnil, veuve en 1708 de Philippe Bardin, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois.

GABRIEL DU MESNIL, ſeigneur d'Ohëville & de Varincourt, fut gouverneur des pages du duc Léopold I; en laquelle qualité il fut déclaré gentilhomme avec Gabriel ſon frère, par lettres expédiées le 10 avril 1701, contenant : " Que Michel du Meſnil leur ayeul, originaire du » duché de Bar, aïant été obligé d'en ſortir fort jeune, ſans connoiſſance » de ſon extraction, pour le ſervice des ducs Charles III & Henri II, » auroit eu recours au duc Charles IV en 1629, pour en obtenir des » lettres de nobleſſe; ce qui lui auroit été accordé le 5 mai même année, » en récompenſe de ſes ſervices; & comme du depuis Jean du Meſnil, » fils dudit Michel, auroit été de même contraint de ſortir des états par le » malheur des guerres, pour s'attacher au ſervice de ſon ſouverain, où il » eſt mort; & que les ſupplians ſes deux fils auroient ſuivi le même » exemple, ce qui les auroit mis hors d'état de faire les recherches de » leur véritable origine; mais que depuis le retour de S. A. R, ils auroient » recouvré quelques titres, par leſquels il conſte que leurs auteurs étoient » déja réputés nobles avant l'an 1550, comme il ſe voit par une ſentence du » bailliage de Bar, du 30 janvier 1535 avec le procureur-général dudit » bailliage d'une part, & les enfans de Pierron Raulot & de Cather. » du Meſnil d'autre part, par laquelle ladite Catherine du Meſnil eſt » déclarée iſſuë de famille noble; comme auſſi par une lettre de Claude » de Richelin, notaire au tabellionage de Bar, écrite le 12 avril 1637 » audit Michel du Meſnil, laquelle déclare que Didier du Meſnil ſon » père, étoit fils de Nicolas du Meſnil, frère de ladite Catherine du » Meſnil, &c. Gabriel du Meſnil fut depuis écuïer de S. A. R. madame en 1708. Il fit ſes reprifes le 1 décembre 1707, étant encore gouverneur des pages, en qualité de père & de gardien-noble de ſes enfans mineurs, & au nom de dame Marie du Meſnil ſa ſœur, veuve du ſieur Bardin, conſeiller en la cour ſouveraine, pour le fief de Varincourt, appartenances & dépendances, qu'ils poſſédoient par indivis entr'eux. Il acquit, le 7 avril 1727, d'Eliſabeth du Bois, veuve du ſieur André, capitaine au régiment des gardes, & de Jean-François du Bois ſon frère, auparavant conſeiller au parlement de Metz, tous les droits, noms, raiſons & actions qui leur appartenoient dans la ſeigneurie d'Ohëville & de Courbeſſaux, pour la ſomme de mille livres, & en obtint le droit de retrait-féodal de S. A. R. le 23 du même mois. Il avoit épouſé Anne-Marie Millot, dont il eut : 1°. Louis qui ſuit. 2°. Alexandre, exempt des gardes-du-corps & major deſdits gardes de S. M. I. à Florence. 3°. Joſeph du Meſnil, évêque de Volterra en Toſcane; & Félicité, religieuſe.

LOUIS DU MESNIL, chevalier, ſeigneur d'Ohëville, Courbeſſaux & Varincourt, baron de Maupas, Villiers, Vineux & autres lieux, capitaine d'infanterie dans le régiment de Limouſin, épouſa, par contrat du 7 juin 1731, Marie-Eliſabeth du Freſnoy, fille de Nicolas, marquis du Freſnoy,

Fresnoy, & de Marie-Alexandrine de Coligny, dont il a eu : 1°. Joseph-Hyacinthe, chevalier, seig. d'Ohëville, de Courbessaux & Varincourt. 2°. N. du Mesnil, épouse de N. Durand de Silly ; & 3°. une fille.

METTAMIN (Jean), clerc d'office en l'hôtel de S. A, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 12 août 1611, » à la prière de la duchesse, & en considération des services que *son » père a rendus à Christine de Dannemarck, & de ceux de sa mère, qui » a eu l'honneur de nourrir la princesse Claude de Lorraine, sœur de » Son Altesse, &c. " Porte d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois besans d'or, & surmontée d'un lion naissant de sable, tenant une croix recroisettée, au pied fiché de gueules ; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 218, verf. régist. 1613.*

Honorable Jean Mettamin, seigneur en partie de Laxou, avoit épousé Anne de la Cloche, fille de noble Guillaume de la Cloche. Il mourut le 9 juin 1624, & fut enterré dans le sanctuaire de l'église dudit Laxou. Son épouse étant veuve, fit reprises pour les trois quarts de la seigneurie foncière de Laxou en 1625.

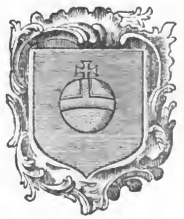

METZ (Mathieu de), au service de la maison de la reine de Sicile, & ensuite du duc de Calabre, fut annobli par le roi René d'Anjou duc de Lorraine, par lettres du 25 août 1462, ainsi qu'il en conste par celles de noblesse accordées à Jean Piart, natif de S^t. Mihiel, & issu du côté maternel dudit Mathieu de Metz, &c. *Fol. 31, régist. 1666.*

Didier Richier en sa recherche de la noblesse du bailliage de St. Mihiel, page 97, rapporte ce qui suit sur cette famille.

» Noble homme Mathieu de Metz, escuyer, & escuyer du S^r. abbé de S^t. » Mihiel, m'a dict estre fils de Philippe de Metz, lui vivant aussi escuyer » dudict S^r. abbé, & de Jeanne Plante, de ses qualités & de sa noblesse, » elles sont cy-devant déclairez par lesdits décrêts. (*Voyez l'article de Mathieu de la Réaulté, qui rapporte ledit décrêt*). Il est joinct par mariage » avec damoiselle Barbe le Dart, desquels sont sortis deux fils, sçavoir ; » Philippe & Mathieu de Metz, & porte pour armoiries comme elle » est y figurée & painctе ; d'azur, à un monde d'or ".

MICGUEL (le Capitaine), esclavon de nation, fut annobli en considération de ses services militaires, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 16 septembre 1594, portant : " Qu'il a » porté les armes dans les compagnies de cavalerie des capitaines André » & Nicolas Renesy, & qu'il fut ensuite successivement cornette de la » compagnie du capitaine Mondricat, lieutenant du sieur de Possesse, » ensuite cornette de la compagnie du sieur de Remenecourt, & enfin » lieutenant des chevaux-légers du S^r. d'Isch, &c. " Porte d'azur, à deux bandes d'or, accompagnées en chef d'un marteau d'arme d'argent, émanché d'or ; & pour cimier un dextrochère armé d'argent, tenant une épée de même, garnie d'or. *Fol. 197, verf. régist. 1600.*

MICHEL

MICHEL (Gérard), fut annobli par le duc Antoine en 1542, le 10 décembre. Porte de sable, à la bande ondée d'argent, accompagnée de deux croix recroisettées d'argent, aux pieds fichés de même, une en chef & l'autre en pointe; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Héraldérie de Lorraine.*

MICHEL (Nicolas), de Rancourt, demeurant à Mircourt, fut annobli par lettres du grand duc Charles, expédiées à Nancy le 24 novemb. 1572. Porte d'azur, au chevron engrelé d'argent, accompagné en chef de deux croix ancrées d'or, & en pointe d'un lion léopardé de même, armé & lampassé d'argent; & pour cimier le lion léopardé naissant de l'écu, entre deux pennes dragonnées d'or, d'azur & d'argent. *Fol. 220, régist. 1571, 1572.*

MICHEL (Pierre), natif de Mirecourt, fut annobli à la requête du sieur de S^t. Baslemont, conseiller-chambellan du duc, & bailly de Vôges, par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 12 août 1581. Porte d'azur, à trois pattes de lion coupées d'or, armées de gueules, au chef d'argent; & pour cimier une patte de l'écu, accompagnée de deux pennes, la première d'argent, l'autre d'azur, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 188, régist. 1581.*

MICHEL (Jean), *dit* le Capitaine Marville, fut annobli par lettres du grand duc Charles III, données le 18 septembre 1593. Porte d'azur, à une fasce d'argent, accompagnée en chef d'un lionceau d'or entre deux croissans montans d'argent, & en pointe de trois roses d'or boutonnées de gueules, posées deux & une; & pour cimier une tête de lion d'or, entre deux pennes d'azur & de gueules. *Fol. 136, régist. 1593*, ou *table générale des régist. tome 3, fol. 3.*

JEAN MICHEL, seigneur haut justicier de Flabéville, épousa Appolline Raulet, veuve de Jean Darimont, & fille de Didier Raulet, conseiller d'état de S. A, & de Jeanne Martin, dont il eut Marie-Jeanne Michel, dame de Flabéville, alliée: 1°. par contrat du 13 mai 1663, à Jacques Thuret, écuier, seigneur de Vaucelière.

MICHEL (Georges), châtelain, gruier & receveur de Condé, fut annobli par le grand duc Charles III, par lettres-patentes données le 6 août 1596, & enrégistrées le 29 octobre suivant. Porte d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux coquilles d'argent, & en pointe d'une sphère de même; & pour cimier un lion de gueules naissant. *régistr. de l'an 1593 & 1596, fol. 191, selon la table de ce régist. ce folio ayant été déchiré.*

GEORGES MICHEL épousa damoiselle Marguerite Odam, dont il eut: 1°. Claude Michel, apoticaire & échevin de Toul, qui épousa Françoise de Bayon,

de Bayon, fille de Claude de Bayon & de Françoiſe Louvrier. 2°. Nicolas. 3°. N. Michel, femme de N. Beauſire, dont elle eut François Beauſire, prêtre, prieur du prieuré de S^t. Hilaire en Barrois, & héritier de Claude & Nicolas Michel ſes oncles, & d'Anne Michel ſa tante; lequel fit une vente pardevant Picard, notaire à Toul, le 20 juillet 1668, à Françoiſe Bayon, veuve dudit Claude Michel. 4°. Anne Michel, mariée par contrat paſſé à Toul le 11 juillet 1644, à Gérard Vaucher, fils de Jacques Vaucher, & de damoiſelle Nicole Houſſement, & laquelle fut aſſiſtée de ſa mère, du ſieur François Amant, & de Damoiſelle Marguerite Odam ſa tante, veuve du ſieur Migeon, & mourut en 1667. 5°. Marguerite Michel, femme de Nicolas Deſer *ou* de Fer, procureur-général & ancien avocat au bailliage de Pont-à-Mouſſon.

MIGON (Guillemin), lieutenant du bailliage de Vôges à Mirecourt, fut annobli par lettres données à Nancy le 20 juin 1486. Porte de ſinople, à trois fardeaux de paîl d'or mis en pal, poſés deux & un; & pour cimier un fardeau de l'écu, le tout porté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 501, régiſt. 1478, 1486.*

MILANI (Franciſque), natif de Mantoüe, argentier de madame Marguerite de Gonzague, ducheſſe de Lorraine, fut annobli par lettres données à Nancy le dernier février 1622. Porte bandé de gueules & d'argent de ſix pièces, à la f. ſce d'argent ſur les bandes, au chef d'or, chargé d'un milan les ailes étendues au naturel, allumé & becqué d'or, lampaſſé de gueules; & pour cimier le milan de l'écu. *Fol. 36, régiſt. 1622.*

MILET (Michel), lieutenant de cavalerie & chevau-léger de la garde du duc Charles IV, fut annobli " En conſidération des ſervices rendus » par ſon père & grand-père, qui avoit été capitaine dans les troupes » dudit duc, & lieutenant au gouvernement de Sathenay, &c. " par lettres expédiées le 24 juillet 1663, vérifiées le 16 juillet 1664. Porte parti d'or & de gueules, à deux lions adoſſés de l'un & de l'autre; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu.

La requête du ſieur Milet, chevau-léger de Son Alteſſe, avec le décrêt au bas, donné à Plombières le 13 mai 1664, portant remiſe du droit de ſceau de ſes lettres de nobleſſe, ſe trouve au *num. 162 de la layette cottée annobliſſemens.*

MILLET (Pierre), natif de Briey, bailliage de S^t. Mihiel, prévôt, gruyer & receveur de la Chauſſée, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Pont-à-Mouſſon le 13 février 1521. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois grenades d'or, deux en chef & une en pointe. *Fol. 9, régiſt. 1521, 1523.*

PIERRE MILLET fonda, le 12 novembre 1540, une chapelle en l'égliſe parroiſſiale de Hadonviller, à l'honneur de Nôtre-Dame de Pitié, dont il ſe

il se reserva la collation, & à son fils aîné après lui, ensuite à ses descendans mâles; & à leur défaut, aux aînées femelles. Il avoit épousé Méline Liétaire, dont il eut: 1°. Marguerite Millet, femme d'Antoine Gallois, sieur de Rampont en partie, & selon quelques *mémoires*, 2°. Oudin qui suit.

OUDIN MILLET fut père: 1°. de François Millet; & 2°. de Colette Millet, mariée à Claude Morfetz.

DAGOBERT MILLET, selon des *mémoires* à nous remis, étoit fils de François ci-dessus. Il fut conseiller en la chambre des comptes de Bar, & agent du duc Charles IV à Paris. Porte de gueules, à une licorne passante d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois épis de millet d'or, accolées avec celles de Pierre Millet, ainsi qu'on le voit sur son épitaphe en l'église parroissiale de Crantenois. Il épousa Marguerite de Haguigny, dont il eut Claude-Dagobert qui suit.

CLAUDE-DAGOBERT MILLET, seigneur d'Igney, Maidiere, &c. fut fait conseiller en la chambre des comptes de Lorraine, par patentes du 30 mai 1708, & ensuite conseiller d'état du duc Léopold, par patentes du 25 juin 1722. Il épousa Françoise Chevalier, dont il eut: 1°. Claude-Abraham qui suit. 2°. N. mort sans postérité officier dans le régiment de Meuze. 3°. Marguerite-Françoise Millet, mariée: 1°. à Charles-Christophe du Plessis, seigneur de Creuve, conseiller en la cour souveraine de Lorraine & Barrois; & 2°. à Léopold-Henry Protin, seigneur de Vulmont, conseiller d'état de Sa Majesté le Roi de Pologne, & premier président en la chambre des comptes de Lorraine.

CLAUDE-ABRAHAM DE MILLET, seign. de Pullenoy & Maidière, &c. conseiller-doyen & maître des comptes de Lorraine par patentes données à Lunéville le 15 septembre 1729, sur le décès de son père, avoit déja obtenu la survivance de cet emploi par lettres du 15 juin 1721, dans lesquelles il est dit, que Claude-Dagobert Millet son père s'étoit acquité avec zèle & distinction de plusieurs commissions dont son souverain l'avoit chargé. Il avoit épousé Anne-Charlotte le Febvre, fille de Claude-Joseph le Febvre de S^t. Germain, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc Léopold I, dont il eut: 1°. Claude-François; & 2°. Léopold Millet qui suivent. 3°. Marguerite, mariée à Léonard Arnould, sieur de Prémont, capitaine dans le régiment des gardes du grand duc à Florence. 4°. Anne-Gabrielle, mariée à Léonard Bourcier de Monthureux.

CLAUDE-FRANÇOIS DE MILLET, conseiller en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, par patentes du 29 mai 1752, & Léopold Millet son frère, obtinrent des lettres de gentillesse en 1752, avec permission de porter le nom & les armes de Chevers.

Il y a une famille noble établie en Provence & originaire du Barrois, qui a reconnu par actes Claude-Dagobert Millet & ses descendans, pour être sortis d'une de ses branches, avec convention en forme autentique de joindre respectivement leurs armes, pour perpétuer l'union entr'elles.

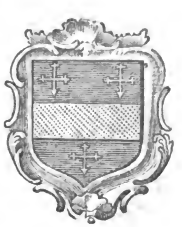

MILLET. *Voyez* BŒUF (Louis le).

MILOT (Guillaume), prévôt d'Ubexey, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 22 juin 1596, & entérinées le 13 juillet suivant. Porte d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois croix recroisettées aux pieds fichés d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une croix de l'écu. *Fol. 125, régist. 1596.*

Digitized by Google

GUILLAUME MILOT, prévôt d'Ubexey, en la prévôté de Charmes, fit ſes repriſes le 24 juillet 1612, pour la moitié d'une maiſon du fief *dit* Flavaucourt, au bailliage de Vôges, dans leſquelles il eſt qualifié conſeiller d'état du comte de Vaudémont. Il épouſa Jacqueline Lambert, dont il eut: 1°. Humbert Milot, ſeigneur de Petoncourt, qui avoit épouſé Epvre Juillet, veuve de noble Abraham Lallemand, & étoit tuteur & adminiſtrateur des corps & biens des enfans mineurs dudit Abraham Lallemand & de ladite Epvre Juillet. 2°. Georges Milot, demeurant à Nancy, qui épouſa Gabrielle Parin, dont il eut Gabrielle Milot, mariée en 1615 à Gilles Clauce; & pluſieurs autres enfans, entre leſquels furent Guillaume qui ſuit, & Marguerite, femme de Nicolas Gérard, frère de ſa belle-ſœur.

GUILLAUME MILOT eſt qualifié dans quelques mémoires, receveur de Dargnieulles. Il eſt encore nommé dans un contrat de vente du 10 novem. 1620, dans lequel il eſt qualifié noble Guillaume Milot, demeurant à Dargnieulles, & avoit épouſé Catherine Gérard, fille de Nicolas Gérard, demeurant à S^t. Nicolas, & de Marguerite Maillard, avec laquelle il fit repriſes le 13 novembre 1624, pour ce qui leur étoit échu par le décès dudit Nicolas Gérard & de ladite Marguerite Maillard.

MILOT (Georges), prévôt de Bruyères, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 20 mars 1631, portant: » Qu'il a été ſucceſſivement controlleur des bois de la gruerie de Bruyères, » lieutenant au ſiège bailliager dudit lieu, puis gouverneur du château » dudit Bruyères, & finalement prévôt dudit lieu, &c." Porte d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un ours de ſable paſſant, *ou* mis en pal, allumé d'argent, armé & lampaſſé de gueules; & pour cimier l'ours naiſſant de l'écu, tenant une ruche à miel au naturel. *Fol. 74, régiſt. 1631.* Leſdites lettres furent vérifiées le 24 ſuivant.

GEORGES MILOT avoit été fait prévôt de Bruyères, par lettres expédiées à Plombières le 31 mai 1597. Il épouſa Catherine du Bourg, dont il eut: 1°. Jacques Milot qui ſuit. 2°. N. Milot, épouſe de François Rouyer, ſeigneur d'Andilly & du fief de Jarville, conſeiller d'état en la chambre des comptes de Lorraine, avec qui elle vivoit en 1651.

JACQUES MILOT, né en 1604, fut pourvu de l'office de prévôt de Bruyères, par lettres expédiées à Nancy le 8 mars 1628, ſur la démiſſion de Georges Milot ſon père.

MIROIR *ou* MIROUER (Gratian du), natif de Nancy & prévôt d'Azerailles, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées audit Nancy le 12 décembre 1599, à la requête du S^r. de Gournay, bailli de ladite ville, & "En conſidération des ſervices dudit du Miroir, » particulièrement des deux voyages qu'il fit en Eſpagne; le premier à » la ſuite du S^r. Bardin, voué de Condé, conſeiller d'état & maître des » requêtes ordinaire de S. A, & ſon envoyé vers le Roi Catholique en » 1591, & l'autre à celle du S^r. de Bourbonne, conſeiller d'état, grand » chambellan & ambaſſadeur en Eſpagne en 1599". Porte d'azur, au lion d'or, armé & lampaſſé de gueules, tenant en une de ſes pattes une épée nue d'argent garnie d'or, la poignée de ſable, & accompagnée de trois molettes de même, deux en chef & une en pointe; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, iſſant d'un torti d'or, d'argent & d'azur. *Fol. 110, verſ. régiſt. 1608.*

MISCAULT

Digitized by Google

MISCAULT (Nicolas). Quoique pluſieurs *nobiliaires* diſent qu'il fut annobli le 13 novembre 1669; comme ils l'avancent ſans preuves, & que d'ailleurs *le régiſtrata du tréſor des chartres de Lorraine* n'en ſont point mention, nous n'en parlerons que dans le ſecond volume, où nous donnerons la généalogie de cette famille, dreſſée ſur les titres originaux.

MITTAT (Colin), maître échevin de la ville de Vic, fut annobli par lettres de Nicolas de Lorraine, évêque de Metz, données le 22 mai 1546. Porte d'azur, au chevron d'or, environné de trois têtes de belier d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un belier naiſſant entre deux pennes aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 284, régiſt. 1609.*

THIEBAUT MITTAT ET FRANÇOIS ſon neveu, officier des ſalines de Marſal, furent annoblis par lettres de Henri duc de Lorranie, données à Nancy le 5 décembre 1609, contenant: " Que feu le comte de » Vaudémont, lors évêque de Metz, auroit annobli, le 22 mai 1546, » Colin Mittat, ayeul dudit Thiebaut, lors échevin de Vic; que » nonſeulement icelui François ſon fils, père dudit Thiebaut & ayeul » dudit François, & de ſuite ſes enfans; ſçavoir, Bertrand, Thiebaut & » Colin, père dudit François, auroient vêcu noblement, & auroient été » mariés à femmes nobles". Portent les mêmes armes que Colin ci-deſſus. *Fol. 284, régiſt. 1609.*

MITATTE (Bertrand), organiſte du duc de Lorraine, fut annobli ſans finances, par lettres de S. A, expédiées à Nancy le 20 octobre 1535. Porte d'or, à la faſce de gueules, accompagnée de trois croix pattées d'azur, deux en chef & une en pointe. *Fol. 375, régiſt. 1532, 1535.*

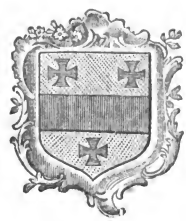

BERTRAND MITATTE épouſa Marthe des Fours, fille de Nicolas des Fours, controlleur de la monnoye, & de Marguerite Boilauve. Elle mourut ſans enfans.

Noble Bertrand Mitatte, que nous croyons le même que le précédent, épouſa en ſecondes nôces Marguerite Gennetaire, avec laquelle il eſt mentionné dans deux obligations paſſées à leurs profits pardevant Nicolas de Bar, par Jacques Serré, marchand à Nancy; l'une du 14 mars 1578, de deux cent quarante-deux philippes-tallers d'argent & trois francs; & l'autre du 24 décembre de la même année, de la ſomme de cinq cent ſoixante & onze philippes-tallers & un demi d'argent, pour pareille ſomme prêtée.

MITTOLOT (Laurent), prévôt de Dieulouart, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 3 août 1583, à la requête du baron de Hauſſonville, maréchal du Barrois. Porte d'or, à la faſce de gueules, chargée de trois muffles de léopard d'argent, armés & lampaſſés d'azur; & pour cimier un muffle de l'écu entre deux pennes palées & contrepalées d'or & d'azur, d'argent & de gueules. *Fol. 135, verſ. régiſt. 1583.*

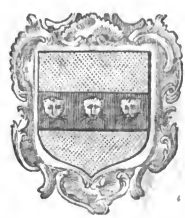

LAURENT

Digitized by Google

LAURENT MITTOLOT *ou* MITELOT, épousa N. de Mirecourt, que nous croyons fille de Claude de Mirecourt, & d'Antoinette de Belloy, dont il eut : 1°. Chrétien Mittolot, *dit* de Mirecourt. 2°. François. 3°. N. Mittolot, femme de N. de Gournay, seigneur de Jallaucourt.

MOAT (Joseph), avocat exerçeant dans les juridictions de la ville de Bar, où il se distingua à l'exemple de ses ayeux, qui avoient exercé cette profession pendant près d'un siècle avec honneur & applaudissement, fut annobli par lettres données à Lunéville le 17 mars 1735, contenant : » Que Claude Moat son père, docteur en médecine, s'étant acquis, dans » l'exercice de son art, la confiance de toutes les personnes de distinction » de la ville de Bar & des environs ; qu'il est allié de son côté à plusieurs » familles nobles & de considération par leurs emplois ; qu'il a épousé » damoiselle Marguerite Chastel, fille de feu noble Nicolas Chastel, & » sœur du sieur Nicolas Chastel, sieur de la Grange-le-Comte, grand » maitre des eaux & forêts du Clermontois ; joint à cela les considérations » des services dudit Joseph Moat, tant dans les fonctions de maire- » sindic de la ville de Bar, que dans différentes commissions qui lui ont » été confiées, & de ce qu'il a toujours vécu noblement, &c. »

Porte de gueules, à la croix d'argent, accompagnée de deux étoiles de même, posées dans les deux cantons du chef ; & pour cimier une colombe au naturel. *Fol. 69, régist. 1734, 1736.*

MODO (Pierre), de Pont-à-Mousson, conseiller-secrétaire ordinaire du duc Charles IV, & procureur de Marguerite de Gonzague, fut annobli par lettres du 10 novembre 1626, vérifiées en la chambre des comptes le 17 du même mois. Porte d'azur, au chevron renversé & dentelé d'argent, accompagné en chef d'une hermine d'or, & en pointe de deux coquilles de même ; & pour cimier un lion naissant d'or entre deux pennes de l'écu. *Fol. 270, vers. régist. 1627.* Ces armes sont semblables à celles de Claude Georges, annobli le 7 mars 1701.

PIERRE MODO épousa N. Lançon, fille de Gaspard Lançon, dont il eut : 1°. N. Modo, Jésuite. 2°. Françoise Modo, mariée en 1656 à Jacques Serre, seigneur de Herbeville & d'Aunoy, conseiller d'état de Charles IV, conseiller, puis président de la cour souveraine de Lorraine. 3°. Un autre enfant. Tous trois sous la tutelle de Charles Lançon en 1637.

MOINES (Gérard & Pierson des), frères ; le premier clerc d'office en l'hôtel du duc de Lorraine, & l'autre son maréchal-des-logis, furent annoblis par lettres de S. A, du 1 juillet 1593. Porte de gueules, taillé & danché d'argent, à deux bustes de moines vêtus de gris, nichés de l'un en l'autre ; & pour cimier une niche de l'écu. *Fol. 139, régist. 159.3*, ou *table générale des régist. tome 3, fol. 3, & layette cottée annobliſſem. numero 166.*

GÉRARD DES MOINES avoit épousé en 1588 *ou* 1589, Gabrielle Regnauldin, & étoit tuteur en 1607 des enfans de Pierson des Moines son frère, aux noms desquels il reçut du S^r. Pistor le Begue la somme de quatre

quatre cent frans, qui leur avoit été donnée par Oudette du Doyer, qui y avoit été condamnée par ſentence du 17 mars de ladite année 1607.

PIERSON DES MOINES fit reprifes en 1594 pour ce qu'il avoit acquis au château-bas de Germiny, de Jacob de Haraucourt, ſeigneur dudit lieu & Bayon, & avoit épouſé: 1°. Catherine Doulcet, fille de Didier Doulcet, trompette du duc de Lorraine, & d'Arambourg Jacquemaire, dont il eut: 1°. Claude. 2°. Gérard. 3°. Dieudonné des Moines. Il épouſa 2°. Françoiſe Serre, morte au mois de juin 1593; & 3°. par contrat du 22 ſeptembre de la même année, Anne Serre, fille de Jacques Serre & d'Oudette du Doyer, dont il eut des enfans.

MOLNET (Claude de), ſécretaire du comte de Tierſtein, fut déclaré extrait de nobleſſe, & annobli en tant que beſoin, par lettres expédiées à Bayon le 11 juin 1514, avec puiſſance de porter les armes de ſes prédéceſſeurs. Porte d'azur, au lion d'argent, armé & lampaſſé de gueules. Il produiſit dans la ſuite les preuves de ſa nobleſſe. *Fol. 346, régiſt. 1510, 1514.*

Noble Claude de Molnet, demeurant à Salonne, épouſa Renée Feriet, avec laquelle il vivoit en 1595, & fille de Louis Feriet, gouverneur de Salonne, & de Nicole Boichot, *dite* de Ramberviller.

ANNE DE MOLNET avoit épouſé Nicolas Olry, maître échevin de Nancy, & annobli en 1572. Nous ne ſçavons de qui elle étoit fille.

MONCEL (Colin de), Jenin, Jacquemin & Iſabelle, frères & ſœur, enfans de Colin Perignel, & de Jeanne de Moncel, fille de Henry de Moncel, écuier, tous demeurans dans le Clermontois, obtinrent permiſſion, en renonçeant aux biens paternels, de prendre la nobleſſe & les armes de Jeanne de Moncel leur mère, par arrêt de la chambre des comptes de Bar, rendu le 20 mars 1522. Portent de gueules, à cinq annelets d'argent en ſautoir. *Voyez Richier en ſa recherche de la nobleſſe du bailliage de Clermont, page 34.*

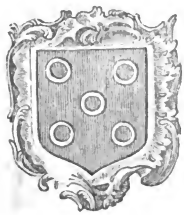

MONGINOT (Jean), fut annobli par lettres du grand duc Charles, du 5 octobre 1577. Porte d'argent, à trois têtes de loups arrachées de ſable, l'écu bordé de gueules. *Héraulderie de Lorraine.*

JEAN MONGINOT, ſeigneur de Rebeuville, fils de Jean Monginot, receveur de Rynel, & de Jeanne de la Broſſe, dame de Dracy, la Villette, &c. au pays d'Auxerres, hérita, ſuivant les loix de Champagne, de la nobleſſe de ſa mère, & en jouit tandis qu'il continua ſa demeure dans la province de Baſſigny; mais ayant paſſé en 1577 du Baſſigny à Neufchâteau, ſa nobleſſe y fut attaquée par les nommés les Voiriots, & la conteſtation étant portée au conſeil du grand duc Charles, ledit Monginot obtint le 5 octobre de la même année, un décrêt de S. A. S, qui le maintint dans la poſſeſſion des armes & de la nobleſſe des la Broſſe.

JEAN MONGINOT, ſeign. de Rebeuville, épouſa Dieudonnée Clauſſe, fille

Digitized by Google

fille de François Clauſſe, lieutenant du Neufchâteau, & de Catherine Richard, & en eut Jean qui ſuit.

Jean Monginot, III du nom, ſeigneur de Rebeuville & de Noncourt, du chef de ſa femme Claude de Relange, qu'il épouſa en 1584, & fille & héritière de François de Relange, lieutenant-général du Neufchâteau, ſeigneur de Tillieux, Certitieux & Noncourt, & de Marie Guarin en eut François qui ſuit & Anne Monginot, épouſe de Nicolas de l'Épine, ſeigneur de Mandre-ſur-Ver, & lieutenant des gardes-du-corps de Charles IV.

François Monginot, ſeigneur de Noncourt, cornette au régiment de Mauléon, enſuite capitaine dans celui de Montarby en 1635, pour le ſervice de Charles IV, épouſa en 1629 Antoinette Richard, fille d'Antoine Richard, préſident au parlement de Lorraine, & de Barbe Mahuet, fille de Jacques Mahuet & de Marguerite Maillefert, & en eut François-Joſeph qui ſuit, & Anne Monginot, épouſe d'André de la Tour de Belcaſtel, capitaine-lieutenant de la compagnie de Joyeuſe.

François-Joseph Monginot, ſeign. dudit Noncourt, & encore de Rebeuville, comme l'ayant retiré des mains de la dame de Mitry ſa couſine-germaine, épouſa en 1670 Louiſe Florentin, fille de Florentin Florentin, & de Barbe Hardel; le contrat de mariage deſquels eſt ſigné de haut & puiſſant ſeigneur meſſire Charles-Henry de Clermont, duc de Luxembourg & du Piney, pair de France; de haute & puiſſante princeſſe madame Marguerite-Charlotte de Luxembourg ſon épouſe. Il eut de ce mariage: 1°. Charles-Dominique Monginot, lieutenant d'infanterie au régiment Royal-Rouſſillon, qui ayant paſſé à l'armée de Hongrie en qualité de volontaire, y fut tué dans un choc qui ſe fit ſous le commandement du comte de Stainville, contre les turcs, près de Titoul. 2°. Claude-Anatole & Jean-François qui ſuivent.

Claude-Anatole Monginot, ſeigneur de Noncourt, épouſa en 1704 Marguerite Huguet, fille de Jean Huguet, ſeigneur de Pagny-la-blanche-côte, Graffigny, Chenien, Goncourt, Dolaincourt & Courcelles, & d'Anne-Barbe Monel, & en eut trois fils: 1°. Claude-François. 2°. Joſeph. 3°. Alexandre Monginot, ſeigneur de Noncourt, Dolaincourt, Courcelles & Rebeuville en partie, qui après avoir ſervi en qualité de lieutenant pendant douze ans au régiment d'infanterie de la Reine, pour le ſervice de France, l'a quitté en août 1741, ayant épouſé Marie-Barbe Guerre, fille & héritière de Paul Guerre, receveur de S^t. Nicolas, & de Jeanne Magnien, dont il a quatre enfans: 1°. Jean-Baptiſte-Antoine-Alexandre. 2°. Marie-Barbe-Françoiſe. 3°. Marie-Joſephine-Charlotte; & 4°. Marie-Thérèſe-Chriſtienne.

Nicolas-Antoine-Henry Monginot, chevalier de l'ordre militaire de S^t. Louis, capitaine au régiment de Limoſin, a épouſé en 1746 Marie-Anne du Teille, morte & ſes enfans.

Jean-Charles-André Monginot, prêtre & chanoine de l'inſigne collégiale de S^t. Maxe de Bar.

Jean-François Monginot, frère de Claude-Anatole, ſeigneur de Rebeuville, lieutenant au régiment des gardes de S. A. R, puis capitaine au régiment du Han, épouſa en 1707 Simone Sallet, fille de Charles Sallet, lieutenant-général du Baſſigny, & de Claude Chaſlas, dont il eut deux fils & une fille, ſçavoir: 1°. Claude-François qui ſuit. 2°. François-de-Paul, docteur en théologie & curé de Neufchâteau; & 3°. Marie-Anne-Claire, religieuſe à Ormes.

Claude-

CLAUDE-FRANÇOIS MONGINOT, seigneur de Rebeuville, épousa en 1736 Susanne Senault, dame de la Vaulx & Chardon, morte & ses enfans.

La famille des Monginot a l'honneur d'être alliée, par les femmes, à celles de Mitry, de la Vaulx, de Montarby, de Reault, de Mandre, de Gevigny, qui a fourni des abbés à Morimont; de la Broſſe & de la Coudrée, d'où elle tire ſon origine.

Du côté maternel elle eſt alliée de fort près à celles de Mahuet, de Hugo; & par des femmes du nom de Richard, à la Maiſon du Chaſteler, à celles de Mion S^t. de Gombervaux, du maréchal de Fabert, du Hautois de Lory & de Reims, ainſi qu'à celle des Maulјean; & par cette famille, alliée encore à celles de Bournon, de Tailleſûmier, d'Eſtienne, & de pluſieurs autres. *Mémoire fourni.*

MONSSON *ou* MOUSSON *dit* MATHIEU (Jean), bachelier en l'un & en l'autre droit, prêtre & curé de Maxéville, chanoine-coadjuteur de S^t. Georges de Nancy, & précepteur de François comte de Vaudémont, d'Antoinette, Catherine & Eliſabeth de Lorraine; & CLAUDE DE MONSSON, *dit* MATHIEU, ſon frère, furent annoblis par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Pont-à-Mouſſon le 1 août 1584. Portent d'argent, à une montagne de ſable en pointe, au chef d'azur, chargé de trois croix fleuronnées d'or; & pour cimier un lion d'azur tenant une croix de l'écu, environnée de deux cors d'abondance componnés d'argent & de ſable. *Fol. 200, régiſt. 1584.*

MONTEAULT (le capitaine Grégoire de), natif de S^t. Nicolas, fut annobli à la prière du comte de Salm maréchal de Lorraine, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 15 février 1579, contenant: " Qu'il a été nourri au ſervice de l'empereur, puis du roi » catholique ſon fils; qu'il auroit fait preuve de ſa valeur en pluſieurs » guerres pour le ſervice de leurs majeſtés, ſous la charge des ſeigneurs » ci-après dénommés, tant en Eſpagne qu'en Flandres, Bourgogne, » Italie, & en partie du Levant; ayant auſſi porté l'état de maître » d'hôtel & autres charges honorables ſous le S^r. Julio Thor, napolitain, » capitaine de cinquante archers de la ducheſſe de Parme; le S^r. de » Watteville, le baron de Beauvais & Willonflans, & préſentement ſous » le comte de Balanſſon, &c." Porte d'or, à un mont de trois coupeaux de ſinople; & pour cimier un dextrochère armé, tenant une épée d'armes appareillée. *Fol. 50, verſ. régiſt. 1579.*

MONTET (DU). *Voyez* FISSON (Collignon).

MONTEZ (Jean de), ſieur de Jolly, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 26 mai 1572, avec permiſſion de porter les armes à lui tranſmiſes par ſes feus prédéceſſeurs (comme il dit)

Digitized by Google

avec adjonction d'une molette de gueules ſeulement. Porte de ſable, à deux bandes ondées d'argent, accompagnées de trois annelets d'or mis en pal, & la première deſdites bandes briſée en chef d'une molette d'éperon de gueules; & pour cimier deux pennes de l'écu iſſantes d'un torti de ſable, d'or, d'argent & de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 109, régiſt. 1571, 1572.*

JEAN DE MONTEZ épouſa Aliſon des Pilliers, veuve de noble Michel Dumont, demeurant à Ormes, & fille de Nicolas des Pilliers & de Claude Dubourg ſa première femme.

MONTGAUCHIERES (Gilles de), officier dans les troupes du duc René, fut annobli par lettres expédiées le 5 février 1499. Porte d'argent, à deux faſces ondées de gueules, au chef d'azur, chargé d'un léopard d'or, armé & lampaſſé de gueules; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 66, verſ. régiſt. 1499.*

MONTHELERY (Jacques de), fut annobli par le duc Charles III, le 25 avril 1560. Porte de ſable, à une étoile d'or de ſix rayes, écartelé en ſautoir d'argent; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

MONTROUGE. *Voyez* CHIRAT (François).

MORBACH (Hans), échevin de Sierk, fut annobli par lettres de Charles III le 8 août 1596, & entérinées le 15 mars 1597. Porte d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois roſes de gueules, & accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un lion naiſſant de gueules, tenant une étoile d'or. *Fol. 186, régiſt. 1593, ſelon la table de ce régiſt. le folio ayant été déchiré.* Les armes ſe trouvent dans la *héraulderie de Lorraine.*

MOREL (Georges), conſeiller-ſécretaire entrant au conſeil, & greffier des délégations d'icelui, fut annobli à la requête du ſieur de Gournay, chef du conſeil, & bailli de Nancy, par lettres données audit Nancy, le dernier jour de l'an 1619. Porte d'azur, à une pointe d'argent, chargée d'une tête de maur, guirlandée d'une branche de laurier d'or, ſurmontée en chef de deux lionceaux affrontés d'or, armés & lampaſſés de gueules; & pour cimier un lionceau naiſſant de l'écu. *Fol. 85. verſ. régiſt. 1629.*

GEORGES MOREL, épouſa Dorothée de Villiers, veuve en 1630, & fille de noble François de Villiers, médecin de Son Alteſſe, & de Jeanne Maréchal, dont il eut: 1°. Charles. 2°. Georges. 3°. Anne Morel, veuve de noble Claude Houat en 1653.

MORISON

Digitized by Google

MORISON (Jean), obtint du duc Charles III des lettres-patentes le 16 janvier 1587, portant permiſſion de prendre les armes de ſa mère, qui étoit une Hurault. Porte d'argent, à un lion de ſable, armé & lampaſſé d'or, chargé d'une croix potencée de même, l'écu bordé, engrelé de gueules, billetté de treize billettes d'argent; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

MORISOT. *Voyez* GRANDOYEN (Sébaſtien-Joſeph).

MORLANT (Jeannot), huiſſier du conſeil & de la chambre, fut annobli par lettres du bon duc Antoine, données le 16 novembre 1540. Porte d'azur, à un bâton du gueules poſé en pal, abouté d'or, chargé de trois croix de Lorraine d'argent, ſurmonté d'une colombe de même, à dextre du bâton un ſerpent au naturel dréſſé, l'oreille bouchée de ſa queue, & à ſéneſtre un lion d'or, armé & lampaſſé de gueules; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, tenant une épée de gueules. *Fol. 446, régiſt. 1541, ou table général des régiſt. tome 1, fol. 13.*

MORLIN (Humbert), ſénéchal de la Mothe & Bourmont, fut annobli par le duc Antoine le 20 décembre 1535. Porte d'argent, à une faſce de gueules, chargée de trois têtes de renards d'argent; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine. Fol. 1, régiſt. 1541.*

MORVILLIER. *Voyez* LA BÉ (Jean).

MORLOT *ou* MORELOT (Pierre), natif & demeurant à Fontenoy en Vôges, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorrai. expédiées à Nancy le 8 décembre 1571. Porte d'or, à trois lions armés & lampaſſés de ſable, au chef d'azur chargé de trois roſes d'or, boutonnées de gueules; & pour cimier un lion naiſſant de ſable, ayant ſur la tête un chapeau de roſe, & tenant un bouquet de trois roſes pointées de gueules. *Fol. 76, régiſt. 1571, 1572.*

PIERRE MORLOT, fut père: 1°. de François qui ſuit. 2°. de N. Morlot, épouſe de Claude Pernot.

FRANÇOIS MORLOT, épouſa, par contrat du 3 avril 1619, honnête fille Eliſabeth Rouyer, fille d'honorable Anto. Rouyer, gruyer & controlleur du comté de Fontenoy, & de Claudine Valdenaire; il fut aſſiſté de Claude Pernot ſon beau-frère, de François Martin ſon couſin, & elle de ſesdits père & mère, & de pluſieurs autres parents.

Digitized by Google

MORLOT (Thiebaut), demeurant à Fontenoy en Vôges, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 26 avril 1580, & enrégiſtrées le 30 juillet ſuivant. Porte d'azur, à la faſce ondée & alaizée d'or, chargée en cœur d'une tête d'étiopien de ſable, mornée & allumée d'argent; & pour cimier un étiopien de ſable naiſſant, entre deux pennes de l'écu. *Fol. 147, régiſt. 1580.* Les lettres de Son Alteſſe portant mandement aux gens des comptes de Lorraine, de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées audit Thiebaut Morlot, ſans finances, ſont du même jour & de la même année. *Layette cotée annobliſſement, num. 163.*

MORLOT (Jean), auſſi de Fontenoy, fut annobli le 22 ſeptembre 1585. *Fol. 168, régiſt. 1583.* Porte d'azur, à un cerifier de ſinople, fruitté de gueules, accoſté de deux molettes d'or; & pour cimier une molette de l'écu, entre deux branches d'olivier d'argent. *Héraulderie de Lorraine.*

MOROT, & ſelon *le régiſt.* MOUROT (Didier), demeurant à Longeville, fut annobli, ſans finances, par lettres du duc Antoine, données à Bar le 5 octobre 1527, à la prière & requête d'Alexandre Guiot, conſeiller de Son Alteſſe, & préſident des comptes de Bar, & en contemplation du mariage à faire entre ledit Didier Mourot & damoiſelle Marguerite Withiere (*Richier en ſa recherche de la nobleſſe du Barrois, la nomme* Marguerite de Longeville), fille de feu Jean Withiere, écuier, & nièce du préſident. Porte de ſable, à trois chevrons d'or. *Fol. 48, verſ. régiſt. 1527, 1528.*

DIDIER MOROT, eut de Margueri. Withiere ſa femme, Claude Morot, qui épouſa Anne de Malaumont, fille de Guillaume de Malaumont, & de Jeanne Lambert, dont il eut Claude Morot, vivant en 1581, âgé de quinze ans.

MORTAL. *Voyez* Didier, dit MORTAL (Cæſar).

MORTAL (Antoine-Auguſtin), capitaine-prévôt, gruyer, chef de police & châtelain du comté de Salm, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 4 mai 1718, & entérinées en la chambre des comptes de Lorraine le 3 mai 1719. Leſdites lettres contenant: " Qu'appuyé ſur la » nobleſſe qui paroit avoir été dans ſa famille, & dont ſes ayeux n'ont » ceſſé de ſe ſoutenir dans le caractère dont ils ont été revêtus; notamment » Antoine Mortal ſon grand-oncle, vivant colonel d'un régiment de » cuiraſſiers pour le ſervice de Sa Majeſté Impériale, & Nicolas Mortal, » colonel de cavalerie pour le ſervice de Charles IV, neveu dudit Antoi. » & Jacques Mortal, capitaine d'infanterie, & maréchal-des-logis » de la cour du duc Charles IV; lequel, après s'être acquitté de pluſieurs » commiſſions

» commiſſions importantes pour le bien de l'état, auroit, pour récompenſe, » été créé châtelain & haut-officier du comté de Salm, & enſuite » gouverneur de Plombières, avec ſurvivance de cette première charge » pour Charles Mortal ſon fils, lequel a exécuté pluſieurs commiſſions » ſecretes & périlleuſes pour le ſervice de Charles V, & eſt allé » recevoir S. Alteſ. Royale ſur les frontières à la tête de deux compagnies, » l'une de cavalerie, & l'autre d'infanterie; & que ledit Antoine-Auguſt. » Mortal, fils dudit Charles, a ſervi dans les chevaux-légers de la garde » de Son Alteſſe Royale pendant cinq années, & a ſuccédé à ſon père » en ladite charge de capitaine-prévôt, chef de police, gruyer & » châtelain dudit comté de Salm: il ſupplie Son Alteſſe Royale de lui » accorder des lettres de nobleſſe pour lui ſervir de titre inconteſtable, » & ſuppléer à ceux de ſa famille, originaire d'Allemagne, qu'il expoſe » avoir été perdus entre les mains de Charles Mortal, un de ſes frères, » capitaine de dragons pour le ſervice du roi de Pologne, dans une » bataille entre ce prince & le roi de Suede." Porte les même armes que Cæſar Didier, rapporté ci-deſſus, page 195. *Fol. 46, verſ. du régiſt. de 1718.*

ANTOINE-AUGUSTIN MORTAL, capitaine-prévôt du comté de Salm, deſcendoit d'Antoine Mortal, originaire de Cologne, qui épouſa Urſule le Brun, dont il eut: 1°. Jacques qui ſuit. 2°. Antoine Mortal, colonel de cuiraſſiers en empire, oncle de Nicolas Mortal, colonel de cavalerie ſous Charles IV. 3°. Antoinette, mariée à Sébaſtien Havet, d'où ſont ſorties Marie Havet, mariée à Chriſtophe André, gouverneur de Bitche; & Marthe Havet, femme du baron de Gelhay, colonel en empire. 4°. Cath. Mortal, mariée à Cæſar Didier *dit* Mortal, lieutenant-colonel ſous Charles IV.

JACQUES MORTAL, prévôt de Badonviller, maréchal-des-logis de la cour, & gouverneur de Plombières, épouſa N. Maurice, dont il eut: 1°. Charles qui ſuit. 2°. Antoinette, mariée à Charles Mariot, ſeigneur de Petoncourt. 3°. Catherine, mariée à Charles Hucher, Lieutenant de S^t. Pierre de Remiremont.

CHARLES MORTAL, capitaine du comté de Salm, & capitaine d'infanterie, épouſa: 1°. Agnès Jacquemin; & 2°. Jeanne Bernard. Du premier lit eſt née Barbe Mortal, mariée à Léopold Collin, conſeiller à S^t. Diez; & du ſecond lit ſont nés: 1°. Antoine-Aug. capitaine-prévôt du comté de Salm, mort ſans poſtérité de trois femmes qu'il a eu. 2°. Nicolas-François, chanoine de Deneuvre. 3°. Marie Mortal, alliée à François de Maimbourg, procureur-fiſcal de la principauté de Salm. 4°. Charles, capitaine de dragons pour le ſervice du roi de Pologne. *Voyez* MAUROY (Denys-Simon du).

MORY (Jean de), fut annobli par lettres du 28 novembre 1555. Porte de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois ſphères d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de nègre au naturel, pannachée deſdits métaux & couleur. *Tréſor des chartres, fol. 86, régiſt. 1556.*

MORY

MORY (Jacques de), fut annobli par lettres du grand duc Charles, du 15 mai 1587, vérifiées le 7 août ſuivant. Porte bandé & contrebandé, ondé d'or & d'azur; & pour cimier une tête de môre au naturel, accompagnée de deux pennes de l'écu. *Fol. 140, régiſt. 1587.*

JACQUES DE MORY, demeurant à Tonnoy, épouſa Jeanne Didelot, fille de Chriſtophe Didelot, auditeur des comptes de Bar, & d'Anne Varin, dont il eut: 1°. Touſſaint de Mory qui ſuit. 2°. Marie, mariée à Daniel le Nerfs.

TOUSSAINT DE MORY épouſa en 1637 Anne Thiery, & en eut Touſſaint qui ſuit.

TOUSSAINT DE MORY, II du nom, fut pourvu de l'emploi de ſubſtitut du procureur-général, tant en la cour ſouveraine qu'au bailliage de Nancy, par lettres-patentes du 10 octobre 1666, entérinées en ladite cour le 10 novembre ſuivant, & ſucceſſivement avocat-général au ſiège ſouverain de la table de marbre au parlement de Metz, par autres lettres de Sa Majeſté Très-Chrétienne, datées de Paris du 11 mai 1690, entérinées par arrêt du bureau des finances du 19 janvier ſuivant. Il avoit épouſé Louiſe Dufour, dame d'Herbamont en partie, fille de Michel-Baptiſte Dufour, lieutenant-colonel pour le ſervice de Charles IV, dont il eut, entr'autres enfans: 1°. Marguerite-Joſeph de Mory, mariée à Joſeph-André Dejanon, écuier, capitaine au régiment des gardes de Son Alteſſe Royale, & depuis exempt des gardes-du-corps de ſa majeſté le roi de Pologne duc de Lorraine & de Bar, & chevalier de l'ordre militaire de S^t. Louis, avec brevet de lieutenant-colonel. 2°. Touſſaint de Mory, lieutenant au régiment de Stahrenberg, pour le ſervice de ſa majeſté impériale, tué en Italie à la bataille de Caſſano en 1705. 3°. François de Mory qui ſuit.

FRANÇOIS DE MORY, bailli du comté de Morhange, épouſa, par contrat du 8 octobre 1703, Anne-Marguerite-Joſeph de Seltzer, dame d'Elvange & de Saulny en partie, fille de Jean-Guillaume de Seltzer, ſeigneur dudit Elvange & maréchal-de-camp des armées de S. A. E. le duc de Bavière, & colonel d'un régiment d'infanterie pour ſon ſervice, & de Louiſe de Hatteriſe, dont il eut: 1°. Touſſaint-Franç. de Mory qui ſuit. 2°. Éliſabeth-Marg. de Mory d'Elvange, mariée, par contrat du 13 avril 1731, à Charles-Bern. de Longin, chevalier, ſeig. de Vrécourt, &c.

TOUSSAINT-FRANÇOIS DE MORY, III du nom, ſeign. d'Elvange, a épouſé, par contrat du 5 janvier 1737, Jeanne Goault de Montaran, dame de S^t. Boin, fille de Dominique-François Goault, écuier, ſieur de Montaran, ſeign. dudit S^t. Boin, capitaine-aide-major au régiment des gardes de S. A. R, & de Marie-Chriſtine Giguey, dont il a eu François-Dominique de Mory d'Elvange, ſeigneur de S^t. Boin.

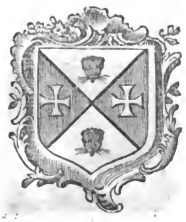

MOUGINOT (Guiot), *dit* de la Foche, demeurant à Neufchâteau, fut annobli par lettres données à Nancy le 29 mars 1554. Porte d'or, à un muffle de léopard de gueules, écartelé en ſautoir de même, à la croix patée d'argent; & pour cimier un léopard naiſſant de gueules, tenant de ſes pattes trois mottes de terre. *Fol. 62, régiſt. 1553, 1554.*

MOUILLY (Antoine de), fourier ordinaire de Son Alteſſe depuis vingt-cinq ans, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données

Digitized by Google

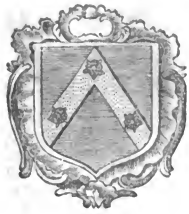

données à Nancy le 11 janvier 1609. Porte d'azur, à un chevron d'or, chargé de trois roſes de gueules boutonnées d'or; & pour cimier une roſe de l'écu environnée de deux pennes. *Fol. 29, verſ. régiſt. 1609.* Les lettres de Henri duc de Lorraine, portant mandement aux ſur-intendans des finances & gens des comptes de Bar, de procéder à l'enrégiſtrement des ſuſdites lettres de nobleſſe, données ſans finances, ſont du 14 février 1609. *Layette cotée annobliſſemens, num. 164.*

MOURON. *Voyez* ROLLIN (Nicolas).

MOURON. *Voyez* CHACOPT (Nicolas).

MOUSIN *ou* MOUZIN (Pierre), conſeiller, auditeur au conſeil & en la chambre des comptes de Bar, & JEAN MOUSIN, conſeiller & médecin ordinaire du duc, frères-germains, furent annoblis par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 8 novembre 1608. Portent d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois roues d'or clouées de gueules; & pour cimier une roue de l'écu entre deux pennes palées d'argent & d'azur. *Fol. 125, ſecond régiſt. 1608.* D'autres diſent qu'ils portent palé, contre palé d'or & de ſable. Les lettres du duc Henri portant mandement au comte de Tornielle, ſur-intendant des finances, & aux gens du conſeil & de ſes comptes de Bar, de procéder à l'enrégiſtrement des ſuſdites lettres, ſont du 5 janvier 1609. *Layette cottée annobl. n. 165.*

ALEXANDRE MOUSIN, ſeign. de Romécourt, & deſcendant de Pierre Mouſin, fut fait lieutenant-général du bailliage de Bar le 27 novembre 1698, puis auditeur des comptes de ladite ville le 25 janvier 1709. Il eut pour fils Jean-Baptiſte-Alexandre de Romécourt, qui fut fait auditeur en la chambre des comptes de Bar en 1712, puis lieutenant-général en la prévôté, & enfin lieutenant-particulier du bailliage dudit Bar le 7 août 1732, par la promotion de François Hannel, baron de Levoncourt, ſon oncle, à la charge de lieutenant-général.

MOUROT. *Voyez* MOROT (Didier).

MOUSSON. *Voyez* MONSSON (Jean-Claude de).

MOYCETTE (Didier), marchand à S^t. Nicolas, fut annobli par lettres du duc René II, expédiées à Nancy le pénultième décembre 1487, ſans ſpécification d'armoiries; mais Callot, hérault d'armes, dit qu'il porte d'azur, à un vannet d'argent. *Fol.... régiſt. 1486, 1489.*

Noble Didier Moycette épouſa Iſabelle Baudoire, qui étoit veuve en 1525, qu'elle fut préſente au contrat de mariage de Françoiſe Travaux ſa fille; dans lequel contrat elle eſt nommée veuve de Didier Moycette.

MOYNES (Georges des), conſeiller & receveur-général du duché de Lorraine, fut annobli par lettres données au château de Condé le 18 août 1502. Quelques nobiliaires qui rapportent ſes armes dont il n'eſt pas

Digitized by Google

pas fait mention dans le *régiſt.* diſent qu'il fut confirmé en ſa nobleſſe & annobli en tant que beſoin. Porte d'azur, à deux colombes affrontées d'argent, membrées de gueules, poſées ſur un mont-joye d'or; écartelé de gueules, à un bièvre d'or mariné d'argent. *Fol. 279, v. rég. 1498, 1502.*

GEORGES DES MOYNES, receveur-général de Lorraine, qui ſe fit annoblir le 18 août 1502, fit bâtir & fonda la chapelle de S^t. Jacques dans le cimetière du prieuré de Nôtre-Dame de Nancy, & mourut le 26 mai 1539. Il avoit épouſé Catherine d'Eumont, dont il eut: 1°. Jean, ſécretaire du duc René. 2°. Jacques qui ſuit. 3°. Nicole, première femme de Colin Maimbourg, échevin de Nancy.

JACQUES DES MOYNES fut pourvu de l'office de tabellion juré ès bailliage & ville de Nancy, par lettres données au même lieu le 1 mars 1504, & de la charge de ſécretaire le 16 janv. 1507. Il épouſa Jacquette Bauldouin, dont il eut: 1°. Hugues, qui épouſa Hellovy de Faulx, fille de Richard de Faulx, & de Jeanne Melian, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Bertrand Chaſſagot; il mourut ſans hoirs en 1548; & 2°. Jacques, chapelain de la chapelle de S^te. Anne, en l'égliſe de Nôtre-Dame de Nancy, mort le 10 avril 1563, & inhumé à Arts-ſur-Meurthe.

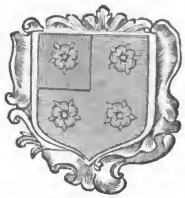

MOYEUVRE (Nicolas de), commiſſaire & receveur de Son Alteſſe à Marſal, fut confirmé dans ſa nobleſſe, avec permiſſion de porter le ſurnom de Beufviller, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 12 févr. 1604, contenant: " Qu'il a prouvé, par information, » qu'il étoit iſſu en ligne directe de la maiſon de Beufviller, bien que » ſon père ait, par ignorance de ſon extraction, pris le ſurnom de » Giſſon, du nom de feu ſon père, ayant reſté orphelin en jeuneſſe, & » tellement maltraité par ſon tuteur en ſa perſonne & en ſes biens, même » employé à œuvre mécanique; néanmoins il auroit fait inſtruire & » élever ſes trois fils aux armes, deſorte que ſi-tôt que S. A. auroit fait » lever gens de guerre, ils auroient tous quatre quitté le ſervice de » S. M. C, & entré en celui de Sadite Alteſſe pendant les derniers » troubles, ſous la charge de M^r. de Lenoncourt, à préſent bailli de » S^t. Mihiel, & du feu ſieur d'Ambliſe; que ledit père auroit été deux » fois priſonnier, & mené à Sedan; & eu deux de ſes fils tués, l'un » devant Jametz, & l'autre en une rencontre de ceux de Villefranche, » &c." *Fol 37, verſ. régiſt. 1604.*

Les armes n'y ſont point expliquées; mais cette maiſon portoit d'azur, au franc quartier de gueules, & ſur le tout quatre roſes d'or, poſées deux & deux.

MULLER (Jean), commiſſaire du duc des Deux-Ponts en l'office de Lichtemberg, & bailli de Neofeld, fut annobli par le duc Charles IV le 3 ſeptembre 1661. Porte d'argent, au treffle de ſinople, ſoutenu d'une anille de moulin de ſable; & pour cimier le treffle de l'écu iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

MUSNIER

Digitized by Google

MUSNIER (Jean-David), marchand, commerçant en pays étrangers, fut annobli par lettres de Charles IV, données à Ivonne le 10 novemb. 1659, & vérifiées le 12 septembre 1661. Porte d'or, au chevron d'azur, chargé en chef d'un croiſſant montant d'argent, & accompagné de trois étoiles de gueules, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une étoile de l'écu. *Fol. 7, régiſt. 1639, 1660.*

MUSSET (Claude de), clerc-juré de Marville, fut annobli par René I le 24 juin 1456. Porte de ſable, à l'aigle d'or, tranché, ſoutenu de gueules; & pour cimier une tête & col d'aigle d'or, le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

MUS (Bazile de), lieutenant de cuiraſſiers au régiment de Mercy, pour le ſervice de S. M. I, fut annobli par lettres de Léopold I, données à Lunéville le 13 mai 1723, contenant: " Que ſa famille eſt originaire du » pays de Liége, & établie en Lorraine depuis près d'un ſiècle, par » Charles de Mus ſon biſaieul, qui y ayant fixé ſa réſidence, fut honoré » d'un brevet de capitaine dans les troupes de Charles IV, & fonda en » la ville de Nancy la maiſon *dite* le Mont de Piété. Bazile de Mus ſon » fils, & ayeul du ſuppliant, fut adminiſtrateur de ladite maiſon du » Mont de Piété; & en conſidération des ſoins qu'il s'étoit donné, & » des dépenſes qu'il avoit faites pour le rétabliſſement des forges de » Framont, au comté de Salm, le duc Charles IV, par lettres-patentes » du 22 août 1662, érigea en fief la maiſon qu'il poſſédoit au village de » Benaville. Proſper de Mus, frère dudit Bazile, fut, en récompenſe » des bons & fidèles ſervices qu'il avoit rendus au même duc Charles IV, » honoré de la qualité de lieutenant-colonel dans ſes troupes. Georges » de Mus, fils de Bazile, après avoir vécu noblement, laiſſa deux fils; » ſçavoir, Léopold de Mus, qui, après avoir ſervi S. A. R. en qualité » de garde-du-corps, paſſa au ſervice de S. M. I, où il eſt mort capitaine » de cuiraſſiers au régiment de Mercy; & le ſuppliant, qui après avoir » paſſé les premières années de ſa jeuneſſe dans les troupes de S. A. R. » en qualité de cadet au régiment des gardes, a auſſi paſſé dans les » troupes de S. M. I, &c. "

Porte d'azur, au bouctin d'argent naiſſant, coupé d'or, à trois ſouris de ſable poſées deux & une; & pour cimier le bouctin de l'écu. *Fol. 43, verſ. régiſt. 1723.*

BAZILE DE MUS, capitaine de cuiraſſiers audit régiment de Mercy, fut créé baron le 7 février 1729. Il devint colonel-commandant dudit régiment, & enfin major-général le 8 octobre 1745.

Digitized by Google

N.

N A N. N A V.

NANCY (Jacquemin de), sommelier de panneterie de René roi de Sicile & duc de Lorraine, fut annobli par ce prince le 8 janvier 1447. Porte d'azur, au chef d'or, chargé d'un lion naissant & contourné de sable, armé & lampassé de gueules, parti de sable, au lion naissant d'or, armé & lampassé de gueules; & pour cimier les deux lions naissans affrontés de l'écu, tenans un tourteau de gueules. *Héraulderie de Lorraine.*

JACQUEMIN DE NANCY donna dénombrement du gagnage nommé S^t. Épvre près de Lunéville, à Jean duc de Lorraine, en 1464; fit ses reprises du duc Nicolas le 9 septembre 1471, & lui donna un autre dénombrement le 26 du même mois. Plusieurs prétendent que Jacquemin étoit le surnom de cette famille, & que celui de Nancy lui venoit de cette ville dont elle tiroit son origine.

NANCY (Jean de), procureur-général de Lorraine, fut annobli par le duc Antoine en 1518. Porte d'azur, à la bande retraite & herminée, surmontée d'un croissant montant de même, accompagnée de trois molettes d'éperon aussi de même. *Héraulderie de Lorraine.*

JEAN DE NANCY, seig. de Contrisson, procureur-général de Lorraine, épousa Claude de Lescarnelot, fille de Toussaint de Lescarnelot, & qui se remaria en secondes nôces à Étienne Lescamoussier. De ce mariage vinrent: 1°. Barbe de Nancy, dame de Contrisson, marié en 1547 à Thierry de la Mothe, lieutenant-général de Bar. Elle mourut en 1565, & son mari fut tué par le S^r. de Morley son beau-frère en 1567. 2°. Héleine de Nancy, mariée: 1°. à Jean de Castel S^t. Nazare, seigneur de Morlay, décapité à Paris pour avoir tué Thierry de la Mothe; & 2°. à Antoine Brandon, baron de Bladre, conseiller au parlement de Paris, & maître des requêtes; & 3°. Isabeau de Nancy, femme d'Antoine des Armoises, seigneur de Neuville-sur-Orne.

NAVIER (le capitaine Stref *ou* Stef), fut annobli par lettres du duc Charles III, du 14 octobre 1585. Porte d'or, à une poule au naturel, tenant en son bec un rameau de chêne à trois glands de sinople, sur une terrasse de même; & pour cimier la poule de l'écu. Un des bons *nobiliaires* manuscrits de la province; dit que sa postérité, en changeant ses armes, a pris le nom de Hennin. Plusieurs autres, & même la *Héraulderie de Lorraine*, confondent le nom patronimique avec le surnom, & n'en font qu'un seul, sous celui de Stefnavier; mais nous avons cru devoir nous en rapporter à plusieurs habiles généalogistes, qui veullent que NAVIER soit le nom de famille, & celui de Stef le nom de baptême.

NAY

Digitized by Google

NAY *ou* NASI (François de), demeurant à S^t. Mihiel, dont la famille y vivoit noblement, étoit originaire d'Italie; obtint des lettres de nobleſſe de S. A. le grand duc Charles, à la prière de Claude de France ſon épouſe, le 15 octobre 1560. Porte d'azur, à deux maſſes d'armes d'argent poſées en ſautoir, la poignée & le pommeau d'or; & pour cimier un bars maillé iſſant & tenant une maſſe de l'écu. *Fol. 204, régiſt. 1558, 1561.* Cette famille porte aujourd'hui ces maſſes comme elles ſont figurées à la marge.

FRANÇOIS DE NAY avoit épouſé Marie Didelot, dont il eut Robert qui ſuit.

ROBERT DE NAY épouſa en 1580 Anne Royer, dont il eut Robert qui ſuit.

ROBERT DE NAY, II du nom, épouſa en 1611 Beatrix de Cuſançon, dont il eut François qui ſuit.

FRANÇOIS DE NAY, II du nom, fut fait chevalier, comte romain, par Innocent X en 1644, & conſeiller d'état par Charles IV en 1663. Il avoit avoit épouſé Jeanne Platel, fille de René Platel du Plateau, & de Renée de la Réaulté; & en eut trois filles religieuſes. 4°. François-Joſeph de Nay du Plateau, conſeiller d'état de Son Alteſſe Royale, grand-doyen de la primatiale de Lorraine, prieur commendataire de Châtenoy & de Gondrecourt, ci-devant envoyé de S. A. R. en cour de Rome, & qui portoit écartelé des Platel, par l'adoption de ſon oncle Nicolas Platel du Plateau, autrefois préfet de la daterie de Rome. 5°. Charles-Ignace qui ſuit.

CHARLES-IGNACE DE NAY, ſeigneur de Pont-ſur-Meuſe, baron de Richecourt, conſeiller d'état de S. A. R, & préſident à mortier en ſa cour ſouveraine, épouſa en 1689 Barbe-Catherine de Taillefumier, fille de Charles de Taillefumier, conſeiller d'état, & de Henriette de Mageron, dont il eut deux filles religieuſes. 3°. Emmanuel qui ſuit. 4°. Henry-Hyacinthe, chambellan actuel de Leurs Majeſtés Impériales, & leur miniſtre plénipotentiaire en différentes cours, qui avoit épouſé Thérèſe-Euphemie marquiſe de Tiſſon Creſcentin.

EMMANUEL DE NAY, baron de Richecourt, fut déclaré comte conjointement avec ſon frère Henry-Hiacinthe, par lettres données en 1736. *Fol. 112, régiſt. 1736.* Il avoit été fait conſeiller d'état en 1725. Il fut depuis conſeiller intime & actuel d'état de Leurs Majeſtés Impériales, préſident des conſeils de Toſcane, chevalier-grand-croix de l'ordre militaire de S^t. Étienne. Il épouſa Jeanne baronne de Bourcier, fille de Joſeph-Humbert baron de Bourcier & de Villers-en-Haye, conſeiller d'état, puis garde des ſceaux, & de Suſanne Pinguet de Suzémont; de laquelle il eut: 1°. Charles-Dominique comte de Nay & de Richecourt, qui ſuit. 2°. Louiſe-Charlotte, mariée à François-Hiacinthe comte de la Tour-en-Voivre, chevalier, comte & ſeign. dudit lieu, ſeigneur de Savonnières, Suzémont & Puiſieux, &c. chambellan actuel de L. M. I, chevalier de l'ordre militaire de S^t. Étienne, meſtre-de-camp & lieutenant des gardes-nobles de S. M. I. en Toſcane. 3°. Marie-Anne, religieuſe de la viſitation S^te. Marie à Nancy.

CHARLES-DOMINIQUE comte de Nay & de Richecourt, chevalier de l'ordre militaire de S^t. Étienne, chambellan actuel de L. M. I, & capitaine de carabiniers au régiment d'Anhalt Zerbeſt, au ſervice de Sa Majeſté l'Impératrice.

NAY (Antoine de), receveur de la châtellenie de Nancy, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données en ladite Ville le 12 août

1578. Porte d'azur, au croiſſant montant d'argent, accompagné de trois rouës d'or poſées deux & une; & pour cimier un croiſſant d'argent, ſurmonté d'un homme armé & naiſſant, tenant de la dextre ſur ſon épaule une lance férée d'argent, le bâton d'or, au pannonceau d'azur, & de la féneſtre portant une targue d'azur, à une rouë d'or. *Tréſor des chartres, fol. 309, régiſt. 1577, 1578.*

ANTOINE DE NAY avoit épouſé noble Anne de Mory, inhumée à Amance le 4 mars 1602, & dont il avoit eu Françoiſe de Nay, qui épouſa noble André Brigeot, capitaine-prévôt de ladite ville, & laquelle y décéda le 21 décembre 1661, âgée de quatorze ans.

NEUFCHATEL (Henry de), fut annobli par lettres du 17 juillet 1553. Porte d'azur, à un coq d'or, barbillé de gueules, & accompagné de trois quintefeuilles d'argent; & pour cimier le coq de l'écu ſur un bourlet, ſupporté d'un armet morné, orné d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

NIBLES. *Voyez* VIRION (Didier).

NICLAUSSE. *Voyez* CREUVE (Didier).

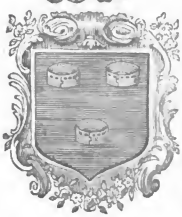

NICLOSSE (Jean), demeurant à Anoult, prévôté de Sancy, fut annobli par le duc Antoine le 27 juillet 1540. Porte d'azur, à trois carcans d'or poſés deux & un; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 445, régiſt. 1541*, ou *table générale des régiſt. tom. 1, fol. 13.*

JEAN NICLOS étoit fils de Nicolas *ou* de Niclos Lornet, ſurnom qu'il abandonna pour prendre celui de Niclos, ſous lequel il fut annobli, & que ſes enfans, ainſi que lui, quittèrent dans la ſuite pour reprendre celui de Lornet que leurs auteurs avoient toujours porté, ainſi qu'il en conſte par des lettres d'acquêt, rapportées par *Richier en ſa recherche de la nobleſſe* du bailliage de S^t. Mihiel.

JEAN NICLOS avoit épouſé Jeanne, avec laquelle il fit une acquiſition ſous le nom de Nicolas Lornet, le 20 février 1525. De ce mariage ſortirent: 1°. Jean de Lornet qui ſuit; & 2°. Niclos de Lornet, qui épouſa Barbe de Belchamps, fille de François de Belchamps & de Catherine le Jeune, dont il eut: 1°. Catherine de Lornet, qui épouſa Ferry de Circourt, écuyer, ſeigneur de Villers-la-Chèvre, dont elle fut première femme. 2°. Barbe de Lornet, mariée à honoré ſeign. Gérard de Gorcy, ſeigneur de Villette, Colmey, &c. capitaine de cent cinquante hommes d'armes, & lieutenant-gouverneur de Dampvillers, avec laquelle il fit repriſes le 18 avril 1612. Niclos de Lornet partagea, le 26 avril 1584, au nom de ſadite femme, la ſucceſſion immobiliaire de feu François de Belchamps, écuyer, demeurant à Eſtain, ſon beau-père, avec Jean de Belchamps, écuyer, lieutenant en la prévôté de Dieppe, en ſon nom, & Jean de Dieuve auſſi écuyer, demeurant à Ambly, aux noms & comme tuteur de Jean, Pierre & Antoine de Belchamps, enfans de feu François de Belchamps *dit* le Jeune, écuyer, lieutenant en la prévôté de Tilly, & Jacqueline de Dieuve ſa femme.

JEAN DE LORNET, écuier, reprit avec ſon frère, ainſi que nous l'avons dit, le nom de Lornet que ſon père avoit quitté. Il fut ſeigneur de Bonvillers en partie, & prévôt de Cinqvilles; & avoit épouſé Franç. du Mouton, fille de noble homme Didier du Mouton, & de Barbe de Hault.

JEAN

☞ JEAN NICLOS, écuïer, demeurant à Anoux, donna ſon aveu & dénombrement le 10 avril 1567 pour ce qu'il avoit à Bonvillers, qu'il avoit acquêté de François de Landres, ſeig. de Tichémont, par contrat du 7 août 1562; ledit aveu fut vérifié en la chambre des comptes de Bar le 13 juin 1567, ſigné, *Baudet, de Rozières & Avrillot.* Nous ne ſçavons ſi ce fut le père ou le fils qui donna ce dénombrement, portans tous deux le même nom. Voyez *Richier, page 56 & 237.*

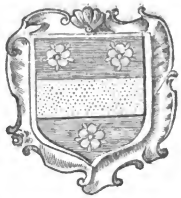

NICOLAS (Didier), de Vic, conſeiller & ſécretaire de René II roi de Sicile, fut annobli le 7 juillet 1501. Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée de trois roſes de même, deux en chef & une en pointe; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

NICOLAS (Jean), archer des gardes du bon duc Antoine, fut annobli le 22 août 1516. Porte d'azur, à un léopard lionné d'or, l'écu bordé & engrelé de même; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu.

NICOLAS (Didier), lieutenant de conſervateur des privilèges de l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres du grand duc Charles, expédiées à Nancy le 15 mai 1598," En conſidération de » ſervices rendus dans les fonctions de ſa charge, & de ce qu'il s'eſt » employé ès guerres, dans pluſieurs commiſſions où le duc l'auroit » député, &c." Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en chef de deux roſes d'argent, & en pointe d'un lion naiſſant d'or, armé, lampaſſé & allumé de gueules, tenant entre ſes pattes une roſe d'argent; & pour cimier le lion de l'écu environné de deux clérines d'or & d'azur, *Tréſor des chartres, fol. 171, verſ. régiſt. 1597, 1598.*

DIDIER NICOLAS étoit ſeigneur de Lorry & Arry en partie en 1584, conjointement avec Antoinette de Mandres, femme de Chriſtophe de Bertheléville, ſeigneur de Freſnoy, & François de Preny, écuïer. Il fut auſſi ſeigneur de la Cour-en-Haye, & lieutenant de conſervateur des privilèges de l'univerſité de Pont-à-Mouſſon. Il avoit épouſé vers l'an 1570, Catherine Mauljean, fille de Jean Mauljean, ſeigneur de la Cour-en-Haye & de Gezainville, maître échevin de Pont-à-Mouſſon, lieutenant de conſervateur en ladite univerſité, & de Cath. Cachedenier. Il acquit avec elle, le 25 juillet 1607, une autre portion de la terre de Lorry, de Pierre & Simon Buſſelot, demeurans à Metz, & de Jacques Couet, ſeigneur du Vivier, docteur en médecine, & d'Ève le Goullon ſon épouſe, auſſi demeurans à Metz; ladite portion provenante auxdits vendeurs de N. du Chaſtelet, ſeigneur de Deuilly, leur auteur, à cauſe de Thiebault Bataille, duquel ils étoient deſcendus par la maiſon de Baudoche.

Digitized by Google

Baudoche. Didier Nicolas mourut le 31 janvier 1621, & sa femme le 8 février 1614, & furent inhumés en la chapelle de Nôtre-Dame de Bonsecours, érigée en la parroisse de S^t. Laurent de Pont-à-Mousson. Ils eurent de leur mariage: 1°. Jean, mort en 1619, âgé de quarante-neuf ans. 2°. Georges-Nicolas, seigneur de Lorry, de la Cour-en-Haye & Gezainville, qui épousa Marie de Baillivy, fille de Jean de Baillivy, lieutenant-général de l'évêché de Toul, & de Catherine Baillart, & mourut sans enfans le 16 juillet 1621, âgé de quarante-trois ans. 3°. Charles, mort le 5 janvier 1623, âgé de quarante-deux ans. 4°. Charles qui suit. 5°. Anne Nicolas, femme de Daniel Maillette, demeurant à Pont-à-Mousson.

CHARLES NICOLAS, seign. de Lorry, Burnecourt, Arry, la Cour-en-Haye & Gezainville, capitaine d'une compagnie de deux cens hommes pour le service des ducs de Lorraine, puis lieutenant-colonel du régiment de Gournay, est nommé dans le contrat de mariage passé le 9 janvier 1625, entre Philippes le Maréchal & Élisabeth Maillette, dans lequel il est qualifié oncle de ladite future. Il épousa en 1614 Marie de Reims, fille de Jean de Reims, seigneur de Gorze, Sallée en partie, & de Marguerite Guerin, dame de Burnecourt, & mourut le 21 mars 1631, ayant eu de son mariage: 1°. Didier Nicolas qui suit, & qui prit, avec son frère, le nom & les armes de Marie de Reims leur mère, & Charles qui suivra.

DIDIER DE REIMS, seigneur de Saulxures, Housselmont, Burnecourt en partie & Brauvillier, fut créé baron du S^t. Empire, avec addition d'un aigle à ses armes, gentilhomme ordinaire & maître d'hôtel du duc Nicolas-François; capitaine-commandant un régiment allemand pour le service de Sa Majesté Impériale, & envoyé, de la part du duc Nicolas-François en 1656, pour conduire d'Allemagne en France, la princesse Anne sa fille. Il épousa en 1647 Claudine Henriette de Riguet, fille de François de Riguet, seigneur de Brauvillier & de Barisey-au-Plein, capitaine des gardes de la duchesse Nicole, commissaire-général des armées du duc Charles IV, & de Catherine de Baillivy, dont il eut six enfans: 1°. Charles de Reims, chantre & chanoine de la primatiale, *dit* l'abbé de Brauvillier, premier aumônier de S. A. R, qui vendit à vie, par contrat du 27 mars 1711, la terre de Burnecourt au sieur Parisot. 2°. François de Reims, major du régiment de cuirassiers de Taaff, pour le service de Sa Majesté Impériale, mort au second siège de Bude, sans alliance. 3°. Augustin-Florimont, mort jeune. 4°. Marie-Anne. 5°. Jeanne-Cathr. & 6°. Françoise-Gabrielle; toutes trois religieuses à la visitation.

CHARLES DE REIMS, chevalier, seigneur de Lorry, Arry & la Cour-en-Haye, & second fils de Charles Nicolas & de Marie de Reims, fut lieutenant-colonel de cavalerie pour le service de Charles IV, & ensuite capitaine de chevaux-légers au régiment de Fabert. Il fut créé baron en 1650, avec l'addition d'un aigle à ses armes, ainsi que les portoit son frère aîné, & est mentionné dans un acte du 10 février 1664, par lequel il amodie certains biens conjointement avec Nicolas de la Tour, capitaine des portes de la ville de Sedan, & maréchal-des-logis du régiment de Lorraine. Il épousa Marguerite de Bermont, & mourut le 24 août 1685, âgé de 59 ans, laissant de son mariage: 1°. Antoine-Bernard qui suit. 2°. Charles *ou* Jean-Christophe de Reims, baron du S^t. Empire, seigneur de Lorry, capitaine de cavalerie au régiment de Cherisy, pour le service de France, qui épousa Marguerite Bichebois

de

Digitized by Google

de Pont-à-Mouſſon, dont il eut Louiſe-Renée de Reims, mariée au ſieur marquis de Balay, en Franche-Comté, meſtre-de-camp de cavalerie pour le ſervice de S. M. T. C, & gouverneur de Long-le-Saulnier; & 3°. Louiſe de Reims, alliée, par contrat du 23 juin 1699, à Jean-Bapt. comte de Lamezan, ſeigneur de Marinbois & de Danvitoux, capitaine de cavalerie pour le ſervice de France, morte en 1707.

ANTOINE-BERNARD DE REIMS, baron de Vannes & du S^t. Empire, ſeig. de Saulxures, Barifey-en-plain, épouſa, le 23 avril 1714, Éliſabeth-Marthe-Chriſtine de Lenoncourt, chanoineſſe de Remiremont, fille de Charles-Henri-Gaſpard comte de Lenoncourt & du S^t. Empire, marquis de Blainville, grand chambellan de S. A. R, & de Charlotte-Yolande de Nettancourt, & mourut en 1734, laiſſant de ſon mariage Antoine Nicolas comte de Reims, baron de Vannes, &c. qui épouſa en 1748 Marie-Anne-Gabrielle-Roſe de Barbarat, fille de Claude-Georges de Barbarat, ſeigneur de Mazirot, & d'Agate-Roſe de Ponze, dont il a pluſieurs enfans. Les armes que cette famille porte à préſent, ſont d'or, à la faſce de gueules, chargée d'un ovale d'or, ſurchargée d'un aigle impériale de ſable, & accompagnée de trois merlettes de même, deux en chef & une en pointe.

NICOLAS (Mengeot), demeurant à S^t. Mihiel, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 8 décembre 1617, contenant: " Qu'il a quatre fils, dont l'aîné eſt avocat en la cour » de S^t. Mihiel, & eſt en terme de mariage à un parti très-avantageux, » s'il plaiſoit au duc d'honorer ledit Mengeot Nicolas de lettres de » Nobleſſe, &c. " Porte d'azur, à la croix d'or, chargée en cœur d'une tête de léopard de gueules, cantonnée de quatre croiſettes bourdonnées d'argent; & pour cimier la tête de léopard de l'écu, environnée de deux pennes d'or & d'azur. *Fol. 329, régiſt. 1617.*

NICOLAS (Simon), capitaine au régiment de Royal-des-Vaiſſeaux, pour le ſervice de France, fut annobli par lettres données à Nancy le 26 décembre 1719, contenant: " Qu'il eſt ſorti d'une honnête famille de » Longwy, où il s'eſt diſtingué; & quoiqu'il ſoit né roturier, la famille » de Barat de Boncourt, alliée à bien d'autres de diſtinction, n'a pas » dédaigné ſon alliance, par le mariage qu'il a contracté avec damoiſ. » Anne de Barat de Boncourt, outre qu'il poſſéde la terre & ſeigneurie » de Cutry, pour les trois quarts en haute, moyenne & baſſe juſtice, » avec quelques autres fiefs, &c. " Porte d'azur, au fautoir d'argent, chargé en cœur d'une tête arrachée de lion de gueules, au lambel de trois pendans de même brochant ſur le tout, en chef; & pour cimier un lion naiſſant de gueules. *Fol. 76, régiſt. 1719, 1720.*

NICOLAY. *Voyez* THIEBAULT (Collin).

NIDBRUCK (Jean-Bruno *dit*), fut annobli par l'empereur Charles V en 1541. Porte d'argent, à deux faſces de gueules, accompagnées de cinq croiſſans montans de même, dans une lunette poſée en forme de roſe.

Nous

Nous avons déja rapporté cet annobliſſement ſous le nom de BRUNO *dit* de NIDBRUCK ; mais comme il n'eſt pas parlé de ſa filiation, & que d'ailleurs la plupart des alliances de cette famille ſe ſont faites ſous le ſurnom de Nidbruck, nous avons cru devoir le rappeller ici.

JEAN BRUNO *dit* DE NIDBRUCK, docteur en médecine, eut pour frère Hanus Mareſchal, demeurant à Pontigny, & qui épouſa Marie de Sulon, dont il eut Gaſpard de Nidbruck & Nicolas de Nidbruck, qui ſe firent annoblir par lettres de l'empereur Charles V, du 16 juillet 1555. Jean Bruno eut pour fils : 1°. Hans Bruno *dit* de Nidbruck qui ſuit. 2°. Philippe Bruno *dit* de Nidbruck, capitaine & receveur de Boulay, & qui fut père d'Édouard & de Philippe de Nidbruck, tous deux mentionnés dans une lettre d'affranchiſſement d'une maiſon ſiſe à Boulay, & bâtie par Philippe de Nidbruck leur père, capitaine de Schaumbourg, puis dudit Boulay.

HANS DE NIDBRUCK, demeurant à Sirsberg, capitaine dudit lieu, eut pour fils : 1°. Ferdinand, demeurant à Sierch ; & 2°. Philippe, prévôt de Mariſloſs.

NIEL (Jean-François), natif de Vaucouleurs, demeurant à Nancy, fut annobli par lettres expédiées audit Nancy le 25 janv. 1720, contenant : » Qu'il eſt fils de feu Claude-François Niel, conſeiller du R. T. C, » lieutenant-civil & garde-des-ſeaux audit Vaucouleurs, & neveu d'Ant. » Niel, conſeiller-ſécretaire du roi, maiſon couronne de France & de » ſes finances, &c. " Porte d'azur, à la bande d'or, chargée de trois hures de ſangliers de ſable, armées de gueules, allumées d'argent, cotoyées de deux huchets liés d'argent, ſurmontés chacun d'une étoile de même ; & pour cimier une hure de l'écu. *Fol. 117, régiſt. 1720.*

Les lettres d'annobliſſement furent entérinées le 5 février 1720.

JEAN-FRANÇOIS NIEL, gentilhomme ordinaire de Léopold I, épouſa N. le Mercier, fille de Jacques le Mercier, dont il eut Jean-François Niel.

NOEL (Nicolas, mayeur des Trois-villes, fut annobli à la requête de Lucien de Freſnel, par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 10 juin 1573. Porte d'azur, au chevron d'or, chargé de trois écuſſons de gueules, & accompagné de trois rouës d'or chargées de raſoirs d'argent, deux en chef & une en pointe ; & pour cimier un dragon de gueules, aux ailes éploïées d'or. *Fol. 54, régiſt. 1573.*

En la layette cottée annobliſſement, num. 169, on trouve une enquête faite à S^t. Mihiel le 3 décembre 1573, en vertu des lettres des préſident & gens du conſeil & des comptes de Bar, ſur la naiſſance & les facultés de Nicolas Noël, nouvellement annobli ; par laquelle il conſte qu'il eſt natif de Rambueſcourt, fils unique de Noël Noël & de Jeannon Pougetot ; & qu'il s'eſt marié à Buxerules, à une fille nommée Lanternier, dont il avoit eu beaucoup de bien. Ladite enquête ſignée *Laudinot* prévôt, & *Coyn* clerc-juré.

NOEL

NOEL (Ferry), au ſervice de la maiſon du duc Charles IV, fut annobli par lettres de ce prince, données le 27 décembre 1661, enrégiſtrées le 27 novembre 1662. Porte d'azur, à un alérion d'argent, écartelé en ſautoir de même, à l'épée auſſi de même, garnie d'or, miſe en pal, brochante ſur le tout. *Layette cottée annobliſſemens, num. 170.* Les lettres de S. A. portant mandement d'enrégiſtrer celles de nobleſſe accordées ſans finances audit Ferry Noël, ſont du 8 novembre 1662. *Même layette.*

NOIREL (Nicolas), natif de Toul, prévôt & gruïer de Foug, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Gondreville le 3 juin 1568. Porte d'azur, à trois eſtocs alaiſés & fichés d'or; & pour cimier un eſtoc de l'écu entre deux pennes d'or & d'azur. *Fol. 81, verſ. régiſt. 1567, 1568.*

JEAN NOIREL, maître échevin de Toul, épouſa Catherine Roder, fille de Guillaume Roder & d'Hélène Raru, dont il eut: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Catherine, femme de Nicolas de la Foſſe. 3°. Julienne, épouſe de Didier Petitgot, lieutenant-général au bailliage de Vôges; & 4°. Nicole Noirel, mariée à François Petitgot, maître échevin de la ville de Toul. Jean Noirel fut enterré en 1584 en l'égliſe cathédrale de Toul, où ſa femme avoit déja été inhumée en 1550.

NICOLAS NOIREL, ſeigneur de Domgermain & de Bois-le-Comte, demeurant à Toul, & annobli, comme nous l'avons dit, mourut en 1595; il avoit épouſé en 1568 Jeanne Forgeau, fille de Franç. Forgeau, *dit* de Viller, receveur de Gondreville, & de Poince Briel, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Lucie, épouſe de Chriſtop. Henart, écuïer, ſénéchal & conſeiller de l'évêché de Toul; & 3°. Carherine, alliée à Hubert de Moitrey, ſeigneur d'Affléville.

JEAN NOIREL, conſeiller d'état de S. A, ſeigneur de Brabois & échevin en la juſtice ordinaire de Nancy, épouſa Anne Baillivy, fille de Claude Baillivy, ſeigneur d'Oxey, conſeiller d'état & maître des requêtes de S. A, & d'Anne Voillot, dont il eut: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Louiſe, ſœur-griſe à Nancy. 3°. Catherine, femme de Jean Saillet, lieutenant-général au bailliage de Clermont. 4°. Anne, alliée à Jean Raulin, receveur-général & intendant des affaires de madame de Remiremont; & trois autres filles.

CLAUDE NOIREL, prévôt de Gondreville, puis échevin de Nancy, épouſa: 1°. Marguerite Gerbillon, fille de Jean Gerbillon, lieutenant-général de l'évêché de Verdun, & de Didon Senocq. 2°. Nicole Louis, *dite* de S^t. Vallier; & 3°. Claude Maimbourg, veuve de Jean Bardin, lieutenant-général au bailliage de Nancy, & fille de Nic. Maimbourg, conſeiller d'état, & de Marguerite Raoul. Il eut du premier lit: 1°. Anne, & 2°. Madelaine Noirel; & du troiſième il eut, entr'autres enfans, Jean qui ſuit.

JEAN NOIREL, écuïer, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine, épouſa Marguerite Barot, fille de noble Jean Barot, dont il eut: 1°. Charles-Chriſtophe qui ſuit. 2°. Gabrielle-Marguerite, ſeconde femme de Charles-Chriſtophe Cueillet, ſeigneur de Saſſay, conſeiller au bailliage de Nancy, puis en la cour ſouveraine. 3°. Jeanne, femme de Nicolas

Barrois de Sachon. 4°. Catherine, épouſe de Jean-Antoine de Mailler, auditeur des comptes de Bar, & pluſieurs autres filles.

CHARLES-CHRISTOPHE NOIREL, conſeiller en la chambre des comptes de Bar, par lettres du 28 ſeptemb. 1709, fut reçu conſeiller ſurnuméraire en ladite chambre le 27 février 1710.

NONCOURT. *Voyez* MONGINOT (Jean).

NORMENT *dit* PRINAYS (Claude du), gruïer de Nancy, fut annobli par lettres du duc Antoine du 10 février 1536. Porte de gueules, à trois goimblets d'argent, poſés deux & un. *Table générale des régiſt. tome 1, fol. 11, verſo.*

CLAUDE DU NORMENT, fut père: 1°. de Claude du Norment, archer des gardes de S. A, qui épouſa Marie d'Elmel; & 2°. de Cathin Prinays *ou* Priviay. *Le nom de cette famille s'écrit du* Norment *& du* Normand.

NORROY (Jean-Louis), tréſorier des troupes de S. A. R, & premier lieutenant de la maréchauſſée de Lorraine, fut annobli par lettres données à Lunéville le 30 mars 1713, contenant: " Que c'eſt en conſidération » de ſes ſervices, & principalement dans les fonctions de la charge de » grand-prévôt de la maréchauſſée qu'il a toujours fait, & continue » encore pendant l'abſence du titulaire; & qu'il eſt d'une bonne famille » de Nancy, qui a toujours fait profeſſion des armes, & alliée à des » familles nobles de Lorraine, ayant épouſé Damoiſelle Claude-Franç. » Sellier, fille de feu François Sellier, conſeiller, premier chirurgien de » Charles IV, qui fut annobli par ce prince le 29 octobre 1661 pour ſes » longs ſervices, & dont le fils Jean-François Sellier, eſt mort conſeiller » ſecretaire des commandemens & finances entrant au conſeil d'état, » juge & auditeur-général des troupes de S. A. R, &c. "

Porte d'azur, au lion d'argent, tenant entre ſes pattes une palme de même; & pour cimier une levrette d'argent colletée de gueules. *Fol. 112, régiſt. 1712, 1713.*

NORROY (Gœury-Gilles de), fut annobli par lettres données à Lunéville le 30 décembre 1726, contenant: " Que ledit Norroy, après » s'être fait conſidérer à la cour de Lorraine, a paſſé au ſervice de Sa » Majeſté Impériale, en qualité d'officier dans le régiment du général » Mercy, où il s'eſt fait conſidérer; ce qui auroit engagé S. A. R. à lui » donner le domaine de Rouveroy-ſur-Ottin, &c. "

Porte d'azur, à trois épis de bled tigés & feuillés d'or, poſés deux & un, à la bordure engrelée de même; & pour cimier les trois épis de bled de l'écu. *Fol. 156, verſ. régiſt. 1726, 1727.*

NOTTA

NOTTA *dit* LA TOUR (Nicolas), fut annobli par le duc Charles IV le 22 avril 1668. Porte de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'une tour crénelée de trois crenaux de même; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Nobiliaire manuſ.*

NOTTA (Chriſtophe), lieutenant-général au ci-devant bailliage de Gondrecourt, y demeurant, obtint des lettres, données à Lunéville le 15 juin 1712, contenant: " Qu'il eſt iſſu de Nicolas Notta, lieutenant-» général au bailliage d'Apremont, & de Chrétienne Galliot ſes père » & mère; ladite Chrétienne Galliot, fille & héritière de Didier » Galliot, avocat en la cour, icelui fils de Nicolas Galliot, vivant, » greffier en chef des grands jours de S^t. Mihiel, annobli par le duc » Henri, par lettres-patentes du 9 février 1610, en conſidération des » ſervices par lui rendus en différentes expéditions militaires; de plus, » que Nicolas-François Notta ſon fils, conſeiller au bailliage de Baſſigny, » a épouſé une femme de condition noble; & que lui Chriſtophe Notta, » étant né dans le bailliage de S^t. Mihiel, dont la coutume autoriſe les » enfans nés d'un père roturier, & d'une mère noble, à ſuivre la qualité » de leur mère, en renonceant à la tierce partie des biens de la ſucceſſion » paternelle; & quoique ledit Nicolas ſon père ait été annobli le 22 » avril 1668, il deſireroit reprendre les qualités & armes de ſadite » mère, &c. " Ce qui lui fut accordé, en payant, ſelon ſes offres, deux mille deux cent trente-cinq livres tournois. *Fol. 109, régiſt. 1712.*

Il n'eſt pas fait mention d'armoiries, mais les armes de Nicolas Galliot, dont il reprend la nobleſſe, ſont d'or, à un nautonier au naturel, conduiſant une nacelle ſur une mèr de ſinople, ondée d'argent.

NOTTAIRE (Claude), auditeur des comptes de Lorraine, fut annobli par Charles IV le 15 ſeptembre 1634. Porte d'azur, à une faſce vivrée d'or, ſurmontée en chef de trois beſans d'argent. *Héraulderie de Lorraine.*

CLAUDE NOTTAIRE épouſa Claude Peſchart, dont il eut Claude, mort peu de jours après ſa naiſſance. Il épouſa en ſecondes nôces Jeanne Serre, dont il eut Anne Nottaire, qui partagea en 1666 avec François & Jacques Serre ſes oncles maternels, la ſucceſſion de François Serre & d'Anne Meuſnier ſes grand-père & grand-mère maternels.

NOURROY (Jacques de), prêtre & curé de Brovennes; JEAN DE NOURROY, prieur de S^t. Mihiel; THIERIET DE NOURROY, ſécretaire du duc & clerc-juré de la ville de Neufchâtel; PARIS & DIDIER DE NOURROY, tous frères, obtinrent des lettres expédiées à Bar le 10 novembre 1501, par leſquelles ils furent déclarés nobles & extraits de noble lignée, attendu que feu Regnault de Nourroy leur père, conſeiller

& ſécretaire de René d'Anjou roi de Sicile, avoit obtenu de ce prince de pareilles lettres de déclaration de nobleſſe, données à Taraſcon le 7 février 1443, après avoir fait voir qu'il étoit né de noble lignée, & que ſes prédéceſſeurs avoient vécu noblement; leſquelles lettres avoient été perduës pendant les guerres. Il n'eſt pas fait mention d'armoiries. *Fol. 240, régiſt. 1498, 1502.*

NUSEMENT (Henry de), & ſa femme, furent annoblis par lettres de Charles VII roi de France, expédiées en latin à Paris au mois de janvier 1366, & ſur le *repli* deſquelles eſt écrit *per regem*, & plus bas *ſigné, Gentils, viſa Contentor.* Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un cochon, ou bléreau au naturel, au chef de gueules, chargé de trois glands d'or la tête en bas, & pour cimier un bélier iſſant d'un armet grillé & contourné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. Ces armes ne ſont point rapportées dans les lettres d'annobliſſement; nous les avons priſes dans *Richier*, à l'article de DODET, laquelle famille ne tiroit les ſiennes, ainſi que ſa nobleſſe, que des deſcendans dudit Henry de Nuſement, dont elle étoit iſſuë par Poincette de Nuſement, qui avoit épouſé Jennot Dodet. Voici comme ledit *Richier* rapporte la généalogie de ces deux familles.

HENRY DE NUSEMENT fut père de Boucard *ou* Barras Brebis de Nuſement, vivant en 1447, ainſi qu'il ſe voit par une ſentence du bailli de Vitry, ſiégeant à S^te^. Menehould, du 22 avril de ladite année, & qui épouſa Mariette Noiſette, *dite* de Saulx, dont il eut: 1°. Pierre. 2°. Catherine; 3°. Poincette de Nuſement, mariée à Jeannot Dodet, qui en eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Gérard. 3°. Didiere Dodet, épouſe de Jean Olivier. 4°. Mengin, vivant en 1529, ainſi qu'il paroit par une ſentence renduë contre les habitans de Belval, en faveur dudit Mengin, en ſa qualité de tuteur des enfans de Jean Dodet, écuier, ſon frère. 5°. Laurent Dodet.

JEAN DODET épouſa Agnès de Liry, dont il eut Claude qui ſuit.

CLAUDE DODET, vivant en 1567, épouſa Jacqueline Forgeault, laquelle comparut en la *recherche* dudit *Richier* faite en 1581, comme veuve & tutrice de Valentin Dodet ſon fils. A la fin de cet article *Richier* ajoute:

» M'a encore ladicte veufve produict des armoiries cy-deſſous painctes, » qu'elle a dict eſtre les armoiries qu'ont accouſtumés porter, tant » leſdicts de Nuſement que des Dodet; ledit Valentin n'eſt marié. *Voyez Richier, page 27 & 117, en ſa recherche du bailliage de Clermont.*

Nous avons cru devoir rapporter ces deux familles, ce bailliage ayant fait autrefois partie des états des ducs de Lorraine, & étant alliées à pluſieurs autres de cette province.

O.

Digitized by Google

O.

O D E. O D I.

ODELIER (François), fils de Jean Odelier, secretaire de S. A, mort en exil pour le service de ce prince, la première année de son exil, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 18 septem. 1666, avec pouvoir de prendre les armes des Bauzard, le tout en faveur de ce qu'il a épousé la fille de feu noble Pierre Bauzard, maréchal-des-logis de S. A, & nièce de François Bauzard, capitaine d'infanterie, tous deux morts au service de ce prince, & en considération des services desdits Pierre & François Bauzard. *Fol. 53, rég. 1666.* Cette famille de Bauzard porte d'or, à la fasce de gueules, chargée de trois croix recroisettées au pied fiché d'or, & accompagnée de quatre tourteaux d'azur, trois en chef & un en pointe.

ODET (Philippe), docteur en la faculté de médecine, demeurant à Nancy, & médecin ordinaire de la duchesse douairière de Mercœur & de Vaudémont, fut annobli à la requête de ladite dame, par lettres données à Nancy le 16 mars 1605. Porte d'argent, parti de gueules, au lion de l'un & de l'autre, couronné d'un chapeau de triomphe de même, & en pointe un chapeau d'argent sur le pied gauche du lion; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 55, verf. vegist. 1605.*

PHILIPPE ODET avoit épousé Chétienne Hanus, qui le 5 avril 1625, étoit veuve & tutrice de ses enfans mineurs, qui avoient pour héritiers présomptifs le sieur Breton apoticaire, à cause de noble Anne Odet sa femme, & noble Marie Odet, veuve du sieur Lambert.

ODIEY *ou* OUDIN (Nicolas), prévôt de Choiseul & de Colombey, fut annobli par lettres expédiées le 17 avril 1613. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux tours crénelées de trois crenaux d'argent, & en pointe d'une voile de navire de même *Héraulderie de Lorraine.*

On trouve une requête présentée au duc Henri, par Françoise Boyer, tendante à l'entérinement des lettres de noblesse accordées le 17 avril 1613 à défunt Nicolas Oudin, prévôt, gruier & receveur de Choiseul & Colombey, son mari; lesquelles pour être surannées de quelques jours, auroient été refusées par les gens des comptes, avec le décrêt au bas, du 21 avril 1614, portant mandement aux gens du conseil & des comptes de Bar de passer outre à l'entérinement des lettres mentionnées au susdit placet, non-obstant qu'elles ne leur ayent été présentées dans l'an de l'impétration d'icelles, attendu l'accident de mort dudit feu Nicolas Oudin, impétrant desdites lettres; S. A. voulant lesdites lettres sortir leur plein & entier effet, sans que la surannation d'icelles puisse nuire ou préjudicier à ladite suppliante, dont elle la relève en tant que besoin seroit, signé *Henry*, & contresigné *de Gleisenove*, avec paraphe. *Recueil de lettres patentes de noblesse.*

ODOT

Digitized by Google

ODOT (Jean), sécretaire ordinaire & greffier des comptes du cardinal de Lorraine, & ci-devant sécretaire du duc Henri & du duc François, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Lunéville le 20 août 1630, entérinées le 10 janvier 1631, portant, " Qu'il s'est » allié en maison noble, à l'exemple de Didier & de Nicolas Odot ses » aieul & bisaïeul; le premier marié à Catherine d'Argent, de Châtel-» sur-Moselle, de qualité noble; & ledit Nicolas, à Rose Martel, fille » d'un prévôt de Bayon, beau-père du sieur Philippe de Hadonvillers, » seigneur dudit lieu; que feu son père s'étoit marié en la maison d'un » des maîtres des requêtes de S. A, & qu'il est le seul dans la condition » de mariage, entre cinq fils que fondit père auroit laissé, ses frères » étant pourvus dignement, l'un en charge de scripteur apostolique à » Rome, & les autres en divers canonicats, même en la cathédrale de » Metz, &c. " Porte bandé, contrebandé d'argent & de gueules de neuf pièces; & pour cimier un aigle éployé d'argent. *Fol. 123, vers. régist. 1630.*

JEAN ODOT, seigneur de Jalaucourt, conseiller-sécretaire ordinaire, épousa Claude du Mesnil, dont il eut Anne Odot, qui fit reprises de Charles duc de Lorraine, par Gabriel du Mesnil, docteur en médecine, son procureur fondé, pour le tiers dans un vingt-quatrième en la terre & seigneurie de Jallaucourt, mouvant du châtel & châtellenie d'Amance, & encore pour un tiers en la seigneurie de Dommartin & du Montheu, mouvant du même châtel, relevant du duché de Lorraine; le tout provenant de la succession de feu Jean Odot son père. Ladite reprise en date du 27 décembre 1667. Elle étoit, le 23 mars 1703, veuve de Louis Charles, *dit* de Germiny, seign. de Jallaucourt en partie, pour laquelle seigneurie elle fit reprises par Charles Perrin, exempt des gardes-du-corps, son beau-frère, à cause de dame Claude Odot, seconde femme dudit sieur Perrin.

OGIER (Louis, fut annobli par lettres du duc Antoine, expédiées le 13 décembre 1542. Porte d'azur, à une fasce d'or, chargée d'un muffle de léopard de gueules, & accompagnée de trois croix recroisettées d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier deux pennes aux armes de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

OGIER (Antoine), premier capitaine de la bourgeoisie de Nancy, ci-devant capitaine sous la charge du comte de Vaudémont, fut déclaré noble, par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 4 juill. 1621, contenant: " Que Louis Ogier son bisaïeul auroit été annobli » par le duc Antoine, & que feu Thierry Ogier son père auroit maintenu » cette condition par les armes, & auroit été appellé à la charge de » sergent de bandes en la garnison de Nancy, ayant auparavant commandé » aux arquebusiers du château de Bitche, sous la charge du sieur de » Tavagny,

» Tavagny, & que lui-même auroit été capitaine ſous la charge du comte » de Vaudémont, & qu'il eſt encore préſentement premier capitaine de » la bourgeoiſie de Nancy, eſtimant s'être porté aſſez dignement pour ne » faire révoquer en doute ſa nobleſſe, ſi non qu'il n'en a pu faire » paroître par lettres expreſſes; & qu'il doute qu'il n'en ſoit fait quelques » difficultés à ſes deſcendans, &c." *Fol. 169, régiſt. 1621.*

Les armoiries n'y ſont pas expliquées, mais ſans doute elles ſont ſemblables à celles de Louis Ogier, qu'il rappelle comme ſon biſaïeul.

OHÉVILLE. *Voyez* HENRY (Nicolas).

OLIVIER (René), quoique la *héraulderie de Lorraine* diſe que René Olivier fut annobli, nous avons cru devoir renvoyer cet article au ſecond volume, eû égard à pluſieurs tant arrêts du conſeil que jugemens d'intendans, qui ont décidé qu'il ne fut point annobli, mais confirmé en ſa nobleſſe, par lettres-patentes du duc Henri, du 29 ſeptemb. 1619.

OLRY (Nicolas), maître échevin en la juſtice ſouveraine & ordinaire de Nancy, fut annobli par lettres de Charles de Lorraine, données audit Nancy le 10 juillet 1572. Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef d'un lion d'or, armé & lampaſſé de gueules, & en pointe d'une quintefeuille percée du champ; & pour cimier un lion naiſſant, tenant un O d'or. *Fol. 143, verſ. régiſt. 1571, 1572.*

NICOLAS OLRY épouſa Anne Molnet, dont il eut, entr'autres enfans, Idotte, mariée: 1°. à Pierre de Muſſey; & 2°. à Jean Vallée, bourgeois de Nancy. 2°. Claudine Olry; & 3°. René Olry.

NICOLAS OLRY, iſſu du précédent, & ſelon quelques mémoires, le dernier de ſa famille, fut père: 1°. d'Éliſabeth, épouſe de noble Jean-Gabriel François, doyen des avocats en la cour ſouveraine. 2°. d'Anne, femme de noble Claude-François Sirejean, décédé à Vienne. 3°. de Madelaine, alliée à noble Joſeph Sauvage, demeurant à Épinal; & 4°. de Françoiſe Olry, qui épouſa Joſeph Roxard, conſeiller au bailliage royal de Vézeliſe.

ORYOT (Nicol), docteur ès loix & conſeiller-auditeur de la chambre des comptes de Bar, & fils de Pierre Oryot, fut annobli par lettres données audit Bar le 27 octobre 1601, "En conſidération de ſes ſervices & de ceux » de feu Gérard Oryot, avocat ès ſièges de Bar & licencié ès droits, » ſon frère, par l'induſtrie duquel il y a douze ans, le ſieur de Florainville, » lors bailli, capitaine & gouverneur de Bar, auroit recouvré ladite » ville ſur les ennemis; & que ſes prédéceſſeurs ſeroient iſſus de noble » race, ayant pris leur origine ès maiſons de Godignon, nobles, tant » par les actes vertueux, que par les lettres de nobleſſe dont ils ont été » honorés; mais qui, par la malice du tems, leſdites lettres & autres » titres auroient été perdus à la priſe de Ligny, où ils faiſoient leur » réſidence. C'eſt pourquoi il ſupplie S. A. R. de le rétablir dans la nobleſſe » de ſes ancêtres, & de le relever de la preuve & exhibition deſdites » lettres,

Digitized by Google

» lettres, &c. " *Fol. 23, verſ. régiſt. 1604.* Comme les titres étoient adhirés, on n'accorda que des lettres de nobleſſe ; mais il faut avouer que ces titres qui ont été recouvrés, tous autentiques en parchemin, avec leurs ſceaux, contrats de mariage, de partage & de vente, prouvent inconteſtablement que Nicol Oryot annobli eſt d'une extraction ancienne, & tellé qu'elle eſt rapportée ci-deſſous.

Les lettres de Charles duc de Lorraine, portant mandement aux gens de ſes comptes du Barrois de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées audit Nicol Oryot, auditeur en la chambre des comptes de Bar, ſont datées du 22 février 1604. *Layette cottée annobliſſ. num. 172.*

Porte de gueules, à trois croiſſans montans d'or, poſés deux & un ; & pour cimier un lion naiſſant d'or, tenant un croiſſant de l'écu. Suit la vraie généalogie, indépendamment des lettres de nobleſſe qui étoient inutiles à Nicol Oryot.

ROBERT ORYOT de Jubainville, fils de Maubert Oryot, chevalier, vivant en 1380, comme il en conſte par un compromis de cette même année, épouſa Agnès de S^t. Bauſſant. Il étoit ſeign. de Pagny-ſur-Saone, & gouverneur de Chaalons, comme il eſt juſtifié par le compromis du 4 juin 1380, & d'autres actes autentiques des années 1380 & 1383. Il eut de ſon mariage Charles Oryot, ſeign. de Pagny & de Jubainville, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes pour le ſervice de France en 1437, & qui épouſa Marguerite de Manonville, fille d'honoré ſeign. Perin de Manonville, chevalier, ſeign. dudit lieu, comme il eſt prouvé par une tranſaction du 6 novembre de ladite année 1437, faite entre Charles Oryot & ledit Perrin, ſur la dot promiſe de ladite Marguerite de Manonville. De ce mariage vint François qui ſuit.

FRANÇOIS ORYOT, ſeigneur de Jubainville & Villotte en 1442, épouſa Gabri. de S^t. Maurice, fille de Henryon de S^t. Maurice, chevalier, ſeigneur dudit lieu, dont il eut Jean qui ſuit.

JEAN ORYOT DE JUBAINVILLE, ſeign. de Houdelaincourt & de la Tour-Forte de Menoncourt, capitaine de cavalerie, puis commandant des gardes de la reine de France, épouſa Marie de Rececourt, fille d'honoré ſeign. baron de Rececourt ; bailli de Clermont, dont il eut Jean qui ſuit.

JEAN ORYOT DE JUBAINVILLE, II du nom, chevalier, ſeigneur de Houdelaincourt, lieutenant aux gardes de la reine de France, contracta alliance avec Françoiſe Hurault, fille de Jean Hurault, écuyer, & de Jeannette de Hadigny, & en eut Pierre qui ſuit.

PIERRE ORYOT DE JUBAINVILLE, ſeigneur dudit lieu, de Houdelaincourt & de la Tour-Forte de Menoncourt, capitaine de cent lanciers à cheval pour le ſervice du duc de Lorraine. Il ſe maria avec Colette de Godignon, fille de Nicolas de Godignon & de Marguerite de la Mothe, dont il eut Nicol qui ſuit, & Gérard Oryot.

NICOL ORYOT DE JUBAINVILLE & de Meligny, conſeiller du duc de Lorraine, & auditeur des comptes de Bar, par proviſions données à Nancy le 9 mars 1596, dans leſquelles il eſt qualifié docteur ès droits & avocat ès ſièges de Bar, ſe fit annoblir par Charles duc de Lorraine en 1601. Il ne connoiſſoit pas ſans doute ſon état, puiſqu'il deſcendoit en ligne directe de Maubert Oryot, comme il eſt prouvé par titres autentiques qui nous ont été communiqués en originaux. Nicol Oryot de Jubainville & de Meligny, épouſa, le 10 novemb. 1582, Jeanne de Bar, fille de Claude de Bar, ſeigneur de Houdelaincourt, & de Marguerite Cholet, dont il eut : 1°. François Oryot, auditeur des comptes

comptes de Bar, par proviſions données à Nancy le 20 mars 1610, ſur la réſignation faite en ſa faveur par Nicol Oryot ſon père. Il épouſa en 1611 Julienne Raulet, fille de Jean Raulet, ſeigneur d'Ambly, & de Madelaine Senocq, dont il eut Jeanne Oryot, femme de Henry Rollin, conſeiller d'état de Charles IV, & intendant de ſes troupes; & Nicolas Oryot, maître en la chambre des comptes de Bar, grand louvetier du duché de Bar en 1663. Les autres enfans de Nicol Oryot & de Jeanne de Bar, furent: 2°. Charles Oryot qui ſuit. 3°. Anne, qui étoit mariée en 1618 à Gaſpard l'Eſcamouſſier, écuyer, conſeiller de S. A; & 4°. Claude, mariée à Jean-Éliſé le Moleur, écuyer, gruyer de Clermont.

CHARLES ORYOT, ſeigneur de Jubainville, auditeur des comptes de Bar & prévôt de Ligny, épouſa, par contrat du 27 ſeptembre 1616, Marie-Gabrielle de S^t. Remy, fille de Jean de S^t. Remy, écuier, ſeign. de Brieulle-ſur-Meuſe & des Granges, & de Jeanne de Senocq; de laquelle alliance il eut Charles qui ſuit.

CHARLES ORYOT DE JUBAINVILLE, chevalier, ſeigneur de Houdelaincourt, lieutenant-général, civil & criminel du bailliage de de S^t. Mihiel, préſident & chef de police de ladite ville, épouſa, par contrat du 25 juillet 1645, Jeanne Millet, fille de François Millet, citain & conſeiller de la ville de Verdun, & de Marie Rutant. Il vivoit encore en 1706, & laiſſa de ſon mariage: 1°. François-Charles Oryot qui ſuit. 2°. Marie-Anne, femme de Jean comte de la Tour, ſeigneur de Savonnières. 3°. Marguerite-Charlotte Oryot, alliée à Gabriel-François d'Armur, ſeign. de Gerbeuville, Maizé & Senonville, conſeiller d'état & doyen des maîtres des requêtes de S. A. R. 4°. Catherine, mariée à François-Anne, baron du Puy, ſeig. d'Avrainville & de Vaſcourt, préſident-général des grands-jours de Commercy, puis conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois; & 4°. Henriette Oryot, épouſe de Louis-Ignace de Rhée, comte d'Iſſoncourt, conſeiller au parlement de Metz.

CHARLES-FRANÇOIS ORYOT, ſeig. de Jubainville, Houdelaincourt, de la Tour-forte de Menoncourt & de Tillombois, fut reçu au parlement de Metz le 30 janvier 1691, puis lieutenant-général du bailliage de S^t. Mihiel. Il épouſa, le 17 ſeptembre 1701, Louiſe d'Aſpremont, fille de Charles d'Aſpremont, ſeigneur de Tillombois, Courouvre & du Meſnil-la-Tour; & d'Éliſabeth l'Aubruſſel. Il mourut en 1731, & laiſſa de ſon mariage: 1°. Jean-Charles qui ſuit. 2°. Jean-Baptiſte Oryot d'Aſpremont, *dit* le chevalier d'Aſpremont, lieutenant, capitaine, puis major du régiment de Languedoc dragons, ſeigneur de Houdelaincourt, né le 12 juin 1712, & tué à la priſe de Planó en Bohéme, en 1742.

JEAN-CHARLES ORYOT DE JUBAINVILLE, chevalier, ſeigneur de Houdelaincourt & de la Tour-forte de Menoncourt, de Tillombois & Courouvre, ſous-lieutenant des chevaux-légers de S. A. R, & depuis commandant le régiment de Thiange, a épouſé Louiſe-Catherine, née comteſſe de la Tour-en-Voivre, fille de Jean comte de la Tour-en-Voivre, ſeigneur de Savonnières, & de dame Anne de Drouart, dont il a eu: 1°. Charles Oryot de Jubainville, mouſquetaire du roi, chevalier, ſeig. de Tillombois, Houdelaincourt, Menoncourt & Courouvre. 2°. François-Hyacinthe. 3°. Marguer. Catherine. 4°. Louiſe de Jubainville. *Mémoires fournis.*

Digitized by Google

ORLÉANS (Jacques d'), fut annobli par lettres du 18 mars 157⁷. Porte d'or, à deux ſouris affrontées de ſable, grimpant à un pal de gueules, au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé d'azur. *Héraulderie de Lorraine.*

OTHIN (Philippe), greffier & tabellion à Mirecourt, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées le 21 juillet 1670, vérifiées le 26 du même mois. Porte de gueules, à la faſce d'or, crénelée de trois pièces du côté du chef, & accompagnée en pointe d'un léopard de même. *Héraulderie de Lorraine.*

PHILIPPE OTHIN fut père d'Anne Othin, femme de Joſeph Sauvage, conſeiller du roi au bailliage d'Épinal.

OUDET (Edme, Pierre & Théodore), frères, natifs de Gondrecourt, furent confirmés dans leur nobleſſe, par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 18 novembre 1608, contenant: " Que feu Pierre » Oudet leur grand-père, ſur-intendant de la maiſon du vicomte » d'Eſtoges, auroit eu des lettres de nobleſſe de François I roi de » France, leſquelles, avec beaucoup d'autres titres, auroient été perdues » dans le tems des derniers troubles de France; enſuite de quoi Claude » Oudet ſe ſeroit retiré en Lorraine, où il auroit toujours vêcu noblement » auſſi bien qu'eux, &c. " *Fol. 143, régiſt. 1608.* Il n'eſt point fait mention d'armoiries.

OUDIN. *Voyez* ODIEY (Nicolas).

P.

P A C.

ACQUET (Nicolas), de Vaudoncourt, de ſoldat parvenu lieutenant au gouvernement de Châtel-ſur-Moſelle, & lieutenant-colonel d'infanterie, & Charles-Gaſton Pacquet ſon frère, officier de cavalerie dans le régiment du prince de Vaudémont, & auparavant garde-du-corps de S. A, furent annoblis par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 1 mai 1666, vérifiées le 3 juillet ſuivant, portant: " Qu'ils ſont iſſus du côté maternel de leur ayeule, de la » famille des Bérites, à préſent éteinte, &c." Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un épi de bled d'or; & pour cimier quatre épis de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 27, régiſt. 1666.*

PACQUOTTE (Jacques), argentier de l'hôtel, & payeur des gages des officiers de la cour, fut annobli par lettres du duc Léopold, données à Lunéville le 17 mars 1708, contenant: " Que pendant l'éloignement » de S. A. R, il auroit été honoré de pluſieurs emplois diſtingués en » France, qu'il auroit quittés au retour de Sadite Alteſſe Royale; que » d'ailleurs il eſt iſſu d'une bonne famille, Touſſaint Pacquotte ſon père » qui a été pendant longtems échevin & conſeiller de l'hôtel de ville de » Pont-à-Mouſſon, étant petit-fils de Jean Pacquotte qui portoit la » qualité de noble, & avoit pris femme dans la famille noble de Cheminot; » & que ledit ſuppliant a épouſé damoiſelle Marie Carbon, fille de feu » Étienne Carbon, capitaine d'infanterie pour le ſervice du R. T. C, » dont il a trois fils; l'aîné Charles-Guillaume Pacquotte, eſt profeſſeur » en la faculté de médecine en l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, & » médecin du prince François de Lorraine, abbé ſouverain de Stavelot, » & enſuite conſeiller-médecin ordinaire de S. A. R; le ſecond Charles » Pacquotte a embraſſé l'état eccléſiaſtique; que le troiſième Louis » Pacquotte s'eſt appliqué à travailler dans le bureau de ſon père, pour » mériter de lui ſuccéder, & dont il a obtenu la ſurvivance, par lettres-» patentes du 27 décembre 1706: joint encore que ledit ſuppliant eſt » allié à pluſieurs maiſons nobles, entr'autres à celle de Philbert de » Gerarecourt; Jeanne Pacquotte ſa tante ayant épouſé en premières » nôces le ſieur Chrétien Philbert, père du ſieur Philbert, ſous-» lieutenant d'une compagnie de chevaux-légers de la garde du duc de » Lorraine; & en ſecondes nôces, noble François Rolet; à celles des » Gauvain, ſeigneurs de Champé & de Lixières; des Salus, ſeigneurs » de Noviant; de Mazerulles, ſeigneurs dudit lieu; de Bogny, conſeiller » au parlement de Metz; & enfin des d'Orgain de Longbuiſſon, ſeign. » de Secheprés. Jacqueline Pacquotte, ſœur de ladite Jeanne Pacquotte, » ayant épouſé Nicolas d'Orgain de Longbuiſſon, ſeigneur de Secheprés, » dont la fille auroit été mariée au ſieur de Montrichier, chevalier de » l'ordre de S^t. Étienne, ſeigneur de Menou au comté de Bourgogne, » d'une nobleſſe bien connuë, &c." Porte de gueules, au rocher d'or, au chef couſu d'azur, chargé d'une étoile d'argent entre deux croix treſſlées d'or; & pour cimier une tête de licorne. *Fol. 20, régiſt. 1708.*

Digitized by Google

PADOUAN (François), donna ſes lettres reverſales à la chambre des comptes de Bar le 16 février 1632, au ſujet du décret à lui accordé par le feu duc de Lorraine le 12 mars 1624, portant permiſſion de ſuivre la nobleſſe de feuë damoiſelle Claude de Maye ſa mère, épouſe de feu Zacharie de Padoüan, à la charge d'abandonner, au profit du duc, le tiers de la ſucceſſion dudit Zacharie de Padoüan ſon père, & d'en donner leſdites lettres réverſales. Ledit décret entériné en la chambre des comptes de Bar le 16 mars, & au bailliage du même lieu le 21 du même mois de ladite année 1624. Il n'eſt pas fait mention d'armoiries. *Lettres-patentes.*

PAGEL (Jacques), de Toul, clerc-juré & controlleur de Gondreville, & ſubſtitut du procureur-général audit lieu depuis dix à douze ans, fut annobli par lettres données à Nomeny le 2 octobre 1556. Porte d'azur, à une gruë d'or, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules; & pour cimier la gruë de l'écu. *Fol. 218, verſ. régiſt. 1556.*

JACQUES PAGEL acquit un douzième par indivis à Oultrancourt & à Domgermain, de Claude Wernier, écuier, ſeigneur d'Amanty & Maxey-ſur-Voiſe, & de damoiſelle Jeanne le Begart ſa femme. Il obtint confirmation de cet acquet par lettres de Charles duc de Lorraine, du 1 juin 1568, & fut fait tabellion-général de Lorraine par autres lettres du 5 juin 1568. Il étoit en 1569 ſeigneur du petit ban de Domgermain.

PIERRE PAGEL, deſcendu de l'annobli, épouſa vers l'an 1640, Mengeon Hordal, fille d'Évrard Hordal, & de Claudon Fremy.

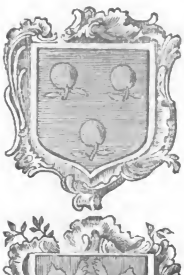

PAICHEUR (Joſeph), capitaine-prévôt, gruïer & chef de police du comté de Vaudémont, fut annobli, ſans finances, par lettres données à Lunéville le 5 févr. 1714; leſdites lettres entérinées le 13 mars ſuivant. Porte d'azur, à trois pêches d'or poſées deux & une; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu; & pour cimier une main dextre tenant une pêche tigée & feuillée au naturel. *Fol. 47, ſecond régiſt. 1714.*

PAINTRE (Médard), fut annobli par lettres du grand duc Charles III, données à Charmes le 7 août 1565. Porte d'argent, à une roſe de gueules boutonnée d'or, au chef de gueules, chargé de deux cuiſſes & pattes de lion d'or contrornglées; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

PALISSOT (Sébaſtien), l'un des architectes ordinaires de S. A. R.; fut annobli par lettres données à Lunéville le 16 mars 1722, " En » conſidération de ſes ſervices en cette qualité, & de ceux de Hubert Paliſſot

Digitized by Google

» Paliſſot ſon fils, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, » & ſubſtitut du procureur-général en icelle, &c. " Porte d'azur, au chevron d'argent, chargé ſur la pointe d'une étoile d'azur; & pour cimier l'étoile de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 32, régiſt. 1722.* Les lettres ci-deſſus furent entérinées le 27 avril de la même année.

PALLEOT (Charles), fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 25 août 1718, " En conſidération des ſervices rendus par feu Charles » Palleot ſon père, à Charles IV pendant huit ans en qualité de lieutenant » de cavalerie dans la compagnie du ſieur de Bannerot, & de ceux dudit » expoſant, propriétaire de la maiſon-franche d'Afflévile, prévôté de » Dieuze; en qualité de chevau-léger pendant trois ans; & du depuis, » en qualité de lieutenant de cavalerie dans la compagnie du général » d'Herbeviller; ayant toujours ſuivi ſon prince dans toutes les batailles » qu'il a données, & les ſiéges qu'il a faits, ayant le corps tout couvert » de bleſſures qu'il a reçues, notamment à la bataille du Palatinat: & » étant de retour en Lorraine, il s'eſt fait pourvoir de l'office de capitaine » & châtelain de la ville de Dieuze, & s'eſt diſtingué à l'arrivée de » S. A. R. à Sarbourg, à la tête de trois cent des principaux bourgeois » & habitans de Dieuze & des environs, qu'il ména à la rencontre de » Sadite Alteſſe Royale; & Charles Palleot ſon fils ayant mérité d'être » revêtu par le duc de Virtemberg, de la lieutenance de ſes grenadiers-» gardes. La famille paternelle ne s'eſt pas ſeulement diſtinguée; la » maternelle l'a encore fait avec éclat. Feu François Marque ſon ayeul » a ſervi pendant trente années le duc Charles IV, a paſſé par tous les » dégrés militaires, & eſt parvenu à l'emploi de quartier-maître général » de ſes armées, & a été tué aux guerres de Flandres, les armes à la main, » ſervant fidellement ſon ſouverain, &c." Leſdites lettres d'annobliſſement furent entérinées le 12 décembre de la même année.

Porte d'azur, à une bande ondée d'argent, chargée de trois têtes de lion arrachées de gueules; & pour cimier un lion naiſſant de même. *Tréſor des chartres, fol. 90, verſ. régiſt. 1718.*

PAPEREL (Nicolas), *dit* le Grand, archer des gardes S. A, fut annobli le 15 juil. 1588. Porte de gueules, à la tête de broquart cornettée de deux pièces d'or, écartelé en ſautoir, faſcé d'azur & d'or de ſix pièces; & pour cimier un homme ſauvage revêtu de poils d'or, portant ſur l'épaule droite une maſſe d'argent. *Nobiliaire manuſcrit.*

PAPIGNY (Philippe-Joſeph), de Clairmarais, capitaine d'infanterie au régiment de Roucy, pour le ſervice du R. T. C, obtint des lettres de repriſe de nobleſſe maternelle, données à Nancy le 12 janvier 1716, contenant: " Qu'il eſt fils unique de Touſſaint Papigny & de Catherine-Françoiſe

Digitized by Google

» Françoiſe du Meſnil, demoiſelle; lequel étoit fils d'Abraham Papigny, » iſſu de Nicolas de Papigny & de Barbe de Chavoncourt, deſcendue » de Jehannin de Chavoncourt, annobli par le duc René; gouverneur » & lieutenant-général du duché de Bar, pour ſon ayeul le roi de » Jéruſalem & de Sicile, par lettres-patentes du mois d'octobre 1474; » que ledit Abraham ayant, à l'âge de ſept à huit ans, perdu ſon père » en 1610, il ne put profiter alors du bénéfice de la coutume de S^t. » Mihiel qui régit le Pont-à-Mouſſon où il eſt né, pour reprendre la » nobleſſe de ſa mère. Il ſe pourvut à cet effet ſeulement en 1679 à » Charles V, qui renvoya la requête au ſieur Richard, lieutenant- » général du bailliage de Pont-à-Mouſſon, pour s'informer du contenu » en icelles; & le ſuppliant a tout lieu de croire que les lettres de repriſes » furent accordées: mais ledit Touſſaint Papigny ſon père étant mort » il y a vingt-trois ans, lui n'étant alors âgé que de ſept mois, & que » dans la ſuite il a ſuivi le parti des armes dès qu'il a pu les porter; & » ledit Charles V n'étant pas reſté en ſituation d'avoir des archives » fixes, il n'a pu les recouvrer. C'eſt pourquoi il ſupplie S. A. R. de » le recevoir à reprendre les derniers erremens & la demande dudit » Abraham Papigny ſon ayeul, ayant prouvé par leſdites lettres-patentes » de nobleſſe en original du mois d'oct. 1474, la requête original d'Abrah. » avec le décret au bas de Charles V, du ſecond juin 1679; l'avis du » ſieur Richard, lieutenant-général de Pont-à-Mouſſon, du 24 dudit » mois de juin, auſſi en original, par lequel il déclare qu'il a été bien » & duement prouvé que ladite Barbe de Chavoncourt, mère dudit » Abraham, étoit deſcendue en ligne directe de Jehannin de Chavoncourt, » & que le même Papigny & ſa famille étoient eſtimés nobles en ladite » ville; un extrait-baptiſtaire de S^te. Croix de Pont-à-Mouſſon, du 24 » ſeptembre 1648, par lequel il paroit que Touſſaint Papigny étoit fils » dudit Abraham; le contrat de mariage dudit Touſſaint Papigny, » qualifié ſeigneur de Clairmarais, avec damoiſelle Catherine-Françoiſe » du Meſnil, fille du ſieur Corneille du Meſnil, gentilhomme en la ſalle » du Roi Catholique, du 28 novembre 1686, & l'extrait-baptiſtaire de » l'expoſant, de la parroiſſe d'Obange, prévôté de Longwy, du 20 » juillet 1691, par lequel il paroît qu'il étoit fils dudit Touſſaint Papigny, » & de damoiſelle Catherine-Françoiſe du Meſnil, &c."

Porte d'or, à deux chats affrontés, la queue paſſée en ſautoir de ſable, grimpans à un pal de gueules; & pour cimier un chat d'argent, ailé d'ailes de chauve-ſouris de gueules. *Fol. 192, ſecond régiſt. 1715.*

PARENT (Alexandre-Joſeph), originaire de Peinteville dans les évêchés, obtint la permiſſion de prendre la nobleſſe, le nom & les armes de Marie de la Cour ſa mère, & relief de l'omiſſion par lui faite de renoncer à la ſucceſſion de Chriſto. Parent ſon père, dans le tems & conformément à la coutume de S^t. Mihiel, par lettres expédiées à Lunéville le 25 janvier 1732, contenant: "Que voulant s'établir dans les états de S. A R, » il vient d'y contracter mariage avec Cathe. de Mittolat de Mirecourt, » fille de feu Jean-Bapt. de Mittolat, écuïer, conſeiller du R. T. C. au » ſiège ſouverain de la table de marbre à Metz; laquelle fait réſidence à » Hadonville, près la Chauſſée, office de Thiaucourt, où elle poſſéde un

» un fief & le tiers des dimes inféodées du ban dudit lieu ; que l'expoſant » deſirant reprendre le nom, la nobleſſe & les armes de Marie de la » Cour ſa mère, iſſuë de famille noble ſous le reſſort de la coutume de » S^t. Mihiel, en renonçant à la ſucceſſion de Chriſtophe Parent ſon » père, conformément à ladite coutume, il auroit à cet effet préſenté » requête aux officiers du bailliage de Pont-à-Mouſſon, leſquels ſur les » concluſions du procureur-général de S. A. R. audit ſiège, lui ont » donné acte de la renonciation qu'il a faite par ladite requête à la » ſucceſſion dudit Chriſtophe Parent ſon père, pour les biens qu'il poſſede » dans les états de S. A. R ; & ont auſſi donné acte de la déclaration » qu'il a faite, comme il prétend reprendre la nobleſſe de damoiſelle » Marie de la Cour ſa mère, la nobleſſe de laquelle il prouve par la » production qu'il fait d'une ordonnance de l'intendant de Metz, du 18 novembre 1703, qui déclare ladite Marie de la Cour exempte de » toutes impoſitions, avec défenſe de la comprendre dans aucun rôle » tant qu'elle vivroit noblement, à peine d'amende ; & encore une autre » ordonnance dudit intendant, du 5 juillet 1699, qui ordonne que Jean » & Paul de la Cour ſes deux frères, ſeroient inſcrits dans le catalogue » des gentilshommes de la généralité de Metz, &c." *Fol. 19, verſ. régiſt. 1731, 1733.* Il n'eſt pas fait mention d'armoiries.

PARIS *dit* DE LA SAULCYE (Claude), au ſervice de la maiſon du duc Charles III, fut annobli par lettres de S. A, données à Nancy le 10 août 1574, & entérinées le 22 janvier 1575. Porte de vair, à trois pals d'or, au chef de gueules, paré de trois molettes d'or ; & pour cimier un lion de même, tenant un croiſſant d'argent, accompagné de deux panaches d'azur, d'argent, d'or & de gueules. *Fol. 176, régiſt. 1574.*

CLAUDE PARIS avoit épouſé Louiſe de Hombourg, veuve de lui en 1592, qu'elle eſt ainſi mentionnée dans des lettres de donation faites en ſa faveur, de deux cent quarante-huit arpens de terre en la contrée *dite* du Charmoy-lès-Gondreville.

PARISET (Didier), au ſervice de la maiſon du duc Antoine, fut annobli par lettres données le 22 novembre 1540. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois lions de même, deux en chef affrontés, & un en pointe. *Fol 465, régiſt. 1535, 1541*, ou *table générale des régiſt. tome 1, fol. 13.*

DIDIER PARISET, fils naturel de Jean Pariſet, lieutenant de prévôt de Bar, fut légitimé par le duc Antoine après la mort de ſon père, par lettres du 7 ſeptem. 1530, & le fit maître des comptes à Bar ; office où il fut reçu le 4 avril 1543. Il épouſa Barbe des Fours, veuve de Hugues de la Saye, & fille de Nicolas des Fours, controlleur de la monnoye, & de Marg. Boileau. Il eut de ce mariage : 1°. Claude qui ſuit. 2°. Marie Pariſet, femme de Richard Chavenel, ſeigneur de Xourdaille, & d'un fief à Art-ſur-Meurthe.

CLAUDE PARISET, auditeur & greffier de la chambre des comptes de Lorraine, & ſécretaire de S. A, épouſa : 1°. Charlotte *ou* Géneviève de Rolland,

Digitized by Google

Rolland, fille de Louis de Rolland & de Marguerite du Robin; & 2°. Catherine Bouvet, fille de Florent Langlois, *dit* Montclos, & fille de Michel Bouvet, conſeiller d'état des ducs Antoine, François & Charles; & d'Anne le Pougnant. Il n'eut point d'enfans du ſecond lit, & laiſſa du premier lit Antoine qui ſuit. 2°. Didier, gouverneur de la ſaline de Roſières, puis conſeiller-ſécretaire d'état, commandemens & finances de S. A, & auditeur des comptes de Lorraine, vivant en 1621, & qui épouſa Renée du Bourg, fille de Jean du Bourg, ſeign. de Damelevière, Faucompière & Plombières en partie, gouverneur de la ſaline de Roſières, & de Chrétienne Magnien, dont il eut Jean Pariſet, ſeign. de Baymont en 1654, qui épouſa Renée Touvenin & Chrétienne Pariſet, veuve le 27 mars de la même année de Henry de Vergy, ſeigneur de Hénaménil; Claude Pariſet fut encore père de Geneviève Pariſet, femme de Pierre Poural.

ANTOINE PARISET, conſeiller-auditeur & greffier de la chambre des comptes de Lorraine, épouſa: 1°. N. Langlois, fille de Florent Langlois, *dit* Montclos, & de Barbe Bouvet; & 2°. Catherine Collonet, fille de Jean Collonet, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine & controlleur de l'état de S. A, & de Catherine Lambert. Il eut du ſecond lit: 1°. François qui ſuit; & 2°. Jeanne Pariſet, femme de Théophile Galcher, capitaine.

FRANÇOIS PARISET, vivant en 1654, épouſa Catherine la Roze, dont il eut Catherine Pariſet, &c.

PARISOT (Jean), chirurgien, demeurant à Mirecourt, fut annobli par lettres de Charles III, données à Nancy le 29 janvier 1598, leſdites lettres entérinées le 27 mars ſuivant. Porte d'azur, à une bande en deviſe, accompagnée en chef d'un léopard d'or, & en pointe d'un pin de même ombragé de gueules; & pour cimier un lion naiſſant de même, tenant en ſes pattes le pin de l'écu. *Fol. 37, régiſt. 1597, 1598.*

Noble Paul Pariſot, licencié ès droits, vivoit le 7 février 1621; il avoit épouſé N.... Fouraire, fille de feu noble homme Melchior Fouraire, receveur à Ville-ſur-Illon, & d'Anne Thomaſſin.

MICHEL PARISOT étoit le 10 juillet 1697 écuyer, conſeiller du roi, préſident, lieutenant-général, commiſſaire-enquêteur, examinateur au bailliage & ſiège préſidial de Toul. Nous croyons que Paul & Michel Pariſot deſcendoient de Jean Pariſot.

PARISOT (Nicolas), demeurant à Ligny, fut annobli par le duc Charles IV le 15 ſeptembre 1625, " Pour lui faciliter les moyens de marier » ſon fils dans une famille extraite de nobleſſe, &c. " Porte d'argent, à trois pals d'azur, au chef de gueules, chargé de trois roſes d'or; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 28, verſ. régiſt. 1626.*

NICOLAS PARISOT épouſa Barbe Aſſelin, veuve de Ferry Rutant, laquelle étoit veuve dudit Nicolas Pariſot le 20 ſeptembre 1632, qu'elle acquit en cette qualité, des habitans de Heippes, une conſtitution de ſix cent trente frans barrois de rente, pour le prix de neuf mille frans barrois. Nicolas Pariſot ſon fils ſtipulant pour elle, elle retrocéda la moitié

moitié de cette conſtitution à Charles Oryot de Jubainville, le 19 févr. 1653. Leurs enfans furent: 1°. Nicolas qui ſuit; & 2°. Iſabeau Pariſot, femme en 1625 de Charles Perrin, écuïer, prévôt de Ligny.

NICOLAS PARISOT, demeurant à Ligny, épouſa, par contrat du 8 ſeptembre 1625, en préſence de ſon père & aſſiſté de Charles Perrin ſon beau-frère, Cather. de Bournon, fille de noble Charles de Bournon, conſeiller d'état de S. A, & en ſa cour ſouveraine de S^t. Mihiel, & de Catherine Maillet, dont il eut quatre garçons & une fille, & entr'autres Jacques qui ſuit.

JACQUES PARISOT, né le 3 novembre 1626, conſeiller en la cour des grands jours de S^t. Mihiel, épouſa Dorothée Sarrazin, fille de Charles Sarrazin, écuïer, ſeigneur de S^t. Agnan & Rambucourt, procureur-général d'Apremont, &c. & de Jeanne Barrois, dont vinrent: 1°. Nicolas-François qui ſuit; & 2°. N. Pariſot, mariée: 1°. à N... de la Buſſière. 2°. à N. de Cuſtine, maréchal-des-logis de la compagnie des cadets-gentilshommes de S. A. R.

NICOLAS-FRANÇOIS PARISOT, né le 23 octobre 1661, fut d'abord avocat en la cour exerçant au bailliage de S^t. Mihiel; il fut enſuite pourvu d'une charge de conſeiller en la cour ſouveraine, vacante par la promotion de Claude Georges, à celle de ſecond préſident, & enfin préſident à la cour. Il épouſa: 1°. N. Vincent; & 2°. Marie-Charlotte Chevalier, veuve de François-Paul de Leſpée, écuïer, prévôt de Charmes, & fille d'Antoine Chevalier, prévôt & gruïer du marquiſat de Haroüé, & d'Anne-Marie Alba. Il eut du premier lit: 1°. Jacques qui ſuit. 2°. N. enſeigne au régiment des gardes de S. A. R; & 3°. Rodolphe, religieux bernardin à Clairlieu.

JACQUES PARISOT, capitaine réformé à la ſuite du régiment des gardes de S. A. R, épouſa en 1725 Françoiſe-Charlotte de Serre, fille de Charles-François de Serre, ſeigneur de Ventron & de Rommécourt, conſeiller d'état & maître des requêtes ordinaire en l'hôtel de S. A. R, & de Marie-Thérèſe de Rennel Dandilly.

PARISOT (Antoine), lieutenant au régiment du Han, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 19 mars 1719. Porte les mêmes armes que Nicolas Pariſot ci-deſſus. *Fol. 14, régiſt. 1719.*

PARISOT (Charles), conſeiller d'état & auditeur des comptes de Lorraine, obtint des lettres données à Lunéville le 9 ſeptembre 1703, portant confirmation d'autres lettres-patentes en forme de diplôme de la qualité de noble & de chevalier du S^t. Empire, auxquelles il a été élevé le 22 avril 1673, par l'empereur Léopold, " En récompenſe des » ſervices qu'il a rendus à l'exemple de ſes ancêtres, & qu'il eſt toujours » demeuré inviolablement attaché aux intérets de la maiſon de Lorraine; » & a donné, dans les emplois que les ducs Charles IV & Charles V » lui ont confiés en Eſpagne & en Empire, des preuves de ſa capacité, » de ſon zèle & de ſon affection, &c." *Fol. 105, régiſt. 1703.* Les

armes ne ſont point rappellées; mais il porte écartelé au premier & quatrième d'or, à un aigle éployé de ſable; au ſecond & troiſième d'argent, à une faſce de ſable, accompagnée de trois glands de ſinople, deux en chef & un en pointe. D'autres diſent accompagnée de trois lozanges de ſable.

ÉLOY-FEANÇOIS PARISOT obtint la commiſſion de grand-gruïer dans toute l'étenduë de la prévôté d'Arches, le 20 octobre 1662; & le 26 février 1667, il fut nommé par M^r. de Livreſſon, chevalier de l'ordre du roi, bailli de Ruaux; le 11 ſeptembre de la même année il obtint de S. A. des lettres de confirmation de ſa charge. Il eut pour fils Charles qui ſuit, & qui obtint les lettres ci-deſſus rapportées.

CHARLES PARISOT épouſa, le 18 août 1661, Marie-Dieudonnée Gaucher, veuve en premières nôces du ſieur Louis Beault, fils de noble Claude-Étienne Beault, cô-gouverneur de Beſançon. Le 13 novembre 1681 il reçut des lettres de docteur en droits civil & canon audit Beſançon, & paſſa enſuite en Allemagne au ſervice de l'empereur, en qualité de lieutenant; il fut enſuite capitaine de dragons, & ſervit en cette qualité juſqu'au 8 juillet 1685. Le 12 mai 1689 Son Alteſſe Charles V lui accorda des lettres-patentes de conſeiller-auditeur en la chambre des comptes de Lorraine. Il fut envoyé en 1692, par la reine ducheſſe doüairière de Lorraine en Eſpagne, & réſida cinq ans en cette cour. En 1699 il fut envoyé par S. A. R. le duc Léopold à la cour de Vienne, où il réſida ſix mois; & la même année il obtint des lettres de S. A. R. de la charge & office de conſeiller d'état. Il fit un ſecond voyage à Vienne, & y reſta juſqu'au mois de juin 1704. Au mois de décembre de la même année il fut envoyé à la Haye, où l'on ſe diſpoſoit à travailler au grand ouvrage de la paix. De retour, il fut envoyé à Veniſe, au ſujet de la ſucceſſion du duc de Mantouë, dont S. A. R. étoit héritier. Il fit pluſieurs autres voyages à Bruxelles & Oſnabrug, au ſujet des évêchés deſdits lieux; ainſi que le tout eſt rapporté aux lettres-patentes qui lui furent accordées par Son Alteſſe Royale, avec la qualité de baron, le 7 ſeptembre 1707.

De ſon mariage avec Marie-Dieudonnée Gaucher, il eut trois enfans: 1°. Didier-Charles qui ſuit, baptiſé à Beſançon le 22 août 1672. 2°. Marg. Thérèſe, née à Pourſas le 9 ſeptembre 1678, & qui avoit épouſé le ſieur de Vaucourt, conſeiller d'état, prévôt, chef de police de la ville de Nancy; & 3°. Nicol. Pariſot, mort jeune à Pouſſey près de Mirecourt.

DIDIER-CHARLES BARON DE PARISOT, de Marbache & de Bernécourt, paſſa en Allemagne au ſervice de l'empereur, en qualité de cornette dans le régiment de M. le prince de Commercy. En 1701 il le fit ſon adjudant, & lui donna une compagnie. Il fut fait adjudant-général par M. le prince Thomas de Vaudémont, pour Son Alteſſe Monſeigneur le prince Joſeph de Lorraine, qui le fit major de ſon régiment de cuiraſſiers, qu'il conſerva juſqu'à la mort de ce prince qui expira entre ſes bras des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Caſſano. Après la mort de ce prince, il fut rapellé par S. A. R. pour travailler conjointement avec M^r. le baron de Pariſot ſon père, dans les négociations des cours d'Angleterre, d'Hollande & de Trêves, &c. C'eſt dans ces négociations qu'ils firent reconnoître le prince Léopold en qualité d'Alteſſe Royale, qui n'étoit reconnu auparavant qu'en qualité d'Alteſſe Séréniſſime. Le 12 ſeptembre 1706, Son Alteſſe Royale l'honora d'une charge de ſous-lieutenant d'une compagnie des chevaux-légers de ſa garde. Le 7 ſeptembre 1707 il obtint un brevet de colonel de cavalerie, avec neuf cent

cent livres de penſion. Le 26 avril 1709 il épouſa damoiſelle Jeanne-Françoiſe des Colſon, nièce de Son Excellence Monſieur le général de Domprey ; duquel mariage ils ont eu trois enfans, comme nous l'expliquerons ci-après. Le 27 avril 1719 Son Alteſſe Royale lui accorda des lettres-patentes, par leſquelles il veut, entend & lui plaît que ledit ſieur baron de Pariſot, ſes enfans mâles & femelles nés & à naître en loyal mariage, poſtérité & lignée, ſoient traités de barons de Pariſot & de Bernécourt, tant en jugement que dehors.

Leurs enfans ſont : 1°. Charles-Nicolas-François, baron de Pariſot & de Bernécourt, capitaine dans le régiment de Vieux-Lorrain, pour le ſervice de Leurs Majeſtés Impériales ; tué au ſiège de Prague en 1742. 2°. Marie-Françoiſe-Louiſe, baronne de Pariſot & de Bernécourt, épouſe de Henri de Mouſay, ſeigneur de Sauvigny & de Cunel, qui a laiſſé une fille. 3°. Joſeph-Charles-Antoine, baron de Pariſot & de Bernécourt, ſeigneur haut-juſticier de Goze-Salée-Sanzey & du fief de Mandres, gentilhomme ordinaire de Son Alteſſe Royale madame la ducheſſe de Lorraine & de Bar, mère de Sa M. Imp. le grand duc de Toſcane ; lequel a épouſé dame Anne-Jeanne-Lamberte du Boquet ; duquel mariage ſont ſortis cinq enfans, ſavoir ; Charles, baron de Pariſot & de Bernécourt, Anne-Jeanne, Thérèſe, Marguerite, & Joſeph, baron de Pariſot & de Bernécourt. *Mémoires fournis.*

PARISOT. *Voyez* MAUCERVEL (Étienne).

PARPE (François-Théodore de), natif de la ville de Commercy, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 16 mars 1736, contenant : » Que ſes ancêtres ont rendus des ſervices aux ducs de Lorraine, » notamment ſon ayeul, qui, après avoir exercé pendant longues » années l'office de prévôt dudit lieu, ſe rendit util au duc Charles V » dans pluſieurs commiſſions importantes ; & ſon ayeul maternel qui a, » pendant longtems, ſervi le Cardinal de Retz, lorſqu'il poſſédoit la » principauté de Commercy, en qualité de tréſorier-receveur-général » des finances ; & le ſieur de Gerauvilliers ſon oncle, ſous-lieutenant des » chevaux-légers de la garde de Son Alteſſe Royale, qui a ſervi en » pareille qualité ſous le duc Léopold I ; & en conſidération des ſervices » de Nicolas Martin, capitaine du château de Commercy, tant au » prince de Vaudémont & au feu duc Léopold, qu'à Son Alteſſe Royale, » dont il a épouſé la fille ; & de ceux de Jean-François Martin, l'un des » maîtres-d'hôtel ordinaire de Son Alteſſe Royale, chargé du détail » général de la maiſon de ce prince, couſin-germain de l'épouſe de » l'expoſant ". Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles de même, & d'un lion d'or en pointe ; & pour cimier le lion iſſant de l'écu. *Fol. 36, verſ. régiſt. 1736.*

François-Théodore de Parpe, ſeigneur de Charrey, a épouſé Marthe Martin, fille de Nicolas Martin & d'Anne Lartillier, de laquelle il a cinq enfans : 1°. François-de-Paul. 2°. Charles-Joſeph. 3°. Claude-Alexandre ; & deux filles.

Digitized by Google

PARTERRE (Didier), l'un des controlleurs de l'hôtel de Son Alteſſe Royale, fut annobli par lettres données à Lunéville le 2 avril 1714, contenant : " Qu'il étoit ci-devant attaché au prince de Commercy ; » & après le décès de ce prince, au prince Joſeph de Lorraine, en » qualité de maître d'hôtel ; & enſuite au prince Eugène de Savoye, » lieutenant-général des armées de l'empereur, & préſident de ſon conſeil » de guerre, depuis huit ans en la même qualité ; ce qui auroit engagé » Son Alteſſe Royale à lui accorder, il y a cinq ans, une charge de » controlleur de ſon hôtel ; qu'il eſt fils de Claude Parterre, apoticaire » de Charles IV, & frère de feu Antoine Parterre, apoticaire de Son » Alteſſe Royale, &c. " Porte d'azur, à un roſier chargé de fleurs au naturel, ſoutenu d'une terraſſe de ſinople ; & pour cimier une roſe de l'écu. *Fol. 93, verſ. régiſt. 1714.* Leſdites lettres furent entérinées le 11 avril 1714.

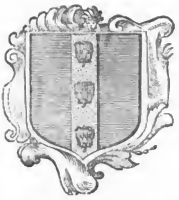

PARVY *ou* PARNY (Étienne), receveur & gruyer de Briey, fut annobli par lettres expédiées le pénultième décembre 1509. Porte d'azur, au pal d'or, chargé de trois têtes de léopard de gueules ; & pour cimier une tête de léopard de l'écu.

ETIENNE PARNY épouſa, ſelon quelques mémoires, Marguerite Gervaiſe, fille de noble Jean Gervaiſe clerc-juré de Briey, & de Jeannette de Malaumont, dont il eut Peronne de Parvy, femme de François Dumont, II du nom, ſeigneur de la Barre, & prévôt de Conflans. *Richier, en ſa recherche du bailliage de St. Mihiel, pag. 30 & 47.*

PASCAL (Jacques & Louiſe ſa mère), furent confirmés en leur nobleſſe par le duc Léopold I, le 10 juin 1702, & les lettres furent entérinées le 4 août ſuivant. Porte d'argent, au ſep de vigne au naturel ſur une terraſſe de ſinople, chappé d'azur à deux lions affrontés d'or, tenans un rameau de palmier ; & pour cimier une branche de roſier d'or, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu.

PASGOT. *Voyez* HOMBILLON (Nicolas).

PATICIER *ou* PASTICIER (Jean-Philippe), *dit* la Maize, fils de feu Jacquot Paſticier, porte-enſeigne de Mirecourt, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 27 janvier 1616. Porte parti contrebandé d'or & d'azur, à un ours de ſable rampant au naturel, armé & lampaſſé de gueules, ſortant d'une montagne de ſinople, & iſſant ſur le tout ; & pour cimier l'ours naiſſant de l'écu, tenant une étoile d'or. *Fol. 86, régiſt. 1616.*

JEAN-PHILIPPE PASTICIER avoit épouſé N. Thieriet, fille de noble Jean Thieriet, conſeiller d'état & lieutenant-général du bailliage de Vôges,

Vôges, & de Marie des Combles, dont il eut Henriette-Catherine Paſticier, morte en 1637. Sa ſucceſſion fut répétée par pluſieurs particuliers, du nombre deſquels étoient Marie de Deſſembach & Jean-David de Pont, demeurant à Richeviller, pays ennemi; mais Jean Thieriet ſon oncle en demanda & obtint la confiſcation par décret du duc Charles IV, du 18 janvier 1637.

PATIN (Jean), brigadier de l'une des compagnies des gardes-du-corps de S. A. R. depuis vingt ans, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 15 août 1719, " En conſidération de ſes ſervices, qui lui auroient » attiré l'eſtime du feu prince Charles, archevêque & électeur de Trêves, » qui l'auroit pourvu, par brevet, de l'office de capitaine & gruïer des » eaux & forêts de l'égliſe primatiale de Lorraine; ayant dans ſa conduite » ſuivi les traces de feu Jean Patin ſon père, qui avoit ſervi fidellement » pendant longues années le feu duc François, en qualité de conſeiller » & de ſon procureur en la gruerie de ſon abbaye de l'Iſle; de quatre » de ſes oncles, morts au ſervice de Charles IV & de Charles V; deux » en qualité de chevaux-légers, & deux autres officiers dans leurs » troupes; & de noble Charles Pinet ſon grand-oncle maternel, décédé » ſans hoirs, & qui s'eſt fait conſidérer dans les troupes d'Eſpagne, où » il auroit pris parti, &c." Porte de gueules, à un dextrochère tenant une hache à la romaine d'argent; parti de même, au chef d'azur; & pour cimier la hache de l'écu. *Fol. 103, régiſt. 1719.*

PATON (Pierre), demeurant à Vigneulles-ſous-Hattonchâtel, fut annobli par lettres du grand duc Charles, expédiées le 8 août 1565. Porte d'argent, à une roſe de gueules, boutonnée d'or, au chef de gueules, chargé de deux pattes & cuiſſes naiſſantes de lion contronglées d'or. *Voyez Richier en ſa recherche du bailliage de St. Mihiel, page 113.*

PIERRE PATON avoit épouſé Marguerite Didier, dont il eut: 1°. Jean; & 2°. Pierre qui ſuit.

PIERRE PATON épouſa Barbe Thouvenin, laquelle étoit morte en 1613, qu'il fit ſes repriſes, comme tuteur de ſes enfans, par Nicolas Thouvenin, ſeigneur de Brouſſey & Raulcourt, de ce qu'il leur étoit échu par le décès de Claude Thouvenin, mouvant d'Apremont. Il eut de ſon mariage: 1°. Charles Paton, écuyer, demeurant à Pont-à-Mouſſon en 1664. 2°. François Paton; &, ſelon quelques mémoires, 3°. Catherine Paton, épouſe de Claude Thouvenin.

JEAN PATON fut père de Pierre Paton & de Marguerite Paton, femme de Didier Cauchon de la Tour.

PIERRE PATON, écuyer, fut père de Nicolas Paton, écuyer, lieutenant de grenadiers au régiment de Roſières.

PIERRE PATON, chanoine de Toul, & archidiâcre de Revel, fit bâtir une chapelle dans le cimetière de Vigneulle, dont il paya la place à la fabrique, & la deſtina pour le tombeau de ceux de ſa famille. François ſon

Digitized by Google

ſon neveu, chantre de S^t. Diez, par ſon teſtament de l'an 1613, légua une ſomme de cent frans pour la faire conſacrer; & par un partage poſtérieur, on voit que les Patons aſſignèrent encore un fond de 500 frans pour l'entretien de cette chapelle, dans laquelle ils ont toujours joui du droit de ſépulture, à l'excluſion de tous autres. Nous n'avons pu faire la généalogie ſuivie de cette famille, n'ayant rien trouvé qui pût nous aſſurer de ſa filiation.

PAVIETTE (François), demeurant à Bar, controlleur en l'hôtel du duc Antoine, fut annobli par ce prince le 20 décembre 1521. Porte d'or, à trois lozanges de gueules poſées deux & une, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. *Fol. 112, verſ. régiſt. 1519, 1521*, ou *table générale des régiſt. tome 1. fol. 7, verſo.* Les ſecondes armes ſont d'argent, à l'aigle de....

FRANÇOIS PAVIETTE épouſa en premières nôces, le 2 juillet 1525, Perette de Vaux; & en ſecondes nôces Jeanne du Hatoy, veuve de Gilles Gratinot, écuyer. Il eut du premier lit Pierre qui ſuit, & Renée Paviette, femme de Chriſtophe de Dombaſle, écuier, ſeign. dudit lieu.

PIERRE PAVIETTE, écuyer, épouſa, par contrat du 8 ſeptembre 1549, Barbe Gratinot, fille de Gilles Gratinot, écuyer, & de Jeanne de Hatoy ſa belle-mère, & en eut: 1°. Robert qui ſuit. 2°. Jacques Paviot, qui a fait la branche des ſeigneurs d'Olim, rapportée ci-après; & 3°. Franç. Paviette, épouſe de Didier Simonin, procureur-général du bailliage de Clermont. Robert & Jacques Paviette, ainſi que Didier Simonin leur beau-frère, comparurent en la recherche de la nobleſſe de Clermont en 1581. *Voyez Richier, page 8, 24 & 33.*

ROBERT PAVIETTE *dit* PAVIOT, écuyer, capitaine-prévôt, gruïer & receveur de Varennes, par lettres du 4 ſeptembre 1607, obtint permiſſion, avec ſon frère, de changer leurs armes le 22 juin 1603, & de reprendre leur véritable nom de PAVIOT, corrompu en celui de Paviette, par procès-verbal du 28 août 1607. Il avoit épouſé, par contrat du pénultième août 1594, Bârbe Jacob, veuve de Ferry Bourgeois, & fille de Cleſſe Jacob, & d'Anne Grandjean. De ce mariage ſortirent: 1°. Gérard qui ſuit; & 2°. Jacques Paviot, fait capitaine-prévôt, gruïer & receveur de Varennes ſur la démiſſion de Robert ſon père, par lettres expédiées à Nancy le dernier mars 1607.

GÉRARD PAVIOT, écuïer, demeurant à Varennes, tranſigea avec ſon frère le 12 mai 1646, & produiſit un inventaire de ſes titres de nobleſſe à Clermont, le 15 mai 1671. Il épouſa, par contrat du 30 octobre 1659, Jeanne Herbin d'Ambly, veuve de Chriſtophe de Ruard.

Branche des ſeigneurs d'Olim.

JACQUES PAVIETTE *dit* PAVIOT, ſecond fils de Pierre Paviette, écuïer, & de Barbe Gratinot, fut fait capitaine de Varennes, pour la garde & force de la prévôté, par lettres expédiées à Nancy le 21 juin 1589, ſur la démiſſion de Jean de Ville: il fut fait enſuite prévôt, gruyer & receveur dudit Varennes, par autres lettres expédiées audit Nancy le 12 octobre 1604. Il épouſa, ſelon pluſieurs mémoires, Cornelie d'Eſt,

Digitized by Google

d'Eſt, fille de Geoffroy d'Eſt, chevalier, ſeigneur de Rheon, Humont, &c. capitaine & prévôt de Damviller, & de Marie de Bourgogne Wacken; & 2°. Eliſabeth de Mouzay, fille de Jean de Mouzay, écuier, ſeigneur de Luſy & d'Ynor, & de Françoiſe du Hautoy. Elle étoit veuve le 1 avril 1608, qu'elle tranſigea, & fit ſes repriſes le 5 mars 1612, par Balthazard de Mouzay ſon frère & ſon procureur en cet acte, tant en ſon nom, que comme tutrice de ſes cinq enfans, qui furent: 1°. Pierre. 2°. François qui ſuit. 3°. Eliſée. 4°. Charlotte, épouſe de Charles Regnier, ſeigneur de Belaire; & 5°. Jeanne de Paviot.

FRANÇOIS PAVIOT, écuier, épouſa Marie d'Y, fille de Robert d'Y, ſeigneur de Marimont, & de Suſanne de Fontaine, dont il eut: 1°. Jacques qui ſuit. 2°. Robert, qui ſe maria & eut des enfans.

JACQUES DE PAVIOT, écuyer, épouſa, par contrat du 5 décembre 1662, Erneſtine-Thérèſe de Naſſau, fille de Philippe de Naſſau, ſeign. d'Olim, d'Esblange & d'Emelſange, & de Marguerite Hacart, dont il eut: 1°. Claude, qui épouſa N. de Mouzay. 2°. Anne-Madelaine, ſeconde femme de Jean-Jacques comte de Ligniville-Autricourt & du S^t. Empire; & pluſieurs filles.

PAVIETTE (Jacquot), demeurent à Bar, fut annobli par lettres du duc Antoine, expédiées le 19 août 1524. Porte d'or, à trois lozanges de gueules, au chef d'azur, chargé de trois cierges d'or, allumés de gueules; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 52, verſ. régiſt. 1523.* Selon toutes les apparences, il étoit de la même famille que le précédent.

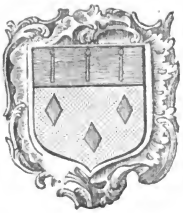

JACQUOT *ou* JACOB PAVIETTE, que nous croyons le même que celui qui fut annobli, épouſa Philippe de Condey, dont il eut, entr'autres enfans: 1°. Bonne de Paviette, qui épouſa Claude de Vallée. 2°. Barbe Paviette, mariée: 1°. à Louis du Puys; & 2°. à Roch Leſcuyer. 3°. Maviette Paviette, alliée à Warnault Colſon, receveur-général du Barrois & maître des comptes de Bar, dont elle fut première femme. *Voyez Richier en ſa recherche du bailliage de Bar.*

PAVIOT. *Voyez* PAVIETTE (François), ci-deſſus.

PAYEN (Martin), l'aîné, premier du nom, fut annobli par lettres de René roi de Jéruſalem & de Sicile, duc d'Anjou & de Bar, expédiées le 8 ſeptembre 1475; leſdites lettres enrégiſtrées au greffe de l'élection de Chaumont le 4 ſeptembre 1688. Porte d'or, à deux faſces de gueules, écartelé en ſautoir d'azur, ſelon la héraulderie de Lorraine; d'autres diſent à deux faſces, & d'autres à cinq.

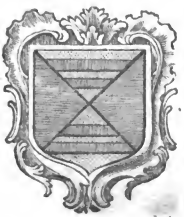

MARTIN PAYEN épouſa Jeanne d'Aujan, dont il eut Robert qui ſuit.

ROBERT PAYEN, écuyer, épouſa Jeanne de Courcelle, dont il eut: 1°. Gabriel qui ſuit; & 2°. Etienne Payen, qui épouſa Marguerite de Rollet, dont il eut Joachim Payen.

GABRIEL PAYEN, écuyer, épouſa Claude de la Cour, fille de Claude de la Cour & de Barbe Maquaire, dont il eut: 1°. Robert qui ſuit. 2°. Nicolas. 3°. Claude.

ROBERT

Digitized by Google

ROBERT PAYEN, II du nom, épouſa : 1°. Nicole de Villiere ; & 2°. Barbe de Villiere. Il eut du premier lit Chriſtophe qui ſuit.

CHRISTOPHE PAYEN, écuyer, épouſa : 1°. Marguerite de Héviller ; & 2°. Catherine de Guillard, dont il eut Nicolas qui ſuit.

NICOLAS PAYEN épouſa Barbe Muſnier, dont il eut Antoine Payen, écuyer, qui s'allia à Barbe Rayer, qui le fit père : 1°. d'Antoine. 2°. de Nicolas. 3°. de Marie Payen.

Voyez Richier en ſa recherche du bailliage de Bar, & la généalogie de cette famille, produite en 1698 à M. Larchier, intendant de Champagne.

PEANT (Jean-Jacques), controlleur en la maiſon du cardinal de Retz, depuis quinze ans, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 14 février 1664 : " En conſidération de ce qu'il étoit » iſſu d'une famille très-honorable de Paris, & de ſon futur mariage » dans une famille noble, &c. " Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois épis de bled d'or, deux en chef & un en pointe ; & pour cimier un lion naiſſant d'or. *Fol. 19, régiſt. 1664.*

JEAN-FRANÇOIS-PAUL PEANT, ſeigneur de Rouvre, conſeiller du Roi T. C, tréſorier-général de France, demeurant à Paris, fit confirmer leſdites lettres d'annobliſ. par patentes du duc Léopold I, enrégiſtrées en la chambre des comptes de Lorraine le 12 juin 1700.

PELEGRIN. *Voyez* THELOT (Pierre).

PELLETIER, *dit* DE GERMINY (Simon), chevau-léger de la garde du duc Charles IV, s'étant diſtingué par ſa valeur dans quatorze ſiéges & douze batailles rangées, ayant ſucceſſivement été cornette, lieutenant, & enfin capitaine de cavalerie ; fut annobli par lettres de Son Alteſſe, données le 18 mai 1669, & vérifiées le 1 juillet ſuivant. Porte d'azur, parti d'or au lion de l'un & de l'autre, tenant une épée d'argent garnie d'or ; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

SIMON PELLETIER avoit épouſé Margueritte Go, fille de N. Go, procureur-général de Châtel-ſur-Moſelle.

PELOT (Pierre), fut annobli par lettres du duc René II, le 2 novembre 1482. Porte de ſable, à une tierce d'or ; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

PELTRE (Nicolas), sécretaire ordinaire du grand duc Charles III, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 5 novembre 1553. Porte d'or, à la fasce d'azur, accompagné de trois têtes de civettes de gueules, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de civette de l'écu. *Fol. 224, verf. régiſt. 1552, 1553.*

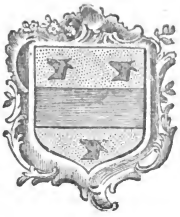

NICOLAS PELTRE, fut fait auditeur des comptes de Lorraine, & épousa: 1°. N. & 2°. par contrat passé devant Jean Rouyer, notaire à Nancy, le 25 juin 1559, & en présence de Gérard & Petreman Peltre ses frères, Renée de Valleroy, veuve de Joachim Boileau, lieutenant & receveur de S^t. Diez, & fille de Jean de Valleroy, conseiller & sécretaire du duc Antoine, & de Nicole Dumont. Elle mourut le 8 septembre 1573, âgée de trente-sept ans; & lui en 1587, âgé de soixante-trois. Il eut du premier lit Nicolas Peltre, abbé de S^t. Avold; & du second lit vinrent: 1°. Marguerite, femme de Nicolas Gennetaire, conseiller de S. A. & maître des monnoyes de Lorraine & Barrois, & sur-intendant de l'hôpital de Nancy, qu'elle épousa en 1582; & 2°. Jeanne Peltre, alliée à Jean le Pougnant, sécretaire d'état de Son Altesse, & président en la cour souveraine de S^t. Mihiel.

PELTRE (Peterman), frère de Nicolas, & demeurant à Châteausalin, fut annobli le 18 novembre 1572. Porte d'or, à la fasce d'azur, chargée à dextre d'une étoile d'or, & accompagnée de trois têtes de civettes de gueules, deux en chef & une en pointe. D'autres disent la fasce brisée d'une étoile d'or. *Fol. 212, verf. régiſt. 1571, 1572.*

PETERMAN PELTRE, épousa Catherine Vaultrain, & en eut: 1°. Jean qui suit. 2°. Catherine, femme de Jean Rutant, gouverneur de la saline de Salonne.

JEAN PELTRE, épousa Cath. de Rennesberg, veuve de lui en 1586, & dont il avoit eu: 1°. Peterman *ou* Petreman qui suit. 2°. Anne Peltre, femme de Claude Gaspard, apoticaire à Nancy, annobli en 1628; & 3°. Catherine, alliée à Claude Louis, controlleur en la gruerie de Dieuze.

PETREMAN PELTRE, II du nom, fut fait trilleur de la saline de Dieuze en 1586, & fut père: 1°. de Nicolas qui suit; & 2°. de Jean, trilleur de ladite saline après la mort de son père, décédé en 1600, & qui épousa Jeanne de Villaucourt, fille de Demenge de Villaucourt, trilleur de la saline de Châteausalin, & de Marthe Fournier; & en eut: 1°. Georges, mort sans alliance. 2°. Petreman & 3°. Diane Peltre, femme de Pierre Grondertz, demeurant à S^t. Avold.

NICOLAS PELTRE, gruier & controlleur de Dieuze, épousa en secondes nôces Catherine Bertrand, fille de noble Jean Bertrand, châtelain de Dieuze, & d'Antoinette le Fevre, dont il eut Jean Peltre qui suit, gruier & controlleur de ladite ville de Dieuze, par lettres expédiées à Nancy le 28 juillet 1606, sur la démission de son père; & qui épousa Claude Bertrand sa cousine, fille de noble Jean Bertrand & de Renée Touppet sa première femme.

PERCEVAL (Thevenin), demeurant à Dun-le-Châtel, dont il étoit gruyer & receveur, fut annobli par le duc Antoine le 13 avril 1540.

Digitized by Google

Porte de gueules, à la croix alaiſée d'or, au chef gironné d'argent & d'azur de ſix pièces, le deuxième giron chargé d'une étoile d'or à huit raies. *Fol. 385, verſ. régiſt. 1535*, ou *table générale des régiſt. tome 1, fol. 12, verſ.*

PERIGNON (Fleury). Porte d'azur, au bélier d'argent, chargé d'une croix de Lorraine d'or entre les deux cornes; leſquelles armes ſont les mêmes que celles de Perette de S^t. Belin, ſœur de Jean, bâtard de Vaudémont, & qui fut annobli en 1492.

N. FLEURY *dit* PERIGNON, épouſa Jeanne de Vaudémont, fille naturelle de Simon de Vaudémont, prieur de Chaude-Fontaine, dont il eut Jean Fleury qui ſuit.

JEAN FLEURY *dit* PERIGNON, comparut en la *recherche* des faux nobles du Barrois, & prétendit prendre la nobleſſe du côté maternel; mais comme il n'avoit pas obtenu le décret de Son Alteſſe, il fut averti par *Richier*, héraut d'armes & chef de la commiſſion, de le faire, à faute de quoi, il ſeroit mis au rôle des tailles. Il avoit épouſé Nicole les Gérard, dont il eut: 1°. Fleury qui ſuit. 2°. Gilbert, qui épouſa Fremine Bernard, fille de Didier Bernard & de Claude de Monhairon, avec laquelle il vivoit en 1581, & en avoit un fils nommé Claude; & 3°. Claude Perignon, qui épouſa Bonne de Perelle, fille de Jean de Perelle, écuyer, & de Jeanne Durand; & 4°. Nicole Perignon, épouſe de Liegie de Belchamps, écuyer, avec laquelle il vivoit en 1581.

FLEURY PERIGNON épouſa Claude de la Lance, fille de Gérard de la Lance, écuyer, homme d'armes du marquis de Pont-à-Mouſſon, & gentilhomme de ſa maiſon, & d'Antoinette Peuchez, dont il eut un fils appellé Gérard. *Voyez Richier, qui rapporte cette généalogie.*

CATHERINE PERIGNON épouſa, le 16 février 1632, Mathieu de la Lance, ſeigneur de Moranville, Fromeréville & de la forte maiſon d'Encemont, & capitaine de deux cens hommes d'armes pour S. A.

NICOLAS PERIGNON, écuyer, ſeign. de Fromeréville, épouſa Claude Gainot, dont il eut Éliſabeth de Perignon, mariée, par contrat du 2 juil. 1640, à Philbert de S^t. Vincent, II du nom, ſeigneur de Signeville & de la Tour-de-Narcy, capitaine de cavalerie dans le régiment de la Ferté, puis d'infanterie dans celui de Tavannes. Nous n'avons pu achever cette généalogie, n'ayant point trouvé de mémoires qui puſſent conſtater ſa filiation depuis Catherine Perignon.

PERNET (Georges), licencié ès loix, natif d'Ancerville, reçut des lettres d'Antoine duc de Lorraine, données à Bar le 22 mai 1532, portant annobliſſement, & contenant: » Que François Pernet ſon père, » gruïer de la terre & ſeigneurie d'Ancerville, a toujours été réputé » pour noble, extrait & deſcendu de noble lignée; qu'il a ſervi les » prédéceſſeurs dudit duc, ſeigneurs de Joinville, & a laiſſé pluſieurs » beaux enfans, entr'autres ledit Georges Pernet, qui eſt au ſervice du » duc de Guiſe, & pour ce qu'il eſt ſur le point de ſe marier; & afin » qu'il tienne meilleur & plus honorable parti, il a ſupplié ledit duc de » le vouloir

Digitized by Google

» le vouloir déclarer noble, & au tems que métier ſeroit, l'annoblir de » nouveau; en conſidération de quoi le duc l'auroit annobli, avec » permiſſion de porter les armes de ſes prédéceſſeurs, &c. " Au bas deſdites lettres, dont nous avons trouvé une copie en parchemin, collationnée par *Thomaſſin* & *le Moine*, notaires au bailliage de Beaufort le 3 juin 1650, & où il n'eſt pas fait mention d'armoiries: ſe trouve auſſi celle de l'entérinement fait en la chambre des comptes de Bar le 23 juin 1532. Dans un titre de la maiſon de Mouzay, du ſamedi avant la S^t. Luc de l'an 1329, on voit que Jean Pernet de Stenay, écuyer, & damoiſelle Iſabelle ſa femme, fille de Pierre de la Mouillie, chevalier, vendent à Alardin de Mouzay, écuyer, cinquante-ſept ſeptiers de bled pour la ſomme de ſept vingt livres de petits tournois. *Voyez Richier en ſa recherche du bailliage de St. Mihiel, prévôté de Stenay*, où ce titre eſt rapporté; peut-être Georges Pernet, qui a donné lieu à cet article, deſcendoit-il de Jean Pernet qui y eſt rappellé.

PERNOT (Chriſtophe-Louis), lieutenant-général, civil & criminel au bailliage du comté de Vaudémont ſéant à Vézeliſe, fut annobli par lettres données à Lunéville le 8 mai 1725, contenant: " Qu'il eſt ſorti » d'une honorable famille de Toul; & ſeroit venu s'établir en Lorraine; » & par ſa conduite, ſa réputation & ſes belles qualités, auroit mérité » la confiance de S. A. R, au point de lui conférer en 1719 ledit office » de lieutenant-général, &c. " Porte d'azur, au lion d'argent, la queuë paſſée en ſautoir, armé, lampaſſé de gueules, couronné d'or, tenant une épée d'argent émmanchée d'or, à la bordure engrelée de même; & pour cimier un lion de gueules tenant l'épée de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 214, verſ. régiſt. 1724, 1725.*

CHRISTOPHE-LOUIS PERNOT avoit épouſé: 1°. N. Gravel, fille de Pierre Gravel, doyen des avocats du ſuſdit bailliage de Vaudémont. 2°. Charlotte de Taxis, fille de N. comte de Taxis, chambellan de S. A. R.

PERRIN (Nicolas), de Domjulien, fut annobli par le duc Antoine le 18 juillet 1515. Porte d'argent, à une croix ancrée de gueules; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

NICOLAS PERRIN avoit épouſé Catherine Aubert, avec laquelle il fut inhumé à Domjulien, & en eut: 1°. Nicolas qui ſuit, ainſi qu'il en conſte par un codicile; & 2o. Anne Perrin, mariée à Regnault Go, ſeigneur de Noviant-lès-Metz.

NICOLAS PERRIN, II du nom, épouſa Claude Seulaire, fille de noble Claude Seulaire de Sandaucourt, avec laquelle il fut inhumé à Domjulien, & dont il avoit eu: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Nicolas, rapporté à l'article ci-après, & qui, ainſi que Jean ſon frère, prit de nouvelles lettres de nobleſſe. 3°. Claude. 4°. Didier, prêtre; & 5°. Iſabelle Perrin, épouſe de Jean Odot.

JEAN PERRIN, natif de Domjulien au bailliage de Vôges, docteur ès droits & avocat au bailliage de Nancy, fut annobli (probablement pour avoir dérogé, ou parceque les lettres de nobleſſe n'avoient pas été entérinées) par lettres du duc Charles III, expédiées en ladite ville

Digitized by Google

le 9 janvier 1597, & entérinées le 12 décembre 1608. Porte d'azur, à la fasce d'or, surmontée en chef d'un aigle naissant d'argent ; au premier quartier dextre rayé d'argent sans nombre, chargé d'une croix pattée de gueules ; & pour cimier la croix pattée de l'écu entre deux pennes d'or, d'argent & d'azur. *Fol. 16, verſ. régiſt. 1597.*

JEAN PERRIN étoit seign. de Dommartin, & fut fait maître des requêtes, par lettres du 2 mars 1622, par le décès de Balthazard Rouyer. Il fit ſes reprises conjointement avec François Perrin ſon fils, conſeiller d'état & maître des requêtes, le 16 décembre 1631, pour les ſeigneuries de Dommartin & Montheu ; il reprit les armes de Nic. Perrin de Domjulien ſon ayeul, annobli en 1515 ; fonda conjointement avec Fr. Perrin ſondit fils, par contrat paſſé devant Dulot, notaire à Nancy, une chapelle en l'égliſe des cordeliers de ladite ville, & mourut le 2 ſeptembre 1638, âgé de quatre-vingt ans. Il avoit épouſé, par contrat du pénultième ſeptembre 1592, Françoiſe Jacob, morte le 19 février 1619, âgée de quarante-un ans, & fille de noble Ferry Jacob, & de Philippe Ranfaing, dont il eut : 1°. François qui ſuit. 2°. & 3°. Jean & Antoine, morts en bas-âge ; & quelques autres, morts ſans poſtérité.

FRANÇOIS PERRIN DE DOMMARTIN, ſeigneur dudit lieu & de Montheu, fut fait conſeiller d'état & premier maître des requêtes ordinaire de Son Alteſſe, par patentes données le 16 décembre 1603, ſur la démiſſion faite en ſa faveur par Jean Perrin ſon père ; il étoit en 1649 maître d'hôtel ordinaire de madame la ducheſſe d'Orléans, & demeuroit à Paris, ainſi qu'il en conſte par une tranſaction qu'il paſſa le 28 juin de ladite année, au nom, & comme gardien-noble de Nicolas & Marguer. de Dommartin, enfans de lui & de feuë Anne Baillivy ſon épouſe, conjointement avec Nicolas de Bayon, ſécretaire du chapitre de Toul, au nom & comme tuteur de Marguerite Baillivy, nièce de ladite défunte Anne Baillivy d'une part, & Jean Roder de Jubainville, ſeigneur voué de la ville de Toul, d'autre part. Anne Baillivy, épouſe de François Perrin, & fille de Charles Baillivy, ſeigneur de Bouvron, lieutenant-général au bailliage de Toul, & de Marguerite Roder de Jubainville, mourut le 17 mars 1636, âgée de vingt-un ans, & fut enterrée dans l'égliſe des cordeliers, en la chapelle fondée par ſon mari. De ſon mariage avec ledit François Perrin, vinrent : 1°. Nicolas qui ſuit, & Marguerite Perrin, épouſe de Nicolas Rouſſelot.

NICOLAS PERRIN, III du nom, ſeigneur de Dommartin, conſeiller d'état & maître des requêtes en l'hôtel de Son Alteſſe, épouſa : 1°. Barbe Jacquot, veuve de Dominique Jacquemin, conſeiller du prince de Vaudémont. 2°. Charlotte de Nogent, & mourut ſans enfans vers l'an 1660, que ceux de Ferry Jacob, II du nom, ſe portèrent pour héritiers de ſon mobiliaire.

PERRIN (Nicolas), de Domjulien, ſecond fils de Nicolas Perrin, II du nom, & de Claude Seullaire, & petit-fils de Nicolas Perrin annobli en 1515, & rapporté à l'article ci-deſſus, fut annobli (probablement pour les mêmes raiſons que Jean Perrin, ſon frère) par lettres données à Nancy le 1 ſeptembre 1620, & entérinées le 17 novembre ſuivant.

Porte

Porte d'or, au chevron alaiſé & renverſé d'azur, entortillé en pointe d'un ſerpent d'argent, & ſurmonté en chef d'une tête de lion arrachée de gueules; & pour cimier une tête de lion de gueules entre deux pennes d'or, d'argent & de gueules. *Fol. 172, régiſt. 1620.*

NICOLAS PERRIN de Domjulien, épouſa Étienne de Burville, dont il eut: 1°. Nicolas Perrin qui ſuit. 2°. Dominique, médecin de la princeſſe de Phaltzbourg, qui mourut le 25 août 1669.

NICOLAS PERRIN, II du nom, avocat, puis conſeiller-auditeur des comptes du duc François, mourut le 1 ſeptembre 1634, âgé de trente-ſix ans. Il fut enterré en l'égliſe des ſœurs-griſes de Nancy, où ſes armes ſont d'or, à la croix ancrée de gueules. Nous ſerions tentés de croire qu'il avoit épouſé Barbe Thouvenin, fille de Paul Thouvenin de Secheprey, controlleur de Bouconville, & d'Anne Raulet, & qu'il fut père de Marguerite Perrin, épouſe de Nicolas Rouſſelot, à qui elle auroit apporté la terre de Dommartin, comme héritière des biens de ligne de Nicolas Perrin, III du nom, du mobiliaire duquel les enfans de Ferry Jacob auroient hérités. Quoiqu'il en ſoit, Nicolas & Dominique Perrin, quittèrent les armes de leur père pour reprendre celles de leur biſaieul Nicolas Perrin, annobli en 1515.

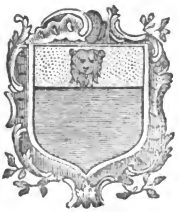

PERRIN (Humbert), fut annobli, ſans finances, pour ſervices militaires rendus, & notamment en Alſace contre les payſans luthériens, par lettres expédiées au château de Condé-ſur-Moſelle, le 16 octobre 1527. Porte d'azur, au chef d'or, chargé d'une tête de léopard de gueules. *Fol. 58, verſ. régiſt. 1527, 1528.*

PERRIN (Gerardin), gouverneur de la ſaline de Châteauſalin, fut annobli par le duc Antoine le 20 février 1531. Porte de ſable, à un lion en pal d'or, ſoutenu d'un chevron renverſé de même. *Fol. 141. ver. régiſt. 1531, 1532.*

GERARDIN PERRIN épouſa Jeanne Pariſot, dont il eut: 1°. Jeanne, épouſe de Claude Virion, *dit* de Villaucourt, prévôt de Châteauſalin. 2°. Nicole, femme de Didier d'Hoffelize. 3°. Macé qui ſuit.

PERRIN MACÉ, controlleur des maiſons du duc de Chevreuſe & du chevalier d'Aumale, épouſa, par contrat du 21 mai 1599, Gillette Huin, fille unique de Jacques Huin, dont il eut: 1°. René, mentionné ci-après. 2°. Jean qui ſuit.

JEAN PERRIN, capitaine & grefier d'Ancerville, & commiſſaire des guerres, épouſa, par contrat du 30 décembre 1630, Claude Gillot du Lys, fille de Louis Gillot, qui épouſa en 1608 Claude de Bonnaire, fille de Gaſpard de Bonnaire, qui tranſigea le 10 décembre 1598 avec Françoiſe du Lys ſa mère, deſcenduë du frère de Jeanne d'Arc, *dite* la Pucelle d'Orléans. Jean eut de ce mariage Nicolas Perrin qui ſuit.

NICOLAS PERRIN DU LYS, chevalier, commandeur de Malthe, abbé commendataire de Freiſtroff, & auparavant commandant pour S. M.

M. T. C. à Cronendonck, Mazeich, Beffort, Thionville & autres lieux, fut déclaré gentilhomme par S. A. R. Léopold I, au mois de décembre 1700. *Fol. 332, régiſt. 1698, 1700.*

René Perrin, fils aîné de Macé Perrin & de Gillette Huin, ſeigneur du Haultbois, conſeiller du roi en l'élection & principauté de Joinville, épouſa, le 8 mars 1625, Anne Vivot, fille de Claude Vivot & de Marie Huguenin, dont il eut François qui ſuit.

François Perrin, ſeigneur du Haultbois, conſeiller du roi & lieutenant de robe longue à Joinville, épouſa, le 15 février 1654, Barbe Barron, fille de Pierre Barron, greffier en l'élection dudit Joinville, & de Barbe Vaillant, dont il eut Prudent qui ſuit.

Prudent Perrin, ſeigneur de Zablimont & du Haultbois, conſeiller du roi & receveur des finances en Alſace, épouſa, par contrat du 27 av. 1699, Eliſabeth Aymier; il fut confirmé en ſa nobleſſe par lettres de S. A. R. le 7 juil. 1712, contenant: " Que frère Nicolas Perrin, ſon couſin » iſſu de germain, commandeur de Gelicourt & abbé commendataire de » l'abbaye de Freiſtroff, ayant pris la reſolution d'entrer dans l'ordre » de S^t. Jean de Jéruſalem, pour s'y faire recevoir auroit demandé à » François Perrin, ſon couſin-germain, & père du ſuppliant, les titres » pour ſervir à ſa filiation & à ſa nobleſſe; & en l'année 1700. les auroit » préſentés au conſeil pour obtenir des lettres de genſilleſſe, qui lui » auroient été accordées au mois de décem. de ladite année; & quoiqu'ils » lui euſſent été répétés pluſieurs fois, il n'auroit jamais voulu les rendre; » au deffaut de quoi, il en a produit une copie collationnée en parchemin » du 5 octob. 1695, par le S^r. Corberon, conſeiller du R. T. C, & ſon » procureur-général au parlement de Metz, & tiré des archives de » Lorraine, dépoſées pour lors en la ville de Metz, &c."

Porte les mêmes armes que Gerardin Perrin. *Fol. 124, régiſt. 1712.*

Perrin (Jacques-Louis), ſieur de Salmon, fut confirmé dans ſa nobleſſe, par lettres expédiées à Lunéville le 10 janvier 1713, contenant: » Que par patentes du 20 juin 1712, vérifiées en la chambre des comptes » le 14 août ſuivant, le ſieur Prudent Perrin ſon couſin-germain . . . . » auroit été confirmé en ſa nobleſſe, comme étant iſſu de Gérardin » Perrin ſon triſaïeul . . . & comme ſon origine eſt commune avec celle » dudit Prudent leur père, ayant été frères, & l'un & l'autre fils de » René Perrin, & petit-fils dudit Gerardin Perrin, il auroit ſupplié Son » Alteſſe Royale de lui nommer des commiſſaires, afin de connoître ſa » filiation, & en conſéquence le confirmer, en tant que beſoin ſeroit, & » le maintenir & garder aux titres, nom & qualité de noble dont ledit » Gérardin Perrin ſon triſaïeul auroit été décoré; leſquels commiſſaires » ont reconnu par leſdites patentes du 20 juin 1712, que ledit Gérardin » Perrin auroit été annobli par le duc Antoine le 20 février 1531; qu'il » auroit eu pour fils Macé Perrin, controlleur en l'hôtel du duc de » Chevreuſe, qui auroit épouſé Gillette Huin, dont ſeroit iſſu René » Perrin, ſieur du Haultbois, conſeiller du R. T. C; qui auroit épouſé, » par contrat du 8 mars 1625, Anne Vivot, fille de Claude Vivot & de » Marie Hugenin, de laquelle il eut François Perrin, père de Prudent » Perrin;

» Perrin ; & par extrait baptiſtaire du 5 avril 1649, il auroit été prouvé » que ledit René Perrin & ladite dame Anne Vivot, étoient père & » mère d'André Perrin, qui, par contrat du 23 octobre 1680, auroit » épouſé damoiſelle Madelaine Huguenot de Boncourt, fille de feu » Jacques Huguenot de Boncourt, premier lieutenant de la connétablie » & maréchauſſée de France ; & que de ce mariage ſeroit iſſu ledit » JACQUES-LOUIS PERRIN de Salmon, & pluſieurs pièces ſervant à la » nobleſſe ; comme repriſes de René Perrin du 8 novembre 1621, pour » le fief du Hautbois, mouvant du château de Joinville, & l'extrait » baptiſtaire dudit Jacques-Louis, de la parroiſſe de Freiſtroff du 26 » décembre 1688, &c. " Porte les mêmes armes que Gérardin Perrin. *Fol. 60, verſ. régiſt. 1712.*

PERRIN *ou* PERIN (Érrard), gruyer du comté de Ligny, y demeurant, fut annobli par lettres expédiées à Bar le 23 juin 1561. Porte d'azur, à trois arbalêtes d'or, poſées deux & une ; & pour cimier un dextrochère tenant une arbalête de l'écu, entre deux pannaches d'or & d'azur. *Fol. 301, régiſt. 1558, 1561.*

ÉRRARD PERRIN eſt mentionné dans le procès-verbal de la rédaction de la coutume de Bar, du lundi 5 octobre 1579 ; il y eſt qualifié écuyer, controlleur ordinaire des guerres, & ſeigneur du fief de Longeaut, & avoit épouſé Izabeau le Page, dont il eut Antoine qui ſuit.

ANTOINE PERRIN, écuyer, prévôt de Ligny en 1613, épouſa Madel. Mengeot, dont il eut Charles qui ſuit.

CHARLES PERRIN, écuyer, prévôt de Ligny, épouſa Izabeau Pariſot, fille de noble Nicolas Pariſot & de Barbe Eſſelin, dont il eut : 1°. Madelaine Perrin, femme de François *ou* Jean Cholet, écuyer, ſeign. de Longeau, déclaré gentilhomme en 1665. 2°. Anne, mariée à Claude Mourot, ſeigneur de Vautrombois. 3°. Charles qui ſuit. 4°. Éliſabeth, qui épouſa : 1°. François de Villiers ; & 2°. Claude de la Morre.

CHARLES PERRIN, II du nom, épouſa Dianne de Mion de Gombervaux. fille de Jean-Philippe de Mion, baron de Gombervaux, & en eut : 1°. Anne Perrin, mariée : 1°. à Zacharie Dupleſſis ; & 2°. à Louis Joly, ſieur des Aunoy. 2°. Charles qui ſuit.

CHARLES PERRIN, III du nom, ſeigneur de Jalaucourt en partie, capitaine-lieutenant au régiment de Thevenin cavalerie, pour le ſervice de Charles IV, & depuis exempt des gardes-du-corps de S. A. R, avoit épouſé en 1671 Catherine Paulin de Guizaucourt, veuve de Jean Thirion, de laquelle il eut Éliſabeth-Marguerite Perrin, qui épouſa Jean de Vey, ſeigneur de Ham-ſur-Seille, enſeigne au régiment des gardes de S. A. R, & ſon gentilhomme ordinaire. Charles Perrin prit une ſeconde alliance en 1685 avec Claude Odot, fille de Jean Odot, ſeign. de Jalaucourt en partie, & de Claude du Meſnil, dont il n'eut pas d'enfans.

PERRIN (François), marchand à Nancy, fut annobli par le duc Henri le 25 juin 1610 ; les lettres furent vérifiées le 14 janvier 1611. Porte

Digitized by Google

Porte d'argent, à la faſce d'azur, chargée en cœur d'une croix alaiſée d'or, & accompagnée de trois têtes de lion arrachées de ſable, allumées d'argent, deux en chef & une en pointe. *Fol. 143, régiſt. 1610.*

FRANÇOIS PERRIN épouſa Anne d'Arbois, fille de Jean d'Arbois, marchand demeurant à Nancy, annobli en 1609, & de Jeanne Vallée; & mourut ſans enfans. Il eut pour héritiers Charles Briet, qui, avec pluſieurs autres, plaidoient en 1669 à la cour ſouveraine, contre les ſieurs de Silly, au ſujet de ſa ſucceſſion.

PERRIN (Pierre), fut annobli par lettres du duc Charles IV, expédiées le 7 mai 1638, & vérifiées le 26 juin 1641. Porte d'or, au chevron d'azur, chargé d'un alérion d'argent; & pour cimier l'alérion de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

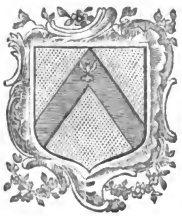

PIERRE PERRIN ſe donna dès ſa jeuneſſe au ſervice de Catherine de Bourbon, ſœur du roi Henri IV, & première femme du duc Henri. Il paſſa, après la mort de cette princeſſe, dans la maiſon du cardinal Charles de Lorraine. Après la mort du duc Henri, Pierre Perrin entra au ſervice de Charles IV, qui l'annoblit en récompenſe de ce qu'il l'avoit toujours ſervi dans ſes plus longs & pénibles voyages, préférant l'avantage d'expoſer ſa vie pour ſon prince, à celui de la conſerver en repos. Il accompagna Charles IV, & mourut à Bruxelles peu avant la détention de ce prince par les Eſpagnols. Pierre Perrin avoit épouſé Marie Raiſin, femme de chambre de la princeſſe Nicole, & fille de Nicolas Raiſin, chef des fourriers de l'hôtel, & de Marie Alexandre; laquelle étant veuve, fit ériger la maiſon de Brichambaut en fief ſeigneurial, par lettres du 28 février 1663; donna ſes lettres reverſales le 26 juin ſuivant, & ſon dénombrement le dernier décemb. de la même année. Pierre Perrin eut de ſon mariage François qui ſuit.

FRANÇOIS PERRIN, ſeigneur de Brichambaut, s'attacha à la ducheſſe Nicole, & la ſervit juſqu'à la mort. Les malheurs du pays lui firent penſer à un établiſſement en France; il fut reçu en 1649 gentilhomme-ordinaire chez le roi, dont il fut écuyer-tranchant en 1650. Il épouſa Anne Dumont, fille de Jean Dumont, capitaine, & en eut: 1°. Anne-Françoiſe-Thérèſe, ſupérieure de la viſitation de Nancy. 2°. Guillaume qui ſuit. 3°. François-Joſeph qui ſuivra.

GUILLAUME PERRIN fut d'abord cadet dans les armées des duc Charles IV & Charles V; enſuite en 1677 capitaine d'infanterie pour le ſervice de France; & depuis la réforme qui ſuivit la paix de Nimegue, gendarme de la garde du roi. Il fut fait prévôt de Conflans en Baſſigny en 1686, & paſſa en Hollande où il fut d'abord capitaine réformé de Vubnont. En 1688 il devint capitaine de dragons au régiment de Berlo; & depuis l'avénement de Son A. Royale Léopold I, ſon gentilhomme-ordinaire. Il avoit épouſé en 1670 Catherine Couteau, fille de Jean Couteau, controlleur de la maiſon de la ducheſſe Nicole, & d'Anne Benoit; & en eut Jeanne-Françoiſe, épouſe de Claude Collenet, maître des comptes de Lorraine. 2°. Hélène-Thérèſe, mariée à Alix Brigeot de Mazerulles, capitaine au régimentt de Charoſt. 3°. Anne-Philippe, alliée en 1714 à François de Pontvalé.

FRANÇOIS-

FRANÇOIS-JOSEPH PERRIN, seigneur de Brichambault, maître des comptes de Lorraine, & second fils de François Perrin & d'Anne Dumont, épousa en 1693 Anne-Marie Noël, inhumée le 26 février 1741 en l'église des RR. PP. minimes de Nancy, & fille de Claude Noël, dont il eut: 1°. Claude-Antoine. 2°. François-Joseph. 3°. Joseph. 4°. Etienne-Athanase.

PERRIN (Jean), capitaine & gouverneur des salines de Dieuze, & auparavant secrétaire des commandemens du feu duc Charles V, & envoyé en Pologne en 1568 & 1669 pour l'élection d'un nouveau roi; fut annobli par lettres-patentes de Léopold duc de Lorraine, expédiées à Lunéville le 14 septembre 1707. Porte d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un lion de gueules, & accompagnée de trois molettes d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier le lion naissant de l'écu. *Fol. 303, vers. régist. 1706, 1707.*

JEAN PERRIN avoit épousé Anne le Comte, veuve de lui en 1710. Il eut de son mariage Louis Perrin, seig. de Kraffcel, capitaine-gouverneur des salines de Dieuze, qui épousa Marie-Anne de Mussay, veuve de lui en 1735, & gardienne-noble de ses enfans mineurs. Elle s'est remariée en secondes nôces à M^r. de Vauchoux, commandeur de l'ordre royal & militaire de S^t. Louis.

PERRIN (Thomas), lieutenant des ville & prévôté de Foug, & receveur des finances au bureau établi en ladite ville, fut annobli par lettres données à Lunéville le 15 mai 1713, contenant: " Qu'il est issu » de personnes nobles du côté de Marguerite Patenotte son ayeule » maternelle, & fille de noble Michel Patenotte, &c." Porte d'azur, à six billettes d'or, posées trois, deux & une, au chef cousu de gueules, chargé d'une nave d'argent; & pour cimier une hure de sanglier au naturel, armée & allumée d'argent. *Fol. 17, second régist. 1713.*

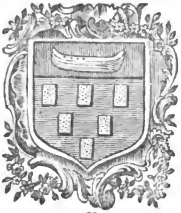

PERRIN (Nicolas), curateur en titre au bailliage d'Épinal, originaire de Thaon, fut annobli par lettres du duc Léopold, expédiées à Lunéville le 12 mai 1728. Porte d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une croix pattée d'azur, & accompagnée de trois abeilles volantes & montantes d'or; & pour cimier une abeille de l'écu issante d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Trésor des chartres, fol. 64, vers. régist. 1727, 1729.*

PERRON *ou* PERON (Pierreſſon), huiſſier de ſalle de la reine de Sicile, fut annobli par lettres du duc Antoine, le 27 novembre 1510. Porte émmanché d'azur, & de gueules d'onze pièces, à une bande corticée & ondée, brochant ſur le tout; & ſelon la patente, porte de gueules, à cinq pals d'azur, à une bande ondée d'or, brochant ſur le tout. *Fol. 33, verſ. régiſt. 1510, 1514.*

PIERRESSON PERRON, ſans doute deſcendu de celui qui fut annobli, fut père de Pierre Gaſpard Perron, qui eut pour fils: 1°. André, & 2°. Pierre qui ſuivront. 3°. Louis qui ſuit.

LOUIS PERRON, lieutenant-colonel de dragons dans le régiment du comte de Schilich, lieutenant de maréchal-de-camp des armées de Sa Majeſté Impériale, fut déclaré gentilhomme par lettres données à Nancy le 30 ſeptem. 1698, enrégiſtrées en la chambre des comptes de Lorraine le 10 octobre ſuivant, " En conſidération des ſervices de ſes père & » ayeul, & du ſieur de la Vervenne ſon grand-oncle, baron du S^t. » Empire, général de bataille des armées de S. M. I, & depuis capitaine » des gardes du duc Charles IV, & du ſieur Pierre-Gaſpard Perron » ſon père, & pour faire foy de ſa généroſité & belles actions, & lui » demeurer & à ſa poſtérité, pour perpétuel honneur & ornement, » attendu que les titres & documens de ſa nobleſſe ont été perdus par » la durée des guerres, avec puiſſance de porter les armes de Pierreſſon » Perron le premier de ſes ancêtres annobli en 1510, &c. "

Porte d'azur, émmanché de ſix pièces de gueules, chargé d'un fil d'or ondé & brochant ſur le tout. *Fol. 212, régiſt. 1698.*

ANDRÉ & PIERRE PERRON furent déclarés gentilshommes par lettres données à Nancy le 10 février 1701, contenant: " Qu'encore » qu'ils ſoient iſſus de l'ancienne & noble famille des Perron; que tant » en cette conſidération, que des fidels ſervices rendus par Pierreſſon » Perron leur ayeul, & Pierre-Gaſpard Perron leur père, aux ſeus ducs » de Lorraine, & pour autres ſpécifiés dans les lettres-patentes du 30 » ſeptembre 1678, par leſquelles Louis Perron, lieutenant-colonel d'un » régiment de dragons, au ſervice de S. M. I. leur frère, eſt déclaré » gentilhomme, & où ils n'avoient point été compris; ce qui a porté » les expoſans à ſupplier S. A. R. de déclarer leſdites lettres-patentes, » accordées audit Louis Perron, communes à eux; ce que Son A. R. a » accordé en faveur des ſervices rendus par ledit André Perron à feuë » la reine de Pologne, & qu'il continue de rendre au prince Joſeph de » Lorraine; voulant d'ailleurs reconnoître en ſa perſonne & en celle de » Pierre Perron ſon frère, ceux que Marguerite Perron leur mère a » rendus à ladite reine, & qu'elle continuë de rendre en qualité de » ſous-gouvernante de la princeſſe de Lorraine, &c." *Fol. 36, verſ. régiſt. 1701, 1702.*

PERTOY (Jean), archer des gardes de feuë Son Alteſſe, fut annobli à la prière de la ducheſſe Nicole, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 28 novembre 1628. Porte parti d'or & de gueules, à une baſtogne d'azur, chargée de 3 molettes d'argent, & accompagnée de deux têtes de lion arrachées de l'un en l'autre; & pour cimier un dextrochère vêtu d'azur, tenant une épée munie & garnie d'or, iſſante d'un

Digitized by Google

d'un torti d'or, d'azur, d'argent & de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 191, verſ. régiſt. 1628.*

JEAN PERTOY épouſa Barbe Boucher, dont il eut Françoiſe Pertoy, mariée à Jean de Bliſtain, demeurant à Ormes.

PESCHARD (Alexandre), natif de Tonnoy, fils de feu Pierre Peſchard, archer des gardes de Son Alteſſe, ſe diſant noble & portant armoiries, & retiré en Lorraine depuis quatre-vingt ans, & de Barbe Surillart; mais ne pouvant prouver de l'extraction de ſondit père, ſans grandes pourſuites & recherches, fut annobli par lettres du grand duc Charles de Lorraine, expédiées à Nancy le 12 juillet 1605, avec puiſſance de porter les armes de ſondit père. Porte parti en faſce d'argent & de ſable, au lion de l'un en l'autre; & pour cimier un lion naiſſant de l'écu entre deux pennes, l'une d'argent & l'autre de ſable. *Fol. 135, régiſt. 1605.* Les lettres du prince portant mandement aux gens de ſes comptes de procéder à l'enrégiſtrement des ſuſdites lettres, moyennant la ſomme de quinze cent frans, ſont du 5 août 1605. *Layette cottée annobliſſemens, num. 174.*

PIERRE PESCHARD, natif de la ville du Mans, archer des gardes de Son Alteſſe, épouſa Barbe Surillart, dont il eut: 1°. Alexandre qui ſuit. 2°. Pierre, mentionné ci-après.

ALÉXANDRE PESCHARD fut père: 1°. de Marie Peſchard, femme de Paul d'Audenet, auditeur des comptes de Bar. 2°. de Pierre de Tournizey, qualifié dans un tranſport qu'il fit en 1618, fils de feu noble Alexandre Peſchard; & 3°. de Thierry Peſchard, qui fit repriſes le 15 janvier 1615, avec Pierre ſon frère.

PIERRE PESCHARD, fils de Pierre Peſchard & de Barbe Surillart, & frère d'Alexandre, annobli en 1605, fut annobli par lettres données à Nancy le 15 mars 1615, avec permiſſion de porter les armes de ſon père. *Fol. 228, verſ. régiſt. 1614, 1615.*

PIERRE PESCHARD fut receveur de Charmes, & avoit épouſé Claude Thouvenin dudit Charmes, dont il eut, entr'autres enfans, Gabrielle Peſchard, mariée à Pierre de Thumery, écuier, voué de Châtel-ſur-Moſelle, & des terres d'Enſegney, Villacourt & Vraycourt, & mort en 1668.

PESCHEUR (Philippe), conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, fut annobli par lettres du duc Charles IV, expédiées le 13 novembre 1645, & vérifiées au mois de mars 1663. Porte de gueules, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois ſoucis ou roſes de même, deux en chef & un en pointe. *Héraulderie de Lorraine.*

PHILIPPE PESCHEUR eſt mentionné dans une obligation paſſée à ſon profit par Nicolas Simonnet le 22 ſeptembre 1634. Il fut père d'une fille mariée à Claude Raulin, & d'autres enfans.

Digitized by Google

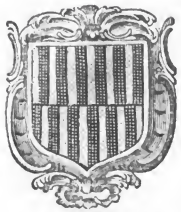

PETIT (Martin), fut annobli par le duc Antoine le 15 mars 1542. Porte palé & contrepalé d'or & de fable de douze pièces ; & pour cimier deux pennes de l'écu, le tout fupporté d'un armet morné, orné de fon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Héraulderie de Lorraine.*

PETIT (Pierre), au fervice de madame la ducheſſe, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 6 mai 1529. Porte d'azur, à une patte de lion d'or arrachée, armée de gueules, au chef d'argent, chargé de trois molettes d'éperon de gueules. *Fol. 210, verſ. régiſt. 1528, 1530.*

Noble Pierre Petit épouſa Agnès Feriet, avec laquelle il acquit un gagnage de fief ſis à Marches. Il fit encore avec elle une autre acquiſition le 3 mai 1543. Elle étoit veuve le 24 janvier 1555, qu'elle eſt mentionnée dans un départ de cour & priſe de poſſeſſion de quelques biens à la Neufville, conjointement avec Bernardin de Remycourt.

PETIT (François), fourrier de monſeigneur de Vaudémont, fut annobli par lettres données le 1 janvier 1549. Porte les mêmes armes que Pierre ci-deſſus. *Fol. 140, régiſt. 1550, 1551.*

FRANÇOIS PETIT fut fait gruier des bois & forêts d'Einville-au-Jart en 1559, & fut père de Pierre qui ſuit.

PIERRE PETIT, ſeigneur de Maxe-lès-Einville, dont il prit poſſeſſion, par lettres du pénultième mai 1567, dans leſquelles il eſt qualifié fils de Franç. Petit, fut fait conſeiller-controlleur en l'hôtel de monſeigneur le duc de Mercœur, & épouſa Marguerite de Rambouillet, dont il eut, entr'autres enfans, Françoiſe Petit, mariée, par contrat du 5 ſeptembre 1602, à Claude Bardin, conſeiller d'état & lieutenant-général au bailliage de Nancy.

PETIT (Alexis-Louis), BERNARD-JOSEPH, étudiant au collège de la Marche, & ANGÉLIQUE-CHARLOTTE PETIT, frères & ſœur, furent annoblis par lettres expédiées à Lunéville le 28 juil. 1724, » En conſidération » des ſervices rendus par la famille des Petit, originaire de la Marche- » en-Baſſigny, depuis près de deux ſiècles au duc de Lorraine, à » commencer par Nicolas Petit, qui au commencement du ſeizième » ſiècle, étoit procureur du duc régnant en la prévôté, & capitaine de » la force de la ville & office de la Marche ; & avoit épouſé damoiſelle » Françoiſe Sellier, fille de noble Antoine Sellier, procureur & receveur » pour le Roi Catholique à Juſſey au comté de Bourgogne ; duquel » mariage eſt ſorti Claude Petit, avocat, qui ſe trouve qualifié noble » dans pluſieurs actes publics. Il ſuccéda au zèle, à la fidélité & aux » emplois de ſon père ; épouſa damoiſelle Marie Berget, fille d'Antoine » Berget, écuier, prévôt de la Marche, & qui ſouffrit des empriſonnemens » & des

» & des pertes considérables en soutenant les intérets des ducs de Lorraine; » du chef de laquelle Berget les Petit se trouvent alliés à la maison de » Vergy, une des plus illustres du comté de Bourgogne, & à plusieurs » autres maisons de robe, & qualifiées en Lorraine: lequel Claude Petit » laissa de son mariage avec ladite Marie Berget, Claude Petit, II du » nom, qui fut pourvu des offices de lieutenant & controlleur ès prévôté » & gruerie de Darnay, après avoir servi les ducs Charles IV & Charles » V en qualité d'adjudant dans les armées; & qui eut pour épouse » damoiselle Claude-Françoise Friant, fille de noble Nicolas Friant & de » damoiselle Barbe Vôgien, dont le père Nicolas Vôgien étoit prévôt » de Darnay, & le frère gouverneur de la forteresse dudit lieu, & » gentilhomme du prince de Vaudémont; laquelle Claude-Françoise » Friant avoit encore pour ayeul noble Pierre Friant, conseiller d'état; » duquel Claude Petit, II du nom, & ladite damoisl. Claude-Françoise » Friant, est sorti Claude-Nicolas Petit, avocat, décédé lieutenant & » controlleur ès prévôté & gruerie de la Marche, qui avoit épousé » Chrétienne Baudel, fille de Claude Baudel, qui possédoit les mêmes » offices, & de Benigne Jacquin, sœur de noble Nicolas Jacquin, » prévôt & receveur de la Marche; lequel Claude-Nicolas Petit a laissé » de son mariage avec ladite Baudel, Nicolas-François Petit, prêtre & » chanoine de Darnay, Claude-Joseph Petit, aussi prêtre, & lesdits » Alexis-Louis, Bernard-Joseph & Angélique-Charlotte Petit, neveux » & nièce de François-René Petit, prêtre, prévôt de l'église collégiale de » Darnay, & official de la partie de Lorraine qui dépend de l'archevêché » de Besançon, &c. »

Porte d'azur, à trois glands montans de sinople, tigés & feuillés d'or, posés deux & un; & pour cimier un lion de gueules. *Trésor des chartres, fol. 114, verſ. régiſt. 1724.*

PETITCOLIN (Jean), avocat en la cour de S^t. Mihiel, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 6 mai 1665. Porte d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois larmes de gueules, posées une & deux, & accompagnées de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe, au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de sable; & pour cimier le lion de l'écu tenant une étoile d'or. *Fol. 52, régiſt. 1665.*

PETITDIDIER (Blaise), receveur de l'évêque de Metz en son abbaye de Belprey, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 13 avril 1589. Porte d'azur, au lion d'or, au chef empêché d'argent, surmonté d'une étoile d'or; & pour cimier un lion naissant d'or, tenant une croix pattée de même, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 154, verſ. régiſt. 1589.*

Blaise Petitdidier fut père de Jacqueline Petitdidier, épouse de François Cossu.

PETITDIDIER

PETITDIDIER (Charles-François), avocat au conſeil d'état & en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli ſans finances, par lettres expédiées à Lunéville le 5 février 1712, contenant: " Qu'il » eſt fils de Claude Petitdidier, qui a fait pendant trente-trois ans les » fonctions de juge au bourg de S^t. Nicolas du Port; lequel de cinq fils » qu'il a laiſſés, dont ledit Charles-François eſt le plus jeune, l'un ſe » trouve actuellement abbé de l'abbaye de S^t. Léopold de Nancy, ordre » de S^t. Benoît, & viſiteur de la congrégation de S^t. Vanne & de S^t. » Hidulphe; deux autres profés de la compagnie de Jéſus, dont l'un a » été recteur de l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, & le quatrième eſt auſſi » avocat en la cour ſouveraine, & conſeiller-ſécretaire ordinaire; que » Blaiſe Petitdidier ſon grand oncle mérita d'être annobli par le grand » duc Charles le 13 avril 1589, en conſidération des grands ſervices qu'il » a rendus à Charles de Lorraine évêque de Metz, & depuis cardinal, » fils de ce grand prince; duquel il ne reſte aucune poſtérité: que » d'ailleurs Marguerite-Françoiſe Gaudel, épouſe dudit Charles-Franç. » Petitdidier, eſt de ſang noble de père & de mère; noble Georges » Gaudel ſon père ayant été capitaine au régiment de Beaufort, pour le » ſervice de Charles IV, dans lequel emploi il donna des preuves de » ſa valeur martiale, & notamment à la défenſe de la ville de Châtel, » pendant les deux derniers ſièges, & Marie Bouvier ſa mère étant fille » de feu Charles Bouvier, écuier, lieutenant-général au comté de » Vaudémont, joint à tout cela quantité d'alliances que la famille dudit » Petitdidier a contractées avec pluſieurs autres de qualité noble, &c." Les lettres furent entérinées le 11 mars 1712.

Porte d'azur, à la faſce d'or, chargée de deux rameaux d'olivier au naturel, poſés en fautoir, & accompagnée en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'un lion de même; & pour cimier le lion de l'écu iſſant & tenant en ſes pattes une croix pattée d'or. *Fol. 51, régiſt. 1712.*

CHARLES-FRANÇOIS PETITDIDIER, bâtonnier-avocat en la cour ſouveraine de Lorraine, annobli en 1712, épouſa Marguerite-Françoiſe Gaudel, fille de Georges Gaudel, écuyer, & de Marie Bouvier, dont il n'eut point d'enfans. Il mourut le 26 février 1731.

PETITDIDIER (Nicolas-François), ancien avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, exerçant au bailliage de Lunéville, & l'un des ſécretaires ordinaires de S. A. R, fut annobli par lettres expédiées en ladite ville le 10 décembre 1720, avec permiſſion de prendre les armes de Blaiſe Petitdidier ſon arrière grand-oncle; leſdites lettres contenant: " Que l'expoſant après avoir fini ſes études dans un » âge peu avancé, auroit fait quatre campagnes dans les troupes de » Charles IV & Charles V; enſuite de quoi il auroit quitté, pour » s'appliquer à l'étude du droit, où il auroit fait des progrès; il auroit » été reçu avocat en 1669, profeſſion qu'il a exercée juſqu'à la mort de » Claude Petitdidier ſon père, qui auroit été juge de S^t. Nicolas pendant » trente-trois ans, & auquel il a ſuccédé dans cet emploi, qu'il a depuis » quitté pour s'adonner entièrement à la profeſſion d'avocat, qu'il exerce » encore aujourd'hui, à l'imitation de Charles-François Petitdidier, auſſi

» avocat

» avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois & au conſeil, ſon » frère, dont le mérite a été récompenſé par des lettres de nobleſſe & » une expectative de conſeiller en ladite cour ſouveraine... qu'on peut » dire que le mérite & la ſcience ſont comme héréditaires à la famille » des Petitdidier, qui en 1589 étoit déja en ſi grande conſidération, que » Blaiſe Petitdidier, arrière grand-oncle de celui-ci, mérita l'honneur » de l'annobliſſement par le duc Charles III le 13 avril 1589; d'ailleurs » que Pierre Petitdidier, fils unique dudit Nicolas-François, à l'imitation » de ſes oncles, a déja fait éclater ſon éloquence en la profeſſion » d'avocat, &c." Porte d'azur, au lion d'or, au chef empêché d'une faſce en deviſe d'argent, ſurmontée d'une étoile d'or, poſée au canton dextre de l'écu; & pour cimier le lion de l'écu, tenant en ſes pattes une croix pattée d'or. *Fol. 35, troiſième régiſt. 1720, 1721.*

NICOLAS-FRANÇOIS PETITDIDIER épouſa N... dont il eut: 1°. Pierre. 2°. Louiſe-Françoiſe, femme de Joſeph Alliot, écuïer, ſeigneur d'Urbache, capitaine au régiment des gardes de S. A. R. 3°. Éliſabeth, épouſe de Jean-François Colin, avocat exerçant au bailliage de Lunéville. 4°. Gabrielle.

PETITGIN (Nicolas), de Blenod, archer des gardes-du-corps du duc, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 20 octobre 1543. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois poires d'or, deux en chef & une en pointe; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 196, verſ. régiſt. 1541, 1544.*

PETITGO *ou* PETITGOT (Didier), demeurant à Mirecourt, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Gondreville le 20 août 1568. Porte d'azur, à une faſce jumelée ondée d'argent, entre trois orlets d'or. *Fol. 52. régiſt. 1568, 1569.* Les ſecondes armes ſont d'azur, à la jumelle ondée d'argent, poſée en faſce, accompagnée en chef d'un lion naiſſant d'or entre deux annelets de même, & en pointe d'un annelet d'or, & une roſe de gueules poſée en cœur, brochant ſur la jumelle; & pour cimier un lion naiſſant d'or, tenant de ſes deux pattes une roſe de gueules.

DIDIER PETITGOT, épouſa Jacquotte Meniclay, avec laquelle il fit acquiſition en 1569. De ce mariage ſortirent: 1°. François qui ſuit. & 2°. Anne Petitgot, mariée, par contrat du 20 août 1562, à noble Euſtache Roder, ſeigneur de Caſenove, demeurant à Mirecourt.

FRANÇOIS PETITGOT, maître échevin de la ville de Toul, & ſeigneur du fief de Bois-le-Comte, mouvant de Foug, obtint du grand duc Charles les ſecondes armes ci-deſſus, à cauſe que les premières étoient les mêmes que celles qui avoient été accordées à Nicolas Humblot. *Fol. 231. régiſt. 1581.* Il épouſa Nicole Noirel, fille de Nicolas Noirel, maître échevin de la ville de Toul, & de Catherine Roder, dont il eut: 1°. Jacques, ſieur du Bois-le-Comte en partie. 2°. Nicolas Petitgot, demeurant à Mirecourt,

Digitized by Google

Mirecourt, qui épouſa Claude de Pourſas, fille de noble Jean-Villaume de Pourſas, veuve de lui le 15 décembre 1603. 3°. Marguerite, femme de Louis Verquelot, lieutenant-général au bailliage du comté de Vaudémont. 4°. Marie, épouſe de Nicolas Baillivy, ſecrétaire de la cité de Toul; & 5°. Marie, morte ſans enfans, ainſi que Jacq. & Nic. ſes frères. Leurs biens furent partagés le 21 août 1661, proviſionnellement entre Nicolas-François Courol, Nicolas d'Ardennes & François Dupuy leurs petits-neveux. Le nom de cette famille s'écrit Petitgot & Petitgoſt.

PETITGOUST (Didier), licencié ès loix, demeurant à Mirecourt, lieutenant-général audit lieu, fut annobli à la prière du bailly de Vôges, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 12 octobre 1571. Porte d'azur, à la faſce jumelée & ondée d'argent, ſurmontée en chef d'un lion naiſſant armé & lampaſſé d'or, entre deux orlets de même, & d'une troiſième auſſi de même en pointe; & pour cimier le lion de l'écu naiſſant, tenant un orlet d'or. *Fol. 108, régiſt. 1571.*

PETITGOUST (Nicolas), fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 23 avril 1573. Porte les mêmes armes que Didier ci-deſſus. *Fol. 15, régiſt. 1573.* Nous avons trouvé pluſieurs mémoires ſur ces familles; mais comme nous les avons vu varier ſur le nom, nous n'avons pas oſé en faire uſage, dans la crainte de nous tromper.

PETITJEAN (Nicolas), marchand, natif de Courouvre-en-Barrois, fut annobli par lettres du duc René, données le 15 juin 1475. Il n'eſt pas fait mention d'armes dans le *régiſt.*, mais la *héraulderie* dit qu'il porte d'or, à la bande de gueules, chargée de trois fers de dard d'argent. *Fol. 218, verſ. régiſt. 1473, 1478.*

Louis PETITJEAN, écuyer, demeurant à Joinville, épouſa Jeanne Leſcamouſſier, avec laquelle il vivoit en 1581.

PETITJEAN (Jean), ci-devant à la ſuite du ſieur de Meſlay, conſeiller d'état, chambellan de S. A, & gouverneur de la Mothe, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 15 février 1590. Porte de ſable, au chef d'argent, décoré de trois roſes de gueules, pointées d'or; & pour cimier deux pennes de l'écu naiſſantes d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 62, régiſt. 1590.*

PETIT-PAIN (Colin), châtelain de Bayon pour Louis de Dompmartin, baron de Fontenoy, fut annobli à la requête dudit baron, par lettres expédiées à Nancy le 10 septembre 1550. Porte de sable, à trois besans d'argent, posés deux & un; le tout supporté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 108. vers. régist. 1550, 1551.*

DIDIER PETIT-PAIN, qui étoit peut-être fils du précédent, épousa Françoise Jenin, fille de Jean Jenin, seigneur de Manoncourt en partie, & de Jeanne *ou* Jennon Bertrand, dame de Brin aussi en partie.

PETRY (Jean), chanoine de l'église de Metz, fut annobli par lettres expédiées en latin au château de Bar le 18 août 1489. *Fol. 281, régist. 1486, 1489.* Les armes ne sont pas énoncées dans le *régist.*

PETRY (Pierre), *dit* le Capitaine d'Einville, ci-devant enseigne d'une compagnie au régiment du sieur de Mailhanne, au service Son Altesse, puis capitaine des portes de Toul, & enfin capitaine d'une compagnie d'infanterie, tenant garnison en ladite ville de Toul, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 16 juillet 1595. Porte d'azur, à une montagne d'argent, surmontée d'un lion issant d'or, entre deux molettes d'argent; & pour cimier une hure de sanglier de sable entre deux pennes d'or, d'azur & d'argent, ladite hure chargée de deux molettes de même. *Trésor des chartres, fol. 340, régist. 1593, 1596.*

PHILBERT (Didier), concierge du palais & maison-forte de Gondreville, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 6 mai 1568. Porte d'azur, à trois festons (ou couronnes de fleurs) d'or, posés deux & un. *Fol. 77, vers. régist. 1567, 1568.*

DIDIER PHILBERT avoit épousé Claude Hedault, avec laquelle il est nommé dans un affranchissement fait en faveur de ladite Claude le 24 mars 1546. Leurs enfans furent: 1°. Didier qui suit. 2°. Chrétien, qui a fait la branche des seigneurs de Girardcourt, rapportée ci-après. 3°. Christo. prêtre, docteur de sorbonne, prieur commendataire de Vandœuvre, & chanoine de S^t. Georges de Nancy, vivant en 1575. 4°. Philbert Philbert, conseiller d'état & échevin en la justice ordinaire de Nancy, qui épousa en 1571 Jeanne Fournier, fille de Quiriace Fournier, trésorier général de Lorraine, & de Françoise Xaubourel. 5°. Toussaine Philbert, sœur de lait du grand duc Charles, mariée à Jean Maillot, capitaine & prévôt de Gondreville.

DIDIER PHILBERT, II du nom, médecin des enfans du grand duc Charles, épousa Louise Fournier, sœur de sa belle-sœur, & veuve

de Jean de Gondrecourt, gruyer & receveur de Hattonchâtel. Il mourut le 12 des calendes de février 1600, & elle le 16 des calendes de septembre 1605; & furent enterrés en l'église des cordeliers de Nancy, dans la chapelle des Fournier. Ils eurent de leur mariage: 1°. Aimé qui suit. 2°. Mathieu, seigneur d'Haracourt proche Marsal, conseiller-secretaire d'état, qui épousa: 1°. Jeanne Parisot, morte le 28 septemb. 1635. 3°. Franç. Philbert, conseiller d'état & capitaine de Gondrecourt, après avoir été pourvu d'un canonicat de S^t. Georges de Nancy en 1589, sur la démission de Nicolas de Gondreville, il épousa Marie Bermand, fille d'Antoine Bermand, seign. d'Uzemain, conseiller d'état & auditeur des comptes de Lorraine, & de Chrétienne de Châtenoy sa seconde femme, dont il eut Barbe Philbert, épouse de François Jobal, seigneur de Pagny & de Villers, conseiller au parlement de Metz; laquelle se remaria, selon quelques mémoires, à François Gauvain.

Aimé Philbert, seigneur du fief de Jarville & conseiller d'état, épousa Claude Courcol, fille de Didier Courcol, conseiller-secretaire d'état, & d'Anne Poirot, dont il eut: 1°. Didier qui suit. 2°. François, tige des seigneurs d'Aucourt, rapportée ci-après. 3°. Vivian Philbert, premier capitaine dans le régiment de l'ancien Mercy pour le service de Sa Majesté Impériale, & exempt des gardes-du-corps des ducs Charles IV & Charles V.

Didier Philbert, III du nom, seigneur du fief de Pagny-sous-Preny & du fief de Jarville, obtint des lettres de gentillesse le 20 mai 1708. Il épousa N. dont il eut: 1°. Jean-Pierre-Nicolas, aumônier de Son Altesse Royale, précepteur de ses pages, & pourvu d'un canonicat & de la dignité d'écolâtre de S^t. Georges de Nancy, par lettres du 25 octo. 1709. 2°. Pierre-Charles-Martin qui suit. 3°. Françoise-Antoinette, épouse de Michel-Jérôme de Ponze, conseiller d'état de Charles de Lorraine électeur de Trèves, & son envoyé-extraordinaire en Lorraine. 4°. Claude-Renée. 5°. Anne-Nicole. 6°. Marguerite.

Pierre-Charles-Martin Philbert, baron de Bidestroff par érection du 19 avril 1722, seign. de Chambray & du fief de Jarville, gouverneur des pages de Son Altesse Royale, épousa N. de Ramberviller, dont il n'eut point d'enfans. Il avoit été déclaré gentilhomme avec Jean-Pierre-Nicolas son frère, par lettres entérinées le 11 mai 1709.

Branche des seigneurs d'Aucourt.

François Philbert, seign. d'Aucourt, fils puîné d'Aimé Philbert, seig. du fief de Jarville, & de Claude Courcol, fut capitaine de cuirassiers dans le régiment de Hault, & épousa Anne-Marie-Reine Rouyer de Jarville, fille de François Rouyer seigneur d'Andilly & d'un fief à Jarville, conseiller d'état en la chambre des comptes de Lorraine, & de N. Millot, dont eut: 1°. Dieudonné qui suit. 2°. Marthe-Mad. Philbert, femme d'Antoine de Fisson, seigneur du Montet. 3°. Thérèse. 4°. Marie-Françoise Philbert.

Dieudonné-Vivian Philbert, cornette de cuirassiers dans le régiment de Mercy, fut déclaré gentilhomme avec Didier Philbert, seigneur de Pagny-sous-Preny, le 20 mai 1708.

Branche des seigneurs de Gérardcourt.

Chrètien Philbert, seigneur de Gérardcourt, fils puîné de Didier

Didier Philbert & de Claude Hedault, fut fait échevin en la juſtice ordinaire de Nancy; réſigna cet office le 17 août 1601 à Jean Mathieu de Gondrecourt ſon gendre, & fut enſuite conſeiller-ſécretaire d'état du grand duc Charles. Il épouſa Claude le Poix, fille de Nicolas le Poix, écuyer, conſeiller-médecin de Son Alteſſe, & de Béatrix Olriet, & en eut: 1°. Chrêtien qui ſuit. 2°. Gabrielle Philbert, épouſe de Jean-Mathieu de Gondrecourt, échevin en la juſtice ordinaire de Nancy, puis ſécretaire des ducs Charles & Henri. Il mourut le 24 octobre 1610, âgé de trente-quatre ans; & elle le 26 janvier 1648.

CHRÊTIEN PHILBERT, II du nom, ſeign. de Gérardcourt, capitaine d'infanterie pour le ſervice de Son Alteſſe, épouſa Jeanne Pacquotte, dont il eut Jean-Claude Philbert, ſeigneur de Gérardcourt, capitaine d'infanterie dans les troupes de Bavière, qui épouſa Franç. Thouvenin, & en eut: 1°. Edmond-Chrêtien qui ſuit. 2°. Nicolas, mort en 1685.

EDMOND-CHRÊTIEN PHILBERT, ſeign. de Gérardcourt, lieutenant des chevaux-légers de la garde de Son A. R., fut déclaré gentilhomme le 20 mars 1703. Il avoit épouſé: 1°. Anne-Louiſe Rouſſelot, morte le 20 août 1684, enterrée en l'égliſe des dames Prêcheresſes de Nancy; & 2°. Anne du Han, fille d'Antoine du Han, ſeigneur de Moncel, &c. & de Marie Remy de Turique. Il eut du premier lit: 1°. François qui ſuit. 2°. N. première femme de Jean-François de Gombervaux ſecond du nom, capitaine aux gardes de S. A. R., ſeign. des Ménils, &c.

FRANÇOIS PHILBERT, baron de Gérardcourt, par érection du 1. mars 1722, major, puis colonel du régiment de cuiraſſiers d'Hanulton, pour le ſervice de Sa Majeſté Impériale, enſuite major-général, & enfin lieutenant-feld-Maréchal, épouſa Agnès, comteſſe de Martinitz, mort à Vienne le 21 janvier 1743.

PHILIPPE (Abſalon), fut annobli par lettres du grand duc Charles données à Nancy le 1 août 1584, régiſtrées le 13 ſeptembre ſuivant. Porte d'argent, à une boucle ou anneau de ſable, duquel pendent trois menottes ou carcans poſés en triangle, accompagnés en chef d'une étoile à cinq rayes, le tout de ſable; & pour cimier une menotte de l'écu. *Fol. 181, verſ. régiſt. 1584.* Ces armes ſont celles de la famille de Bagadour-Cachet, de laquelle étoit ſortie la mère de cet annobli.

La famille de Philippe, originaire de Lorraine, eſt une des plus anciennes & des plus diſtinguées du marquiſat de Haroüé. Il a été prouvé depuis peu par tous les comptes de cette ſeigneurie que les Philippe étoient originairement affranchis de la ſeigneurie de Linanges, dont les comtes étoient ſeigneurs de la baronnie d'Ormes, qui a été avec celle de Haroüé réunie & érigée en marquiſat. Le premier de cette famille depuis lequel on puiſſe rapporter la filiation, eſt Jacques qui ſuit.

ACQUES PHILIPPE, officier de Claude de France, fille du roi Henri II, qui épouſa, le 5 février 1558, Charles III duc de Lorraine, eut de ſon mariage avec N..... Bagadour Cachet, fille de Jean-Bagadour Cachet, d'une ancienne famille noble de Lorraine, & de N. d'Arambourg de Ste. Hélene: 1°. Abſalon qui ſuit. 2°. Henry, ſeigneur de Valfroicourt, qui a formé une ſeconde branche dont nous parlerons

ci-après.; & 3°. Iſaac, qui fut père de Marie Philippe, épouſe de noble Charles Chuppin. Jacques Philippe avoit un frère nommé François Philippe, chanoine de l'égliſe cathédrale de Metz, & abbé de l'abbaye de St Vincent de la même ville, ordre de S^t. Benoît, en l'année 1568, par réſignation de Claude-Joſeph de Leſcoure ſon oncle, qui avoit été élu abbé en 1547. Ledit abbé Philippe mourut en 1587, & eut pour ſucceſſeur monſieur le cardinal de Lorraine.

ABSALON PHILIPPE, d'abord clerc d'office & greffier ordinaire du bureau de l'hôtel de Charles III, puis tabellion-général du duché de Lorraine, duquel dernier office il fut pourvu par lettres du 7 ſeptemb. 1575, & enfin ſécretaire des commandemens dudit duc & de S. A. le marquis de Pont-à-Mouſſon ſon fils aîné, & qui a depuis régné ſous le nom de Henri le Bon, fut annobli, comme nous l'avons dit, en 1584. Il contracta deux mariages; le premier avec Marguerite Charda, de laquelle il eut: 1°. Perrin qui ſuit; & 2°. Charles, prieur de S^t. Épvre. Sa ſeconde femme fut Jeanne Cirier, qu'il épouſa en 1599, & dont il n'eut point d'enfans.

PERRIN PHILIPPE épouſa Jeanne-Hilaire de la Grange, fille de Didier Hilaire, écuyer, ſeigneur de la Grange, & veuve de Louis Philippe, ſécretaire ordinaire de Charles III. De ce mariage ſortirent deux enfans: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Clément, qui après avoir fait profeſſion dans la maiſon des chanoines-réguliers de l'ordre de S^t. Auguſtin à Pont-à-Mouſſon, fut vicaire-général de ladite congrégation depuis l'année 1636 qu'il fut élu à cette dignité juſqu'en l'année 1641; & enfin abbé de Domepvre & de S^t. Sauveur en Vôge. Il mourut en ſon abbaye dans un âge fort avancé, la nuit de la S^t. Nicolas d'hiver de l'année 1668. Ladite demoiſelle Hilaire de la Grange, veuve de Louis Philippe, avoit eu de ſon premier mariage Didier Philippe, qui fut curé de Lemainville, où il décéda le 20 août 1602; ſon épitaphe eſt dans l'égliſe dudit lieu, où il a fondé une meſſe annuelle à pareil jour de ſa mort.

NICOLAS PHILIPPE, I du nom, épouſa, par contrat du 6 août 1613, Anne Petit, fille de noble Jean Petit, ſécretaire du duc de Lorraine, & de Marie Lambert, dont il eut: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Anne, mariée à Sébaſtien Pillot, mort à Lemainville au mois de ſeptembre 1669, & dont la poſtérité y ſubſiſte. 3°. Jeanne, mariée à Jean le Bon, dont la poſtérité ſubſiſte à Crévéchamp.

NICOLAS PHILIPPE, II du nom, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine, puis capitaine-prévôt, juge civil & criminel en la prévôté du marquiſat d'Haroüé depuis l'année 1663, juſqu'en 1666 qu'il y mourut, & y fut enterré avec ſa femme qui y décéda le 14 janvier 1663, avoit épouſé Alix Maitrelle, fille de N. Maitrelle, major de cavalerie dans les troupes de Lorraine, où il ſervit longtems avec diſtinction, & dont il eut: 1°. Jean-Baptiſte qui ſuit. 2°. Nicolas, religieux bénédictin ſous le nom de dom Émilien, & mort procureur au S^t. Mont le 27 novembre 1703. 3°. François, ſieur de Bellefontaine, mort garçon au Neuf-Briſac en 1705, officier de cavalerie. 4°. Clément, qui a formé une branche rapportée ci-après.

JEAN-BAPTISTE PHILIPPE, ſécretaire ordinaire de Marie-Thérèſe d'Autriche reine de France, par brevet du 12 août 1675, né à Lunéville le 10 juin 1642, mort à Paris le 3 janvier 1714, épouſa marie Aubert, fille de François Aubert & de Catherine Poitau, morte & enterrée au village

Digitized by Google

village de Verrières près Paris le 26 ſeptembre 1738. Ils eurent de leur mariage, contracté à Paris le 27 novembre 1677, huit enfans: 1°. Marie-Anne-Catherine, morte jeune. 2°. Jean. 3°. Jean-Baptiſte. 4°. Jean-Antoine. 5°. Marie-Françoiſe. 6°. Jeanne-Madelaine. 7°. Jean-Baptiſte qui ſuit. 8°. Jean-Antoine, qui a formé une branche rapportée ci-après.

JEAN-BAPTISTE PHILIPPE, II du nom, né à Paris le 22 août 1689, prit alliance dans la même ville le 17 août 1711 avec Marguerite Ferry, dont il eut pluſieurs enfans, deſquels il n'eſt reſté que deux filles: 1°. Charlotte-Marguerite, mariée à N. Chaperon, correcteur en la chambre des comptes de Paris, dont il a des enfans. 2°. Françoiſe-Adélaide, non mariée.

Seconde branche.

JEAN-ANTOINE PHILIPPE, le dernier des huit enfans de Jean-Baptiſte & de Marie Aubert, né à Paris le 1 ſeptemb. 1696, baptiſé le 2 en l'égliſe de S^t. Euſtache, fut pourvu le 27 novembre 1718, par le duc Léopod I duc de Lorraine, d'une charge de gentilhomme ordinaire de ſa chambre, par lettres de laquelle charge, duement régiſtrées le 29 novemb. de ladite année, ce prince reconnoit l'origine noble dudit ſieur Philippe, comme deſcendant en ligne directe d'Abſalon Philippe, annobli par le duc Charles III, ainſi qu'il eſt ci-devant dit; laquelle origine noble a été depuis reconnuë & atteſtée en la perſonne dudit ſieur Philippe, par actes de notoriété, par forme d'enquêtes, paſſés devant les notaires d'Haroüé, par gens des trois états dudit marquiſat les 19 août, 6 octob. & 5 novembre 1738. Ledit Philippe, premier commis du tréſor-royal depuis l'année 1722, & commis, par arrêt du conſeil du 17 juin 1726, & lettres-patentes du 19, régiſtrées en la chambre des comptes le 26 dudit mois à l'exercice de la charge de garde dudit tréſor-royal pendant l'exil du ſieur Paris de Montmartel qui en étoit titulaire, épouſa à Paris le 27 avril 1730, Marie-Renée Gendon, fille d'Édme Gendon, premier ſécretaire de M. d'Argenſon, garde des ſceaux de France; & de Marie-Charlotte Petit, dont il eut pluſieurs enfans. Les deux premières filles jumelles venuës avant terme, préſentées, par erreur, au baptême le 12 avril 1731, comme l'une garçon & nommée Pierre, & Marie-Renée. Laquelle erreur a été rectifiée par ſentence renduë ſur enquête en l'officialité de Paris le 14 avril ſuivant; mortes & enterrées à S^t. Paul les 13 & 14 dudit mois d'avril. 3°. Marie-Jeanne, morte en bas-âge. 4°. Jean-Antoine. 5°. Anne-Jean. 6°. Édme-Gabriel; & 7°. Marie-Renée Philippe.

Troiſième branche.

CLÉMENT PHILIPPE, quatrième fils de Nicolas II du nom & d'Alix Maitrelle, né à Lunéville le 15 ſeptembre 1652, mort à Neufchâteau le 13 janvier 1708, fut enterré aux cordeliers de ladite ville, ayant ſervi comme le ſieur de Bellefontaine ſon frère dans le régiment de Langallerie, cavalerie, juſqu'en l'année 1679. Il eut de deux mariages qu'il avoit contractés, le premier avec Antoinette Renault; & le ſecond avec Anne-Madelaine, dont la famille fut annoblie le 3 ſeptemb. 1556, onze enfans, dont cinq ſont morts ſans poſtérité, & ſix étoient vivans en 1740; trois du premier lit & trois du ſecond: 1°. Marie, mariée à Neufchâteau à Claude-François le Bon ſon couſin. 2°. Barbe, mariée audit

audit Neufchâteau à Sébaſtien Melinet. 3°. Antoine-Joſeph, *dit* frère Philippe de S^t. Joſeph, religieux cordelier. 4°. Anne, *dite* ſœur Marie-Anne de Jéſus, religieuſe carmelite & ſupérieure de la maiſon de Neufchâteau. 5°. Éliſabeth, mariée en ladite ville à Joſeph-Léopold Gérardin. 6°. Charles, prêtre du diocèſe de Toul, chapelain de la chapelle du S^t. Nom de Jéſus dans la même ville.

Quatrième branche, dite de Valfroicourt.

HENRY PHILIPPE, ſeigneur en partie de Valfroicourt, argentier du duc Charles III, fut annobli par lettres de ce prince, du 20 décembre 1587. Porte les mêmes armes qu'Abſalon ſon frère, annobli, comme nous l'avons dit, en 1584. *Fol. 300, régiſt. 1587.* Il eut de ſon mariage avec Marguerite Bertrand, fille d'Antoine Bertrand, écuyer, conſeiller-ſécretaire dudit duc Charles III, & de Marguerite Leſcamouſſier, trois enfans: 1°. Louis Philippe qui ſuit. 2°. Marguerite, mariée à Jean de la Mouſſaye, ſeigneur de Karcoüet en Bretagne, maître d'hôtel dudit duc; & 3°. Claude, mariée par contrat du 28 janvier 1630 à Gallien de Thudeſquin, ſeigneur de Ferrières, gentilhomme de la chambre de Monſieur, frère unique de Louis XIV, gouverneur des ville & château de Beaugency, lequel en eut une fille nommée Catherine de Thudeſquin, mariée à Hector de Villebreſne, chevalier, ſeigneur dudit lieu, qui en eut une fille nommée Marie de Villebreſne, mariée à Henry Hurault, chevalier, ſeigneur de Veüil, frère du comte de Marais de la même maiſon que le chancelier de Chiverny, leſquels ont eu cinq enfans.

LOUIS PHILIPPE, conſeiller d'état, & auparavant maître-ordinaire en la chambre des comptes de Lorraine, mourut ſans alliance en 1638.

PHILIPPE *ou* PHILIPES (Dominique). *Voyez* RICHARD (Dominique), *c'eſt le même.*

PHILIPPIN (Nicolas), demeurant à Tonnoy, ci-devant ſommelier d'échançonnerie du duc Charles III, fut annobli par ce prince le 14 avril 1565. Porte d'azur, à la coupe couverte d'or, au chef d'argent, chargé d'une quintefeuille percée de gueules; & pour cimier un bras au naturel revêtu d'azur, tenant la coupe de l'écu entre deux pennes palées & contrepalées des métaux & couleurs dudit l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 21, régiſt. 1563, 1566.*

PIART (Jean), natif de S^t. Mihiel, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois ſéante audit lieu, fut annobli pour cinquante piſtoles, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 20 mai 1666, portant: " Qu'il eſt iſſu du côté maternel de feu Mathieu de Metz » ſon triſaieul, lequel auroit été en ſa jeuneſſe au ſervice de la reine de » Sicile, puis du duc de Calabre ſon fils, & que le roi de Sicile René » d'Anjou l'auroit annobli par ſes patentes du 25 août 1462; lequel » Mathieu

Digitized by Google

» Mathieu auroit tranſmis cette qualité à Warry de Metz ſon fils, écuier » de l'abbaye de S^t. Mihiel, & à Philippe de Metz ſon petit-fils, auſſi » écuier de ladite abbaye; que Philippe & Claudine de Metz auroient » rendu ce nom fort conſidéré; que ladite Claudine auroit épouſé Franç. » Bannes, roturier, dont eſt iſſuë Suzanne Bannes, épouſe de Nicolas » Arnoult, & mère de Marie-Éléonore Arnoult, femme de Mengeot » Piart, père & mère du ſuppliant, &c. " Porte de ſable, au monde d'or; & pour cimier une tête de reine moreſque couronnée d'or, iſſante d'un torti d'or & de ſable. *Fol. 31, verſ. régiſt. 1666.*

PIAT (Nicolas), lieutenant particulier au bailliage de S^t. Mihiel, & Claude PIAT, prévôt de Morley, furent reçus à reprendre la nobleſſe & les armes de Méline Malaumont leur mère, par patentes du 20 décemb. 1620. Porte de gueules, au lion d'argent, armé & lampaſſé d'or; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux couleur & métaux de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

PICARD (Roch), archer des gardes du duc Antoine, fut annobli par ce prince par lettres expédiées en 1543. Porte d'azur, à un ſautoir d'or, cantonné de quatre beſans d'argent; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

PICARD (Nicolas), natif de Rozelieures, ſécretaire ordinaire du duc depuis deux ans, & depuis dix ans de l'évêque & comte de Toul, fut annobli par lettres données au château de Nomeny le 11 janvier 1557. Porte de pourpre, au léopard lionné d'or, tenant dans ſes pattes une ancre auſſi d'or; & pour cimier deux pennes de l'écu, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 199, régiſt. 1557.*

PICARD (Demange), de Gondreville, ci-devant ſoldat appointé en la compagnie de cavalerie du ſieur Romain, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 21 janvier 1595, " En » conſidération de ſes ſervices & de ceux de Claudon Hedault, nourrice » de Son Alteſſe, avec la petite fille de laquelle ledit Demange Picard a » commencé de traiter mariage, &c ". Porte d'azur, à une épée d'argent garnie d'or miſe en pal. *Fol. 33, verſ. régiſt. 1595.*

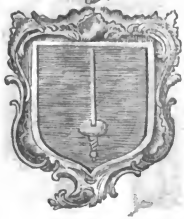

Les lettres du duc Charles portant mandement aux gens de ſes comptes de procéder à l'enrégiſtrement des ſuſdites lettres de nobleſſe, moyennant la ſomme de mille frans, ſont du 25 mars de la même année. *Layette cottée annobliſſemens, num. 175.*

PICQUARD

PICQUART (Nicolas), chirurgien de Chriſtine de Dannemarck ducheſſe doüairière de Lorraine, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 22 avril 1562. Porte d'azur, à une tête arrachée de lion d'argent, au chef d'or, chargé de trois lozanges de gueules; & pour cimier une tête de lion. *Fol.* 50, *régiſt.* 1562, 1563.

NICOLAS PICQUART avoit épouſé Anne Rattel, dont il eut Anne Picquart, femme de noble Laurent de Villiers, apoticaire de Son Alteſſe, & Françoiſe Picquart, mariée à François Huin, maître échevin du comté de Vaudémont. Il mourut le 20 décembre 1581, & ſon épouſe le dernier décembre 1588.

PICQUART (Michel), demeurant à Pont-à-Mouſſon, fut annobli par le duc Henri le 29 août 1609. Porte d'azur, à un chevron d'argent, accompagné de trois roſes d'or, feuillées & tigées de même; & pour cimier une roſe de l'écu. *Fol.* 237, *régiſt.* 1609.

MICHEL PICQUART avoit épouſé Alix Mauljean, veuve de Claude Simon, & fille de Gérard Mauljean, écuïer, ſeign. voué de Dieulouart en partie, & de Jeanne Menevaulx; il étoit pour lors controlleur en l'état de l'évêque de Verdun, & fut préſent au contrat de mariage d'Arnoult Mauljean ſon beau-frère.

PIERRE (Michel), archer des gardes du grand duc Charles, réſident à Brocourt au bailliage de Clermont, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 2 mai 1605, pour ſervices militaires rendus au voyage de Dieppe en 1589, à la ſuite du duc de Bar, de même qu'en celui d'Allemagne, & aux ſiéges de Villefranche & de S^te. Menehoult, où il auroit été fait priſonnier & payé deux cens écus de rançon; & en conſidération de ce qu'il a épouſé Jeanne Gillet, iſſuë de noble famille, de laquelle il a trois fils, &c. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'or, & en pointe d'un caſque de même; & pour cimier un dextrochère tenant une hallebarde; le tout au naturel. *Fol.* 118, *verſ. régiſt.* 1605.

Les lettres de Charles III portant mandement aux gens de ſes comptes de Bar de procéder à l'enrégiſtrement des ſuſdites lettres, ſans aucune taxe de finances, ſont du 2 juin de la même année. *Layette cottée annobliſſem. num.* 176.

CHRISTOPHE PIERRE, *dit* DE BROCOURT, fils de Michel Pierre, archer des gardes de S. A, épouſa Éliſabeth de Wauthiers, au nom de laquelle il vendit quelques biens en 1605, conjointement avec ſes comparſonniers.

PIERRE (François), fut annobli par lettres du duc Henri, expédiées à Nancy le 10 octobre 1619. Porte d'argent, à la bande ondée d'azur, chargée de trois étoiles d'or, & accompagnée de deux têtes de lion arrachées de ſable, une en chef & l'autre en pointe; & pour cimier une tête de lion de l'écu. *Fol.* 204, *régiſt.* 1619.

PIERRE

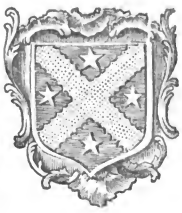

PIERRE (Joſeph), conſeiller en l'hôtel de ville de Nancy, & tabellion-général, garde-nottes héréditaire en ladite ville, fut annobli par lettres données à Lunéville le 12 novembre 1736, " En conſidération de ſes » ſervices depuis plus de trente ans, tant dans les fonctions deſdits » offices, qu'en celle de tabellion de la ferme générale, & de pluſieurs » princes de la maiſon de Lorraine, & pour les ſoins qu'il s'eſt donné » pour procurer à ſes enfans une bonne éducation; entr'autres à Joſeph » Pierre & François Pierre ſes fils, l'un & l'autre avocats en la cour » ſouveraine depuis pluſieurs années, en exerçant cette profeſſion avec » diſtinction; & ledit Joſeph-Michel Pierre qui exerce encore depuis » huit ans l'office de ſubſtitut de procureur de S. A. R. au bailliage de » de Nancy avec expérience & exactitude, &c. " Porte d'azur, au ſautoir engrelé d'or, cantonné de quatre étoiles d'argent; & pour cimier une étoile d'azur. *Fol. 121, régiſt. 1736, 1737.*

PIERRON (Jean), bourgeois de Moyeuvre en la prévôté de Briey, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 5 mai 1573. Porte d'or, à une roſe de gueules, écartelé en ſautoir de même, à un muffle de léopard d'or; & pour cimier un muffle de l'écu entre deux pennes écartelées en ſautoir d'or & de gueules. *Fol. 100, régiſt. 1573.*

Leſdites lettres furent entérinées en la chambre des comptes de Bar le 10 avril 1574, enſuite d'un mandement de S. A. du 18 juillet 1573. *Layette cottée annobliſſemens, num. 177.*

THIERIET PIERRON, conſeiller en l'évêché de Metz, demeurant à Vic, épouſa Marie Bouſſart, ſœur & héritière de Claudine Bouſſart, dame voüée de Condé, & en cette qualité d'héritière, ledit Pierron ſon mari, reprit & fit hommage de la portion de ſeigneurie de Froidos, ſiſe dans la châtellenie de Clermont en Argonne, advenuë à ladite Marie ſa femme par le décès de ladite Claudine le 22 mars 1569.

JEAN PIERRON, que quelques mémoires diſent être fils du précédent, fut ſeigneur foncier dudit Moyeuvre, mayeur de Moyenvic, & annobli, comme nous l'avons dit en 1573. Il épouſa Marguerite Thomaſſin, veuve de Gérard de Bettainviller, ſeigneur dudit lieu, & fille de Jean Thomaſſin, écuyer, & d'Iſabelle de Beuviller. De ce mariage vint Louis qui ſuit.

LOUIS PIERRON quitta le nom de ſon père & prit celui de Bettainviller, dont il fut ſeigneur en partie, par l'acquiſition qu'il en fit de Claude de Vigneules, ſeigneur de Maizé, le 27 novembre 1597, & dont il fit ſes repriſes le 14 décembre ſuivant. Il fut maître des forges de Moyeuvre, puis gruyer & receveur du domaine de Briey, & partagea, ſous l'autorité de ſon père, avec Jean de Bettainviller ſon frère utérin, le 16 ſeptemb. 1598. Il épouſa, par contrat du 26 avril 1599, Marguerite François, avec laquelle il fit bâtir le pavillon de Moyeuvre. Elle étoit fille de Simon François, ſeigneur de Clouanges & de Saulny en partie, & de Barbe Rigin ſa ſeconde femme. Il eut de ſon mariage: 1°. Jean qui ſuit. 2°. N. chanoine de l'inſigne égliſe de S^t. Diez. 3°. Anne, religieuſe de Clerfontaine. 4°. Jeanne, dame de Doncourt en Jarniſy, morte fille. 5°. Françoiſe, alliée à Jacques Rutant, ſeig. de Gerbeuville, lieutenant-général au bailliage de S^t. Mihiel. 6°. Barbe, dame de Valleroy & de

Moineville, mariée: 1°. à Paul du Hautoy, chevalier, seigneur de Vaudoncourt; & 2°. à François de Gourcy, chevalier, seig. de Charey, dont elle fut troisième femme, & dont il n'eut point d'enfans.

JEAN DE BETTAINVILLER, seigneur dudit lieu, de Clouanges & de Mansberg, partagea les biens de ses père & mère, eux vivans, le 11 janvier 1617; & épousa, par contrat du 6 octobre 1649, Claude Rutant, veuve de Gérard d'Armur, & fille de Jean Rutant, seigneur de Maizé, Gerbeuville, Savonnières, S^t. Bauffant, l'Isle, la Croix, Troyon & Mezeray en partie, conseiller d'état de S. A, & lieutenant-général au bailliage de S^t. Mihiel, & d'Anne Marien, dont il eut Dieudonné qui suit.

DIEUDONNÉ DE BETTAINVILLER, seigneur dudit lieu, Moyeuvre, Ammeneville, Clouanges, &c. capitaine-gruyer, prévôt & chef de police de Briey, épousa, avec dispense & par contrat du 10 décembre 1678, Élisabeth le Begue sa cousine-germaine, fille de Charles le Begue, seigneur de Germiny & de Chanteraine, conseiller-sécretaire d'état de S. A. & de Marguerite Rutant, dont il eut: 1°. Jean, chanoine de S^t. Diez, puis lieutenant au régiment de la Reine, mort à la levée du siège de Thurin. 2°. Joseph, chanoine de S^t. Diez, mort jeune. 3°. François, mort jeune. 4°. Anne, morte fille. 5°. Marguerite, morte sans alliance. 6°. Dorothée, mariée par contrat du 7 février 1711 à Claude-Alexandre de Ponts, comte de Reunepont, mestre-de-camp de cavalerie.

PIERROT (Humbert), receveur général de Lorraine, fut annobli par lettres du duc Antoine expédiées le 28 avril 1541. Porte d'argent, à une bande d'azur, chargée de trois besans d'or; & pour cimier un vol aux armes de l'écu. *Fol. 489, régist. 1535, 1541*, ou *table générale des régist. tom. 1, fol. 13.*

HUMBERT PIERROT vivoit encore le 13 novembre 1557, qu'il est mentionné dans une ordonnance de Christine de Dannemarck & Nicolas de Lorraine comte de Vaudémont, pour le réglement de la garde de Nancy; ladite ordonnance signée *Christine* & *Nicolas*, & contresignée *des Mazures.*

PIERROT (Pierre), conseiller-sécretaire des commandemens & finances, & premier commis de la chancellerie, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 29 mai 1736, contenant: "Qu'en 1697 il entra au service » du duc Léopold I en qualité de sécretaire & commis au bureau de » Claude-François Labbé, alors conseiller & sécretaire d'état, décédé » garde des sceaux; après la mort duquel il passa en la même qualité au » bureau du conseiller-sécretaire d'état Simon-Melchior Labbé, baron » de Cousley; & fut en même tems chargé de l'arrangement des titres & » papiers de la couronne, qui avoient été retirés de la ville de Metz, & » de les mettre en ordre au trésor des chartres; travail long & pénible. » Il fut ensuite chargé de la recherche des biens du domaine qui avoient » été alienés, dont il dressa des états exacts & utils au souverain: pour » récompense de quoi le duc Léopold l'honora, en 1717 le 17 janvier, » de l'office

» de l'office de conſeiller-ſécretaire des commandemens & finances. Il » fut encore employé pendant les années 1717 & 1718, aux ouvrages » néceſſaires pour la concluſion du traité paſſé en 1718 entre le duc » Léopold & le Roi T. C, & enſuite aux actes de ſon exécution; » ayant encore été chargé dans le même tems de dreſſer le projet de » l'établiſſement du bureau de la chancellerie. Il le fit, & en fut établi » le premier commis en 1719. Depuis lequel tems il a continué ſes » ſervices avec zèle, capacité & affection, tant en cette dernière qualité » que dans la direction & régie des affaires & biens dépendans des » baronnies de S^t. Georges & Turqueſtain, dont il a conſidérablement » augmenté le produit; d'ailleurs qu'il eſt iſſu, tant du côté paternel que » maternel, de familles anciennes & honorables de la ville de Bruyères, » où depuis plus d'un ſiècle ſes ancêtres ont poſſédé les emplois de » tabellion, garde du ſcel du tabellionnage, & de clerc-juré du bailliage; » & qu'enfin il eſt allié à pluſieurs familles nobles de Lorraine, notamment » à celle de Louis d'Artin ſon oncle maternel, adjudant-général du duc » Charles V, qui fut tué à côté de ce prince à l'aſſaut donné à la ville » de Bude, &c. " Porte d'argent, à deux palmes de ſinople poſées en ſautoir, à la faſce d'azur chargée de deux étoiles d'argent brochant ſur le tout; & pour cimier une étoile de l'écu. *Fol. 3, régiſt. 1736, 1737.*

PIGEON (Didier), demeurant à Ruette, fut annobli par lettres du duc Charles III, expédiées à Nancy le 27 mars 1554. Porte de ſinople, à trois pigeons tiblis d'argent, allumés & membrés de gueules; & pour cimier un pigeon tibli eſſorant de l'écu, ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 126, régiſt. 1553, 1554.*

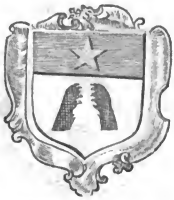

PILLART (Nicolas), demeurant à Vaucouleurs, fut annobli par lettres données à Nancy le 14 novembre 1509, à la requête de Hugues des Hazards, évêque & comte de Toul, " Et en conſidération de ce » qu'il a épouſé Gillette, fille de Gennin des Croiſet, écuyer, châtelain » dudit évêque au lieu de Mazières, & de feuë demoiſelle Philippe de » Morainville, &c. " Porte d'argent, à deux pattes de griffon ou de lion contrononglées, armées de ſable, au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or. *Fol. 282, régiſt. 1506, 1510.*

PILLART (Nicolas), boutavant en la ſaline de Marſal, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 12 mars 1619. Porte d'azur, à la croix d'or vuidée d'une croix de gueules ancrée & cantonnée de quatre croiſettes d'argent; & pour cimier deux pennes de l'écu, iſſantes d'un torti d'or, d'azur, d'argent & de gueules. *Fol. 63, verſ. régiſt. 1619.*

Digitized by Google

PILLART (Pierre), fut annobli par le duc Charles IV le 29 octobre 1642. Porte d'azur, à une colonne avec ſon chapiteau & piedeſtal d'argent, à trois flammes de gueules fouettées d'or, & iſſantes de ladite colonne; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

PILLEMENT (Chriſtophe), docteur & profeſſeur de médecine en l'univerſité de Pont-à-Mouſſon depuis quinze ans, frère de feu André Pillement, garde-du-corps de Son Alteſſe, & neveu de Pierre Pillement, capitaine de cavalerie pour le ſervice du duc, fut annobli par lettres données à Nancy le 11 mars 1666. Porte d'azur, à trois colombes d'argent, tenantes dans leurs becs un rameau d'olivier de même; & pour cimier une colombe de l'écu. *Fol. 18, régiſt. 1666.*

CHRISTOPHE PILLEMENT avoit épouſé Marie de Senent, dont il eut Antoine-Charles qui ſuit.

ANTOINE-CHARLES PILLEMENT nâquit à Pont-à-Mouſſon en 1658; fit ſes études à Paris où il emporta au concours une chaire de profeſſeur en droit en l'univerſité dudit Pont-à-Mouſſon à l'âge de vingt-un ans. Il fut fait avocat-général en la cour ſouveraine de Lorraine en 1701, & conſeiller d'état en 1705. Il fut honoré de différentes commiſſions du duc Léopold I; & mourut à Nancy au mois d'octobre 1729 âgé de ſoixante-onze ans. Il avoit épouſé N. Redoubté, fille d'Étienne Redoubté receveur d'Arches, & de Gabrielle Georges, dont il eut une fille mariée à Jean d'Arros de la Mothe, ſeigneur de Blénod lès Pont-à-Mouſſon, & chevalier d'honneur au parlement de Metz.

PILLET (François), receveur de Lunéville, fut annobli par Charles III le 9 novembre 1583. Porte d'argent, à un chevron d'azur, cantonné à ſeneſtre d'une palme de gueules, & accompagné en pointe d'une tête de nègre tortillée d'argent; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Héraald. de Lorraine.*

PILLIERS (Jean des), capitaine de la ville de Mirecourt, fut annobli par lettres de René I roi de Sicile, duc de Lorraine, &c. données en 1430. Porte de gueules, à trois pilliers d'argent poſés deux & un. Il eſt aſſez difficile de concilier cet *annobliſſement* avec les belles alliances qui l'ont précédé & ſuivi; le nombre infini de généalogies qui ſont paſſées par nos mains, nous ont convaincus plus que perſonne, qu'avant les deux derniers ſiècles rien n'étoit plus rare que les méſalliances; ce qui pourroit nous faire croire que ſi nous voyions les patentes originales dont on a tiré celui-ci, nous pourrions y lire quelque choſe de plus *qu'un ſimple annobliſſement;*

annoblissement; cependant comme nous ne pouvons le vérifier par le *trésor des chartres*, les enrégistremens n'ayant commencé que sous le règne du duc René II, & que d'ailleurs il est rapporté par tous les *nobiliaires* de la province; nous avons cru que sans manquer à l'exactitude que nous avons promise, nous ne pouvions pas nous dispenser de le placer ici, quelque suspect qu'il nous paroisse. Quoiqu'il en soit:

JEAN DES PILLIERS, I du nom, capitaine-prévôt de Mirecourt, fit une acquisition en 1386, & avoit épousé Jeannette de Valfrocourt, *d'une maison qui portoit pour armes, de sable à un lambel de trois pendans d'azur, surmonté d'un lion issant d'or.* De ce mariage sortit Jean qui suit, & qui a donné lieu à cet article.

JEAN DES PILLIERS, II du nom, capitaine de Mirecourt, est nommé dans une acquisition de 1407, & un asensement qu'il fit en 1419. Il avoit épousé Perrette, ou selon d'autres *mémoires*, Jeannette de Neufchâtel, avec laquelle il fonda en 1426, la chapelle de S^t. Nicolas au milieu du cimetière de ladite ville. De son mariage sortirent: 1°. Jean-Louis qui suit; & 2°. Jean Warry, qui a fait la branche rapportée ci-après.

JEAN-LOUIS DES PILLIERS mourut en 1494; il avoit épousé: 1°. Anne de Chauffour, morte sans enfans; & 2°. Nicole de Jandelaincourt, fille de Claude de Jandelaincourt & d'Agnès de Chastel, dont il eut: 1°. Claude qui suit; & 2°. Jean des Pilliers, mort sans hoirs.

CLAUDE DES PILLIERS, écuyer, seig. de Jandelaincourt & Hardigny, hérita en 1509 avec Jean des Pilliers son frère, de Thiebault de Chastel, bailli de Toul, seigneur de Housserville & Hardigny, leur grand-oncle maternel. Il fut fait capitaine de Châtel & d'Arches, puis bailli d'Épinal, par provisions expédiées le 2 janvier 1539 sur le décès de Jean de Neuville, seigneur de Vatronville, pour laquelle charge il prêta serment le 30 avril 1540; le duc Antoine le nomma chef des députés qu'il envoya à Nuremberg pour le traité conclu en 1542, & il mourut en 1549 après avoir été nommé par Son Altesse gouverneur du prince Nicolas de Lorraine, élu évêque de Metz. Il avoit épousé Catherine de la Marche, fille de N. de la Marche, & de N. de Riocourt, dont il eut: 1°. Humbert qui suit. 2°. Thiebault; & 3°. Christophe, seigneur de Herbepault, qui fut père: 1°. de Claude. 2°. de Christophe, seigneur de Hardigny, & qui épousa N. de Bussegnécourt; & 3°. de Catherine des Pilliers, alliée à Charles de Vergy.

HUMBERT DES PILLIERS, écuyer, seig. de Hardigny & Jandelaincourt, fit reprises du duc de Lorraine le 15 mai 1562, tant en son nom que comme procureur de Christ. des Pilliers, écuyer, seign. de Herbepault son frère, pour tout ce qu'ils tenoient en fief de ce prince. Il épousa: 1°. par contrat du 1. mars 1567, passé devant *Adrian Vaultrin*, lieutenant-général au bailliage de Châtel-sur-Moselle, Catherine de Thuillieres, fille de Guillaume de Thuillieres, écuyer, seigneur de Darnieulle & Blainville-sur-Meurthe, & de Claudine de Barisey, morte sans enfans; & 2°. Françoise de Bussegnécourt, fille de Thomas de Bussegnécourt, écuyer, seigneur de Dameleviere, & de Jeanne de Thuillieres, laquelle se remaria en secondes nôces à Michel de Vergy. Du second lit sortirent: 1°. Claude des Pilliers, tué aux Pays-bas. 2°. Jacques, allié à Claude de Creuve veuve de Louis des Pilliers mentionné ci-après. 3°. Anne des Pilliers, mariée: 1°. à Pierre Thierry, baron de Monjustin, tué en 1612 par Jacques des Pilliers son beau-frère; 2°. à Humbert-Claude de Faulquet, chevalier, baron de Chauviray, gouverneur pour la maison d'Autriche

Digitized by Google

d'Autriche des ville, château, terre & seigneurie de Jonvelle; & 3°. par contrat du 11 avril 1625, passé pardevant *B. Coquet* tabellion, à Jean de Malabarbe, écuyer de la grande écurie du roi. Humbert des Pilliers fut encore père, 4°. de Claudine des Pilliers, dame de Hardigny en partie, mariée: 1°. en 1608 à Pierre de Boulanger, chambellan ordinaire de S. A, seign. de S^t. Remy, S^t. Boing, S^t. Germain, Marainville, &c. & qui fit reprises le 14 avril 1612 par Melchior du Ruz son procureur; & 2°. à Claude de Bilditein, seigneur du ban de Luce, &c. & 5°. de Gabrielle des Pilliers, religieuse à Neufchâteau.

Seconde Branche.

JEAN-WARY DES PILLIERS, second fils de Perrette *ou* Jeannette de Neufchâtel, fut seign. de Joly & lieutenant de bailli de Vôges. Il fonda une messe par semaine en la chapelle de Mirecourt, & mourut en 1476. Il avoit épousé, selon quelques *mémoires*, Catherine, fille du grand Thierriet de Charmes; & selon d'autres, Marguerite de Faux; peut-être les avoit-il épousées successivement. Quoiqu'il en soit, il fut père de Nicolas qui suit, & que d'autres nomment Claude-Nicolas.

NICOLAS DES PILLIERS, écuyer, seigneur de Joly & lieutenant du bailli de Vôges, fonda, ainsi que son père, une messe par semaine dans la chapelle de Mirecourt, & mourut en 1502. Il avoit épousé: 1°. Jeannette de Valfrocourt morte en 1484; & 2°. Claude de Montenoy: d'autres lui donnent encore pour femme Béatrix du Bourg. Il fut père: 1°. de Jean qui suit; & 2°. de Thierry des Pilliers, tige de la branche des barons de Fontet, rapportée ci-après.

JEAN DES PILLIERS, III du nom, écuyer, lieutenant de bailli de Vôges; en laquelle qualité il fit reprises de Son Altesse le 10 novembre 1513 pour dix-huit muids de vin de rente qu'il avoit sur la prévôté de Foug; fut ensuite prévôt de Mirecourt, & mourut en 1518. Il avoit épousé Claude Parisot de Neufchâteau, dont il eut: 1°. Nicolas qui suit; & 2°. Claudon des Pilliers, épouse de Jacob du Bourg.

NICOLAS DES PILLIERS, II du nom, écuier, seigneur de Legeville en partie, demeurant à Mirecourt, fit reprises du duc de Lorraine le 16 août 1549, pour le quart de dix-huit muids de vin de rente sur la prévôté de Foug, & une portion de la seigneurie de Legeville. Il épousa: 1°. Claudon du Bourg, fille de Jacquot du Bourg, lieutenant de Bruyères; & 2°. Catherine Dumesnil, dont il eut: 1°. Claudon, épouse d'Antoine du Pasquier; & 2°. Alison des Pilliers, mariée: 1°. à Michel Dumont, écuyer; & 2°. à Jean de Montelz. Ces deux sœurs partagèrent les biens de leur père le 1 septembre 1571.

Branche des barons de Fontet.

THIERRY *ou* THIRION DES PILLIERS, écuyer, seigneur de Joly, & second fils de Nicolas des Pilliers I du nom, épousa Béatrix de Hennezel du Grandmont, dont il eut: 1°. François-Nicolas des Pilliers, marié en France & mort sans hoirs. 2°. Claude, seigneur en partie du Mesnil près Bayon, lequel vendit, par contrat du 21 août 1573, à Humbert de Moitrey, écuier, seigneur de Custine, & à Marguerite Boudet sa femme, un sixième en neuf muids de vin à prendre à Foug, partageable avec ses frères, & à eux échu par le décès de Thirion des Pilliers & de Béatrix de Hennezel leurs père & mère. 3°. Antoine, qui épousa Philippe du Thisac,

Digitized by Google

Thiſac, avec laquelle il demeuroit à Mandres en 1577. 4°. Adam, demeurant à Remoncourt. 5°. Jean qui ſuit. 6°. Geoffroy des Pilliers, archer des gardes de Son Alteſſe, qui épouſa N. de Ranconel.

JEAN DES PILLIERS, III du nom, écuyer, demeurant à Betoncourt, épouſa Claudine de Mitry du Meſnil, dont il eut: 1°. Thierry qui ſuit. 2°. Françoiſe, mariée à Pompée de Bouzey, écuïer, ſeigneur de Champjeannon, dont elle étoit veuve en 1625 qu'elle fit repriſes au nom de Charles de Bouzey ſon fils. 3°. Béatrix des Pilliers, alliée à Fréderic de Hindembourg, écuyer, gouverneur de Fénétrange.

THIERRY DES PILLIERS, II du nom, écuyer, ſeigneur de Meſelay, fit repriſes le 20 décembre 1624 pour les trois quarts de ladite ſeigneurie, & avoit épouſé Anne de Girecourt, dont il eut: 1°. Louis qui ſuit. 2°. François-Philippe des Pilliers. 3°. Philippe, fille. 4°. Anne, épouſe de Jean Moriſe, maréchal-des-logis de Son Alteſſe. 5°. Antoinette. 6°. Marguerite, mariée par contrat du 14 janvier 1640 à Remy du Houx, écuyer, ſeigneur de Francognay. 7°. une autre Marguerite, femme en 1649 de Nicolas Thieriet, écuyer, ſeigneur de la Poirie-lès-Dommartin & Ban-Carré-lès-Metz, capitaine de Remberviller.

LOUIS DES PILLIERS, écuyer, ſeigneur de Meſelay, gentilhomme de M. l'évêque de Verdun, épouſa Claude de Creuve, fille de feu Jean de Creuve, ſeigneur de Dameleviere, & de Marguerite de Thuillieres-Darnieulles; laquelle épouſa en ſecondes nôces Jacques des Pilliers, rapporté ci-devant. De ce mariage ſortirent, entr'autres enfans, Théodore qui ſuit.

THÉODORE DES PILLIERS, ſeig. de S^t. Mard, Meſelay, Marainville, &c. colonel au ſervice du duc Charles IV, & gouverneur de Longwy en 1666, ainſi qu'il en conſte par une lettre du duc Charles V, épouſa Marie Dubois, fille d'Antoine Dubois, conſeiller d'état & lieutenant-général du bailliage du Baſſigny, ſéant à la Mothe, dont il eut Nicolas qui ſuit.

NICOLAS DES PILLIERS, colonel au ſervice de l'empereur, épouſa Anne de la Cheſné, dont il eut: 1°. Théodore-François qui ſuit. 2°. Antoine, mort au ſervice de S. M. I. 3°. Charlotte. 4°. Claudine. 5°. Dieudonnée; & 6°. Gabrielle des Pilliers; l'une deſquelles épouſa N. de Villelongue, & une autre N.... le comte de Preſing.

THÉODORE-FRANÇOIS comte des Pilliers, créé baron de Fontet le 14 août 1722, colonel-commandant du régiment de Mercy, enſuite général-major au ſervice de l'empereur, & enfin nommé en 1723 commandant de la forteresſe de Seghedin en Hongrie en place du comte d'Hersbeſtein, épouſa Marie-Anne Dacé, dont il eut N. des Pilliers qui ſuit.

N. comte des Pilliers, chevalier, baron de Fontet, capitaine au corps des grenadiers de France, a épouſé N.... dont il a

PIROUEL (Nicolas), prévôt d'Arches & ci-devant ſoldat, puis capitaine de cavalerie & d'infanterie, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Remiremont le 3 juin 1596. Porte d'azur, à trois pirouettes d'argent ombrées de gueules, l'écu bordé & dentelé de même; & pour cimier un homme naiſſant vêtu d'azur, ayant ſur la poitrine les trois pirouettes de l'écu, & tenant de la dextre une épée d'argent émmanchée d'or. *Fol. 163, régiſt. 1596.*

PIROUEL

PIROUEL (Didier-François), originaire de Mirecourt, obtint des lettres-patentes du duc Léopold I, données à Nancy le 5 mars 1716, & enrégistrées en la chambre des comptes de Lorraine le 11 mars suivant, qui confirmoient le diplôme à lui accordé par l'empereur Joseph le 10 mai 1708, par lequel il avoit été créé chevalier du S^t. Empire des royaumes & provinces héréditaires de Sa M. I. Porte d'azur, à l'étoile de six raies d'or, couppé de gueules. *Fol. 218, régist. 1715.* Ces armes ne sont point rapportées dans le *régist.* mais nous les avons prises ailleurs.

PISTOR. *Voyez* BOULANGER (Nicolas).

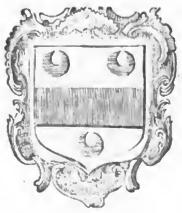

PITTANCE (Jean), fut annobli par le cardinal de Lenoncourt évêque de Metz, le 10 juin 1551. Porte d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois croissans montans d'azur, deux en chef & un en pointe; le tout porté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuscrit.*

JACOB PITTANCE que nous croyons descendu de Jean Pittance, ainsi que Charles qui suit, fut nommé controlleur & greffier de Briey le 24 mai 1633.

CHARLES DE PITTANCE, lieutenant-colonel du régiment de Nepville, épousa Hélène du Buchet, qui se remaria en secondes nôces à Antoine-Philippe de Custine, seigneur de Marcilly, dont elle fut seconde femme. Elle étoit fille de Robert du Buchet, seigneur de Mailly, écuier d'écurie du duc Henri, & gentilhomme de sa chambre, & de Charlotte-Colore de Lynden.

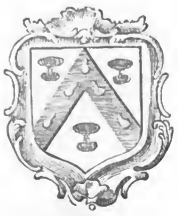

PLATEL (Luc), fut annobli par lettres expédiées le 23 mai 1550. Porte d'argent, au chevron d'azur, chargé de cinq larmes d'or, & accompagné de trois plateaux de gueules, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un vol d'azur. *Héraulderie de Lorraine.* Voici ce que dit *Richier en sa recherche* de la noblesse du bailliage de S^t. Mihiel faite en 1581:

» Se sont comparus Jean Platel, Philippe Platel, Georges Platel, Luc Platel » & Nicolas Platel, frères-germains & enfans de feu Philippe Platel, lui » vivant sergent au bailliage dudit S^t. Mihiel; ledit Philippe décédé » estre fils de feu Luc Platel, en son vivant tapissier de feu monseigneur » le bon duc Antoine; & aussi estre cousins & descendus de la famille » de ceulx qui de présent se tiennent à Bar, pour estre ledit Luc tapissier » venu des pays-bas demeurer en ses pays de Barrois & Lorraine, & » estre de la retenuë de tapissier au service dudit prince, comme dit est, » de leur noblesse il en est plus amplement parlé en l'article de leurs » cousins de Bar, avec leurs armoiries. Leurs titres (*qui sont deux* » *certificats, le premier desquels nous rapporterons ci-après*), sont cottés *fol. 316.*

» LUC PLATEL est joinct par mariage avec Aliénor Adam, desquels est » issu un fils appellé Philippe ". *Page. 98.*

Voici ce que le même *Richier* dit en parlant de ceux de cette famille établis à Bar.

JEAN

" JEAN PLATEL demeurant à Bar, a produit deux atteſtations, l'une du » 18 juillet 1565 par ung hérault d'armes commis, l'autre de *Gilles* » *Lanſel* pourſuivant d'armes de l'empereur, en date du 23 mai 1550.

" Noble Nicolas Platel, fils de Jean, marié à noble femme Anne Argentel, » leſquels ont un fils nommé Jean ".

" PHILIPPE ET DIDIER LES PLATEL, auſſi fils dudit Jean, & frères » de Nicolas, mêmes armes ".

Copie du certificat de *Gilles Lanſel*, tirée par ledit *Richier* ſur une autre copie priſe ſur l'original en papier.

" Je Gilles Lanſel, pourſuivant de armes de l'empereur noſtre ſire en » la ville de Liſle & chaſtellenie d'icelle, intitulé *le Aſpinette*, pour » avoir regard au faiſt des armoiries de la Marche de icelle, certifie à » tous auxquels il appartiendra que les armes ci-deſſus de argent & ung » chevron de azur, à trois plateaux de gueules, & ſur le chevron cinq » larmes d'or, ſont bonnes, nobles & léales, appartenantes & ja » longtemis portées par ceulx de ladite Marche de Liſle ayant ſurnom » PLATEAUX, qui ſont bons & anciens gentilshommes, & les cognoy » & ſçay tels pour les avoir trouvez aux anciens régiſtres & provinciaux » de mes prédéceſſeurs en offices, anciennes verrières & vieulx épitaphes; » même les ay mis comme je les ay trouvées en mon nouveau » provincial, & ne les portent nuls aultres que ceux du ſurnom » PLATEAUX; laquelle certification de rechef comme deſſus, certifie » & atteſte par mon ſigne manuel cy mis le 23 mai mil cinq cent » cinquante, ainſi ſigné *Lanſel* ".

Nous ne rapporterons pas le ſecond certificat de l'année 1565, parcequ'il dit les mêmes choſes & preſque dans les mêmes termes; il eſt rapporté dans *Richier* en copie priſe ſur l'original en parchemin, ſigné & ſcellé des armes de *Nicolas Tournemyne*, ſieur de la Bernardière, bailly & receveur de la châtellenie de Liſle, & hérault d'armes commis pour le comté de Flandres.

On voit ſans doute combien il eſt difficile de concilier les dates de l'annobliſſement avec celles du premier certificat qui ſont préciſément les mêmes; ſeroit-ce la *héraulderie* qui ſe ſeroit trompée en marquant un chiffre pour un autre? Les lettres de nobleſſe n'auroient-elles pas été priſes avant l'arrivée du certificat que le hazard auroit fait dater du même jour? Pourquoi un annobliſſement à la ſuite d'une ancienne nobleſſe auſſi bien conſtatée? Pourquoi enfin n'eſt-il fait mention dans ces deux atteſtations que du ſurnom de PLATEAUX & non de celui de PLATEL? Comme nos *mémoires* ne nous donnent aucun éclairciſſement ſur toutes ces réflexions, & qu'il ne nous eſt pas poſſible d'entrer dans de longues diſſertations, auxquelles d'ailleurs nous ne nous ſommes pas engagés dans cet ouvrage, nous avons cru devoir renvoyer ce ſoin à ceux qui ſont intéreſſés à les faire: au ſurplus, comme nous nous faiſons toujours un plaiſir de rapporter tout ce que nous trouvons d'avantageux & d'honorable aux familles dons nous parlons; après cependant avoir fait part des lumières que nous avons acquiſes par nous mêmes, choſe à laquelle nous croirions ne pouvoir manquer ſans trahir la vérité que nous avons promiſe; nous allons donner cette *généalogie* telle que nous l'avons trouvée dans les *mémoires* qui ſont tombés entre nos mains.

Cette famille (diſent ces *mémoires*) eſt originaire de Liſle en Flandres, où elle tenoit un rang diſtingué parmi la nobleſſe, comme il eſt prouvé par l'épitaphe de Jean Platel du Plateaux, par qui nous commençons cette

généalogie, & par un certificat en parchemin daté du 23 mai 1550, donné par le hérault d'armes du comté de Flandres; sur lequel certificat sont empreintes les armes de cette même famille, comme elle les porte encore aujourd'hui.

JEAN PLATEL DU PLATEAUX, natif de Liſle, épouſa Guillemette du Peres, *alias* du Perettes, enterrée avec lui en la même ville, avec une épitaphe ſur laquelle ils ſont qualifiés très nobles. Leurs enfans furent, entr'autres, Luc qui ſuit, & Gertrude Platel.

LUC PLATEL DU PLATEAUX vint en Lorraine à la ſuite de René II, & fut fait châtelain du château de Bar. Il ne connoiſſoit pas ſans doute ſon état, puiſqu'il ſe fit annoblir. Et comme il avoit un goût exquis pour l'exécution des tapiſſeries de haute-lice, il fit mettre la dernière main aux fameuſes & riches tapiſſeries qui ſont encore regardées aujourd'hui comme des chefs-d'œuvre. Il épouſa en premières nôces noble femme Alix Boudet de la ville de Bar, dont il eut des enfans décédés en bas âge; & en ſecondes nôces Élizabeth Leſcamouſſier, fille de noble Jean Leſcamouſſier, &, ſelon toutes aparences, de Catherine Guyot, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Pierre, religieux de Gendeure & curé de Contriſſon. 3°. Philippe dont la poſterité ſera rapportée ci-après, & pluſieurs autres filles.

JEAN PLATEL DU PLATEAUX, ou *dit* du Plateaux (comme il eſt rapporté dans un acte cité par le même *Richier*), épouſa: 1°. Jeannette Arrabourg; & 2°. noble femme Maxe Raulet. Il eut du premier lit: 1°. Nicolas, procureur au bailliage de Bar, qui épouſa noble femme Anne Argentel, dont il eut Jean & Marguerite Platel du Plateaux morts ſans hoirs. 2°. Philippe, dont les enfans ſortirent du pays. Il eut du ſecond lit: 1°. Jean Platel. 2°. Didier qui ſuit.

DIDIER PLATEL DU PLATEAUX épouſa à Bar noble femme Suzanne Thierion, fille de noble Jean Thierion & de Claude de Freſnes, dont il eut: 1°. Iſaac, qui épouſa Anne Guillaume, dont il eut Claude & Marie, décédés ſans alliances. 2°. Blaiſe qui ſuit. 3°. Claude. 4°. Marguerite, mariée à Daniel Bertrand, demeurant à Érize-S^t. Dizier; & 5°. Madel. Platel du Plateaux.

BLAISE PLATEL DU PLATEAUX épouſa par contrat paſſé à Nancy le 5 avril 1623 Claude Lallemant, dont il eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Marie-Gabrielle, mariée à Neufchâteau à Chriſtophe Viriot, écuyer, ſeigneur de Chevaux; & morte le 5 juin 1665.

FRANÇOIS PLATEL, licencié ès droits, procureur-général des terres & domaines de François de Grimaldy & Henriette de Lorraine, prince & princeſſe de Lixheim & de Phalsbourg; bailli & gouverneur de la terre & baronnie d'Aſpremont, au lieu & place du ſieur de Xaubourel, ſeign. de S^t. Livier, par lettres-patentes deſdits prince & princeſſe de Lixheim du 22 octobre 1655, & par lettres de cachet du Roi du 18 novembre de la même année, confirmées par autres lettres de Charles IV du 5 mai 1661; puis conſeiller au bailliage de S^t. Mihiel par lettres du 9 décembre 1662, épouſa 1°. Philiporte le Tabary, fille de Philippe le Tabary, prévôt, gruyer & receveur d'Aſpremont, & de Claudine Nepveux; & 2°. Dorothée Huguenin, dont il eut deux filles, l'une deſquelles mourut religieuſe. Il eut du premier lit, 1°. Antoine-Joſeph, chanoine de S^t. Diez. 2°. Nicolas-François, capitaine de cuiraſſiers pour le ſervice de Sa Majeſté Impériale, mort à Thurin. 3°. Gabriel-Hyacinthe, lieutenant au ſervice de France, puis capitaine au ſervice d'Eſpagne.

Digitized by Google

d'Eſpagne. 4°. Jacques-Ignace qui ſuit. 5°. Claude-Thérèſe, mariée à François Brigeot, ſeigneur de Couture, exempt des gardes-du-corps de S. A. R, & prévôt de Châteauſalin & d'Amance, ci-devant capitaine commandant le bataillon d'arquebuſiers de la Lorraine-allemande. 6°. Jeanne-Marie, femme de François Vivet, ſieur de Montigny, lieutenant de cuiraſſiers. 7°. Barbe-Jeanne, morte à Paris ſans alliance. 8°. Marie-Philippe Platel du Plateaux, mariée en 1698 à Louis-Euſtache Bradi, avocat en la cour & prévôt de Boncourt.

JACQUES-IGNACE PLATEL DU PLATEAUX, baptiſé à S^t. Mihiel le 9 octobre 1672, fut reçu conſeiller au bailliage dudit S^t. Mihiel ſur la démiſſion de ſon père, le 28 décembre 1705, & épouſa N. Joly, fille de N. Joly, demeurant à Toul, & de Marguerite la Lance.

Seconde branche.

PHILIPPE PLATEL DU PLATEAUX, fils puîné de Luc & d'Éliſabeth Leſcamouſſier, fut ſergent au bailliage de S^t. Mihiel, ainſi qu'il ſe voit par la déclaration de Luc ſon fils, lorſqu'il comparut en 1581 en la *recherche* des nobles du bailliage de S^t. Mihiel. Il épouſa Jacquemotte Denizet, dont il eut: 1°. Luc qui ſuit. 2°. Jean, dont la poſtérité ſera rapportée ci-après. 3°. Philippe, qui s'habitua à Fains, où il épouſa Marie Touſſaint, de laquelle il eut des enfans; entr'autres Renée Platel, qui épouſa audit lieu Claude Longeaux, dont il eut pluſieurs enfans. 4°. Georges. 5°. Nicolas. 6°. Marie. 7°. Éliſabeth, mariée à Adam le Tabary 8°. Jacquemotte.

LUC PLATEL, II du nom, notaire à Bar, épouſa à S^t. Mihiel Éléonore Adam, avec laquelle il vivoit en 1581, & dont il eut: 1°. Philippe Platel, qui épouſa Anne Viardin, dont il eut Renée, mariée à Jacob Henry, docteur en médecine. 2°. Touſſaint qui ſuit. 3°. Éléonore. 4°. Judith, alliée à Jean Roſſelange, demeurant à Kœurs. 5°. Philippe.

TOUSSAINT PLATEL DU PLATEAUX épouſa Claudine Hannel de la ville de Ligny, & mourut en 1600, laiſſant de ſon mariage: 1°. Luc qui ſuit. 2°. Remy, ſecond reviſeur des ſuppliques apoſtoliques en cour de Rome où il réſidoit; & 3°. Anne, épouſe de Daniel Gallois, avocat au parlement de S^t. Mihiel.

LUC PLATEL DU PLATEAUX, III du nom, avocat au bailliage de S^t. Mihiel, épouſa Catherine Mauljean, fille de Jean Mauljean, écuyer, ſeign. de Liauville, capitaine de cavalerie pour le ſervice de Charles IV, & d'Antoinette Touppet. Il mourut le 25 juillet 1663, laiſſant de ſon mariage Remy qui ſuit.

REMY PLATEL DU PLATEAUX épouſa à S^t. Mihiel Jeanne Thevenin de S^t. Julien, fille d'Antoine Thevenin, ſeigneur de S^t. Julien, colonel de cavalerie, & de Barbe du Puy, dont il eut pluſieurs enfans.

Troiſième branche.

JEAN PLATEL, ſecond fils de Philippe Platel du Plateaux, & de Jacquemotte Denizet, épouſa Marg. Coin, fille de noble Humbert Coin, clerc-juré de S^t. Mihiel, & enſuite prévôt de Trognon, & de Jacquem. Hombillon, dont il eut: 1°. René qui ſuit. 2°. Nicolas, notaire à Bar, qui épouſa Jeanne le Clerc, dont il eut pluſieurs enfans.

RENÉ PLATEL DU PLATEAUX, clerc-juré de S^t. Mihiel, obtint arrêt

du parlement dudit S^t. Mihiel le 28 novembre 1617, par lequel il fut maintenu dans sa noblesse avec son cousin-germain Toussaint Platel. Il épousa : 1°. Marguerite de Malaumont, fille de François de Malaumont & de Chrétienne Barrois ; & 2°. en 1606, Renée de la Réaulté, fille de Mathieu de la Réaulté, & de N. Viardin. Il eut du premier lit François qui suit, & du second : 1°. Jeanne Platel, mariée à François de Nay, conseiller d'état en la cour souveraine de Lorraine & Barrois ; & 2°. Renée, religieuse de la congrégation à S^t. Mihiel.

FRANÇOIS PLATEL DU PLATEAUX, prieur de Châtenoy, ordre de S^t. Benoit en 1675, & préfet des dates en cour de Rome, y réſident, résigna son prieuré à François de Nay son neveu. Plusieurs titres nomment ceux de cette famille Platel, & d'autres Platel du Plateaux.

PLUMEREY (Jean), fut annobli par lettres du duc Henri, données à Nancy le 23 mai 1612, portant : " Qu'il a épousé la fille de feu Olry » de Vidrange, qui avoit deux fils, l'un mort, & l'autre nommé Claude » de Vidrange, gentilhomme-servant du cardinal de Lorraine, fut tué » devant Schoffoltrey sous la charge du conseiller d'état & privé messire » Jean des Porcelets, chevalier, baron du S^t. Empire, seigneur de » Mallianne, maréchal de Lorraine, &c. "

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent, deux en chef & une en pointe ; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 150, verſ. régiſt. 1612.*

JEAN PLUMEREY, demeurant à Villers-lès-Nancy, épousa Jacobée de Vidrange, fille d'Olry de Vidrange & de Barbe de l'Isle, dont il eut Benigne Plumerey, femme de Charles Landrian, conseiller d'état du duc Henri II. Elle est appellée Plumière à l'article de LANDRIAN (Nicolas & Errard de).

CLAUDE PLUMEREY *ou* PLUMERET, licencié ès droits, & avocat demeurant à Bourmont, fut fait procureur-général du Bassigny par lettres expédiées à Neuvillers le 24 août 1631, sur la démission de Claude d'Hacourt, qui avoit été fait procureur-général de Lorraine.

ANTOINE PLUMERET, seigneur de Vidrange, demeurant à Villers-lès-Nancy, acquit le fief de Grassigny sous le nom de noble Jean Courtois, le 20 février 1677, de Christine Jolly, veuve de Jean-Baptiste de Thisac, seigneur de la Rochère, Fresnoy & Doncourt. Nous n'avons pu faire la généalogie suivie de cette famille, n'ayant rien trouvé dans nos *mémoires* qui pût nous assurer de sa filiation.

POCHARD (Claude), originaire de Paris, intéressé dans les fermes de S. A. R, demeurant à Attigny, fut annobli par patentes du duc Léopold, du 12 mars 1728, " En considération des preuves qu'il a » données de son zèle & affection dans différentes occasions, notamment » dans la régie des domaines de Darney, la Marche & Conflans-en-» Bassigny, & des soins qu'il s'est donné pour procurer une bonne » éducation à ses trois fils, Charles (*rapporté ci-après*), Léopold & » Pierre-Alexis Pochard, dont le premier est avocat en la cour souveraine » de Lorraine

Digitized by Google

» de Lorraine & Barrois depuis douze ans, & annobli par lettres-
» patentes du 26 mai 1721 ; le second eſt receveur au bureau des finances
» de Darney, & le troiſième ſert actuellement dans les troupes de
» France, &c. »

Leſdites lettres furent entérinées en la chambre des comptes de Lorraine le 14 août ſuivant. Porte d'azur, au chevron d'argent, chargé d'une étoile d'azur ſur la pointe, & accompagné de trois merlettes d'or, deux en chef & une en pointe ; & pour cimier un ſoleil d'or iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 33, régiſt. 1727, 1729.* Leſdites lettres-patentes furent confirmées par le duc François III, par arrêt rendu en ſon conſeil d'état le 2 avril 1731, régiſtrées en la chambre des comptes de Lorraine le 6 août ſuivant, en exécution de ſon arrêt du même jour.

POCHARD (Charles), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, demeurant à Nancy, & enſuite lieutenant-général, civil & criminel du bailliage du comté de Vaudémont, & fils de Claude Pochard ci-deſſus rapporté, avoit été annobli par lettres du 26 mai 1721, entérinées en la chambre des comptes de Lorraine le 22 janvier ſuivant. Porte comme ledit Claude Pochard ci-deſſus. *Tréſor des chartres, fol. 75, verſ. régiſt. 1721.*

Leſdites lettres-patentes furent confirmées par le duc François III, par arrêt rendu en ſon conſeil d'état le 2 avril 1731, régiſtrées en la chambre des comptes de Lorraine le 6 août ſuivant, en exécution de ſon arrêt du même jour.

POIGNET (Adrian), conſeiller-ſécretaire de monſeign. le cardinal de Lorraine, fut annobli par lettres du 15 mars 1593. Porte d'argent, à une bande de ſable, chargée d'une fleur de lys d'or entre deux croix pattées de même, & côtoyée de deux rameaux de ſinople ; & pour cimier un lion naiſſant d'or, tenant un rameau de l'écu. *Fol. 3 régiſ. 1593,* ou *table générale des régiſt. tom. 3, fol. 2.*

ADRIAN POIGNET, ſeigneur d'Ahiéville, épouſa Marthe de Berry, dont il eut Luce Poignet, mariée à Charles Bertrand baron de Marimont, ſeigneur dudit lieu, colonel d'infanterie pour le ſervice de Son Alteſſe, puis dans les troupes de Sa Majeſté Impériale, & gouverneur du prince Philippe-Maximilien de Baviere. Le nom de cette famille s'écrit Poignet, Poinet & Poynet.

POINOT (Nicolas), *dit* Blanchonnet, ſommelier d'échanſonnerie de la reine de Sicile, & auparavant au ſervice du feu roi de Sicile ; fut annobli par lettres du duc Antoine, expédiées à Bar le 26 décemb. 1512. Porte de gueules, à une couppe couverte d'or ; au chef couſu d'azur, paré de deux couppes auſſi couvertes d'or. *Fol. 203, régiſt. 1510, 1514.*

POIREL

Digitized by Google

POIREL, *nommé auſſi* PIERRESSON (Jean), tabourin du roi, fut annobli par lettres du duc René II, par lettres données à Nancy le 5 décembre 1497. Porte d'azur, parti de gueules, à un filet d'or péri en barre ſur le tout, accompagné de deux ſoleils d'or, un en chef ſur l'azur, & l'autre en pointe ſur le gueules; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Fol.* 20, *régiſt.* 1497, 1498.

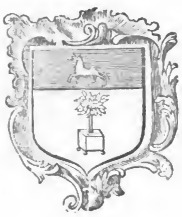

POIRESSON (Guérard), procureur du comté de Vaudémont, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 26 janvier 1556. Porte d'argent, à un oranger au naturel fruitté de même, au chef d'azur chargé d'une licorne paſſante d'argent; & pour cimier la licorne de l'écu. *Fol.* 34, *régiſt.* 1557.

GUÉRARD POIRESSON épouſa Claudon Verquelot, ſœur d'honorable homme Thomas Verquelot, lieutenant & receveur en la gruerie du comté de Vaudémont, dont il eut Élizabeth Poireſſon, première femme de Georges Maimbourg ſeign. d'Houſſeville, conſeiller d'état & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de Son Alteſſe. D'autres *mémoires* diſent que Guérard Poireſſon épouſa Pétronille Brice; peut-être les épouſa-t'il l'une après l'autre.

POIRESSON (François), fils de feu Dominique Poireſſon, médecin, natif & demeurant à St. Nicolas, & de Dion Gebenhauſen, extraite d'ancienne famille noble (qui ſe maria à Nicolas des Halles, annobli en 1563), fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 4 décembre 1571. Porte de gueules, à un crible d'argent, environné de trois quintefeuilles d'or pointées d'azur, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une écreviſſe de gueules renverſée la tête en bas, tenant entre ſes pattes une branche de pervanche d'argent, chargée de trois quintefeuilles d'or. *Fol.* 164, *régiſt.* 1571.

FRANÇOIS POIRESSON épouſa Barbe Friche, dont il eut, entr'autres enfans, Melchior qui ſuit.

MELCHIOR POIRESSON étoit en 1623 ſous la curatelle de noble Barthelemy Poural, ſeigneur de la Rochelle-lès-Einville (& qui avoit épouſé Anne Poireſſon), comme il en conſte par une procuration paſſée le 13 juin de ladite année devant Baſtien Lejeune, notaire à St. Nicolas, par ledit Poural; par laquelle il conſtitue & crée ſon procureur-général & ſpécial, au ſujet de ladite curatelle, noble Daniel Bourgeois, ſeigneur de Cinqfontaines, demeurant à Nancy. Étant mort ſans enfans, il eut pour héritier Claude des Halles.

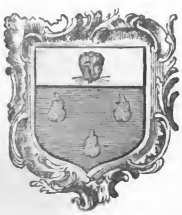

POIRESSON (Philippe), au ſervice de la maiſon du grand duc Charles, fut annobli par lettres de Son Alteſſe, données à Nancy le 6 juin 1592. Porte d'azur, à trois poires d'or poſées deux & une, au chef d'argent chargé en cœur d'un muffle de léopard de gueules, & pour cimier

cimier un léopard naiſſant de gueules, tenant entre ſes pattes une poire de l'écu. *Fol. 244, v. régiſt. 1592.* Les lettres de Charles III, par leſquelles il mande aux gens des comptes de Bar de procéder à l'enrégiſtement des ſuſdites lettres d'annobliſſement, données ſans finances, ſont du 4 juillet 1592. *Layette cottée annobliſ. num. 180.*

POIRESSON (Gérard), né & demeurant à Bar, fut annobli pour ſervices militaires, par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 2 ſeptemb. 1594, entérinées en la chambre des comptes de Bar le 25 deſdits mois & an; & contenant: " Qu'il avoit été ſucceſſivement » homme d'armes des ordonnances de France, en la compagnie du » marquis de Pont-à-Mouſſon; enſeigne d'une compagnie de gens à pied » au ſervice de Son A. devant Jametz; lieutenant d'une autre compagnie » de gens de pied du capitaine Mangeot dans le régiment d'Artigoty; » capitaine de ladite compagnie après le décès dudit Mengeot; capitaine » d'une compagnie d'arquebuſiers à cheval ſous la garde du ſieur de » Hautefort, avec laquelle il auroit ſuivi le marquis de Pont-à-Mouſſon » au voyage qu'il fit devant Dieppe, au retour du quel il paſſa en » Biſcaye au ſervice du duc de Mercœur en la même qualité, où il » auroit demeuré deux ans; & enfin lieutenant du ſieur de Florainville, » conſeiller d'état, gentilhomme de la chambre de S. A, capitaine de » ſes gardes, bailli & capitaine de Bar, ayant levé une compagnie de » chevaux-légers au ſervice de Sadite Alteſſe, qu'il commande en ladite » qualité de lieutenant depuis trois ans, &c. "

Porte de gueules, à deux lances d'or poſées en ſautoir, environnées de quatre muffles de léopard d'argent; & pour cimier un léopard naiſſant d'argent, tenant une épée émmanchée d'or. *Fol. 152, régiſt. 1594.*

DIDIER POIRESSON, originaire de Bar, ancien avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres du 8 février 1714, avec permiſſion de prendre les armes données à Gérard Poireſſon ſon biſaïeul, & dont il n'a pu trouver d'autres documens de ſa nobleſſe ni filiation, que l'original des lettres de nobleſſe dudit Gérard Poireſſon. *Fol. 26, régiſt. 1714.*

DIDIER POIRESSON épouſa N. dont il eut: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Gabriel Poireſſon de Blamecourt, ancien capitaine dans le régiment de Guiennes infanterie. 3°. François-Hyacinthe, tué à la bataille de Malplaquet.

NICOLAS POIRESSON, capitaine d'infanterie au régiment d'Anjou, a épouſé Marguerite Roüillon, dame en partie de Vavaincourt, Sarnay, Levoncourt, la Vallée, &c. Porte les mêmes armes que Gérard.

POIROT (Nicolas), apoticaire du comte de Vaudémont, demeurant à Nancy, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données audit Nancy le 10 juin 1571. Porte d'azur, à un cigne naiſſant & eſſorant d'argent, becqué d'or, coupé & ſoutenu de même, à trois pals flamboyans & retraits d'azur; & pour cimier une tête & col de cigne environnés

environnés de sept rays de soleil d'or & d'azur. *Fol. 58, v. régist. 1571.*

NICOLAS POIROT épousa : 1°. Nicole Varin ; & 2°. Istillon de Lespée, fille de Demenge de Lespée, gouverneur de la saline de Marsal, & d'Agnès Boucher, laquelle se remaria à Jacques Raulet, boutavant de la saline de Moyenvic. Du premier lit sortit Anne Poirot, mariée : 1°. à Christop. Merigot, & 2°. à Didier Courcol, conseiller d'état, &c. Il eut du second lit François qui suit.

FRANÇOIS POIROT, médecin de S. A. S. le duc Charles III, épousa Anne Liégeois, fille de Cæsar Liégeois, *dit* d'Hoffelize, seigneur d'Oberfingen, &c. & d'Isabeau Fournier de Raon, dont il eut, selon toutes les apparences, Jean qui suit.

JEAN POIROT, seigneur de Bey, Blainville & la Neufville-aux-bois, fut agent de S. A. en cour de Rome, & conseiller d'état. Il obtint des lettres de gentillesse le 5 novembre 1614, & épousa Louise de Willermin, fille de Claude de Willermin, seigneur de Lanfroicourt, receveur de Lunéville, puis conseiller d'état de S. A, dont il eut plusieurs enfans tous décédés sans être mariés ; le dernier desquels étoit prieur de Landecourt.

POIROT (Charles), docteur en médecine, fut annobli par lettres du duc Henri, expédiées le 25 août 1616, vérifiées le 19 février 1619. Porte d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois grenades d'or, tigées & feuillées de même, & en pointe d'une levrette courante d'argent, & pour cimier la levrette de l'écutenant un rameau de grenadier d'or, chargé de trois grenades. *Fol. 247, régist. 1618*, ou *table générale des régist. intitulée lettres & patentes, fol. 2, tom. 4.*

POIROT (Jean-François), fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, expédiées à Ivonne le 10 novembre 1659, & vérifiées au mois de septembre 1661. Porte d'azur, à deux chiens rampans d'argent mis en sautoir, accolés de gueules, armés & bouclés d'or, surmontés en chef d'un alérion de même ; & pour cimier une croix de Jérusalem, & pour devise *liberi principis munificentiâ. Fol. 8, verf. régist. 1639, 1660.*

POIROT (Henri), receveur des finances à Bar, fils de Joseph Poirot, aussi receveur des finances à Lunéville, fut annobli par lettres données audit Lunéville le 10 août 1718. Porte d'or, à la fasce de gueules, à une levrette d'argent brochante sur le tout, & une étoile d'azur posée au canton dextre du chef ; & pour cimier la levrette du l'écu, issante d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 61, régist. 1718.*

POIROT

POIROT (Nicolas), fut annobli par lettres données à Lunéville le 1 mars 1725, contenant : " Qu'il eſt d'une famille originaire de Pagny-» ſous-Preny, où elle a, depuis près de deux ſiècles, toujous poſſedé les » premiers offices ; & dont l'ayeul, qui ſe nommoit auſſi Nicolas Poirot, » étoit au ſervice du duc Henri en 1607, qui l'avoit retenu près de ſa » perſonne & honoré de ſa confiance ; joint au mérite perſonnel dudit » Nicolas Poirot II du nom, & les ſoins qu'il s'eſt donné pour procurer » une bonne éducation à ſes trois fils : l'aîné nommé François, l'un des » conſeillers-ſécretaires du conſeil & finances de Son Alteſſe Royale ; le » puîné, Dominique, conſeiller du Roi T. C, & directeur général des » aides de la province de Poitou ; & le cadet, Claude Poirot, auſſi » employé dans leſdites aides, &c." Porte d'azur, à trois pals d'argent, ſurmontés en chef de trois étoiles d'or ; & pour cimier une étoile de l'écu. *Fol. 113, régiſt. 1724, 1725, cot. 29 régiſt.*

FRANÇOIS POIROT, conſeiller-ſécretaire intime du duc Léopold I, & de Son Alteſſe Royale madame la ducheſſe doüairière de Lorraine, ſouveraine de Commercy ; épouſa Sébaſtienne Dorion, morte le 31 juil. 1752, & inhumée en l'égliſe Nôtre-Dame de Nancy ſa parroiſſe. Il eut de ce mariage : 1°. Dominique-Mathieu Poirot de S^t. Odile, conſeiller de S. M. I. & ſon miniſtre en cour de Rome, déclaré baron par Sadite M. I. François de Lorraine, le 22 décemb. 1751. 2°. N. Poirot, mariée à N..... Lenti, ſubdélégué à Toul. 3°. Louiſe Poirot, mariée en 1749 à Dominique-Marc Anthoine, maître des comptes de Lorraine ; & 4°. une autre fille mariée à N....

POIRSON. *Voyez* POIRESSON (Gérard).

POMBILLOT. *Voyez* JOURDIN (Pierre).

POIROT (Joſeph-Étienne), demeurant à Blâmont, obtint des lettres-patentes données à Lunéville le 3 décembre 1732, portant confirmation d'un diplôme contenant titre & qualité de nobleſſe à lui accordé par l'empereur, & expédié à Vienne le 3 novembre 1731. *Fol. 155, verſ. régiſt. 1731, 1733.* Il n'eſt pas fait mention d'*armoiries* dans le *régiſt.*

PONZE (Michel-Hiérôme de), conſeiller d'état du prince Charles de Lorraine, archevêque de Trêves, & ſon envoyé en cour de Lorraine, fut confirmé dans ſa nobleſſe par lettres expédiées à Lunéville le 25 avril 1712, contenant : " Qu'il eſt au ſervice de la maiſon de Lorraine » depuis vingt-deux ans ; qu'il tire ſon origine de la ville de Sarragoſſe » en Arragon, & qu'ayant fait venir des preuves par pluſieurs pièces » autentiques qui énoncent que ſes père & ayeux ont toujours été » reconnus pour gentilshommes de ſang dans leſdites ville & royaume, » & pour anciens chrétiens purs de toutes mauvaiſes races juifs, » pénitenciées de la ſainte inquiſition, ou de nouveaux convertis, &c."

Porte d'azur, à l'homme armé & cuiraſſé, tenant une épée de la main dextre, & mis en ſentinelle ſur un pont d'argent à trois arches maçonnées de ſable, ſous leſquelles coulent des eaux au naturel.

MICHEL-HIÉRÔME DE PONZE épousa Françoise-Antoinette Philbert, fille de Didier Philbert & de N. dont il eut Agathe-Rose, épouse de Claude-Georges de Barbarat de Mazirot. Quelques uns croyent que le nom avoit d'abord été Ponte, & qu'au lieu du T on a fait un Z. C'est ce que nous ne sçavons pas.

PORSAS. *Voyez* WILLAUME (Jean).

PORT-GUICHARD. *Voyez* GUICHART (Nicolas).

POUGET (Nicolas), l'un des sécretaires ordinaires de Son Altesse Royale, demeurant à Nancy, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 10 septembre 1721, contenant: " Qu'il s'est établi il y a » près de quarante ans en la ville de Gerbéviller, par le mariage qu'il » a contracté avec Claude Henry, dont la famille est une des premières » du lieu, & a mérité d'y être élu successivement gouverneur-échevin » de la ville, & enfin pourvu de l'office de maire royal, qu'il a exercé » avec honneur jusqu'à l'arrivée de Son Altesse Royale dans ses états; » auquel tems il a formé son établissement à Nancy, où il a exploité » plusieurs domaines qu'il a fait valoir par ses soins; ayant sur-tout » rétabli la ferme du droit de sceau du tabellionnage qu'il tient encore » aujourd'hui, qui étoit presque anéantie, & qui fait cependant à » présent une partie considérable du domaine, &c. "

Porte d'azur, au vaisseau fretté & voilé d'argent, voguant sur une mer de même, accompagné d'une étoile d'or au canton dextre de l'écu; & pour cimier l'étoile dudit écu. *Fol. 172, régist. 1721.*

Les susdites lettres furent entérinées le 15 septembre 1721.

POULLAIN (Charles), lieutenant au régiment de Vaudémont, demeurant au village de Chaumont en Barrois, fut annobli par patentes du 20 août 1721, entérinées le 15 septembre suivant. Porte d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable, & d'un pin de sinople tigé & terrassé de même en pointe; & pour cimier une merlette de l'écu.

POURAL (Pierre), natif de S^t. Nicolas & y demeurant, fut annobli par lettres du grand duc Charles, expédiées à Nancy le 1 mai 1600, vérifiées le 2 juin suivant. Porte d'azur, à une fasce ondée d'or, accompagnée de deux lions léopardés d'argent & contournés, l'un en chef & l'autre en pointe, & de deux étoiles d'or, posées l'une au franc canton, & l'autre au canton sénestre de la pointe; & pour cimier un lion naissant d'argent. *Fol. 89, régist. 1600.*

PIERRE

PIERRE POURAL épousa Géneviève Pariſet, fille de Claude Pariſet, auditeur & greffier des comptes de Lorraine, & de Géneviève Roland ſa première femme, dont il eut : 1°. Barthelemy, qui épouſa Catherine Louis, dont il n'eut point d'enfans. 2°. François, qui en 1636 étoit ſous la curatelle de noble Jean Heraudel.

POURAL (Barthelemy & Nicolas, frères), natifs & demeurans à S^t. Nicolas du Port, furent annoblis par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 15 ſeptembre 1604, avec puiſſance de porter les armes ci-devant accordées à Pierre Poural leur frère. *Fol. 102, verſ. régiſt. 1604.*

BARTHELEMY POURAL épouſa Élizabeth Petit, qui étoit veuve le 7 février 1629, qu'elle fit une donation à l'abbaye de Chaumouzey en faveur de Barthelemy Poural ſon petit-fils & fils de Pierre Poural, de la ſomme de deux cent dix frans au réachat de trois mille francs, pourvu que ledit Barthel. y fût reçu religieux, ou autrement nourri & entretenu ſa vie durant.

NICOLAS POURAL, fait auditeur des comptes par lettres expédiées le 26 avril 1605, épouſa N. François, fille de Clément François & de Didière Aubert, ainſi qu'il en conſte par leſdites lettres.

PRAN (Jean-Jacques), natif de Paris, conſeiller du cardinal de Retz, fut annobli le 14 fév. 1664. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois épis de bled d'or, deux en chef & une en pointe ; & pour cimier un lion naiſſant d'or, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

PREVOT (François), de Naive, fut annobli par le duc Antoine en 1542. Porte d'azur, à un cigne eſſorant d'argent ; le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

PRICQUET (Jacques), licencié ès loix & lieutenant-général au bailliage de Baſſigny, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 26 décembre 1561. Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois lions d'or, deux en chef & un en pointe ; & pour cimier une tête de lion d'or. *Fol. 1, régiſt. 1561, 1563.*

Digitized by Google

PERNOT PRICQUET épousa Nicole Voilot, dont il eut Jacques, qui a donné lieu à cet article, & qui épousa Barbe Ranfaing, fille de Nicolas Ranfaing *dit* de Vofges, capitaine de Condé fur Mofelle, & de Nicole Champenois, *dite* de Nogent, laquelle fe remaria en fecondes nôces à Jean Gauthier, controlleur du domaine & garde du fceau du tabellionnage de Bruyères. De ce mariage vinrent: 1°. François qui fuit. 2°. Nicolas Pricquet, chanoine & chantre de S^t. Georges de Nancy, mort l'an 164...

FRANÇOIS PRICQUET, écuyer, avocat en la cour des grands-jours de S^t. Mihiel, épousa N. Buffelot, dont il n'eut que des filles.

PRIGNY. *Voyez* HYANT *ou* HYAN (Sébaftien).

PRINAYS. *Voyez* NORMENT Claude du).

PROTHOCOLLE *Voyez* COURTOIS (Macé).

PROTIN (Paul), lieutenant civil & criminel au bailliage de Lunéville, fut annobli par lettres données à Nancy le 15 février 1700, " En » conſidération de la pleine ſatisfaction que S. A. R. avoit des ſervices » qu'il venoit de rendre dans les affaires que ce prince avoit en cour » de France, où il avoit travaillé près d'un an, & des longs ſervices » de Jean Protin ſon père, tant dans l'état de maître échevin, lieutenant » civil & criminel à Lunéville qu'il avoit poſſédé plus de trente-cinq » ans, que dans la recherche des droits de S. A. R. en la ſeigneurie de » Marmouſtier, où il avoit été employé par Charles IV, & en pluſieurs » autres commiſſions dont il avoit été honoré par ce prince & le duc » François père de Charles IV; que d'ailleurs il avoit épouſé damoiſelle » Barbe de Mory, iſſue d'une famille noble de Lorraine, de laquelle eſt iſſu » ledit Paul Protin, qui a été élevé à l'emploi de conſeiller & avocat-» général au préſidial de Sarrelouis, & encore à celui de tréſorier-» général qu'il a tenu & exercé juſqu'en 1648, &c. "

Porte d'argent, à deux palmes de ſinople miſes en fautoir, ſurmontées d'une étoile de gueules, & accompagnées en pointe d'un croiſſant montant de même, à la faſce d'or brochant ſur le tout, chargée de deux roſes de gueules, tigées & feuillées de ſinople, avec cette deviſe: *Protinùs curvata refurgo. Fol. 209, verſ. régiſt. 1698, 1700.*

JEAN PROTIN, maître échevin, lieutenant civil & criminel à Lunéville, épouſa Barbe de Mory, dont il eut Paul qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article.

PAUL PROTIN, ſeigneur de Vulmont, Mouroufl, Hallienville & Alaincourt, conſeiller & avocat-général au ſiège préſidial de Sarlouis, enſuite tréſorier; & depuis le retour de S. A. R. Léopold I, ſécretaire du cabinet de ce prince, commiſſaire ordonnateur des duchés de Lorraine & Barrois, lieutenant-général, civil & criminel au bailliage de Lunéville, emploi dont il ſe démit en 1705: fut fait conſeiller d'état par lettres du 7 mai de la même année, puis nommé maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, conſeiller d'état & commiſſaire ordonnateur en Lorraine & Barrois. Il épouſa Catherine-Nicole Anthoine, morte à Lunéville le 2 février 1733; il eut de ſon mariage: 1°. Georges qui ſuit. 2°. Léopold-Henry, ſeigneur de Vulmont, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine

Lorraine & Barrois, qui a épouſé, le 24 avril 1731, N. Millet, veuve de Charles-Chriſtophe du Pleſſis, ſeigneur de Creuve, conſeiller en la cour ſouveraine, & fille de Claude-Dagobert Millet, ſeig. de Caſenove, Maidière & Montoville, conſeiller & maître en la chambre des comptes, cour des aides & monnoyes de Lorraine, & de N. Chevalier. 3°. Catherine Protin, femme de Louis de Barbarat, ſeigneur de Brabois, &c. & 4°. N. Protin, mariée à Charles le Roy de Montluc, capitaine au régiment de Xaintonge.

GEORGES-FRANÇOIS PROTIN, écuyer, ſeigneur de Honcourt, &c. lieutenant-général, civil & criminel, & receveur des conſignations du bailliage de Lunéville, par lettres-patentes du 19 mai 1705, ſur la démiſſion de ſon père; conſeiller à la cour en 1711 par lettres du 22 mars 1709, puis maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, & conſeiller d'état, a épouſé Louiſe Viriet, fille de Jacques Viriet, dont il a eu trois fils & deux filles.

PRUDHOMME (Jean), procureur du S^t. ſénéchal du Barrois, & enſuite receveur-général à Bar, fut annobli le 7 nov. 1510. Porte de gueules, à trois chevrons d'or, au chef couſu d'azur, chargé d'un lévrier d'argent colleté de gueules; & pour cimier le lévrier naiſſant entre deux pennes de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.* Le duc Antoine l'avoit fait auditeur de la chambre des comptes de Bar, par lettres du 5 octobre 1508, à la place d'Oudet de Chaſaulx. *Fol. 175, v. régiſt. 1506, 1510.* Il fut confirmé dans cette charge le 19 janv. 1509 par la reine de Sicile; & par autres lettres du duc Antoine du 15 avril 1521. *Fol. 11, régiſt. 1521, 1523.* Il fit ſes repriſes pour la forte maiſon de Ville-ſur-Saulx, appellée la Mallemaiſon, & pour la tour de Monthairon le 9 mars 1540, dans leſquelles il eſt qualifié receveur-général de Bar; ce qui ſe voit encore par les proviſions de Blaiſe ſon fils. Il épouſa Barbe Contenot de Neuville, fille de Jean Contenot *dit* de Neuville, annobli en 1476, & nourrice de François de Lorraine, frère du duc Antoine. *Fol. 35, v. régiſt. 1571, 1573.* Il mourut le 25 juin 1551, environ dix ans avant ſa femme décédée le 4 décembre 1541; & furent enterrés dans l'égliſe parroiſſiale de Nôtre-Dame de Bar, dans la chapelle de Nôtre-Dame de Lorette qu'ils avoient fondés le 1 janvier 1541. Leurs enfans furent: 1°. Philippe qui ſuit. 2°. Jean, prêtre & doyen de S^t. Pierre de Bar. 3°. Chriſtophe, ſécretaire & truchement en langue allemande du duc, & pourvu d'un canonicat à S^t. Pierre de Bar le 30 mai 1530; & enſuite reçu auditeur des comptes de Bar le 24 juillet 1540. 4°. Blaiſe, qui a fait la branche des ſeigneurs de Vitrimont & des comtes de Fontenoy rapportée ci-après. 5°. Claudon, épouſe de René Boudet, ſeigneur de Méligny, préſident du Barrois; & 6°. Louiſe, mariée à Gérard de Pouilly, ſeigneur d'Eſne en partie.

PHILIPPE PRUDHOMME partagea avec ſes frères & ſœurs le 27 ſept. 1551. Il fut d'abord reçu conſeiller-ſécretaire ordinaire de Son Alteſſe en 1522, puis conſeiller & receveur-général du Barrois, enſuite conſeiller & auditeur en la chambre des comptes de Bar, par lettres du 28 janvier 1532; enfin lieutenant-général de Claude de Freſneau, chevalier, ſeign. de Pierrefort, bailli de Clermont, comme il ſe voit par les lettres de nobleſſe de Jean Fourault, ſeign. de Parroy, dont il ſigna l'entérinement

en

en cette qualité le 13 sept. 1539. Il fut depuis prévôt de Bar, secretaire, conseiller-auditeur en la chambre des comptes dudit lieu, par lettres-patentes du duc Antoine du 28 janvier 1532, dans lesquelles il est qualifié fils de Jean. Il fit ses reprises avec sa femme en 1555, de ce qu'ils avoient acquis de Jean de Stainville & de damoiselle Anne d'Aulnoy sa femme. Il mourut le 3 juin 1567, & sa femme le 28 novemb. 1586; laquelle fut inhumée avec son mari dans la chapelle de Nôtre-Dame de Lorette à Bar. Il avoit épousé Cather. de la Mothe, fille de Jean de la Mothe, conseiller du grand duc Charles, & de Jeanne Briel, dont il eut: 1°. Jean qui suit. 2°. Ève, épouse de Pierre des Jobars, argentier du grand duc Charles. 3°. Catherine, femme de Clément Jacquot, gruyer de Longvy. 4°. Jeanne, alliée à Nicol Collignon, prévôt de Bar par résignation que lui en fit son beaupère le 28 septembre 1560.

JEAN PRUDHOMME, II du nom, seigneur de Montplonne, conseiller d'état de Son Altesse, & auditeur en la chambre des comptes de Bar, reçu en survivance de son père le 24 mars 1566, & conseiller d'état par lettres de 1599, résigna en 1612. Il fit ses reprises, au nom de sa femme, pour une portion de Choffry en 1604, & avoit épousé Rachelle de la Fontaine, fille de Ferry de la Fontaine, écuyer, seigneur de Sorbey, prévôt de Marville pour la part de Son Altesse, & de Cather. Hugonel. Elle mourut le 22 novembre 1616, & lui le 19 août 1617; & furent enterrés en la chapelle de Nôtre-Dame de Lorette; laissant pour fils unique Jean qui suit.

JEAN PRUDHOMME *ou* LE PRUDHOMME, comme la plupart de ceux de cette famille se sont nommés dans la suite, III du nom, conseiller auditeur en la chambre des comptes de Bar, par lettres du duc Henry, du 10 décembre 1612, sur la démission de Jean le Prudhomme son père, qui le qualifie son fils unique, épousa, par contrat du 10 février 1610 *ou* 1613, Marguerite Maillet, fille de Jean Maillet III du nom, & de Marguerite Mangeot. Il mourut le 22 janvier 1621, âgé de trente-deux ans: sa veuve se remaria en secondes nôces à Gaspard de Beurges, seig. de Communières & de Ville-sur-Saulx. Ses enfans furent: 1°. Jean, chanoine de S^t. Pierre de Bar; & 2°. Antoine qui suit.

ANTOINE LE PRUDHOMME, écuyer, seigneur de Vezin, fut mis, avec Jean son frère, après la mort de leur père, sous la tutelle de Jacob Gérard, qui fit reprises en leur nom en 1625, & rendit ses comptes de tutelle en 1639. Ledit Antoine épousa: 1°. en 1638, Reine Dumont, fille de François Dumont, écuyer, seigneur de la Barre, & de Jeanne de Villelongue, comme il se voit par la procuration que Marguerite Maillet sa mère donna à ce sujet le 3 mars 1638 à Louis de la Fontaine, seigneur de Sorbey, son cousin-germain; & 2°. Béatrix Dumont, fille de Philippe, seigneur de Bonviller, & d'Anne de Donrot. Du premier lit vinrent: 1°. Louis, religieux carme-déchaussé. 2°. Charlotte, religieuse annonciade à Bar. 3°. Élisabeth, aussi religieuse; & 4°. Louise le Prudhomme, femme de Jean-Louis de la Haye, seigneur de Villotte & de Sorbey. Il eut du second lit Alexandre qui suit.

ALEXANDRE LE PRUDHOMME, seigneur de Vezin & Dumont, seig. & patron de Sainte Marie-au-Chêne en partie, épousa, par contrat du 8 février 1684, Hélène le Picard, fille de Ferry le Picard, seigneur de Fulaine, & de Reine de la Haye. Il eut de ce mariage: 1°. Jean, *alias* Claude, lieutenant de cuirassiers dans le régiment de Hohenzollern, pour le service de Sa Majesté Impériale, & qui servoit en Hongrie en

1710.

1710. 2°. Dieudonné. 3°. Regnauld, ſeigneur de Vezin; & 4°. Charles, ſeigneur de Bronviller, *dit* le Chevalier.

Branche des comtes de Fontenoy & Vitrimont.

BLAISE PRUDHOMME, ſeigneur de la Tour & de Monthairon, quatrième fils de Jean le Prudhomme, receveur-général du Barrois, & de Barbe de Neuville, fut pourvu, étant encore étudiant en l'univerſité de Poitiers, de la charge de conſeiller-auditeur en la chambre des comptes de Bar, vacante par le décès de Pierre Merlin bailli de Joinville, par lettres du 22 ſept. 1535. *Fol. 336, régiſt. 1535.* Il fut depuis lieutenant général au bailliage de Clermont, comme il ſe voit par un jugement par lui rendu le 16 août 1547 (& rapporté par *Richier pag. 292* & ſuivantes de *ſa recherche* du bailliage de Clermont), au profit de Martin, Chriſtophe & Jacques de la Vallée, au ſujet de leur nobleſſe, contre les habitans d'Aubreville & de Brainville, & enſuite procureur-général au bailliage de Bar, & conſeiller en la cour des grands-jours de S^t. Mihiel. Il épouſa le 7 mai 1538 Nicole Conſtant, fille de François Conſtant, ſeigneur de Moranville, Chatillon-ſous-les-Côtes, Vatronville, &c. prévôt, gruyer & receveur de Dampviller, & d'Anne Hocquart ſa ſeconde femme. Il étoit mort en 1579, que ſa veuve vendit à Louis Conſtant ſon frère, ſeigneur de Moranville, par contrat du 7 juin, la part qu'elle avoit en la ſucceſſion de Nicol Conſtant, curé de Varville, ſon autre frère. Elle vendit encore, par autre contrat du 28 janvier 1586, à Marie Godet ſa belleſœur, veuve dudit Louis Conſtant, tout ce qui lui étoit échu en la ſucceſſion de François Conſtant & d'Anne Hocquart ſes père & mère. De ce mariage vinrent Chriſtophe qui ſuit. 2°. Catherine, mariée: 1°. par contrat de l'an 1558, à Robert des Ancherins II du nom, ſeigneur de S^t. Maurice-lès-Étain; & 2°. à Robert Dumont, ſeign. de Moranville en partie, capitaine & prévôt de Sancy. Elle vivoit encore à Étain le 27 avril 1608, & avoit la tutelle de Catherine Dumont ſa petite-fille, comme il paroit par le contrat de mariage paſſé le même jour entre Claude Conſtant, ſeign. de Moranville, & ladite Catherine Dumont. 3°. Louiſe le Prudhomme, femme de Hugues de Ville, ſeign. de Ville-ſur-Couſance, capitaine-prévôt & gruyer de Varennes, avec lequel elle vivoit en 1581, qu'il comparut devant ledit *Richier* en ladite *recherche*, *p. 1.* 4°. Claude, mariée en 1584 à Jean Bloiſe, ſeigneur d'Amblemont; & 4°. Nicole le Prudhomme, alliée à Nicolas de Condé.

CHRISTOPHE LE PRUDHOMME, ſeigneur du petit Monthairon, fut prévôt, gruyer, receveur & garde des ſceaux de Clermont; offices dont il ſe démit le 25 mai 1576, comme il en conſte par les lettres de proviſions deſdits offices, en faveur de Jacques de la Vallée, conſeiller du duc de Mercœur, & lieutenant-général au marquiſat de Nomeny, ainſi qualifié dans le contrat de mariage de Paul des Ancherins ſon neveu, du 18 mars 1593. Il fut enſuite conſeiller d'état en la cour ſouveraine de S^t. Mihiel, & épouſa Marie Haretel, fille de Jean Haretel, ſeigneur d'Effrain, & d'Anne Dorigny, dont il eut: 1°. Blaiſe qui ſuit; & 2°. Chriſtophe, ſeigneur de Monthairon & de S^t. Beurey, procureur-général du Barrois, qui épouſa Marguerite de Rouyn, fille de François de Rouyn, ſeigneur de Méligny, &c. conſeiller-auditeur des comptes de Bar, & lieutenant-particulier de ladite ville, & de Louiſe de Noirefontaine, dame de Robert d'Eſpagne, dont il eut Antoinette le Prudhomme, mariée: 1°. en 1648 à Claude de Vigneule, ſeign. de Maxey. 2°. à N. de Verduiſſant, colonel

Digitized by Google

colonel dans les troupes de Charles IV ; & 3°. à Louis de Salins, général des suisses de Son Altesse Royale.

Blaise le Prudhomme, II du nom, seigneur de Vitrimont, Nicey, Mazirot, Monthairon & Bouxurulles, conseiller d'état & maître des requêtes ordinaire de Son Altesse, mentionné dans l'acte de cession & transport des duchés de Lorraine & de Bar, fait le 26 décembre 1625 par le duc François à Charles IV son fils, qui le créa gentilhomme par lettres du 29 avril 1627, épousa, par contrat du 21 septembre 1599, Esther de Combles, morte à Nancy le 21 juillet 1635, & fille de Jean de Combles, seig. de Beauregard, Chauvatel & Kinttehoutte, capitaine de Bar-sur-Aube, conseiller du cardinal Charles de Lorraine, & secretaire de Claude de France, femme du grand duc Charles, & de Marie, *alias* Susanne Maillet. Il mourut à Bar le 3 octobre 1637, âgé de soixante-trois ans, & fut enterré en la chapelle de Nôtre-Dame de Lorette dans le tombeau de ses ancêtres. Il eut de son mariage : 1°. Christophe qui suit. 2°. François, seigneur de Monthairon & Nicey, conseiller d'état en la cour souveraine de Lorraine, mort sans enfans de Catherine Roder, veuve de Jean Rutant, seigneur de Hannonville-sous-les-Côtes, conseiller d'état, & fille d'Eustache Roder, seigneur de Casenove, de Flavaucourt & Dampviller, conseiller d'état, & de Cath. le Clerc. 3°. Marie, mariée à Nico. Rigault, doyen du parlement de Metz, & bibliothécaire de S. M. T. C ; & 4°. Barbe le Prudhomme, mariée, par contrat du 31 mars 1633, à Simon d'Igny, comte de Fontenoy, colonel de cavalerie en Espagne.

Christophe le Prudhomme, seig. de Vitrimont & Bouxurulles, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de S. A, par lettres données à Nancy le 3 mars 1632, eut de grands différends conjointement avec son frère, contre Barbe & Marie leurs sœurs, qui leur intentèrent procès au sujet des partages de la succession de leurs père & mère ; lequel fut terminé par deux arrêts du parlement de Metz séant à Toul, des 20 janvier & 3 novemb. 1639, par lesquels il fut ordonné que le partage se feroit suivant la coutume ; & qu'un garçon emporteroit pour sa part autant que deux filles. Il épousa, le 27 janvier 1631, Élisabeth Cabouat, fille de Charles Cabouat, conseiller d'état & auditeur des comptes de Lorraine, & d'Anne Fournier de Raon, dont il eut : 1°. Blaise-Ignace qui suit. 2°. Madelaine, mariée le 15 février 1681 à Charles le Bégue, chevalier, seigneur de Germiny, lieutenant-colonel de cuirassiers en Allemagne, & bailli du comté de Vaudémont ; & 3°. Nicole le Prudhomme, mariée, par contrat du 7 février 1669, à Charles-Henry Aubertin de Juvrecourt, seigneur dudit lieu, Hénaménil, Bathelémont, Art-sur-Meurthe & Andilly, lieutenant commandant une compagnie de mousquetaires-gentilshommes de la garde de Charles IV.

Blaise-Ignace le Prudhomme, seigneur de Vitrimont, colonel commandant le régiment de cavalerie du prince Ferdinand de Lorraine, transigea avec Charles-Henry Aubertin, seigneur de Juvrecourt, son beau-frère, le 5 février 1692, & mourut vers l'an 1705. Il avoit épousé en 1670 Catherine de Chastenoy, fille de Georges, seigneur d'Armaucourt, conseiller d'état de Son Altesse, & de Barbe de Rutant, dont il eut : 1°. Christophe-François qui suit. 2°. Pierre-Georges, seign. de Vitrimont, mentionné après la postérité de son frère. 3°. Élisabeth, mariée par contrat du 20 avril 1693 à Nicolas-Franç. Hennequin, comte de Curel & de Fresnel, conseiller d'état de son Altesse Royale Léopold I, & grand louvetier de Lorraine. 4°. Jean-Charles, *dit* le chevalier de Vitrimont,

Vitrimont, capitaine au premier bataillon du régiment de Poitou, puis officier au ſervice de S. M. I, tué au ſiége de Landau en 1702.

CHRISTOPHE-FRANÇOIS LE PRUDHOMME, comte de Fontenoy, ſeign. de Monthairon, Bouch, Nicey, Armaucourt & Champigneulle, capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon, puis chambellan de Son Alteſſe Royale, lieutenant d'une compagnie de ſes gardes-du-corps, conſeiller d'état & premier maître d'hôtel, épouſa en 1699 Louiſe de Villelune, dame chanoineſſe de Remiremont, & fille de Jacques de Baſtiment de Villelune, lieutenant de la première compagnie des gardes-du-corps du R. T. C, & de Charlotte de Lenoncourt de Blainville, dont il eut: 1°. Léopold qui ſuit. 2°. Dominique, mort capitaine de cavalerie dans le régiment de Brion, au ſervice de France. 3°. Blaiſe-Léopold, reçu chevalier de Malthe au grand prieuré de Champagne en 1715, & à préſent bailly. 4°. Charles-Louis, auſſi chevalier de Malthe, actuellement commandeur dans ledit ordre. 5°. Antoinette, femme de François de S^t. Bélin, marquis de Vaudrémont, chevalier de l'ordre royal & militaire de S^t. Louis, meſtre-de-camp de cavalerie & brigadier des armées du roi. 6°. Éliſabeth le Prudhomme, chanoineſſe de Poulangy. 7°. N.... cornette dans le régiment de Lixin. 8°. Nicolas-François le Prudhomme de Fontenoy, marquis de Noviant, qui a pris le nom de Chatenoy, éteint en la perſonne de ſon ayeule maternelle, & qui a épouſé Marie-Thérèſe-Françoiſe-Charlotte de Barbarat de Mazirot, fille du préſident de ce nom au parlement de Metz, & d'Agathe-Roſe de Ponze.

LÉOPOLD LE PRUDHOMME, comte de Fontenoy, ſeigneur de Champigneulle, capitaine de cavalerie pour le ſervice de S. M. T. C. au régiment de Brion, enſuite enſeigne aux gardes-du-corps du duc Léopold I, épouſa au mois de juin 1729, 1°. Marguerite de Hourières, fille unique de Charles de Hourières, comte de Viermes, chambellan de S. A. R, premier capitaine-commandant de ſon régiment des gardes, bailli d'Épinal, & de Marie-Catherine Humbert de Girecour ſa troiſième femme, laquelle mourut en couche le 1 avril 1731; & 2°. N. de la Rochefoucault, fille de Mathieu de la Rochefoucault, marquis de Bayers, dont il eut trois fils & une fille.

PIERRE-GEORGES LE PRUDHOMME, comte de Vitrimont, ancien capitaine de cuiraſſiers dans le régiment du marquis de Baſſompierre, pour le ſervice de l'empereur Léopold en 1696, chambellan de ſon Alteſſe Royale, & ſecond fils de Blaiſe-Ignace le Prudhomme, épouſa en 1709 Conſtance-Françoiſe des Armoiſes, dame de Remiremont, & fille d'Albert des Armoiſes, ſeigneur de Neufville & de Jaulny, & de dame Bernarde de Cleron d'Hauſſonville, dont il eut: 1°. Léop. le Prudhomme comte de Vitrimont, chambellan de L. M. I, colonel dans leurs troupes, commandant des gardes-nobles de S. M. I. en Toſcane, & chambellan de S. A. R. monſeigneur le prince Charles de Lorraine, gouverneur-général des Pays-Bas. 2°. Barbe Bernarde le Prudhomme, mariée à Claude-Marie comte de Breſſey, ancien capitaine des gardes-du-corps du roi de Pologne, colonel dans les troupes du R. T. C, & chevalier de l'ordre royal & militaire de S^t. Louis. 3°. Thérèſe, dame de cour de S. Majeſté Impériale & Royal reine de Hongrie & de Bohême, qui a épouſé N. marquis de Pezora, ancien chambellan de l'empereur Charles VI, conſeiller d'état, chevalier de la toiſon d'or & grand d'Eſpagne de la première claſſe. 4°. & 5°. deux autres filles non mariées.

PSEAUME (Pierre), prévôt de Tilly, fut annobli par Charles III le 9 juillet 1549. Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'une gerbe de même miſe en pal. *Fol. 300, régiſt. 1549.*

PIERRE PSEAUME épouſa Didière Morelle, dont il eut: 1°. Nicolas Pſeaume, qu'il mit auprès de Franç. Pſaume ſon oncle, abbé commendataire de S^t. Paul de Verdun, pour y être inſtruit dans les principes de la religion & des belles lettres. François, pour le perfectionner dans les ſciences, l'envoya dans les univerſités de Paris, d'Orléans & de Poitiers. De retour à Verdun, ſon oncle lui réſigna l'abbaye de S^t. Paul pour la remettre en règle. Nicolas prit donc l'habit de prémontré, & fit profeſſion de cet inſtitut en 1540. Il fut fait prêtre à l'age de vingt-deux ans, puis retourna à Paris pour achever ſes études de théologie. On le choiſit en 1548 pour aller au concile de Trente ſoutenir les intérets de ſon ordre; mais le cardinal Charles de Lorraine qui l'avoit connu à Paris, le retint auprès de lui, & lui réſigna l'évêché de Verdun, dont il prit poſſeſſion le 12 juillet de la même année. Il retourna à Trente en 1550, où il parla ſeul dans la ceſſion du 5 décembre 1551. Étant à Verdun l'année ſuivante, il eut l'honneur d'y recevoir le roi Henri III. La même année il fit un troiſième voyage à Trente avec le cardinal de Lorraine, & y parut avec beaucoup de diſtinction. Le concile de Trente fini, il revint à Verdun, où il compoſa divers ouvrages, entr'autres une collection des actes & des décrets de ce concile, imprimé en 1725 à Étival, par les ſoins de Charles-Louis Hugo, & un autre qui a pour titre, *préſervatif contre le changement de religion*, imprimé à Verdun en 1564 *in-8°*. On a mis ſur ſon compte dans le cinquième tome de l'hiſtoire de Pologne, *page 186*, imprimée à Paris en 1750, un fait qui n'a aucune vraiſemblance, & qui eſt démenti par la vertu dont ce prélat fit profeſſion pendant toute ſa vie. Il mourut le 10 août 1575, & fut enterré dans ſon égliſe cathédrale, où l'on voit encore ſon mauzolée. Il étoit de Chaumont-ſur-Erre, lieu de la demeure de ſon père. Pierre Pſeaume fut encore père 2°. de Pierre. 3°. de Marie, épouſe de Jean Maillet; & 4°. de Marguerite Pſeaume, qui épouſa Jean Leſcamouſſier, ſeigneur de Sorbey.

PIERRE, qui eſt auſſi nommé Nicolas, épouſa Colette d'Ambreville, dont il eut: 1°. Catherine Pſeaume, mariée à Claude de Serocourt, ſeigneur d'Ourches. 2°. Gérard, rapporté ci-après. 3°. Florentin Pſeaume, chanoine de S^t. Maxe à Bar-le-Duc en 1613, lequel réſigna ſon canonicat à Jean Maillet, fils de Jean Maillet préſident de la chambre des comptes de Bar, & celui-ci fils de Jean Maillet, receveur-général & conſeiller auditeur de ladite chambre des comptes, qui avoit épouſé en premières nôces, le 17 avr. 1572, Didière Pſeaume, & en ſecondes nôces Marie Pſeaume, couſine-germaine de ſa première femme. 4°. François, rapporté après ſes frères.

GÉRARD PSEAUME, fils de Nicolas, n'étoit pas encore marié en 1581, lorſque *Richier*, héraut d'armes, lui demanda à Longchamp ſes lettres de nobleſſe.

FRANÇOIS PSEAUME, cinquième fils de Nicolas *ou* de Pierre Pſeaume, s'établit à Courcelle-ſur-Erre. Il ſe maria avec Barbe de Mallaviller, de laquelle il eut François qui ſuit, & N. première femme de Bernard de Serainchamp, écuyer. Il eſt fait mention de François Pſeaume dans le procès-verbal de la coutume de Bar, du 1 octobre 1579.

FRANÇOIS PSEAUME, II du nom, fit ſes repriſes en 1600 pour une portion de la terre de Mallaviller, & les réitéra en 1612 par Bernard de Serainchamp ſon beaufrère.

PULENOIS

Digitized by Google

PULENOIS (Jean de), au ſervice du cardinal de Lorraine, fut annobli par lettres du 20 janvier 1555. Porte d'azur, à une croix alaiſée & recroiſettée d'or, au chef d'argent, chargé d'un léopard de ſable, armé, lampaſſé & allumé d'or. *Fol. 49, régiſt. 1556.*

MENGIN PULENOIS épouſa N. Courcol, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit, & qui a donné lieu à cet artile. 2°. Mengin, rapporté à l'article ſuivant.

JEAN DE PULENOIS *ou* PULLENOY, comme ce nom s'eſt écrit dans la ſuite, épouſa Barbe le Pois, fille d'Antoine le Pois, conſeiller-médecin ordinaire de S. A. S, & d'Éve Rollin; elle ſe remaria en ſecondes nôces à René de la Ruelle, conſeiller-ſécretaire d'état & auditeur des comptes de Lorraine. De ce mariage ſortirent: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Éve de Pullenoy, mariée à Claude de la Ruelle, fils du ſecond mari de ſa mère, & de ſa première femme.

NICOLAS DE PULLENOY, tréſorier-général de Lorraine & Barrois, conſeiller d'état & auditeur des comptes, avoit ces trois charges en 1610. Il rendit ſes foy & hommages au duc de Lorraine le 10 mai 1625, pour les ſeigneuries de Pullenoy, Hadonviller, Nebing, Cercüeil, Hénaménil, Deuville, Villacourt, Sommerécourt, &c. & épouſa Dianne Bertrand de Marimont, fille de Didier Bertrand, ſeigneur de Haudonviller, aujourd'hui Craon, gouverneur de la ſaline de Dieuſe, & d'Antoinette le Febvre, dont il eut: 1°. Érrard qui ſuit. 2°. Éve, mariée: 1°. à Théodore d'Haraucourt, ſeigneur de Chamblay, auparavant chevalier de Malthe. 2°. à Antoine de Stainville, chevalier, ſeigneur de Couvonges & Morlay, conſeiller d'état de Son Alteſſe Charles IV, premier gentilhomme de ſa chambre, bailli, gouverneur & grand maître des eaux & forêts du duché de Bar. 3°. Antoinette, femme de Gaſpard de Bilſtein, ſeigneur de Frauville & Domjulien. 4°. Jeanne, alliée: 1°. à Louis de Stainville, ſeigneur de Sommerécourt, Sart & Pontpierre; & 2°. à Louis Fremin, ſeigneur de Moras, préſident à mortier au parlement de Metz. 5°. Barbe, dame de S^t. Évre, femme de Paul d'Haraucourt, ſeigneur de Chamblay, conſeiller d'état, bailli & gouverneur de Nancy. 6°. Cather. de Pullenoy, alliée à Jean-Claude de Lavaux, ſeigneur de Gironcourt.

ÉRRARD DE PULLENOY, ſeigneur dudit lieu, Cerceüil, Houdreville & Bonneval, prieur de Flavigny en 1632, & protonotaire apoſtolique en 1634, partagea les biens de ſon père avec ſes ſœurs le 5 juin de ladite année 1632, & fut déclaré gentilhomme par lettres du 20 décemb. 1633. Il réſigna ſon prieuré à Claude d'Arbois, & épouſa en 1641 Anne d'Arbois ſa ſœur, & fille de Claude d'Arbois & de Jacqueline Janin. Elle mourut en couche avec ſon enfant en la même année, & lui ſe noya le jour de la Touſſaint 1644, en paſſant la Moſelle ſur un char qui ſe renverſa à l'endroit où eſt à préſent le bac de Meréville.

PULLENOIS (Mengin de), au ſervice de la maiſon du grand duc Charles, frère de Jean mentionné ci-deſſus, obtint des lettres de nobleſſe de Son Alteſſe, expédiées à Charmes le 20 mars 1567. Porte d'argent, au léopard de ſable, allumé, lampaſſé d'or; coupé d'azur, à la croix recroiſettée & alaiſée d'or; & pour cimier un lion naiſſant de même, tenant une ramure de cerf au naturel. *Fol. 110, verſ. régiſt. 1567, 1568.*

MENGIN DE PULLENOIS obtint, par lettres du 20 ſeptembre 1588,

pour lui & Charles ſon fils, l'office de grand châtreur du duché de Lorraine, dans leſquelles lettres ſa femme eſt rappellée. Il avoit épouſé Louiſe de Liſle, femme-de-chambre de Claude de France, ducheſſe de Lorraine, avec laquelle il obtint, le 15 novembre 1576, & en ſurvivance l'un de l'autre, une penſion de cent cinquante frans, pour les bons ſervices qu'ils avoient rendus à Leurs Alteſſes. Il mourut le 6 des ides d'octobre 1588, & avoit eu de ſon mariage: 1°. Charles qui ſuit. 2°. Antoinette, épouſe de noble Sébaſtien de Fourny, *dit* du Jonc, agent de madame la princeſſe Catherine abbeſſe de Remiremont. 3°. Catherine, épouſe de Pierre de Haut. 4°. Claude de Pullenois, femme-de-chambre de Son Alteſſe madame. 5°. Marthe, première femme-de-chambre de madame la princeſſe, veuve en 1624 de Clau. de Maumaire *ou* Monmaire, controlleur de la maiſon de monſeigneur le prince, qu'elle avoit épouſé par contrat du 9 novembre 1609.

CHARLES DE PULLENOIS, ſeigneur dudit lieu en partie, capitaine-prévôt & gruyer de Condé & du Val-des-Faulx, partagea avec ſes ſœurs, le 27 avril 1624, & épouſa Barbe Caboat, fille de François Caboat, maître des fouriers de Son Alteſſe, & de Claude de Villiers, dont il eut: 1°. Marguerite de Pullenois, mariée en 1635 à Jean-Philip. Vallée, capitaine, gruyer, & haut officier des baronnies de Turqueſtein & de S^t. Georges, & gentilhomme ordinaire du duc François; & ſelon toutes les apparences, 2°. François-Charles de Pullenois, colonel de cavalerie au ſervice du duc Charles IV, mort ſans avoir été marié, des bleſſures qu'il avoit reçuës à la levée du ſiège d'Arras en 1654.

PULLENOIS (Jeannot de), fut annobli par lettres du grand duc Charles, expédiées à Nancy le 10 juin 1589. Il porte les mêmes armes que Jean ci-deſſus. *Fol. 224, verſ. régiſt. 1589.* Il épouſa en 1590 Marguerite de Fricourt, veuve de Nicolas Cachet, controlleur en l'état de madame de Vaudémont, laquelle mourut ſans hoirs.

Q.

UENTIN (Gérard). *Voyez* GÉRARD (Nicolas, François & Louis).

R.

Digitized by Google

R.

R A C. R A M.

RACLE (Jean), graveur de la monnoye, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données le 3 mars 1653, vérifiées le 28 décembre 1661. Porte d'or, à une roſe de gueules, tigée & feuillée de ſinople. Les lettres de Son Alteſſe portant mandement aux gens de ſes comptes de Lorraine de procéder à l'entérinement des ſuſdites lettres, ſont du 2 novembre 1661. *Layette d'annobliſſemens à la lettre R, num. 183.*

JEAN RACLE épouſa Jeanne Cheminot, fille de Mengin Cheminot, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Louis, ſeigneur de Sornainville, qui épouſa Suſanne de l'Eſpingalle d'Aumale. 3°. Charles, lieutenant au régiment du Roi & controlleur de Son Alteſſe Royale madame, qui épouſa Michel-Madelaine Chevet, dont il eut Charles-Pierre Racle, mort à Nancy ſans enfans de Jeanne d'Augny ſa couſine-germaine, fille de François-Étienne d'Augny, doyen des conſeillers du parlement de Metz, & de Jeanne Racle. 4°. Jeanne, épouſe de François-Étienne d'Augny. 5°. Marie, épouſe de Philbert du Rivets, ſeigneur de Bletange. 6°. Nicole, femme: 1°. de Louis de la Lande, chevalier; & 2°. du baron de Vezian. 7°. Anne, mariée à Louis-Robert de Collignon, ſeigneur de Malleloy. 8°. Marguer. qui plaida avec Anne ſa ſœur ainée & Géneviève ſa ſœur cadette, contre la communauté de Bremoncourt, & ſont qualifiées dames en partie de Torneville. 9°. Géneviève Racle, alliée à Henri-Colas de Marolles.

JEAN RACLE, écuyer, ſeigneur de S^t. Marcel, épouſa Françoiſe de Bonnefoy, fille de Bernard de Bonnefoy, ſeigneur de S^t. Marcel, & d'Anne Richard de Clévant, dont il eut: 1°. Philippe qui ſuit. 2°. Pierre, dame de S^t. Auguſtin à Metz. 3°. Henriette, mariée à Nicolas Marien, conſeiller & commiſſaire aux requêtes du palais à Metz.

CHARLES-PHILIPPE RACLE, écuyer, ſeign. de S^t. Marcel, fut reçu conſeiller-commiſſaire aux requêtes du parlement de Metz, le 15 janvier 1715 en la place de Nicolas Marien.

ÉTIENNE RACLE, graveur en bas-relief, & auſſi habile homme que ſon frère Jean qui fut annobli comme nous l'avons dit, fut fait graveur des monnoyes de Charles IV, par la réſignation de ſondit frère. Il ſe retira à Metz, y fut fait graveur des monnoyes de cette ville. Il eſt ayeul de Léopold Racle, peintre à Nancy.

RAMBOUILLET (Jean), écuyer de cuiſine de monſeigneur de Vaudémont, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 26 juin 1554. Porte d'azur, à trois perdrix d'or poſées deux & une; & pour cimier une perdrix eſſorante. *Fol. 123, verſ. régiſt. 1553, 1554.*

JEAN RAMBOUILLET épouſa Alix d'Hoffelize, dont il eut Gilles qui ſuit.

GILLES RAMBOUILLET, clerc-juré en la juſtice de Nancy en 1585, & enſuite conſeiller-ſécretaire ordinaire de Son Alteſſe, fit reprîſes le 10 juillet 1613 pour un gagnage qu'il avoit à Vroncourt, & un autre à Battigny au comté de Vaudémont, qu'il tenoit par ſucceſſion de Claude Maimbourg

Maimbourg ſa femme, & fille de Georges Maimbourg, conſeiller d'état, & d'Éliſabeth Poireſſon ſa première femme. Il eut de ſon mariage: 1°. Jean-Étienne Rambouillet, conſeiller d'état de S. A, qui épouſa Barbe Virion, & en eut une fille unique nommée Marie Rambouillet, mariée à Claude Cachet, auditeur & ſécretaire des comptes de Lorraine; & 2°. Claude qui ſuit.

CLAUDE RAMBOUILLET, conſeiller d'état du duc de Lorraine, & auditeur des comptes par lettres du 4 juillet 1618, puis conſeiller au conſeil d'état & privé de Son Alteſſe, par le décès de Jean-Étienne ſon frère, par autres lettres du 20 décembre 1621; épouſa Anne Voillot, fille de Jean Voillot, ſeigneur de Valleroy, Madecourt & Agécourt, premier conſeiller-ſécretaire d'état, & de Renée de Longeville, dont il eut: 1°. Jean Rambouillet. 2°. Nicolas, nommé avec ſon frère aîné dans un contrat de conſtitution de rente de 350 frans, paſſé à leur profit le 8 mai 1631 par meſſieurs du conſeil de ville de Nancy, étant pour lors leſdits Jean & Nicolas mineurs, & acceptans par Florent Chanteheux, conſeiller-auditeur & greffier de la chambre des comptes de Lorraine.

RAMPONT (Jean), procureur de S. A. R. au bailliage d'Étain, fut annobli en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus dans l'exercice dudit office, & précédemment dans celui de prévôt de ladite ville d'Étain, par lettres données à Lunéville le 7 avril 1724, contenant: " Qu'il eſt » ſorti d'une famille diſtinguée du Clermontois, & même déja honorée » du titre de nobleſſe, comme il auroit pu le faire connoître, ſi par le » malheur des guerres les titres néceſſaires à la preuve de ſa filiation » n'avoient été perdus; que Didier Rampont ſon père avoit épouſé Séb. » Morel, petite-fille du ſieur Idoux de la Burlotte, lieutenant-colonel » pour le ſervice d'Eſpagne, annobli en 1589; qu'Agnès Rampont, ſœur » dudit Didier Rampont, & tante dudit Jean Rampont, avoit mérité » d'être gouvernante de la princeſſe de Bareüth, à préſent reine de » Pologne; que Sébaſtienne Rampont, ſœur dudit Jean Rampont, avoit » épouſé Jean-Jacques comte de Ligniville d'Autricourt, du quel mariage » eſt ſorti Jean-Jacques comte de Ligniville d'Autricourt, chambellan » de Son Alteſſe Royale, & lieutenant-colonel dans ſes troupes; que » ledit Jean Rampont a contracté des alliances nobles, ayant épouſé en » premières nôces Gabrielle le Maſſon, fille de Jean le Maſſon, ſieur de » Rancé, controlleur de l'hôtel du duc Charles IV, & l'un de ſes » gentilshommes ordinaires; & en ſecondes nôces Marguerite Adam, » fille de feu Charles-Henri Adam, avocat & ſubdélégué de l'intendant » de Champagne, &c."

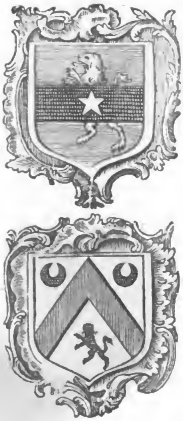

Porte d'azur, au lion d'argent, armé & lampaſſé de gueules, à la faſce de ſable chargée d'une étoile d'argent, brochant ſur le tout; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 29, verſ. régiſt. 1724, cotté 28 régiſt.*

RANCONNEL (Martin), receveur de Mirecourt, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 6 janv. 1542. Porte d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux croiſſans montans de ſable, & en pointe d'un léopard lionné de même, armé de gueules. *Fol. 124, régiſt. 1544.*

RAND

Digitized by Google

RAND (Nicolas de). *Voyez* DERAND, plusieurs généalogistes ayant prétendus que l'article *de* faisoit une partie de ce nom propre.

RANFFAING *dit* DE VOSGES (Nicolas), au service de la maison du duc Antoine, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 14 avril 1528. Porte d'or, à deux cottices d'azur, surmontées en chef d'un léopard de gueules, armé de sable. *Fol.* 142, *régist.* 1527.

NICOLAS RANFFAING *dit* DE VOSGES, depuis capitaine de Condé-sur-Moselle, mourut en 1550, & fut inhumé en l'église des cordeliers de Nancy. Il avoit épousé Nicole Champenois, fille de Jean Champenois, seigneur de Neuflotte, conseiller d'état du roi René de Sicile, maître des requêtes, &c. qui reprit dans la suite le nom de Nogent, & de Claude de Hemonet. De ce mariage vinrent 1°. Nicolas qui suit. 2°. Françoise, femme de Jean Voillot, conseiller-médecin du grand duc Charles. 3°. Jeanne, épouse de Richard d'Ormes, prévôt de Châtel-sur-Moselle. 4°. Béatrix, alliée: 1°. à Mengin Valte, dont elle n'eut point d'enfans; & 2°. à Jean Lambert, mort en 1573, & elle en 1587, & tous deux inhumés à Pullenoy. 5°. Claude, morte fille. 6°. Barbe, mariée, 1°. à Jacques Pricquet, lieutenant-général au bailliage de Bassigny, puis conseiller en la cour des grands-jours de St. Mihiel; & 2°. à Jean Gauthier, controlleur du domaine & garde du sceau du tabellionnage de Bruyères, dont elle fut troisième femme. 7°. Philippe, alliée à Ferry Jacob, prévôt de la monnoye de Nancy; & 8°. Marguer. Ranffaing, femme de Jean Bardin, controlleur en l'état de monseig. le cardinal de Lorraine, & auditeur des comptes, qu'elle épousa par contrat du 26 septembre 1573.

NICOLAS RANFFAING, chanoine de St. Georges de Nancy, par provisions du 25 août 1542, résigna en 1588 à Nicolas d'Ormes son neveu, & fut chanoine & archidiâcre de Ligny en l'église cathédrale de Toul, & sécretaire du grand duc Charles. Il mourut le 3 des calendes de septembre 1588. Le nom de cette famille, ainsi que de la suivante, s'est écrit Ranssaing, Ranfaing & Ramfain, comme on le voit par plusieurs titres.

RANFFAING (Simon de), dont le père & les prédécesseurs avoient été serviteurs des ducs de Lorraine, fut annobli par lettres du duc Charles III, données à Nancy le 19 novemb. 1557. Porte d'or, à la jumelle d'azur, la première brisée d'une quintefeuille d'argent, surmontée d'un léopard de gueules; & pour cimier le léopard assis de l'écu entre deux pennes, la première d'or, la seconde de même, tranchée d'azur. *Fol.* 25, *régist.* 1558.

SIMON DE RANFAING épousa Claude de Ranfaing, de laquelle il eut Jean-Léonard qui suit.

JEAN-LÉONARD DE RANFAING, écuyer, seigneur de Battigny, qui fit ses reprises le 25 novemb. 1582 pour ce qu'il possédoit audit Battigny, à lui échu par le décès de noble écuyer Simon de Ranfaing, & de Claude de Ranfaing ses père & mère, mourut le 14 févr. 1638, & fut inhumé en l'église de Nôtre-Dame du Refuge à Nancy, fondée par sa fille ainée. Il avoit épousé Claude de Magnière, & selon d'autres, Marie de Launoy, fille de Jean de Launoy, écuyer, & de Jeanne de Moroge. Peut-être les avoit-il épousées l'une après l'autre; quoiqu'il en soit, il fut père: 1°. de N. de Ranfaing.

Digitized by Google

Ranfaing. 2°. de Marie-Élifabeth, née à Remiremont le 30 juillet 1592, & femme de François Dubois, capitaine & receveur d'Arches, dont elle refta veuve à l'âge de vingt-deux ans. Elle fut inftitutrice de l'ordre de Nôtre-Dame du Refuge, & fupérieure du premier monaftère de cet ordre érigé à Nancy en 1631, & du fecond érigé à Avignon en 1634; en laquelle année elle fit profeffion avec trois de fes filles, & mourut le 14 janvier 1649, âgée de cinquante-fix ans. Il eut encore fûrement de Marie de Launoy: 3°. Antoine de Ranfaing, feigneur de Battigny, aide-de-camp des armées du duc de Lorraine, colonel de dragons pour le fervice de Charles IV, & qui obtint dudit duc, le 14 août 1679, les droits honorifiques qu'il avoit & pouvoit avoir en l'égliſe de Battigny, pour en joüir & fa famille, tout ainfi qu'en jouiffoient par ci-devant les Launoy & autres fes parens. Il épouſa, par contrat du 13 août 1669, Anne de Gand, fille de Pierre de Gand, & de Claudine de Breffon, dont il eut Françoiſe Ranfaing, mariée en 1699 à Antoine-Gabriel de Lavaux, feigneur de S^t. Ouen, Godoncourt & Borbevelle, à qui elle apporta Battigny.

RAON (Jean de la Chapelle *dit* de). *Voyez* CHAPPELLE. Nous ajouterons ſeulement ici le *régiſt. 1556, fol. 109* que nous avions obmis.

RAOUL (Gérard), marchand demeurant à Lunéville, fut annobli par lettres de grand duc Charles, données à Nancy le 7 février 1572. Porte d'azur, au lion d'or, armé & lampaſſé de gueules, tenant avec ſes pattes deux faux d'argent démanchées; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu. *Fol. 274, régiſt. 1571, 1572.*

GÉRARD RAOUL épouſa: 1°. Marie le Nerf, fille de Lucas le Nerf, marchand demeurant à Lunéville, annobli en 1556, & d'Anne Cheſnet. 2°. Catherine Bermand, veuve de François Guérard, & fille de Hanus Bermand & d'Iſabillion Savoye. Il eut du premier lit Anne Raoul, femme: 1°. de Nicolas de Bermand. 2°. d'Alphonſe de Ramberviller; du ſecond lit ſortit Paris qui ſuit.

PARIS RAOUL, demeurant à Lunéville, épouſa Catherine Bermand ſa couſine, laquelle ſe remaria en ſecondes nôces à Georges Maimbourg, ſeigneur de Houſſeville, conſeiller d'état de Son Alteſſe; elle étoit fille de Jean Bermand, ſeigneur de Pulligny, Ceintrey & Voinemont en partie, & de Béatrix du Bourg. Il mourut en 1580, laiſſant de ſon mariage: 1°. Gérard Raoul, mort ſans alliance en 1608, âgé de vingt-ſix ans. 2°. Barbe, cœur-griſe à Ormes; & 3°. Marguerite Raoul, femme de Nicolas Maimbourg, ſeigneur de Houſſeville, conſeiller d'état de Son Alteſſe, mort en 1631.

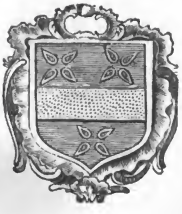

RAOULIN (Claude), controlleur des domaines de Dieuze, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données le 2 ſeptembre 1572. Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée de douze oteilles d'argent, vuidées de gueules, huit en chef & quatre en pointe; & pour cimier un col de paon au naturel entre deux pennes, la première d'or, & l'autre de l'écu, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Héraulderie de Lorraine.*

RAOULLET. *Voyez* RAULET (Gervaise), ci-après. Comme toutes les alliances de cette famille se sont faites sous le dernier nom, nous avons cru devoir le mettre à la tête de l'article qui la concerne.

RATHIER (Sébastien), fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 12 janvier 1712, contenant: " Qu'Anne-Claude de Hennezel, fille » majeure de feu Charles de Hennezel, gentilhomme verrier, demeurant » à Lichecourt, a remontré à Son Alteſſe Royale qu'elle eſt née d'une » famille noble & ancienne, mais ſans aucun bien pour eſpérer une » alliance d'une perſonne de ſa qualité; & comme elle eſt recherchée » pour le mariage par le nommé Sébaſtien Rathier, fils de feu Guillaume » Rathier, conſeiller du R. T. C. & ſon receveur des tailles en l'élection de » la ville de Langres, âgé de vingt-quatre ans, actuellement à Lunéville, » qui a du bien conſidérablement en France, & qu'il a deſſein de vendre » & d'employer les deniers en acquiſition d'immeubles en Lorraine;.. » mais comme elle appréhende de tomber dans la roture & ſervitude » en l'épouſant, elle ſupplie Son Alteſſe Royale de lui accorder des titres » de nobleſſe, &c."

Porte d'or, à la bande de gueules, chargée de trois têtes de lion arrachées d'argent; & pour cimier un lion naiſſant de gueules. *Fol. 5, v. rég. 1712.*

GUILLAUME RATHIER épouſa Madelaine Morelet, dont il eut: 1°. Sébaſtien qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article. 2°. Raimonde, mariée, par contrat du 11 octobre 1688, à Gabriel Gauthier, ſeigneur de Gignéville & Marcy.

SÉBASTIEN RATHIER, ſeigneur de Lichecourt, dont il acquit le fief, fut fait gentilhomme ordinaire de Son Alteſſe Royale par brevet du 21 juin 1725. Il épouſa, par contrat du 15 février 1712, *ſigné Bailly*, & *ſcellé* du ſcel du Baſſigny, Anne de Hennezel, fille majeure de feu le ſieur Charles de Hennezel, écuyer, demeurant au Meſnil-ſur-Vere, & de Madelaine de Menus, dont il eut: 1°. Charles. 2°. Sébaſtien qui ſuit. 3°. Françoiſe-Roſe Rathier.

SÉBASTIEN RATHIER, II du nom, ſeigneur de Lichecourt, officier dans les troupes de France, épouſa Marie-Jeanne Charpentier, fille de Michel-Joſeph Charpentier, ancien receveur des rentes aſſignées ſur les aides & gabelles, & de Jeanne le Peletier.

RATTEL (Didier), fut annobli par Jean cardinal de Lorraine, archevêque de Narbonne & évêque de Metz en 1542. Porte de gueules, à deux rateaux d'or poſés en ſautoir, ſurmontés en chef d'une étoile de même. *Nobiliaire manuſcrit.*

NICOLAS RATTEL, ſeigneur de Sémibeſange & de Hénaménil en partie, & ſelon toutes apparences, deſcendu de Didier Rattel, épouſa Jeanne Humbert, fille de Nicolas Humbert & de Madelaine le Prudhomme, dont il eut Chriſtophe qui ſuit.

CHRISTOPHE RATTEL, ſeigneur du fief de la Cour-de-Mage, épouſa Gabrielle Peſcheur, fille de Philippe Peſcheur, auditeur des comptes de Lorraine, dont il eut, entr'autres enfans: 1°. Charlotte-Henriette Rattel, mariée à Charles Luyton, qui étoit en 1681 tuteur des enfans mineurs de Chriſtophe Rattel. 2°. Chriſtine-Françoiſe, mariée à Nicolas Huin, écuyer, ſeign. de Raville, morte le 16 juillet 1712. 3°. Anne-Marguer. Rattel, mariée à Claude Dauphin, ſeigneur de Moncel & Happoncourt;

& 3°. Jeanne-Barbe Rattel, femme de Thierrion de Marne, ſeigneur de Chauloy & Melinot. 4°. Charlotte Rattel, épouſe de Michel Thiriet. 5°. Chriſtienne, femme de François Grandmaire, ſeign. de Vaudéville, & prévôt d'Épinal.

CLAUDE RATTEL, écuyer, ſeigneur en partie de Hénaménil & de Sémibeſange, capitaine & ſergent-major pour le ſervice de Son Alteſſe, épouſa à Bitche, par contrat du 16 août 1669, Éléonore-Antoinette de Souart, fille de noble Charles de Souart, & de Claudon de Chaldron.

RAVINEL (Cuny), natif de Bar demeurant à Nancy, fut annobli par lettres du duc Charles IV, du 24 décembre 1663, contenant: "Qu'il » tenoit dans ladite ville un rang nôtable, vivant noblement, & étant » allié à des familles & maiſons des plus nobles d'icelle, &c." Porte d'azur, à un chevron d'or, accompagné en pointe d'une gerbe d'or liée de gueules, au chef d'argent, chargé d'un lionceau de ſable. Les lettres de Son Alteſſe portant mandement aux gens de ſes comptes d'enrégiſtrer celles de nobleſſe accordées audit Cuny Ravinel, ſont du 8 janvier 1664. *Layette d'annobliſſemens à la lettre R.*

CUNY RAVINEL, dont les ancêtres prénoient déja la qualité de nobles & d'écuyers, ainſi qu'il en conſte par des titres de cette famille, des années 1455, 1477, 1568, 1575, 1629, 1653, deſcendoit de noble homme René de Ravinel, chevalier, qui en qualité d'écuyer de Jean duc de Calabre & Lorraine, vint d'Anjou s'établir en Lorraine, & portoit les mêmes armes. Il avoit épouſé Anne Thiryet, fille de François Thiryet, dont il eut: 1°. François-Remy qui ſuit. 2°. René, mort jéſuite. 3°. Charles, mort bénédictin.

FRANÇOIS-REMY DE RAVINEL, ſubſtitut du procureur-général de Son Alteſſe, & enſuite conſeiller du duc Nicolas-François, épouſa Françoiſe Barotte, fille de Jean Barotte, & de Marguerite Fourier, dont il eut: 1°. Remy qui ſuit; & 2°. Cather. de Françoiſe Ravinel, mariée en 1696 à Philippe-Charles du Houx, écuyer, ſeigneur d'Hennecourt.

REMY DE RAVINEL, ſeign. de Dompjulien & Girauviller, &c. épouſa Anne-Françoiſe de Leſpée, fille de Jean-Philippe de Leſpée, & d'Anne Nottaire, dont il eut: 1°. François-Remy de Ravinel, gentilhomme ordinaire du duc Léopold I, & qui ayant embraſſé l'état eccléſiaſtique, fut aumônier de S. A. R. madame Éliſabeth-Charlotte ducheſſe de Lorraine, & enſuite chanoine de la primatiale. 2°. Dieudonnée, fille. 3°. Marie-Charlotte, épouſe de Jean-François de Serre. 4°. Hubert-Dieudonné qui ſuit.

HUBERT-DIEUDONNÉ DE RAVINEL, ſeig. de Dompjulien & Atthienville, &c. fut déclaré baron par l'empereur François I, le 25 octobre 1755, après avoir reconnu l'ancienneté de ſa famille. Il a épouſé en 1732 Marie-Anne de Mailliart, fille d'Étienne-Henry de Mailliart, ſeigneur de Villacourt, conſeiller d'état de Son Alteſſe Royale, & maître des comptes de Lorraine, & de Marie-Anne Fiſſon du Monter, dont il a eu: 1°. Étienne-François de Ravinel, officier de cuiraſſiers pour le ſervice de Sa Majeſté Impériale. 2°. Charles-Hubert-Dieudonné. 3°. Léopold-Remy. 4°. Cather. Antoinette. 5°. Anne-Sophie. 6°. Marthe-Amélie. 7°. Anne-Françoiſe de Ravinel, filles.

RAULET

RAULET *ou* RAOULLET (Gervaise), natif du bourg d'Éclaron, ſommelier d'échanſonnerie du duc René II, fut annobli par ce prince le 11 mai 1498. Porte d'azur, à une coupe couverte d'or; & pour cimier un alérion éployé d'argent. *Fol. 93, verſ. régiſt. 1490.* Cette famille a porté dans la ſuite d'azur, à la coupe couverte d'or, écartelé de même, à la bande de gueules, chargée de trois beſans d'argent, & accompagnée de deux pattes & cuiſſes de griffon de ſable, une en chef & l'autre en pointe.

GERVAISE RAULET fit ſes repriſes le 22 mai 1507 pour les fiefs qu'il poſſédoit à Ambly & à Freſnes-en-Voivre, mouvans du bailliage de S^t. Mihiel. Il épouſa Agnès de Sathenay, qui étant veuve, fit hommage de la terre & ſeigneurie dudit Ambly. Leurs enfans furent: 1°. Jean qui ſuit. 2°. André, qui a fait la branche rapportée ci-après. 3°. Jeanne, épouſe de Jean Laudinot demeurant à S^t. Mihiel. 4°. Nicole. 5°. Sébaſtienne, mariée à Jean Warin, prévôt de Hattonchatel & procureur-général de l'évêché de Verdun, puis lieutenant-général à S^t. Mihiel; & 4°. Chriſtop. Raulet, qui épouſa Mengeon Bœufvin.

JEAN RAULET, ſeigneur d'Ambly, épouſa Magron Michiel de Villers-ſur-Meuſe, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Agnès, femme de Jean Bouſmard, écuyer, conſeiller de Son Alteſſe & en ſa cour du parlement de S^t. Mihiel. 3°. Jacques Raulet, pourvu de l'office de boutavant de la ſaline de Moyenvic, qui épouſa Iſtillon de Leſpée, veuve de Nicolas Poirot, & fille de Demenge de Leſpée, gouverneur de la ſaline de Marſal, & d'Agnès Boucher, dont il eut Didier Raulet, ſeigneur de Ville-ſur-Illon en partie, conſeiller d'état & tréſorier de Charles de Lorraine, cardinal évêque de Metz, qui fut déclaré gentilhomme par patentes du 28 décemb. 1624, & qui épouſa Anne le Poix, fille de Nicolas le Poix, docteur, conſeiller & médecin de Son Alteſſe, & de Béatrix Olriet, dont il eut: 1°. Jean, conſeiller d'état de Son Alteſſe, mort ſans alliance. 2°. François, prêtre. 3°. Georges, tué ſur le chemin de Metz en 1646 ſans avoir été marié. 4°. Anne, femme de Pierre Collignon de Silly, ſeign. de Pulligny, Ceintrey & Voinemont. 5°. Éliſabeth Raulet, alliée à Claude Senocq, ſeigneur de Flevy.

JEAN RAULET, II du nom, ſeigneur d'Ambly, fit repriſes le 4 juillet 1571 pour les fiefs qui y étoient ſitués, ainſi qu'à Freſnes-en-Voivre, & épouſa Madelaine Senocq, fille de Claude Senocq, conſeiller de la ville & citée de Verdun, & de Julienne de S^t. Jevin ſa première femme, dont il eut: 1°. Claude, ſeigneur d'Ambly, mort ſans enfans de Madelaine de S^t. Bauſſant & de Louiſe d'Ourches ſes deux femmes. 2°. (ſelon quelques apparances) François qui ſuit. 3°. N. mariée à Jean de Gerbillon, écuyer, procureur-général de l'évêché de Verdun; & 4°. Julienne Raulet, mariée par contrat du 15 novembre 1611 à François Olryot, écuyer, conſeiller de Son Alteſſe, & auditeur de la chambre des comptes de Bar.

FRANÇOIS RAULET, ſeigneur d'Ambly, épouſa N. Rutant, dont il eut Jeanne Raulet, dame d'Ambly, mariée à Maurice Thomaſſin, écuyer, ſeigneur de la Mothe, capitaine de cavalerie, mort ſans enfans.

Seconde branche.

ANDRÉ RAULET, ſeig. d'Ambly en partie, demeurant à Laumont, & ſecond fils de Gervaiſe Raulet & d'Agnès de Sathenay, épouſa: 1°. Jacquemotte de la Grange de Loupmont; & 2°. N. Richequetier, fille de Jean *dit* Gillequin, prévôt de Commercy. Ses enfans furent: 1°. Jean, ſeigneur

d'Ambly, qui épouſa Jeanne Hugo, fille de Georges Hugo, & de Chriſtine Guyot, dont il eut Jacquemotte, mariée à Jean de Dieuze. 2°. Didier Raulet, licencié ès loix, qui épouſa Françoiſe Hugo, ſœur de la femme de ſon frère, dont il eut André & Georges Raulet. 3°. Louis, père de Gervaiſe Raulet, prévôt de Sampigny, qui épouſa Anne Richier. 4°. Gervaiſe qui ſuit. 5°. Chriſtophe, qui a fait une branche rapportée ci-après. 6°. Didon, femme de Philippe Albert. 7°. Anne, mariée à Robert Bœufvin; & 8°. Mayon Raulet, alliée à Nicolas Hombillon Paſgot, prévôt de Richecourt, qui donna ſon dénombrement au nom de ſa femme en 1573.

GERVAISE RAULET, II du nom, demeurant à Laumont, épouſa Marg. le Dard, de laquelle il eut: 1°. André qui ſuit. 2°. Jean. 3°. Louis. 4°. Antoinette, femme de Ferry Bon. 5°. Anne, épouſe de Nico. Thouvenin de Secheprey. 6°. Marie Raulet, alliée à N. de Voſges, conſeiller & controlleur d'Apremont.

ANDRÉ RAULET, II du nom, capitaine & gouverneur du château de S^t. Mihiel, épouſa Eſther de Labry, dont il eut Nicolas qui ſuit.

NICOLAS RAULET, ſeigneur de Pichaumé, capitaine du château de S^t. Mihiel, épouſa Françoiſe Mauljean, fille de Jean Mauljean, ſeign. de Liouville, Bouillonville, Euvezin, &c. capitaine & prévôt d'Apremont, & de Françoiſe Rennel ſa ſeconde femme, dont il eut André Raulet, ſeign. de Pichaumé, Ferbevoiſin & Mandre, gentilhomme ordinaire de S. A. R. madame la ducheſſe d'Orléans, qui épouſa Madel. de Beauval, dame de Boncourt-ſur-Meuſe, veuve de Louis de Breſſoncourt, bâtard de Choiſeul, & mourut en la ville de Metz en 1690 ſans enfans.

Troiſième branche.

CHRISTOPHE RAULET, demeurant à Buxières, prévôté de Trognon, & cinquième fils d'André, ſeign. d'Ambly, épouſa Magnien Bœufvin, & en eut: 1°. Didier qui ſuit. 2°. André Raulet, qui de N. des Ancherins, dame de S^t. Maurice-lès-Étain, eut Cathe. Raulet, dame de S^t. Maurice, mariée à Jean de Rouyn, ſeign. de la Malmaiſon; & 3°. Nicolas Raulet.

DIDIER RAULET, conſeiller d'état de Son Alteſſe, épouſa Jeanne Martin, fille de Jacques Martin, prévôt d'Étain, & de Barbe Begin, dont il eut: 1°. Nicolas, chanoine de la primatiale. 2°. Appolline, mariée à Jean d'Arimont, écuier, ſeigneur de Vence; & 2°. à Jean Michel, ſeigneur haut juſticier de Flabéville, *dit* le capitaine Marville. 3°. Barbe, mariée par contrat du 7 janvier 1615, à Geoffroy Pinguet, écuier, ſeigneur de Suzémont, &, ſelon toutes apparences, en ſecondes nôces, à Jean de Gondrecourt. 4°. Catherine Raulet, alliée à Charles de Marchéville, écuier, ſeigneur de Burniqueville-lès-Vaucouleurs, morte ſans hoirs. *Voyez Richier, page 100, où nous avons puiſé la filiation directe de cette famille.*

RAULET (Huſſon), au ſervice de la maiſon du duc Antoine, fut annobli par lettres de Son Alteſſe du 19 mars 1537. Porte de gueules, à trois beſans d'argent poſés deux & un; parti de même, à deux tourteaux de gueules aux premier & dernier cantons; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné

orné de ſon bourlet & lambrequin, aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 203, régiſt. 1535, 1541.* ou *table général des régiſt. tom. 1, fol. 11 verſ.*

RAULIN. *Voyez* ROLLIN (Pierre).

RAULIN, & ſelon le *régiſt.* ROLLIN (Philippe), conſeiller-ſécretaire entrant au conſeil du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres du duc Henri, expédiées à Nancy le 19 novembre 1610, " En conſidération de » ſes ſervices, & de ce qu'il s'eſt allié à Claude de Louppy, iſſuë de famille » noble d'ancienneté, qui auroit été nourrice du marquis de Hattonchatel, » fils aîné du comte de Vaudémont, à l'imitation de Marie Pillart, mère » dudit Rollin, qui auroit auſſi été nourrice, & auroit élevée la princeſſe » Catherine, & icelle ſervi l'eſpace de trente-trois ans, juſqu'à ſon décès, » de même que Nicolas Rollin ſon mari, qui auroit fait ſervice en qualité » d'huiſſier du conſeil, &c. " Porte d'azur, à une croix pattée d'argent, cantonnée de quatre beſans d'or; & pour cimier la croix de l'écu entre un vol. *Fol. 240, régiſt. 1610.*

PHILIPPE RAULIN *ou* ROLLIN, épouſa Claude Jacquot, *dite* de Louppy, nourrice du marquis de Hattonchatel Henri de Lorraine, fille de Jean Jacquot, *dit* de Louppy, prévôt de Roſières, & d'Iſabeau Villermin, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Henry Raulin, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine par lettres du 2 octo. 1631, puis intendant d'armées, lequel épouſa Jeanne Olryot, & en eut, ſelon quelques *mémoires*, Charles-Gaſton, & ſelon d'autres, une fille unique nommée Henriette, mariée à Gaſton-Jean-Baptiſte de Baſſompierre, marquis de Baudricourt, bailli de Vôges. 3°. Charles Raulin, qui donna des preuves de ſa valeur en qualité de colonel, de ſergent de bataille & de gouverneur de pluſieurs places; & 4°. François Raulin, conſeiller-ſécretaire des commandemens & finances de S. A. mentionné dans un arrêt de la cour rendu contre lui, en faveur de Pierre Gauthier, ſieur de Tignécourt, le 11 août 1670.

JEAN RAULIN, receveur-général & intendant des affaires de madame de Remiremont, épouſa Anne Noirel, fille de Jean Noirel, ſeigneur de Brabois, maître échevin en la juſtice ordinaire de Nancy, & d'Anne Baillivy, dont il eut Claude qui ſuit.

CLAUDE RAULIN, auditeur des comptes de Lorraine par lettres expédiées le 11 décembre 1662, ſur la démiſſion de Philippe Peſcheur ſon beau-père, & commiſſaire de l'armée du duc Charles IV dans le cours de la guerre qu'il eut contre l'électeur Palatin, épouſa Marie-Anne Peſcheur, fille de Philippe Peſcheur, auditeur des comptes de Lorraine, dont il ent: 1°. Nicolas-Bernard Raulin, ſucceſſivement ſécretaire du ſieur abbé le Begue, puis conſeiller-ſécretaire ordinaire des commandemens & finances de Son Alteſſe Royale, auditeur en la chambre des comptes de Lorraine, & enfin ſecond préſident de ladite chambre, qui épouſa Anne-Chriſtine Cueüillet, fille de Jean-Marie Cueüillet, préſident en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois. 2°. N. qui ſuit; 3°. N. Raulin, épouſe de Touſſaint Doridant, écuyer, ſeign. de Buxurieux, gruyer & capitaine des chaſſes de Bruyères.

N. RAULIN a épouſé N.... dont il a eut Nicolas-François Raulin, avocat en la cour ſouveraine, ſeigneur du fief de Mage, qui a épouſé, par contrat du 16 janvier 1734, Anne-Catherine de Maillart, fille d'Étienne-Henry de Maillart, ſeigneur de Labeuville, &c. & de Marie-Anne Fiſſon du Montet ſa première femme.

RAULOT

Digitized by Google

RAULOT (Pierre, Didier & Claude), furent, selon quelques *nobiliaires*, dont nous n'avons jamais fait beaucoup de cas, annoblis par le duc Charles III le 30 janvier 1565; mais c'est une erreur, l'auteur de ces *nobiliaires* ayant pris pour un annoblissement une reconnoissance de noblesse de la même date, ainsi que la suite de cet article va le faire voir. Portent d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe.

Didier *Richier* dit *Clermont*, poursuivant d'armes de Son Altesse, & commis à la *recherche* des nobles, par commission du 20 février 1580, rapporte ce qui suit sur cette famille:

» Nobles hommes PIERRE, DIDIER & CLAUDE RAULOT frères, demeurans » à Longeville, lesquels m'ont déclaré & dit être enfans de Pierre Raulot » & de Catheterine de Menus, lesquels m'auroint produits copie d'un » départ de court, commençant comme s'ensuit: A tous ceux qui ces » présentes lettres veront & oyront,

» Thierry de la Mothe, écuyer, conseiller de nostre très-redoubté seigneur » monseigneur le duc de Calabre, Lorraine, Bar, &c. & lieutenant-» général au bailliage de Bar, salut. Sçavoir faisons, que vûe la procédure » commencée en la court de céans, de la part de Pierron Raulot, » demeurant à Longeville devant Bar, venant par requeste pour jouir de » l'état de noblesse dont il dict estre issu & demandeur d'une part, contre » le procureur au bailliage de Bar, appellé sur ce d'autre part en court, » Messr. Gérard Raulot, Messr. Nicole Raulot, Pierron Raulot, le jeune » Claude Raulot, Françoise Raulot, Loyse Raulot, Didier Raulot, Nicole » Raulot, & les enfans de défunct Jean Raulot, en son vivant procureur » au siége de Bar, tous frères & sœurs & enfans dudit Pierron Raulot, » & de ladite Catherine de Menus, jadis sa femme, &c. où pour conclusion » est dict, & sur le tout conseil nous est, entérinant lesdites requestes & » décrest, du consentement dudit procureur-général, avons lesdits enfans » reçus, joincts audit procès avec ledit Pierron Raulot demandeur; & en » faisant droict sur ladite procédure, avons ledit Pierron Raulot reconnu » extraict & descendu de noble lignée, comme fils de Petitjean Raulot, » qui fut fils de Gérard Raulot, & de Jacqueline Coulayne, jadis sa » femme; laquelle Jacqueline étoit extraite de noble lignée, & telle » connuë & réputée audit lieu de Longeville; & pareillement disons & » déclairons lesdits enfans extraicts de noble lignée par ladite Catherine » de Mesnus leur mère, laquelle fut fille de Françoise Pageot, qui fut fille » de noble homme Trusson Pageot, en son vivant demeurant à Longeville, » dict, tenu & reputé noble; & avons enjoinct audit Pierron & ses enfans, » désormais & pour l'avenir vivre noblement, &c. Par nostre sentence » définitive & à droict provoira au greffe du bailliage de Bar le mercredy » pénultième de janvier 1565; le tout plus au loing déclairé en ladicte » coppie cy joincte, cottée *fol. 84.*

» PIERRE RAULOT, a épousé Lucie d'Erval.

» DIDIER RAULOT est joinct par mariage avec Didière Thierry, de » laquelle il a deux fils, sçavoir Pierre & Jean.

» CLAUDE RAULOT a heu épousé Barbe Antoine, de laquelle n'a enfans; » ils portent pour armoiries comme elles sont cy-dessoulz paincles, *qui* » *sont celles que nous avons rapportées*". Voyez Richier en sa recherche du bailliage de Bar, *page 84.*

REBOUCHER (Jean), natif d'Épinal, juge aſſeſſeur & clerc-juré en la juſtice dudit lieu, fut annobli par lettres du 14 janvier 1604, " En » conſidération de quarante-cinq ans de ſervice; même que Dieu lui » auroit donné deux fils, l'un deſquels, pour ſa capacité, a été retenu par » l'évêque de Verdun en la charge de ſon conſeiller & receveur-général; » témoignant ledit évêque avoir ſi bon contentement de ſon ſervice, » qu'il l'a puis n'a guerre annobli; & depuis ledit fils s'eſt allié avec une » des filles de noble Jacquemin Cueüillet, gruyer de Nancy & arpenteur-» général de Lorraine; & quant à l'autre des fils, eſt clerc-juré d'Épinal, » après avoir ſervi 2 ou 3 ans au tréſor des chartres, & ſemblablement » pluſieurs années ſous le ſieur de Bourbonne, grand maître & grand » chambellan, & même du tems qu'il étoit chef des finances, &c." Les lettres furent vérifiées le 4 février ſuivant. *Fol. 6. régiſt. 1604.*

Porte d'or, à une tête d'ours de ſable arrachée, allumée d'argent & lampaſſée de gueules; au chef de ſable, chargé de trois croiſettes d'or. Les lettres du duc Charles portant mandement aux gens de ſes comptes de procéder à l'enrégiſtrement, moyennant la ſomme de cinq cent frans, ſont du 14 janvier 1604. *Layette cottée annobliſſemens, num. 187.*

JEAN REBOUCHER eut de ſon mariage avec N. 1°. David qui ſuit. 2°. N. clerc-juré d'Épinal. 3°. Daniel, auditeur des comptes de Lorraine, qui épouſa Claude d'Arbois; & 4°. Éliſabeth Reboucher, femme de Jacques Bardin, qu'elle épouſa en 1634.

DAVID REBOUCHER, trèſorier-général de l'évêché de Verdun, & conſeiller de monſeigneur le marquis de Mouy, épouſa Anne Cueüillet, fille de Jacquemin Cueüillet, gruyer de Nancy, &c. & de Lucie Barotte, dont il eut: 1°. Jean, chanoine de la primatiale en 1646. 2°. François qui ſuit. 3°. Claude, femme de Pierre Candot, conſeiller d'état en la cour ſouveraine de Lorraine.

FRANÇOIS REBOUCHER épouſa N... Cueüillet, fille d'Anne-Philippe Cueüillet, ſeigneur de Ceintrey, & d'Anne de Maimbourg, dont il eut, entr'autres enfans, François-Gaſpard qui ſuit.

FRANÇOIS-GASPARD REBOUCHER, ſeign. de Ceintrey, Pulligny, Voinemont, Hochet, des fiefs de Chamigneulles & de la Neuve-Maiſon, préſident à mortier en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois en 1732, épouſa Madelaine Cueüillet, dame de Ceintrey, dont il eut: 1°. François-Claude qui ſuit. 2°. Marie-Thérèſe, femme de Nicolas Lefebvre, ſeign. de S^t. Germain, & deux autres filles.

FRANÇOIS-CLAUDE REBOUCHER, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine, a épouſé Anne-Chriſtine Cueüillet ſa couſine, fille de Charles-Chriſtophe Cueüillet, ſeigneur de Saſſay, & de Gabrielle-Marguerite Noirel ſa ſeconde femme, dont il eut pluſieurs fils, l'un deſquels a épouſé en 1754 N. de Givray; & deux filles.

REBOUR (Philippe-Sigisbert), natif de Lunéville, & originaire de Paris, fut annobli par lettres données audit Lunéville le 29 mai 1736, contenant: » Qu'il a abandonné tous autres états auxquels il auroit pu être propre & » utile, au ſervice de Son Alteſſe Royale, & a préféré la ſatisfaction de » s'attacher à Madame Royale; puiſqu'après s'être fait graduer & recevoir » avocat en la cour ſouveraine, il s'y eſt dévoüé dès l'âge de vingt ans, &

» continué

» continue de lui rendre ſes ſervices avec une exactitude peu connuë, » ainſi qu'avoit fait précédemment en la même qualité & pendant trente » deux années feu Simon Rebour ſon père, qui vint de Paris où il étoit » né, pour ſe dévouer au ſervice de Son Alteſſe Royale, & de même » que fait encore Claude Cleret ſa mère, l'une des femmes-de-chambre » de Madame Royale, laquelle avoit précédemment ſervi en pareille » qualité près des ducs de Bar & princeſſe ainée de Lorraine, de ſorte » que depuis trente-neuf ans elle n'a ceſſé de rendre ſervice; & encore » en conſidération des ſervices de Cæſar Cleret ſon ayeul maternel, en » qualité d'officier dans les troupes du duc Charles IV, qui l'ayant ramené » avec lui du Palatinat, lui donna pour récompenſe la charge de capitaine » du château de Nancy, en attendant qu'il pût le récompenſer d'une » façon plus diſtinguée; ce qui néanmoins n'a pu avoir ſon effet, à cauſe » du décès de ce prince; & en conſidération de ce que ledit expoſant eſt » fils unique, & le ſeul ſur lequel Son Alteſſe Royale puiſſe répandre ſes » graces, &c. " Porte d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois chênes au naturel fruités d'or, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un chêne de l'écu iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 5, régiſt. 1736, 1737.*

Son Alteſſe Royale madame, ducheſſe doüairière de Lorraine, ſouveraine de Commercy, ayant quitté Lunéville au changement d'état, nomma & créa Philippe Sigisb. Rebour conſeiller-ſécretaire de ſes commandemens & de ſon conſeil d'état, par lettres-patentes données audit Commercy le 8 août 1737. Le 1 du même mois de l'année ſuivante, Son Alteſſe Royale madame la princeſſe Anne-Charlotte de Lorraine, dame & abbeſſe de Remiremont, &c. lui donna & conféra l'état & office de ſon conſeiller-ſecretaire intime, &c.

REBOURSEL (Jean), aporicaire de Chriſtine de Dannemarck, ducheſſe doüairière de Lorraine, fut annobli par lettres de Charles III le 11 février 1563. Porte d'azur, à une faſce d'or, chargée de trois têtes de lion arrachées & lampaſſées de gueules, & accompagnée de trois quintefeuilles d'argent percées du champ, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de lion de l'écu entre deux pennes d'azur, chargée d'une quintefeuille. *Fol. 81, régiſt. 1563.*

JEAN REBOURSEL fut père de Chrétien Rebourſel, conſeiller d'état & auditeur des comptes de Lorraine, mort l'an 1636, & qui avoit épouſé Helvis *ou* Helleviде le Briſeur, fille de Cuny le Briſeur, prévôt de Nancy, & de Marie Peronnier, dont il eut: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Jean, rapporté ci-après. 3°. Jacques, qui fut à la guerre & dont on n'entendit jamais parler. 4°. Françoiſe-Louiſe, épouſe de François Vallée, capitaine de Turqueſtein & de S^t. Georges, dont elle fut ſeconde femme.

CLAUDE DE REBOURSEL, châtelain & receveur du marquiſat de Nomeny, obtint permiſſion de porter le ſurnom & les armes de Briſeur, à la prière de Chrétien Rebourſel, par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 10 mars 1613, contenant: " Que feu Claude Briſeur, » entretenu pour le Roi Catholique ès Pays-Bas près la perſonne de » l'archiduc de Bourgogne, auroit par ſes teſtamens déclaré héritier de » tous ſes immeubles & biens anciens dont il pouvoit diſpoſer, ledit

» Claude

» Claude Rebourſel ſon neveu & filleul, fils dudit requérant, & de » Hellevide le Briſeur, à condition d'en prendre le nom & les armes; » ledit teſtament confirmé par tranſaction paſſée l'an dernier entre Jean » Pourſas, capitaine & prévôt de Ruppes, & mari de Philippe le Briſeur, » tante dudit Claude, & ledit Claude Rebourſel". *Fol. 94, régiſt. 1613.* Ledit Claude Rebourſel épouſa N. dont il eut Claude-Joſeph.

JEAN REBOURSEL, ſécretaire du duc Nicolas-François, & ſecond fils de Chrétien Rebourſel & d'Hellevide le Briſeur, épouſa Cather. Rouſſelot, qui étant veuve ſe remaria à Jean-Joſeph Rolin, intendant des édifices publics de la ville de Nancy: elle étoit fille de Jean Rouſſelot, greffier en chef de la cour de S^t. Mihiel, & d'Eliſabeth Vitou; & mourut le 21 juillet 1676, laiſſant de ſon premier mariage: 1°. Jean Rebourſel. 2°. Charles. 3°. Idoux. 4°. Marie-Eliſabeth Rebourſel, femme de Pierre Cogney, ſeig. de Teintrux, conſeiller au parlement de Metz, & commiſſaire en la chambre royale y établie. 5°. Joſeph-Anne. 6°. Anne-Chrétien. Rebourſel, femme de Jean de la Garigue de S^t. Quentin, colonel pour le ſervice de S. A. R, morte à Nancy le 3 février 1720. 7°. Chriſtine Rebourſel, épouſe de Jean-François Dubois, conſeiller en l'hôtel de ville de Nancy.

REDOUBTÉ (Charles-Honoré), avocat en la cour, & receveur des finances de Son Alteſſe Royale au bureau de S^t. Diez, fut annobli par patentes du 12 août 1702, entérinées le 13 août ſuivant, contenant: » Que ſes ancêtres ont toujours vécu noblement, ainſi qu'il a juſtifié que » Claude Redoubté ſon père a exercé la charge de prévôt de Charmes; » que ledit Charles-Honoré a été lui-même capitaine-prévôt de Bruyères, » & que Charles-Nicolas-Joſeph Redoubté ſon fils, âgé de vingt-trois » ans, eſt actuellement dans l'exercice de la charge de ſubſtitut en la cour » ſouveraine de Lorraine & Barrois, & que ledit Charles-Honoré père » a épouſé Marguerite Bouquenom, petite-fille de Jean Bouquenom, » receveur & châtelain de Lunéville, annobli par le duc Henry en 1624, » en conſidération, tant de ſes ſervices que de ſon ancienne & noble » extraction, étant deſcendu des Bouquenom du comté de Naſſau, » ancienne famille & des plus qualifiée du pays, laquelle depuis cent » cinquante ans avant l'annobliſſement dudit Jean, vivoit noblement & » dans les charges d'honneur; ladite famille des Bouquenom ſe trouvant » préſentement éteinte à l'égard des mâles, &c."

Porte d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre étoiles d'argent, & pour cimier un ſauvage au naturel, tenant en ſa dextre une maſſe de même. *Fol. 214, régiſt. 1701, 1702.*

CLAUDE REDOUBTÉ, prévôt de Charmes, fut père, entr'autres enfans, de Charles-Honoré qui ſuit & qui a donné lieu à cet article, & d'Etienne, receveur d'Arches, qui épouſa: 1°. N. Huſſon. 2°. N. Roguier; & 3°. Gab. Françoiſe Georges. Il eut du premier lit N. épouſe du ſieur Pillement, & Marie-Suſanne Redoubté, mariée à Joſeph-Antoine de Montagnac, chevalier de l'ordre de S^t. Louis, lieutenant-de-roi de Villeneuve-lès-Avignon, & commandant du ſecond bataillon du régiment Dauphin.

CHARLES-HONORÉ REDOUBTÉ, capitaine-prévôt, gruyer de S^t. Diez, épouſa Marg. de Bouquenom, petite-fille de Jean de Bouquenom, receveur & châtelain de Lunéville, dont il eut Charles-Nicolas-Joſeph

Redoubté, seigneur de Mortagne, né en 1679, substitut du procureur de Son Altesse Royale en 1702, puis grand-maître des eaux & forêts de Lorraine au département des Vôges, conseiller d'état en 1721, créé baron le 29 avril 1727, & qui épousa Marie-Anne Anthoine, fille de Dominique Anthoine, banquier à Nancy, & de Marie-Anne Breton, dont il eut Charles Dominique, & plusieurs autres enfans.

REGNAULD (Nicol.), boutavant & controlleur de la saline de Salonne, fut annobli par lettres de Charles III, données le 7 janvier 1569. Porte d'azur, au lion d'or, armé & lampassé de même, au chef d'argent, chargé de trois quintefeuilles de gueules percées d'or; & pour cimier un lion naissant de même, tenant une quintefeuille de l'écu, entre deux cornets componnés d'or, d'azur, d'argent & de gueules. *Fol. 178, vers. régist. 1563, 1569.*

NICOLAS REGNAULD, avoit épousé Anne Colette, veuve de lui en 1628, & en avoit eu Simon Regnauld.

REGNAULD (Nicolas), précepteur des pages du marquis de Pont-à-Mousson; PIERRE REGNAULD, apoticaire en l'état de S. A; CHARLES REGNAULD, praticien résident à Rome; & BALTHAZARD REGNAULD, pannetier des princesses de Lorraine, furent confirmés en leur noblesse & annoblis en tant que besoin seroit, par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 24 décembre 1578, & vérifiées le 7 mai 1579. Portent d'argent, à la bande de gueules, chargée d'un levrier d'or, colleté de même; & pour cimier le levrier de l'écu entre deux pennes d'argent & de gueules. *Fol. 29, régist. 1579.* lesdites lettres furent données sur leurs requêtes, & contenoient: " Qu'ils étoient issus de gens nobles de » Pont-sur-Saone en Bourgogne, & avoient pris leur origine d'un nommé » Henry de Valleroy, qui eut une fille nommée Jeanne de Valleroy, de » laquelle est issu un nommé Etienne Chiquaut, & de ce Chiquaut une » nommée Edeline Chiquaut, qui produisit un nommé Huguenin Aimonet, » *alias* Regnault, qui se retira en la ville de S^t. Mihiel, où il mourut, & » fut père de Nicolas Renauld, valet-de-chambre de Renée de Bourbon, » duchesse de Lorraine, puis concierge de l'hôtel du duc à Nancy, leur » père commun, &c." Les lettres de jussion pour l'entérinement des précédentes, sont du 13 février 1578. *vieux stile.*

REGNAULD *ou* RENAULT (Nicolas), mayeur de S^t. Nicolas, fut » annobli en considération des services de feu Claude Regnauld son père » aussi mayeur dudit lieu, &c." par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 13 avril 1589. Porte de gueules, au bièvre d'or, marîné d'argent; & pour cimier un bièvre naissant entre deux pennes dragonnées de même. *Fol. 135, régist. 1589.* Les lettres de jussion pour l'entérinement

l'entérinement de celles de nobleſſe ci-deſſus, ſont du 10 juin 1589. *Layette cottée annobliſſemens, num. 190.*

NICOLAS REGNAULD épouſa Catherine.... dont il eut Marguerite, épouſe de Mengin Feriet, receveur de S^t. Nicolas.

REGNAULD (Philippe), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, réſident à Bourmont, fut annobli par lettres du duc Charles IV, données à Nancy, le..... " En conſidération des ſervices qu'il a rendus » au blocus de la Mothe, où étant maire, & commandant une compagnie » de bourgeois, il a donné des preuves de ſa fidélité & généroſité; & en » ſa profeſſion d'avocat à Bourmont, où il a défendu les droits & autorité » de Son Alteſſe contre les entrepriſes des voiſins, &c. " *Fol. 93, régiſt. 1665.* Voilà tout ce que nous a fourni ce *régiſtrata.*

REGNAULDIN *ou* RENAULDIN (Charles), conſeiller-ſécretaire de madame la ducheſſe de Brunſwick, demeurant à Nancy, fut annobli par le grand duc Charles le 1 octobre 1593. Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée de trois huchets de gueules liés de même, accompagnée de cinq beſans d'or, deux en chef & trois en pointe, poſés deux & un; & pour cimier une main au naturel revêtuë de gueules, tenant un huchet de l'écu entre deux palmes d'or & de ſinople. *Fol. 169, régiſt. 1593*, ou *table général des régiſt. tom. 3, fol. 3.*

CHARLES REGNAULDIN, que nous croyons fils du précédent, fut échevin en la juſtice ordinaire de Nancy en 1604, & ſécretaire ordinaire de Son Alteſſe; il épouſa Philippine Rouyer, fille de Gaſpard Rouyer, conſeiller-ſécretaire ordinaire des commandemens de Charles cardinal de Lorraine, évêque de Metz & de Strasbourg, & de Jeanne Fournier, dont il eut Marc Regnauldin, échevin en ladite juſtice en 1632, premier conſeiller-aſſeſſeur en la même juſtice en 1661, & conſeiller au bailliage de Nancy en 1671.

REGNAULDIN (Regnault), officier de gruerie à S^t. Pierre-Mont, fut annobli par lettres du duc Nicolas-François, du 3 février 1635, régiſtrées au bailliage de S^t. Mihiel le 6 décembre de la même année. Porte d'azur, ſemé d'étoiles d'or, à la bande d'argent, chargée de trois molettes, *ou* merlettes de ſable, & pour cimier une merlette de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

REGNAULT, (François), officier de la ſaline de Roſières, fut annobli par lettres du 25 avril 1665, & vérifiées le 11 mai ſuivant: " En conſidération » des ſoins particuliers qu'il a pris pour la conſervation de ladite ſaline

» pendant les déſordres de la guerre, &c. " Porte d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois étoiles de gueules, poſées deux & une, au chef de même, chargé d'un lion léopardé d'or; pour cimier un lion naiſſant de même. *Fol. 39, verſ. régiſt. 1665.*

FRANÇOIS REGNAULT, ſeigneur de Saffay, Vigneulle, &c. épouſa Catherine-Marie Haxaire, dame de Tonnoy, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Joſeph Benard de la Pommeraye, capitaine, puis major du régiment de dragons de Salins, enſuite major des villes & citadelle de Nancy. Il eut de ſon mariage: 1°. N. qui ſuit. 2°. Laurent, qui a fait la branche de Chatillon, mentionnée ci-après. 3°. N. femme de Charles-Chriſtophe Cueüillet, conſeiller en la cour ſouveraine, dont elle fut ſeconde femme. 4°. Nicole, mariée en 1699 à Charles-Joſeph de Mitry, ſeigneur du Meſnil, Fauconcourt & de Roville en partie, enſeigne des gardes-du-corps de S. A. R, puis chambellan de ce prince.

N. REGNAULT, ſeig. de Vigneulle, gouverneur de la ſaline de Roſières, fut père de N. Regnault, ſeign. de Vigneulle, qui a épouſé N. le Brun, dont il eut deux fils & une fille.

LAURENT REGNAULT, ſeigneur de Chatillon, ſecond fils de François Regnault & de Catherine-Marie Haxaire demeurant à Tonnoy, & capitaine au ſervice de S. A. R, épouſa Catherine-Françoiſe de Mortal, qui mourut le 26 avril 1742, laiſſant pluſieurs enfans.

REGNAULT (Touſſaint), avocat en la cour, exerçant à Bar, fut annobli par lettres du 1 ſeptembre 1718, contenant: " Qu'il s'eſt diſtingué » dans le barreau, & a donné des marques de ſa capacité & du zèle » héréditaire que ſa famille a toujours eu pour ſes ſouverains; ſon père » ayant été capitaine de la bourgeoiſie, conſeiller-ſécretaire & receveur » de la ville de Bar, & nommé plus d'une fois pour remplir la charge de » maire & celle de ſindic de ladite ville; outre qu'Éliſabeth Henrot ſa » femme eſt deſcenduë de maiſon noble, &c. " Porte d'azur, au lion contourné & couronné d'or, la queue paſſée en ſautoir, tenant une faulx abaiſſée d'argent, émmanchée d'or, & en chef une étoile d'argent; & pour cimier le lion de l'écu tenant la faulx levée, & iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 109, régiſt. 1718.*

REGNAULT (Humbert), receveur des finances au bureau de S^t. Mihiel, fut annobli par lettres du 24 août 1720, contenant: " Qu'il pouvoit avec » juſtice aſpirer à une pareille récompenſe des ſervices qu'il a rendus à » Son Alteſſe Royale, tant dans ſon emploi que dans pluſieurs autres » commiſſions dont il a été honoré; n'ayant fait en cela que ſuivre » l'exemple de Humbert Regnault ſon père, officier dans les troupes de » Charles IV; de François Regnault ſon frère, mort il n'y a que dix-» huit mois capitaine de dragons pour le ſervice de l'empereur, & qui » avoit déja illuſtré ſa famille par le mariage qu'il avoit contracté avec » la fille du baron de Neutevick; & enfin des auteurs de Barbe Maillefer » ſon ayeule maternelle, née damoiſelle, & ayant toujours vêcu » noblement,

Digitized by Google

» noblement, &c." Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois hures de ſanglier de même, deux en chef & une en pointe ; & pour cimier une tête de ſanglier au naturel iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 170, ſecond régiſt. 1720.*

REGNIER (Nicolas), fut annobli par lettres du duc René I, données le 5 octobre 1477. Porte de gueules, à une molette d'or percée du champ miſe en cœur ; & pour cimier la molette de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Ancien nobiliaire.*

REIMS (Didier de), auditeur des comptes & clerc-juré en l'hôtel de Son Alteſſe, obtint permiſſion de ſe qualifier noble, comme étant iſſu de nobles du côté maternel, en abandonnant les biens paternels, par ſentence contradictoire renduë par Thierry de la Mothe, lieutenant-général au bailliage de Bar le 13 ſeptembre 1554. Porte d'or, à la faſce de gueules, accompagnée de trois merlettes de ſable, deux en chef & une en pointe. *Voyez Richier en ſa recherche du bailliage de Bar.*

DIDIER DE REIMS épouſa Louiſe Michel, fille de Gérard Michel & de Jacqueline Lambellin, dont il eut : 1°. Jean qui ſuit. 2°. Louis. 3°. Didier, chanoine de S^t. Pierre de Bar en 1575. 4°. Claude. 5°. Barbe, épouſe de Philippe Colleſſon, ſeigneur de Longchamps ; & 6°. Iſabeau de Reims, femme de Pierre d'Audenet, conſeiller-ſécretaire de S. A.

JEAN DE REIMS épouſa Marguerite Guerin, *dite* de Bernécourt, fille de Jean Guerin, écuyer, ſeigneur de Gorze, Salée & Bernécourt, & de Mayon Raulet, dont il eut : 1°. Louis, abbé de Flaba & chanoine de S^t. Pierre de Bar. 2°. Didier, abbé de l'Iſle-en-Barrois ; & 3°. Marie de Reims, femme de Charles NICOLAS, ſeign. de Lorry, dont le fils Didier NICOLAS prit le nom & les armes de Reims, auxquelles il ajouta un aigle.

REIMS. *Voyez* NICOLAS (Didier).

RELANGES (François), demeurant à Neufchâteau, fut annobli par Charles III le 25 novem. 1561. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de licorne arrachées d'argent, deux en chef & une en pointe ; & pour cimier une tête de licorne iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 343, régiſt. 1558, 1561.*

REMOND

Digitized by Google

REMOND (Nicolas-Franç.), conſeiller de madame Béatrix de Lorraine, princeſſe de Liſlbone, abbeſſe de Remiremont, fut annobli par lettres de Léopold I duc de Lorraine, données le 2 mars 1716, entérinées en la chambre des comptes de Lorraine le 29 juillet ſuivant. Porte d'or, à la faſce de gueules, chargée de trois quintefeuilles d'argent, percées de ſable; & pour cimier une quintefeuille de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 6, régiſt. 1716.*

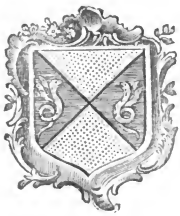

REMY (Nicolas), ſeigneur de Roſières-en-Blois & du Breüil, ſécretaire de Son Alteſſe & échevin de Nancy, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données le 9 août 1583, & vérifiées le 6 mars 1584. Porte d'or, écartelé en ſautoir d'azur, à deux ſerpens volans affrontés d'agent, mouchetés, allumés & armés de gueules; & pour cimier un ſerpent de l'écu. *Fol. 24, verſ. régiſt. 1584.*

NICOLAS REMY, fils de Nicolas Remy, prévôt de Charmes, étoit en 1627 procureur-général au comté de Vaudémont, & peu de tems après procureur-général de Lorraine. Il donna au public un petit journal des actions du duc René II, notament la mémorable bataille de Nancy, donnée le 5 janvier 1477. Il épouſa Anne *ou* Chrétienne Marchand, fille de Henry Marchand, & de Meline le Galland, dont il eut: 1°. Claude-Marcel qui ſuit. 2°. Emmanuel Remy, échevin en la juſtice de Nancy le 5 février 1603, puis gouverneur de la ſaline de Marſal, qui épouſa Charlotte Meuſnier, dont il eut François Remy, auſſi gouverneur de ladite ſaline en 1632. 3°. Claude, dame de Roſières-en-Blois & du Breüil, mariée: 1°. à Claude-Humbert de Demenge-aux-eaux; & 2°. à Franç. d'Ourches, ſeigneur de Vidempierre & Sauville, capitaine de cent hommes d'armes. 4°. & 5°. deux filles, l'une épouſe de François Vernet, demeurant à Neufchâteau, & l'autre mariée à Gaſpard Vallée, prévôt de Charmes, annobli en 1623.

CLAUDE-MARCEL REMY, conſeiller d'état & procureur-général de Lorraine, mourut en 1631. Il avoit épouſé Louiſe de Liſle, fille de Jean de Liſle, conſeiller d'état & lieutenant-général du bailliage du Baſſigny, & de Marie Barnet, dont il eut: 1°. Charles qui ſuit. 2°. Marie Remy, femme de Geor. de Maimbourg, conſeiller d'état & ſubſtitut du procureur-général de Lorraine.

CHARLES REMY, ſeigneur de S^t. Évre, conſeiller d'état & auditeur des comptes de Lorraine, épouſa N. de Maimbourg, dont il eut: 1°. N. religieux jacobin. 2°. N. lieutenant-colonel en Eſpagne. 3°. Madelaine, épouſe de Henri Henri, ſeigneur de la Neufville-aux-Bois & d'Hoëville, receveur de Nancy. 4°. Marie-Anne, mariée en 1675 à Philippe de Martin, écuyer, capitaine au régiment de Bourbonnois, & depuis ſergent-major du fort de Liſle à Strasbourg. 5°. N. mariée à N. Boiſguerin, gentilhomme de Périgord; & 6°. N. religieuſe.

REMY (Thierry *ou* Thirion), attaché au ſervice de la maiſon de Louis de Guiſe, baron d'Ancerville, fut annobli par le duc Henri le 18 ſeptem. 1611.

Digitized by Google

1611. Porte d'argent, au lion de sable, à la fasce d'or, brochant sur le tout, & chargée en cœur d'une croix fleuronnée de gueules; & pour cimier le lion naissant de l'écu issant d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 12, régist. 1612.*

THIERION REMY fut depuis gentilhomme servant de Son Altesse, maître d'hôtel du comte de Boulay, capitaine des arquebusiers à cheval, & sergent major de la garnison de Marsal, où il mourut le vendredi 6 octobre 1617, & fut enterré en l'église collégiale de cette ville. Il avoit épousé Claude du Payis, qui se remaria en secondes nôces au sieur du Bouc Dubois, & dont il avoit eu François qui suit.

FRANÇOIS REMY seigneur de Turique, conseiller de l'hôtel de ville de Nancy, étoit mineur en 1619, & sous la curatelle de Bastien Poirot, conseiller-sécretaire ordinaire de Son Altesse, & clerc-juré de Nancy. Il épousa Françoise de Fresnière, fille de Charles de Fresnière, natif d'Orléans, & d'Anne Renault de S^t. Nicolas (*Cette famille de Fresnière portoit d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un croissant montant d'argent, & en pointe d'un arbre d'or*).

MARIE REMY DE TURIQUE, marié le 9 février 1665 avec Antoine du Han, seigneur de Moncel & d'Apponcourt.

GEORGES REMY, seigneur de Turique, gentilhomme servant de S. A. R, & lieutenant au régiment des gardes, épousa Gabrielle Rutant, fille de Pierre Rutant, échevin en la justice ordinaire de Nancy, & assesseur au bailliage de la même ville, & ensuite conseiller en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, & de Françoise Mauljean.

N. REMY, seigneur de Turique, capitaine aux gardes de S. A. R, épousa N. Pouletier, fille de Pierre Pouletier, seigneur de Nainville, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi de France, intendant de Lyon, &c. & d'Henriette-Guillaume de la Vieuville. Nous n'avons pu faire la généalogie suivie de cette famille, faute par elle de nous avoir fourni les titres nécessaires pour nous assurer de sa filiation, & nos *mémoires* ne nous en disant rien.

REMY (Charles), médecin de Son Altesse Royale madame la duchesse douairière de Lorraine, princesse souveraine de Commercy, fut annobli par cette princesse le 1 décemb. 1743. Porte d'azur, au chevron d'argent, surmonté d'une croix de même, & accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'une levrette courante de même; & pour cimier un croissant montant d'azur issant d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Nobiliaire manuscrit.*

RENART *ou* RENARD (Jean), procureur-fiscal au comté de Blâmont, fut annobli par lettres de Charles III, du 15 février 1590, vérifiées le 1 mars suivant. Porte bandé, contrebandé & ondé d'argent & d'azur de six pièces; & pour cimier un lion naissant d'argent. *Fol. 25, verf. régist. 1590.*

CONSTANT

Digitized by Google

CONSTANT RENARD, frère du précédent, fut annobli avec lui, selon *quelques nobiliaires*, & eut pour fils Gérard Renard, qui épousa Isabeau Platel du Plateaux, fille de Luc Platel du Plateaux, & d'Élisabeth Lescamoussier, dont il eut Luc & Sébastien Renard.

RENNEL (Bonnaventure), trésorier du duc de Mercœur... Quoique cet *anoblissement* se trouve dans la *Héraulderie de Lorraine*, qui en fixe l'époque au 1 avril 1553, & dans la *table du régistrata 1551, 1553*, qui renvoye à un *folio* qui se trouve lacéré; cependant nous avons cru devoir renvoyer la généalogie de cette famille au second volume, eu égard à l'arrêt du conseil rendu en sa faveur, & qui doit nous faire présumer que ce *folio* contenoit moins un simple *anoblissement*, qu'une reconnoissance de noblesse.

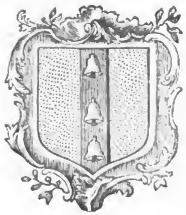

RETONDEUR (Louis), fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Francfort sur le Main le 15 mai 1673. Porte d'or, au pal de gueules, chargé de trois clochettes d'argent bataillées de sable, avec cette devise au dessus du timbre: *volat, fanat & sonat. Nobil. manuf.*

REYNETTE. *Voyez* ROYNETTE (Huyn).

RICHARD (Collignon), demeurant à Preny, fut annobli par lettres données à Bar le 5 juillet 1600, vérifiées le 20 septembre suivant, "En » considération des services qu'il avoit rendus dans plusieurs voyages qu'il » avoit faits au péril de sa vie en Allemagne & autres lieux, pour prendre » langue des armées qui se proposoient à entrer en Lorraine; ayant aussi » porté les armes dans la compagnie des gardes du feu sieur d'Amblise, » maréchal-de-camp de l'armée de Son Altesse, &c." Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux épis de bled de même, & en pointe d'une rose d'argent; & pour cimier trois épis de bled d'or. *Fol. 111, régist. 1600.*

COLLIGNON RICHARD épousa Claude Musnier, veuve de Simon Philip. n'en ayant point eu d'enfans, il adopta Dominique Philippe, fils de sa femme, à qui il fit prendre son nom & ses armes. *Voyez* l'article suivant.

RICHARD (Dominique), auparavant nommé PHILIPPE, fils adoptif de Collignon Richard demeurant à Preny, qui lui donna son nom, & fils de Simon PHILIPPE & de Claude Musnier, qui se remaria en secondes nôces audit Collignon Richard, fut annobli par lettres du 31 octob. 1604, vérifiées le 10 novembre suivant, avec pouvoir de prendre le nom & les armes dudit Collignon. Porte de même. *Fol. 119, régist. 1604.*

DOMINIQUE RICHARD, fut seig. de Clevant, Jouy, Pargny, Madières, &c.

&c. capitaine-prévôt & gruyer de Pont-à-Mouſſon, & épouſa Anne Maillet, fille de Daniel Maillet, marchand audit Pont-à-Mouſſon & d'Anne Nicolas, dont il eut: 1°. François Richard, pourvu de la charge de capitaine-prévôt & gruyer de Pont-à-Mouſſon en 1627, en ſurvivance de ſon père, & mort en 1630. 2°. Henry Richard, pourvu des charges de ſon frère le 8 ſeptembre de la même année. 3°. Nicolas qui ſuit. 4°. Claude, femme d'Abraham Fabert, maréchal des camps & armées du roi, gouverneur des ville, château & ſouveraineté de Sedan & Raucourt, & depuis maréchal-de-France, avec lequel elle vivoit en 1629. Elle mourut à Paris le 13 février 1661. 5°. Chriſtine Richard, mariée en 1629 à Gabriel de Myon, baron de Gombervaux, colonel d'infanterie, puis lieutenant-de-roi au gouvernement de Sedan & Raucourt, 6°. Anne Richard, mariée: 1°. par contrat du 5 ſeptembre 1644, à Jean de la Fitte, chevalier, ſeigneur de Pellaport, aide-de-camp des armées du roi, & ſon lieutenant au gouvernement de Sedan. 2°. à Bernard de Bonnefoy, ancien capitaine au régiment de Picardie.

NICOLAS RICHARD, ſeigneur de Clevant, Vendières, &c. capitaine-prévôt, gruyer de Pont-à-Mouſſon, fut fait l'un des gentilshommes ſervans de Louis XIV roi de France, par lettres données à Paris le 24 janv. 1650, à la place & ſur la démiſſion du ſieur Fabert ſon beau-frère. Il tranſigea le 23 janvier 1660 avec les héritiers de Jean Fauconnier, comme étant aux droits de feu Domin. Richard ſon père; & épouſa N. de Failly *ou* de Fay, dont il eut: 1°. Jean-Georges qui ſuit. 2°. Pierre Richard, lieutenant dans le régiment de Vermandois. 3°. Anne Richard, fille demeurant à Vendières 4°. Gabrielle, demeurant au même lieu.

JEAN-GEORGES RICHARD, ſeigneur de Vendières, &c. capitaine d'infanterie au régiment de Vermandois, acquit en 1703, par retrait lignager, la terre & ſeigneurie de Serrières, de François Pinguet, ſeign. de Suzémont, qui l'avoit acquiſe du ſieur de Leſperoux le 15 janv. 1702.

N. RICHARD DE VENDIÈRES, étoit premier capitaine au régiment de Ligniville pour S. M. I. en 1732: il étoit colonel-commandant de ce régiment en 1741, & ſe nommoit Serrières.

RICHARD (Arnould), commiſſaire de l'arſenal de Pont-à-Mouſſon, fut annobli le 5 juin 1619. Porte d'azur, à une faſce d'or, accompagnée en chef de deux roſes de même, & en pointe d'une étoile d'argent, & pour cimier deux pennes aux armes de l'écu. *Fol. 4, régiſt. 1619.*

JEAN RICHARD, marchand & citain de Pont-à-Mouſſon, épouſa Marguerite.... avec laquelle il fit quelques acquiſitions à Lixières en 1562. Elle étoit veuve le 26 novembre 1584 qu'elle fit une autre acquiſition pour Antoine Richard ſon fils qui ſuit.

ANTOINE RICHARD, conſeiller en la juſtice de Pont-à-Mouſſon, épouſa Meon Mauljean, fille de Jean Mauljean, maître échevin en la juſtice de ladite ville, ſeigneur de la Cour-en-Haye & Geſainville, & de Catherine Cachedenier, dont il eut trois fils qui ſe firent annoblir: 1°. Antoine qui ſuit 2°. Arnould, qui a donné lieu à cet article, & qui obtint la permiſſion de prendre les armes de ſa mère, briſées d'une étoile d'argent en pointe. 3°. Marc Richard, dont nous parlerons après ſes frères. 4°. Anne Richard, femme d'Abraham le Mareſchal, conſeiller à Pont-à-Mouſſon. 5°. Marainette Richard, épouſe de Charles Hieroſme, ſeigneur voué de Dieulouart, capitaine-prévôt, gruyer & receveur dudit lieu.

ANTOINE RICHARD, natif de Buzy, licencié en droit, maître échevin

de Pont-à-Mouſſon, & lieutenant de conſervateur des privilèges de l'univerſité dudit lieu, fut annobli par lettres du grand duc Charles le 4 juillet 1606, vérifiées le 28 août ſuivant, avec permiſſion de prendre les armes de Meon Mauljean ſa mère. *Héraulderie de Lorraine.* Il épouſa N. dont il eut: 1°. François Richard qui ſuit. 2°. N. capitaine de cavalerie, tué en Hongrie. 3°. N. jéſuite. 4°. Franç. capucin, qui avec la permiſſion du pape, ſortit de ſon couvent pour ſe faire hermite.

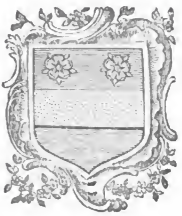

François Richard, écuyer, lieutenant-général au bailliage de Pont-à-Mouſſon, épouſa N. Pechard, dont il eut Marie-Anne Richard, mariée à Marc-Antoine de Maluet, libre baron du S^t. Empire, ſeig. de Lupcourt, Coiviller, Olley, &c. conſeiller-ſecretaire d'état de Son Alteſſe Royale, & ſur-intendant général de ſes finances.

Marc Richard, demeurant à Pont-à-Mouſſon, receveur en la faculté de juriſprudence de l'univerſité dudit Pont-à-Mouſſon, & troiſième fils d'Antoine Richard & de Meon Mauljean, fut annobli le 27 nov. 1626, » En conſidération des ſervices de ſon grand-père Mauljean, maître » échevin dudit lieu, & de ceux d'Antoine Richard ſon frère auſſi maître » échevin; enſemble de ce qu'il étoit allié à famille noble, ayant épouſé » la fille du ſieur Pechard, receveur de Charmes, &c. " Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en chef de deux roſes de même; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 283, régiſt. 1626.*

Richard (Abraham), natif de Foug, archer des gardes du duc Charles IV, fut annobli par lettres de ce prince, données le 10 octobre 1628, vérifiées le 20 mars 1634. Porte de gueules, à une molette d'éperon d'argent, percée du champ, au chef couſu d'azur, chargé d'un lion naiſſant d'or; & pour cimier un écuſſon de l'écu entre un vol de gueules & d'azur, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 101, régiſt. 1629.*

Richard (Claude), marchand banquier & maître des caves de l'hôtel, fut annobli par lettres de Léopold I, données le 10 novembre 1713. Porte d'argent, à un alérion d'azur. *Fol. 81, verſ. régiſt. 1713, 1714.*

Claude Richard, ſeigneur de Bacourt, eut de ſa femme Marguerite Vaultrin, trois enfans: 1°. Nicolas Richard qui ſuit. 2°. Nicole Richard, mariée à Nicolas Anthoine, conſeiller d'état entrant au conſeil des ducs Léopold & François III, leur tréſorier-général. 3°. Nicolas-Sigis. Richard, ſeigneur de Sandaucourt, ſecond fils de Claude Richard, & allié à Anne-Thérèſe Breton, dont il eut: 1°. Jeanne Richard. 2°. Marguerite. 3°. Claude-Nicolas. 4°. Marie-Françoiſe. 5°. Nicolas-François-Xevier. 6°. Dominiq. Sigisbert. 7°. Marc-Sigisbert; & 8°. Thérèſe-Antoine Richard.

Nicolas Richard, ſeign. de Bacourt & de Leſſe, ci-devant conſeiller maître des comptes de Lorraine, procureur-général de l'empereur pour la liquidation en Lorraine, actuellement conſeiller intime des finances de S. M. I, fon commiſſaire des fermes générales de Toſcane, fils aîné de Claude Richard, ſeigneur de Bacourt, a eu de ſa femme Charlotte Parxel: 1°. Pierre-Marc-Antoine Richard, officier dans le régiment de l'empereur. 2°. Claude-Nicolas. 3°. Jeanne-Marguer. Richard, mariée à N. de Ville, lieutenant dans le régiment d'Orléans dragon. 4°. Cather. Charl. Richard, mariée à N.. Thirion. 5°. Anne, mariée à Marc Anthoine de Bacourt, capitaine de cavalerie. 6°. Jeanne Richard, mariée à N. de Vincent, capitaine au régiment des gardes en Toſcane.

RICHARD (Nicol.), tabellion-général au duché de Lorraine, & receveur-général des deniers patrimoniaux & d'octrois de la ville de Nancy, fut annobli par lettres données à Lunéville le 31 août 1716, & enrégistrées en la chambre des comptes de Lorraine le 30 janv. 1717: " En considération » des services de Didier Richard son ayeul, rendus à Charles IV, dont » il étoit officier des gardes-du-corps, & qu'Élisabeth Gœricy, épouse » dudit Didier, étoit sœur de Nicolas Gœricy, conseiller d'état dudit » seigneur duc, &c. " Porte d'azur, au lion d'or, accompagné de six étoiles d'argent, posées trois, deux & une; & pour cimier le lion de l'écu tenant une étoile de même. *Fol. 115, verſ. régiſt. 1716.*

RICHARD (Dominique), procureur de Son Altesse Royale au bailliage de S^t. Diez, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 12 juin 1717, » contenant: " Qu'il est déja issu du côté maternel d'un sang annobli dans » les personnes de Florent-Joseph Bazelaire, ci-devant lieutenant-général » au bailliage de S^t. Diez, & Charles Bazelaire son frère, avocat exerçant » dans le même siège; joint à ce que ledit Dominique Richard a épousé » depuis peu Jeanne-Élisabeth Chambley, dont S. A. R. veut favoriser le » mariage, en reconnoissance des services de feu son père Léonard » Chambley, duquel Lambert Adam, concierge de Lunéville, & maître » des fourriers, a épousé la veuve, &c. " Porte d'azur, au lion d'agent, à une fasce de gueules, brochant sur le tout, & une étoile d'argent posée au canton dextre de l'écu; & pour cimier le lion de l'écu issant d'un armet morné, ornée de son bourlet & lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 110, verſ. régiſt. 1717.*

DOMINIQUE RICHARD eut de son mariage avec Jeanne-Élisabeth Chambley: 1°. Florent-Joseph Richard, conseiller-sécretaire référendaire de Sa Majesté Impériale en son conseil du grand duché de Toscane, séant à Vienne. 2°. Dominique, aussi conseiller-sécretaire surnuméraire au conseil d'état & de régence du même grand duché de Toscane à Florence; & 3°. Charlotte Richard.

RICHARD (Charles-Claude), avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 1 avril 1736, contenant: " Qu'il s'est distingué dans sa profession pendant quinze ans » qu'il a suivi le barreau; qu'il est fils de Romaric Richard, conseiller au » bailliage de Vôges, & de damoiselle Élisabeth Bessat son épouse; que » du côté paternel il est neveu du sieur Gaudel, lieutenant-général au » bailliage de Châtel, & qui fut pourvu par le duc Léopold I de l'office de conseiller d'état, & cousin-germain du conseiller en la cour souveraine Jacob-Hyacinthe Abram; & du côté maternel, qu'il sort d'une famille noble, étant petit-fils de noble Pierre Bessat; qu'il a pour oncle le » conseiller-maître auditeur en la chambre des comptes de Lorraine, » Pierre-Dieudonné Bessat, & Jean-Bap. de Maud'huy de Beaucharmois, » avocat fameux en la cour souveraine, & feig. de Beaucharmois, ayant » d'ailleurs ledit Charles-Claude Richard toujours vêcu noblement, &c." Porte d'argent, à la fasce ondée d'azur, au lion d'or, tenant entre ses griffes une étoile d'azur, brochant sur le tout; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 126, régiſt. 1736.*

Digitized by Google

RICHECOURT. *Voyez* GUILLAUME (Mengin).

RICHECOURT. *Voyez* NAY (François de).

RISSAUX (Étienne de), fut annobli par lettres données à Nancy le 14 janvier 1559. Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois poires d'or, deux en chef & une en pointe; timbré d'un ſimple armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 187, régiſt. 1558.*

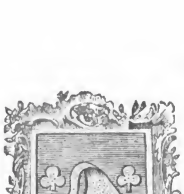

RIVIUS (Mathias), fut annobli par le duc Antoine le 23 décembre 1613. Porte d'azur, à une gratoire d'or poſée en barre, accompagnée de deux treffles de même. *Fol. 3, régiſt. 1614*, ou *table générale des régiſt. tom. 3, Fol. 12, verſ.*

En une layette d'annobliſſement, à la lettre R, n°. 192, on trouve un *vidimus* d'une requête préſentée au duc de Lorraine par Mathias Rivius *Templetur*, écuyer, licencié ès loix, officier & receveur des barons de Créhanges & de Thon, & de mad. de Malberg, en la terre & ſeigneurie d'Audun-le-Teuſch, portant: " Que ledit Rivius tient en arrière-fief une maiſon » dépendante du fief d'Audun, où il fait ſa réſidence; & que ledit » remontrant avoit toujours été exempt de toute contribution: que » cependant les députés, pour faire les nouveaux rôles en la prévôté de » Longwy, ont mis ladite maiſon au nombre des feux contribuables.. Il » ſupplie ledit duc de le faire jouir de ſon exemption ....". décret du lieutenant-général, qui renvoye au ſieur Avrillot, greffier des comptes, pour s'informer du fait, afin d'en faire rapport au conſeil... Autre décret du conſeil, qui ordonne que ladite maiſon ſera déchargée de ladite contribution, & que ledit Rivius jouira de ſes prérogatives; leſdits décrets en date du 3 janvier 1602, & 2 mai 1603... Une déclaration du procureur-général contre ladite requête... Une lettre du ſieur d'Avrillot au cardinal de Lorraine, par laquelle il le prie d'ordonner ce qu'il lui plaira touchant la contribution de ladite maiſon d'Audun qu'occupe ledit Rivius, en date du 15 juin 1602... Une atteſtation du baron de Malberg, qui aſſure que ledit Mathias Rivius a toujours vécu noblement, & que depuis quarante ans ou environ qu'il a ſa maiſon en arrière-fief, il a joui de l'exemption; ladite atteſtation du 19 octob. 1613... Un certificat de Jean-Antoine de Trarbach, capitaine-prévôt & juge ordinaire de Machren-le-Comte, au duché de Luxembourg, & de Bernard Strenge, clerc & controlleur de Leurs Alteſſes Séréniſſimes audit Machren, qui aſſurent que ledit Rivius, natif de Themmelz, de la dépendance dudit Machren, eſt noble, & iſſu de parens nobles; ledit certificat daté du 25 octobre 1613: & enfin un cahier de neuf rolles d'écriture contenant une enquête faite à Audun le 21 novembre 1613 ſur la nobleſſe dudit Mathias Rivius, châtelain & officier audit lieu, en vertu d'un décret du 17 octobre précédent.

Ce fut probablement à la ſuite de toutes ces difficultés, que ledit Mathias Rivius ſe fit annoblir, ainſi que nous l'avons dit.

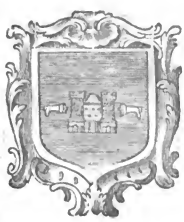

RIVOLDE (Bartholomey), orginaire de Beſaigne-la-Supérieure, capitaine d'une compagnie d'infanterie qu'il avoit levée à ſes dépens pour le ſervice de Son Alteſſe, fut annobli par lettres données à Nancy le pénultième octobre 1594. Porte d'azur, à un château d'or, ſurmonté de deux tours crénelées chacune de trois pièces, maſſonnées de gueules, environnées de part & d'autre de deux bottes d'argent renverſées, aux attaches de même ; & pour cimier le château de l'écu, le tout porté d'un armet morné, couvert de lambrequins aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 211, verſ. regiſt. 1594.*

Les lettres de Charles duc de Lorraine portant mandement aux gens des comptes de Bar de procéder à l'enrégiſtrement des ſuſdites lettres, accordées ſans finances, ſont du 4 novembre 1594. *Layette cotée annobliſſemens, num. 191.* Le nom de cette famille s'eſt auſſi écrit Ribolde.

ROBERT (Charles), de Mirecourt, conſeiller-ſécretaire de S. A. & du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres du duc Henry, expédiées à Nancy le 14 avril 1609, vérifiées au mois de décembre ſuivant. Porte d'azur, à une faſce d'argent, ſurmontée en chef de trois grenades de même grenées de gueules, & accompagnée en pointe d'un croiſſant montant d'argent ; & pour cimier un ſauvage naiſſant d'or, tenant de la main fénéſtre une maſſe d'argent, & de la dextre le croiſſant de l'écu. *Fol. 222, régiſt. 1609.*

Noble Charles Robert eſt mentionné dans le contrat de mariage d'Antoine du Thiſac, ſeigneur de la Rochière, & d'Anne de Roncourt, du 15 avril 1621.

ROBERT (Nicolas-Henry), docteur en l'un & l'autre droit, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, conſeiller-ſécretaire des commandemens & finances, & prévôt de Bullegnéville, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 15 mars 1725, contenant : " Qu'il eſt d'une » famille qui depuis près de deux ſiècles qu'elle eſt établie dans le Baſſigny, » y a toujours été un exemple de zèle & de fidélité au ſervice des ducs, » dans les charges militaires & offices de judicature que ſes auteurs ont » poſſédés ; Nicolas Robert ayant ſuivi le duc Charles IV en qualité de » chevaux-léger de ſa garde, a ſignalé ſon courage en pluſieurs occaſions » où il fut bleſſé, & ſa fidelité le fit empriſonner deux fois, & recevoir » garniſon à diſcretion dans ſa maiſon, plutôt que de quitter le ſervice de » ſon ſouverain. Claude & Joſeph les Robert ſes oncles paternels, & » Nicolas Henry ſon oncle maternel, officiers dans les troupes du même » prince, ayant été tués devant les villes de Valenciennes & d'Arras, & » le ſieur le Noir ſon couſin iſſu de germain, du quel il a été héritier, » étant mort dans la province de Hainault officier-général dans les troupes » d'Eſpagne ; que ſes ayeux paternels & maternels ne ſe ſont pas moins » bien diſtingués dans la robe ; Franç. Baſtin ſon ayeul maternel, docteur » en droit, dans l'office de prévôt de Bullegnéville ; François Baſtin ſon » grand-oncle dans l'office de lieutenant bailliager de Neufchâteau, & » Antoine Robert ſon parent dans celui de ſénéchal de la Mothe & » Bourmont,

Digitized by Google

» Bourmont, lesquels ont tous vêcu noblement, & qu'ils ont eu l'avantage de » contracter des alliances avec plusieurs familles nobles de Lorraine, &c."
Porte d'or, à la fasce d'hermines, accompagnée de trois têtes de lion arrachées de sable, allumées & lampassées de gueules, deux en chef & une en pointe, les deux du chef affrontées; & pour cimier un duc éployé au naturel, avec ces mots: *non nisi in luce. Fol. 212, régist. 1724, 1725.*

RODEMACK. *Voyez* LALLEMANT (Jean) I.

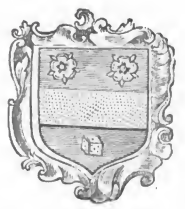

RODER (Androüin), fils de Guillaume Roder & d'Hélène Raru, fut annobli par le duc Antoine le 14 février 1543, "En considération d'une » somme considérable prêtée à ce prince par ledit Guillaume Roder, &c."
Porte d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux roses d'argent, & en pointe d'un dé à jouer de même. *Fol. 230, régist. 1541, 1544.*

EUSTACHE RODER épousa Marie Relliere, dont il eut: 1°. Pierre. 2°. Guillaume Roder, allié à Hélène Raru, avec laquelle il vivoit en 1516, & fille d'Androüin Raru & de Catherine Mauljean, dont il eut: 1°. Androüin qui suit, & qui a donné lieu à cet article. 2°. Catherine Roder, femme de Jean Noirel, demeurant à Toul. 3°. Marie, femme de Jacquemin Maillette. 4°. Nicolas, chanoine de Toul. 5°. Eustache Roder, tige des seigneurs de Casenove, & qui fut annobli, ainsi que nous le dirons ci-après.

ANDROÜIN RODER, demeurant à Toul, & se disant originaire de la Flèche en Anjou, partagea au nom de sa femme les biens d'Aubriot de la Fosse & d'Alix d'Autrey, grand-père & grande-mère de sadite femme, le 14 septemb. 1558. Il avoit épousé Marguerite de la Fosse, fille de Nicolas de la Fosse, seign. de Jubainville, & voüé de la ville de Toul, & d'Anne de Bouch. Il fit ses reprises en 1573, & donna son dénombrement au duc de Lorraine le 6 octobre 1579, au nom de Bernard son fils qui suit.

BERNARD RODER, l'un des dix de la justice, & maître échevin de la ville de Toul, donna son dénombrement au duc de Lorraine en 1625, pour ce qu'il possédoit à Avrainville, à lui échu par le décès d'Androüin Roder & de Marguerite de la Fosse ses père & mère, & fit ses reprises pour les fiefs de Jubainville, Bouch & Houdreville; il est qualifié dans ledit dénombrement de citain de Toul, seigneur de Jubainville. Il épousa Anne Boucher, fille de Cuny Boucher, procureur à Nancy, & ensuite conseiller d'état & auditeur des comptes de Lorraine, & d'Isabillon Guerin, dont il eut: 1°. Nicolas qui suit. 2°. Marguerite, femme de Franç. Baillivy, seig. de Bouveron. 3°. Anne. 4°. André, chanoine & archidiacre de Toul. 5°. Cuny Roder, capitaine de cavalerie; & 6°. Claude Roder, chanoine de Toul.

NICOLAS RODER, seig. d'Avrainville, vivant en 1625, avoit épousé, le 13 août 1614, Anne de Chastenoy, fille d'Alexandre de Chastenoy & de Claude Barbarin, dont il eut: 1°. Nicolas qui suit. 2°. Jean Roder d'Avrainville. 3°. Catherine, mariée à Christophe de la Vallée, seigneur de Pimodan. 4°. Anne, épouse d'Emmanuel Duc, maréchal des camps & armées du roi. 5°. Elisabeth, épouse d'Hervé le Mercier, écuyer, seign. de la Vallée, seigneur voüé en partie de la ville de Toul.

NICOLAS RODER, II du nom, seig. de Jubainville, épousa N. Lescuyer, fille d'Alexandre Lescuyer, prévôt de Fresnes, & d'Ursule *ou* Nicole Lescossois.

EUSTACHE RODER, second fils de Guillaume Roder & d'Hélène Raru, & demeurant

& demeurant à Mirecourt, fut annobli par le grand duc Charles le 30 avril 1568. Porte d'azur, à une faſce d'argent, accompagnée en chef de deux roſes d'argent, & en pointe d'un dé de hazard de même; & pour cimier une roſe de l'écu entre deux pannaches de même. *Fol. 143, verſ. régiſt. 1567, 1568.*

EUSTACHE RODER épouſa, par contrat du 20 août 1562, dans lequel il prend la qualité de noble homme, Anne Petitgoſt, fille de Didier Petitgoſt, & de Jacquotte de Meniclay, dont il eut Euſtache qui ſuit.

EUSTACHE RODER, ſecond du nom, ſeign. de Caſenove, Flavaucourt & Dampvallier, conſeiller d'état de Son Alteſſe, épouſa Catherine le Clerc, fille de Jean le Clerc & d'Éliſabeth de Nogent, dont il eut: 1°. Euſtache, mort jeune. 2°. Jean, ſeigneur de Caſenove, capitaine. 3°. Anne Roder, femme de Henry Heilotz, ſeigneur de Théſay, lieutenant-général du bailliage de Nomeny. 4°. Catherine, mariée: 1°. à Jean Rutant, ſeigneur d'Hannonville-ſous-les-Coſtes, conſeiller d'état de Son Alteſſe; & 2°. à François Prudhomme, ſeigneur de Monthairon. 5°. Françoiſe Roder, épouſe de Louis Heilotz, frère du mari de ſa ſœur. 6°. Claude Roder (& que quelques mémoires nomment Catherine), alliée à Didier Bannerot, ſeigneur d'Herbeviller.

ROGER (Gérard), natif de Verdun, fut annobli par Charles de Lorraine, évêque de Verdun, prince du S^t. Empire, le 19 mai 1615. Cette nobleſſe fut attaquée deux fois, & deux fois confirmée: 1°. par arrêt du parlement de Metz en 1646; & 2°. par autre de la cour ſouveraine de Lorraine, ſéante à S^t. Mihiel en 1661; leſquels par-là ont reconnu le pouvoir qu'avoient pour lors les évêques de Verdun d'annoblir leurs ſujets.

Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'une roſe de même. *Nobiliaire manuſcrit.*

ROGUIER, (Étienne-Aléxis), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, curateur en titre au bailliage de Vôges, & dont la famille eſt établie à Remiremont depuis cent cinquante ans, fut annobli par lettres données à Lunéville le 2 février 1708, " En récompenſe des ſervices de » Romaric Roguier ſon père, à qui Charles IV avoit promis des lettres de » nobleſſe, tant à l'occaſion des mines du Tillot, que de ce qu'il avoit été » employé à la répartition & levée des vivres qu'il auroit eu ordre de faire » en 1674 pour la ſubſiſtance des troupes de ce prince, qui étoient dans » les montagnes de Vôges; ce qu'il auroit exécuté, nonobſtant le danger » qu'il y avoit de perdre la vie & les biens, &c. "

Porte de ſable, au lion d'argent, armé & lampaſſé de gueules, l'écu bordé d'or; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu. Les lettres d'annobliſſement furent vérifiées le 13 février 1708. *Fol. 127, régiſt. 1706, 1707.*

ÉTIENNE-ALEXIS ROGUIER, avocat exerçant à Mirecourt, fut pourvu de la charge de ſecond préſident de la chambre des requêtes, créée par édit du 24 juillet 1710; cette chambre ayant été ſupprimée par autre édit du 27 novembre 1713, il fut pourvu d'une charge de conſeiller à la cour ſouveraine.

Digitized by Google

ſouveraine. Il avoit épouſé deux femmes, l'une deſquelles ſe nommoit Marguerite Huſſon, fille de Georges Huſſon, & de Marguer. Marchand; & l'autre Anne Drouat. Il fut père de Charles-Alexis Roguier, conſeiller à la cour, père de Charles-Nicolas Roguier, avocat en ladite cour, & de pluſieurs filles.

FRANÇOIS-IGNACE ROGUIER, conſeiller au bailliage, & enſuite prévôt de Mirecourt, par lettres expédiées à Lunéville le 19 mars 1722, par le décès du ſieur Meſgnien, mourut vers l'an 1724; nous ne ſavons de qui il étoit fils.

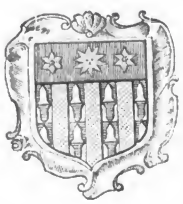

ROIDAT (Charles-Gabriel), demeurant à Nancy, fut annobli par lettres du 1 juillet 1716, contenant: " Que ſa famille a déja été illuſtrée du titre » de nobleſſe dans les perſonnes de Jean Roidat ſon grand-oncle, maître » échevin en la juſtice locale de Vic, par lettres-patentes du cardinal de » Lorraine, évêque de Strasbourg & de Metz, du 5 avril 1598, pour » récompenſe des grands ſervices de Claude Paris, *dit* de la Saulcie, » auſſi ſon grand-oncle, & annobli par le grand duc Charles en 1574, » & du ſieur Louis Coquet ſon couſin, chanoine de la primatiale, & » prieur de Maré, annobli par le duc Charles V, &c."

Porte vairé à trois pals d'or, au chef de gueules, chargé d'un ſoleil d'or entre deux molettes de même, & pour cimier un lion d'or tenant un croiſſant montant d'argent, environné de plumes des couleurs & métaux de l'écu. *Fol. 72, verſ. régiſt. 1716.* Les lettres ci-deſſus furent entérinées le 5 décembre 1716.

CHARLES-GABRIEL ROIDAT mourut le 20 décembre 1720; il avoit épouſé Anne Crance, dont il eut Charles-Gabriel Roidat, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois.

Noble Jean Roidat, conſeiller au bailliage de l'évêché de Metz, & maître échevin de Vic, rapporté dans les lettres de nobleſſe de Charles-Gabriel Roidat, qui a donné lieu à cet article, mourut le 7 novembre 1617, âgé de ſoixante-dix ans, & Nicole Maimbourg ſa veuve le 26 octobre 1625. Ils furent enterés aux cordeliers de Vic, avec épitaphe.

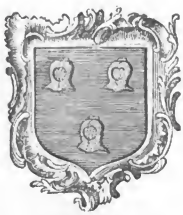

ROLLAND (Jacques), ſecretaire de Nicolas Pfeaulme, évêque de Verdun, fut annobli par ce prélat le 6 mars 1559. Porte d'azur, à trois heaumes d'or poſés deux & un; le tout porté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. Alexandre ſon petit-fils obtint du duc Charles IV des lettres de confirmation de ſa nobleſſe, le 22 mars 1663, & porte les mêmes armes. *Nobiliaire manuſcrit.*

ROLLAND (Guillaume), fourier de monſeigneur, fut annobli en 1567. Porte d'azur, à une bande d'argent, chargée de trois merlettes de ſable; & pour cimier deux pennes d'azur aux armes de l'écu, portées d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

ROLLAND

ROLLAND (André), argentier de madame la ducheſſe de Cleves, fut annobli par le duc Henri le 14 octobre 1609. Porte d'argent, à trois pals de ſable, au chef d'azur, chargé de trois beſans d'or; & pour cimier deux pennes aux armes de l'écu, iſſantes d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu.

ROLLIN *ou* RAULIN (Pierre), natif de Quevonges, prévôté de Bar, ſommelier de panneterie du duc Antoine, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 11 décembre 1532. Porte d'azur, au pal d'argent, chargé de trois tourteaux de gueules. *Fol. 43, verſ. régiſt. 1532, 1535.*

ROLLIN (Claude), avocat au parlement, demeurant à Neufchâteau, obtint des lettres de confirmation de ſa nobleſſe, données à Lunéville le 7 décembre 1711, contenant: " Que Pierre Rollin ſon quatrième » ayeul a été annobli en 1532 par le duc Antoine, ainſi qu'il paroît par » l'extrait du nobiliaire de Lorrai. qu'il en a produit; & que les deſcendans » de cet auteur ont toujours ſoutenu dignement ce caractère glorieux, » tant par les alliances nobles qu'ils auroient contractées, que par les » emplois conſidérables dont ils ont été revêtus, notamment Gérard & Jean » Rollin; le premier lieutenant au gouvernement de la Mothe; & l'autre » conſeiller-ſécretaire des ducs Henri & Charles IV; & comme les titres » principaux d'icelle nobleſſe lui ont été enlevés par le déſordre des » guerres paſſées, quoiqu'il l'ait prouvé ſuffiſamment par les documens » publics, & par pluſieurs actes particuliers qui lui en reſtent, &c." il ſupplie S. A. R, de vouloir confirmer les privilèges de ſa naiſſance, & lui accorder lettres à ce néceſſaires, avec permiſſion de continuer à porter les armes de ſes auteurs, qui ſont les mêmes que celles de Pierre Rollin ci-deſſus. *Fol. 179, régiſt. 1711, cotté 11, R.*

ROLLIN. *Voyez* LEFEBVRE (Jacques).

ROLLIN *dit* DE MOURON (Nicolas) & ROBIN ROLLIN ſon frère, furent annoblis par le grand duc Charles le 24 ſeptembre 1556. Portent de gueules, au chevron d'argent, chargé de deux léopards lionnés affrontés d'azur, & accompagné de trois beſans d'or, deux en chef & un en pointe. *Nobiliaire manuſcrit.*

NICOLAS ROLLIN *dit* DE MOURON, ſeigneur dudit Mouron & de Felin, qui lui furent confiſqués pendant la ligue, & la confiſcation donnée en 1590 à Regnauld de Gournay, bailli de Nancy, avoit épouſé Madelai. de Xonville, avec laquelle il vivoit en 1580; & vendit, conjointement avec Claude de Seraulcourt, ſeigneur d'Ourches, en 1586 un tiers en la ſeigneurie d'Euvezin, à Robert des Ancherins, *dit* de Bouligny, ſeign. de Landres. Il eut de ſon mariage Daniel qui ſuit.

Digitized by Google

DANIEL DE MOURON, seigneur de Xonville, fit ses reprises en 1591 de ce qui lui étoit échu par le décès de Madelaine de Xonville sa mère. Il épousa Marie Deschamps, qui se remaria en secondes nôces à Charles de Thomesson, seigneur d'Estrepy. De ce mariage il eut: 1°. Théophile de Mouron, mort sans alliance. 2°. Charlot. Judith de Mouron, au nom de laquelle Charles de Thomesson son beau-père fit ses reprises pour la seigneurie de Xonville en 1619.

ROLLIN (Sébastien), secretaire de Son Altesse Charles IV & du duc François, & auparavant quartier-maître d'un régiment de gens de pied, puis maréchal-des-logis d'un autre régiment, sous la charge du comte de Tumejus, fut annobli par lettres données à Nancy le 4 octobre 1627, vérifiées le 18 septembre 1629. Porte d'azur, à une croix d'or de S^t. Jean de Latran, mise en cœur, accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un dextrochère tenant une épée d'argent garnie d'or, issante d'un torti d'or, d'azur & d'argent, portée d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 132, régist. 1627.*

ROLLIN (Claude), bourgeois de Nomeny, fut annobli par lettres du 9 juillet 1618. *Fol. 168, régist. 1618*, ou *table général des régist. tom. 4. fol. 1, verſ.* Nous n'avons pas trouvé ses armes, qui probablement étoient les mêmes que celles de Jean Rollin son frère, rapporté à l'article suivant.

ROLLIN (Jean), demeurant en la ville de Nomeny, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, le 10 février 1623, portant: " Qu'il » est fils de Claude Rollin, premier conseiller au bailliage du marquisat » de Nomeny pour le feu comte de Vaudémont, régent de Lorraine, & » petit-fils d'un autre Rollin, échevin de la ville de Pont-à-Mousson, & » frère de Claude Rollin annobli depuis quelques années, &c." Porte d'azur, à une fasce d'or, accompagnée de douze oteilles d'argent vuidées de gueules, huit en chef & quatre en pointe; & pour cimier un col de paon au naturel entre deux pennes; la première d'or, & l'autre de l'écu. *Fol. 40. verſ. régist. 1623.*

CLAUDE ROLLIN, conseiller au bailliage de Nomeny, épousa, par contrat du 16 octobre 1559, Barbe Paticier, dont il eut: 1°. Claude Rollin, rapporté à l'article précédent. 2°. Jean qui suit, & qui a donné lieu à celui-ci.

Noble Jean Rollin, échevin de l'église de Nomeny, épousa Franç. Barbier, fille de Henri Barbier, greffier au bailliage dudit Nomeny, dont il eut Jean, qui fut conseiller audit bailliage, & mourut le 5 avril 1630.

ADAM ROLLIN, licencié ès droits, lieutenant-général du marquisat de Nomeny, & qui peut-être étoit second fils de Jean Rollin, épousa Ant. de Salonne,

Digitized by Google

de Salonne, avec laquelle il vivoit en 1649, & fille de Charles de Salonne, ſeigneur voüé de Wannecourt, & de Barbe Sporot, dont il eut: 1°. N. Rollin, mort en 1708 ſans enfans; & 2°. N. Rollin, femme de Jean Hordal, docteur en droit en l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, mort le 21 février 1692.

ROLLIN (Claude-Joſeph), conſeiller-ſécretaire ordinaire, & receveur des finances de Son Alteſſe Royale au bureau de Neufchâteau; JEANNE-NICOLE & CLAUDE ROLLIN, filles majeures, ſes ſœurs, & CLAUDE-JOSEPH ROLLIN ſon neveu, fils mineur de Louis Rollin ſon frère, furent annoblis par lettres expédiées à Lunéville le 27 avril 1723, "En » conſidération des ſervices rendus par feu Nicolas Rollin, controlleur » du domaine de Neufchâteau; par Jean Rollin ſon fils, capitaine au » régiment de Belleroſe, pour le ſervice de Charles IV, & depuis lieutenant » au gouvernement de Neufchâteau; par Nicolas Rollin, capitaine au » régiment de Haraucourt, tué à la bataille d'Auran; par Charles Rollin, » lieutenant au régiment de cavalerie de Mauléon, frères dudit Jean, » qui ont toujours ſervi utilement l'état dans les emplois militaires dont » ils ont été pourvus, enſorte que S. A. R. a cru devoir répandre ſes » graces ſur les enfans & deſcendans dudit Jean Rollin, qui n'ont en rien » dégénéré de ſes nobles ſentimens, & ont toujours vécu noblement, » ſur tout ledit Claude-Joſeph Rollin ſon fils, &c."

Porte d'azur, au lion d'or; & pour cimier le lion de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 12, régiſt. 1723.*

ROMAIN (Nicolas), capitaine-prévôt & gruyer de Pont-à-Mouſſon, & natif dudit lieu, ſucceſſivement docteur en la faculté des droits civil & canon, profeſſeur en l'univerſité; ſécretaire, puis conſeiller du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 24 avril 1606. Porte d'argent, à une hure de ſanglier au naturel, armée & allumée d'argent, au chef d'azur, chargé de trois croix ancrées d'argent; & pour cimier un ſanglier iſſant d'un torti d'argent, d'azur, d'or & de ſable. *Fol. 74, verſ. régiſt. 1606.* Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ſes comptes du Barrois de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe, accordées ſans finances audit Nico. Romain, ſont du 5 mai de la même année. *Layette cottée annobliſſemens, num. 193.*

ROMUR (Pierre), demeurant à Sancy, fut annobli, fait gentilhomme & chevalier, par diplôme de l'empereur Charles V, donné à Tolede le 31 mars 1539. Porte d'azur, au croiſſant faſcé d'or & montant, ſurmonté en chef de ſix beſans de même, trois & trois, poſés de rang.

Digitized by Google

PIERRE ROMUR, avoit épouſé Jeannette Kerkin, dont il eut Hans-Jacob Romur, ſeigneur de Thorn & de Putling, qui fit ſes reprifes le 14 janvier 1577, & qui comparut à la recherche des nobles du Barrois. Il avoit épouſé Jeannon de Hault, fille de Jacques de Hault, ſeigneur de Trieux, Valleroy, Moinneville, &c. & de Jacquemotte Volkier de Beufviller, dont il eut, entr'autres enfans, Françoiſe Romur, épouſe de Michel Blanchart, écuyer du duc de Lorraine. *Voyez Richier en ſa recherche du bailliage de St. Mihiel, pag. 54 & 232, où eſt rapporté ledit diplôme en copie.*

ROSSELANGE (Mathieu de), conſeiller d'état de Son Alteſſe, & procureur-général de la chambre des comptes du Barrois, fut autôriſé par patentes de Sadite Alteſſe, & par arrêts de la cour & chambre des comptes de Bar des 8 mars & 12 juil. 1652, & 5 mai 1664, à reprendre la nobleſſe de Judith Platel du Plateaux ſa mère, & épouſe de Jean Roſſelange, natif de Kœurs, demeurant à S^t. Mihiel, père dudit Mathieu. Porte d'argent, au chevron d'azur, chargé de cinq larmes d'or, & accompagné de trois plateaux de gueules, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un vol d'azur. *Nobiliaire manuſcrit.*

MATHIEU DE ROSSELANGE avoit épouſé Margeurite Liéger, dont il eut: 1°. Jean-Joſeph qui ſuit. 2°. Mathieu, religieux bénédictin à l'abbaye de S^t. Manſuy. 3°. N. prieur de Neufviller. 4°. N. de Roſſelange, fille.

JEAN-JOSEPH DE ROSSELANGE, capitaine-prévôt, gruyer & receveur de la Chauſſée en 1684, avoit été reçu conſeiller au parlement de Metz le 9 juin 1682.

ROTTON (Jean), demeurant à Soüilly, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 29 décembre 1724, contenant: " Que la famille des Rotton » eſt d'ancienne nobleſſe, originaire du comté de Clermont, traitée & » appellée de même au livre de la héraulderie de Lorraine, & de laquelle » le ſuppliant avoit prétendu deſcendre, puiſqu'il a en main les titres » qu'elle poſſédoit, à lui obvenus par ſucceſſion; que pluſieurs de ſes » ancêtres ont pris la qualité d'écuyer & ont été qualifiés de nobles, » reconnus tels, & joui des privilèges de la nobleſſe dans la ville de Verdun, » où ils ont poſſédé ſucceſſivement, & même ſous les évêques & princes » de la maiſon de Lorraine, des emplois de diſtinction dans la magiſtrature, » & contracté des alliances avec des familles très-anciennes de Lorraine, » notamment celles de Gondrecourt, le Molleur, Bournon, Vatronville, » Gervaiſe, Rutant, Bouſinard, Boncourt & autres; qu'ayant quitté la » ville de Verdun, où il poſſédoit l'office de lieutenant-particulier au » bailliage, pour s'établir audit Soüilly, & voulant s'y aſſurer l'état de » nobleſſe dans lequel il a toujours vêcu, il auroit ſupplié S. A. R. de » faire examiner par des commiſſaires du conſeil, les titres dont il » prétendoit ſe ſervir; ce qu'ayant été fait, il auroit été trouvé que » leſdits titres étoient ſuffiſans pour prouver les dégrès de filiation & » deſcendance

» descendance de Pierre Rotton, dont il est fait mention dans ladite » héraulderie de Lorraine, & qui vivoit au commencement de 1500; » & ne pouvant, par le laps de tems, parvenir au recouvrement des » autres pièces nécessaires pour établir parfaitement les premiers dégrès » de cette filiation, il auroit supplié S. A. R. de l'annoblir, &c. "

Porte d'azur, à deux cottices d'argent, accompagnées en chef de trois coquilles de même posées une, une & une; & pour cimier un lion de gueules. *Fol. 74, régist. 1724, 1725.*

ROUILLON (François), avocat au bailliage de Bar, & depuis le retour de Son Altesse Royale, capitaine des chasses du bailliage dudit Bar, fils & petit-fils d'avocat, fut annobli par lettres données à Lunéville le 30 juin 1705. Porte d'azur, à un cerf d'or élancé, au chef cousu de gueules, chargé de trois perdrix d'or; & pour cimier un cors de chasse d'or, porté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 2, régist. 1706.*

JACQUES ROUILLON, avocat au parlement, épousa N. dont il eut: 1°. Jacques, qui épousa Claude Serre. 2°. François Rouillon, qui a donné lieu à cet article, & qui épousa Catherine Huguin, morte le 28 décembre 1735, & fille de Gérard Huguin & d'Anne Goubin. 3°. Marie Rouillon, épouse en 1701 de Nicolas Guiot, procureur-fiscal de la baronnie d'Ancerville. 4°. Claude, alliée à Antoine Gérard, avocat. 5°. Jeanne, qui épousa noble Jean Humbert de Castel, dont il eut Anne de Castel, qui étoit en 1701 sous la garde-noble de son père. 6°. Thérèse, épouse de Joseph Heyblor, conseiller. 7°. Charlotte Rouillon, veuve en ladite année d'Antoine de S^t. Genin, commissaire aux revues en la ville de Vitry.

ROUOT (Nicolas), natif de Pont-à-Mousson, avocat en la cour, fut annobli par lettres données à Nancy le 5 mai 1667, " En considération » de ce que depuis quarante ans il sert en qualité d'avocat en la cour » souveraine de Lorraine & Barrois, tant à S^t. Mihiel qu'audit Pont-à- » Mousson, &c. " Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné de deux croix ancrées d'or en chef, & en pointe d'un alérion de même; & pour cimier une croix d'or entre deux pennes de l'écu. *Fol. 36, régist. 1667.*

ALEXANDRE ROUOT, doyen des conseillers du bailliage de Pont-à-Mousson en 1725, épousa Marguerite de S^t. Remy, fille de Maximilien de S^t. Remy, seigneur de la Greasse, Sallé & Bernécourt, dont il eut, entr'autres enfans, Antoinette Rouot, épouse de Joseph-François Fabvier, avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, exerçant au bailliage de Pont-à-Mousson.

CHRISTOPHE ROUOT, conseiller en la cour souveraine en 1729, a épousé N. Baudinet. Nous en trouvons encore plusieurs autres de ce nom dans nos *mémoires*; mais comme ils y sont raportés sans leurs alliances & sans ordre, nous avons cru pouvoir n'en pas parler.

Digitized by Google

ROUSIÈRES *ou* ROUZIÈRES (François), procureur-général & tréſorier de la reine de Sicile, fut annobli par lettres du duc René II, données à Paris ſans finances, le 8 août 1486, " Avec autorité & puiſſance » d'acquêter & tenir terres de fiefs & arrière-fiefs, villes, châteaux, » forteresſes pour lui & ſes hoirs, nés & procréés de ſon corps en loyal » mariage, ſans que par ledit duc ou ſes ſucceſſeurs, ils puiſſent être » contraints les laiſſer, &c. " Porte d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux roſes de même, & en pointe d'une grappe de raiſin pendante de gueules, tigée & feuillée de ſinople; & pour cimier une roſe de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 6, verſ. régiſt. 1480, 1489.*

La famille de ce nom, ſelon les titres qui ont été retrouvés il y a quelques années, eſt très-ancienne, & puiſe ſa nobleſſe dans une époque bien plus reculée que celle de François de Rouzières que nous venons de rapporter. Elle tire ſon origine de la province du Maine, où elle a pris des alliances des plus honorables, & où elle étoit attachée aux princes d'Anjou, ſouverains de cette province, qu'elle a ſuivis en Lorraine lorſqu'ils ſont venu prendre poſſeſſion de cette couronne, d'où elle s'eſt tranſplantée de Nancy à Metz, vers le milieu du ſeizième ſiècle.

Nous commencerons ſa filiation, ſuivant les titres originaux qui nous en ont été produits, par

LOYS DE ROUZIÈRES, écuyer, ſécretaire de Charles d'Anjou comte du Maine, qui eſt nommé dans une donation faite par Nicol. de Rouzières ſon fils, & qui ſuit, le 1 février 1446.

NICOLAS DE ROUZIÈRES, I du nom, écuyer, conſeiller d'Yolande d'Anjou, comteſſe de Vaudémont, épouſa Marguerite de Megaudais, alliée à la maiſon de Froulay-Teſſé; il paroit encore qu'il étoit fils de Loys de Rouzières, écuyer, ſécretaire de Charles d'Anjou comte du Maine, par une ceſſion & tranſport que fit le même Nicolas de Rouzières avec ladite Marguerite de Megaudais ſa femme le 1 février 1446, du conſentement de Franç. de Rouzières ſon fils; d'un contrat de conſtitution paſſé au profit de défunt Loys de Rouzières ſon père, écuyer, ſécretaire de Charles d'Anjou comte du Maine, à Claude de Villerſin, écuyer, ſon gendre, demeurant à Mayenne-la-Juhel, au pays du Maine. Il eut de ſon mariage ledit François de Rouzières qui ſuit, & Marguer. de Rouzières, mariée audit Claude de Villerſin, écuyer.

FRANÇOIS DE ROUZIÈRES, I du nom, procureur-général & tréſorier de la reine de Sicile, mère de René II du nom, duc de Lorraine & de Bar, fut annobli comme nous l'avons dit ci-deſſus. Il épouſa, par contrat du 30 novembre 1450, Claude de Bruyères, fille de Pierre de Bruyères, écuyer, de l'autorité & en préſence de la princeſſe Yolande d'Anjou, comteſſe de Vaudémont, qui aſſigna, en conſidération des ſervices dudit Nicolas de Rouzières, écuyer, ſon conſeiller, & père dudit Francois de Rouzières, le doüaire de ladite future épouſe ſur la ſomme de cent florins d'or du Rhin, qu'elle tiroit ſur le produit des ſalines de Châteauſalin. François de Rouzières eut de ſon mariage avec Claude de Bruyères: 1°. Nicolas de Rouzières qui ſuit. 2°. Laurent de Rouzières, conſeiller-ſécretaire de la reine de Sicile. 3°. Catherine de Rouzières, mariée à noble Claude Contenor.

On s'étonnera peut-être de voir François de Rouzières prendre des lettres de nobleſſe, lorſque Nic. ſon père & Loys de Rouzières ſon ayeul avoient pris la qualité d'écuyer longtems avant leſdites lettres d'annobliſſement; mais nous avons tant d'exemples de ces ſortes de cas, que ſans qu'il ſoit beſoin

besoin de les citer ici ; on pourra les voir très-souvent dans le cours de cet ouvrage. Loys son ayeul, qui prenoit la qualité d'écuyer au commencement du quinzième siècle, étoit censé être issu lui-même de parens & ayeux également décorés du titre de noblesse ; ensorte que son origine se perd dans le quatorzième siècle, sans que l'on ait pû encore découvrir quelle en est l'époque & le commencement.

NICOLAS DE ROUZIÈRES, II du nom, écuyer, épousa, par contrat du 11 juin 1473, Jeanne Dumont, fille de Jacques Dumont, écuyer, de laquelle il eut : 1°. François de Rouzières qui suit. 2°. Jeanne de Rouzières, mariée par contrat du 10 janvier 1494, à noble Michel le Nice. 3°. Susanne de Rouzières, fille. 4°. Marguerite de Rouzières.

FRANÇOIS DE ROUZIÈRES, II du nom, écuyer, épousa, par contrat du 10 janvier 1494, Marguerite le Nice, de laquelle il eut Didier de Rouzières qui suit. L'on voit dans un acte qu'il eut la garde-noble de Nicolas de Rouzières, III du nom, son petit-fils.

DIDIER DE ROUZIÈRES, écuyer, épousa : 1°. par contrat du 10 août 1520, Marie Waulthier. 2°. par autre contrat du 7 décembre 1541, Alix Herman. Il eut de son premier mariage : 1°. Nicolas de Rouzières qui suit ; & 2°. Didière de Rouzières, mariée à Simon Travaux, écuyer.

NICOLAS DE ROUZIÈRES, III du nom, écuyer, épousa en 1542 Barbe Baudin de Salonne, dont il eut Nicolas de Rouzières qui suit.

NICOLAS DE ROUZIÈRES, IV du nom, écuyer, demeurant à Merz, épousa : 1°. en 1562, Françoise Vivret. 2°. le 9 octobre 1584, Marie Bertrand. Il eut du premier mariage : 1°. Nicolas de Rouzières qui suit ; & 2°. Didier de Rouzières, ainsi nommé dans le diplôme de l'empereur Ferdinand II, expédié à Prague le 28 février 1628, & qui, par l'estime particulière dont il l'honoroit, & pour services rendus par lui & sa famille, leur accorda une addition honorable à leurs anciennes armes, & la faculté de jouir, & ses descendans, des privilèges, libertés, prérogatives, honneurs, prééminences, comme font dans toute l'étenduë de l'Empire les gentilshommes de quatre races de père & de mère. Il avoit épousé, le 5 octobre 1612, Elisabeth d'Hoffelise, de laquelle il n'a point eu d'enfans. Ces nouvelles armes, que les descendans de Nic. de Rouzières IV, qui prirent dans la suite le nom de Rozières, ont toujours conservées depuis, sont coupées d'or & d'argent par une fasce d'azur, chargée de trois roses d'or, accompagnée en chef d'un aigle éployé de sable, & en pointe d'une grappe de raisin pendante, tigée & feuillée de sinople.

NICOLAS DE ROZIÈRES, V du nom, écuyer, épousa, le 17 janvier 1610, Philippe René, de laquelle il eut Nicolas de Rozières qui suit.

NICOLAS DE ROZIÈRES, VI du nom, écuyer, épousa, le 1 octobre 1634, Pauline Poutet, de laquelle il eut, entr'autres enfans, Nicolas de Rozières qui suit.

NICOLAS DE ROZIÈRES, VII du nom, écuyer, épousa, le 29 juillet 1674, Thérèse Maillet, de laquelle il eut, entr'autres enfans : 1°. Charles-Isidore de Rozières qui suit. 2°. Thomas-Nicolas de Rozières qui suivra. 3°. Louise de Rozières, veuve de Pierre-Marie-Madelaine de Brehan, écuyer, seign. du Plessis. 4°. Appoline de Rozières, alliée à Joseph comte de Sainctignon, chevalier, seigneur de Puxe, Jandelize, &c.

CHARLES-ISIDORE DE ROZIÈRES, chevalier, avoit épousé Cécile de la Croix, de laquelle il eut Thomas-Nicolas de Rozières, chevalier de S^t. Louis, capitaine premier factionnaire du régiment de dragons des Volontaires-Royaux, & Françoise de Rozières, veuve de N. de Baugier, écuyer. Cette branche est établie en Champagne.

THOMAS-

THOMAS-NICOLAS DE ROZIÈRES, chevalier, directeur en chef du génie dans les places des trois Évêchés & de la Lorraine, chevalier de l'ordre royal & militaire de S^t. Louis, qui a séance & voix délibérative, en sa qualité d'ancien gentilhomme, aux états, *ou* trois ordres qui se tiennent à l'hôtel de ville de Metz, où il fait sa résidence pour le service du roi, ayant recouvert tous les titres de sa famille, s'est trouvé en état de prouver sa filiation depuis Loys de Rouzières jusqu'à lui, par des contrats de mariage & actes autentiques, & dans la meilleure forme, dont il a demandé l'enrégistrement au parlement chambre des comptes à Metz, qui lui a été accordé sans difficulté, par arrêt du 18 septembre 1752, & par un second arrêt du 18 du même mois de septembre 1753, pour des titres qu'il avoit recouverts depuis, par lesquels il fait preuve de douze dégrés de noblesse. Il a épousé Barbe de Lara, de laquelle il a eu: 1°. Paul-Louis-Antoine de Rozières, capitaine en pied dans le corps de Royal-Artillerie & du génie. 2°. Jean-Charl. de Rozières, capitaine d'infanterie. 3°. Louise-Barbe de Rozières.

ROUSSEAU (Laurent), lieutenant de cavalerie pour le service du R. T. C, au régiment de Germinon, demeurant à Thon au duché de Bar, fut annobli par lettres données à Lunéville le 30 août 1723, contenant: » Qu'il est né d'une famille honorable; & qu'après avoir servi avec » distinction, il s'est allié par femme à celles des le Comte & Vauthier, » connuës pour anciennes & nobles de Lorraine, &c." Porte d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois vautours essorans de sable, membrés & béqués de gueules, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un vautour de l'écu issant d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 132, régist. 1723.*

ROUSSEL (Guy), capitaine de cavalerie au service de Charles IV, fut annobli par ce prince le 2 janvier 1648, vérifiées le 22 mai 1662. Porte d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef deux têtes & cols de cheval bridées & affrontées d'or, & en pointe de deux lances d'argent mises en sautoir, brisées par le bout. *Nobiliaire manuscrit.*

ROUSSEL (Georges), capitaine de cavalerie, fut annobli par le duc Charles IV, par lettres données le 30 avril 1653, entérinées à la cour souveraine de Lorraine & Barrois le.... Porte d'or, au lion de gueules, armé & lampassé d'azur, au chef de gueules chargé d'un aigle éployé d'argent; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuscrit.*

GEORGES ROUSSEL, fut dans la suite gouverneur de Gondreville, & avoit un frère nommé Fr. B. Roussel, qui étoit dans l'état ecclésiastique, & dont

Digitized by Google

& dont il sera parlé ci-après, & une sœur nommée Françoise Roussel, mariée à Pierre Gauvain. Il épousa 1°. par contrat passé à Paris le 17 févr. 1659, Louise Mauperrin, fille unique & héritière de Claude Mauperrin, receveur du grenier à sel de Coussy, & d'Elisabeth Liesse; & 2°. par autre contrat du 25 mai 1673, Catherine Masselin, veuve de Jean Gérard, *dit* Grandmaison. Il mourut en 1679, laissant du premier lit Jean & Pierre de Roussel, qui étoient encore mineurs le 17 septembre 1686, & sous la tutelle de Barthelemy de Foudreval. Plusieurs mémoires disent qu'il fut encore père de Franç. de Roussel, qui en 1706 étoit capitaine de cavalerie dans le régiment de Cherisy, & en 1719 dans celui de Royal-Étranger.

JEAN DE ROUSSEL est qualifié dans un acte passé en 1709, écuyer, ci-devant lieutenant de roi pour le service de S. M. T. C. à la Mirandolle; il fut ensuite gouverneur à Larche.

Lettre de l'abbé Roussel de Gondreville, frère de Georges Roussel, au père Donat, gardien des RR. PP. tiercelins à Bayon, confesseur de Charles IV. Quoiqu'elle n'ait aucun rapport avec cet ouvrage, cependant nous avons cru pouvoir la copier, sans craindre d'ennuyer le lecteur.

Mon révérend & très-honoré père,

» Celle-ci, après vous avoir assuré de mes respects très-humbles, sera pour » accomplir & satisfaire à votre juste demande, touchant l'éclaicissement » de l'histoire de la fuite de feu Son Altesse, d'heureuse mémoire. Je vous » dirai donc, que feu monsieur de Roussel mon frère, m'a raconté que le » jour qu'on prétendoit enlever Son Altesse dans Nancy, étant chez lui » à Gondreville, l'on lui vint dire qu'il y avoit un cavalier Lorrain à la » porte qui le demandoit; il commanda qu'on le fit entrer: étant dans la » chambre, il lui dit qu'il étoit de Sazerey, & qu'il venoit d'apprendre » d'un cavalier François, qui venoit de leur village pour faire referer » son cheval, qu'il s'en alloit avec quantité de troupes droit à Nancy, » pour enlever M. le duc de Lorraine, & qu'il venoit lui en donner avis. » Ce que mon frère ayant entendu, sans néanmoins y ajouter foi, il cru » être de son devoir d'en donner avis à S. A, c'est pourquoi il ordonna » à un de ses valets de tenir un cheval prêt, pendant qu'il écrivoit ce qu'il » venoit d'apprendre, pour le faire partir aussitôt pour Nancy. Mais tandis » qu'il écrivoit, voici arriver un religieux de probité & de mérite qui » vint le demander; & s'étant entre-salués, il lui dit: il y a bien des nouvelles, » monsieur, j'étois il y a peu chez M^r. de Choisy, intendant, qui entendant » sonner les sept heures, a dit tout haut: voilà l'heure que M. de Lorraine » doit être arrêté; il est pris infailliblement. Je l'ai quitté en même tems, » & vient vous en donner avis. Mon frère rappellant ce que le cavalier » lui venoit de dire, prit congé brusquement de ce bon religieux, & s'en » vint à toute bride à Nancy, s'informant de tous ceux qu'il rencontroit » dans les bois de Haye, si Son Altesse étoit à Nancy, & s'il n'y avoit » rien de nouveau arrivé. Quand il fut arrivé à Nancy, il s'en alla droit » à la cour, où étoit encore Son Altesse, qui tenoit son conseil; & ayant » fait avertir par l'huissier de sa chambre qu'il avoit à parler à Son Altesse, » elle ordonna qu'on le fit entrer; & près avoir salué Son Altesse, il l'attira » à la fenêtre, & lui dit ce qui se passoit contr'elle. En même tems Son » Altesse congédia son conseil, manda en diligence M^rs. les princes de » Lilebonne & de Vaudémont, fit enlever ses cassettes, & de ce pas sortit » de la cour par la porte de la carrière, s'en alla à la grande écurie avec » tous les princes, quelques officiers & noblesse, & là monta à cheval

» pour s'en aller droit à Bonfecours, & de là vers S^t. Nicolas; & en » ſortant de la porte S^t. Nicolas, Son Alteſſe commanda à quelques » gentilshommes de ſa ſuite d'aller vers Champigneulles, reconnoître s'il » y paroiſſoit quelques troupes. M. de Vaudémont dit à S. A. monſeign. » permettez que Rouſſel y aille; & même ayant reçu commandement, il » ſe mit en chemin: mais comme il vint vers Champigneulles, il vit » quantité d'eſcadrons, & de tous côtés des cavaliers qui alloient à toute » bride arrêtans tous ceux qu'il rencontroient; ce qui l'obligea à gagner les » bois & ſe ſauver par l'autre côté pour venir donner avis qu'effectivement » il avoit vu une quantité de troupes venir fondre ſur Nancy. Et du depuis » il le ſuivit fidellement par tout, à Épinal, à Bitche, Hombourg & à » Cologne; & de là il lui donna ordre d'aller à Longwy tirer des mains » de monſieur de Baillivy l'argent qu'il pouvoit avoir, & de le mettre » où il lui ordonna, & qu'à Luxembourg il recevroit les ordres de ce » qu'il auroit à faire pour ſon ſervice. Il exécuta ponctuellement ce qui » lui avoit été ordonné, & ayant reſté huit jours à Luxembourg, ſans » recevoir aucun ordre de Sadite Alteſſe, & ſachant qu'elle congédioit non » ſeulement tous ſes officiers, ceux de ſa ſuite, & même ſes domeſtiques, » il s'en vint chez-lui à Gondreville. Vous ſçavez, mon révérend père, » que S. A. avoit des bontés pour lui, qu'il y avoit près de quarante ans » qu'il étoit à ſon ſervice, & qu'enfin il l'avoit honoré du gouvernement » de Gondreville; même que Louis XIV, à qui il avoit eu l'honneur de » faire la révérence, lui étant venu porter de la part de Son Alteſſe le » traité de Marſal. Ayant ordonné à monſieur le prince d'Harcourt de » lever une compagnie de cent maîtres tous Lorrains, il lui dit en même » tems d'aller trouver monſieur de Lorraine, de lui demander Rouſſel » pour dreſſer ſa compagnie & la commander; ce qui fut fait par monſieur » le prince d'Harcourt, qui vint à Nancy à cet effet, & ayant dit à Son » Alteſſe ce que Sa Majeſté lui avoit ordonné, le pria de lui donner » monſieur Rouſſel, ſelon l'intention de S. M; ce que S. A. lui accorda » & commanda à mon frère d'obéir; ce qu'il fit, & leva cette compagnie » qui étoit de près de ſix vingt-dix hommes, entre leſquels il y avoit près » de trente gentilshommes, les commanda pendant toute la campagne; » & comme l'on parloit de lui donner une lieutenance de colonel en » France, Son Alteſſe en étant avertie, lui manda de retourner, ce » qu'il fit très-exactement, enſuite lui donna la lieutenance colonelle de » Couvonges. Voilà, mon révérend père, ce que j'ai crû être obligé de » vous mander, &c. *Signé Fr. B. Rouſſel.*

ROUSSEL (Bertrand, Claude & Louis), obtinrent du duc Charles IV, le 8 juin 1669, des lettres-patentes portant reconnoiſſance & réhabilitation de nobleſſe. Portent d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe de trois croiſſans entrelaſſés auſſi de même; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

CLAUDE ROUSSEL épouſa Simonne Collot, dont il eut Claude qui ſuit.

CLAUDE ROUSSEL, II du nom, épouſa Marguerite Richer, dont il eut N. Rouſſel, qui fut père de N. Rouſſel de la Grand'haye, officier au corps des Grenadiers de France, & de quelques autres enfans.

Louis

LOUIS ROUSSEL fut père de Pierre Rouſſel, ſeigneur de Vigne, qui épouſa Antoinette le Seure, dont il eut: 1°. Louis. 2°. Joſeph mort recollet. 3°. Jeanne Rouſſel, alliée à N. Millier, &c.

ROUSSEL (Humbert), intendant de la maiſon de Salm, & JEAN-PHILIPPE ROUSSEL ſon frère, obtinrent des lettres-patentes du duc Léopold, données à Lunéville le 12 décembre 1702, qui confirment d'autres lettres-patentes en forme de diplôme, à eux accordées par l'empereur, le 14 ſeptembre 1698, & par leſquelles ils ſont honorés du titre de chevaliers du S^t. Empire; leſdites lettres entérinées le 24 ſeptembre 1704. Les armes ne ſont pas raportées dans le *régiſt.* mais ils portent parti de trois, coupé de deux, au premier d'azur, à un lion naiſſant d'or, couronné de même; au ſecond coupé d'argent, chargé de trois treffles de ſinoble, & d'azur à une quintefeuille de gueules; au troiſième parti bandé de gueules & d'or de ſix pièces; & au ſecond d'or, à trois bandes d'azur; au quatrième d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois croiſſans de même, deux en chef & un en pointe; au cinquième de gueules, à trois annelets d'or poſés deux & un; & ſur le tout d'or, à l'aigle de ſable. *Fol.* 240, *régiſt.* 1702.

ROUSSELOT (Jacques), qui en 1551 avoit été huiſſier de la chambre, enſuite écuyer de cuiſine, & enfin prévôt de Bruyères, fut annobli par lettres de Charles III, données à Lunéville le 1 octobre 1584, vérifiées le 27 décem. 1593. Porte d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un ours de ſable paſſant, allumé d'argent, armé & lampaſſé de gueules; & pour cimier l'ours naiſſant de l'écu tenant une ruche de mouches à miel au naturel, le tout porté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol.* 93, *verſ. régiſt.* 1585.

ROUSSELOT (Gérard), licencié en droit, prévot, gruier & receveur en la baronnie de Vivier, & natif de Pont-à-Mouſſon, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 27 avril 1609. Porte d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois poires de rouſſelet au naturel, feuillées de ſinople, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un ciclope tenant une branche de poirier au naturel. *Fol.* 194, *régiſt.* 1609.

Les lettres du duc portant juſſion aux gens de ſon conſeil & des comptes de Bar d'entériner celles de nobleſſe accordées audit Gérard Rouſſelot, ſont du 28 janvier 1612. *Layette cottée annobliſſemens, num.* 194.

GÉRARD ROUSSELOT, ſeigneur d'Hédival, de Fremery, du Val-de-Vaxi & de Morville, fils naturel de François II du nom, duc de Lorraine, & de Reine de Pompey, naquit à Pont-à-Mouſſon lorſque ce prince y faiſoit ſes études ſous le titre de comte de Vaudémont. Il fut fait maître des comptes de Lorraine en 1624, enſuite préſident des comptes & domaines du duc François en 1625, en la place de François Thouvenin, & eſt nommé en cette qualité dans la ceſſion & tranſport que ce prince fit le 22 décembre de la même année des duchés de Lorraine & de Bar à Charles IV ſon fils. Il fut pourvu en 1647, à Bruxelles, de la charge de conſeiller-

ſécretaire du duc Charles IV, & envoyé par le même prince & le duc François ſon père dans les diettes impériales, pour y ſoutenir leurs droits ſur le comté de Sarwerden, où il avoit été envoyé en 1629 pour rétablir la religion catholique dans ce comté, & en chaſſer les proteſtans. Il obtint, le 17 octobre 1639, la confirmation des lettres de gentilleſſe qu'il avoit déja obtenuës en 1630 de l'empereur Maximilien; & épouſa en premières nôces Barbe Terelle, morte le 8 des calendes de novembre 1613, âgé de vingt ans neuf mois & vingt jours, & fille de Jean Terelle, annobli en 1583, & d'Antoinette Crocq; & en ſecondes nôces en 1617 Catherine Fournier, avec laquelle il fit bâtir la chapelle de S^t. François-Xavier dans l'égliſe du collège des jéſuites à Nancy, où ſe voyent leurs armes, & où ils ſont enterrés avec épitaphe. Elle étoit fille de Nicolas Fournier, ſeigneur d'Écrouves & Grandmeſnil-lès-Toul, & de Madelaine Fournier de Raon, dame deſdits lieux. Elle mourut le 19 août 1646, âgée de cinquante-deux ans, & lui le 8 octob. 1662, âgé de quatre-vingt ans; ayant eu du premier lit: 1°. Chreſtien Rouſſelot, tué en 1645 près de Guermanges, conduiſant un parti pour le ſervice de Son Alteſſe, & qui avoit épouſé Claudine Jevency, native de Beſançon, de laquelle il n'eut qu'une fille nommée Charlotte Rouſſelot; & 2°. Antoine qui ſuit. Du ſecond lit vinrent: 1°. Nicolas, qui a fait la branche des ſeigneurs d'Hédival, rapportée ci-après. 2°. François, prêtre & curé de S^t. Hilaire en Vermois. 3°. Charles-Hen. ſeign. de Fremery, capitaine-prévôt, gruyer & receveur de Conflans, qui épouſa au mois de nov. 1649 Gabr. Billart de Salins, de laquelle il n'eut que deux filles; ſçavoir, Louiſe, mariée à Claude-Philip. de Monthairon, écuyer, ſeigneur de Villers-lès-Mangienne, & Jeanne Rouſſelot, femme de Charles-Henry Rouſſelot, ſeigneur de Fremery, ſon couſin. 4°. Louis, qui après avoir ſervi longtems, ſe fit chartreux à la grande chartreuſe de Grenoble au mois de juin 1654, étant pour lors âgé de trente ans. 5°. Anne, reçuë religieuſe bénédictine au couvent de Nancy au mois d'avril 1656; & 6°. Barbe-Cather. Rouſſelot, mariée à Nicolas Fournier, baron de Naydeck, gentilhomme ordinaire de S. A.

ANTOINE ROUSSELOT, chanoine de la cathédrale de Verdun, puis ſécretaire des commandemens de S. A, fut tué près de Tourlach en 1654. Il avoit eu de Cornelia de Raveſtein ſa femme, Charles-Henry qui ſuit.

CHARLES-HENRY ROUSSELOT, ſeign. de Fremery, épouſa Jeanne Rouſſelot, fille de Charles-Henry Rouſſelot, ſeigneur de Fremery en partie, capitaine-prévôt, gruyer & receveur de Conflans, & de Gabr. Billart de Salins, dont il eut: 1°. Charles-Henry ſeigneur de Fremery en partie. 2°. Louis. 3°. Claude; & 4°. Marguerite Rouſſelot.

Branche des ſeigneurs d'Hédival.

NICOLAS ROUSSELOT, ſeign. d'Hédival, du Val-de-Vaxi, de Marville & de Vroncourt, fils de Gérard Rouſſelot & de Catherine Fournier ſa ſeconde femme, fut maître des comptes de Lorraine en 1661, conſeiller en la cour ſouveraine en 1666. Dès l'année 1647 il avoit été reçu en ſurvivance de la charge de conſeiller-ſécretaire d'état, & épouſa en 1645 Urſule Collignon, fille de Pierre Collignon, ſeigneur de Silly, Pulligny, Ceintrey & Voinemont, & d'Anne Raulet. Il mourut le 13 avril 1687, & elle le 2 octobre 1688, & furent inhumés en la chapelle de S^t. François-Xavier, en l'égliſe des jéſuites de Nancy; ayant eu de leur mariage: 1°. Joſeph, enſeigne des mouſquetaires de Charles IV, puis capitaine d'infanterie au régiment de Vaudémont; & enfin chartreux à Silvebenite. 2°. Georges,

Digitized by Google

2°. Georges, chanoine de St Diez, ſeigneur de Vroncourt, qu'il ſubſtitua aux aînés de ſon nom. 3°. Alexis qui ſuit. 4°. Louiſe-Françoiſe, épouſe de Nicolas-François de Gombervaux; & 5°. Antoinette Rouſſelot, mariée à Nicolas Arnoult, lieutenant-général à Nancy, morte ſans enfans.

ALEXIS ROUSSELOT, ſeigneur d'Hédival, Morville, Vroncourt, Fremery & du Val-de-Vaxy, chambellan du duc Léopold I, épouſa en 1687 Marie-Anne de Beaufort, fille de Jean, gouverneur de Châtel, & de Madelaine Fournier de Neideck; elle mourut en ſa terre en 1734. Il eut de ſon mariage: 1°. Joſeph-François-Henry, ſeigneur de Vroncourt, né en 1690, capitaine au régiment de Mercy, pour le ſervice de S. M. I, & qui épouſa en premières nôces N. d'Hoffeliſe, fille de Cæſar d'Hoffeliſe, ſeigneur de Burthecourt, Chambrey & Robert-d'Eſpagne en partie, capitaine au régiment de Lafere infanterie, au ſervice de France, & d'Antoinette Bouver; & en ſecondes nôces Catherine Bertrand, fille de Sébaſt. Bertrand, capitaine au régiment de Rottembourg cavalerie, pour le ſervice de France, & d'Anne Thieriet. Il mourut ſans enfans, ſa veuve ſe remaria en ſecondes nôces, en 1731, à N. comte de Pindray. Alexis Rouſſelot eut encore de ſon mariage: 2°. Alexis-Hyacinthe qui ſuit. 3°. Nicolas-Joſeph né en 1696, ſeigneur du Val-de-Vaxi & de Morville en partie; & 4°. Marie-Anne Rouſſelot, mariée à Claude du Gaillard, baron du St Empire, ſeigneur d'Helimer & Tiſſembach, capitaine au régiment de Lafond, au ſervice de France.

ALEXIS-HYACINTHE ROUSSELOT, ſeign. de Vroncourt, d'Hédival & de Morville, fut d'abord coadjuteur de Georges-François Rouſſelot ſon oncle, chanoine de S^t. Diez, par bulles du 27 mai 1709, régiſtrées le 13 ſuivant; puis capitaine au régiment du Han, & dans celui des gardes de S. A. R. Il a épouſé en 1737 Barbe-Gabrielle de Bourcier de Villers, fille de Jean-Baptiſte baron de Bourcier, ſeigneur de Villers, &c. garde des ſceaux des ducs Léopold I & François III, & de Marie-Suſanne de la Tourfaron de Suzémont, dont il a pluſieurs enfans. Il fut déclaré comte par S. M. I. François de Lorraine, le 30 janvier 1754.

Nous n'ignorons pas que quelques-uns ont fait remonter la nobleſſe de cette famille juſques vers l'an 1400; mais nous avons cru qu'il nous ſuffiſoit d'en rapporter la *généalogie* depuis Gérard Rouſſelot, dont l'annobliſſement eſt une époque certaine.

ROUSSELOT (Chriſtophe), fut annobli à la prière d'Éliſabeth Vitou ſa mère, veuve de Jean Rouſſelot, (deſquels nous parlerons à l'article ſuivant) par lettres du duc Charles IV, données à Mirecourt le 6 janvier 1634. *Layette cottée annobliſſemens, num. 195.* L'original deſdites lettres ayant été perdu avant leur entérinement, Chriſtophe Rouſſelot, pour lors ancien conſeiller de l'hôtel de ville de Nancy, fut confirmé en ſa nobleſſe par autres lettres de Son Alteſſe, expédiées en ladite ville le 4 ſeptembre 1667, & vérifiées le 28 du même mois. Porte d'azur, au lion coupé d'or; & pour cimier le lion de l'écu iſſant d'un torti d'or & d'azur. *Fol. 51, verſ. régiſt. 1667.*

CHRISTOPHE ROUSSELOT épouſa: 1°. par contrat du 20 juin 1633, Anne Briet, morte le 20 ſeptembre 1645, âgée de vingt-huit ans, & fille de François Briet, & de Catherine Mardoüillet; & 2°. par contrat du 25 février 1647, Marie Huyn, morte le 19 ſeptembre 1681, âgée de cinquante-cinq

Digitized by Google

cinq ans, & fille de Nicolas Huyn, seigneur de Ville-sur-Madon, conseiller d'état & en la chambre des comptes, président en l'hôtel de ville de Nancy, & de Françoise Malcuit. Il mourut le 10 mai 1691, âgé de soixante-seize ans, ayant eu du premier lit Anne-Louise Rousselot, mariée à Édmond-Chrétien Philbert, seigneur de Gérardcourt, &c. dont elle fut première femme; & du second lit: 1°. Christophe Rousselot, major de Coulioure, brigadier des armées du roi, &c. mort sans alliance. 2°. N. Rousselot, ingénieur & capitaine d'infanterie au service de France, mort garçon. 3°. & 4°. Anne-Françoise & Marguerite-Thérèse Rousselot. *Voyez la layette d'annoblissement à la lettre R, num. 195*, où il se trouve encore plusieurs choses concernant celui de Christophe Rousselot, ainsi que dans les *layettes num. 169 & 197, R.*

ROUSSELOT (Charles), docteur en médecine, natif de Nancy, fut annobli, sans finances, par lettres de Charles IV, données à Paris le 13 janvier 1662, portant; " Qu'il est fils de Jean Rousselot que ledit Charles » IV auroit annobli, si la mort ne l'eut enlevé auparavant l'effet des » promesses de ce prince, &c. " Lesdites lettres furent entérinées le 11 mai suivant. Porte les mêmes armes que le précédent. *Fol. 1, régist. 1662.*

JEAN ROUSSELOT, marchand jouaillier à Nancy, acquit de Charles de Lorraine les greffes du bailliage & de la cour des grands-jours de S^t. Mihiel, par lettres données à Nancy le 10 mai 1629, pour la somme de cent mille frans, sous faculté de réachat perpétuel, & mourut le 8 août 1630. Il avoit épousé le 11 août 1603, Élisabeth Vitou, fille de Christophe Vitou & d'Élisabeth Collignon, dont il eut: 1°. Charles qui suit & qui a donné lieu à cet article. 2°. Catherine, mariée: 1°. à Jean Rebourfel; & 2°. à Jean-Joseph Rollin, sur-intendant des édifices publics. 3°. Christophe, rapporté à l'article précédent, & qui fut annobli le 6 janvier 1634. 4°. Claude, chevau-léger de la garde de Charles IV. 5°. Jean-François, protonotaire apostolique & chanoine de la primatiale de Nancy. 5°. Élisabeth, femme de François de Serre, seigneur de Clévant, conseiller-secretaire entrant au conseil privé de Son Altesse le cardinal de Lorraine; & 7°. Françoise, alliée à N.

CHARLES ROUSSELOT, docteur en médecine, & annobli comme nous l'avons dit, épousa Christine de Bermand, fille d'Antoine de Bermand, seigneur d'Uzemain, conseiller d'état, & de Christine de Chastenoy, dont il n'eut que deux filles, sçavoir; 1°. Thérèse-Françoise, femme de Charles-Jean de Rennel, seign. d'Andilly, conseiller d'état; & 2°. N. Rousselot, seconde femme de Claude Fournier, seigneur de Maxéville, dont elle n'eut point d'enfans.

ROUSSELOT (Nicolas), fils de Nicolas Rousselot, jouaillier, demeurant à Nancy (& de Françoise Bouron, & petit-fils de Noël Rousselot & de N. Thiriet), fut annobli par lettres du duc Charles IV, données à Mirecourt le 16 janvier 1664, vérifiées le 27 du même mois, & » En considération des bonnes alliances qu'il avoit contractées avec » plusieurs

Digitized by Google

» pluſieurs familles nobles, &c." Porte les mêmes armes que le précédent, de la famille du quel il étoit probablement iſſu. *Nobiliaire manuſcrit.*

NICOLAS ROUSSELOT avoit épouſé en 1655 Marguerite Perrin, dame de Dompmartin, veuve de Louis Bourgeois, ſeigneur de la Neufville, & (ſelon pluſieurs mémoires) fille de Nicolas Perrin, ſeigneur de Dompmartin, & de Barbe Thouvenin; & ſelon quelques autres, de François Perrin & d'Anne Baillivy; quoiqu'il en ſoit, de ſon mariage ſortirent: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Marie-Jeanne, épouſe de Louis-Alexa. Gauvain, ſeigneur de Champey; & 3°. Marguerite-Anne Rouſſelot, alliée, par contrat du 24 mai 1699, à François Bardon de Segonzac, capitaine au régiment de Royal-Vaiſſeaux infanterie, pour le ſervice de France.

NICOLAS ROUSSELOT, II du nom, ſeign. de Dompmartin & Andilly en partie, épouſa: 1°. en 1702, Anne-Gabrielle de Lyon, fille de Jean-Bap. de Lyon, conſeiller-ſécretaire des commandemens du duc Charles V, & de Marie-Anne Peſcheur; & en ſecondes nôces N. Thouvenin. Il eut du premier lit: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Marguerite, mariée: 1°. à N. Cotte, lieutenant au régiment des gardes de Son Alteſſe Royale; & 2°. à François-Chreſtien Buſſelot, écuyer, ſeigneur du fief de Rennel à Delmes, dont elle fut quatrième femme.

NICOLAS ROUSSELOT, III du nom, ſeign. de Dompmartin & Andilly en partie, a épouſé Françoiſe-Charlotte de Serre, veuve de Jacques Pariſot, & fille de Charles-François de Serre & de Marie-Thérèſe de Rennel.

ROUSSON (François), natif de Toul, avocat à Nancy, fut annobli par lettres du duc Henri, données à Nancy le 3 mai 1610, à la requête du S^r. de Mailhane, maréchal de Lorraine, & "En conſidération de l'alliance » qu'il prétendoit faire en maiſon noble, &c." Ces lettres furent vérifiées le 18 du même mois. Porte d'azur, à un aigle éployé d'or, repoſant ſur une branche de laurier d'argent, ombragée de ſinople; & pour cimier l'aigle naiſſant de l'écu, tenant en ſon bec un chapeau de triomphe *Fol. 102, régiſt. 1610.*

FRANÇOIS ROUSSON avoit épouſé Marguerite Guillerme, fille de Bernard Guillerme, & tante de Nicolas Guillerme, écuyer, ſeigneur de Rombas; il n'eut point d'enfans de ſon mariage.

ROUVROIS (Henri de), fut annobli par lettres données à Lunéville le 5 mai 1715," En conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à Charles » IV dans les fonctions de la charge de procureur de Son Alteſſe au » bailliage de Châtel-ſur-Moſelle, dont il étoit revêtu depuis près de » quarante ans, & pour engager ſes deſcendans à ſuivre les traces de » Henri Rouvrois ſon père & Nicolas Rouvrois ſon ayeul, leſquels » n'auroient rien négligé pour donner des preuves de leur fidélité dans » l'exercice des charges de controlleur des domaine & gruerie de Châtel » & Bainville-

Digitized by Google

» & Bainville-aux-Mirois, dont ils auroient été successivement pourvus, &c." Lesdites lettres furent accordées sans finances, & entérinées le 15 juin suivant. Porte d'or, à trois fasces de gueules, chargées d'une levrette d'argent, colletée de gueules, bordée d'or, brochant sur le tout; & pour cimier la levrette de l'écu. *Fol. 46, vèrſ. régiſt. 1715.*

ROUYER (Jean), demeurant à Bar, fut annobli par lettres de René roi de Jérusalem, de Sicile & d'Arragon, données à Avignon le 14 juillet 1477. Porte d'or, au chef d'azur, chargé d'un levrier d'argent, colleté de gueules.

Didier Richier *dit* Clermont, poursuivant d'armes de S. A. & commis à la recherche des nobles de Lorraine & Barrois en 1581, rapporte ce qui suit, *page 119 de la recherche du bailliage de St. Mihiel:* " Se feroit comparu » Jean Rouyer *dit* Blancheron, demeurant à Viville, se qualifiant écuier, » m'a dict estre fils de Claude Rouyer, *dit* Blancheron, & de Barbe » Hugo, fille de Georges Hugo; m'ayant, pour preuve de sa noblesse, » produict une lettre de noblesse octroyée à Jean Rouyer, en son vivant » demeurant à Bar, son bisayeul, par feu de très-heureuse mémoire le » roi René de Jérusalem, Sicile, duc d'Anjou, Bar, &c. donnée à Avignon » le 14 juillet 1477".

Le rapport qui se trouve entre *l'anoblissement* de Jean Rouyer & celui de Jean Boyer que nous avons rapporté ci-devant, joint à la conformité de leurs armes, pourroit, avec quelque raison, faire penser que ces deux familles tiroient leur origine d'une même source; on a souvent vu le laps du tems apporter des changemens plus considérables dans les noms propres. Ce pendant comme ces *anoblissemens* ont été faits par des princes différens, quoique de même nom, & à quatre jours l'un de l'autre, nous attendons que ceux qui peuvent se trouver intéressés à faire voir le vrai ou le faux de nos conjectures, nous donnent des éclaircissemens que nous ne pouvons tirer ni de *Richier*, où nous avons puisé ce que nous avons dit de Jean Rouyer, ni des *mémoires* qui nous ont été fournis sur Jean Boyer & sa postérité.

ROUYER (Jean), avocat à S^t. Mihiel, controlleur de l'arsenal de Nancy, fut annobli le 20 janvier 1562. Porte d'azur, à un canon d'or, posé sur une terrasse d'argent, fleurettée de sinople; l'écu orné d'un armet morné, avec son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuscrit.*

JEAN ROUYER, avoit épousé: 1°. Jeanne Mercier; & 2°. noble Jeanne Cachet. Il eut de son premier mariage: 1°. Christien, veuve en 1599 de Honoré Chavenel, tabellion au comté de Vaudémont. 2°. Anne Rouyer, veuve en la même année de Mengin Mareschal, greffier des assises du bailliage de Vôges. 3°. Catherine, alliée à Nicolas Cachet, sécretaire du duc Charles III; l'un & l'autre morts en ladite année 1599. Du second lit sortit Catherine Rouyer, femme de Jean d'Apvril. Dans les lettres de noblesse accordées le 5 juillet 1621 à Jean Mareschal, il est dit que Jean Rouyer

Digitized by Google

Royer n'a laiſſé qu'une fille unique nommée Anne, ſans doute parceque ſes ſœurs étoient mortes dans le tems de l'expédition deſdites lettres. Le nom de cette famille s'eſt écrit Rouyer & Royer.

ROUYER (Gaſpard), ſécretaire ordinaire des commandemens de Charles cardinal de Lorraine, évêque de Metz & de Strasbourg, fut annobli ſans finances, par lettres du grand duc Char. expédiées à Nancy le pénultième décembre 1581, enrégiſtrées en la chambre des comptes de Lorraine par mandement de S. A. du pénultième novembre 1582. Porte d'argent, à une croix pattée de gueules, écartelé en ſautoir d'azur, à un muſle de léopard d'or; & pour cimier un vol d'azur & d'argent, la première aile chargée d'un muſle, & la ſeconde d'une croix de l'écu. *Fol. 230, régiſt. 1581, & layette cottée annobliſſemens, num. 198.*

GASPARD ROUYER épouſa Jeanne Fournier, fille de Quiriace Fournier, ſeigneur de Clévant & du fief de S^t. Épvre en partie, & tréſorier-général de Lorraine, & de Françoiſe Xaubourel. Il fit ſes repriſes en 1612 pour la moitié dudit fief, & eut pour enfans: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Philippe Rouyer, femme de Charles Regnauldin, conſeiller-ſécretaire ordinaire de Son Alteſſe, & échevin en la juſtice ordinaire de Nancy.

NICOLAS ROUYER, ſeigneur d'un fief à Jarville, épouſa Barbe de la Ruelle, dame d'Andilly, & fille de Claude de la Ruelle, ſeig. d'Andilly, ſécretaire d'état du duc Henri, & d'Ève de Pullenoy, dont il eut: 1°. François qui ſuit; & 2°. Diane Rouyer, épouſe d'André de Lavaux, ſeigneur de Gironcourt.

FRANÇOIS ROUYER, ſeig. d'Andilly & d'un fief à Jarville, & conſeiller d'état en la chambre des comptes de Lorraine, épouſa N. Milot, fille de Georges Milot, prévôt de Bruyères, & de Catherine Dubourg, dont il eut: 1°. Nicolas-Henry qui ſuit. 2°. Anne-Marie-Reine Rouyer, épouſe de François Philbert, ſeigneur d'Aucourt, capitaine de cuiraſſiers dans le régiment de Hault.

NICOLAS-HENRY ROUYER, ſeigneur d'Andilly & Gironcourt, épouſa Thérèſe de Lavaux, dame de Gironcourt, ſa couſine-germaine, & fille d'André de Lavaux, ſeigneur dudit Gironcourt, & de Diane Rouyer, dont il eut: 1°. Jean-Baptiſte qui ſuit. 2°. Nicolas Rouyer, prêtre; & 3°. Thérèſe Rouyer.

JEAN-BAPTISTE ROUYER, ſeign. d'Andilly & de Gironcourt, épouſa N. Cabley, fille de N. Cabley & de N. Malcuit.

ROUYER (Florentin), au ſervice du cardinal de Vaudémont, & demeurant à Nancy, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données audit Nancy le 14 novemb. 1585, vérifiées le 16 juillet 1589. Porte tiercé en faſce, au premier d'argent, au lion léopardé naiſſant de ſable, armé & lampaſſé de gueules; au ſecond de ſable, briſé d'une rouë d'or poſée à dextre; au troiſième de même, à deux bandes d'azur; & pour cimier une tête de léopard de ſable lampaſſée de gueules, ſoutenuë d'une faſce de même entre deux ailes dragonnées d'or, d'azur, d'argent & de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 232, régiſt. 1585.*

FLORENTIN ROUYER eſt mentionné dans une obligation de ſix mille quatre cent vingt frans Barrois, paſſée à ſon profit le 24 novemb. 1582, par René de Beauvau, chevalier, ſeign. de Rorté, déclarée exécutoire par ſentence du bailliage de Chaumont en Baſſigny, du 30 juillet 1585. Il eſt encore mentionné dans pluſieurs autres obligations paſſées à ſon profit par le même ſeigneur, & pour le payement deſquelles la baronnie de Rorté lui fut vendue le 18 novembre 1604.

ROUYER (Didier), manufacturier en draps d'écarlatte, demeurant à S^t. Mihiel, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 4 janvier 1598. Porte d'azur, à la voile d'or, parti de gueules, à trois pavillons ouverts d'or, poſés deux & un, le champ ſemé de croix au pied fiché de même, & ſur le tout une roſe d'or miſe en faſce; & pour cimier deux pennes d'or, d'azur & de gueules. *Fol. 33, verſ. régiſt. 1597, 1598.* Les lettres dudit duc portant mandement aux gens de ſon conſeil & des comptes de Bar de procéder à l'enrégiſtrement des ſuſdites lettres ſans finances, ſont du 24 janvier 1613. *Layette contée annobliſſemens, num 199.*

DIDIER ROUYER fut annobli en conſidération de ce que pour le bien de l'état il avoit raſſemblé d'habiles ouvriers des pays étrangers pour établir une manufacture d'étoffes d'écarlatte, à l'imitation de celles de Florence & de Milan. Il mourut en 1621, & fut inhumé à Commercy, ayant laiſſé de ſon mariage avec Suſanne le Dart: 1°. Didier Rouyer qui ſuit. 2°. Nicolas, rapporté ci-après. 3°. Marie Rouyer, femme de noble Nicolas de Taillefumier III du nom, écuyer, ſeign. de Pré-ſur-Marne, capitaine-prévôt de Commercy, qu'elle avoit épouſé par contrat du 16 octobre 1618. Quelques mémoires donnent pour femme à Didier Rouyer annobli, Catherine Seheſaye, peut-être l'avoit-il épouſée devant ou après Suſanne le Dart.

DIDIER ROUYER, II du nom, écuyer, partagea, le 30 décembre 1621, & le 10 janvier 1622. Il épouſa N. dont il eut Catherine Rouyer, mariée le 2 mars 1647 à Jean de Grenet, chevalier, ſeigneur de Florimont, alors lieutenant d'une compagnie d'infanterie pour le roi, & depuis capitaine de cavalerie; laquelle étant veuve obtint renvoi pour ſa nobleſſe de ſon chef le 11 décembre 1672.

NICOLAS ROUYER, ſecond fils de Didier Rouyer, conſeiller d'état & en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & intendant de la juſtice, police & finances eſdits lieux, vivoit le 20 avril 1649, comme il paroît par des proviſions qu'il donna de prévôt du Val-de-Senones, où ſont ſes armes. Le duc lui donna, par lettres expédiées à Nancy le 23 mai 1665, la portion de ſeigneurie qu'il avoit au village de Hénameſnil, & après ſon décès, à Humbert Rouyer ſon fils, leurs vies durantes, & dans leſquelles lettres le duc le qualifie de conſeiller d'état, & dit qu'il ſert depuis cinquante-cinq ans. Il avoit été pourvu de l'office de lieutenant au ſiège bailliager de Gondrecourt, par lettres expédiées à Nancy le 14 mars 1627, en la place de Nicolas Marlorat; il fut fait conſeiller en la cour ſouveraine en 1641, & obtint pouvoir de réſigner ſon office de lieutenant à Gondrecourt, par lettres du 16 mars 1642. Il épouſa N. dont il eut: 1°. Humbert-Nicolas Rouyer, fait lieutenant-général au bailliage de Gondrecourt, par lettres de la ducheſſe Nicole, du 16 décemb. 1656, confirmées par patentes du duc Charles IV en 1662, ſur la réſignation de ſon père. 3°. Suſanne, épouſe de Claude Gourdot, ſeigneur de Delouze en partie.

ROUYER

ROUYER (Jean-François), fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 5 mars 1717, contenant: " Qu'il a quitté sa famille & sa patrie, & » auroit, en qualité de chevaux-léger de la garde de Charles IV & » Charles V, suivi le sort & la fortune de ces deux souverains dans les » pays étrangers, & qu'il est encore au service de Son Altesse Royale; » qu'étant âgé de soixante-quatorze ans, il supplie Sadite Altesse Royale » de lui accorder la récompense de ses longs services; qu'il a deux enfans, » dont l'un est avocat & lieutenant en la prévôté & gruerie de Charmes, » & l'autre une fille, qui a épousé le sieur Antoine Maimbourg, issu » d'ancienne noblesse, & gentilhomme ordinaire de S. A. R; que ses plus » proches parens sont nobles, & qu'enfin il mourroit content s'il avoit le » titre de noblesse, &c." Porte d'azur, à la fasce d'or, chargée de deux épées de gueules en sautoir, accompagnée de deux levrettes courantes d'argent, colletées d'or, une en chef & l'autre en pointe; & pour cimier une levrette de l'écu. *Fol. 37, verſ. régiſt. 1717.* Les susdites lettres furent entérinées le 24 mai 1717.

ROUYERS (Simon des), archer des gardes du grand duc Charles, fut annobli, sans finances, pour services militaires par lui rendus, notamment au commencement des troubles, étant en la compagnie de chevaux-légers du sieur d'Haussonville, bailli de Vôges & gouverneur de Verdun, par lettres de Son Altesse, données à Nancy le 21 août 1592. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux gerbes de même mises en pal, & en pointe d'un croissant d'argent, au chef de même, chargé d'une étoile d'azur entre deux roses de gueules. *Fol. 2, verſ. régiſt. 1592.* Les lettres de jussion pour l'entérinement, sont du 1 juillet 1593.

SIMON DES ROUYERS épousa Françoise Gillon, à cause de laquelle il fit reprises le 24 janvier 1596, pour un cinquième dans la seigneurie d'Osches, mouvant du château & de la châtellenie de Bar.

ANTOINE DES ROUYERS, écuyer, seigneur d'Osches, & que nous croyons fils du précédent, épousa Françoise Cachet, dont il eut pour fille & héritière Perrine des Rouyers, épouse de René de Quatrebarbes, écuyer des pins, au pays du Maine, qui donna son dénombrement au duc de Lorraine le 15 juin 1664, pour ce qu'elle possédoit en la seigneurie Dosches, mouvant de la châtellenie de Bar.

ROYER (Jacob), licencié ès loix, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à S^t. Mihiel le 20 fév. 1591, " En considération » de son mariage avec la fille de Jean Hennezon, conseiller au conseil » privé de Son Altesse, & président en la cour des grands-jours de S^t. » Mihiel, &c." Porte d'azur, à deux masses d'armes d'argent mises en sautoir, cantonnées de quatre étoiles d'or; & pour cimier deux ailes dragonnées d'or, d'azur & d'argent, accompagnées d'une étoile de l'écu. *Fol. 82, régiſt. 1591.*

JACOB ROYER, licencié ès loix, & avocat à S^t. Mihiel, épousa N... Hennezon, fille de Jean Hennezon, & de Chrétienne ou Cather. Didelot,

dont il eut: 1°. Marie Royer, femme de Jean de Gondrecourt, licencié ès loix & lieutenant en la prévôté abbatiale de S^t. Mihiel; & 2°. Jacques qui ſuit.

JACQUES ROYER, avocat en la cour ſouveraine de S^t. Mihiel, épouſa Lucie le Canard, dont il eut, entr'autres enfans, Chriſtienne Royer, mariée le 16 novemb. 1636 à Nicolas le Braconnier, écuyer, demeurant à Nourroy.

ROYER (Balthazard), docteur ès loix, fut annobli par lettres de l'empereur Rodolphe II du nom, expédiées le 26 juin 1604, contenant: Qu'en conſidération de ſa probité, actions nobles & de ſes » fideles ſervices rendus au S^t. Empire, Sa M. I. l'a élevé, honoré, » annobli, & l'a créé lui & ſes enfans nés & à naître, véritables gens de » fiefs & de tournois, comme appartient aux chevaliers; les aggrégeant » tous & chacun, aſſociant & rendant ſemblables au nombre, communauté » & ſociété des autres nobles, en telle ſorte & même manière comme s'ils » étoient deſcendus de quatre lignes nobles tant paternelles que maternelles, » & nés véritablement gens de fiefs & de tournois, ainſi qu'aux chevaliers » appartient, &c. & pour plus grande aſſurance, & en mémoire de cette » notre préſente grace (diſent les mêmes lettres) l'élevant au rang & » dégré de nobleſſe, nous lui avons changé les armes qu'il portoit ci- » devant, &c."

Porte de gueules, à la faſce d'or, chargée d'un phœnix d'azur, les aîles éployées ſur ſon immortalité de gueules, & accompagné de trois têtes de bélier d'argent poſées de faſce deux en chef & une en pointe; & pour cimier le phœnix de l'écu iſſant d'une couronne d'or, le tout porté d'un armet grillé, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

BALTHAZARD ROYER, docteur ès loix, conſeiller d'état, maître des requêtes ordinaire en l'hôtel du duc Henri, & auditeur des comptes de Lorraine, jouiſſoit déja, ce ſemble, des privilèges de nobleſſe, & avoit des armoiries propres lorſqu'il reçut ſes lettres de l'empereur; puiſque dans leſdites lettres il eſt dit qu'il lui changeoit les armes qu'il portoit ci-devant. Il mourut en 1622, & avoit épouſé Jeannon Rouſſelot, dont il eut, entr'autres enfans, Jean Royer, chanoine de la cathédrale de Metz, archidiâcre de la même égliſe, & grand vicaire de l'évêché; & François qui ſuit.

FRANÇOIS ROYER, conſeiller d'état & auditeur de la chambre des comptes de Lorraine, par lettres du 14 avril 1618, ſécretaire entrant au conſeil par autres lettres expédiées le 15 février 1620, en conſidération de ſes ſervices & de ceux de Balthazard Royer ſon père, épouſa N. dont il eut, entr'autres enfans: 1°. Jacques-Joſeph qui ſuit. 2°. Catheri. Royer, mariée à Henry de Bildſtein, ſeign de Magnières; & 3°. Marie-Marguer. Royer, alliée au baron de Pouilly, ſeign. de Janay en Franche-Comté.

JACQUES-JOSEPH ROYER, ſeign. d'Hoëville & de la Tour de Fléville, gentilhomme ordinaire de Léopold I, épouſa Marie-Françoiſe Kamp, dont il eut, entr'autres enfans, Marie-Françoiſe, alliée à Claude-Franç. de Mongenet, ſeigneur de Monteillotte, lieutenant-général au bailliage d'Amont en Franche-Comté, aujourd'hui bailliage de Vezoul, & François-Paul-Ignace qui ſuit.

FRANÇOIS

FRANÇOIS-PAUL-IGNACE ROYER, seigneur de la Tour de Fléville, Ruxurieux & autres lieux, chevalier du S^t. Empire, épousa en 1708 Françoise de Pointe, fille de Jean-François de Pointe, écuyer, seigneur de Bourguignon & autres lieux, capitaine pour le roi de France des châteaux, terre & seigneurie de Jonvelle, dont il a eu deux enfans morts en bas-âge.

ROYER (Jean), capitaine de cuiraſſiers pour le ſervice de l'empereur, au régiment du prince de Hohenzollern; JOSEPH ROYER, cornette dans le même régiment, & CHARLES ROYER, intendant de la muſique & controlleur en l'hôtel du duc Léopold I, frères-germains, furent confirmés, *relevés* & *reſtitués* dans leur nobleſſe, par lettres données à Lunéville le 12 janvier 1706, contenant: " Qu'ils ſont iſſus de la famille des Royer de » Troo, que Sa Majeſté Impériale, ſur la production qu'ils en auroient » fait, les auroit confirmés dans cette nobleſſe, & de ſuite déc arés » chevaliers du S^t. Empire, par lettres en forme de diplôme données » le 26 juin 1604; mais comme Philippe Royer, leur père, ou ſes » ancêtres auroient été annoblis, & qu'il ſe ſeroit vu obligé de ſortir » étant encore jeune pour éviter le malheur des guerres, & ſe ſeroit » retiré en Lorraine, où il ſeroit tombé dans quelques cas de dérogeance, » deſquels ils ſupplient S. A. R. de vouloir bien les relever & reſtituer » dans ladite nobleſſe, &c." Il n'eſt pas fait mention d'armoiries. *Fol. 11, régiſt. 1706.*

ROYNETTE *ou* REYNETTE (Huin), conſeiller intime du duc René II, fut annobli par lettres de ce prince données à Nancy le 3 mars 1482. Porte d'azur, à un buſte de reine au naturel, la chevelure d'or, couronnée de même; & pour cimier une tête de reine. *Fol. 251, régiſt. 1478, 1486.*

HUYN ROYNETTE, fils de Hanus Roynette, fut lieutenant de bailli de Nancy, enſuite préſident des comptes de Lorraine, & employé en pluſieurs négociations; il fut préſent le 11 décembre 1488 à la ſeconde célébration des nôces de René II, duc de Lorraine, & de Philippe de Gueldres; ayant été dans la ſuite convaincu de pluſieurs délits, il fut condamné à perdre la tête. Il avoit épouſé Jeannette de Bruyères, avec laquelle il avoit fait une acquiſition le 24 janvier 1490, d'André de Bariſey, chevalier, ſeigneur dudit lieu en partie, & de Béatrix de Thiaucourt ſa femme. Il eut pour fils Jacques qui ſuit.

JACQUES ROYNETTE, lieutenant de S^t. Diez, capitaine du château de Spitzemberg, obtint du duc de Lorraine, par lettres du 26 octobre 1502, une partie des biens confiſqués ſur feu Huin Roynette ſon père, & fut pourvu en 1509 de l'office de lieutenant de S^t. Diez, en place de Claude d'Ainvaux. Il épouſa Anne de Cazerlen, dont il eut 1°. Jacques qui ſuit. 2°. Nicolas, chanoine & grand prévôt de S^t. Diez, qui avoit un fils naturel nommé Nicolas, & qui fut légitimé par lettres données au mois d'octobre 1571. 3°. André de Roynette, protonotaire & ſonrier de Remiremont en 1525, & enſuite grand prévôt de S^t. Diez.

JACQUES ROYNETTE, II du nom, fut pourvu de l'office de capitaine des château

château & seigneurie de Spitzemberg, en place de feu Jacques Roynette son père, par lettres du 5 mars 1539. Il épousa Isabeau de Serocourt, fille de Jean de Serocourt, seigneur de Belmont, bailli de Bassigny, & d'Isabeau de Beauvau sa première femme, dont il eut: 1°. Gabriel, gentilhomme de S. A, puis chanoine & grand prévôt de S^t. Diez en 1598. 2°. Jacques qui suit.

JACQUES ROYNETTE, III du nom, seign. de Voizey, fut fait capitaine du château de Spitzemberg, par lettres expédiées à Nancy le 1 juin 1573, sur la démission de Jacques Roynette son père; il avoit été pourvu de l'intendance des mines du Val-de-Lièvre en 1548, & avoit épousé: 1°. Jeanne de Beaufort, morte en 1560; & 2°. Jeanne du Hautoy, décédée en 1577. Il eut pour enfans: 1°. Jean-Jacques qui suit. 2°. Georges. 3°. Henry.

JEAN-JACQUES ROYNETTE, seigneur de Voizey & de Zugmantel, capitaine du château de Spitzemberg, & sur-intendant des mines du Val-de-Lièvre, vendit en 1599, en son nom, & en ceux de Georges & Henry Roynette ses frères, au duc de Lorraine, le moulin *dit* la Ruë, pour douze cent trente-six frans; il donna son dénombrement le 10 février 1607 pour la seigneurie de Zugmantel, que le duc lui avoit donné pour lui & son fils aîné, par lettres du 18 août 1605. Il eut pour fils aîné Jacques qui suit.

JACQUES ROYNETTE, IV du nom, fit ses reprises le 20 juillet, & donna son dénombrement par Gabriel de Roynette, grand prévôt de S^t. Diez, le 2 septembre 1619. Il mourut en Bohéme dans l'armée impériale en 1621.

RUELLE (Nicolas de la), argentier du duc Charles III, fut annobli par lettres de ce prince expédiées à Bar le 5 juillet 1549. Porte comme René de la Ruelle dont nous avons parlé sous la lettre L. *Tréſor des chartres, ſol. 305, régiſt. 1546, 1549.*

RUETZ (Claude des), seigneur de Saxon & Houſſeville en partie, célèbre peintre demeurant à Nancy, fut déclaré noble & issu de la famille des des Ruetz de Troye en Champagne, par lettres du duc Henri, du 12 mai 1621. Porte d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une croix pattée de gueules, vuidée d'argent, accompagnée en chef de trois coquilles d'or, & en pointe d'un lion de même. *Nobiliaire manuſcrit.*

CLAUDE DES RUETZ obtint du duc Charles IV des lettres de gentilleſſe expédiées le 5 mars 1632; dans la suite il fut honoré de l'ordre de Christ par le roi de Portugal, & de celui de S^t. Michel par le roi de France. Il avoit épousé, par contrat du 1 juillet 1623, Marie de Saulcourt, fille de Jean de Saulcourt, aporicaire de Son Alteſſe, reconnu noble par lettres du 15 février 1623, & de Claude Remelle, nourrice de madame la ducheſſe de Lorraine. Il mourut à Nancy le 20 octob. 1660, âgé de soixante-douze ans, & fut enterré en l'égliſe des carmes de ladite ville, dans la chapelle de S^t. Nicolas qu'il avoit fondé avec sa femme, par acte du 14 mai 1632. De son mariage sortirent treize enfans, dont il ne resta que: 1°. Charles-Nicolas des Ruetz, mort sans alliance. 2°. Nicole, mariée 1°. à Jean-Claude de Vitelly,

de Vitelly, capitaine au ſervice de Son Alteſſe ; & 2°. à Charles-François Barrois. 3°. Éliſabeth, première femme de Philippe Bardin, conſeillier en la cour ſouveraine de Lorraine. 4°. Marguerite, qui épouſa Charles Herbel, hérault d'armes de Lorraine & gruyer de Nancy ; & 5°. Jeanne des Ruetz, alliée à Abraham Cuillier, ſeigneur de Sablonnière, officier au ſervice de France.

RUIS *ou* RUYZ (Jean-François), fils de Pierre Ruis, natif de Tannoce, à quatre lieuës de Madrid, au royaume de Caſtille en Eſpagne, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 24 août 1629, contenant : " Que ledit Pierre Ruis ſon père auroit été tenu & » réputé noble en Eſpagne, &c." Porte écartelé au premier & quatrième d'azur, à trois beſans d'or poſés deux & un ; au ſecond & troiſième d'azur, à trois bandes d'argent ; & pour cimier un lion naiſſant d'or. *Fol. 139, verſ. regiſt. 1629.*

PIERRE RUIS épouſa Claude Blanchelaine, dont il eut : 1°. Jean-François qui ſuit. 2°. Marie, femme d'Iſraël de la Corne *dit* d'Aſſelaincourt.

JEAN FRANÇOIS RUIS, annobli en 1629, par lettres vérifiées le 24 novembre de même année, épouſa Marguerite Callot, dont il eut Louiſe Ruis, femme de Claude de Villaucourt, tailleur de la ſaline de Châteauſalin en 1608.

RUTANT (Nicolas), d'une famille qui vivoit noblement à S^t. Miliel depuis environ cent ans, & qu'on prétend être iſſuë d'une famille noble d'Angleterre, prit des lettres de nobleſſe du grand duc Charles le 12 mars 1567, par la difficulté qu'il eut ſans doute de retrouver ſes anciens titres, & pour jouïr des privilèges & prérogatives de la nobleſſe du pays, comme quantité d'autres qui étoient dans le même cas, ont fait dans ce tems là. Nous ne pouvons en donner des preuves, mais nous rapportons la tradition du pays où cette famille eſt venu s'établir.

Porte de gueules, à deux palmes adoſſées d'or ; & pour cimier une main au naturel, tenant les deux palmes de l'écu, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 94, régiſt. 1567, 1568.*

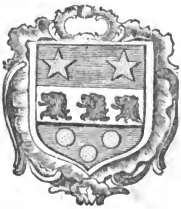

RUTANT (Jacques), frère de Nicolas, prit également des lettres de nobleſſe, données à Nancy le 25 avril 1589. Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée de trois têtes de lion arrachées de gueules, lampaſſées de même, & accompagnée en chef de deux étoiles d'or, & en pointe de trois beſans de même poſés deux & un ; & pour cimier un lion naiſſant de gueules, tenant de ſes deux pattes une étoile d'or. *Tréſor des chartres, fol. 132, verſ. régiſt. 1589.*

RUTANT

RUTANT (Jean), autre frère de Nicolas, prit également des lettres de nobleſſe du grand duc Charles, données à Nancy le 20 ſeptembre 1589. Porte de gueules, à deux palmes adoſſées d'or, au chef d'argent, chargé de trois têtes de lion arrachées de gueules; & pour cimier un lion naiſſant de gueules, tenant deux palmes de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 361, régiſt. 1589.*

RUTANT (Pierre), autre frère de Nicolas, prit de même des lettres de nobleſſe, données à Nancy le 20 juin 1596; adopta les mêmes armes que Jacques ſon frère. *Fol. 126, régiſt. 1596.*

RUTANT (Florentin), d'une autre branche, prit auſſi des lettres de nobleſſe données à Nancy le 13 décembre 1599. Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée de trois têtes de lion arrachées de ſable, accompagnée de trois molettes d'éperon d'or, percées du champ, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de lion de ſable, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 176, régiſt. 1598.*

FERRY RUTANT, vivant noblement à S^t. Mihiel, le premier dont on ait connoiſſance, fut père de Jean Rutant, qui le fut: 1°. de Nicolas Rutant, dont nous avons parlé ci-deſſus; il épouſa Anne Bontemps, de laquelle il eut un garçon & deux filles, dont il n'a pas eu de poſtérité. 2°. Jacques qui ſuit. 3°. Jean, qui a fait la branche des ſeigneurs de Jalaucourt, rapportée ci-après. 4°. Pierre, qui a fait la tige des ſeigneurs de Pullenoy, auſſi rapportée en ſon lieu.

JACQUES RUTANT, ſeigneur de Savonnières, épouſa en premières nôces Anne le Drappier, & en ſecondes nôces Sébaſtienne Vallée, veuve de Jean Marien, écuyer; il n'eut point d'enfans du ſecond lit, & laiſſa de ſon premier mariage: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Jacob, qui a fait la branche des ſeigneurs d'Hannonville-ſous-les-Côtes, rapportée ci-après. 3°. Marie Rutant, femme de Henry Heilotz, écuyer. 4°. Marguerite Rutant.

JEAN RUTANT, ſeigneur de Maizey, Troyon, Maizeray, Savonnières, Gerbeuville & Helincourt, conſeiller d'état, épouſa en 1595 Anne Marien, fille de Jean Marien, écuyer, & de Sébaſtien. Vallée. Il eut de ce mariage: 1°. Jacques qui ſuit. 2°. Sébaſtienne Rutant, mariée en 1613 à Gabriel Mailler, écuyer, conſeiller d'état de Son Alteſſe. 3°. Anne Rutant, mariée à Blaiſe de Bloiſe, écuyer, ſeigneur d'Amblemont. 4°. Claude Rutant, dame de Maizey, mariée: 1°. à Gérard d'Armur, ſeign. de Senonville, lieutenant & quartier-maître général des armées de Sa Majeſté Impériale & de Charles IV; & 2°. en 1649 à Jean de Bettainvillers, ſeigneur dudit lieu. 5°. Marguerite Rutant, mariée en 1630 à Charles le Begue.

JACQUES RUTANT, ſeigneur de l'Iſle & de Gerbeuville, conſeiller d'état, épouſa Françoiſe de Bettainvillers, morte en 1644, & fille de Louis Pierron *dit* de Bettainvillers, ſeigneur dudit lieu, & de Marguer. François, dame de Clouanges, dont il eut: 1°. un fils mort en bas-âge. 2°. Marie Rutant, mariée: 1°. à Charles Thierry, ſeign. de S^t. Bauſſant & de Dompremy; & 2°. à François de Bloiſe, ſeigneur d'Amblemont; elle n'eut des enfans que du premier mariage; & 3°. Anne Rutant.

Branche

Digitized by Google

Branche des ſeigneurs de Hannonville.

JACOB RUTANT, ſecond fils de Jacques Rutant & d'Anne le Drappier, fut conſeiller d'état de Son Alteſſe, & préſident en la cour de parlement de S^t. Mihiel. Il épouſa Claude de Leſcut, dame de Remeſnil & de Hannonville-ſous-les-Côtes, & fille de Jean de Leſcut & de Barbe le Clerc ſa ſeconde femme. De ce mariage vinrent: 1°. Jean Rutant qui ſuit. 2°. Barbe, mariée à Georges de Chaſtenoy, ſeign. d'Armaucourt, conſeiller d'état. 3°. Françoiſe, première femme d'Alexandre Maillet. 4°. Anne, mariée à Claude de Fligny, ſeigneur de Pixerécourt & du Fay, grand fauconnier de Lorraine.

JEAN DE RUTANT, ſeigneur d'Hannonville-ſous-les-Côtes, conſeiller d'état de Son Alteſſe, épouſa Catherine Roder de Caſenove, fille d'Euſtache Roder, ſeigneur de Caſenove, Flavaucourt & Dampvallier, conſeiller d'état de Son Alteſſe, & de Catherine le Clerc, dont il eut une fille unique nommée Anne Rutant, mariée à François de Bloiſe, ſeig. d'Amblemont & d'Imonville, à qui elle apporta la terre d'Hannonville.

Branche des ſeigneurs de Jalaucourt & de Saulxures.

JEAN RUTANT, troiſième fils de Jean Rutant, & annobli comme nous l'avons dit en 1589, fut ſeig. de Jalaucourt, & épouſa Cather. de Peltre, dont il eut: 1°. Nicolas de Rutant, ſeig. de Jalaucourt, vivant en 1603, & qui épouſa la fille de René Barnet, ſeigneur de Pulligny, dont il eut François, mort ſans hoirs. 2°. Jacques qui ſuit. 3°. Anne, qui a épouſé Louis de Bettainvillers, capitaine de Bouconville. 4°. Catherine, mariée à Jacques de Combles. 5°. Anne, mariée à Louis de Bonnefoy. 6°. Marie, mariée: 1°. à Jean-Louis de Villaucourt. 2°. à François Malclerc, ſeign. de Hennamefnil, & pluſieurs autres enfans.

JACQUES RUTANT, conſeiller en la chambre des comptes, puis conſeiller d'état, épouſa: 1°. Catherine Maimbourg, fille de Nicolas Maimbourg, ſeigneur de Houſſeville, & de Marguerite Raoul; & 2°. Marie de Falaiſe. Il eut un fils de ſon premier mariage, mort en bas-âge; & du ſecond lit François qui ſuit.

FRANÇOIS DE RUTANT, major d'un régiment de dragons au ſervice de Charles IV, épouſa N. Jacob, dont il eut: 1°. Claude-Marcel qui ſuit. 2°. Louiſe de Rutant, qui fut mariée à Louis de Commarque, capitaine de cavalerie au ſervice de France; d'une maiſon de Périgord.

CLAUDE-MARCEL DE RUTANT, ſeigneur de Saulxures, capitaine de Cuiraſſiers de l'empereur, puis major du régiment des gardes de Son Alteſſe Royale, épouſa Marie-Anne de Rutant, ſa couſine au quatrième dégré, fille de Pierre de Rutant, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, dont il eut une fille unique nommée Claude, mariée à Pierre de Rutant ſon couſin-germain, ſeigneur de Pullenoy, Tumejus & Yloup, capitaine au régiment des gardes de S. A R, & ſon chambellan, premier écuyer de madame la ducheſſe de Lorraine.

Branche des ſeigneurs de Pullenoy.

PIERRE DE RUTANT, quatrième fils de Jean de Rutant, & annobli comme il eſt dit ci-deſſus en 1596, fut ſeigneur de Varvinet, & épouſa Anne Courcier de Metz, dont il eut: 1°. Pierre qui ſuit. 2°. Jacques, conſeiller d'état en la cour des grands-jours de S^t. Mihiel, qui épouſa

Jacob, laquelle se remaria en secondes nôces à François de Rozières, seigneur de Chaudenay. 3°. Claude, morte fille le 11 janvier 1620, & enterrée avec sa mère en l'église de l'abbaye de S^t. Mihiel.

PIERRE DE RUTANT, II du nom, seign. de Varvinet, conseiller d'état de S. A. & du conseil établi à S^t. Mihiel, épousa: 1°. Cather. Vathier, fille de Chrétien Vathier & de Nicole Vallée. 2°. Françoise Maillette. Il eut du premier lit Pierre qui suit, & du second lit Charles, dont il sera fait mention ci-après, & quelques autres.

PIERRE DE RUTANT, III du nom, seig. de Varvinet, conseiller en la cour souveraine de Lorraine, puis conseiller d'état, épousa Françoise Mauljean, fille de François Mauljean, conseiller d'état, dont il eut quatorze enfans, sept desquels moururent en bas-âge, & les sept autres furent: 1°. Franç. qui suit. 2°. Jeanne Ursule, mariée à Charles Aubert, grand-maître des eaux & forêts de Normandie. 3°. Marguerite, mariée au sieur Bruillard, conseiller au parlement de Metz. 4°. Marie-Anne, mariée à Claude-Marcel de Rutant, major du régiment des gardes de S. A. R. 5°. Gabrielle, mariée à George. Remy de Turique, capitaine au régiment des gardes de S. A. R. 6°. Barbe, & 7°. Claude, religieuses.

FRANÇOIS DE RUTANT, chevalier, seigneur de Pullenoy, doyen de la chambre des comptes de Lorraine, puis conseiller d'état & controlleur-général des finances de S. A. R, déclaré gentilhomme le 20 février 1708, épousa Françoise Laumonier, fille de Guillaume Laumonier, seigneur de la Tessonière en Normandie, dont il eut Pierre qui suit.

PIERRE DE RUTANT, IV du nom, chevalier, seig. de Pullenoy, Saulxures, Tumejus & d'Yloup, chambellan de S. A. R, capitaine au régiment de ses gardes, & premier écuyer de S. A. R. madame la duchesse de Lorraine, épousa Marie-Claude de Rutant sa cousine-germaine, fille de Claude-Marcel de Rutant, major du régiment des gardes de S. A. R, dont il eut: 1°. Claude-Marcel, capitaine de cavalerie dans le régiment de la Reine, mort à la guerre. 2°. Pierre-Louis. 3°. Augustin-Pierre-Franç. capitaine dans le régiment de Molk, infanterie. 4°. Jean-Edme, page du duc Charles de Lorraine. 5°. Nicolas-Franç. officier dans le régiment Royal-Artillerie. 6°. Marie-Françoise de Rutant, mariée à Henry-Denis Baudoüin, seigneur de Sornéville.

Branche de Marainville.

CHARLES DE RUTANT, fils de Pierre de Rutant & de Francoise Maillette, fut capitaine de cavalerie au service de France, & épousa Anne le Paige à Paris. Il eut de ce mariage: 1°. N. de Rutant, seigneur de Varvinet, qui ne fut pas marié. 2°. Étienne qui suit. 3°. Louis-Gabriel de Rutant, qui servit dans la marine en France, puis se fit religieux bénédictin, & devint abbé régulier de l'abbaye de Munster en Alsace, où il mourut. 4°. Marthe-Marguerite de Rutant, mariée à Bernard Pajot, chevalier, baron de Fruncé, Malzac, la Mothe, Courcillon en Boishinoux au pays Chartrain. 5°. N. de Rutant, qui servit dans les mousquetaires de France, puis se fit capucin à Paris.

ÉTIENNE DE RUTANT, chevalier, servit dans les mousquetaires de France, & épousa damoiselle Marie-Françoise de Gentil de la Jonchapt, fille de Léonard de Gentil, seigneur de la Jonchapt & de S^t. Irier en Limousin, d'une branche cadette des marquis de Langalerie. Il eut de ce mariage Charles-Joseph de Rutant qui suit, & Susanne-Madelaine, dame de Mandres & de Chatillon-sous-les-Côtes, mariée à N. comte de Custine

Cuſtine d'Offlance, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal & militaire de S^t. Louis.

CHARLES-JOSEPH DE RUTANT, chevalier, comte de Marainville, capitaine dans les Carabiniers de France, chevalier de l'ordre royal & militaire de S^t. Louis, envoyé de la part du roi à S. M. l'impératrice, pour ſervir dans ſes armées, & rendre compte à la cour de France des opérations de la guerre préſente contre le roi de Pruſſe, a épouſé Marg. Maline de Locquet de Grandville, fille d'Étienne-Julien de Locquet comte de Grandville, lieutenant-général des armées du roi, & d'Éliſab. Charlotte de Royer.

Autre Branche.

RUTANT (Florentin), dont il a été parlé ci-devant, & qui fut annobli en 1599, épouſa Marguerite de Gondrecourt, fille de Warin de Gondrecourt, conſeiller d'état de Son Alteſſe en la cour ſouveraine de S^t. Mihiel, dont il eut Jean qui ſuit, & quelques autres enfans.

JEAN DE RUTANT épouſa en 1634 Nicole de Vatronville, fille de François de Vatronville, ſeigneur de Riauville & de Pinteville, dont il eut: 1°. François de Rutant, qui n'eut point d'enfans de Catherine Thibaut, qu'il avoit épouſé en 1688; & 2°. Marguerite Rutant.

Si le ſtile de cet article n'eſt point conforme à celui que nous avons ſuivi juſqu'alors, c'eſt parceque quelques-uns de cette famille l'ont demandé ainſi.

Digitized by Google

S.

SAG. SAI.

SAGAY (Jacques), d'une famille honorable d'Épinal, fécretaire ordinaire de Son A, & auparavant enſeigne de ladite ville, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le dernier juin 1606, vérifiées le 11 janvier 1607. Porte d'azur, à la montagne d'argent ombragée de ſinople, ſurmontée en chef d'un crancelin d'argent, environné d'une palme d'or & d'une branche de laurier de même; & pour cimier un coq au naturel tenant une palme d'or. *Tréſor des chartres, fol. 189, verſ. régiſt. 1606.*

JACQUES SAGAY avoit épouſé, par contrat paſſé devant Colin, tabellion à Nancy, au mois de Juin 1597, Aimée le Drey, fille de Guyot le Drey, marchand à Nancy, & de Laurette Ancelle, laquelle Ancelle étant veuve, prêta au duc Henri, le 18 avril 1600, ſix mille trois cent quatre-vingt-ſix frans, pour laquelle ſomme ce prince donna deux patentes le dernier janvier 1618, au profit d'Aimée & Gabrielle le Drey, ſes filles & héritières, portant cent quarante-neuf frans de rente annuelle & perpétuelle, au rachat de deux mille cent vingt-huit frans huit gros, chacune faiſant les deux tiers de la ſuſdite ſomme de ſix mille trois cent quatre-vingt-ſix frans.

JACQUES SAGAY eut de ſon mariage Françoiſe Sagay, baptiſée à S^t. Épvre à Nancy le 22 août 1610, mariée: 1°. à Jean de Cluny, ſieur de Vautoy; & 2°. par contrat paſſé au mois d'octobre 1634, à Pierre Chevé, *dit* la Broſſe.

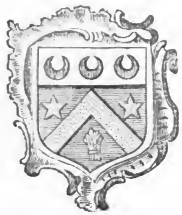

SAILLET (Nicolas), licencié ès droits, conſeiller de S. A, puis lieutenant général au bailliage de Clermont, fut annobli par lettres données audit Clermont le 26 octob. 1591. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'une gerbe auſſi de même, au chef d'agent, chargé de trois croiſſans montans de gueules; & pour cimier un croiſſant de l'écu entre deux ailes dragonnées d'azur, d'argent & de gueules. *Fol. 238, régiſt. 1591.* Les lettres du duc Charles III portant mandement aux gens de ſon conſeil & des comptes de procéder à l'enrégiſtrement de celle d'annobliſſement, accordées audit Nicolas Saillet, moyennant la ſomme de cinq cent frans, ſont du 28 octobre de la même année. *Layette cottée annobliſſemens, num. 204.*

NICOLAS SAILLET avoit été fait lieutenant-général au bailliage de Clermont, par lettres du 17 février 1576. Il épouſa Berth Thomas, mourut le 20 avril 1599, & ſa veuve le 8 août 1623. Ils furent inhumés en l'égliſe de Clermont, où ſe voit leur épitaphe de marbre noir, avec leurs armes, & où il eſt fait mention de la donation qu'ils firent à cette égliſe d'une demi fauchée de pré, pour dire en icelle deux anniverſaires de meſſe haute. Ils eurent de leur mariage: 1°. Jacques qui ſuit. 2°. Jean qui ſuivra. 3°. Nicole, première femme de Pierre Thomas, & quelques autres.

JACQUES SAILLET, avocat ès ſiéges de Clermont, puis prévôt & gruyer dudit

dudit lieu, par lettres expédiées le 5 juin 1599, ſur la démiſſion de ſon beau-père, avoit épouſé en 1598 Nicole Villemorien, fille de Jean Villemorien, prévôt de Clermont, & de N. de la Vallée, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Anne, mariée à prudent homme Jacques Jacquet, avocat à Verdun.

JEAN SAILLET, conſeiller au bailliage de Verdun, épouſa Marie Molette, dont il eut Ignace qui ſuit.

IGNACE SAILLET, avocat en parlement, épouſa Marie *ou* Catherine Fourier, dont il eut Jean-Baptiſte-Fran. Saillet, lieutenant des maréchaux de France, & préſident au bailliage de Verdun, marié à N. Guſaudé, dont il eut des enfans.

JEAN SAILLET, lieutenant-général au bailliage de Clermont en Argonne, puis conſeiller d'état, & ſecond fils de Nicolas Saillet & de Berth Thomas, épouſa en 1602. Catherine Gerbillon, fille de Jean Gerbillon, écuïer, licencié ès droits, échevin du palais de la cité de Verdun, procureur-général & conſeiller de l'évêché dudit Verdun, & de feuë Louiſe Vincent, dont il eut, entr'autres enfans, Nicole Saillet, femme de Jean Thierry, ſeigneur de S^t. Bauſſant, & Jean Saillet qui ſuit.

JEAN SAILLET, II du nom, licencié ès loix, avocat au bailliage de Clermont, puis lieutenant-général dudit bailliage, par lettres expédiées, ſur la démiſſion de Jean Saillet ſon père, le 2 mars 1623, épouſa par contrat paſſé audit Clermont, en 1628, Catherine Noirel, fille de noble homme Jean Noirel, conſeiller d'état de S. A, & d'Anne Baillivy, dont il eut Jean-Baptiſte qui ſuit.

JEAN-BAPTISTE SAILLET, écuyer, conſeiller du roi & de S. A, lieutenant-général, civil & criminel du bailliage de Clermont, épouſa par contrat paſſé audit Clermont le 3 février 1669, pardevant révérend père Claude Tenance, confeſſeur des religieuſes dudit lieu, & Nicolas Florent, avocat, Éliſab. le Molleur, fille de Nicolas le Molleur, écuyer, & d'Anne le Molleur, dont il eut N. Saillet, lieutenant-général des eaux & forêts au parlement de Metz, & qui fut père de N. Saillet, lieutenant-colonel d'infanterie. Cette famille a fourni encore pluſieurs autres branches.

SAINT ANDRÉ. *Voyez* GREGY (Charles).

SAINT BELIN (Pierrette), ſœur maternelle de Jean, bâtard de Vaudémont, fut annobli avec ſon mari futur, par lettres de René II, données le 9 décembre 1492. Porte d'azur, au belier d'argent, ayant entre ſes cornes d'or, une croix de Jeruſalem de même; & pour cimier le belier de l'écu, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 177, régiſt. 1490, 1493.*

PIERRETTE *ou* PERRETTE DE ST. BELIN, épouſa dans la ſuite Franç. Conſtant, qui n'eut pas beſoin de prendre la nobleſſe de ſa femme, ayant été annobli lui-même en 1489. Nous avons déja rapporté cet article ſous la lettre B; mais comme nous n'avions pour lors ni le *régiſtrata* ni ce que nous venons d'ajouter, nous avons cru pouvoir le rappeller ici.

SAINT BONNET (Claude), fut annobli par lettres du 7 février 1607; c'eſt tout ce qu'en dit la *table générale des régiſt, tome III, fol. 9, verſ.* qui renvoye au *fol. 39 du régiſt. 1607*, que nous n'avons pas trouvé.

SAINT

Digitized by Google

SAINT GENOY (Nicolas de), le jeune, demeurant à Vézelise, fut affranchi à la prière & requête de Simon Masey son beau-père, "En » considération de ce qu'il a fait valoir la rente de Vézelise plus qu'elle » ne *souloit* valoir, &c." par lettres données à Nancy le 27 avril 1512. Sa postérité prit dans la suite la qualité de noble. *Fol. 127, v. régist. 1510, 1514.* Nous ne sçavons pas quelles armes elle a portées dans la suite.

SAINT MARS (Louis), fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 18 mars 1720, entérinées en la chambre des comptes de Lorraine le 24 mai suivant, contenant: " Qu'il a toujours vécu noblement, & s'est » fait distinguer en France dans les emplois de trésorier-caissier de » l'extraordinaire des guerres, & qu'il vient d'acheter des biens fiefs en » Lorraine qu'il ne peut posséder à défaut de noblesse, &c." Porte d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un lion léopardé de gueules, & accompagné de trois besans d'or, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un lion de gueules issant d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 143, verf. régist. 1719, 1720.*

SAINT PIERRE (Michel), chirurgien du duc Charles III, fut annobli par lettres de ce prince données à Nancy le 14 avril 1576. Porte d'azur, à une tête de licorne d'argent accornée d'or, écartelé en sautoir de même, à une molette d'éperon de huit rais de gueules, percée du champ, & pour cimier une licorne naissante d'un torti d'or, d'azur, d'argent & de gueules, le tout porté d'un armet morné, orné d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 31, verf. régist. 1576.*

SAINT PIERRE (N...) d'Épinal, conseiller d'état du duc Charles IV, fut annobli par ce prince le 15 juin 1641. Porte d'azur, à trois fasces ondées d'or, surmontées en chef d'un bezan d'argent entre deux étoiles d'or; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Nobiliaire manuscrit.* Nicolas d'Ische, *alias* Marchand, portoit les mêmes armes.

SAINT THIEBAULT, *dit* DE LOUPVE (Gérard de), docteur en l'un & l'autre droits, & demeurant à Nancy, fut annobli par lettres données le 11 mars 1508. Porte d'azur, vairé d'argent, à trois pals d'or, au chef d'azur, chargé d'une louve d'argent entre deux bezans d'or; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 203, régist. 1506, 1510.*

SAINT

SAINT THOMAS (Robert-Thierry de), archer des gardes du duc Antoine, fut annobli par ce prince le 7 octobre 1510. Porte de sinople, à un javelot d'argent rompu, posé en chevron, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 14, régist. 1510.*

SAINT VALLIER. *Voyez* LOUIS *ou* LOYS (Nicolas).

SALLET (Charles), avocat, natif de Neufchâteau, fut annobli par lettres du duc Charles IV, expédiées le 30 juillet 1650, vérifiées le 29 décembre 1663. Porte d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois étoiles d'or, & accompagnée en pointe d'un lion de sable, armé & lampassé d'or. *Nobiliaire manuscrit.*

CHARLES SALLET, seigneur d'Outrancourt, fut pourvu de l'office de lieutenant-général, civil & criminel du bailliage de Bassigny, par brevet de survivance expédié le 10 juin 1670. Il avoit épousé: 1°. par contrat passé à Paris le 13 novembre 1647, N... Caillet, fille de Clément Caillet & de N..... 2°. au mois de septembre 1678, Claude-Étiennette de Chalus, fille de Lazarre de Chalus, seigneur de Mandres-sur-Vair, de l'ancienne noblesse des Chalus d'Auvergne, & de dame de Châtenoy, aussi d'ancienne noblesse. Il eut de ce second lit Claude-Charles Sallet, conseiller du roi, maître particulier des eaux & forêts à Neufchâteau, qui épousa, au mois de février 1711, Marie-Anne Sauville, fille de noble Pierre-Louis Sauville, lieutenant-général audit bailliage de Neufchâteau, & de Claude Mathiot, dont il eut, entr'autres enfans: 1°. Charles-François Sallet, conseiller en la cour souveraine. 2°. Claude-Antoine Sallet, chanoine à Bourmont. 3°. Mansuy Sallet, mort avocat à la cour. 4°. Joseph-Louis Sallet, capitaine au régiment Dauphin infanterie, pour le service de France.

Digitized by Google

SALLET (Simon), troiſième fils de Charles Sallet & de Marie Vallée, rapporté à l'article précédent, fut créé gentilhomme par lettres du duc Charles IV, expédiées à Ivonne en Eſpagne le 7 novem. 1659, vérifiées & enrégiſtrées le 14 mai 1661, & ce "En conſidération des ſervices qu'il » lui a rendus pendant ſa priſon & en pluſieurs rencontres, en riſquant » ſa vie & ſes biens, aſſiſtant ce prince & les ſiens de ſes propres deniers, » & par ſes correſpondances, lui facilitant le moyen de recevoir des » lettres & avis de ceux auxquels il avoit commis ſes affaires, & de leur » faire tenir ſes réponſes & volontés, l'avertiſſant de tems en tems de » l'état de ſes affaires; contribuant de ſon argent & de ſes bons avis, » pour faire réüſſir le deſſein que ce prince avoit pris de ſe ſauver d'Eſpagne, » qui ſans doute auroit eu une heureuſe fin, ſi par un malheur extraordinaire » la choſe n'avoit été découverte; enſuite de quoi il auroit été fait » priſonnier par ordre du roi d'Eſpagne, mis dans un cachot les fers aux » pieds, & ſouffert pendant ſix mois, en ce pitoyable état, les horreurs » d'une affreuſe priſon, ſes biens ſaiſis & emportés, ſa maiſon pleine de » gardes, & ſes affaires dans une ruine totale; au bout du quel tems les » juges, non contens de ces peines & de ces ſouffrances, l'auroient » condamné à un exil perpétuel de toutes les terres de Sa Majeſté » Catholique, &c." Porte d'or, à la bande de gueules, chargée d'un alérion d'argent entre deux croix de Lorraine d'or; & pour cimier l'alérion de l'écu avec cette deviſe: *Ex virtute nobilitas. Fol. 5, verſ. régiſt. 1639, 1660.*

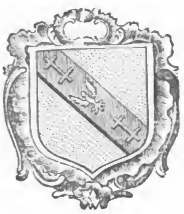

SIMON SALLET fut fait tréſorier-général de Lorraine, par autres lettres-patentes du même duc Charles IV, données à Blois le 7 décemb. 1659, & épouſa Françoiſe Colore, qui teſta à Bruxelles le 16 août 1676.

SALMON (Étienne), conſeiller & controlleur en l'état du comte de Vaudémont, & ci-devant au ſervice de la grande ducheſſe de Toſcane, fut annobli par lettres données à Nancy le 4 avril 1598, vérifiées le 5 novembre 1601. Porte d'or, à la faſce d'azur, chargée d'une molette d'éperon d'argent, & en pointe d'un lion naiſſant de gueules, armé, lampaſſé & allumé de ſable; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, tenant la molette dudit écu. *Fol. 197, régiſt. 1597, 1598.*

ÉTIENNE SALMON fut père d'Anne Salmon, mariée le 14 août 1632 à René du Han, II du nom, ſeigneur de Moncel & Happoncourt, & de quelques autres.

SALMON (Jean), docteur en médecine, fut annobli par lettres données à Lunéville le 5 juin 1739, "En conſidération de la vertu, mérite, » capacité, zèle, fidélité & affection qu'il a fait paroître au ſervice de » feu le duc Léopold, en qualité de l'un de ſes médecins ordinaires, qui » dès l'année 1720 que la peſte affligeoit la ville de Marſeille, le fit venir » dans ſes états, pour s'en ſervir tant dans la ville de Nancy où il s'eſt » marié, que près de ſa perſonne, pour y ſervir par quartier avec les » autres

» autres médecins ordinaires, & leſquels ſervices il a continué au duc » régnant depuis ſon avénement à la couronne, &c. »

Porte de ſable, fretté d'argent, au chef couſu de gueules, chargé d'un ſaumon d'or mis en faſce; & pour cimier une étoile d'argent iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 17, verſ. régiſt. 1736.*

SANDIN (Chriſtophe), fut annobli le 17 juillet 1606. Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois roſes de même, deux en chef & une en pointe. *Nobiliaire manuſcrit.*

SARRAZIN (Claude), natif de Pont-à-Mouſſon, & demeurant à S^t. Mihiel, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 18 octobre 1573. Porte d'argent, au léopard lionné de gueules, coupé, ſoutenu d'azur, à une étoile d'or; & pour cimier un demi lion de gueules, entre un vol d'argent & d'or. *Fol. 191, verſ. régiſt. 1573.*

CLAUDE SARRAZIN, ſeigneur de S^t. Agnan, fut procureur-général du comté d'Aſpremont, enſuite conſeiller d'état en la cour des grands-jours de S^t. Mihiel, par lettres données à Nancy le 14 octobre 1585. Il épouſa Catherine Heraudel, fille de Nicolas Heraudel, ſeign. de Mandres-ſur-Ver, & d'Aprône d'Aucy, dont il eut: 1°. Charles qui ſuit. 2°. Jean, qui a fait la branche des ſeigneurs de Germainvilliers, rapportée ci-après. 3°. Anne Sarrazin. 4°. Claude, mort de la peſte à Paris en 1606. 5°. Aprône.

CHARLES SARRAZIN, ſeigneur de S^t. Agnan, conſeiller d'état de Son Alteſſe le duc Henri, & du conſeil établi à S^t. Mihiel en 1627, & échevin de Nancy, épouſa: 1°. Catherine de Gondrecourt, fille de Warin de Gondrecourt, & de Didière Martinot. 2°. Anne Mauljean, veuve de Jean Hennezon, & fille de Jean Mauljean, & de Claudine de Bar ſa première femme. 3°. Anne Vallée, veuve de François Tabouret, fille de Jean Vallée & d'Idorte Olry, dont il n'eut point d'enfans. Il laiſſa du premier lit: 1°. Marguerite Sarrazin, épouſe de Jean Roitel. 2°. Lucie, femme de Henry Hennezon, procureur-général des terres de Marville, communes entre le roi d'Eſpagne & le duc de Lorraine. Du ſecond lit vinrent: 1°. François. 2°. Claude, religieux capucin. 3°. Charles qui ſuit. 4°. Anne Sarrazin, religieuſe.

CHARLES SARRAZIN, II du nom, ſeig. de S^t. Agnan & Rambucourt, conſeiller au conſeil établi à S^t. Mihiel, & procureur général d'Aſpremont, épouſa en 1627: 1°. Jeanne du Port-Guichard, fille de Claude du Port-Guichard, & de Françoiſe Fournier; & 2°. en 1632, Jeanne Barrois, fille de Charles Barrois, lieutenant-général au bailliage de Hattonchatel, & de Catherine Bourgeois, dont il eut: 1°. Sébaſtien qui ſuit; & 2°. Dorothée, épouſe de Jacques Pariſot, conſeiller en la cour des grands-jours dudit S^t. Mihiel.

SÉBASTIEN SARRAZIN, écuyer, ſeig. de S^t. Agnan & de Rambucourt, lieutenant-particulier & premier conſeiller-aſſeſſeur au bailliage de S^t.

Mihiel, puis conſeiller d'état en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, épouſa Marie-Anne Henry, fille de Jacob Henry, docteur en médecine, & de Renée Platel du Plateaux. Il eut de ce mariage: 1°. Charles qui ſuit. 2°. Claude-Ignace qui ſuivra. 3°. Marie-Jeanne. 4°. Renée, religieuſe. 5°. Françoiſe-Hyacinthe, femme de Joſeph-Ignace de Gondrecourt, ſeigneur de Mandres, &c.

CHARLES SARRAZIN, III du nom, ſeig. de S^t. Agnan, Abocourt, & de la terre de Mansberg, conſeiller d'état & maître des requêtes de l'hôtel de S. A. R, épouſa Marie-Charl. de Vignolles, fille de Charles-Arnoult de Vignolles, chevalier, conſeiller d'état & procureur-général en la chambre des comptes de Lorraine, & de Chriſtine Marionnels; du quel mariage il eut trois filles: 1°. N. religieuſe à la viſitation de Nancy. 2°. Chriſtine, mariée à Claude-Joſeph de Juvrecourt, ſeig. de Bathlémont, Hénaménil, Andilly, Art-ſur-Meurthe, Abocourt & S^t. Agnan en partie, lieutenant-colonel d'infanterie, &c. & 3°. Marie-Scholaſtique, alliée à Nicolas-François de Rennel, ſeigneur de Mehoncourt, S^t. Agnan & Abocourt en partie, conſeiller d'état ordinaire de S. A. R, & l'un de ſes ſecrétaires d'état.

CLAUDE-IGNACE SARRAZIN, chevalier, ſeigneur de Rambucourt, conſeiller d'état en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & ſecond fils de Sébaſtien Sarrazin & de Marie-Anne Henry, épouſa N.... de Maiſon-neuve, dont il eut: 1°. N. Sarrazin, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois. 2°. N. Sarrazin, qui épouſa N. de Pons, officier au ſervice de France.

Branche des ſeigneurs de Germainvilliers.

JEAN SARRAZIN, ſeigneur de Germainvilliers, Parroy, Erbamont, Orzier & S^t. Ouen, & ſecond fils de Claude Sarrazin & de Catherine Heraudel, épouſa Marguerite Tabouret, dont il eut: 1°. Antoine qui ſuit. 2°. N. femme d'Errie-Jérôme, ſeigneur voué de Dieulouart. 3°. N. épouſe de René Menu de Roncourt. 4°. Aprône, alliée à Louis de Montarby, ſeign. de Charmoilles, capitaine-enſeigne de la compagnie de la garniſon de la Mothe, enſuite nommé lieutenant au gouvernement en 1614. 5°. & 6°. deux filles, religieuſes à la congrégation de Metz.

ANTOINE SARRAZIN, écuyer, ſeigneur de Germainvilliers, Belmont & S^t. Remimont, capitaine en 1630 d'une compagnie de cent hommes, dans le régiment du baron de Meuſe, meſtre-de-camp des armées du duc Charles IV, & ſon gentilhomme ſervant, & enſuite commandant à la Mothe après la mort d'Antoine de Choiſeul, gouverneur de cette place, où il ſoutint deux ſièges, épouſa en 1625 Claude Bermand, fille de Nicolas Bermand, écuyer, ſeigneur de Pulligny, &c. & d'Anne Raoul, dont il eut Joſeph, mort en 1652 capitaine d'infanterie au ſervice de Charles IV. 2°. Claude-René, ſeigneur de Belmont, qui épouſa Anne-Marie de Lavaux, fille d'Errard de Lavaux, & d'Anne de Leſpine, & en eut Marie-Françoiſe, mariée en 1695 à Jean-Pierre Burtel, ſeigneur de Proyenchères. 3°. Jacques qui ſuit. 4°. Marie, femme de François d'Ourches, capitaine & major de cavalerie au ſervice de Charles IV, tué en 1666 dans un combat donné dans le Palatinat.

JACQUES SARRAZIN, ſeigneur de Germainvilliers, lieutenant de cavalerie dans le régiment du Puy, épouſa en 1668 Claire-Marguerite de Laval, fille de Claude-Louis-François de Laval, ſeigneur de Liſle & de Vrécourt,

de Verecourt, conſeiller d'état de Charles IV, conſeiller & maître d'hôtel de Marguerite de Lorraine, doüairière d'Orléans, & de Françoiſe Bon de Hazelach, dont il eut: 1°. Antoine-Théodore qui ſuit. 2°. Claude-Gabriel, maréchal-des-logis de la gendarmerie de Son Alteſſe Royale. 3°. Charles-François, conſeiller-aſſeſſeur au bailliage de Baſſigny en 1711. 4°. Jacques-Joſ. 5°. Antoine-Léopold, capitaine dans le régiment de Meuſe. 6°. Marguerite-Catherine, fille. 7°. Marie-Anne. 8°. Marie-Nicole. 9°. Madelaine-Françoiſe, épouſe de N. de Lavaux, baron de Verecourt. 10°. Amable-Agathe, alliée à N.... Bonnet de Villers-S^t. Marcelin, ſeigneur dudit lieu, capitaine audit régiment de Meuſe.

ANTOINE-THÉODORE SARRAZIN, ſeigneur de Germainvilliers, capitaine de cavalerie dans le régiment de Mareſcot, épouſa en 1708 Barbe d'Ingeville, dont il eut Marguerite-Claire de Sarrazin.

SAULCOURT (Jean de), apoticaire du duc de Lorraine, fut confirmé en la nobleſſe de ſes ancêtres, originaires de S^t. Dizier, où ils avoient toujours été reconnus nobles, & " En conſidération de ce qu'il avoit » épouſé une femme du comté de Vaudémont, iſſuë de noble famille, & » nourrice de la princeſſe de Lorraine (*la princeſſe Nicole*), avec permiſſion » de porter les armes de ſes progéniteurs, &c. " par lettres données à Nancy le 15 février 1623. *Fol. 72, régiſt. 1623.* Les armes n'y ſont pas expliquées, mais nous les avons priſes dans la chappelle de S^t. Nicolas, érigée en l'égliſe de RR. PP. carmes de Nancy, fondée par Claude des Ruetz, gendre dudit Jean de Saulcourt. Porte d'azur, à une bande d'argent, chargée d'une autre bande de gueules, ſurchargée de trois loſanges d'argent, accompagnée en chef d'un croiſſant de même, & en pointe d'un croiſſant & de trois treſles de même.

JEAN DE SAULCOURT vendit en 1626 un jour & demi de terre à Remy Marchal, demeurant à Puxe, & avoit épouſé Claude Gravelle, nourrice de la princeſſe Nicole de Lorraine, dont il eut Marie de Saulcourt, mariée, par contrat du 1 juillet 1623, à Claude des Ruetz, ſeigneur de Houſſeville en partie, & peintre de Son Alteſſe.

SAULCYE. *Voyez* PARIS (Claude).

SAULGET (Étienne), natif de Womas près de Moulins en Bourbonnois, fut annobli par lettres données à Nancy le 2 juin 1535. Porte d'or, à deux merlettes de ſable ſur les deux cantons; coupé de gueules empêché de cinq pièces & deux demies de l'une en l'autre, à la roſe d'argent miſe en pointe. *Fol. 326, régiſt. 1535.*

ÉTIENNE SAULGET eut pour fils: 1°. Claude qui ſuit. 2°. François qui ſuivra; & 3°. Guillemette Saulget, alliée à Nicolas Pierrot, mayeur de Voton-le-bas.

CLAUDE SAULGET, archer des gardes de S. A, épouſa: 1°. Claudine Sanglier. 2°. N. Il eut de ſon premier mariage: 1°. Jean, qui fut père de Claude & François. 2°. de Franç. père de Claude & Pierre. 3°. Claudine, alliée à nobles Pierre Michel, fils de Gérard Michel, annobli en 1542.

FRANÇOIS DU SAULGET, gendarme de la compagnie d'ordonnance de monſeigneur le duc de Mercœur, & ſecond fils d'Étienne Saulget,

pattagea avec Claude ſon frère & Nicolas Pierrot ſon beau-frère, le 31 décembre 1565. Il épouſa Antoinette de Bermainviller, dont il eut Franç. qui ſuit.

François du Saulget, II du nom, épouſa, par contrat du 25 novem. 1587, Marguerite de Relanges, fille de François de Relanges, & veuve d'honorable homme Claude Rouſſel, docteur en droit. De ce mariage ſortirent: 1°. François qui ſuit. 2°. Henry, mort portant les armes, & ſans alliance.

François du Saulget, ſeign. de Cheveaux, III du nom, épouſa: 1°. par contrat paſſé pardevant Rolin & Viart, notaires jurés au tabellionage de Gondrecourt, le 5 janvier 1623, Antoinette Gourdot, fille de noble homme Jean Gourdot, avocat, procureur-fiſcal & conſeiller au domaine de Gondrecourt, & de Françoiſe Gillot; & 2°. Catherine Viriot, dont il eut deux filles, mortes ſans qu'elles paroiſſent avoir été mariées. Du premier lit ſortirent: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Françoiſe, mariée à Didier Habillon. 2°. Marguerite, alliée: 1°. à Domini. Huyn, *dit* de Robécourt; & 2°. à Antoine Griſard, avocat en la cour.

Claude du Saulget, écuyer, l'un des chevaux-légers de la compagnie du marquis de Rennel, épouſa, par contrat du 8 juin 1666, ſigné *Chenel*, tabellion, Barbe-Marie le Comte, fille de noble Demange le Comte, l'un des gentishommes de la juſtice de Gaſton de France duc d'Orléans, & de Marguerite de Chreſtien. Il mourut au mois d'août 1707, âgé de quatre-vingt-cinq ans, ayant eu de ſon mariage: 1°. François-Louis du Saulget, conſeiller au ſiège bailliager de Bruyères, qui épouſa, par contrat du 1 octobre 1704, Barbe Humbert, fille de François Humbert, ſeigneur de Hénameſnil & de Bures, & de Georgette Baradel. 2°. Étienne, mort ſans alliance. 3°. Nicolas-Chriſtophe qui ſuit. 4°. Henry du Saulget, mort capitaine d'infanterie pour le ſervice de S. M. C. 5°. Barbe-Marie, femme de noble Charles-Franç. Melon de la Greſſe. 6°. Marie-Antoinet. alliée à Jean Vanneſſon, gentilhomme de l'Aveline. 7°. Marie-Anne du Saulget, épouſe de Nicolas Marchal d'Ivoux, gentilhomme de l'Aveline.

Nicolas-Christophe du Saulget, écuyer, épouſa, 1°. par contrat paſſé devant J. Marchal, tabellion à Bruyères, le 14 février 1689, Catherine Didier, fille de noble Demange Didier, & d'Anne Geneſt; & 2°. Catherine Hardy. Il mourut en ſa maiſon-franche de Laval le 9 avril 1725, & fut inhumé en l'égliſe de Champs-le-Duc. Il eut de ſon premier mariage: 1°. Jean-François-Antoine qui ſuit. 2°. Barbe-Catheri. du Saulget, mariée, par contrat du 13 février 1708, à Jean-François de Martimprey, écuyer, ſeign. dudit lieu; & 3°. Claire-Odille du Saulget, alliée à Joſeph Didier, gentilhomme de l'Aveline.

Jean-François Antoine du Saulget, chevalier, ſeigneur du fief du Saulget, capitaine-prévôt & chef de police en la prévôté royale d'Arche, étoit en 1736 premier conſeiller-aſſeſſeur du ſiège bailliager de Bruyères, & lieutenant des chaſſes au département dudit lieu. Il obtint, par lettres du 10 août de la même année, l'érection en fief d'un pavillon & autres biens ſis à Roſières, office de Bruyères, ſous le nom de fief du Saulget, avec droit de troupeau à part, de colombier, de chaſſe & de pêche. Il épouſa en ladite année Catherine de Fleury, fille de N. de Fleury, ſeigneur de Lichecourt, & d'Anne le Jeune de Grandmont, dont il eut: 1°. 2°. & 3°. Henry, Louis & N. morts en bas-âge. 4°. Jean-François, cadet-gentilhomme du roi de Pologne en 1756. 5°. Marguer. 6°. Marie. 7°. Nicolas-Joſeph. 8°. Louiſon. 9°. Catherine. 10°. Jacques. 11°. Reine; 12°. Suzanne du Saulget.

SAULNIER

SAULNIER (Jean), demeurant à Dompaire, fut affranchi de toutes tailles & subsides pour lui & ses hoirs mâles, par lettres données à Nancy le 25 juin 1534. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, & en pointe d'une étoile d'or. *Fol. 192, vers. régist. 1532, 1535.*

JEAN SAULNIER épousa Iolande du Pont, *alias* Houdreville, dont il eut: 1°. Warin qui suit. 2°. Catherine Saulnier, épouse de Christophe Lescamoussier, seigneur voué de Bacarat; & 3°. selon toutes apparences, Claudon Saulnier, qui fut fait receveur de Dompaire, par lettres expédiées à Nancy le 20 juin 1551, sur la démission d'Adrien Thouvenin son beau-père.

WARIN SAULNIER épousa Isabillon Mengin, de laquelle il eut Jean Saulnier, qui se maria avec Anne Jacques.

SAULNIER (Jean), demeurant à Crantenoy, fut annobli par lettres données à S^t. Diez le 11 décembre 1567. Porte d'azur, à deux lions affrontés d'or, à la fasce de gueules brochant sur le tout; & pour cimier un lionceau tenant une étoile d'or. *Fol. 144, vers. régist. 1568, 1569.*

JEAN SAULNIER, qui pouvoit être fils du précédent, ou peut-être le précédent lui-même qui passa à de secondes nôces, épousa, le 28 février 1593, Marie Feriet, qui se remaria le 4 avril 1606 à Martin de Chevers, gentilhomme servant du duc de Lorraine, & fille de Jean Ferriet & de Barbe de Mondelange. Il eut de ce mariage N. Saulnier, épouse de N. d'Haguigny. Barbe Saulnier, que nous croyons fille de Jean Saulnier annobli, épousa Nicolas de Girmont, annobli en 1573.

SAULNIER (Jean-François & Théodore frères), sieurs Duménil & de Vilhay, obtinrent permission de reprendre & suivre la noblesse, & porter les armes de Barbe de Cugnon leur mère, avec relief du défaut d'avoir renoncé à la succession de François Saulnier leur père, dans le tems prescrit par la coutume de S^t. Mihiel, & de pouvoir ajouter à leur nom celui de Cugnon, & s'appeller SAULNIER DE CUGNON, par lettres expédiées à Lunéville le 2 août 1720, contenant: " Que feu François » Saulnier, sieur Duménil, leur père, capitaine au régiment de la Ferté, » étant en garnison à Longwy, y auroit épousé Barbe Cugnon leur » mère, lesquels ayant fixé leur résidence au village de Villers-la-chèvre, » qui étoit un arrière-fief appartenant à la famille des Cugnon, relevant » de la baronnie de Cons, aujourd'hui le marquisat de Lambertye, sous » la coutume de S^t. Mihiel, les supplians seroient nés, l'aîné audit » Villers, & l'autre à la Grandville, même coutume, suivant qu'il est » prouvé par leurs extraits-baptistaires; que leur père ayant consommé » son bien & partie de celui de sa femme, pour faire honneur aux » emplois qu'il a eu dans les armées, auroit laissé les supplians en bas- » âge, sans aucun secours que de la part de N. Saulnier, leur oncle » paternel, demeurant pour lors à Morley en Bretagne, lequel les prit

» auprès

» auprès de lui, où ils ont été élevés, & ont été tenus pour nobles; que » cependant étant parvenus à un âge plus avancé, ils auroient fait leurs » efforts pour recouvrer les titres de nobleſſe de leur père, ſans avoir » pu y réuſſir, ce qui les a enfin obligé à prendre le parti de demander » le nom & les armes de leur mère, ſuivant & conformément à la » coutume de S^t. Mihiel, où ils ſont nés; à l'effet de quoi ils ont remontré » que Barbe Cugnon leur mère étoit fille de Valentin de Cugnon & » d'Anne de Circourt ſes père & mère, morts au château de Gommery, » en l'année 1636; que Valentin, frère d'Évrard de Jacques de Cugnon, » & beau-frère de Jacques de Foullon, donna, le 26 juin 1629, ſon » dénombrement de la terre de Villers-la-chèvre, en conſéquence des » repriſes qu'il en auroit faites à Jean de Cuſtine, baron de Cons; ladite » terre de Villers-la-chèvre lui appartenant du chef de N... Cuſtine » ſon ayeul, à qui cette terre auroit été donnée en arrière-fief pour » apportionnement; que d'ailleurs, par ſentence du bailliage d'Étain, » du 17 févr. 1663, le père deſdits Jean-Franç. & Théodore Saulnier, a, » du chef de Barbe Cugnon ſa femme, partagé noblement, conjointement » avec les autres enfans & héritiers de Valentin Cugnon, les ſucceſſions » de leurs père & mère & ayeul, ainſi que Nicolas Cugnon, fils d'Évrard » Cugnon, neveu de Valentin de Cugnon, avoit précédemment partagé » avec ſes co-héritiers le 20 mars 1659; lequel fit, le 4 novem. 1664, ſes » repriſes au duc Charles IV, des fiefs qu'il poſſédoit ès prévôtés de » Sancy & de Longwy; duquel Évrard de Cugnon ſe voit encore » l'épitaphe en l'égliſe parochiale d'Eſche, village dépendant de la » prévôté de Verton, ci-devant bailliage de S^t. Mihiel, abandonné par » les ducs, par échange fait avec les ducs de Luxembourg en 1602, ſur » lequel ſont gravées les armes dudit Évrard de Cugnon, avec celles de » ſeize quartiers de ſa nobleſſe, qui ſont Cugnon, Wal, Cromelſcher, » Dumeſnil, Dochieu, de Lomprey, de Masbourg, de Rochefort, de » Lellich, de Valdz, de Beauclin, des Armoiſes, de Cuſtine, de Poüilly, » de Gorcey & du Hautoy; que la famille deſdits Cugnon, originaire » du duché de Luxembourg, où elle a rang & ſéance parmi les » gentilshommes dudit duché, eſt alliée à celles d'Armancourt, de » Haſſel, de Gemon; que le frère de ladite Barbe de Cugnon avoit » épouſé la nièce du maréchal de Fabert, & que le père deſdits Jean-» François & Théodore Saulnier a rempli avec diſtinction les emplois » honorables dont il a été pourvu; que d'ailleurs leſdits ſupplians n'ont » point dérogé à la nobleſſe de Barbe Cugnon leur mère, ayant été » dans les premières charges de Morlay, où ils ont toujours vécu » noblement, &c. *Fol. 134, ſecond régiſt. 1720.*

Il n'eſt pas fait mention d'armoiries, mais ils portent d'argent, à la faſce de ſable, accompagnée en chef de trois merlettes de gueules, & en pointe d'une roſe de même.

JEAN-FRANÇOIS SAULNIER DE CUGNON, ſieur du Meſnil, & THÉODORE SAULNIER DE CUGNON, ſieur de Vilhay, tous deux demeurans en la ville de Morlay en Bretagne, obtinrent relief de défaut d'entérinement en la cour ſouveraine, des lettres de repriſe de nobleſſe maternelle, par eux obtenues le 2 août 1720, avec confirmation deſdites lettres, par patentes expédiées à Lunéville le 23 nov. 1735, contenant: » Que le 2 août 1720, ils auroient obtenu des graces de Léopold I, des » lettres-patentes, par leſquelles, & en conformité d'un preſcrit de la » coutume de S^t. Mihiel, ſous le reſſort de laquelle ils ſont nés, il leur » permet

» permet de reprendre la nobleſſe de Barbe Cugnon leur mère, d'en » porter le nom & les armes; leſdites lettres entérinées en la chambre du » conſeil & des comptes du duché de Bar, le 29 dudit mois 1720; que » cependant on pourroit leur former quelques difficultés ſur l'exécution » & jouiſſance deſdites lettres-patentes, en ce que: 1°. ils ont négligé » d'en obtenir la confirmation néceſſaire en exécution de l'édit du 19 » décembre 1730, qui ordonne que tous ceux qui ont obtenu des lettres » de nobleſſe, repriſe de nobleſſe maternelle, de réhabilitation ou de » confirmation, depuis l'année 1697 juſqu'alors, ſeront tenus d'en » produire les titres au greffe du conſeil d'état, pour en obtenir la » confirmation, à peine contre ceux qui auroient négligé de ſatisfaire à » cette obligation dans le terme du délai porté audit édit, d'être privés » & déchus du bénéfice deſdites lettres; que les ſupplians étant alors » domiciliés dans une province éloignée des états, ils n'auroient pu » avoir connoiſſance de cet édit & y ſatisfaire. 2°. Que leſdites lettres de » repriſe de nobleſſe maternelle par eux obtenuës le 2 août 1720, ne » faiſant aucune mention qu'ils ont exercé le commerce en gros depuis » 1691 juſqu'en 1706, on pourroit leur objecter que ne l'ayant pas » expoſé, & que conſéquemment n'ayant pas été relevés de cet acte de » dérogeance à nobleſſe, leſdites lettres ont été ſubreptivement impétrées » & obtenuës, & ne doivent point avoir d'exécution, quoique dans les » requêtes & mémoires qu'ils préſentèrent pour les obtenir, ils ayent » expoſé qu'ils avoient été juges conſuls en ladite ville de Morlay, qualité » que l'on ſçait n'être jamais poſſédée que par des gens de commerce; » que d'ailleurs il eſt établi, tant par un édit du R. T. C, donné au mois » de décembre 1701, que par la coutume de la province de Bretagne, » réſidence des ſupplians, que le commerce en gros ne déroge point. » 3°. Enfin que leſdites lettres de repriſe de nobleſſe maternelle ayant été » adreſſées pour les enrégiſtrement & entérinement, tant en la cour » ſouveraine & Barrois, qu'en ladite chambre des comptes de Bar. Les » ſupplians après en avoir obtenu l'entérinement en ladite chambre des » comptes, ont négligé d'en pourſuivre l'enrégiſtrement en ladite cour » ſouveraine de Lorraine, enſorte qu'il leur importe d'être relevés de » tous leſdits défauts de formalité, & d'obtenir de nouvelles lettres, » confirmatives des premières, &c." *Fol. 152, régiſt. 1734, 1736.* Les armes n'y ſont pas rapportées.

SAULNIER (Mathieu), fut annobli par lettres données à Nancy le 24 février 1721, "En conſidération des ſervices qu'il a rendus à S. A. R. » depuis ſon avénement à la couronne, tant en l'hôtel commun de la » ville de Nancy, que dans la recette des finances au bureau de Cuſtine, » ci-devant Condé & de l'Avant-garde, qu'en pluſieurs commiſſions » difficiles & importantes, &c."

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef, & d'une roſe de même boutonnée d'or en pointe; & pour cimier la roſe de l'écu. *Fol. 192, régiſt. 1720, 1721.*

MATHIEU SAULNIER eut pour fils Jean-Baptiſte Saulnier, commiſſaire de S. A. R. pour les deſerteurs du ſervice de France, puis lieutenant-particulier au bailliage de Nancy, qui épouſa Barbe-Marguer. Maireſſe.

SAULXURES

SAULXURES (Mengin SCHOUEL *dit* de). Nous avons déja rapporté cet *annobliſſement* ſous la lettre C, à l'article CHOEL; nous l'avions tiré d'un *ancien nobiliaire*, où probablement on avoit écrit ce nom comme on le prononçoit alors, & dans lequel ſans doute on avoit mis le jour de l'enrégiſtrement de ſon annobliſſement, pour celui où les lettres de nobleſſe furent expédiées; quoiqu'il en ſoit, comme nous avons trouvé pluſieurs mémoires ſur cette famille, que nous n'avions pas au commencement de l'impreſſion de cet ouvrage, nous nous ſommes déterminés d'autant plus volontiers à en parler ici, qu'elle quitta ſon nom preſque en naiſſant, pour prendre celui de Saulxures, ſous lequel ſeul elle prit ſes alliances, & fut toujours connue.

MENGIN SCHOUEL, *dit* DE SAULXURES, village ſitué près de Nancy, où il étoit né, & dont les deſcendans prirent le nom, fut annobli ſans finances, par lettres du duc René II, données à Neufchâteau le 22 janvier 1503. Porte parti en barre, bandé, contrebandé d'or & de ſable; (comme le nombre des pièces n'eſt pas rapporté dans le *régiſt.* les uns diſent de ſix & les autres de huit). *Fol. 86, régiſt. 1502, 1505.* Le *nobiliaire* dit de ſable & d'argent.

MENGIN SCHOUEL, *dit* DE SAULXURES, fut fauconnier du roi, & fut pourvu en 1520, par le duc Antoine, de l'office de capitaine-prévôt, gruyer & receveur de Bouconville, ſur la réſignation de Guillaume de Mallaviller, & l'éleva enfin à la charge de grand fauconnier de Lorraine. Il acquit la ſeigneurie de Dompmartin-ſous-Amance, & épouſa Cather. de Clemery, fille d'Antoine Warin *dit* de Clemery, ſeigneur dudit lieu, receveur-général de Lorraine, & de Claude de Revigny, qui ſe remaria à Jean Gerlet, préſident des comptes de Lorraine. Il eut de ce mariage: 1°. Antoine qui ſuit. 2°. Philippe, protonotaire du S^t. Siège Apoſtolique. 3°. Bernardin de Saulxures, mort ſans hoirs.

ANTOINE DE SAULXURES, ſeigneur de Dompmartin-ſous-Amance, tranſigea, le 8 janvier 1544, ſur la ſucceſſion mobiliaire de ſa mère avec Mengette Colart, veuve de Didier Bertrand & René Warin, ſeigneur de Clemery. Il épouſa Antoinette d'Augy, dame de Sorcy en partie, avec laquelle il vivoit en 1539, & qui ſelon les uns, étoit fille de Pierre d'Augy, ſeigneur de Sorcy, & de Catherine de Guermanges; & ſelon d'autres, fille de Claude d'Augy, & de Béatrix de Cuſtine: quoiqu'il en ſoit, il eut de ſon mariage: 1°. Caude qui ſuit. 2°. Daniel de Saulxures, établi en Suiſſe, & qui épouſa, par contrat paſſé au château de Copet, le 1 avril 1575, Marie de Hennezel, fille de Nicolas de Hennezel, ſeig. voué de Viomeſnil, puis d'Eſſert & de S^t. Martin en Suiſſe, & de Catherine Garnier. 3°. Jean. 4°. Moyſe, & pluſieurs autres fils & filles, l'une deſquelles étoit Anne de Saulxures, mariée en 1580 à Pierre de Hennezel, ſeigneur de la Robellas en Suiſſe.

CLAUDE DE SAULXURES, ſeigneur de Dompmartin-ſous-Amance vendit, par contrat paſſé pardevant *Philippe Platel & Albin Marchant*, notaires à S^t. Mihiel, tant en ſon nom que comme procureur d'Antoine de Saulxures, & d'Antoinette d'Augy ſes père & mère, enſemble de ſes frères & ſœurs, les maiſon-forte, château, terre & ſeigneurie, *dit* vulgairement le château d'enbas de Sorcy, à Bernard de S^t. Vincent, grand fauconnier de Lorraine, & à Marguerite de Saulxures ſa femme, comme il en conſte par les lettres de confirmation & repriſes qu'en fit ledit Bernard de S^t. Vincent, le 27 ſeptembre 1566.

MARC DE SAULXURES, major du régiment Suiſſe du colonel de Budé, au ſervice

au ſervice de la république de Hollande, obtint du Stathouder, le 20 janvier 1750, le rang de colonel. Nous ne ſçavons pas ſi ce dernier étoit de la même famille que les précédens, n'ayant trouvé entr'eux aucune liaiſon dans nos *mémoires*; mais il eſt probable qu'il en ſortoit.

SAULXEROTTE. *Voyez* TARDVENUS (Claude).

SAVONIÈRES. *Voyez* MAIRE (Laurent).

SAUVAGE (Nicolas), capitaine gruyer & receveur de Boulay, dont le grand-père nommé François Sauvage, réſident à Nomeny, avoit été annobli en 1528 par le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 20 avril 1581. Porte d'azur, à la trompe d'or, ſurmontée d'un fer de lance d'argent mis en bar, au chef d'or; & pour cimier un homme ſauvage au naturel naiſſant, revêtu & chargé de poil d'or, tenant de la dextre un dard ferré & empenné d'argent, émmanché d'azur. *Fol. 185, régiſt. 1582.* Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ſes comptes de Lorraine d'entériner celles de nobleſſe dudit Nicolas Sauvage, ſont du même jour & de la même année. *Layette cotée annobliſſ. num. 205.*

SAUVAGE (Charles Joſeph), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, exerçant au bailliage d'Épinal, fut annobli par lettres du duc Léopold I, expédiées à Lunéville le 10 février 1724, contenant: " Qu'il » s'eſt acquis de la réputation dans ſa profeſſion d'avocat, à l'exemple de » Joſeph Sauvage ſon père, ancien conſeiller au bailliage d'Épinal, & » depuis conſeiller & ſécretaire des commandemens & finances de S. A. R, » lequel a toujours vécu noblement; que même quelques ancêtres dudit » Sauvage ont porté la qualité de nobles, entr'autres, Nicolas & Jean » Sauvage, & dont les deſcendans ont probablement perdu ce titre » d'honneur dans le malheur des guerres, que d'ailleurs pluſieurs des aïeux » & parens dudit Sauvage ont été alliés à des familles nobles, & ſe ſont » diſtingués au ſervice des ducs, &c." *Fol. 120, verſ. régiſt. 1723, 1724.* Il porte les mêmes armes que Nicolas Sauvage ci-deſſus.

JOSEPH SAUVAGE, conſeiller au bailliage d'Épinal, épouſa Anne Othin, fille de noble Philipe Othin, tabellion-général de Lorraine, & greffier du conſeil de la ville de Mirecourt, annobli le 21 juillet 1670, dont il eut: 1°. Charles-Joſeph, qui a donné lieu à cet article. 2°. Agnès Sauvage, mariée le 24 mai 1701, à François Collinet de la Salle, lieutenant-général au bailliage dudit Épinal.

SAUVAGE. *Voyez* BENOIST (Jean-Nicolas).

SAUVEGET (Joſeph), licencié ès loix, conſeiller-ſécretaire ordinaire de S. A. R, prévôt, chef de police & gruyer de Roſières, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 15 février 1724, contenant: " Qu'il

Digitized by Google

» a contracté des alliances nobles, en épousant en premières nôces Claude-
» Chrétienne Chaumont, d'une famille noble, dont il n'a qu'un fils nommé
» Jean-Joseph Sauveget, qu'il fait élever au colège & à l'académie de
» Jully; & en secondes nôces, damoiselle Anne-Renée Daulnoy, veuve
» du sieur de Leusse de Guiret, dont le fils unique a fait ses preuves avant
» d'entrer en la compagnie des cadets-gentilshommes, où il a servi pendant
» deux ans, après lesquels il est sorti pour aller servir en France dans les
» chevaux-légers Dauphins, &c."

Porte d'azur, au rocher d'argent, chargé de deux chamois affrontés de sable; & pour cimier un chamois de l'écu. *Fol. 122, régist. 1723, 1724.*

SAUVILLE (Pierre-Louis), lieutenant bailliager, juge local, chef de police de la ville de Neufchâteau, gruyer dudit lieu & de Chastenoy, né d'une famille des plus anciennes de ladite ville, laquelle s'est distinguée depuis plus d'un siècle par sa capacité & par son application aux belles lettres, & alliée à diverses personnes nobles de Lorraine, fut annobli par lettres données à Lunéville le 7 juillet 1702. Porte de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or, & en pointe d'un lièvre de même faisant le chandelier; & pour cimier un lièvre de même. *Fol. 190, régist. 1701, & 1702.* Les lettres d'annoblissement furent entérinées le 24 juillet 1702.

Noble Claude Sauville, avocat en la cour, épousa Christine Sallet, fille de Charles Sallet, lieutenant-général à Bourmont, & de Claude-Étiennette de Chalus sa seconde femme, dont il eut Joseph-Nicolas qui suit.

JOSEPH-NICOLAS DE SAUVILLE, fut lieutenant & gruyer du siège bailliager de Neufchâteau, fut fait conseiller d'état par lettres données à Lunéville le 20 novembre 1724.

CLAUDE DE SAUVILLE, étoit, le 27 octobre 1752, conseiller du roi, lieutenant-général, civil & criminel du bailliage dudit Neufchâteau. Nous n'avons pu faire la généalogie suivie de cette famille, n'ayant trouvé aucun mémoire qui pût nous assurer de sa filiation.

SAXO (Blaisin), natif de Nancy, fut annobli par lettres du duc René II, données à Nancy le 4 janvier 1488. Porte de sable, à trois cailloux d'or, posés deux & un; & pour cimier un dextrochère tenant un caillou de l'écu, issant d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 221, régist. 1486, 1489.*

SCHMIDBERG (Adam), controlleur du domaine & greffier de la justice de Sierques, fut annobli par lettres données à Nancy le 14 avril 1580; lesdites lettres entérinées le 30 juin suivant. Porte d'azur, à trois fasces ondées d'or, surmontées en chef d'un bezan entre deux étoiles de même, & pour cimier un cerf naissant accorné d'or, chaque corne cornettée de six pièces, & issant d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 109, vers. régist. 1580.*

SCHOTTE

SCHOTTE (Jean), de Braunfels, archer des gardes du grand duc Charles, fut annobli par lettres de ce prince, données le 10 août 1570. Porte d'azur, au levrier courant d'argent, colleté de gueules, boutonné d'or, lié à une sphère de même posée en chef; & pour cimier la sphère de l'écu entre deux pennes pallées d'argent, d'azur, d'or & de gueules, *Fol. 91, régist. 1569, 1570.*

MATHIEU SCHOTTE, demeurant au comté de Solms, eut pour fils Humbert Schotte, qui fut père de Humb. Schotte, receveur & conseiller des comtes de Solms, qui eut pour fils Thomas, père de Jean, *au* Hans Schotte, qui fut annobli comme nous venons de le dire.

SCHWEBEL (Henry), licencié ès loix, conseiller & chancelier de monseigneur le duc Jean Palatin du Rhin, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 26 janvier 1591. Porte d'or, à une demi potence de sable; parti de même, à trois étoiles de six rais d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier deux pennes de l'écu issantes d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 167, régist. 1591.* Quelques *mémoires* le nomment Scherebel, & lui donnent dans le premier parti de ses armes, deux triangles contrepointés de sable, de la forme d'un X, dont on auroit rempli les deux extrémités. Nous les avons vues blasonnées ainsi.

SEART (Nicolas), natif de Millery, près de Condé-sur-Moselle, fut annobli par lettres de Charles IV, expédiées à Worms le 23 avril 1643, & vérifiées le 11 mai 1662. Porte d'or, à deux chevrons rompus de gueules, crenelés & marquetés d'azur; & pour cimier une tête de maure issante d'un armet morné, orné d'un bourlet & lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Layette cottée annoblissemens, num. 206.*

SECHAMPS (Adam de), prévôt de Lunéville, fut annobli par lettres du grand duc Charles de Lorraine, expédiées à Nancy le 21 févr. 1591, » en considération de ses services, tant audit état, qu'en celui d'archer » des gardes-du-corps, depuis quinze à seize ans, &c." Porte d'azur, au membre de lion armé de gueules, surmonté de trois croissans montans d'argent; & pour cimier un membre de lion tenant un croissant d'argent entre deux ailes d'azur & d'argent. *Fol. 172, régist. 1591.* Les lettres de Son Altesse portant mandement aux gens de ses comptes de Lorraine de procéder à l'enrégistrement de celles de noblesse accordées audit Adam de Sechamps, moyennant deux cens écus sols, sont du 2 février 1593. *Layette cottée annoblissemens, num. 207.*

SEGUIN (Philbert), *dit* Trebuchet, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 15 mars 1552, " En considération d'une somme considérable » qu'il avoit prêtée à madame Christine de Dannemarck, doüairière & » administratrice

» adminiſtratrice des duchés de Lorraine & de Bar, &c. " Porte d'azur, à une licorne giſſante au naturel, coupé, ſoutenu d'or; pour cimier une boule de même jettant du feu entre deux cornes de daim au naturel, iſſantes d'un torti ſoutenu d'un armet fermé d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 145, verſ. régiſt. 1551, 1553.*

SEICHAMPS. *Voyez* HENRY (Melchior).

SELLIER (François), premier chirurgien du duc Charles IV, fut annobli par lettres de ce prince, expédiées le 29 octobre 1661, vérifiées le 24 avril 1662. Porte d'azur, au chevron d'or, chargé ſur la pointe d'un croiſſant montant de gueules, & accompagné en chef de deux colombes d'argent, portans en leurs becs un rameau d'olivier de ſinople, & en pointe d'un ſerpent d'or mis en pal. *Fol. 112, régiſt. 1712, 1713.*

FRANÇOIS SELLIER eut, entr'autres enfans, Jean-François qui ſuit, & Claude-Franç. Sellier, femme de Jean-Louis Norroy, premier lieutenant, puis grand-prévôt de la maréchauſſée de Lorraine, & tréſorier-général des troupes de Son Alteſſe Royale.

JEAN-FRANÇOIS SELLIER, conſeiller-ſécretaire des commandemens & finances entrant au conſeil d'état, juge & auditeur-général des troupes de S. A. R, & ſubſtitut de l'hôtel de ville de Nancy, épouſa Marguerite-Thérèſe Pariſot, née à Pourſas en 1678, & qui ſe remaria en ſecondes nôces, par contrat du 4 décembre 1708, à Charles Gillet, ſeigneur de Vaucourt & Arracourt, conſeiller d'état, prévôt & chef de police de la ville de Nancy; elle étoit fille de Charles Pariſot, auditeur des comptes & envoyé extraordinaire à Vienne, &c. & de Marie-Dieudonnée Gaucher. Il eut de ce mariage une fille nommée Charlotte-Françoiſe Sellier.

SENTURIER (Alexandre), conſeiller en l'hôtel de ville de Nancy, & commerçant en ladite ville, fut annobli par lettres-patentes de Léopold I, données à Lunéville le 25 mai 1716, vérifiées le 1 août ſuivant. Porte de ſable, à la faſce d'argent, chargée d'une croix potencée de gueules, miſe en cœur, accompagnée en chef de deux abeilles d'or, & en pointe d'une étoile de même; & pour cimier l'étoile de l'écu. *Fol. 56, verſ. régiſt. 1716.*

ALEXANDRE SENTURIER, épouſa en première nôces, par contrat paſſé à Metz le 8 août 1699, Anne Girard, fille de David Girard, marchand à Metz, & d'Éliſab. Coulet. Elle teſta le 11 août 1704, fit ſon codicile le 25 des mêmes mois & an, & mourut le 16 ſeptembre 1711. Il épouſa en ſecondes nôces, au mois de nov. 1713, Barbe Marcol, fille de Paſcal Marcol, prévôt de Nancy. Il teſta le 16 mars 1729, & mourut le 4 janvier 1735, ayant eu de ſa prémière femme Marie-Suzanne Senturier, née le 3 juin 1708, mariée par contrat du 29 ſeptembre 1725, à Hubert Charvet précepteur de S. A.R. monſeig. le prince Charles, & auparavant conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois; & du ſecond lit ſortit Anne Cécile Senturier, mariée le 8 juin 1732, à Sébaſtien-Alexand. Marcol.

SELZER

SELZER *ou* SELTZER (Jean-Herteman & Jean-Philipe), obtinrent de l'empereur Ferdinand II des lettres-patentes données en 1611, portant déclaration de nobleſſe de quatre races. Portent d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un baril d'or, relié de ſable; l'écu ſurmonté d'un aigle éployé d'or.

JEAN-HERTEMAN SELTZER, ſeigneur d'Elvanges en partie, épouſa Marie-Éliſabeth Broeller, dont il eut Anne-Catherine Seltzer, qui épouſa, par contrat paſſé à Dieuze le 21 ſeptembre 1632. Jean Gronders, quartier-maître-général des troupes du duc Charles IV ſous le commandement du prince de Phalsbourg.

SERAUVILLE. *Voyez* JEANMAÎRE (Nicolas).

SERRE, *dit* DE TONNOY (Antoine), bourgeois demeurant à Nancy, fut annobli par lettres données audit Nancy le 3 février 1556. Porte de gueules, à un reinen d'argent de vingt cors de même. *Fol. 50, régiſt. 1557*; ou comme d'autres l'expliquent, porte de gueules, à un buſte de cerf de profil d'argent, ramé de trois perches de cornichons coupés; & pour cimer le buſte de l'écu.

ANTOINE SERRE, ſecond fils de Laurent SERRE, originaire d'Avignon, & frère de Nicolas SERRE, dont nous rapporterons la poſtérité à l'article de FRANÇOIS SERRE, annobli en 1609, fut tige de la branche de ce nom qui s'établit à Bar, & épouſa N. dont il eut: 1°. Jean Serre, *dit* de Tonnoy, archer & fourrier des gardes de Son Alteſſe, qui épouſa Anne Vautrin. 2°. François. 3°. Jean, demeurant à Ogéviller. 4°. Antoine. 5°. Laurent Serre qui ſuit.

LAURENT SERRE épouſa, le 25 mai 1569, Marguerite Taire, native d'Épinal, de laquelle il eut Jean qui ſuit.

JEAN SERRE épouſa, le 14 avril 1621, Marie Henry, & en eut Cæſar Serre qui ſuit.

CÆSAR SERRE, avocat en la cour & ès ſiéges de Bar, fut confirmé en ſa nobleſſe, par lettres données à Nancy le 7 mai 1702, contenant: » Qu'Antoine Serre ſon biſayeul a été annobli par lettres de Nicolas de » Lorraine, tuteur & adminiſtrateur des états du duc Charles III, ſuivant » les lettres-patentes du 3 février 1556, tant pour ſes bons ſervices de » quarante ans, qu'en conſidération de ceux de Laurent Serre, au roi de » Sicile & au duc Antoine; depuis lequel tems les deſcendans dudit » Antoine Serre, ſçavoir Laurent Serre, & Jean Serre père de l'expoſant, » ont toujours vêcu noblement, à la reſerve dudit Jean, qui, à cauſe de la » déſolation des guerres depuis 1630 juſqu'en 1660, étant chargé d'une » groſſe famille, auroit été contraint d'exercer la pharmacie, laquelle il » auroit quittée en 1660, au retour de Charles IV; & quoique l'expoſant » ait toujours joui de la qualité de noble, ayant été élu conſeiller en » l'hôtel de ville de Bar, pour le corps de la nobleſſe, ès années 1675, » 1693 & 1697; cependant pour affermir ſon état, il ſupplie Son Alteſſe » Royale de lui faire expédier des lettres de confirmation, &c." *Fol. 159, verſ. régiſt. 1701, 1702.* Il n'eſt pas fait mention d'armoiries; mais il porte d'azur, au cerf paſſant d'argent, ſommé de trois ramures de même.

CÆSAR SERRE épouſa, le 23 avril 1667, Jeanne Leſchicault, fille de Jean Leſchicault, & de Madeleine le Camus, dont il eut Jean qui ſuit.

JEAN

Digitized by Google

JEAN SERRE, II du nom, conseiller au bailliage de Bar, dont il fut doyen, épousa Anne Heyblot, dont il eut, entr'autres enfans, Hubert Serre, avocat audit bailliage de Bar.

SERRE (François), bourgeois de Nancy, fils de Jacques Serre, aussi bourgeois dudit Nancy, fut annobli à la prière du comte de Vaudémont, par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 25 avril 1609; lesdites lettres entérinées le 30 janvier 1610. Porte d'argent, à la montagne ombrée de sinople, tranché d'azur, au lion léopardé d'or; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 104, régist. 1609.* Les lettres de S. A. portant mandement au sieur de Tornielle, & aux gens de ses comptes de procéder à l'enrégistrement de celles de noblesse accordées audit Franç. Serre, sont du 2 juin 1609. *Layette cottée annobliss. num. 208.*

LAURENT SERRE, gentilhomme (dit-on) d'Avignon, vint en Lorraine à la suite de la reine de Sicile; il épousa une riche veuve, nommée Margot de Tonnoy, demeurant audit village de Tonnoy, dont il eut: 1°. Nicolas qui suit. 2°. Antoine Serre, qui a fait la branche *dite* de Tonnoy, & annobli en 1556, comme nous l'avons rapporté à l'article précédent.

NICOLAS SERRE *dit* DE TONNOY, natif de Nancy, épousa N. dont il eut: 1°. Jacques qui suit. 2°. Marthe Serre, mariée: 1°. à noble Nicolas Poirier, controlleur en l'hôtel du cardinal de Lorraine, lequel testa à Rome le 22 mai 1591; & 2°. par contrat passé pardevant J. André, le 3 octobre de la même année, à noble homme Mathias de la Vallée, dont elle étoit veuve le 20 mai 1595, qu'elle acquit quelques pièces de terre de Louis Vigneron, de Bouxières-aux-Dames.

JACQUES SERRE, demeurant à Nancy, épousa noble Odette du Doyer, native de Troye en Champagne, qui se remaria en secondes nôces, le 11 décembre 1595, à Guillaume de la Cloche, annobli en 1596. Elle eut de son premier mariage: 1°. François qui suit, & qui a donné lieu à cet article. 2°. Nicolas, religieux minime, qui testa devant Clairier, notaire à Nancy, le 20 novembre 1604. 3°. Jacques, prêtre. 4°. Marie-Alexis, religieuse. 5°. Alix épouse de Jean Bouchet. 6°. Anne Serre, mariée, 1°. par contrat du 28 septembre 1593, à Pierson des Moines, maréchal-des-logis en l'état du grand duc Charles, dont elle n'eut point d'enfans; & 2°. par contrat du 30 janvier 1599, à Vian Pistor le Begue, conseiller-secrétaire d'état ordinaire du cardinal de Lorraine, & ensuite conseiller d'état, commandemens & finances du duc Charles IV, & auditeur des comptes.

FRANÇOIS SERRE, demeurant à Nancy, partagea les biens de ses père & mère, par acte passé devant Viriet, notaire à Nancy, le 5 janvier 1607. Il prit des lettres de noblesse du duc Henri, comme nous l'avons dit ci-dessus en 1609, fit une fondation le 23 janvier 1629, & vivoit encore en 1630, qu'il fut présent au contrat de mariage de Charles le Begue son neveu. Il épousa: 1°. N. d'Asselincourt, fille d'Israël la Corne, *dit* d'Asselincourt, & de Jeanne le Roux, sa première femme, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. Anne Meusnier, fille de Nicolas Meusnier, marchand à Nancy, & de Jeanne d'Aussone, avec laquelle il fonda, par acte passé devant Bouchon, tabellion à Nancy, le 23 janvier 1629, une messe basse tous les premiers dimanches de chaque mois, & aux jours & fêtes de Nôtre-Dame, & une autre messe basse, avec un *libera*, pour être

être dite annuellement le jours de leurs decés, en la chapelle de Nôtre-Dame de Bonfecours. Il eut de ſon mariage: 1°. François qui ſuit. 2°. Jacques, ſeigneur d'Herbeuville, conſeiller d'état du duc Charles IV, & préſident de la cour ſouveraine de Lorraine, qui partagea avec François ſon frère, & Anne Nottaire ſa nièce, la ſucceſſion de François Serre, & d'Anne Meuſnier, par acte paſſé devant J. Cropſal, le 1 mars 1666, & qui avoit épouſé en 1656 Françoiſe Modo, fille de Pierre Modo, avocat à Nancy, ſécretaire ordinaire de Son Alteſſe & procureur de madame la ducheſſe doüairière, annobli en 1626, & de N. de Lançon, dont il n'eut qu'une fille nommée Anne-Léopoldine-Guillemette, mariée le 20 mai 1697 à Charles-Henry de Cultz, comte de Deuilly, baron de Sainboin. 3°. Nicolas Serre, Chanoine de la primatiale. 4°. Jeanne, mariée à Claude Nottaire, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine. 5°. Anne Serre, morte ſans alliance. 6°. Antoine Serre.

FRANÇOIS SERRE, II du nom, ſeign. de Clevant, conſeiller-ſécretaire entrant au conſeil-privé de Son Alteſſe le cardinal de Lorraine, conſeiller-auditeur des comptes, & enſuite conſeiller d'état, avoit épouſé Eliſabeth Rouſſelot, fille de Jean Rouſſelot, greffier en chef des grands jours de S^t. Mihiel, & d'Eliſabeth Vittou, dont il eut: 1°. François, religieux dominicain. 2°. Charles, ſeigneur de Clevant & Clouanges en partie, doïen des maîtres des comptes de Lorraine, par lettres expédiées à Mirecourt le 12 novembre 1662, envoyé extraordinaire en France en 1668 avec le préſident Canon, pour l'affaire de Marſal, & qui épouſa Antoinette Courcol, fille de Gilles Courcol, ſeigneur de Clouanges en partie, & de Jeanne Tabouret, dont il eut François Serre, mariée à Michel-François-Cæſar le Bas, ſeigneur du Pleſſis, tréſorier-général de l'extraordinaire des guerres en France, qui fit repriſes du duc Léopold I, le 30 janvier 1700, pour la tèrre & ſeigneurie de Clevant, à cauſe de ſa femme; & 3°. Jean-Georges Serre qui ſuit.

JEAN GEORGES SERRE, ſeigneur de Ventron, & conſeiller d'état, épouſa: 1°. en 1666, Marguerite de S^te. Colombe, fille de Salomon de S^te. Colombe, premier capitaine & major du régiment de Tracy, lieutenant-de-roi à Châtel-ſur-Moſelle, & depuis gouverneur de Neuſtat, & de Marg. de Berget; & 2°. Marie-Agnès Cando, dame de Romécourt & de Ventron, & fille de Pierre Cando, conſeiller d'état & en la cour ſouveraine de Lorraine, & de Claude Reboucher, dont il n'eut point d'enfans. Elle ſe remaria en ſecondes nôces à N. Lançon, lieutenant du gouvernement de Nancy. Jean-Georges Serre mourut le 2 avril 1686, laiſſant de ſon premier mariage: 1°. François qui ſuit. 2°. Charles-Franç. Serre, qui a fait la branche des ſeigneurs de Romécourt & de Ventron, rapportée ci-après.

FRANÇOIS SERRE, III du nom, maître d'hôtel de S. A. R. Léopold I, & intendant de la maiſon de Son Alteſſe le prince François, abbé de Stavelot, fut déclaré gentilhomme avec Charles-François Serre ſon frère, par lettres du 28 août 1706. Il avoit épouſé en 1701, Margue. Thibault de Menonville, fille de Louis Thibault, ſeigneur de Viller & Riouville, voué de Bacarat, commiſſaire des guerres pour le ſervice de France, & de Marguerite Huin. Elle mourut le 15 février 1730, ayant eu de ſon mariage: 1°. François-Louis qui ſuit. 2°. François, enſeigne au régiment de Ligniville. 3°. Charles, chanoine de l'inſigne égliſe de S^t. Diez. 4°. Marguerite; & trois autres filles.

FRANÇOIS-LOUIS DE SERRE, né en 1713, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine

de Lorraine & Barrois, enſuite conſeiller d'état du roi de Pologne duc de Lorraine, épouſa en 1732, N. Hauſſen, fille de N. Hauſſen, fermier-général de Lorraine, dont il eut pluſieurs enfans.

Branche des ſeigneurs de Ventron.

CHARLES-FRANÇOIS SERRE, fils puîné de Jean-Georges Serre, ſeigneur de Ventron, & de Marguerite de S^te. Colombe, fut ſeigneur de Ventron & de Romecourt, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine, puis conſeiller d'état & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de S. A. R. Il épouſa en 1699, Marie-Thérèſe de Rennel, fille de Charles-Jean de Rennel, ſeigneur d'Andilly, conſeiller en la juſtice ordinaire de Nancy, puis conſeiller d'état & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de S. A. R, & de Thérèſe-Françoiſe Rouſſelot; & mourut en 1700, laiſſant de ſon mariage: 1°. Charles-François, prêtre & chanoine de S^t. Diez. 2°. Jacques-Antoine, né en 1704, mort en 1731 ſans alliance. 3°. Joſephqui ſuit. 4°. François, né en 1708, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine, qui épouſa en 1729 Marie-Charlotte Ravinel, fille de Remi Ravinel, ſeigneur de Dompjulien & Giroviller, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine, & conſeiller d'état ordinaire, & d'Anne-Françoiſe de Leſpée, dont il a des enfans. 5°. Nicolas mort jeune. 6°. Marie-Thérèſe, mariée à Sébaſtien-Gabriel Thirion, ſeign. d'Ogeviller, Petonville, Hablainville, Recloville, Buriville, S^t. Martin, & Manonville. 7°. Françoiſe-Charlotte, mariée: 1°. à Jacques Pariſot, capitaine réformé à la ſuite du régiment des gardes de S. A. R; & 2°. à Nicolas Rouſſelot, ſeigneur de Dommartin, III du nom; & 8°. Marie-Anne Serre.

JOSEPH SERRE, né en 1706, ſervit en Pologne, & épouſa en 1731 Marie de Linage de Nozey, dame d'un fief à Condé, & fille d'André de Linage, ſeigneur de la Cour de Bratte, &c.

SERRIÈRE (Claude), châtelain de Moyen, fut annobli par le Cardinal de Lorraine évêque de Metz, le 24 mai 1575. Porte de gueules, à une, épée d'argent garnie d'or, & une clef d'argent paſſée en ſautoir, l'épée à dextre, & la clef à ſeneſtre; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

SERRIÈRES (Chardin), natif de Pont-à-Mouſſon, maître échevin en ladite ville, fut annobli par Charles III le 1 avril 1551. Porte d'argent, à un léopard d'azur, armé, lampaſſé d'or, portant une colomne de porphire, entortillée d'un ſerpent au naturel; & pour cimier le léopard de l'écu tenant auſſi la colomne. *Fol. 49, régiſt. 1550.*

CHARDIN SERRIÈRES, épouſa Marguerite d'Einville, veuve d'Arnould Colore de Linden, ſeigneur de Blénod en partie, gentilhomme de la maiſon de S. A, & fille d'Étienne d'Einville, ſeig. d'Ohéville, Hymcourt & Semibeſange, capitaine du parc d'Einville-au-Jart, & de Catherine Pelegrain de Remicourt, dont il eut: 1°. Antoine qui ſuit. 2°. Catherine, ſeconde femme de Jean de Behere du Halt, ſeigneur de Villeneuve, natif de Biſcaye,

de Biſcaye, capitaine pour le ſervice de France, puis ſergent-major des villes de Metz, Toul & Marſal, avec qui elle vivoit en 1573. 3°. Marie Serrières, femme de Louis des Fours, ſeigneur du Mont.

ANTOINE SERRIÈRES, demeurant à Metz, fit reprises du duc de Lorraine, conjointement avec Jean du Halt, ſeigneur voué de Baccarat, ſon beau-frère, pour certains fiefs mouvans des château & châtellenie de Pont-à-Mouſſon, à eux échus par la mort de Chardin Serrières leurs père & beau-père.

SERRY (Jean-Louis de), iſſu par ſa mère de la maiſon de la Faloize, fut confirmé gentilhomme du côté maternel, ſuivant la coutume du bailliage de S^t. Mihiel, avec permiſſion de prendre le nom & les armes de Nicole de la Faloize ſa mère, n'ayant pu récupérer les titres de la famille de ſon père, à cauſe du déſordre des guerres, par lettres données à Nancy le dernier jour de mai 1700, entérinées en la chambre des comptes le 23 juin ſuivant, & contenant: " Que la maiſon de la Faloize, originaire du pays » de Liège, eſt établie en Lorraine depuis plus de trois cens ans, & dont » l'ancienneté de la nobleſſe ſe prouve par les titres qu'il a produits, par » leſquels il le juſtifie que Oudinot de la Faloize avoit pour femme Odette, » fille de Richard de Luzy, écuyer, & qu'il fit en 1376, avec Guillaume » de Luzy ſon beau-frère, échange d'un fief qu'il poſſédoit au duché de » Bar; qu'enſuite Jean de la Faloize avoit pour femme Mar.de Xhenemont; » que Nicolas de la Faloize, qui ſe maria en 1480 avec Jacqueline, fille » de Gérard de Telleuz, eut Jean II de la Faloize, écuyer, qui épouſa en » 1513 Jeanne, fille de Nicolas d'Aſſenois, ſeigneur de Pouilly, & de » Claude de Noirefontaine; duquel mariage ſont iſſus Jean III de la Faloize, » écuyer, & Françoiſe de la Faloize, mariée à Jean de Lude, écuyer; » lequel Jean mourut en 1570, & laiſſa d'Éliſe d'Aſſy ſa femme, un fils » mineur nommé Jean, ſeig. de Pouilly, qui épouſa en 1586 Anne, fille de » Jacques de Bertignon, écuyer, ſieur de Trieux, & de Marguerite » Dumont, qui eut Jean V de la Faloize, ſeigneur de Tonne-les-prez, » cornette des gardes-du-corps de Nicole ducheſſe de Lorraine; lequel » épouſa en 1621 Louiſe de la Haye, fille de Gaſpard-Martin, baron de » la Haye *ou* Hagen, maiſon illuſtre d'Allemagne, alliée à celles de » Lenoncourt, Chamblay & Haraucourt, & de Nicole de Lavaux, dont » il eut, entr'autres enfans, Nicole de la Faloize, qui épouſa THIERRY » COLLENET DE SERRY, ancien officier & capitaine de cavalerie » dans les troupes de Charles IV, père & mère dudit JEAN-LOUIS, né » en 1662 au bailliage de S^t. Mihiel, dans le village de Mance, dont » ledit Jean de la Faloize ſon ayeul maternel étoit ſeigneur, &c. " Porte de gueules, à deux léopards d'or, paſſans; & pour cimier un demi léopard de l'écu rampant, l'écu porté d'un caſque grillé, orné de ſes lambrequins aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 272, verſ. régiſt. 1698, 1700.*

LOUIS DE SERRY, frère du précédent, obtint, ainſi que lui, la permiſſion de reprendre la nobleſſe & les armes de Nicole de la Faloize ſa mère, avec relief du défaut de n'avoir pas renoncé aux biens de THIERRY COLLENET DE SERRY ſon père, conformément à la coutume de S^t. Mihiel, par lettres expédiées à Lunéville le 29 mai 1720, contenant les

Digitized by Google

mêmes motifs que ceux que nous avons raportés ci-deſſus. Porte de même que Jean-Louis de Serry. *Fol. 52, régiſt. 1720.*

Nous avons déja rapporté cette famille ſous la lettre F, à l'article Faloize; mais comme nous l'avons trouvé depuis beaucoup plus étendu, nous avons cru devoir le rapeller ici.

SERVAY (Philippe), au ſervice de madame la ducheſſe doüairière Chriſtine de Dannemarck, fut annobli par lettres données à Nancy le 1 déc. 1555. Porte de gueules, à une jumelle ondée d'argent, accompagnée de trois têtes de loup-ſerviers arrachées de même, deux en chef & une en pointe; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 177, v. régiſt. 1555.*

SEVIGNY. *Voyez* LENICE (Nicolas).

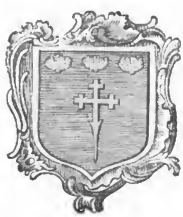

SEULLAIRE (Claude), de Sandaucourt, fut annobli par lettres de René II, données à Nancy le 14 juin 1486. Porte d'azur, à une croix recroiſetée d'or, au pied fiché de même, miſe en cœur, ſurmontée en chef de trois flots auſſi de même, mis de rang; & pour cimier une tête de ſarrazin, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 413, régiſt. 1478, 1486.*

CLAUDE SEULLAIRE, *ou* XEULLAIRE, acquit la terre de Bouzey de Nicolas de Bouzey & de Didière de Barizey ſa femme, & fit repriſes pour ladite terre & ſes appartenances, & pour tout ce qu'il eſt tenu de faire à cauſe de ce qu'il tient au duché de Lorraine, mouvant en fief d'icelui. Donné à Nancy le dernier février 1508. *Régiſt. 1506, 1510, fol. IX^XX XIX.* Il épouſa N... dont il eut, ent'autres enfans, Claude Seullaire, femme de Nicolas Perrin de Domjulien II du nom, & Mengin Seullaire, qui épouſa N.... dont il eut des enfans. Ce nom s'eſt écrit Xeullaire, Seullaire ou Xoullaire.

SEUROT (François), natif d'Amance, fut annobli par lettres de Charles IV, expédiées à Paris le 9 mars 1660, vérifiées le 14 mai 1661, contenant: » Qu'il a porté toutes ſes actions à ſervir ce prince dans les traverſes de » l'inconſtance des temps & de la fortune; que ſa fidélité a paru dans les » priſons de ce prince; ſa conſtance dans les tourmens & les tortures, à la » vuë des ſupplices, pour la liberté de ſon maître, &c." Porte d'azur, à une croix potencée d'or, cantonnée de quatre menottes de fers d'argent. *Fol. 3, régiſt. 1660, & layette cotée annobliſſemens, num. 209.*

FRANÇOIS SEUROT ſervit ſon prince pendant ſa priſon avec un zèle incroyable; il entreprit un voyage à Madrid pour ſa délivrance, mais aiant été reconnu, il fut arrêté, & on lui fit ſouffrir les plus cruels tourmens. La paix des Pyrénées qui rendit la liberté au duc de Lorraine, la procura auſſi à Seurot. Les premiers ſoins de Son Alteſſe furent de récompenſer la fidélité d'un ſi bon domeſtique; il lui donna des lettres de nobleſſe, & le nomma à la prévôté d'Amance. Il avoit épouſé Anne Couteau, fille de Jean Couteau & d'Anne Benoiſt, de laquelle il eut, entr'autres enfans: 1°. Anne-

1°. Anne-Thérèſe Seurot, mariée en 1693 à Charles-Henry de Baillivy, ſeigneur de Valleroy, Madecourt, &c. dont elle fut première femme. 2°. Madelaine Seurot, auſſi première femme de Philippe-François-Henry de Vallée, ſeigneur du fief de Ruttembourg, &c. capitaine aux gardes de S. A. R, & créé baron d'Eſtricheville le 10 janvier 1725. 3°. Françoiſe-Nicole Seurot, alliée à François-Balthazard Forgeau, controlleur de la ſaline de Dieuze; & 4°. Catherine Seurot, penſionnaire perpétuelle au couvent des annonciades de Marſal.

SIMIER *ou* SYMIER (Jean), officier de la chambre aux deniers, fut annobli par le duc René I en 1464. Porte de ſable, à une faſce d'argent, accompagnée de trois loſanges de même, deux en chef & une en pointe, l'écu bordé de gueules; & ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Heraulderie de Lorraine.*

JEAN SIMIER, épouſa en ſecondes nôces, en 1485, Béatrix Mélian, fille de Collignon Mélian, & d'Hellovy Thierry, de Charmes, dont il eut: 1°. Madelaine Simier, qui épouſa Jean Thelod, *dit* Pelegrin. 2°. Hellovy Simier, mariée à Vaultrin Jenin.

SIMON (Charles), conſeiller-ſécretaire des commandemens & finances du duc Charles IV, fut annobli par lettres de ce prince, du 13 octobre 1643. *Fol. 7, verſ. 2 régiſt. 1713, cotté 13.* Porte d'azur, à un lion d'or, tenant une ſcie de même, avec laquelle il ſcie une montagne d'argent; & pour cimier le lion de l'écu ſciant un rocher d'argent, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu.

CHARLES SIMON fut père d'Anne Simon, mariée en 1663 à François Marchis; & de Marie Simon, qui épouſa Pierre Navel, commiſſaire des magaſins à ſel.

SIMON (Jean-Joſeph), premier lieutenant de carabiniers au régiment de cuiraſſiers de Caraffa, & NICOLAS-FRANÇOIS SIMON ſon frère, furent annoblis, avec permiſſion d'ajouter à leur nom celui de LHUILLIER, par lettres expédiées à Lunéville le 25 février 1724, contenant: " Qu'ils » ſont iſſus d'une honorable famille de la ville de Lunéville; que ledit Jean-» Joſeph Simon a embraſſé dès ſa plus tendre jeuneſſe le parti des armes, » dans le régiment de cuiraſſiers de Caraffa, pour le ſervice de S. M. I, » d'abord en qualité de volontaire, puis de cornette; & enfin après ſix » années de ſervice, & à l'âge de vingt-deux ans, il ſeroit parvenu à » l'emploi de premier lieutenant de carabiniers dudit régiment, qu'il a » rempli avec diſtinction, imitant en toute ſa conduite celle du ſieur » baron Lhuillier d'Edelny ſon oncle maternel, général wachmeiſter

Digitized by Google

» des armées de l'empereur ; que le mérite & la valeur ont élevé à cette » dignité après trente-huit ans de ſervice, pendant lequel tems il a en toutes » occaſions ſignalé ſon courage, & donné des preuves d'une prudence » conſommée ; & comme il a témoigné à Son Alteſſe Royale, que n'ayant » point d'enfans mâles pour tranſmettre ſon nom à la poſtérité, ce lui » ſeroit une ſatisfaction de le voir revivre en la perſonne dudit Jean-Joſeph » Simon, & en celle de Nicolas-François Simon ſon frère, âgé ſeulement » de treize ans, & qui va déja ſervir dans le régiment de Caraffa. . . . . » Il ſupplie Son Alteſſe Royale de vouloir permettre à ſeſdits neveux » d'ajouter à leur nom celui de Lhuillier, pour qu'ils puiſſent à l'avenir » s'apeller Simon de Lhuillier, & en même tems les annoblir, &c." Porte d'azur, à ſix annelets d'argent poſés un, deux & trois, coupé de gueules, à trois bandes d'or ; & pour cimier un vol d'azur. *Fol. 124, régiſt. 1723. 1724.*

SIMONAIRE (Georges-Joſeph), conſeiller-ſécretaire des commandemens & finances du duc Léopold, & inſtructeur à écrire du prince Louis & des princeſſes Éliſabeth & Gabrielle de Lorraine, fut annobli par lettres données à Lunéville le 25 avril 1708, " En conſidération de vingt-trois » ans de ſervice en qualité de valet-de-chambre de Son Alteſſe Royale, » & d'inſtructeur du prince Joſeph de Lorraine, ayant même eu l'honneur » de lui montrer quelque tems l'orthographe ; & de ceux de ſon père, » qui a ſervi ſous Charles IV l'eſpace de trente ans, en différens emplois ; » ce qui lui fit mériter celui de capitaine & de lieutenant-particulier au » bailliage de S^t. Diez, &c. " Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné de deux lions affrontés, tenans une croix potencée de même ; & pour cimier une croix de l'écu entre deux branches de laurier au naturel. *Fol. 34, verſ. régiſt. 1708.*

SIMONIN (Didier), procureur-général au bailliage de Clermont, obtint du duc Charles III des lettres expédiées à Bar le 2 octobre 1579, portant permiſſion de reprendre la nobleſſe & les armes de Jaqueline de Chappé ſa mère. Porte d'azur, au lion léopardé d'or, armé & lampaſſé de gueules, tenant un bâton noueux d'or en pal ; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs dudit écu ; leſquelles armes étoient celles de Collette Simonet, femme de Martin de Chappé, qui étoit baſaïeul de ladite Jacqueline.

Didier Richier dit *Clermont*, pourſuivant d'armes en 1581, rapporte ce qui ſuit ſur cette famille : " S'eſt comparu maiſtre Didier Simonin, » licencié ez loix, procureur-général au bailliage de Clermont, lequel » m'a produict un décret de l'Alteſſe de monſeigneur, en date du 2 octobre » 1579, par lequel il lui eſt loiſible de porter les armoiries de ſon coſté » maternel, pour être iſſu de parentaige noble, & de par ſon père de roture, » comme de tout il en eſt fait plus ample déclairation audit décret, &c. » Ledict Simonin prétend porter les armoiries de Collette Simonet, » épouſe de Martin de Chappé." *Fol. 23 & 111.*

GÉRARD SIMONIN, docteur en médecine, demeurant à Verdun, & que quelques mémoires disent être de la même famille que Didier Simonin, épousa : 1°. N. 2°. par contrat du 3 août 1604, Marguerite Thomas, fille de Jean Thomas, lieutenant-particulier du bailliage de Clermont, & de Barbe Drouot.

SIMONIN. *Voyez* SYMONNIN (Blaise).

SIMONY (Claude & Hector), frères, furent annoblis par lettres données à Nancy le 23 novembre 1571, " En considération de ce qu'ils étoient » petits-fils de Marguerite de Combles, femme noble, avec permission de » porter les armes de ladite Marguerite &c. " Porte une croix de sinople, cantonnée au premier d'or; au second de gueules, à une étoile d'or; au troisième d'azur, & au quatrième d'argent; & pour cimier un perroquet de sinople membré & allumé d'or, entre deux cornets d'argent. *Fol. 71, verſ. régiſt. 1571, 1572.*

FRANÇOIS SIMONY vint de Sienne en France, & s'habitua à Chatillon-sur-Seine, où il vivoit en 1497 avec Guillemette Taceponne sa femme, dont il eut : 1°. Pierre Simony, mentionné dans une procuration du 20 septembre de la même année. 2°. Martin qui suit, & peut-être Isabelle, femme de Didier de Hennezel, écuyer.

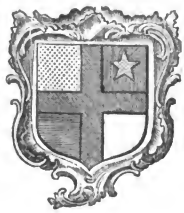

MARTIN SIMONY épousa en 1497 Marguerite de Combles, fille de Jean de Combles, d'une famille noble, dont il eut : 1°. Hector Simony, seig. de la Bussière, mort président en l'élection de Chaumont le 18 février 1581, sans enfans de Didière Monginot, qui se remaria en secondes nôces à Simon Corberon, trésorier de France, 2°. Pierre Simony, qui épousa : 1°. Jeanne Harodel, & 2°. Françoise Boisot; & qui fut père de Jacques Simony, qui de N. Mongeot eut six filles; & 3°. Claude qui suit.

CLAUDE SIMONY, seigneur de Villeneuve-au-Fresne & d'Orquevaux; épousa Suzanne Tabouret, dont vinrent : 1°. Claude qui suit. 2°. Hector Simony, qui a fait la branche des seigneurs de Germainvilliers, dont il sera parlé ci-après.

CLAUDE SIMONY, II du nom, seig. de Villeneuve-au-Fresne, fut annobli avec Hector son frère en 1571, en considération, comme nous l'avons dit, de la noblesse dont leurs prédécesseurs maternels jouissoient du côté de Marguerite de Combles leur ayeule. Il épousa Marguerite Roussat, dont il eut : 1°. Jean qui suit. 2°. Claude, chanoine de Langres. 3°. René, lieutenant-général au bailliage de Langres. 4°. Jeanne, femme de Benigne Monginot, conseiller au présidial de Chaumont; & 5°. Christophe, qui a fait la branche des seigneurs de la Broutière, raportée ci-après.

JEAN SIMONY, seigneur de Rouelles, épousa : 1°. Françoise Monginot; & 2°. Philib. Gentot. Il fut père : 1°. de Claude qui suit. 2°. de Françoise, femme de Jean de Gondrecourt, seigneur de Colombey, lieutenant-particulier au bailliage & siège présidial de Chaumont; & 3°. Claire Simony, mariée à François le Sain, lieutenant-général au bailliage de Chatillon-sur-Seine.

CLAUDE SIMONY, III du nom, sieur de Rouelles, lieutenant-général à Chatillon-sur-Seine, épousa Marie Mouchette, de laquelle il eut Claude qui suit.

CLAUDE SIMONY, IV du nom, sieur de Rouelles, & auditeur-général des bandes

Digitized by Google

des bandes Françoiſes, fut reçu conſeiller au parlement de Metz le 27 avril 1668, puis préſident à mortier en 1679. Il épouſa Jeanne de Pringle, dont il eut: 1°. Bernard qui ſuit. 2°. Gilbert. 3°. Nicolas. 4°. Anne Simony.

Bernard Simony fut reçu conſeiller aux requêtes du palais au parlement de Metz, le 2 août 1713, en la place de Michel Begon.

Branche des ſeigneurs de la Broutière.

Christophe Simony, fils puiné de Claude Simony, II du nom, ſeigneur de Villeneuve-au-Freſne, & de Marguerite Rouſſat, épouſa, le 19 janvier 1586, Marie de Combles, qui ſe remaria à Charles de Rupt, écuyer, & qui étoit fille de François de Combles, écuyer, ſieur de Noncourt, & de Marguerite Volant. De ce mariage vint Nicolas qui ſuit.

Nicolas Simony, ſieur de la Broutière, à cauſe de ſa femme Anne, fille de Claude, ſieur de la Broutière, & de Claude de St. Léger, eut de ſon mariage: 1°. Franç. qui ſuit. 2°. Jacques, tué au ſiège de Montbelliard, capitaine au régiment de Piémont. 3°. Anne, femme de François de Saucières, ſeigneur de Champigneulles & de la Broutière en partie. 4°. Marguerite, alliée à Charles Morant, ſeigneur d'Orville; & 5°. Marguerite, morte ſans alliance.

François Simony, ſieur de la Broutière, épouſa Charlotte d'Albergue, fille de Jacques d'Albergue & de Blanche d'Eſcalot, dont vinrent: 1°. Chrétien. 2°. Joſeph. 3°. François. 4°. Anne. 5°. Simon; & 6°. Héleine Simony.

Branche des ſeigneurs de Germainvilliers.

Hector Simony, ſecond fils de Claude Simony & de Suzanne Tabouret, & annobli comme nous l'avons dit, avec Claude Simony ſon frère, épouſa Anne Tabouret, dont il eut: 1°. Claude, demeurant à Valorbe, au pays de Berne. 2°. Martin, docteur en médecine, demeurant à Neufchâtel, & qui fut préſent au contrat de mariage de ſon frère cadet. 3°. François qui ſuit. 4°. Françoiſe, femme d'Antoine de la Vigne, demeurant à Gondrecourt; & 5°. Suzanne Simony, mariée à Théodore de Vougny.

François Simony, II du nom, demeurant à Dainville, fut confirmé en ſa nobleſſe par lettres du duc Charles IV, données à Nancy le 5 février 1630, contenant: " Qu'il auroit été annobli par lettres du 9 » juillet 1578 (il n'eſt pas aiſé de deviner par quelles raiſons, Hector » ſon père l'ayant été en 1571), & que le 12 octobre 1611, il auroit été » relevé des actes de roture qu'il pouvoit avoir exercés... que leſdites » lettres auroient été confirmées... que cependant il eſt troublé en la » poſſeſſion de ſa nobleſſe, faute d'avoir fait entériner leſdites lettres de » relief en la chambre du conſeil & des comptes de Bar, &c. " *Fol. 20, verſ. régiſt. 1630.* Il partagea, le 4 août 1578, avec Claude, Martin & Antoine de la Vigne ſes frères & beau-frère, les biens de ſes père & mère; & avoit épouſé, par contrat du 8 ſeptembre 1574, Bonne Duhoux, fille de feu Marc Duhoux, écuyer, ſieur de Germainvilliers, & de Jeanne de Choiſeul, à cauſe de laquelle il fit ſes foy & hommage au duc de Lorraine le 15 avril 1575, pour une portion de la terre d'Aigremont qui lui appartenoit. Il eut de ſon mariage: 1°. Robert-Chrétien qui ſuit. 2°. Marguerite, mariée: 1°. à Jean Philippy, ſieur de la Chevalière,

la Chevalière ; & 2°. à Bertrand de Reancé, seigneur de Vrainville ; & 3°. Marie Simony, femme de Claude de Mousin, seign. de Romécourt.

ROBERT-CHRÉTIEN SIMONY, seign. de Germainvilliers, & avocat au parlement, fit foy & hommage le 11 avril 1614, à Henri duc de Lorraine, pour ce qu'il possédoit à Germainvilliers, & avoit épousé, par contrat du 5 février 1607, Philippe du Terme, fille de noble homme Claude du Terme, lieutenant pour le roi en la prévôté d'Andelot, laquelle fut assistée de Nicolas Duhault, écuyer, seigneur de Mortault, chevalier du S^t. Sépulchre ; de Denis des Barres, écuyer, seigneur de S^t. Martin, & de plusieurs autres personnes de distinction. Leurs enfans furent : 1°. Louis, mort au siège de la Mothe, étant lieutenant au régiment de Batilly infanterie. 2°. Chrétien qui suit. 3°. Louise, femme de Jean le Moine, seigneur d'Orquevaux en partie. 4°. Yolande, mariée à Claude des André, sieur de la Tour-Roger ; & 5°. Françoise Simony, alliée à Pierre Violet.

CHRÉTIEN SIMONY, sieur de Germainvilliers, capitaine de cavalerie au régiment de Rochefort en 1657, épousa, par contrat du 20 mai 1658, Adeline de Villers-le-Prudhomme, veuve : 1°. de Jean de Turgos, sieur de Villette ; & 2°. de Jean de Houdreville, seigneur de Rouvroy & de Suzémont en partie, & fille de Jean, seigneur de Villers-le-Prudhomme & d'Avrainville, & d'Anne de la Brosse.

SIREJEAN (François), bailli de Montier-sur-Saux ; fut confirmé en sa noblesse, par lettres du duc Charles IV, données le 22 février 1664, portant : " Qu'il auroit obtenu de S. A. des lettres de noblesse le 10 décem. » 1631, entérinées en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, le 8 juil. » 1658, icelle faisant pour lors les fonctions de chambre des comptes ; » & craignant que pour ce défaut on ne lui disputе ladite qualité, outre » que nonobstant lesdites lettres, il n'auroit laissé de contribuer audit » Montier-sur-Saux ; même que François Sirejean l'un de ses fils, » résident audit lieu, se seroit intéressé dans les fermes, pour jouir de la » franchise avec moins de jalousie & d'envie... C'est pourquoi il supplie » Son Altesse de lui faire expédier des lettres de confirmation & de » relief, en tant que besoin seroit, de nouvelles lettres de déclaration, » avec pouvoir de porter les armes expliquées dans les premières lettres » de noblesse, &c. " *Fol. 21, régist. 1664.* Comme nous n'avons pas trouvé les premières lettres, nous ne pouvons rapporter les armes qui lui furent données.

SIREJEAN (Claus), fut annobli par lettres du duc Charles IV, données le 9 janvier 1668. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses de même, & un lion de sable brochant sur le tout ; & pour cimier le lion de l'écu issant d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Nobiliaire manuscrit.*

SIREJEAN

SIREJEAN (Henry-Gabriel), premier valet-de-chambre de S. A R, & natif de Nancy, fut annobli, ſans finances, par lettres expédiées à Lunéville le 10 mars 1712, contenant: " Qu'il auroit abandonné ſa » patrie en 1675, lors de l'occupation des états de Lorraine par les » étrangers, pour aller ſervir le duc Charles V dans les chevaux-légers » de ſa garde, & ſe ſeroit enſuite attaché à la perſonne de S. A. R, qu'il » a ſuivie dans ſes premières campagnes, tant en Hongrie contre l'armée » Ottomane, que ſur le Rhin; dans leſquels états il s'eſt comporté avec » tant d'honneur, que S. A. R, peu d'années après ſon avénement à la » couronne, lui auroit promis de l'honorer du titre de nobleſſe, &c. "
Porte d'azur, à la faſce d'or, au bras dextre armé d'argent, la main au naturel, tenant une épée de même, émmanchée d'or, brochant ſur le tout, & mis en pointe de l'écu; & pour cimier un lion iſſant d'or, tenant l'épée dudit écu. *Fol. 61, verſ. régiſt. 1712.* Leſdites lettres furent entérinées le 14 avril 1712.

SIREJEAN (Louis), l'un des chirurgiens de Son Alteſſe Royale, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 8 octob. 1724, contenant: » Que par lettres-patentes du 10 mars 1712, S. A. R. auroit annobli » Henry-Gabriel Sirejean ſon frère aîné; qu'il n'a ceſſé, ainſi que ſondit » frère, d'être attaché au ſervice de Sadite Alteſſe Royale, & Jeanne » Forreſtier ſa femme, à celui de madame la ducheſſe royale, en qualité » d'une de ſes femmes... C'eſt pourquoi il ſupplie Sadite Alteſſe Royale » de déclarer les lettres accordées le 10 mars 1712, à Henry-Gabriel ſon » frère, communes avec lui, &c. " Porte de même. *Tréſor des chartres, fol. 11, régiſt. 1724, 1725.*

SIREJEAN (Pierre), docteur en médecine, demeurant à Nancy, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 18 avril 1736, contenant: » Qu'en conſidération des ſervices que Gabriel-Henry Sirejean ſon » oncle auroit rendus au duc Léopold, ce prince l'auroit annobli par » lettres-patentes du 10 mars 1712; laquelle nobleſſe, par autres lettres- » patentes du 8 octobre 1724, auroit été déclarée commune en faveur » de Louis Sirejean, l'un des chirurgiens ſervans près de la perſonne de » S. A. R, auſſi ſon oncle; qu'il a d'ailleurs l'avantage d'être petit-fils » du côté maternel, du ſieur Joſeph Baſtel, annobli par le duc Henri en » 1609; que ſon épouſe eſt arrière-petite-fille de Claude Voinard, qui ſuivit » Charles IV dans toutes les guerres & voyages qu'il entreprit, & qui, » pour récompenſe de ſes ſervices, fut affranchi pour tous ſes biens, » par brevet du 21 juin 1641, avec permiſſion de placer les armes de » Lorraine ſur le frontiſpice de ſa maiſon; que le ſieur Charles Louviot, » conſeiller d'état & premier médecin du feu duc Léopold, étoit auſſi » couſin de ſon épouſe, & qu'il a pour beau-frère Charles-François » Friant d'Alaincourt, procureur de S. A. R. au bailliage de Nancy, » qui fut auſſi honoré d'un pareil office de conſeiller d'état... A ces » cauſes, il ſupplie S. A. R. de vouloir déclarer les lettres de nobleſſe » accordées par le duc Léopold à feu le ſieur Henry-Gabriel Sirejean, le 10

» le 10 mars 1712, communes avec lui, ainſi qu'elles le ſont déja pour » le ſieur Louis Sirejean ſon oncle, & l'annoblir en tant que beſoin » ſeroit, &c." Porte comme Henry-Gabriel ci-deſſus. *Tréſor des chartres, fol. 65, verſ. régiſt. 1736.*

SIRJACQUES (Pierre le), l'un des chevaux-légers de la garde de S. A. R. depuis huit ans, obtint permiſſion de reprendre la nobleſſe de Marguerite de Champlon ſa mère, & d'en porter les armes, & relief du défaut d'avoir renoncé, dans le tems preſcrit par la coutume du bailliage de S^t. Mihiel, à la ſucceſſion de feu Nicolas le Sirjacques ſon père, par lettres expédiées à Lunéville le 10 décemb. 1713, contenant: » Que ledit Pierre le Sirjacques auroit ſuivi le parti des armes ſitôt » qu'il auroit été en état de les porter, & n'auroit eu aucune connoiſſance » des affaires de ſa famille juſqu'à ſon retour en Lorraine, qu'il a recouvré » quelques-uns des titres, & notamment ceux dont il auroit le plus » beſoin pour prouver la nobleſſe de Marguerite de Champlon ſa mère, » & qu'il les auroit produits pardevant les commiſſaires nommés par » S. A. R. à cet effet; ſçavoir, des repriſes du 3 juillet 1573, faites par » Chriſtophe de Champlon au duc Charles III, pour ce qu'il tenoit en » la châtellenie de Sancy, lequel auroit épouſé, par contrat paſſé à » Belchamps ſous ſeing-privé, le 3 octobre 1589, Marguer. de Blanzey, » fille de Gérard de Blanzey, ſeigneur de Morainville; & que de ce » mariage ſeroient nés Gérard & Didier de Champlon, au nom deſquels » ladite Marguerite de Blanzey, après la mort dudit Chriſtophe de » Champlon, auroit, le 7 décembre 1612, fait repriſes du duc Henri » pour ce qu'ils avoient à Bezonvaux, Daumont & Morainville; & que » ledit Didier de Champlon auroit, par contrat du 14 janvier 1624, » paſſé pardevant *Vathier* & *Baſgnier*, notaires au tabellionnage de la » ville de Dun, épouſé Marguerite Dumoulin, fille de Nicol. Dumoulin, » deſquels ſeroient iſſus le ſieur Claude de Champlon, & ladite Marg. » de Champlon; laquelle, ſuivant qu'il eſt apparu par un contrat » d'échange & contre-échange du 15 juin 1654, entre ledit Didier de » Champlon ſon père, & les héritiers dudit Nicolas Dumoulin, auroit » épouſé ledit Nicolas le Sirjacques, & en auroit eu ledit Pierre le » Sirjacques expoſant, comme il auroit été juſtifié par un acte de » notoriété, donné le 5 février précédent par les curés & gens de juſtice » dudit Bezonvaux & Daumont, enſemble les dénombremens fournis » en la chambre des comptes de Bar les 16 ſeptembre 1625, & 10 » novembre 1662, par leſdits Gérard & Didier de Champlon, les 11 » février 1626, & 4 mars 1664, &c."

Porte d'azur, à la faſce d'argent, chargée de trois roſes de gueules; & pour cimier une roſe de l'écu tigée de ſinople. *Fol. 104, v. régiſt. 1713, 1714.*

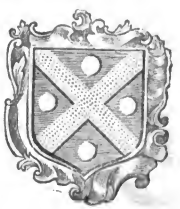

SOIREL. *Voyez* SOREL (Adrian).

SOLDAN (Guillaume), trompette à monſeigneur, fut annobli par lettres données à Nancy le 18 décembre 1543. Porte d'azur, au ſautoir d'or, cantonné de quatre beſans d'argent; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 208, régiſt. 1541, 1544.*

Digitized by Google

SOMMELIER (Nicolas), fut annobli par le duc Antoine le 14 janvier 1511. Porte d'azur, à trois têtes de tigre d'or, posées deux & une, armées d'argent, lampassées de gueules, au flacon d'argent mis en cœur; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 108, régist. 1510.*

SOMMERVILLER. *Voyez* MALECLERC (François).

SOMMIER (Nicolas), fut annobli, sans finances, par lettres expédiées à Lunéville le 24 janvier 1712, contenant: " Que ledit Nicolas Sommier » est appuyé sur la noblesse qui paroit avoir été autrefois dans sa famille, » & que ses ayeux n'ont cessé de soutenir le caractère de noblesse, & » notamment Adam Sommier son père, qui en 1636 étoit commandant » du château de Vauvillars, & qu'il a défendu dans un siège avec valeur; » que lui suppliant a été honoré de charges honorables à la cour du pape » Innocent X, & ensuite en la terre de Vauvillars, en qualité de bailli, » qui en étoit le premier office, & qui n'avoit jamais été possédé que » par des gens nobles; & ayant transféré ses sentimens nobles à ses deux » fils, dont l'un est JEAN-CLAUDE SOMMIER, prêtre, docteur en » théologie, protonotaire du St. Siège, conseiller en la cour souveraine » de Lorraine & Barrois, prédicateur ordinaire de S. A. R, & curé des » paroisses du Val-de-Champs; & l'autre SIMON-FRANÇOIS SOMMIER, » qui fait connoître ses talens dans les pays étrangers ... Il supplie Son » Altesse Royale de lui accorder des lettres de noblesse pour suppléer » à celles de sa famille, qui ont été perduës par le malheur des » guerres, &c." Porte d'azur, au sommier d'or mis en fasce, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, & d'un croissant montant de même en pointe; & pour cimier deux pennes aux armes de l'écu. *Trésor des chartres, fol. 26, régist. 1712.*

SONNINI (Nicolas-Charles-Philippe), receveur-particulier des finances au bureau de Lunéville, fut annobli, sans finances, par lettres-patentes du roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, données en ladite ville le 26 janvier 1756, entérinées en la chambre des comptes & en la cour souveraine de Lorraine & de Bar, les 18 & 19 mars suivant, & contenant: » Que ledit NICOLAS-CHARLES-PHILIPPE SONNINI, né à » Rome, vint fort jeune en Lorraine sous le règne du duc Léopold, & » y introduisit un commerce nouveau & très-avantageux, qu'il étendit » jusqu'aux pais les plus éloignés. Que dès l'avénement de S. M. dans les » duchés de Lorraine & de Bar, il lui donna des marques particulières » de son attachement à sa personne; & que la même année ayant acquis » un fief considérable à Manoncourt-au-Vermois, Sa Majesté lui donna » la permission de le posseder pendant sa vie; qu'ajoutant ensuite à cette » grace, elle lui accorda des lettres de naturalité le 31 décembre 1741, » tems auquel il remit en d'autres mains le commerce & l'industrie qu'il » avoit apportés, de manière à ne rien diminuer du bien qui en revenoit » à l'état. Qu'enfin le 5 janvier de l'année suivante, Sa Majesté l'avoit » fait son conseiller-receveur-particulier au bureau de Lunéville, place » dans laquelle il s'est conduit avec tant de probité, & a continué de » faire un usage honorable des biens dont la fortune l'a favorisé, elle a

» cru

» cru devoir lui donner des preuves essentielles de sa satisfaction & de sa » bienveillance en l'élevant au dégré de noblesse, &c." Porte d'argent, à trois gousses de pavôts boutonnées de gueules, posées deux & une; & pour cimier un pavôt au naturel, issant d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Lettres patentes originales.*

NICOLAS-CHARLES-PHILIPPE SONNINI épousa Barbe-Françoise Bainville, dont il a Charles-Humbert, né le 22 avril 1744, & Charles-Sigisbert Sonnini, né le 1 février 1751.

SONVILLE (Pélegrin de), fut annobli par lettres du duc Antoine, données le 15 avril 1530. Porte de sable, à une croix d'or pattée & percée du champ à chaque bout; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 2, régist. 1535*, ou *table générale des régist. tome 1, fol. 11, verf.*

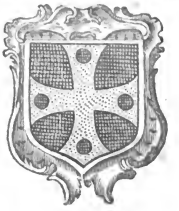

PELEGRIN DE SONVILLE épousa Françoise de Remicourt, qui se remaria à François de Vigneulles, sieur de Ménil-la-Tour, &c.

SOREAU. Nous avons cru devoir renvoyer l'article de cette famille au second volume, eu égard aux lettres-patentes du duc Léopold, du 12 septembre 1708, données sur titres produits, & par lesquelles il conste qu'elle descendoit d'une ancienne noblesse originaire de Flandre.

SOREL *ou* SOIREL (Adrian), receveur de Bruyères, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 10 août 1569. Porte d'azur, au sauvage au naturel revêtu d'or, ayant sur son chef un chapeau de feuilles de chêne, fruitté de trois glands d'or, tenant de sa dextre une masse de même, & de la sénestre un croissant montant d'argent; & pour cimier le sauvage naissant de l'écu. *Fol. 116 verf. régist 1568, 1569.*

ADRIAN SOREL *ou* SOIREL (comme le nomment presque tous nos *mémoires généalogiques*), fit ses réprises en 1573, & donna son dénombrement la même année pour ce qu'il possedoit à Padoux & lieux voisins, dans lequel il est qualifié seign. de Vaudéville; & fit encore d'autres reprises le 14 février 1576, & avoit épousé Géneviève Hanus, veuve de N. Pageay, dont il eut: 1°. Sébastien qui suit. 2°. Dominique, chanoine de S^t. Diez en 1588, & qui vendit ce qu'il avoit dans les deux mairies & les deux seigneuries de Vaudéville, à Adrian Soirel son père. 3°. Marguerite, épouse de Nicolas Pageay, fils de ladite Géneviève Hanus, dont elle eut Jean Pageay demeurant à S^t. Diez, qui étoit sous la tutelle de Géneviève Hanus sa grand'mère en 1588, que noble Sébastien Soirel & Géneviève Hanus vendirent les deux tiers des mairies & seigneuries de Vaudéville à Hubert de Bildstein, seigneur de Magnières, &c. chambellan de S. A. & gouverneur du comté de Bitche, pour trois mille cinq cent frans.

SÉBASTIEN SOIREL, demeurant à Bruyères, fit reprises en 1588, & encore le 16 mars 1594, pour une portion de seigneurie qu'il avoit au village de Padoux & ès coppels d'Épinal, & qu'il avoit acquis depuis peu par transport de Quirien Grandidier, clerc-juré à Bruyères, comme tuteur (sans doute après la mort de Géneviève Hanus), de Jean Pageay de S^t. Diez son neveu, & de messire Dominique Soirel son frère.

Digitized by Google

SORNETTE (Louis), sommelier du comte de Vaudémont, & déja issu de race noble, fut annobli par lettres données à Nancy le 15 septem. 1558. Porte de pourpre, à deux épées d'arme d'argent, péries en sautoir, accompagnées en chef d'un huchet d'or, & en pointe d'une étoile de même; écartelé en sautoir d'argent, à quatre roses de gueules, pommettées d'or, posées en croix; & pour cimier un dextrochère revêtu de pourpre, tenant un huchet lié d'or. *Fol. 158, régist. 1558.*

SOUCHOT (Robert), premier valet de chambre du duc Charles IV, fut annobli par lettres de Son Altesse, expédiées le 1 mai 1670, vérifiées le 21 juin suivant. Porte d'azur, à un dextrochère armé d'argent, tenant une épée de même, garnie d'or, tournée à gauche; party d'or, au lion couronné de gueules; & pour cimier un cerf issant d'un feuillage au naturel. *Fol. 215, régist. 1724 & 1725, coté 29 régist.*

DIEUDONNÉ-FRANÇOIS, JEAN-NICOLAS & JOSEPH SOUCHOT furent annoblis par lettres expédiées à Lunéville le 25 avril 1725, à la requête de Marie-Catherine Richelot leur mère, veuve de François Souchot, capitaine-prévôt, gruyer & chef de police de Rosières-aux-salines, contenant: " Qu'il lui reste trois fils, sçavoir; lesdits Dieudonné-» François, Jean-Nicolas & Joseph Souchot, pour l'éducation desquels » elle n'a rien négligé; le premier étudiant actuellement en droit, pour » se mettre en état d'exercer avec honneur les charges de prévôt-gruyer » & chef de police que Son Altesse Royale lui a conservé; les deux autres » étant pareillement aux études; que Nicolas Souchot leur ayeul étoit » fauconnier du duc Henri, & ensuite du duc Charles IV; du quel Nic. » Souchot sont descendus plusieurs enfans qui ont pareillement passé » leurs vies au service des ducs de Lorraine; entr'autres ROBERT » SOUCHOT, qui fut honoré du titre de noblesse, par lettres-patentes » du 1 mai 1670; François Souchot, frère de ce dernier, & père des » supplians, n'ayant pu suivre l'exemple de sa famille, à cause des guerres, » fut contraint d'attendre l'arrivée de S. A. R, qui le confirma, & le fit » capitaine-prévôt, gruyer & chef de police de Rosières; & qu'enfin » ledit François Souchot a toujours été réputé pour noble, & joui des » prérogatives & privilèges, par lettres & commandement expédiés de » l'ordre du duc Charles IV, enrégistrés au greffe de l'hôtel de ville de » Rosières; n'ayant jamais été cottisé ni imposé sur les rolles, &c." Porte comme Robert Souchot. *Fol. 215, régist. 1724, 1725.*

SPIRE (Nicolas), fils unique de Nicolas Spire, demeurant à S^t. Nicolas, & d'une femme de famille noble, fut annobli par lettres du duc Henri, expédiées à Nancy le 4 mai 1624. Porte flanché, (ou écartelé en sautoir) d'azur & de gueules, au lion d'or brochant sur le tout; & pour cimier le lion naissant de l'écu, tenant en ses pattes une tour de gueules massonnée de sable. *Fol. 146, régist. 1624.* Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de son conseil & des comptes de procéder à l'enrégistrement de celles de noblesse, accordées audit Nicolas Spire, moyennant la somme de deux

Digitized by Google

de deux mille frans, ſont du même jour & de la même année *Layette cottée annobliſſ. num. 220.*

NICOLAS SPIRE épouſa Bonne d'Arbois, fille de Jean d'Arbois, annobli en 1609, & de Jeanne Vallée, dont il eut: 1°. Jean qui ſuit. 2°. François, prêtre. 3°. Charles, mort ſans alliance, & qui étant hors d'état de gérer ſon bien, étoit ſous la curatelle de Jean ſon frère, le 1 ſeptembre 1657.

JEAN DE SPIRE, avocat, plaida le 9 décembre 1669 la cauſe de Bonne d'Arbois ſa mère, contre Charles Briet & conſors, cô-héritiers de Franç. Perrin, qui avoit épouſé Anne d'Arbois, ſœur de ladit Bonne. Il épouſa Charlotte de Falaiſe, dont il eut Françoiſe de Spire, mariée à Jean Perrotin, capitaine au ſervice de France.

SPOR *ou* SPORCK (Hans de), de Châteaubrehain, ci-devant capitaine dans les troupes du duc Charles III, fut annobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 6 juin 1564. Porte d'azur, à la croix pattée d'argent, cantonnée de quatre boulettes ou beſans de même; écartelé d'or, au lion de pourpre lampaſſé de gueules; & pour cimier un lion d'azur naiſſant entre deux pennes d'or & d'azur, & tenant en ſes pattes un dard de même ferré d'argent & empaumé d'or & de gueules. *Fol. 34, régiſt. 1564.*

JACOB SPOR, ſieur d'Albin, capitaine de trois cent lanſquenets pour le ſervice de S. M. I, vivoit le 23 décembre 1635.

JEAN SPOR, capitaine de cavalerie pour le ſervice du roi, fut bleſſé au ſiége de Cremone, & avoit épouſé, avec diſpenſes, en 1658, Marguer. Thumery, fille de Peltre *ou* Pierre Thumery, écuyer, ſeigneur voué de Châtel-ſur-Moſelle & des terres d'Inſeigney, Villacourt, capitaine de deux cens hommes de pied pour les ducs de Lorraine & de Savoye; & de Gabrielle Peſchard. Nous n'avons pu faire la *généalogie* ſuivie de cette famille, nos mémoires ne nous donnant aucune preuve de ſa filiation.

STABLE. *Voyez* DUMESNIL (Stable).

STOCH *ou* STOCK (Jean-François), capitaine-prévôt, gruyer & chef de police de Zarguemines, fut annobli par lettres données à Nancy le 24 février 1721, "En conſidération des ſervices qu'il a rendus à » Charles V dans les guerres de Hongrie, où il a ſuivi ſes étendarts » pendant ſix campagnes, a ſervi comme adjudant-général ſous le » commandement du chevalier de Lauzen; & de ceux qu'il a rendus » depuis l'arrivée de S. A. R, dans les fonctions dudit office de gruyer & » de receveur des finances audit lieu de Zarguemines, & dans les différentes » commiſſions dont il a été honoré pendant les dernières guerres, ayant, » dans toutes ſes actions, imité le zèle & les vertus de *Paulus* Stock ſon » père, mort au ſervice de Charles IV en qualité d'archer de ſes gardes-» du corps; de Thiebault Stock ſon frère-germain, mort après de longs » ſervices en Allemagne, capitaine de cavalerie au régiment d'Aick, pour le ſervice

Digitized by Google

» le ſervice de S. A. E. de Bavière ; de Chriſtophe Stock ſon oncle paternel, » adjudant-général de la cavalerie de Bavière, ſous le commandement du » ſieur Charles Élizée, marquis de Haraucourt, tué à la bataille de » Manheim dans le Palatinat, capitaine de dragons dans les troupes de » Lorraine ; & enfin de Chriſtophe Stock ſon ayeul paternel, capitaine » de cavalerie dans les troupes de l'empereur, & qui parvint dans la ſuite » à la majorité de ſon régiment, &c." Les lettres d'annobliſſement furent entérinées le 4 mars 1721. Porte de gueules, à deux eſtocs *ou* bâtons eſtoqués & alaiſés d'argent, en ſautoir, cantonnés de quatre étoiles de même ; & pour cimier un lion d'or tenant un eſtoc de l'écu. *Fol. 193, verſ. régiſt, 1720, 1721.*

STEFNAVIER. *Voyez* NAVIER (Le Capitaine . . .).

SYMIER. *Voyez* SIMIER (Jean).

SYMON. *Voyez* GRILLON (Epvre).

SYMONI. *Voyez* SIMONI (Claude & Hector).

SYMONIN. *Voyez* SIMONIN (Didier).

SYMONNIN (Blaiſe), fils de Jean Symonnin, homme roturier, & de Françoiſe Fiſſon, femme noble, obtint permiſſion de ſuivre la nobleſſe & de prendre les armes de ſa mère, nonobſtant les actes de roture exercés par ledit Blaiſe, en renonçant aux biens paternels, par lettres du duc Charles III, données à Nancy le 20 avril 1605. Porte d'argent, à une bande vivrée de gueules. *Fol. 78, régiſt. 1605.*

T.

TAB.

TABOURET (Dominique), au ſervice de la maiſon du grand duc Charles, fut annobli, ſans finances, par lettres de S. A, données à Nancy le 23 avril 1584. Porte de gueules, au fleuve ondé d'argent & mis en faſce, accompagné de trois têtes de lion arrachées d'or, lampaſſées de gueules, allumées & armées d'argent, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un lion d'or aſſis entre un vol de l'écu, ſortant d'un torti d'or & de gueules, porté d'un armet couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 118, régiſt. 1584.* Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ſes comptes de Lorraine de procéder à l'enrégiſtrement deſdites lettres de nobleſſe, ſont du 28 juin 1584. *Layette cottée annobliſſemens, num. 211.*

DOMINIQUE TABOURET, fut dans la ſuite châtelain de Blâmont, & eut pour fils Dominique Tabouret de Maxéville, châtelain, gruyer & receveur de ladite ville, qui épouſa Marie Huguet, fille de Bertrand Huguet, & d'Anne Bertrand, avec laquelle il vendit en 1605, tout ce qu'ils avoient en la ſeigneurie de Brin, provenant de la ſucceſſion d'Anne Bertrand ſa belle-mère. Il eut, ſelon quelques-uns, de ſon mariage, Charles Tabouret, ſeigneur de Maxéville, châtelain, gruyer & receveur de Blâmont, vivant en 1632. D'autres plus vraiſemblablement le diſent fils de Dominiq. Tabouret de Maxéville, & d'Iſabelle Baudouin, & petit-fils de Dominique Tabouret, & de Marie Huguet; quoiqu'il en ſoit, Charles épouſa Éliſabeth Fournier de Raon, fille ainée de François Fournier, ſeigneur des bans d'Anould & de Provenchères, & d'Éliſabeth Chavenel, dont il eut: 1°. Dominique qui ſuit. 2°. Marguerite Tabouret, mariée: 1°. à François Leſcamouſſier, adjudant-général de Charles IV; & 2°. le 22 février 1656, à Paul Dolmaire.

DOMINIQUE TABOURET DE MAXÉVILLE, épouſa Barbe de Vellis, de laquelle il eut Charles qui ſuit.

CHARLES TABOURET, II du nom, ſeigneur de Maxéville, lieutenant-colonel pour le ſervice de S. M. I, épouſa N. dont il eut N. Tabouret, élevé dans la compagnie des cadets-gentilshommes de S. A. R, puis officier pour le ſervice de S. M. I, & marié en 1730.

TABOURET (Jean), natif de Manois en France, en la prévôté d'Andelot, lieutenant du ſieur de Ligniville, gouverneur de la Mothe & Bourmont, & auparavant lieutenant ès ſénéchauſſées deſdits lieux, " Qui depuis » trente ans ſe ſeroit allié avec Aimée de l'Iſle, fille de feu Jean de l'Iſle, » & depuis auroit vendu tous ſes biens en France pour s'habituer en » Lorraine, &c. obtint relief de nobleſſe, quoiqu'il ſe fût ci-devant ſoumis » à redevances roturières, nonobſtant qu'il fût extrait de nobleſſe, comme » il le diſoit, & ſuivant les informations faites par le lieutenant-général » au bailliage de Baſſigny, vuës & examinées au conſeil, &c." par lettres données

Digitized by Google

données à Nancy le 4 avril 1585. *Fol. 50, régiſt. 1585.* Il n'eſt pas fait mention d'armoiries, mais ſelon un *manuſcrit* il porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une roſe d'argent.

JEAN TABOURET eut, entr'autres enfans, Anne Tabouret, alliée à Claude Jacquinet, procureur-général au bailliage du Baſſigny.

TABOURET (Franç.), frère du précédent, & demeurant à Gironcourt, où il avoit épouſé Barbe Mengin, fille de feu Jean Mengin *dit* Houdreville, de laquelle il eut des enfans, dont quelques-uns ſe marièrent, obtint déclaration de nobleſſe pareille à celle qui avoit été octroyée à Jean Tabouret ſon frère, nonobſtant qu'il ſe fût ſoumis à redevance roturière, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 4 juin 1587. *Fol. 102, régiſt. 1587.* Porte ſans doute comme Jean Tabouret ſon frère. Ces deux frères ſortoient vraiſemblablement d'une ancienne famille noble du même nom, que l'on trouve établie dans la prévôté d'Andelot, & dont les deſcendans ſe qualifioient déja écuyers vers le milieu du ſeizième ſiècle, ainſi qu'il ſe voit par un contrat de vente paſſé le 8 janvier 1558 devant Claude de *Rynel* & Nicolas *Vongny*, clercs-notaires en ladite prévôté, au profit de Chriſtophe de Tabouret, écuyer, ſeigneur de Creſpy, capitaine-commandant au châtel de Blaiſe, & de demoiſelle Barbe de Corbey de Lorgere ſa première femme. Ceux-ci portoient d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles d'argent, & en pointe d'un aigle eſſorant de même.

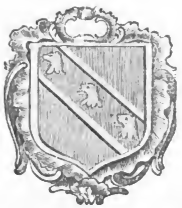

TAILLEFUMIER (Nicolas), originaire de Commercy, fut annobli par lettres données le 18 juillet 1597, par Antoine de Silly, damoiſeau dudit Commercy, ſeigneur ſouverain d'Euville, comte de la Rochepot, &c. tant en ſon nom qu'en celui du comte de la Rocheguion ſon neveu; & fut confirmé en ſa nobleſſe par lettres du duc Charles III co-ſeigneur de Commercy, données le 7 octob. 1597, & entérinées à la cour des grands-jours dudit Commercy le 15 mars 1598. Toutes ces lettres ſe trouvent en copies collationnées au *tréſor des chartres, layette cotée annobliſſ. lettre T, num. 212.* Cette nobleſſe fut conteſtée dans la ſuite au parlement de Paris, par les bourgeois de Commercy; mais elle fut maintenue dans la perſonne de Jean-Baptiſte de Taillefumier, & encore dans celle de Charles Taillefumier, qui obtint un arrêt de confirmation le 1 juillet 1661. Cette famille porte de gueules, à trois têtes de lion d'or poſées en bande, entre deux cottices d'argent.

NICOLAS TAILLEFUMIER, fut père de Demange qui ſuit.

DEMANGE DE TAILLEFUMIER, épouſa Guillemette Feryé *ou* Feriet, fille de Jean Feryé, receveur de S^t. Nicolas, de laquelle il eut Nicolas qui ſuit; & qui, ſelon quelques-uns, fut celui qui ſe fit annoblir.

NICOLAS TAILLEFUMIER, ſeigneur de Pré-ſur-Marne, la Mothe & Valcourt, procureur-général de la cour des grands-jours de Commercy en 1630, avoit épouſé à S^t. Dizier le 17 mai 1598, Simone le Clerc, dame de Pré, fille de Jacques le Clerc, écuyer, ſeigneur de la Mothe & Valcourt, & d'Hélene Patot, dont il eut: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Hélene, mariée,

mariée par contrat du 2 avril 1623 à Jean Malclerc, ſeig. de Sommerviller, du ban de Crevi & de Dombâle en partie, capitaine d'infanterie au ſervice du duc de Lorraine, puis gouverneur de la ville de Commercy.

NICOLAS DE TAILLEFUMIER, que pluſieurs prétendent être celui qui ſe fit annoblir, fut ſeigneur de Pré-ſur-Marne, procureur-général & fiſcal de la terre & ſeigneurie de Commercy, & épouſa, par contrat paſſé audit Commercy le 16 octob. 1618, Marie Rouyer, fille de Didier Rouyer & de Suzanne le Dart, dont il eut: 1°. Charles qui ſuit. 2°. Jean-Baptiſte ſeigneur de la Hayville, qui a fait la branche mentionnée cy-après; & quelques-autres.

CHARLES DE TAILLEFUMIER, écuyer, ſeigneur de Moranville, &c. baptiſé à Commercy, étoit avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois le 1 juillet 1661, qu'il fut confirmé dans ſa nobleſſe par arrêt de ladite cour ſouveraine. Il fut fait lieutenant-général, civil & criminel de Bar, & enſuite procureur-général le 6 février 1665. Il fit ſes repriſes pour Moranville le 21 août de la même année; donna ſon dénombrement au duc de Lorraine le 25 octobre ſuivant, pour ce qu'il avoit en ladite ſeigneurie de Moranville, & prit une charge de conſeiller au parlement de Metz en 1684. Il avoit épouſé, le 12 février 1654, Henriette de Mageron, fille de Paul de Mageron, capitaine & prévôt de Kœurs, & de Catherine le Braconnier. Elle mourut le 14 avril 1699, & lui le 25 mai 1704, âgé de ſoixante-quinze ans; tous deux furent inhumés dans le chœur de l'égliſe collégiale de S^t. Mihiel. Leurs enfans furent: 1°. Dominique-Hyacinthe qui ſuit. 2°. N. femme de Louis Hurault, ſeigneur de Moranville. 3°. Barbe, épouſe de Charles-Ignace de Nay, ſeigneur de Richecourt, conſeiller d'état & en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois. 4°. N. femme de N. du Perron; & 5°. N. mariée en 1718 à François Hordal, ſeign. de Vannecourt, conſeiller au parlement de Metz.

DOMINIQUE-HYACINTHE DE TAILLEFUMIER, ſeign. de Moranville, Rogéville, Villers-en-Haye en partie, & du fief de Freſnel, fut reçu conſeiller au parlement de Metz le 30 janvier 1691, en la place de Charles ſon père, & fut fait préſident à mortier audit parlement le 12 août 1698. Il avoit épouſé, le 24 avril 1696, Marie-Thérèſe Bollioud, fille de Nicol. Bollioud, conſeiller du roi, & de Barbe-Philippe le Sergent, dont il eut: 1°. Charles-François-Dieudonné, ſeign. de Cuſſigny, fait conſeiller au même parlement le 8 avril 1728, puis préſident à mortier le 10 ſeptembre 1733, & qui épouſa en 1740 N. de Touſtain de Viray, fille de Claude-François marquis de Touſtain de Viray. 2°. Louis-Henry-Hyacinthe, ſeigneur de Freſnel, reçu conſeiller le 19 ſeptembre 1729, & préſident à mortier le 7 décembre 1739, en ſurvivance de ſon père.

Branche des ſeigneurs de la Hayville.

JEAN-BAPTISTE DE TAILLEFUMIER, écuyer, ſeigneur de la Hayville-en-Voivre, prévôt de la ville de Commercy pour le cardinal de Retz, & ſecond fils de Nicolas de Taillefumier & de Marie Rouyer, épouſa Marguerite le Clerc, dont il eut: 1°. Nicolas-Jean qui ſuit. 2°. Anne de Taillefumier, qui fut mariée à François Étienne, ſieur d'Augny, conſeiller au parlement de Metz. 3°. Marie, ſeconde femme de Jean-François de Gombervaux, ſeigneur de Vitonville &c.

NICOLAS-JEAN DE TAILLEFUMIER, écuyer, ſeign. de la Hayville, dont il fit repriſes le 6 juillet 1703, fut gouverneur de Commercy, & épouſa

N. de Longueval, fille d'Alexandre de Longueval, marquis d'Haraucourt, seigneur de Verneuil près Coucy, &c. & de Catherine de Pippemont, dont il eut: 1°. Claude-Alexandre de Taillefumier, baron de St. Maixant, page de la chambre du roi en 1714. 2°. N. femme de N. de Trestondam, seigneur de Vendières. Quelques-uns prétendent que le nom de cette famille est TAILFUMIR.

TALLANGE (Jean-François), conseiller-sécretaire du cabinet, commandemens & finances de S. A. R, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 15 avril 1720, "En considération des services qu'il a rendus » dès sa plus tendre jeunesse, ayant été offrir ses services à S. A. R. dans » les pays étrangers, & de sa capacité dans les différentes négociations » & les commissions délicates dont il a été honoré depuis le retour de » Sadite Alteſſe Royale, & notamment au congré d'Utreck, où il a » été en qualité de sécretaire de S. A. R, & dans plusieurs voyages en » différentes cours de l'europe; & que les vertus du père se transmettant » dans la postérité qu'il a eu de Marie-Anne Bourdenave son épouse, » fille de N. Bourdenave, lieutenant-colonel d'un régiment de dragons, » pour le service de l'empereur, & de Marie-Anne Bailly, dont le père » Nicolas Bailly, mérita d'être décoré du titre de noblesse en 1656, & » duquel il supplie S. A. R. de lui permettre de prendre les armes, &c." ce qui lui fut accordé. Porte d'or, à deux bandes de gueules, écartelé en sautoir d'azur, à deux lions affrontés d'or; & pour cimier un lion naissant de l'écu. *Fol. 89, régist. 1719, 1720.* Les lettres furent entérinées le 27 avril de la même année.

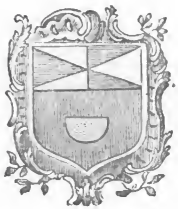

TALLOT (Henry), clerc-juré de Dun, fut annobli par lettres données à Bar le 22 décembre 1512. Porte gironné d'argent & d'azur de six pièces, coupé de gueules, à un demi besan d'or; & pour cimier un corbin de sable, tenant en son bec un anneau de même, entre deux pennes palées & contrepalées d'or, d'azur, d'argent & de gueules; le tout porté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 182, vers. régist. 1510, 1514.*

TARDVENU (François), lieutenant de bailli du comté de Vaudémont, fut annobli, sans finances, par lettres du duc Antoine, expédiées à Nancy le dernier juin 1528. Porte d'or, au léopard de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. *Fol. 172, vers. régist. 1527, 1528.*

FRANÇOIS TARDVENU, fut annobli en considération de son mérite, & à la recommendation de Sébastien Tardvenu son frère, qui étoit abbé de Longeville, prieur de Nôtre-Dame de Nancy, & conseiller-sécretaire du duc Antoine. Il eut encore un autre frère nommé Claude, rapporté ci-après, & fut père d'une fille unique nommée Idette, mariée à Demange Bouvier, maire de la ville de Vézelise. De ce mariage sortirent: 1°. François

François Bouvier, annobli, comme nous l'avons dit ſous la lettre B, en 1566, & qui a fait la branche de Bouvier; & 2°. Antoine qui ſuit, & qui prit, ainſi que ſa poſtérité, le nom de TERVENUS.

ANTOINE BOUVIER *dit* DE TERVENUS, exerça, pendant l'eſpace de trente-ans, la charge de maire de Vézeliſe, & mourut en 1607. Il avoit épouſé Éliſabeth de S^t. Geneſt, dont il eut Jean qui ſuit.

JEAN BOUVIER *dit* DE TERVENUS, obtint permiſſion du duc Charles IV de prendre le nom & les armes de François Tardvenu ſon biſayeul maternel, & fut annobli par la même patente, datée du 9 décembre 1627, enrégiſtrée le 8 janvier 1628. *Fol. 170, verſ. régiſt. 1627.* Nous avons déja rapporté cet annobliſſement ſous la même lettre B; mais nous avons cru devoir le rappeller ici, pour ne pas interrompre le fil de la généalogie de ceux de cette famille, que l'on ne connoit que ſous le nom de Tervenus. Jean Bouvier mourut en 1637, & avoit épouſé Éliſabeth Étienne, dont il eut Antoine qui ſuit.

ANTOINE DE TERVENUS, II du nom, maître échevin du comté de Vaudémont, épouſa en 1628 Anne de Bliſtain, *aujourd'hui* Biliſtain, fille de Gérard, Bliſtain, ſeigneur de Belmont, conſeiller-ſécretaire & receveur du marquis d'Havré, & de Mayelle Maſſelin ſa ſeconde femme. Elle mourut le 10 juillet 1655, âgée de cinquante-quatre ans; ſon mari ſe fit prêtre la même année, & mourut le 27 août 1661, & fut inhumé en l'égliſe parroiſſiale de Vézeliſe, avec ſa femme. De leur mariage ſortirent: 1°. Charles-Joſeph qui ſuit. 2°. Jean-Claude, mort prêtre & curé de Forcelles-S^t. Gergonne. 3°. N. épouſe de N. Courtignon, gentilhomme picard. 4°. Anne-Marie, alliée à Louis de Leiſquevin de Baconval, lieutenant-colonel du régiment de Schulemberg, & lieutenant pour le R. T. C. à Marſal, dont elle fut ſeconde femme. 5°. Marie-Anne de Tervenus, morte fille. 6°. Françoiſe de Tervenus.

CHARLES-JOSEPH DE TERVENUS, écuyer, maître échevin du bailliage du comté de Vaudémont, puis lieutenant-général dudit bailliage, épouſa en 1662, Anne Malcuit, avec laquelle il acquit, par contrat du 22 juin 1682, de Claude-Antoine de Mailliart, & de Gabrielle Leſcamouſſier ſa femme, un gagnage fief à Puxe, au ban de l'Allœuf; elle étoit fille de François Malcuit & de Jeanne Clement. De ce mariage ſortirent: 1°. Charles-Franç. docteur en théologie, curé d'Épinal, puis de S^t. Roch à Nancy, auſſi diſtingué par ſa ſcience que par toutes les autres vertus qui caractériſent le bon prêtre & l'excellent paſteur. 2°. Jean-François qui ſuit. 3°. Anne, religieuſe carmelite, puis ſupérieure du grand couvent de Nancy. 4°. Marie-Anne, mariée, par contrat du 17 février 1703, à Nicolas-François Floriot, conſeiller au bailliage de Nancy, enſuite en la chambre des comptes, & enfin en la cour ſouveraine, & commiſſaire pour les limites de la province. 5°. Charlotte, alliée, le 1 avril 1709, à Dominique-Joſeph-François de Hennezel de Champigny, chevalier, ſeigneur de Bazailles, les-trois-Vallois, Gezonville, &c. capitaine-lieutenant au régiment des gardes de Son Alteſſe Royale.

JEAN-FRANÇOIS DE TERVENUS, ſeigneur d'Eſtreval & de Mehon, chevalier, avocat-général, puis conſeiller d'état & finances de S. A. R, & enfin maître des requêtes ordinaire de ſon hôtel, épouſa, par contrat du 17 avril 1703, Anne-Catherine Floriot, fille de Florentin Floriot, lieutenant-particulier au bailliage de Mirecourt, & d'Éliſabeth Guillemin, dont il eut. 1°. Charles, docteur en théologie, chanoine-écolâtre de S^t. Georges, & enſuite chanoine de la primatiale de Nancy. 2°. Dominique,

officier dans le régiment d'Alſace. 3°. Antoine qui ſuit. 4°. Léopold, religieux antoniſte. 5°. Auguſte. 6°. Marie-Thérèſe, première femme de Charles-Remy de Lombillon, ſeigneur d'Abocourt & du fief de S^t. Èvre, préſident à mortier en la cour ſouveraine de Lorraine, qu'elle épouſa en 1725; & 7°. Anne-Charlotte de Tervenus, mariée à Nicolas-Joſeph Doré de Creſpy, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois.

ANTOINE DE TERVENUS, III du nom, ſeig. d'Eſtreval, mourut avocat-général en la chambre des comptes de Lorraine & Barrois, & avoit épouſé Marie-Anne Peſcheur.

Branche des Tervenu de Saulxerotte.

TARDVENU (Claude), frère de François ci-deſſus mentionné, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 3 novembre 1528. Porte d'or, à un léopard de gueules, au chef d'azur, chargé de trois molettes d'or, l'écu bordé de ſinople. *Fol. 93, régiſt. 1527, 1528.*

CLAUDE TARDVENU prit le nom de Saulxerotte, terre qui lui fut laiſſée par Sébaſtien Tardvenu, abbé de Longeville ſon frère. Il eut pour femme Iſabeau de Bettanges, qui étant veuve ſe remaria à Balthazard Bertrand, duquel elle fut ſeconde femme.

NICOLAS DE SAULXEROTTE, écuyer d'écurie de monſeigneur le comte de Vaudémont, fut pourvu de la charge de gouverneur de la ſaline de Châteauſalin, par lettres du 7 janvier 1573, ſur la réſignation dudit Baltazard Bertrand ſon beau-père. Il fit ſes repriſes en 1598 pour ce qui lui étoit échu en la ſeigneurie de Leſſe, par le décès d'Iſabeau de Bettanges ſa mère, & épouſa N. Bertrand, fille dudit Balthazard Bertrand, & de Catherine le Clerc ſa première femme, dont il eut Nicolas qui ſuit.

NICOLAS DE SAULXEROTTE, ſeigneur de Leſſe, & gouverneur de la ſaline de Châteauſalin, épouſa: 1°. Louiſe de Rennel, fille de Nicolas de Rennel, ſeign. du fief de Rennel, ſitué à Delme, controlleur-général en l'hôtel de monſeigneur de Vaudémont, & d'Hellouis Janin; & 2°. Diane de Beaufort, veuve de Georges de Gaillard, châtelain d'Alberſtroff, & fille de Jacques de Beaufort, controlleur-général des fortifications de Lorraine, & d'Alix de Girmont ſa première femme. Elle étoit veuve de lui en 1604; fit ſes repriſes en 1611, & encore en 1612, pour la ſeigneurie de Leſſe, tant en ſon nom, qu'en celui d'Anne de Saulxerotte ſa fille. Du premier mariage vint Louiſe, *ou* Hellovis de Saulxerotte, dame de Leſſe en partie, mariée en 1605 à Nicolas Magnien, ſeigneur d'Ariſmeſnil, gouverneur de Châteauſalin; & du ſecond lit ſortit Anne de Saulxerotte, dame de l'autre partie de Leſſe, alliée à François de Bronne de Montagu, gentilhomme Anglois, grand-veneur de Lorraine, puis colonel d'infanterie pour le ſervice de Sa Majeſté Catholique, dont elle fut première femme.

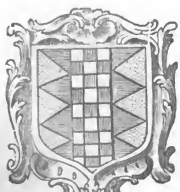

TAUPINET *ou* TAUPIGNET (Pierre), fourrier de monſeigneur le duc de Lorraine, fut annobli par lettres données à Nancy le 7 décembre 1511. Porte, ſelon le *régiſt.* d'or, & d'azur endentelé, un pal de gueules contenant le tiers de l'écu, échiqueté d'argent. D'anciens *mémoires* ont compris ces armes tiercées en pal, au premier & troiſième d'azur, denché d'or, de ſept pièces; & au ſecond échiqueté d'argent & de gueules de trois tires;

tires ; & pour cimier une tente aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 105, verſ. régiſt. 1510, 1514.*

PIERRE TAUPINET épouſa Claudine Leſcoſſois, fille de N. Leſcoſſois & de N. des Fours, demeurant à Revigny, dont il eut Marguerite Taupinet, épouſe d'Edmond du Boullay, *alias* Marie, hérault d'armes de Lorraine, ſous le titre de Clermont, avec lequel elle vivoit en 1543.

TERREL (Jean), ſécretaire, controlleur & receveur général du marquis de Chauſſin, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 20 juillet 1583, en récompenſe de ſes ſervices & de ceux de ſon père, châtelain d'Arches, & à la prière dudit marquis de Chauſſin. Porte d'azur, à deux ſerpens au naturel péris en pal, ſe colligéant l'un l'autre & retortillés, la queue d'iceux bouchant l'une de leurs oreilles, & ſurmontés en chef d'une colombe eſſorante d'argent, membrée & béquée de gueules; & pour cimier un ſerpent de l'écu entre deux pennes palées d'or, d'azur, d'argent & de gueules. *Fol. 117, régiſt. 1583.*

JEAN TERREL épouſa Antoinette Crocq, avec laquelle il vivoit en 1611, & fille de Claude Crocq, peintre des ducs Antoine, François & Charles; & de Mangeon Huſſon, dont il eut: 1°. Jean. 2°. Claude qui ſuit. 3°. Hieroſme, argentier de monſeigneur le prince en 1624. 4°. François Terrel, coadjuteur & adminiſtrateur perpétuel du ſpirituel & temporel de l'abbaye de Senones en 1610. 5°. Mengeon, femme de Franç. Thouvenin, conſeiller-ſécretaire d'état du duc Charles IV. 6°. Barbe Terrel, première femme de Gérard Rouſſelot, ſeigneur d'Hédival & Fremery.

CLAUDE TERREL, capitaine & prévôt de Hattonchâtel, épouſa Charlotte Mauljean, fille de Jean Mauljean, ſeigneur de Liouville, Bouillonville, &c. capitaine-prévôt, gruyer & receveur d'Apremont, & de Françoiſe Rennel ſa ſeconde femme, avec laquelle il vivoit en 1619.

TERVENUS *Voyez* TARDVENU (François).

THÉ *Voyez* BOURCIER (Claude).

TEHEL *ou* THÉYEL (Antoine), natif de Mirecourt, écuyer de cuiſine du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres du duc de Lorraine, données à Nancy le 13 ſeptembre 1569. Porte d'azur, au ſanglier paſſant d'argent, enluminé & dentelé de gueules, au chef d'or, chargé de trois muſcades au naturel; & pour cimier une branche de muſcade iſſante d'un torti ſupporté d'un armet morné, couvert de ſon lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 158, verſ. régiſt. 1568, 1569.*

THEIL (Hilaire du), lieutenant-réformé à la ſuite du régiment de Noailles cavalerie, demeurant à Neufchâteau, & originaire d'Auvergne, d'une famille noble, ayant produit des pièces juſtificatives de ſa nobleſſe en la chambre des comptes, il fut maintenu en cette qualité par arrêt de ladite chambre du 10 may 1720. Nous ignorons quelles ſont ſes armes.

THEILLER

Digitized by Google

THEILLER *ou* LE THEILLER (Pierre), chirurgien du comte de Vaudémont, fut annobli par lettres données à Nancy le 16 novemb. 1552. Porte d'or, à la tête & col de cerf au naturel, écartelé d'azur, à l'étoile de ſix rais d'or; & pour cimier la tête & col de cerf de l'écu, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 109, verſ. régiſt. 1551, 1553.* Le nom de cette famille s'eſt écrit Theiller, le Theiller, de Thellier & Tellier.

THELOT *ou* THELOD *dit* PELEGRIN (Pierre), valet de chambre du roi, fut annobli par lettres de ce prince, données en latin. Porte d'azur, à deux colombes affrontées d'or, les pattes d'argent, armées de gueules. Cette notte qui eſt ſans date, eſt tout ce qu'on trouve ſur cet *annobliſſement* dans le *régiſt. 1478, 1486, fol. 265;* mais ſelon les *nobiliaires* de Lorraine, ces lettres ſont du 24 novembre 1482; ce qui eſt certain, c'eſt qu'elles ne peuvent avoir été expédiées que depuis 1478 juſqu'en 1486. D'un autre côté, nous avons vu d'excellens *mémoires* qui prétendent que PIERE THELOD ne fut point annobli, mais reconnu être iſſu d'une ancienne nobleſſe de Touraine: peut-être fut-ce par d'autres lettres accordées après ſon *annobliſſement;* peut-être auſſi cette erreur vient-elle de la négligence du régiſtrateur, qui dans ſa *notte* aura mis *annobli* pour *reconnu noble.* On pourroit en trouver des exemples dans ces tems éloignés qui virent naître les enrégiſtremens dans la province; quoiqu'il en ſoit, nous allons donner la généalogie de cette famille, telle que nous l'avons trouvée dans ces *mémoires*, qui nous ont paru d'autant moins ſuſpects, qu'ils ſemblent avoir été tirés ſur des originaux & autres anciens monumens, auxquels on ne peut guères refuſer de la crédulité.

N. DE THELOD, *diſent ces mémoires*, épouſa N. *qui portoit ſemé de croix fleuronnées aux pieds fichés, & une faſce brochant ſur le tout*, dont il eut Jean qui ſuit. (Ce dégré a été tiré ſur une ancienne tombe qui eſt dans la chapelle d'Einville, & ſur laquelle ſe trouvent les quatre lignes de Claude de Remicourt, fils de Pierre Thelod. On ne rapporte pas le blaſon des armes, parceque, comme on le ſçait, anciennement on ſe contentoit d'en caractériſer les figures, ſans y ajouter ni métaux ni couleurs).

JEAN THELOD, vivant en 1433, vaſſal, conſeiller & chambellan de Louis d'Anjou, épouſa Marguerite Pelegrin de Remicourt, dernière de ſon nom, à charge que ſon puîné Pierre qui ſuit & qui a donné lieu à cet article, prendroit ledit nom de Pelegrin. (Ladite Marguerite portoit trois pannonceaux, chacun d'eux chargé d'une croix recroiſettée aux pieds fichés; & ſa mère, burellé de douze pièces).

PIERRE THELOD *dit* PELEGRIN, valet de chambre de René II duc de Lorraine, annobli ou reconnu noble comme nous l'avons dit, acheta Remicourt en 1486 (ſans doute quelque partie, puiſque ſon père en avoit épouſé l'héritière), & mourut en 1511. Il avoit épouſé Madel. Symier, fille de Jean Symier & de Cather. d'Aſtelle, ou ſelon d'autres, de Béatrix Mélian, dont il eut: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Adrien. 3°. Gabriel, ſeign. de Remicourt en partie, qui épouſa Barbe de Guermanges, fille de N. de Guermanges & de N. d'Einville, dont il eut, entr'autres enfans, Françoiſe de Remicourt, mariée: 1°. à Pelegrin de Sonville; & 2°. à Franç. de Vigneulles, ſieur de Meſnil-la-Tour, &c. mort le 3 mars 1593. (Pluſieurs diſent que cette

Françoiſe

Françoiſe étoit fille de Claude qui ſuit, & non pas de Pierre, ce qui eſt très apparent). 4°. René, écolâtre de l'égliſe de S^t. Georges. 5°. Cather. épouſe d'Étienne d'Einville, ſeigneur d'Hoëville, &c. capitaine du parc d'Einville. 6°. Nicolas, protonotaire apoſtolique. 7°. Barbe, mariée, par contrat du 12 mai 1504, à noble homme Claude d'Eumont, capitaine-prévôt, châtelain & receveur dudit Einville.

CLAUDE PELEGRIN, ſeign. de Remicourt, ou, ſelon quelques titres, CLAUDE DE REMICOURT, conſeiller du cardinal de Lorraine, capitaine & receveur d'Einville en 1543, épouſa Philippe de Valleroy, qui ſe remaria, par contrat du 7 octobre 1548, à Georges de Craincourt, ſeign. dudit lieu, & qui étoit fille de noble Jean de Valleroy, & de N. de Bariſey. De ce mariage ſortirent: 1°. Bernardin qui ſuit. 2°. Anne Pelegrin de Remicourt, ſeconde femme en 1543 de Jean de Beurges, controlleur-général de Lorraine, & quelques autres enfans.

BERNARDIN PELEGRIN, écuyer, ſeigneur de Remicourt, Dombaſle, Villers-le-Sec, Droitamont, &c. épouſa: 1°. Anne de Craincourt, fille de Georges de Craincourt, chevalier; & 2°. Marguerite de Thuillières, qui ſe remaria à Jean de Creuve, écuyer, ſeigneur de Harville & de Damelevière en partie. Du premier lit ſortirent: 1°. Warry. 2°. Charles, *dit* de Craincourt. 3°. Georges qui ſuit. 4°. Claude, qui, ſelon toutes apparences, épouſa Antoine-Marie de Gallon, italien, gentilhomme de Son Alteſſe. 5°. Phillippe, alliée à Jacques de Condé, ſeign. de Clévant. Du ſecond lit vinrent: 1°. Anne de Remicourt, mariée à Pierre chevalier, gentilhomme ordinaire & écuyer de la princeſſe de Vaudémont. 2°. Simon de Remicourt qui étoit ſous la tutelle de ſa mère en 1598, & quelques autres.

GEORGES DE REMICOURT, écuyer, ſeign. d'Aulnoy, Craincourt, Dombaſle en partie, épouſa Anne de Jainville, fille de Henry de Jainville, ſeigneur de Bourbevelle, &c. & de Barbe de Ferrage: il étoit veuf en 1612, qu'il fit reprîſes comme tuteur d'Anne, Dieudonnée & Henriette de Remicourt ſes filles.

Les lignes & les armes des alliances de cette famille, ſe voyent preſque toutes ſur d'anciens monumens à Einville.

THEVENIN (Gilles), avocat au bailliage de S^t. Mihiel, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, expédiées le 6 janvier 1593. Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, & en pointe de deux lions affrontés de même; & pour cimier deux pennes de l'écu iſſantes d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 46, régiſt. 1593*, ou *table générale des régiſt. tom. 3, fol. 2, verſ.* Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ſes comptes de Bar de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées audit Gilles Thevenin, moyennant ſix cent livres, ſont du 13 mars 1593. *Layette cotée annobliſſ. lettre T, num. 215.*

GILLES THEVENIN *ou* THEUVENIN, docteur en droits, fut dans la ſuite lieutenant-particulier au bailliage de S^t. Mihiel, puis conſeiller en la cour des grands jours dudit S^t. Mihiel, & mourut en 1632. Il avoit épouſé Jeanne Barrois, fille de Didier Barrois, greffier dudit bailliage de S^t. Mihiel, & de Catherine Coppin, dont il eut N. Theuvenin qui ſuit.

N. THEUVENIN

Digitized by Google

N..... THEUVENIN, fut envoyé de S. A. en Eſpagne, & épouſa Lucie Mangeot, dont il eut Antoine qui ſuit.

ANTOINE THEUVENIN, ſeign. de S^t. Julien & Dombaſle, colonel de cavalerie pour le ſervice de Char. IV & de S.M. I, capitaine & gouverneur de Hattonchâtel, fut fiancé avec Marguerite-Françoiſe Dubois, qui mourut la veille de ſes nôces le 22 ſeptembre 1651, âgée de dix-huit ans, & qui étoit fille de François Dubois, ſeigneur d'Hoëville en partie, Hennecourt & Semibeſange, & d'Anne Mauljean. Il épouſa enſuite Marie du Puy, fille de François du Puy, ſeig. de S^t. Julien, Parroy & Dombaſle, capitaine au régiment du prince de Phaltzbourg, & de Marguerite de Dombaſle ſa première femme. De ce mariage vinrent: 1°. François, chanoine & doyen de Hattonchâtel. 2°. Nicolas, ſeigneur de S^t. Julien ſous-lieutenant des chevaux-légers de la garde de S. A. R, qui avoit épouſé Marie Ambroiſe, avec laquelle il vivoit en 1714. 3°. Dominique qui ſuit. 4°. Jeanne, épouſe de Remy Platel du Plateaux; & 5°. Anne Theuvenin, femme de François Haizelin, ſeigneur du fief de Waldeck, lieutenant-général, gruyer & chef de police de Commercy; & 6°. une fille.

DOMINIQUE THEUVENIN, ſeign. de Méligny & S^t. Amant, épouſa Marie-Louiſe de Pricet de Maiſpas, dame de S^t. Amant, dont il eut: 1°. Nicolas. 2°. Louis. 3°. Joſeph. 4°. Dominique. 5°. Anne; & 6°. Angélique-Thérèſe, mariée en 1732 à François de Roſières de la Croix, lieutenant dans le régiment du Han, puis dans celui de Toulouſe infanterie. L'aînée des filles épouſa Jean-Baptiſte-François-de-Paul de Mouchet, ſeigneur de Vauzelles.

Le nom de cette famille s'eſt écrit Thevenin, Theuvenin & Thouvenin; ces noms ont preſque toujours été confondus, comme on le verra à l'article THOUVENIN (Nicolas), ci-après rapporté.

THIAUCOURT (Vivien de), fut annobli, ſans finances, pour ſervices rendus, par lettres de Robert duc de Bar, données à Pont-à-Mouſſon le 1 ſeptembre 1393. Il n'eſt point fait mention d'armoiries dans les lettres originales qui ſont encore exiſtantes.

DIDIER DE THIAUCOURT, ſeigneur de Villotte, & qui probablement deſcendoit du précédent, épouſa, vers l'an 1522, Perrette d'Aviller, fille de Perrin d'Aviller, ſeig. de Savonnières, & d'Iſabeau de Dompierre, dont il eut: 1°. Iſabeau, épouſe de Jean de Choiſeul, *dit* d'Aigremont, ſeigneur voué de Condé, dont elle eut Catherine de Choiſeul, *dit* d'Aigremont, femme de N. de Landres, décédée ſans hoirs. 2°. Valence, alliée à François de Savigny, ſeigneur de Dombaſle, morte ſans poſtérité. 3°. Alix, abbeſſe de S^t. Maur de Verdun. 4°. Dorothée de Thiaucourt, abbeſſe de S^t. Hould. Il y a dans la chapelle de Nôtre-Dame de Preny, une ancienne tombe, ſur laquelle eſt repréſenté N. de Thiaucourt, qualifié chevalier, & dont le vêtement de guerre eſt ſemblable à celui des gentilshommes qui prenoient cette qualité; nous ne ſçavons pas s'il ſortoit de celui qui a donné lieu à cet article.

Digitized by Google

THIBAULT (Claude), conſeiller-ſécretaire ordinaire de S. A. R, avocat célèbre de la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & banquier expéditionnaire en cour de Rome, & de la maiſon royale, avec penſion, fut annobli, ſans finances, par lettres de Léopold I, données à Lunéville le 20 juin 1711, " En conſidération de ſes ſervices dans ſes emplois, & » dans pluſieurs commiſſions particulières & ſecrettes dont il fut honoré; » & qu'il étoit allié à des familles nobles originaires de Lorraine; le feu » père de ſon épouſe, qui étoit avocat, étant né d'une demoiſelle, & » neveu paternel de noble Melchior Chaulſon & de Thomas Chaulſon, » conſeiller d'état & procureur-général du bailliage de Châtel, mis au » nombre des plus ſçavans hommes de robe de ſon tems, comme on le » voit par ſes ouvrages manuſcrits, &c. " Porte d'azur, au caducée d'or mis en pal, couronné de même; pour cimier un alérion d'or porté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 88, régiſt. 1711.*

CLAUDE THIBAULT fut dans la ſuite conſeiller au conſeil royal des finances du duc Léopold, & épouſa en 1691 Marguerite Chaulſon de Monſpoix, fille de Nicolas Chaulſon de Monſpoix, écuyer, avocat, & en eut: 1°. Claude-Nicolas, prêtre, protonotaire du S^t. Siège & chanoine de S^t. Diez. 2°. Thimothée-François qui ſuit. 3°. Hyacinthe, rapporté ci-après. 4°. Angélique, mariée à Charles-Gaſpard Vyart, écuyer, prévôt de S^t. Avold. 5°. Marguerite, femme de noble Jacques-Nicolas Richard, avocat, enſuite conſeiller pour la nobleſſe en l'hôtel de ville de Nancy. 6°. Jeanne-Dieudonnée, qui épouſa noble Marc-Léopold Saulnier, lieutenant-général du bailliage de ladite ville.

THIMOTHÉE-FRANÇOIS THIBAULT, lieutenant-général du bailliage de Nancy, lieutenant-général de police de la même ville, procureur-général au bureau ſouverain de Fénétranges, expéditionnaire en cour de Rome, cenſeur-royal des livres, & membre de la ſociété royale & littéraire de Nancy, fils de Claude Thibault, épouſa: 1°. Charlotte Richard, fille de noble Nicolas Richard; & 2°. Marie-Gabrielle Warren, d'une ancienne nobleſſe d'Irlande, ainſi qu'il fut vérifié en la chambre des comptes de Lorraine, ſur une filiation exacte & autres actes autentiques approuvés par les parlemens d'Angleterre & d'Irlande. Du premier lit ſortirent: 1°. Dieudonné-François Thibault, étudiant en droit. 2°. Marg. mariée à Jean-Baptiſte Mengin, écuyer, lieutenant-général du bailliage de Nancy. 3°. Jeanne, religieuſe annonciade de ladite ville. 4°. Anne, épouſe de Jean-Baptiſte Collenel, écuyer, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois. 5°. Marie-Françoiſe, mariée avec Dominique Friant d'Alincourt, écuyer, procureur du roi audit bailliage.

HYACINTHE THIBAULT, chevalier de l'ordre royal & militaire de S^t. Louis, capitaine au régiment de Saxe, & troiſième fils de Claude Thibault & de Marguerite Chaulſon, épouſa Éliſabeth André, fille de Jean André, écuyer, capitaine au régiment des gardes du duc Léopold, & d'Éliſabeth Dubois, iſſuë de famille noble, dont il eut: 1°. Thimothée-Hyacinthe Thibault d'Abaumont, lieutenant au régiment de Champagne. 2°. Charles-Joſeph-Hyacinthe Thibault d'Abaumont, l'un des cadets-gentilshommes de Sa Majeſté le roi Staniſlas duc de Lorraine & de Bar. 3°. Thérèſe.

THIEBAULT (Collin), *dit* Nicolay. On trouve en la *layette cotée annobliſſ. à la lettre T, num. 216*, des lettres de l'empereur Fréderick, en

Digitized by Google

allemand, en date du vendredi avant la S^t. Thomas 1470, portant octroi & conceſſion nouvelle aux ſieurs COLLIN THIEBAULT de Gerbeviller, *dit* NICOLAY, & Mengin Bueſveld d'Amance, gendre dudit Nicolay, de porter les armes enluminées ſur l'original, avec confirmation des droits, privilèges & fiefs qu'ils ont acquis & qu'ils pourront acquérir dans la ſuite, &c. ſcellées du grand ſcel ſur cire blanche, pendant à un cordon de ſoye violette. Porte coupé d'azur & de gueules, au ſauvage poilu, chevelu & barbu de couleur orangée, couronné d'une branche de chêne de ſinople, glandée d'or, & poſé ſur un tertre de ſinople émaillé de fleurs d'or, d'argent & de gueules; ledit ſauvage ayant le viſage, les pieds & les mains de carnation, tenant de la main dextre une maſſue haute au naturel, & de la ſeneſtre un croiſſant montant d'or, entre les pointes duquel eſt une étoile à ſix rais de gueules; & pour cimier le ſauvage de l'écu iſſant & tenant le croiſſant devant ſon eſtomach, porté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin d'azur & de gueules.

THIEBAULT (Thiebault), receveur de Mirecourt, fut annobli par lettres du duc Antoine, données le 12 décembre 1531, à la prière d'Olry de Wiſſe, ſeigneur de Gerbeviller & Bazemont, qui l'avoit nourri dès ſon jeune âge. Porte d'azur, à la faſce ondée d'argent, chargée en cœur d'une tête de maure au naturel; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 6, verſ. régiſt. 1531, 1532.*

THIEBAULT (Étienne), docteur en la faculté de médecine, & médecin du duc Charles III, obtint, par patentes du 15 avril 1615, la permiſſion de prendre la nobleſſe de Claudine Bugnot ſa mère, fille de Martin Bugnot, annobli par Chriſtine de Dannemarck & le comte de Vaudémont, le 27 avril 1551. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles d'argent, & en pointe d'une épée d'argent garnie d'or, miſe en pal. *En la layette cotée annobliſſemens, à la lettre T, num. 217*, on trouve une copie non ſignée, d'une lettre des gens des comptes de Bar, du mois de février 1615, portant: " Que ledit duc leur ayant renvoyé » la requête à lui préſentée par M^e. Étienne Thiebault, docteur en la » faculté de médecine, pour faire rapport du contenu en icelle, ils ont » reconnu que Martin Bugnot, ayeul maternel dudit Thiebault, avoit » été annobli par Chriſtine de Dannemarck & le comte de Vaudémont, » le 27 août 1551; depuis lequel tems ledit Bugnot avoit vécu noblement » juſqu'à ſa mort, ayant laiſſé une fille nommée Claudine Bugnot, mariée » à Blaiſe Thiebault, dont eſt iſſu ledit ÉTIENNE THIEBAULT, lequel, » ſuivant l'article 71 de la coutume de Bar, de ſuivre la condition de ſa » mère, en renonçant au tiers de la ſucceſſion de ſon père, ainſi qu'ils » ſont d'avis que ledit Étienne Thiebault doit être reçu à ſuivre la qualité » de ladite Claudine Bugnot, ſous les conditions ci-deſſus ſpécifiées, &c."

THIERIET (Jean), fut annobli pour ſon mérite & ſes bons ſervices, par lettres-patentes du grand duc Charles, expédiées à Nancy le 11 ſeptem. 1549. Porte d'azur, à trois roſes d'argent pointées de gueules, au chef d'or, chargé d'un lion naiſſant de gueules, armé & lampaſſé de même; & pour

& pour cimier le lion naiſſant de l'écu. *Fol. 282, régiſt. 1589.*

JEAN THIERIET épouſa Aliſon Coliny, d'une famille noble d'Italie, nièce de Didier Coliny, abbé commendataire de l'abbaye de S^t. Léon de Toul. Il eut de ſon mariage: 1°. Théodore qui ſuit. 2°. Nicolas. 3°. Didier. 4°. Henry; & 5°. Jean, dont nous rapporterons la filiation ci-après.

THÉODORE THIERIET embraſſa l'état eccléſiaſtique, fut vicaire-général & official, chantre & conſeiller du conſeil privé du cardinal de Vaudémont, évêque de Toul, & ſécretaire de ſa chambre épiſcopale. Il fut employé en pluſieurs commiſſions honorables; il fut fait abbé commendataire de la ſuſdite abbaye de S^t. Léon, par la démiſſion que lui en fit Didier de Coliny ſon grand-oncle. Après la mort du cardinal de Vaudémont le chapitre de Toul l'élut pour évêque; mais cette élection n'eut point d'effet; le duc de Lorraine fit nommer M^r. de la Vallée à cet évêché. Clément VIII ayant reconnu le mérite de Théodore, promit de lui donner l'évêché de Metz à la première vacance; mais ayant été prévenu par ſa mort, il ne profita point des promeſſes de ce ſouverain pontife. Il décéda en 1599, & fut enterré dans l'égliſe cathédrale de Toul. On lui dreſſa une épitaphe qui ſe voit encore aujourd'hui.

NICOLAS THIERIET, ſecond fils de Jean, fut chanoine de la cathédrale de Toul, archidiâcre de Vôges, & clerc de la chambre épiſcopale; il mourut à Paris où il avoit été envoyé pour les affaires de ſon chapitre; il fut inhumé à S^t. Étienne du Monté en 1597.

DIDIER THIERIET, troiſième fils de Jean, fut conſeiller & ſécretaire d'état du grand duc Charles, & épouſa Chriſtine de Villers. Il mourut à Nancy, & laiſſa de ſon mariage Henry qui ſuit.

HENRY THIERIET ſuccéda à ſon père dans les emplois de conſeiller & ſécretaire d'état, par lettres du grand duc Charles, du 9 novembre 1598. Il épouſa Nicole Bardin, fille de Jean Bardin, conſeiller d'état; il mourut ſans poſtérité.

HENRY THIERIET, quatrième fils de Jean Thieriet & d'Aliſon Coliny, épouſa Catherine Odam, d'une famille noble de Toul, & mourut en 1615, laiſſant de ſon mariage: 1°. Henry qui ſuit. 2°. Françoiſe, épouſe de Didier Maillot. 3°. Catherine, femme de Gauché Guichard, conſeiller & ſécretaire du grand duc Charles.

HENRY THIERIET, II du nom, écuyer, épouſa par contrat du 1 août 1606, Marie d'Einville, fille de Nicolas d'Einville, chevalier, ſeigneur de Gueblange, & de Marie de Vigneulle, dont il eut Claude qui ſuit.

CLAUDE THIERIET, écuyer, s'établit à Vic, où il épouſa, le 15 juillet 1631, Barbe Dietreman, fille de Jean Dietreman & de Jeanne d'Abocourt. Il mourut à Vic en 1668, & avoit eu de ſon mariage, entr'autres enfans, Jean-Claude Thieriet, qui épouſa Marie Mathieu, qui le fit père d'un fils & de deux filles; ſçavoir: 1°. Louis Thieriet, qui fut tué en 1703 près de Donavert, étant capitaine-lieutenant de la compagnie meſtre-de-camp du régiment de Legal cavalerie. 2°. Barbe Thieriet, mariée en 1698 à Jean-Louis Bertrand de Marimont, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Condé, fils de Louis Bertrand de Marimont, & de Claudinette de Remberviller, dont elle eut, entr'autres enfans, un fils qui fut chambellan de l'empereur Charles VI, & lieutenant-colonel du régiment d'Eſtein dragon. 3°. Catherine Thieriet, qui épouſa Sébaſtien Bertrand de Marimont, frère de Jean-Louis qui fut tué en 1709 à la Bataille de Malplaquet, étant officier au régiment de Roſe cavalerie.

Elle convola en secondes nôces avec Ambroise de Remberviller, capitaine de dragons au régiment de Bellabre. Elle eut du premier lit : 1°. Lucie, qui épousa en premières nôces Nicolas Rousselot de Veroncourt ; & en secondes nôces François comte de Pindray. 2°. Henry qui suit. 3°. Louis-Charles, tué en 1684 à la bataille du Ter en Catalogne, étant capitaine au régiment de Furstemberg. 4°. Marie Thieriet, mariée en 1655 à Nicolas Mesguin, écuyer, seigneur du Dordal, dont elle eut, entr'autres enfans, deux fils, capitaines de cavalerie au régiment de la Colonelle-Générale ; & une fille nommée Barbe, qui épousa Robert de Vignacourt, seigneur de Guignecourt, lieutenant-colonel de Ligondé cavalerie ; & en eut deux fils, qui furent successivement lieutenans-colonels du régiment de Toulouze cavalerie. 5°. Barbe, morte sans alliance.

HENRY THIERIET, III du nom, second fils de Claude Thieriet & de Barbe Dietreman, servit d'abord dans le régiment de Picardie, puis dans celui de la Ferté, où il fut fait capitaine-lieutenant de la compagnie de mestre-de-camp. Il assista au siège de Lille en qualité de volontaire, accompagnant son colonel avec quelques autres officiers. Partant du camp de Charleroi, où il reçut un coup de feu à la cuisse, il quitta le service en 1668, & se maria en 1670 avec Marguer. de la Serre, fille de Pierre de la Serre, seigneur de Marsane & de S^t. Aubain près de Toulouse. Il mourut à Vic le 7 mars 1714, & [illegible] épouse le 28 août 1728. De ce mariage sont issus treize enfans, dont sept moururent en bas-âge ; les six autres furent : 1°. Jean-Joseph qui suit. 2°. Claude-Nicolas, ancien capitaine au régiment de Provence, chevalier de l'ordre Royal & militaire de S^t. Louis, & pensionnaire du roi, né le 5 & baptisé le 6 décembre 1690. Il commença à servir en Frane en 1705 dans le régiment de Frouley infanterie, passa en 1706 dans celui de Provence, où il porta le nom d'Oricourt, pour le distinguer de son frère aîné, capitaine au même régiment. Il se trouva en diverses actions, où il donna des preuves de sa valeur ; fut fait capitaine en 1710, servit en cette qualité en 1713 au siège de Landaw, où il fut blessé, & au siège de Fribourg ; en 1714 à celui de Barcelone, en 1734 à celui de Philisbourg. Il quitta le service en 1740 à cause de ses blessures & de ses infirmités. Les autres enfans de Henry Thieriet & de Marguerite de la Serre, furent : 3°. Marie. 4°. Barbe. 5°. Marguer. religieuse de S^t. Augustin à Vic ; & 6°. Thérèse, morte fille.

JEAN-JOSEPH THIERIET, lieutenant-colonel du régiment de Provence, chevalier de S^t. Louis, entra au service en 1694, dans le régiment de Suolauben Allemand, passa dans la suite dans celui de Provence. Il se trouva à plusieurs batailles, donna des preuves de sa bravoure à la seconde bataille d'Hochstet ; enleva un drapeau à un Anglois qu'il tua d'un coup de pistolet ; il fut fait prisonnier, & ayant été échangé fut fait capitaine, & assista en cette qualité à plusieurs sièges, & se trouva à plusieurs batailles ; en 1722 il fut fait gouverneur de la ville de S^t. Paul en Artois, se trouva en 1734 au siège de Philisbourg, étant parvenu au grade de lieutenant-colonel ; il commanda souvent le régiment, soit en Vestphalie, en Bavière & en Boëme, il passa dans la suite en Italie, & se trouva en 1746 à la bataille de Plaisance, où ayant donné des marques de son courage & de sa capacité, fut pris par les ennemis qui l'emmenoient prisonnier, lorsque quelques pandoures arrivèrent qui le massacrèrent. Il avoit épousé à Arras Marie-Joseph Palissot, fille de Philippe-François Palissot, chevalier, seigneur d'Enicourt, premier président du conseil souverain.

souverain d'Artois, & de Barbe de Lelé, dont il eut : 1°. Jean-Baptiſte, capitaine au régiment de Provence, chevalier de l'ordre militaire de S^t. Louis, mort de ſes bleſſures en 1745, reçues à l'attaque du Mont Dauphin en 1744, & ſans alliance. 2°. Claude qui ſuit.

CLAUDE-ALEXANDRE THIERIET, ſeigneur de Nedoncel dont il porte le nom, capitaine au régiment de Provence, chevalier de S^t. Louis & penſionnaire du roi, né en 1717, n'étoit point encore marié en 1746.

Autre branche.

JEAN THIERIET, cinquième fils de Jean Thieriet & d'Aliſon Coliny, fut licencié en droit & conſeiller d'état du grand duc Charles, qui l'avoit pourvu de l'office de lieutenant-général au bailliage de Vôges le 8 juillet 1591. Il épouſa, par contrat du 18 mars 1585, Marie des Combles, fille de Jean des Combles & de Marie Maillet, & en eut Jean qui ſuit.

JEAN THIERIET, III du nom, fut pourvu de la charge de lieutenant-général au bailliage de Vôges en 1616; il fut auſſi conſeiller d'état en 1637. Il épouſa, par contrat du 7 février 1627, Françoiſe Fouraire, fille de Melchior Fouraire & de demoiſelle Thomaſſin, dont il eut, entr'autres enfans, Jean-Charles qui ſuit.

JEAN-CHARLES THIERIET, conſeiller d'état & lieutenant-général des Vôges, mourut en 1679. Il avoit épouſé Barbe Vincent, fille de Nicolas Vincent & de Jeanne-Marthe Jeannon. Il épouſa en ſecondes nôces Françoiſe Varin, fille de Pierre-Antoine Varin, gouverneur de la ville de Beſançon, & veuve de Julien Duvergé, gouverneur des villes & citadelle de Mirawz en Catalogne. Il eut du premier lit René qui ſuit, & Jeanne-Marthe-Gabrielle Thieriet, morte en bas-âge; & du ſecond lit vinrent : 1°. Gaſton-Jean-Baptiſte Thieriet, conſeiller au conſeil ſouverain d'Alſace, dont il ne reſte qu'une fille. 2°. Jean-Nicolas, dont il ſera fait mention ci-après. 3°. Bonne, mariée à Jean-Baptiſte Dauphin, capitaine de cavalerie dans le régiment Royal Cuiraſſier, tué en 1693 à la bataille de Nervinde.

RENÉ THIERIET, écuyer, ſeigneur de Flavaucourt & d'Ambacourt, ſe déporta en faveur de ſes frères & ſœurs, des ſucceſſions paternelles & maternelles; il fut fait lieutenant-général, civil & criminel, & chef de police au bailliage de Vôges, par proviſions de 1679. Au retour de Son Alteſſe Royale le duc Léopold I dans ſes états, il fut maintenu dans ladite charge, par décrêt du conſeil du 17 février 1698. Ce prince lui donna la haute-juſtice d'Ambacourt le 22 avril 1714, & le fit conſeiller d'état en 1715, & mourut en 1723 ſans poſtérité.

JEAN-NICOLAS THIERIET ſon frère fut fait gentilhomme de la chambre de Son Alteſſe Royale, par lettres expédiées à Lunéville le 15 avril 1707, entérinées en la chambre des comptes de Lorraine le 22 décembre 1708.

Il faut remarquer que cette famille, dont la branche aînée s'eſt établie à Vic en 1631, n'a rien de commun pour le nom ni pour le ſang avec les autres familles qui portent à peu près le même nom dans ladite ville de Vic & en Lorraine, & n'a jamais eu aucune alliance avec elles.

THIRIET (Nicolas), natif de Remberviller, avocat à Nancy, fut annobli par lettres du duc Henri, données en ladite ville le 15 août 1611. Porte d'or, à la bande d'azur, chargée d'un lion d'argent, & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 121, verſ. régiſt. 1612.*

NICOLAS THIERIET fut dans la ſuite capitaine de Ramberviller, & épouſa Marguerite des Pilliers.

Digitized by Google

THIERION (Jean), l'un des chirurgiens ordinaires, & accoucheur de Son Alteſſe Royale madame la ducheſſe de Lorraine, obtint permiſſion de reprendre la nobleſſe & les armes de Jeanne de Briel ſa mère, & relief de tous les actes qu'il auroit faits dérogeans à ladite nobleſſe, avec remiſe de la totalité de la ſucceſſion de Nicolas Thierion ſon père, que Son Alteſſe Royale avoit droit de prétendre par l'article ſoixante-onze de la coutume de Bar; le tout par lettres expédiées à Lunéville le 7 ſeptem. 1719, contenant: " Qu'il eſt fils de Nicolas Thierion, maître chirurgien » à Bar, & de Jeanne Briel, fille du ſieur Martin Briel, écuyer, deſcendu » au quatriéme dégré de Warin Briel, dont la nobleſſe fut reconnuë » par lettres-patentes du duc René au mois de fév. 1485, ſuivant qu'il eſt » juſtifié par la généalogie dreſſée ſur des pièces autentiques ci-préſentes, » collationnées pardevant deux notaires au tabellionnage de Bar, le 29 » novembre 1718, & légaliſées par le lieutenant-général dudit Bar, qui » juſtifient que la famille de Briel a toujours été reconnuë, comme elle » l'eſt encore aujourd'hui ès perſonnes de ceux qui en portent le nom & » qui en ſont deſcendus, pour une noble & ancienne famille du duché » de Bar, alliée à pluſieurs autres familles nobles & qui ſont dans les » premiers emplois. Martin Briel ſon ayeul maternel, ayant comparu au » procès-verbal de la coutume de Bar en 1579, ſous la qualification » d'écuyer & comme poſſédant fiefs; que le malheur dont la Lorraine a » été affligée lors du décès du père de l'expoſant & l'abſence des ſouverains » ne lui ayant pas permis de profiter du privilége qui lui étoit accordé » par l'article ſoixante-onze de la coutume de Bar, il ſeroit demeuré » juſqu'à préſent enveloppé dans la roture, &c." Porte d'azur, au chevron renverſé d'or, duquel pend un huchet de même, virolé & lié de gueules; & pour cimier le huchet de l'écu. *Fol. 160, verſ. régiſt. 1719.*

JEAN THIERION DE BRIEL, fils de Nicolas Thierion & de Jeanne de Briel, épouſa N. dont il eut: 1°. Nicolas-Étienne, mort ſans poſtérité. 2°. Joſeph qui ſuit. 3°. Jean, chanoine de Bourmont; & 4°. Pierre Thierion de Briel qui ſuivra.

JOSEPH THIERION DE BRIEL épouſa N.... de laquel il eut Joſeph Thierion, écuyer, ſeig. du fief du Jards, marié à Marie-Anne-Marguer. de Brouly, de laquelle il a eu: 1°. Jean-Baptiſte-Joſeph Thierion, lieutenant au régiment de Navarre, & quatre filles.

PIERRE THIERION DE BRIEL, écuyer, ſeigneur du fief de Beauval, & troiſiéme fils de Jean Thierion & de Jeanne de Briel, épouſa Jeanne Gerin, de laquelle il a eu: 1°. Joſeph, chanoine régulier de l'ordre de la S^te. Trinité, pour la rédemption des captifs. 2°. Pierre-Joſeph. 3°. Jean-Baptiſte, lieutenant dans le régiment d'infanterie du général Maguire, au ſervice de S. M. I. la reine de Hongrie. 4°. François, cornette dans le régiment de Portugal cuiraſſier pour le même ſervice. 5°. Etienne. 6°. Thérèſe Thierion de Briel, mariée à Silveſtre Comeau, écuyer; & 7°. N. Thierion de Briel, fille.

THIERRY (Robert), de S^t. Thomas près de Vienne, archer des gardes de la compagnie de Gratien d'Aguerre, chevalier, gouverneur de Mouzon, ſeig. de Vienne, fut annobli à la requête dudit ſieur d'Aguerre, par lettres données à Bar le 7 octobre 1510. Porte de ſinople, au chevron d'argent rompu, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe. *Fol. 14, verſ. régiſt. 1510, 1514.*

ROBERT

ROBERT THIERRY, épouſa N. dont il eut: 1°. Pierre. 2°. François qui fut père de Jean Thierry, qui teſta à Corfou le 10 février 1654, âgé de ſoixante-dix-neuf ans, & mourut à Veniſe ſans alliance. 3°. Claude Thierry, mentionné dans le teſtament dudit Jean, ainſi que ſes deux frères.

THIERRY (Pierre), demeurant à Fontenoy en Vôge, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 17 janvier 1531. Porte d'azur, à une faſce ondée, nébulée d'argent, & accompagnée de trois glands pendans de même, deux en chef & un en pointe; & pour cimier un écu d'azur, chargé en pointe d'un croiſſant montant d'argent, & ſurmonté d'une étoile d'or, & d'un tronc d'arbre accompagné de deux glands de même. *Fol. 20, verſ. régiſt. 1531.*

THIERRY (Jean), avocat en la cour ſouveraine des grands-jours de St. Mihiel, natif d'Étain, " Iſſu de nobleſſe du côté de ſa mère-grande, » nommée damoiſelle Marie Beufvin, fille de nobles conjoints Regnault » Beufvin, prévôt de St. Mihiel, & de damoiſelle des Ancherins, &c." fut annobli (ou pour mieux dire confirmé noble), par lettres de Henri duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 26 mars 1613, avec permiſſion de prendre les armes des Beufvin, qui ſont d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'un muffle de léopard de même; & pour cimier un chapeau triangulaire d'or & d'azur, damaſquiné & ſemé de larmes. *Fol. 79, régiſt. 1613.* Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ſon conſeil & des comptes de Bar de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées ſans finances audit Jean Thierry, ſont du même jour & de la même année. *Layette cottée annobliſſemens, num. 218.*

JEAN THIERRY, avocat, puis conſeiller en la cour ſouveraine de St. Mihiel, avoit été annobli conjointement avec Thierry, gouverneur des princes de Wirtemberg, & Nicolas Thierry ſes frères & Regnault Thierry ſon oncle, par lettres de l'empereur Rodolphe, données à Prague en 1606; & en obtint d'autres, ainſi que nous venons de le dire, du duc Henri, du 26 mars 1613. Il pouſa Marguerite de la Réaulté, fille de Ferry ou Fréderic de la Réaulté, & d'Eliſabeth Barrois. Il fit ſes reprifes en 1616 avec elle, de ce qu'ils avoient acquis à Affléville d'Antoinette de la Tour, veuve d'Hercule de la Foreſt, & fut depuis conſeiller d'état de Charles IV, & intendant de ſa maiſon. Il eut, entr'autres enfans, Charles qui ſuit.

CHARLES THIERRY, lieutenant-général au bailliage de St. Mihiel, épouſa Marie de Rutant, fille de Jacques de Rutant, ſeign. de Gerbeuville, & de Françoiſe de Bettainvillers, dont il eut: 1°. Nicolas, major au régiment du prince de Commercy, au ſervice de Sa Majeſté Impériale. 2°. Jean qui ſuit. 3°. Marie Thierry, femme de Charles Faillonnet, ſeign. de Valleroy.

JEAN THIERRY, II du nom, épouſa Nicole Saillet, fille de Jean Saillet, lieutenant-général du bailliage de Clermont en Argonne, dont il eut Jean-Baptiſte qui ſuit.

JEAN-

Digitized by Google

JEAN-BAPTISTE THIERRY, baron de S^t. Bauſſant par érection du 9 novembre 1723, doyen des conſeillers du bailliage de S^t. Mihiel, épouſa Jeanne de la Morre, fille de Charles de la Morre, conſeiller-auditeur & ſécretaire de la chambre du conſeil & des comptes de Bar, dont il eut pluſieurs enfans, entr'autres, Charles-Nicolas Thierry, baron de S^t. Bauſſant, que nous croyons être celui qui fut reçu conſeiller au parlement de Metz le 3 ſeptembre 1736.

NICOLAS THIERRY, frère de Jean Thierry qui a donné lieu à cet article, & annobli comme lui par lettres de l'empereur Rodolphe, fut père d'André Thierry, demeurant à Étain, où il avoit été baptiſé au mois de juin 1628, fit confirmer leſdites lettres par autres du duc Charles IV du 10 juillet 1665, entérinées en la cour de S^t. Mihiel par arrêt du 22 mai 1666.

THIERRY (Jean-François), natif de Thiaucourt, fut annobli par lettres données à Lunéville le 7 février 1729, " En conſidération de ſes ſervices » depuis dix ans, en qualité de conſeiller-ſécretaire des commandemens » & finances, & qu'il a continués près du Prince Royal dans ſes voyages » de Prague & de Vienne, & actuellement en qualité de gouverneur de » ſes pages, &c. " Porte d'azur, à trois cornes d'abondance d'or, poſées deux & une; & pour cimier une étoile d'argent iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol. 153, verſ. régiſt. 1727, 1729.*

THIESSELIN (N...) de Dompremy, maître échevin de Toul, obtint, le 15 octobre 1495, des lettres portant permiſſion de porter les armes & de jouir de la nobleſſe de ſes prédéceſſeurs, ſur la repréſentation qu'il fit que feu Thieſſelin de Vitel ſon grand-père, & Jean Thieſſelin ſon père étoient nobles, & jouiſſoient des honneurs & privilèges de nobleſſe. Porte d'azur, à trois ſocs de charrue d'argent, poſés deux & un, à une molette d'éperon d'or poſée au point d'honneur; & pour cimier la molette de l'écu, ſupportée d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 177, régiſt. 1493, 1496.*

THOUVENOT THIESSELIN, lieutenant du bailli de Vôges en la ville de Neufchâtel, & DIDIER THIESSELIN ſon frère, furent déclarés nobles & annoblis par lettres d'Antoine duc de Lorraine, données à S^t. Mihiel le 19 ſeptembre 1517, contenant: " Que feu Thieſſelin de Vitel » leur grand-père, ainſi que leurs prédéceſſeurs, jouiſſoient des privilèges » de nobleſſe; & que même le feu duc René avoit reconnu ladite nobleſſe » par ſes lettres de déclaration, données le 15 octobre 1495, en faveur » de feu Thieſſelin de Dompremy leur frère, maître échevin de Toul, &c." Portent comme N. Thieſſelin ci-deſſus. *Fol. 168, régiſt. 1519.*

Un Jean Thieſſelin bourgeois de Bar, qui probablement étoit un des auteurs de celui qui a donné lieu à cet article, mit le ſcel de ce duché ſur un dénombrement de terres fait par Jacques d'Amance au duc de Bar en 1384.

THIESSELIN (Jean), licencié en droits & avocat en la cour souveraine des grands-jours de S^t. Mihiel de puis neuf à dix ans, natif du lieu de Ruppe, & allié par mariage à maison noble, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 9 octob. 1609. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'un tiercelet de même; & pour cimier le tiercelet de l'écu issant d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 242, verſ. régiſt. 1609.* Les lettres de S. A. portant mandement au sieur de Tornielle & aux gens des comptes de Bar de procéder à l'enrégistrement desdites lettres de noblesse, sont du même jour & de la même année. *Layette contée annobliſſemens, num. 219.*

THILLEQUIN (Claude), licencié ès loix, & lieutenant de bailli à Neufchâteau, fut annobli par lettres du 26 avril 1589. Porte d'azur, à une tour d'argent, surmontée d'un lion naissant d'or; & pour cimier la tour & le lion de l'écu, le tout supporté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 218, régiſt. 1589.*

CLAUDE THILLEQUIN *ou* THIELQUIN épousa, à ce qu'il paroit par la généalogie des Peltre, Élisabeth Peltre, fille de Michel Peltre, dont il eut François qui suit; & N. femme: 1°. de Florentin Floriot, avocat au bailliage de Vôges. 2°. de N. le Moine, seigneur d'Orquevaux, ancien capitaine de dragons pour le service de France.

Noble François Thielquin, prévôt de Remoncourt par lettres données à Nancy le 16 janvier 1592, sur la démission de Gautier d'Argent, dans lesquelles il est dit fils du sieur Thillequin, lieutenant de bailli de Vôges, puis gruyer & receveur des gruerie & domaine de Mirecourt, sur la démission de Pierre de la Taxe son beau-frère, est dénommé dans une obligation passée à son acquit le 28 avril 1632, par honoré seigneur Jean-Baptiste de Bernier, seigneur de Raceycourt, gentilhomme & maitre d'hôtel de Son Altesse. Il épousa N. de la Taxe, fille de Michel de la Taxe, dont il eut: 1°. Jean-Philippe Thilquin, qui fut prévôt de Remoncourt par la résignation de son père, & ensuite gruyer & receveur des gruerie & domaine de Mirecourt, charges dont il se démit en faveur de Bertrand Durand son neveu. 2°. Anne Thilquin, épouse d'Etienne Durand, prévôt de Remoncourt. Le nom de cette famille s'est écrit Thillequin, Thielquin & Thilquin.

THIRIET (Nicolas), demeurant à Neuchâteau, fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Nancy le 14 janvier 1526, contenant: " Que » Jean Thiriet son père étoit fils bâtard de feu Thiriet Loyon, capitaine » de Neufchâteau, lequel fut légitimé, comme il le dit, au palais de » Rome, & qu'icelui Thiriet étoit noble; ledit Jean son fils avoit épousé » Jeanne de la Fauche, mère audit Nicolas, extraite de noblesse, tenuë » & réputée telle; même que le feu duc René roi de Sicile se seroit servi

Digitized by Google

» dudit Jean en qualité de ſécretaire & garde-des-ſeaux & contrats de » Neufchâteau; que cependant doutant qu'on ne mit quelqu'empêchement » à ſa nobleſſe, il ſupplie Son Alteſſe de lui donner ſur ce lettres de » déclaration, avec permiſſion de porter les armes de ſon père, &c." Porte d'argent, à deux têtes de maure de ſable, ayant chacune à l'oreille une ſonnette d'or; coupé de gueules, à une coquille d'argent. *Fol. 226, régiſt. 1523, 1527.*

THIRIET (Charles), médecin, natif de Nancy, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, expédiées le 24 décembre 1663, & vérifiées le 4 février 1664. Porte d'azur, à une gerbe d'or, liée de ſable. Les lettres de Son Alteſſe portant mandement aux gens de ſes comptes d'enrégiſtrer leſdites lettres de nobleſſe, accordées ſans autre taxe de finance que celle de ſoixante-dix piſtoles d'or, ſont du 8 janvier 1665. *Layette cotée annobliſſemens, num. 221.*

CHARLES THIRIET épouſa Marie-François Sommier, laquelle eſt nommée dans un arrêt de la cour ſouveraine de Lorraine, rendu à ſon profit le 31 août 1685.

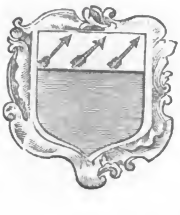

THIRION (Jean-Pierre, & Sébaſtien-Gabriel), frères, furent annoblis par lettres données à Lunéville le 1 mai 1708, " Tant pour l'avantage de » leur naiſſance, étant fils de Sébaſtien Thirion, major du régiment de » Mortal, pour le ſervice de Charles IV, & neveux de Gabriel Thirion, » qui étoit auſſi major du régiment de Commercy, pour le ſervice de » l'empereur; lequel après avoir donné des preuves de ſa valeur & de » ſon courage à la bataille de San-Vittoria en Italie, y finit ſes jours dans le » champ d'honneur, ainſi qu'un deſdits frères des ſupplians, lors lieutenant » dans le régiment de Falkeiſtein, au même ſervice; que des ſervices qu'ils » pourront rendre, étant conduits par Jean-Louis de Mille, l'un des » exempts des gardes-du-corps, à préſent leur beau-frère, &c." Porte d'azur, au chef d'argent chargé de trois dards de gueules, nervés d'or, mis en barre; & pour cimier une main dextre au naturel, tenant un dard de l'écu, accompagnée de deux volets chargés des pièces de l'écu; qui ſont les armes de Jean Henney, qu'ils expoſent être le père de leur biſayeule maternelle, lequel fut annobli en 1556. *Fol. 66, régiſt. 1708.*

THOILLIEY DE THEILLIERS (Nicolas-François), l'un des chevaux-légers de la garde de Son Alteſſe Royale, fut confirmé dans la qualité de chevalier du S^t. Empire, par lettres expédiées à Lunéville le 10 décembre » 1721, contenant: " Que ledit expoſant a remontré que par lettres-» patentes du 10 mai 1695, l'empereur Léopold auroit accordé au ſieur » Paul-Martin Thoilliey de Theilliers, en conſidération des ſervices qu'il » avoit rendus, la qualité de chevalier du S^t. Empire; par leſquelles » lettres il eſt porté qu'au cas que ledit Paul-Martin Thoilliey de » Theilliers décéderoit ſans enfans mâles, la qualité de chevalier du S^t. » Empire paſſeroit à ſon agnatte Fiacre Thoilliey de Theilliers, vivant » avocat, & conſeiller en l'hôtel commun de la ville de Nancy, de même » qu'à tous ſes deſcendans, poſtérité & lignée mâles & femelles nés & » à naître

» à naître en légitime mariage ; & comme le cas eſt arrivé que ledit » Paul-Martin Thoilliey de Theilliers eſt décédé ſans avoir laiſſé aucun » enfant mâle qui lui puiſſe ſuccéder en ladite qualité, elle eſt dévoluë, » ſuivant l'intention du diplôme, audit Fiacre Thoilliey de Theilliers, » père du ſuppliant, lequel ſouhaiteroit être reconnu ſous ce titre en » Lorraine, s'il plaiſoit à Son Alteſſe Royale lui accorder des lettres » ſur ce néceſſaires, &c. " Porte écartelé au premier & quatrième d'or, à l'aigle éployé de ſable, membré de gueules & couronné d'or, la tête de l'aigle contournée ; au ſecond & troiſième d'azur, au cerf bondiſſant au naturel, accolé de gueules, bordé d'argent ; le cerf du troiſième quartier contourné, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe ; & pour cimier l'aigle de l'écu chargé de trois étoiles d'argent, l'une en cœur, & les deux autres ſur les ailes. *Tréſor des chartres, fol. 72, verſ. régiſt. 1721.*

THOMAS (Pierre), lieutenant-particulier du bailliage de Clermont ; fut annobli par lettres-patentes du duc Charles IV, données à Nancy le 18 décembre 1626, " En conſidération des ſervices & fidelles obéiſſances » qu'il a rendu depuis vingt-cinq ans qu'il exerce cette charge, & de » ceux de ſes ayeux depuis trois cens ans & plus qu'ils demeurent dans » le comté de Clermont, outre qu'il a élevé deux de ſes fils en la » connoiſſance des lettres & ſciences néceſſaires à rendre à leur ſouverain » les mêmes devoirs, & qu'ils ſont déja avancés en la profeſſion & charges » de judicature ; &c. " Porte d'argent, à un chevron d'azur, chargé à dextre d'une épée d'argent garnie d'or, & à ſéneſtre d'un roſeau de même, & accompagné de trois étoiles de gueules, deux en chef & une en pointe ; & pour cimier un roſeau d'or environné de deux pennes de l'écu, iſſant d'un torti d'or, d'argent, d'azur & de gueules, le tout porté d'un armet, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 291, régiſt. 1625, 1626.*

JEAN THOMAS, lieutenant-particulier du bailliage de Clermont, office dont il fut pourvû en 1564, épouſa Barbe Droüot, fille de noble Jean Droüot, & de Madelaine Chabraux, laquelle Chabraux étoit fille d'André Chabraux, écuyer, procureur-général du Clermontois, & de Claude des Androüins. Il fut affranchi avec ſa femme, & le ſurvivant d'eux en viduité, de toutes impoſitions, tailles, aides, ſubſides ordinaires & extraordinaires, corvées, logemens de gens de guerre & autres charges publiques, par décret de Charles III duc de Lorraine, de l'année 1602. Il mourut le 27 octobre 1603, & Barbe Droüot ſa veuve le 7 avril 1624, laiſſant de leur mariage : 1°. Pierre Thomas qui ſuit & qui a donné lieu à cet article. 2°. Jean Thomas, avocat & enſuite prêtre & prieur de S^t. Loup en Anjou. 3°. Jeanne Thomas, mariée à Nicolas Pierre, avocat à Clermont. 4°. Claude Thomas, mariée à Jean Cognon, écuyer, ſeigneur de Marre, demeurant à Verdun. 5°. Jacques Thomas, controlleur des recette & gruerie de Clermont, dont la fille nommée Jacqueline, épouſa le 22 juin 1615, Jean Gervaiſe, écuyer, ſeign. de Froidau, procureur général au bailliage de Clermont.

NICOLAS THOMAS, frère du précédent, s'engagea dans les ordres sacrés, & fut pourvû de l'abbaye de la Chalade, ordre de Citeau, située dans le Clermontois.

PIERRE THOMAS, lieutenant-particulier du bailliage de Clermont, nâquit le 10 novembre 1571 ; il fut annobli comme nous l'avons dit ci-dessus par Charles IV, en considération de ses services & de ceux de ses ancêtres ; il l'honora dans la suite du titre de conseiller d'état, puis de la place de chancelier de Lorraine en 1632, après la mort du S^r. Aubertin. Il n'exerça pas cette dernière charge, étant mort de la peste peu de tems après à Nancy. Il eut pour successeur monsieur le Molleur ; il avoit épousé : 1°. par contrat passé à Clermont le 31 janvier 1596, dans lequel il est dit fils & assisté de Jean Thomas son père, lieutenant-particulier au bailliage de Clermont, Nicole Saillet, fille de noble & sage maître Nicol Saillet, conseiller de Son Altesse & lieutenant-général audit bailliage de Clermont, & de Berthe Thomas ; & 2°. Françoise de Villemorien, fille de Jean de Villemorien, écuyer, prévôt & receveur de Clermont, & de Barbe Blondeau. Il eut du premier lit : 1°. François Thomas qui suit. 2°. Nicolas, dont la postérité sera rapportée après celle dudit François. Du second lit sortirent plusieurs enfans ; Louis Thomas, l'un d'entr'eux, *dit* de Villemorien, obtint le grade de capitaine-lieutenant de la compagnie de monsieur le maréchal de Crequi, & fut son aide de camp. Tous les enfans mâles de ce second mariage sont décédés sans postérité.

FRANÇOIS THOMAS, avocat & procureur-général du bailliage & comté de Clermont, par lettres-patentes de Charles IV, expédiées à Bruxelles le 12 Janvier 1637, entérinées à la cour souveraine, séante à Luxembourg, le 7 février suivant. Il épousa : 1°. par contrat du 11 mars 1618, Anne Vautrin, fille de Claude Vautrin ; & 2°. par contrat passé audit Clermont le 17 janvier 1639, Jeanne-Claude Bonnefille, fille de noble Nicolas Bonnefille. Il eut du premier lit : 1°. Jeanne Thomas, religieuse à S^te. Menehould. 2°. François Thomas, prêtre, chanoine de S^t. Diez. Du second lit sortirent : 1°. Richard Thomas qui suit. 2°. Claudette Thomas.

RICHARD THOMAS, écuyer, seigneur de la Vallée, succéda à son père dans la charge de procureur-général du bailliage & comté de Clermont ; il épousa, par contrat passé à la Vallée le 6 juin 1673, Françoise de la Rue de la Vallée, fille de Clément de la Ruë, écuyer, en premier lieu capitaine & major de dragons, puis major de la citadelle de Metz, & ensuite gouverneur & bailli des ville & citadelle d'Epinal, & de Louise de Lanne, dont il eut : 1°. Simon Thomas, prêtre, chanoine & grand doyen de l'insigne église de S^t. Diez, aumonier de Léopold I duc de Lorraine, par brevet du 6 juin 1704, ensuite du roi de Pologne duc de Lorraine, par autre brevet du 1 octobre 1737, mort à Lunéville le 25 août 1749, & enterré en l'église de l'abbaye de Beaupré. 2°. Jean-Baptiste-Louis-Benoit Thomas qui suit. 3°. Louis Thomas, prêtre, docteur en théologie, grand aumonier & chanoine de l'église cathédrale de Metz. 4°. Claudette Thomas, mariée à Nicolas de Chastel, écuyer, grand maître des eaux & forêts du Clermontois. 5°. Louise Thomas, fille. 6°. Jeanne, mariée à François du Houx, écuyer, seigneur de la Vallée.

JEAN-BAPTISTE-LOUIS-BENOIT THOMAS, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, commandeur, trésorier-général de l'ordre royal & militaire

& militaire de St. Louis & de l'extraordinaire des guerres, seigneur de Panges, Mont, Colligny, Domangeville, Mareüil & autres lieux, fit ses repriſes du duc de Lorraine pour la terre & seigneurie de Panges, le 21 février 1720. Il épouſa, par contrat du 13 juin 1716, Françoiſe de Thumery, fille de Louis de Thumery, écuyer, seigneur de Chaumont-la-Ville & de Tholeincourt, gentilhomme de Son Alteſſe Royale, & de dame Nicole Berger, dont il eut: 1°. Jean-Baptiſte Thomas qui ſuit. 2°. Louis-François Thomas, prêtre, docteur en théologie de l'univerſité de Paris, abbé commendataire de l'abbaye de la Vieuville, diocèſe de Dôle, chanoine de l'inſigne égliſe de St. Diez, & grand vicaire au diocèſe d'Alby, mort à Paris le 27 avril 1750. 3°. Nicolas-Jean-Baptiſte Thomas, meſtre de camp de cavalerie, capitaine dans le régiment de la Rochefoucault, maréchal général des logis, des camps & armées du roi. 4°. Françoiſe Thomas, mariée à Antoine Megret, chevalier, seign. d'Étigny & autres lieux, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, & intendant de juſtice, police & finances de la généralité d'Auch; & 5°. Marie-Anne Thomas, alliée le 2 avril 1742, à Joſeph marquis de la Rochefoucault de Langeac, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de cavalerie de ſon nom.

JEAN-BAPTISTE THOMAS DE PANGES, chevalier, ſeigneur de Panges, Mont, Colligny, Domangeville & autres lieux, tréſorier-général de l'extraordinaire des guerres, épouſa, le 1 févr. 1752, Marie-Geneviève de Chambon, fille de Pierre de Chambon, marquis d'Arbouville, ci-devant capitaine de grenadiers au régiment des Gardes-Françoiſes, lieutenant de roi de l'Orléanois, maréchal des camps & armées du roi, gouverneur de Scheleſtat dans la Haute Alſace, & de dame Marie-Françoiſe de Montmorien.

Seconde branche.

NICOLAS THOMAS, ſecond fils de Pierre Thomas & de Nicole Saillet ſa première femme, nâquit le 20 juillet 1598; il fut fait conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, député de ladite cour, pour lors ſéante à Luxembourg, pour aller complimenter le prince François à ſon arrivée en Flandre en 1654; il fut enſuite intendant de juſtice, police & finances au duché de Bar, avec la qualité de maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, charge dont il ſe défit le 9 novembre 1662, que François de Rizaucourt, auditeur des comptes de Bar, ſécretaire de la chambre & du cabinet de Son Alteſſe, en fut pourvû en ſa place. Il devint enfin procureur-général de la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, par lettres du 9 mars 1664. Il eſt encore qualifié conſeiller d'état, maître des requêtes ordinaire & audiancier de la chancellerie, dans un titre de 1675. Cette dernière charge de conſeiller d'état & audiancier de la chancellerie, avoit été créée en ſa faveur, par lettres du 21 mai 1641; il en avoit prêté le ſerment le 6 juin ſuivant, entre les mains de monſieur le Moleur, chancelier de Lorraine. Il épouſa Éliſabeth de la Vallée, fille de Jacques de la Vallée & de Louiſe Saillet; il teſta le 11 décemb. 1675, & étoit mort le 26 avril 1679, qu'Éliſabeth de la Vallée ſa femme tranſigea avec Richard Thomas, écuyer, & Claudette Thomas, fille majeure, neveu & nièce dudit Nicolas Thomas ſon mari, au ſujet dudit teſtament. Elle avoit eu de ſon mariage: 1°. Nicolas Thomas, conſeiller & auditeur de la chambre des comptes de Lorraine, mort avant ſon père

père ſans avoir été marié. 2°. François Thomas, mort le 9 janvier 1658 à Trèves, dont il fut tranſporté à l'abbaye de Tholey où il eſt enterré. 3°. Louiſe, religieuſe en l'abbaye de S^t. Maur de Verdun. 4°. & 5°. Jacques & Jean-François, morts en bas-âge.

JEAN-BAPTISTE THOMAS ET NICOLAS-JEAN-BAPTISTE THOMAS ont obtenu du roi de Pologne duc de Lorraine & de Bar, des lettres-patentes déclaratoires de gentilleſſe, en date du 14 août 1755, entérinées en la chambre des comptes de Lorraine le 27 du même mois. Leſdites lettres-patentes contiennent les dégrès & les illuſtrations ci-deſſus, après avoir été vérifiés ſur les titres joints à la requête; le tout repréſenté de nouveau à la chambre des comptes, & vérifié de même.

THOMASSET (Nicolas-François), demeurant à Martinvelle, obtint arrêt de la chambre des comptes de Lorraine le 9 juin 1727, par lequel il fut maintenu en la jouiſſance & poſſeſſion des privilèges de la nobleſſe dont avoient joui ſes ancêtres. C'eſt tout ce que nous en avons appris.

THOMASSIN (Claude), natif de Charmes, demeurant à Neufchâteau, où il exerçoit la charge de lieutenant de bailli de Nancy, fils de feu Jean Thomaſſin, porte-enſeigne audit Charmes, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 15 juillet 1592. Porte d'azur, à l'ours d'or mis en pal, armé & lampaſſé de gueules, tenant entre ſes pattes une fleur de lis d'argent; & pour cimier l'ours naiſſant de l'écu, tenant une maſſe d'arme d'argent. *Fol. 166, régiſt. 1592.* Les lettres de Charles duc de Lorraine, portant mandement aux gens de ſes comptes de Lorraine de procéder à l'exécution de l'enrégiſtrement des lettres de nobleſſe accordées le 15 juillet précédent à Claude Thomaſſin, demeurant à Neufchâteau, moyennant la rente de mille frans que le ſieur du Chaſtelet, bailli de Baſſigny, avoit ſur les ſalines de Roſières, par conſtitution du 22 juillet 1587, dont il quitte ledit duc, en faveur de l'annobliſſement dudit Thomaſſin, ſont du 1 octobre 1592. *Layette cottée annobliſſ. num. 222.*

JEAN THOMASSIN, porte-enſeigne de Charmes, eut deux fils: 1°. Claude dont nous venons de parler. 2°. N. Thomaſſin, qui fut père: 1°. de Clément, annobli & rapporté à l'article ſuivant. 2°. de Philippe, annobli ainſi que ſon frère, & rapporté de même. 3°. de Jean Thomaſſin, curé de Ville-ſur-Illon en 1621. 4°. de Claude Thomaſſin, curé de Charmes en la même année. 5°. d'Anne Thomaſſin, veuve en ladite année de Melchior Fouraire. 6°. de N. Thomaſſin, femme de Chriſto. Drapier, demeurant audit Ville-ſur-Illon.

THOMASSIN (Clément), natif de Charmes, receveur de la terre & ſeigneurie de Vauvillars pour le ſieur de Bourbonne, conſeiller d'état, grand chambellan & chef des finances de Lorraine, & neveu de Claude Thomaſſin, annobli en 1592, fut annobli lui-même par lettres de Charles III duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 12 avril 1598. Porte les mêmes armes que ledit Claude. *Fol. 94, verſ. régiſt. 1597, 1598.*

CLÉMENT THOMASSIN prit dans la ſuite le ſurnom de Montdoré.

THOMASSIN (Philippe), natif de Charmes, y demeurant, parent des procureurs-généraux de Lorraine & du comté de Vaudémont, & des lieutenans-particuliers de Nancy, & de Neufchâteau, & frère cadet du ſieur de Montdoré, annobli depuis dix ans, fut annobli à la requête du ſieur de Bourbonne, par lettres du duc Henri, données à Nancy le 4 fév. 1609. Porte les mêmes armes que ſon frère. *Fol. 55, verſ. régiſt. 1609.*

PHILIPPE THOMASSIN, épouſa Florence Xanrey, qui ſe remaria à Gaſpard Vallée, prévôt de Charmes.

THOMASSIN (Wautrin), demeurant à Étain, iſſu d'une ayeule de qualité noble, ci-devant prévôt d'Arrancy l'eſpace de vingt-quatre ans, & exempt de tailles & ſubſides, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 8 octobre 1626, portant: " Qu'il a deux » fils ſoldats en la compagnie de cavalerie du ſieur de Lenoncourt Serre, &c." Porte écartelé de gueules & d'azur, chargé de quatre roſes d'or, & pour cimier une pucelle naiſſante au naturel, ayant ſa chevelure éparpillée & guirlandée de ſinople, & revêtue de gueules. *Fol. 247, régiſt. 1626.* On dit que ſes deſcendans ayant prouvé qu'ils deſcendoient des Thomaſſin de Bourgogne, le R. T. C. leur permit d'en porter les armes, qui ſont d'azur, à la croix écôtée & alaiſée d'or, & pour cimier un homme ſauvage naiſſant, tenant une maſſe d'or.

THOMASSIN (Nicolas), lieutenant-particulier du bailliage de Lunéville, fut annobli par lettres de Léopold I, données à Nancy le 30 mars 1700, » En conſidération non ſeulement de la capacité d'un bon officier, qui » depuis 33 ans poſſéde dans les bailliages de Lunéville & de Blâmont » les premières charges avec érudition, conduite & approbation, enſorte » que ſur le rapport qui en auroit été fait à Charles V, il lui auroit promis » dès l'année 1680 de lui faire expédier des lettres de nobleſſe à ſon » retour dans ſes états; mais qu'on trouve encore dans ſa famille toutes » les dipoſitions à en eſpérer de bons & utiles ſervices; ledit Nicolas » ayant deux fils, Claude-Nicolas & Charles-Didier Thomaſſin, qui » s'appliquent avec éloge dans le barreau de la cour ſouveraine, enſemble » que ſes ancêtres ont toujours été attachés au ſervice des ducs; qu'il eſt » allié à pluſieurs familles nobles, même à celle des Thomaſſin de Charmes, » qui ſont des anciens nobles de Lorraine, &c."

Porte d'azur, à un ours d'or en pal, tenant une fleur de lis d'argent entre ſes pattes; & pour cimier un demi ours tenant une maſſe d'argent. *Fol. 257, régiſt. 1698, 1700.*

NICOLAS THOMASSIN, originaire de Sorcy, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, fut fait échevin en la juſtice ordinaire de Lunéville, par lettres données à Nancy le 20 janvier 1667, ſur la démiſſion de Théodore Thiriet, puis lieutenant-particulier du bailliage de Lunéville. Le duc Léopold lui donna des lettres de nobleſſe en 1700 comme nous l'avons dit; il fut fait conſeiller expectant en la cour le 20 juin 1706; mais le bien du ſervice de Son Alteſſe Royale ayant voulu qu'il reſtât

Digitized by Google

reſtât à Lunéville, il ne profita point de cette nomination : il fut pourvu de la charge de lieutenant-général & criminel, & receveur des conſignations du bailliage de Lunéville, le 23 juin 1713, par le décès d'Edmond-Charles Maſſu de Fleury, arrivé au mois de janvier précédent. Il épouſa N. Thiriet, fille de Théodore Thiriet, échevin en la juſtice ordinaire de Lunéville, dont il eut : 1°. Claude-Nicolas qui ſuit. 2°. Charles-Didier, avocat en la cour, conſeiller-expectant en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, par lettres du 10 août 1716, puis conſeiller d'état, par autres lettres du 24 octob. 1725, en conſidération de ſes ſervices, & de ceux de Nicolas Thomaſſin ſon père.

CLAUDE-NICOLAS THOMASSIN, écuyer, ſeigneur de Chazel, du Chamois & en partie de Hénaménil & de Bures, lieutenant en la prévôté & gruerie d'Einville, par lettres du 28 novembre 1698, puis procureur poſtulant au bailliage de Lunéville le 16 août 1706, fit ſes reprises le 2 mars 1707 pour le fief de Chamois, appartenances & dépendances, mouvant & relevant du duché de Lorraine, il fut enſuite lieutenant-général, civil & criminel du bailliage de Lunéville, puis conſeiller d'état. Il eut pour fils : 1°. Nicolas-Gaſpard qui ſuit. 2°. Louis-Gabriel Thomaſſin, conſeiller d'épée du bailliage de Nancy.

NICOLAS-GASPARD THOMASSIN, lieutenant-général du bailliage de Lunéville, a épouſé Marguerite-Françoiſe Abram, fille de Jaques-Hyacinthe Abram, conſeiller-ſécretaire d'état du roi, & d'Anne Gaudel.

THOMEROT (Hilaire), conſeiller-intime de Marie de Rohan, ducheſſe de Chevreuſe, fut annobli par diplôme de l'empereur Ferdinand III, donné à Vienne le 6 mars 1643, portant : " Qu'il eſt iſſu d'une famille honorable » en Lorraine, dont pluſieurs ont témoigné leur zèle pour l'empire » Romain, la famille Impériale & celle de Lorraine, & particulièrement » ſon père, qui a ſervi quelques années ſous le comte de Fontagna, en » qualité de lieutenant, & que ſes deux frères ſont morts au ſervice de » l'empereur, l'un au ſiège de Mantouë, & l'autre en Allemagne, &c." Il fut depuis colonel d'un régiment Écoſſey pour le ſervice de France, par commiſſion du 14 juin 1641, & obtint confirmation du diplôme de nobleſſe ci-deſſus mentionné, par lettres-patentes de Charles IV duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 11 décembre 1664. *Fol. 107, verſ. 1664. Recueil de patentes.* Porte d'or, à la demi-croix d'azur ; & pour cimier un cigne eſſorant d'argent, béqué d'or, ayant au col une couronne de marquis d'or.

HILAIRE THOMEROT eut trois fils, dont deux morts ſans alliance, & Jean-Philippe qui ſuit.

JEAN-PHILIPPE THOMEROT, conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, par patentes du 29 mai 1747, épouſa Barbe Jacquier, fille de Gérard Jacquier, conſeiller en la cour ſouveraine, & de Marguerite Dehuz, de laquelle il eut : 1°. Georges-François, ſubſtitut en ladite cour ſouveraine. 2°. Théodore, capitaine-ingénieur au ſervice de L. M. I ; & pluſieurs filles.

THOMIN (Jean), fils de Sébaſtien Thomin, major de dragons dans le régiment de Salins, pour le ſervice de Charles V, & d'Anne de Neuforges ſon épouſe, iſſuë de famille noble, obtint des lettres données à Lunéville le 12

Digitized by Google

le 12 janvier 1707, portant confirmation de l'état & rang de nobleſſe que Sadite A. R. auroit accordé aux belles actions de feu ledit Sébaſtien Thomin, par brevet donné en la ville de Guntzbourg le 28 juillet 1699. Porte d'azur, à dix fautoirs alaiſés d'or, poſés trois, trois, trois & un, & pour cimier un fautoir de l'écu. *Fol. 9, régiſt. 1706, 1707.*

THOUAND (Nicolas-Joſeph), avocat en la cour ſouveraine, demeurant à Demange-aux-Eaux, office de Gondrecourt-le-Château, obtint permiſſion de prendre le nom & les armes, & de ſuivre la nobleſſe de ſa mère, ſans être obligé de céder la ſucceſſion de ſon père, ni payer aucunes finances ni indemnité, par lettres expédiées à Lunéville le 17 ſeptembre 1726, contenant: " Qu'il eſt né du mariage de feu Claude » Thouand, capitaine des chaſſes audit Gondrecourt, avec damoiſelle » Marie-Jeanne le Brun, originaire d'Artois, qui avoit épouſé en » premières nôces le ſieur Charles baron de Choiſeul, & avoit l'avantage » d'être née damoiſelle, & deſcenduë d'une bonne famille, dont » l'ancienneté de la nobleſſe a été juſtifiée & reconnuë par arrêt de la » chambre du conſeil & des comptes de Bar, du 22 juin 1722; que » l'expoſant ſe trouvant frère utérin de Charles-Joſeph comte de » Choiſeul, baron de Beaupré, chevalier de S^t. Louis, colonel d'un » régiment d'infanterie pour le ſervice du Roi Très Chrétien, où il a » ſervi en qualité de lieutenant, & paſſé pour noble; que ſon père » ayant toujours vêcu noblement, comme l'expoſant continue de faire, » n'ayant jamais été compris ſur les rolles des charges & impoſitions » publiques, dont Son Alteſſe Royale l'auroit affranchi, par décrêt du » conſeil du 26 décembre 1703, & même gratifié d'une penſion de deux » cent livres, en conſidération de ſes ſervices: ce ſeroit une grande » mortification audit expoſant de ſe voir déchu des droits de ſa naiſſance » maternelle, &c." Porte de gueules, à la faſce d'argent, chargée de trois brêmes d'azur, poſées en faſce; d'autres diſent en pal: & pour cimier un lion iſſant d'or, lampaſſé de gueules. *Fol. 85, verſ. régiſt. 1726, 1727.*

THOUART (Jean), françois d'origine, fut annobli par le duc Antoine, par lettres datées du 5 mars 1539. Porte de ſinople, à un levrier paſſant d'argent, lampaſſé de gueules, l'écu bordé d'azur; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 364, régiſt. 1535, 1541*, ou *table générale des régiſt. tome 1, fol. 12, verſ.*

THOUVENIN (Nicolas), clerc-juré de Bouconville, fut annobli à la prière du duc de Guiſe, par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 13 juillet 1586. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de lion arrachées d'argent, lampaſſées de gueules, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de lion d'argent entre deux pennes de l'écu. *Fol. 116, régiſt. 1586.*

Digitized by Google

NICOLAS THOUVENIN DE SECHEPREY, clerc-juré de Bouconville, avoit épouſé Barbe, nommée dans un dénombrement des biens dudit Nicolas Thouvenin, fait par les gens des comptes de Bar, pour procéder à l'entérinement & taxes de ſes lettres de nobleſſe en ladite année 1586. *Layette cottée annobliſſ. num. 214, à la lettre T*, & cependant la généalogie de RAULET lui donne pour femme Anne Raulet; peut-être auſſi cette généalogie s'eſt-elle trompée, en prenant PAUL dont on va parler, pour Nicolas, ce qui eſt aſſez vraiſemblable. Quoiqu'il en ſoit, Nicol. Touvenin eut de ſa femme: 1°. Madelaine Touvenin, mariée: 1°. à Jean des Simons; & 2°. à Adrien de Garancières, ſeigneur de Longbuiſſon, maréchal-des-logis des ducs Charles & Henri, qui fit ériger en fief, le 28 mars 1598, une maiſon à Sechepreÿ, provenant dudit Nicolas Thouvenin ſon beau-père, & pour laquelle il fit repriſes le 30 décembre 1611. 2°. Paul Thouvenin, qui paya mille écus d'or ſols pour les lettres de nobleſſe accordées à Nicolas Thouvenin ſon père, comme il parroit par la quittance du ſieur Vincent, tréſorier-général des finances, du 4 juillet 1587, & qui épouſa, ſelon pluſieurs *mémoires*, Anne Raulet, fille de Gervaiſe Raulet & de Marguerite le Dard, dont il eut Barbe Thouvenin, femme, ſelon toutes apparences, de Nicolas Perrin, avocat, puis conſeiller-auditeur des comptes du duc François, mort en 1634.

CLAUDE THOUVENIN, demeurant à Flirey, & que nous croyons fils de Nicolas, acquit un quart en la ſeigneurie de Brouſſey & Raulcourt, de Joſias d'Anglure, & de Philberte du Châtelet ſa femme. Il en obtint confirmation le 9 novembre 1601, & en donna ſon dénombrement le 28 août 1603. Il fit encore repriſes le 20 décembre 1611, pour un quart dans les ſeigneuries de Brouſſey & de Raulcourt. Il fut père ſelon les uns, & frère ſelon les autres, de Nicolas qui ſuit, & de Barbe, épouſe de Pierre Paton.

NICOLAS THOUVENIN, ſeig. de Brouſſey & de Raulcourt, demeurant à Flirey, acquit vingt-quatre arpens de bois de haute futaye dans le bois de Saulcy, audit ban de Brouſſey, de Charles de Stainville, & de Françoiſe du Châtelet, qui *fouloit* ci-devant appartenir à feu Philbert du Châtelet, ſénéchal du Barrois. Il en obtint confirmation, & en fit repriſes du duc de Lorraine le 12 avril 1603; il fit ſes foy & hommage audit duc le 27 ſeptembre 1613, tant en ſon nom, que comme procureur fondé de Pierre Paton, au nom & comme adminiſtrateur de ſes enfans, & de feuë damoiſelle Barbe Thouvenin ſa femme, pour ce qu'ils avoient à Brouſſey & Raulcourt, mouvant d'Apremont, à eux échu par le décès de Claude Thouvenin, ſeig. de Brouſſey & de Raulcourt. Ils donnèrent leur dénombrement pour les mêmes lieux le 30 octobre ſuivant, en qualité d'héritiers dudit Claude. Il avoit épouſé Marguerite Albert, fille de noble Jean Albert, demeurant à Billy ſous Hattonchâtel, & de Nicole de Gondrecourt, avec laquelle il fit un échange en 1599 contre Idoux de la Burlotte, demeurant à S^t. Mihiel. Il fit repriſes en 1613 pour ce qui leur étoit échu par le décès dudit Jean Albert leur père & beau-père, & en fit encore d'autres avec elle le 31 décembre 1625, pour ce qu'ils avoient à Apremont, S^t. Julien & Liouville, par Claude Boüillion leur gendre & leur procureur. Il eut de ſon mariage: 1°. Claude Thouvenin, vivant en 1664 avec Catherine Paton ſa femme; & 2°. N. Thouvenin, épouſe de Claude Boüillion. Le nom de cette famille s'eſt écrit Thouvenin & Thevenin.

THOUVENIN

THOUVENIN (François), tailleur des salines de Rosières, fut annobli par lettres du duc Charles III le 15 avril 1593. Porte d'azur, à une étoile d'or mise en cœur, environnée d'un serpent au naturel, ombragé de sinople, ayant l'extrémité de sa queue en sa gueule, & couronné d'or; & pour cimier un vol d'aigle d'azur, surmonté d'une étoile d'or, accompagné d'un serpent naissant. *Fol. 221, régist. 1593,* ou *table générale des régist. tome 3, fol. 3.* D'autres lui donnent pour cimier une colomne d'argent entre deux ailes d'azur, prises de profil, la seconde chargée d'une étoile d'or.

FRANÇOIS THOUVENIN, tailleur des salines de Rosières, office dont il fut pourvu par lettres données à Nancy le 4 avril 1587, à la requête de la duchesse de Bavière, & par le décès de François Crespin, assista, le 18 avril 1599, au contrat de mariage passé entre noble Absalon Philippe & Jeanne Cirier, veuve de Jean Henri du Romain, archer des gardes de Son Altesse, dans lequel il est dit beau-frère de la future épouse. Il avoit alors pour gendres Michel Vas, trilleur desdites salines de Rosières, & Claude Berley, gruyer d'Einville.

ÉTIENNE THOUVENIN, prévôt de Rosières, & que nous croyons, ainsi que François qui suit, fils de celui qui fut annobli, épousa Béatrix Bermand, fille de Jacob de Bermand, seigneur d'Uzemain, & de Renée Rennel. Il mourut en 1629, & Barthelemy Thouvenin fut nommé prévôt de Rosières à sa place, par lettres expédiées à Nancy le 21 août de la même année.

FRANÇOIS THOUVENIN, conseiller-secretaire d'état, commandemens & finances de Son Altesse, par lettres du 23 août 1624, & auparavant premier secretaire du duc Henri pour les affaires étrangères, & intendant de la maison de monseigneur de Vaudémont, épousa Mangeon Terrel, fille de Jean Terrel, conseiller-secretaire des commandemens, & président des comptes du duc François, & d'Antoinette Crocq, dont il eut, entr'autres enfans: 1°. Anne Thouvenin, mariée en 1629 à Henry Humbert, seigneur de Hénamesnil en partie, capitaine en la garnison de Nancy. 2°. Françoise Thouvenin, mariée par contrat du 19 février 1625, à noble Etienne-Hubert de la Hutterie; & 3°. Christienne Thouvenin, qui épousa, par contrat passé à Nancy le 24 décembre 1624, Charles Gillet, écuyer, avocat au parlement de S^t. Mihiel.

THOUVENIN. *Voyez* THEVENIN (Gilles).

THOUVENOT (François-André), avocat en parlement, & qui depuis plus de cinquante ans se distinguoit en la prévôté de Ligny, fut annobli, sans finances, par lettres expédiées à Luneville le 1 avril 1719, contenant: » Qu'il est descendu de lignée noble du côté maternel, étant fils de » Marguerite Mocquamine, épouse de François Thouvenot, laquelle » étoit fille de damoiselle Marie Cuny, épouse de Jean Mocquamine; & » laquelle Marie Cuny étoit fille de Jacques Cuny, lieutenant-général » en la prévôté de Ligny, annobli par Charles IV, par lettres-patentes » du 18 juillet 1629, entérinées & enrégistrées en la chambre du conseil » des comptes & du bailliage de Bar, les 1 & 16 août de la même année,

Digitized by Google

» par leſquelles, & autres actes, il eſt prouvé que Catherine Fleury ſa » mère, épouſe d'Antoine Cuny, étoit iſſuë de lignée noble, &c." Porte d'azur, à trois croix aux pieds fichés d'or, poſées deux en chef & une en pointe, & une étoile de même miſe en cœur; & pour cimier l'étoile de l'écu. *Fol. 142, verſ. régiſt. 1718. Bis.*

THURICQUE. *Voyez* REMY (Thierry).

TIRAVANT (Claude), capitaine de cavalerie pour le ſervice de Charles IV, fut annobli, ſans finances, par lettres de ce prince, du 28 août 1661, & vérifiées le 20 avril 1662. Porte d'azur, à une croix d'argent, cantonnée au premier d'un lion d'or, armé & lampaſſé de gueules, & au quatrième d'une molette d'éperon d'or; & pour cimier le lion de l'écu tenant la molette dudit écu, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Layette coutée annobliſſemens, num. 224, à la lettre T.*

CLAUDE TIRAVANT épouſa en 1657 Anne Tabouret, avec laquelle il acquit la terre de Gemelaincourt, par deux contrats des années 1660 & 1681. Il avoit fait ſes reprises le 10 décembre 1664, & donné ſes lettres de reverſales le 15 du même mois, par Louis de Silly ſon procureur, pour un douzième qu'il poſſédoit en ladite ſeigneurie de Gemelaincourt. Il teſta le 26 février 1682, & mourut ſans enfans. Sa veuve ſe remaria en 1692 à Pierre-André de la Fontaine.

TOIGNART (Jean), natif de Clermont, docteur en médecine, & médecin de Charles III, fut annobli, ſans finances, par lettres de ce prince données à Nancy le 12 mars 1565. Porte de ſable, à la faſce d'argent, chargée d'une aiglette eſplanie, ou alérion de gueules, & accompagnée de trois meuſſles de léopard d'or, lampaſſés & allumés de gueules, deux en chef & un en pointe; & pour cimier deux ailes dragonnées d'or, d'azur, d'argent & de ſable. *Fol. 103, régiſt. 1565.* Les lettres de S. A. portant mandement aux gens de ſes comptes de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées audit Jean Toignart, ſont du 10 décembre 1582. *Layette coutée annobliſſ. num. 225.*

JEAN TOIGNART comparut en la recherche de la nobleſſe du bailliage de Clermont faite par *Richier*, & compoſa des vers grecs & latins à la louange du livre que Nicolas le Pois avoit fait ſur la médecine. Il avoit épouſé Arminia Hardy, dont il eut: 1°. André qui ſuit. 2°. Jean. 3°. Jeanne Toignart, alliée à noble Jean Fourault *dit* de la Tour, demeurant à Geronville. 4°. Catherine, mariée en 1584 à Gérard Gervaiſe, ſeigneur de Froideau; & 5°. ſelon quelques mémoires, Clau. Toignard, ſécretaire ordinaire de Son Alteſſe, & enſuite conſeiller-auditeur ſurnuméraire des comptes de Bar.

ANDRÉ TOIGNART, licencié ès droits, conſeiller d'état du duc de Lorraine, auditeur des comptes de Bar, prévôt & gruyer des Montignons, fut fait ſécretaire ordinaire de Son Alteſſe en 1587; fit ſes reprises le 2 juin 1612 pour ce qui lui appartenoit au village de Mouzeville & ailleurs.

ailleurs. Il épouſa Anne Fourault, fille de Nicolas Fourault, ſeigneur de Parroy & de Héronville, & de Jeanne Évrard. Il partagea le 12 mai 1610; & eut pour fils: 1°. François, marié. 2°. Simon qui ſuit; & 3°. André qui ſuivra.

SIMON TOIGNART, écuyer, ſeigneur de Héronville, partagea le 8 novembre 1628, & épouſa Blanche de Maucourt, avec laquelle il paſſa un contrat de vente le 8 août de la même année.

ANDRÉ TOIGNART, écuyer, ſeign. de Héronville, fut fait prévôt des Montignons, par lettres données le 6 mars 1617, ſur la démiſſion d'André Toignart ſon père, demeurant à Mouſeville. Il épouſa, par contrat du 19 janvier 1647, Catherine Vautrin. Le nom de cette famille s'écrit Toinard, Toignart & Tognart. *Voyez Richier en ſa recherche du bailliage de Clermont, page 10 & 26.*

TONNOY. *Voyez* SERRE (Antoine & François).

TONNOY (Joſeph HUMBERT, ſurnommé de), originaire de Lorraine, & domicilié longtems à Metz, a été reconnu pour noble par le duc Léopold, qui l'admis, par lettres-patentes du 21 janvier 1702, aux repriſes, foy & hommages du fief de Manoncourt; leſquelles repriſes furent enrégiſtrées à la chambre des comptes de Lorraine, par arrêt du 24 février de la même année. Le 21 mars 1715 il obtint arrêt du parlement de Metz, chambre des comptes, en conſéquence duquel il fut admis à prendre ſéance, en qualité de gentilhomme, au rang de la nobleſſe, dans les aſſemblées des trois ordres du Pays-Meſſein.

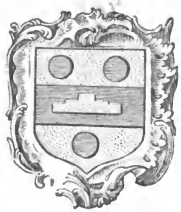

Porte d'or, à une faſce d'azur, accompagnée de trois tourteaux de même, chargée d'un pignon d'or.

JOSEPH HUMBERT DE TONNOY épouſa Anne Charles, dont il eut: 1°. Joſeph qui ſuit. 2° Anne Humbert, épouſe de Chriſtophe Darniel de S^t. Val, écuyer. 3°. Hyacinthe Humbert, mariée à Louis Bouret, écuyer. 4°. Anne-Roſe, mariée à Simon de Guillemin, écuyer, ſeigneur de Corny, & capitaine au régiment de Fimarcon dragon.

JOSEPH HUMBERT, écuyer, ſeigneur de Tonnoy, Velle, Lallaumont, capitaine au régiment des gardes de Son Alteſſe Royale le duc Léopold, épouſa Marguerite de la Pommeraye, fille de Joſeph Benard de la Pommeraye, gentilhomme, major des villes & citadelle de Nancy, & de Catherine Haxart, dont il eut: 1°. Joſeph Humbert de Tonnoy, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de S^t. Louis, capitaine au régiment de Languedoc, enſuite major au régiment Royal-Lorraine, d'où il a paſſé aux Grenadiers de France; marié à Anne Peſcheur, fille de noble Joſeph Peſcheur, ſeigneur en partie de Laveau-lès-Germonville. 2°. Nicolas-Hyacinthe Humbert de Tonnoy, grand-doyen du chapitre de S^t. Diez. 3°. Marc-Antoine Humbert de Tonnoy, chevalier de l'ordre royal & militaire de S^t. Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, & capitaine au régiment des Gardes-Lorraines, marié à Hyacinthe le Changeur, veuve de Charles-Louis de Fedo, écuyer, dont elle a un fils; & fille de François-Hyacinthe le Changeur, écuyer, ſeigneur de Belange. 4°. Charles Humbert de Tonnoy, écuyer, chambellan honoraire de Sa Majeſté Impériale, major de ſes troupes, & commandant de la vénerie de Son Alteſſe Royale le prince Charles de Lorraine, marié

Digitized by Google

marié à N..... de Gongnies, fille du comte de ce nom, gouverneur de Binche; maiſon chapitrale de Flandre. 5°. Marc-Antoine Humbert de Tonnoy, capitaine au régiment de Viede, pour le ſervice de Leurs Majeſtés Impériales. 6°. Marguerite Humbert de Tonnoy, mariée à Louis-Charles Scipion Collenet, gentilhomme ordinaire du roi de Pologne, duc de Lorraine.

TOUPPET (Jacquemin), demeurant à Salone, fut annobli par lettres du duc Antoine, données le 24 avril 1540. Porte d'or, à une bande de gueules, côtoyée de ſix billettes d'azur, trois en chef & trois en pointe; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 391, régiſt. 1535, 1541*, ou *table générale des régiſt. tome 1, fol. 12, verſ.*

ÉTIENNE DE HERBEL, *dit* TOUPPET, de Salone, épouſa Simonette, ſœur d'Agnès & d'Alizon, femmes, la première de Jean Mengin de Remiremont, & la ſeconde de Jean Guerin le Jeune, maître des monnoyes du roi de Sicile, qui vivoient en 1495; il en eut Jacquemin qui ſuit.

JACQUEMIN TOUPPET, tailleur de la ſaline de Salone, fut annobli en récompenſe des ſervices que ſes prédéceſſeurs avoient rendus au duc René durant les guerres de Bourgogne, & depuis au duc Antoine. Il épouſa Claude Bannerot, fille de François Bannerot, prévôt d'Amance, & de Clémence, *ou* ſelon quelques-uns, de Claude de Faulx ſa première femme. Il eut de ſon mariage: 1°. Étienne qui ſuit. 2°. Anne, femme d'Étienne Bichebois; & 3°. Nicole, mariée à Sébaſtien de Mory, comme il en conſte par un partage paſſé pardevant *Devaulx*, en date du 27 décembre 1550.

ÉTIENNE TOUPPET, trilleur de la ſaline de Dieuze, épouſa: 1°. Marie de Beurthé, avec laquelle il vivoit en 1566, & 2°. Marguerite Raru, vivante en 1572. Il eut du premier lit Balthazard, qui épouſa Anne Voillot, fille de Jean Voillot, médecin du grand duc Charles, & de Françoiſe Ranfaing, dont il n'eut point d'enfans. Elle ſe remaria en ſecondes nôces à Claude de Baillivy, ſeign. d'Oxey, avocat à Nancy, puis conſeiller d'état & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de Son Alteſſe. Du ſecond lit vinrent: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Princeon Touppet, mariée: 1°. à Euchaire de Ramberviller, conſeiller du cardinal de Lorraine, & lieutenant-général du bailliage de l'évêché de Metz; & 2°. à N.... Lallemand.

JEAN TOUPPET, ſeigneur du fief du Touppet & de Liſſey, trilleur de la ſaline de Salone, épouſa: 1°. Libaire Rattel, morte ſans hoirs, & 2°. Anſtienne Meuſſer, de laquelle il eut pluſieurs enfans, qui partagèrent ſa ſucceſſion en 1601, ſçavoir: 1°. Étienne, licencié ès loix, avocat en la cour de Nancy, où il mourut le 21 novembre 1626. Il eut de Françoiſe Poireſſon ſa femme: 1°. N. mariée au ſieur Rutant de S^t. Mihiel. 2°. Éliſabeth, ſeconde femme d'Abraham de Mageron, lieutenant-général du bailliage de Verdun. 3°. N.. mariée à N.. Bombel de Mageron. 4°. Françoiſe, alliée à Jean Héraudel, écuyer; & 5°. N. qui fut religieuſe à la congrégation de Nancy. Les autres enfans de Jean Touppet furent: 2°. Chriſtophe qui ſuit. 3°. Didier, trilleur de la ſaline de Salone, mort ſans enfans de Claude Dattel, fille de Jean Dattel, ſeigneur voué de Champenoux,

Digitized by Google

Champenoux, & de Suſanne Baſtien, qu'il avoit épouſée par contrat paſſé pardevant *Colin*, tabellion à Amance, le 28 janvier 1613. 4°. Jean Touppet, demeurant à Salone en 1614, qui de Jeanne de Gondrecourt ſa femme, eut Jean, mort à la guerre, Étienne Touppet, bénédictin. Anne, religieuſe, Marguerite, auſſi religieuſe avec ſa ſœur à Dieuze, Marie Touppet, femme de N. Drouart, lieutenant-général du bailliage de Vic. 5°. Nicolas Touppet, qui a fait la branche des ſeigneurs du fief du Touppet, rapportée ci-après. 6°. Françoiſe, mariée, par contrat du 19 nov. 1594, à Didier Dattel, ſeig. haut voué de Champenoux, capitaine héréditaire du château d'Amance, dont elle fut première femme. 7°. Renée, épouſe de Jean Bertrand, ſeigneur de Brin en partie; & ſelon quelques-uns, 8°. Sabine Touppet, alliée à Philippe le Lombart de Metz, demeurant à Vic, avec lequel elle vivoit en 1613.

CHRISTOPHE TOUPPET, écuyer, épouſa Claudine Mauljean fille de Jean Mauljean, II du nom, ſeigneur de Liouville, Boüillonville, Euvezin, Rembercourt & Reſſoncourt, capitaine-prévôt, gruyer & receveur d'Apremont, & de Claudine de Bar ſa première femme; elle ſe remaria en ſecondes nôces à Jean Bertrand, ſeigneur de Brin, veuf de Renée Touppet. Elle eut de ſon premier mari. 1°. Erric qui ſuit. 2°. Antoinette Touppet, femme de Jean Mauljean, écuyer, ſeigneur de Liouville, capitaine de cavalerie pour le ſervice de Charles IV, mort en 1639.

ERRIC TOUPPET, écuyer, épouſa N. Meſguin, fille de Jean Meſguin, ſeigneur du Dordal, & d'Éliſabeth le Febvre, dont il eut: 1°. Didier qui ſuit. 2°. Marguerite, religieuſe; & 3°. Marie Touppet, alliée à Jean-Jacques Buſſelot, ſeigneur du Dordal.

DIDIER TOUPPET, écuyer, épouſa deux femmes, dont l'une, ſelon quelques *mémoires*, ſe nommoit Marguerite Triplot; & fut père de quatre fils que quelques-uns diſent morts à la guerre, & de deux filles; l'une mariée au ſieur de Ceintrey de S^t. Nicolas; & l'autre au ſieur Saulnier dudit lieu.

NICOLAS TOUPPET, ſeign. du fief du Touppet, cinquième fils de Jean Touppet, ſeigneur dudit fief & de Liſſey, trilleur de la ſaline de Salone, & d'Anſtienne Meuſler ſa ſeconde femme, épouſa Anne Regnault de S^t. Nicolas, laquelle épouſa en ſecondes nôces Charles de Freſnieres, natif d'Orléans. Elle mourut le 28 mars 1642 à Nancy, laiſſant de ſon premier mariage Nicolas qui ſuit.

NICOLAS TOUPPET, ſeign. du fief du Touppet, épouſa Barbe Paſquet, *dite* de Vaudoncourt, & en eut Anne-Françoiſe Touppet, dame dudit fief, alliée à Georges Hardy de Vidembourg, ſeigneur de Villeurs.

TOURNISET (Alexandre de), demeurant dans le Barrois, fut annobli par lettres de Charles III, données le 12 juillet 1605. Porte d'argent, coupé, ſoutenu de ſable, au lion de l'un en l'autre; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

TOUSSAINT (François-Joſeph), conſeiller-ſécretaire du cabinet de Son Alteſſe Royale, fils de N. Touſſaint, avocat en la cour ſouveraine de Lorraine

Digitized by Google

de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres données à Lunéville le 10 août 1729, " En considération des services qu'il avoit rendus au feu duc » Léopold I, qui l'envoya en France & en Angleterre en qualité de » conseiller-sécretaire de sa légation, &c. " Porte d'or, coupé de sable, à l'aigle éployé de l'un en l'autre, couronné de gueules & allumé d'argent, l'écu bordé de gueules; & pour cimier l'aigle de l'écu issant d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 23, régist. 1729, 1730.*

François-Joseph Toussaint, né à Dieuse, fut dès sa jeunesse à Vienne, où il apprit la langue allemande; il parcourut toute la Moravie. De retour à Nancy, il entra chez le marquis de Stainville en qualité de sécretaire, lorsque ce seigneur fut envoyé du grand duc de Toscane en France. Quelques années après ce prince étant à Vienne, eut besoin d'un sécretaire; on y fit passer ledit sieur Toussaint en cette qualité, à cause des deux langues qu'il possédoit. Il fut créé baron, & est à présent conseiller-intime de l'empereur glorieusement régnant, & son principal ministre. Il a épousé N. Philbert, fille unique de François Philbert, baron de Girardcourt, lieutenant-feld-maréchal des armées autrichiennes, & colonel d'un régiment de cuirassiers, & d'Agnès comtesse de Martinitz.

François-Léopold & Felix-Yves Toussaint, frères du précédent, & tous deux officiers de la saline de Dieuse, furent annoblis par lettres expédiées à Lunéville le 29 mai 1736, à la requête de François-Joseph Toussaint leur frère, conseiller-sécretaire-intime de S. A. R, lequel auroit remontré: " Qu'ayant plu à Sadite A. R. en 1729, de son » propre mouvement, l'honorer du titre de noblesse, il souhaiteroit que » lesdits François-Léopold Toussaint & Felix-Yves Toussaint ses frères, » l'un & l'autre officiers en la saline de Dieuse; le premier en qualité » de controlleur, & le second de receveur, fussent honorés du même » titre, &c. " A ces causes Son Altesse Royale a déclaré lesdites lettres de noblesse accordées audit sieur François-Joseph Toussaint, le 10 août 1729, communes avec lesdits François-Léopold & Felix-Yves Toussaint. Portent de même. *Fol. 37, régist. 1736, 1737.*

Traizet (Charles), sieur de Montigny, capitaine de la garnison de Nancy, & David Traizet son frère, commissaire au service de France, furent annoblis par Louis XIV; leurs patentes furent enrégistrées en la chambre des comptes de Lorraine en 1700. Portent d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'une croix trefflée d'or, & de trois croix de même en pointe, deux en sautoir, & l'autre en pal.

Tranchot (Antoine), prévôt & gruyer de Beaufremont, fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 5 juillet 1666, portant: " Qu'il a servi en qualité d'enseigne-lieutenant, » & même de capitaine pendant le blocus de la Mothe; mena depuis » une compagnie d'infanterie levée à ses frais & dépens au château de » Vicherey, où ayant été fait prisonnier & mené à Nancy, il paya sa

» rançon

Digitized by Google

» rançon de ſes propres deniers; & ayant encore depuis monté & équipé » ſon frère aîné pour ſervir dans le régiment du prince de Vaudémont, » en la compagnie du ſieur Mortal, &c. " Porte d'azur, à trois traits péris en pal d'or, armés & empennés d'argent, liés de gueules, & aboutis de trois étoiles d'or; & pour cimier une étoile de l'écu. *Fol. 40, verſ. régiſt. 1666.*

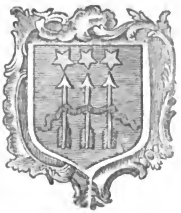

TRANQUEVILLE (Charles-François), l'un de chevaux-légers de la garde du duc Léopold I, fut annobli par ce prince le 10 ſeptemb. 1717. Porte d'azur, à un lion d'or, armé & lampaſſé de gueules, & couronné de même; & pour cimier le lion de l'écu, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 182, régiſt. 1717.*

TREBUCHET. *Voyez* SEGUIN (Philbert).

TREVES, *ou ſelon le régiſt.* TRYEVES (Pierre de), attaché au ſervice de la maiſon du duc Antoine, fut annobli par lettres de Son Alteſſe, données à Nancy le 13 octobre 1509. Porte d'or, à un giron de gueules, (d'autres diſent un triangle) accompagné de trois croiſſants d'azur, deux en chef & un en pointe. *Fol. 276, régiſt. 1506, 1509.*

PIERRE DE TREVES, comme on a prononcé ce nom dans la ſuite, fut ſeigneur de Vinamont, Tamonnont, Vaudeſnay & S^t. Firmin, épouſa Barbe de Veel. Il mourut en 1540, & ſa femme en 1546; & furent enterrés en l'égliſe de S^t. Maxe à Bar. De leur mariage vinrent: 1°. Gilles de Treves, doyen de S^t. Maxe de Bar, mentionné dans le procès-verbal de la rédaction de la coutume dudit lieu: il fut ſeigneur de Communières, Xirocourt & Ville-ſur-Saulx, & fonda le collège des Jéſuites de ladite ville en 1582. 2°. Catherine de Treves, femme de Claude le Clerc, ſeigneur de Pulligny en partie, avec qui elle vivoit en 1557. 3°. Marie, femme de Gaſpard de Burges, ſeigneur de Remicourt & Houdemont. 4°. Jean de Treves, ſeigneur de Xirocourt, qui fit le voyage de Jéruſalem en 1538; hérita de Jeanne de Veel, veuve de Vaultrin Errard de Bar ſa tante, morte en 1546, & décéda à Nancy en 1549, âgé de quarante ans; ſon corps fut tranſporté à Bar, & inhumé avec celui de ſon père.

TRIPLOT (Jean), tailleur de la ſaline de Roſières, fut annobli par le duc Charles III le 27 juin 1572. Porte d'azur, à la face d'or, ſurmontée en chef d'une étoile à cinq rais de même; & pour cimier l'étoile de l'écu entre deux pennes faſcées d'or & d'azur, chacune de cinq pièces. *Fol. 136, régiſt. 1571, 1572.*

JEAN TRIPLOT, conſeiller en l'évêché de Metz, & que nous croyons

être l'annobli, épouſa Barbe Bodot, dont il eut : 1°. Jacques qui ſuit. 2°. Marguerite, épouſe, ſelon quelques mémoires, de Didier Touppet. 3°. Sibille, première femme de François Feriet ; & 4°. Chriſtienne, épouſe de Geoffroy Journay.

JACQUES TRIPLOT, l'un des treize en la juſtice de Metz, & tréſorier en ladite ville, fit partage pardevant le tabellion d'Autrey le 16 août 1630, tant en ſon nom qu'en ceux de Bernardin Journay, fils de Geoffroy Journay & de Chriſtienne Triplot ſa ſœur, & des enfans de Didier Feriet, fils de Marguerite Triplot auſſi ſa ſœur ; & de Claude Callot, monnoyeur de Son Alteſſe à Nancy, à cauſe de Madelaine de Faulx ſa femme. Il épouſa Anne Lombart, fille de noble Dominique Lombart & d'Anne de Mondelange. Elle mourut le 26 mars 1624, & fut enterrée en l'égliſe parroiſſiale de S^t. Martin de Metz, où ſon mari lui fit dreſſer une épitaphe. De ce mariage vint, entr'autres enfans, Barbe Triplot, épouſe de François de Maras.

TROMPETTE (Henry), natif de Chamagne, maître clerc depuis quinze ans du conſeiller d'état, auditeur des comptes de Lorraine & tréſorier-général des finances, Nicolas de Pullenoy, fut annobli par lettres de Henry duc de Lorraine, données à Nancy le 15 juin 1609, & vérifiées le 9 août ſuivant. Porte d'argent, à une faſce d'azur, chargée de trois beſans d'or, accompagnée en chef de trois croix recroiſetées, aux pieds fichés de ſable, & en pointe d'une tête arrachée de lion de même, lampaſſée & allumée de gueules ; & pour cimier un lion naiſſant de l'écu. *Fol.* 257, *régiſt.* 1609.

HENRY TROMPETTE, tailleur des ſalines de Roſières, & que nous croyons être l'annobli, fut pourvu d'une charge d'auditeur en la chambre des comptes de Lorraine par lettres du 16 février 1611, ſur la démiſſion volontaire de Jean Humbert, ſécretaire entrant au conſeil. Il épouſa Marie Troiſœufs, dont il eut, entr'autres enfans, Marie Trompette, femme de Baltazard Houat, héraut d'armes de Lorraine.

CHARLES TROMPETTE de Vic, épouſa Barbe Vallée, fille de noble Jean Philippe Vallée, prévôt de Turqueſtein, & de Marie de Pullenoy.

HENRY TROMPETTE épouſa Barbe de But, veuve de lui en 1712, dont il eut Georges-Henry qui ſuit.

GEORGES-HENRY TROMPETTE vivoit à charmes en 1712.

RENÉE TROMPETTE étoit veuve de noble Paul de la Tour, en la même année. Nous n'avons pu donner la généalogie ſuivie de cette famille, n'ayant rien vu dans nos mémoires qui pût nous aſſurer de ſa filiation.

TRUSSON (Thiebault), fils de Jean Truſſon, écuyer & huiſſier de Robert duc de Bar, & de Marguerite de Chaumont, fut annobli, ſans finances, par lettres de ce prince données à Bar le 2 décembre 1398. Il n'eſt pas fait mention d'armoiries dans ſes lettres rapportées tout au long dans *Richier*.

JEAN TRUSSON, deſcendant de Thiebault Truſſon, épouſa Marguerite le Begue, originaire de Vitry, dont il eut Antoine qui ſuit.

ANTOINE

Digitized by Google

ANTOINE TRUSSON, demeurant à Rouvroy, comparut à la recherche de la nobleſſe faite par ledit *Richier* en 1581 ; & avoit épouſé Nicole Hugo, dont il avoit pour lors une fille nommée Marguerite. *Richier, recherche du bailliage de St. Mihiel, pag. 114, 283.*

TRUSSON (Nicolas), demeurant à Haironville, prévôté de Bar, obtint permiſſion de ſuivre la nobleſſe de Catherine ſa mère, veuve de Truſſon *Paigerie* ſon père, en ſuccédant aux biens paternels ; par lettres données à Louppy-le-Châtel le 10 juillet 1507, & dans leſquelles il eſt dit qu'il avoit épouſé la fille de Jean de Saulciers, noble. Il n'eſt pas fait mention d'armoiries. *Fol. 63, verſ. régiſt. 1506, 1510.*

V.

V A I.

AILLY (Jenin), ſelon les *généalogies* où il eſt parlé de cette famille ; & ſelon le *régiſt.* LE VUILLY, apoticaire de la reine de Sicile, fut annobli par lettres du duc René II, du 20 janvier 1504, " En conſidération de ſes ſervices » & de ceux de feuë Marguerite ſa femme, nourrice de « feuë la princeſſe Claude, fille du roi, &c. " Porte d'azur, à la faſce d'argent, ſurmontée en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'un croiſſant facé montant d'argent ; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 169, régiſt. 1505.* Le nom de cette famille s'eſt écrit le Vuilly, Wuilly & Vailly.

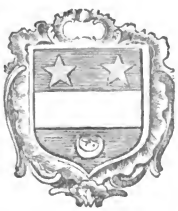

GUILLAUME DE VAILLY *ou* VILLY fut, diſent quelques-uns, annobli en 1496, & porte les mêmes armes.

VAILLOT (Pierre), marchand à Damblain, bailliage de Baſſigny, fut annobli par lettres du 20 juin 1554. Porte de gueules, coupé, ſoutenu d'argent, à trois têtes de ſarts (maſſacres de cerf) de l'un & de l'autre, poſés deux & un ; & pour cimier un oreiller aux armes de l'écu, & houppes de même, le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Tréſor des chartres, fol. 108, régiſt. 1553, 1554.*

PIERRE VAILLOT étoit probablement de la même famille que Jean Wailot, médecin du duc Antoine, & dont la poſtérité a pris le nom de Voillot. *Voyez* VOILLOT (Jean).

Digitized by Google

VALDERFENGES, & selon le *régist.* WALDERFENGES (Adam de), receveur de Sierques & du bailliage d'Allemagne, fut annobli, sans finances, par lettres d'Antoine duc de Lorraine, données à Nancy le 14 avril 1528. Porte d'azur, à trois fasces d'or, surmontées d'un cigne issant au naturel; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol.* 270, *régist* 1527, 1528.

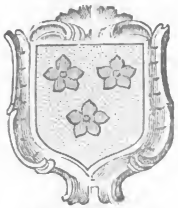

VALENTIN (Jean), receveur & gruyer de Bitche. Les *nobiliaires* du pays ne sont pas d'accord sur cet article; les uns disent qu'il fut annobli par le duc Henri le 2 juillet 1619; les autres soutiennent qu'il fut déclaré gentilhomme par lettres de Charles IV, données le 26 mars 1641, & qu'il portoit pour armes d'or, à trois quintefeuilles ou roses de gueules; & pour cimier un lion naissant d'or. Ils peuvent tous avoir raison, Jean Valentin ayant pu se faire déclarer gentilhomme vingt-deux ans après son annoblissement; ou peut-être ce nom appartenoit-il à deux personnes différentes, dont l'une se fit annoblir, & l'autre prit des lettres de gentillesse.

VALET, & selon le *régist.* VALOT (Nicolas), fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 8 février 1509, étant pour lors garde des monnoyes du duc, & demeurant à Nancy. Porte de gueules, à la pointe d'argent, chargée de trois chevrons d'azur, accompagnée de deux levriers affrontés d'or. *Fol.* 221, *vers. régist.* 1509.

NICOLAS VALET épousa Arembourg Cavot, dont il eut Agnès Valet, *dite* Valhez, puis de Frouart, mariée: 1°. à Nicolas Mélian, secretaire du duc, châtelain de Dieuze & gouverneur de la saline de la même ville; & 2°. à Claude de Sarnay, chevalier, seigneur dudit lieu & de Frouart, avec lequel elle vivoit en 1543. *Voyez* CAVOT (Didier), & l'article de MÉLIAN.

VALFLEURY (Jean de), demeurant à Commercy, fut annobli par lettres de Charles IV, données à Nancy le 6 octobre 1627, & vérifiées le 15 du même mois, portant: "Qu'il est né sujet de Son Altesse & issu » d'une famille de ce nom en la ville de Bar, en laquelle ses père & » ayeul ont vécu en estime, & continuent à se rendre utiles au public, » en la profession de médecin; qu'il a pris peine de s'avancer par la » connoissance des lettres, & qu'il a eu l'honneur d'être autrefois employé » en la maison de monsieur le marquis de Moüy, cousin de S. A, & depuis » a été retenu en l'état d'avocat-général des co-seigneurs de Commercy; » ayant aussi élevé deux siens fils aux études, en l'inclination de servir Son » Altesse, dont un qui suit les armes, se trouve en état de témoigner son » devoir aux occasions présentes, & l'autre marié ès pays de S. A, en » charge, qui peut le rendre toujours plus capable ès affaires de justice, » pour le bien du service du prince & du public, &c." Porte d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles d'argent, au chef d'or, chargé de trois roses de gueules; & pour cimier une rose de l'écu. *Fol.* 126, *régist.* 1627.

Digitized by Google

VALHÉ (Arnould), natif de Montenoy au Val-des-Faux, fut annobli par René I, le 5 décembre 1446. Porte de ſinople, à trois fers de faulx d'argent mis en faſce, celui du milieu contourné; & pour cimier un jardinier ſur un feuillage de ſinople, tenant une faulx de l'écu, le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Ancien nobiliaire.*

VALLA, & ſelon le *régiſt.* WALLA (Claude), de Ville-ſur-Illon, archer des gardes de l'empereur Ferdinand, & auparavant de l'archiduc Maximilien, fut annobli par lettres de Charles III, données à Nancy au mois de décembre 1559. Porte de gueules, à deux hallebardes d'or poſées en ſautoir, au chef de même; timbré de trois autres hallebardes de l'écu, poſées ſur un torti d'or & de gueules, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 262, régiſt. 1558, 1561.* Ce nom s'eſt écrit dans la ſuite Valla.

VALLÉE (Jean), demeurant à Nancy, ſoy-diſant d'une des plus anciennes familles de la ville, lequel avoit épouſé l'une des filles de feu noble Nicolas Olry, maître échevin en la juſtice de Nancy, de laquelle il avoit eu onze enfans, alliés à nobles familles du pays, fut annobli par lettres données en ladite ville le 9 décembre 1603. Porte d'azur, à une faſce en deviſe d'argent, accompagnée de trois muffles de léopard d'or, allumés & lampaſſés de gueules, deux en chef & un en pointe, à la bordure ondée d'or & d'azur; & pour cimier un muffle de l'écu. *Fol. 197, régiſt. 1603.*

Nos *mémoires* tirent cette généalogie de fort loin.

JEAN VALLÉE (diſent-ils), échevin en la juſtice de Bourges en 1440, charge qui annobliſſoit, fut père de Claude qui ſuit.

CLAUDE VALLÉE fut auſſi échevin de Bourges en 1477, & eut pour fils Gérard, & plus communément Grandjean Vallée, qui ſuivit le roi Charles VIII à Paris, puis à Nancy, où il étoit établi en 1534, ainſi qu'il paroît par une vente d'immeubles du dernier ſeptembre de cette année, qu'il fit avec Pernette ſa femme, moitié pour eux, & moitié pour ſes deux fils nommés Claude. Il épouſa: 1°. Meline. 2°. Pernette Prevot, dont il eut: 1°. Claude qui ſuit; & 2°. Claude le jeune qui ſe fit annoblir en 1572 comme il ſera dit ci-après, & qui a fait la branche établie à Bar. 3°. Deniſe Vallée, mariée: 1°. à N. Deſchamps. 2°. à N Bouvion. 3°. à N. Geoffroy.

CLAUDE VALLÉE l'aîné épouſa noble Claude Renauld, morte en 1552, & inhumée en l'égliſe de St. Èvre, en la chapelle de la Conception. Il eut de ſon mariage: 1°. Jean qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article. 2°. Gaſpard, qui a fait la branche établie à Charmes, & dont le fils fut annobli comme il ſera dit ci-après. 3°. Baſtienne, mariée: 1°. en 1557, à Pierre de la Beuthe, châtelain de Lunéville. 2°. à Jean Marien, gouverneur de la ſaline de Moyenvic; & 3°. à noble Jacques Rutant. 4°. Meline Vallée, première femme de Pierre Collignon, morte ſans hoirs. 5°. Françoiſe, femme de Nicolas d'Arbois le jeune, marchand-banquier à Nancy; & 6°. Anne, première femme de Raimond Luyton. 7°. Claude, mort en bas-âge.

JEAN

Digitized by Google

JEAN VALLÉE fut annobli, comme nous l'avons dit ci-dessus, en 1603, & épousa Idorte Olry, veuve de Pierre de Mussey, & fille de noble Nicolas Olry, maître échevin en la justice de Nancy, & d'Anne Molnet, dont il eut: 1°. François qui suit. 2°. Nicolas, qui a fait la branche établie à Neufchâteau, rapportée ci-après. 3°. Anne Vallée, femme: 1°. de noble François Tabouret; & 2°. de Charles Sarrazin, seigneur de S^t. Agnan, conseiller au conseil d'état établi à S^t. Mihiel, dont elle fut troisième femme. 4°. Nicole Vallée, alliée à Chrétien Vauthier ou Vatier. 5°. Jean, avocat, mort sans hoirs.

FRANÇOIS VALLÉE, capitaine-gruyer & haut-officier des baronnies de Turquestein & de S^t. Georges, & ensuite prévôt de Nancy, épousa: 1°. Catherine Collignon, & 2°. vers l'an 1614, Françoise-Louise Rebourfel, fille de Chrétien Rebourfel, conseiller d'état de S. A. & auditeur des comptes de Lorraine, & de Hellevide *ou* Helvis le Briseur. Il eut du premier lit un fils mort en bas-âge, & du second lit: 1°. Jean-Philippe qui suit. 2°. François, tige des seigneurs de Légeville, rapportée ci-après. 3°. Claude, prêtre & chanoine régulier. 4°. Catherine, mariée: 1°. à Jacques-Goault de Montarant, major du régiment de Brinon, infanterie; & 2°. à Jean le Pois, seig. de Montaulier, lieutenant-colonel du régiment de Turenne, cavalerie. 5°. Anne Vallée, religieuse à S^t. Nicolas.

JEAN-PHILIPPE VALLÉE, capitaine-gruyer, & haut-officier des baronnies de Turquestein & de S^t. Georges, gentilhomme ordinaire du duc François, épousa, par contrat passé pardevant *B. Coquet*, en 1635, Marguerite de Pullenoy, fille de Charles de Pullenoy, capitaine-gruyer & receveur de Condé, & de Barbe Caboat, dont il eut onze enfans, trois fils & huit filles; sçavoir: 1°. Jean-Gabriel qui suit. 2°. Nicolas, mort dans les troupes du duc Charles IV. 3°. Charles, mort au même service. 4°. Jeanne-Thérèse, épouse de François des Salles, baron de Gouhécourt, morte sans hoirs. 5°. Marguerite, mariée à Jean Mougenot. 6°. Barbe, alliée à Charles Trompette, de Vic. 7°. Anne, religieuse, & quatre autres.

JEAN-GABRIEL DE VALLÉE, capitaine de cavalerie pour le service de Charles IV, épousa en 1672 Ursule-Jacobine-Renée de Kœtz, fille d'honoré seigneur Christophe-René de Kœtz, capitaine de cavalerie pour le service de S. A. E. de Bavière, & d'Anne-Foux de Lemnitz, dont il eut: 1°. Herman-Louis, capitaine dans le régiment de Guy Staremberg, pour S. M. I, décédé à Barcelone sans alliance. 2°. Ébérard-Adolphe, major des ville & forteresse de Picighytone pour S. M. I, mort sans alliance. 3°. Philippe-François qui suit. 4°. Anne-Amélie-Thérèse de Vallée, mariée à Jean-Joseph de Notun, capitaine des ingénieurs de l'électeur Palatin.

PHILIPPE-FRANÇOIS-HENRY, baron de Vallée & d'Estrecheville, chevalier, seigneur du fief de Ruttembourg, capitaine aux gardes de Son Altesse Royale, obtint des lettres de gentillesse le 28 mars 1714, entérinées le 17 août suivant, & fut créé baron le 10 janvier 1725. Il épousa: 1°. Madelaine Seurot, fille de noble François Seurot, prévôt & gruyer d'Amance, & d'Anne Couteau. 2°. Charlotte du Gaillard, fille de Julien-François baron du Gaillard, seign. d'Heylimer, de Tiffembach, &c. & de Charlotte Moinot; & 3°. Françoise Vallée sa cousine, fille de Jean-Louis Vallée de Légeville, & de Marie Papenheim. Il eut du premier lit Joseph qui suit. 2°. Alexis-Adolphe, né à Amance le 7 décemb. 1713. Du second mariage sortit un fils mort en bas-âge; & du troisième lit vinrent:

Digitized by Google

lit vinrent : 1°. Marie-Louiſe de Vallée, née à Amance le 3 juillet 1725. 2°. Claude-François, né le 21 février 1728, &c.

JOSEPH DE VALLÉE, reçu dans la compagnie des gentilshommes cadets de Son Alteſſe Royale, nâquit à Amance le 8 juin 1709, & fut enſuite page du prince Fréderic de Wirtemberg.

Branche des ſeigneurs de Légeville.

FRANÇOIS VALLÉE, II du nom, ſeigneur de Légeville, & ſecond fils de François Vallée & de Françoiſe-Louiſe Rebourcel ſa ſeconde femme, fut capitaine de cavalerie pour le ſervice de Charles IV, & épouſa vers l'an 1648 Anne de Paradis, fille d'honoré ſeigneur Jacques de Paradis, ſeigneur de S^t. Martin & de Paſſan, écuyer de l'évêque de Strasbourg, & gouverneur de Saverne, & d'Anne Salomé de Salone, dont il eut : 1°. Jean-Louis qui ſuit. 2°. Marie Vallée, femme en 1685 de Jean Thiery, comme il paroit par une ſentence du bailliage de Nancy, renduë contre elle le 19 juillet de la même année. 3°. Marie-Eliſabeth de Légeville.

JEAN-LOUIS VALLÉE DE LÉGEVILLE, demeurant à Vannecourt, épouſa Marie de Papenheim, dont il eut : 1°. Jean-Henry qui ſuit. 2°. Antoine-François, mort en Hongrie comme volontaire au ſervice de Sa Majeſté Impériale, âgé de dix-huit ans. 3°. Françoiſe Vallée, mariée : 1°. à Philippe-François-Henry baron de Vallée & d'Eſtricheville, ſeig. du fief de Ruttembourg, capitaine aux gardes de Son Alteſſe Royale, ſon couſin ; & 4°. Charlotte Vallée, mariée en 1731 à Léopold Humbert, ſeigneur de Bures & Hénameſnil en partie.

JEAN-HENRY DE VALLÉE, ſeigneur voüé de Vannecourt, lieutenant au régiment de Meuze, épouſa en 1726 Éléonore de Falaiſe, dont il eut : 1°. Jean-Henry, mort en bas-âge. 2°. Jeanne-Marguerite de Vallée.

Branche établie à Neufchâteau, & des ſeigneurs de Houſſeville.

NICOLAS VALLÉE, ſieur de S^t. Léger, mayeur de Neufchâteau, où il s'établit, & ſecond fils de Jean Vallée & d'Idotte Olry, épouſa Catherine Tabouret, fille de François Tabouret, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, & de Barbe Mengin, *dite* de Houdreville. 2°. Philippe le Briſeur, veuve de Jean de Porſas, capitaine-prévôt, gruyer & receveur de Ruppes, & fille de Cuny le Briſeur, prévôt de Nancy, & de Marie Piroüier ; & 3°. Anne de Bar, ſœur de Claude de Bar, controlleur en la gruerie de Châtenoy & Neufchâteau. Il eut du premier lit : 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Jean-François, qui obtint permiſſion de prendre le nom & de porter les armes de Houdreville, par lettres expédiées à Nancy le 4 février 1615, à la réquiſition de Jean de Houdreville, conſeiller d'état & lieutenant de bailli de Vôges à Neufchâteau, ſon grand-oncle. Porte de ſinople, à l'étoile d'or miſe en cœur, accompagnée de trois gerbes de paille d'or, deux en chef & une en pointe ; & pour cimier une gerbe de l'écu. *Fol. 108, régiſt. 1614, 1615.* 3°. Charles Vallée, capitaine & major de cavalerie, qui épouſa N. Courtois, dont il n'eut point d'enfans. 4°. Claude-Louiſe, mariée : 1°. à N .... Batin, lieutenant-général à Neufchâteau ; & 2°. à Jacques d'Ourches de Vidempierre, colonel de cavalerie & bailli de S^t. Mihiel. Et du troiſième lit ſortit Anne Vallée, mariée à Jean Rolin, capitaine de cavalerie & lieutenant au gouvernement de Neufchâteau.

NICOLAS

Digitized by Google

NICOLAS VALLÉE épousa en 1639 Barbe Maimbourg, fille de Nicolas Maimbourg, seigneur de Houſſeville, conſeiller d'état, & de Marguerite Raoul, dont il eut: 1°. Charles-Étienne qui ſuit. 2°. Claude Vallée, mariée: 1°. à Dominique de Muſſey, gouverneur & bailli d'Apremont, capitaine au régiment de Vaudémont, puis lieutenant-colonel pour Charles IV; & 2°. à Gaſpard du Puy, colonel & brigadier de cavalerie pour le ſervice de Son Alteſſe.

CHARLES-ÉTIENNE VALLÉE, ſeigneur de Houſſeville & S^t. Léger, colonel d'un régiment de cuiraſſiers pour S. A. E. de Bavière, puis colonel & adjudant-général de Son Alteſſe Royale Léopold I duc de Lorraine, épouſa, le 28 avril 1699, à Dengelſingen en Bavière, Marie-Béatrix-Violante Damon, fille de meſſire Jean-Georges Damon, conſeiller & auditeur des comptes de S. A. E. de Bavière, & de Marie-Anne de Maſſe, dont il eut trois enfans: 1°. Jean-François qui ſuit. 2°. Jeanne Vallée, alliée en 1729 au ſieur de S^te. Marie, capitaine de cavalerie pour S. M. T. C; & 3°. Anne-Françoiſe Vallée.

JEAN-FRANÇOIS VALLÉE, enſeigne au régiment des gardes de S. A. R, épouſa en 1726, Marie-Anne Sauville, fille de Joſeph-Nicolas Sauville, lieutenant-général du bailliage de Neufchâteau.

Branche établie à Charmes.

GASPARD VALLÉE, ſecond fils de Claude Vallée & de Claude Renauld, eſt nommé dans une procuration du duc Charles III, du 15 avril 1578, pour recevoir la ſomme de huit mille ſept cent livres quinze ſols quatre deniers que Son Alteſſe avoit à toucher ſur l'hôtel de ville de Paris. Il épouſa Catherine Bouvron, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Laurent Morquin, *dit* Pourchaſſeaux, & qui étoit fille de Jean Bouveron & de Mengeon Huſſon. Étant veuve elle teſta le 28 août 1598 devant *Nicolas Clairier*, notaire à Nancy. De ce maiage ſortirent: 1°. Gaſpard qui ſuit. 2°. Mengeon Vallée, femme de Nicolas Arnould, conſeiller d'état de Son Alteſſe & auditeur des comptes de Lorraine.

GASPARD VALLÉE, demeurant à Nancy, fut déclaré noble & annobli en tant que beſoin ſeroit, par lettres du duc Henri, données en ladite ville le 13 décembre 1623, portant: " Qu'il s'eſt allié par mariage à la » famille du ſieur Remy, conſeiller d'état & procureur-général de » Lorraine, & qu'il auroit été annobli par feuë Son Alteſſe; mais que » les lettres ayant été négligées, & qu'étant obligé de faire paroître » ledit octroi, il ne ſçauroit y ſatisfaire, &c." Porte d'argent, à la faſce d'azur, chargée d'un tertre d'or, accompagnée en chef de trois lions de ſable, & en pointe de trois bandes de même; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 297, verſ. régiſt. 1623.* Gaſpard Vallée fut fait prévôt de Charmes, & épouſa: 1°. N. Remy, fille de Nicolas Remy, procureur-général de Lorraine, & d'Anne ou Chrétienne Marchand; & 2°. Florence de Xanrey, veuve de Philippe Thomaſſin de Charmes. Du premier lit ſortirent: 1°. Catherine, alliée à François Huſſon, écuyer. 2°. Claude, marié à N... du Parge, avocat au parlement, demeurant à Vaucouleur; & 3°. Diane Vallée, femme de N. Bertrand Lapidaire.

Branche établie à Bar.

CLAUDE VALLÉE le jeune, demeurant à Bar, ſecond fils de Gérard, *ou* Grandjean Vallée & de Pernette Prevot, fut annobli par lettres du grand

Digitized by Google

grand duc Charles, données à Nancy le 7 janvier 1571, contenant: » Qu'il s'eſt marié en famille noble, dont il a des enfans, notamment » Claude Vallée, &c. » Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en chef de trois lionceaux armés & lampaſſés de même, & en pointe de trois bandes ondées d'or; & pour cimier un lion de même tenant de ſes pattes ſur ſon épaule droite un bâton d'azur, & aſſis ſur un torti d'or & d'azur. *Fol.* 249, *verſ. régiſt.* 1571, 1572.

CLAUDE VALLÉE épouſa Bonne Paviette, fille de Jacquot *ou* Jacob Paviette, & de Philippe de Condé, dont il eut: 1°. Alexandre qui ſuit. 2°. Claude Vallée, qui fut d'abord valet-de-chambre du marquis de Pont-à-Mouſſon, & enſuite reçu conſeiller-auditeur ſurnuméraire des comptes, le 22 mars 1588, mort, ſelon pluſieurs, ſans alliance. 3°. Jeanne, femme de Jean d'Arbois.

ALEXANDRE VALLÉE épouſa Anne Thierry de la ville de Toul, de laquelle il eut, entr'autres enfans, Marie Vallée, mariée à Charles Sallet, demeurant à Neufchâteau. *Voyez Richier en ſa recherche du bailliage de Bar.*

VALLEROY (Jean de), conſeiller-ſécretaire du duc Antoine, & auditeur des comptes de Lorraine, fut annobli par ce prince en 1520. Porte d'azur, à trois huchets d'or liés de gueules, poſés deux & un. D'autres diſent de gueules, à trois cors de chaſſe d'or contournés, enguichés, virolés & liés de même. *Héraulderie de Lorraine. Nobiliaire manuſcrit.*

JEAN DE VALLEROY mourut au mois d'avril 1538, & avoit épouſé: 1°. Catherine de Flory, *dite* de Condé, morte le 22 juin 1534, & enterrée en l'égliſe des dames préchereſſes à Nancy, dans la chapelle du S^t. Sépulchre, où elle fonda deux meſſes par ſemaine, & un anniverſaire le jour de ſa mort. Elle étoit fille de Bertrand de Flory, *dit* de Condé, ſeign. de Clevant & châtelain de Condé, & de Marguerite de Serrières. Il épouſa en ſecondes nôces Nicole Dumont, fille de Jacques Dumont, receveur de Roſières, & de Marguerite Mélian, dont il eut: 1°. Renée de Valleroy, mariée: 1°. à Joachim Boileau. 2°. à Nicolas Peltre, conſeiller-ſécretaire ordinaire de Son Alteſſe, & auditeur en ſa chambre des comptes de Lorraine. 2°. Jean de Valleroy, demeurant à Roſières, & qui épouſa Catherine Thouvenin, avec laquelle il vivoit en 1570. Il eut encore une fille, mais nous ne ſçavons de quel lit, nommée Philippe, femme de Claude de Remycourt, ſeigneur dudit lieu.

VALTE, *& ſelon le régiſt.* WALTE (Mengin), natif de Nancy, fut annobli par lettres données audit Nancy le 20 janvier 1553. Porte d'azur, à trois têtes de tigre d'or, poſées deux & une; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol.* 13, *verſ. régiſt.* 1554.

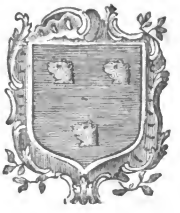

MENGIN VALTE épouſa Béatrix Ranfaing, fille de Nicolas Ranfaing & de Nicole Champenois, dont il n'eut point d'enfans, & qui ſe remaria à Jean Lambert. Elle mourut en 1587, & fut enterrée à Pullenoy avec ſon mari, qui étoit mort en 1573. Ce nom s'eſt écrit dans la ſuite Valte.

Digitized by Google

VALOT. *Voyez* VALET (Nicolas).

VALTHIER. *Voyez* WAULTHIER (Gérard).

VANDALLE, *& selon le régiſt.* WANDALLE (Cornille), natif de Bruxelles, fut annobli par patentes du duc Charles III, du 12 décemb. 1598. Porte d'azur, à une tête de lion arrachée d'argent, entourée d'un ſerpent d'or poſé en rond, en forme de bague, ayant l'extrémité de ſa queue en ſa gueule, chargé ſur ſon chef d'un diamant brillant en pointe au naturel, & accompagné en chef de deux autres têtes de lion de même; & pour cimier un lion naiſſant de gueules, tenant le ſerpent de l'écu, environné de deux ailes dragonnées d'or, d'argent, d'azur & de gueules. *Fol. 227, régiſt. 1597, 1598.* Ce nom s'eſt écrit dans la ſuite Vandalle.

VANEL (Charles-Antoine), ci-devant capitaine-lieutenant dans le régiment du comte de Tornielle, fut confirmé dans ſa nobleſſe, & relevé des actes de rotures exercés par quelqu'un de ſes ayeux, par lettres du duc de Lorraine, données à Paris le 8 août 1662, contenant: " Qu'il » eſt iſſu de noble & ancienne race du royaume de France; que feu » Étienne Vanel ſon père auroit été nourri page de la muſique de Son » Alteſſe, & depuis fait l'un de ſes valets-de-chambre ordinaire, étant » mort en la cour de Sadite Alteſſe en la ville de Beſançon. Que Nicolas » le Maire ſon grand-père maternel, exerçoit la charge de prévôt de » Lunéville, & de commandant de la milice bourgeoiſe dudit lieu; & » ſeroit mort l'épée à la main ſur la brêche dudit lieu à la porte *Jolly*, » ſoutenant généreuſement le ſiège contre le maréchal de la Ferté. Que » le ſuppliant a porté les armes dès l'âge de douze ans juſqu'à la paix, » s'étant ſignalé au ſiège de Courtray où il fut bleſſé d'un coup de » mouſquet à la jambe droite, en commandant les enfans-perdus dans le » dernier foſſé, où il étoit d'éja parvenu; enſuite de quoi la place ſe » rendit, &c." *Fol. 4, v. rég. 1662.* Il n'eſt pas fait mention d'armoiries dans le *régiſt.* mais quelques mémoires diſent qu'il porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un lion d'or, tenant une étoile de l'écu. Le mandement de Son Alteſſe aux gens de ſes comptes de Lorraine pour enrégiſtrer les lettres de déclaration de nobleſſe accordées audit Charles-Antoine Vanel, comme iſſu de la maiſon de Vanel de France, eſt du 4 décembre 1662. *Layette cotée annobliſſ. num. 228, 229 à la lettre V.*

CHARLES-ANTOINE VANEL fit ſes repriſes le 15 novembre 1665, pour la moitié de trois vingtièmes qu'il poſſedoit en haute, moyenne & baſſe-juſtice, en la totalité de la ſeigneurie *dite* de Montjoye, qui fait le tiers en la totalité de la terre & ſeigneurie de Hénameſnil diviſée en trois, mouvante du duché de Lorraine. Il y a apparence qu'il épouſa Anne de Vergy, dont il eut Gaſpard qui ſuit.

GASPARD VANEL, ſeigneur en partie de Hénameſnil, neveu & héritier légitime en 1711 de Marie de Vergy ſa tante, épouſa Françoiſe de Moulineuf, veuve de lui le 13 janvier 1736, qu'elle vendit avec les héritiers dudit Gaſpard Vanel ſon mari, à Nicolas-Joſeph le Fevre, conſeiller d'état de Son Alteſſe Royale, & premier préſident de la chambre des comptes de Lorraine & Barrois, le fief de Montjoye à Hénameſnil, en haute, moyenne & baſſe-juſtice, enſemble un gagnage & terre de roture.

VANESSON,

Digitized by Google

VANNESSON, & ſelon le *régiſt.* WANNESSON (Pierre), demeurant à Hattonville ſous Hattonchâtel, fut annobli par lettres données à Nancy le dernier décembre 1624, contenant: "Que ſes prédéceſſeurs » avoient été dès fort longtems reconnus pour nobles par les évêques » de Verdun, & ceux qui avoient l'adminiſtration dudit évêché, &c." Porte tiercé en faſce; au premier d'argent, à deux merlettes de ſable; au ſecond de gueules; & au troiſième d'azur à une molette d'épron d'or, percée du champ: & pour cimier la molette de l'écu environnée de deux pennes de même, iſſantes d'un torty des métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 185, verſ. régiſt. 1625.* Ce nom s'eſt écrit dans la ſuite Vanneſſon.

VAREL, & ſelon le *régiſt.* WAREL (Antoine), de Thiaucourt, fut annobli par lettres de Charles III, données à Nancy le 1 novembre 1562. Porte d'argent, au taureau paſſant au naturel, & paiſſant dans une lande de ſinoble; & pour cimier le taureau naiſſant de l'écu environné de deux pennes d'argent & de ſinople, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 171, verſ. régiſt. 1562, 1563.*

VARENNES (Jean de), lieutenant de Marville pour le Barrois, fut annobli par lettres du 30 juillet 1571. Porte d'azur, à deux chevrons d'argent, accompagnés de trois têtes de lion d'or armées de gueules, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une tête de l'écu entre deux pennes d'azur, parti d'or. *Fol. 148, verſ. régiſt. 1571.*

JEAN DE VARENNES fut père de Jacques de Varennes, qui en 1581 étoit ſous la tutelle de Jean Girard, clerc-juré de Longwy. Ce nom s'eſt quelquefois écrit Varannes.

VARGAIRE. *Voyez* WARGAIRE (Pierre).

VAS (Iſaac), licencié ès droits, demeurant à Nancy, fut annobli par lettres de Charles IV, données à Nancy le 8 janv. 1626: "En conſidération » des ſervices de feu Michel Vas ſon père, trilleur des ſalines de Roſières » pendant vingt-cinq ans, &c." Leſdites lettres vérifiées le 16 avril ſuivant. Porte de gueules, à une licorne ſaillante d'argent; & pour cimier la licorne naiſſante de l'écu, environnée d'un vol de même, iſſante d'un torty d'argent & de gueules, le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 132, verſ. régiſt. 1626.*

ISAAC VAS épouſa Éliſabeth Maimbourg, veuve de lui le 6 février 1639, qu'elle eſt mentionnée dans une obligation de quatre mille frans, paſſée à ſon profit par Georges Alba, tabellion-garde-notte & avocat à Lunéville, aux noms des conſeillers & habitans dudit Lunéville; elle étoit fille de

Nicolas Maimbourg, ſeigneur de Houſſeville, conſeiller d'état de Son Alteſſe, & de Marguerite Raoul ; & ſe remaria en ſecondes nôces à François Mauljean, conſeiller d'état & échevin de Nancy, dont elle fut troiſième femme. Iſaac Vas eut de ſon mariage, entr'autres enfans, Renée Vas, mariée à Jean Mauljean, écuyer. Ce nom s'eſt écrit quelquefois Vaſſe.

VASSART (Nicolas), avocat au ſiège de Bar, fut annobli par lettres de Henry duc de Lorraine, données à Nancy le 17 avril 1624, portant : » Qu'il eſt iſſu d'ayeule & biſayeules nobles, & que ſa mère jouit encore » préſentement du titre de nobleſſe, étant mariée à Jean Levrechon, » conſeiller-médecin ordinaire de Son Alteſſe, que le feu duc annoblit » dès l'an 1601 ; & que ledit impétrant eſt marié à femme de qualité » noble, &c. " Porte de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois fleurs de lys d'argent ; & pour cimier un vaſe d'argent qui arde & eſt enflammé de gueules, & ſupporté d'un torti d'or, d'argent & de gueules. *Fol. 95, régiſt. 1624.*

ANTOINE VASSART, écuyer, ſeigneur de Burnécourt & Anderny, gentilhomme ordinaire de la chambre de Son Alteſſe Royale, & deſcendant de Nicolas Vaſſart, épouſa le 8 novembre 1710 Marguerite-Charlotte d'Hozier, née le 18 juin 1682, reçuë à S^t. Cyr le 9 janvier 1690, & fille de Louis Royer d'Hozier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, chevalier de S^t. Michel & juge des armes de France, & de Madelaine de Bourgeois. Elle mourut le 29 ſeptembre 1721, laiſſant : 1°. Étienne qui ſuit. 2°. Anne, épouſe de Claude de Maillet, conſeiller-auditeur en la chambre des comptes de Bar ; & 3°. N. Vaſſart, fille.

ÉTIENNE VASSART, écuyer, ſeigneur d'Anderny, épouſa en 1747 Marie-Henriette-Louiſe d'Hozier de Sevigny ſa couſine, née en 1724, & fille de Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France, chevalier, doyen de l'ordre du roy, conſeiller en ſes conſeils, maître-ordinaire en la chambre des comptes de Paris, généalogiſte de la maiſon de Sa Majeſté, de celles de la reine & de madame la dauphine ; & de Marie-Anne Robillard.

VASSE (Nicolas), avocat en parlement & ez ſièges de Bar, " Sorti d'une » famille dans laquelle il ſe trouve des nobles, & qui eſt alliée à pluſieurs » autres familles de diſtinction, les Maimbourg & les Fournier étant ſes » parents, & lui-même étant beau-fils du ſieur Thieriat d'Eſpagne, » gouverneur de Thionville ; ayant été pluſieurs fois élu conſeiller de » l'hôtel de ville de Bar, & employé en diverſes commiſſions, deſquelles » il s'eſt acquitté au contentement du peuple, en ménageant ſes intérêts » & ceux du ſouverain, &c. " fut annobli par lettres données à Lunéville le 25 juillet 1704. Porte d'argent, à deux chevrons de ſable, au chef de gueules, chargé de deux molettes d'or ; & pour cimier une molette de l'écu. *Fol. 75, verſ. régiſt. 1704, & 1705.*

VASSIMON. *Voyez* CACHEDENIER (Abraham).

VATRIN

VATRIN (Claude), lieutenant-général du bailliage d'Étain, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 27 janvier 1723, contenant: " Qu'à » l'arrivée de Son Alteſſe Royale, elle fit appeller Blaiſe Vatrin qui » exerçoit la profeſſion d'avocat avec diſtinction au bailliage de Longvy, » pour lui conférer l'office de lieutenant-général du bailliage d'Étain, » qu'il a exercé juſqu'à ſa mort arrivée en 1715. Les ſervices qu'il a rendus » en ladite qualité, & en différentes commiſſions dont il a été honoré, » notamment pour régler, conjointement avec les commiſſaires de Sa » M. T. C, les limites de la route de Metz & Verdun, & les mémoires » qu'il a fournis concernant les intérêts de Son Alteſſe Royale, la » portèrent à accorder audit Claude Vatrin ſon fils, ledit office de » lieutenant-général du bailliage d'Étain; dans les fonctions duquel il » n'a ceſſé de donner des marques de ſa capacité, prudence, zèle & » fidélité: & Son Alteſſe Royale voulant marquer en ſa perſonne la » ſatisfaction qui lui reſte de ſes ſervices & de ceux de ſon père, elle a » cru ne le pouvoir faire d'une manière plus convenable, qu'en lui » accordant le titre de nobleſſe, &c." Porte de gueules, au chevron d'argent accompagné de trois fleurs de lys de même, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une fleur de lys de l'écu. *Fol. 53, régiſt. 1722 & 1723.*

CLAUDE VATRIN a épouſé N. de Gondrecourt, fille de Nicolas-François comte de Gondrecourt, premier préſident de la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, & de Marie-Anne de Gondrecourt, dont il a eu pluſieurs enfans, quelques-uns deſquels ſont officiers au ſervice de France.

VAUDECHAMPS (Dominique), tabellion-général en Lorraine, fut annobli par lettres de Charles IV, données le 22 juillet 1670, vérifiées le 23 du même mois. Porte d'or, à une motte de ſinople, plantée d'un ſapin de même, au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'or; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Nobiliaire manſ.*

JACQUES-JOSEPH VAUDECHAMPS fut avocat au ſiège bailliager de Bruyères, puis lieutenant-particulier du bailliage de Mirecourt.

VAULTIER (Claude), originaire de Lorraine, receveur de la chancellerie, & premier miniſtre du duc Charles IV, fut annobli par lettres de l'empereur Ferdinand III, données à Vienne le 19 novembre 1655. Porte de ſable, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux penſées d'or, & en pointe d'une ancre de même; & pour cimier une ancre d'or entre deux ailes, la dextre de ſable, & la ſeneſtre d'argent, le tout ſupporté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

VAULTRIN (Claude), fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Paris le 2 novem. 1660, vérifiées le 13 mai 1661, "En » récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus depuis dix-huit ans dans le » régiment

Digitized by Google

» régiment de cavalerie de du Four, où il parvint à la charge de capitaine, » par les mérites de quantité de généreuſes actions.... dans leſquelles il » s'eſt acquis une eſtime digne d'une mémorable poſtérité, &c." Porte d'argent, à trois lézards de ſinople mis en pal, armés de gueules, deux en chef & un en pointe ; & pour cimier un lézard de l'écu iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet, & couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 17 verſ. régiſt. 1639, 1660.* Dans l'entérinement deſdites lettres il eſt nommé Waltrin. *Layette cottée annobliſſ. num. 230, à la lettre* W.

VAULTRIN (François), avocat en la cour, & receveur des finances en la prévôté de Roſières-aux-Salines, fut annobli par lettres données à Nancy le 12 janvier 1715, entérinées le 27 du mois de janvier 1716, "En » conſidération de ce qu'il eſt allié à des familles qui ont déja été honorées » du titre de nobleſſe; & en récompenſe de ſes ſervices & de ceux » d'Agnès Houſſemant ſon épouſe, nourrice de la princeſſe de Lorraine » dernière née, & auparavant de trois autres princes & princeſſes, &c. Porte de gueules, au griffon d'or, armé & lampaſſé d'argent; & pour cimier un dextrochère armé, tenant un ſabre d'argent emmanché d'or, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 74, ſecond régiſt. 1715, cotté quinzième régiſt.*

VAULTRIN (Louis), conſeiller-ſécretaire du cabinet, des commandemens & finances de Son Alteſſe Royale, & greffier du conſeil d'état, fut confirmé dans ſa nobleſſe, & annobli de nouveau en tant que beſoin ſeroit, par lettres expédiées à Lunéville le 13 ſeptemb. 1716, contenant: » Que ſes ancêtres étant originaires de la ville de Châtel-ſur-Moſelle, » Antoine Vaultrin l'un d'iceux & ſon triſayeul, auroit eu de Jeanne » ſon épouſe, Adrian Vaultrin ſon biſayeul, qui fut annobli en 1554". (*Dans le régiſt. celui-ci eſt écrit Wtaltrin: voyez ſon annobliſſement ci-après*). " Lequel auroit épouſé Roſe Jeanpierre; & que de ce » mariage ſeroit né Claude Vaultrin ſon ayeul, qui auroit eu de » Barthelemette Poirot, nièce d'André Canon, tabellion & garde du » ſcel en la ville de Mirecourt, Didier Vaultrin, duquel & d'Anne » Donnot ſon épouſe, ſeroit né l'expoſant; mais que ledit Claude » Vaultrin ſon ayeul ayant été délaiſſé en bas-âge, & chargé des dettes » de ſon père, ſes créanciers auroient mis ſes biens en décrêt, & » l'auroient réduit, par le peu qui lui en reſtoit, à tomber dans la » roture, dont Didier Vaultrin ſon fils n'auroit pû ſe relever... A ces » cauſes, il ſupplie ſon Alteſſe Royale de lui accorder des lettres de » relief, & le diſpenſer d'une preuve plus ample ſur la filiation dudit » Claude, dont il n'auroit pû recouvrer l'extrait-baptiſtaire, qui auroit » été adhiré avec pluſieurs autres titres, par les différens ſièges que la » ville de Châtel auroit ſoutenus; & auroit produit pour le reſte un » contrat d'acquêt de pluſieurs pièces d'héritages ſitués au lieu de » Haillienville, dépendance de Châtel, par contrat du 20 février 1531, » devant *Perret*. Une patente d'aſſouage accordée le 12 février 1532, » par dame

» par dame Élisabeth de Neufchâtel, comtesse douairière de Verdemberg » & dame dudit Châtel, audit Antoine Vaultrin, dans laquelle il auroit » été qualifié lieutenant de bailli; qu'il auroit eu pour épouse ladite » Jeanne, & que par patentes scellées du grand sceau, expédiées en la » cité impériale de Regensbourg, *vulgò* Ratisbone, le 14 avril 1532, » il auroit été honoré par l'empereur Charles V du titre de l'un ses » sécretaires; des lettres de noblesse données à Nancy le 23 juillet 1554 » à Adrien Vaultrin, par Nicolas comte de Vaudémont, tuteur du grand » duc Charles, qui auroit tiré en ladite qualité ledit Adrian Vaultrin » de la charge de gruyer & receveur de Châtel, pour lui donner celle de » lieutenant de bailli, en considération des services dudit Antoine son » père, rendus aux ducs François & Antoine en ladite charge; plusieurs » contrats d'acquets passés à son profit & à celui de Rose Jean-Pierre son » épouse, le 28 mars 1560, le 19 août 1566, 4 janvier 1570, 14 août » 1582, pardevant *Poiresſey*. *D. Corret* & M^e. *le Maire*, tabellions à » Châtel, dans lesquels il est qualifié noble; & par une notte faite à la » marge d'un rôle des héritages dudit Claude Vaultrin son fils, sur le ban » de Hergugney, il parroit que ledit rôle auroit été dressé dans le tems » de sa minorité, & que lesdits héritages auroient été décrêtés en 1618; » que par un acte passé en forme d'arbre de ligne en la ville de Mirecourt » en 1694, pardevant *F. Henry*, notaire-royal, y résident, il ce justifie » que ledit Claude Vaultrin auroit épousé ladite Barthelemette Poirot, » dont seroit issu ledit Didier Vaultrin, qui auroit eu d'Anne Donnot » son épouse, ledit exposant, qui a aussi produit un acte du sieur » *Bertrand*, curé dudit Châtel, en date du 10 août 1714, légalisé le » même jour par le sieur *Bergeot*, lieutenant-général de ladite ville, » par lequel il déclare & atteste que les plus anciens régistres de baptêmes, » mariages & mortuaires de sa parroisse, commencent seulement au 15 » avril 1633, &c." Il n'est pas fait mention d'armoiries dans le *régist. 1716*, *fol. 138*, *verſ.* mais sans doute il porte d'argent, à une rose de gueules, au chef d'azur; & pour cimier un dextrochère revêtu de gueules, d'argent & d'azur, entre deux pennes aux armes de l'écu: lesquelles armes sont celles d'Adrian Waultrin, rapporté à sa place.

VAULTRIN (Nicolas-François & Nicolas), frères, avocats & anciens conseillers-greffiers en chef de la cour souveraine de Lorraine & Barrois, furent annoblis par lettres expédiées à Lunéville le 27 juin 1725, contenant: " Qu'ils n'ont cessé depuis l'heureux avénement de S. A. R. à » la couronne, à l'exemple de défunt leur père, de rendre de bons » services, ayant contribué en quelques façons au recouvrement d'une » partie des états, tant par leurs recherches exactes d'anciens titres pour » ce nécessaires, que par un grand nombre d'expéditions qu'ils ont » fourni gratuitement aux ministres qui y ont été employés, &c." Portent d'azur, à la levrette courante d'or, colletée de gueules, bordée, bouclée & clouée d'argent; au chef de même, chargé de deux hermines de sable; & pour cimier la levrette de l'écu tenant deux branches de laurier au naturel. *Fol. 43*, *régiſt. 1725*, *1726*.

VAURICHIER

Digitized by Google

VAURICHIER (Claude), brigadier & l'un des exempts des gardes-du-corps du duc Léopold I, fut annobli par lettres de ce prince, données à Lunéville le 8 mai 1713, contenant: " Qu'il s'eſt ſignalé au ſervice de » Charles V, à l'exemple de Jean & Gérard Vaurichier, ſes père & » ayeul; le dernier lieutenant, & l'autre capitaine de cavalerie au ſervice » de Charles IV, &c." Porte de gueules, à deux ſabres d'argent emmanchés d'or, poſés en ſautoir, au chef d'argent, chargé d'une molette d'éperon d'azur, entre deux croiſſans renverſés de même; & pour cimier la molette de l'écu, portée d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 12, régiſt. 1713.*

VAUTHIER (Claude), originaire de Ligny, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 10 janvier 1713, contenant: " Qu'il eſt deſcendu » de demoiſelle Philippe Liebault, fille de feu noble Claude Liebault » & de demoiſelle Marie Haraucourt ſes biſayeuls, & qu'il eſt neveu » de Thomas Vauthier, annobli par le duc Charles IV, par lettres-» patentes du 10 juillet 1667, pour les bons ſervices qu'il lui auroit » rendus; comme auſſi neveu, du côté de ladite Philippe Liebault ſon » ayeule, aux ſieurs Laurent Taillefumier & Touſſaint Haraucourt, » prévôt de Commercy; & allié du côté de Madelaine Hanel ſa mère, » aux ſieurs Platel de S^t. Mihiel, Gratas, du Lys, Perrin, Fleury & » Hannel de Bar & Ligny, tous de familles nobles, &c."

Porte d'argent, au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'or, & en pointe un lion de gueules; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu. *Fol. 84, régiſt. 1712, 1713.*

THOMAS VAUTHIER fut annobli par le duc Charles IV le 10 juillet 1667. Porte de même que Claude Vauthier ſon neveu. *Nobiliaire manuſ.*

VAUTREL *ou* WAUTREL *dit* DE BUSSEYO (Henry), eſcripteur des bulles apoſtoliques, natif de Buſſey-la-Côte, en la prévôté de Bar, fut annobli par lettres d'Antoine duc de Lorraine, données audit Bar le 12 avril 1534, contenant: " Qu'il eſt fils de feu Colot Vautrel, *dit* Fouſques, » extrait & deſcendu de noble ligne, & de feus nobles conjoints Jean » Vautrel, écuyer, & de demoiſelle Marguerite ſa femme, demeurants » au bailliage de Vitry en Champagne; comme il en conſte par les » atteſtations du bailli dudit Vitry, &c." Porte d'or, à quatre cantons d'azur, le premier chargé de trois pals d'argent, chacun chargé de trois B de gueules; le ſecond chargé de cinq billettes d'argent, poſées deux, deux & une; écartelé d'azur, à une guivre milanoiſe en pal, entre deux colombes d'argent, le tout membré de gueules; au chef d'or, chargé d'un aigle de ſable, membré & lampaſſé de gueules, environné & enluminé d'or, les ailes & la queue étenduës. *Fol. 223, verſ. régiſt. 1532 & 1535.*

Digitized by Google

VAUTRIN (Claude), receveur des finances du bureau de Nancy, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 17 juin 1720, entérinées le 11 ſeptembre ſuivant, contenant: " Qu'il a eu l'honneur de ſervir dans » les armées de Charles V, & en différentes commiſſions après le retour » de Son Alteſſe Royale, & particulièrement dans le maniement des » finances, en qualité de receveur du bureau de Nancy; & que feu » Humbert Vautrin ſon père a auſſi rendu des ſervices en qualité de » gruyer dudit Nancy, &c. " Porte d'azur, à la faſce d'argent, l'écu cantonné de quatre abeilles d'or; & pour cimier une abeille de l'écu, iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Fol. 75, verſ. régiſt. 1720.*

VAUTRIN (Gabriel), ancien bourgeois de Nancy, fut annobli par lettres du duc Léopold I, données le 8 août 1716, & ſelon d'autres 1721, & entérinées le 10 février 1722. Porte de gueules à la bande d'argent, chargée de trois coquilles de ſable; & pour cimier un enfant nud au naturel, tenant de la main dextre une corne d'abondance, & de la ſéneſtre une faucille ſur un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Nobiliaires manuſcrits.*

VAUX (René de), demeurant au Barrois, fut annobli par le duc Henry, par lettres du 29 décembre 1609. Porte d'azur, à trois chevrons d'argent, accompagnés en chef de deux roſes d'or; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur dudit écu. *Hérauldrie de Lorraine.* Nous avons déja placé deux familles du même nom ſous la lettre D; & en cela nous avons ſuivi l'ordre alphabétique de la *héraulderie*, qui ne dit pas la raiſon de cette diſtinction.

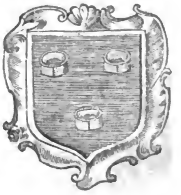

VENDEUVRE (Claude de), prévôt de Nancy, fils de Jean de Vendeuvre, fut annobli par lettres expédiées à Nancy au mois de février 1508. Porte d'azur, à trois carcans d'or, poſés deux & un, chaque carcan chargé de cinq cloux de gueules; timbré de même. *Fol. 191, régiſt. 1506 & 1510.*

CLAUDE DE VENDEUVRE vivoit encore le 9 janvier 1537, qu'il fonda la chapelle de S^te. Barbe en l'égliſe de S^t. Épvre de Nancy, & y affecta un revenu de trois écus pour faire dire douze meſſes par an. Il avoit épouſé Béatrix de Châtenoy, avec laquelle il eſt mentionné dans une reconnoiſſance faite à leur profit, du 27 novembre 1534.

VENDIERS (Nicolas de), prévôt de Morley, fut autoriſé à ſuivre la nobleſſe de Marie de Vendiers ſon ayeule, par lettres données à

Digitized by Google

Lunéville le 30 décembre 1706, contenant: Que Charles-Guillaume » de Vendiers ſon père, fils de Jean-Guillaume, controlleur en la gruerie » dudit Morley, quoique ſorti d'une famille noble, & qui avoit vécu » noblement, mais dont la filiation ne pouvoit ſe juſtifier qu'avec peine » & dépenſe; cependant ſouhaitant rendre ſon état certain, & prendre » à cet effet, ſuivant la coutume de Bar, la nobleſſe de damoiſ. Marie de » Vendiers ſa mère, iſſuë d'une ancienne & noble famille, il auroit à » cette fin préſenté requête au bailliage de Bar, où après avoir juſtifié » la nobleſſe maternelle, ſentence auroit été renduë le 3 mai 1659, ſur » les concluſions du procureur-général dudit bailliage, par laquelle il a » été reçu à reprendre la qualité & nobleſſe de ladite damoiſelle Marie » de Vendiers ſa mère, fille de noble Claude de Vendiers, & de damoiſelle » Anne Simony, & en porter les armes, en renonçant, au profit du » domaine, à la tierce partie de la ſucceſſion paternelle: à quoi ayant » été ſatisfait par ledit Charles-Guillaume de Vendiers, par acte du 5 » dudit mois de mai, ledit Charles, ainſi que l'expoſant, ont toujours depuis » vécu noblement, ainſi que Hubert de Vendiers, conſeiller au bailliage » de Bar, fils de l'expoſant, &c." Il n'eſt pas fait mention d'armoiries au *fol.* 142, *verſ. régiſt.* 1706, mais nos *mémoires* diſent qu'il porte d'argent, à l'écu de gueules poſé en abîme.

VER (Jean de). On trouve au *tréſor des chartres* des lettres de juſſion données à Nancy le 26 octobre 1700, adreſſées à la chambre du conſeil & des comptes de Bar, pour faire entériner les lettres de nobleſſe accordées par Charles V le 12 février 1676, à JEAN DE VER, lieutenant-colonel de cavalerie pour ſon ſervice, nonobſtant le ſur an; & ce en faveur de ſa veuve & de ſes enfans. Porte d'azur, au cerf rempant d'or, party de gueules, chargé de trois faſces d'argent; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol.* 324, *régiſt.* 1698 & 1700.

VERNET (François), demeurant à Neufchâteau, beau-fils du conſeiller d'état Nicolas Remy, ci-devant procureur-général de Lorraine, allié aux Go de Neufchâteau, & Marchand de Châtenoy; fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 10 juin 1611. Porte bandé, contrebandé & ondé d'or & d'azur; & pour cimier deux pennes de l'écu, le tout porté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur de l'écu. *Fol.* 223, *régiſt.* 1611.

VERNIER (Simon), prévôt des maréchaux de Lorraine & Barrois, fut annobli par lettres de Charles III, du 12 août 1574. Porte d'azur, à un membre de lion d'or poſé en chevron renverſé, au chef de même, paré d'un croiſſant d'azur entre deux macles de gueules; & pour cimier une patte de lion d'or tenant un croiſſant d'azur entre deux ailes dragonnées

dragonnées d'argent & de gueules. *Tréſor des chartres, fol. 150, régiſt. 1574.* Les lettres de Son Alteſſe portant mandement aux gens de ſes comptes de Bar de procéder à l'enrégiſtrement deſdites lettres de nobleſſe, accordées ſans finances, ſont du dernier mai 1575. *Layette cotée annobliſſ. num. 233.*

VERQUELOT (Henry), natif de Houdreville au comté de Vaudémont, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Mirecourt le 17 janvier 1634, portant: " Qu'il a ci-devant ſervi l'eſpace de quatre » ans de ſécretaire à François Rouſſon, conſeiller d'état & envoyé en la » cour impériale en 1628, par feuë Marguerite de Gonzague, ducheſſe » de Mantouë & de Montferrat, pour éclaircir les droits & prétentions » qu'elle avoit ſur le duché de Montferrat; & qu'il eſt fils d'un officier » de la vénerie des ducs Charles IV & Henri II, &c. " Porte d'or, à une tête de ſanglier de ſable, armée & allumée d'argent, au chef de gueules, chargé de trois croix recroiſettées aux pieds fichés d'argent; & pour cimier un ſanglier naiſſant de ſable, portant ſur l'épaule un eſpieu au naturel, iſſant d'un torti d'or, d'argent, de gueules & de ſable. *Fol. 5, régiſt. 1634.*

VERRY DE LA PLUME (Antoine), l'un des chevaux-légers de la garde de Son Alteſſe Royale, & GÉRARD VERRY DE LA PLUME, demeurant à Souheſme-la-petite, obtinrent permiſſion de ſuivre la nobleſſe de Nicole Saillet leur mère, d'en porter les armes, & d'ajouter à leur nom celui de Saillet, avec relief de l'obmiſſion par eux faite de renoncer au tiers de la ſucceſſion de leur père, dans les quarante jours, à compter de celui de ſon décès, par lettres expédiées à Lunéville le 21 mars 1731, contenant: " Qu'ils ſont nés à Souheſme-la-petite, office » de Souilly, bailliage de Bar, & enfans d'Antoine-Joſeph Verry » de la Plume, auſſi l'un des chevaux-légers de la garde, lequel étoit » iſſu de Nicolas Verry de la Plume, qui à la vérité n'étoit pas noble, » mais qui a été honoré de différentes charges diſtinguées dans les armes » dont il faiſoit profeſſion, ayant été capitaine d'infanterie, puis major » des portes de la ville de Nancy; que Nicole Saillet leur mère étoit fille » de Jacques Saillet, ſeigneur en partie de Souheſme-la-petite, dont la » nobleſſe eſt très-ancienne & bien prouvée, ſes auteurs paternels en » ligne directe ayant depuis plus de deux ſiècles été qualifiés d'écuyers; » & que ledit Antoine-Joſeph Verry de la Plume étant décédé le 15 » juillet 1730, ils ont, par acte du 27 du mois de janvier dernier, déclaré » au procureur-général de Son Alteſſe Royale ès ſiéges de Bar, qu'ils » ſouhaiteroient reprendre la nobleſſe de ladite Nicole Saillet leur mère; » que pour cet effet ils renonçoient non-ſeulement à la tierce partie des » biens de la ſucceſſion de leur père, mais même à la totalité; de ſorte » qu'ils ſe trouvent dans le cas de l'article 71 de la coutume de Bar, qui » régit le lieu de Souheſme-la-petite où ils ſont nés, &c. " Portent d'azur,

d'azur, à la bande componnée d'or & de gueules de cinq pièces, à un aigle d'argent brochant sur le tout. *Fol. 129, régist. 1730, 1731.* Il y a toute apparence que les Saillet dont il est question dans les lettres ci-dessus, n'étoient pas de la même famille que celle que nous avons rapportée précédemment.

VIART (Pierre), fut annobli par le duc Antoine en 1543. Porte d'azur, à une fasce d'argent, accompagnée de trois croix potencées d'or, deux en chef & une en pointe; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.*

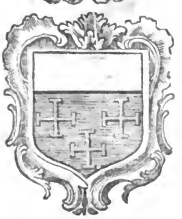

VIART (Claude), *& selon Richier* WYART, licencié ès loix, avocat au bailliage de Bar, fut annobli par lettres de Christine de Dannemarck, duchesse doüairière de Lorraine, & Nicolas de Lorraine évêque de Metz, tuteur de Charles III, données le 8 novembre 1545," En récompense des » services qu'il avoit rendus à l'état en différentes commissions dont il » avoit été honoré par son souverain, &c." Porte d'azur, à trois croix potencées d'or posées deux & une, au chef d'argent. *Héraulderie de Lorraine.*

CLAUDE VIART fut pourvu de la charge de maître des comptes de Bar le 12 novembre 1545; il fut ensuite créé conseiller & procureur-général de Lorraine le 1 janvier 1553, & le 12 octobre 1554 il obtint la charge de maître des comptes de Lorraine. Il avoit épousé Barbe Guiot, fille de François Guiot & de Nicole Rousselot de Villers-aux-vents, dont il eut: 1°. Claude qui suit; & 2°. Edmond Viart, avocat audit bailliage de Bar, qui comparut, ainsi que Claude son frère, en la *recherche* de la noblesse dudit bailliage, faite par *Richier* en 1581, & qui avoit épousé Catherine Lescossois. *Voyez Richier.*

CLAUDE VIART, II du nom, fut fait avocat-général du bailliage de Bar le 23 janvier 1572, & épousa Marie Bouchart, dont il eut, entr'autres enfans: 1°. Caude, qui vivoit dans le tems de ladite *recherche* où il est rappellé. 2°. René qui suit. 3°. Alexandre qui suivra, & qui a fait la branche de Pont-sur-Saulx.

RENÉ VIART, avocat-général au bailliage de Bar, sur la démission de son père en 1613, épousa Nicole de la Cour, dont il eut Jean qui suit.

JEAN VIART, avocat-général comme son père audit bailliage, épousa Marguerite Bordat, dont il eut: 1°. François qui suit. 2°. Antoine, avocat à la cour. 3°. Pierre, chanoine de la cathédrale de S^t. Malo. 4°. René, lieutenant de cuirassiers pour le service de l'empereur. 5°. Jean, avocat. 6°. Fréderic, chanoine de S^t. Maxe de Bar. 7°. Charles-Gabriel, jésuite. 8°. Louise, épouse de Jean-Nicolas Viart, seigneur de Coufance & d'Attignéville, gentilhomme ordinaire de Son Altesse Royale, dont elle fut seconde femme.

FRANÇOIS VIART, seigneur de Tronville, conseiller & avocat-général à la chambre des comptes de Bar, épousa, le 28 octobre 1694, Catherine de Lescalles,

Digitized by Google

de Leſcalles, fille d'Antoine de Leſcalles, ſeigneur de Villotte en partie, & de Jeanne de Muſſey, dont il eut pluſieurs enfans. Il fut fait baron le 27 décembre 1721.

Branche des Viart de Pont-ſur-Saulx.

ALEXANDRE VIART, ſecond fils de Claude Viart & de Marie Bouchart, conſeiller en la chambre des comptes de Bar en 1648, épouſa Marie Breton, fille de Claude Breton, avocat au parlement, dont il eut: 1°. Alexandre qui ſuit. 2°. Anne Viart.

ALEXANDRE VIART, II du nom, ſeigneur de Robert d'Eſpagne & Pont-ſur-Saulx, maître en la chambre des comptes de Bar, & lieutenant-particulier du bailliage du même lieu, épouſa: 1°. le 12 janvier 1649 Louiſe de Vienne, fille de Jean de Vienne & de Marguerite Tillemant; & 2°. Gabrielle-Archangély. Il eut du premier lit: 1°. Germain qui ſuit. 2°. Charles, prévôt de Bouzonville. 3°. Marguerite, mariée à N. Billaut. 4°. Gabrielle-Louiſe, épouſe de Pierre Alliot. 5°. Éliſabeth. 6°. Jean. 7°. Antoine, bénédictin. Du ſecond lit ſortirent: 1°. Alexandre-Gabriel, rapporté ci-après. 2°. Hyacinthe, lieutenant d'infanterie en France. 3°. Anne-Éliſabeth, religieuſe. 4°. Marie. 5°. Françoiſe.

GERMAIN VIART épouſa en 1690 Madelaine Serre, dont il eut: 1°. N. 2°. Marie-Anne. 3°. Jeanne. 4°. Antoine. 5°. Charles. 6°. Joſeph. 7°. Marguerite. 8°. Madelaine. 9°. Alexandre Viart.

ALEXANDRE-GABRIEL VIART, ſeig. de Pont-ſur-Saulx, gentilhomme ordinaire de Son Alteſſe Royale, fils aîné du ſecond lit d'Alexandre II, & de Gabrielle-Archangély, épouſa, le 1 novembre 1704, Catherine Mengin, fille de Sébaſtien Mengin, ſeign. de Longchamp, & d'Agnès Séart de Longchamp, & en eut: 1°. Charles. 2°. Catherine. 3°. Barbe. 4°. Gabrielle-Claude Viart.

Quoique nos *mémoires* ne nous diſent pas ſi le général Viart, mort en Empire, étoit de cette famille; cependant comme on nous aſſure qu'il portoit les mêmes armes, nous avons cru devoir rapporter ici ce que nous avons appris de cette branche.

NICOLAS VIART, écuyer, major d'un régiment de cavalerie ſous Charles IV, qui l'établit commendant des villes de Bitche & de Hombourg, épouſa, ſelon pluſieurs, N. de Marne, dont il eut: 1°. Pierre-Joſeph Viart, lieutenant-général de cavalerie pour le ſervice de Sa Majeſté Impériale, qui lui donna le titre de baron, puis celui de comte. Il mourut à Chesbourg en Tranſilvanie le 23 avril 1718, âgé de ſoixante-trois ans, ſans avoir été marié, ayant été nommé pour ſervir cette campagne en Hongrie. 2°. Jean-Nicolas, ſeigneur de Couſance & Attignéville, qui épouſa en ſecondes nôces Louiſe Viart, ſœur de François Viart, ſeigneur de Tronville, dont il eut trois garçons & une fille, qui a épouſée le comte de la Neuville-aux-Bois en Champagne.

VIART (Gabriel), fut annobli par patentes du duc Charles IV, le 21 août 1670. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois flambeaux d'or, allumés de gueules, deux en chef & un en pointe; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Héraulderie de Lorraine.*

GABRIEL

GABRIEL VIART, capitaine-major au ſervice de Charles IV, épouſa Claude Gillet de la Vallée, fille de Charles Gillet ſeigneur de la Vallée & Autrecourt, & d'Eliſabeth Gillet, dont il eut Henriette Viart, mariée en 1694 à Antoine-Joſeph de Muſſey, procureur-général de Son Alteſſe Royale au bailliage de Baſſigny.

VIDAMBOURG. *Voyez* HARDY (Georges).

VIDEMPIERRE. *Voyez* CARDON (Michel).

VIENOT (Jacques-François), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, exerceant au bailliage de St. Mihiel, fils de Jean Vienor, vivant conſeiller du Roi Très-Chrétien & lieutenant-criminel du bailliage & ſiège préſidial de Verdun, fut annobli par lettres données à Lunéville le 4 novembre 1724. Porte d'azur, à la faſce d'or accompagnée en chef de deux molettes d'éperon d'argent, & en pointe d'un croiſſant montant de même; & pour cimier un lion d'or, iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 15, verſ. régiſt. 1724 & 1725.*

VIGNERON (Dominique), fut annobli par lettres de Henry duc de Lorraine, données à Nancy le 26 février 1623, entérinées le 17 mars ſuivant. Porte d'azur, à une croix fleuronnée d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or; & pour cimier un lion naiſſant de même, tenant en ſes pattes la croix de l'écu. *Fol. 93, verſ. régiſt. 1623.*

CHARLES-FRANÇOIS & NICOLAS-LOUIS VIGNERON, couſins, & tous deux avocats-généraux à la cour ſouveraine de Lorraine, obtinrent des lettres déclaratoires de gentilleſſe le 10 juin 1754, enrégiſtrées à la cour le 1 août, & à la chambre des comptes le 3 du même mois & de la même année.

VIGNEULLES (Philippe de), citain de Metz, fut annobli par lettres du grand duc Charles de Lorraine, données à Nancy le dernier avril 1601, entérinées le 5 mai ſuivant. Porte d'or, à un triangle de ſable ou pointe de diamant, environné de trois raiſins de pourpre, feuillés de ſinople; & pour cimier un triangle de l'écu. *Fol. 53, régiſt. 1601.*

LAURENT & CLAUDE-JACQUES DE VIGNEULLES ſeigneur de Vuitranges, aſſiſterent au contrat de mariage paſſé le 9 février 1652, entre Georges-Benjamin de Gaillard baron d'Heylimer, ſeigneur de Tiſſembach d'une part, & Marie-Charlotte de Bouzey, fille de Charles de Bouzey, lieutenant-colonel pour le ſervice de Charles IV, & gouverneur du comté de Sarverden.

VIGNOLLES

VIGNOLLES (Charles & François), frères, demeurans à St. Mihiel, furent confirmés en leur nobleſſe par deux décrêts, l'un du 12 octobre 1532, & l'autre du 11 décembre 1556. *Richier* dit *Clermont*, pourſuivant d'armes de Son Alteſſe, rapporte ce qui ſuit ſur cette famille: "Se ſont » comparus CHARIES & FRANÇOIS les VIGNOLLES, frères, » demeurans audit lieu (*de St. Mihiel*), leſquels m'ont exibés deux » décrêts, l'un en date du 12 octobre 1532, l'autre en date du 11 » décembre 1556, par leſquels ils furent confirmés dans leur nobleſſe. » Charles eſt joinct par mariage avec Françoiſe Gillebert, fille de Claude » Gillebert, deſquels ſont deſcendus Iſaac & Jean.

» FRANÇOIS DE VIONOLLES, frère dudit Charles, a de ſa femme deux » fils, l'un appellé François, l'autre Charles. Ils portent pour armoiries » comme elles ſont cy painctes; de gueules, au chef d'argent, chargé » de trois merlettes de ſable". *Richier en ſa recherche du bailliage de St. Mihiel, page 97 verſ.*

CHARLES & FRANÇOIS VIGNOLLES deſcendoient de Charles Vignolles, que l'on trouve qualifié *écuyer* dans deux titres des années 1484 & 1488.

FRANÇOIS VIGNOLLES fut père de François II du nom, duquel ſortit Thierry qui ſuit.

THIERRY VIGNOLLES, écuyer, demeurant à Nancy, fils de François Vignolles, épouſa Nicole le Poivre, fille de Jean le Poivre & de Catherine de Boncompan, dont il eut, entr'autres enfans, Jean qui ſuit, & Thierry Vignolles, qui fut père d'Éliſabeth Vignolles, femme de Cuny le Febvre, écuyer, l'un des chevaux-légers de la garde du roi.

JEAN VIGNOLLES, conſeiller d'état par lettres du 9 novembre 1605, épouſa, par contrat du 4 octobre de la même année, Marie d'Arbois, fille de Nicolas d'Arbois & de Marie Colleſſon ſa troiſième femme, dont vint Jean qui ſuit.

JEAN VIGNOLLES, II du nom, écuyer, épouſa, par contrat du 13 juillet 1636, Françoiſe Mauljean, veuve de Claude Ginet, & fille d'Arnould Mauljean, écuyer, & maréchal-des-logis de Charles cardinal de Lorraine; & de Suzanne Maillet, dont il eut Charles-Arnould qui ſuit.

CHARLES-ARNOULD VIGNOLLES, chevalier, conſeiller d'état, épouſa, le 14 juin 1672, Chriſtine Marionnels, fille de Geoges Marionnels, écuyer, & d'Anne Roitel, dont il eut: 1°. Marie-Charlotte, femme de Charles Sarrazin, ſeigneur de St. Agnan. 2°. N. épouſe de Benoît-Joſeph comte de Rozieres, ſeigneur de Dompmarie, chambellan de Son Alteſſe Royale; & 3°. N... Vignolles, alliée à Charles-Gabriel comte de Rozieres, ſeigneur d'Euvezin & Boüillonville, colonel d'un régiment d'infanterie au ſervice de France, puis chambellan de Son Alteſſe Royale, frère du mari de ſa ſœur.

VILLAUCOURT (Claude de), prévôt de Châteaufalin, fut annobli par lettres données à Nancy le 27 janvier 1555. Porte d'or, parti d'azur, à un lion de l'un en l'autre, lampaſſé de gueules; & pour cimier un bras armé & revêtu de mailles, tenant un piſtolet d'argent. *Fol. 94, régiſt. 1556.*

CLAUDE DE VILLAUCOURT étoit, ſelon une ancienne *généalogie* de cette famille, fils de Michel Virion *dit* de Villaucourt, & mourut en 1586.

Dom Calmet

Digitized by Google

Dom Calmet dit dans ſon hiſtoire de Lorraine, qu'il avoit été exempt des gardes-du-corps du duc François I, & qu'il fut le premier prévôt de Marche, en laquelle qualité il enleva de ſon château, & fit priſonnier le comte de Sarverden. Il avoit épouſé Jeanne Perrin, fille de Gérardin Perrin, gouverneur de la ſaline de Châteauſalin, & de Jeanne Pariſot, dont il eut quatre fils: 1°. Michel de Villaucourt, prévôt de Châteauſalin, qui épouſa Barbe Huin, dont il eut Claude, mort ſans hoirs de Françoiſe de Gournay, & Marie de Villaucourt, femme de Charles Lombart. 2°. Claude de Villaucourt, rapporté ci-après. 3°. Demenge qui ſuit. 4°. Anſtien de Villaucourt, archer des gardes de Son Alteſſe, puis boutavant à Châteauſalin en 1598, & qui épouſa Barbe Bauldin *dite* de Salone, dont il eut une nombreuſe poſtérité.

DEMENGE DE VILLAUCOURT, archer des gardes de Son Alteſſe, & pourvu en 1587 de la charge de trilleur des ſalines de Châteauſalin, vacante par le décès de Jacques Bichebois, épouſa Marthe Fournier, dont il eut: 1°. Pernette de Villaucourt, qui épouſa en premières nôces Claude Regnault, trilleur deſdites ſalines; & en ſecondes nôces Jacques des Pilliers. 2°. Jeanne de Villaucourt, femme de Jean Peltre, trilleur de la ſaline de Dieuze. 3°. Claude de Villaucourt, tailleur de la ſaline de Châteauſalin, qui épouſa: 1°. Louiſe Ruis, fille de Jean-Franç. Ruis & de Marguerite Callot de Nancy. 2°. N. & qui eut du premier lit François de Villaucourt & Marguerite, femme de Pierre Dietreman. 4°. Antoine de Villaucourt, qui épouſa Catherine de Rivière, dont il eut cinq fils. 5°. Nicolas, qui épouſa Louiſe Lallemand, dont il eut Anne, femme de Jacques Dufort, boutavant de la ſaline de Dieuze, & quatre autres enfans.

Il ne nous a pas été poſſible de conduire plus loin la généalogie de cette famille, n'ayant pu trouver d'autres *mémoires* qu'un ancien manuſcrit qui finit vers l'an 1650.

JEAN-CÆSAR DE VILLAUCOURT, chevalier de l'ordre royal & militaire de S^t. Louis, capitaine de grenadiers & commandant un bataillon du régiment Royal-Comtois, enſuite lieutenant-colonel dudit régiment, épouſa Charlotte-Madelaine Fournier, fille de Nicolas Fournier, baron de Neideck, gentilhomme ordinaire de Son Alteſſe Royale, & de Barbe Rouſſelot, dont il eut, entr'autres enfans, Thérèſe de Villaucourt, née & baptiſée en la parroiſſe de S^t. Epvre de Nancy en 1706; mariée, par contrat paſſé à Châteauſalin le 17 octobre 1731, à Jean-Joſeph de Martimprey, chevalier, ſeigneur de Romecourt & Xermaménil.

VILLENEUVE. *Voyez* JEAN (Antoine).

VILLERS-AUX-VENTS. *Voyez* FORGEAULT (Quentin).

VILLERS-EN-HAYE (Jean de), fut annobli par lettres données le 7 juillet 1484. Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois lozanges d'or, deux en chef & une en pointe; & pour cimier deux pennes d'azur, la première chargée d'une roſe de gueules. *Fol.... régiſt. 1478 & 1486.*

JEAN DE VILLERS-EN-HAYE épouſa, ſelon toutes apparences, N. d'Aubannes,

d'Aubannes, dont il eut Jeanne de Villers-en-Haye, qui épouſa Fiacre de la Cour, écuyer, ſeigneur de la Grange.

LAURENCET DE VILLERS-EN-HAYE, écuyer, ſeigneur en partie dudit lieu, & que nous croyons fils de Jean, épouſa Marguerite de Verrieres, avec laquelle il eſt mentionné dans une ſentence arbitrale renduë le 13 juin 1494, entre lui & honoré écuyer Jean de Bron, ſeig. de Pierrefort, par André de la Chambre, écuyer, prévôt du Pont, & Guillaume d'Ourches ſeigneur de l'Iſle & d'Eſpiey, arbitres communs ſur certains differends touchant une portion des ſeigneuries de Villers-en-Haye & de Rogéville. Il fit auſſi une acquiſition avec ſa femme, de Claude d'Ourches, écuyer.

N. DE VILLERS-EN-HAYE épouſa N. d'Avennes, dont il eut Philippe de Villers-en-Haye, mariée à Gille de Tilly, ſeigneur dudit lieu.

VILLE-SUR-COUSANCE. *Voyez* COLART (Jean).

VILLE-SUR-IRON (Jacques de), receveur de Sierques, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données à Nancy le 2 juillet 1580. Porte d'or, à trois faſces d'azur, à la bande d'argent chargée d'un cœur de gueules entre deux roſes de même; timbré de deux cornets péris en pal, le premier d'or, & l'autre de gueules, porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 174, régiſt. 1580.*

JACQUES DE VILLE-SUR-IRON eut, entr'autres enfans, Jean qui ſuit.

JEAN DE VILLE-SUR-IRON fut fait receveur de Sierques, par lettres données à Nancy ſur la démiſſion de ſon père, le 22 octobre 1608. Il épouſa Urixa de Mersfeld, qui étant veuve fit repriſes en 1627 pour pluſieurs parties de ſeigneuries ſituées en l'office de Siersberg.

VILLICY (Claude de), n'a guerre maître-échevin de la ville de Toul, ci-devant commiſſaire en l'artillerie & les fortifications de Lunéville, ſous la charge du conſeiller d'état, maréchal de Lorraine, le ſieur de Hauſſonville, y étant pendant le paſſage de l'armée du feu duc de Bouillon, allant alors en France; puis commiſſaire des vivres aux régimens des Réiſtres des ſieurs duc de Lunebourg, Baſſompierre, Mansfeld & d'Eltz; des Lanſquenets & pluſieurs autres compagnies tant à pied qu'à cheval, étant & paſſant par les païs du duc de Lorraine; fut annobli par lettres données à Nancy le 24 ſeptembre 1600. Porte d'azur, à une molette d'argent, accompagnée de trois orlets d'or, au chef de même chargé d'une face de léopard naiſſant de gueules, tenant un annelet d'or; le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 145, régiſt. 1600.* D'autres diſent, d'azur, à une molette d'épron d'argent, accompagnée de trois annelets d'or, deux en chef & un en pointe, au chef de même, chargé d'une face de léopard de gueules; & pour cimier un léopard naiſſant, tenant de ſes pattes un annelet de l'écu. Sans doute que ceux de cette famille ont ainſi porté ces armes.

Digitized by Google

CLAUDE DE VILLICY, écuyer, ſeigneur de Fontenel, maître-échevin de la ville de Toul, mourut en 1610. Il avoit épouſé Claudon Loyſon, morte le 2 juin 1600; tous deux furent inhumés en l'égliſe des cordeliers de Toul; & avoient eu de leur mariage, entr'autres enfans, Marie de Villicy, morte fille. Nous ne ſavons pas ſi celui-ci étoit le même que celui qui a donné lieu à cet article, ou l'un de ſes deſcendans.

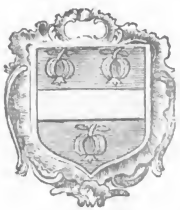

VILLIERS (Jean de), apoticaire de madame la ducheſſe doüairière, fut annobli par lettres de Charles III duc de Lorraine, données le 11 juin 1573. Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois grenades tigées d'or, feuillées au naturel, ouvertes de gueules, & renverſées; & pour cimier deux pennes pallées d'or, d'azur, d'argent & de gueules. *Fol. 185, verſ. régiſt. 1573.*

JEAN DE VILLIERS épouſa Barbe Fricaudet, dont il eut: 1°. Laurent qui ſuit. 2°. Melchior, apoticaire, mort ſans hoirs. 3°. François, que nous croyons être celui qui épouſa Jeanne Maréchal, & qui le fit père de Dorothée, femme de Georges Morel. 4°. Claudon, mariée à François Caboat, maître des fourriers du grand duc Charles. 5°. N. alliée à Georges Lambert, garde-du-corps de Son Alteſſe; & 6°. Chriſtine, femme de Pierre Poirot, apoticaire.

LAURENT DE VILLIERS, apoticaire de Son Alteſſe, épouſa Anne Picard, fille de noble Nicolas Picard, chirurgien du roi de Dannemarck & de Son Alteſſe, & d'Anne Rattel, dont il eut pluſieurs enfans.

FRANÇOIS DE VILLIERS, écuyer, demeurant à Gondreville, & que nous croyons de la même famille, eſt mentionné dans quelques cauſes du bailliage de S^t. Mihiel en 1608 & 1608. Il vivoit le 24 ſeptembre 1594, avec Anne Noyon ſa femme, qu'il vendit avec elle une faulchée de pré au ban de Gondreville, à Nicolas de la Foſſe. Elle étoit veuve en 1614, qu'elle vendit quelques immeubles conjointement avec Philippe de Villiers ſon fils.

VILLIERS (Marc de), natif de Vauvillars, terre de ſurcéance entre la Lorraine & le comté de Bourgogne; fut annobli par lettres de Henry duc de Lorraine, données à Nancy le 21 décembre 1610, contenant: "Qu'il » eſt fils de François de Villiers, procureur-fiſcal audit Vauvillars, & petit- » fils de Pierre de Villiers, auſſi procureur-fiſcal de ladite ſeigneurie; lequel » avoit épouſé Claude Lomont, fille de Jean Lomont, lieutenant- » général du bailliage d'Amont en Comté, & d'Anne Poinſot, fille de » Thiebault Poinſot, procureur-général dudit Comté; duquel le père & » l'ayeul auroient eu le même office, comme a fait depuis ledit Thiebault » & Jean Poinſot ſon fils, frère de ladite Anne. Laquelle famille des » Poinſot a été honorée de pluſieurs prérogatives, tant par les anciens » ducs & comtes de Bourgogne, mais encore par l'empereur Maximilien » & l'archiduc Philippe; même a été décorée du titre de nobleſſe. Que la » mère dudit Marc, nommée Anne de Mongenet, fille de Pierre de » Mongenet, lieutenant-particulier du bailliage d'Amont, eſt de l'ancienne » famille

» famille des Mongenet de Vezoul en Comté ; & que ledit Marc a épouſé » Charlotte, fille de noble Claude de Thomaſſin, capitaine du château » de Fontenoy pour le marquis d'Havré, & ſon receveur audit lieu." Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en chef de deux croiſſans d'argent, & en pointe d'une étoile d'or ; & pour cimier une licorne naiſſante au naturel, chargée ſur l'épaule d'un croiſſant d'azur. *Fol. 251, verſ. régiſt. 1610.*

VINCENT (Ferry), prévôt de Hattonchâtel, fut annobli par lettres données à Nancy le 1 décembre 1528," En conſidération de ſes ſervices, » & de ceux rendus au feu roi de Sicile par Jean Vincent ſon père, &c. Porte de gueules, au chevron d'azur, chargé de trois treffles d'or, & accompagné de trois roſes d'argent, deux en chef & une en pointe. *Fol. 93, régiſt. 1527 & 1528.*

VINCENT (Jean), natif de Longeville devant Bar, ſommelier d'échanſonnerie du grand duc Charles, fut annobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 21 janvier 1561. Porte d'or, à deux muffles de léopard de gueules, allumés d'argent, un en chef & l'autre en pointe, flanché d'azur à deux beſans d'argent ; & pour cimier un muffle de l'écu entre deux ailes dragonnées & lambrequinées aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 8, verſ. régiſt. 1562 & 1563.*

JEAN VINCENT, frère de Nicolas Vincent, annobli en 1576 & rapporté ci-après, fut ſeigneur de Génicourt, Aultry, Doncourt, Condé, Onchéry, Gran-Han, &c. & la tige de deux familles qui quitterent, preſque en naiſſant, leur premier nom pour prendre, l'une celui de GÉNICOURT, & l'autre celui d'AULTRY. Il fut ſucceſſivement auditeur en la chambre des comptes de Bar, tréſorier-général des finances par lettres du 7 ſeptembre 1584 ; & enfin préſident de ladite chambre par autres lettres expédiées le 13 janvier 1596, après le décès de Jean Merlin II du nom, mort en 1595. Il mourut ſur la fin de 1608, ou vers le commencement de 1609 ; & Nicolas de Gleiſenove lui ſucceda dans ſa charge de préſident des comptes, par lettres du 9 mars de ladite année 1609. Il avoit épouſé Alix Leſcamouſſier, qui étant veuve fit reprîſes le 3 juin de la même année pour ce qu'elle poſſedoit & ſes enfans au bailliage de Bar ; & qui étoit fille de Jean Leſcamouſſier & de Pietrequine de Lhoſtel. De leur mariage ſortirent : 1°. Jean qui ſuit. 2°. Barbe, femme de Noël de Lhoſtel, ſeigneur du Jar, maire du village de Kœurs en Lorraine, puis capitaine-prévôt, gruyer & receveur de Bouconville. 3°. Charles. 4°. Anne de Génicourt, mariée à Nicolas de Haraucourt, ſeigneur dudit lieu, bailli de Nancy & ſénéchal de Lorraine, duquel elle étoit veuve en 1623. 5°. Madelaine d'Aultry, femme de Pierre Bachellier, ſeigneur de Ménillet ; & deux autres qui furent prêtres.

JEAN VINCENT, BARON D'AULTRY, par érection du mois de février 1613, enrégiſtrée au parlement & en la chambre des comptes les 5 & 27 janvier 1624, conſeiller & agent de Son Alteſſe en cour de France,

fut fait auditeur des comptes de Bar, par lettres données audit Bar le 16 novembre 1587, puis lieutenant au bailliage de Bar par autres lettres données à Nancy le 21 ſeptembre 1589, & réſigna cette charge en 1598 à Claude le Marlorat; il fut enſuite pourvu de celle de ſecrétaire du roi le 25 janvier 1613, prêta ſerment le 8 du mois ſuivant, réſigna au mois d'octobre 1633; & obtint des lettres d'honneur le 18 janvier 1634. Le roi l'avoit fait gentilhomme de ſa chambre par lettres du 19 décembre 1623, & le même jour il avoit reçu le collier de l'ordre de S^t. Michel des mains du duc de Montbazon, nommé par Sa Majeſté pour faire cette fonction; & enfin il fut fait conſeiller d'état ordinaire le 21 novembre 1643. Il avoit épouſé deux femmes, 1°. par contrat du 14 janvier 1591, Claude Merlin, fille de Jean Merlin, ſeigneur de Géronville, préſident des comptes de Bar, & de Claude Godel *ou* Godet de Renneville, laquelle mourut le 12 juin 1625; & 2°. par contrat du 22 avril 1627, Françoiſe de Malain, morte à Paris le 14 juillet 1661, enterrée en l'égliſe parroiſſiale de S^t. André-des-Arcs, & fille d'Edme de Malain baron de Lux, chevalier des ordres du roi, conſeiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majeſté, maréchal de ſes camps & armées, & lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne & Breſſe; & d'Angélique de Malain. Il eut du premier lit: 1°. Pomponne, baron d'Aultry, chevalier de l'ordre du roi, mort au ſervice de Sa Majeſté au camp devant la Rochelle. 2°. Jean, prieur de Renel & Nervis-Caſtel, mort en 1629. 3°. Louiſe, femme de Charles d'Averhoult, ſeigneur de Lobbe, Maupertuy, Vallemont & Hauſſonville. 4°. Marie-Madelaine, mariée: 1°. par contrat du 22 août 1623 à Henry des Salles, chevalier, baron des Vouthons, colonel d'un régiment d'infanterie; & 2°. par contrat du 6 ſeptemb. 1643, à Pierre de Bachellier, chevalier, ſeigneur de Ménillet proche Beaumont-ſur-Oiſe. Du ſecond lit vinrent: 1°. Charles qui ſuit. 2°. Chriſtine d'Aultry, femme de François de Broüilly, marquis de Vartigny, vicomte de Villier, baron de Bazoches, &c. lieutenant-général des armées du roi, & au gouvernement de Champagne.

Charles, comte d'Aultry, vicomte de Levignen & de Betz, ſeig. de Condé, Grand-Han, Onchery, la Marc-aux-Bœufs, épouſa, par contrat du 26 juin 1667, Louiſe-Marie d'Anglure-Savigny, baronne de Roſne, dame de Vauvincourt, Cernay, & en partie de Levoncourt, &c. & fille d'Antoine-Saladin d'Anglure du Bellay, chevalier, comte d'Eſtoges, marquis du Bellay, baron de Roſne, Vauvincourt & Cernay, ſeigneur de Tonnoy, Veel, &c. & de Louiſe-Angélique de Braux, baronne d'Anglure, dame de Mery-ſur-Marne, Bellay, &c. Il eut de ce mariage, entr'autres enfans, Marc-Antoine qui ſuit.

Marc-Antoine d'Aultry, comte d'Aultry, né le 9 févr. 1669, baptiſé en l'égliſe parroiſſiale de S^t. Sulpice à Paris, & reçu page du roi en ſa grande écurie en 1687, fut depuis capitaine de dragons; & mourut, ſelon quelques-uns, en 1695.

VINCENT (Nicolas), natif de Longeville devant Bar, ſommelier d'échanſonnerie de Son Alteſſe, fut annobli par lettres du grand duc Charles de Lorraine, données à Nancy le 26 décembre 1575. Porte comme Jean ſon frère. *Fol. 127, régiſt. 1575.*

Nicolas

NICOLAS VINCENT, seigneur de Morfontaine, la Madelaine & d'Athu, fut sommelier d'échansonnerie à la place de Jean Vincent son frère, rapporté à l'article ci-dessus, & demeuroit à Mangienne; il fut ensuite capitaine-prévôt, gruyer & receveur de Longvy; charge dont il se démit en 1608 en faveur de Pierre de la Moüillie son gendre; & avoit épousé Ursule Barrois, fille de noble homme Nicolas Barrois, seigneur de Moraigne, prévôt de Mangienne, & de Jeanne Lécossois. De ce mariage sortirent trois filles: 1°. Élisabeth, femme de Nicolas Lécossois, capitaine-prévôt, gruyer & receveur de Mangienne. 2°. Catherine, dame de la Madelaine, mariée à Pierre de la Moüillie, écuyer, capitaine-prévôt, gruyer & receveur de Longvy; & 3°. Christine Vincent, mariée, par contrat du 8 novembre 1617, à François de Monthairon, Il du nom, seigneur foncier de Mercy-le-Bas, Jupécourt & Higny en partie, capitaine au régiment de Couvonges. Nicolas Vincent étoit mort le 2 octobre 1618, que ses biens furent partagés entre ledit Pierre de la Moüillie, Franç. de Monthairon, Abraham Mageron, écuyer, procureur-général de Verdun, à cause d'Ursule Lécossois sa femme; & Henry de Housse de Fermont, en qualité d'oncle & tuteur de Henry Lécossois, fils mineur dudit Nicolas Lécossois.

VINCENT (David), auditeur des comptes de Lorraine, & ci-devant au service du comte de Tornielle, grand maître d'hôtel & sur-intendant des finances, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 24 décembre 1615, enrégistrées le 8 février 1616. Porte d'azur, à une bande d'argent, accostée de deux cottices de même, chargée de trois croisettes fleuronnées de gueules, & cantonnée de deux quintefeuilles d'or, boutonnées de même; & pour cimier une ancre d'argent, chargée d'une croisette de l'écu, le tout porté d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 88, verſ. régiſt. 1616.*

Nous croyons qu'il eut pour enfans (au moins étoient-ils ses héritiers en 1671), 1°. Charles Vincent, demeurant à Battigny. 2°. Marie, épouse de Charles-Henri le Noir, greffier au conseil de ville de Nancy. 3°. Claude, femme de Vincent Vichart, demeurant à Gerbeviller. 4°. Marguerite Vincent, alliée: 1°. à Georges Simonaire; & 2°. à Nicolas le Clerc, avec qui elle vivoit en ladite année 1671.

VINCENT (Edmond), natif de Mirecourt, conseiller-sécretaire au conseil, & substitut du procureur-général de Lorraine, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 20 août 1626. Porte d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux couronnes de même, & en pointe d'une mer ondée d'argent; & pour cimier un lion naissant d'or, tenant une couronne de l'écu. *Fol. 216, régiſt. 1626.*

EDMOND VINCENT étoit en 1663 conseiller d'état & en la cour souveraine de Lorraine, & avoit épousé Marthe Jeannot, fille de Jean Jeannot, fermier du sceau & sécretaire de Son Alteſſe, dont il eut Nicolas Vincent, qui épousa Marie Georges, fille de Philippe Georges, & de Philippe de Ceintrey.

VINCENT

Digitized by Google

VINCENT (Pierre), fut annobli par lettres de Charles IV duc de Lorraine, données à Nancy le 12 juin 1627. Porte d'or, à trois roſes de gueules, feuillées & tigées de ſinople; coupé d'azur, à l'ancre d'argent, la trabe de gueules; & pour cimier un lion naiſſant d'or, tenant en ſa patte droite un rameau de roſe, iſſant d'un torti d'or, d'argent, d'azur & de gueules, le tout porté d'un armet morné avec ſes lambrequins aux métaux & couleurs de l'écu. *Fol. 86, verſ. régiſt. 1627.* Les lettres de juſſion pour l'entérinement deſdites lettres accordées ſans finances, ſont du même jour & de la même année. *Layette cottée annobliſſ. num. 235.*

VINS. *Voyez* DEVINS (Nicolas-Antoine & Charles-Léopold). La *héraulderie* n'en fait qu'un mot.

VION *ou* VYON (Pierre), de Montenoy, clerc-juré & greffier de Condé & Val-des-Faulx, fut annobli par le duc Antoine le 12 janvier 1524. Porte d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois coquilles d'or, deux en chef & une en pointe. *Fol. 138, régiſt. 1523, 1527.*

PIERRE VION fut père de Jacques qui ſuit.

JACQUES VION, clerc-d'office en l'état de Son A, & enſuite auditeur des comptes de Lorraine, épouſa Marguerite Braulley, avec laquelle il acquit en 1546, de Nicolas Braulley & de Didon de Courcelles ſa femme, ſes beau-frère & belle-ſœur, un gagnage ſis à Rambercourt-aux-pots. Elle étoit fille de Nicolas Braulley, mayeur de Bar, & de Françoiſe Maguillot. Leurs enfans furent, entr'autres: 1°. Jacques Vyon, clerc-juré & greffier de Condé & du Val-des-Faulx, mort en 1553. 2°. Nicolas qui ſuit. 3°. Claude Vion, demeurant à Montenoy, qui épouſa Béatrix le Gay, *dite* de Paris.

NICOLAS VION fut nommé clerc-juré & greffier de Condé & Val-des-Faulx, n'ayant encore que quinze ou ſeize ans, par lettres expédiées le 23 avril 1553, ſur la mort de Jacques ſon frère. Il fut depuis conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, & épouſa Catherine Charnolin, ſœur utérine de Charlotte Merigault. Elle étoit veuve le 6 mars 1614, qu'elle vendit un gagnage ſis aux ban & finage de Souveraincourt, à François-Alix de Veroncourt, ſeign. dudit lieu, Puxe, Véelle & Souveraincourt, au comté de Vaudémont, & à Alix Bouvet ſa femme, pour le prix & ſomme de deux mille trente-ſix frans. De ce mariage vint une fille nommée Charlotte Vion, femme d'Étienne Habert de la Hutterie, conſeiller-auditeur des comptes de Lorraine, tréſorier & receveur-général des maiſons & finances de monſeigneur de Vaudémont, avec lequel elle eſt mentionnée dans le contrat de vente ci-deſſus.

JEAN DE VION, ſeigneur de Preſſy & de Grand-Bouxières en partie, épouſa Anne de Tillon, ſœur d'Antoine de Tillon, ſeigneur dudit Grand-Bouxières en partie, avec laquelle il fit une acquiſition le 16 janv. 1572, de deux journeaux de terre ſitués à Bouxières. Elle étoit fille de Jean de Thillon II du nom, ſeigneur du Grand-Bouxières, bailli d'Épinal, maître d'hôtel, chambellan & conſeiller d'état du duc Antoine, & de *Livia* de Mortagne. Nous ignorons ſi Jean de Vion deſcendoit de celui qui fut annobli, nos *mémoires* n'en diſent rien.

VIRGILE

VIRGILE (Pierre), fut annobli par lettres du duc Antoine, données à Condé le 16 octobre 1527. Porte d'azur, à un treſle d'or mis en cœur, au chef d'argent, chargé de trois loſanges de gueules miſes de rang; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 89, régiſt. 1527.*

PIERRE VIRGILE, gentilhomme & capitaine entretenu pour le ſervice de S. A, & que nous croyons être l'annobli, épouſa Éliſabeth ..... avec laquelle il demeuroit à Einville. Ils ſont tous deux nommés dans une obligation de la ſomme de deux mille cent cinquante-ſix frans ſix gros, monnoye de Lorraine, paſſée à leur profit par Antoine de Malabarbe, ſeigneur de Maxey, Villemorien & Balnoy, le 2 juin 1529.

VIRIET (Chriſtophe), natif de Gondrecourt-en-Vermois, demeurant à Nancy, fut pourvu d'un office de tabellion-juré ès bailliages de Nancy, Vôges, comté de Vaudémont, Épinal & Châtel-ſur-Moſelle, par lettres expédiées audit Nancy le 12 novembre 1600. Il fut depuis conſeiller en l'hôtel de cette ville, & fut annobli par Charles IV duc de Lorraine, le 26 mars 1634, ainſi qu'il ſera rapporté ci-après.

CHRISTOPHE VIRIET épouſa Jeanne Hurault, d'une famille noble du comté de Ligny, dont il eut: 1°. Jacques qui ſuit. 2°. ſelon quelques *mémoires*, Philippe Viriet, femme de Nicolas Cuny. 3°. Chriſtine Viriet, veuve en 1692 de Julien d'Arnout, écuyer, ſeigneur de Coudrey, qu'elle acquit par contrat paſſé devant *Richard*, de Jean de Montolieu, & de Catherine Vallée, les terres & ſeigneuries de Villers-lès-Nancy, & dépendances.

JACQUES VIRIET, receveur de la ville de Nancy, fut père de Jacques-Paſchal qui ſuit, & de Louiſe Viriet, mariée à Georges-François Protin, maître des requêtes, ſeigneur de Hincourt.

JACQUES-PASCHAL & LOUISE VIRIET, enfans mineurs repréſentés par Nicolas *Richard*, tabellion-général au duché de Lorraine, obtinrent confirmation de nobleſſe, par lettres données à Nancy le 10 juin 1702, enrégiſtrées en la chambre des comptes de Lorraine le 4 août ſuivant; leſdites lettres contenant: " Que Chriſtophe Viriet leur grand-père, » conſeiller en l'hôtel de ville de Nancy, auroit été annobli par le duc » Charles IV, par lettres du 26 mars 1634, en reconnoiſſance de ſes » ſervices, & de ce qu'il avoit épouſé Jeanne Hurault, iſſuë d'une » ancienne famille du comté de Ligny, avec lettres de juſſion du même » jour, portant remiſe du tiers de ſes biens & de toutes autres finances; » mais quoique leſdites lettres ayent ſorti juſqu'à préſent leur plein effet, » ledit *Richard*, aux noms deſdits mineurs, craignant d'être troublé dans la » jouiſſance deſdits droits, ſupplie Son A. R. de leur faire expédier des » lettres ſur ce néceſſaires, &c. " *Fol. 178, régiſt. 1701, 1702.* Il n'eſt pas fait mention d'armoiries dans le *régiſt.* mais ils portent d'argent, au ſep de vigne au naturel ſur une terraſſe de ſinople; chappé d'azur, à deux lions affrontés d'or, tenant une palme d'argent.

JACQUES-PASCHAL VIRIET, ſeigneur de Remicourt & de Villers-lès-Nancy, fut pourvu d'une charge de conſeiller aux requêtes du palais, par lettres-patentes de S. A. R. du 9 juin 1711, enrégiſtrées le 5 août ſuivant. Cette chambre ayant été ſupprimée par édit du 27 novembre 1713, il fut l'un des deux conſeillers qui furent conſervés & unis à la cour ſouveraine. Il avoit épouſé Madelaine Liegault, morte en 1744.

VIRION

Digitized by Google

VIRION (Didier), natif de Véfelize, conſeiller & ſécretaire ordinaire de S. A, ci-devant employé de la part de Sad. A. auprès de l'archiduc Albert aux Pays-bas, fut annobli par lettres données à Nancy le 18 octobre 1598. Porte de ſinople, à l'étoile d'or, accompagnée de trois gerbes de même, deux en chef & une en pointe; & pour cimier une gerbe de l'écu. *Fol. 193, verſ. régiſt. 1597, 1598.*

JACQUES VIRION, maître échevin de Véfelize au comté de Vaudémont, épouſa Laurence Guiot, qui épouſa en ſecondes nôces Jacques de Louppy, & qui étoit fille de Jean Guiot, maître échevin dudit Véfelize, & de Marguerite de Nibles. Il eut de ce mariage: 1°. Didier qui ſuit, & qui a donné lieu à cet article. 2°. Georgine Virion, femme de noble Jean Callot, du comté de Vaudémont.

DIDIER VIRION, ſeigneur de They, conſeiller d'état de Son Alteſſe, ſécretaire de ſes commandemens & finances, ſon réſident en Eſpagne, puis à la cour de Rome, auparavant mayeur de Véfelize, & mentionné dans un départ de cour du 2 mars 1573, fut fait lieutenant de bailli du comté de Vaudémont, par lettres du 20 mars 1608, à la requête de la ducheſſe de Brunſvick, & à la place du feu conſeiller d'état & lieutenant-général Loys Verquelot, & ſe démit de cet emploi en 1616, en faveur de Nicolas Virion ſon fils, étant pour lors agent en Eſpagne. Il fonda les minimes de Véfelize le 29 octobre 1614, donna la ſomme de deux mille ſept cent frans barrois pour la fondation d'une miſſion à Toly en faveur des chanoines-réguliers, traduiſit l'homme d'état & chrétien de l'eſpagnol en françois & le fit imprimer à Nancy en 1621; il fonda encore, le 19 février 1630, un chapelle à They, ſous le titre de l'aſſomption de Nôtre-Dame & de l'Ange Gardien; la dota d'un revenu pour dire une meſſe fêtes & dimanches, ou deux par ſemaines lorſqu'il ne ſe trouveroit pas de fêtes, & mourut en 1635. Il avoit été déclaré gentilhomme en 1620, avec permiſſion de reprendre la nobleſſe & de porter les armes de Marguerite de Nibles, qui ſont *de gueules, au chevron d'or, accompagné de ſix billettes de même, l'écu bordé auſſi de même;* & avoit épouſé Eliſabeth Mathieu, fille de Nicolas Mathieu, gouverneur de la ſaline de Salone, & de Catherine de la Lorre; & ſelon d'autres, de Françoiſe de Putigny. Il eut de ſon mariage: 1°. Jacques qui ſuit. 2°. Nicolas, rapporté ci-après. 3°. Barbe Virion, mariée: 1°. à Jean-Étienne Rambouillet, conſeiller d'état de Son Alteſſe; & 2°. à Jean de Bermand, tréſorier des guerres, &c.

JACQUES VIRION DE NIBLES, lieutenant-colonel en Flandre, épouſa Marie de Keſſel, native de Bosleduc, dont il eut: 1°. Jean-François Virion, ſeigneur de Nibles, qui teſta le 21 avril 1585, & qui avoit épouſé Marie-Catherine de Mylian, dont il eut Marie-Françoiſe Virion de Nibles, qu'il déclare ſa véritable & légitime héritière par ſon teſtament, lequel occaſionna un procès en 1704. 2°. Marie-Thérèſe Virion, femme: 1°. de Claude-François Bourcier, lieutenant-général du bailliage d'Épinal; & 2°. de Charles de Hourières, comte de Viermes, chambellan de S. A. R, capitaine-commandant du régiment des gardes, & bailli d'Épinal, dont elle fut ſeconde femme.

NICOLAS VIRION, conſeiller d'état de Son Alteſſe, lieutenant-général du comté de Vaudémont, & ſecond fils de Didier Virion, mourut en 1638. Il avoit épouſé Anne Royer, fille de Balthazard Royer, maître des requêtes ordinaire de Son Alteſſe, dont il eut: 1°. Balthazard qui ſuit. 2°. Claude, femme de Nicolas Gennetaire de Mirecourt.

BALTHAZARD

BALTHAZARD VIRION DE NIBLES, lieutenant-général du bailliage du comté de Vaudémont, par lettres du 20 décembre 1662, vivoit encore en 1704. Il prit deux alliances; il eut pour enfans du premier lit: 1°. Nicolas Virion, écuyer, seigneur de They sous Vaudémont, qui avoit épousé Philippine-Charlotte Beſſat, fille d'Antoine-Joſeph Beſſat, & de Catherine Ferry. 2°. Joſeph. 3°. Louis. 4°. Françoiſe. 5°. Louiſe. 6°. Anne; & du ſecond lit il eut: 1°. Jean-François, mineur en 1704. 2°. Marie Virion.

Une des filles de Balthazard Virion épouſa Nicolas Maillefert, qui fut chargé en 1679 de l'exercice de la charge de lieutenant-général du bailliage du comté de Vaudémont par ledit Balthazard Virion ſon beau-père, qui avoit obtenu cette charge.

VIRION (Charles), maréchal-des-logis de monſeigneur le prince de Vaudémont, fut annobli par lettres de Charles de Lorraine, données le 26 juillet 1670, vérifiées le 21 août ſuivant. Porte loſangé d'or & de gueules, au chef d'azur, chargé d'une croix pommetée d'argent; & pour cimier un dextrochère portant un drapeau de même, le tout porté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs de l'écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

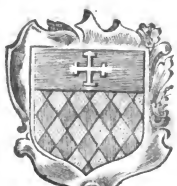

HENRY-SÉBASTIEN VIRION, protonotaire-apoſtolique & chancelier de l'évêché de Metz, fonda en 1687 vingt-ſix meſſes pour le repos des ames de ſes père & mère, frères & ſœurs, enterrés en l'égliſe des dominicains de Nancy. Il portoit les mêmes armes que Charles ci-deſſus, ce qui nous fait croire qu'il étoit de la même famille, ainſi que le ſuivant.

NICOLAS VIRION, natif de Roſières-aux-ſalines, ſous-lieutenant dans le régiment de Greder allemand, pour le ſervice de France, fut annobli à Inſpruck par Charles V, le 25 janvier 1681; d'autres diſent qu'il fut confirmé en ſa nobleſſe. Porte auſſi les mêmes armes que Charles Virion.

VIRIOT, & ſelon le *régiſt.* WIRIOT (François), jadis fruitier de Son Alteſſe, fut déclaré noble ſur le rapport des maréchaux de Lorraine & Barrois, par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 28 mai 1621, avec permiſſion de porter les armes de ſes prédéceſſeurs. *Fol. 138, verſ. régiſt. 1621.* Les armes ne ſont pas rapportées, mais quelques *mémoires* diſent qu'il porte d'azur, à une faſce d'or, chargée de trois croiſettes aux pieds fichés de gueules, & accompagnée en chef de deux beſans d'argent, & en pointe de trois bagues d'or, le diamant taillé en pointe. D'autres prétendent qu'il portoit comme la pucelle d'Orléans, étant iſſu de ſa famille.

FRANÇOIS WIRIOT, neveu du précédent, demeurant à Neufchâteau, obtint des lettres ſemblables à celles de ſon oncle. *Idem régiſt. fol. 159, v.*

FRANÇOIS WIRIOT (nous ne ſçavons lequel des deux) fut père de Chriſtophe Viriot, écuyer, ſeig. de Chevaulx, qui épouſa à Neufchâteau, Marie-Gabrielle Platel, fille de Blaiſe Platel du Plateaux, & de Claude

Digitized by Google

Lallemand. Elle mourut le 5 juin 1665, laissant de son mariage Barbe, Simone & Catherine.

JEAN-CHARLES VIRIOT, que nous croyons issu de la même famille, épousa Jeanne Boisllé, à cause de laquelle il étoit en 1708, conjointement avec Anne Boisllé fille majeure à Mirecourt, héritiers maternels de Charlotte-Christine Willaume, veuve de Jean Huguenat, vivant chevalier, seigneur de Milliers, bailli de la ville d'Épinal. Ce nom s'est écrit dans la suite Viriot.

VITERNE (Jean), ancien conseiller de l'hôtel de ville de Nancy, fut annobli par lettres de Léopold I, expédiées à Lunéville le 20 novembre 1723, contenant: " Qu'il est sorti d'une honorable famille de Toul, où » quelques-uns de ses ancêtres ont possédés l'office de justicier, lorsque » cette ville jouissoit de ses privilèges sous ses anciens évêques régaliens » de l'Empire; & que depuis cinquante ans qu'il est bourgeois de Nancy, » il a toujours vécu noblement, & n'a cessé de témoigner son affection » au bien public, ce qui auroit déja porté Son Altesse Royale à accorder » à son fils unique un emploi d'enseigne au régiment des gardes, &c." Porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses de même, & en pointe d'un lion d'or; & pour cimier le lion de l'écu. *Fol. 12, verf. régist. 1723, 1724.*

JEAN VITERNE prit deux alliances; de la première il eut: 1°. un fils religieux bénédictin sous le nom de dom Ferdinand; & 2°. une fille: & de la seconde alliance, vint Paschal Viterne, enseigne au régiment des gardes de Son Altesse Royale.

VITIS DE SIMISIO (Jean de), secretaire du royaume de Naples, fut annobli par lettres, sans date, données à Vésélize. Elles sont parmi les pièces de l'an 1486. Porte écartelé au premier de gueules, à un caméléon d'argent; au second de même; au troisième d'azur; au quatrième d'or, à l'aigle éployé de sable, béqué de gueules; & pour cimier le caméléon de l'écu sur un armet morné, orné de son bourlet & couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 13, régist. 1486, 1489.* La *héraulderie de Lorraine* fixe cet annoblissement au 23 novemb. de l'an 1486, & met dans le premier quartier des armes un chameau; mais dans les lettres qui sont en latin, il est dit *cum cameleone*, & non pas *cum camelo.*

VITOU (Christophe), bourgeois de Nancy, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données audit Nancy le 3 juin 1619, contenant: » Que ses prédécesseurs avoient joui de la noblesse, & avoient été » contraints de trasiquer... qu'il a fermé sa boutique, & qu'il vit » noblement avec Elisabeth Collignon, de laquelle il a deux fils, dont l'un » est licencié ès droits, & l'autre docteur en la faculté de médecine, &c."

Porte

Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coupes couvertes d'argent, & en pointe d'un lion d'or; & pour cimier un lionceau naiſſant, tenant une coupe de l'écu. *Fol. 92, verſ. régiſt. 1619.* Les ſuſdites lettres furent entérinées le 25 du même mois.

CHRISTOPHE VITOU épouſa Éliſabeth Collignon, fille de Demenge Collignon & d'Izabeau de S^t. Genois, dont il eut: 1°. Jean Vitou, licencié ès droits, avocat au bailliage de l'évêché de Metz, & conſeiller au conſeil-privé de Vic, qui épouſa Claude Huin, fille de Jean Huin, avocat à Vic, & de Marguerite de Charmes, dont il eut Catherine Vitou, femme de Jean de Rand. 2°. Charles qui ſuit. 3°. Éliſabeth, femme de Jean Rouſſelot, greffier en chef du parlement & bailliage de S^t. Mihiel.

CHARLES VITOU, écuyer, docteur en médecine, demeurant à S^t. Nicolas, épouſa Anne Gérard de S^t. Laurent, veuve d'Orly-Louis de S^t. Valliers, & fille de François Gérard, ſeigneur du fief de Rozières-aux-ſalines, & de Nicole d'Ardennes, dont il eut, entr'autres enfans, une fille nommée Éliſabeth, mariée en 1658 à Baltazard de Rennel de Lécut, ſeigneur de Jarville & de Valfroicourt en partie.

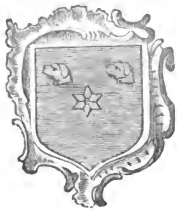

VIVIAN, & ſelon le *régiſt.* VYVYAN (Claude), clerc-juré de la Marche, fut annobli par lettres du duc René II, données à Nancy le 1 avril 1491. Porte d'azur, à une molette d'éperon d'or, ſurmontée de deux têtes de chiens de même; & pour cimier la molette de l'écu iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 272, verſ. régiſt. 1493, 1496.*

VIVIEN (Charles-Didier), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, obtint permiſſion de ſuivre la nobleſſe de Catherine Aubry ſa mère, & d'en porter les armes, par lettres expédiées à Lunéville le 16 mai 1736, contenant: "Que feu Charles-Henry Vivien, capitaine » des chaſſes au département de Pont-à-Mouſſon, avoit épouſé Catherine » Aubry, fille de noble Dominique Aubry, ancien maire de la ville de » Bar; duquel mariage le ſuppliant eſt iſſu. Que ledit Vivien ſon père » étoit décédé en ladite ville de Bar en 1733, & la coutume permettant » aux enfans nés d'une mère noble & d'un père roturier, de reprendre & » ſuivre la nobleſſe maternelle, en renonçant à la troiſième partie de » la ſucceſſion paternelle au profit du prince; le ſupliant ſe trouvant dans » le cas, il ſupplie Son Alteſſe Royale de vouloir lui accorder cette » grace, & lui faire expédier des lettres ſur ce néceſſaires, avec remiſe » de la troiſième partie du bien de ſon père, en conſidération des ſervices » rendus à Son Alteſſe Royale & aux ducs ſes prédéceſſeurs par ledit ſon » père, en qualité de capitaine des chaſſes, ſécretaire & greffier de » l'hôtel de ville de Bar; par Gérard Vivien ſon ayeul, dans l'office de » maître-échevin en la prévôté, & controlleur en la gruerie d'Amance; » & enfin par le ſieur Dominique Aubry ſon ayeul maternel; & le ſieur » Antoine Aubry ſon fils, & leurs auteurs en qualité de maires & ſindics

Digitized by Google

» de la ville de Bar, & dans plusieurs commissions dont ils ont été » chargés, &c."

Porte d'azur, à cinq étoiles d'argent posées une, trois & une; & pour cimier une étoile de l'écu. *Fol. 100, régist. 1736.* Ces armes ne sont point celles de Dominique Aubry, mentionné dans la patente, lequel porte, *d'argent à un lion de gueules, tenant une palme au naturel*, mais celles de Georges Aubry annobli en 1721. Nous ignorons d'où vient ce changement.

VOILLOT, & selon les *lettres de noblesse* VUYLOT. (Jean), natif de Damblain, maître canonier de René d'Anjou roi de Sicile, duc de Lorraine & de Bar, fut annobli par ce prince en 1441. Porte d'argent, à trois fusées d'azur rangées en fasce, chargées chacune d'une croix recroisettée aux pieds fichés d'or; & pour cimier les trois fusées de l'écu. *Vidimus desdites lettres.*

JEAN VUYLOT fut ayeul de Jacob, qui épousa Jeanne Richard, *alias* de Vel, & en eut douze enfans, entr'autres Jean qui suit, & Catherine, femme de Jean de l'Isle, substitut du procureur-général de Bassigny. Ce fut ce grand nombre d'enfans qui l'engagea à exercer art méchanique, & qui obligea son fils à prendre de nouvelles lettres de noblesse.

JEAN VOILLOT, & selon *le régist. de 1531*, WAILLOT; & selon *la requête* présentée par sa femme, VUYLLOT docteur en médecine, & médecin de Son Altesse, fut annobli le 4 novembre 1531. Porte de gueules, à trois verres d'argent; d'autres disent à trois urineaux. *Fol. 58, régist. 1530, 1531.*

JEAN VOILLOT épousa Françoise de Ranfaing, fille de Nicolas de Ranfaing, capitaine de Condé, & de Nicole de Nogent. Étant veuve elle présenta requête au nom & comme tutrice de ses enfans, pour qu'il leur fût permis de reprendre & porter les armes *empreintes en certain vidimus des lettres de noblesse* accordées par René roi de Sicile, duc de Lorraine & de Bar, à feu Jean Vuylot, natif de Damblain; remontrant ladite veuve: "Que par la longueur du tems lesdites lettres auroient été perdues, » & ladite noblesse délaissée, ce qui auroit donné occasion à feu son » mari, ignorant la qualité de ses prédécesseurs, d'obtenir du duc Antoine » de nouvelles lettres de noblesse, & permission de porter des armes » bien différentes que celles premièrement concédées, &c." Ce qui lui fut accordé par lettres données à Nancy le 24 avril 1572. *Fol. 81, régist. 1571, 1572.* Depuis ce tems ceux de cette famille ont toujours porté les armes de Jean Voillot, annobli en 1441.

Du mariage de ladite Françoise Ranfaing avec ledit Jean Voillot, docteur en médecine, sortirent: 1°. Jean qui suit. 2°. Marie Voillot, femme de François de Châtenoy, écuyer, conseiller d'état de S. A. 3°. Anne, épouse: 1°. de Balthazard Touppet; & 2°. de Claude Baillivy, seigneur d'Oxcy, avocat à Nancy, puis conseiller d'état & maître des requêtes. 4°. Barbe, alliée à Regnault du Pasquier, procureur-général de la cité de Toul, & président des grands-jours de Commercy, mort le 10 septembre 1638, & elle le 10 mai 1626.

JEAN VOILLOT, seigneur de Valleroy, Madecourt & Agécourt, premier conseiller-secrétaire d'état, commandemens & finances de Son Altesse; fut déclaré

fut déclaré & reconnu gentilhomme, par patentes de Henry II, du 15 avril 1616, après avoir juſtifié l'ancienne nobleſſe de ſes ayeux. Il avoit épouſé Renée de Longeville, fille de Claude de Longeville, chevalier, ſeigneur de l'Iſle-en-Rigault dans le Barrois, & de Renée des Roüins, dont il eut: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Nicolas, abbé de Jendeure & de Bouzonville, réſident de Son Alteſſe à Rome en 1663. 3°. Anne Voillot, femme de Claude Rambouillet, conſeiller d'état de Son Alteſſe; tous deux inhumés dans l'égliſe des dames prêcheresſes de Nancy, où l'on voit leurs épitaphes proche la chapelle du roſaire où elle fut enterrée, après avoir épouſé en ſecondes nôces Florent de Chanteheux, conſeiller-auditeur & greffier des comptes de Lorraine. 4°. Louiſe Voillot, mariée à Pierre le Pois, écuyer, ſeigneur d'Urbache, capitaine de S^t. Hypolite, dont elle n'eut point d'enfans.

CLAUDE VOILLOT DE VALLEROY, ſeigneur dudit lieu, Madecourt & Agécourt, conſeiller-ſécretaire d'état, & préſident de la chambre des comptes de Lorraine, épouſa Marie de Rennel, dame de Brin, fille de François de Rennel, ſeigneur de Brin, conſeiller d'état, & créé préſident de la chambre des comptes de Lorraine; & d'Eſther Barnette. Il mourut le 12 août 1650, & elle le 21 avril 1645; laiſſant de leur mariage: 1°. Jean-Marie qui ſuit. 2°. Anne-Marie morte fille. 3°. Marie-Marguerite, dame de Valleroy, auſſi morte fille. 4°. Reine-Marie, première femme de Claude Fournier, ſeigneur de Maxéville, lieutenant d'une compagnie des chevaux-légers de la garde de Charles IV, &c. 5°. Marie-Louiſe-Françoiſe de Valleroy, épouſe de Henry-Philippe de Baillivy de Gueblange, lieutenant d'une compagnie de Mouſquetaires-gentilshommes pour la garde de Son Alteſſe.

JEAN-MARIE VOILLOT DE VALLEROY, ſeigneur dudit lieu, Madecourt, Agécourt & de Brin en partie, conſeiller-ſecretaire d'état de S. A, mourut ſans avoir été marié; & fut, ſelon pluſieurs *mémoires*, le dernier mâle de ſon nom.

VOISIN (Jean), chef en l'état de fruiterie, iſſu d'une bonne famille de Paris, qui entra au ſervice de Claude de France en 1578, fut annobli par lettres données à Nancy le 1 mai 1600, les lettres entérinées le 2 juin ſuivant. Porte d'argent, au triangle d'azur chargé d'un cigne d'argent, membré & becqué de ſable, & accompagné de trois gouttes ou larmes de même, deux en chef & une en pointe; & pour cimier un cigne naiſſant, chargé d'une larme de l'écu. *Fol. 81, régiſt. 1600.*

JEAN VOISIN épouſa Jeanne Valet *ou* Valot, dont il eut, entr'autres enfans, Claude Voiſin, ſeconde femme de Raimond Luyton, II du nom.

VOLKIER, & ſelon le *régiſt.* VOLKEIR (Nicol), ſécretaire ordinaire de Son Alteſſe, fut déclaré noble & annobli par lettres d'Antoine duc de Lorraine, données au château de Gondrecourt en Baſſigny, le 18 mai 1520. Porte d'azur, à un cigne éplani d'argent au naturel, la tête ſur le côté droit; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 285, régiſt. 1516, 1519.*

FRANÇOIS

FRANÇOIS VOLKIER, que nous croyons descendu du précédent, épousa Jennon Gervaise, fille de Guillaume Gervaise, clerc-juré de Briey, laquelle se remaria en secondes nôces à Martin de S^t. Denys. De ce mariage sortit Pierre Volkier, qui épousa Jeanne de Noiregoule, fille de Didier de Noiregoule, seigneur de Batilly, & de Jeanne de Xonot. Elle étoit veuve de lui en 1613, qu'elle fit reprises pour la terre de Batilly, par Nicolas de la Presle son gendre. Il eut de cette alliance: 1°. N. Volkier, femme dudit Nicolas de la Presle. 2°. Françoise, dame de Batilly, épouse de Regnault de Clavery, capitaine appointé en la citadelle de Metz, qui en 1618 fit reprises au nom de sa femme, pour ladite terre de Batilly, à elle advenuë par le décès de Jeanne de Noirgoule sa mère, & encore en 1625. 3°. Bernardin Volkier, & plusieurs autres. Cette famille a pris dans la suite le nom de Volkier.

VOLMER *ou* VOLMAR (Hans), gouverneur des salines de Dieuze, Marsal & Moyenvic, fut annobli par René I en 1474. Porte d'argent, parti de sable, à un chevron de l'un en l'autre, chargé à dextre de trois besans d'or, & à senestre de trois étoiles de gueules; parti d'or, à un corbeau de sable contourné, la patte levée; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Héraulderie de Lorraine.*

VOSGEL (Adam), châtelain de Vergaville, issu de noblesse du côté maternel, fut annobli par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy le 25 juillet 1624, "En considération des services qu'il a rendus » en l'accommodement des conventions matrimoniales de feuë la duchesse » de Cléves, & autres, &c." Porte d'azur, à une tour d'argent, crénelée & massonnée de sable, environnée d'une muraille d'argent, & aux deux côtés de l'entrée deux autres tourelles moindres, crénelées & massonnées de même, au dessus desquelles reposent deux tiercelets d'or; & pour cimier un lion naissant d'azur, armé & lampassé d'or. *Fol. 182, vers. régist. 1624.*

VOSGIEN (Thirion), jeune fils, marchand, natif & demeurant à S^t. Nicolas, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 25 avril 1572. Porte d'azur, à une bande ondée d'argent, chargée de trois quintefeuilles de gueules pointées d'or, & accompagnée de deux muffles de léopard de même, l'un en chef & l'autre en pointe; & pour cimier un léopard naissant d'or, tenant une branche de sinople chargée de trois quintefeuilles de l'écu, & accompagnée de deux pennes d'azur, à une bande d'argent. *Fol. 92, régist. 1571, 1572.*

THIRION VOSGIEN épousa Cather. Regnault, veuve de lui le 31 janv. 1603. Elle étoit morte en 1615, qu'Elisabeth Poiresson, épouse de Daniel Bourgeois, conseiller-sécretaire entrant au conseil, vint à son héritage.

VOSGIEN

VOSGIEN (Claude), ci-devant controlleur & clerc-juré au bailliage d'Apremont, fut confirmé en sa noblesse du côté maternel, avec permission de prendre les armes de Jeanne Gillet sa mère, par lettres de Henry duc de Lorraine, données à Nancy le 25 novembre 1610, contenant: "Que Nicolas Gillet auroit été annobli par ce prince le 14 » septembre 1538, dont seroit issuë Jeanne Gillet, & d'icelle ledit » impétrant, par mariage de ladite Anne Gillet, en secondes nôces avec » François Vosgien, greffier au bailliage de Clermont, &c." Porte d'or, à une croix pattée de gueules, flanché d'azur, à une tête de lion d'or, couronnée & lampassée d'argent; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol. 239, régist. 1610.*

NICOLAS VOSGIEN, greffier au bailliage de Clermont, eut, entr'autres enfans, N. qui suit. 2°. Marguerite Vosgien, mariée: 1°. à Jean Thomas, avocat à Clermont; & 2°. à Didier Rouyer, frère de Nicolas Rouyer, conseiller à la cour souveraine de Lorraine.

N. VOSGIEN, épousa Françoise Thomas, sœur du mari de sa sœur, & fille de noble Pierre Thomas, lieutenant au bailliage de Clermont, & de Françoise de Villemorien sa seconde femme. Elle se remaria avec Antoine Prudhomme, prévôt de Vienne-le-Châtel, dont elle eut deux fils.

VOSGIEN (Charles), l'un des chevaux-légers de la garde de S. A. R, obtint permission de suivre la noblesse d'Anne de Mercy sa mère, & d'en prendre le nom & les armes, par lettres données à Lunéville le 2 novembre 1708, & contenant: " Qu'il est issu de feu Jean Vosgien, » lieutenant des fuseliers & ingénieur pour le service du R. T. C, son » père de condition roturière, & d'Anne de Mercy sa mère, de noble » extraction, comme il paroit par le contrat de mariage d'entre ledit » Jean Vosgien & Anne de Mercy ses père & mère, du 11 août 1686; » les lettres de reprises de ladite Anne de Mercy, du fief de Souhesme » en Barrois, du 21 févr. 1699; l'entérinement, aveu & dénombrement » dudit fief, du 5 mai suivant, & l'extrait-baptistaire d'icelui Charles » Vosgien, du 7 juillet 1697; la copie des lettres d'érection en fief de la » terre de Blercourt, en faveur du sieur François de Mercy, du 6 mai » 1632, vérifiées en la chambre des comptes de Bar le 17 janvier 1633; » la copie du contrat de mariage du sieur Jean de Mercy, fils dudit » François de Mercy, & de demoiselle Elisabeth Noirel, du 9 juillet » 1647, & la copie des lettres de reprises du fief de Condé, faite par » ledit Jean de Mercy le 5 juillet 1664, avec copie des partages faits » entre les enfans dudit Jean de Mercy & Elisabeth Noirel, le 29 avril » 1691, &c." Lesdites lettres de reprises de noblesse accordées moyennant la somme de onze cent livres tournois, pour la tierce partie des biens paternels. Il n'est pas fait mention d'armoiries, *fol. 130, régist. 1708;* mais la famille de Mercy porte d'or, à un demi aigle éployé de sable, couronné de gueules, surmonté en chef de trois étoiles d'azur; parti d'or, au lion de gueules.

Digitized by Google

URBAIN (Didier), *dit* de Guerpont, maître des salles en l'hôtel de Son Altesse, fut annobli par lettres données à Nancy le 5 janvier 1554. Porte d'argent, à une tête de léopard de sinople, au chef d'azur, chargé de trois meules de sable, orlées d'or; timbré, sur un torti des métaux & couleurs de l'écu, d'un bras issant tenant une patte de loup, porté d'un armet mort, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Fol.* 251, *régist.* 1553, 1554.

URBAIN (Pierre), conseiller de Sa Majesté Très-Chrétienne, receveur des finances ès provinces de Flandres & de Hainault, fut annobli par lettres de Léopold I, données à Lunéville le 25 novembre 1726, contenant: "Qu'il est originaire de la ville de Metz, d'honorables » parens, &c." Porte d'or, à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'une hure de sanglier au naturel, armée d'argent & allumée de gueules, & en pointe d'un canard de sable nageant sur une eau abaissée, ondée d'azur; & pour cimier la hure de sanglier de l'écu, issante d'un armet morné, orné de son bourlet & lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol.* 161, *vers. régist.* 1726, 1727.

URGUET (Claude), ci-devant tailleur de la saline de Moyenvic, fut annobli par lettres de Henry duc de Lorraine, données à Nancy le 4 octobre 1619," En considération de ses services & de ceux de » François Urguet son fils, gouverneur de la saline de Moyenvic, lequel » s'est allié en bonne famille de noblesse, &c." Porte d'azur, à un triangle d'or, environné de trois étoiles d'argent; & pour cimier un lion naissant de même, tenant le triangle de l'écu. *Fol.* 73, *régist.* 1620.

CLAUDE URGUET avoit épousé Marguerite Janin, fille de Claude Janin, & d'Eléonore Gennetaire sa seconde femme, dont il eut Marguer. Urguet, première femme de Georges Xaubourel, maître des comptes à Bar, mariée par contrat du 1 août 1628.

FRANÇOIS URGUET, gouverneur de la saline de Moyenvic, & que nous croyons fils du précédent, fut père: 1°. de Luc Urguet, écuyer, sieur du Brossay, héritier en 1647 de François Urguet, gouverneur de la saline de Salone. 2°. de Claude. 3°. de François Urguet.

WALLA. *Voyez* VALLA (Claude).

WALDERFENGES. *Voyez* VALDERFENGES (Adam de).

WALTE. *Voyez* VALTE (Mengin).

WALTRIN. *Voyez* WAULTRIN (Adrien).

WALTRIN. *Voyez* VAULTRIN (Claude).

WANDALLE. *Voyez* VANDALLE (Cornille).

WANNESSON. *Voyez* VANNESSON (Pierre).

WARA (François-Joſeph), conſeiller en l'hôtel de ville, & ci-devant prévôt de Thiaucourt, où ſa famille ſe trouvoit établie depuis près de deux ſiècles, & y avoit toujours été conſidérée & ſupporté les charges publiques, fut annobli par lettres données à Lunéville le 2 ſeptembre 1721, contenant: " Qu'il eſt neveu de Claude Fournier, noble, & qu'il » a épouſé Gloſſinde Meſguillot, auſſi de famille noble, de laquelle il » n'a qu'un fils, &c." Porte d'azur, à la levrette paſſante colletée de gueules, bordée & bouclée d'or, au chef d'argent, chargé de trois étoiles d'azur; & pour cimier la levrette naiſſante de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 171, régiſt. 1721.*

WAREL. *Voyez* VAREL (Antoine).

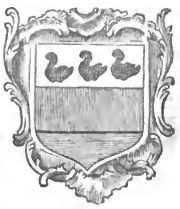

WARGAIRE (Pierre), prévôt de Hattonchâtel, fut annobli par lettres de Jean cardinal de Lorraine, adminiſtrateur perpétuel de l'évêché de Verdun, archevêque de Narbonne, &c. données le 6 février 1528. Porte tiercé en faſce au premier d'argent, à deux merlettes de ſable; au ſecond de gueules, au troiſième d'azur. La copie de ces lettres, priſe ſur l'original, eſt rapportée par *Richier, page 309 en ſa recherche du bailliage de Hattonchâtel.*

PIERRE WARGAIRE avoit épouſé Jeanne Rouillare *ou* Rouillaire, dont il eut: 1°. Martin qui ſuit. 2°. Pierre Wargaire *dit* Vanneſſon, archer des gardes de Son Alteſſe.

MARTIN WARGAIRE, *dit* WANNESSON comme ſon frère, demeurant à Hattonville, comparut en la *recherche* de la nobleſſe de *Richier* en 1581. Il avoit épouſé Chriſtophe Lhoſtel, dont il eut: 1°. Nicolas. 2°. Pierre Wargaire *dit* Wanneſſon, qui ſuit.

PIERRE WANNESSON dérogea probablement dans la ſuite, ou perdit les lettres de nobleſſe de ſon ayeul, puiſqu'il en reprit d'autres en 1624 ſous le nom de Wanneſſon. *Voyez* Vanneſſon (Pierre).

WARENNES. *Voyez* VARENNES (Jean de).

WARIN (Antoine), natif de Gerbéviller, conſeiller & receveur-général de Lorraine, fut annobli par lettres expédiées à Toul le 11 ſeptembre 1474. Il n'eſt pas fait mention d'armoiries dans le *régiſt. 1473, 1478, fol. 178, verſ.* mais *Huſſon Leſcoſſois* dit qu'il porte d'azur, à un alérion d'or, coupé d'argent; ou, ſelon d'autres, d'argent, au chef de gueules, chargé d'un alérion d'or.

ANTOINE WARIN bâtit le château de Clemery dont il prit le nom, & épouſa Claude de Revigny, avec laquelle il fit un aſſencement le 14 avril 1488. Il eut de ce mariage: 1°. René qui ſuit. 2°. Catherine, qui épouſa: 1°. Mengin Schoel *dit* de Saulxures, grand fauconnier de Lorraine; & 2°. Jean Gerlet, préſident en la chambre des comptes.

RENÉ DE CLEMERY, maître d'hôtel du cardinal de Lorraine, épouſa Françoiſe de Gournay, qui fit entrer ceux de cette famille aux *aſſiſes* de

Digitized by Google

Lorraine, & qui étoit fille de François de Gournay & de Françoiſe de Gronaix. De ce mariage ſortit Jacques qui ſuit.

JACQUES DE CLEMERY épouſa Anne de Haranges, fille de Jean de Haranges, ſeign. de Murauvaulx, dont il eut: 1°. Orianne de Clemery, alliée à Fouquet de la Route, gouverneur de Marſal, dont il eut Madelaine de la Route, qui porta la terre de Clemery dans la maiſon du Hautoy; & 2°. Catherine de Clemery, mariée à Balthazard de Fiquelmont.

La *Héraulderie* dit que RENÉ & JACQUES, frères d'Antoine Warin, furent annoblis avec lui.

WARIN (Antoine), natif de Neufville, prévôt de Nouroy, fut annobli par lettres de René II, données au mois de mai 1489. Porte de ſinople, au cigne vairé; & pour cimier le cigne de l'écu iſſant d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleur dudit écu. *Fol. 249, verſ. régiſt. 1486, 1489.*

WARIN (Jean), natif de Hametel en la prévôté de S^t. Mihiel, procureur-général de l'évêché de Verdun, prévôt de Hattonchatel & enſuite lieutenant-général de S^t. Mihiel, fut annobli par le duc Antoine le 5 novembre 1513. Porte d'azur, fretté d'or de ſix pièces, l'écu bordé de gueules; & pour cimier une ſirenne tenant de la dextre un peigne au naturel, ſur un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 249, régiſt. 1510, 1514.*

JEAN WARIN épouſa Sébaſtienne Raulet, fille de Gervaiſe Raulet, ſommelier d'échanſonnerie du duc René II, & d'Agnès de Sathenay, dont il eut: 1°. François qui ſuit. 2°. Philippe, mariée: 1°. à Dominique Muſſey, lieutenant-général du bailliage de Hattonchatel; & 2°. à Jean le Poignant, Il du nom, conſeiller d'état de Son Alteſſe & préſident de la cour des grands-jours de S^t. Mihiel. 3°. Anne Warin, femme de Chriſtophe Didelot, annobli en 1539.

FRANÇOIS WARIN, lieutenant-général du bailliage de S^t. Mihiel, & garde du ſcel du tabellionage dudit lieu, mourut en 1570. Il avoit épouſé Jeanne de Ville, dame de Brandecourt, qui fit repriſes en 1584, & qui avoit eu de ſon mari Madelaine Warin, première femme de Nicolas Champenois, ſeigneur de Neufvelotte, conſeiller d'état de Son Alteſſe.

WARION (Gœury & Simon), furent confirmés dans leur nobleſſe, avec permiſſion de prendre le nom de Beaumont dont ils portent les armes, par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 12 avril 1667, contenant: " Que par lettres du 12 ſeptembre 1602, données » à Nancy, le feu duc Charles auroit permis à N. Warion de jouir du » dégré, état & privilège de nobleſſe du côté de Lucie de Beaumont » ſa mère, ſuivant la coutume du bailliage de S^t. Mihiel où il réſidoit » avec ſes père & mère, au lieu de Conflans en Jarniſy, avec diſpenſe » de renoncer

» de renoncer à la ſucceſſion de Gœury Warion ſon père, & permiſſion » de porter les armes de la maiſon de Beaumont, comme il eſt plus » au long contenu auxdites lettres adreſſées au bailli de S^t. Mihiel & » gens du conſeil & des comptes de Bar; leſquelles lettres ont été » entérinées audit bailliage le 14 octobre 1602; & ledit Warion a rendu » ſes foy & hommages pour un douzième en la ſeigneurie foncière » d'Abéville, le 27 février 1619; en effet leſdits Gœury & Simon » Warion ſes enfans, auroient joui du dégré de nobleſſe; mais n'ayant » pas fait entériner leſdites lettres en la chambre des comptes, & par » ce défaut ladite chambre ayant refuſé de recevoir leur dénombrement » qu'ils n'ayent juſtifié dans l'an de leurs titres, ils ſupplient S. A. de les » relever de l'obmiſſion d'entérinement, & de leur permettre de prendre » le nom de Beaumont dont ils portent les armes, &c." *Fol. 30, régiſt. 1667.* Les armes n'y ſont pas rapportées, mais cette famille de Beaumont porte d'argent, à trois annelets de gueules poſés un & deux, au franc canton de même, chargé de trois billettes d'argent poſées deux & une.

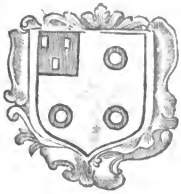

WARNOT (Mengin), tabellion & ſubſtitut du procureur-général de Lorraine, en la prévôté de Preny, réſident à Vendières, fut annobli par lettres du grand duc Charles, expédiées à Nancy le 13 mars 1576. Porte d'azur, à l'ancre d'argent traverſée d'or, accompagnée en chef de deux étoiles de même; & pour cimier un mât huné & cordé d'or, à la voile d'argent, ſur un torti porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. *Fol. 32, verſ. régiſt. 1577, 1578.* Les lettres du grand duc Charles, par leſquelles il mande à ſes gens des comptes de Lorraine de procéder à l'enrégiſtrement de celles de nobleſſe accordées audit Mengin Warnot, tabellion, &c. & réſident à Vendières, ſans aucune finance, à cauſe des bons ſervices qu'il a rendus à ſa mère en divers voyages, tant ès Pays-Bas qu'en Allemagne, ſont du 12 ſeptembre 1577. *Layette cottée annobliſſemens, num. 130.*

WASENAU (Jean-Adam), natif de Groskerins en Autriche, fut annobli par lettres du duc Léopold I, données à Lunéville le 27 avril 1722, & entérinées le 16 mars 1723. Porte d'or, à l'aigle éployé de ſable & couronné de gueules, au chef de même; & pour cimier une levrette d'argent iſſante d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 75, régiſt. 1722.*

WASSEBOURG, & ſelon le *régiſt.* WASLREBOURG (Jean de), au ſervice de la maiſon du duc René II, fut annobli par lettres données à Lunéville au mois d'avril 1496, " En conſidération de ceux qu'il avoit » rendus aux ducs Jean & Nicolas, &c." Porte d'or, au chevron de gueules, au chef d'azur, chargé d'un geneſte d'argent moucheté de ſable;

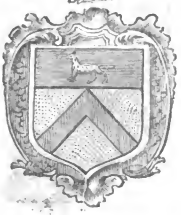

Digitized by Google

& pour cimier un écureuil d'or entre deux pennes palées de gueules & d'argent. *Fol. 175, régiſt. 1493 à 1496.*

JEAN DE WASSEBOURG ſuivit le duc René en Arragon, & ſe trouva près de lui à la bataille de Nancy. Il avoit épouſé Marguerite Millet.

FRANÇOIS DE WASSEBOURG épouſa Mayon de Naves, ſœur de Nicolas de Naves, conſeiller d'état de Sa Majeſté Impériale, & préſident du conſeil provincial de Luxembourg. Elle ſe remaria en ſecondes nôces, à François Dupuy, ſecretaire du duc René.

JEAN DE WASSEBOURG épouſa Didon Leſcarnelot, dont il eut Bonne de Waſſebourg, mariée à Jean Buſſelot, qui comparut en la *recherche* de la nobleſſe faite par *Richier* en 1581. Nous n'avons pu faire la généalogie ſuivie de cette famille, quoique fort étendue, n'ayant rien trouvé dans nos *mémoires* qui pût nous aſſurer de ſa filiation.

WAULTHIER (Gérard), ſecretaire ordinaire de S. A, fut annobli par lettres du 4 août 1539. Porte d'azur, au lion rampant d'argent, armé & lampaſſé de gueules; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & couvert d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 308, régiſt. 1535, 1541*, ou *table générale des régiſt. tome 1, fol. 12.* Ce nom s'eſt quelques fois écrit Valthier.

WAULTRIN (Hennequin & Jannin), *à la marge de l'enrégiſtrement des lettres de nobleſſe de Jean de Waſſebourg, eſt écrit:* nobleſſe pour Hennequin & Jannin Waultrin. *C'eſt tout ce que l'on trouve ſur cet annob. fol. 175, régiſt. 1493, 1496.*

WAULTRIN (Adrien), lieutenant du bailli de Châtel-ſur-Moſelle, auparavant gruyer & receveur du même lieu, fils d'Antoine Waultrin, auſſi lieutenant du bailli dudit lieu, fut annobli par lettres de Nicolas de Lorraine comte de Vaudémont & tuteur du grand duc Charles, données à Nancy le 23 juillet 1554. Porte d'argent, à une roſe de gueules, au chef d'azur; & pour cimier un dextrochère vêtu d'argent, de gueules & d'azur, entre deux pennes aux armes de l'écu. *Fol. 80, régiſt. 1555. Voyez ſa généalogie à l'article de* VAULTRIN (Louis).

WAUTHIER (Jacques), maître des œuvres (maître maçon ou architecte) du duché de Lorraine, demeurant à Nancy, fut annobli par lettres du duc Antoine, données en ladite ville au mois de juillet 1510. Porte d'azur, à trois ancres géométriennes d'or, poſées deux & une, l'écu entouré d'un orle d'argent; & pour cimier une roue de gruë entre deux pennes écartelées d'or & d'azur. *Tréſor des chartres, fol. 156, régiſt. 1505, 1509.*

WAUTREL. *Voyez* VAUTREL *dit* DE BUSSEYO (Henry).

WEISSE

WEISSE (Nicolas de), procureur-général au bailliage d'Allemagne, fut annobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 6 février 1601. Porte parti en faſce (*coupé*) d'or & de gueules, à un lion d'argent, armé & lampaſſé de même, brochant ſur le tout; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, environné de deux pennes & iſſant d'un torti d'or, d'argent & de gueules. *Fol. 37, verſ. régiſt. 1601.*

JEAN DE WEISSE, que nous croions fils du précédent, & qui fut conſeiller d'état & procureur-général du bailliage d'Allemagne, avoit épouſé Anne de Neves, qui étant veuve fit reprîſes le 2 ſeptembre 1626 par Philippe de Morback ſon procureur, tant pour elle que pour ſes enfans, pour les terres de Zeuringuen, Fremeſtroff, mouvantes de la châtellenie de Sierques. *Fol. 223.*

WEISTROFF (Laurent), capitaine & prévôt de Freiſtroff, fut annobli par lettres de Charles IV, données à Nancy le 4 juin 1666, vérifiées le 29 mars 1667, portant: "Qu'il s'eſt élevé de ſimple cavalier, » par les charges de cornette, lieutenant, capitaine, major, & enfin » lieutenant-colonel de cavalerie, & qu'il eſt actuellement major d'un » régiment de cavalerie, &c." Porte d'or, à deux lions de ſable, couronnés de gueules, affrontés contre un chêne de ſinople; & pour cimier une F d'or. *Fol. 34, verſ. régiſt. 1666.*

WENDEL (Martin), ſieur de Hayange, né en Lorraine, fut annobli par lettres expédiées à Lunéville le 17 février 1727, contenant: "Qu'il » eſt fils de Jean-Chriſtian Wendel, originaire de Coblentz, lieutenant » de Cavalerie dans les troupes de Charles IV, & de Claire Sansfeild, » d'une ancienne famille du duché de Luxembourg; que ledit Chriſtian » a ſervi avec honneur & diſtinction; qu'il poſſédoit pluſieurs fiefs en » Lorraine qui ſont paſſés audit Martin Wendel ſon fils, qui les poſſéde » encore actuellement avec d'autres qu'il a acquêtés; qu'il s'eſt également » diſtingué dans le monde, ayant toujours vêcu noblement; qu'il avoit » pour ſon ayeul le ſieur ... Wendel, colonel d'un régiment de cravattes » pour le ſervice de l'empereur, & pour couſin-germain le ſieur Lander, » gentilhomme allemand, qui en 1670 étoit colonel d'infanterie pour » le ſervice d'Eſpagne; que ledit ſieur Martin Wendel a d'ailleurs formé » des alliances dignes de ſa famille, ayant pour beau-frère le ſieur » d'Erbourg, baron d'Empire, ci-devant gouverneur des pages de » l'archiducheſſe, gouvernante des Pays-Bas, de laquelle il eſt encore » actuellement penſionnaire; le ſieur Desjardin auſſi baron d'Empire, » grand-bailli de Manderſcheidt, & le ſieur Kahu, écuyer, conſeiller » au grand conſeil de Malines, & pour couſin-germain le baron de » Jacquemin, conſeiller d'état de Son A. R. & ſon envoyé en cour de » Vienne, &c."

Porte de gueules, à deux martinets emmanchés d'or la tête vers le chef, mis en ſautoir, & un de même mis en pal, la tête vers la pointe, liés d'azur, & un canon d'or mis en faſce à la pointe de l'écu, ledit écu bordé d'argent; & pour cimier le canon dudit écu. *Fol. 1, régiſt. 1727.*

WILLAUME

Digitized by Google

WILLAUME DE PORSAS (Jean), l'un des gardes du ſceau de Mirecourt, fut annobli par lettres du grand-duc Charles, données à Nancy le 17 octobre 1571, à la prière & requête du duc d'Aumale. Porte d'azur, au lion léopardé d'or; armé & lampaſſé de gueules, à la bordure endentelée d'argent; & pour cimier le lion naiſſant de l'écu, tenant une poignée de plumes à écrire, taillées d'azur, d'argent & de gueules. *Fol. 121, verſ. régiſt. 1571.*

JEAN WILLAUME épouſa noble Barbe Picguerel, veuve de lui en 1597, & fille de Demenge Picguerel & de Caton Garnier, ainſi qu'il paroit par un acte du 7 janvier 1572. Il eut entr'autres enfans de ce mariage: 1°. Jean qui ſuit. 2°. Philippe de Pourſas, femme de Mengin de Gennetaire. 3°. Claude de Pourſas, laquelle étoit veuve en 1703 de noble Nicolas Petitgoſt, demeurant à Mirecourt, qu'elle fit un échange le 15 décemb. de cette année avec Jean de Pourſas, ſeigneur d'Adomp, prévôt de Rupt, ſon frère.

JEAN DE POURSAS, ſieur d'Adomp, capitaine, prévôt & receveur de Rupt, vivoit en 1619. Il eſt mentionné dans le contrat de mariage de Françoiſe Malcuit avec Nicolas Huin, daté du 18 mars de la même année, & y eſt qualifié oncle de Bernard Malcuit, père de ladite Françoiſe. Il avoit épouſé Philippe le Briſeur, fille de Cuny le Briſeur, prévôt de Nancy, & de Marie Peronier.

Nos *mémoires* en parlant du premier annobli de cette famille, le nomment Wuillaume *dit* Porſas: dans la ſuite ce nom s'eſt écrit Porſas & Pourſas.

WILLAUME (François), demeurant à Marſal, ci-devant commiſſaire des vivres dans les troupes eſpagnoles, puis échevin de ladite ville de Marſal, & enſuite capitaine & châtelain des château & ſeigneurie de Habondanges, & fils de Dominique Willaume, tué en 1599 par les meſſeins pour le ſervice des ducs de Lorraine, fut annobli par lettres données à Nancy le 6 décembre 1626, & vérifiées le 21 janvier 1627. Porte d'azur, à une faſce d'argent, accompagnée de trois triangles d'or; & pour cimier deux pennes aux armes de l'écu. *Tréſor des chartres, fol. 1, régiſt. 1627.*

WILLAUMEY (Jean), fut annobli ſans finances par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées le 15 novembre 1661, & verifiées le 23 ſeptembre 1662. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux colombes affrontées d'argent, & en pointe d'un lion d'or armé & lampaſſé de gueules; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Layette cottée annobliſſemens, num. 237.*

WILLEMIN (Joſeph de), commiſſaire des troupes de Son A. R, introducteur des ambaſſadeurs & maître des cérémonies, & dans la ſuite baron de Heldenfeld, obtint des lettres données à Nancy le 20 février 1699,

1699, lesquelles confirmèrent d'autres l'ettres de noblesse & de gentillesse accordées par l'empereur, & données à Vienne le 11 février 1692, en faveur de feu Nicolas de Willemin son père, " En recompense des » services que ledit Nicolas, Charles & Jacques de Willemin ses frères, » & oncles dudit remontrant ont rendus en plusieurs emplois de la guerre dans ses troupes, &c." *Fol. 215, régist. 1699.* Les armes ne sont pas rappellées dans lesdites lettres, mais il porte de gueules, à l'écu d'or posé en cœur, chargé d'une bande d'azur, surchargée de trois étoiles d'argent, au chef émmanché d'or & d'azur; & pour cimier un aigle de sable becqué, membré & couronné d'or, & surmonté d'une étoile d'argent.

NICOLAS DE WILLEMIN fut annobli & déclaré gentilhomme par diplôme de Sa Majesté Impériale, du 11 février 1692. Il eut: 1°. René qui suit. 2°. Joseph qui suivra. 3°. Martin, jesuite. 4°. N. officier au service de Sa Majesté Impériale. 5°. Claudine, troisième femme de Pierre-André de la Fontaine, seigneur de Gemelaincourt en partie.

RENÉ DE WILLEMIN, colonel dans les troupes du cercle du Rhin, épousa Henriette Huyn, fille de François Huyn, conseiller d'état & procureur-général de Lorraine, & de Louise Bricard, dont il eut: 1°. Robert de Willemin, qui épousa N. de Conack fille du baron de ce nom, & de N. comtesse de Harrach. 2°. Marie, alliée à ..... 3°. Françoise, mariée à N. baron de Boës.

JOSEPH DE WILLEMIN, commissaire des troupes de Lorraine, & second fils de Nicolas de Willemin, épousa Marie-Anne-Gabrielle Durand, dont il eut: 1°. une fille religieuse à la visitation à Nancy; & 2°. Joseph-Bern. prêtre & chanoine de l'église primatiale de la même ville.

WILLERMI (Nicolas), successivement avocat ès sièges de Nancy, puis conseiller-sécretaire ordinaire de la duchesse de Brunsvick, pour le service de laquelle il avoit fait plusieurs voyages, tant en Italie qu'ailleurs, & enfin conseiller & sécretaire de Son Altesse; fils de Nicolas Willermin, conseiller au conseil privé des évêques & comtes de Toul, & sénateur en ladite cité, fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Nancy le 12 août 1594; lesdites lettres vérifiées le 14 octobre de la même année. Porte d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un croissant montant d'argent, surmonté d'une rose de même; & pour cimier deux pennes de l'écu. *Fol. 156, régist. 1594.*

NICOLAS WILLERMIN fut père de Nicolas Willermy (comme ce nom s'est écrit dans la suite), seign. de Belrupt, Goze, Salée & Bernécourt en partie, capitaine, prévôt, gruyer, receveur & garde du scel du tabellionage de Foug, par lettres expédiées à Nancy le 5 mars 1606, sur la démission de son père; il vivoit encore en 1649, comme il se voit par quelques actes.

WILLERMIN (Claude), châtelain & receveur de Lunéville, fut annobli par lettres du grand duc Charles de Lorraine, données à Nancy le 26 octobre 1572. Porte d'azur, à la fasce ondée d'argent, chargée d'un l'opard de gueules, allumé & lampassé d'or, accompagné de trois besans de même, deux en chef & un en pointe; & pour cimier le léopard naissant de l'écu, tenant un besan d'or. *Fol. 204, vers. régist. 1571, 1572.*

JACQUES

Digitized by Google

JACQUES WILLERMIN, prévôt de Lunéville, épouſa Nicole Brigear *ou* Bregeat, fille de Nicolas Brigeart *ou* Bregeat, & de Nicole de Louppy, dont il eut: 1°. Claude qui ſuit & qui a donné lieu à cet article. 2°. Jacquette, épouſe de Hanus de Boucquenom. 3°. Barbe, femme de noble N. Meiſtrels, *dit* le grand prévôt de Lunéville; 4°. Iſabeau, alliée à Jean de Louppy, prévôt de Roſières.

CLAUDE WILLERMIN, ſeign. de Lanfroicourt, receveur de Lunéville, fut fait gruyer de ladite ville par lettres données en 1575; il fut dans la ſuite conſeiller d'état & tréſorier de l'épargne, & épouſa Antoinette de Chaſtenoy, avec laquelle il acquit, le 13 décembre 1598, la baronnie de Montreulx-ſur-Saone, d'Anne de Rochefort & de Charlotte de Saultour, laquelle terre ils revandirent au grand duc Charles le 25 avril 1605, pour la ſomme de vingt-cinq mille écus, à quatre frans ſix ſols l'écu. Antoinette de Chaſtenoy étoit fille de Jean-Chrétien de Chaſtenoy, conſeiller-ſécretaire du duc Antoine, & de Claudon le Briſeur. De leur mariage ſortirent, entr'autres enfans: 1°. Anne de Willermin, mariée le 21 mars 1621 à David de Choiſeul, baron de Lanques, capitaine au régiment de Phaltzbourg, mort à Wetzel en 1621. 2°. Louiſe de Willermin, femme de Jean Poirot ſeigneur de Bainville, conſeiller d'état de Son Alteſſe, réſident en cour de Rome. 3°. Charles de Willermin, ſeigneur de Montreulx-ſur-Saone, qui fut préſent au contrat de mariage de ſa ſœur.

WIRIOT. *Voyez* VIRIOT (François).
VUILLY (Jenin le). *Voyez* VAILLY (Jenin).
WUYLOT. *Voyez* VOILLOT (Jean).
WYART. *Voyez* VIART (Claude).
VYON. *Voyez* VION (Pierre).
VYVYAN. *Voyez* VIVIAN (Claude).

La plûpart de tous ces noms s'étant écrits dans la ſuite par un V ſimple, nous avons cru pouvoir les écrire de même, pour la commodité de ceux qui les cherchent.

X.

X A N. X A U.

ANDRIN (Chriſtophe). *Voyez* SANDRIN. Ce nom s'eſt écrit de ces deux façons; quelques-uns diſent qu'il ne fut point annobli, mais réhabilité.

XAUBOUREL (Pierre), ſommelier d'échanſonnerie du roi René duc de Lorraine, fut annobli, ſelon quelques *nobiliaires*, & reconnu noble ſelon d'autres, par lettres de ce prince données en 1481. Porte d'argent, au chef d'azur, chargé de trois beſans d'or; & pour cimier un bras vêtu d'argent, tenant un beſan de l'écu, entre deux pennes d'azur chargées de trois beſans de même.

Cette famille, qui eſt éteinte à préſent, étoit une des plus diſtinguées parmi celles

celles qui prirent des lettres d'annobliſſement, non-ſeulement par la nobleſſe dont elle faiſoit profeſſion plus d'un ſiècle auparavant, mais encore par la conſidération qu'elle s'étoit méritée de la part de ſes ſouverains.

PIERRE XAUBOUREL épouſa Marie de Salone, dont il eut, ſelon quelques *mémoires*: 1°. Pierreſſon qui ſuit. 2°. Touſſon Xaubourel, prévôt de S^t. Mihiel & ſommelier de panneterie, qui obtint en 1477, des libéralités du duc, la maiſon *dite* de la Monnoye, ſiſe à S^t. Mihiel derrière la parroiſſe, pour lui & ſes ſucceſſeurs; & 3°. Lucie, femme de Collignon Pillard, écuyer, prévôt de S^t. Mihiel.

PIERRESSON XAUBOUREL, gruyer de Bar, épouſa Louiſe le Pois. *Pluſieurs mémoires prétendent que ce* PIERRESSON XAUBOUREL *&* PIERRE XAUBOUREL *étoit la même perſonne, qui épouſa deux femmes, la première deſquelles ſe nommoit* Marie de Salone, *& la ſeconde* Louiſe le Pois. Quoiqu'il en ſoit il eut de ſon mariage: 1°. Bertrand qui ſuit. 2°. René, retenu ſécretaire ordinaire de Son Alteſſe, par lettres de l'an 1522. Il vivoit encore en 1526, & mourut ſans enfans de Jeanne Couſin ſa femme. 3°. Barbe, épouſe de Vaultrin Ferry, gruyer de Bar. 4°. Marie, femme de Claude de Rouyn, prévôt dudit Bar. 5°. Marguerite, alliée à Thieriet *ou* Thirion Melian, controlleur-général de Lorraine, vivant en 1551. 6°. Alix Xaubourel, mariée à Nicolas Leſcamouſſier.

BERTRAND XAUBOUREL, controlleur-général de Lorraine, épouſa trois femmes: 1°. Françoiſe Bertrand, fille de Didier Bertrand, ſeigneur de Brin & Clevant, conſeiller du duc Antoine & tréſorier-général des finances de Lorraine & Barrois, & de Mengette *ou* Marguerite Colas, que d'autres nomment Küel. 2°. Jeannon Lépée, veuve de Gérard Champenois, ſeign. de Villers; & fille unique de Demenge de Lépée, gouverneur des ſalines de Marſal, & d'Agnès Boucher; & 3°. Jeanne Aremberg, que quelques-uns diſent avoir été ſa ſeconde femme. Il n'eut d'enfans que du premier lit, ſçavoir: 1°. Nicolas qui ſuit. 2°. Didier, qui a fait la branche des ſeigneurs de Domnom, rapportée ci-après. 3°. Marie, alliée: 1°. à Varnault Colleſſon, receveur-général & auditeur des comptes de Bar. 2°. à Claude Leſcarnelot, ſeigneur de Raincourt & Noyers, dont elle fut première femme. 4°. Françoiſe, femme de Quiriace Fournier, ſeigneur de Clevant & S^t. Évre, &c. morte le 28 novembre 1558. 5°. Louiſe, mariée: 1°. à Pierre de Bimont, ſommelier d'échanſonnerie du duc Antoine; & 2°. à Nicolas de la Ruelle, controlleur-général & auditeur des comptes de Lorraine.

NICOLAS XAUBOUREL, écuyer, controlleur en l'hôtel du grand duc Charles, épouſa Françoiſe de Roſières, fille de Jean de Roſières, ſeign. de Raucourt, conſeiller d'état des ducs Antoine & François, & de Jeanne de la Mothe. Elle étoit veuve en 1602, qu'elle fit ſes repriſes par Claude de Xaubourel ſon fils. Leurs enfans furent: 1°. Claude qui ſuit. 2°. Gabriel, prieur de Nôtre-Dame de Bar. 3°. Bertrand, pourvu de la chapelle du château de Bouconville en 1587, & mort en Hongrie portant les armes. 4°. Jeanne, femme de Jean le Beſgue, ſeigneur de la tour de Nonſart, lieutenant-général d'Apremont. 5°. Marie, alliée: 1°. à Jean Jacob, ſeigneur d'Imonville, capitaine-prévôt, gruyer & receveur de Sancy; & 2°. à Claude Billard de Salins, capitaine-prévôt, gruyer & receveur de Conflans en Jarniſy. 6°. Marguerite Xaubourel, alliée à Jean Laudinot, ſeigneur de Noncourt, Mandres & Forbeveſin, avec qui elle vivoit en 1581.

Digitized by Google

CLAUDE XAUBOUREL, écuyer, conſeiller d'état de Son Alteſſe & bailli d'Apremont, épouſa en 1589, Eliſabeth le Clerc, fille de Jean le Clerc & d'Éliſabeth Champenois, & 2°. Agnès d'Avrillot, fille d'Alexandre d'Avrillot écuyer, conſeiller d'état de S. A. & préſident des comptes de Bar. Il eut du premier lit: 1°. Claude, chanoine de l'égliſe cathédrale de Toul. 2°. Georges qui ſuit. 3°. Nicolas Xaubourel, ſeigneur de S^te. Livière, écuyer de Louis de Guiſe, prince de Phaltzbourg, qui épouſa Eſther du Halt, fille de Jean du Halt, ſeigneur de Hénaménil, &c. & de Lucie du Gaillard, dont il eut cinq enfans, ſçavoir; Dominique, Anne-Claude & Charles, mort ſans lignée, Lucie, morte avant d'être mariée, Henriette Xaubourel, alliée en 1660 à Étienne de Ramberviller, ſeig. de Vaucourt & de Pulligny. 4°. Jeanne, ſeconde femme d'Alexandre Maillet, receveur-général du duché de Bar, grand louvetier & ſous-lieutenant des chevaux-légers, qu'elle épouſa par contrat du 30 juillet 1636. 5°. Françoiſe Xaubourel, mariée: 1°. à Nicolas Didelot; & 2°. à Jean de Blaive, ſeigneur de Tannoy, auſſi conſeiller-auditeur des comptes de Bar. 6°. Jean, mort en bas-âge.

GEORGES XAUBOUREL, écuyer, &c. épouſa en 1628: 1°. Marguerite Urguet, fille de Claude Urguet, tailleur des ſalines de Moyenvic, & de Marguerite Janin; & 2°. Mariette de Chaſlons. Il eut du premier lit: 1°. Alexandre-Joſeph, mort en Italie en 1653. 2°. Nicolas-François; & 3°. Marguerite Xaubourel.

Branche des ſeigneurs de Domnom.

DIDIER XAUBOUREL, fils puîné de Bertrand Xoubourel & de Franç. Bertrand, fut ſeigneur de Brin, Arlanges, &c. il épouſa: 1°. Jeanne d'Arambourg; & 2°. Madelaine Vaulthier, veuve de Richard Bouvet, & fille de Gérard Vauthier, ſeigneur de Sivry, Brouſſet, Marvoiſin & Raulcourt, capitaine & prévôt de Bouconville, & de Barbe de Leſcut. Il eut du premier lit: 1°. Claude, femme de Sébaſtien le Poignant, homme d'armes de la compagnie de Nicolas de Lorraine comte de Vaudémont, puis gentilhomme de la maiſon de Son Alteſſe; & 2°. Jeanne, mariée: 1°. à Étienne Bertrand, ſeigneur de Brin en partie; & 2°. par contrat du 26 novembre 1611, à Mathieu de la Reaulté, ſeigneur de Rouvre-les-Eſtain, avec qui elle vivoit en 1616. Du ſecond lit vinrent: 1°. Olric qui ſuit; & 2°. Charlotte Xaubourel, femme de Balthazard de Mouzay, écuyer, ſeigneur de Luzy & d'Inor en partie, commandant en la compagnie d'arquebuſiers du comte de Salm.

OLRIC *ou* ERRIC XAUBOUREL, écuyer, ſeigneur de Domnom, Erlange, Jambrot & Ampenou, capitaine du château de Dieuze, par proviſions du 12 janvier 1590, épouſa Pernette du Gaillard, fille de Georges du Gaillard, ſeigneur d'Helymer, capitaine d'Abelſtroff, & de Diane de Beaufort, dont il eut: 1°. Paul qui ſuit. 2°. Balthazard. 3°. Nicolas, qui fit ſes reprîſes du duc de Lorraine le 22 décembre 1663, pour les ſeigneuries d'Erlange, tant en ſon nom qu'en celui de Louiſe Xaubourel ſa ſœur, veuve de Chrétien de Nogent. 4°. Louiſe, mariée par contrat du 9 novembre 1614 à Chrétien de Nogent, ſeigneur de Silloncourt, Vihuviller, & Chanteheu, chambellan de Son Alteſſe, mort en 1633; & 5°. Marguerite Xaubourel, religieuſe de la congration à Nancy.

PAUL XAUBOUREL, écuyer, ſeig. de Domnom, capitaine du château de Dieuze

de Dieuze en ſurvivance de ſon père, par lettres du 24 décembre 1632, preta ſerment entre les mains du ſieur de Rennel, préſident des comptes, le 29 ſuivant. Il épouſa Gabrielle-Renée de Serocourt, chanoineſſe de Pouſſay, fille de Chriſt. ſeig. de Serocourt & d'Affroicourt, conſeiller d'état, chambellan & commiſſaire-général de Lorraine, gouverneur & bailli de Hombourg & de S^t. Avold, ſénéchal de Remiremont, & de Théodore de Ligniville ſa ſeconde femme. Il eut de ce mariage Chriſtophe-Louis qui ſuit.

CHRISTOPHE-LOUIS XAUBOUREL, ſeigneur de Domnom, Inor & Poüilly, épouſa, par contrat paſſé le 7 octobre 1659, Anne-Marie de S^t. Lambert, fille de feu Charles-Affricain de S^t. Lambert, capitaine de Fontenoy, & de Jeanne de la Mothe. Il eut de ſon mariage: 1°. Marie, alliée en 1679 à Pierre de Marcheville, chevalier, ſeigneur de Meurtin & Chanteheu. 2°. Jeanne, mariée: 1°. par contrat du 13 février 1686, à Charles-Emmanuel d'Einville, ſeigneur de Gueblanges; & 2°. par contrat du 29 octobre 1690, à Joſeph-François comte de S^t. Felix.

XEULLAIRE. *Voyez* SEULLAIRE (Claude).

XOUSSE (Jacques de), avocat en la cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, receveur des finances au bureau de Dieuze, gruyer & capitaine des chaſſes du même lieu, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 18 février 1721, contenant: " Qu'il eſt fils de Françoiſe Bertrand, iſſuë de » Didier Bertrand, annobli en 1510 par le duc Antoine, en conſidération » des ſervices qu'il lui avoit rendus en qualité de ſécretaire & d'argentier » de ſes finances & ſalines; que du même Didier Bertrand ſont ſorties » pluſieurs perſonnes qui ſe ſont diſtinguées au ſervice de l'empereur, » par leur valeur, & ont été honorées de titres diſtingués; d'autres ayant » été reconnus gentilshommes, ont poſſédé la charge de gouverneur des » ſalines de Dieuze, & pluſieurs autres emplois de conſidération; que » du côté paternel l'expoſant eſt fils d'André de Xouſſe, lequel après » avoir ſacrifié ſa jeuneſſe au ſervice de Charles IV, en qualité de chevaux-» léger, & enſuite de cornette au régiment du prince de Salm, fut » récompenſé par la charge de gruyer de Dieuze, qu'il a exercé pendant » l'eſpace de quarante ans, & que Son Alteſſe Royale auroit trouvé à » propos de conſerver audit Jacques de Xouſſe cet emploi, étant comme » héréditaire dans ſa famille, puiſqu'il y eſt depuis plus d'un ſiècle, & » eſt poſſédé de père en fils; & qu'il a épouſé Marguerite Zoller, fille de » Nicolas-Frederic Zoller, prévôt de Bitche, &c. "

Porte d'azur, au lion d'or, au chef couſu de gueules, chargé d'une croix patée d'argent en cœur, & de deux beſans de même; & pour cimier le lion de l'écu tenant entre ſes pattes une croix patée de ſable. *Fol. 177, troiſième régiſt. 1720, 1721.*

Digitized by Google

Y.

Y E L.

YEL (Claude), fut annobli par lettres de Charles IV, données au mois de janvier 1669. Porte pour armes d'azur, à un croiſſant montant d'argent, ſurmonté d'un Y d'or; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleurs dudit écu. *Nobiliaire manuſcrit.*

YVON (Pierre), armurier du duc René II, fut annobli par lettres données au mois de juillet de l'an 1492. Porte palé de ſable & de gueules de ſix pièces, à la bande d'or dentée, chargée de trois croiſſans d'azur; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs dudit écu. *Fol. 25, verſ. régiſt. 1493, 1496.*

Z.

Z O L.

ZOLLER (Jacques), agent du duc Charles IV à Strasbourg, fut annobli par lettres de S. A, données à Francfort ſur le Mein, le 9 janvier 1674, en conſidération de ſes ſervices. Porte d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux croix de Lorraine de même, & en pointe d'un alérion d'argent; le tout ſurmonté d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métaux & couleur de l'écu. Au *fol. 130, régiſt. 1718*, ſe trouvent les lettres de ſurannation accordées à Lunéville le 15 novembre 1718, à la réquête de JEAN-IGNACE ZOLLER, conſeiller du cardinal de Rohan, & ſon bailli de Wantznaw, & de CHARLES-JOSEPH ZOLLER, pour faire entériner les lettres de nobleſſe données par Charles IV à Francfort ſur le Mein, le 9 janvier 1674, à JACQUES ZOLLER leur père, ſon agent en la ville de Strasbourg.

ZOLLER (Jean-Fréderic), prévôt, gruyer, receveur & chef de police de la ville & du comté de Bitche, fut annobli par lettres données à Lunéville le 10 octobre 1712, "En conſidération de ſon zèle & de ſes » ſervices dont il a puiſé l'exemple dans ſa famille, en un de ſes parens » du même nom, qui a obtenu de Charles IV & de l'empereur des » lettres de nobleſſe, en récompenſe de ſes ſervices, comme il ſe voit » par le témoignage des armes, portant deux croix de Lorraine & » l'aigle éployé (*c'eſt un alérion*), & qu'il eſt d'ailleurs allié à famille » très-noble, tant de ſon côté que de celui de ſa femme, ſortie de la » famille des Hennequin, qualifiée dans le duché de Luxembourg, &c." Porte d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux croix de Lorraine de gueules, & en pointe d'un aigle éployé de ſable; le tout ſoutenu d'un armet morné, orné de ſon bourlet & d'un lambrequin aux métail & couleurs de l'écu. *Fol. 221, régiſt. 1712.*

FIN DU TOME PREMIER.

SUPPLÉMENT.

BAL. DAL. DOR.

BALIGAND (Jean-Jacques), ingénieur ordinaire du roi de Pologne duc de Lorraine, &c. ingénieur en chef des ponts & chauſſées, & inſpecteur des bâtimens du domaine & des ſalines, fut annobli par lettres du 5 janvier 1756. Porte d'azur, à un lis au naturel, terraſſé de ſinople; & pour cimier le lis de l'écu ſupporté d'un armet morné, orné de ſes bourlet & lambrequin aux couleurs dudit écu.

DALLÉE (Jean), *dit* de Roch, fut annobli à la requête du cardinal de Lorraine, évêque de Strasbourg & de Metz, dont il étoit premier homme de chambre, par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 16 juillet 1606, portant: " Qu'il avoit été ci-devant maréchal des logis » de la compagnie du S^r. d'Artigoty, l'eſpace de ſix ans, puis cornette de » la même compagnie, &c. " Porte d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en pointe d'un rocher d'argent, & en chef d'une croix de même & de deux étoiles d'or; & pour cimier la croix de l'écu environnée de deux pennes de même. *Fol. 127, régiſt. 1606.*

La conformité de ces armes avec celles de Dablange, pourroit faire croire que Jean Dallée deſcendoit de cette famille.

DORDELU (Claude). Nous avions obſervé avec raiſon que ſa nobleſſe devoit être plus ancienne que du 15 mai 1672; depuis les preuves nous en ont été communiquées.

Le Roi Très-Chrétien donna, le 4 ſeptembre 1696, une déclaration contre les uſurpateurs des qualités de noble, d'écuyer, de meſſire & de chevalier. Le ſieur Charles de la Cour de Beauval fut prépoſé pour en faire la recherche; il trouva que Jean Dordelu, fils de Claude Dordelu, s'étoit qualifié écuyer dans des actes publics, il fut actionné & pourſuivi pour avoir pris ce titre. Jean Dordelu ne ſe ſervit pas des lettres d'annobliſſement qui avoient été accordées à ſon père le 15 mai 1672; il ſe défendit uniquement ſur des titres qu'il avoit recouvrés, & qui juſtifioient une nobleſſe plus ancienne. Il expoſa ſa généalogie appuyée de ces titres; le ſieur de Beauval ayant fourni ſes contredits, & le procès en état, monſieur de Vaubourg, intendant de Lorraine & Barrois, rendit ſon jugement à Nancy le 28 décembre 1697, par lequel Jean Dordelu fut maintenu dans ſa qualité de noble & dans les privilèges de la nobleſſe; en conſéquence renvoyé de la demande de Charles de la Cour de Beauval. Cette déciſion contradictoire, qui fut ſignifiée au prépoſé le 7 février 1698, eſt une preuve certaine de l'ancienneté de la nobleſſe de cette famille.

Digitized by Google

DROÜOT (Nicolas-François), avocat en la cour souveraine de Lorraine & Barrois, & l'un des cinq consultans fondés par S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar; à la suite de ladite cour souveraine, fut annobli par lettres-patentes du 5 janvier 1756, entérinées en la chambre des comptes de Lorraine le 26 du même mois, & régistrées en la cour souveraine en vertu d'arrêt du même jour. Porte d'azur, à la fasce jumelée d'argent, surmontée en chef d'un muffle de léopard d'or, allumé & lampassé de gueules. Lesquelles armes sont celles de son trisaieul maternel, qu'il lui a été permis de prendre par lesdites lettres-patentes.

NICOLAS-FRANÇOIS DROÜOT, a épousé Anne-Françoise Gœury, fille d'Hubert Gœury, avocat en la cour, & conseiller-sécretaire des commandemens du duc Léopold, & de Marie-Christine Cottenot, de laquelle il a 1°. François Droüot qui suit. 2°. Charlotte Droüot, qui a épousé Christophe-Michel Lefebvre, seigneur de Monjoye, avocat-général de la chambre des comptes de Lorraine.

FRANÇOIS DROÜOT, avocat en la cour souveraine, a épousé Marguer. Charlotte Poirot, fille de Claude Poirot, seigneur de fief à Goviller, intéressé dans les fermes de Sa Majesté Impériale en Toscane, & de Catherine Alix.

LATRAYE (François-Joseph), natif de Vitel près Mirecourt, conseiller-médecin ordinaire de Son Altesse Royale madame la duchesse doüairière de Lorraine, souveraine de Commercy, & médecin stipendié de ladite ville, fut annobli, sans finances, par lettres-patentes de cette princesse, données audit Commercy le 19 août 1744, " En récompense de ses » services, de ceux de ses ancêtres, & de leur fidélité envers les ducs de » Lorraine, & notamment de son ayeul Charles Latraye, qui avoit » épousé Marie Husson, issuë de race noble, &c." Lesdites lettres furent entérinées le 18 décembre de la même année 1744. Porte parti d'or & d'azur, à un chevron accompagné de trois tours crénelées, deux en chef & une en pointe, le tout de l'un en l'autre; & pour cimier une tour d'or.

OLLIVIER (Pierre-Étienne), avocat, fut annobli par lettres-patentes de Sa Majesté le roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, le 30 juin 1757, contenant: " Que son application au service du public, comme » avocat depuis vingt-sept ans, son zèle & sa fidélité au bien de la » couronne, auroient porté Sa Majesté à lui donner des marques de sa » bienveillance, & à le récompenser de ses services, &c." Porte d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois couronnes d'or; l'écu surmonté d'un armet morné, orné de ses bourlets & lambrequins aux métaux & couleur dudit écu. Lesdites lettres furent entérinées en la chambre des comptes le 6 juillet suivant, & enrégistrées à la cour souveraine le 8 du même mois.

PIERRE-ÉTIENNE OLLIVIER avoit épousé Marie-Anne Schlick, fille de Jean-Georges Schlick, prévôt de Fischbach en Basse-Alsace, intéressé dans les fermes de Lorraine, dont il a: 1°. Jean-Baptiste Ollivier, né le 15 mai 1746. 2°. Françoise-Thérèse-Charlotte, née le 4 juillet 1750.

PUISEUR

Digitized by Google

PUISEUR (Nicolas), fut annobli par Sa Majeſté le roi de Pologne duc de Lorraine, par lettres-patentes données à Lunéville le 26 janvier 1756, portant: " Qu'il eſt ſorti d'une famille honorable de la ville de » Vic, où pluſieurs de ſes auteurs ont été depuis plus d'un ſiècle revêtus » des premiers offices du magiſtrat de la même ville, qui ſont d'ailleurs » alliés à différentes autres familles nobles & qualifiées de nos états; » étant dès ſa jeuneſſe en notre bonne ville de Nancy, où il s'eſt appliqué » à un commerce conſidérable, qu'il a exercé pendant environ quarante » ans avec honneur & probité; & a donné tous ſes ſoins pour faire » fleurir le commerce dans nos états pendant quinze années qu'il fut » choiſi par les ſouverains nos prédéceſſeurs & nous, pour remplir à la » chambre conſulaire, ſucceſſivement, les fonctions de juge, de lieutenant » & de premier juge-conſul, deſquelles il s'eſt acquitté avec toute la » candeur & le déſintéreſſement poſſibles, à la ſatisfaction des commerçans » & du public; étant enſuite paſſé dans la magiſtrature de l'hôtel commun » de la ville de Nancy, où il exerce actuellement depuis pluſieurs années, » avec honneur & probité, un office de conſeiller, &c." Porte d'azur, à une ancre d'argent couronnée d'or; l'écu ſurmonté d'un armet morné, orné de ſes bourlets & lambrequins aux métaux & couleur dudit écu. Leſdites lettres ont été entérinées en la chambre des comptes de Lorraine le 11 février 1756, & régiſtrées en la cour ſouveraine le 12 des mêmes mois & an.

NICOLAS PUISEUR a épouſé Françoiſe Leleal, fille de feu Jean-Franç. Leleal, marchand & ancien premier juge-conſul de Lorraine, & de Claude-Marie Buchette, dont il a: 1°. Barbe-Hyacinthe Puiſeur, fille. 2°. Philippe Puiſeur, avocat en la cour. 3°. Nicolas-Henry Puiſeur, officier dans le régiment de Chartres. 4°. Jean-François Puiſeur, étudiant. 5°. Claude-Louis Puiſeur, auſſi étudiant. 6°. Barbe-Urſule-Hyacinthe Puiſeur, fille.

PUISEUR (Philippe), obtint des lettres-patentes du roi de Pologne duc de Lorraine & de Bar, du 22 mars 1756, portant communication des lettres de nobleſſe du ſieur Nicolas Puiſeur, conſeiller de l'hôtel de ville de Nancy, au ſieur Philippe Puiſeur ſon frère, ancien conſeiller du roi, & ſon procureur en l'hôtel commun de la ville de Vic; leſdites lettres portant: " Que ſes auteurs & lui ont rempli, depuis plus d'un » ſiècle, les premiers offices du magiſtrat de la même ville, & que ſa fille » unique & ſeule héritière a épouſé Paſcal-Joſeph de Marcol, conſeiller » d'état ordinaire de Sa Majeſté, & enſuite ſon procureur-général de » Lorraine & Barrois, &c." Ces lettres ont été entérinées en la chambre des comptes de Lorraine le 3 avril, & régiſtrées en la cour ſouveraine le 5 du même mois.

ROBERT (Joſeph), ancien receveur des finances au bureau de Conflans en Baſſigny, réſident à Saulxures-lès-Bulgneville, obtint, le 29 décemb. 1755, des lettres-patentes qui rendent communes avec lui celles de nobleſſe accordées le 15 mars 1725, à Nicolas-Henry-Robert ſon père. Porte les mêmes armes. *Voyez* ROBERT (Nicolas-Henry).

RODOÜAN

Digitized by Google

RODOÜAN (Jehan), fut annobli par lettres de René I roi de Jérusalem & de Sicile, duc de Lorraine, &c. du 18 mars 1465, " En considération » de ses bons & agréables services, & en reconnoissance & rémunération » d'iceux, &c. " Porte d'or, à une pointe de gueules, accompagnée en chef de deux quintefeuilles de sable.

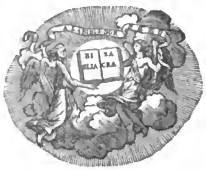

ERRATA.

Digitized by Google

ERRATA.

IL ne doit pas paroître extraordinaire si dans les premières lettres de cet ouvrage, il se trouve un plus grand nombre de corrections ou additions à faire que dans les suivantes. Les mémoires sur lesquels il a été travaillé, devenant plus abondans à mesure que l'on en avançoit l'impression, il a été plus aisé de se garantir de certaines fautes qui étoient inévitables dans les commencemens où l'Auteur n'avoit encore d'autres secours que ceux qu'il s'étoit procuré lui-même. Au reste on s'en rapporte sur le tout à l'indulgence du Public éclairé, qui sentira bien qu'un ouvrage tel que celui-ci, ne peut être d'abord porté au degré de perfection qu'on pourra lui donner dans une seconde Edition si elle est désirée, & qui ne pourra cependant se commencer qu'après l'impression des deux Volumes suivans.

N°. *On a jugé à propos, pour la facilité du Lecteur, & pour qu'il puisse d'abord découvrir les articles où il se trouve quelques fautes à corriger, ou quelques additions à faire, de rapporter les noms de ceux qui y ont donné lieu; & lorsqu'on citera la ligne, elle ne doit se compter que depuis le commencement desdits articles, à moins qu'elle ne se trouve dans l'une des pages suivantes, que pour lors on citera de même. On n'a pas cru nécessaire de rappeller quelques fautes d'impression auxquelles on peut suppléer avec un peu d'attention.*

A.

ALSINGEN (Hans). *Après cet article ajoutez* AMBRIERES. *Voyez* GOURDOT (Didier).

ANDERNACH (Jacques). *Après cet art. ajoutez* ANDILLY. *Voyez* ROUYER (Gaspard).

ANDRÉ (Jean *ou* André). *Supprimez cet article, qui est le même que celui de* LAURENT (André), *rapporté à sa place.*

ANDRÉ (Christophe), *ligne 14 où on lit* 3°. Barbe, *lisez* Elisabeth.

ARBOIS (Jean d'), *ajoutez à la fin de cet article:* Jean d'Arbois épousa Jeanne Vallée, dont il eut, entr'autres enfans, Anne d'Arbois, femme de Franç. Perrin annoblien 1610; & Bonne d'Arbois, épouse de Nicolas Spire, annobli en 1624.

ARDENNES (François d'), *ligne 6, après ces mots* dont il eut, *ajoutez* Charles qui suit. Il épousa en secondes nôces Jeanne Saulnier, dont il eut: 1°. Elisabeth d'Ardennes, mariée à Pariset Grandmaire, prévôt & nappier d'Epinal. 2°. Nicole d'Ardennes, femme de François Gérard, *dit* de St. Laurent.

ARGENTEL (Jean), *pénultième ligne, supprimez ces mots:* & de Jeannette Arabourg la première femme.

ARNOLET (Jean d'). *Supprimez entièrement cet article, qui doit être renvoyé au volume suivant; cette famille ne paroissant pas avoir été annoblie, au moins en Lorraine.*

ASSELAINCOURT (d'). *A la fin de cet article, ajoutez:* cette famille se nommoit LA CORNE, & prit dans la suite le surnom d'Asselaincourt.

AUBERT (Florentin), *ligne 3, 1697, lisez* 1597.

AUBERTIN (Jean), *dans ses armes il doit se trouver deux tourteaux en chef & un en pointe. Ligne 18,* François Prudhomme, *lisez* Christop. Prudhomme.

AULBEPIERRE... (Claude d'), *ligne 11, supprimez* vivoit en 1619.

AVRILLOT... (Alexandre), *supprimez entièrement cet article, cette famille ne paroissant pas avoir été annoblie.*

AVRIL... (Jean d'). *Supprimez celui-ci pour la même raison.*

B.

BADDI (Étienne). *D'autres le nomment* GADDI.

BAGERON... (Jean), *ajoutez à la fin de cet article voyez* MAGERON (Jean).

BANNEROT (François), *ligne 2 de la page 26, après ces mots,* dont il eut, *ajoutez:* 1°. Meline, femme de François Malelerc. 2°. Claude, épouse de Jacquemin Touppet. 3°. Claude I, père de Claude II, &c.

BARQUES (Pierre de), *ligne 3, au lieu de* fanché, *lisez* flanché.

BARROIS (François), *ligne 9, au lieu de* bon, *lisez* bun.

BASSANT (Jean-Baptiste). *Dans ses armes l'azur doit être placé dans le parti où est l'argent.*

BATRON (Pierre). *Dans ses armes les écus doivent être monnoyés, & non pas des écus d'armoiries. Le rapport qui se trouve entre cet annoblissement que nous avons puisé dans un nobiliaire qui cotte le registrata, & celui de Pierre BUTRON que nous avons trouvé dans un extrait particulier du trésor des chartres, nous avoit presque déterminé à supprimer le premier; cependant comme les dates & les armes ne sont pas précisément rapportées de même, & que d'ailleurs l'un demeuroit à Liepvre & l'autre à Vienne, nous avons cru devoir les rapporter tous deux séparément.*

BAUDIN... (Mathieu), aux métaux & couleurs, *lisez* aux métail & couleur.

BAYON (Sébastien de). *Supprimez cet article.*

BEAUFILS (Louis), *ligne dernière,* 1590 & 1593, *lisez* 1490 & 1493.

BECK (Hantz), *ajoutez à cet article,* Jean baron de Beck, descendant de Hantz Peck, fut mestre-de-camp-général des armées du roi d'Espagne, gouverneur du duché de Luxembourg, & fut tué à la bataille de Lars, le 20 août 1648. Il avoit épousé N. Capel, dont il eut: 1°. Jean-Georges qui suit. 2°. Appollonie, mariée en 1631 à Georges de Bondes, écuyer; & 3°. Sidoine de Beck, dame de Hentorf, épouse de N. comte de Schellart.

JEAN-GEORGES baron de Beck fuivit le parti des armes, & eut en partage la terre de Videmb, fief masculin en Boheme, & qui avoit été donnée à son père par l'empereur, pour la découverte de la conspiration de Waldstain; il hérita aussi de celle de Beaufort, & de l'engagement des forges dans l'électorat de Cologne, & épousa en 1652 N. dont il eut, entr'autres enfans, Albert-Eugene baron de Beck.

BELHOSTE (Jean), *lisez* BELHOSTE *dit* Malteste (Jean).

BELIN (Perette de St.). *Supprimez cet article que nous avons tiré d'un nobiliaire où il avoit été tronqué, & que nous avons rapporté sous la lettre S.*

BELLEROSE (*alias* Jacquot de Serainville). *Cet article avoit été imprimé tel qu'on l'avoit trouvé dans un* mémoire de famille; *mais voyez l'article* JEAN-MAIRE *dit* BELLEROSE (Nicolas), *à la suite duquel il doit être.*

BERMAND (Hanus), *ligne 9:* 1°. Isabillion, *lisez* Isabillion Savoye. *Id. après ces mots:* il eut du premier lit, *ajoutez:* 1°. Catherine, épouse de Franç. Guerard, & qui étant veuve se remaria à Gérard Raoul. 2°. Michel, &c. *pag. 49, ligne 10,* Philbert Philibert, *lisez* François Philbert.

BERTRAND (Didier), ligne 7, *après* Mangette Colart,

Colart, *ajoutez*, que d'autres nomment Küel. *Page 53, ligne 12, après ces mots*, le dernier août 1609, *ajoutez*: il avoit épouſé Antoinette Lefebvre, fille de Mengin Lefebvre & de Mengeon Brayer Paſtegot. *Voyez* ſa filiation à l'*article de* MENGIN LEFEBVRE.

BIDAUT (Remy). *Ajoutez à la fin de cet article*, Remy Bidaut épouſa Philippe de Malaumont, fille de François de Malaumont, avocat à St. Mihiel, & de Chriſtienne Barrois.‖

BLISTAIN ... (Antoine-Andreu), *ligne 13, après ces mots*, & du ſecond, *liſez*: 1°. Jean. *Ligne 15*, dont il eut: 1°. Jean Bliſtain, *ſupprimez* 1°. *parceque Antoinette & les enfans ſuivans ſont de Gérard & non pas de Jean.*

BON (Ferry), *ligne 1*, fut annobli, *liſez* fut reconnu noble. (*Effectivement, Ferry Bon étoit fils de Jean Bon, l'un de ceux qui en 1532 furent maintenus par le duc Antoine dans leur nobleſſe, quoique* vivans du métier d'orfévrerie).

BONCOURT (Claude), *ligne 4*, il a enſuite été, *liſez*, un de ſes deſcendans a été déclaré gentilhomme.

BONNAN (Charles) *Supprimez entièrement cet article, rapporté à* BOUVANT (Charles).

BONNET (Regnault), *ligne 17*, Nicolas Humbert, *liſez* Louis Humbert.

BOUCHER (Cuny), *ligne 10*, Maillot, *liſez* Maillet.

BOUCHER (Jean), *ligne 10, après ces mots*, Eſter Bouchard, *ajoutez*, qui ſe remaria à Franç. Guerin.

BOUILLON (Jean), *ligne 7, après ces mots*, ſon frère, *ajoutez*, il épouſa N... Thouvenin, fille de Nicolas Thouvenin & de Marguerite Albert.

BOURGEOIS (Jean), *pag. 74, ligne 3, après ces mots*, Ferry Tabouret, *ajoutez*, 6°. Anne Bourgeois, qui épouſa en 1608 Martin Hacourt.

BOURGES (Pierre de). *Dans ſes armes les lions doivent être adoſſés, & non pas affrontés.*

BOURNON (Jacques), *ligne 11, après ces mots*: au ſiège de Jamets, *ajoutez*, & qui avoit épouſé Eliſabeth Mathieu, dont il eut, entr'autres enfans, Marie de Bournon, femme de Nic. de Malaumont, Il du nom, &c.

BOYER (Jean). *Après cet article, ajoutez* voyez ROUYER (Jean), demeurant à Bar.

BOYSLEAU ... (Mengin). *Cet article qui a été tiré d'un nobiliaire manuſcrit* qui a ſuivi dans ſes dates le nouveau ſtile, *eſt le même que celui de* MENGIN BOILEAU, *tiré du tréſor des chartres; il a été répété par inadvertance.*

BRATTE *alias* (Huyn Chiche). *Cet annobliſſement a été tiré d'un* nobiliaire *qui ne rapporte le nom de cette famille que ſous celui qu'elle a pris depuis; cet article n'en doit faire qu'un avec celui de* CHICHE (Huyn), *voyez-le.*

BRAUX (Vincent de), *à la fin de cet article ſupprimez* mémoire fourni, *les titres ayant été vûs.*

BRUNO *dit* NITBRUCK (Jean), *liſez* NIDBRUCK. *Voyez auſſi l'article* NIDBRUCK, *ſous lequel nom la généalogie de cette famille eſt rapportée.*

BUTRON (Pierre de). *Voyez ci-deſſus* BATRON.

C.

CABOAT (Jérôme). *Ses armes ont été manquées, elles doivent être comme celles de* FORGEAULT (Jacquotin), *voyez-les.*

CACHÉDENIER (Abraham), *page 99, ligne 14*, Gabriel, *liſez* Gabrielle.

CANON (Pierre), *ajoutez à la fin de cet article*, cette famille a fait quelque changement à ſes armes, & a ſubſtitué un aigle éployé d'or au canon du chef.

CARDON (Michel), *page 106, ligne 18*, grand-écuyer, *liſez* grand-gruyer.

CARTER (Jean), *ligne 2*, ombles, *liſez* ombres.

CHANNAULX (Didier), *à la fin de cet article, ajoutez*: Didier Channaulx avoit épouſé Barbe Mathieu, fille de Nicolas Mathieu, gouverneur des ſalines de Salone, & de Catherine de la Lorre ſa première femme. Ce nom s'eſt ſouvent écrit Chanault.

CHARLES (Charles), *dit* Fermini, *liſez* Germiny.

CHAPPEL *dit* RAON, (Jean de la), *liſez* Chappelle.

CHICHE (Huyn). *Voyez ce que nous avons dit ci-deſſus à l'article* BRATTE.

CHOEL (Mengin). *Cet annobliſſement a été tiré d'un* nobiliaire; *mais comme le* régiſtrata *a été trouvé, la* généalogie *de cette famille eſt rapportée à l'article de* SAULXURES (Mengin ...).

CHOISIS *ou* CHOISY (Charles). *Cet annobliſſement n'a rien de commun avec l'ancienne famille du même nom établie dans le Barrois, & qui porte effectivement pour armes*, d'azur, à un fautoir engrelé d'argent, cantonné d'un croiſſant en chef, & de trois beſans de même, deux en flancs & l'autre en pointe. *Comme la généalogie en ſera rapportée dans les volumes ſuivans, il ſera aiſé de voir que quelques* nobiliaires *ſe ſont trompé, lorſqu'ils ont prétendu qu'elle deſcendoit de* Charles Choiſis, annobli en 1570. *Il faut donc dans cet article, après la citation du* régiſtrata, *ſupprimer tout ce qui ſuit & qui commence par ces mots:* d'autres diſent qu'il porte d'azur, &c. *juſqu'à l'article ſuivant, & mettre à la place:* Char. de Choiſis épouſa Jeanne Raulet, dont il eut: 1°. Jean. 3°. Charles; & 4°. Claude, tous vivans dans le tems de la recherche de la nobleſſe faite par *Richier* en 1581. *Voyez Richier, page 102.*

CHOLLET (Jean). *Supprimez entièrement cet article, renvoyé au volume ſuivant, cette famille ne paroiſſant pas avoir été annoblie, au moins en Lorraine.*

CLOPSTAIN (Alexandre). *Après cet article ajoutez*: Voyez KLOPSTEIN.

COLART (Jean). *Dans ſes armes les roſes doivent être placées ſur la faſce.*

COLSONS (des). *Supprimez entièrement cet article, cette famille n'ayant point été annoblie, au moins en Lorraine.*

COLLONNET (Henry). *Supprimez cet article.*

COMBLES (Guillaume des), *page 169, ligne 32 & 34*, Simonin, *liſez* Simony.

CONDÉ *dit* FLORY, & CONDÉ DE LA CROIX, *ſupprimez ces deux articles, ces deux familles n'ayant point été annoblies, elles ſeront rapportées dans le volume ſuivant.*

COURCOL (Mengin), *à la fin de cet article, ajoutez*: Mengin Courcol épouſa Cathin Prinays, fille de Claude du Norment, *dit* Prinays.

COURCOL (Pierſon), *ligne 32, après ces mots*: Claude, dame de Corny en partie, *ajoutez*, & qui épouſa Jean le Maréchal, receveur & gruyer de Preny.

COUREUX *ou* CONREUX (Didier). *Après cet article, ajoutez*: Didier Conreux avoit épouſé Catheri. de Malvoiſin. *Voyez* MALVOISIN (Claude de).

COUVENANCE (Jean). *Il ne faut qu'une étoile dans ſes armes.*

CRETAL (Joſeph). *Dans ſes armes les étoiles doivent être poſées en bande.*

CRETENOIS (Didier). *Dans ſes armes les léopards du chef ne doivent point être l'un ſur l'autre, mais en faſce.*

CUEULLET (Jacquemin), *ligne 40*, fille de N... Regnauld, *liſez* fille de Franç. Regnauld; *& pag. 183, ligne 21*, N. ... de Gondrecourt, *liſez* Catherine de Gondrecourt.

CUREL (Hyacinthe). *Les armes qui ſont à côté de cet article ſont déplacées, ce ſont celles de la famille de* Hennequin Curel, *de laquelle* Hyacinthe Curel ne deſcend point. *A la fin de ce même article, ſupprimez* Voyez Hennequin.

DATTEL

Digitized by Google

DATTEL (Didier), *page 187, ligne 17, après ces mots:* 2°. Françoise, mariée, *ajoutez:* 1°. à Claude de Macerulles. 2°. &c. *ligne 33,* Gabillon, *lisez* Habillon. *Ligne 34,* épousa vers l'an 1600, *lisez* épousa par contrat du 25 août 1615. *Page 188, lignes 7 & 8,* ces mots 2°. Jean-Baptiste Dattel *& la suite ne font pas à leur place; ils doivent être renvoyés après ces mots de la sixième ligne,* dont il n'a point d'enfans.

DEFRANCE (Gaſpard-François). *On prétend que* France *eſt le ſurnom, & le de qui le précède, un article, & qu'ainſi on doit dire* de France.

DESPIEY (Jean). *On croit qu'il faut dire* d'Eſpiey.

DESRUETZ (, Claude). *Voyez ſa généalogie à l'article* RUETZ *(Claude des), que l'on n'avoit pas encore trouvée dans le commencement de l'impreſſion de cet ouvrage.*

DEVAUX (Alexandre), *ligne 4,* deux maſſacres, *liſez* un maſſacre.

DEVINS (Nicolas-Antoine & Charles-Léopold), furent annoblis, *liſez:* (Nicolas-Antoine-Charles-Léopold) fut annobli.

DOLMAIRE (Jean), *page 200, ligne 22,* Maneville, *liſez* Maxeville. *Ligne 25, ſupprimez* & de Lucie Changeur.

DROUART (Jean), *ligne 2,* obtint... des lettres confirmatives de la nobleſſe de ſes ayeux, *liſez:* obtint... des lettres de nobleſſe du 16 mars 1626. *Jean Drouart n'étoit qu'avocat quand il obtint leſdites lettres, & ne fut fait lieutenant-général qu'en 1639.*

DUBOIS (Étienne), *ligne 14 & 15,* & des Allées, *liſez* & de Sallée.

DUCHASTEL... (Jean-Baptiſte). Onze jours après ſon annobliſſement il fut déclaré noble & confirmé en ſa nobleſſe. *Voyez* CASTEL (Jean-Baptiſte), *ſous la lettre* C.

DUMESNIL (Michel). *Comme on n'avoit pas la généalogie de cette famille dans le tems de l'impreſſion de la lettre* D, *on l'a rapportée ſous la lettre* M, *à l'article de* MESNIL (Michel du).

DUMESNIL (Stable), *ligne 7, fol. 33, liſez* fol. 53.

DUMONT (Annibal). *Dans ſes armes la poignée de l'épée doit être à dexetre de l'écu.*

DUMOUTON (Didier), *ligne 1,* Saucy, *liſez* Sancy. *Après cet article ajoutez:* Didier Dumouton épouſa Barbe de Haut, qui ſe remaria en ſecondes nôces à Claude de Savigny, & qui étoit fille de Jacques de Haut, écuyer, ſeign. de Lomeranges, Valleroy, &c. iſſu d'une ancienne maiſon du Barrois, & de Jacquemotte de Beufville. *Cette alliances pourroit faire croire que* Didier Dumouton *étoit déja conſidéré comme noble.*

DUPREY (Barthelemy), *ligne 5,* 1525, *liſez* 1625.

DUPREUX (Gaſpard-François), *liſez* Duperreux. *Au ſurplus ſur cet article qui a été tiré d'un nobiliaire, voyez* GIRARD (François), *c'eſt la même choſe.*

DURAND (Louis), *ligne 39,* Jeanne de Martinu, *liſez* Martinet. *Page 222. ligne 6,* N. de Maimbourg, *liſez* Catherine de Maimbourg.

E.

ESTIENNE (Didier), *après ces mots,* Charles-Eſtienne, ſeigneur de Vendières, *ajoutez:* qui épouſa Marie Nottaire, dont il eut Charlotte Eſtienne, épouſe de Jean-François de Gombervaux. *Lignes 29 & 30:* 1°. Pierre qui ſuit, *liſez* François qui ſuit. *Ligne dernière,* Pierre Eſtienne, *liſez* Franç. Eſtienne.

EUMONT (Claude d'). *A la fin de cet article, ajoutez:* Claude d'Eumont épouſa, par contrat du 12 mai 1504, Barbe Pelegrin de Remicourt, fille de Pierre Thelod *dit* Pelegrin, ſeigneur de Remicourt, & de Madelaine Simier.

F.

FAILLONNET (Chriſtophe), *ligne dernière, après ces mots,* dont il eut pluſieurs enfans, *ajoutez:* ſelon pluſieurs mémoires, il épouſa en ſecondes nôces Reine Lornet, dont il eut, entr'autres enfans, Marguerite Faillonnet, mariée en 1652 à Michel Haccourt, avocat à St. Mihiel.

FALOISE (Louis de la). *Voyez* SERRY (Jean-Louis de), *& ſupprimez le reſte de cet article, qui eſt moins détaillé que celui auquel on renvoye.*

FAULX. *Voyez* LAFAULX (Jean), *liſez voyez* LEFAULX (Jean).

FERON (François-Henry), *page 238, lign. 16 & 17,* Claude-Marguerite de Bourgogne, *liſez* Claude-Marguerite *Eſtienne,* fille de Didier Eſtienne. *Ligne 22,* dont il a eu N. Feron, *liſez* dont il a eu François-Henry Feron, II du nom. *A la fin de cet article, ajoutez:* & qui, le 30 août 1756, obtint des lettres déclaratoires de gentilleſſe.

FONTAINE (Dominique de). *Dans ſes armes le cheval doit être naiſſant du côté oppoſé à celui qu'il occupe.*

FRANÇOIS (Jean-Gabriel), *ligne 2,* ſécretaire du baron de Mahuet, *liſez* ſécretaire de légation accompagnant le ſieur baron de Mahuet. *Dans ſes armes il ne doit ſe trouver qu'une croix ſur la faſce.*

FRESCHART (Humbert). *Dans ſes armes le lion doit être à la place du tigre, & le tigre à la place du lion.*

G.

GERARD (François). Cet article *qui a été tiré d'un nobiliaire qui cottoit le régiſt.* eſt le même que celui de GIRARD (François).

GILLES (Nicolas). *Dans la gravure de ſes armes on a ſuivi à la lettre la ſignification du terme* flanché *qui y eſt employé; cependant la plupart des généalogiſtes conviennent que ce terme ſignifioit anciennement* écartelé en fautoir.

GRUYER (Henry). *Sur le terme* flanché *qui ſe trouve dans ſes armes, voyez ce que l'on en a dit à l'article* GILLES (Nicolas), *ci-deſſus.*

GUICHART (Claude), *page 336, ligne 3,* Adam, *liſez* Odam.

GUILLEMIN (Jean), *ligne 16, après ces mots:* de Claude, *ajoutez* Henry de Tillancourt.

H.

HALLES (Nicolas des). *Voyez ſur le terme* flanché *qui eſt dans ſes armes, ce qui a été dit ci-deſſus à l'article* GILLES (Nicolas).

HARMAND (Jean-Fréderic). *Cet article a été tiré d'un nobiliaire qui avoit mal rendu le nom propre; c'eſt le même que celui de* HERMAN (Jean-Fréderic), *rapporté à ſa place.*

HERMAND (Chriſtophe), *ligne 18, après ces mots,* de Nancy, *ajoutez:* & 2°. Catherine Hermand, ſeconde femme de Georges Maimbourg, II du nom.

HUMBERT (Nicolas), *page 392, verſo, ligne 41, au lieu de* 18 juin, *liſez* 18 janvier.

J.

JEANMAIRE... (Nicolas), *page 412, ligne 8,* Claiveure, *liſez* Clayeure.

JEANDEVERD (N.) *Cet article qui a été tiré d'un nobiliaire qui n'avoit pas bien conçu ſes armes, eſt le même que celui de* VER (Jean de) *que l'on a puiſé dans le régiſtrata que l'on n'avoit pas encore dans le tems de l'impreſſion de la lettre* I, *& qui ſemble faire un nom de baptême de celui que le nobiliaire confond.*

K.

KILBOURGER (Otton). *Dans le chef de ſes armes il manque un giron d'argent.*

L.

LAUDINOT (Jean), *ligne 6*, Claude Raulet, *liſez* Jeanne Raulet.
LEMOINE (Georges). *Dans ſes armes la harpe doit être d'or.*
LEPRIEUR (Antoine). *Ajoutez à cet article*: porte pour armes d'azur, au chef d'argent, chargé de trois têtes de panthère lampaſſées de gueules.
LESCUT (Louis de), *page 487, lignes 34 & 35*, qu'il ne s'en trouve, *liſez* qu'il s'en trouve.
LEVEL *ou* LE VEEL (Nicolas), *ligne 2*, par le duc Charles III, *liſez* par le duc Antoine.
LOUIS *ou* LOYS... (Nicolas), *ligne 4*, Loys Henry, *liſez* Henry. *Ligne 26*, Vitton, *liſez* Vittou.

M.

MAHUET (Jacques). *Si le ſtile employé dans la généalogie de cette famille, n'eſt pas conforme à celui dont on s'eſt ſervi dans le reſte de l'ouvrage, c'eſt qu'on l'a voulu ainſi.*
MAILLART (Claude), *page 511, ligne 37*, en 1723, *liſez* en 1732.
MAIMBOURG (Nicolas), *page 518, ligne 9, après ces mots*: procureur-général, *ajoutez*, qui épouſa Marie Remy, fille de Claude-Marcel Remy, & de Louiſe de Liſle.
MARTIN (Didier), *page 540, ligne 1*, 1685, *liſez* 1585.
MASSON (Pierre), *ligne 2*, 1471, *liſez* 1571.
MAULEON (Guillaume de). *Dans ſes armes l'or doit être placé où eſt l'azur, & les pattes du lion qui eſt ſur l'or, cachées dans l'azur.*
MAULJEAN (Jean), *page 550, ligne 38*, Antoinette Toppet, *liſez* Touppet.
MICGUEL (le Capitaine). *Il faut un marteau d'armes dans ſes armes, & non pas un marteau ordinaire. Ligne 10*, emanché, *liſez* emmanché.
MICHEL (Gerard). *A la fin de cet article, ajoutez*: Gerard Michel fut père de Pierre Michel, qui épouſa Claudine du Saulget, fille de Claude du Saulget, & de Claudine Sanglier.
MONGINOT (Jean), *page 580, ligne 49*, Chaſlas, *liſez* Chaſlus.
MORY (Jacques), *ligne 2*, porte bandé, *liſez* porte taillé, bandé, contrebandé ondé d'or & d'azur.

N.

O.

P.

PAPEREL (Nicolas). *Il manque une faſce d'azur dans ſes armes.*
PARISOT Charles), *page 614, ligne 34, après ces mots*: & qui avoit épouſé, *ajoutez*: 1°. Jean-Franç. Sellier; & 2°. &c.
PERRIN (Nicolas), *page 624, ligne 36, ſupprimez*, & Marguerite Perrin, épouſe de Nicolas Rouſſelot, *étant au moins vraiſemblable qu'elle étoit fille de Nicolas Perrin II du nom, rapporté à l'article ſuivant, & de Barbe Thouvenin.*

Q.

R.

RAOULIN (Claude). *Dans ſes armes les oteilles doivent être placées quatre, quatre & quatre; ce ſont les mêmes que celles de Jean Rollin, qui deſcendoit de la famille de Claude Raoulin.*
RIVOLDE (Bartholomey). *Dans ſes armes les bottes doivent être poſées en pal. Après l'article de* ROMUR (Pierre), *ajoutez*: RONCOURT. *Voyez* MENU (Etienne).
ROUSSEL (Humbert). *Il doit ſe trouver ſur le tout de ſes armes un écuſſon d'or chargé d'un aigle de ſable, que le graveur a omis.*
ROUSSELOT Nicolas, *page 715, ligne 5, après ces mots*: (ſelon pluſieurs mémoires, *ajoutez*: & plus vraiſemblablement.
RUETZ Claude des. *Cet article a déja été rapporté ſous la lettre D; il a été rappellé ici à cauſe de ſa généalogie que l'on n'avoit pas encore au commencement de l'impreſſion de cet ouvrage.*

S.

SANDIN (Chriſtophe). *Liſez* SANDRIN. *Quelques mémoires prétendent qu'il ne fut point* annobli, *mais* reconnu noble.
SERRE (François), *ligne 10*, gentilhomme (dit-on) d'Avignon, *quelques mémoires, de ceux ſur leſquels cette généalogie a été travaillée, le diſent effectivement; mais comme ils n'en donnent d'ailleurs aucunes preuves, on n'a pu le dire affirmativement.* Les armes ſont manquées.

T.

THIERIET (Jean), *page 774, ligne 3*, 1549, *liſez* 1589.

V.

VER (Jean de). *Voyez ce qui en a été dit ci-deſſus à l'article* JEANDEVERD, N. *le régiſt. le dit* lieutenant-colonel, *& le nobiliaire* colonel, *peut-être parvint-il à ce grade dans la ſuite.*

W.

WILLAUME (François), *ligne 7, après ces mots*: triangles d'or, *ajoutez*: à la bordure engrelée de même.

X.

Y.

Z.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google